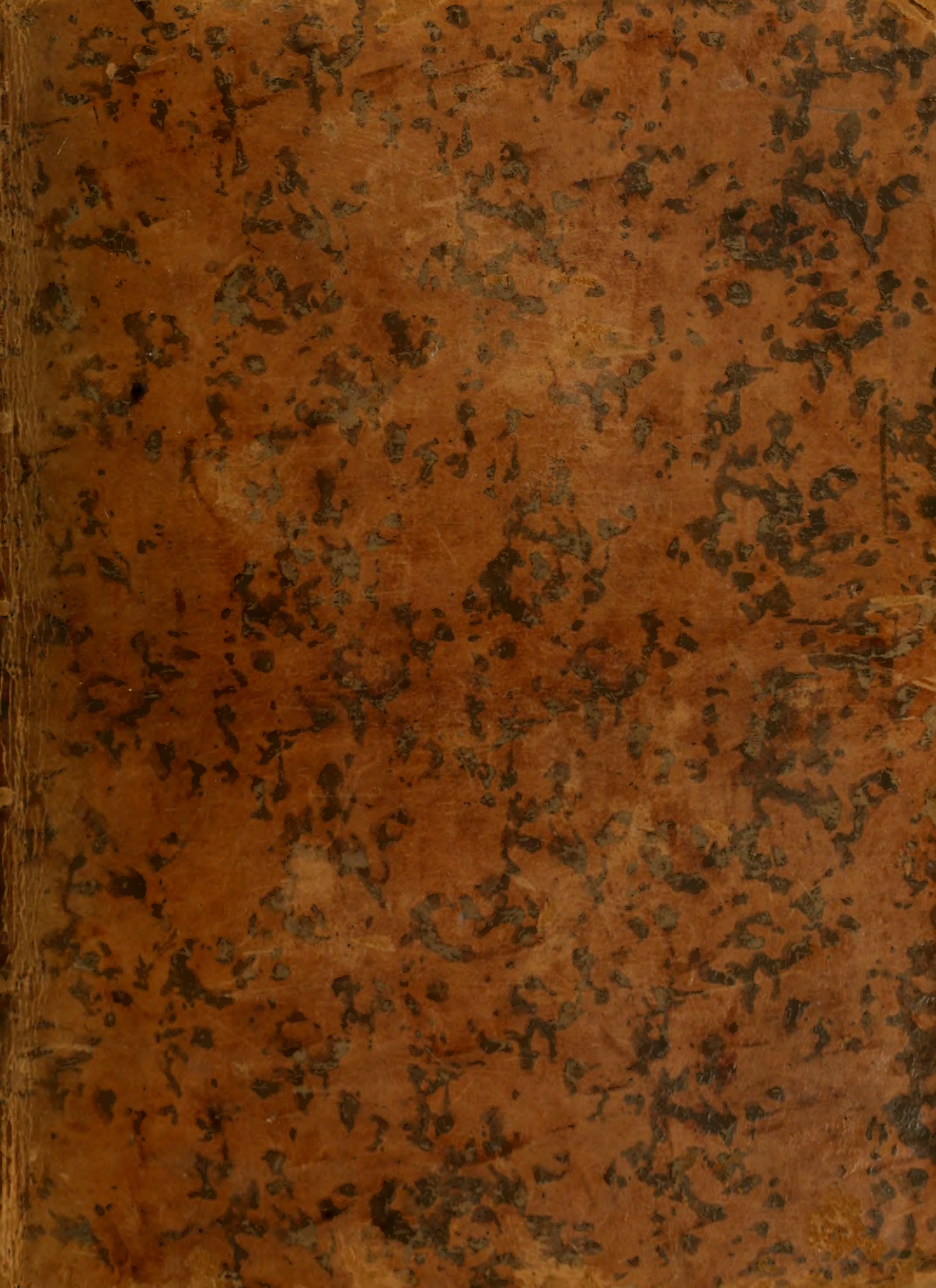




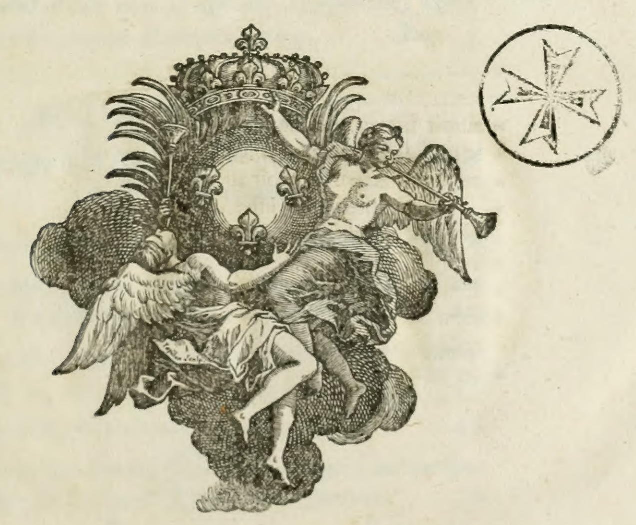


HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

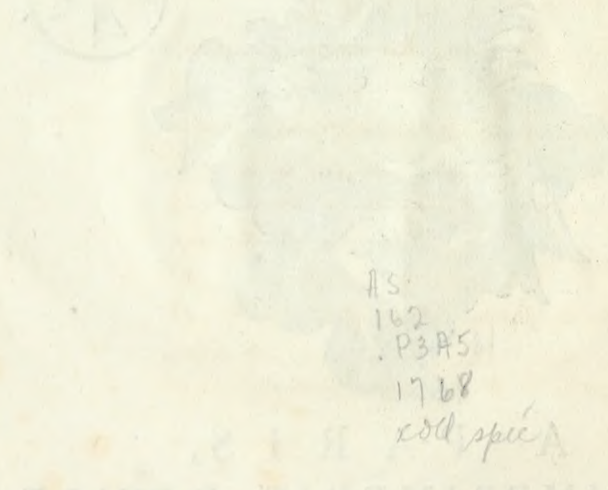
Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCLXI, *juſques & compris l'année* M. DCCLXIII.

TOME TRENTE-UNIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXVIII.



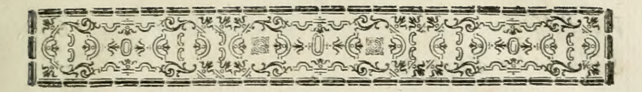


TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1761, jusques & compris l'année 1763. *Page 1*

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLXI, jusques & compris M. DCCLXIII.



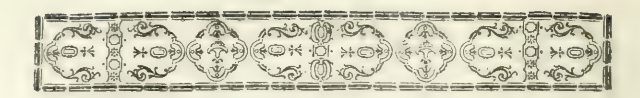
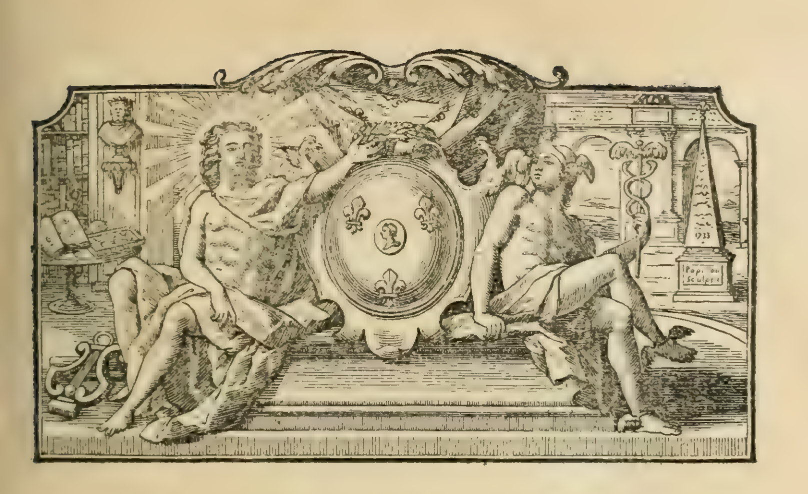


TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTE-UNIÈME.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.



EN présentant au Public ces deux nouveaux Volumes, qui répondent aux années 1761, 1762 & 1763 inclusivement, nous ne lui ferons part d'aucun évènement particulier qui puisse l'intéresser : nous serons donc obligés de nous borner à lui offrir, au commencement de cette histoire, les sujets des Prix qui ont été distribués pendant le courant de ces années, & les changemens arrivés dans la liste des Académiciens.

SUJETS DE PRIX.

Le ſujet propoſé pour le Prix qui a été diſtribué à l'aſſemblée publique d'après Pâques, en 1761, conſiſtoit à examiner: *Ce qui eſt reſté en France, ſous la première race de nos Rois, de la forme du gouvernement qui ſubſiſtoit dans les Gaules ſous la domination Romaine.*

Ce Prix a été remporté par M. l'abbé Garnier, Profeſſeur au Collége royal.

Celui qui a été donné à la Saint-Martin de la même année, conſiſtoit à déterminer: *Quels ſont les différens noms que l'antiquité a donnés au Nil. Quels hommages on lui a rendus. La raiſon des attributs qui le caractériſent ſur les monumens.* On y a joint les mêmes queſtions *ſur le dieu Canope.*

Ce Prix a été remporté par M. Fridéric-Samuel Schmidt, de la ville de Berne.

On avoit donné à examiner, pour le Prix de Pâques de l'année 1762, le même ſujet qu'on avoit déjà annoncé pour Pâques de 1760, mais qui n'avoit pu être adjugé; il s'agiſſoit de déterminer: *Quelle avoit été l'étendue de la navigation & du commerce des Egyptiens ſous les Ptolémées.*

Comme ce Prix étoit double, on a adjugé le premier à M. Fridéric-Samuel Schmidt, & le ſecond à M. l'Abbé Ameilhon, Sous-bibliothécaire de la ville: on a en même temps accordé un *Acceſſit* à M. Poupart, Prêtre licentié en Théologie, Vicaire de la paroiſſe de Saint-Bonnet de Bourges.

Le ſujet du Prix de la Saint-Martin de la même année 1762, conſiſtoit à examiner: *Ce qui concerne les divinités inférieures de l'Egypte, & ce que les auteurs & les monumens nous apprennent ſur leurs noms, leurs qualités, l'origine de leur culte, leurs formes & leurs attributs.*

Ce Prix a été adjugé à M. Fridéric-Samuel Schmidt.

Pour le ſujet du Prix de Pâques de l'année 1763, on avoit

donné à examiner : *Quels étoient les droits & les prérogatives du* PONTIFEX MAXIMUS *de Rome, ſur le ſacerdoce de la ville & des provinces. Son autorité s'étendoit-elle ſur les Prêtres & ſur les temples des divinités Romaines introduites dans les pays conquis, & ſur ceux des divinités nationales!*

M. l'abbé Ameilhon a remporté ce Prix.

Pour le ſujet de celui de la Saint-Martin de la même année 1763, il s'agiſſoit d'examiner : *Quels étoient les animaux & les divers objets auxquels l'Égypte en général, & ſes diverſes contrées en particulier, ont rendu un culte religieux ; & quelles ont été la forme & la durée de ce culte.*

Ce Prix a été remporté par M. Frideric-Samuel Schmidt.

CHANGEMENS arrivés dans la Liſte des Académiciens, depuis l'année 1761 juſques & compris 1763.

EN M. DCCLXI.

Nous perdîmes M. l'abbé Sallier, Penſionnaire.

Il fut remplacé par M. Léveſque de la Ravalière.

La place d'Aſſocié, vacante par la promotion de ce dernier, fut donnée à M. l'abbé Mignot.

La mort de M. l'abbé du Reſnel fit encore vaquer une place dans la claſſe des Penſionnaires.

Elle fut remplie par M. l'abbé Belley, & M. l'abbé Garnier remplaça ce dernier dans la claſſe des Aſſociés.

M.rs le Préſident Bon & le Cardinal Paſſionéi, Aſſociés-Libres, moururent la même année, & ils eurent pour ſucceſſeurs, le premier, M. Groſley, Avocat au Parlement & réſidant à Troyes ; le ſecond, M. le Prince Jablonowski, Palatin de Novogrood.

EN M. DCCLXII.

La mort nous enleva M. Lévesque de la Ravalière, Académicien-Pensionnaire; M. Gibert fut élu en sa place, & M. Béjot, Garde de la Bibliothèque du Roi, lui succéda en qualité d'Associé.

La même année M. Falconet, Académicien-Pensionnaire, mourut, & il fut remplacé par M. de Bougainville; M. l'abbé Arnauld fut alors élu Associé.

EN M. DCCLXIII.

Nous perdimes M. Racine, Pensionnaire-Vétéran.

M. de Bougainville, Académicien-Pensionnaire, mourut; & on nomma pour le remplacer M. Tercier; la place d'Associé, vacante par cette promotion, fut remplie par M. Anquetil.



HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

OBSERVATIONS

Sur quelques traits de l'hiſtoire Égyptienne.

DANS les ſiècles d'ignorance on liſoit peu, on entendoit encore moins; mais on croyoit tout ce qu'on liſoit, même ſans l'entendre. La lumière s'étant enſuite répandue en Europe, on a d'abord admiré les Anciens ſans aucune exception; c'étoit une ſorte d'éblouiſſement: mais on y a bientôt aperçu quelques erreurs, & cette découverte a fait naître une défiance générale. Hérodote, Ariſtote, Pline l'ancien n'ont plus paſſé que pour des rêveurs & des conteurs de fables.

Enfin la critique s'épurant de plus en plus, nous montre à diſcerner le vrai & le faux; elle retrouve tous les jours dans ces auteurs des vérités qu'on avoit confondues avec les erreurs; c'eſt ſervir la République des Lettres, dont ces illuſtres Écrivains ont ſi bien mérité, que de rétablir leur crédit.

C'eſt auſſi le ſervice que M. Dupuis rend à Hérodote, dans un Mémoire où il le défend contre les critiques qu'on a faites de quelques aſſertions de cet Hiſtorien au ſujet de l'Égypte.

Lû le 30 Avril 1762.

Séſoſtris choiſit parmi 1700 jeunes gens, élevés avec lui, les principaux Officiers de ſon armée.

I. De tous les Souverains de l'Égypte, Séſoſtris eſt celui dont le nom a paſſé juſqu'à nous avec le plus de gloire & de célébrité. L'hiſtoire nous le repréſente comme un Prince qui ſe ſignala également dans la guerre, dans la paix & dans les arts.

L'éducation qu'il reçut fut ſingulière, mais bien propre à développer & à perfectionner les grandes qualités que la Nature lui avoit prodiguées. Le père de Séſoſtris fit amener à ſa cour tous les enfans mâles nés en Égypte le même jour que ſon fils, & voulut que toute cette jeuneſſe fût élevée

dans les mêmes exercices ſans aucune diſtinction. Diodore de Sicile, qui nous inſtruit de cette particularité, ajoute que Séſoſtris étant monté ſur le trône, & faiſant les préparatifs néceſſaires pour les grandes expéditions qu'il avoit projetées, choiſit les principaux Officiers de ſon armée parmi ces enfans, qui, ayant reçu une éducation commune avec lui, ne pouvoient que lui être inviolablement attachés, & qui alors étoient au nombre de dix-ſept cents. Cette dernière circonſtance a fait naître des doutes & a donné lieu à une critique qui tend à jeter des incertitudes ſur le récit de l'Hiſtorien.

Lib. 1, p. 64.

Un Savant, dont la mort prématurée a cauſé de très-juſtes regrets à la République des Lettres *(a)*, a publié ſur cet objet des remarques capables de faire impreſſion, & dignes par conſéquent d'un examen réfléchi.

Critique de ce fait, atteſté par Diodore de Sicile.

« Séſoſtris, dit-il, ne devoit avoir guère moins de quarante ans quand il entreprit ſon expédition, puiſqu'il y fut déterminé par les conſeils de ſa fille Amyrtée. Or l'expérience nous apprend que de mille enfans qui naiſſent en même temps, il n'en reſte au bout de quarante ans qu'un peu plus du tiers *(b)*; ainſi, pour qu'il reſtât encore dix-ſept cents compagnons de Séſoſtris lors de ſon expédition, il auroit fallu que le nombre des enfans mâles, nés en Égypte le même jour que ce Prince, montât à plus de cinq mille, & ce fait ne me paroît avoir aucune vraiſemblance.

» On a obſervé en effet qu'il naît à peu près autant de garçons que de filles. La totalité des enfans nés en Égypte le même jour que Séſoſtris monteroit donc à plus de dix mille. Quelque peuplée que puiſſe avoir été anciennement cette contrée, comment ſe perſuader qu'elle l'ait été aſſez pour qu'il y pût naître chaque jour plus de dix mille enfans? on peut même, par une comparaiſon ſur ce qui arrive de nos jours en France, rendre cette propoſition très-ſenſible.

(a) M. Goguet, de l'origine des Loix, des Arts & des Scienc. &c. 2.e *part. liv. 1, chap. 3.*

(b) Journ. des Sçav. Août 1666, *art. Ier*; & Tables de M. Dupré de Saint-Maur, *au IIe tome de l'Hiſt. Nat. du Cabinet du Roi, par M. de Buffon, p. 590 & ſuiv.*

En

En examinant le nombre des enfans qui naissent à Paris «
dans le cours d'une année, on voit, par exemple, qu'en «
1750 il montoit à vingt-trois mille cent quatre, ce qui donne « *Mém. de Trév. Janv. 1751.*
soixante-trois ou soixante-quatre enfans par jour; par con- «
séquent, en retranchant les filles, on peut évaluer le nombre «
des enfans mâles qui naissent chaque jour à Paris à trente- «
deux ou à trente-trois. Or cette ville contient environ «
sept cents mille ames, nombre dont il faut exclure les « *Diction. de la Martinière, au mot* Paris.
Moines, les Religieuses, les Ecclésiastiques, les vieillards, «
les enfans, & enfin cette quantité immense de gens de «
toute espèce qui gardent le célibat; de sorte qu'on ne croit «
pas trop s'avancer en réduisant à quatre cents mille ames «
tout au plus le nombre des personnes en état d'avoir des «
enfans: d'après ce calcul, on croit pouvoir estimer le «
nombre de ceux qui naissoient chaque année en Égypte, «
d'autant mieux, ajoute-t-on, que les Égyptiens ne pouvoient «
épouser qu'une femme, suivant le témoignage d'Hérodote. « *Lib. II, n.° 92.*

Selon les recherches les plus exactes, l'Égypte, sous ses «
premiers Rois, contenoit vingt-sept millions d'habitans. On « *Mém. de Trév. Janv. 1752, p. 32.*
sait que tout le monde se marioit chez ces peuples, que la «
fécondité des femmes y étoit prodigieuse, & que l'on étoit «
obligé d'élever tous les enfans, même ceux qui venoient «
de commerces illicites; ainsi pour rendre le rapport plus «
sensible & la comparaison plus juste, on entreprend de «
calculer la quantité d'enfans qui pouvoit naître chaque «
année en Égypte, d'après ces vingt-sept millions d'habitans «
qu'on veut bien supposer être le nombre des personnes en «
état d'avoir des enfans. Mais quelque avantageuse que cette «
supposition soit à la population de l'Égypte, il s'en faudra «
de beaucoup qu'on approche du nombre qu'exigent nécessai- «
rement les dix-sept cents compagnons de Sésostris. «

En effet, il résulte des observations précédentes, que les «
vingt-sept millions d'Égyptiens qu'on suppose en état d'avoir «
des enfans ne pouvoient donner par jour que quatre mille «
trois cents vingt enfans, & ce nombre est bien éloigné des «
dix mille qu'exige le rapport de Diodore; il y a plus de la «

» moitié à dire, & pour admettre ſon récit, il faudroit ſup-
» poſer plus de ſoixante millions d'habitans dans l'Égypte,
» nombre certainement trop exceſſif pour n'être pas jugé in-
admiſſible. »

Réponſe à cette critique.

M. Dupuis oppoſe à ce raiſonnement, tout ſpécieux qu'il eſt, trois obſervations qui ſuffiſent pour en faire ſentir tout le foible, & pour ruiner le calcul qui lui ſert d'appui.

La règle que, des enfans nés le même jour, il n'en reſte que le tiers au bout de 40 ans, ne peut s'appliquer à l'Égypte.

1.° Qu'il ſoit vrai aujourd'hui que de mille enfans qui naiſſent dans nos climats il n'en reſte qu'un peu plus d'un tiers après quarante ans, en doit-on faire une règle générale pour tous les lieux & pour tous les temps? eſt-ce à l'Égypte, eſt-ce aux compagnons de Séſoſtris que cette règle peut avoir ſon application? Après les Libyens, ſelon le témoignage d'Hérodote *(c)*, les peuples de l'Égypte étoient les plus ſains de tous les hommes, avantage que l'hiſtorien attribue ſur-tout à la température conſtante de l'air & à l'uniformité invariable des ſaiſons. Et pour ce qui regarde Séſoſtris & ſes compagnons, n'avoue-t-on pas que leur tempérament fut ſingulièrement fortifié par une éducation particulière? « On les endurciſſoit aux travaux & à la fa-
Diod. ibid. » tigue par toutes ſortes d'exercices; on ne leur donnoit point
» à manger qu'ils n'euſſent auparavant fourni à pied une car-
rière de pluſieurs ſtades. »

En général, il eſt abſolument hors de vraiſemblance que l'analogie, ſur laquelle porte le calcul qu'on préſente, ait pu avoir lieu dans ces temps anciens, où la force du corps loin d'être altérée par le luxe, la molleſſe, la débauche, ſources de tant de maladies & d'infirmités, étoit au contraire ſoutenue & fortifiée par l'exercice, par la nature des alimens & par la ſobriété. Ce ſeroit beaucoup, à mon avis, ſi au bout de quarante ans le nombre des compagnons de Séſoſtris avoit été diminué d'un tiers; en ce cas il n'auroit

(c) Lib. II. Εἰσὶ μὲν γὰρ καὶ ἄλλως Αἰγύπτιοι μετὰ Λίβυας ὑγιηρέστατοι πάντων ἀνθρώπων, τῶν ὡρέων (ἐμοὶ δοκέειν) εἵνεκεν, ὅτι οὐ μεταλλάσσουσι αἱ ὧραι· ἐν γὰρ τῇσι μεταβολῇσι τοῖσι ἀνθρώποισι αἱ νοῦσοι μάλιστα γίνονται, τῶν τε ἄλλων εἵνεκα πάντων, καὶ δὴ καὶ τῶν ὡρέων μάλιστα.

été, lors de leur naiſſance, que d'environ deux mille cinq cents cinquante, & de ce nombre à celui de cinq mille enfans mâles, qu'on prétend inférer du récit de Diodore, la diſtance eſt bien conſidérable. L'analogie, dont le ſavant critique a fait une application gratuite & mal fondée à l'Égypte, l'a déterminé à croire que dans ces temps reculés il ne pouvoit y naitre qu'environ deux mille deux cents vingt-ſept mâles *(d)* par jour, & la différence de ce nombre à celui que nous venons de déterminer n'eſt pas ſi énorme. puiſqu'elle n'eſt que de trois cents vingt-trois. On prétend que, ſuivant les plus exactes recherches, l'Égypte, ſous ſes premiers Rois, contenoit environ vingt-ſept millions d'habitans; & en admettant même le rapport, qui certainement ne doit pas s'étendre à l'Égypte, le nombre de deux mille cinq cents cinquante enfans mâles ne donneroit à toute cette contrée que deux cents ſoixante-douze mille ſept cents vingt-ſept habitans de plus, différence aſſurément trop légère pour fonder un ſoupçon légitime contre la vérité du récit de l'hiſtorien.

Nulle comparaiſon entre la fécondité des femmes dans nos climats avec celle des Egyptiennes.

2.° Mais peut-on comparer la fécondité des femmes dans nos climats avec celle des femmes d'Égypte? On a peine à croire le récit des hiſtoriens à cet égard. Qu'une femme accouchât de plus de trois enfans à la fois, c'étoit ailleurs un prodige ſurprenant; ce n'en étoit point un en Égypte, où, ſuivant les Naturaliſtes, les eaux du Nil avoient la vertu de tout féconder; c'eſt la remarque de Pline *(e)*, qui, ſur la foi d'un ancien, atteſte qu'on y voyoit des femmes mettre juſqu'à ſept enfans au monde d'une ſeule couche. Le Juriſconſulte Paul *(f)*, ſur l'autorité de graves

(d) Quatre cents mille ames donnent, ſuivant la ſuppoſition, trente-trois enfans mâles par jour; donc vingt-ſept millions donnent pour chaque jour deux mille deux cents vingt-ſept enfans mâles.

(e) Lib. VII, cap. 3. *Tergeminos naſci certum eſt, Horatiorum Curiatiorumque exemplo: ſuprà inter oſtenta dicitur: præterquam in Ægypto, ubi fetifer potu Nilus amnis.... Et in Ægypto ſeptenos uno utero ſimul gigni auctor eſt Trogus.*

(f) Lib. V, Digeſt. tit. 4, lege III, *Tradidere non leves autores quinquies quaternos enixam Peloponneſi: multas Ægypti uno utero ſeptenos.*

auteurs, témoigne que ce phénomène étoit fréquent en Égypte. Strabon *(g)* nous apprend qu'on voyoit dans cette contrée des femmes accoucher à la fois de quatre enfans, & qu'au rapport d'Ariſtote une Égyptienne en avoit eu ſept à la fois, ce que le philoſophe attribuoit à la vertu prolifique des eaux du Nil. L'ouvrage où Ariſtote atteſtoit ce fait n'exiſte plus, puiſque dans ceux qui nous reſtent il n'étend la fécondité des femmes qu'au nombre de cinq jumeaux *(h)*, & cette opinion lui eſt encore attribuée par Aulu-Gelle *(i)*.

Que l'on diſe, ſi l'on veut, qu'à cet égard le récit des anciens eſt exagéré, il ne laiſſera pas de prouver la grande idée qu'ils avoient de la fécondité prodigieuſe des femmes Égyptiennes, & il eſt impoſſible d'imaginer que cette idée n'ait eu aucun fondement ſolide; qu'on s'en tienne même ſtrictement au témoignage de Columelle *(k)*, qui atteſte que rien n'étoit plus commun & plus fréquent que de voir chez les Égyptiens & chez les Afriquains une femme accoucher de deux jumeaux, ce ſera encore plus qu'il n'en faut pour n'être pas en droit de comparer la fécondité des femmes dans nos climats avec celle des Égyptiennes: combien de fois les interprètes de l'Écriture-Sainte n'ont-ils pas eu recours à la rare fécondité de ces femmes pour expliquer la

(g) Lib. XV, edit. Genev. 1587, p. 478. [illegible] Αἰγυπτίας· Ἀρι-[illegible] καὶ αὐτὸς πολύγονον καλῶν τὸν Νεῖλον [illegible], &c.

(h) Ariſt. Hiſt. Anim. lib. VII, cap. 4. [illegible]

(i) Lib. X, cap. 2. *Ariſtoteles philoſophus memoriæ tradidit, mulierem in Ægypto uno partu quinque pueros enixam: eumque eſſe finem dixit multijugæ hominum partionis, neque plures unquam ſimul genitos compertum: hunc autem eſſe numerum ait rariſſimum.*

C'eſt ce qui a fait ſoupçonner au P. Hardouin, que dans le paſſage cité de Strabon, au lieu de ἑπτάδυμα, il falloit lire πεντάδυμα; mais il pouvoit ajouter qu'il tenoit cette conjecture de Caſaubon.

(k) Columel. lib. III, de re Ruſt. cap. 8. *Quid* [illegible] *Ægyptios & Afros geminis partus familiares ac pæne ſolennes ſunt.*

multiplication prodigieuse des Hébreux pendant le temps qu'ils séjournèrent en Égypte *(l)*!

D'ailleurs, est-ce par la propagation qu'on observe dans Paris, qu'on peut juger de celle de l'Égypte dans les temps dont il s'agit, & même aujourd'hui de celle de la France entière? Qu'on jette un coup-d'œil sur cette Capitale, quelle idée se formera-t-on des fruits du mariage? on verra aisément que l'ambition, la misère & la débauche y conspirent à en arrêter les progrès naturels. On peut mettre en fait qu'à tout prendre dix ménages dans la campagne donnent à l'État plus de sujets que quinze à Paris.

3.° On insiste sur la loi qui défendoit à un Égyptien d'avoir plusieurs femmes légitimes, pour se mettre en droit de comparer la population de l'Égypte avec celle de nos climats: pourquoi paroît-on oublier qu'il étoit permis à l'Égyptien d'avoir, outre son épouse, d'autres femmes sur le pied de concubines; que de plus il étoit obligé de reconnoître pour légitimes & d'élever les enfans qui en naissoient, qu'enfin l'Égypte savoit élever les enfans durement & sans beaucoup de dépense? Or quelle ressource pour la multiplication, & par conséquent quelle comparaison peut-on faire à cet égard entre l'Égypte & nos climats? Le récit de Diodore n'offre donc rien de si révoltant ni qui choque en aucune façon les règles de la vraisemblance; il seroit à souhaiter que l'histoire, soit ancienne, soit moderne, ne nous présentât jamais rien de plus incroyable.

Une seule épouse pour un Égyptien, mais plusieurs concubines.

II. Mais la loi matrimoniale, dont on vient de parler, a encore fourni au même écrivain la matière d'une critique *(m)* qu'il est à propos de discuter pour l'honneur

Diodore ne contredit point Hérodote, à l'égard de la loi matrimoniale en Égypte.

(l) Cet [illegible] leur auroit [illegible] de la merveilleuse fécondité des Égyptiennes, n'ont jamais observé qu'elles devenoient stériles plus tôt que les femmes des autres régions; remarque qu'ils n'auroient sûrement pas oubliée, s'ils avoient eu lieu de la faire.

(m) Origine des Loix, des Arts, &c. *1.re partie, liv. I, chap. 1, article 4.*

Lib. II. des hiſtoriens anciens. Hérodote dit expreſſément que les *Lib. I.* Égyptiens ne pouvoient épouſer qu'une femme. « Diodore, » conclut-on, n'étoit donc pas bien informé, lorſqu'il avance » qu'à l'exception des prêtres les Égyptiens pouvoient épouſer » autant de femmes qu'ils vouloient. Ces peuples, ajoute-t-on, » entendoient trop bien les maximes fondamentales du gou- » vernement, pour ignorer combien la polygamie eſt contraire à la multiplication. »

C'eſt ainſi que ſouvent on croit apercevoir entre des auteurs des contradictions qui n'ont rien de réel, & qu'un peu plus d'attention feroit diſparoître. Dans le cas préſent, on donne ordinairement la préférence à Hérodote, ſans ſonger à le concilier avec Diodore, ſans examiner même ſi dans des temps différens les pratiques & les uſages d'un peuple n'éprouvent aucune variation : encore n'eſt-il pas néceſſaire d'avoir recours à ce moyen de conciliation; il s'en préſente un autre & plus ſimple & plus naturel.

Diodore aſſure dans le même endroit, qu'en Égypte les pères étoient obligés de reconnoître pour légitimes & de faire élever les enfans qu'ils avoient de leurs eſclaves. Cet hiſtorien a donc pu regarder comme légitimes des femmes dont les enfans, fruit de leur commerce avec leurs maîtres, n'étoient point bâtards : avec cela il pouvoit bien ſe faire, ainſi qu'il s'eſt pratiqué ailleurs, qu'une ſeule femme eût le titre d'épouſe véritable, & ſans doute des diſtinctions & des avantages attachés à cette qualité. Si Hérodote eût dit que les loix défendoient à tout Égyptien d'avoir commerce avec aucune de ſes eſclaves, & que les enfans qui en naiſſoient étoient traités comme illégitimes, ſon témoignage auroit été oppoſé à celui de Diodore; c'eſt ce qu'il ne dit point : où eſt donc la contradiction?

Polygamie : quand & comment nuisible à la population.

On prétend que les Égyptiens entendoient trop bien les principes du gouvernement pour ignorer combien la polygamie eſt contraire à la population, & que « la comparaiſon » des États où la polygamie eſt permiſe avec ceux où elle eſt défendue, le prouve ſuffiſamment. » Telle eſt auſſi la façon

de raiſonner de pluſieurs écrivains, & rien n'eſt plus commun que de les voir d'un côté s'épuiſer en raiſonnemens pour établir l'oppoſition de la polygamie à la population, tandis que de l'autre ils ſoutiennent qu'elle fut permiſe aux premiers hommes pour la propagation de l'eſpèce: comment l'entendent-ils? ſi la multiplicité des femmes nuit par ſa nature à la population, pouvoit-elle être permiſe comme un moyen propre à peupler l'Univers? Le légiſlateur en la permettant eût manqué ſon but; il auroit fondé ſon eſpoir ſur l'action d'une cauſe qui ne pouvoit produire qu'un effet contraire à ſes vues. On verra bientôt qu'on peut reprocher une inconſéquence pareille au Savant qui donne lieu à ces remarques. Pour ne pas diſputer ſur les termes, M. Dupuis accorde que la polygamie ait été réprouvée des Égyptiens comme on le prétend; mais du moins, dit-il, on leur permettoit d'avoir de leurs eſclaves des enfans qu'ils étoient obligés de reconnoître pour légitimes, c'eſt de quoi on convient; mais on ne veut apparemment pas appeler cela *polygamie.* A la bonne heure : cet uſage néanmoins, quelque dénomination qu'on veuille lui donner, devoit produire le même effet que celui qu'on nomme *polygamie.* Si donc les Égyptiens ont reconnu que celle-ci étoit contraire à la multiplication, comment n'ont-ils pas vu que l'uſage qu'ils autoriſoient devoit avoir les mêmes inconvéniens? Diſons plutôt qu'ils ont aperçu le contraire, & que l'expérience a opéré à cet égard leur conviction. Pour en donner la preuve complète, il ſuffit de rapporter les réflexions mêmes du ſavant critique, qu'il ſeroit peut-être plus difficile de concilier avec lui-même que les deux hiſtoriens Grecs entre eux.

« L'uſage barbare qui permettoit aux pères chez la plu-
« part des peuples de l'antiquité d'expoſer leurs enfans n'avoit, *Lib. I.*
« dit-il, point lieu chez cette nation ; il étoit ordonné au
« contraire aux Égyptiens de conſerver & d'élever tous leurs
« enfans[a]; ils étoient même obligés de reconnoître pour lé-
« gitimes ceux qu'ils avoient de leurs eſclaves[b]. Ces peuples
« poſſedoient le talent d'élever leurs enfans[c] à très-peu de

[a] *Diod. lib. I, p. 91. Strab. l. XVII, p. 1179 & 1180.*
[b] *Diod. ibid.*
[c] *Diod. ibid.*

» frais. La température du climat y contribuoit beaucoup.
» On fait que dans les pays chauds il en coûte fort peu pour
» élever & entretenir les enfans. L'éducation qu'on leur don-
Diod. lib. I, p. 91. » noit en Égypte étoit très-dure & très-peu coûteufe; c'eft par
» ces raifons que les Égyptiens ont été en même temps le
Diod. ibid. » peuple le plus nombreux & le plus capable de grands
travaux. »

Plus ces réflexions font juftes & folides, plus elles montrent que la multiplicité des femmes, quelque nom qu'on lui donne, n'a pas toujours les inconvéniens qu'on venoit de lui attribuer. Ce n'eft pas qu'on ne doive tenir pour conftant que la polygamie, ou portée trop loin, ou mal affortie aux befoins & aux reffources d'un État, ne nuife à la population. Mais foutenir en général que par fa nature elle lui eft contraire, quelques limites qu'on lui donne, c'eft avancer un paradoxe que la raifon & l'expérience combattent également. Suppofez à un peuple, où une polygamie limitée fera permife, toutes les facilités poffibles pour nourrir & pour élever les enfans qui en naîtront, ofera-t-on décider que par fa conftitution il tend à une ruine inévitable? Suppofez enfuite un État où la monogamie foit feule autorifée, mais où la multitude des enfans foit incommode, onéreufe, rebutante, & voyez fi la population y fera de grands progrès. Qu'on demande à tant de maris de nos jours, pourquoi, au lieu d'une nombreufe poftérité qu'une feule femme pouvoit leur donner, ils laiffent à peine un héritier après eux? Si les peuples chez qui les maris peuvent avoir plufieurs femmes ne font pas les plus nombreux, ce n'eft point à la nature de la polygamie qu'il faut attribuer cet effet, puifqu'ailleurs elle a produit des effets différens; c'eft à d'autres caufes particulières, & où ces caufes foibliffent, la monogamie elle-même n'influe pas autant qu'elle pourroit fur la population. Mais, toutes chofes égales d'ailleurs, il eft néceffaire que l'influence d'une polygamie modérée foit plus grande & plus prompte que celle de la monogamie. Il réfulte de ces obfervations, que comme Diodore n'eft point

en

en contradiction avec Hérodote, il ne dit rien non plus dont on puisse inférer que les Égyptiens connoissoient mal les maximes fondamentales du gouvernement.

Labourage chez les Égyptiens. Hérodote ne le nie point.

III. Un autre reproche qu'on fait à Hérodote, & qu'il partage avec plusieurs auteurs anciens, c'est d'avoir écrit que les Égyptiens ne labouroient point leurs terres, mais qu'aussitôt après l'écoulement des eaux du Nil, chacun semoit son champ & y lâchoit des pourceaux, qui foulant la sémence avec leurs pieds la faisoient entrer dans la terre; en effet, si ce récit, tel qu'on le présente, est conforme à la vérité, on ne comprend pas comment les Égyptiens ont pu faire honneur de la découverte du labourage à Isis & à Osiris, qu'ils regardoient comme l'inventeur de la charrue, idée que les autres peuples ont adoptée.

Primus aratra manu solerti fecit Osiris,
Et teneram ferro sollicitavit humum.

Tibull. lib. 1, eleg. 7.
Voy. aussi Plut. de Isid. & Osir.

Le culte rendu aux taureaux sacrés, Apis & Mnévis, est de la plus haute antiquité; & à quoi dût-il son origine, sinon aux services que ces animaux avoient rendus à ceux qui passoient pour avoir enseigné l'usage du blé? On comprend encore moins que les Grecs se soient avoués redevables à l'Égypte de l'art du labourage; cependant le même fait paroît encore attesté par plusieurs auteurs. *Diod.* Pline *(n)* ne doute pas qu'anciennement cette pratique n'ait été usitée en Égypte, quoique de son temps on y fît usage de la charrue. Plutarque parle de cette méthode comme subsistante encore de son temps. « Les Égyptiens qui habitent les lieux bas & mous n'ont, dit-il *(o)*, aucun besoin de la charrue; les «

(n) Lib. XVIII, cap. 18 (vel sect. 47). *Vulgò credebatur ab ejus (Nili) decessu serere solitos: mox sues impellere vestigiis semina deprimentes in madido solo; & credo antiquitus factitatum. Nunc quoque non multo graviora opera: sed tamen inarari certum est abjecta priùs semina in limo digressi amnis.* Voyez aussi *Ælian. lib. x, cap. 16, hist. Animal.*

(o) Sympos. lib. IV, quæst. 5. Οἱ δὲ τὰ μαλθακὰ καὶ κοῖλα τῆς χώρας Αἰγύπτιοι γεωργοῦντες, οὐδὲ ἀρότρου δέονται τὸ παράπαν, ἀλλ' ὅταν ὁ Νεῖλος ἀπορρέῃ καταβρέξας τὰς ἀρούρας, ἐπακολουθοῦντες, τὰς ὗς κατέβαλον· αἱ δὲ

» pourceaux dont ils se servent ont bientôt, avec leurs pieds » & leurs museaux, renversé toute la terre détrempée par les eaux du Nil, & couvert la semence qu'on y avoit jetée. »
Lib. 1, p. 52. Diodore se contente de dire qu'on employoit à cet usage des animaux domestiques, sans déterminer leur espèce.

Ce fait, tel qu'il est rapporté par ces auteurs, a paru extrêmement suspect: est-il vraisemblable, a-t-on dit *(p)*, que pour enfoncer la semence dans la terre les Égyptiens aient employé des animaux très-voraces, & plus propres à manger les grains qu'à les fouler? d'ailleurs il ne seroit pas possible à des pourceaux de se tirer du limon de ces terres, où celui
Maillet, descr. de l'Égypte, lettre 9, p. 7. qui seme enfonce lui-même jusqu'aux genoux. On est donc persuadé, 1.° qu'Élien, Pline, Plutarque n'ont parlé que d'après le récit d'Hérodote, puisqu'il est certain, par le té-
L. I, p. 43. moignage de Diodore, par celui de Pline qu'on a cité & par le récit des voyageurs modernes, qu'on a labouré & qu'on laboure encore les terres en Égypte; 2.° qu'Hérodote lui-même, qui probablement n'avoit jamais vu labourer ni semer en Égypte, n'a parlé que d'après quelque récit qu'il aura sans doute mal compris, & encore plus mal rendu *(q)*.

Mais d'abord comment pouvoir se persuader qu'Hérodote ayant séjourné en Égypte n'y ait jamais vu labourer ni semer? il est encore moins croyable qu'il ait mal compris & mal rendu un récit d'après lequel on le suppose avoir écrit. A l'égard d'un objet & d'une opération aussi simples, il falloit peu d'intelligence & d'attention pour se garantir de toute méprise: quelle difficulté trouve-t-on dans une pratique que Pline jugeoit avoir été autrefois mise en usage, *credo antiquitus factitatum!* Dans une terre où celui qui seme enfonce jusqu'aux genoux, peut-on croire qu'il étoit moins facile à des pourceaux de se tirer du limon qu'à des bœufs attelés à une charrue?

γενομένων τάχα καὶ ὀρυχθῆ, περὶ τὴν γῆν ἐντεῦθεν ἐκ ἡλίου, καὶ τὸν σπόρον ἀπέκρυψαν.

(p) Origine des Loix, des Arts, &c. *1.re partie, liv. II, chap. 1, art. 1, note.*

(q) Voy. les Jugemens sur quelques ouvrages modernes, *Avignon, 1745, tome X, p. 241, &c.*

On ſuppoſe d'ailleurs qu'il réſulte du témoignage d'Hérodote, que les Égyptiens ne labouroient point leurs champs, & ne connoiſſoient point l'uſage de la charrue; or cette ſuppoſition eſt gratuite. L'hiſtorien ne parle que d'une partie de l'Égypte, & ſon texte eſt ſi précis à cet égard, qu'il eſt étonnant qu'on n'en ait pas fait la remarque; il avoit appris des Prêtres, que ſous le roi Myris, depuis la mort duquel on comptoit juſqu'alors neuf cents ans, le Nil, lorſqu'il croiſſoit juſqu'à la hauteur de huit coudées, inondoit toute la partie de l'Égypte qui étoit au-deſſous de Memphis, ce qu'il ne pouvoit faire de ſon temps, à moins que la crûe ne fût de quinze ou ſeize coudées; Hérodote en conclut que ſi le ſol continue à s'élever ſuivant la même proportion, les habitans de cette contrée doivent un jour s'attendre à une famine inévitable, puiſque leurs champs ne ſeront arroſés ni par les eaux du Nil ni par celles du ciel. Ces peuples, ajoute-t-il *(r)*, ſont, de tous les Égyptiens & de tous les habitans de l'Univers, ceux à qui la récolte coûte aujourd'hui moins de peines & de travaux; les pourceaux leur épargnant toutes les fatigues du labour & de la culture: c'eſt tout ce que dit Hérodote; s'enſuit-il de-là qu'il ait prétendu qu'on ne labouroit point de ſon temps, & qu'on ignoroit l'uſage de la charrue dans les autres contrées de l'Égypte?

Il eſt vrai que les autres écrivains, dont on cite les témoignages, paroiſſent moins précis qu'Hérodote, & qu'ils ſemblent d'abord exclure de toute l'Égypte la pratique du labourage; mais il eſt vraiſemblable qu'ils ne parlent que de la partie qui porte le nom de *delta*, la ſeule qu'au rapport d'Hérodote *(ſ)* les Ioniens entendent par celui d'*Égypte*.

(r) Lib. II, p. 59, edit. Hen. Step. Ἢ γὰρ δὴ νῦν γε οὗτοι (οἱ ἔνερθε Μέμφιος) ἀπονητότατα καρπὸν κομίζονται ἐκτὸς τῶν τε ἄλλων ἀνθρώπων ἁπάντων, καὶ τῶν λοιπῶν Αἰγυπτίων· οἳ οὔτε ἀρότρῳ ἀναρρηγνῦντες αὔλακας, ἔχουσι πόνους, οὔτε σκάλλοντες, οὔτε ἄλλο ἐργαζόμενοι οὐδὲν, τῶν ἄλλοι ἄνθρωποι περὶ λήιον πονέουσι· ἀλλ' ἐπεάν σφι ὁ ποταμὸς αὐτόματος ἐπανελθὼν ἄρσῃ τὰς ἀρούρας, ἄρσας δὲ, ἀπολείπῃ ὀπίσω, τότε σπείρας ἕκαστος τὴν ἑωυτοῦ ἄρουραν, ἐσβάλλει ἐς αὐτὴν ὗς· ἐπεὰν δὲ καταπατηθῇ τῇσι ὑσὶ τὸ σπέρμα, τὸν ἄμητον τὸ ἀπὸ τούτου μένει· ἀποδινήσας δὲ τῇσι ὑσὶ τὸν σῖτον, οὕτω κομίζεται.

(ſ) Ibid. Εἰ ὦν βουλόμεθα γνώμῃσι τῇσι Ἰώνων χρᾶσθαι περὶ Αἰγύπτου, οἳ φασὶ τὸ Δέλτα μοῦνον εἶναι Αἴγυπτον. κ. λ.

Pline *(t)*, dans l'endroit qu'on cite, distingue expressément la Thebaïde de l'Égypte, & Plutarque avertit qu'il ne parle que des lieux bas de cette contrée.

On ne croit pas vraisemblable que les Égyptiens aient employé au travail des champs des animaux plus propres à dévorer la semence qu'à l'enfouir; mais les bœufs dont on se servoit pour *triturer* le blé, je veux dire pour froisser les épis & pour en détacher le grain, en les faisant passer & repasser plusieurs fois sur les gerbes, étoient-ils moins à craindre? Cette methode néanmoins fut pratiquée non-seulement par les Égyptiens, mais encore par les Grecs & par plusieurs autres nations. Élien nous apprend, il est vrai, que pour empêcher les bœufs employés à ce travail de manger & la paille & le blé, on leur frottoit la bouche de fiente: les Égyptiens ne pouvoient-ils pas avoir aussi imaginé quelque moyen *(u)* pour garantir la semence de la dent des pourceaux? Hérodote semble assurer, dans le même endroit, que ces peuples employoient ces animaux non-seulement pour enterrer la semence, mais encore pour *triturer* le blé; c'est ainsi du moins qu'Henri Étienne *(x)* & d'autres interprètes l'ont entendu. En général, c'est une mauvaise critique de vouloir s'inscrire en faux contre une pratique ancienne, parce qu'on ignore les moyens employés à son exécution.

Lib. IV, c. 25, hist. Animal.

Si Hérodote nie que, de son temps, la vigne fût cultivée en Égypte.

§ IV. On peut écarter de la même manière le reproche qu'on a souvent fait à Hérodote, d'avoir dit généralement que de son temps les Égyptiens faisoient usage d'un vin tiré de l'orge, parce qu'il n'y avoit point de vignes dans la contrée qu'ils habitoient. Si cette assertion, dans la généralité qu'on lui suppose, étoit vraie, comment ces peuples, par une ancienne tradition, auroient-ils pu regarder Osiris comme celui qui le

(t) *Excellentius Thebaidis regionibus frumentum, quoniam palustris Ægyptus.* Ibid.

(u) En quelques provinces on se sert aujourd'hui des pourceaux pour trouver des truffes; & pour empêcher qu'ils ne les mangent, on leur met une espèce de muselière.

(x) Il traduit ainsi une partie du passage cité ci-dessus: *Ubi suum ipse frumentum è spicis excusserit, tum demum colligit.* Il ajoute, *sunt enim qui σῖτον ἀποδινήσας id significare putent, ut id loco sit triturationis.*

premier leur avoit appris le ſecret de planter la vigne, de la cultiver & d'en tirer le vin? comment Bacchus auroit-il pu paſſer pour le même qu'Oſiris, non-ſeulement chez les Égyptiens, mais encore chez la plupart des Grecs & des Latins? comment les Phyſiciens, ainſi que le rapporte Macrobe *(y)*, ſe ſeroient-ils jamais aviſés de rechercher pourquoi l'Égypte, qui étoit un pays très-chaud, produiſoit un vin dont la qualité étoit froide?

Vid. Diod. Sic. lib. I, p. 19.

Peut-être croira-t-on devoir diſtinguer les temps, & reconnoître que l'Égypte ne cultiva la vigne qu'après le ſiècle d'Hérodote; M. Dupuis avoit d'abord penché pour ce dénouement *(z)*, mais, toute réflexion faite, il ne lui paroît nullement vraiſemblable que l'hiſtorien Grec n'ait point vu de vigne dans cette contrée.

Quand il parle des prêtres Égyptiens, il ne manque pas d'avertir *(a)*, pour faire connoître les avantages de leur condition, que toute leur dépenſe roule ſur le public, & que tous les jours on fournit abondamment à chacun d'eux de la chair de bœuf & d'oie, & du vin; l'expreſſion n'eſt pas ici équivoque, la liqueur dont il s'agit eſt le fruit de la vigne (οἶνος ἀμπέλινος). Ce genre de conſommation, vu la multitude des Prêtres, devoit être conſidérable, & il eſt difficile de croire qu'on ne l'eût pas ſupprimé dans un État qui n'eût pu tirer du vin que des pays étrangers; mais cette dépenſe n'approchoit

(y) Saturn. lib. VII, cap. 8. *Cur in Ægypto, quæ regionum aliarum calidiſſima eſt, vinum non calidâ, ſed penè dixerim, frigidâ virtute naſcatur.*

(z) Pour concilier les auteurs, on eſt quelquefois réduit à cet expédient, & on en a fait uſage pour accorder Plutarque & Denys d'Halicarnaſſe avec Ovide; car les deux premiers *(Plutarc. quæſt. Rom. Dion. Halic. lib. II)* diſent que les Romains n'immoloient aucun animal au dieu *Terme*; Ovide atteſte en pluſieurs endroits le contraire.

Eſt via quæ populum Laurentes ducit in agros,
Quondam Dardanio regna petita duci,
Illic lanigeri pecoris tibi, Termine, fibris
Sacra videt fieri ſextus ab urbe lapis.
Ovid. Faſt. lib. II.

(a) Herodot. lib. II, p. 65, edit. cit Πάσχουσι δὲ (οἱ ἱρέες) καὶ ἀγαθὰ οὐκ ὀλίγα· οὔτε τι γὰρ τῶν οἰκηίων τρίβουσι, οὔτε δαπανέονται, ἀλλὰ καὶ σιτία σφι ἐστὶ ἱρὰ πεσσόμενα· καὶ χηνῶν καὶ βοέων κρεῶν πλῆθός τι ἑκάστῳ γίνεται πολλὸν ἑκάστης ἡμέρης· δίδοται δέ σφι καὶ οἶνος ἀμπέλινος.

Herodote parle auſſi du vin qu'on fourniſſoit par jour aux Gardes-du-corps, mais il ne dit pas s'il étoit ἀμπέλινος.

peut-être pas de celle qui se faisoit dans une fête annuelle, célébrée en l'honneur de Diane, dans la ville de Bubaste, où se rendoient plus de soixante-dix mille ames, hommes & femmes, sans compter les enfans, & où, suivant le rapport d'Hérodote *(b)*, il se consommoit alors plus de vin que durant le reste de l'année. Il y avoit plusieurs autres fêtes, qui se célébroient ailleurs tous les ans avec beaucoup de pompe; celle d'Isis, dans la ville de Busiris; celle de Minerve, à Saïs; à Héliopolis, celle du Soleil; à Buto, celle de Latone; & peut-être dans chacune d'elles la consommation de vin n'étoit-elle pas moindre qu'à Bubaste. Or croira-t-on que si l'Égypte n'eût point produit de vin, elle en eût été si prodigue dans ces occasions?

Herodot. l. II, p. 71, edit. cit.

M. Dupuis pense donc qu'Hérodote n'a eu en vue qu'une partie de l'Égypte, & parce qu'il insère dans son récit une remarque générale, qui convient à tous les Égyptiens, il a donné lieu à la méprise. Il avoit entrepris de parler des Égyptiens, qui habitent la partie de l'Égypte propre à la semence & à la culture du blé: « De tous ceux avec qui j'ai conféré, ce sont, dit-il, » les plus habiles & les mieux instruits de l'histoire de tous les » peuples; ils sont dans l'usage, pour conserver leur santé, de se » purger trois fois par mois, convaincus que toutes les maladies » viennent des alimens: les Égyptiens néanmoins, à cause de la » température du climat, sont de tous les hommes ceux qui jouissent d'une santé plus constante, aux Lybiens près. » Après cette observation générale, revenant à ceux dont il avoit commencé de parler, « le pain qu'ils mangent, ajoute-t-il *(c)*, » est fait d'une espèce de froment appelé ὄλυρα; pour le vin » qu'ils boivent, ils le font avec de l'orge, parce que dans leur pays il ne croît point de vignes. »

Par cette interprétation, que le texte ne dément point,

(b) Lib. II, p. 71, edit. cit. Ἐπὰν δὲ ἀπίκωνται ἐς τὴν Βούβαστιν, ὁρτάζουσι, μεγάλας ἀνάγοντες θυσίας· καὶ οἶνος ἀμπέλινος ἀναισιμοῦται πλέων ἐν τῇ ὁρτῇ ταύτῃ ἢ ἐν τῷ ἅπαντι ἐνιαυτῷ τῷ ἐπιλοίπῳ.

(c) Lib. II, p. 74, edit. cit. Αὐτῶν δὲ δὴ Αἰγυπτίων οἳ μὲν περὶ τὴν σπειρομένην Αἴγυπτον οἰκέουσι.... μάλιστα λογιώτατοί εἰσι.... ἀρτοφαγέουσι δὲ ἐκ τῶν ὀλυρέων ποιεῦντες ἄρτους, τοὺς ἐκεῖνοι κυλλήστις ὀνομάζουσι· οἴνῳ δὲ ἐκ κριθέων πεποιημένῳ διαχρέωνται· οὐ γάρ σφι εἰσὶ ἐν τῇ χώρῃ ἄμπελοι.

l'hiſtorien nous apprend que la vigne n'étoit point cultivée dans certains cantons de l'Egypte deſtinés à la culture du blé; mais il ne nie point qu'elle n'ait été cultivée dans d'autres lieux qui lui étoient propres : certainement s'il eût prétendu que dans l'Égypte entière on ne recueilloit point de vin, & que par-tout les habitans faiſoient uſage d'une boiſſon tirée de l'orge, il n'eût pas manqué d'avertir qu'on faiſoit venir d'ailleurs le vin dont il ſe conſommoit une ſi grande quantité, ſoit pour l'entretien des Prêtres, ſoit dans les fêtes ſolennelles.

SUR DEUX ÉDIFICES D'UNE SEULE PIERRE,

Transportés ſur le Nil des carrières de l'Égypte, l'un à Saïs, *l'autre à* Butos.

SI la vanité humaine, ſans ceſſe réduite à gémir de ſon impuiſſance, veut pour un moment ſe déguiſer ſa foibleſſe; ſi elle veut connoître par des faits juſqu'à quel degré de force peuvent s'élever les efforts de l'humanité, qu'elle jette les yeux ſur l'ancienne Égypte; elle verra dans les travaux qui ont rendu ſi célèbre cette contrée les projets les plus hardis & la plus étonnante exécution. M. le comte de Caylus, dans un Mémoire lû à l'Académie, a développé les détails des opérations qui ont été néceſſaires pour tailler dans la carrière, tranſporter ſur le Nil & placer dans le lieu deſtiné, deux temples d'une ſeule pierre, l'un à Saïs, l'autre à Butos. On ſait que ces deux villes étoient dans le Delta. On peut regarder ce Mémoire de M. le comte de Caylus comme un commentaire étendu de deux paſſages d'Hérodote : voici le premier.

Le 16 Nov. 1762.

Amaſis fit apporter de la ville d'Éléphantine une eſpèce d'édifice d'une ſeule pierre, & il employa trois années à ce tranſport, qui fut exécuté par deux mille hommes, tous bateliers. La

Herodot. l. II. 175.

longueur extérieure du morceau est de vingt-une coudées, la largeur de quatorze & la hauteur de huit, telles sont les dimensions extérieures de cet ouvrage d'une seule pierre; à l'égard de l'intérieur, la longueur est de dix-huit coudées, plus une petite coudée, la largeur est de douze coudées & la hauteur de cinq; ce morceau est placé à Saïs auprès de l'entrée du temple. La raison qui empêcha l'Architecte de faire entrer ce morceau dans le temple, c'est, dit-on, que dans le temps qu'on travailloit pour y parvenir, l'Architecte impatienté de la longueur de l'entreprise soupira & parut dépité contre son ouvrage. Ce fut un mauvais présage pour Amasis; il ne voulut pas qu'on fît avancer plus loin cet édifice. Quelques-uns disent aussi qu'un des ouvriers fut écrasé sous le poids du morceau, & que par cette raison on ne le fit point entrer dans le temple.

M. le comte de Caylus, éclairé par l'intelligence des arts, a recherché les moyens nécessairement employés pour l'exécution & le transport de cet ouvrage. Il examine d'abord les proportions de cette chapelle & les réduit à notre mesure; cet examen donne la solidité du bloc, les dimensions du vide, & par conséquent celle de l'ouvrage évidé, ce qui en fait connoître le poids à peu de chose près.

Il donne ensuite la mesure du trajet d'*Eléphantine* à *Saïs*, ce qui sert à rendre raison du temps & de la quantité d'hommes employés au transport; il en résulte aussi des réflexions sur la construction de la machine nécessaire pour porter l'édifice: ces détails l'ont obligé à remonter au principe, c'est-à-dire à donner quelques idées sur les carrières de la haute Égypte, & à réfléchir sur les moyens du travail dans ces mêmes carrières: cette dernière observation n'est ni la moins étonnante ni celle qui exige le moins de discussion.

Il commence par fixer la valeur réelle de la coudée Égyptienne, telle qu'elle devoit être du temps d'Hérodote. L'ancienne coudée Égyptienne paroît avoir été la même que la coudée Grecque, non-seulement parce que les Grecs avoient emprunté de l'Égypte leurs anciens usages, mais encore parce qu'Hérodote, qui remarque des différences de coudées

coudées étrangères, n'en remarque point entre la coudée des Égyptiens & celle des Grecs; il dit que la coudée Égyptienne étoit la même que la Samienne; ce n'eſt pas que Samos employât des meſures différentes de celles du reſte de la Grèce; mais c'eſt que Pythagore, natif de cette île, y avoit apporté d'Égypte des étalons plus exacts & plus précis qu'ils ne l'étoient en Grèce. L'antiquité qui fait mention des meſures apportées par Pythagore ne dit pas qu'il en ait introduit de nouvelles: cela poſé, la coudée Égyptienne du temps d'Hérodote comprenoit, comme la coudée Grecque, un pied trois pouces onze lignes de Paris.

La coudée Égyptienne augmenta depuis de plus en plus ſous les Ptolémées, ſous les Romains & ſous les Arabes; ce qui, pour le dire en paſſant, détruit les raiſonnemens haſardés de nos jours contre l'attériſſement du ſol de l'Égypte & l'augmentation de la crûe du Nil; les ſeize coudées d'un temps n'étant pas les ſeize de l'autre. La longueur extérieure de cette chapelle étant de vingt-une coudées, ſa largeur de quatorze, & ſa hauteur de huit; la meſure de Paris nous donne vingt-ſept pieds dix pouces trois lignes pour ſa longueur, dix-huit pieds ſix pouces dix lignes pour ſa largeur, & dix pieds ſept pouces quatre lignes pour ſa hauteur.

Voici les dimenſions de l'intérieur ou du vide ménagé dans le bloc; longueur, dix-huit coudées, plus une petite coudée moindre que l'autre d'une ſixième partie; largeur, douze coudées; hauteur, cinq coudées.

Ces meſures ſont ſur celle de Paris vingt-quatre pieds onze pouces neuf lignes pour la longueur; car M. le comte de Caylus ajoute un pied pour égaler cette petite coudée dont Hérodote fait mention d'une manière qui prouve bien l'exactitude ſcrupuleuſe de toutes ces meſures; la largeur eſt de quinze pieds onze pouces, & la hauteur de ſix pieds ſept pouces ſept lignes.

Au reſte, tous ces calculs doivent être regardés comme des à peu près, la préciſion mathématique n'étant pas néceſſaire pour des objets pareils; mais en ſuivant les dimenſions données

par Hérodote, le bloc ou le ſolide de ce parallélipipède doit être cinq mille quatre cents quatre-vingt-huit pieds cubiques cinq pouces cinq lignes; le ſolide enlevé doit être de deux mille ſix cents trente-ſix pieds neuf pouces une ligne qu'il faut diminuer de la ſomme première, par conſéquent il reſte pour le ſolide de la chapelle deux mille huit cents cinquante-un pieds huit pouces, car les épaiſſeurs des murs de cette chapelle ſont différentes entre elles; celles des extrémités ou des petits côtés devoient être d'un pied cinq pouces trois lignes, celles des parties latérales d'un pied trois pouces onze lignes, & celles du deſſus & du deſſous d'un pied onze pouces dix lignes, & ſi l'on veut prendre une épaiſſeur moyenne elle ſera d'un pied ſept pouces.

Avant que de ſavoir le poids de cette chapelle, il eſt néceſſaire de faire une réflexion.

Il eſt conſtant que les marbres de la haute Égypte employés dans la décoration & dans la bâtiſſe des Egyptiens ſont plus difficiles à travailler que nos marbres de France & d'Italie; ils ſont donc plus durs & plus denſes, & par conſéquent plus peſans. Il eſt encore certain que les Égyptiens n'employoient point ordinairement le marbre blanc tel que nous le connoiſſons, & tel que les Grecs & les Romains l'ont employé; cependant la grande pyramide en étoit revêtue: voici ce que Maillet a dit à cette occaſion.

Voyage d'Ég. page 226.

Je ſais qu'il ne ſe rencontre en Égypte aucune carrière de marbre blanc; mais je n'ignore pas auſſi qu'il s'en trouve une ſur les bords de la mer Rouge & aux environs du mont Sinaï, d'où ce marbre peut avoir été tranſporté en Égypte & être venu par terre en trois jours de marche juſqu'au pied de l'endroit où cette pyramide eſt ſituée.

Hérodote n'ayant ſpécifié ni granite, ni porphyre, ni marbre noir ou pierre de touche, il ſeroit difficile d'évaluer le poids au juſte, c'eſt-à-dire l'augmentation du poids au-deſſus des marbres ordinaires; mais comme M. le comte de Caylus prend toujours dans les calculs de ce Mémoire le moindre poids, il n'eſtime celui du pied cube de cette

chapelle qu'à deux cents cinquante livres, poids approchant, mais un peu ſupérieur à celui de nos marbres ordinaires; ainſi la dévotion d'Amaſis peſoit cinq cents ſoixante-dix mille trois cents trente-trois livres quand elle a été tranſportée d'Éléphantine à Saïs.

M. le comte de Caylus s'étoit d'abord perſuadé que le bâtiment néceſſaire pour le tranſport de cette chapelle ne pouvoit être qu'un radeau, c'eſt-à-dire un aſſemblage de bois liés enſemble, & dont le fond eſt plat; mais ce genre de bâtiment préſente ici pluſieurs difficultés qu'il eſt bon d'examiner.

Les bois les plus forts d'équarriſſage & de longueur, ſont les ſeuls qui puiſſent convenir pour porter & ſoutenir un corps du poids qu'on vient d'expoſer; de petits bois réunis le pourroient ſoutenir, mais quelle ſolidité pourroient-ils avoir pour une navigation de cette longueur & de cette durée? ils n'auroient pu réſiſter quand le radeau auroit touché ou qu'il ſeroit arrivé à terre; il falloit même que ce radeau fût d'une plus grande étendue en longueur & en largeur que la chapelle; on ne pouvoit lui donner moins de douze à quinze pieds tout autour, cet eſpace étoit néceſſaire pour la manœuvre du grand nombre d'hommes, d'engins, de leviers, de rouleaux, &c. employés à placer la chapelle ſur le radeau ou à la déplacer; il auroit même été néceſſaire de donner plutôt vingt pieds que quinze à cette largeur, ſi même on ne lui en avoit pas donné davantage: un pareil radeau ſoulagé même par les tonneaux vides qu'on a coutume de placer dans leur conſtruction, auroit exigé un grand nombre de pieds cubes de bois, car il auroit fallu les étendre en ſuperficie plutôt qu'en profondeur, pour que le radeau prît moins d'eau: mais l'Égypte étoit bien éloignée de produire des bois de la force néceſſaire à une pareille conſtruction; il faut donc croire non-ſeulement qu'on a banni tous les moyens de papyrus & de roſeau dont on ſe ſervoit ordinairement pour la navigation du Nil & des canaux, mais qu'on eſt parvenu à tirer des arbres de la haute Égypte ou de

l'Éthiopie; car il eſt conſtant que ces difficultés ont été levées. La chapelle eſt arrivée à Saïs; nous ne pouvons par conſéquent réfléchir que ſur les moyens plus ou moins poſſibles pour deviner ceux qu'on a employés pour l'exécution.

Nous ſommes peu inſtruits des productions de ces montagnes. On ſait que les Égyptiens en tiroient le cedria, cette gomme dont M. le comte de Caylus a parlé dans nos Mémoires à l'occaſion des embaumemens; les cèdres qui la produiſent ſont du même genre que ceux du Liban; mais ils ont quelques différences, & il y a beaucoup d'apparence que les montagnes de la haute Égypte produiſoient, comme celles de la Syrie, non-ſeulement ces deux eſpèces de cèdre, mais peut-être d'autres bois réſineux & deux eſpèces de chênes, dont une étoit le chêne vert. Quoique nos chênes arroſés par les pluies, les brouillards & les autres humidités des pays froids ſoient plus légers que les arbres des pays chauds, cependant M. le comte de Caylus ne calcule le poids du radeau que ſur le pied de nos bois de conſtruction ordinaire.

Le poids de la chapelle étant de cinq cents ſoixante-dix mille trois cents trente-trois livres, les engins, outils & hommes néceſſaires pour conduire, embarquer & débarquer, devoient ajouter au moins deux cents mille livres, car mille hommes à cent cinquante livres chacun ſont cent cinquante mille livres; il pouvoit y avoir plus de mille hommes ſur ce bâtiment dans de certaines circonſtances, les outils s'y trouvoient encore, ainſi c'eſt mettre bien bas tout ce que le radeau devoit porter ſi on ne le compte qu'à huit cents mille livres.

Chaque pied cube de chêne ſec calculé ſur le pied des nôtres, qui ſont au moins de dix livres plus légers, eſt de ſoixante livres; le pied cube d'eau étant de ſoixante-dix livres, le bois ne peut ſupporter par-delà ſon propre poids que dix livres dans l'eau douce tant qu'il eſt ſec; mais d'abord qu'il eſt dans l'eau & forcé d'y être plongé par quelque charge, il prend de l'eau & ne peut guère ſupporter plus de huit livres. En ſuppoſant cette eſtimation, il faudroit que le radeau contînt cent mille pieds cubes de bois, ſuppoſant encore douze pieds

excédans de chaque côté & vingt à chaque extrémité, la longueur du radeau devient de ſoixante-huit pieds, & la largeur de quarante-deux, ce qui donne pour ſurface deux mille huit cents cinquante-ſix pieds. Ce radeau devoit avoir près de trente-cinq pieds de profondeur, car trente-cinq multipliés par deux mille huit cents cinquante-ſix donnent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents ſoixante, moindre que cent mille, nombre des pieds cubes néceſſaires au radeau.

Cet examen a fait conclure à M. le comte de Caylus, que la chapelle dont il s'agit n'a point été conduite à Saïs ſur un radeau, mais qu'on a dû ſe ſervir d'un bateau fort & ſolide, ſur lequel on aura fait un plancher.

Ce bateau de vingt-cinq pieds de largeur, de quatre-vingts à cent pieds de longueur, de ſix pieds & demi de profondeur a pu porter toute cette charge, en faiſant excéder le bateau dans toutes ſes parties par un plancher, ou bien en lui donnant encore plus de largeur.

Ce dernier moyen paroît devoir être préféré, parce qu'il eſt plus vraiſemblable. Quel que ſoit celui qu'on a employé pour le ſoulagement des poids ou l'augmentation des forces, on aura toujours peine à concevoir de quelle manière on a conduit cette chapelle de la carrière au bâtiment qui la devoit porter. M. le comte de Caylus croit qu'on a ſu profiter de l'eau, un des grands agens de la Nature, & que la pierre ayant été travaillée au niveau de l'inondation ordinaire (point connu & très-facile à remarquer); le bateau conſtruit au-deſſous de la carrière aura été facilement élevé par le Nil dans ſa crûe juſqu'à la hauteur du plan de la chapelle, dont le chemin n'aura pas été plus long que la largeur du bateau. Quant au débarquement, l'eau peut avoir apporté la chapelle aſſez près du temple de Saïs, & les eaux étant retirées, on aura ſacrifié le bateau & dépecé les bois qui le compoſoient; cependant nous voyons qu'il falloit conduire cette chapelle par terre au moins quelque diſtance pour la faire entrer dans le temple, ce qui ne fut pas exécuté.

M. le comte de Caylus examine enſuite le chemin que

la chapelle avoit à faire. Hérodote compte vingt-cinq journées d'Éléphantine à Saïs. La première de ces villes étoit ſur le Nil, vers l'extrémité méridionale de l'Égypte, & la ſeconde étoit dans le Delta ſur le canal Thermuthiaque qui ſe jetoit dans la mer par l'embouchure Sebennytique. Ptolémée place ces deux villes preſque ſous le même méridien, Saïs plus ſeptentrional de ſix degrés quarante minutes; il en réſulte une diſtance de cent ſoixante-ſix de nos lieues communes de vingt-cinq au degré. Les ſinuoſités du Nil rendoient la route plus longue à peu près d'une cinquième partie, c'eſt-à-dire que la navigation étoit d'environ deux cents lieues, qui donneront huit lieues pour chacune des journées marquées dans Hérodote.

Ce détail ne ſert ici qu'à donner la diſtance réelle, car le bâtiment chargé d'un ſi grand poids n'a pu ſuivre la route ordinaire ni faire la même diligence; dans les trois années du voyage, il a fallu attendre trois inondations du Nil, néceſſaires pour mettre le bâtiment à flot, & favorables d'ailleurs à l'embarquement & au débarquement de la chapelle; le nombre des deux mille bateliers placés ſur le grand bateau ou diſpoſés ſur pluſieurs petits bateaux n'étoit pas trop fort pour remorquer le bâtiment, le remettre à flot quand il avoit échoué, ou pour le gouverner & le maintenir dans le vrai fil de l'eau, en un mot pour le conduire.

Ici ſe préſente une difficulté conſidérable; les canaux particuliers, dira-t-on, pouvoient-ils porter un pareil bâtiment? étoient-ils aſſez larges pour que le bâtiment ne mît aucun obſtacle à la communication? étoient-ils par-tout aſſez profonds pour fournir la quantité d'eau ſuffiſante? On ne peut répondre à ces queſtions que par le fait. Ce bâtiment eſt deſcendu par le Nil; il a donc trouvé par-tout une route poſſible. Hérodote nous apprend que les deux canaux de Bubaſte avoient cent pieds de largeur, & les deux de Saïs trois cents; or c'eſt juſtement à Saïs que cette chapelle a été tranſportée.

Après avoir conſidéré cette chapelle du côté de ſon

volume, de ſon poids & de ſon tranſport, le travail & l'exécution demandent à être diſcutés. Hérodote ne détermine pas la qualité de la pierre dont cette chapelle étoit bâtie; mais nous pouvons parvenir à la connoître avec une grande apparence de certitude.

Les montagnes de la haute Égypte, & par conſéquent celles dont Éléphantine eſt environnée, ne fourniſſent que des granites, des porphires & des marbres noirs de la plus grande dureté.

A cette occaſion, on ne peut s'empêcher d'admirer les ſages combinaiſons de la Nature; toute pierre d'une autre qualité n'auroit point convenu à l'Égypte, le Nil l'auroit détruite ou emportée dans les temps de ſes inondations. On répondra peut-être que les temples & les habitations étoient bâtis ſur des hauteurs qui devenoient des îles pendant la crûe de ce grand fleuve, mais combien d'ouvrages néceſſaires & importans étoient couverts par l'inondation? combien d'autres avoient leurs fondations ſous les eaux tous les ans & pendant un quart de l'année? Cette circonſtance inévitable a certainement beaucoup contribué au grand appareil que les Égyptiens ont employé dans leur bâtiſſe, pour la rendre auſſi ſolide que nous la voyons : la néceſſité où ils étoient de ſe garantir d'un inconvénient qui détruit les bâtimens avec tant de facilité, a dû produire cet effet dans leur conduite : auſſi les montagnes de la haute Égypte ſont pleines, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſont diſpoſées ni par bancs ni par lits; en conſéquence on peut y tailler des blocs d'une auſſi grande étendue qu'on en a le pouvoir ou la volonté; les obéliſques en ſont une preuve que les ruines de Rome ont rendu ſenſible à toute l'Europe; d'ailleurs on peut aſſurer que les matières que produiſent les carrières ne préſentent ni bouzin ſur la croûte ni lit dans l'intérieur.

Les carrières des anciens n'étoient ni creuſes ni profondes comme les nôtres, c'eſt-à-dire faites comme des puits; ils ouvroient une montagne par le flanc, comme on peut le remarquer entre pluſieurs autres dont le travail eſt encore

apparent, à Saragouſſe, l'ancienne Syracuſe, où l'on fait voir aux étrangers ce qu'on appelle *l'oreille de Denys le tyran*, & qui n'eſt autre choſe qu'une carrière découverte, dont on a tiré une prodigieuſe quantité de pierres. Nous devons donc croire que les carrières de la haute Égypte étoient travaillées à découvert ſur la pente & dans le flanc des montagnes: non-ſeulement les voyageurs le certifient, mais pluſieurs traits faciles à remarquer dans l'hiſtoire nous en aſſurent; d'ailleurs les Égyptiens étoient trop éclairés pour ne pas profiter des circonſtances qui rendoient le travail & l'embarquement de leurs matériaux plus aiſés; cette raiſon les a conduit à ſe ſervir de la pente des eaux pour la facilité du tranſport: auſſi doit-on ſe perſuader que les ſecours ſimples indiqués par la Nature ont été le principe de toutes les grandes entrepriſes des Égyptiens; cette réflexion ne diminue ni les connoiſſances ni le mérite de cette ſage nation. La baſſe Égypte ne fourniſſoit aucune eſpèce de pierre; elle a été de tous les temps obligée de recourir à la haute. Le travail de cette chapelle en dedans comme en dehors a donc été fait à découvert, c'eſt-à-dire ſur le flanc d'une montagne: quand on n'en auroit pas d'autre preuve, il ſuffiroit de conſidérer quelle force inconcevable il auroit fallu employer pour tirer des blocs de ce genre & de ce poids d'une carrière profonde; on peut encore aſſurer, ſans qu'Hérodote en ait parlé, que ce travail a été exécuté dans le lieu le plus voiſin du Nil & le moins difficile pour l'embarquement; cependant avec de telles précautions & d'autres encore que l'objet préſent faiſoit naître, les opérations indiſpenſablement néceſſaires préſentent encore beaucoup de difficultés.

Voici l'idée que s'étoit formée M. le comte de Caylus du procédé des ouvriers dans la carrière. On tailloit le bloc ſur le penchant d'une montagne & ſelon les dimenſions données; la face que l'on régaloit abſolument à découvert n'étoit pas la plus difficile, l'on choiſiſſoit ſans doute une des plus étendues; mais c'étoit un pénible ouvrage que d'iſoler & de dégager les trois autres; il falloit ouvrir dans chaque partie des tranchées

pour

pour faciliter le travail dans toute la hauteur du pourtour de la chapelle & pour détacher de la montagne toutes les faces du bloc. On conçoit aisément que cet ouvrage exigeoit beaucoup de temps, si l'on réfléchit sur la dureté de la matière, sur le peu de commodité des ouvriers & sur le petit nombre qui pouvoit travailler à la fois. Il faut bannir pour cette espèce de bâtiment toutes les idées de toits connus & pratiqués dans les pays froids, nécessaires, dit-on, pour l'écoulement des neiges & des eaux de la pluie. Cet usage étant inconnu en Égypte, il seroit absurde de le supposer pour une chapelle; mais ce corps plan ou cette partie supérieure qui tenoit lieu de toit a exigé beaucoup de travail pour être séparé de la montagne; & ce travail aura été plus ou moins considérable selon la disposition de cette même montagne, c'est-à-dire selon l'angle qu'elle formoit par rapport au plan total de l'ouvrage dont il est question. Cependant ces difficultés réelles & très-étendues ne sont rien en comparaison du moyen qu'il a fallu employer pour détacher le fond ou le plancher de ce petit bâtiment: car enfin on ne retourne point un bloc de ce poids & de ce volume pour le travailler commodément de tous les sens, & même pour y parvenir il faudroit toujours l'avoir détaché du solide de la montagne; cette opération nécessaire, de quelque façon qu'elle ait été exécutée, paroit la plus difficile de toutes celles que cette entreprise a pu exiger. Si l'on vouloit croire que pour diminuer le poids & la difficulté du travail on n'ait point conservé de plancher, tous les terrains sur lesquels on aura voulu placer cette chapelle pouvant également en servir; les proportions données par Hérodote nous ôtent cette ressource; le dessus auroit été trop épais, il auroit eu quatre pieds, puisque la hauteur extérieure est de dix pieds sept pouces, & l'intérieure de six pieds sept pouces, tandis que les côtés n'ont qu'un pied & demi, & même moins: mais quand cette chapelle n'auroit porté que sur le bas de ses quatre murs, il aura toujours été nécessaire de dégager ces parties du fond, & pour y parvenir il a fallu également soutenir & étayer toute la chapelle, sans cette précaution, qui demande même une fouille creusée

fort au-deſſous du plan, il n'a pas été poſſible de travailler ſous œuvre: quel ouvrage que celui de ces fouilles priſes en deſſous? quelle force ont exigé les étais? quel danger dans l'opération?

Quant au travail néceſſaire pour évider l'intérieur de la chapelle, c'eſt une affaire de patience. On ne pouvoit placer qu'un ouvrier pour commencer l'ouverture d'une porte placée dans une des parties du mur, & quand l'ouverture eſt devenue aſſez grande, on a augmenté le nombre des ouvriers à proportion du nouvel eſpace; mais ces ouvriers ont été obligés de travailler pendant long-temps aux flambeaux pour terminer le vide de l'intérieur, & leur ouvrage, difficile par lui-même, étoit encore ralenti par le défaut du jour.

Hérodote ne nous a point appris le nombre des années qu'on a employées au travail de cette chapelle; ſelon ce que l'on vient d'entendre, il doit avoir été plus long que celui du tranſport: non-ſeulement on n'a jamais pu placer ſur cet ouvrage un grand nombre d'ouvriers à la fois, loin d'avancer ils n'auroient fait que ſe nuire & s'embarraſſer; mais on doit encore faire attention qu'un homme qui ne peut travailler ces matières qu'en les piquant, ne tire pas dans une journée plein ſa main de ces marbres durs; car il eſt néceſſaire, pour ainſi dire, de les mettre en poudre pour les détacher de la maſſe. Il ne faut point chercher ici du merveilleux ni dire, pour ſe tirer d'affaire, que les anciens avoient des ſecrets que nous n'avons plus. On ſait l'impreſſion que de pareilles ſuppoſitions produiſent ſur l'eſprit des hommes ſages; ils avoient des moyens ſans doute, mais dont le merveilleux conſiſte dans la grandeur de l'entrepriſe & de l'exécution, car il eſt difficile de ſuppoſer des voies différentes en général de celles que nous employons à la vérité en petit. Sans entrer dans une diſcuſſion qui ne ſerviroit qu'à prouver le peu de connoiſſances des modernes, il eſt plus ſimple d'admirer l'induſtrie & les connoiſſances des anciens, principalement par rapport aux forces mouvantes, & de convenir que nous ſommes bien éloignés de les égaler en ce point.

Il ne faut pas ſortir de l'Égypte, ſi l'on veut aller de merveille en merveille; Herodote nous fournit, dans le même

Liv. II.

endroit, un autre exemple de même genre, encore beaucoup plus considérable.

Il y a, dit-il, *dans la ville de Butos un temple d'Apollon & de Diane, outre celui de Latone, dans lequel il se rend des oracles; ce dernier temple est grand, & il a des portiques de dix orgyes de haut*: de tout ce que j'y vis, voici ce qui me causa la plus grande surprise. Il y a dans l'enceinte, consacrée à Latone, un temple fait d'une seule pierre en hauteur & en longueur; les côtés en sont égaux; chacune de ces dimensions est de quarante coudées: la couverture de la partie supérieure est une autre pierre, ayant un entablement de quatre coudées. Ce temple est, de tout ce que j'ai pu voir, la chose la plus surprenante.* * 40 coudées.

Les proportions de ce bloc sont, à peu de chose près, d'un poids sept à huit fois plus fort que celui du bloc de Saïs; chaque face a quarante coudées; réduites à notre mesure, elles valent cinquante-trois pieds huit lignes: toutes les dimensions de ce bloc étant égales, il formoit un cube parfait de cent quarante-neuf mille trois cents quarante-cinq pieds. Cette mesure est celle du bloc plein; mais comme l'auteur ne rapporte point les dimensions de l'intérieur, on ne peut dire quel étoit le poids restant, ni quelle étoit l'épaisseur ou la solidité des quatre murs: quelque diminution que le vide ait pu causer, il est bien étonnant qu'on ait transporté une pareille masse; quoiqu'Hérodote ne dise rien à cet égard, cette chapelle a nécessairement voyagé; supposé même qu'elle ait été tirée des carrières situées auprès de Memphis, & dont on avoit fait des ouvrages admirables, selon Hérodote, ce voyage, quoique plus court que celui d'Éléphantine, présentera toujours de grandes difficultés à surmonter.

Toutes les circonstances sont égales entre les deux chapelles; mais le bloc de cette dernière étant d'une proportion si considérablement supérieure, produit un étonnement qui éblouit & déconcerte, pour ainsi parler, l'imagination même.

M. le comte de Caylus est porté à croire que la chapelle de Butos, sortoit des carrières d'Éléphantine plutôt que de celles de Memphis; & la raison qu'il en apporte, c'est qu'Amasis avoit sans doute fait choix, pour la chapelle de Saïs, de la

carrière la plus convenable & la plus commode de toutes celles qu'il pouvoit faire ouvrir : de plus, Hérodote dit que les carrières d'Éléphantine étoient les plus vastes & les plus propres aux grands ouvrages; or Butos étoit située sept lieues encore par de-là Saïs, vers l'embouchure Sébennytique ; & ce surplus d'éloignement est encore un objet considérable par rapport à une si lourde masse.

Si d'un autre côté on calcule le poids de cette chapelle, si l'on compare ses dimensions avec celles de Saïs, on verra clairement que cette dernière ayant été conduite par deux mille hommes entendus dans la navigation, & qui ont employé trois années à la rendre à sa destination, celle de Butos, dont le chemin étoit plus long, le volume & par conséquent le poids incomparablement plus forts, n'a pu être conduite ni placée dans le temple de Latone, sans qu'on ait employé de plus grands moyens pour y parvenir ; d'autant plus que les forces ne suivent pas l'augmentation numérale des poids : il faut d'ailleurs compter plus de temps pour le travail dans la carrière & pour la construction du bateau qui doit emporter un plus grand nombre de pieds cubes de bois, & qui, par toutes ces raisons, a tiré beaucoup plus d'eau.

Il est cependant nécessaire d'observer que le passage d'Hérodote donne deux morceaux à cette dernière chapelle, c'est à-dire que le toit ou la couverture étoit composé d'une autre pierre : il est vraisemblable que ces deux morceaux ont été embarqués séparément ; mais quelle tranche que la surface de ce toit ? elle avoit cinquante-trois pieds huit lignes dans tous les sens.

Pour concevoir plus aisément les paroles d'Hérodote au sujet de cette grande pierre, il faut se représenter qu'elle est plate, selon l'usage des toits égyptiens, & que l'entablement, de quatre coudées ou de cinq pieds trois pouces huit lignes de Paris, est formé par une épaisseur conservée à la pierre sur chacune de ses extremités ; car il y a grande apparence que pour diminuer le poids de cette tranche, elle fut creusée dans le milieu de sa surface intérieure ou extérieure : il faut croire

encore que cet entablement, ſi clairement énoncé, avoit un peu plus de largeur que le corps de la chapelle; cette circonſtance étoit néceſſaire pour diſtinguer cet entablement, & c'eſt par-là qu'il mérite le nom qu'on lui donne. Les Égyptiens n'ayant eu aucun ordre arrêté, on ne peut eſtimer cette ſaillie; d'ailleurs l'épaiſſeur de l'entablement, & celle qu'on avoit conſervée à la tranche, n'étant point ſpécifiées, il eſt impoſſible d'en donner ni le poids ni le cube; on voit ſeulement que l'un & l'autre étoient conſidérables.

La ſéparation de ce monument en deux parties a pu diminuer la difficulté du travail dans la carrière, & faciliter peut-être quelques-uns de ſes mouvemens dans le tranſport; mais de combien le poids du corps de cette dernière chapelle étoit-il plus fort que celui de la chapelle de Saïs? nous ne pouvons comparer, avec quelque préciſion, que le poids de leur plein avant que d'être évidées: la petite chapelle peſoit au moins cinq mille quatre cents quatre-vingt-huit pieds cubes, & celle de Butos environ cent quarante-neuf mille trois cents quarante-cinq, ſans la couverture.

Et quelle machine que celle dont on s'eſt ſervi pour élever ce toit, quand la chapelle a été miſe en place? il a fallu guinder, ſur des murs de cinquante-trois pieds de haut, une pierre d'un poids énorme & telle qu'on vient de la décrire.

Après avoir admiré les ſoins de tout un peuple pour conſtruire & pour élever, combien doit-on déteſter la mémoire de ceux dont la méchanceté a trouvé aſſez de forces & de moyens pour détruire juſqu'à des monumens pareils? Il eſt vrai que la chute des colonnes & la deſtruction des temples conſtruits en Égypte avec de ſi grandes parties, ont pu briſer ces prodiges de l'art, & que leurs fragmens peuvent être cachés aujourd'hui ſous des décombres; mais l'Égypte, cette contrée autrefois le berceau & le ſéjour des Sciences & des Arts, étant aujourd'hui le ſiége de la plus profonde ignorance, il n'eſt pas étonnant que les reſtes prodigieux de ces chapelles, qui doivent encore exiſter, nous ſoient inconnus.

Granger, dans ſon voyage d'Égypte, imprimé à Paris en

1745, fait la description d'une chapelle de Latone qu'il a vue dans les ruines de Butos; mais les dimensions qu'il en donne sont si différentes de celles qu'a données Hérodote, qui étoit aussi témoin oculaire, plusieurs autres circonstances de cette bâtisse s'accordent si peu avec celle dont nous parlons, qu'il en résulte évidemment ou que Granger n'a pas bien vu la chapelle qu'il décrit, ou qu'il ne décrit pas celle qu'avoit vue Hérodote.

Ces grands efforts de mécanique paroissent sur la scène du monde dans le même temps que les Égyptiens; on peut soupçonner avec quelque vraisemblance qu'ils ne les ont point empruntés d'aucune autre Nation; car on ne voit sur la terre aucun vestige d'une magnificence égale à celle des Égyptiens, en grandeur, en projet, ainsi qu'en exécution. Les Romains paroissent avoir connu quelques-uns de ces grands moyens; les obelisques transportés à Rome & élevés dans la ville, les colosses placés & déplacés sans avoir causé le moindre étonnement aux historiens contemporains, sont des preuves de fait qu'on ne peut mettre en doute : enfin toutes les traces de ces grandes opérations se sont évanouies, & paroissent avoir été ensévelies sous les ruines de l'empire Romain. Cependant elles subsistoient encore, du moins on en voit paroître un rayon brillant dans le v.e siècle; le tombeau de Théodoric, roi des Goths, qui subsiste à Ravenne, nous présente le dernier exemple de ces grands efforts de mécanique dans tous les genres, de taille, de transport & de pose.

Ce monument est peu connu; il est vrai que quelques auteurs en ont parlé, mais sans aucune exactitude. M. Soufflot, connu de toute la France par ses grands talens dans l'architecture, avoit, dans son voyage d'Italie, dessiné & mesuré ce tombeau sur les lieux avec l'attention la plus scrupuleuse. M. le comte de Caylus le pria de lui en communiquer les détails; voici la description que lui envoya M. Soufflot, & que nous allons insérer toute entière.

« En admirant avec vous, Monsieur, l'immensité des blocs » que les Égyptiens avoient su tirer des carrières, transporter sur » le Nil par des distances de deux cents lieues, & mettre en

place, j'eus l'honneur de vous dire que les Goths n'avoient point ignoré les moyens de faire des choſes étonnantes dans le même genre, & que le tombeau élevé dans la ville de Ravenne au roi Théodoric, par ſa fille Amalaſonte, en étoit une preuve, puiſque ſon dôme monolithe avoit été taillé dans un bloc de pierre d'Iſtrie, bien plus conſidérable que la chapelle de Saïs; vous m'en demandâtes un détail, que je joins ici.

Cette pierre, qui par ſon plan eſt octogone à l'extérieur, circulaire dans ſon intérieur, a trente-quatre pieds de diamètre hors œuvre, & vingt-neuf dans œuvre; elle forme une calotte de ſix pieds un pouce d'exhauſſement intérieurement, & de ſept pieds & demi extérieurement; on lui a conſervé trois pieds d'épaiſſeur, & on a réſervé ſur le ſommet un dés ou ſocle de neuf pouces de hauteur: ces trois pieds neuf pouces joints aux ſix pieds un pouce du renfoncement de la calotte, donnent deux pieds dix pouces pour l'épaiſſeur totale du bloc, qui multipliés par le produit des trente-quatre pieds en carré qu'il devoit avoir au moins en le tirant de la carrière, produiſent un cube de onze mille trois cents ſoixante-ſept pieds. Cette nature de pierre, autant qu'il m'en ſouvient, doit peſer au moins deux cents livres le pied cube; par conſéquent le bloc, ſur la carrière, devoit peſer deux millions deux cents quatre-vingts mille livres, & plus encore pour peu qu'on eût laiſſé quelques pouces deſſus, deſſous & par les côtés, comme cela ſe fait ordinairement.

Si l'on eût coupé enſuite les quatre angles pour former les huit pans, le bloc auroit été réduit à neuf mille quatre cents pieds cubes, & au poids d'un million huit cents quatre-vingts mille livres: quand on auroit encore diminué ce poids de moitié, en ébauchant le bloc par-deſſus, & creuſant l'intérieur, du moins en partie, car il ſeroit peut-être devenu trop caſuel pour le tranſport en le taillant tout-à-fait ſur la carrière, il aura toujours peſé neuf cents quarante mille livres, c'eſt-à-dire près d'un tiers plus que la chapelle monolithe qu'Amaſis avoit fait venir d'Éléphantine à Saïs, & c'eſt dans cet état qu'il a fallu le tranſporter des carrières d'Iſtrie, à travers le golfe Adriatique,

» à Ravenne, le voiturer enſuite près du tombeau, & l'élever
» ſur le mur d'enceinte à quarante pieds de hauteur, peut-être
» après avoir achevé de le tailler à pied d'œuvre. Il eſt à remarquer
» qu'en le taillant on avoit réſervé tout autour extérieurement
» des eſpèces d'anſes, qui paroiſſent avoir été deſtinées à paſſer
» un gros cable, au moyen duquel on le conduiſoit peut-être
» ſur un plan incliné, conſtruit en bois comme une eſpèce de
» chauſſée pentive juſque ſur les murs, par le moyen de cabeſtans
» placés ſur un autre plan incliné du côté oppoſé; c'eſt de cette
» manière à peu près que l'on charge, au port de Carare, les
» gros blocs ſur les bâtimens qui doivent les tranſporter, que
» l'on tire ſur la terre, & qu'on lance enſuite à la mer lorſque
le fardeau y eſt ſolidement placé. »

M. le comte de Caylus termine ſon Mémoire par cette réflexion, que les Anciens l'ont emporté de beaucoup ſur les Modernes par rapport à l'emploi des forces mouvantes, & que Zabaglia eſt juſqu'ici l'homme qui a le plus approché des Anciens, par la ſimplicité de ſes moyens.



COMPARAISON

COMPARAISON

De quelques anciens Monumens des diverſes parties de l'Aſie.

L'ACADÉMIE étoit fort occupée des rapports qui ſe rencontrent entre l'ancienne Égypte & la Chine; M. de Guignes, éclairé par la grande connoiſſance qu'il a de la langue & de l'hiſtoire Chinoiſe, avoit le premier ſoupçonné ces rapports: il en découvroit ſans ceſſe de nouveaux; & cette étude, qu'il continue avec ſuccès, multiplie les preuves d'un fait ignoré juſqu'à préſent; c'eſt que la Chine n'eſt, ſelon toute les apparences, qu'une colonie de l'ancienne Égypte. M. l'abbé Mignot, par les ſavantes Diſſertations imprimées dans les Volumes que l'Académie donne actuellement au Public, diſputoit en faveur de l'Inde l'honneur de l'antériorité ſur l'Égypte. M. le comte de Caylus, toujours ſavorable aux Égyptiens, s'eſt préſenté comme partie intervenante dans ce procès intéreſſant pour la république des Lettres; dans l'uſage où il étoit de ne porter que ſur les Arts le flambeau de l'érudition, il n'a employé que les monumens pour appuyer ſon opinion: il eſt, ſelon lui, inconteſtable que les Aſſyriens, les Mèdes & les Perſes ont tiré leurs connoiſſances de l'Égypte. Si donc on retrouve chez les Chinois des monumens pareils à ceux de ces anciens peuples, il s'enſuivra que la Chine en a reçu le modèle de l'ancienne Égypte. M. le comte de Caylus ne donne pas cette preuve comme ſuffiſante pour établir que la Chine a été peuplée par une colonie Égyptienne; il convient que la manière égyptienne auroit pu paſſer dans l'Inde & à la Chine par la ſimple imitation des pays intermédiaires; ce n'eſt qu'une conjecture vraiſemblable, & quelque parti que l'on prenne, le réſultat tournera toujours à la gloire des Égyptiens, que M. le comte de Caylus avoit à cœur.

Il débute, dans ſon Mémoire*, par la deſcription de deux

*Lû à l'Aſſemblée publiq. de la Saint Martin 1763.

monumens que rapporte Hérodote. Le premier est l'enceinte d'Ecbatane : *Les Mèdes*, dit Hérodote, *bâtirent à Déjocès, qu'ils avoient reconnu pour Roi, un château avec de bonnes fortifications : ensuite on bâtit la ville ; il fit faire de grandes & fortes murailles enfermées les unes dans les autres ; ce sont autant de cercles, qui ne surpassent* celui qui est extérieur *que de la hauteur des créneaux : l'assiette du lieu, qui est une colline, favorise ces gradations de hauteur, & l'industrie des hommes en a profité. Ces enceintes, qui communiquent l'une à l'autre, sont au nombre de sept ; dans la dernière sont le palais & les trésors du Roi ; la plus spacieuse est à peu près égale à l'enceinte d'Athènes : les créneaux de la première sont peints de blanc ; ceux de la seconde, de noir ; ceux de la troisième, de pourpre ; de la quatrième, de bleu ; de la cinquième, de sandaraque* ou de roux ; *& des deux dernières, les créneaux de l'une sont argentés, & ceux de l'autre sont dorés.*

Liv. I.

Il est impossible, dit M. le comte de Caylus, de méconnoître à ce récit la disposition générale de plusieurs villes de la Chine, telle qu'on la voit encore aujourd'hui ; & cette disposition est encore plus marquée dans toutes les villes de l'Inde, soit pour la variété de la couleur donnée aux murailles, soit pour la répétition des enceintes.

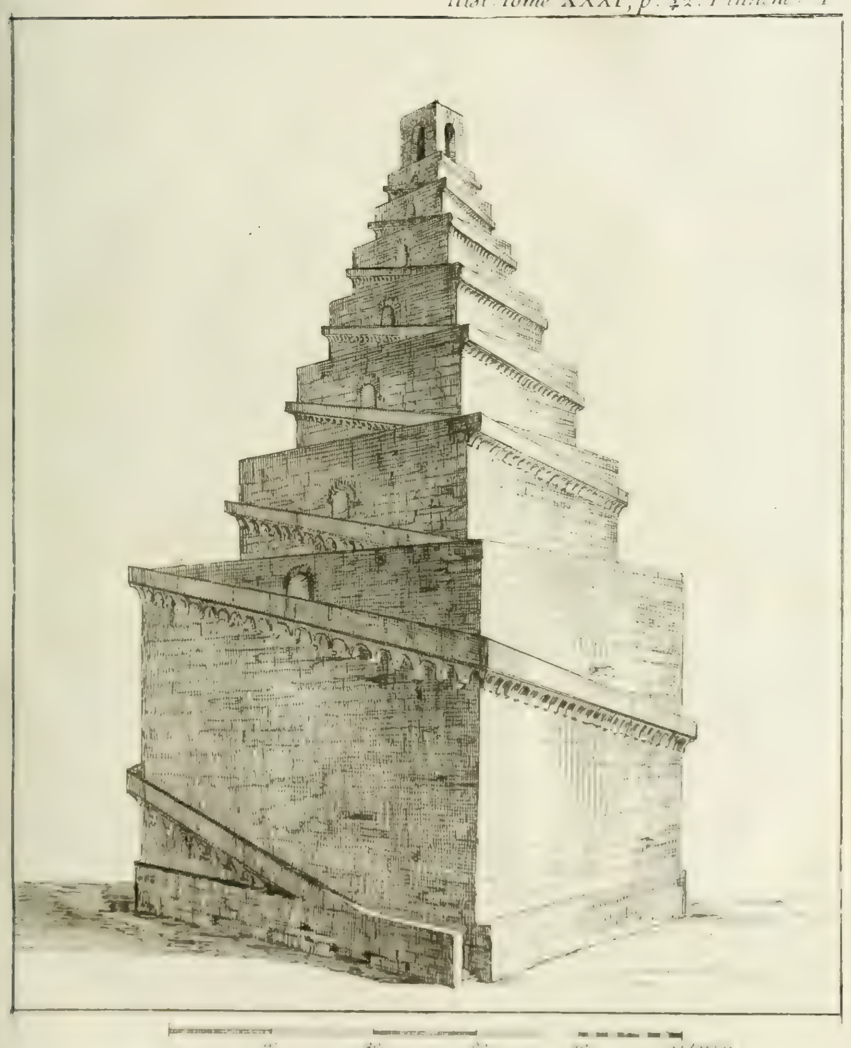
Cet article ne demande pas une plus grande discussion ; M. le comte de Caylus ajoute seulement qu'Hérodote donne à la plus grande enceinte d'Ecbatane la même étendue qu'à celle d'Athènes ; or, selon M. d'Anville, l'enceinte d'Athènes étoit d'environ trois de nos lieues communes.

Il passe au second monument ; c'est la tour de Bélus à Babylone ; peu satisfait de tous les desseins qui ont été donnés de cette tour jusqu'à présent, il en a fait graver un nouveau, d'après la description d'Hérodote, dont il rapporte ainsi les paroles :

Ibid.

Au milieu de chaque enceinte de la ville de Babylone on voit un enclos de murailles, dont l'un enferme le palais du Roi, & l'autre le temple de Jupiter-Bélus ; .... il y a, au milieu de ce temple, une tour solide, qui a un stade d'épaisseur & autant de

Planche 1.re



Tour du Temple de Jupiter Belus Hérodote Liv. I

hauteur; ſur cette tour une ſeconde, ainſi il y en a juſqu'à huit les unes ſur les autres: on monte à chaque tour par des degrés qui vont en tournant par le dehors, & au milieu de chaque eſcalier il y a une retraite & des ſiéges de repos. Dans la dernière tour il y a un grand temple, où l'on voit un lit de parade, & auprès une table d'or.

L'épithète de *ſolide*, qu'Hérodote donne à cette tour, nous apprend qu'elle étoit maſſive, & les eſcaliers placés en dehors confirment cette opinion: l'auteur ne dit point ſi elle étoit ronde ou carrée, il eſt vraiſemblable que le terrain du temple de Bélus étant carré, on a donné la même forme à la tour; cet uſage étoit celui de l'Égypte; les Égyptiens ne nous ont laiſſé aucun monument public dont l'élévation ait été circulaire. La baſe, dont la hauteur étoit égale à la largeur, préſentoit un bâtiment conſidérable, puiſque le ſtade babylonien étoit de quarante-un ou de quarante-deux toiſes de Paris, ce qui fait environ deux cents cinquante pieds courans, ſuivant les meſures données dans nos Mémoires par M. d'Anville, ſur le temple de Bélus; mais cette première tour étant ſurmontée de ſept autres tours, dont les proportions de hauteur & de largeur doivent avoir été diminuées ſucceſſivement, on doit par conſéquent ſuppoſer cette partie plus que doublée, augmentée même d'une trentaine de pieds, ce qui doit avoir produit une hauteur totale d'environ cinq cents trente pieds. Cette tour étoit orientée comme les pyramides égyptiennes.

Tome XXVIII, page 255.

La tour ou le clocher de Straſbourg eſt, ſans contredit, le bâtiment le plus élevé de l'Europe; il a quatre cents quatre-vingt-quatorze pieds d'Alſace, qui font quatre cents cinquante-trois pieds deux pouces & quelques lignes de Paris, le pied valant treize pouces une ligne de celui de Straſbourg; par conſéquent cette tour a vingt-quatre pieds de plus en élévation que le dôme de Saint-Pierre de Rome, & tous les deux ſont inférieurs à la tour de Bélus. Cependant la tour de Straſbourg eſt appuyée contre une égliſe, & portée par la largeur conſidérable d'un portail qui triple ſa baſe, & ces ſoutiens accompagnent au moins la moitié de ſon élévation; de plus, la longueur de ſa

flèche & de son aiguille, très-légère & très-diminuée, est comptée avec raison dans ce grand nombre de pieds; on pourroit aussi faire quelques observations sur le vide qui règne dans cette éguille, absolument percée à jour.

M. le comte de Caylus montre ensuite les rapports que la tour de Bélus peut avoir avec les bâtimens que l'on voit très-ordinairement à la Chine.

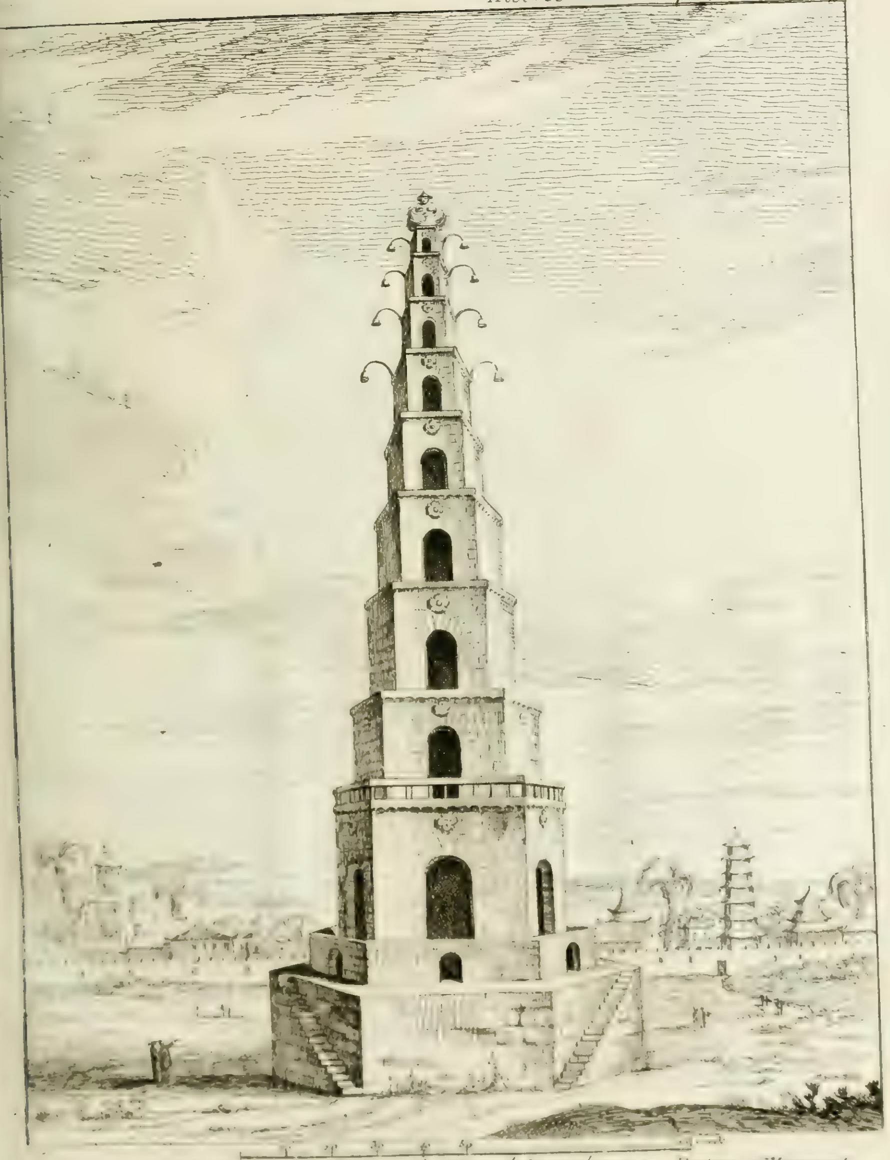
T. II, p. 109. Le P. du Halde dit, dans la description de ce pays: *Les tours élevées dans presque toutes les villes, sur-tout dans de certaines provinces, ne sont pas un des moindres ornemens qui les embellissent; elles sont de plusieurs étages, & vont en diminuant à mesure qu'elles s'élèvent, avec des fenêtres de tous les côtés de chaque étage; celle de Nanking, dans la province de Kiang-nan, est la plus célèbre, on l'appelle communément la grande tour ou la tour de porcelaine.*

Le P. du Halde donne à cette tour plus de deux cents pieds d'élévation; M. le comte de Caylus l'a fait graver, d'après l'estampe que le P. Kirker en a donnée, dans les monumens de la Chine. *Voy. planche II. Page 135.*

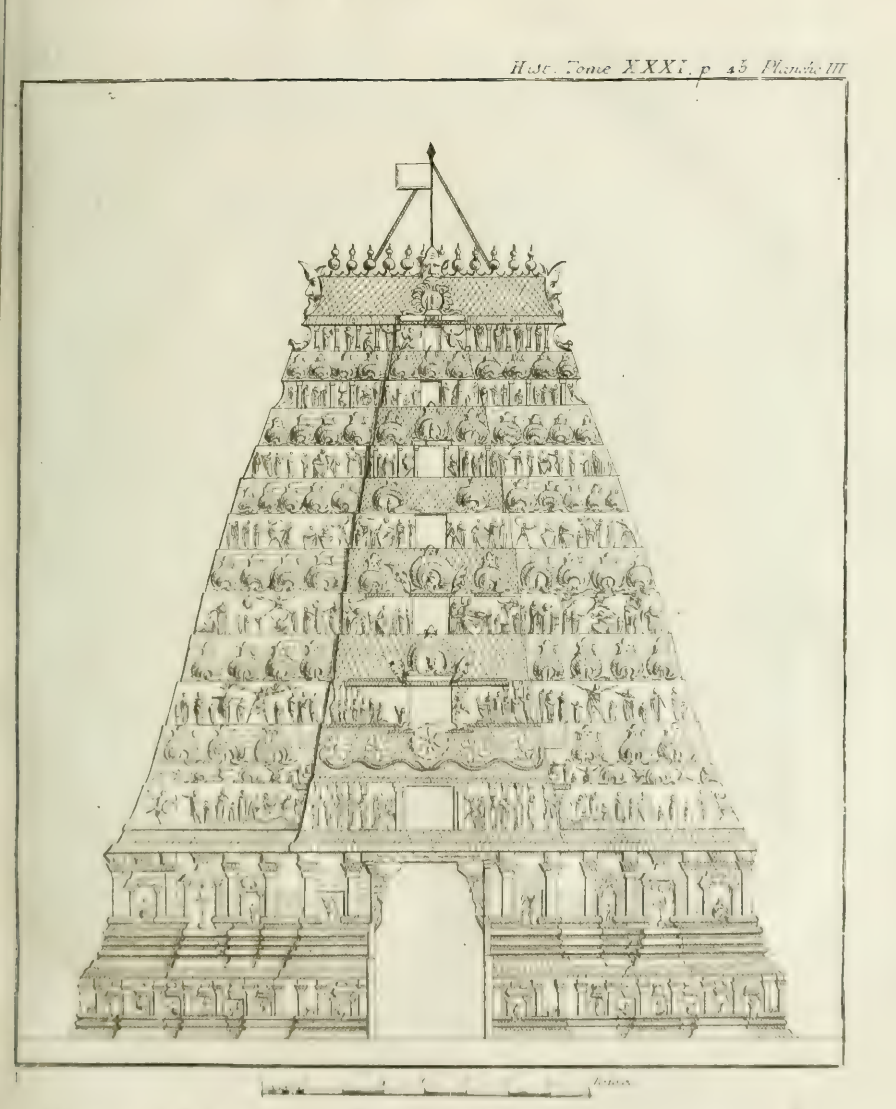
Ces tours chinoises sont terminées par des temples ou des chapelles, car ces bâtimens ont tous la divinité pour objet, ainsi que la tour de Bélus; & cette destination est encore une preuve de leur commune origine.

M. le comte de Caylus touche ici, en passant, la conformité de plusieurs usages entre l'ancienne Égypte d'une part, les Indes & la Chine de l'autre. Les Indiens, selon Diodore, obligeoient les enfans de suivre la profession de leurs pères; la fête des *lampes* en Égypte, décrite par Hérodote dans son second livre, ressemble si parfaitement à celle des *lanternes*, établie à la Chine depuis un temps immémorial, que la description de la première peut servir à la seconde: la muraille de cent cinquante stades, que Sésostris fit construire pour fermer l'Égypte du côté de l'orient, selon Diodore, doit avoir donné aux Chinois l'idée de leur grande muraille.

On retrouve dans l'Inde des pyramides; ces bâtimens caractérisent l'Égypte, & on ne peut en disputer l'invention aux Égyptiens: M. le comte de Caylus présente ici une



La Grande Tour de Nanking; ou la Tour de Porcelaine.



Porte de la Pagode de Chalembrom ou de Chilambaram dans l'Inde.

conſtruction de forme pareille, que l'on voit à Chalembrom ſur la côté de Coromandel, à quinze lieues au ſud de Pondichéry.

Entre pluſieurs monumens de même eſpèce que l'on voit dans l'Inde, M. le comte de Caylus a préféré celui-ci, parce qu'il lui a paru un des plus beaux, & qu'il a été deſſiné avec ſoin ſur les lieux, par M. du Rocher de la Périgne, Ingénieur au ſervice de la Compagnie. *Voy. pl. III.e*

Les bandes indiquées ſur le deſſein ſont de cuivre, & recouvrent abſolument la ſurface de la pyramide. Il y a trois autres pyramides pareilles, qui, avec celle-ci, ſervent de portes d'entrée à l'enceinte de la pagode ou du temple de Chalembrom. On nétoyoit ces bandes, & l'on donnoit au cuivre une couleur d'or une fois par année, avant cette dernière guerre; mais les malheurs qui en ont été une ſuite, ont écarté les habitans & diminué les aumônes. Selon la deſcription dont ces deſſeins étoient accompagnés, ces bâtimens ſont conſtruits de pierres de taille, dont la longueur eſt communément de quarante pieds, la largeur de quatre pieds dix pouces, & l'épaiſſeur de cinq pieds & demi. Cette conſtruction rappelle la manière de bâtir des Égyptiens; voici les paroles de M. du Rocher de la Périgne: *Ils dreſſoient toutes les colonnes, & lorſqu'ils les avoient placées, ils mettoient deſſus d'autres pierres qui ſervoient de poutres, ſur leſquelles ils en arrangeoient d'autres, qui formoient la terraſſe.*

Mais cette bâtiſſe n'eſt pouſſée, dans ces pyramides, qu'à la hauteur de trente pieds, le reſte eſt continué en brique juſqu'au ſommet. La hauteur totale de ces bâtimens eſt de cent douze pieds, & la fondation de dix-ſept pieds. La face de la pyramide, qui eſt ici repréſentée, eſt une des plus larges, car les parties latérales paroiſſent, ſelon le plan général, avoir un tiers moins de largeur à leur baſe; cette face eſt en même temps une de celles qui ſervent de paſſage, & l'on trouve dans le milieu de cette épaiſſeur l'eſcalier, qui monte juſqu'au ſommet, & dont l'ouverture, ainſi que le périſtyle, eſt orné par des pilaſtres. *Voy. pl. III.e*

Une des plus grandes ſingularités de ces bâtimens, & qu'il

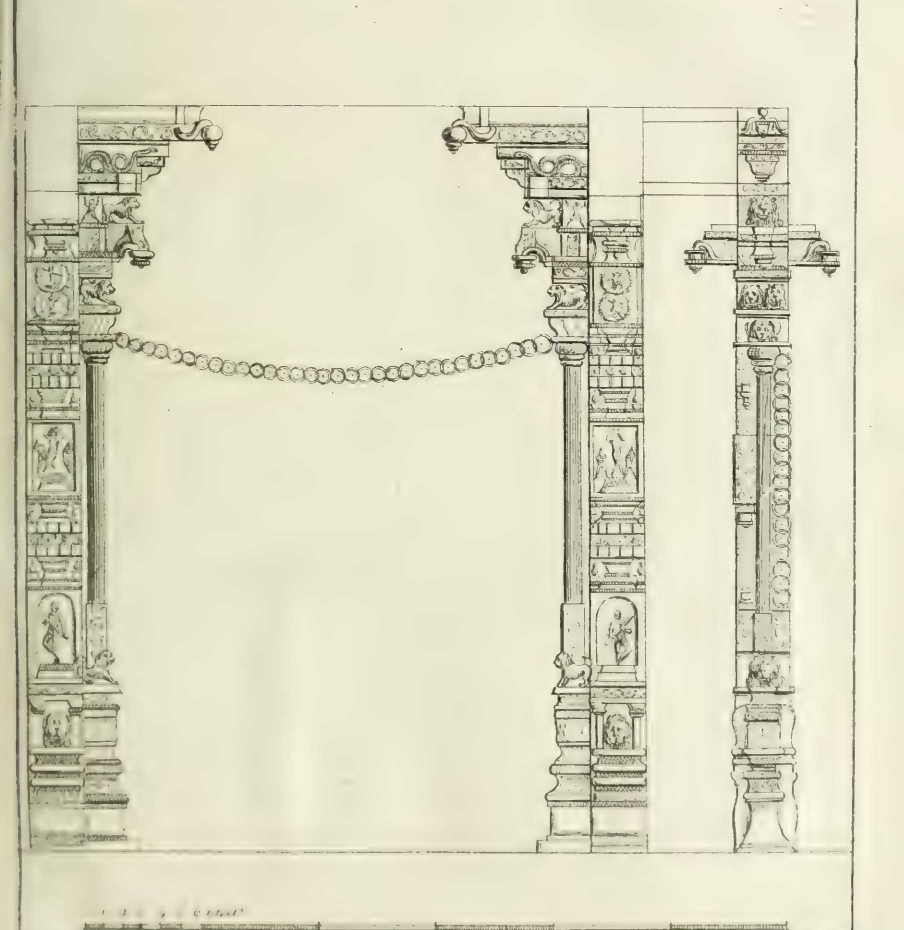
eſt difficile d'attribuer au haſard, eſt le rapport de leur diviſion intérieure avec le nombre des enceintes d'Ecbatane & des étages de la tour de Bélus : ces pyramides ſont diviſées en ſept étages, ſans comprendre le rez de chauſſée, qui a vingt-huit pieds de hauteur; cette diviſion de ſept & de huit étages, conſtamment répétée dans la Perſe, dans l'Inde & dans la Chine, mérite quelque réflexion; elle indique une idée commune, & qui ne peut être produite que par le commerce & les liaiſons intimes.

Le plan total du temple de Chalembrom, formé en carré-long, eſt de cent cinquante-cinq de nos toiſes ſur deux cents vingt-deux.

On voit dans l'épaiſſeur de ces mêmes pyramides, ou dans le périſtyle qui ſert de paſſage, des pilaſtres de pierre couplés, pour ainſi dire, par des chaînes, ou plutôt de l'épaiſſeur deſquels on a tiré des chaînes mobiles, qui ont été travaillées dans le même bloc que chacun des pilaſtres, auxquels elles tiennent par leur premier chaînon de chaque extrémité : la planche IV fera ſentir ce travail ſingulier. La hauteur des pilaſtres, en comptant leur fondation de dix-ſept pieds, eſt en total de quarante-cinq pieds; ils ont deux pieds dix pouces de face, & leur épaiſſeur, enclavée dans le maſſif, n'a pu être meſurée.

Planche IV.e

Il faut convenir que ces blocs étoient d'un volume & d'un poids bien conſidérables au ſortir de la carrière; ils méritent d'autant plus d'être cités, qu'on les a tirés des carrières ſituées par-delà les bois de Tirougaranon, diſtantes de plus de cent lieues de Chalembrom, & qu'on les a fait deſcendre par le fleuve Colrain, ſur des bateaux que M. du Rocher de la Périgne dit que *les gens de cet ancien pays ſavoient conſtruire.* Enfin ces pilaſtres ſont placés à vingt-ſept pieds de diſtance, meſurée de dehors en dehors, & leur hauteur eſt de vingt huit pieds au-deſſus du plan; chaque chaînon, formé en anneau, a ſix pouces & demi de largeur extérieure, & un pouce & demi d'épaiſſeur; ces anneaux ſont au nombre de vingt-neuf. Ce travail eſt d'autant plus ſingulier, qu'il n'a jamais été d'aucune utilité; conſéquemment il n'y a point de Nation, ſoit ancienne, ſoit moderne, qui nous en ait préſenté l'exemple;



Les Pilastres et les chaines sont tirés du même bloc.

mais il étoit si fort du goût de ceux qui ont bâti Chalembrom, que cet ouvrage, qui suppose tant d'adresse, de patience & d'industrie, est répété jusqu'à quatre fois.

Il faut espérer que des hommes éclairés dans les arts, feront quelque jour le voyage de ce grand pays, & qu'ils auront la toise & le crayon à la main; par ce moyen ils nous mettront à portée de juger plus particulièrement des prodiges de la bâtisse & de la mécanique des anciens habitans de l'Inde, dont il est vrai que nous ne sommes instruits que très-généralement: ces prodiges feront capables d'étonner l'Europe, & principalement quand on lui donnera le détail des montagnes de pierre, vidées & creusées pour former des temples de la plus vaste étendue & de la plus grande clarté. Il est vrai que ces prodiges de patience & d'art, malgré la grandeur du projet & la finesse de l'exécution, sont toujours avilis par le détail & le nombre excessif des petites parties.

Après cette comparaison des ouvrages de l'Inde & de la Chine avec ceux de l'ancienne Égypte, ne pourroit-on pas mettre en problème lequel des deux peuples a été imitateur de l'autre? ne pourroit-on pas dire qu'il est fort possible que les Égyptiens aient emprunté des Indiens ou des Chinois la forme de leurs bâtimens? Pour prévenir cette objection, M. le comte de Caylus observe que les ouvrages égyptiens portent dans leur simplicité, jointe à une étonnante grandeur, le caractère original. Les pyramides de l'Inde sont chargées d'un détail infini de petits ornemens; cette recherche décèle l'esprit imitateur: au contraire, tout est simple & grand dans l'Égypte; c'est en Égypte que les marbres sont d'abord sortis de la carrière, & que, taillés simplement, posés les uns sur les autres, placés selon la direction des quatre points cardinaux du monde, ils ont formé les pyramides: les autres Nations sont venues ensuite, le ciseau à la main, pour suppléer, par des détails d'embellissemens, à ce qui leur manquoit du côté de la vaste étendue des idées & de la grandeur des efforts. Les hommes ont toujours commencé par le simple dans toutes leurs opérations.

SUR LA PORCELAINE DE L'ANCIENNE ÉGYPTE.

LES figures égyptiennes, qui ont peuplé ſucceſſivement & à pluſieurs repriſes le cabinet de M. le comte de Caylus, ne lui ont pas ſeulement fourni de nouvelles connoiſſances, ou des preuves de ce que les anciens auteurs ont rapporté ſur le culte religieux & ſur les uſages de cette célèbre contrée, il a porté plus loin ſes recherches: non content de conſidérer avec des yeux d'antiquaire les monumens égyptiens, il les a obſervés en artiſte; il en a étudié la compoſition & la matière, & n'a pas moins admiré l'induſtrie de ce peuple, dans l'exécution de ces petits ouvrages, que la hardieſſe & la force de ſes idées dans les grandes opérations des arts. C'eſt ce qui a donné occaſion au Mémoire dont nous allons expoſer le précis.

Lû le 19 Mai 1761.

Ces petites figures égyptiennes ſont de terre verniſſée; mais le vernis y eſt appliqué moins groſſièrement, & avec plus d'égalité dans la teinte, qu'on ne le voit ſur aucune des terres préparées de la même façon par les modernes; on voit une terre dont la préparation eſt plus fine, & qui ſe trouve recouverte d'un émail, tel qu'on l'emploie dans les manufactures de la Chine. Quelques-unes de ces figures ſont creuſes, & cependant on n'en trouve aucune que le feu du fourneau ait fait voiler ou gauchir: cette matière de porcelaine eſt ſouvent blanche au dedans, & recouverte le plus ordinairement par un émail de couleur bleue.

Deux morceaux que poſſédoit M. le comte de Caylus, méritent une attention particulière; l'un étoit une figure de porcelaine verte, & l'autre un buſte de porcelaine bleue: leur matière, abſolument égale en dedans & en dehors, étoit d'une ſi grande dureté, qu'elle faiſoit du feu quand on la battoit avec l'acier.

La figure verte prouve l'ancienneté de la pratique de cette porcelaine chez les Égyptiens; elle avoit deux pouces ſept lignes de

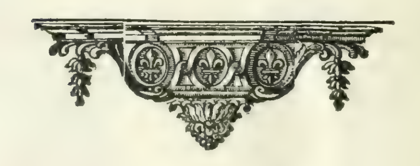
de hauteur ; c'étoit une Isis ou une Prêtresse de cette déesse; les jambes n'étoient point séparées, ses bras pendans tenoient au corps, & l'appui qui la soutenoit par-derrière étoit chargé d'hiéroglyphes : elle avoit toutes les marques de la plus haute antiquité.

Le buste représentoit un empereur Romain; il avoit les traits de Galba : sa hauteur étoit de trois pouces six lignes. Ces deux morceaux avoient été envoyés d'Égypte à M. le comte de Caylus; leur matière ne différoit que par la couleur.

Un grand nombre d'amulettes & d'autres objets de superstition, que possédoit M. le comte de Caylus, sont une preuve de la pratique constante des Égyptiens, & de l'usage répété qu'ils ont fait d'une matière pareille; cette opération est d'autant plus curieuse qu'elle a été inconnue aux modernes, & qu'elle suppose un très-grand nombre d'autres connoissances : & ce qui augmente encore l'idée avantageuse que l'on doit avoir de l'industrie égyptienne, est le prix médiocre que l'on devoit payer ces petites figures; la prodigieuse quantité que l'Égypte en a déjà fournie, & celle qu'on y trouve tous les jours, prouve la médiocrité des frais de la fabrique; ce qui est encore confirmé par l'examen de ces figures : le travail en est presque toujours négligé, comme il devoit l'être pour en fournir à l'insatiable superstition des hommes du plus bas étage.

Une autre réflexion rend cette opération, ainsi que toutes celles qui n'ont pu s'exécuter qu'au moyen du feu, encore plus digne d'admiration par rapport à l'Égypte; on sait que le bois étoit très-rare dans ce pays, & qu'on n'y employoit, pour faire du feu, que des pailles de riz, des plantes aquatiques desséchées & des bouses de vache : plus la matière essentielle pour échauffer les fourneaux a été rare, plus il a fallu de recherches, d'attention, d'étude pour trouver les moyens d'accroître la chaleur, de l'employer dans son entier & de n'en perdre aucune partie; plus encore il a été nécessaire de construire des fourneaux avec une intelligence que nous avons peine à concevoir aujourd'hui : nous en ignorons la forme & les moyens de nous en servir; & à dire le vrai, ajoute M. le

comte de Caylus, nous sommes encore très-grossiers à cet égard. Si l'on examine la quantité de bois & de charbon qu'on emploie en Europe pour les moindres opérations de la Chymie, on ne verra pas sans étonnement les Égyptiens produire, avec des agens aussi foibles que ceux qu'on vient de dire, les effets les plus considérables de la fonte des métaux, & exécuter la porcelaine dans un degré de perfection tel que le présentent ces figures de terre cuite & ces amulettes: ce fait doit causer d'autant plus d'étonnement, que l'émail ou la couverte de cette matière exige la plus grande égalité, la plus grande continuité, la plus grande vivacité du feu. Ce produit de la Chymie égyptienne, prouve que ce peuple ingénieux avoit une profonde connoissance de cet art; les Étrusques, les Grecs & les Romains, avec des moyens beaucoup plus abondans & plus faciles, n'ont jamais pu atteindre en ce genre le même degré de perfection.



MÉMOIRE SUR LES PARASITES DES DIEUX DANS L'ANTIQUITÉ,

Avec quelques observations sur les Parasites de théâtre en particulier.

ON n'a pas toujours attaché la même idée au même mot; le nom de *Parasite*, après avoir désigné un ministère religieux, n'a plus servi qu'à exprimer la condition la plus basse & la plus méprisable: une acception si différente du même terme a fait rechercher à M. le Beau le cadet, ce qu'étoient dans l'origine ceux à qui les Grecs donnoient le nom de *Parasites*, & comment ensuite ce nom a dégénéré. Il divise son Mémoire en trois articles: dans le premier, il traite des Parasites ministres des Dieux chez les Athéniens; dans le second, des Parasites d'Apollon chez les Romains; & dans le troisième, des Parasites de théâtre.

Lû dans l'Assemblée publique de la Saint-Martin 1761.

I. Les Parasites, dans l'origine, étoient des ministres chargés du soin de l'orge sacrée; on appeloit orge sacrée celle qui étoit destinée au service des temples: c'est ainsi qu'ils sont définis par Athénée, par Hésychius, par Suidas & par tous ceux qui en ont parlé. Ainsi ce terme, dans les premiers temps, désigna des ministres de la religion; le verbe même παρασιτεῖν, qui en est dérivé, fut long-temps pris en bonne part: on lit, dans Plutarque, que l'usage des repas publics institués par Solon, dans le prytanée d'Athènes, fut exprimé par le mot παρασιτεῖν; c'étoit cependant un privilége si distingué, que dans la crainte de le rendre trop commun, ce sage législateur défendit que le même citoyen y mangeât souvent.

In Solone, p. 92, ed. Par.

La personne des Parasites n'eut d'abord rien que de respectable; ils étoient commensaux des pontifes, ils faisoient corps avec eux, & jouissoient des priviléges relatifs à leur

ministère; ils avoient, dans l'enceinte des temples, un logement & un magasin; le logement étoit entretenu aux dépens du public, & s'appeloit de leur nom, τὸ παρασίτιον; le magasin se nommoit τὸ ἀρχεῖον. Ces particularités se tirent du témoignage de Polémon, cité par Athénée, & d'une ancienne loi dont Athen. Deipnos. l. VI, c. 6. voici les termes : *Que pour les réparations & l'entretien du temple, des* archives, *du* logement *des Parasites, & de la chapelle, on fournisse de l'argent, suivant l'estimation de ceux qui sont chargés de la réparation des édifices sacrés (a).*

On ne trouve pas en quel temps commença cette espèce de ministère dans la Grèce, & s'il fut en usage ailleurs que dans la ville d'Athènes; au moins les monumens ne font mention que des parasites Athéniens : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils existoient dès le temps de Solon, car ce législateur fit exprès pour eux *la loi royale.* Comme elle donne sur les Parasites des notions qu'on chercheroit vainement ailleurs, M. le Beau a cru qu'il seroit à propos de la rapporter ici; mais auparavant il remarque que cette loi est adressée en particulier au second des Archontes, appelé l'*Archonte-roi*, ce qui lui fait donner le nom de *loi royale (b).* Quoique ce magistrat fût en quelque sorte le chef de la religion, puisqu'il Pollux, l. VIII, sect. 90. étoit chargé des cérémonies des Dieux, & généralement de tout ce qui regardoit les familles consacrées & les droits des temples, cependant il n'avoit que le second rang parmi ses collègues; il étoit subordonné à l'*Archonte-éponyme ;* c'étoit, comme on sait, le premier des Archontes, son archontat servoit de date à l'année où il étoit en charge. La cause de cette subordination fut la même pour les Athéniens que dans la suite pour les Romains; Tite-Live observe qu'après l'expulsion des Rois, dans la crainte que certaines cérémonies attachées à la personne royale n'en fissent regretter le titre, on créa un pontife sous le nom de *Rex sacrificulus ;* ensuite Tit. Liv. l. II, cap. 2. il ajoute : *Id sacerdotium pontifici subjecere, ne additus nomini*

(a) Εἰς τὴν ἐπισκευὴν τοῦ νεὼ, καὶ τοῦ ἀρχείου, καὶ τοῦ Παρασιτίου, καὶ τῆς οἰκίας τῆς ἱερᾶς, διδόναι τὸ ἀργύριον, ὁπόσου ἂν οἱ τῶν ἱερῶν ἐπισκευασταὶ μισθώσωσιν.

(b) Νόμος βασίλειος.

honos aliquid libertati, cujus tunc prima erat cura, officeret. Probablement aussi les Athéniens ayant aboli la puissance des Rois, ne voulurent pas perdre pour cela les cérémonies religieuses attachées à leur personne; & pour sauver la liberté, ils subordonnèrent à l'Eponyme le magistrat destiné à remplir ces fonctions.

M. le Beau revient aux termes de la loi *(c);* quelque défectueux qu'ils soient, voici le sens qu'on en peut tirer; *Que l'Archonte-roi fasse nommer des Parasites, choisis dans les différens bourgs, suivant les loix; que les Parasites réservent, chacun de leur part, un sixième de médimne d'orge, pour donner un repas dans le temple aux Athéniens, selon l'usage de nos pères: que les Parasites des Acharniens en réservent, dans leur magasin, un autre sixième pour Apollon.* On apprend de-là, premièrement, que c'étoit l'Archonte-roi qui présidoit à la nomination des Parasites; en second lieu, que la loi donnoit à chaque bourg le droit de choisir ses Parasites, dont la fonction consistoit à choisir l'orge sacrée. Il y en avoit de trois espèces; la première, celle qu'on recueilloit dans une plaine voisine d'Éleusis, appelée *le champ* ῥάριος; c'étoit, selon Pausanias, le premier champ qui eût été ensemencé & le premier qui eût rapporté; en conséquence on faisoit les gâteaux sacrés avec l'orge qu'il produisoit. La seconde espèce étoit l'orge de certaines terres consacrées aux Dieux, telles que le territoire de Delphes. Enfin on appeloit ainsi l'orge qui s'achetoit avec l'argent que les particuliers donnoient pour l'entretien des temples, chacun suivant ses moyens. De plus, on trouve confirmé par cette loi ce que j'ai avancé du magasin des Parasites, & on y voit que non-seulement Apollon avoit ses Parasites, mais qu'il étoit adoré d'un culte particulier dans le bourg des Acharniens, où il avoit le surnom d'Ἀγυιεύς, que Macrobe explique ainsi: *Apollo apud illos &* Ἀγυιεὺς *nuncupatur, quasi viis præpositus*

Athen. l. VI, cap. 6.

In Attic. p. 71, ed. Sylburg.

Saturn. lib. I, cap. 9.

(c) Ἐπιμελεῖσθαι δὲ τὸν βασιλεύοντα... τῶν τε ἀρχόντων, ὅπως ἂν καθιστῶνται καὶ τοὺς Παρασίτους ἐκ τῶν δήμων αἱρῶνται κατὰ τὰ γεγραμμένα· τοὺς δὲ Παρασίτους ἐκ τῆς βουκολίας ἐκλέγειν ἐκ τοῦ μέρους τοῦ ἑαυτῶν ἕκαστον ἑκτέα κριθῶν δαινύναι τε τοὺς ὄντας Ἀθηναίους ἐν τῷ ἱερῷ κατὰ τὰ πάτρια· τὸν δὲ ἑκτέα παρέχειν εἰς τὰ ἀρχεῖα τῷ Ἀπόλλωνι τοὺς Ἀχαρνέων Παρασίτους ἀπὸ τῆς ἐκλογῆς τῶν κριθῶν.

urbanis. Illi enim vias, quæ intra pomæria ſunt, Ἀγυίας *appellant.*

Lib. IV, od. 6. Après cela, il eſt aiſé de voir pourquoi Horace appelle Apollon *lævis Agyieu.* Il étoit ordonné par la même loi, aux paraſites des Acharniens, de faire des ſacrifices à Apollon *(d).*

Ce n'étoit pas ſeulement dans la ville d'Athènes que les Paraſites de ce dieu s'occupoient de ſon culte; au nombre des députés nommés *Théores,* que les Athéniens envoyoient chaque année à Délos, ils étoient obligés, par la loi royale, de nommer deux hérauts pour être Paraſites dans le temple du Dieu pendant l'année: *Qu'il y ait pendant l'année, dans le temple de Délos, deux hérauts de la famille des hérauts des myſtères (e).* Il y avoit quatre ordres de hérauts, qui prétendoient tous deſcendre de Céryx, fils de Mercure & de Pandore, fille de Cécrops, premier roi d'Athènes; les premiers *Pollux, l. VIII, ſect. 103.* étoient *les hérauts des myſtères (f),* ils étoient choiſis exprès pour les cérémonies des Dieux; la ſeconde eſpèce étoit celle *des hérauts des jeux publics (g);* la troiſième, celle *des hérauts des proceſſions des Dieux (h);* & la quatrième, celle *des crieurs publics (i).* A cette énumération de Pollux, on pourroit ajouter *In Timocrat. Demoſth.* une cinquième ſorte de hérauts, ce ſont ceux qu'Ulpien appelle *les hérauts de la guerre (k);* ces derniers accompagnoient les Ambaſſadeurs, & portoient devant eux le caducée quand ils alloient faire quelque traité de paix. Les plus nobles étoient, ſans doute, les hérauts des myſtères; ainſi la loi, en les déſignant pour Paraſites dans le temple d'Apollon, fournit une nouvelle preuve de la dignité de ce miniſtère.

Apollon n'étoit pas le ſeul dieu qui eût ſes Paraſites, on en trouve encore d'établis pour Hercule, pour les Dioſcures, pour Minerve; ce qui peut faire croire qu'il y en avoit pour tous les dieux. A Cynoſarge, quartier d'Athènes à quelque

(d) Θύειν τῷ Ἀπόλλωνι τοὺς Ἀχαρνέων Παρασίτους.

(e) Τὼ κήρυκε ἐκ τοῦ γένους τῶν κηρύκων τῆς μυστηριώτιδος, τούτους δὲ Παρασιτεῖν ἐν τῷ Δηλίῳ ἐνιαυτόν.

(f) Κήρυκας τῶν μυστηρίων.

(g) Περὶ τοὺς ἀγῶνας.

(h) Περὶ τὰς πομπάς.

(i) Οἱ κατ' ἀγορὰν τὰ ὤνια κηρύττοντες.

(k) Κήρυκες πολέμου.

diſtance des portes de la ville, où Hercule étoit particulièrement honoré, on avoit fait graver ſur une colonne, dans le temple de ce héros demi-dieu, un décret d'Alcibiade ainſi énoncé *(l): Que le Prêtre offre le ſacrifice de chaque mois avec les Paraſites; que ces Paraſites, ſuivant la coutume de nos pères, choiſiſſent un bâtard ou un fils de bâtard (m): ſi quelqu'un refuſe d'être Paraſite, qu'il ſoit en conſéquence cité en juſtice.* On ſera ſans doute ſurpris de cette injonction expreſſe, de choiſir pour paraſite d'Hercule *un bâtard* ou *un fils de bâtard*, & on ſera tenté de croire qu'au moins les paraſites d'Hercule étoient moins diſtingués que ceux des autres Dieux; car une loi de Solon, renouvelée par Périclès, défendoit aux bâtards de l'un & de l'autre ſexe de remplir aucune fonction ſacrée *(n)*: mais premièrement, ſuivant les termes mêmes de la loi, il s'agit dans cette défenſe des ſacrifices particuliers à chaque famille, que les bâtards ne pouvoient faire à titre de parenté, puiſqu'ils étoient exclus de la famille par les loix. D'ailleurs il y avoit une raiſon pour laquelle les bâtards du quartier de Cynoſarge étoient élevés au rang de paraſites d'Hercule; ce héros étoit lui-même illégitime, ſuivant les coutumes d'Athènes, puiſqu'il avoit pour père un dieu, & pour mère une mortelle: c'étoit donc par honneur pour ce dieu que les bâtards de ce quartier rentroient dans les droits de citoyens. Auſſi un jour Thémiſtocle, que quelques-uns mépriſoient comme illégitime, parce que ſon père étoit d'Athènes & ſa mère de Thrace, pour mettre fin aux reproches qu'on lui faiſoit quelquefois ſur cet article, engagea de jeunes Athéniens de bonne famille à venir avec lui à Cynoſarge, afin de

Athen. lib. VI, cap. 6.

Plut. in Themiſt. init.

(l) Τὰ δὲ ἐπιμήνια θυέτω ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν Παρασίτων· οἱ δὲ Παράσιτοι ἵνα τῶν ἐκ τῶν νόθων καὶ τῶν τούτων παίδων κατὰ τὰ πάτρια..... ὃς δ' ἂν μὴ θέλῃ Παρασιτεῖν, εἰσαγέτω καὶ περὶ τούτων εἰς τὸ δικαστήριον.

(m) Les Athéniens n'entendoient pas préciſément, par le mot νόθος, la même choſe que nous entendons par celui de *bâtard*; ils donnoient auſſi ce nom aux enfans qui étoient nés d'un Athénien & d'une étrangère, ou d'un étranger & d'une Athénienne, quoiqu'en légitime mariage: je n'ai point trouvé de terme plus précis pour rendre l'eſprit de cette loi.

(n) Μηδὲ νόθῳ, μηδὲ νόθῃ ἀγχιστείαν εἶναι μήθ' ἱερῶν, μήθ' ὁσίων. *Sam. Petit, de leg. Attic. tit. 4.*

participer aux exercices du gymnaſe d'Hercule: il vouloit faire ſentir à ſes citoyens qu'on avoit tort de le mépriſer pour une choſe qui dans un autre quartier d'Athènes devenoit un titre d'honneur. Ainſi la qualité de paraſite d'Hercule anobliſſoit à Cynoſarge, ceux qui dans tout autre quartier auroient été rejetés par les loix; il paroît même que ce dieu eut plus de Paraſites qu'aucun autre; car Diodore de Sinope, poëte de la comédie nouvelle, dit en termes exprès, *que la république d'Athènes établit, en l'honneur de ce héros, des ſacrifices dans tous les bourgs; qu'elle choiſit pour ces ſacrifices deux Paraſites, qui n'étoient pas tirés au ſort, ni pris au haſard; mais que c'étoient les perſonnes les plus diſtinguées par leurs richeſſes & par leur probité.*

Athen. ibid. cap. 9.

On avoit auſſi gravé ſur une colonne du temple des Dioſcures *(o): Que des deux bœufs d'élite, un tiers ſoit pour les frais des jeux; que des deux autres tiers, l'un ſoit pour le Pontife, l'autre pour les Paraſites.* Voilà donc des Paraſites attachés au temple des Dioſcures, & qui partagent même les offrandes avec le Pontife.

Enfin dans un autre article de la loi royale, il eſt dit *(p): Que l'Archonte-roi qui eſt en charge, que les Paraſites choiſis des différens bourgs, que les vieillards, que les femmes mariées en premières noces aient ſoin, &c.* Cette injonction, faite en particulier *aux vieillards* & *aux femmes mariées en premières noces*, donne lieu de croire que cette loi regardoit les fêtes de Minerve, connues ſous le nom de *Panathénées;* car une cérémonie propre de ces fêtes, étoit d'y admettre les vieillards les mieux faits & les femmes mariées en premières noces, les uns & les autres portant des couronnes d'olivier, ce qui les faiſoit nommer Θαλλοφόροι. En admettant ce ſentiment, qui eſt celui de Samuel Petit, il s'enſuivra que Minerve avoit auſſi ſes Paraſites.

Sam. Petit, de leg. Att. lib. 1, tit. 2.

(o) Τοῖν δὲ βοοῖν τοῖν ἡγεμόνοιν τοῖν ἐξαιρουμένοιν, τὸ μὲν τρίτον μέρος εἰς τὸν ἀγῶνα, τὰ δὲ δύο μέρη, τὸ μὲν ἕτερον τῷ ἱερεῖ, τὸ δὲ τοῖς Παρασίτοις.

(p) Ἐπιμελεῖσθαι δὲ τὸν βασιλέα τὸν ἀεὶ βασιλεύοντα, καὶ τοὺς Παρασίτους, οὓς ἂν ἐκ τῶν δήμων ϖροσαιρῶνται, καὶ τοὺς γέροντας, καὶ τὰς γυναῖκας ϖρωτοπόσεις, &c.

Quant

Quant aux femmes mariées en premières noces, M. le Beau obſerve que dans la ville d'Athènes, comme dans la ſuite à Rome, on eut pour elles une conſidération ſingulière; chez les Athéniens il n'y avoit qu'elles qui fuſſent admiſes aux Panathénées, la plus grande fête de Minerve; & à Rome il étoit défendu aux veuves remariées, de couronner la ſtatue de la Fortune, ſurnommée *Muliebris*. *Dion. Halic. l. VIII, p. 526.*

II. Après ce détail ſur les Paraſites, miniſtres des dieux chez les Athéniens, M. le Beau paſſe aux paraſites d'Apollon chez les Romains; il n'en eſt point fait mention du temps de la République, mais ſous les Empereurs les monumens nous montrent une compagnie avec le nom de *ſynode d'Apollon*, & les membres qui la compoſent prennent le titre de *paraſites d'Apollon.* L'origine de cette compagnie, & le temps précis où elle a commencé ſont abſolument inconnus; le plus ancien de ces Paraſites, dont l'hiſtoire ait conſervé le nom, eſt *Latinus*, ſous l'empire de Domitien: Suétone en parle comme d'un bouffon, qui amuſoit l'Empereur par ſes récits. On lit dans Martial une épitaphe de ce Latinus, où il parle lui-même & ſe qualifie *paraſite d'Apollon*; il adreſſe la parole à la ville de Rome: *In Domit. c. 15.* *L. IX, ep. 29.*

Dulce decus ſcenæ, ludorum fama Latinus
Ille ego ſum plauſus deliciæque tuæ:
Qui ſpectatorem potui feciſſe Catonem,
Solvere qui Curios Fabricioſque graves.
Sed nihil à noſtro ſumpſit mea vita theatro,
Et ſolâ tantùm ſcenicus arte feror.
Nec poteram gratus domino ſine moribus eſſe,
Interiùs mentes ſuſpicit ille Deus.
Vos me laurigeri paraſitum *dicite* Phœbi:
Roma ſui famulum dum ſciat eſſe Jovis.

Martial ne parle pas toujours de Latinus en termes ſi honorables, il l'appelle ailleurs *deriſorem Latinum*; or on ſait que *Lib. I, ep. 5.*

le titre de *derisor* étoit affecté aux Parasites proprement dits; *imi derisor lecti*, dit Horace: Juvénal, en plusieurs endroits de ses satyres, fait de Latinus un grand acteur, mais il ne lui donne pas les rôles les plus honnêtes. Tout cela fait croire que Martial fit cette épitaphe par l'ordre de Domitien, & qu'il crut ne pouvoir trop louer celui qui avoit diverti l'Empereur. Quoi qu'il en soit, elle nous apprend que les parasites d'Apollon étoient en même temps acteurs de théâtre.

Lib. 1, ep. 18, v. 10.
Sat. 1, v. 36.
Sat. 6, v. 44.

Deux inscriptions du trésor de Gruter, confirment ces particularités, & en renferment plusieurs autres; comme ces pièces, jointes à l'épitaphe de Latinus, sont à peu près les seules de l'antiquité qui fassent mention des parasites d'Apollon, M. le Beau les cite en entier, & y ajoute quelques observations relatives au sujet. La première est du règne de Marc-Aurèle; en voici les termes:

Gruter. MLXXXIX, 6.

L. ACILIO . L. F. POMPT. EVTYCHAE
NOBILI . ARCHIMIMO . COMMVN. MIMOR
ADLECTO . DIVRNO . PARASITO . APOLL. TRAGICO.
COMICO . PRIMO . SVI TEMPORIS . ET OMNIBVS
CORPORIB. AD SCAENAM . HONOR . DECVRIONI . BOVILLIS
QVEM . PRIMVM . OMNIVM . ADLECT. PATRE
APPELLARVNT
ADLECTI. SCAENICORVM . EX AERE . COLLATO
OB MVNERA . ET PIETATEM . IPSIVS ERGA . SE
CVIVS . OB . DEDICATION. SPORTVLAS . DEDIT
ADLECTIS . SING. ✻. XXV. DECVR BOVILL
SING. ✻. V. AVGVSTAL. SING. ✻. III
MVLIER . HONOR . ET POPVLO . SING. ✻. I
DEDIC. III . IDVS . AVG. SOSSIO . PRISCO
ET . COELIO . APOLLINARI . COS . CVRATORE
Q. SOSIO . AVGVSTIANO.

Nobili Archimimo; ce titre donne à entendre qu'Acilius étoit chef de toute la troupe. Pour ce qui est des Mimes & Pantomimes, on ne sait pas au juste en quel temps ils commencèrent; les passages des auteurs Grecs, sur lesquels

on s'appuie ordinairement pour prouver l'ancienneté de la danſe pantomime, ne paroiſſent pas déciſifs ; quant aux Romains, il n'eſt pas queſtion, dans leur hiſtoire, de Mimes ni de Pantomimes avant Labérius, ce vertueux Chevalier qui déplora d'un ton ſi pathétique la triſte néceſſité où Céſar le mettoit, de jouer lui-même une farce dont il étoit auteur *(q)*. On peut donc, avec aſſez de vraiſemblance, mettre au temps de Jules-Céſar l'époque de l'inſtitution des Mimes & des Pantomimes; on eſt même d'autant plus autoriſé à penſer ainſi, que ſur les monumens Étruſques qui ont conſervé des repréſentations de Gladiateurs, & généralement de tous ceux qui contribuoient au divertiſſement du peuple, il ne ſe trouve aucun Pantomime. Sous les Empereurs leur gloire alla toujours en croiſſant; le ſiècle d'Auguſte ſe fit honneur de Pylade & de Bathylle, & le goût que ſes ſucceſſeurs prirent pour ces baladins, en multiplia tellement le nombre qu'au rapport d'Ammien-Marcellin, ſous l'empire de Conſtance, on comptoit à Rome juſqu'à trois mille Pantomimes.

Communitati mimorum adlecto; ce que cette inſcription appelle *Communitas,* eſt la même compagnie que la ſuivante déſignera ſous le nom de *Synodus:* les paraſites d'Apollon formoient une compagnie, dont les membres ſe nommoient *Adlecti* ou *Synodita.*

Diurno paraſito Apollinis; voilà le titre de *paraſite d'Apollon* prouvé par les monumens: l'épithète *diurno* feroit ſoupçonner qu'il en avoit pour les fonctions du jour, & d'autres pour ſervir la nuit dans ſon temple.

Tragico, comico primo ſui temporis: il étoit rare qu'un même acteur fit les rôles dans le tragique & dans le comique, c'étoient deux profeſſions abſolument diſtinguées; c'eſt pour cela qu'on remarque ici qu'Acilius excella dans toutes les deux.

Omnibus corporibus ad ſcænam honorato; cette expreſſion eſt obſcure; ſi la leçon eſt bonne, ces mots ne peuvent ſignifier, ce me ſemble, autre choſe ſinon qu'Acilius a reçu des honneurs

(q) *Ego bis tricenis annis actis ſine notâ, eques Romanus lare egreſſus meo domum revertar Mimus.* Macrob. Saturn. lib. II, cap. 7.

de toutes les compagnies qui travaillent pour le théâtre, telles que celles des Mimes, des Pantomimes, des acteurs des pièces Attellanes, &c. en ſorte que la prépoſition *ab* eſt ici ſupprimée devant le mot *corporibus*, où elle devroit être.

Quem primum omnium adlectorum patrem appellarunt; c'eſt-à-dire qu'Acilius fut le premier qui reçut le titre honorable de père de la compagnie.

Adlecti ſcænicorum ex ære, &c. Ces deux premières lignes ſignifient que la compagnie des gens de théâtre lui ont érigé, à leurs dépens & à frais communs, la ſtatue qui étoit poſée ſur cette baſe, en reconnoiſſance des bienfaits dont il les a comblés; & les mots ſuivans ſont entendre que le jour de la dédicace de cette ſtatue (car on faiſoit en cérémonie ces ſortes de dédicaces, ainſi qu'on le voit par un grand nombre d'inſcriptions), Acilius a encore ſignalé ſa libéralité, en diſtribuant les ſommes marquées aux différens ordres qui ſont ſpécifiés.

Dedicatum tertio idus Auguſti, Soſſio Priſco & Cœlio Apollinari Coſ. Le conſulat de Q. Soſius Priſcus, & de P. Cœlius Apollinaris, tombe ſur l'an de Rome 921, la cent ſoixante-neuvième année de l'ère Chrétienne; ainſi ce monument fut dreſſé le 11.e d'août de la neuvième année de Marc-Aurèle.

Voici la ſeconde inſcription.

Grut. CCCXXX, 3.

M. AVR. AVG. LIB.
AGILIO. SEPTENTRIO
NI. PANTOMIMO. SVI
TEMPORIS. PRIMO. SACERDO
TI. SYNHODI. APOLLINIS. PA
RASITO. ALVMNO. FAVSTINAE
AVG. PRODVCTO. AB. IMP. M.
AVREL. .... ANTONI
NO. PIO. FELICE. AVGVSTO.
ORNAMENTIS DECVRIONAT.
DECRETO. ORDINIS. EXORNATO.
ET. ALLECTO. INTER. JVVENES.
S. P. Q. LANIVINVS.

Cette inſcription fut faite pour une ſtatue érigée par le Sénat & le peuple de *Lanuvium*, en l'honneur d'*Agilius, paraſite d'Apollon*, ſous le règne de l'empereur Commode; les titres qu'elle renferme confirment pluſieurs de ceux qu'on a déjà expliqués. Cet Agilius eſt un affranchi de l'Empereur, auſſi porte-t-il le nom de *M. Aurelius*, auquel il ajoute les deux noms qu'il avoit étant eſclave, *Agilius, Septentrio;* il ſe fait honneur d'avoir été nourri dès ſon bas âge dans la maiſon de Fauſtine, mère de Commode, *Alumno Fauſtinæ Auguſtæ;* cette circonſtance honorable n'étoit pas oubliée dans les inſcriptions: *producto in ſcenam ab Imperatore*, ce fut l'Empereur même qui le fit monter ſur la ſcène. Le nom de *Commode* eſt ici effacé ſur le marbre, comme dans quantité d'autres inſcriptions, en conſéquence de l'arrêt du Sénat, qui, après la mort de cet Empereur, ordonna que ſon nom fût rayé de tous les monumens publics. La compagnie eſt déſignée par le nom de Synode, *ſacerdoti Synhodi.* Agilius, quoiqu'affranchi, fut honoré des marques de diſtinction du décurionat, *ornamentis decurionatûs exornato*, ce qui prouve de nouveau la conſidération qu'on avoit pour ces Paraſites, dès qu'ils avoient le bonheur de plaire à l'Empereur. Enfin il eſt mis au nombre des Prêtres d'Auguſte, car, ſuivant Pighius, après ces mots, *Allecto inter juvenes*, il faut ſous-entendre le terme *Auguſtales;* ce ſentiment eſt confirmé par d'autres exemples, où ce mot eſt exprimé: ces Prêtres avoient été inſtitués par Tibère, en l'honneur d'Auguſte, & ſe diviſoient en deux compagnies, *Seniores* & *Juniores*, ou *Juvenes.*

III. Après avoir conſidéré les Paraſites comme miniſtres de la religion, M. le Beau examine ce qu'ils eurent de remarquable comme acteurs comiques. Un des rôles qui frappent le plus dans la comédie nouvelle, c'eſt celui de *Paraſite;* les poëtes amènent volontiers ſur la ſcène cette eſpèce de perſonnage, ſoit pour conduire une intrigue avec fineſſe & ſupercherie, ſoit pour faire mieux ſortir les caractères vicieux. Le *Thraſon* de Térence auroit bien moins de confiance ſi *Gnathon* n'avoit ſoin de lui enfler le cœur, & ſans le paraſite *In Eunucho.*

In milite glor. scen. 1, v. 26. *Artotrogus*, le *Pyrgopolinices* de Plaute ne se seroit jamais souvenu d'avoir, d'un coup de poing, rompu la jambe d'un éléphant : ce rôle répand sur toute la pièce un certain *Lib. VI, cap. 7.* enjouement. Au rapport d'Athénée, Caryſtius de Pergame, ancien auteur qui avoit écrit sur la comédie, prétendoit qu'Alexis, poëte de la comédie moyenne, étoit l'inventeur du rôle de parasite; mais Athénée nous avertit en même temps de l'erreur de ce Grammairien; car il observe qu'il se trouvoit un pareil rôle dans une pièce d'Épicharmus, poëte comique bien antérieur à Alexis, puisque la chronique de Paros le fait vivre dans la LXXVII.e Olympiade, près de soixante-quinze ans avant la réforme qui donna naissance à la comédie moyenne. Voici ce qu'Athénée cite d'Épicharmus : un personnage dit du Parasite, *celui-ci est couché aux pieds d'un riche; c'est un homme qui se contente des mets les plus vils, & qui vide les coupes jusqu'au fond.* Ensuite le Parasite même parle en ces termes : *Je mange volontiers hors du logis, quand on m'invite; si quelqu'un se marie je vais chez lui, même sans invitation; alors je paye de ma personne, je fais rire la compagnie; je ne me ménage point sur les louanges du maître : malheur à quiconque me contredit, il est bientôt couvert d'opprobres. Quand j'ai bien mangé, bien bu, je me retire; je n'ai garde de me faire éclairer par un valet, j'erre dans les ténèbres, je chancelle; & si par hasard je rencontre les gardes de nuit, je suis fort heureux qu'ils veuillent bien m'épargner. Rentré heureusement chez moi, je me couche, & le sommeil tranquillise mes sens, que le vin avoit troublés.* Il est vrai que dans l'ancienne comédie, ces caractères n'avoient pas encore le nom de Παράσιτοι, ce terme ne se trouve dans aucun fragment des anciens poëtes, cités à cette occasion par Athénée, ni dans aucune des pièces d'Aristophane; il se lit pour la première fois dans une pièce d'*Ararôs*, fils de ce comique, & par conséquent un des premiers auteurs de la comédie moyenne : *Mon ami*, dit un personnage à un autre, *peux-tu disconvenir que tu ne sois parasite, Ischomachus te nourrit (r).* Ainsi le caractère

(r) Οὐκ ἔσθ' ὅπως οὐκ εἶ παράσιτος, φίλτατε·
Οὐδ' Ἰσχόμαχος ὁ διατρέφων σε τυγχάνει.

de parasite fut joué de tout temps, mais le nom fut respecté tant qu'il fut consacré par la religion; il dégénéra peu à peu, & enfin il servit à désigner ceux qui faisoient métier de vivre à la table d'autrui.

Diodore de Sinope nous donne l'époque de cet avilissement; après avoir parlé de la dignité des parasites d'Hercule, il ajoute que *dans la suite les riches, à l'exemple de ce dieu, voulurent avoir des Parasites; mais au lieu de choisir les gens qui avoient le plus de talent, ils s'attachèrent ceux qui entendoient le mieux la flatterie & la louange outrée.* C'est alors qu'il se forma une nouvelle espèce de Parasites, qui ne furent plus ministres des Dieux, mais courtisans des gens riches, & qui, pour plaire à celui qu'ils ne rougissoient pas d'appeler leur roi, mirent en usage ces basses flatteries & ces viles complaisances que le même poëte exprime énergiquement, mais que la décence de nos mœurs ne permet pas de faire passer en françois. Ils en vinrent même jusqu'au point d'exercer une espèce de tyrannie sur tous ceux qui approchoient de la personne de leur maître; aussi dans un ouvrage d'Aristote, qui ne subsiste plus aujourd'hui, mais qu'Athénée avoit sous les yeux, ce philosophe, après avoir dit que *dans la république de Méthone les Archontes avoient chacun deux Parasites, & les Polémarques chacun un*, ajoutoit que *ces Parasites exigeoient des rétributions de la part des pêcheurs & des autres pourvoyeurs.* C'est justement sous cette idée de bassesse envers les riches, & d'insolence envers les gens d'une condition inférieure, que les poëtes de la comédie nouvelle, & en particulier Plaute & Térence, nous représentent leurs Parasites.

Athen. lib. VI, cap. 9.

Lib. VI, cap. 6.

Ces Parasites proprement dits, furent appelés *Umbræ* par les Latins, ils avoient été aussi nommés Σκιὰς par les Grecs; Plutarque fait à ce propos une plaisanterie assez agréable: *Socrate*, dit-il, *engagea Aristodème à venir souper avec lui chez Agathon, sans qu'il eut été invité; il arriva par hasard que le Philosophe s'étant arrêté en chemin, Aristodème entra le premier, en sorte*, ajoute-t-il, *que l'ombre précéda le corps:* Σκιὰ προβαδίζουσα σώματος. L'auteur observe, à ce propos, que

In Sympos. lib. VII, quæst. 6.

les Grecs ont appelé Σκιὰς, *Umbras*, ceux qui étoient amenés à un repas sans y avoir été invités nommément : on les nommoit aussi Μυίας, *Muscas*, à cause de leur impudence; c'est l'idée que présente cette épigramme de l'Anthologie:

L. X, ep. 78, c. 12, p. 27, ed. Brodæi, Francofurti, 1600.

Ὦ γαστὴρ κυνόμυια, δι' ἣν κόλακες Παράσιτοι
Ζωμοῦ πωλοῦσι θεσμὸν ἐλευθερίας.

Lib. VI, c. 8.

Au rapport d'Athénée, quelques-uns prétendoient trouver un modèle des Parasites comiques dans la personne de Podès, héros Troyen, dont Homère dit *(s): Parmi les Troyens étoit Podès, fils d'Étion, homme riche & brave Officier; Hector l'estimoit plus que tout autre, aussi étoit-ce son compagnon de table:* φίλος εἰλαπιναστήρ. A considérer le texte, je ne trouve rien moins qu'un parasite; premièrement, le poëte donne à Podès les épithètes de *riche* & de *brave*, qui ne conviennent nullement à un parasite; de plus, quand Podès est tué par Ménélaüs, c'est Apollon même qui, sous la figure de Phénops, vient instruire Hector de sa mort. Homère, si fidèle observateur des bienséances, auroit-il employé le ministère d'un dieu pour faire annoncer la mort d'un parasite? & lui auroit-il donné ces titres honorables, *fidèle compagnon, brave guerrier, qui combattoit au premier rang (t)!* Une seule chose pourroit appuyer ce sentiment, c'est le mot εἰλαπιναστήρ; mais, suivant les plus habiles Grammairiens, ce terme ne signifie rien autre chose qu'*un convive*, ὁ συμπότης, *un homme qui mange à la même table*, ὁμοτράπεζος.

Iliad. l. XVII, vers. 575.

Ibid. vers. 582.

Ibid. vers. 589.

Etymol. magn. Hesychius.

Athen. lib. VI, cap. 9.

Diodore de Sinope faisoit Jupiter même auteur de la vie parasitique; voici comme un Parasite parloit dans une de ses pièces: *Je veux vous prouver que la vie parasitique est respectable, conforme aux loix, enfin que c'est une invention des Dieux: les*

(s) Ἔσκε δ' ἐνὶ Τρώεσσι Ποδῆς υἱὸς Ἠετίωνος,
Ἀφνειός τ' ἀγαθός τε· μάλιστα δέ μιν τίεν Ἕκτωρ
Δήμου, ἐπεί οἱ ἑταῖρος ἔην φίλος εἰλαπιναστής.

(t) Πιστὸν ἑταῖρον,
Ἐσθλὸν ἐνὶ προμάχοισι.

Philosophes

Philoſophes ont enſeigné les autres arts; l'art du paraſite ne connoît point d'autre auteur que Jupiter φίλιος, le plus grand des dieux ſans contredit: il s'introduit dans les maiſons, ſans diſtinction du pauvre ni du riche; trouve-t-il un lit dreſſé, une table bien couverte, il y prend place ſans façon; & , après s'être bien régalé, il ſe retire ſans payer d'écot. J'en uſe de même, continue le Paraſite, *ſi je trouve une porte ouverte, une table bien ſervie, j'entre ſans bruit, & je m'arrange en ſilence, pour ne cauſer aucun trouble aux convives; enſuite je mange de tous les mets, je bois de tous les vins, & je me retire comme Jupiter.* Il s'enſuit de ce paſſage que l'idée de paraſite eſt fort ancienne; mais le nom n'a paru ſur le théâtre que dans les pièces de la moyenne comédie, & le rôle même n'eſt devenu commun que dans celles de la nouvelle.

M. le Beau conſidère enſuite ce qu'il y eut de ſingulier dans ce rôle. Les peuples qui ont eu du goût pour les ſpectacles, ont toujours ſu proportionner l'âge des acteurs au caractère des rôles; ainſi ils ont donné aux vieillards les rôles qui demandent plus de tranquillité, ou qui ſuppoſent plus d'expérience, & aux jeunes gens ceux qui ſont plus vifs & plus tumultueux: en conſéquence le perſonnage de paraſite exigeant de la ſoupleſſe & du mouvement, étoit rempli par de jeunes gens; Pollux termine l'énumération des rôles deſtinés à cet âge par ces mots, *le flatteur & le paraſite.* Une autre choſe à obſerver, c'eſt que les paraſites ne jouoient jamais qu'en ſecond; *ſecundarum partium.... ferè omnibus mimis paraſitus inducitur,* dit Verrius-Flaccus. On pourroit regarder comme contraire à ce ſentiment ce vers de Térence, dans le prologue du Phormion:

Lib. IV, ſect. 146.

In voce Salvi res.

> *Primas partes quì aget, is erit Phormio* *Verſ. 27.*
> *Paraſitus.*

Mais il ne faut pas prendre cette expreſſion à la lettre, le Poëte veut ſeulement faire entendre que le paraſite Phormion doit conduire toute l'intrigue; il le dit immédiatement après:

> .... *Per quem res geretur maximè.* *Verſ. 28.*

Aſſurément les rôles principaux de cette pièce ſont ceux des

vieillards *Chéréa* & *Démiphon*, & des jeunes gens *Antiphon* & *Phédria:* il y a plus, quoique les comédies portent quelquefois le nom du parasite, comme le *Curculio* de Plaute, il s'y trouve toujours un rôle principal, comme celui du fanfaron *Therapontigonus,* dont *Curculio* est le parasite.

Pollux, l. IV, c. 18, sect. 119 & seq.

Ces acteurs parasites avoient un habillement particulier: 1.° ils portoient un habit noir ou brun; 2.° leurs masques, qui, suivant la coutume, leur enveloppoient la tête entière, avoient des oreilles déchirées, & l'air du visage paroissoit disposé à une gaieté maligne; 3.° ils avoient à leur ceinture une étrille & une fiole d'huile, στλεγγὶς καὶ λήκυθος. Pollux, qui nous a transmis tout ce détail, ne rend aucune raison de ces attributs; il est aisé de voir qu'ils étoient analogues au caractère de leur rôle: la couleur noire ou brune de leurs habits dénotoit la bassesse de leur profession; on sait que cette couleur étoit particulière aux gens de la lie du peuple.

Les oreilles de leurs masques étoient déchirées, parce qu'ils étoient exposés à les avoir souvent tirées; car ils se faisoient honneur d'être battus, & ils regardoient comme des titres glorieux de service les surnoms de *plagipatidæ*, *duri capitones*, & autres semblables, qui sont leurs épithètes familières: ils se faisoient même appeler *Lacones*, par rivalité de la patience des jeunes Lacédémoniens. Il est à croire que dans ces rudes rencontres les oreilles n'étoient pas épargnées.

Cet air de gaieté & de malice qui éclatoit dans leur visage, exprimoit tout-à-la-fois & leur caractère caustique & railleur, & une disposition à cette basse complaisance avec laquelle ils recevoient volontiers les mépris *& les gourmades* de leur maître.

Enfin l'étrille & la fiole d'huile, qu'ils portoient à leur ceinture, étoient deux instrumens absolument nécessaires pour le bain; dans la fiole se mettoit l'huile, dont on usoit toujours en pareil cas; l'étrille servoit à essuyer la sueur: ces deux mots se trouvent ordinairement joints ensemble *(u)*. La

(u) Οὐ δὲ ἔστιν αὕτη στλεγγὶς, οὐ δὲ λήκυθος.

C'est un vers d'Aristophane, cité par Suidas, *in voce* στλεγγίς. Et Plutarque dit: Οὕτω δὲ καὶ πρὸς ληκύθους ἔχουσι καὶ πρὸς στλεγγίδας. De irâ cohib.

fiole étoit quelquefois de cuir *(x)*, elle étoit en forme de lentille, ronde & aplatie *(y)*; l'étrille étoit de fer, d'airain ou de cuivre: les étrilles de ces métaux étoient ſans doute pour les pauvres, & par conſéquent pour les paraſites; les riches avoient des fioles & des étrilles d'argent, Élien le dit des Agrigentins, dont il vante le luxe *(z)*; les Lacédémoniens, toujours ſimples dans leurs mœurs, avoient des étrilles de roſeau *(a)*.

Il s'agit d'expliquer à préſent pourquoi les paraſites ne paroiſſoient jamais ſans ces deux inſtrumens; ils étoient toujours prêts à ſe mettre à table, & comme il falloit ſe baigner auparavant, ils n'avoient garde d'oublier les deux choſes les plus néceſſaires au bain: d'ailleurs ils étoient cenſés de la lie du peuple, ainſi on les mettoit au rang de ceux qu'on appeloit αὐτολημκύθους *(b)*; C'étoit le nom qu'on donnoit aux citoyens qui n'étoient pas aſſez riches pour avoir un eſclave; car une des fonctions des eſclaves étoit de porter au bain le bagage de leurs maîtres, & par conſéquent la fiole & l'étrille, ſuivant ce vers de Perſe:

I puer, & ſtrigiles Criſpini ad balnea defer. *Sat. 5, v. 126.*

Plaute donne à un Paraſite à peu près le même équipage; il y ajoute certaines choſes qui méritent attention:

Cynicum eſſe egentem oportet Paraſitum probè: *In Perſ. ſcen. 3, verſ. 43.*
Ampullam, ſtrigilem, ſcaphium, ſoccos, pallium,
Marſupium habeat.

On retrouve ici la fiole & l'étrille: on y voit de plus

(x) Ἡ δερματίνη λήκυθος, dit le Scholiaſte de Théocrite, *ad Pharmac. verſ. 156.*

(y) Lenticulari formâ, tereti ambitu, preſſulâ rotunditate. Apul. Florid. lib. II, initio.

(z) Ἀργυρέαις ληκύθοις καὶ στλεγγίσιν ἐχρῶντο. Var. hiſt. lib. XII, c. 29.

(a) Στλεγγίσιν οὐ σιδηραῖς, ἀλλὰ καλαμίναις ἐχρῶντο. Plutarc. in dict. Lacedem.

(b) Τοὺς αὐτοληκύθους τούτους καὶ τραπεζέας. Plut. de diſcern. amic. ab adulat.

ſcaphium ; c'étoit une eſpèce de gondole, dont le paraſite ſe précautionnoit, dans la crainte peut-être qu'on ne lui versât à boire dans une coupe trop petite. *Soccos*, ce mot déſigne la chauſſure particulière aux acteurs comiques; en le prenant ici dans le ſens de *ſoleas,* qui étoit la chauſſure avec laquelle on ſe mettoit à table, le Paraſite auroit eu ſur lui tout l'appareil du feſtin. *Pallium* eſt un petit manteau à la grecque ; & *marſupium* étoit la bourſe que les Paraſites portoient auſſi à leur ceinture, pour mettre les pièces de monnoie qu'ils pouvoient attraper. Sur le théâtre ils étoient ordinairement chargés de faire les marchés, principalement ceux où il étoit queſtion de friponnerie. Avec un habillement ſi remarquable, les Paraſites devoient être fort aiſés à reconnoître ; ainſi il n'eſt pas ſuprenant que dans Plaute le peuple les arrête ſouvent, comme des gens dont on pouvoit ſe moquer impunément; *Verſ. 345.* & que dans l'Eunuque de Térence, Chéréa, qui ſuivoit de loin la jeune Athénienne, diſtingue qu'elle eſt accompagnée d'un Paraſite.

L'ajuſtement d'un Paraſite s'appeloit περιχέδειπνον, mot que *Sat. 3.* Juvénal a fait paſſer dans la langue latine ; & le Paraſite *Lib. 1, cap. 4.* lui-même eſt nommé dans Athénée, περιχέδειπνος, *un homme qui court les tables.*



VIE D'ASPASIE.

L'HISTOIRE d'Athènes n'a peut-être rien de plus ſingulier ni de plus piquant que le caractère d'Aſpaſie. Qu'après une jeuneſſe licentieuſe, une femme livrée à un commerce honteux & proſcrit par les Loix, ait uſurpé la conſidération qui n'eſt dûe qu'à la plus haute vertu, qu'elle ait captivé un homme que la force & l'étendue de ſon génie rendoient maître de la Grèce, qu'elle ait inſpiré des ſentimens d'eſtime & même une ſorte de reſpect au héros de la ſageſſe humaine, au père de la philoſophie morale, & que les hommes les plus éclairés du ſiècle le plus brillant de la Grèce l'aient admirée comme un modèle d'éloquence, c'eſt un fait des plus étonnans qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire grecque, ſi féconde en évènemens extraordinaires. Ménage n'a donné qu'une légère idée d'Aſpaſie dans ſon hiſtoire des femmes philoſophes; Bayle n'en parle qu'en paſſant dans une note qu'il a jointe à l'article de Périclès. M. de Burigny a raſſemblé avec ſoin tous les traits qui ſe trouvent épars dans les ouvrages des anciens au ſujet d'Aſpaſie. Lû le 11 Janv. 1763.

Elle naquit à Milet; ſon père ſe nommoit Axiochus; il étoit d'une famille diſtinguée. Aſpaſie avoit reçu de la Nature tous les talens de l'eſprit; l'éducation les fit éclorre; mais le goût des plaiſirs la conduiſit à la débauche. Philoſophe juſque dans le déſordre, elle ſe fit un ſyſtème de volupté, & courut à la gloire au travers de l'infamie. Bientôt la voluptueuſe Ionie ne lui parut pas un théâtre digne d'elle; elle préféra le ſéjour d'Athènes, où le vice, ainſi que la vertu, jouoient un rôle plus éclatant. Elle y parut comme un phénomène; l'admiration s'accrut encore lorſqu'on l'eut entendue. Chacun s'empreſſoit de connoître une femme qui réuniſſoit la beauté, l'eſprit & le ſavoir, & qui n'étoit pas cruelle; ſa maiſon fut bientôt le rendez-vous de ce qu'il y avoit dans Athènes de plus poli & de plus ſpirituel; on y tenoit des conférences dans leſquelles on traitoit les matières les plus ſérieuſes; la

politique, l'éloquence, la philoſophie faiſoient tour à tour l'objet de ces entretiens, que les grâces d'Aſpaſie rendoient plus intéreſſans. Les plus profonds raiſonneurs d'Athènes, ainſi que les plus grands maîtres dans l'art de la parole, lui cédoient le prix. Ses heureux talens faiſoient ſi bien diſparoître le ſcandale de ſa vie, que les maris les plus vertueux conduiſoient leurs femmes chez elle, ſans craindre la contagion de l'exemple.

Plut. in Pericle.

De Invent. l. I, c. 31.

Cicéron, d'après Eſchine, diſciple de Socrate, nous rend compte d'un entretien d'Aſpaſie avec la femme de Xénophon & avec Xénophon même: *Dites-moi, je vous prie,* diſoit Aſpaſie à la femme de Xénophon, *ſi votre voiſine avoit des bijoux plus précieux que les vôtres, ne les préféreriez-vous pas! ſans doute,* répondit-elle; *& ſi ſes habits, ſi ſes autres ornemens valoient mieux que les vôtres, leſquels aimeriez-vous mieux! les ſiens,* dit-elle; *mais ſi ſon mari étoit meilleur que le vôtre!* Ici la femme de Xénophon rougit ſans rien répondre; elle embarraſſa Xénophon par des queſtions pareilles, & le réduiſit au ſilence. Alors Aſpaſie prenant la parole, *puiſque vous refuſez l'un & l'autre,* dit-elle, *de ſatisfaire à la queſtion ſur laquelle ſeule je voulois vous entendre, j'y vais répondre pour vous. Vous, Xénophon, vous ſouhaiteriez une femme parfaite; & vous, le meilleur des maris. Si donc vous ne venez à bout de vous rendre parfaits, chacun de vous ne remplira jamais les deſirs de l'autre.* On voit, comme le remarque Cicéron, qu'Aſpaſie avoit adopté la méthode de Socrate, auſſi ſe plaiſoit-il à converſer avec elle; il y menoit ſes amis, & ce vertueux philoſophe entroit dans les appartemens des filles qu'Aſpaſie, ſur le déclin de l'âge avoit raſſemblées dans ſa maiſon. Elle leur faiſoit apprendre à jouer des inſtrumens & à travailler à divers ouvrages; mais il n'y a pas d'apparence qu'on leur donnât des leçons de chaſteté. Ariſtophane les traite de courtiſanes, & Athénée dit que la Grèce étoit peuplée de ces filles de plaiſir qui ſortoient de la maiſon d'Aſpaſie.

Lib. V, c. 20.

Cic. de Orat. lib. I, cap. 50. De Offic. l. II, cap. 15.

La plus illuſtre conquête que fit Aſpaſie, fut celle de Périclès; c'étoit le chef du conſeil d'Athènes & le premier homme de la Grèce. Etonné de rencontrer dans une femme, dont la vie

n'annonçoit rien que de frivole, un ſavoir ſi étendu & une connoiſſance ſi profonde des grands reſſorts du gouvernement, il devint un de ſes amans, & l'emporta bientôt ſur tous ſes rivaux. On a même prétendu qu'il lui fut en grande partie redevable de cette éloquence victorieuſe, que ſes propres ennemis comparoient aux éclats de la foudre. Aſpaſie, dit-on, lui rendit les préceptes qu'elle avoit reçus de Gorgias; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette femme avoit le plus grand empire ſur l'eſprit de Périclès, & que ce fut elle qui pour venger Milet ſa patrie, ſuſcita la guerre d'Athènes contre Samos, guerre cruelle, où Périclès immola à ſa maîtreſſe un grand nombre de Samiens, détruiſit leur gouvernement, raſa leurs murailles & exigea des vaincus une ſomme immenſe. Diodore place cet évènement dans la quatrième année de la quatre-vingt-quatrième Olympiade, 441 ans avant l'ère chrétienne. *Philoſt. ep. 13.* *Lib. XII.*

Si l'on en croit Ariſtophane, ce fut encore Aſpaſie qui alluma la guerre du Péloponèſe. Voici ce qu'il fait dire à un de ſes acteurs dans la comédie des Acharnenſes: *De jeunes gens échauffés par le vin & la débauche vont à Mégare & enlèvent la courtiſane Simethe. Les Mégariens irrités viennent à leur tour enlever deux des filles d'Aſpaſie, & ce ſont trois proſtituées qui cauſent la guerre dont toute la Grèce eſt embraſée.* Ariſtophane eſt le ſeul des anciens où l'on trouve cette anecdote; mais ce qui y donne un air de vraiſemblance, c'eſt que tous conviennent que ce fut la haine de Périclès contre les Mégariens qui fut la cauſe immédiate de la guerre du Péloponèſe.

Dans ce même temps le poëte Hermippe, auteur de quarante comédies, dont on retrouve encore quelques fragmens, intenta contre Aſpaſie une double accuſation; il l'accuſoit d'impiété; il lui imputoit encore d'attirer chez elle des femmes libres pour les proſtituer à Périclès. Le protecteur & l'amant d'Aſpaſie prit ouvertement ſon parti; il ſollicita pour elle avec la plus grande chaleur, & la tira de péril par ſes prières & par ſes larmes. Il ne fut pas ſi heureux à l'égard d'Anaxagore ſon maître, accuſé d'impiété comme Aſpaſie, & aſſurément *Plut. Fabric. bibl. Græc. tom. I, p. 764.*

plus innocent qu'elle; aussi Périclès n'employoit-il en sa faveur que des moyens honnêtes & dignes d'un philosophe. Tout ce qu'il put faire fut de le soustraire au jugement en le faisant sortir d'Athènes.

Enfin ce politique consommé, ce héros qui remuoit toute la Grèce, ne put tenir contre sa passion; il résolut d'épouser Aspasie. Il étoit marié à une riche veuve, dont il avoit deux
Plut. fils, Xantippe & Paralus; il lui proposa de se séparer, elle fut assez sage pour y consentir; il lui procura lui-même un nouveau mari, qui fut bien payé de sa complaisance, & il épousa publiquement Aspasie: il en avoit déjà un fils, auquel
Harpocration, in Ἀσπασία. il avoit donné son nom. Le mariage n'affoiblit point l'amour qu'il avoit pour elle; il ne se reprocha jamais cette indigne alliance, malgré le déchaînement général, malgré les traits satyriques que la liberté Athénienne lançoit sur Aspasie jusqu'en plein théâtre, où elle étoit outragée sous les noms de la
Plut. nouvelle Omphale, de la nouvelle Déjanire, & sous des épithètes moins honnêtes, que ne lui épargnoient pas Eupolis, Cratin & Aristophane.

Xantippe & Paralus, fils du premier lit, quoiqu'en dise Suidas, qui les donne mal-à-propos à Aspasie, vengeoient leur mère par le mépris qu'ils faisoient & de leur père & d'Aspasie: Périclès, qui les aimoit, y étoit très-sensible; mais Aspasie se dédommageoit de leurs invectives par des reproches publics, que leur mauvaise conduite ne justifioit que trop.

Ils moururent avant leur père: Périclès, pour s'en consoler, fit donner le droit de citoyen à son fils naturel; il avoit lui-même autrefois fait passer une loi contraire, il en demanda l'abrogation, & elle fut accordée à ses grands services & à l'affliction que lui causoit la perte de ses enfans légitimes. Ce fils parvint aux honneurs; il étoit un de ces infortunés généraux qui furent condamnés à mort, après la bataille des Arginuses, pour s'être plus occupés de poursuivre la victoire, que de rendre les honneurs de la sépulture aux soldats morts dans l'action; c'est ce qu'on peut voir dans le I.er livre des Helléniques de Xénophon, & dans le XIII.e de l'histoire universelle de Diodore.

Périclès

Périclès ne vécut pas long-temps après avoir reçu cette grâce; il mourut la troisième année de la guerre du Péloponèse, quatre cents vingt-neuf ans avant l'ère Chrétienne. Aspasie s'en consola avec un marchand de bestiaux, nommé Lysiclès, homme grossier, mais riche des profits de son commerce: c'étoit tomber de bien haut, mais la veuve de Périclès releva son nouvel amant, elle en fit un des premiers personnages de la République; Hésychius dit qu'elle l'épousa. *Plut. Harpocration.*

On ne sait plus rien du reste de sa vie, mais elle laissa une si grande réputation de grâces, d'esprit & de beauté, que Cyrus le jeune crut faire grand honneur à Myrto, la plus chérie de ses maîtresses, en lui faisant prendre le nom d'Aspasie. Eschine, disciple de Socrate, avoit fait un ouvrage intitulé du nom d'Aspasie; mais nous ne l'avons plus, non plus que celui d'Antisthène, le chef des Cyniques, qui portoit le même titre. *Plut.* *Athénée, l. V, c. 20. Harpocration. Diog. Laërt.*

Cette femme, l'idole d'Athènes, & dont les semblables, même avec de moindres talens, seront toujours adorées parmi les nations corrompues, avoit composé des ouvrages: Athénée parle de ses dialogues en vers, mais ce qu'il en cite ne mérite pas d'être rapporté; c'est une raillerie qu'elle fait de Socrate, & qui ne peut partir que d'un esprit perdu de débauche.

Le Menexene de Platon contient un discours en l'honneur des Grecs morts pour la défense de la patrie. C'étoit la coutume dans la ville d'Athènes, d'honorer par des funérailles publiques ceux qui avoient été tués à la guerre. Thucydide dans son second livre en décrit ainsi les cérémonies. Trois jours avant la pompe funèbre, on dressoit une tente où l'on exposoit les ossemens des morts, & les citoyens venoient y jeter leurs offrandes. On les enfermoit ensuite dans des cercueils de cyprès, qu'on chargeoit sur des chariots. Chaque tribu avoit son chariot & son cercueil; il y en avoit un qui n'étoit qu'un cénotaphe en mémoire de ceux dont on n'avoit pu trouver les cadavres. Le jour marqué on se mettoit en marche, & la pompe étoit suivie d'une multitude de citoyens & d'étrangers. Les parentes des defunts se rendoient au lieu de la sépulture pour y

pleurer. On arrivoit au monument ſitué dans le plus beau fauxbourg de la ville, où l'on avoit renfermé de tout temps ceux qui étoient morts dans les combats, excepté les guerriers morts dans les champs de Marathon; ceux-ci, pour leur rare valeur, avoient été enterrés dans le champ de bataille. On les couvroit enſuite de terre, & le perſonnage le plus illuſtre de la ville, tant en éloquence qu'en dignité, prononçoit leur oraiſon funèbre. Périclès rendit ce devoir à ceux qui avoient péri dans la guerre de Samos, & le diſcours qu'il prononça en cette occaſion excita tant d'admiration, que lorſque l'orateur fut deſcendu de la tribune, toutes les femmes coururent l'embraſſer & lui mettre ſur la tête des couronnes, comme on le pratiquoit à l'égard des athlètes qui revenoient vainqueurs. Thucydide nous a laiſſé dans le ſecond livre de ſon hiſtoire l'oraiſon funèbre que prononça Périclès à la fin de la première campagne de la guerre du Péloponèſe.

Plut.

Dans le dialogue de Platon, Socrate récite à Menexene un pareil diſcours qu'il a, dit-il, entendu la veille de la bouche d'Aſpaſie; c'eſt ſans doute à Platon même que la poſtérité eſt redevable de cet ouvrage d'éloquence. Cicéron nous apprend que les Athéniens charmés de la beauté de ce panégyrique, le faiſoient prononcer publiquement tous les ans, & que cet uſage ſubſiſtoit encore de ſon temps. Denys d'Halicarnaſſe, ce judicieux critique, dit que c'eſt le plus beau de tous les diſcours publics, & que l'auteur s'eſt propoſé Thucydide pour modèle. M. de Burigny l'a traduit en entier; nous nous contenterons d'en rapporter un trait de la dernière partie. Après avoir étalé avec magnificence les exploits glorieux des Athéniens depuis le commencement des guerres des Perſes, Aſpaſie, par une de ces figures hardies que l'éloquence met en œuvre dans les ſujets importans, faiſoit ſortir des tombeaux les pères des Athéniens; elle leur prêtoit ces belles paroles: « Enfans, vos victoires préſentes font revivre notre valeur paſſée; nous pouvions vivre ſans » honneur, nous avons préféré de mourir avec gloire, plutôt que » de couvrir de honte & nos pères & notre poſtérité; perſuadés » qu'un homme qui déshonore les ſiens ne mérite pas de vivre,

Orator. c. 44.

& qu'il ne trouve d'amis ni ſur terre parmi les hommes, ni après « ſa mort parmi les dieux. Souvenez-vous donc des inſtructions « que nous vous avons laiſſées ; que toutes les actions de votre « vie ſoient guidées par la vertu ; ſongez que ſans elle tout ce « qu'on poſsède, tout ce qu'on pratique eſt flétri de vice & de « déshonneur. Les richeſſes ne ſont point honneur à un homme « lâche ; c'eſt pour d'autres & non pas pour lui qu'il eſt riche, « il n'eſt que le porteur de ſes biens. La beauté, la force ſont pour « une ame foible & vitieuſe des ornemens mal-ſéans qui font ſortir « davantage ſa laideur. La ſcience même ſéparée de la juſtice « & des autres parties de la vertu, n'eſt qu'une fineſſe artifi- « cieuſe ; non, ce n'eſt plus la ſageſſe. Faites donc de continuels « efforts, employés toute l'étendue de vos forces pour vous « élever au-deſſus de nous & de nos ancêtres. Si nous demeu- « rons au-deſſus de vous, nous rougirons de notre victoire ; nous « applaudirons à la vôtre ſi vous nous ſurpaſſez, & vous nous ſur- « paſſerez ſi loin de deſcendre du rang où nous vous avons établis, « vous vous en ſervez comme d'un point fixe pour prendre votre « eſſor. Quelle honte à celui qui veut être compté pour quelque « choſe, de ne valoir que par ſes ayeux ! Il eſt vrai que l'honneur « des ancêtres eſt pour leur poſtérité un magnifique tréſor ; mais « conſumer ſoi-même ce tréſor d'honneur, ainſi que celui des « richeſſes, ſans en rien laiſſer à ſes enfans, faute de l'entretenir « par des acquiſitions nouvelles, c'eſt une honteuſe diſſipation, « c'eſt une lâcheté. Si vous pratiquez ces maximes, nous vous « recevrons avec tendreſſe, quand vous viendrez nous rejoindre ; « mais ſi vous ne nous apportez qu'une ombre flétrie & dé- « gradée, ne vous attendez qu'à nos mépris. »

Cet échantillon ſuffit pour donner une idée du ton de ce beau diſcours ; il mérite d'être lû en entier dans Platon même ; quelle langue pourroit égaler les grâces de la ſienne, & l'uſage qu'en ſavoit faire un eſprit auſſi brillant que fécond & ſolide !

SUR

LE BÛCHER D'ÉPHESTION.

LA lecture de Diodore de Sicile a présenté à M. le comte de Caylus, la description d'un monument de la plus grande magnificence, *le bûcher d'Éphestion*, dressé & décoré par les ordres d'Alexandre; il l'a mis, par la gravure, sous les yeux de l'Académie, &, pour satisfaire pleinement notre curiosité, il y a joint un examen détaillé des parties dont ce bûcher étoit composé.

En disant que ces morceaux sont dessinés d'après une description, c'est dire assez que l'on ne peut garantir la précision du tableau de ces grandes décorations; on ne doit pas espérer de la trouver complète dans le récit d'un historien qui ne paroît pas avoir une grande connoissance des arts.

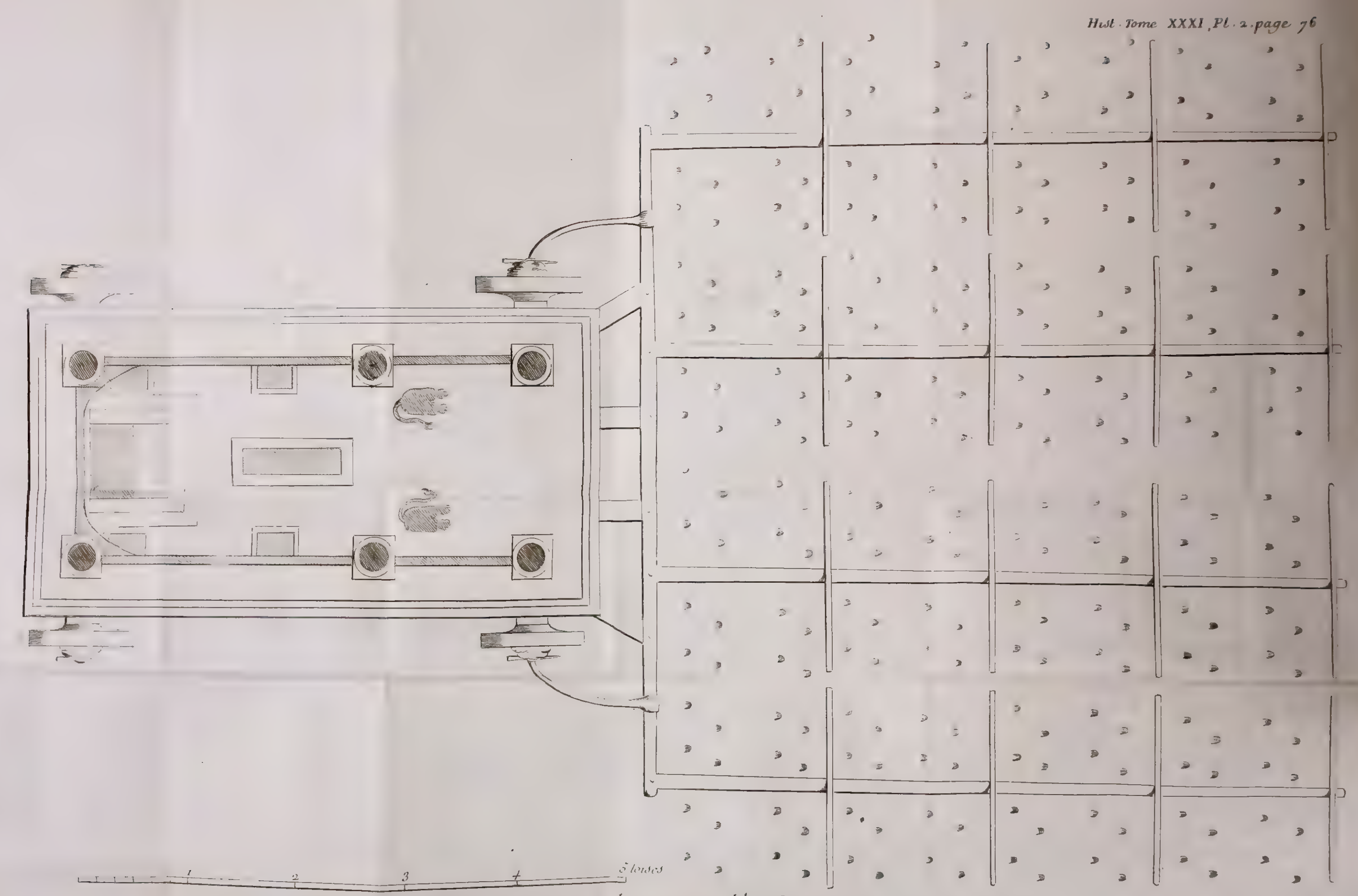
M. le comte de Caylus déclare qu'il a profité, autant qu'il lui a été possible, de ce que les médailles lui ont fourni par rapport aux accessoires; qu'il a suppléé, par les conjectures les plus vraisemblables, à ce que les monumens ne lui fournissoient pas; mais qu'il ne s'est point écarté des mesures données par Diodore.

Diod. de Sic. liv. XVII.

Alexandre ayant rassemblé des architectes, & un grand nombre d'autres artistes, fit abattre dix stades (a) des murs de la ville de Babylone, qui étoient de briques; ensuite ayant choisi la brique cuite, & ayant aplani le lieu qui devoit recevoir le bûcher, il bâtit le bûcher carré, chaque côté étant d'un stade (b); ensuite ayant partagé ce lieu en trente maisons, & ayant couvert les toits de troncs de palmiers, il fit toute cette construction tétragone. Après cela il orna toute cette enceinte; le rez de chaussée fut rempli de quinquirèmes d'or, au nombre de deux cents quarante, garnis, sur

(a) Sept cents soixante-six toises quatre pieds de notre mesure.

(b) Soixante-seize toises un pied une ligne deux cinquièmes.



Plan du Char qui porta le Corps d'Alexandre. Diod. de Sic. Lib. XVIII.



Moitié d'une des faces du bucher d'Ephestion. Diod. de Sic. Lib. XVII.

les épotides (c), chacune de deux archers de quatre coudées (d), un genou en terre, & de ſoldats peſamment armés, de cinq coudées (e); des tapis de pourpre rempliſſoient les intervalles: l'étage au-deſſus de ce premier rang étoit chargé de torches, de quinze coudées de haut (f), garnies dans leur milieu, par où on les prend, de couronnes d'or; au-deſſus de la mèche, d'aigles éployés qui ſembloient prendre leur vol en bas; & vers le pied, des dragons attentifs au vol de ces aigles. Au troiſième rang de l'édifice, en montant toujours, étoient repréſentées des chaſſes de toutes ſortes d'animaux: au quatrième, un combat de centaures en figures d'or: au cinquième, des lions & des taureaux d'or, alternativement poſés: & au ſixième étoient des trophées d'armes de Macédoniens & de barbares, diſpoſés de ſorte que leur arrangement marquoit les victoires des premiers & les défaites des ſeconds: le tout étoit ſurmonté par des ſirènes creuſes, & capables de contenir les muſiciens qui devoient faire l'éloge du mort, en chants funèbres. La hauteur de tout l'édifice paſſoit cent trente coudées (g): on dit qu'il y fut dépenſé plus de douze mille talens (h).

Après la traduction du récit de Diodore, M. le comte de Caylus entre dans quelques détails ſur cette décoration.

Diodore ſe contente de dire qu'*Alexandre avoit raſſemblé des architectes, & un grand nombre d'autres artiſtes*, il ne nomme perſonne en particulier pour avoir préſidé à cet ouvrage: ce furent, apparemment, le Prince & ſa cour qui en tracèrent le plan; le peu de rapport que l'on remarque dans les ſujets diviſés par bandes, peut aiſément le perſuader; d'ailleurs le détail de ces mêmes parties, prouve que les artiſtes qu'on

(c) Flancs ou bouteilles.

(d) Cinq pieds trois pouces huit lignes, la coudée ayant un pied trois pouces onze lignes.

(e) Six pieds ſept pouces ſept lignes.

(f) Dix-neuf pieds dix pouces neuf lignes.

(g) Cent ſoixante-douze pieds ſept pouces neuf lignes quatre points.

(h) Soixante-quatre millions neuf cents quatre-vingt-douze mille liv. calculés à cinquante-deux livres le marc, & ſur le pied du talent Attique, que les Grecs, ainſi que Diodore, doivent avoir préféré dans leur compte: ſi l'on admettoit le talent Babylonien, la dépenſe de ce bûcher auroit monté à ſoixante-dix-ſept millions ſept cents ſoixante mille livres.

avoit rassemblés étoient Grecs. Au reste, tous les objets en particulier pouvoient être d'une belle exécution, quoique dans tous les temps on ait vu des artistes foibles; mais tous ceux qui pratiquent les arts n'ont pas la tête étendue, & sont rarement capables de penser & de faire exécuter ce qu'on appelle *une machine* dont les détails soient justes & convenables, & l'on peut reprocher à ce monument de ne pas présenter cette difficulté vaincue.

Une raison de magnificence, qui paroît assez mal entendue, a pu engager Alexandre à la démolition des murs de Babylone pour placer ce bûcher; malgré l'éloignement des temps, on démêle une affectation marquée pour le choix de cet emplacement, Alexandre étant le maître de l'ordonner par-tout ailleurs. La plaine de Babylone étoit si convenable pour un pareil spectacle, & les murailles de cette grande ville auroient placé avec tant d'avantage un si grand nombre de spectateurs, que la sagesse du Prince, en cette occasion, peut difficilement échapper à la censure; car je doute que dans la situation où il étoit pendant son séjour à Babylone, on puisse admettre quelque prétexte politique pour excuser son procédé. Quoi qu'il en soit, Hérodote nous apprend que ces murs avoient *cinquante coudées royales d'épaisseur, & deux cents de hauteur.* Il ajoute même, car il est toujours exact, que *cette coudée est plus grande de trois doigts que la coudée ordinaire (i).*

Diodore dit que la brique cuite fut choisie pour cet édifice; ce choix, selon M. le comte de Caylus, ne signifie qu'une préférence donnée sur la brique simplement séchée au soleil, & qu'on employoit assez souvent en Égypte & dans la Grèce même. M. le comte de Caylus a donné une de ces briques, & est entré à ce sujet dans quelque détail, au premier volume de ses Antiquités. Mais l'une ou l'autre de ces briques étoit assez indifférente, pour un bâtiment qui devoit être incessamment détruit par le feu: de plus, cette brique ne pouvoit avoir d'autre destination, dans une construction de cette

Pl. IV, n.° IV.

(i) Le doigt avoit un quart moins de nos pouces, un de nos pieds contenant seize doigts.

eſpèce, que celle de ſoutenir la charpente, ou plutôt d'en remplir les intervalles, & de former des eſcaliers dans l'intérieur.

Enſuite ayant partagé ce lieu en trente maiſons, & ayant couvert les toits de troncs de palmiers.

On ne peut admettre les trente maiſons diviſées ſur les quatre faces, comme on eſt d'abord porté à le croire; le partage devant être égal, donneroit ſept maiſons & demie par face, & jamais on n'a compté par moitié de maiſon : l'obſcurité du texte oblige M. le comte de Caylus à propoſer des conjectures ſur cet arrangement.

Selon les meſures données par l'auteur, le plan du bûcher étoit d'environ ſoixante-ſeize toiſes; l'eſpace produit par la démolition des murs étant de ſept cents ſoixante-ſix toiſes environ, l'intervalle du bûcher aux murailles étoit, de chaque côté, d'environ trois cents quarante-cinq toiſes. Cette diſtance pouvoit être moins grande du côté de la ville, car Diodore ne parle de la démolition d'aucune maiſon; mais ſi cette face a été bâtie, dix maiſons par face font un compte raiſonnable, & que l'on peut admettre : cependant il eſt difficile de ſe perſuader qu'on ait voulu ſe priver de l'aſpect de cette ville, & des ſpectateurs qu'elle plaçoit ſi naturellement : la même raiſon fait douter qu'on ait fermé le côté de la campagne, ces deux faces étant celles qui découvroient le plus la décoration, & qui pouvoient contenir un plus grand nombre de ſpectateurs; d'ailleurs il n'eſt pas naturel qu'on eût voulu renfermer cette magnificence entre quatre corps de logis. Toutes les idées fondées ſur l'architecture & la décoration, engagent à ſuppoſer que les côtés qui regardoient la ville & la campagne étoient également libres; alors il n'y auroit eu de caché que la deſtruction des murs, & ces deux faces auroient été décorées chacune par quinze maiſons : *le lieu partagé en trente maiſons*, ſelon l'auteur, ne s'oppoſe point à cette diſtribution. Au reſte, Diodore ne parle ni de leur élévation, ni de leur décoration; il paroît ſeulement qu'elles devoient être également conſommées par le feu; leurs toits, couverts de troncs de palmiers, le font

préſumer. Au reſte, ces maiſons, aſſez inutiles à l'objet en queſtion, ſemblent avoir été conſtruites pour ſatisfaire une idée de magnificence mal-entendue, mais qui cependant pouvoit être exécutée, puiſqu'en effet elles ſervoient à cacher les ruines immenſes que préſentoit la démolition des murs, en même temps qu'elles ôtoient aux environs de ce bûcher, une apparence de déſert & de ruine, qui ne s'accorde point avec des décorations riches, éclatantes & terminées; qualités qu'on ne peut refuſer à celles de ce bûcher.

Les quinqueremes qui ſoutenoient la baſe de cet édifice, avoient apparemment une poupe ou un éperon, dont la forme préſentoit des diſtinctions, du moins la manière dont Diodore s'exprime engage à le croire; on ne peut expliquer ces différences aujourd'hui. M. le comte de Caylus s'eſt contenté de faire copier dans le deſſein la partie d'un vaiſſeau très-bien repréſentée ſur le revers d'une médaille de Macédoine; ces parties, la poupe & la proue d'un vaiſſeau, ont été & ſeront toujours la force des bâtimens de mer; mais elles étoient d'autant plus la défenſe des vaiſſeaux de l'antiquité, que les rameurs occupoient abſolument le milieu: il étoit donc aſſez naturel de repréſenter ſur ce monument l'action la plus ordinaire dans les combats de mer; & les vaiſſeaux étant admis dans cette décoration, il étoit ſimple de repréſenter auſſi ceux qui les défendoient, & de les placer dans le poſte qu'ils occupoient ordinairement. On y voyoit donc des archers à la Perſienne & des ſoldats peſamment armés à la Macédonienne; mais chaque face du bûcher étant d'un ſtade *(k)*, & cette face étant ornée de ſoixante poupes, elles devoient par conſéquent ſe joindre & former, pour ainſi dire, un plan continu; cette jonction devoit produire un mauvais effet; elle préſentoit de trop petites parties en comparaiſon de celles qu'elles ſoutenoient; elle paroît d'autant plus déplacée, qu'elle ſe trouvoit à la hauteur de l'œil, & qu'enfin, ſelon la conſtruction des Anciens, les poupes préſentoient de fort petits détails diminués encore en cette occaſion par la maſſe des

(k) Soixante-ſeize toiſes un pied une ligne deux cinquièmes.

deux

deux archers un genou à terre, qui avoient plus de cinq pieds de hauteur, & par les ſoldats peſamment armés, dont la hauteur étoit de plus de ſix pieds; ainſi quoique ces poupes occupaſſent une largeur de ſept pieds & demi, ces hommes armés & repréſentés ſans doute en action étoient fort ſerrés. L'archer à genou repréſenté ſur la planche eſt copié d'après les médailles Perſes connues ſous le nom de *Dariques*, & M. le comte de Caylus n'ayant trouvé aucun exemple de ſoldat peſamment armé ſur les médailles Grecques, il a fait copier ceux dont Diodore fait mention d'après une figure de ſoldat Carthaginois rapportée dans le cinquième volume de ſes antiquités; il leur a ſeulement donné le caſque qu'il a trouvé ſur les médailles. *Pl. LX, n.° 1.*

Épheſtion avoit le commandement des ſoldats peſamment armés lorſqu'Alexandre deſcendit par le fleuve Eulée juſqu'à l'océan après la défaite des Perſes & l'expédition des Indes; ce peut être pour cette raiſon qu'on a vu cette eſpèce de ſoldats plus fréquemment répétée dans cette décoration.

Des tapis de pourpre rempliſſoient les intervalles. Nous avons vu que les poupes ou les éperons ſe joignoient, il faut donc croire que ces tapis couvroient la charpente & la brique qui formoient le reſte de cet étage & qui couronnoient les parties de vaiſſeaux. Quelques magnifiques que l'on doive croire ces tapis, il eſt aiſé de ſentir combien la différence de leur travail & l'éclat de leurs couleurs produiſoient un effet peu convenable à la baſe d'une décoration dont l'objet étoit auſſi grave, & dont les autres ornemens différoient autant par leur genre & par leur matière; quant à ce qui regarde ces tapis de pourpre travaillés en Phénicie & plus particulièrement à Tyr, on ne peut faire aucune difficulté de les comparer à nos tapiſſeries. Lucien nous donne la deſcription d'un palais qui doit abſolument convaincre de leur rapport. *Tome III, page 109.*

Que pourroit-on dire de ces grandes torches dont le milieu étoit orné par des couronnes d'or, & dont l'extrémité inférieure groupoit avec des dragons attentifs au vol des aigles placées au-deſſus des mèches? On peut ſe repréſenter aiſément la

maigreur de ces torches parallèles & néceſſairement placées à une diſtance égale. Diodore ne parle point de leur nombre, mais elles laiſſoient au moins entre elles le jeu du vol des aigles & la place néceſſaire aux dragons. A quelque diſtance qu'on les ait diſpoſées, les attributs d'aigles & de dragons ſeront toujours, ce me ſemble, peu convenables à l'objet de cette décoration.

La raiſon des *différentes chaſſes & des combats de centaures* qui occupent le troiſième & le quatrième étage paroît difficile à comprendre; on ne ſent pas le rapport que ces ſujets peuvent avoir avec Épheſtion.

Les lions & les taureaux poſés alternativement au cinquième étage paroiſſent auſſi peu convenables à l'ornement d'un bûcher que les décorations des étages précédens; il ſemble ſeulement que ces animaux étant d'une grandeur inégale formoient une eſpèce de feſton dont l'effet étoit d'autant plus ſaillant que ce bas-relief étoit placé au-deſſus de deux autres, compoſés de corps plus maigres; la comparaiſon qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire avec ces lions & ces taureaux, qui paroiſſent avoir été traités d'un grand bas-relief, & dont le volume étoit plus conſidérable & la diſpoſition plus eſpacée, faiſoit néceſſairement paroître les autres encore plus méplats, quoiqu'ils fuſſent moins élevés; & ce procédé eſt abſolument contraire à toutes les règles de la compoſition dépendantes du point de vue.

Les trophées des vainqueurs & des vaincus paroiſſoient enſuite. Cet étage eſt le ſeul qui ſoit décoré convenablement & conſéquemment; M. le comte de Caylus a tiré ce qu'il a pu des médailles de Macédoine, pour ne point bleſſer le coſtume, c'eſt-à-dire le bouclier rond & chargé de différens ornemens, mais toujours ſimples; il a également ſuivi la crête du caſque, ainſi que les deux piques ou javelots de longueur: à l'égard des Perſes, il n'a pu trouver que les caſques en forme de bonnet, qui n'étoient vraiſemblablement que la coiffure des Princes, & non pas celle des ſoldats; mais il ſuffit, dans des cas pareils à celui-ci, que l'on aperçoive une variété approchante, ou du moins convenable en général.

Pour les ſirènes creuſes, la repréſentation s'accordoit avec la fable reçue; mais cette décoration étoit auſſi éloignée du ſujet, que la place en étoit ridicule : quelque conſidérable qu'ait été le nombre des muſiciens que les ſirènes étoient capables de contenir, on ne peut croire que les éloges qu'ils prononçoient, & les chants qu'ils faiſoient éclater à la louange d'Épheſtion, aient été bien entendus de l'aſſemblée. Il eſt vrai qu'en l'année 1750, on plaça des muſiciens ſur la grande corniche ſur laquelle le tambour du dôme de Saint-Pierre eſt poſé, & que ces chœurs de muſique furent entendus très-diſtinctement de ceux qui étoient dans l'égliſe; cette corniche eſt élevée au-deſſus du pavé de deux cents trente-quatre palmes romaines, ou de cent ſoixante-un pieds neuf pouces de roi, ce qui s'éloigne peu des cent ſoixante-douze pieds d'élévation de ce bûcher; mais la muſique de Saint-Pierre étoit renfermée, par conſéquent la voûte rabattoit les ſons, que l'on ſait qui montent toujours, au lieu que rien ne s'oppoſoit à l'évaporation de ceux qui ſortoient des ſirènes, placées dans le plein air. Il faut donc croire que la multitude des muſiciens a ſuppléé à ce petit inconvénient, ou plutôt qu'il ſuffiſoit d'entendre ſortir quelque bruit d'une décoration ſi vaſte, pour diriger ſon intention ; mais quand on a voulu mettre le feu à ce bûcher, on peut croire que les muſiciens ne ſe ſont point fait attendre pour abandonner les ſirènes, ce qui a dû cauſer une confuſion & un tumulte peu convenable dans une ſi auguſte cérémonie.

Il paroîtra téméraire, ſans doute, de ne pas approuver une production des arts qui a paru ſous le règne d'Alexandre, & qui a été exécutée par des Grecs; mais tout a ſes exceptions, & la vérité n'admet point la prévention.

On peut dire, en premier lieu, que Babylone n'étoit point la Grèce; en ſecond lieu, le courage & l'intrépidité d'Alexandre ſeront médiocrement bleſſés, ſi l'on reproche à ce Prince quelques fautes contre le goût, dans la manière d'orner & de décorer.

Horace, plus connoiſſeur ſans doute en matière de poëſie

que dans les opérations des arts, refuse au vainqueur de l'Asie le discernement nécessaire pour juger du mérite poëtique; mais il lui attribue un goût fin & délicat en fait d'ouvrages des arts: *Judicium subtile videndis artibus.* M. le comte de Caylus lui conteste ce talent: Alexandre, dit-il, étoit né grand, mais le desir de l'être paroît avoir été sa principale affection; il est mort dans un âge où ce goût n'avoit pu se démentir, par la raison qu'il avoit eu trop de succès, & qu'il étoit trop jeune & trop fougueux pour être éclairé & corrigé; c'est donc dans ce caractère qu'il faut chercher la raison des plus médiocres évènemens de sa vie. Ce fut par le desir de grandeur qu'il voulut que le seul Lysippe fit son portrait en sculpture; il étoit regardé comme le premier de son art, il étoit donc le seul qui fut digne de faire passer à la postérité la figure d'Alexandre: Apelle mérita la même distinction pour la peinture, par le même motif. Il avoit senti la grandeur d'Homère, & reconnu qu'il méritoit la réputation du plus grand des poëtes; il le portoit toujours avec lui; ce n'est point à dire qu'il en fit souvent la lecture, il avoit non-seulement d'autres plaisirs à satisfaire, mais des occupations plus importantes; il l'enferma dans la dépouille la plus précieuse de ses victoires, & ces petites faveurs suffisent aux Princes pour recevoir les honneurs de la postérité. Pour brûler le corps de son ami, il fait abattre près de huit cents toises des murs de Babylone; personne n'ignore que les murailles de cette grande ville étoient alors regardées comme une des merveilles du monde; on ne peut douter que ce Prince ne fut le maître d'établir ce bûcher par-tout ailleurs; mais il falloit de grandes & d'éclatantes opérations, & cette démolition devoit faire une grande impression sur les esprits. Il est vrai que le goût de la décoration n'a répondu ni à sa grandeur, ni à sa magnificence; mais on peut répondre que les parties agréables n'étoient point l'objet de cette entreprise. Quoique le goût ait été différent dans les siècles & dans les pays divers, cependant toutes les nations sont toujours convenues qu'un objet mérite des reproches, quand il est surchargé d'ornemens qui n'ont pas plus de rapports entre eux, que de

Ep. I, lib. II.

relation avec l'objet principal : telle eſt la décoration que Diodore nous a décrite; elle eſt d'une ſingularité d'autant plus ſurprenante, que le grand ſiècle de la Grèce, pour les arts, étoit déjà commencé. On peut inférer, de cette réflexion, que Lyſippe n'étoit point avec Alexandre quand il donna ſes ordres pour le bûcher; il eſt même vraiſemblable que ce Prince n'avoit auprès de lui aucun homme ſur lequel la grandeur ſimple, juſte & élégante des monumens de la Grèce eut fait impreſſion : & quand il en auroit eu, la vérité des arts n'a ſouvent pas plus d'accès auprès des Rois que les autres vérités; il faudroit, pour que celle-là pût ſe ſoutenir auprès du trône, que la confiance des Princes s'adreſsât à un homme inſtruit, ſincère & déſintéreſſé, au point de ne pas craindre le reſſentiment d'aucun des courtiſans qu'il contrediroit; mais l'artiſte a beſoin de plaire, & de faire ſa cour pour conſerver ſa place & ne pas abandonner ſa ſubſiſtance. D'ailleurs le repos, ſi néceſſaire à la compoſition & à l'exécution des arts, étoit banni d'une armée victorieuſe, établie dans un pays riche & nouvellement conquis; la gloire, la victoire & tous les écarts de la vanité des jeunes conquérans ne refuſoient aucune des idées qui ſe préſentoient; ils les adoptoient, quoique mal conçues, mal digérées, & corrompues par le luxe de l'Aſie; ils propoſoient tout, & vouloient entaſſer les Perſes, les Macédoniens, les vaiſſeaux, les tapis de Phénicie, les centaures, les lions, les ſirènes, &c. l'eſpace étoit grand; le bûcher, formé en pyramide *(l)*, étoit d'une élévation ſupérieure à tous les autres bûchers; les figures & les ornemens étoient d'or ou dorés; c'étoit donc un bel ouvrage, & digne du vainqueur de l'Aſie.

(l) Non-ſeulement Alexandre avoit été frappé à la vue de ce genre de monument en Égypte, mais il faut remarquer que cette forme de bâtiment, décorée par bandes comme ce bûcher, ſe voit encore aujourd'hui dans les plus anciennes pagodes de l'Inde : on ſait combien les uſages de cet ancien pays ont été peu altérés; ce bûcher pouvoit donc être l'aſſemblage de tout ce que les Grecs avoient vu dans leurs conquêtes.



SUR LE CHAR
QUI PORTA LE CORPS D'ALEXANDRE.

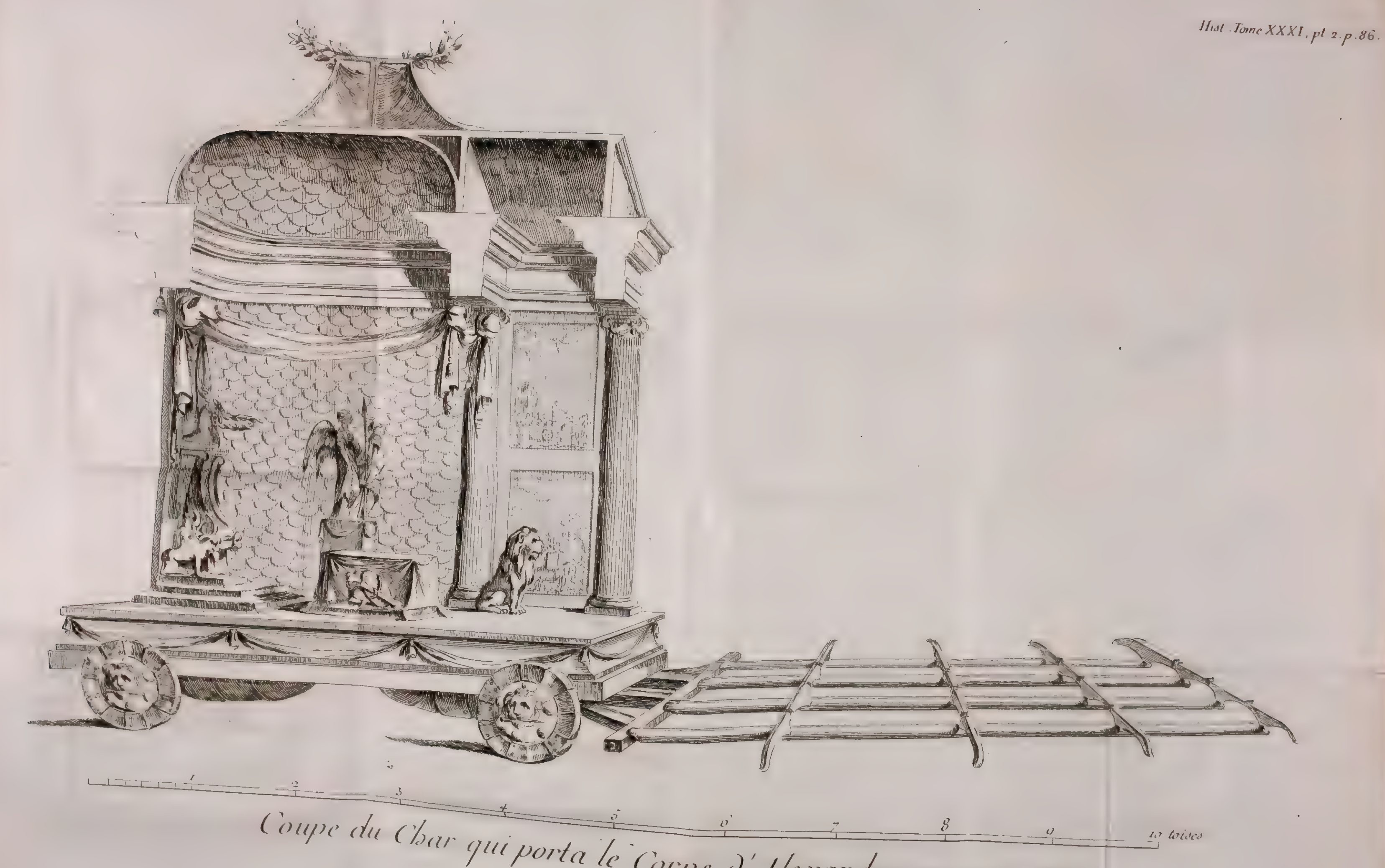
DIODORE de Sicile a encore fourni à M. le comte de Caylus un autre ſujet d'examen & de critique. Il s'agit du char qui, après la mort d'Alexandre, porta le corps de ce Prince de Babylone à Alexandrie; machine fameuſe, cercueil de la grandeur & de la vanité humaine, où étoit couché froid & immobile ce redoutable conquérant, dont l'ardeur turbulente avoit troublé le repos de la moitié de la terre, & ſe préparoit à embraſer le reſte. Voici le paſſage de Diodore.

Diod. de Sic. l. XVIII.

On fit ſur la meſure du corps un cercueil d'or battu au marteau, que l'on remplit à moitié d'aromates propres à embaumer & à conſerver le corps. Sur le cercueil il y avoit un dais ou une couverture auſſi d'or, qui couvroit exactement toute la ſurface; on avoit étendu au-deſſus de ce cercueil un tapis brillant broché d'or, auprès duquel on avoit poſé les armes de ce Prince; car on vouloit que toute cette repréſentation eut rapport à ſes actions. On fit enſuite approcher le char qui devoit porter le corps; on avoit conſtruit ſur ce char une voûte d'or, ornée d'écailles formées par des pierres précieuſes. La largeur de la voûte étoit de huit coudées, & ſa longueur de douze coudées; au-deſſous de ce toit & dans toute ſa longueur il y avoit un trône d'or quarré qui occupoit tout l'eſpace; il portoit des tragelaphes en relief repréſentés à mi-corps, auxquels étoient ſuſpendus des anneaux d'or de deux palæſtes, & ces anneaux portoient une couronne de pompe reſplendiſſante & brillante de toutes les couleurs. Au haut du char on avoit placé une frange formée en réſeau & qui portoit de très-groſſes ſonnettes pour annoncer de loin l'approche du char. A chaque angle de la voûte il y avoit une victoire d'or portant un trophée. Le périſtile qui précédoit cette voûte étoit d'or avec des chapiteaux ioniques; au dedans du périſtile il y avoit un réſeau d'or de l'épaiſſeur d'un doigt, orné de



Elevation du Char qui porta le Corps d'Alexandre Diod. de Sic. Lib. XVIII.



Coupe du Char qui porta le Corps d'Alexandre Diod. de Sic. Lib. XVIII.

quatre quadres parallèles chargés de figures de la hauteur des murs: dans le premier il y avoit un char très-bien travaillé, sur lequel étoit monté Alexandre, tenant un sceptre resplendissant. Autour du roi étoit une garde de Macédoniens pesamment armés, & une autre de Perses nommés Mélophores. *Les pesamment armés avoient le pas. Le second quadre représentoit des éléphans armés en guerre, portant sur le devant des Indiens & sur le derrière des Macédoniens avec leurs armures ordinaires: dans le troisième on voyoit des troupes de cavalerie qui imitoient les évolutions d'un combat: le quatrième représentoit des vaisseaux équipés pour une bataille navale. A l'entrée de la voûte il y avoit des lions d'or qui regardoient ceux qui entroient. Entre chaque couple de colonnes on avoit placé une acante d'or qui serpentoit insensiblement jusqu'aux chapiteaux; au-dessus de la voûte & du milieu du toit s'étendoit un tapis exposé à l'air, surmonté d'une couronne taillée en feuille d'olivier; elle étoit très-grande, & quand elle étoit frappée des rayons du soleil, elle produisoit un éclat vif & tremblottant, en sorte que de loin on croyoit en voir partir des éclairs. Le train sur lequel cette voûte étoit posée avoit deux essieux & quatre roues à la persienne; les moyeux & les rais étoient dorés, & la partie qui portoit à terre étoit de fer. L'extrémité des essieux étoit d'or & représentoit une tête de lion portant entre ses dents un fer de lance, de plus tout le corps du char étoit suspendu avec un artifice si merveilleux, que tenant tout entier à un seul point comme à son centre d'équilibre, il n'y avoit point d'inégalité de terrain qui put lui faire perdre le niveau. Il y avoit quatre timons, à chacun desquels étoient attachés quatre jougs l'un derrière l'autre, & à chaque joug étoient attelés quatre mulets, ce qui faisoit en tout un attelage de soixante-quatre mulets. On avoit choisi les plus forts & les plus grands; chacun d'eux avoit sur la tête une couronne dorée, à droite & à gauche de la mâchoire une sonnette d'or, & au cou un collier chargé de différentes pierres précieuses. Cet équipage étoit précédé & suivi, outre les gens de guerre, d'un grand nombre d'ouvriers ou pour aplanir les chemins ou pour réparer les accidens qui pouvoient arriver au char même.*

Aridée avoit employé près de deux ans aux préparatifs de

cette pompe funèbre ; il la conduisit depuis Babylone jusqu'en Egypte. Le corps devoit être porté dans le temple de Jupiter Ammon ; mais Ptolémée, qui étoit venu au-devant avec ses troupes jusqu'en Syrie, préféra de le porter à Alexandrie.

Les planches jointes à ce Mémoire donnent le plan, l'élévation & la coupe de ce char. M. le comte de Caylus y ajoute les remarques suivantes.

On fit sur la mesure du corps un cercueil d'or battu au marteau. Cette manière de travailler mettoit plus en état de donner le poids que l'on vouloit au cercueil.

On le remplit d'aromates propres à embaumer & à conserver le corps. Il paroît qu'Alexandre ne fut point embaumé à la manière des Égyptiens.

Sur le cercueil il y avoit un dais ou une couverture aussi d'or qui couvroit exactement toute la surface. Un dais ou une couverture ne sont pas synonymes; quoique leur objet soit le même en général, ils ne présentent point une idée pareille; il se pouvoit que l'un & l'autre fussent également d'étoffes: cependant M. le comte de Caylus croit que dans cette circonstance il faut entendre un dais de métal élevé au-dessus du cercueil, & Diodore paroît en donner la preuve en disant tout de suite : *On avoit étendu au-dessus du cercueil un tapis brillant broché d'or.* Il n'est pas douteux qu'il ne soit ici question d'une étoffe & vraisemblablement d'une tapisserie, mais son emploi auroit rendu absolument inutile le dais ou la couverture dont on vient de parler, car elle les eut cachés à tous les regards; ils étoient donc séparés: l'un devoit être suspendu, & l'autre devoit couvrir le cercueil; les armes du Prince placées auprès de ce tapis, & peut-être dessus, confirment cette opinion.

On avoit construit sur ce char une voûte d'or ornée d'écailles formées par des pierres précieuses. La coupe & l'élévation que l'on peut consulter feront sentir la forme & l'espèce de cette voûte ou de cet espace terminé par une niche arrondie, & décoré par des pierres précieuses disposées en écailles.

La largeur de la voûte étoit de huit coudées, dix pieds sept

ſept pouces quatre lignes réduits à notre meſure, *& ſa longueur de douze coudées*, quinze pieds onze pouces.

Au-deſſous de ce toit étoit un trône d'or carré qui occupoit tout l'eſpace, c'eſt-à-dire que le dedans de cette pièce ou de cette chambre étoit occupé par un trône qui faiſoit alluſion à celui d'Alexandre. On verra par ce qui ſuit qu'il n'occupoit pas tout l'eſpace, & que cette façon de parler ſignifie ſeulement qu'il dominoit dans le lieu comme cela devoit être.

Il portoit (ce trône) *des tragélaphes en relief repréſentés à mi-corps, auxquels étoient ſuſpendus des anneaux d'or de deux palaſtes*, ou de huit doigts; la palaſte étoit une meſure de *quatre doigts*, & le doigt, comme on l'a vu plus haut, avoit *huit lignes*.

Le tragélaphe étoit un animal fantaſtique, moitié cerf & moitié bouc; cet aſſemblage doit avoir eu quelque ſens caché; c'étoit un ornement en uſage dans ce temps-là, car il en eſt encore parlé ailleurs: il faut convenir que des têtes ſaillantes & chargées d'anneaux ſont toujours riches & convenables dans la décoration.

Juſqu'ici cette deſcription ne préſente aucune difficulté, mais elle devient embarraſſante quand Diodore continue en ces termes:

Ces anneaux ſervoient à ſuſpendre une couronne de pompe reſplendiſſante & brillante de toutes les couleurs. Il falloit néceſſairement que les têtes & les anneaux fuſſent élevés pour ſuſpendre cette couronne; cependant l'auteur ſembleroit plutôt éloigner cette idée que de l'admettre. Pour accorder cette néceſſité avec l'obſcurité du paſſage, il faut croire que ce trône avoit un couronnement ſur lequel ces têtes étoient placées dans l'objet de porter cette couronne.

L'épithète de *pompe* que l'auteur donne à cette même couronne, pourroit faire croire que les Anciens en avoient quelqu'une particulièrement conſacrée aux repréſentations d'un grand apparat; mais la deſcription générale, & ſur-tout l'éclat que Diodore accorde à celle-ci, perſuade qu'elle n'avoit point d'autre particularité que ſa magnificence.

Au haut du char on avoit placé une frange formée en réſeau, & qui portoit de très-groſſes ſonnettes pour annoncer de loin l'approche du char. Ces ſonnettes ainſi diſpoſées devoient rendre l'effet de cette ſonnerie continu; mais cette précaution paroît bien inutile pour une voiture attelée d'un ſi grand nombre de mulets déjà chargés d'un pareil ornement, précédée & ſuivie par des armées & des troupes d'ouvriers. Depuis long-temps les précautions inutiles ſont le malheur des décorations; elles ont leur ſource dans la foibleſſe de ceux qui ordonnent, & dans le grand nombre des avis qu'on écoute.

A chaque angle de la voûte il y avoit une victoire d'or portant un trophée.

Quoiqu'on liſe dans le texte à *chaque angle de la voûte*, il ne faut pas croire qu'un genre d'ornement ſi convenable & ſi bien penſé que ces victoires, ait été placé dans la vouſſure; en ce cas on ne l'auroit diſtingué qu'après qu'on ſeroit entré dans l'intérieur & même fort avant; il eſt même très-vraiſemblable que la permiſſion de monter ſur le char n'a été accordée qu'à fort peu de perſonnes. Je crois donc que ces victoires étoient placées ſur des piédeſtaux à chacun des angles de la voûte ou peut-être du cercueil, par conſéquent le trône n'occupoit pas tout l'eſpace du fond.

Le périſtile qui précédoit cette voûte étoit d'or avec des chapitaux ioniques. M. le comte de Caylus donne dix pieds à ce périſtile; il ſe fonde ſur les proportions de la voûte; on verra plus bas des preuves de cette opinion tirées de la choſe même.

Au dedans du périſtile il y avoit un réſeau d'or de l'épaiſſeur d'un doigt. L'épaiſſeur de cette étoffe étoit bien conſidérable, elle n'étoit aſſurément pas facile à manier. *Ce réſeau étoit orné de quatre cadres parallèles, chargés de figures de la hauteur des murs.* On doit regarder l'ouvrage dont ces cadres étoient remplis comme des bas-reliefs, dont il eſt vrai que la matière n'eſt point indiquée; mais par toutes ſortes de raiſons on doit être perſuadé qu'elle étoit d'or ou tout au moins dorée comme les autres parties de la décoration. Le réſeau même ſur

lequel ces cadres étoient posés confirme cette opinion. Il est de plus très-certain que les figures de ces bas-reliefs ne pouvoient être de la hauteur des murs, comme le texte de Diodore le certifie; les sujets auroient eu trop de hauteur pour leur largeur, en ne comptant même qu'un sujet de chaque côté; on en sera convaincu par le détail que l'auteur en donne plus bas; quoi qu'il en soit, ces cadres remplissoient les parties latérales de ce péristile. Toute la magnificence de la chambre voûtée ne pouvoit être distinguée, ni même aperçue par aucun de ceux qui voyoient passer le char, car il falloit être dans l'intérieur pour en juger, & l'espace, considérable pour le dedans d'un char, étoit bien médiocre pour recevoir les curieux; toutes ces richesses entassées pouvoient donc être comparées au coffre d'un avare. Le détail de ces quatre sujets seroit inutile à donner, leur composition se conçoit aisément; le premier présente seulement deux observations à faire: *autour du Roi étoit une garde de Macédoniens pesamment armés, & une autre de Perses nommés* Mélophores; *les pesamment armés avoient le pas.* Ces *Mélophores* portoient ce nom par la raison d'une pomme d'or, placée à l'extrémité inférieure de leurs piques. Ce qui est dit ici du *pas,* prouve que la droite ou la gauche sont observées depuis long-temps à l'égard des troupes. Mais pour revenir à ces cadres, il suffit de dire qu'ils ne pouvoient avoir qu'environ cinq pieds en hauteur & en largeur, & qu'ils remplissoient les deux faces latérales & intérieures de ce péristile, ou de cet espace qui précédoit la salle du trône. Le côté de l'entrée devoit être fort ouvert, ainsi que la porte intérieure, d'autant qu'elle ne paroît avoir été ornée que par les lions, que Diodore décrit ainsi:

A l'entrée de la chambre il y avoit des lions d'or, qui regardoient ceux qui entroient. Cet ornement, raisonnable en lui-même, le devient encore plus dans cette place; il conduisoit l'œil au cercueil & de-là au trône: cette partie de la décoration est juste & convenable.

Entre chaque couple de colonnes on avoit placé une acanthe d'or, qui serpentoit insensiblement jusqu'aux chapitaux. Ce feuillage,

ainſi placé, prouve ce qui a été dit plus haut, ſur la façon dont le périſtile étoit fermé.

Au-deſſus de la voûte, & du milieu du toit, s'étendoit un tapis expoſé à l'air. On ne peut douter que ce tapis ne fut d'étoffe, puiſqu'il recouvroit des objets ſolides, & qu'il étoit *ſurmonté d'une couronne taillée en feuille d'olivier.* Cette couronne, par ſa forme, ſa grandeur, ſa compoſition & la place qu'elle occupoit, étoit l'objet le plus apparent de cette pompe. *Elle étoit très-grande, & quand elle étoit frappée des rayons du ſoleil, elle produiſoit un éclat vif & tremblottant, en ſorte que de loin on croyoit en voir partir des éclairs.* On peut ici donner quelque eſſor à ſon imagination, & ne pas regarder ce tapis comme étant placé ſans mouvement & ſans pli ſur ce toit; il pouvoit, au contraire, cacher le corps ou l'armature qui ſoutenoit la couronne, & pendre ou tomber de la couronne même, pour donner à cette décoration non-ſeulement une ſorte d'agrément, mais encore en augmenter la magnificence par une ampleur qui produit toujours une richeſſe, du moins à l'œil.

Le train ſur lequel cette voûte étoit poſée avoit deux eſſieux, & quatre roues à la perſienne. Quand la diſpoſition des quatre roues ne ſeroit pas appuyée par Diodore, ſur un uſage de la Perſe, on ſent bien qu'une voiture ſemblable à celle que nous examinons, ne pouvoit être formée comme un char de guerre ou de courſe, c'eſt-à-dire n'être portée que ſur deux roues.

Les moyeux & les rais étoient dorés, & la partie qui portoit à terre étoit de fer. On voit, par ce détail, que les mêmes raiſons d'utilité ont fait, depuis pluſieurs ſiècles, employer les mêmes matières pour les objets pareils; les bandes de nos roues ne ſont point diſpoſées autrement: il eſt vrai que le fer devoit être rare à Babylone, & que cette précaution étoit par conſéquent plus recommandable dans cette partie du monde.

L'extrémité des eſſieux étoit d'or, & repréſentoit une tête de lion, portant entre ſes dents un fer de lance. Les Anciens ont ajouté à l'ornement des moyeux celui de l'extrémité des timons; M. le comte de Caylus en a rapporté des exemples, dans le recueil de ſes antiquités [a].

[a] *Volume V, pl. LXXXIX, n.os 10 & 11.*

De plus, tout le corps du char étoit ſuſpendu avec un artifice ſi merveilleux, que tenant tout entier à un ſeul point, comme à ſon centre d'équilibre, il n'y avoit point d'inégalité de terrein qui put lui faire perdre le niveau. Nous ne pouvons juger que par le fait de ce reſſort en lui-même, & de tous les moyens employés pour le conduire à ſa perfection; toutes les réflexions que l'on peut faire à cet égard, ſont bien à l'avantage des connoiſſances & des pratiques mécaniques des Anciens, car, ſans aucune prévention, on ne peut ſe diſpenſer d'admirer le travail & l'induſtrie néceſſaires pour exécuter avec ſolidité un reſſort obéiſſant de tous les côtés & de tous les ſens aux mouvemens d'une machine dont le poids étoit ſi conſidérable. Pour donner au moins une idée très-générale du mérite de cette ſuſpenſion, & de ſa mobilité, c'eſt ici le lieu de rapporter les proportions & les meſures que ce char pouvoit avoir: la proportion & le détail de la matière donnent toujours une idée aſſez approchante de la peſanteur. La voûte, ſelon les meſures données par Diodore, avoit quinze pieds onze pouces de longueur; on ſait qu'Alexandre n'étoit pas grand, par conſéquent ſon cercueil, quoiqu'à moitié rempli d'aromates, n'aura pas eu plus de cinq pieds ſix pouces; il reſtera donc dix pieds cinq lignes pour placer le trône, au pied duquel le corps étoit poſé. Ce trône pouvoit avoir deux ou trois marches, fort baſſes à la vérité, par leſquelles on pouvoit monter ſans toucher au cercueil; il ſuffiſoit en ce cas de la ſatisfaction de l'œil, car on ſent bien que perſonne ne fit l'eſſai de ce trône. La largeur de cette voûte étant donnée de dix pieds ſept pouces, le trône aura eu deux pieds ſix pouces; cette largeur auroit pu être moindre, mais on doit ſuppoſer qu'on a rendu dominante une partie ſi eſſentielle à la grandeur des Rois. Les piédeſtaux des deux Victoires, placées aux côtés de ce trône, auront également deux pieds ſix pouces: nous aurons donc encore cinq pieds, partagés en deux, pour aborder les marches du trône. On conviendra ſans peine que ces décorations ne doivent pas être eſtimées auſſi ſévèrement que celles d'uſage, qui demandent toutes les commodités de l'eſpace, & qui concourent même à la dignité de

l'objet. Le périſtile ne devant point avoir, ſelon toutes les règles, autant de longueur que la pièce qu'il précède, n'avoit que dix pieds; les bas-reliefs, dont ſes parties latérales étoient ornées, obligent de lui donner cette proportion: le périſtile étoit carré, & l'ouverture qui communiquoit à la ſalle du trône devoit être fort grande, pour éclairer & laiſſer découvrir, au moins par cette ouverture, le principal objet de la décoration. Ainſi quinze pieds onze pouces de longueur pour la voûte, dix pieds pour le périſtile, & quelques pouces pour le renfoncement de la niche, font environ vingt-ſept pieds que l'on doit tout au moins accorder au plan de ce char, ſur dix pieds ſept pouces quatre lignes de largeur donnée par l'auteur. Aridée paroît avoir été ſervi par des artiſtes plus entendus, & plus conſéquens dans leurs idées, que ſon frère dans la conſtruction du bûcher d'Épheſtion; il ſemble qu'on a eu plus d'attention pour ſatisfaire le coup-d'œil, dans la compoſition de ce char, & qu'on s'eſt moins écarté des proportions générales: on peut en conclure que l'on a donné plus de hauteur que de longueur à cette eſpèce de bâtiment, & qu'il a eu trente pieds d'élévation, auxquels il faut ajouter quatre pieds pour la couronne qui ſurmonte le bâtiment, & deux pour le demi-diamètre des roues. Le corps du train avoit tout au moins vingt-huit pieds de longueur, ſur onze pieds ſept pouces quatre lignes de largeur; on ſent bien que le charronnage de cette voiture n'étant pas léger, c'eſt lui donner bien peu d'augmentation: les roues devant être de la plus grande force, les eſſieux avoient au moins dix-huit pieds de longueur. Il faut convenir que la charpente de ce train avoit été difficile à conſtruire, pour la rendre en même temps ſolide & roulante, lorſqu'elle étoit chargée d'un poids pareil à ce bâtiment; nous ne pouvons même eſtimer ce poids, car l'approximation de l'eſtime ne peut être fondée que ſur une comparaiſon fréquente, & nous en ſommes bien éloignés.

Il s'agit à préſent de réfléchir ſur la manière dont les mulets pouvoient être attelés: *Il y avoit quatre timons, à chacun deſquels étoient attachés quatre jougs, l'un derrière l'autre; & à chaque*

joug étoient attelés quatre mulets, ce qui faisoit un attelage de soixante-quatre mulets. Le plan joint à ce Mémoire lève les plus grandes difficultés, mais le détail dans lequel entre M. le comte de Caylus, facilite l'intelligence des moyens employés pour un attelage des plus composés. Les jougs qui servent aux chevaux se placent à la hauteur de leurs épaules, & quand il n'y a qu'un seul attelage, le timon est plus court que celui auquel on attache des bœufs, qui doit avoir toute la longueur de l'animal, puisqu'ils sont attelés par leurs cornes; mais quand ces timons sont alongés par d'autres attelages qui les précèdent, ils exigent d'autant plus de longueur, l'encolure & la tête des chevaux ou des mulets devant trouver sa place ou son espace dans chaque attelage, à la réserve du dernier. Pour placer les quatre mulets de chaque attelage particulier, M. le comte de Caylus donne neuf pieds d'espace entre chaque timon, ce qui fait que la traverse régnante devant le char ou le grand palonnier, auquel leurs traits sont attachés, a quarante-huit pieds d'étendue : les dix-huit ou vingt pieds excédans de chaque côté la largeur du char, demandoient à être soutenus avec une grande intelligence; mais la force des bois que le char, ou plutôt le train du char, exigeoit nécessairement, rend cet excédant possible, & lui suppose une force suffisante pour porter cette traverse. Sans pousser l'examen des moyens jusqu'au scrupule, nous ne pouvons douter de l'exécution, & l'on sent même qu'il ne seroit pas impossible de la répéter, si quelque circonstance y pouvoit engager.

Ces jougs demandent encore quelques observations particulières. Les trois premiers timons de ce char auront eu vingt-sept pieds en les comptant à neuf chacun, & le dernier n'en aura eu que huit, ce qui fait en tout trente-six pieds : si l'on ajoutoit un pied par timon pour laisser à l'animal un peu plus de liberté dans ses mouvemens, la totalité auroit eu trente-neuf pieds. On peut trouver des bois de sapin de cette longueur, on peut en assembler d'une autre qualité & leur donner même beaucoup de force ; mais cette longueur auroit produit un poids considérable que les mulets étoient

obligés de porter: il n'eſt donc pas étonnant *qu'on eut choiſi les plus forts & les plus grands*, ces animaux étoient d'ailleurs plus capables que des chevaux de porter & de tirer en même temps; cependant on peut croire que pour la facilité du ſervice ces timons étoient briſés à leur naiſſance, c'eſt-à-dire qu'on amenoit chaque couple de mulets attelée à ſon timon particulier, par conſéquent attachée à ſon joug, & qu'ainſi on plaçoit ſucceſſivement chaque timon à l'extrémité l'un de l'autre, en le fixant par une cheville arrêtée & garottée de façon que le timon ne pouvoit ſe détacher.

Il faut encore conſidérer qu'il n'étoit pas poſſible qu'un ſeul homme, placé ſur le devant du char, conduiſît ſoixante-quatre mulets; il eſt donc vraiſemblable qu'il y avoit un homme monté ſur un des mulets de chaque attelage, ou, ſi l'on veut, de chaque timon; & ces cochers ou ces poſtillons pouvoient aiſément recevoir par des ſignaux convenus, ou même à la voix, l'ordre de celui qu'on avoit placé ſur le devant du char à ce deſſein. On ne doit point oublier que ces jougs ſervoient de palonniers, c'eſt-à-dire que les traits des couples qui précédoient y étoient attachés.

Chacun (des mulets) *avoit ſur la tête une couronne dorée, à droite & à gauche de la mâchoire une ſonnette d'or, & au cou un collier chargé de différentes pierres précieuſes.* Les oreilles de ces mulets devoient apporter quelque obſtacle à la poſition de cette couronne, ainſi il y a apparence qu'elle étoit ſoutenue, de chaque côté de la têtière, par un montant qui l'élevoit à la hauteur convenue au-deſſus des oreilles. A l'égard des ſonnettes, il eſt ſingulier qu'on en ait toujours donné à ces animaux, ou du moins que cet uſage ſe ſoit perpétué ſans interruption; car on en voit des exemples plus récens dans les jeux du cirque de l'ancienne Rome.

Cet équipage étoit précédé ou ſuivi, outre les gens de guerre, d'un grand nombre d'ouvriers, ou pour applanir les chemins, ou pour réparer les accidens qui pouvoient arriver au char même. Il n'eſt point étonnant qu'une machine de ce poids, de cette largeur, & ſuſpendue ſur un ſeul point par un reſſort, dont la

la force supérieure devient inconcevable, ait été accompagnée d'un si grand nombre d'ouvriers, pour réparer les accidens qui devoient arriver à tous les instans.

Aridée avoit employé près de deux ans aux préparatifs de cette pompe funèbre. Ce temps n'est pas trop long pour faire les modèles, pour les examiner, pour fondre & reparer tous les ornemens; ce même temps étoit nécessaire aussi pour approuver ou refuser les projets sur l'exécution du train & du tirage.

Il la conduisit depuis Babylone jusqu'en Égypte. Diodore auroit bien dû nous dire combien ce voyage employa de temps, & comment cette voiture a surmonté des obstacles inévitables; telle est la difficulté du tirage de soixante-quatre mulets, qui devoit être absolument égal & uniforme, malgré les montagnes plus pénibles à franchir, mais moins dangereuses encore que les descentes; car enfin les soixante-quatre mulets, attelés de si loin, ne pouvoient retenir dans une descente un poids pareil à celui de cette voiture, qui dans ce cas ne dépendoit que des seize premiers mulets: il est à présumer que les hommes qui la suivoient, pouvoient la retenir avec des cordages; il se peut même qu'ils eussent le secours de quelques machines; on ne manquoit, dans cette occasion, ni de bras, ni d'argent. D'un autre côté, on doit se persuader que les montagnes coupées & élargies, ainsi que les ponts & les chemins, dans une distance si considérable *(a)*, ont coûté beaucoup plus de peine & causé plus de dépenses que le char même. Plus ces difficultés paroissent insurmontables dans la spéculation, plus leur exécution semble tenir du prodige, plus il faut admirer les Anciens; car on ne peut aller contre le fait: le char, parti de Babylone, est arrivé à Alexandrie.

Le corps devoit être porté dans le temple de Jupiter-Ammon, mais Ptolémée, qui étoit venu au-devant avec ses troupes jusqu'en Syrie, préféra de le porter à Alexandrie. M. le comte de Caylus, qui sentoit approcher la fin de sa vie lorsqu'il composoit ce Mémoire, fait ici cette réflexion: il est bien mal de ne pas

(a) Elle étoit de plus de trois cents lieues.

ſuivre les dernières volontés d'un homme, cependant on peut excuſer Ptolémée d'avoir conduit le corps de ſon bienfaiteur dans la ville qu'il avoit fondée, à laquelle il avoit donné ſon nom, & dans laquelle Ptolémée lui-même faiſoit ſon ſéjour, en qualité de ſucceſſeur d'Alexandre.

M. le comte de Caylus termine ainſi ce Mémoire : je ſens, dit-il, que la conſtruction de ce char, & la manière de le tirer, ſouffrent beaucoup de difficultés dans mon explication; mais quand bien même Diodore parleroit en homme plus entendu dans les arts, ou avec plus de détail & de clarté comme hiſtorien, on ſait combien les deſcriptions ſont ordinairement vagues, & combien la carrière de l'imagination eſt vaſte & étendue. Quand les objets décrits par les Anciens ſont un peu compliqués, on ne les approche que par des à peu près; c'eſt une route que l'on ne ſuit que par eſtime; chaque lecteur devient auteur : ces raiſons, dit-il, doivent faire excuſer mes erreurs; on me les pardonnera ſi l'on veut bien faire une attention, c'eſt que perſonne n'avoit encore entrepris le deſſein de ces anciennes magnificences.



REMARQUES

Sur la description que fait Athénée d'une fête d'Alexandrie, donnée par Ptolémée-Philadelphe.

ATHÉNÉE, dans le cinquième livre de son ouvrage, décrit fort au long une fête magnifique, célébrée dans Alexandrie par Ptolémée-Philadelphe ; le culte de Bacchus y est traité dans un si grand détail, que ce morceau peut être regardé comme une explication très-étendue des monumens de ce Dieu. M. Vaillant, dans son histoire des Ptolémées, rapporte cette fête à l'avènement de Ptolémée-Philadelphe à la couronne ; M. le Beau le cadet est de son avis dans le Mémoire, dans lequel il a donné la traduction de ce morceau d'Athénée, avec des observations. Ptolémée-Soter, le premier des Lagides, après un règne de trente-huit ans, céda la couronne à Philadelphe, fils d'un second lit, au préjudice de Ptolémée-Céraune, l'aîné des fils qu'il avoit eus d'Euridice, sa première femme. Philadelphe reconnut une si flatteuse préférence, en rendant à son père les honneurs divins dès son vivant. Il paroît que c'est l'objet de cette cérémonie : Soter & Bérénice y sont traités à l'égal des Dieux, & la fête se termine par des jeux où on leur consacre un grand nombre de couronnes d'or. Nous renvoyons au texte même pour la description ; nous ne donnerons ici que les remarques les plus curieuses,

Lû le 26 Févr. 1762.

Dans l'enceinte de la citadelle d'Alexandrie, le roi fit construire sur un terrein élevé, deux tentes d'une vaste étendue ; c'étoient deux salles immenses, soutenues par des colonnes de bois travaillé en façon de palmiers & de thyrses, & hautes de cinquante coudées. Tout y étoit tapissé de pourpre ou d'étoffe en broderie, & orné de tableaux de l'école de Sicyone : les figures de marbre, les statues d'airain, d'or, d'argent, y étoient prodiguées. L'une de ces salles étoit celle du roi ; elle étoit destinée à un festin somptueux que Ptolémée donnoit à toute sa

Cour : on y avoit dressé cent trente lits soutenus sur des pieds d'or. Dans l'autre salle séparée de la première par un vestibule, devoient manger les convives de moindre qualité ; mais dans l'une & dans l'autre la vaisselle étoit d'or. M. le Beau remarque que c'étoit en Égypte une coutume fort ancienne de dresser des tentes pour y célébrer les fêtes. Dans les fêtes ordinaires, ces tentes étoient des cabanes où l'on recevoit les étrangers ; mais, dans les grandes solennités, le roi, sa famille & les seigneurs de sa cour logeoient jusqu'à la fin de la cérémonie sous une tente élevée dans le lieu le plus apparent de la ville : les habitans sortoient aussi de leurs maisons, & dressoient des tentes ; cet usage passa dans la Grèce & même en Italie. Dans les Carnées, fête particulière à la ville de Sparte, & qui duroit neuf jours, les Spartiates passoient tout ce temps sous des tentes ; & à Rome, dans les fêtes de Neptune, on construisoit des cabanes couvertes de feuillages, que Festus appelle *umbræ.* Ovide rapporte la même chose de la fête d'Anna-Perenna, qui se célébroit le quinze de mars au bord du Tibre.

Fast. l. III.

Cette fête se donna en hiver, & la terre étoit émaillée de fleurs de toute espèce ; car, ajoute Athénée, l'Égypte, grâce à l'heureuse température de l'air & aux soins des cultivateurs, produit en abondance, pendant toute l'année, les fleurs qui, en tout autre pays, sont rares même dans leur saison : on y trouve toujours des roses, des violettes & mille productions semblables. Au milieu de l'hiver, continue-t-il, on n'auroit peut-être pas trouvé dans une autre ville de quoi faire une seule couronne ; il y eut dans Alexandrie assez de fleurs pour en fournir à tous les convives : elles y furent même prodiguées avec tant de profusion, que le parquet des salles ressembloit à un riche parterre.

Sur le haut du toit, dit Athénée, étoient deux aigles d'or, de seize coudées ; ces deux aigles, dit M. le Beau, nous rappellent que l'aigle étoit le symbole de la puissance des Ptolémées, comme de celle de Jupiter : c'est pour cette raison qu'on trouve si souvent l'aigle sur leurs médailles. Un trait rapporté par Suidas pourroit bien avoir donné lieu à cet usage ; « après la

In voce Λαγος.

naïſſance de Ptolémée-Soter, dit ce grammairien, Arſinoé « ſa mère ne voulut pas le reconnoître : ainſi, ſuivant l'uſage, « elle le fit expoſer ſur un bouclier. Les Macédoniens diſent à « ce ſujet, qu'un aigle deſcendit vers cet enfant, & le couvrit « de ſes ailes ; qu'il s'élevoit dans les airs à une certaine diſtance « pour le mettre à l'abri du ſoleil ou à couvert de la pluie ; « qu'il éloignoit de lui les oiſeaux qui auroient pu l'effrayer, & « qu'il déchiroit les corneilles pour le nourrir de leur ſang au lieu « de lait. »

Athénée fait monter à dix mille talens d'argent la valeur des vaſes & des coupes qui ſervoient à ces tables, ſans compter, dit-il, le prix de la façon, ni des pierreries dont tout étoit enrichi. Sur quoi M. le Beau obſerve que le talent peut ici s'entendre de trois manières ; ou il s'agit du talent Attique, par lequel les hiſtoriens comptent ordinairement, & qu'on peut évaluer à cinq mille livres de notre monnoie, & dix mille de ces talens équivaudroient à cinquante millions ; ou l'auteur entend le talent Alexandrin, parce qu'il s'agit d'une fête donnée dans Alexandrie ; or ce talent valoit le double de l'Attique, ce ſeroient donc cent millions ; ou le talent dont il eſt queſtion ici doit être pris pour le talent Rhodien, parce que Callixène, d'après lequel Athénée dit qu'il donne cette deſcription, étoit de l'iſle de Rhodes, ce talent étoit d'un quart moins fort que l'Attique ; quand on s'en tiendroit à ce dernier, on auroit cependant la ſomme de trente-ſept millions cinq cents mille livres, ſeulement pour les vaſes du feſtin. Si l'on joint à cette dépenſe celle des tentes & de la pompe bachique, on aura peine à concevoir qu'un ſeul prince, un ſeul royaume ait pu fournir à des frais ſi prodigieux. L'auteur pour rendre ce récit vraiſemblable a beau faire dire par un des interlocuteurs de ſon dialogue, que le Nil eſt le ſeul fleuve qui mérite le nom de *Chryſorrhoas*, puiſque par la fécondité qu'il procure à la terre, on peut dire qu'il roule un or pur qui ſe recueille ſans peine, &, qui diſtribué dans l'univers, ſuffiroit aux beſoins de tous les mortels, comme les préſens de Triptoleme, il ſera toujours difficile de comprendre que Philadelphe ait pu poſſéder de ſi

V. Feſtus, voce Talentum.

excessives richesses, en supposant même dans l'Égypte un commerce immense, une merveilleuse fertilité, & ce nombre infini de villes & de bourgades dont Diodore de Sicile le fait maître.

Lib. 1.

Après la description des tentes & de l'appareil du festin, Athénée, toujours d'après Callixène, donne celle des processions nommés πομπαὶ, dans lesquelles on promenoit, en grand cortége, au travers de la ville, les statues des Dieux & des héros qu'on mettoit au rang des Dieux. Ces processions qui se succédèrent les unes aux autres, commencèrent dès le point du jour, & durèrent jusqu'au coucher du soleil: l'auteur passe légèrement sur les autres; mais il représente dans un grand détail la pompe de Bacchus.

On peut voir la traduction de cet endroit dans le troisième volume de l'antiquité expliquée de Dom Montfaucon, ou dans l'histoire ancienne de M. Rollin; M. le Beau y ajoute quelques remarques, dont nous ne donnerons que les plus singulières.

Part. II, p. 302. Tome VII, p. 335, édit. in-12.

Les Satyres qui sont avec les Silènes la tête de la pompe de Bacchus, ont des lampes en main; ce qu'on ne voit pas ailleurs. C'est que les fêtes de Bacchus se célébroient ordinairement pendant la nuit.

Virg. Æneid. 4.

Nocturnusque vocat clamore Cithæron.

On portoit un autel double, parce que cette fête avoit un double objet; c'étoit d'honorer à la fois & Bacchus & Ptolemée-Soter. Hérodote rapporte qu'en Égypte dans un temple d'Apollon on trouvoit des autels triples, βωμοὶ τριφάσιοι, pour Latone, pour Apollon & pour Diane.

Entre les personnages allégoriques qui composoient cette pompe, les plus extraordinaires étoient un géant avec le masque & l'habillement théatral, tenant la corne d'Amalthée qui étoit d'or; ce géant représentoit l'année, dont le nom est en grec du genre masculin ἐνιαυτος: il étoit suivi d'une femme aussi remarquable par sa grandeur que par sa beauté, & revêtue d'une robe éclatante d'or; elle portoit dans une main une branche de palmier, dans l'autre une couronne des feuilles de l'arbre nommé *persea*. Ces attributs conviennent à l'Égypte; cette femme se

nommoit la Pentéteride : ce mot très-usité dans la Grèce, signifioit l'espace de cinq ans, comme le mot *lustrum* chez les Romains. M. le Beau conjecture que ce personnage indiquoit que l'intention de Ptolémée-Philadelphe étoit de renouveler cette fête tous les cinq ans : on ignore si ce projet fut exécuté.

On voyoit dans cette pompe marcher le poëte Philiscus en qualité de prêtre de Bacchus, à la tête d'une troupe d'acteurs de toute espèce; à leur suite on portoit les trépieds delphiques, pour la récompense des vainqueurs; les trépieds destinés aux jeunes gens avoient neuf coudées de haut, & ceux des hommes faits en avoient douze. Philiscus, dont il est parlé dans ce texte, étoit un poëte tragique de l'île de Corcyre; il étoit du second ordre, & un des sept qui composèrent la Pleïade. Suidas le fait auteur de quarante-deux pièces, & d'une mesure particulière de vers, qui prit son nom, mais dont Suidas ne donne aucune idée : on sait que les jeux de théatre étoient consacrés à Bacchus. Les auteurs n'étoient pas seulement ceux qui devoient jouer des rôles, mais aussi les danseurs, les musiciens, les mimes; tous ces gens-là étoient compris sous le nom générique de τεχνῖται, *artifices*. On sait par un assez grand nombre d'inscriptions, qu'il y avoit des jeux & des prix séparés pour les jeunes gens & pour les hommes faits, quelquefois même pour les enfans. *Suid. in Φιλίσκος.*

Ensuite viennent les chars. Tout est ici d'une mesure extraordinaire, ces chars sont à quatre roues; il y en avoit un grand nombre tiré par une quantité d'hommes proportionnée à leur grandeur : le troisième avoit vingt coudées de long sur seize de large; il étoit traîné par trois cents hommes : le quatrième par six cents; il étoit haut de vingt-quatre coudées, & large de quatorze. Le premier char portoit une statue de Bacchus, haute de dix coudées; elle étoit accompagnée de tous les attributs de ce Dieu, & d'une troupe de prêtres, de prêtresses, de bacchantes & de femmes qui portoient le van mystérieux : ce van est de tout cet attirail de Bacchus ce qui mérite le plus d'attention.

Harpocration dit que le van étoit d'usage dans toutes les cérémonies de religion : en effet on le trouve dans celles de Minerve, *Voce Λικνοφόρος.*

De Coronâ. d'Isis & de plusieurs autres divinités. Démosthènes, dans le portrait qu'il fait d'Eschine, comme d'un misérable ministre de sortiléges, lui donne le titre de Λικνοφόρος, *Vannifer*. Le van servoit sur-tout dans les fêtes de Bacchus; *mystica vannus* *Georg. lib. I, & ibi Servius.* *Iacchi*, dit Virgile. Servius en apporte plusieurs raisons, dont la première est vraiment mystique; c'est que les cérémonies de Bacchus contribuoient à purifier les ames, comme le van purge le blé. La seconde raison est tirée de ce qu'Isis mit sur un van les membres d'Osiris déchiré par Typhon; or Osiris est le même que Bacchus; d'autres, continue-t-il, entendent par le van des mystères, un large vase propre à mettre du vin, dans lequel les gens de la campagne ont coutume d'entasser les prémices de la récolte, pour en faire une offrande à Bacchus & à Proserpine. On peut donc se représenter le van sous deux figures différentes, ou comme celui dont on se sert encore pour vanner le blé, ou comme un large vase propre à mettre du vin; mais je ne crois pas qu'on puisse nommer ainsi, dit M. le Beau, ni cette espèce de panier représenté sur les médailles appelées *Cistophores*, d'où l'on voit sortir un serpent, quoiqu'en disent plusieurs antiquaires; ni le petit vase de cuivre auquel Dom Martin donne ce nom, dans l'explication qu'il a publiée de divers monumens.

Le second char portoit une statue haute de huit coudées; elle représentoit Nysa, qui se levoit & s'asseyoit par ressort. Ce nom de *Nysa* peut se prendre en trois sens différens par rapport à Bacchus; tantôt il désigne la nourrice de ce Dieu, qui fut enterrée près de Scythopolis en Palestine; tantôt c'est la ville qu'au rapport de Strabon, Bacchus bâtit dans les Indes, *De nat. Deor. lib. III.* près du mont Méros: enfin Cicéron dit que le Bacchus, fils du Nil, fonda une ville nommée Nysa en Égypte. Casaubon prétend que les termes de la description doivent s'entendre d'une femme & non pas d'une ville; M. le Beau pense, au contraire, qu'il s'agit de la dernière Nysa: la fête se donne en Égypte, & il est ordinaire, sur les médailles & sur les autres monumens, de voir les villes sous une figure de femmes plus grandes que nature, & assises.

Le troiſième char portoit un preſſoir de vingt coudées de haut ſur quinze de large; ſoixante Satyres fouloient la vendange, & chantoient, au ſon de la flute, les airs du preſſoir: le vin nouveau couloit par les chemins. La joie de la vendange étoit toujours accompagnée de muſique; Homère, dans la deſcription d'une vendange gravée ſur le bouclier d'Achille, met au milieu des vendangeurs qui danſent, un jeune homme qui joue de la cithare,

Τοῖσι δ' ἐν μέσσοισι πάϊς φόρμιγγι λιγείῃ
Ἱμερόεν κιθάριζε.

Les airs du preſſoir étoient de ces chanſons, conſacrées à chaque profeſſion dans la Grèce, ſur leſquelles M. de la Nauze a donné deux Mémoires curieux: on ne trouve rien de particulier ſur les airs du preſſoir; Athénée & Pollux n'en ont conſervé que le nom, μέλος ἐπιλήνιον. *Mém. Acad. tome IX.*

Un quatrième char portoit un outre de trois mille meſures, fait de peaux de panthères, & entouré de Satyres & de Silènes, dont quelques-uns portoient des *thériclées* d'or. Les outres étoient ordinairement de peaux de chèvres; celui-ci eſt de peaux de panthère, parce que cet animal eſt conſacré à Bacchus; Oppien, dans ſon poëme ſur la chaſſe, en apporte une raiſon qui eſt confirmée par les monumens: « Les panthères, dit-il, furent « les nourrices du dieu de la vendange, c'eſt pour cela qu'elles « aiment le vin, & qu'elles le reçoivent avec joie comme un « préſent de ce dieu. » Bacchus eſt ſouvent repréſenté couvert d'une peau de panthère, qui devoit lui être auſſi agréable que la peau de la chèvre Amalthée l'étoit à Jupiter. Les thériclées, ſelon Athénée, étoient des coupes à deux anſes, aſſez profondes & reſſerrées ſur les côtés: ce vaſe, quoique d'or, d'argent ou d'autre métal, ſe nommoit ainſi parce qu'il étoit fait à l'imitation de certains vaſes de terre, dont l'invention étoit dûe à Thériclès, célèbre potier de terre de Corinthe. *Lib. 11.*

Le cinquième char portoit un cratère d'argent de ſix cents meſures; ſon bord, ſes anſes, ſon pied étoient ornés d'animaux en relief; ſon plus grand diamètre avoit un cercle d'or, enrichi

de pierreries. Quelle profuſion de richeſſes ! on ſait que le cratère étoit le vaſe où l'on méloit l'eau avec le vin, & où l'on puiſoit pour verſer aux convives.

On portoit enſuite quantité de vaſes d'argent, entre leſquels on voit & des buffets de douze coudées de long ſur ſix de large, & de grandes cuves pour ſe baigner, le tout d'argent. Comme parmi ces vaſes il eſt parlé de l'amphore, M. le Beau en diſtingue de deux ſortes; l'une étoit un vaſe à deux anſes, de la grandeur d'une urne ordinaire, avec un cou & un couvercle; on s'en ſervoit dans les cérémonies de religion: chez les Athéniens c'étoit une de ces amphores, remplie d'huile, qui faiſoit le prix des vainqueurs dans les Panathénées; on voit la repréſentation de ces eſpèces d'amphores ſur les médailles frappées pour conſerver la mémoire des jeux célébrés dans la Grèce. La ſeconde eſpèce étoit une meſure pour les liquides; elle avoit auſſi un cou alongé, mais elle n'avoit pas de pied pour l'aſſurer; on faiſoit un trou en terre pour l'affermir. L'amphore Attique étoit d'un tiers plus grande que l'amphore Romaine; celle-ci, nommée auſſi *quadrantal,* étoit d'un pied cube, ſelon Fannius.

Venoient enſuite les vaſes d'or, encore en plus grand nombre; entre ceux-ci ſont ſur-tout remarquables vingt-deux ſeaux pour rafraîchir le vin, dont le plus grand tenoit trente amphores. Parmi ces différens vaſes d'or, il y en a d'une eſpèce particulière; le texte les nomme κοθύναι; c'eſt une faute qu'il faut corriger par un autre endroit d'Athénée, où ils ſont appelés κώθωνες, ainſi que par-tout ailleurs. Voici l'idée qu'en donne Athénée; « le cothon, dit-il, eſt un vaſe aſſez profond,
» & plus large par le ventre que par le cou; on s'en ſervoit
» ſur-tout à la guerre, parce que ce vaſe étoit plus commode
» que tout autre pour le ſoldat, qui eſt ſouvent obligé de boire
» de l'eau bourbeuſe; le cou étant étroit, les parties groſſières
» s'arrêtoient au paſſage, & comme on ne voyoit pas le fond, le ſoldat ne ſe prévenoit pas contre ce qu'il alloit boire. »

Entre les vaſes, on en voit de terre cuite peints de toutes ſortes de couleurs avec de la cire; c'eſt cette eſpèce de peinture

à l'encaustique dont il est parlé dans Pline & dans Vitruve, & sur laquelle M. le comte de Caylus a donné plusieurs ouvrages, qui font revivre un art qu'on avoit entièrement oublié.

Les richesses de toute espèce qui sont ensuite portées, soit dans les chars, soit par des hommes, sont tout-à-fait incroyables; il est parlé, entre autres, d'une couronne d'or de dix mille statères, posée sur le trône de Ptolémée-Soter. M. le Beau remarque que le statère d'or Attique pesoit environ cent soixante grains de Paris, ainsi dix mille statères d'or vaudroient deux cents cinquante-six mille neuf cents quatre-vingt-trois livres, sur le pied où est maintenant l'or à Paris.

Nous n'en dirons pas davantage sur cette description, qu'il faut voir toute entière dans Athénée; si l'on peut ajouter foi à ce récit, on en conclura qu'il falloit qu'après la mort d'Alexandre les Ptolémées eussent eu en partage les plus grandes richesses de la Perse & des Indes, & que tout ce qu'il y a aujourd'hui d'or, d'argent, de pierreries en Europe, étant rassemblé, pourroit à peine fournir à la décoration d'une fête si magnifique.



SUR LES HONNEURS

Et les Prérogatives accordées aux Prêtres, dans les religions profanes.

TOUTES les nations du monde ſe ſont accordées à combler de biens & d'honneurs les Miniſtres de la divinité, & la diverſité qui ſe trouve dans les prérogatives dont ils ont été honorés, ne vient que de la différence du génie des peuples, & de la forme diverſe de leur gouvernement; c'eſt ce que M. de Burigny a développé dans deux Mémoires dont nous allons donner l'extrait.

Lûs le 31 Mai & le 6 Déc. 1763.

Égyptiens.

Les Égyptiens, ſelon l'opinion des Grecs, furent les premiers inſtituteurs des cérémonies religieuſes, des temples, des myſtères; ils donnèrent auſſi l'exemple du reſpect dû aux Miniſtres de la religion: l'ordre des Prêtres étoit le premier des ſept ordres qui partageoient les habitans de l'Égypte. L'État leur fourniſſoit tout ce qui leur étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance & pour les ſacrifices; l'auteur ſacré de la Genèſe s'accorde ſur ce point avec les hiſtoriens profanes: ſelon Diodore de Sicile, l'Égypte étoit diviſée en trois portions, dont la première appartenoit à l'ordre des Prêtres élevés au-deſſus des autres par la ſainteté de leur miniſtère, & par la ſageſſe & les lumières que leur procuroit une éducation diſtinguée; leur revenu étoit employé aux frais des ſacrifices, à l'entretien des Officiers ſubalternes, & à la ſubſiſtance de leur propre famille. Les Egyptiens payoient à l'État un tribut très-onéreux, c'étoit le cinquième de leurs biens; les terres des Prêtres étoient exemptes de redevances: leur chef, auquel on donnoit le nom de Prophète, préſidoit même à l'impoſition des tributs; ils avoient en certains cas une juridiction ſur ceux qui n'étoient pas de leur Corps: on ſait qu'il y avoit peine de mort pour quiconque tuoit un des animaux auxquels on rendoit un culte religieux; mais ceux qui les tuoient par un accident involontaire, n'étoient condamnés

C. 47. v. 22.
Herod. lib. II, n.° 37.
L. I, ſect. 2.
Geneſe, c. 47. v. 26.
Herod. lib. II, n.° 168.
Clem. Alexan. ſtrom. l. VI.
Herod. l. II, n.° 65.

qu'à une amende, & c'étoient les Prêtres qui en décidoient; ils étoient même les censeurs publics de la conduite des Rois. Tous les jours, dit Diodore, ils alloient au temple; & lorsque les victimes avoient été amenées au pied des autels, le Grand-Prêtre debout, en présence de tout le peuple, demandoit aux Dieux, à haute voix, *qu'ils conservassent le Roi, & qu'ils répandissent sur lui toutes leurs faveurs, parce qu'il gouvernoit ses sujets avec justice;* & continuant par une énumération des vertus royales, ce qui étoit autant d'avis déguisés sous une apparence d'éloge, *parce qu'il est,* disoit le Prêtre, *maître de lui-même, doux, magnanime, bienfaisant, ennemi du mensonge, parce que ses punitions n'égalent point les fautes, & que ses récompenses passent les services.* Après plusieurs louanges semblables, il condamnoit les fautes où le Roi étoit tombé par ignorance; il en disculpoit le Prince, mais il chargeoit d'imprécations les flatteurs & tous ceux qui donnoient au Roi de mauvais conseils: les Prêtres étoient après le Roi, par leur rang & par leur crédit, les premiers de l'Etat; ils aidoient le Prince de leurs conseils & de leurs soins dans les affaires importantes: il a été un temps où ils étoient les seuls juges en Egypte: ce qui augmentoit le respect que leur caractère imprimoit par lui-même, c'étoit leur conduite personnelle; austères dans leur vie, uniquement occupés des devoirs de la piété, ils avoient peu de commerce avec les autres hommes, & nulle liaison avec ceux qui n'étoient pas initiés dans leurs mystères. Il étoit presque impossible aux profanes de les aborder, parce qu'il falloit auparavant se purifier par des abstinences que prescrivoient les loix sacrées de l'Egypte: le Sacerdoce étoit héréditaire, ils instruisoient leurs enfans non-seulement dans les sciences sacrées, mais aussi dans les autres connoissances, sur-tout dans la Géométrie, l'Arithmétique & l'Astronomie; les autres Egyptiens pouvoient avoir plusieurs femmes, les Prêtres n'en avoient qu'une.

L. I, sect. 2.

Porphyr. de abst. l. IV, n.° 6.

Éthiopiens.

En Ethiopie, les Prêtres étoient encore plus révérés & plus puissans qu'en Egypte; c'étoient eux qui choisissoient les Rois, & ils les prenoient dans l'ordre des Prêtres: on peut voir dans Diodore la forme bizarre & ridicule de cette

L. III, n.° 4.

élection; le Roi élu n'étoit pas affranchi de la domination des Prêtres, ils avoient ſur lui le droit de vie & de mort : quand le Prince avoit le malheur de déplaire aux prêtres de Méroé, ils lui dépêchoient un courrier avec ordre de mourir, c'étoit, diſoient-ils, une ſentence prononcée par les Dieux, & ces Princes imbécilles y obéiſſoient ſans repliquer; en vain y auroient-ils réſiſté, les Prêtres auroient armé toute la nation. Ergaménès, qui régnoit du temps de Ptolémée-Philadelphe, & qui s'étoit inſtruit de la Philoſophie des Grecs, fut le premier roi d'Éthiopie qui oſa ſecouer ce joug barbare; il leva une armée, attaqua la fortereſſe où les Prêtres réſidoient, les fit maſſacrer tous, & inſtitua un culte nouveau & moins meurtrier.

Strabo, l. XVII.

Chaldéens.

Lucien, de Deâ Syriâ.
Diod. lib. I, n.° 16.

Les Grecs prétendoient que la religion avoit paſſé d'Égypte en Aſſyrie; Bélus, dit Diodore, fils de Neptune & de Libie, conduiſit une colonie ſur les bords de l'Euphrate; il inſtitua des Prêtres ſur le modèle de ceux de l'Égypte; il les exempta de tous impôts, de toutes charges publiques, de toute fonction étrangère à leur miniſtère : les Babyloniens les nommèrent Chaldéens; le genre de vie de ces Prêtres étoit le même que celui des prêtres Égyptiens, le Sacerdoce paſſoit du père aux enfans.

Perſes.

Les Mages firent diſparoître les Chaldéens, lorſque la puiſſance des Perſes détruiſit l'empire de Médie & d'Aſſyrie; le nom de Mages, en langue Perſe, répond à celui de Prêtre : les Mages ſacroient les Rois dans la ville de Paſargades, ils leur ſervoient de conſeil, & le Prince ne faiſoit aucun acte religieux que ſous leur direction. Leur autorité s'étendoit ſur tous les Perſes. Il n'étoit permis de faire aucun ſacrifice, qu'un Mage n'eût prononcé les prières préliminaires, & les chairs des victimes lui appartenoient.

Herod. lib. I, n.° 132.
Amm. Marcel. l. XXIII.

Hyde, c. 28, 30.

Les Mages étoient tous d'une même tribu; nul autre que le fils d'un Prêtre ne pouvoit prétendre à l'honneur du Sacerdoce : jaloux de leurs lumières & de leurs connoiſſances, ils ne les communiquoient qu'à leurs enfans, & à ceux de la famille royale dont ils étoient les précepteurs : tant que cette

Cic. de Divin. l. I, n.° 41.

secte prévalut en Perse, la famille royale fut censée appartenir *Plut. in Artax.* à la tribu sacerdotale; cette incorporation donnoit aux Mages plus de considération, & rendoit la personne des Rois plus sacrée. Platon, dans son premier Alcibiade, nous a conservé la manière dont étoient élevés les princes Perses; « lorsque le Prince Royal, dit-il, est parvenu à l'âge de quatorze ans, on lui « choisit des gouverneurs entre ceux qui ont la réputation d'être « les plus sages, les plus justes, les plus tempérans de la nation. « Ils sont au nombre de quatre, & le plus sage est chargé d'ap- « prendre au Prince la magie de Zoroastre, c'est-à-dire, ce qui « regarde le culte des Dieux; il l'instruit aussi dans tout ce qui « a rapport au gouvernement »: l'ordre des Mages étoit telle- *Porph. de abst. l. IV, n.° 16.* ment respecté, que Darius fils d'Hystaspe ordonna que l'on mit sur son tombeau, entr'autres titres, qu'il avoit été docteur dans l'ordre des Mages. Il y avoit chez les Mages un chef, μέγας ἀρχίμαγος, auquel on donnoit le titre de *sapientissimus* *Hyde, c. 30.* *sapientium*. Il avoit une juridiction très-étendue sur les Ministres de la religion, il décidoit sur les points contestés, il conféroit les grades ecclésiastiques; car il y avoit chez les Mages une sorte d'hiérarchie qui avoit quelque ressemblance à celle de l'Église chrétienne: le respect pour les Mages étoit chez les Perses un point de religion; dans le Sadder, qui contient les *Bruker, hist. Phil. crit. tom. I, p. 155.* sentimens des anciens Perses, on trouve des imprécations terribles contre ceux qui oseront contredire les décisions des Prêtres; *Porta 98, ap. Hyde, p. 487.* on souhaite que leur langue tombe en corruption, qu'ils soient tourmentés de douleurs en sortant de ce monde, & que dans l'autre ils soient condamnés à des supplices éternels: leur célébrité s'étendoit par toute la terre; les plus savans d'entre les Grecs, tels que Pythagore & Démocrite, firent le voyage de Perse pour s'instruire dans leur entretien. La destruction de l'empire des Perses diminua beaucoup de la considération des Mages; cependant, long-temps après Alexandre, ils étoient encore en honneur. Dion Chrysostome dit qu'ils entroient dans le Conseil des Rois, qu'ils étoient leurs assesseurs dans les jugemens; & du temps même d'Agathias, sous Justinien, ils jouissoient encore de ces priviléges.

Prêtres de Comane.

Depuis la conquête des Macédoniens, on voit paroître deux temples célèbres, tous deux consacrés à Bellone, l'un dans le Pont, l'autre dans la Cappadoce, dans deux villes qui portoient également le nom de Comane : les deux Grands-Prêtres étoient Souverains du lieu, & dans les processions ils portoient le diadême. Cicéron relève beaucoup les richesses du temple de Comane dans le Pont. Archélaüs avoit commandé les troupes de Mithridate; disgracié par ce Prince, il se retira chez les Romains, & leur rendit de grands services dans les guerres d'Asie : en récompense, son fils reçut de Pompée la grande-prêtrise de Comane dans le Pont, avec un terrein de soixante stades en toute souveraineté. César, après la conquête de l'Égypte, nomma Lycomède à la grande-prêtrise de Comane en Cappadoce; Cellarius prétend qu'Hirtius se trompe; & qu'il s'agit encore ici de celle de Pont; Strabon parle d'un brigand, auquel Auguste donna cette dignité pour le récompenser de ce qu'il avoit trahi le parti d'Antoine.

Strab. l. XII.
Pro lege Manil. n.° 2.
Hirt. de bello Alex.
Geogr. antiq. t. II, p. 327.
Strab. l. XII.

Autres Prêtres d'Asie.

Il y avoit encore dans l'Orient d'autres temples, dont les prêtres avoient un très-grand pouvoir : les Albaniens en avoient un dont le pontife possédoit en propre un grand pays, & étoit le premier de l'Albanie après le roi; les grands-prêtres d'Olba, en Cilicie, exerçoient les droits de la souveraineté dans Olba; à Zela le pontife étoit roi, & Pompée augmenta ses Etats.

Strab. lib. 11.
Voy. M. l'abbé Belley, Mémoir. Acad. t. XXI, p. 421.

Indiens.

Les Brachmanes, dans l'Inde, étoient des philosophes qui tenoient lieu de Prêtres : la nation Indienne étoit partagée en sept classes, les Brachmanes faisoient la première; c'étoit par leur ministère que les sacrifices étoient offerts aux Dieux; dans l'assemblée générale où se trouvoit le Roi, ils déclaroient si l'année seroit bonne, s'il y auroit des sécheresses, des pluies, des vents & des maladies; ceux qui s'étoient trompés dans leurs prédictions, en étoient punis par le silence, auquel ils étoient condamnés pour le reste de leur vie. Les Brachmanes étoient exempts de toute fonction publique, ils ne commandoient ni n'obéissoient à personne, pas même au Roi; ils n'achetoient rien, on se faisoit un devoir de leur fournir abondamment tout le

Strab. lib. XV.
Diod. lib. 11, n.° 25.

ſe néceſſaire de la vie; toutes les maiſons leur étoient ouvertes, ils y entroient librement, ſoit pour inſtruire, ſoit pour y manger; ils ne payoient aucun impôt; le Roi venoit chez eux ſe recommander à leurs prières & leur demander leurs avis. Porphyre, dans un fragment qui nous reſte de ſon livre ſur le Styx, fait mention d'une épreuve égale en certitude à celles qui étoient en uſage dans les royaumes Chrétiens pendant les ſiècles d'ignorance; il y avoit dans les Indes un marais nommé le *marais d'épreuve.* Lorſqu'un Indien accuſé d'avoir commis un crime s'en défendoit par la négative, on le mettoit entre les mains des Brachmanes, qui lui demandoient s'il vouloit s'expoſer à l'épreuve de l'eau; s'il refuſoit, on le renvoyoit comme convaincu, pour ſubir la peine qu'il méritoit; s'il y conſentoit, on le faiſoit deſcendre dans le marais, qu'il lui falloit traverſer; s'il étoit innocent, il marchoit tranquillement, & l'eau ne paſſoit point ſes genoux; mais s'il étoit coupable, l'eau s'enfloit à gros bouillons & lui montoit juſqu'à la tête: alors les Brachmanes le tiroient du lac, & le remettoient aux Officiers de juſtice pour le punir, mais ils les prioient de ne le pas faire mourir. Il paroît que c'étoit-là le vrai moyen de ne jamais trouver de coupables; cependant, ſi le fait eſt vrai, il falloit qu'il y eût quelque écluſe ſecrète, car Porphyre ajoute que cette épreuve étoit rarement pratiquée, parce qu'il y avoit peu de gens qui oſaſſent nier leur crime, dans la crainte de ſubir ce redoutable examen. *Porph. de abſt. l. IV, n.° 17.*

De l'orient M. de Burigny paſſe en occident, & commence par les Gaules; il n'eſt queſtion ici que de la conſidération qu'avoient les Druides: ce qui regarde & leur nom & leur doctrine eſt amplement diſcuté dans pluſieurs de nos Mémoires. Ceſar eſt le premier de tous les auteurs qui ait parlé des Druides, & il paroît qu'ils avoient pour lors une autorité preſque abſolue; ils étoient les arbitres de la religion, décidoient de preſque toutes les affaires publiques & particulières, jugeoient des crimes & prononçoient ſur la peine; ſi un particulier ou un Magiſtrat oſoit contrevenir à leurs déciſions, il étoit exclu des ſacrifices, deteſté comme un impie & un ſcélérat; on le fuyoit, on évitoit ſa compagnie avec *Cæſ. de bel. Gal. lib. VI, c. 13.* Druides.

horreur; il n'étoit plus reçu à demander justice, l'entrée des honneurs lui étoit fermée; les Prêtres avoient un chef revêtu d'une suprême autorité; il avoit pour successeur après sa mort celui d'entre les Druides qui étoit le plus considéré; &, dans la concurrence, les Druides choisissoient à la pluralité des suffrages; cette élection ne fut pas toujours paisible, quelquefois les armes en ont décidé. Il se tenoit de temps en temps une assemblée générale dans le pays Chartrain, en un lieu consacré; là se rendoient ceux qui avoient des procès, ils étoient jugés par les Druides, dont les arrêts étoient irrévocables; comme ils étoient dispensés d'aller à la guerre, qu'ils ne payoient point de tribut, & qu'ils n'étoient assujettis à aucune charge publique, les parens s'empressoient à faire entrer leurs enfans dans cet ordre, mais il falloit de grandes préparations pour y être admis; quelquefois les Druides choisissoient les Rois. Diodore de Sicile

Lib. V. les nomme *Saronides,* ce qui répond au mot *Druide*, Σαρωνὶς

Hymn. in Jovem. signifiant un chêne, δρῦς, selon le scholiaste de Callimaque. Diodore dit que le peuple leur obéissoit aveuglément, qu'ils avoient un très-grand crédit dans les affaires de la paix & dans celles de la guerre; qu'ils étoient respectés même des nations ennemies, & qu'il est souvent arrivé que lorsque deux armées en étoient aux mains, les Saronides se jetant au travers des piques & des épées nues, les combattans s'arrêtoient comme par enchantement, & mettoient bas les armes; la conquête des Gaules par les Romains donna une grande atteinte à l'autorité

Suet. in Claud. des Druides; les sacrifices humains furent abolis par les Empereurs. Auguste défendit aux citoyens Romains d'entrer dans

Plin. l. XXX. l'institut des Druides; Tibère les détruisit, selon Pline; ce fut Claude, selon Suétone; mais ils s'expriment l'un & l'autre avec peu d'exactitude; il est bien vrai que les Romains avoient aboli ce qu'il y avoit d'inhumain dans les sacrifices & les divinations des Druides; mais leur institut subsista: on le voit par

Tac. hist. l. IV, c. 54. Amm. Marcel. l. XV. Pomponius-Méla, par Tacite; & Ammien-Marcellin paroît supposer qu'il y en avoit encore de son temps; on voit même parmi les Gaulois des femmes Druides célèbres par leurs prédictions, & elles ne disparurent qu'avec le Paganisme.

Chez les Germains, selon Tacite, les Prêtres seuls avoient droit de mettre aux fers & d'infliger des peines, & ce n'étoit point la justice des hommes qu'ils prétendoient exécuter; mais l'arrêt même du Dieu sous les auspices duquel ils croyoient aller à la guerre. Prêtres Germains. *De mor. Germ. n.° 7.*

Il est inutile d'ajouter ici le détail que fait Diodore des privilèges des prêtres de Panchaie; ils étoient à peu près les mêmes que ceux des Druides, & cette Panchaie est un pays dont l'existence est encore contestée entre les Savans.

L'article des Grecs fourniroit seul plus que tous les autres ensemble, si l'on vouloit traiter ce qui regarde les Sacerdoces de la Grèce; mais M. de Burigny se borne à montrer le respect qu'on avoit pour les Prêtres : dès les premiers temps ils se croyoient indépendans des Rois; Tirésias dans Sophocle déclare formellement à Œdipe qu'il ne dépend point de lui, mais d'Apollon. Grecs.

Οὐ γάρ τι σοὶ ζῶ δοῦλος ἀλλὰ Λοξίᾳ.

Hérodote raconte avec quelle hardiesse le prêtre Telinès, un des ancêtres de Gélon, roi de Syracuse, fit rentrer dans Géla les citoyens exilés; il n'employa d'autres armes que le respect des habitans pour la religion & le sacerdoce : les Prêtres marchoient avec les armées; on ne livroit bataille qu'après avoir consulté les entrailles des victimes, pour savoir si l'évènement en seroit heureux : les Prêtres couronnés de laurier, & un flambeau à la main, étoient respectés des deux partis. Dans le tumulte des combats, c'étoient les Prêtres qui avoient l'autorité de maudire & de déclarer infames ceux qui avoient offensé l'Etat, & leur malédiction frappoit quelquefois une nation entière. Philippe, père de Persée, & tous les Macédoniens furent maudits par les prêtres d'Athènes; l'Archonte qui avoit à Athènes la juridiction sur les sacrifices, avoit conservé le titre de Roi depuis l'extinction de la royauté; une profession abjecte excluoit du sacerdoce. Il n'étoit pas permis d'employer à d'autres usages l'eau sacrée dont ils se lavoient les mains; c'étoit une impiété punissable de les railler ou de les contrefaire : *Tit. Liv. lib. XXXI, c. 44.* *Arist. Polit. l. VII, c. 9. Tusc. lib. IV.*

Vie d'Alcib. Alcibiade fut condamné à mort pour avoir joué les mystères d'Éleusis, & Plutarque nous a conservé les termes de la sentence : on voit par la lettre de l'empereur Julien, au pontife Théodore, que dans ce temps-là le premier Pontife d'une province avoit l'inspection générale de ce qui concernoit la religion, & autorité sur tous les Prêtres de son district, avec le pouvoir de les traiter chacun selon son mérite. Dans quelques pays les Prêtres méritoient cette considération par une vie austère & retirée; il y avoit chez les Grecs, ainsi que dans l'Asie, des sacerdoces qui étoient des places très-importantes, telle étoit la grande-prêtrise de Paphos; il falloit que ce sacerdoce fut d'une grande conséquence, puisque Caton le promettoit au malheureux Ptolémée, comme un dédommagement du royaume de Cypre, dont les Romains le dépouilloient injustement.

Romains. Les Romains nés pour la guerre avoient d'autant plus de vénération pour les Ministres des autels, qu'ils attendoient la victoire de la protection des Dieux. Dans les premiers temps les Rois réunissoient avec l'autorité royale la dignité sacerdotale. Romulus fit les fonctions de Prêtre; Numa offroit lui-même *T. Liv. lib. 1, n.° 20.* les sacrifices; mais faisant réflexion que les Rois dans la suite, tout occupés de la guerre, pourroient négliger le culte des Dieux, il établit un ordre d'hommes qui se consacreroient au soin des choses divines; il nomma d'abord un prêtre de Jupiter, auquel il attribua des distinctions, qui, à certains égards, l'égaloient aux Rois. Il institua ensuite le collége des Prêtres, dont les fonctions & les prérogatives sont décrites par Denys d'Halicar- *L. II, c. 20.* nasse : « Ils sont, dit-il, juges souverains en matière de religion, *Cic. pro domo, sua.* » législateurs en fait de cérémonies; ils commandent avec un » pouvoir absolu aux ministres subalternes, ils instruisent le » peuple ignorant, ils punissent ceux qui n'obéissent pas à leurs » ordres, ils ne sont sujets eux-mêmes à aucun tribunal, & ne » répondent de leurs actions ni au Sénat, ni au peuple; s'il en meurt quelqu'un, ce n'est pas le peuple, ce sont les Pontifes eux-mêmes qui lui choisissent un successeur. »

A la tête des Prêtres étoit le souverain Pontife; Festus définit

ainſi cette grande dignité : *Maximus Pontifex dicitur quòd maximus rerum quæ ad ſacra & religiones pertinent judex, vindexque contumeliæ privatorum magiſtratuumque.* Cette autorité ſe bornoit à ce qui concernoit la religion ; le grand Pontiſe régloit la forme des ſacrifices publics & particuliers ; il veilloit au maintien du culte établi, il empêchoit l'introduction du culte étranger ; ce qui regardoit les cérémonies funèbres, les offrandes pour les morts, l'expiation des prodiges, étoit de ſon reſſort. Il avoit l'inſpection des livres prophétiques, décidoit de ceux qu'on devoit reſpecter comme ſacrés, & de ceux qui devoient être rejetés comme l'ouvrage de la ſuperſtition ou de la fourberie : Auguſte uſa de ce droit lorſque, au rapport de Suétone, il ſupprima cette multitude de livres prophétiques dont Rome étoit alors inondée, pour ne conſerver que les oracles des Sibylles, dont il fit même un choix. Le grand Pontiſe avoit encore la direction du calendrier, & ce fut en qualité de Grand-prêtre que Jules-Céſar reforma celui qui étoit alors en uſage, & dans lequel l'erreur avoit jeté tant de confuſion, que les mois d'hiver avoient pris la place des mois d'été. C'étoit l'inſuffiſance & le mauvais uſage des intercalations qui avoient dérangé l'ordre de l'année : le droit d'intercaler avoit été accordé aux ſouverains Pontiſes ; lorſque bon leur ſembloit, ils ajoutoient à l'année un mois intercalaire, qu'ils appeloient le mois *Mercedonicus*. Cet uſage, ſagement établi pour ramener l'année lunaire à l'année ſolaire au bout d'une certaine période, n'avoit contribué qu'à augmenter le déſordre, les grands Pontifes, par caprice ou par intérêt, ajoutant ou ſouſtrayant mal-à-propos l'intercalation : mais ce qui les rendoit plus redoutables & plus odieux, étoit l'abus qu'ils faiſoient du privilége de poſſéder, à l'excluſion de toute autre perſonne, le livre des faſtes ; les jours appelés *faſti* & *nefaſti* leur donnoient un prétexte pour avancer ou reculer le jugement des affaires les plus importantes, & pour traverſer les entrepriſes les mieux concertées.

Cic. de Leg. l. II, n.° [illegible]. Plut. in Cæſ.

L'hiſtoire Romaine fournit des preuves de la grande vénération qu'on avoit pour le ſouverain Pontiſe. Les Tribuns étoient l'idole du peuple Romain ; leur puiſſance étoit ſacrée, *ſacro-*

ſancta Poteſtas ; aucun Magiſtrat en quelque rang qu'il fût, n'avoit droit d'animadverſion ſur eux, tant qu'ils étoient en charge; cependant le tribun Tremellius fut condamné à une amende, pour avoir manqué de reſpect au pontiſe Metellus. Entre les titres de dignité, le premier énoncé étoit celui de *Pontifex maximus ;* il précédoit même celui de Dictateur. *Cæſar Pontifex maximus Dictator tertium.* Auguſte & les autres Empereurs ſuivirent le même uſage.

T. L. epiſt. 47.

Le ſouverain Pontife avoit droit de contraindre les Prêtres & les Augures à remplir exactement les devoirs de leur état, & de les condamner à une amende lorſqu'ils y manquoient : il y en a grand nombre d'exemples; il eſt vrai qu'on pouvoit ſe pourvoir contre ſes arrêts par appel au peuple.

Feſtus, in voce Saturnio. *Tit. Liv. lib. XXXI, c. 51; & l. XL, c. 42. Val. Max. l. I, c. 1, n.° 2.*

Après le ſouverain Pontiſe, c'étoit le prêtre de Jupiter, *Flamen Dialis*, qui avoit la plus grande conſidération; c'étoit encore une inſtitution de Numa : cette dignité donnoit entrée dans le Sénat; la mauvaiſe conduite de quelques-uns de ces Prêtres leur fit perdre cette prérogative; dans la ſuite des temps, C. Valerius Flaccus, prêtre de Jupiter, la fit rétablir en ſa faveur, *magis ſanctitate vitæ quàm Sacerdotii jure*, dit Tite-Live. La ſimple atteſtation de ce Pontiſe valoit un ſerment; il étoit diſpenſé de jurer : Plutarque entr'autres raiſons en apporte celle-ci, c'eſt, dit-il, que le ſerment eſt une ſorte de gêne & de torture que l'on donne à l'ame de celui qu'on force de jurer; or l'ame du Prêtre, ainſi que ſon corps, doit être exempte & affranchie de toute contrainte. Un priſonnier devenoit libre, lorſqu'il trouvoit moyen d'entrer dans la maiſon du prêtre de Jupiter; ſi un homme étoit conduit à la place publique pour y être battu de verges, il étoit défendu de lui faire ſubir cette peine ce jour-là, s'il rencontroit le prêtre de Jupiter & qu'il pût ſe proſterner à ſes pieds. Le prêtre de Jupiter ne ſortoit jamais de ſa maiſon qu'en cérémonie, & avec une ſuite capable d'impoſer du reſpect. Sa préſence étoit cenſée ſi néceſſaire, qu'il fut fait du temps d'Auguſte un décret, qui portoit que ce Prêtre ne pourroit être abſent de Rome que deux jours, pour quelque raiſon que ce fût, & qu'il n'auroit cette liberté tout au plus

T. L. lib. I, cap. 20; & lib. XXVII, c. 8.

Aulug. lib. X, c. 15.

Quæſt. Rom. c. 44.

Aulug. ibid.

Plutar. Quæſt. Rom. c. 111 & 113.

Tac. Annal. III, c. 71.

que deux fois dans une année, & jamais dans les jours de ſacrifices publics, ni ſans le conſentement du ſouverain Pontife : cette loi lui interdiſoit le gouvernement des provinces. Dans les feſtins, il avoit la place la plus honorable, après le Roi des ſacrifices. *Aulug. ibid.*

Ce Roi des ſacrifices fut créé après l'expulſion des Rois, pour remplir la place qu'ils avoient tenue dans les cérémonies de la religion; car les Romains ne voulurent pas qu'on eût aucune occaſion de regretter les Rois; mais de peur que ce nom de *Rex* ne lui inſpirât des penſées contraires à la liberté romaine, on le ſoumit au grand Pontife, on ne lui permit pas d'exercer aucun autre office, ni de ſe mêler des affaires publiques : on ajoûta au mot *Rex* une titre diminutif *Sacrificulus*, pour corriger la fierté du premier terme; il ſemble même qu'il n'oſoit paroître dans la place publique, où étoit le centre des affaires; car obligé de faire tous les ans un ſacrifice dans le *Comitium*, dès qu'il avoit achevé la cérémonie, il s'enfuyoit de toutes ſes forces hors de la place. *Dion. Halic. l. V, c. 1. T. L. lib. II, cap. 2. Plut. Quæſt. Rom.*

Les Prêtres étoient diſpenſés d'aller à la guerre, ſi ce n'étoit contre les Gaulois plus redoutés des Romains que les autres peuples : ils veilloient à l'obſervation des fêtes; on ne pouvoit ſans leur permiſſion, exhumer un cadavre & le tranſporter dans une autre ſépulture : ce qui concernoit les tombeaux faiſoit partie de l'ancien droit pontifical; ils décidoient de la forme des temples qu'on vouloit conſtruire : le ſoin de bâtir & d'entretenir les ponts leur appartenoit, ainſi que l'intendance des jeux publics, accompagnés de cérémonies de religion; mais ces jeux auxquels préſidoient les Prêtres excluoient les courſes & les combats. Quinze Prêtres nommés *Quindecimviri*, avoient la direction des jeux ſéculaires : les adoptions étoient de leur reſſort, c'étoit à eux d'en décider la légitimité; ils avoient le droit de glaive, lorſqu'il s'agiſſoit d'inceſte. *Plut. in Camillo & in Marcello. Plin. epiſt. ad Trajan. lib. X, ep. 73. Tit. Liv. lib. XXVII, c. 25. Val. Max. l. I, c. 1, n.° 8. Plut. in Numa. Cic. de Haruſp. reſp. c. 10. Idem, de Leg. lib. II, c. 9. Tac. Annal. l. II, c. 11. Cic. pro domo ſuâ, c. 14. Aulug. lib. V, c. 19.*

De tous les Prêtres, c'étoient les Augures dont l'autorité étoit la plus étendue; ils pouvoient caſſer les aſſemblées dans leſquelles il s'agiſſoit de faire des loix; obliger les Magiſtrats élus d'abdiquer ſous pretexte que les auſpices n'étoient pas favorables; leurs *Cic. de Leg. l. II, c. 9. Id. ibid. c. 12 & 8.*

décrets étoient irrévocables, & il étoit ordonné sous peine de mort d'y obéir.

Plut. in Numa & in Camillo.

Les Féciaux avoient un rapport direct au droit public; ils furent établis par Numa, le plus pacifique de tous les Rois, pour être les gardiens de la paix, les arbitres & les juges souverains des causes de la guerre; ils pouvoient s'opposer à la prise d'armes, & en ce cas, il n'étoit pas permis d'aller attaquer les peuples étrangers. Ils s'étoient opposés à la première guerre contre les Gaulois, & les suites funestes qu'elle eut, furent regardées comme une punition du mépris que le peuple Romain avoit fait de leur avis.

Cic. de Amic. c. 25. Suet. in Nerone.

T. L. lib. X, cap. 6.

Id. l. XXVII, cap. 8.

Dans les premiers temps, les Prêtres choisissoient eux-mêmes leurs collègues; ce droit fut ensuite transféré au peuple. L'honneur du sacerdoce ne fut d'abord accordé qu'aux seuls Patriciens: l'an de Rome 452, il fut partagé entre les Patriciens & les Plébéiens. Chaque curie avoit un Ministre inspecteur de tout ce qui concernoit la religion de sa curie; il se nommoit *Curion*, & étoit subordonné à un supérieur qui portoit le titre de *grand Curion:* ce grand Curion au commencement de la république, étoit toujours pris dans l'ordre des Patriciens: pendant la guerre d'Annibal, le Sénat qui avoit alors grand intérêt de ménager le peuple, le laissa maître de disposer de ce sacerdoce.

Plin. lib. IX, c. 36.

Tit. Liv. lib. XXXIII, c. 42.

Les Prêtres avoient des habits distingués, leur robe étoit bordée de pourpre; ils étoient pour l'ordinaire exempts de capitation; mais dans les temps malheureux on les obligeoit de contribuer comme les autres.

Dempst. Perfec. cap. 36, & ibi Cuper.

Dans les villes, il y avoit un Grand-prêtre supérieur des autres Prêtres, & il y en avoit aussi un dans chaque province; il étoit choisi entre les personnages les plus considérables.

T. L. lib. I, c. 20. Plut. in Numa. Aulug. lib. I, c. 12.

M. de Burigny termine ses deux Mémoires par la description des honneurs & des priviléges des Vestales; elles étoient encore plus respectées que les Prêtres. Numa établit des fonds pour leur subsistance; elles pouvoient tester du vivant de leur père, & disposer de leurs biens & de leurs affaires sans l'entremise d'un curateur, de même que les femmes qui avoient trois enfans. Lorsqu'elles sortoient en public, elles étoient précédées de

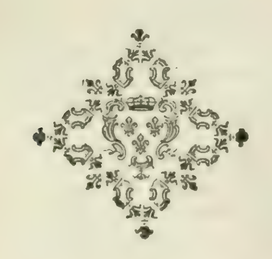
de Licteurs qui portoient des faiſceaux; ſi une Veſtale rencontroit par haſard un criminel que l'on conduiſoit au ſupplice, elle lui ſauvoit la vie, pourvu qu'elle aſſurât que c'étoit une rencontre purement fortuite; ſa parole ſuffiſoit, jamais on n'exigeoit le ſerment d'une Veſtale non plus que du prêtre de Jupiter: tout homme qui oſoit paſſer ſous leur litière, lorſqu'on les portoit dans la ville étoit puni de mort; elles avoient une place diſtinguée au théâtre, & le Sénat crut honorer l'impératrice Livie, en ordonnant qu'elle ſeroit aſſiſe dans le rang des Veſtales. Le ſanctuaire de Veſta étoit un lieu ſacré & dont l'entrée étoit interdite aux profanes, & l'empereur Élagabale fut regardé comme un impie pour avoir violé cette loi.

Aulug. l. x, c. 15. Plut. in Numa.

Tac. Annal. l. IV, c. 16.

On peut voir dans Tite-Live & dans Valère Maxime, le reſpect avec lequel on ſauva les Veſtales, lorſque les citoyens ſaiſis d'effroi abandonnoient la ville de Rome, après la bataille d'Allia.

T. L. lib. V, c. 40. Val. Max. l. I, c. 1, n.° 10.



MÉMOIRE SUR CALVUS, POËTE ET ORATEUR.

CALVUS réunissoit deux talens qui se rencontrent rarement, celui d'excellent Poëte & celui d'Orateur du premier ordre. M. de Burigny s'est proposé de rassembler les traits dispersés dans les anciens Écrivains sur la vie & les ouvrages de Calvus. Il se nommoit Caïus Licinius Calvus, il étoit de la famille *Licinia*, que les Crassus, les Lucullus, les Murena avoient rendue une des plus célèbres de Rome : on prétend qu'elle étoit ainsi appelée parce que le Chef de leur maison avoit les cheveux crêpus, ce que les Latins désignoient par le mot *licinus*, dont s'est formé Licinius. Le père de Calvus étoit Caïus Licinius Macer, Orateur célèbre, dont Cicéron parle avec éloge dans son Brutus. Macer s'étoit acquis beaucoup de considération par ses talens, mais le dérèglement de ses mœurs fut la cause de sa perte; voici ce qu'en dit Plutarque : Licinius Macer avoit un grand crédit par lui-même, & étoit encore appuyé de toute la protection de Crassus; étant appelé en jugement pour cause de péculat, devant Cicéron pour lors Préteur, il eut tant de confiance en son propre crédit & dans les sollicitations de ses amis, que lorsque les Juges étoient encore aux opinions, il courut promptement chez lui, se rasa la tête, prit un habit blanc, comme s'il avoit déjà été absous, & reprit le chemin de la place publique; mais Crassus étant allé au-devant de lui & l'ayant rencontré, lui dit qu'il avoit été condamné par toutes les voix; Macer en fut si frappé, qu'il rentra chez lui, se coucha & mourut.

Lû le 25 Juin 1762.

Gesner, au mot Licinus.

Brutus, n.° 67.

Vie de Cicéron, p. 865.

Valère Maxime parle aussi de ce jugement, & il y ajoute des circonstances qui approchent du roman; il prétend que tandis que l'affaire de Macer se jugeoit il étoit revenu chez lui, & que des fenêtres de sa maison il avoit aperçu Cicéron qui changeoit de robe & quittoit celle qu'on appeloit *prætexta*,

l. IX, c. 12, n.° 7.

pour se disposer à prononcer la peine à laquelle Macer avoit été condamné; qu'aussi-tôt Macer avoit envoyé dire à Cicéron qu'il pouvoit se dispenser de le juger puisqu'il alloit mourir, & que sur le champ il s'étrangla, ce qui empêcha que le jugement ne fût prononcé. Il est constant que Macer fut condamné; Cicéron lui-même nous l'apprend. *Gesner, au mot* pretexta.

Calvus, fils de Macer, s'appliqua aux Belles-Lettres & devint excellent Poëte & très-grand Orateur: ses talens se portèrent du côté de la satire dans laquelle il eut le malheur d'exceller. Il attaqua ce qu'il y avoit de plus puissant à Rome, & il acquit bien-tôt de la célébrité, par sa hardiesse à ne pas épargner les vices des plus grands personnages; il composa des épigrammes sanglantes contre Jules-César; elles firent beaucoup de bruit dans Rome *(a)*.

César étoit trop grand pour se venger d'un Poëte; dès qu'il sut que Calvus se repentoit de l'avoir offensé & qu'il desiroit de se réconcilier avec lui, il lui écrivit le premier pour lui offrir son amitié *(b)*.

Cicéron parle d'une épigramme très-satirique contre Tigellius, composée par Calvus; il ne ménagea pas plus Pompée que César: Sénèque le père, rapporte deux vers de Calvus, où Pompée est fort maltraité, & il assure en même temps que ses poësies sont remplies de gaieté & de hardiesse, *& carmina quoque ejus quamvis joca sint, plena sunt ingentis animi.* Quelque penchant qu'il eût pour la satire, il exerça quelquefois son talent pour chanter ce qu'il aimoit; Catulle & Properce ont parlé avec éloge des vers qu'il fit en l'honneur de Quintilia. Il y eut une très-grande liaison entre Catulle & Calvus; Catulle lui a adressé cette jolie épigramme, qui commence ainsi: *L. VII, epist. 4.* *Contr. l. III, XIX.* *Catul. 95. Properce, l. II, élég. 25.*

Ni te plus oculis meis amarem,
Jucundissime Calve.

(a) Omitto Calvi Licinii notissimos versus.
Bithynia quicquid
Et pædicator Cæsaris unquam habuit.
Suét. dans Jul. Cés. c. 49.

(b) Suét. vie de Jul. Cés. c. 73. *C. Calvo post famosa epigrammata de reconciliatione per amicos agenti ultro ac prior scripsit.*

51.e Pièce. Et c'est à Calvus qu'il parle dans cette autre pièce, où il lui dit :

Hoc jucunde tibi poëma feci.

Catulle & Calvus ont été comparés de tout temps par ceux qui étoient le plus en état de juger de leur mérite ;

Nil præter Calvum & doctus cantare Catullum,

Sat. 10, l. I. dit Horace.

Élég. 19, l. II. Properce les joints dans cette pièce, où il se plaint des rigueurs de sa maîtresse.

Ista meis fiet notissima forma Libellis,
Calve tuâ veniâ, pace Catulle tuâ.

Epist. 27, lib. IV. Pline le jeune rapporte des vers de Sentius Augurinus, pour lequel il avoit la plus grande estime, où Calvus & Catulle sont mis en parallèle.

Canto carmina versibus minutis,
His olim quibus & meus Catullus
Et Calvus.

Le même Pline voulant faire l'éloge de Pompeius Saturninus, dit qu'il fait des vers qui valent ceux de Catulle ou ceux de Calvus: *Quel agrément! quelle douceur! quelle tendresse! il en mêle quelquefois exprès de plus lâches, de plus négligés, de même que Catulle ou Calvus.* (Epist. 16, lib. I.)

L. XIX, c. 29. Enfin Aulu-Gelle introduit des Grecs très-habiles dans les Belles-Lettres grecques & latines, qui ne trouvoient, dans tous les poëtes Latins, que Catulle & Calvus que l'on pût comparer à Anacréon.

Examinons présentement Calvus comme orateur: Cicéron, qui paroît assez mal disposé en sa faveur, convient cependant qu'il étoit savant; mais il prétend qu'il manquoit de force, & que souvent il l'en avoit averti : *multæ erant & reconditæ litteræ; vis non erat : ad eam igitur adhortabar.* Il croit que cette foiblesse venoit d'une exactitude outrée & excessive : *Nimiùm tamen inquirens in se atque ipse sese observans metuensque ne vitiosum* (Epist. 21, lib. XV. — Brutus, n.° 82.)

colligeret, etiam verum ſanguinem deperdebat. C'étoit l'éloquence Attique que Calvus avoit pris pour ſon modèle, & c'eſt à cette imitation ſervile que Cicéron attribue une partie de ſa foibleſſe: « La fineſſe étudiée & l'extrême délicateſſe de ſon ſtyle étoient ſenties des auditeurs inſtruits & attentifs, ils lui en ſavoient gré; « mais c'étoit autant de perdu pour le commun de l'auditoire « & pour le barreau, au ſervice duquel eſt née l'éloquence. » *Oratio nimia religione attenuata doctis & attente audientibus erat illuſtris a multitudine autem & a foro qui nata eſt, ejus eloquentia devorabatur.*

L'auteur du dialogue *de Oratoribus*, n'admiroit que médiocrement Calvus; il dit que dans vingt-un livres que cet Orateur a laiſſés, à peine y a-t-il un ou deux diſcours dont on puiſſe être content; que c'eſt ainſi qu'en penſe tout le monde; que perſonne ne s'aviſe de lire ce qu'il a écrit contre Aſitius ou contre Druſus: mais il avoue en même temps que les gens de Lettres ne ceſſent d'admirer ſes accuſations contre Vatinius, & ſur-tout la ſeconde, dont il parle avec le plus grand éloge: *Ac precipuè ſecunda ex his oratio: eſt enim verbis ornata & ſententiis auribus judicum accommodata; ut ſcias ipſum quoque Calvum intellexiſſe quid melius eſſet; nec voluntatem quin ſublimiùs & cultiùs diceret, ſed ingenium ac vires defuiſſe.* N.° 21.

Catulle a célébré auſſi, par une de ſes épigrammes, cette harangue contre Vatinius:

Riſi neſcio quem modò in corona Catul. 54.
Qui cùm mirificè Vatiniana
Meus crimina Calvus explicaſſet,
Admirans, ait, hæc, manuſque tollens
Di magni, ſalapucium diſertum!

Ces vers nous apprennent en même temps que Calvus étoit d'une très-petite taille, car c'eſt ce que déſigne Catulle par ce mot de *ſalapucium*, terme dont ſe ſervoient les nourrices, lorſqu'elles careſſoient les enfans qu'elles allaitoient. Scaliger & Geſner.

Sénèque le pere cite ces mêmes vers de Catulle, pour prouver Contr. XIX, l. III.

que Calvus étoit d'une très-petite ſtature; & il nous apprend que Vatinius effrayé de l'éloquence de ſon accuſateur, interrompit l'orateur pour s'écrier, *rogo vos judices, num ſi iſte diſertus eſt ideo me damnari oportet!*

Ovide donne auſſi à Calvus le ſurnom de petit:

Par fuit exigui ſimiliſque licentia Calvi.

Il étoit plein de vivacité dans l'action: *Solebat*, dit Sénèque, *excedere ſubſellia ſua & impetu elatus uſque in adverſariorum partes tranſcurrere.*

D'autres auteurs ont parlé de l'éloquence de Calvus avec la plus grande admiration; Pline le jeune déclare qu'il le regardoit comme ſon modèle, qu'il tâchoit de l'imiter, du moins dans les figures, & il ajoute, *nam vim tantorum virorum pauci quos æquus amavit Jupiter aſſequi poſſunt.* Quintilien aſſure qu'il a vu des gens qui préféroient Calvus à tout ce qu'il y avoit d'orateurs: « j'en ai vu d'autres, ajoute-t-il, qui, ſur la foi de » Cicéron, croyoient qu'il énervoit ſon ſtyle, en ſe rendant trop » difficile dans ſa compoſition, & en ſe chicannant lui-même; » mais, continue-t-il, ſa manière n'eſt pas moins ſolide que » ſévère; ſon ſtyle eſt extrêmement châtié, & ſouvent ne laiſſe » pas d'être mâle: il a écrit dans le goût Attique, & la mort, » qui nous l'a ravi ſi-tôt, a fait tort à ſon éloquence, ſuppoſé qu'il l'eût perfectionnée, en y ajoutant ſans en rien retrancher. »

Epiſt. 2, l. 1.

Quint. lib. X, c. 1.

Les talens de Calvus lui avoient donné une ſi grande idée de ſon mérite, qu'il voulut diſputer à Cicéron le premier rang dans l'ordre des orateurs; mais cette prétention fut regardée comme très-mal fondée par ſes partiſans même: *Calvus*, dit Sénèque, *diu cum Cicerone iniquiſſimam litem de principatu eloquentiæ habuit.*

Contr. XIX, lib. III.

Calvus devoit être un des plus conſidérables citoyens de Rome, puiſque la maiſon qu'il habitoit fut depuis occupée par l'empereur Auguſte, ainſi que nous l'apprend Suétone.

Suet. c. 72.

Quelques Savans ſe ſont imaginés que Calvus l'orateur étoit différent du poëte Calvus; mais ils n'auroient pas fait cette diſtinction s'ils avoient lû avec plus d'attention Catulle, & s'ils

Crinit. de poetis Latin. c. 20.

avoient réfléchi ſur ce qu'en dit Sénèque le père, qui après avoir parlé de Calvus comme orateur, ajoute que ſes vers ſont pleins de hardieſſe, *carmina quoque ejus plena ſunt ingentis animi;* il cite pour preuve ces deux vers contre Pompée: *Contr. l. III. Ibid. XIX.*

Faſciola qui crura ligat, digito caput uno
Scalpit: quid credas hunc ſibi velle! virum.

MÉMOIRE
SUR LE PHILOSOPHE SEXTIUS.

LES louanges que Sénèque donne à Sextius ont engagé M. de Burigny à recueillir tout ce que l'antiquité nous apprend de ce Philoſophe. Quintus Sextius étoit Romain, contemporain de Jules Céſar; mais plus jeune que lui: ſa naiſſance, ſes talens le mettoient à porté de parvenir aux plus grands honneurs, Jules Céſar même le favoriſoit; il lui offrit le Laticlave, c'eſt-à-dire, la dignité de Sénateur, & Sextius la refuſa. L'amour de la philoſophie & la haine de la tyrannie furent ſans doute les cauſes de ce refus; c'eſt ce que l'on peut conclure d'un paſſage de Sénèque. Les citoyens qui conſervoient encore l'amour de la liberté, ne voyoient qu'avec chagrin le ſuprême pouvoir entre les mains d'un ſeul homme, & ne recherchoient point des honneurs qui dépendoient de ſon caprice.

Lû le 23 Juin 1761.

Epiſt. 98, p. 467.

Sextius ayant donc renoncé aux dignités auxquelles il auroit pu prétendre, ſe livra tout entier à l'étude de la philoſophie avec une ardeur qui penſa lui coûter la vie. Plutarque dit que trouvant dans cette étude des difficultés inſurmontables, il fut tenté de ſe noyer par déſeſpoir; il prit cependant le parti de vivre, & ſe rendit dans la ville d'Athènes où les ſciences fleuriſſoient encore. Après avoir étudié ſous les plus habiles Maîtres, il fit lui-même pluſieurs ouvrages, qu'il compoſa en grec; car dans ce temps-là la langue grecque étoit encore

Plut. de profectu in virt. p. 77.

Academ. quæſt. l. 1, n.° 2 & 3.

chez les Romains celle de la philoſophie ; Cicéron nous l'apprend & nous en donne la raiſon ; les Latins qui juſques alors avoient écrit ſur la philoſophie, l'avoient fait ſans art, ſans méthode, en ſorte que leurs livres ne pouvoient être lûs qu'avec dégoût : le nom de ces Écrivains auroit même péri, ainſi que leurs ouvrages, ſi dans le mépris qu'en fait Cicéron, il n'en eût nommé quelques Auteurs, comme Amatarius & Rabirius. Mais bientôt après Cicéron lui-même réconcilia la philoſophie avec la langue latine, & fit voir que ſi les Romains n'avoient pas réuſſi en ce genre, c'étoit faute d'art & de génie. Sa tendreſſe pour ſa patrie, dont il avoit été nommé le père, alla même juſqu'à ſoutenir que la langue latine étoit plus riche que la langue grecque *(a)*.

V. Acad. quæſt. l. 1, n.° 3.

Sextius ne ſe contenta point des ſpéculations philoſophiques ; il ſe propoſa d'honorer ſa doctrine par ſes mœurs ; il tendoit à la perfection en ſe défaiſant chaque jour de quelque défaut, & pour y parvenir, il avoit coutume de faire tous les ſoirs ſon examen de conſcience, & de ſe demander à lui-même quel progrès il avoit fait dans la vertu *(b)* : il ſuivoit en cela le conſeil de Pythagore, qui diſoit qu'il y avoit dans le jour deux momens où il ne falloit être occupé que de ſa conſcience, lorſqu'on alloit ſe coucher & lorſqu'on ſe levoit. Il convient, diſoit-il, lorſqu'on ſe couche de ſe rappeler ce qu'on a fait, & lorſqu'on ſe lève de penſer à ce qu'on doit faire pendant le jour.

Porphyr. de vita Pythag. p. 198.

Sextius ne négligea pas cette partie de la philoſophie que les Anciens appeloient économique ; c'eſt ce qui réſulte de quelques paſſages de Pline le naturaliſte, qui le cite pluſieurs fois ; il rapporte qu'à l'exemple de Démocrite, ayant prévu

Lib. XVIII, c. 28, n.° 68.

(a) *Ego autem mirari non queo unde ſit tam inſolens domeſticarum rerum faſtidium non eſt omnino hic docendi locus, ſed ita ſentio & ſæpe diſſerui latinam linguam non modo non inopem, ut vulgo putarent, ſed locupletiorem etiam eſſe quam græcam.* De Finibus, l. 1, n.° 3.

(b) *Faciebat hoc Sextius ut conſummato die cum ſe ad nocturnam quietem recepiſſet interrogaret animum ſuum ; quod hodie malum tuum ſanaſti ! cui vitio obſtitiſti ! qua parte melior es !* Senec. de Ira, lib. III, cap. 36.

qu'il

qu'il y auroit une mauvaiſe récolte d'olives, il fit un très-grand achat d'huiles, ſur leſquelles ayant fait un grand profit, il le diſtribua à ceux dont il avoit acheté la marchandiſe; content d'avoir prouvé qu'un Philoſophe pouvoit ſe procurer des richeſſes, s'il vouloit faire uſage des connoiſſances que lui procuroient ſes réflexions & ſes recherches.

Mais il paroît, par ce que Sénèque nous apprend de ce Philoſophe, qu'il fit ſa principale étude de la morale. La ſoixante & quatrième épître de Sénèque eſt à la louange de Sextius: « Quelle force, dit-il, dans ſes ouvrages! Ils ſont d'un ton fort ſupérieur à ceux des autres Philoſophes *(c);* « après avoir lû Sextius, vous le mettrez au-deſſus de l'hu- « manité; il m'élève l'ame, il me laiſſe plein de confiance *(d);* « dans quelque ſituation que je ſois lorſque je le lis, je ne crains « plus rien, j'ai aſſez de force pour défier la fortune & pour lui « dire, *fortune attaque-moi, je ſuis prêts à te combattre (e).* » Ce Philoſophe avoit encore cet avantage, en traitant du bonheur, il n'ôtoit-point l'eſpérance d'y pouvoir parvenir *(f).*

Sextius comparoit le Sage à un Général d'armée, qui marchant dans des lieux expoſés de toutes parts aux attaques de l'ennemi, eſt toujours prêt à ſe défendre *(g).* Il avoit du Sage, cette idée fière & giganteſque qu'en avoient les Stoïciens; il le comparoit à Dieu. On peut voir dans la ſoixante-treizième épître de Sénèque, juſqu'à quel point d'extravagance les Stoïciens pouſſoient ce parallèle; c'étoit pour eux un trait de

(c) Quantum in illo, dii boni, vigoris eſt! quantum animi! hoc non in omnibus philoſophis invenies.

(d) Cum legeris Sextium dices vivit, viget, liber hic ſupra hominem eſt, dimittit me plenum ingentis fiduciæ.

(e) Quid ceſſas fortuna congredere, paratum vides.

(f) Nam hoc quoque egregium Sextius habet quod & oſtendet tibi beatæ vitæ magnitudinem & deſperationem ejus non faciet, ſcies illam eſſe in excelſo, ſed volenti penetrabilem hoc quidem virtus tibi ipſa præſtabit, ut illam admireris & tamen ſperes.

(g) Sextium ecce cum maxime lego virum acrem græcis verbis Romanis moribus philoſophantem, movit me imago ab illo poſita ire quadrato agmine exercitum ubi hoſtis ab omni parte ſuſpectus eſt pugnæ paratum; idem inquit ſapiens facere debet omnes virtutes ſuas undique expandat ut ubicunque infeſti aliquid oritur illic parata præſidia ſint, & ad nutum regentis ſine tumultu reſpondeant. Epiſt. 59.

modeſtie de ne mettre leur Sage qu'au niveau des Dieux. *Sapiens ille eſt, qui plenus gaudio, hilaris & placidus, inconcuſſus cum Diis ex pari vivit.*

Senec. ep. 59.

Un des principes de la philoſophie de Sextius étoit de s'abſtenir de la chair des animaux ; mais c'étoit par une autre raiſon que Pythagore : *c'étoit*, diſoit-il, *s'accoutumer à la cruauté que de répandre le ſang pour ſe procurer du plaiſir ;* il ajoutoit qu'il falloit retrancher tout ce qui n'étoit que de luxe ; que la chair des animaux étoit contraire à la ſanté, & ne convenoit point au tempérament des hommes. Plutarque a composé deux traités ſur cette matière, & Porphyre nous a laiſſé un ouvrage encore plus curieux ſur l'abſtinence de la chair. Euſèbe, dans ſa Chronique, met pour cette raiſon, Sextius au nombre des Pythagoriciens.

Senec. ep. 108.

Sextius forma une ſecte qui fut ſuivie d'abord avec une très-grande ardeur, c'eſt Sénèque qui nous l'apprend *(h)*: elle ne dura pas long-temps, la raiſon en eſt ſans doute, qu'elle n'avoit point de dogme qui lui fût particulier.

Il nous reſte encore un petit livre de ſentences, que l'on croit être de Sextius. La fortune de cet ouvrage a été très-bizarre ; Rufin le traduiſit de grec en latin, & l'attribua au pape Sixte II ; Pélage le cita comme faiſant autorité dans l'Égliſe ; S.t Auguſtin entreprit de donner un ſens catholique au paſſage allégué par Pélage ; mais dans la ſuite, il reſta convaincu que cet ouvrage n'étoit point d'un évêque de Rome, mais d'un philoſophe payen. C'étoit peut-être S.t Jerôme qui avoit contribué à détromper S.t Auguſtin ; car ce grand adverſaire de Rufin avoit invectivé avec beaucoup de vivacité contre la témérité d'un Écrivain qui oſoit attribuer à un Évêque & à un Martyr, un ouvrage qui reſſentoit le paganiſme ; d'autres ſe ſont imaginés qu'il étoit véritablement du pape Sixte, mais ils prétendoient en même temps qu'il avoit été corrompu par des Hérétiques ; ainſi ce petit livre a été ſucceſſivement attribué à un Payen, à un prélat Catholique & à un Hérétique.

Théol. payenne, t. II, n.° 419.

(h) Sextiorum nova & Romani roboris ſecta inter initia ſua, cum magno impetu cœpiſſet, extincta eſt. Senec. Nat. quæſt. l. VII, c. 32.

Il n'y a point lieu de douter qu'il ne soit d'un payen : Origène n'en doutoit pas ; pour peu qu'on le lise avec attention, on entrera dans la pensée du Cardinal Baronius, qui conjecture que Rufin y avoit ajouté diverses sentences tirées de l'Écriture sainte, afin de mieux persuader que c'étoit l'ouvrage d'un Chrétien : c'est ce que M. de Burigny a démontré à la fin de l'ouvrage sur la Théologie payenne.

Origène, t. III, p. 654; t. XV; in Math. t. 1, p. 763, L. VIII, contra Celsum, n.° 30.

SUR

LE PHILOSOPHE MUSONIUS.

DANS ces temps malheureux où l'empire Romain étoit désolé par ces monstres, dont il semble que le projet étoit de faire voir à l'Univers jusqu'à quels excès d'insolence peut aller la fureur du despotisme, il s'est néanmoins trouvé quelques citoyens qui ont osé donner des témoignages de leur amour pour la vertu & pour la patrie, même aux dépens de leur vie. Trasea, Pétus & Barea Soranus étoient regardés comme la vertu même, & ce fut leur mérite éminent qui fit leur crime.

Tacite, Annal. l. XVI, n.° 21. Tillem. vie de Néron, art. 23.

Ils étoient à peu près contemporains d'un homme qui les prit pour modèles, & qui réunit à la qualité de bon citoyen celle de Philosophe ; c'est Musonius dont M. de Burigny a fait l'histoire, en recueillant dans un Mémoire les traits divers de son caractère & de sa vie, répandus dans les ouvrages des Anciens.

Lû le 12 Févr. 1762.

Caïus Musonius Rufus étoit Toscan, d'une ville appelée présentement *Bolsena,* le pays le plus riche de l'Étrurie selon Florus : il étoit de l'ordre des Chevaliers ; son père se nommoit Capiton. Musonius s'occupa dès sa jeunesse de l'étude de la philosophie, & ce fut à l'école des Stoïciens qu'il donna la préférence.

Suidas. Cellarius, t. I, p. 721. Tac. hist. l. III, n.° 81.

L'amour de la philosophie ne l'empêcha point d'entrer dans les emplois publics ; c'étoit une maxime de l'école du Portique, que le Sage devoit prendre part aux affaires, afin

de contribuer autant qu'il étoit en lui au bonheur des hommes ; soit en protégeant la vertu, soit en faisant la guerre aux vices. Le Sage, disoient ces Philosophes, étoit même le seul qui devoit entrer dans les emplois, parce qu'il étoit seul capable de les remplir.

Stanl. p. 518, part. 7.

Musonius fut chargé, selon Suidas, de la partie militaire qui avoit rapport aux fortifications. Les Juifs ont prétendu qu'après la prise de Jérusalem, on passa solennellement la charrue sur la ville ou au moins sur le temple, ce qui étoit la marque de la plus entière destruction ; Ils nomment Turranus Rufus celui qui fut chargé de cette commission. Quelques critiques ont cru, que les Juifs accoutumés à défigurer les noms latins, avoient ainsi nommé Musonius Rufus, & qu'ils avoient confondu le nom de sa patrie, *Tyrrhanus*, avec son nom propre.

Tillem. ruine des Juifs, art. 75.
Scaliger, note sur Eusèbe, à l'an 2096.
Canones Isagoc. p. 311.
Bruker, t. II, p. 541.

Quoi qu'il en soit, il est constant que Néron, à qui tous les gens de bien déplaisoient, disgracia Musonius & l'exila dans l'île de Giare ; c'étoit un lieu inculte & inhabité où l'on envoyoit ceux que l'on condamnoit à être malheureux le reste de leur vie. Tout le monde sait ce vers de Juvenal.

Cellarius, t. I, p. 1288.

Aude aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum
Si vis esse aliquis.

On ignore les causes de l'exil de Musonius : Philostrate se contente de dire que Néron l'exila parce qu'il le trouvoit contraire à ses volontés ; il ajoute que les Philosophes venoient le chercher pour conférer avec lui. Il n'y avoit point d'eau dans l'île de Gyare ; Musonius examina le terrein, & enfin y découvrit une fontaine, qui selon Philostrate, a été aussi célèbre que celle d'Hippocrène. Cependant Musonius auroit plutôt mérité une très-grande récompense de la part de Néron qu'un mauvais traitement ; car il détourna Rubellius Plautus d'aspirer à l'empire, dont il lui auroit été facile de dépouiller Néron, que ses crimes avoient rendu l'horreur du genre humain. On peut lire toute cette histoire dans le treizième livre des annales de Tacite.

L. VII, c. 16, p. 297.

Musonius eut dans la suite permission de revenir à Rome. Eusèbe place ce rappel sous l'empire de Titus; en quoi il a été repris par Scaliger, qui prétend que ce fut Vespasien, qui rendit la liberté à Musonius. Il est certain qu'il étoit à Rome avant la mort de Vitellius, & qu'il reconnoissoit même ce Prince pour Empereur, dans le temps que Vespasien lui disputoit l'empire; c'est ce qui est constant par Tacite, il nous apprend que Vitellius désespérant du succès, envoya une députation à Antonius-primus, général de l'armée de Vespasien, pour demander la paix, & que Musonius se mêla parmi les députés, & discourut sur les avantages de la paix & sur les dangers de la guerre; ce qui faisoit rire les uns & ennuyoit les autres à un point, qu'on le chassa & qu'il eût couru risque de la vie, s'il n'eût suivi le conseil des plus prudens, qui l'avertirent de mettre fin à des discours philosophiques si déplacés : cette négociation n'eut aucun succès; Antonius fit réponse, que le massacre de Sabinus, frère de Vespasien, & l'incendie du Capitole étoient un obstacle à tout accommodement; quelques temps après les soldats d'Antonius entrèrent par force dans Rome, & Vitellius perdit la vie, après avoir souffert les outrages les plus sanglans.

Chroniq. à l'an 2096.
Scaliger, not.
Tacite, hist. l. III, n.os 80 & 81.

Dès que Rome fut tranquille, Musonius entreprit de vanger la mémoire de Barea-Soranus, qui avoit été injustement condamné sur un faux témoignage rendu par P. Egnatius-Celer, sous l'empire de Néron. Le vrai crime de Soranus étoit de s'être attiré, par ses vertus, une trop grande considération, toujours dangereuse sous un Prince vicieux. Ce qu'il y eut de plus odieux, c'est que P. Egnatius, qui contribua à faire périr Soranus, avoit toujours été son ami; il faisoit profession de la philosophie stoïcienne, & sous le manteau de philosophe il couvroit une ame maligne, perfide & intéressée : corrompu par argent, il ne rougit pas de porter contre son ami & son bienfaiteur un faux témoignage, qui réduisit Soranus à choisir le genre de mort qui lui convenoit le mieux : ce fut ce Philosophe scélérat, dont Musonius se rendit accusateur. Vespasien n'étoit point encore entré dans Rome depuis

Tillem. art. 23; Néron.
Tacite, l. XVI, Annal. n.° 32.
Tacite, hist.

ſon élévation à l'empire, c'étoit Mucien qui gouvernoit pour lors cette grande ville. Quoique tout le monde reſpectât la mémoire de Soranus, Mucien ne jugea cependant pas à propos de mettre en jugement Egnatius dans un temps où l'autorité de Veſpaſien n'étoit pas encore affermie, il craignit que cette cauſe ne rappelât le ſouvenir de ces odieuſes accuſations, qui avoient fait trembler tous les Romains, ſous les empires précédens. Mais l'année ſuivante, Muſonius eut permiſſion de ſuivre l'accuſation commencée, & il obtint la condamnation de Publius-Egnatius. Soranus fut vengé, & Muſonius fut comblé de gloire.

Tacite, hiſt. l. IV, n.° 10.

Ibid. n.° 40.

Il eut permiſſion de reſter à Rome, lorſque Veſpaſien par le conſeil de Mucien chaſſa les Philoſophes ; mais, il y a apparence qu'il fut exilé par Domitien ; c'eſt ce que M. l'abbé de la Bléterie a conjecturé d'après une lettre de l'empereur Julien à Thémiſtius, dans laquelle ce Prince s'explique ainſi: *Muſonius devint célèbre par la patience héroïque, avec laquelle il endura les cruautés des tirans, & vécut peut-être auſſi heureux au milieu de ſes diſgrâces que ceux qui gouvernent les plus grands États.*

Xiphilin, Zonaras.

Vie de Julien, t. II, p. 79.

On ignore les autres évènemens de la vie de Muſonius, on ſait ſeulement qu'il eut une fille qu'il donna en mariage à Artémidore, un des intimes amis de Pline le jeune, qui nous apprend qu'Artémidore étoit un homme vertueux, & que c'étoit à ſes vertus qu'il devoit la préférence, que Muſonius lui avoit donnée pour en faire ſon gendre. Pline nous apprend en même temps qu'autant que la différence des âges avoit pu le permettre, il avoit été fort lié avec Muſonius, dont il avoit été grand admirateur. Nous n'aurions apparemment rien à deſirer de ce qui regarde ce Philoſophe, ſi nous n'avions pas perdu les Mémoires que Pollion avoit compoſés ſur Muſonius, & qui ſont cités dans Suidas.

11.e Lettre du IIIe livre.

Au mot Pollion.

Aulu-Gelle nous a conſervé quelques traits de la doctrine de Muſonius, il avoit coutume de dire que lorſqu'un philoſophe faiſoit quelque diſcours de morale, ſi les auditeurs n'étoient occupés qu'à louer le talent de celui qui parloit,

A. Gellius, l. V, c. 1.

c'étoit de l'éloquence perdue; qu'il valoit mieux qu'ils fussent assez touchés pour se reprocher leurs fautes & pour former la résolution de se corriger; que d'ailleurs la véritable admiration se manifestoit plutôt par un grand silence que par les louanges.

Musonius, disoit encore, & peut-être d'après Caton le censeur : « faites attention que lorsqu'il vous en aura coûté quelque peine pour faire une bonne action, la peine passera « bientôt, & le mérite de l'action vertueuse vivra autant que « vous; mais lorsque le plaisir vous aura fait faire quelque chose « de mal, le plaisir passera & la honte restera ». *A. Gellius, l. XVI, c. 1.*

Musonius auroit voulu que l'esprit de l'homme, qui aspire à la sagesse eut toujours été utilement occupé, *nam remittere animum quasi amittere est*, disoit-il, il ne faisoit aucune estime de l'argent : un jour, un homme habillé en philosophe se présenta devant Musonius pour lui demander quelque argent, il ordonna qu'on lui remît une somme assez considérable; les amis de Musonius lui représentèrent que ce prétendu Philosophe n'étoit qu'un fort méchant homme; à quoi Musonius repliqua, il est donc digne de recevoir de l'argent. *L. XVIII, c. 2.* *L. IX, c. 2.*

Thrasea lui disoit un jour qu'il aimoit mieux être tué aujourd'hui, qu'exilé demain : à quoi notre Philosophe repliqua, « si vous choisissez la mort comme un plus grand mal que le bannissement, c'est une folie de choisir un plus grand « mal : si vous la regardez comme un moindre mal, qu'est-ce « qui vous a permis de la choisir ? ne vaut-il pas mieux vous « contenter de ce qui doit vous arriver ? » Il paroît par ce discours que Musonius donnoit la préférence sur le suicide à une résignation parfaite aux décrets de la destinée. *Arriani, Epict. l. I, c. 1, p. 86.*

C'est dans Stobée qu'il faut principalement rechercher les sentimens de Musonius; on trouve dans son recueil des extraits de plusieurs ouvrages de ce Philosophe, qui ont tous rapport à la morale; une de ses maximes étoit qu'il falloit toujours regarder le jour auquel nous sommes, comme pouvant être le dernier de notre vie, & que ce seroit un motif de ne jamais s'écarter de la vertu : ce qui est très-conforme au conseil *Stobée, serm. 1, p. 17.*

donné par le Sage, *ſongez continuellement à votre fin, & vous ne pécherez jamais.*

Page 18. Muſonius étoit très-oppoſé au luxe, à la magnificence & à la ſomptuoſité des habits, il vouloit qu'on n'en eût qu'un ſeul; Math. c. 10, verſ. 10; Marc, c. 6, v. 9; Luc, c. 9, verſ. 3. Stobée, p. 78. c'eſt le conſeil de l'Évangile, *ne induerentur duabus tunicis:* il croyoit que rien n'étoit plus pernicieux que de s'accoutumer à dire des choſes contraires à la pudeur, parce que cette liberté conduiſoit à les commettre. Il interdiſoit tout commerce avec P. 82. les femmes, à moins que ce ne fût une épouſe légitime, & ſeulement dans le deſſein d'avoir des enfans : c'étoit l'uſage Pages 82 & 83. dans ce temps-là que les hommes laiſſaſſent croître leur barbe, quelques-uns ſe raſoient par propreté ou par ſingularité. Muſonius leur en faiſoit un reproche; *c'étoit,* diſoit-il, *une délicateſſe indigne d'un homme grave, c'étoit vouloir reſſembler aux* P. 88. *femmes.* Il conſeilloit de profiter des occaſions de mourir avec honneur, de crainte qu'on ne les retrouvât pas ſi on les P. 160. laiſſoit échapper. Il croyoit que l'uſage de la viande appeſantiſſoit l'eſprit; il trouvoit fort mauvais que l'on fît des ouvrages ſur l'art de manger, comme on en fait ſur la médecine Pages 166 & 167. & ſur la muſique. Il recommandoit fort la tempérance, qu'il regardoit comme un des principes de la ſanté. Il croyoit qu'il P. 169. étoit indigne d'un Philoſophe d'avoir aucun procès en réparation d'inſulte, parce qu'il devoit mépriſer les outrages, & avoir aſſez bonne opinion de lui pour ſe croire au-deſſus de P. 212. toute inſulte; il diſoit que le vrai moyen de ſe faire reſpecter P. 234. étoit de ſe reſpecter ſoi-même. Il avoit écrit ſur l'exil, & il combattoit l'opinion de ceux qui regardoient cet état comme un très-grand mal; il ſe fondoit ſur cette raiſon, que l'on pouvoit être heureux par-tout, puiſque par-tout l'on pouvoit P. 336. être vertueux. Un Prince qui avoit un état dans la Syrie, attiré par la réputation de Muſonius, vint lui rendre viſite: notre Philoſophe l'entretint des avantages de la philoſophie, il lui prouva qu'elle eſt principalement faite pour les Rois, parce qu'elle apprend ce que c'eſt que la juſtice & la vertu, & tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes heureux. Le Prince enchanté de ce qu'il entendoit, pria Muſonius de vouloir

vouloir bien lui dire, quel seroit le présent le plus agréable qu'il pourroit lui faire: c'est, lui repondit Musonius, que vous profitiez de ce que vous venez d'entendre.

Musonius conseilloit à tout le monde, & même aux philosophes, de se marier, *parce que*, disoit-il, *le mariage est conforme à la Nature & nécessaire pour la conservation des sociétés ;* il regardoit le grand nombre d'enfans comme la richesse des États, & il croyoit que l'union des frères faisoit le bonheur des familles. Il recommandoit aux Philosophes la culture de la terre comme un exercice très-assorti à leur profession : au lieu de nous arrèter ici à faire l'éloge de Musonius, nous citerons en sa faveur un témoignage bien plus respectable; c'est celui de Saint Justin, martyr, il met ce Philosophe au nombre des Stoïciens qui ont très-bien écrit sur la morale.

P. 412. *Pages 424 & 425.* *P. 450.* *P. 478.* *P. 370.* *Apol. I.* *Voyez note de Spencer sur Origène contre Celse, l. III. Origène, t. I, p. 491.*

Il y avoit dans ce même temps un autre philosophe appelé aussi *Musonius*, que quelques-uns ont confondu avec celui dont nous venons de parler, parce qu'il fut aussi exilé par Néron : mais il est constant qu'il faut les distinguer, ainsi que l'a fait Philostrate, & c'est manifestement vouloir donner un sens forcé au passage de Philostrate, qui appelle ce Musonius *Babylonien*, que de croire, avec Oléarius, qu'il a entendu par ce terme un Philosophe, professant la doctrine des Chaldéens : d'ailleurs ce Musonius étoit un cynique, qui, par l'excessive liberté de ses discours s'attira la disgrâce de Néron ; ce Prince le fit mettre dans une prison, où il seroit mort de misère, sans la force de son tempérament ; c'est ce que nous apprend Philostrate, & il assure en même temps que ce Philosophe est celui des mortels qui a le plus approché de la sagesse d'Apollonius ; c'est apparemment le même dont parle Origène dans son troisième livre contre Celse, où il dit, que dans toutes les sectes des philosophes, il y a eu des gens qui ont mérité d'être proposés comme des modèles de sagesse : Socrate autrefois & depuis peu Musonius.

Philostr. l. IV, c. 12. *L. III, n.° 66, t. I, p. 491.*

C'étoit avec Musonius le cynique que le fameux Apollonius de Tyanes étoit en grande liaison. Philostrate a conservé

L. IV, c. 46, p. 187.

des lettres que ce Musonius étant en prison écrivoit à Apollonius ; on ne sait point le détail de cette affaire, mais ce qui est certain, c'est que Musonius le cynique fut condamné à travailler avec ceux qui devoient couper l'isthme de Corinthe. Le philosophe Démétrius l'y trouva enchaîné & la bêche à la main ; il ne put soutenir un pareil spectacle sans témoigner son indignation contre la tyrannie ; Musonius chercha à le consoler, en lui prouvant que le tyran étoit beaucoup plus à plaindre que ceux qu'il tourmentoit.

Philostr. l. V, c. 19, p. 209.

C'est cet évènement de la vie de Musonius, qui a donné occasion à un dialogue de Lucien, où Ménécrate & Musonius s'entretiennent, il y est question de l'entreprise de percer l'isthme & des autres extravagances de Néron.

Quelques Savans ont cru voir dans Suidas, que Néron avoit fait mourir ce Musonius ; mais le texte de Suidas est susceptible d'un autre sens, & pourroit bien n'avoir rapport qu'à l'exil auquel Musonius fut condamné.

Voyez Oléarius & Bruker, t. II, p. 505.



VIE DU PHILOSOPHE PROCLUS,

Et notice d'un Manuſcrit contenant quelques-uns de ſes ouvrages, qui n'ont point encore été imprimés.

FABRICIUS nous apprend, dans ſa Bibliothèque grecque, qu'il y a dans la ville de Hambourg, des manuſcrits des ouvrages de Proclus, qui n'ont point encore été imprimés; c'eſt un préſent que le ſavant Lucas Holſtenius, Hambourgeois a fait à la bibliothèque de cette ville. *Tome VIII, p. 464.*

M. de Champeaux ayant été nommé par le Roi, ſon Envoyé chez les Princes du cercle de la Baſſe-Saxe, & devant faire ſa principale réſidence à Hambourg, M. de Burigny ſon frère, obtint par ſon moyen, une copie de ces ouvrages; il en a donné un extrait à l'Académie, avec un abrégé de la vie de Proclus. Lû le 23 Févr. 1761.

Marin, diſciple & ſucceſſeur de Proclus dans la chaire d'Athènes, a écrit la vie de ſon maître: on n'en avoit qu'une partie, donnée au public par Xilander & Portus; on l'a préſentement toute entière, par les ſoins de Fabricius, qui l'ayant trouvée dans un manuſcrit, la fit imprimer à Hambourg, l'an 1700, avec une verſion & des notes: Holſtenius l'avoit promiſe, mais la mort l'empêcha de tenir ſa parole. *Bibl. Græca, tom. VIII, p. 455.*

Proclus fut un de ces derniers Philoſophes qui ne s'occupèrent qu'à rétablir le culte des Dieux, que le chriſtianiſme avoit preſque anéanti dans l'empire Romain. Il étoit fils de Patricius & de Marcella, tous deux de la province de Lycie, & diſtingués par leur naiſſance & par leur vertu. Il naquit à Conſtantinople, d'où ayant été mené à Xanthe en Lycie, patrie de ſes pères, qu'il regarda toujours comme la ſienne, il y reçut une excellente éducation. Il étoit né le 8 Février 412, ſous l'empire de Théodoſe le jeune, ainſi qu'il eſt prouvé par ſon thème natal, rapporté par Marin & expliqué *Cap. 6.*

Bruk. hist. Phil. t. II, p. 320. par M.rs Fabricius & Bruker. Quelques Savans l'avoient fait beaucoup plus ancien, trompés par le nom de Plutarque qui a été un de ses maîtres, & qu'ils ont pris pour le fameux Bruker, p. 314. Plutarque de Chéronée; mais c'étoit un autre Plutarque, fils de Nestorius, Philosophe célèbre du quatrième & du cinquième siècle, & par conséquent postérieur de près de trois cents ans à Plutarque de Chéronée. Cédrene n'est pas plus exact lorsqu'il le fait contemporain de Julien l'Apostat.

Proclus s'accoutuma dès sa plus tendre jeunesse, à aimer ses devoirs, & à regarder avec horreur tout ce qu'il n'est pas C. 8. permis de faire. Il apprit les premiers élémens des Sciences en Lycie, d'où il se rendit dans Alexandrie, très-célèbre alors par ses écoles qui se soutinrent encore avec honneur pendant plusieurs siècles, & même après la conquête des Sarasins. Benjamin de Tudèle rapporte dans son Itinéraire, qu'il avoit vu un peu au-delà d'Alexandrie un Collége magnifique, dans lequel il y avoit vingt écoles différentes, où de toutes les parties de l'Univers on voyoit arriver ceux qui vouloient se perfectionner dans la philosophie d'Aristote. Du temps de Proclus, Alexandrie avoit les Maîtres les plus renommés dans tous les genres de Littérature. Il se mit d'abord sous la direction de Léonas, Professeur en éloquence; il prit en même temps des leçons de Grammaire d'un célèbre Professeur appelé Orion; il alloit aussi aux écoles que les Romains avoient dans Alexandrie, & il y étudioit la Jurisprudence, ce qui lui avoit été recommandé par son père, à qui cette science avoit procuré une grande réputation.

C. 9. Léonas ayant été obligé de faire un voyage à Constantinople, Proclus l'accompagna; il eut la double satisfaction de revoir la ville où il étoit né, & de ne point interrompre les études qu'il faisoit sous la direction de Léonas. Étant revenu à Alexandrie, il se donna tout entier à la philosophie, il s'appliqua d'abord à celle d'Aristote, Olympiodore fut son maître: ce Philosophe étoit si obscur & si peu intelligible qu'il n'étoit entendu que de Proclus; & lorsque le maître avoit fini ses leçons le disciple les expliquoit aux autres auditeurs. Héron,

un des plus ſavans hommes de ſon ſiècle, inſtruiſit Proclus dans les Mathématiques.

Athènes n'avoit pas encore perdu ſon ancien privilége, d'être le ſéjour des Sciences & des Lettres; Proclus réſolut d'aller s'y perfectionner dans la philoſophie, ſa réputation l'avoit devancé. Il ne fit pas grand cas des Rhéteurs dont cette ville étoit remplie, il y étoit venu chercher des Philoſophes, & il s'attacha d'abord à Syrianus; ils lûrent enſemble les ouvrages d'Ariſtote, & enſuite Syrianus lui expliqua les myſtères de la philoſophie Platonicienne: on n'a plus aucun des ouvrages de Syrianus, on peut en voir les titres dans Suidas & dans Fabricius; c'étoit des commentaires ſur Homère, ſur Platon, ſur Orphée, & l'explication des oracles des Chaldéens. Plutarque fils de Neſtorius étoit pour lors le chef de l'école Platonicienne; il témoigna la plus grande amitié à Proclus, il ne pouvoit ſe laſſer d'admirer un jeune homme de vingt ans, qui n'avoit d'amour que pour la vertu & de paſſion que pour la philoſophie: quoique Plutarque fût très-avancé en âge, il voulut bien s'occuper entièrement de l'inſtruction de Proclus, qu'il regardoit comme ſon fils. Proclus, conformément à la doctrine de Pythagore, avoit renoncé à l'uſage de la viande; Plutarque qui n'étoit point favorable à ce ſyſtème, engagea ſon élève à uſer avec modération de la chair des animaux, pour fortifier ſon tempérament & pour vivre ſainement. Proclus fut ſix ans ſous la diſcipline de Plutarque, qui le recommanda en mourant à Syrianus ſon ſucceſſeur dans la chaire Platonicienne.

C. 10.

Fabric. t. VIII, p. 450.

C. 12.

C. 13.

A l'âge de vingt-huit ans, Proclus, nourri de la doctrine de Platon, compoſa un commentaire ſur le Timée, c'eſt celui de ſes ouvrages qu'on eſtime le plus. La lecture de Platon le conduiſit à l'étude de la politique, dans laquelle il s'acquit une grande réputation. Aſclépigenie, petite fille de Plutarque, l'initia dans les myſtères des Chaldéens & de la Théurgie. Syrianus étant prêt de mourir lui réſigna la chaire de l'école Platonicienne; c'étoit une place où la philoſophie ſe reconcilioit avec la fortune; on payoit chèrement les leçons du

C. 15.

C. 28.

Brük. p. 324 & 325.

Maître. Proclus y remplit ſon devoir avec le plus grand zèle; il faiſoit juſqu'à cinq leçons par jour, ce qui ne l'empêchoit point de compoſer un grand nombre d'ouvrages, dont le détail ſe trouve dans Fabricius : il eut beaucoup de Diſciples qui furent très-célèbres; M. Bruker les fait connoître tous. On le preſſa pluſieurs fois de ſe marier, on lui offrit de très-bons partis, mais il ne voulut jamais s'engager dans le mariage; ce n'eſt pas qu'il ſe fût propoſé d'obſerver une parfaite continence; Marin, ſon diſciple, avoue le contraire.

Pages 326 & 327.
C. 17.
C. 20.

Étant parvenu à l'âge de ſoixante & dix ans, il devint languiſſant; il vécut encore cinq ans, & il mourut l'an 485, le 17 d'avril, qui répond au mois *munichion* des Grecs. Le ciel ne peut guère ſe diſpenſer d'annoncer du moins par quelque éclipſe, la mort des grands perſonnages; c'eſt un uſage qui a ſubſiſté long-temps, auſſi Marin fait-il à ſon maître l'honneur d'une éclipſe qui précéda d'un an la mort de Proclus.

C. 26.
C. 36.
Voy. Pagi, ann. 484, n.° 17.

Son corps fut porté par ſes amis dans un des fauxbourgs d'Athènes, proche le mont Leucabette, où étoit le corps de Syrianus, qui avoit ſouhaité en mourant d'être réuni quelque jour avec ſon cher diſciple. Proclus s'étoit fait lui-même ſon épitaphe, en quatre vers fort modeſtes: on lui rendit de très-grands honneurs, & Iſidore lui offrit de l'encens comme à une Divinité : il fut un des plus zélés défenſeurs du culte des Dieux, & ſa conduite s'accordoit avec ſa croyance; il les invoquoit jour & nuit; ſi quelqu'un de ſes amis étoit malade, il commençoit à prier les Dieux pour ſa ſanté, il faiſoit enſuite des ſacrifices, & ce n'étoit qu'après ces cérémonies qu'il avoit recours aux Médecins; il faiſoit grand uſage des expiations employées dans les myſtères d'Orphée & des Chaldéens; il ſe purifioit tous les mois en l'honneur de Veſta; il obſervoit les jours ſacrés des Égyptiens avec plus de ſcrupule que les Égyptiens même; il jeûnoit de temps en temps en l'honneur de la Lune; il célébroit par des prières & par des jeûnes la nouvelle Lune, ainſi que le prouvent ſes hymnes : il adoroit le Soleil levant, il l'adoroit à midi & à ſon coucher; il reſpectoit les Dieux de tous les pays, & il prétendoit qu'un

Bruk. p. 336.
Damaſcius, dans Photius.
C. 3.
C. 17.
C. 18.
C. 19.
C. 21.

vrai Philoſophe devoit être comme le pontiſe des Dieux de tout l'Univers.

Il étoit fort adonné à la Théurgie, c'eſt-à-dire, à cette prétendue ſcience qui apprenoit à connoître les diverſes eſpèces des êtres intelligens, la ſubordination qui étoit entr'eux, le culte qui leur étoit dû, & les cérémonies néceſſaires pour s'unir intimement avec eux. *Vie de Porphyre, page 8.*

On ſait que depuis quelques ſiècles les Philoſophes prétendoient qu'il étoit poſſible d'avoir un commerce direct avec les Dieux. Le célèbre Porphyre avoit écrit une lettre à un Égyptien nommé Anebon, dans laquelle il propoſoit diverſes queſtions ſur la nature des démons, ſur la divination & ſur les moyens de procurer à l'ame une union intime avec la Divinité. Iamblique, ſous le nom emprunté d'Abammon, compoſa ſon ouvrage ſur les myſtères des Égyptiens, dans lequel ſon intention eſt d'éclairer toutes les difficultés de Porphyre; il y traite fort au long de l'apparition des eſprits, & il entre dans un très-grand détail de tout ce qui ſe paſſe dans les entrevues des hommes avec les génies : il faut lire cet ouvrage pour voir juſqu'où peut aller le délire philoſophique; ſoit fanatiſme, ſoit impoſture, ſoit peut-être l'un & l'autre, ces Philoſophes ſoutenoient gravement que Dieu leur apparoiſſoit. Voici à ce ſujet, un ſingulier paſſage de Porphyre dans la vie de Plotin; *j'ai*, dit-il, *été aſſez heureux pour m'approcher de Dieu une fois en ma vie, & pour m'unir à lui; cette union faiſoit tout l'objet des deſirs de Plotin; il eut quatre fois cette divine jouiſſance, pendant que je demeurois avec lui; ce qui ſe paſſe pour lors eſt ineffable.* *Diſſert. ſur les Génies, p. 440.* *N.° 23.*

Ce ſyſtème abſurde ſe ſoutint tant que ces nouveaux Platoniciens furent en honneur. Proclus n'étoit occupé que d'entretenir commerce avec les Dieux, & Marin ſon diſciple & ſon hiſtorien a rempli la vie qu'il a faite de ce Philoſophe de continuelles apparitions; il aſſure que Proclus étant dans ſa tendre jeuneſſe, la Déeſſe tutélaire de Byzance, c'eſt-à-dire, Minerve lui apparut lorſqu'il dormoit pour l'exhorter à étudier la philoſophie, & qu'en reconnoiſſance il l'honora toute ſa vie d'un culte ſpécial, qui alloit juſqu'à *C. 6.*

C. 7. l'enthousiasme ; il rapporte gravement que les Dieux protégeoient sensiblement Proclus, & qu'un jour qu'il étoit malade, un homme d'une très-grande beauté parut près de son lit, toucha sa tête, le guérit & devint invisible : on ne douta point que ce ne fût Apollon.

Sa vie est remplie de songes prophétiques, dont les détails C. 23. seroient fastidieux. Marin prétend qu'un homme d'une très-grande considération appelé *Rufin*, étant venu à son auditoire vit sa tête entourée d'une lumière céleste, ce qui le pénétra d'une si grande admiration qu'il se prosterna devant lui ; il fit plusieurs prodiges, si l'on s'en rapporte à son panégyriste, C. 28. il prédisoit l'avenir ; il délivra un jour l'Attique d'une sé- C. 29. cheresse très-fâcheuse. Asclépigenie étant tombée dans une très-grande maladie, les Médecins en désespérèrent ; Archiade son père, implora l'assistance de Proclus, qui commença par se rendre au temple d'Esculape, pour demander au Dieu la santé de la malade : à peine avoit-il commencé sa prière, qu'Asclépigenie sentit du soulagement ; Proclus alla chez elle, & la trouva guérie. Il n'est pas surprenant qu'un homme aussi attaché que Proclus au culte des Dieux ait été un ennemi déclaré de la religion Chrétienne ; il écrivit contre les Chrétiens un livre dont parle Suidas ; c'est le dernier effort des Payens. Lorsque Proclus naquit, il y avoit déjà près de cent ans que le christianisme étoit la religion dominante de l'empire. Théodose le Grand avoit abattu ou fermé les Temples, brisé les idoles, & aboli toutes les cérémonies du paganisme dans l'Occident & dans l'Orient. Honorius, Arcadius avoient imité le zèle de leur père.

V. Fabric. bibl. Græca, t. VIII, p. 522.

Tillem. hist. des Emper. art. 17, Théodose I.er, art. 19.

Enfin pendant la jeunesse de Proclus, Théodose II, fils d'Arcadius fit plusieurs loix très-sévères contre les Payens ; mais, il ne paroît pas que ces loix aient été exécutées avec beaucoup de rigueur, ni dans Alexandrie ni dans Athènes, où Proclus faisoit sa principale résidence.

Marin, c. 4 & 23.

Ses mœurs furent très-dignes d'un Philosophe : on a loué sa tempérance & son mépris pour les richesses, qui le porta jusqu'à refuser des présens considérables que de grands Seigneurs vouloient

vouloient lui faire; ſes écrits ont été en très-grand nombre. Marin prétend que Proclus a découvert pluſieurs vérités, tant en phyſique qu'en métaphyſique. Le plus eſtimé de ſes ouvrages eſt ſon Commentaire ſur le Timée de Platon; il avoit coutume de dire que s'il eût été le maître, il n'auroit conſervé de tout ce qu'il avoit fait que ce ſeul ouvrage & ce qu'il avoit écrit ſur les oracles : ce dernier ouvrage ne ſubſiſte plus.

C. 23. Voyez Bruk. p. 325. C. 38.

Au reſte, ſon ſtyle eſt obſcur, & ſa manière d'écrire très-confuſe : un ſavant homme ne craint pas d'aſſurer que ſes écrits ſont un cahos de matières mal digérées.

Bruker, p. 326. P. 336.

Quelque haine que Proclus ait témoignée contre les Chrétiens, on l'a cependant ſoupçonné d'avoir profité de leurs ouvrages; il eſt conſtant qu'il parle ſouvent de Dieu & de la Providence d'une façon très-orthodoxe.

Bruker, p. 331.

Les trois ouvrages contenus dans le manuſcrit de Hambourg, ſont ſur la Providence, ſur la liberté & ſur l'origine du mal; trois des plus grandes queſtions qui aient occupé l'attention des hommes, depuis qu'ils ſe ſont appliqués à la philoſophie & à la théologie. Ces ouvrages ne ſe trouvent plus en grec; on en a ſeulement une traduction latine, faite ſur la fin du treizième ſiècle par Guillaume de Morbec. C'étoit un Dominicain, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, qui eſt un village du Brabant, diſtant environ d'une lieue de Ninove; il ſavoit le grec & l'arabe, il fut Chapelain & pénitentier des papes Clément IV & Grégoire X.

Oriens Chriſt. t. III, p. 386.

Le pape Jean XXI, le nomma à l'archevêché de Corinthe; ce fut dans cette ville qu'il traduiſit quelques traités de Proclus. Le premier a pour titre : *Procli diadochi de decem dubitationibus circa providentiam.* M. de Burigny ne ſait s'il ſe trouve en France un autre manuſcrit de cet ouvrage que celui dont il eſt poſſeſſeur; mais il ſait qu'il y en a un dans la bibliothèque du Vatican, ainſi que des deux autres ouvrages dont il ſera parlé dans la ſuite.

Fabricius a donné, dans ſa Bibliothèque grecque, un extrait de cet ouvrage. Jean Philoponus avoit eu connoiſſance de ce

T. VIII, c. 26, l. V, p. 497.

livre; il le cite dans son traité de l'*éternité du monde;* on lit ces paroles à la fin de cette traduction de Proclus : *expleta fuit translatio hujus libri Corinthi a fratre Guillelmo de Morbek archiepiscopo, anno Domini 1280, quarto die februarii*, c'est-à-dire le 4 février 1281, selon la remarque du P. le Quien, parce que dans ce temps-là l'année ne commençoit qu'à Pâques.

Proclus remarque d'abord que le grand Platon, c'est ainsi qu'il s'exprime, a démontré par des preuves invincibles, dans le dixième livre des Loix, & dans plusieurs autres de ses ouvrages, l'existence d'une Providence, qui est aussi confirmée par les oracles : il entreprend ensuite de résoudre les doutes que l'on pourroit faire contre la Providence.

La première question est de savoir si la Providence s'étend à tout, même aux plus petits individus qui soient sous les cieux, & aux choses corruptibles : il répond que la Providence s'étend à tout ce qui est l'objet de la connoissance divine, & que tout ce qui existe étant connu de Dieu, tout est du ressort de sa Providence.

Il traite, dans le second doute, la question de la connoissance des futurs contingens : il rapporte que les Anciens ont été fort partagés sur cette matière; que les uns, partisans de la Providence, ont prétendu qu'il n'y avoit rien de contingent; que les autres croyant voir évidemment qu'il y avoit beaucoup de choses contingentes, c'est-à-dire qui n'arrivoient pas nécessairement, ont soutenu que la Providence ne s'étendoit point sur ce genre d'évènemens. Proclus, éloigné de ces deux erreurs, affirme qu'il y a une Providence & une cause universelle qui connoît déterminément tout ce qui doit arriver, & la manière dont cela doit arriver.

La troisième question mérite, dit Proclus, une considération & une attention particulière : il s'agit de savoir si c'est la Providence qui est la cause des évènemens déterminés & de ceux qui sont indéterminés, & si elle les produit de la même manière. Proclus répond que l'infinie vertu de la Providence s'étend à tout, mais cependant d'une manière différente à l'égard des choses corporelles & de celles qui sont incorporelles, quoiqu'elle

les produise également, & qu'elle les connoisse telles qu'elles sont. Il suppose que les Génies ou les démons partagent avec Dieu les soins du gouvernement du monde; les démons ont une tâche bornée, & la Providence divine a une inspection générale: il y a des démons qui ont soin des hommes, d'autres des lions, les autres des divers genres d'animaux; quelques-uns veillent sur les plantes: il y en a même qui ont un ressort encore plus borné, puisqu'ils sont destinés à veiller sur les yeux, sur le cœur, sur le foie; enfin tout est rempli de Dieux, dont les uns président immédiatement sur les hommes, & les autres par le ministère des démons. La Providence est une suite de la bienfaisance divine, qui s'étend à tous les êtres, d'une façon cependant différente & proportionnée à leur nature; c'est elle qui donne la perfection aux êtres, & qui est la cause de tout bien; tout est dirigé par la Providence, suivant l'ordre des choses; & quoique tout lui soit soumis, il ne faut pas s'étonner si tout n'est pas également bon, car quoique toutes choses aient une participation de bien, par le moyen de la Providence, elle n'en communique aux objets particuliers que ce qui leur convient.

Il s'agit d'examiner, dans la quatrième question, comment les Dieux se communiquent aux êtres inférieurs; Proclus assure que cette communication se fait suivant la nature des êtres auxquels ils se communiquent, par la raison aux êtres raisonnables, intellectuellement aux êtres intellectuels, sensiblement à ceux qui sont sensibles, essentiellement, c'est-à-dire dans leur essence, à tous ceux qui sont sans vie; or, comme rien de ce qui existe n'est entièrement dépourvu d'organes, chacun de ces organes est soumis à la Providence, qui les dirige suivant leur nature, en donnant l'être aux uns, aux autres la vie, & la connoissance à quelques autres. Proclus parle ensuite des oracles, qu'il regarde comme émanés de la divinité; s'ils se trouvent quelquefois fautifs, ce n'est ni la faute des Dieux, ni celle des anges, des démons, ni des héros; mais c'est parce que ceux qui se présentent pour les entendre n'ont pas les dispositions requises: il arrive aussi quelquefois que les eaux

ou les trous de la terre, dont ſortent les oracles, ceſſent d'en rendre, à cauſe des changemens qui arrivent néceſſairement ſur la terre.

Le cinquième doute eſt ſur la grande queſtion de l'origine du mal : pourquoi le mal a-t-il lieu dans le monde, puiſque la Providence gouverne tout ? quelques-uns ont conclu que puiſqu'il y avoit du mal dans la Nature, il n'y avoit point de Providence ; d'autres ont prétendu que tout étoit bien : mais il eſt certain qu'il y a une Providence qui tolère le mal ; il faut en examiner l'origine : il ſeroit difficile de comprendre que la Providence en fût la cauſe, puiſque tout bien vient d'elle ; mais ſi le mal a une autre cauſe, on voudra peut-être en conclure qu'il y a deux principes, l'un du bien & l'autre du mal. Après ces réflexions préliminaires, Proclus aſſure qu'il faut convenir qu'il y a du mal, & que cependant il y a une Providence : il y a un mal phyſique & un mal moral ; le mal phyſique ſe trouve dans les corps qui ſe corrompent ; mais cette corruption eſt un bien, parce que toute corruption contribue à la génération d'un autre être ; ainſi, ſuivant Proclus, il arrive que ce qui paroît un mal pour un être, ſert au bien d'un autre, & que ce qui paroît contraire à la Nature, lui eſt avantageux, & n'eſt que l'effet de la Providence, parce que la génération des êtres entre dans ſes vues. Quant au mal moral, ce n'eſt autre choſe que l'effet du dérangement des êtres penſans, qui s'écartent librement de la raiſon.

On demande ſixièmement pourquoi, s'il y a une Providence, ceux qui gouvernent le monde ſont ſi ſouvent méchans, tandis que ceux qui leur ſont ſoumis ſont quelquefois plus honnêtes gens qu'eux ; pourquoi il y a tant d'inégalité dans la ſanté, dans la fortune & dans la diſtribution des autres biens, dont les honnêtes gens ſont ſouvent moins bien partagés que les méchans. Proclus répond que la Providence donne à chaque individu ce qui lui convient ; aux bons, ce qui les peut mettre en état de faire plus de progrès dans la vertu : que ſi elle ne leur donne pas toujours la ſanté, les richeſſes, la puiſſance, ces biens leur ſont indifférens ; que comme ceux qui ne ſont

occupés que des avantages temporels, s'embarrassent fort peu de la vertu, aussi les gens de bien ne s'affligent point de n'être pas riches, ou de n'avoir point de souveraineté, parce que la vertu seule fait tout l'objet de leurs desirs, & que les biens extérieurs contribuent peu à rendre plus vertueux : l'adversité, au contraire, apprend à mépriser les avantages temporels, & fait connoître le prix & le mérite de la vertu; la pauvreté, les maladies, les malheurs sont des occasions d'exercer le courage; les maladies empêchent le corps de se révolter contre l'esprit, la pauvreté se concilie facilement avec la tempérance, la mauvaise fortune détruit les idées d'ambition : c'est d'après ces réflexions qu'on a vu des Philosophes aimer mieux vivre dans des lieux mal sains, & mener une vie languissante, que de s'exposer à éprouver la rébellion du corps; d'autres se sont défaits de leurs richesses afin d'avoir l'esprit plus libre, & de pouvoir éviter les tentations qui accompagnent toujours une grande fortune. Ces prétendus biens sont plutôt des punitions que des présens, lorsqu'ils sont entre les mains des méchans; les adversités ont un avantage, souvent elles ont servi aux méchans de préparation à la vertu ; les gens de bien, qui les ont souffertes avec résignation, ont eu pendant cette vie la consolation de la bonne conscience, & seront récompensés après leur mort.

Proclus, dans son septième doute, parle des animaux : il demande pourquoi la Providence les a traités si différemment, & pourquoi les uns sont misérables, tandis que les autres passent leur temps agréablement ; il répond, que les animaux ont une ame distinguée du corps, ou n'en ont point ; s'ils n'ont point d'ame, il faut les regarder comme des plantes ; s'ils en ont une, il faudra faire sur cette ame les mêmes raisonnemens que l'on fait à l'occasion de celle des hommes.

Le huitième doute regarde la punition des péchés. Proclus demande pourquoi la Providence ne les punit pas dès qu'ils sont commis; la punition feroit un plus grand effet ; les pécheurs ne pourroient pas douter de la justice de Dieu; ce seroit un sujet de consolation pour les gens de bien, & il y auroit beaucoup moins de mal dans le monde. Proclus répond

que la Providence a de bonnes raiſons en ne puniſſant pas les pécheurs dans le moment même de leurs prévarications; qu'elle veut leur donner le temps de ſe corriger; que d'ailleurs il y a une peine attachée aux crimes par les remords de la conſcience, qui ſont un très-grand ſupplice; il ajoute que ce que les hommes peuvent faire de mieux, eſt d'imiter la Divinité, & de punir ſans impatience, puiſque Dieu laiſſe au pécheur le temps de ſe reconnoître. Il rapporte à ce ſujet que Platon voulant châtier un Eſclave, tint long-temps ſa main ſuſpendue avant que de le frapper, *pour ſe punir*, diſoit-il, *de s'être trop livré au mouvement de ſa colère*. Architas mécontent de ce que ſes Eſclaves avoient mal cultivé ſes champs, leur dit lorſqu'ils s'attendoient à être punis : *vous êtes bien heureux de ce que je ſuis en colère*. Théano, dit un jour à une de ſes Eſclaves, dont elle avoit ſujet de ſe plaindre : *ah! que je te châtierois ſi je n'étois en colère*. On ne doit pas être ſurpris que la Providence, qui juge les pécheurs dignes de mort, leur donne le temps de réparer le mal qu'ils ont fait. L'hiſtoire nous apprend qu'il y a eu pluſieurs perſonnes à qui le délai de la punition qu'ils avoient méritée, avoit été avantageux pour eux & pour les autres. Si Thémiſtocle eût été puni des fautes de ſa jeuneſſe, qui eſt-ce qui auroit empêché les Perſes de vaincre les Grecs? on en pourroit rapporter pluſieurs autres exemples. C'eſt dans les enfers que les pécheurs ſeront punis, comme ils le méritent, par des tourmens inexprimables; en attendant, les pécheurs ſont tourmentés par des remords ſécrets & par des viſions affreuſes. On aſſure que le tyran Apollodore rêva qu'on le jetoit dans une chaudière ſur un grand feu, d'où ſon cœur diſoit, *qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit*. On prétend auſſi que Ptolémée-Céraunus crut voir en ſonge qu'il étoit appelé en jugement, & qu'il étoit jugé par des loups & par des vautours. C'eſt ainſi que commence la punition des grands crimes.

Proclus examine dans ſon neuvième doute, comment on peut concilier la juſtice de la Providence avec la punition que Dieu inflige ſouvent aux fils, à cauſe des péchés de

leurs pères. Si les pères coupables ont été punis, pourquoi les enfans innocens le ſont-ils? celui qui n'a pas fait de mal doit être exempt de punition. Proclus répond, qu'une ville eſt regardée comme un ſeul corps, dont tous les citoyens ſont punis pour les fautes du plus grand nombre; que les deſcendans d'une famille ne faiſant qu'un avec leurs pères, les pères ſont punis en la perſonne de leurs enfans; que d'ailleurs il y a toujours quelque nouvelle raiſon qui détermine la Providence à châtier les enfans, lorſqu'elle les punit pour les crimes de leurs pères: il ajoute que ceux qui admettent la métempſycoſe, diront que l'on peut être puni pour des péchés précédens.

Le dernier doute a rapport aux anges, aux démons & aux héros: Proclus demande, ſi la Providence connoît tout & gouverne tout, pourquoi les anges, les démons, les héros prennent-ils part avec les Dieux au gouvernement du monde? Il répond que les différentes parties du monde ſont commiſes aux divinités ſubalternes, mais que Dieu préſide à tout l'Univers.

Tel eſt l'abrégé du premier des trois ouvrages de Proclus, qui ſont dans le manuſcrit; le ſecond a pour titre: *De Providentia & fato & eo quod in nobis eſt; ad Theodorum mechanicum.* On n'y voit rien qui nous apprenne quand cette traduction fut finie; mais dans le manuſcrit de Rome on lit, à la fin de ce traité, la note ſuivante: *Expleta fuit tranſlatio hujus operis Corinthi, quarta decima die menſis februarii, anno Domini 1280.* Fabricius a inſéré cet ouvrage tout entier dans ſa Bibliothèque grecque. L'objet du Philoſophe eſt de prouver que la Providence eſt ſupérieure même au Deſtin; qu'il y a une ame dont l'origine eſt céleſte, que Dieu unit au corps pour quelque temps, & qui dépend de la Providence; qu'il y a une autre eſpèce d'ames attachées à des corps, dont elles ſont inſéparables; que celles-ci ſont entièrement ſoumiſes à la fatalité: qu'il y a cette différence entre la Providence & le *fatum*, que tout eſt gouverné par la Providence, même le *fatum*, & que pluſieurs choſes ſont indépendantes du *fatum*: ce qui eſt ſous la direction du *fatum* n'eſt point libre, ainſi le bois brûle néceſſairement lorſqu'on le jette dans le feu. La Providence eſt Dieu même:

N.° 4568.

N.° 2.

N.° 9.

le *fatum* en dépend; il ne dirige que les êtres matériels, & la Providence gouverne les êtres intelligens: par conséquent l'ame n'est pas sujette au *fatum;* elle est susceptible de vertu, par conséquent elle est libre, active & maîtresse de choisir; d'où il conclut qu'il est très-déraisonnable de se livrer aux passions, qui nous précipitent vers le mal: il soutient que si l'homme n'étoit pas libre, il ne mériteroit jamais de récompense.

N.° 15. N.° 17. N.° 28. N.° 30. N.° 37.

Le troisième ouvrage de Proclus, dont il reste à parler, a pour titre *de malorum subsistentia.* A la fin de l'exemplaire de ce traité, qui est dans la bibliothèque du Vatican, on a fait cette note, qui n'est point dans le manuscrit de M. de Burigny, *expleta fuit translatio hujus libri Corinthi, anno Domini 1280, 21 die februarii.* Cet ouvrage est cité dans un très-ancien manuscrit de la bibliothèque de Médicis, qui contient les dissertations de Proclus sur la république de Platon. Fabricius, dans sa bibliothèque grecque, donne aussi un extrait de cet ouvrage.

N.° 4508.

Proclus y examine ce que c'est que le mal, il soutient que ce qu'on appelle *mal physique* ou *corruption*, est bon à quelque chose; que le mal moral n'est que la privation du bien; que ni Dieu, ni les anges, ni les démons ne sont point les causes du mal. Cet ouvrage sert à confirmer le sentiment de ceux qui ont assuré que les nouveaux Platoniciens avoient profité des livres des Chrétiens. Suidas & Pachymère ont prétendu que les ouvrages de Denys l'Aréopagite avoient été très-utiles à Proclus; ce fut vers le temps où vécut ce Philosophe que parurent dans le public les livres attribués à ce disciple des Apôtres, & que l'on avoit cru être de lui, jusqu'à ce que le flambeau de la critique ait appris à discerner les ouvrages authentiques d'avec ceux qui ont été supposés aux anciens Auteurs.

Voy. Fabric. tome VIII, p. 526.

Voy. Cave.

Outre ces trois traductions de Proclus, il y a encore à Rome dans le manuscrit 3075 de la bibliothèque du Vatican une autre traduction, faite par Guillaume de Morbek, de l'institution théologique de Proclus en deux cents onze chapitres; à la fin de laquelle on lit cette note, *completa fuit translatio*

translatio hujus operis Viterbii a fratre Guillelmo de Morbeka, ordinis Fratrum Prædicatorum XV cal. jun. anno 1268.

L'exposé de ces traités de Proclus, prouve qu'il y est question des matières les plus importantes. Ceux qui veulent approfondir ce que les Philosophes en ont pensé, ne peuvent se dispenser d'avoir recours à ces ouvrages; c'est ce qui a déterminé M. de Burigny à en faire présent à la Bibliothèque du Roi, où il sera facile de les consulter; les Savans, qui en ont la direction, se faisant un plaisir de contribuer de tout leur pouvoir au progrès des Lettres.

SUR L'ANCIEN USAGE DE PORTER DU FEU DEVANT LES EMPEREURS.

LES usages les moins importans de l'antiquité ne sont nullement à négliger, quand ce ne seroit que pour l'intelligence des anciens auteurs. M. Bonamy a fait quelques recherches sur la coutume établie de porter du feu devant les Empereurs: voici les réflexions qu'il a communiquées à l'Académie sur cet article. Le 5 Mai 1761.

Juste-Lipse, dans ses notes sur les annales de Tacite, *Justi-Lipsii excursus.* dit qu'on portoit du feu par honneur devant les personnes constituées en dignité, & qu'Hérodien est le premier auteur qui ait parlé de cette coutume: cet historien, en effet, rapporte que l'empereur Commode conserva à sa sœur Lucille, qui avoit épousé en premières noces Lucius-Vérus, les honneurs d'Impératrice, & il ajoute qu'*on portoit le feu devant elle:* καὶ τὸ πῦρ προεπόμπευεν αὐτῆς. Juste-Lipse est étonné qu'aucun auteur, chez les Grecs & chez les Romains, n'ait parlé de ce feu avant Hérodien, qui en fait mention cependant comme d'une chose usitée; ce que l'on peut confirmer par deux exemples que rapporte le même auteur: le premier est celui de Martia, concubine de Commode, qui jouissoit de tous les

droits d'une femme légitime, & à qui ce Prince avoit accordé tous les honneurs dûs à la femme d'un Empereur, à l'exception du feu: ὀυδὲν ἀπεῖχεν γαμετῆς γυναικὸς, ἀλλὰ πάντα ὑπῆρχεν, ὅσα σεβαστῇ, πλὴν τοῦ πυρός.

Le second exemple regarde l'empereur Pertinax, qui, après son élévation à l'empire, ne voulut pas souffrir qu'on portât devant lui le feu, lorsqu'il entra au Sénat, & refusa toutes les marques de la dignité impériale: οὔτε τὸ πῦρ ἐάσας ἑαυτοῦ προπομπεῦσαι, οὔτε τι ἄλλο τῶν βασιλικῶν συμβόλων εἰς ὕψος ἀρθῆναι.

M. Bonamy ajoute un troisième exemple d'Hérodien, qui est échappé à Juste-Lipse; c'est lorsque cet ancien auteur parle de Quartinus, l'un des amis de l'empereur Alexandre: Hérodien dit que les troupes de l'Osroëne, irritées de la mort de ce Prince, tué par ordre de Maximin, élurent Quartinus, qui ne s'y attendoit pas: πορφύρᾳ τε καὶ πυρὶ πομπεύοντα.... ἐκόσμησαν· ἐπί τε τὴν ἀρχὴν ἦγον, οὐ βουλόμενον.

P. 451, edit. Vindoc. in-12.

Au reste, quand Juste-Lipse nie que les auteurs qui ont vécu avant Hérodien, & entre autres Dion, qu'il nomme avec Capitolin, Spartien, Lampride, aient parlé de cette coutume, il s'est trompé par rapport à Dion; mais il n'avoit pas connoissance d'un fragment de cet auteur que nous a donné Henri de Valois, dans ses *Excerpta*.

Dion dit que toutes les fois que Marc-Aurèle, encore César, paroissoit en public sans son père adoptif, Antonin-Pie, il ne faisoit point porter le feu devant lui: Καὶ τῷ φωτὶ τῷ προηγουμένῳ οὐκ, ἐστὶν ὅτε καθ' ἑαυτὸν, ἐχρήσατο. Ainsi Hérodien n'est pas le premier qui ait rapporté cet usage.

Valel. Excerpt. in-4°, p. 723. ex lib. LXXI, Dion. Cocciani.

L'on a vu, par quelques-uns des passages cités, que ce n'étoit pas seulement les Empereurs & leurs fils qui avoient le droit de faire porter du feu devant eux; les femmes qui appartenoient à la famille impériale en jouissoient aussi. Mais quel étoit ce feu? étoit-ce un brasier allumé par des charbons ou du bois, ou-bien une lumière, un flambeau, une lampe? Juste-Lipse, qui se propose cette question, croit qu'il s'agit d'une lampe, & ce sentiment paroîtroit être appuyé par l'expression τῷ φωτὶ τῷ προηγουμένῳ du fragment de Dion, car le mot φῶς

n'a jamais ſignifié un foyer. Mais voici un paſſage plus précis, que Juſte-Lipſe allègue en preuve de ſon opinion, c'eſt-à-dire d'une choſe qu'il regardoit comme inconnue juſqu'alors, *rem adhuc ignotam doceo, firmoque ex M. Antonino;* il eſt tiré de la vie de l'empereur Marc-Aurèle, écrite par lui-même, où ce Prince parlant de toute la pompe qui accompagnoit la majeſté impériale, dit qu'on peut être heureux à la cour ſans tout ce faſte: *δυνατὸν ἐστὶ ἐν αὐλῇ βιοῦντα μήτε δορυφορήσεως χρῄζειν, μήτε ἐσθήτων σημειωτῶν, μήτε λαμπάδων, καὶ ἀνδριάντων τοιῶνδέ τινων, καὶ τοῦ ὁμοίου κόμπου.* Mais ce paſſage ne paroîtra peut-être pas auſſi déciſif que Juſte-Lipſe ſe l'imaginoit; au moins Caſaubon, & après lui M. Dacier, croient qu'il faut entendre ce qui eſt dit des lampes & des ſtatues comme d'un ſeul objet, c'eſt-à-dire qu'il s'agit des ſtatues qui ſervoient à décorer les appartemens de l'Empereur, & qui tenoient dans leurs mains des lampes, pour éclairer les convives dans les repas. On diroit, en liſant cet endroit de la vie de Marc-Aurèle, qu'il auroit eu en vue ce que dit Lucrèce: *Liv. II, v. 2 1.*

Ergò corpoream ad naturam pauca videmus
Eſſe opus omnino, quæ demant quemque dolorem:
Delicias quoque uti multas ſubſternere poſſint,
Gratius interdum neque natura ipſa requirit.
Si non aurea ſunt juvenum ſimulacra per ædeis
Lampadas igniferas manibus retinentia dextris,
Lumina nocturnis epulis ut ſuppeditentur,
Nec domus argento fulget, auroque renidet;
Nec Citharis reboant laqueata aurataque templa;
Attamen inter ſe proſtrati in gramine molli,
Propter aquæ rivum, ſub ramis arboris altæ,
Non magnis opibus jucundè corpora curant, &c.

Quoi qu'il en ſoit de l'eſpèce de feu qu'on portoit devant les Empereurs, il eſt certain qu'il faiſoit partie des honneurs qu'on leur rendoit; mais on ne voit pas en quel temps

cet uſage a commencé : il y a apparence que les Romains l'ont emprunté des Perſes, chez qui, dès les premiers temps, le feu ſuivoit les Rois dans leurs marches, comme on le voit par la Cyropédie.

REMARQUES

Sur le texte & ſur les traductions du Philoctète de Sophocle.

COMBIEN de perſonnes ne connoiſſent Sophocle & Euripide, que par les traductions; ſi cependant, c'eſt connoître ces deux grands Poëtes, qui ont ſu faire un ſi bel uſage de la plus belle langue du monde ? Il eſt donc très-utile d'épurer autant qu'il eſt poſſible les traductions de leurs pièces ; & c'eſt ce que M. Dupuy a entrepris en partie dans deux Mémoires, dont nous allons rendre compte.

Lûs le 15 Avril 1763.

I. Philoctète étoit abſent de la grotte, qui lui ſervoit de retraite, lorſqu'Ulyſſe & Néoptolème, fils d'Achilſe abordèrent à l'île de Lemnos. Les Grecs qui les avoient accompagnés, & qui compoſent le chœur de cette pièce, profitent de ce moment pour apprendre de Néoptolème la manière dont ils doivent ſe conduire, pour concourir à l'exécution du deſſein qu'ils ont formé d'emmener au ſiége de Troie Philoctète avec les flèches d'Hercule, dont il eſt poſſeſſeur. Cet entretien eſt interrompu par des cris qui ſe font entendre, & voici comment le P. Brumoy fait parler le chœur. « Les » gémiſſemens qui frappent mon oreille marquent un homme » qui ſe traîne avec peine. C'eſt Philoctète, n'en doutons plus. » Ses plaintes retentiſſent juſqu'à nous. Préparez-vous, Seigneur. » Il approche, il arrive.... Au lieu du doux ſon des chalu- » meaux, qui annonce de loin l'arrivée des Bergers, on entend des cris perçans & douloureux... »

Philoct. act. 1, ſc. 3, tome I, page 249 de l'édit. in-4.°

M. Dupuy ignore quelle eſt l'édition dont s'eſt ſervi le P. Brumoy ; mais dans toutes celles qu'il a pu voir, ce

passage est distingué d'une manière bien différente, & l'on y met dans la bouche de Néoptolème, ce que le P. Brumoy fait dire au chœur. Un moment auparavant le chœur venoit de dire: Vers 203, édit. de Londres, 1722.

Je crois entendre des cris plaintifs.

NÉOPTOLÈME.

De quel côté!.... Vous avez raison: les cris d'un homme qui se traîne avec peine, frappent mon oreille. Oui, j'entends de loin, mais distinctement une voix plaintive: on ne peut s'y méprendre.

LE CHŒUR.

Prince, écoutez.....

NÉOPTOLÈME.

Quoi!

LE CHŒUR.

Renouvelez votre attention. Cet homme dont vous entendez les gémissemens, n'est pas éloigné, il est tout près de nous. Au lieu du doux son des chalumeaux, qui annonce, &c.

Ni le P. Brumoy, ni les autres interprètes n'ont compris le sens de ces mots, qui suivent, Ἔχε φροντίδας νέας La plupart ont traduit *Sumito curas novas*, suivant en cela l'idée du Scholiaste, qui a cru que le chœur avertissoit Néoptolème de songer à ce qu'il alloit dire à Philoctète; & c'est apparemment ce que le P. Brumoy a voulu rendre par ces mots: *Preparez-vous*. Mais il paroît qu'ils se trompent: rien ne semble plus simple que le vrai sens de ces paroles. Néoptolème venoit de dire qu'il entendoit *de loin*, τηλόθεν, des cris plaintifs. « Ne vous y trompez pas, répond le chœur, redoublez d'attention, prêtez une oreille plus attentive, & vous reconnoitrez que cet homme n'est pas loin d'ici, » ὡς οὐκ ἔξεδρος ἀλλ' ἔντοπος ἀνήρ. Vers 212 & suiv.

II. Philoctète fait à Néoptolème le détail des maux qu'il eut à souffrir, lorsque, abandonné par les Grecs, il se vit seul & sans secours dans l'île de Lemnos: « J'étois obligé, dit-il,

» de me traîner contre terre, pour aller ramasser les oiseaux que
Vers 304 & suiv. j'avois percés de mes flèches; » puis il ajoute:

> Πρὸς τοῦτ' ἂν, εἴτ' ἔδει τι καὶ ποτὸν λαβεῖν,
> Καὶ που πάγου χυθέντος, οἷα χείματι,
> Ξύλον τι θραῦσαι, ταῦτ' ἂν ἐξέρπων τάλας
> Ἐμηχανώμην.

On a de la peine à comprendre ce que veut dire la traduction de Cambrige & de Londres, 1722: *Aut si potum volebam, aut ex glacie, aut hyemis tempore, aliquid ligni frangere, ea mihi peragenda erant.* Celle qu'on attribue à Th. Johnson n'est guère plus claire: *Deinde si quem post oportebat potum sumere, glacie soluta, pariterque hyeme ligni aliquid frangere, hæc repens ego miser tum machinabar.* Il semble que ce traducteur a entendu l'*été*, par ces mots *glacie solutâ*, quand *la glace étoit fondue;* mais cela ne s'accorde pas avec le grec, car πάγου χυθέντος ne signifie pas de la glace *fondue*, mais *répandue*. Le
Ibid. p. 252. P. Brumoy s'est ici exprimé d'une manière générale, qui ne désigne pas distinctement l'idée qu'il a attachée aux termes grecs: *Je rampois de même pour chercher de l'eau, & quand il falloit couper le bois qui m'étoit nécessaire, sur-tout dans les rigueurs de l'hiver, où l'île étoit INONDÉE, je n'en venois à bout qu'avec d'extrêmes travaux.* N'auroit-il pas été mieux de dire, *dans les rigueurs de l'hiver, où tout étoit couvert de glace! Ad hæc, si quem oportebat potum sumere, aut, stratâ glacie, ut in hyeme, aliquid ligni frangere, hæc ego miser reptando factitabam.* Philoctète veut dire qu'en hiver il étoit obligé de se traîner sur la glace pour se procurer ses besoins.

III. Philoctète apprenant la mort d'Achille, de Patrocle, d'Antiloque fils de Nestor, & d'autres Grecs illustres, tandis qu'un Diomède, un Ulysse & un Thersite, qu'il déteste, sont
P. 257, ibid. pleins de vie, s'écrie, dans la traduction françoise: *Grâces aux Dieux, tout le rebut de l'armée respire; ils semblent se faire une gloire de fermer les enfers à l'injustice & à la fraude, tandis qu'ils les ouvrent pour y précipiter la vertu & la probité.* Le grec

dit, au contraire, que les Dieux laiſſent ſortir des enfers la fourbe & la fraude, pour y précipiter la juſtice & la probité.

> Καί πως τὰ μὲν πανοῦργα καὶ παλιντριβῆ, Vers 451.
> Καίρουσ' ἀναςρέφοντες ἐξ ἅδου, τὰ δὲ
> Δίκαια καὶ τὰ χρήςτ' ἀποςέλλουσ' ἀεί.

C'eſt une alluſion à l'hiſtoire de Siſyphe, dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour l'intelligence de pluſieurs endroits de cette pièce. Siſyphe, un des ancètres d'Ulyſſe, ſur le point de mourir ordonna, dit-on, à ſa femme de le laiſſer ſans ſépulture; elle lui obéit: ſon mari, dans les enfers, s'en plaignit à Pluton, & obtint de lui la permiſſion de revenir ſur la terre, pour punir la négligence de ſon épouſe; mais Siſyphe ayant reparu ſur la terre, ne ſongea plus à retourner aux enfers, il fallut l'y ramener de force. Voilà pourquoi dans la ſuite Philoctète, en parlant d'Ulyſſe, dit: *Quoi! le perfide a juré de me rappeler au camp! il s'eſt flatté de perſuader à une ombre de revenir à la lumière du jour, comme ſon père Siſyphe!* Vers 639 & ſuiv.

IV. Il y a ici peu d'exactitude dans la traduction du P. Brumoy, & même une faute qui lui eſt commune avec la plupart des interprètes; Néoptolème ayant fait eſpérer à Philoctète de le ramener dans ſa patrie, l'exhorte à prendre dans ſa grotte ce qui lui peut convenir, avant que de s'embarquer. Vers 662 & ſuiv.

PHILOCTÈTE.

Il eſt en effet des choſes dont j'ai beſoin, mais elles ſont en petit nombre.

NÉOPTOLÈME.

Et de quoi pouvez-vous avoir beſoin, qui ne ſe trouve pas ſur mon vaiſſeau!

PHILOCTÈTE.

De quelques plantes, dont les feuilles me ſervent à appaiſer mes douleurs.

NÉOPTOLÈME.

Prenez-les. Auriez-vous encore quelque autre choſe à emporter!

PHILOCTÈTE.

O ciel! par quelle fatale négligence m'est-il arrivé d'oublier cet arc & ces flèches! aux Dieux ne plaise que je les laisse à la merci de qui que ce soit. C'est-là, ce semble, le vrai sens de ces paroles.

Vers 669. Ὤιμοι, τί τόξων τῶν δ' ἀπημελημένον
Παρεῤῥύηκεν; ὡς λίπω μή τῳ λαβεῖν.

M. Dupuy ne voit pas sur quel fondement on a pu traduire, « Cet arc & ces flèches sont toute ma richesse; je garde » précieusement ce trésor; s'il m'en échappe quelque chose, prenez garde qu'on ne me l'ôte. » On paroît avoir suivi & amplifié la traduction latine des éditions de Cambrige & de Londres, 1722, qui est ici très-mauvaise: *Si quid mihi de arcu hoc relictum est, ne quis alius auferat.* On pourroit en quelque sorte rendre les expressions grecques en traduisant littéralement, *heu! quî excidit mihi harum cum arcu sagittarum incuria!* ou-bien, *quî contigit harum me sagittarum esse negligentem! ne sanè eas cuiquam sumendas reliquerim;* ὡς μὴ λίπω. *Que je ne les laisse pas: aux Dieux ne plaise que je les laisse.* La traduction attribuée à Johnson paroît ne pas s'écarter de cette idée: *Hei mihi! quid de arcu hoc neglectum mente excidit! assumam eum nequis relictum hic auferat.*

NÉOPTOLÈME.

Ce sont donc-là ces armes célèbres, dont vous êtes possesseur!

PHILOCTÈTE.

Oui, & je ne me sers pas d'autres armes.

Voilà ce que M. Dupuy a cru devoir remarquer, pour l'intelligence nette & précise de cet endroit.

V. Au moment que Philoctète se dispose à partir, un accès de douleur se fait sentir; il fait tout ce qu'il peut pour se contraindre, ses gémissemens décèlent la violence de son mal, & il est obligé d'en faire l'aveu.

Vers 753. Ὄλωλα τέκνον, κοὐ δυνήσομαι κακὸν
Κρύψαι παρ' ὑμῖν.

« C'en eſt fait, Néoptolème, je ſuis perdu ; jamais je ne pourrai vous dérober la connoiſſance de mes maux : » & non, comme traduit le P. Brumoy, *j'avoue, malgré moi, que je ne puis plus ſoutenir l'excès de ma douleur.* Ibid. p. 269. Philoctète ne craignoit rien tant que d'être à charge & incommode à tout l'équipage du vaiſſeau, & que l'odeur qui exhaloit de ſa plaie ne rebutât tout le monde ; il s'en explique plus d'une fois, comme il fait ici, en diſant à Néoptolème qu'il ne pourra jamais cacher à ſes compagnons l'excès des maux qu'il endure. Enfin il ſe livre au ſommeil, unique ſoulagement de ſes douleurs, & pendant ce temps-là le chœur chante :

VI. Ὕπν' ὀδύνας ἀδαὴς, ὕπνε δ' ἀλγέων *Vers 852.*
Εὐαὴς ἡμῖν ἔλθοις·
Εὐαίων εὐαίων ἄναξ.
Ὄμμασι δ' ἀντέχοις
Τὰνδ' αἴγλαν, ἃ πέταται τανῦν, &c.

Sommeil, dit le P. Brumoy, *cher tyran de nos ſens, toi qui fais oublier les peines & les ſoucis, viens adoucir les maux de Philoctète ; médecin ſalutaire, entretiens dans ſes eſprits le calme & la ſérénité que tu as commencé d'y porter.* P. 273. Ces dernières paroles ne répondent guère à celles du texte, que la traduction des éditions de Cambrige & de Londres, 1722, rend ainſi : *& in oculis detineas hanc lucem, quæ nunc prætenditur.* C'eſt, ce ſemble, un contre-ſens, que celle qui eſt attribuée à Jonhſon n'a pas évité : *& ob oculos detineas hanc lucem quæ jam prætenditur.* Il auroit fallu, au contraire, traduire : *ab oculis cohibe ſolis jubar nunc expanſum. Fermez les yeux de Philoctète à la lumière du ſoleil, qui brille maintenant.* En effet, on voit, un peu après, *Vers 884.* que lorſque Philoctète s'aſſoupit, il étoit expoſé aux ardeurs du ſoleil.

VII. La ſuite de cette ſcène eſt très-difficile dans le grec, auſſi les interprètes ſont-ils fort partagés. Néoptolème dit, que ce n'eſt pas aſſez d'avoir, entre les mains, les armes de Philoctète, qu'Apollon veut qu'on amène à Troie Philoctète

lui-même; à quoi il ajoute : *D'ailleurs, quelle honte, quel opprobre n'eſt-ce pas, de vouloir ſe faire honneur d'une entrepriſe commencée par l'artifice & le menſonge, & qu'on laiſſe même imparfaite !*

Vers 868. Κομπεῖν δ' ἔστ' ἀπελῆ σὺν ψεύδεσιν αἰσχρὸν ὄνειδος.

Jactitare verò quæ ad finem non ſint perducta cum mendaciis, turpe eſt opprobrium. Le P. Brumoy a traduit; *d'ailleurs, j'ai donné ma parole, & je ſerois coupable d'y manquer.* Le chœur reprend, *c'eſt à quoi Apollon pourvoira :* enſuite il avertit Néoptolème de parler bas, de peur d'être entendu de Philoctète, tout aſſoupi qu'il eſt, parce que les malades n'ont qu'un ſommeil léger & fugitif.

Vers 871. Βαιάν μοι βαιὰν, ὦ τέκνον,
Πέμπε λόγων φάμαν, &c.

Après quoi il ajoute ces paroles, qui ont fait la torture des interprètes :

Ἀλλ' ὅ, τι δύναιο μάκιστον·
Κεῖνό μοι γὰρ μέγιστον·
Λάθρ' ἐξιδοῦ ὅ, τι πράξεις.
Οἶσθ', οἶσθ' ὅντιν' αὐδῶμαι, εἰ ταύταν
Τούτῳ γνώμαν ἴσχεις, μάλα τοι
Ἄπορα πυκινοῖς ἐνιδεῖν πάθη·
Οὖρός τοι, &c.

P. 274. Le P. Brumoy a traduit; *faites ſecrétement ce que vous devez faire, ſi vous penſez, comme le chef (Ulyſſe) que vous ſavez; à la vérité dans les conjonctures délicates, le Sage même eſt embarraſſé, mais les vents nous appellent.* M. Dupuy ne s'arrête pas ici à rapporter les autres traductions, qui ſervent plus à montrer l'embarras de leurs Auteurs, qu'à éclaircir le texte. Pour l'intelligence des trois premiers vers, il croit devoir d'abord remarquer que le neutre μάκιστον a ici la ſignification de l'adverbe, & que ὅτι μάκιστον ſignifie *quàm longiſſimè*, &

qu'il faut le joindre au verbe ſuivant ἐξιδοῦ; le ſecond vers étant placé comme entre deux parenthèſes, *at tu, quam longiſſimè poſſis, quàm maximè procul, ſcilicet à Philoctète dormiente, (hoc enim magni momenti judico), & clam illo, diſpice quid acturus ſis.*

Deux difficultés ſe préſentent dans les trois vers qui ſuivent :

Οἶσθ' οἶσθ' ὅντιν' αὐδῶμαι, εἰ ταυτάν
Τούτῳ γνώμαν ἴσχεις, μάλα τοι
Ἄπορα πυκινοῖς ἐνιδεῖν πάθη.

L'une regarde le ſens grammatical, & l'autre conſiſte à ſavoir quelle eſt cette perſonne dont le chœur veut parler, & qu'il déſigne par τούτῳ.

1.° Londres & Cambrige, traduiſent : *ſcis quem dicam, ſi idem ſentis, quod ipſe (Ulyſſes), tunc tibi ea perferenda ſunt quæ ſapientibus ardua*, c'eſt-à-dire apparemment, que, ſi Néoptolème ſe décide pour l'avis d'Ulyſſe, il ſe trouvera dans un embarras, dont les plus habiles auroient bien de la peine à ſe tirer; mais ce ſens, quelque légitime qu'il ſoit, comment s'y prend-on pour le découvrir dans le texte? par quoi ſuppoſe-t-on que l'infinitif ἐνιδεῖν eſt régi? ſous-entend-on ἔστι, ou ἔξεστι? trouveroit-on aiſément des exemples d'une pareille ellipſe. Pour adopter cette explication, M. Dupuy ne voit que deux partis à prendre; ou celui de ſoutenir qu'au lieu de ἐνιδεῖν, il faut lire, en deux mots, ἔν' ἰδεῖν pour ἔνι, c'eſt-à-dire ἔνεστι ἰδεῖν, *videre liceat;* « ſi vous adhérez au ſentiment de cet homme, vous vous verrez dans des embarras capables de « déconcerter les plus prudens: » ou celui de regarder πυκινοῖς, non comme le datif de πυκινὸς, mais comme l'optatif de πυκινόω, *ſpiſſo, denſo (incommoda inextricabilia accumulaveris);* alors il faut ſous-entendre ὡς ou ὥστε devant ἐνιδεῖν, comme dans un des vers précédens :

Ἐν νόσῳ εὐδρακής
Ὕπνος ἄϋπνος λεύσσειν, (c'eſt-à-dire ὥστε λεύσσειν).

2.° La difficulté, qui consiste à determiner de qui le chœur veut parler, se sous-divise en deux autres; car il s'agit de savoir si ces deux mots, ὄντινα & τοῦτῳ, désignent une seule & même personne, ou deux personnes différentes : si l'on écoute les scholiastes, le premier doit s'entendre de Philoctète, & le second d'Ulysse : suivant cette idée, ὄντινα se rapporte à ce qui précède, lorsque le chœur avertit Néoptolème de s'éloigner, & de délibérer en secret sur le parti qu'il veut prendre; au lieu que τοῦτῳ doit se joindre à ce qui suit. On ne peut sauver ce qui paroît révolter, dans une supposition où l'on fait signifier à ces deux mots, placés si près l'un de l'autre, deux objets distingués, qu'en disant que l'acteur par son geste suppléoit à l'indécision du texte, & déterminoit par ce moyen chacun de ces termes à une signification particulière.

Mais si l'on prétend que l'un & l'autre n'indiquent que la même personne, il se présente une autre difficulté, car il s'agit de savoir si c'est Ulysse ou Philoctète; or, selon le parti qu'on prendra, le sens total du texte sera différent.

Veut-on que ce soit Ulysse? tous les interprètes, en effet, s'accordent à reconnoître ce Prince dans τοῦτῳ, quoique sur l'autre point, qui consiste à savoir s'il est aussi désigné par ὄντινα, la plupart n'aient pas daigné s'expliquer. Mais il faut se rappeler qu'Ulysse étoit d'avis qu'il falloit absolument transporter à Troie Philoctète avec ses flèches; par conséquent lorsque le chœur dit à Néoptolème, qu'en suivant le parti d'Ulysse on verra naître mille embarras, il donne à entendre qu'il ne croit pas la présence de Philoctète nécessaire pour la prise de Troie : il savoit néanmoins quelle étoit à cet égard la prédiction du devin Hélénus, il conseille donc en ce cas, à Néoptolème, de laisser Philoctète enséveli dans le sommeil, de profiter d'une occasion si favorable, & de partir sans lui, n'emportant que
Vers 889. les flèches. Quand ensuite il dit, Τόδ᾽ ἁλώσιμον ἐμᾷ φροντίδι, cela ne peut s'entendre que de la ville de Troie, & doit signifier qu'à son avis, elle peut être prise sans le secours de Philoctète en personne.

Quels sont d'ailleurs, dans cette supposition, les inconvéniens

que redoute le chœur, si Néoptolème, suivant le projet d'Ulysse, transporte Philoctète au siége de Troie? on ne peut imaginer autre chose que l'incommodité d'un malade en proie à de cruelles douleurs, l'odeur qui le rendroit insupportable à tout l'équipage, & les justes reproches dont il accableroit Néoptolème.

Veut-on que Philoctète soit la seule personne indiquée dans le texte? il faut alors adopter un autre plan d'explication. Ce Prince avoit demandé qu'on le transportât dans sa patrie; Néoptolème, déférant à ses desirs, s'étoit engagé de l'y conduire; en ce cas, puisque les personnages du chœur déclarent que Néoptolème ne peut satisfaire Philoctète sans se jeter dans un labyrinthe inextricable, ils lui conseillent de saisir l'occasion présente, de profiter d'un sommeil favorable, de transporter sur le vaisseau le Prince endormi, que c'est une prise facile & qu'on peut confier à leurs soins, τὸδ' ἁλώσιμον ἐμᾷ φροντίδι; & qu'enfin s'il exécute la parole qu'il a donnée, de rendre Philoctète à sa patrie, il s'attire les reproches d'Ulysse, la haine des Grecs, dont il frustre les espérances, & qu'il met hors d'état de s'emparer de Troie, &c.

Telles sont les difficultés qu'un examen sérieux du texte fait découvrir, & qui méritoient bien que les interprètes fissent quelques efforts pour les aplanir; ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils prétendent qu'Ulysse est désigné par τούτῳ, tandis que le plan d'interprétation qu'ils adoptent suppose que le chœur veut parler de Philoctète, quoiqu'il ne le nomme pas, dans la crainte de l'éveiller & de lui donner de trop justes alarmes. Que conclure de-là, sinon que le texte conduit naturellement à penser que ce Prince est celui que le chœur a en vue?

Tout ce qu'on peut opposer à cette explication se réduit, ce semble, aux efforts que le chœur a faits précédemment pour appuyer la demande de Philoctète, qui desiroit d'être transporté dans sa patrie: « Ayez pitié, avoit-il dit, d'un Prince accablé *Vers 521 & suiv.*
de tant de maux; en votre place, puisque vous détestez les «
Atrides, je tournerois à l'avantage d'un infortuné tout le mal «
qu'ils lui ont fait; je le ferois embarquer promptement, comme «
il le desire, & je le conduirois dans sa terre natale. » Il avoit

Vers 730 & suiv. dit encore que Philoctète, rendu à sa famille, seroit redevable à Néoptolème du bonheur dont il jouiroit sur les bords du Sperchius & près du mont Oëta; mais on voit assez que ce n'étoit-là qu'une ruse pareille à celle dont avoit usé Néoptolème lui-même, en feignant qu'il détestoit & fuyoit les Grecs, qui avoient adjugé les armes de son père à Ulysse: c'est même, sans doute, un vice radical dans cette pièce, que les principaux personnages emploient des moyens aussi odieux que la dissimulation, la fourberie & l'imposture, pour exécuter leur projet; ce qui rend ce défaut moins insupportable, & peut-être moins frappant, c'est qu'on voit Néoptolème rougir ensuite, & se repentir de la conduite qu'il a tenue.

VIII. Philoctète, à son réveil, s'écrie:

Vers 893. Ὦ φέγγος ὕπνου διάδοχον, τό, τ' ἐλπίδων
Ἄπιστον οἰκούρημα τῶνδε τῶν ξένων·
Οὐ γάρ ποτ' ὦ παῖ τοῦτ' ἂν ἐξηύχησ' ἐγώ,
Τλῆναι σ' ἐλεεινῶς ὧδε τἀμὰ πήματα
Μεῖναι παρόντα καὶ ξυνωφελοῦντά μοι.

P. 275. Le P. Brumoy traduit: « ô lumière, que me fais-tu voir » à mon réveil? ô espoir trompeur! étrangers, où êtes-vous... » *(il les aperçoit)* pardonnez, cher Néoptolème, ces indignes » soupçons; est-il croyable, en effet, que vous ayez porté la générosité jusqu'à vous associer à mes maux? &c. » M. Dupuy ne voit aucune raison de supposer que Philoctète n'apercevant pas d'abord ces étrangers, commence par déplorer son sort, & qu'ensuite revenant de son erreur, il fasse des excuses à Néoptolème; aussi ces mots, *pardonnez ces indignes soupçons,* sont de l'invention du P. Brumoy, qui les a cru nécessaires pour la liaison du discours. Mais loin de croire que les premières paroles de Philoctète, à son réveil, soient des lamentations, M. Dupuy pense qu'elles expriment des transports de joie: « Heureuse » lumière, s'écrie-t-il, qui à mon réveil brillez à mes yeux! » ô dignes étrangers, soutien de mes espérances! vous êtes donc » restés auprès de moi, contre mon attente, durant mon sommeil:

devois-je en effet me flatter, cher Néoptolème, que vous « porteriez la générosité & la sensibilité jusqu'à vous associer à « mes maux, à ne me point quitter, à me prêter même une « main secourable? »

M. Dupuy fait ici deux remarques grammaticales, pour rendre raison du sens qu'il donne aux paroles du poëte. 1.° Le mot ἄπιστος se doit prendre dans le sens de *incroyable*, & non de *perfide, trompeur*, qui est celui que le P. Brumoy a adopté; ce qui suit le montre assez. 2.° Οἰκούρημα signifie le soin d'une personne qui reste à la maison pour la garder, & quelquefois la personne elle-même, qui y reste dans ce dessein; Philoctète, appliquant ce mot aux Grecs, les appelle, *incredibiles spei meæ custodes;* comme s'il leur disoit, « vous êtes restés, contre mon attente, auprès de moi durant mon assoupissement, pour me « conserver l'espoir de ma délivrance. »

IX. Néoptolème exhorte Philoctète à se lever pour s'acheminer vers le vaisseau, « ou, si vous l'aimez mieux, lui dit-il, ces Grecs vous y transporteront; le fardeau leur sera léger, » *jugez-en*, ajoute le P. Brumoy, *par leurs sentimens & les miens.* *Ibid.*
M. Dupuy ne trouve point ces dernières paroles dans le texte, qui porte,

Ἐπείπερ οὕτω σοί τ' ἔδοξ' ἐμοί τε δρᾶν. *Vers 914.*

Si quidem ita tibi mihique agendum videatur, ou même *visum sit.* Ainsi Néoptolème dit à Philoctète: « Levez-vous maintenant, ou, si vous le trouvez bon, ces Grecs se chargeront de vous « porter; c'est une peine qu'ils prendront avec plaisir, dès qu'ils « verront que tels sont vos desirs & les miens. »

X. Au moment que Néoptolème se prépare à rendre à Philoctète ses armes, arrive Ulysse, qui s'y oppose fortement, & qui menace même Philoctète de l'emmener de force, s'il ne veut pas venir de plein gré. Frappé de ce coup inattendu, le malheureux Prince ne perd pas courage; il s'élève contre Ulysse, qu'il peint avec des traits de feu, & qu'il accable de reproches & de malédictions. Le chœur, étonné de la fermeté & de la vigueur que cet étranger montre dans ses discours,

paroît curieux de voir quelle ſera la réponſe d'Ulyſſe; & voici de quelle manière ce Prince débute, dans la traduction du P. 283. P. Brumoy: *J'aurois bien des choſes à lui répondre, mais il n'eſt pas en état de m'entendre; un ſeul mot me ſuffira: je ſuis tout ce que vous dites, ô Philoctète, quand il s'agit de l'intérêt public.* Quelques-uns, il eſt vrai, donnent ce ſens aux paroles d'Ulyſſe; mais on peut s'étonner que le P. Brumoy, contre ſon ordinaire, s'éloigne ici du ſcholiaſte, ſans en avoir, ce ſemble, aucune raiſon ſolide: on lit dans le texte,

Vers 1080. Πόλλ' ἂν λέγειν ἔχοιμι πρὸς τὰ τοῦδ' ἔπη,
Εἴ μοι παρείκοι· νῦν δ' ἑνὸς κρατῶ λόγου·
Οὗ γὰρ τοιούτων δεῖ, τοιοῦτος εἰμ' ἐγώ.

Et voici, ſuivant cet ancien interprète, le ſens de ce paſſage: « J'aurois bien des choſes à lui répondre, ſi le temps me le » permettoit, mais je ne veux maintenant que me taire; je ſais fort bien garder le ſilence quand il le faut. » *Nunc autem uni impero linguæ, ubi enim talibus opus eſt, talis ego ſum.* Κρατεῖν λόγου, *imperare linguæ, linguam cohibere*, dans le même ſens que κρατεῖν τῶν ἡδονῶν, *moderari voluptates*, c'eſt-à-dire σιωπᾶν, *ſilere*, comme l'explique le ſcholiaſte. Ce ſens paroît plus naturel & mieux ſuivi que celui des autres interprètes.

XI. Ulyſſe voyant l'obſtination de Philoctète, feint de partir ſans lui, & de le laiſſer ſeul, privé de ſes armes, dans ſon île; il s'achemine, avec Néoptolème, vers le vaiſſeau: le chœur reſte, en attendant que tout ſoit prêt pour le départ. Cependant Philoctète, s'abandonnant tout entier à la douleur, déplore ſon funeſte ſort, il ne s'attend plus qu'à périr de faim & de misère, puiſqu'il eſt privé des flèches qui ſeules le défendoient de la faim & de la dent des animaux ſauvages; il apoſtrophe d'une manière très-pathétique ces armes, & l'antre qui lui ſervoit d'aſyle; il peint avec les plus noires couleurs la cruauté inouie, les infames artifices & la honteuſe origine d'Ulyſſe, & à pluſieurs repriſes il le charge de malédictions. Le chœur tâche de l'adoucir, il l'exhorte à mettre fin à ſes imprécations & à ſa haine; enfin il ajoute:

Ἀνδρὸς

Ἀνδρός τοι τὸ μὲν εὖ, δίκαιον εἰπεῖν, Vers 1178.
Εἰπόντος δὲ, μὴ φθονερὰν
Ἐξῶσαι γλώσσας ὀδύναν.

C'eſt-à-dire, ſelon le P. Brumoy, *Seigneur, un homme de bien doit dire librement la vérité, & la ſouffrir ſans s'offenſer.* P. 286. Il paroît par les explications des ſcholiaſtes & des autres interprètes, qu'ils n'ont pas été ici peu embarraſſés; auſſi faut-il avouer que cet endroit n'eſt pas aiſé à entendre : il ne l'eſt pas davantage de concevoir comment on a pu en tirer l'idée d'un homme de bien, *viri probi,* comme portent les traductions, d'après les ſcholiaſtes; pour donner même, comme on fait, à δίκαιον le ſens de *vrai*, τὸ ἀληθὲς, il faut encore adopter une conſtruction forcée, que le texte réprouve. Voici celle qui ſeule paroît à M. Dupuy recevable & naturelle: *Δίκαιον μὲν τοι εἰπεῖν τὸ εὖ ἀνδρὸς (a), εἰπόντος δὲ, μὴ ἐξῶσαι γλώσσας ὀδύναν φθονεράν. At enim quid cuique boni æquum eſt proloqui, idque quum promitur, aculeatas non jaculari verborum contumelias.* Cette expreſſion, τὸ εὖ, rappelle celle dont ſe ſervit Démoſthène à l'égard de cet orateur inconſidéré, qui étourdiſſoit par ſa bruyante voix *(b); ἀλλ' οὐ τὸ μέγα, εὖ ἐστι· τὸ δὲ εὖ, μέγα.* Ces mots, ἐξῶσαι γλώσσας, ſont mis pour ὦσαι ἐκ γλώσσας, *lingua, ore proferre;* ὀδύνα γλώσσας ſignifie des paroles piquantes, qui affligent & mortifient ceux à qui elles s'adreſſent, *aſpera & pungentia linguæ verbera.* Le poëte donne à ces *paroles* l'épithète de φθονερὰ, *invidioſa*, parce qu'elles ont pour principe la haine & l'animoſité; εἰπόντος δὲ peut être regardé comme un génitif abſolu; les ſcholiaſtes paroiſſent néanmoins avoir lû εἰπόντα δὲ. Le chœur, témoin de tous les traits injurieux lancés contre Ulyſſe, ne veut pas directement prendre la

(a) Ἀνδρὸς (*ſub aud.*) περί. Œdip. Colon. v. 692.

Κείνοις δ' ἴσως κεἰ δεῖν' ἐπερρώσθη λέγειν
Τῆς σῆς ἀγωγῆς; c'eſt-à-dire, περὶ τῆς σῆς ἀγωγῆς, comme l'obſerve le ſcholiaſte : *Quelques menaces qu'ils aient oſé faire de vous enlever.*

(b) Apud Stob. ſerm. XV. Un connoiſſeur diſoit à un Muſicien, qui ſe faiſoit gloire d'exécuter de la muſique très-difficile, οὐκ ἐν μεγάλῳ τὸ εὖ, ἀλλ' ἐν τῷ εὖ τὸ μέγα.

défense de ce Prince, il se contente de justifier la conduite de Néoptolème; & pour y réussir, il rappelle à Philoctète cette maxime générale, qu'il est de l'équité de ne point taire les bonnes qualités d'une personne, & de ne point opposer à l'éloge qu'on entend faire de ses actions, des injures & des traits piquans, qui portent le caractère de la haine & de la passion. « Or, ajoute-t-il, l'utilité publique a été l'unique motif » de la conduite de Néoptolème à votre égard; il n'a rien fait » que par l'ordre & pour l'intérêt de l'armée entière, qui l'a chargé de cette entreprise sous la conduite d'Ulysse. »

Κεῖνος (Νεοπτόλεμος) δ' εἷς ἀπὸ πολλῶν
Ταχθεὶς, τῶνδ' (Ὀδυσσέως) ἐυφημοσύνᾳ
Κοινὰν ἤνυσεν
Ἐς φίλους ἀρωγάν.

Philoctète, uniquement occupé de ses malheurs, paroît ne faire aucune attention à ce que dit le chœur pour calmer son courroux; il invoque les oiseaux & les hôtes sauvages de l'île d'accourir sans crainte, de fondre sur lui, de le déchirer, de le dévorer; sur quoi le chœur dit:

Vers 1204. Ἀλλὰ γνῶθ', εὖ γνῶθ', ὅτι σοι
Κῆρα τάνδ' ἀποφυγεῖν.

Je lis, en ne changeant que l'accent ἄλλα γνῶθ', *alia*, ou *aliter sentias:* « Renoncez à ces pensées, prenez des sentimens plus » raisonnables, songez qu'il ne tient qu'à vous de changer votre sort. »

XII. Philoctète est inflexible, il aime mieux mourir que d'aller à Troie, comme le chœur le lui conseille, puis il s'écrie:

Vers 1253. Ὦ πόλις, ὦ πόλις πατρία
Πῶς ἂν εἰσίδοιμί σ' ἄθλιος γ' ἀνήρ; &c.

p. 288. Le P. Brumoy traduit: *ô patrie, que ne puis-je du moins te revoir encore une fois, &c.* Il semble que dans ce moment Philoctète ne desire plus de revoir sa patrie, il ne songe

qu'à la mort, comme il venoit de le dire un peu auparavant; φονᾷ φονᾷ νόος ἤδη; *mortem, mortem jam mens appetit: la mort, la mort est maintenant l'unique objet de mes pensées & de mes desirs.* Vers 1248. Les autres traductions paroissent ici plus exactes que celle du P. Brumoy; celle qui est attribuée à Johnson porte: *Quomodo te aspicerem, ita ærumnis pressus!* « Dans l'état déplorable où je suis, comment pourrois-je te revoir, après t'avoir abandonnée pour voler au secours des perfides Grecs? ma mort en est le prix. »

XIII. Néoptolème rendoit à Philoctète ses armes, lorsque Ulysse paroissant s'y oppose, & lui déclare qu'il le fera partir pour le siége malgré le fils d'Achille. Philoctète indigné prend son arc, & se prépare à punir Ulysse de son audace; Néoptolème lui arrête le bras: *Et pourquoi m'empêcher,* dit Philoctète, *de donner la mort à mon plus cruel ennemi!*

NÉOPTOLÈME.

L'action seroit indigne de vous & de moi.

PHILOCTÈTE.

Ἀλλ' οὖν τοσοῦτόν γ' ἴσθι, τοὺς πρώτους στρατοῦ, Vers 1352.
Τοὺς τῶν Ἀχαιῶν ψευδοκήρυκας, κακοὺς
Ὄντας πρὸς αἰχμὴν, ἐν δὲ τοῖς λόγοις θρασεῖς.

C'est-à-dire, selon le P. Brumoy, *Qu'avons-nous à ménager avec les Grecs! croyez-moi, les chefs de l'armée sont aussi peu braves en effet, qu'ils paroissent fiers en paroles.* P. 295. Les premiers mots de cette réponse, *qu'avons-nous à ménager avec les Grecs!* ne sont pas du poëte Grec, & elles paroissent présenter un sens différent de celui qu'il a eu en vue; car il semble que Philoctète, loin de réfuter ce que Néoptolème venoit d'avancer, l'approuve au contraire, & le confirme par une nouvelle réflexion: c'est ce qu'il faut développer, sans s'arrêter aux autres interprétations, qui ne sont pas plus exactes.

1.° On n'a pas fait assez d'attention au sens de la particule ἀλλ' οὖν, qui dans cet endroit, comme dans plusieurs autres,

est concedentis potiùs quàm refellentis, pour parler le langage des Grammairiens: on a vu que Néoptolème représentoit que ce seroit une action honteuse de donner la mort à Ulysse; *il est vrai*, reprend Philoctète, *vous avez raison, je me range à votre avis*, ἀλλ' οὖν.

2.° Le mot suivant, τοσοῦτόν γε, n'est pas un adverbe, mais un adjectif qui s'accorde avec ἐχθρὸν, qui précède, & qui est régi par κτανεῖν; ainsi la phrase est elliptique, & pour la représenter en son entier, il faut y replacer ces mots, qui y manquent, de cette sorte; ἀλλ' οὖν, κτανεῖν ἐχθρὸν τοσοῦτόν γε, τοῦτ' οὐκ ἐστὶ καλὸν; *enim verò dedecus est occidere Ulyssem, hostem tantum ac talem scilicet:* on donne à Ulysse l'épithète de τοσοῦτος d'un ton ironique & méprisant *(c)*. Voici donc, ce semble, le sens total de ce passage: « Mais vous avez raison, » cette action seroit honteuse pour vous & pour moi; un ennemi » tel & aussi redoutable qu'Ulysse!... oui, ces chefs de l'armée, » ces faux orateurs, sachez qu'ils sont aussi lâches en effet que fiers en paroles. »

Ce qui persuade M. Dupuy que la réflexion de Néoptolème avoit fait impression sur l'esprit de Philoctète, c'est que si celui-ci eût persévéré dans la résolution de donner la mort à Ulysse, le premier auroit redoublé ses efforts pour l'en détourner, & c'est ce qu'il ne fait point; au contraire, il paroît adopter la pensée de Philoctète, & se contente de lui demander si, après la restitution de ses armes, il lui reste encore quelque sujet de courroux & de plainte contre lui. Philoctète, de son côté, ne parle plus de faire usage de ses armes contre Ulysse.

(c) Τηλικὸς se prend aussi quelquefois de même, dans un double sens. *Antigone, vers 737.*

Οἱ τηλικοίδε καὶ διδαξόμεσθα δὴ
Φρονεῖν πρὸς ἀνδρὸς τηλικοῦδε τὴν φύσιν.

Nos verò ætatis tantæ, num sapere docebimur à viro tantulæ ætatis!



REMARQUES CRITIQUES

Sur le texte & ſur les traductions de l'Iphigénie en Tauride, Tragédie d'Euripide.

DEPUIS le ſacrifice où une biche, ſubſtituée à Iphigénie par l'entremiſe de Diane, tomba en Aulide ſous le couteau ſacré de Calchas, toute la Grèce crut que cette Princeſſe ne vivoit plus, & qu'elle avoit été placée au rang des Dieux: on ignoroit qu'elle eût été tranſportée dans une preſqu'île de la Thrace, pour y exercer les fonctions de Prêtreſſe, dans un temple conſacré à Diane. Cependant Oreſte, criminel & tourmenté par les furies après avoir attenté aux jours de ſa mère, conſulte Apollon, qui lui promet la fin de ſes maux ſi, paſſant en Tauride, il enlève & porte dans l'Attique la ſtatue de la Déeſſe.

Lû le 22 Mai 1761.

Ce Prince s'embarque donc avec ſon ami Pylade, mais à peine arrivés ils ſont pris l'un & l'autre, & deſtinés à être immolés, ſuivant l'uſage barbare de ſacrifier tout étranger qui abordoit dans cette contrée, où pour lors régnoit Thoas. Oreſte, dans la prêtreſſe qui devoit lui ôter la vie, retrouve une ſœur qu'il croyoit morte; Iphigénie revoit de même, dans la perſonne d'un inconnu, un frère que, ſur la foi d'un ſonge, elle ne croyoit plus vivant: ils cherchent de concert le moyen de ſe ſauver d'une terre étrangère, & d'emporter avec eux la ſtatue de Diane; projet qu'ils ont le bonheur d'exécuter. Telle eſt la fable qui a ſervi de plan à la pièce d'Euripide, & qu'il étoit à propos de rappeler, pour préparer aux remarques ſuivantes.

I. Iphigénie ouvrant la ſcène, rapporte ce qui s'étoit paſſé à ſon égard en Aulide, & déplore le ſort cruel qui la condamne à immoler, en qualité de Prêtreſſe de Diane, les Grecs qui abordent en Tauride; enſuite, après avoir expoſé le ſonge qui lui fait croire qu'Oreſte ne vit plus, elle forme la réſolution

de rendre les ſuprêmes devoirs à un frère chéri, & de faire en ſon honneur des libations funèbres. Des filles Grecques attachées à ſon ſervice, & que Thoas lui a données, peuvent la ſeconder dans ce deſſein *(a)*; elle les attend; mais comme elles tardent de paroître, pour quelque raiſon qu'elle ignore, elle va les chercher, & laiſſe la ſcène vide aux deux amis, Oreſte & Pylade, qui viennent obſerver les lieux pour trouver le moyen d'enlever la ſtatue. A peine ſont-ils ſortis qu'Iphigénie reparoît avec ſes femmes Grecques, qu'elle vient préſenter à Diane; dans la prière qu'elle fait à la Déeſſe, ſe trouve le terme κλῃδοῦχος, que tous les traducteurs & tous les interprètes ont regardé comme une épithète qu'elle donnoit à Diane; en quoi M. Dupuy ſe propoſe de montrer qu'ils ſe trompent.

Il eſt conſtant que, dans ſon acception propre & ordinaire, ce mot ſignifie *claviger;* il s'applique même d'une manière particulière aux femmes, parce qu'ordinairement elles ſont chargées des clefs de la maiſon: Κλῃδοῦχος, dit Phavorin après Héſychius, *γυνὴ, ἀπὸ τοῦ τὰς κλεῖς τῆς οἰκίας ἔχειν.* C'eſt par une raiſon ſemblable qu'il convient aux miniſtres ſacrés, *æditimus, ſacerdos.*

On veut néanmoins qu'Euripide ait donné cette épithète à Diane, *clavigera Diana,* mais on avoue en même temps qu'on ignore la raiſon de cette attribution, dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité, à moins qu'on ne diſe que le poëte a voulu déſigner par-là les fonctions d'une déeſſe qui préſidoit aux accouchemens, & dont Horace a dit: *Ritè maturos aperire partus.* C'eſt ſur cette idée que Barnès a traduit: *ô filia Latonæ... ad tuam aulam... pedem virgineum, ſanctum, ſanctæ clavigeræ (Dianæ) ſerva immitto:* c'eſt-à-dire, ſelon la verſion du P. Brumoy, « ô fille de Latone... vous qui préſidez aux accouchemens... me voici attachée à vos autels.... je porte mes pas, avec un cœur pur, dans votre temple ſacré... » Il il eſt viſible que cette traduction a été faite d'après celle de

Théâtre des Grecs, tome I, in-4°, p. 10.

(a) Vers 62, &c. Ταῦτα γὰρ δυναίμεθ' ἂν
Σὺν προσπόλοισιν, ἃς ἔδωχ' ἡμῖν ἄναξ,
Ἑλληνίδας γυναῖκας.

Barnès, comme d'après la note de ce Savant ſur ce paſſage: *Non ego hîc*, dit-il, *per* χληδȣ́χον *ſacerdotem intelligo; nec enim Iphigenia erat ſacerdotis ſerva, ſed ipſius deæ Dianæ: neſcio autem, ut verum planè fatcor, quare Diana dicatur* κληδȣ́χος, *niſi ob munus obſtetricatorium, unde Horat. carmine ſæcul. dixit illam*, ritè maturos aperire partus; *nec tamen uſpiam ita dictam apud veteres reperio. Si faverent exemplaria mallem legere* λαμπαδȣ́χον, *id enim nominis Dianæ maximopere convenit.*

Le P. Carmeli, qui a publié le texte grec d'Euripide, avec une traduction Italienne, eſt plus déciſif que Barnès; il ne trouve pas la moindre difficulté à donner à Diane l'épithète de κληδȣ́χος; rien, ſelon lui, ne lui convient mieux; mais pour en juger, il n'a pas d'autre raiſon que celle qui paroiſſoit inſuffiſante à Barnès: *Hoc* ἐπίθετον, dit-il dans ſa note, *optimè in Dianam quadrare putem. Nam partui præeſt Diana, ſic eoſque maturè aperit.*

Mais l'aveu que fait le docte Anglois du ſilence des Anciens, forme un grand préjugé & contre lui & contre ceux qui adoptent ſon opinion; car comment ſe perſuader qu'Euripide ſoit le ſeul qui ait haſardé de donner à la déeſſe Diane une épithète qui, dans l'uſage ordinaire en pareil cas, ne doit convenir qu'à une Prêtreſſe? épithète qu'il emploie lui-même dans cette acception, & qui plus eſt, dans la même pièce, comme on va le voir. Auſſi paroît-il que ce Savant n'étoit pas plus content de ſon explication, que de la correction qu'il auroit voulu introduire dans le texte, en mettant λαμπαδȣ́χου au lieu de κληδȣ́χου, ſi l'autorité des manuſcrits le lui eût permis; car dans ſa note ſur le vers 1463 de ce drame *(b)*, où le poëte donne la même épithète à Iphigénie, pour dire qu'elle doit être la prêtreſſe de Diane, il décide qu'il faut lire, dans l'endroit qui fait l'objet de ces obſervations, κληδȣ́χος δȣ́λα πέμπω. Si cette correction a lieu, qu'en réſultera-t-il? c'eſt qu'alors l'attribut κληδȣ́χος ne s'adreſſera plus à Diane, mais à Iphigénie ſa prêtreſſe.

(b) Σὲ . . . . δεῖ τῆσδε
Κληδȣχεῖν θεᾶς.
Te verò oportet eſſe adituam hujus Deæ.

Une autre remarque que fait naître cette nouvelle leçon de Barnès, c'eſt que de la manière dont il écrit δοῦλα avec l'accent circonflexe, au lieu de δούλα avec l'accent aigu, que porte le texte, il faut que ce mot ſoit le nominatif ou l'accuſatif neutre pluriel de l'adjectif δοῦλος *(c)*, & alors on ne voit pas qu'il puiſſe convenir à Iphigénie, comme le prétend cet auteur.

Ce n'eſt pas qu'on déſapprouve la leçon δοῦλα avec le circonflexe, c'eſt au contraire, ce ſemble, la ſeule correction qu'exige le texte, ſi même c'en eſt une; mais malgré tous les changemens qu'il plaît à cet habile interprète de faire dans le grec, il n'en manque pas moins la penſée de ſon auteur; une double erreur l'éloigne abſolument, lui & ceux qui l'ont ſuivi, du vrai ſens d'Euripide. La première conſiſte en ce qu'il prend δοῦλα pour un nominatif ſingulier féminin, quoique ce ſoit un accuſatif pluriel neutre. La ſeconde regarde ces mots, πόδα παρθένιον, qu'on a tort de rapporter à Iphigénie, comme on le montrera bientôt; mais avant d'en venir à ce détail, il ne ſera pas hors de propos de préſenter les paroles du texte dont il s'agit, avec la traduction littérale qui doit en exprimer le vrai ſens.

TEXTE D'EURIPIDE.	*TRADUCTION LITTÉRALE.*
Ὦ παῖ τᾶς Λατοῦς	O Filia Latonæ
Δίκτυνν' οὐρεία	Dictynna montana
Πρὸς σὰν αὐλὰν.	Ad tuam aulam. . . . .
. . . .	. . . .
Πόδα παρθένιον,	Pedem virgineum, { *c'eſt-à-dire* famulitium virgineum.
Ὅσιον, ὁσίας	Sanctum, ſanctæ
Κληδούχου δοῦλα πέμπω.	Sacerdotis (Iphigeniæ) famulas adduco.

Pour rendre raiſon de cette explication, il faut ſe rappeler que le chœur de cette pièce eſt compoſé de femmes Grecques, eſclaves en Tauride, &, par la conceſſion du Roi de cette

(c) Δούλα, féminin ſingulier de δοῦλος, ne doit pas avoir le circonflexe, puiſque la dernière ſyllabe eſt longue.

contrée,

contrée, attachées au ſervice d'Iphigénie, ἐξ Ἑλληνίδων γυναικῶν, θεραπαινίδων τῆς Ἰφιγενείας, comme il eſt marqué dans l'argument, & qu'on le voit clairement en pluſieurs endroits de cette tragédie. *Vers 1115, 1468, 1482, &c.*

Loin donc d'adopter l'idée de Barnès, & de ceux qui, comme lui, rapportent à Iphigénie ces mots, πόδα παρθένιον, *pedem virgineum,* ce qui a déterminé le P. Brumoy à traduire, *je porte mes pas dans votre temple ſacré,* M. Dupuy eſt perſuadé qu'ils doivent s'entendre de ces Grecques, ſuivantes d'Iphigénie, que cette Princeſſe amenoit avec elle au temple de Diane.

On ſait que le mot ἀνδράποδον ſignifie une perſonne attachée au ſervice de quelqu'un, ſoit qu'elle ſoit eſclave de naiſſance, ſoit qu'elle ſoit née libre; les Grammairiens, pour rendre raiſon de cette ſignification, diſent que le ſerviteur eſt comme le *pied* du maître, & celui-ci comme le *chef* du premier *(d)*: ἡ λέξις, ... dit Phavorin, δηλοῖ τοὺς δούλους, ὡς ἀνδρῶν ὄντας πόδας, δηλονότι τῶν δεσποτῶν. Il eſt aiſé maintenant de comprendre que le poëte a dit πόδα παρθένιον dans le même ſens qu'auroit παρθενόποδον, ſi ce mot étoit uſité, *famulitium virgineum;* « une troupe de vierges, ſuivantes de la prêtreſſe Iphigénie, vierge elle-même. » Si Euripide eût dit, au pluriel, πόδας παρθενίους πέμπω, *pedes virgineos adduco,* on n'auroit vraiſemblablement jamais imaginé qu'Iphigénie parlât d'elle-même; on eût ſenti auſſitôt qu'elle vouloit parler de ces vierges qui étoient attachées à ſa perſonne, & qu'elle amenoit au temple de Diane, pour la ſervir dans les fonctions de ſon miniſtère. Le ſingulier, qu'il emploie, ne doit ici rien changer; il préſente la même idée, & l'on n'auroit pas eu de peine à s'en convaincre, ſi l'on eût fait réflexion que c'eſt un uſage ordinaire chez les anciens tragiques, d'adreſſer la parole au chœur, & de le faire parler lui-même, comme s'il n'étoit qu'une ſeule perſonne, quoiqu'il ſoit compoſé de pluſieurs: le paſſage même qui nous occupe en fournit un exemple

(d) Scapula, ἀνδράποδον, quaſi hominis pes. Sunt enim mancipia quaſi pedes dominorum ſuorum, & eos pro capitibus agnoſcunt.

remarquable, car quelques vers après ceux qu'on a cités, le
Vers 138. chœur prenant la parole, dit à Iphigénie, Τί με πρὸς ναὸς ἄγαγες, *ad templum cur adduxisti me*, au lieu de *nos*, comme le P. Brumoy a traduit: *d'où vient nous avez-vous conduites au temple!* Ceci même est une nouvelle preuve de la justesse du sens que M. Dupuy donne à πόδα παρθένιον; en effet, ces paroles du chœur sont visiblement allusion à ce qu'Iphigénie venoit de dire, qu'elle amenoit au temple une troupe de filles Grecques attachées à sa personne.

Après avoir montré l'origine de l'erreur dans laquelle Barnès, & ceux qui l'ont suivi, sont tombés, il est évident qu'il ne leur reste plus aucune raison pour soutenir que le terme δοῦλα regarde Iphigénie; la liaison du sens décide qu'il se rapporte aux mêmes Grecques dont on vient de parler, & que c'est le neutre pluriel de l'adjectif δοῦλος, ainsi qu'on en trouve plusieurs exemples dans les auteurs: τὰ ἀνδράποδα
Lib. VIII. πάντα, καὶ δοῦλα καὶ ἐλεύθερα, comme s'exprime Thucydide; c'est qu'on sous-entendoit σώματα, & de-là vient que ce dernier mot, tout seul, signifioit souvent des *esclaves*, quoique Pollux *(e)* blâme cet usage.

On ne sera, sans doute, pas surpris que le neutre δοῦλα s'applique même à des femmes; c'est un usage commun chez les Grecs, & c'est ainsi qu'on voit τὸ βάρβαρον pour οἱ βάρβαροι, τὸ ὁμόφυλον pour οἱ ὁμόφυλοι, soit hommes, soit femmes; sur quoi on peut consulter Barnès, dans la note qu'il a faite *(vers 327)* de cette tragédie, où le neutre τὸ ὑπεῖκον signifie *des hommes qui cédoient, qui avoient du dessous dans le combat.*

Après ces discussions, il ne reste plus qu'à mettre sous un seul point de vue le sens entier qui en résulte; Iphigénie parle & dit:

« O fille de Latone, déesse des montagnes, Diane, j'amène » avec moi, dans votre temple auguste, une troupe de jeunes » Grecques, aussi pures que votre Prêtresse (Iphigénie) au service de qui elles sont attachées. »

(e) Lib. III, c. 8. Voy. Strab. *lib. XIV, pag. 460, edit. Genev. 1587;* & la note de Casaubon sur cet endroit, ou ses remarques sur Athénée, *lib. V, c. 10.*

Outre que cette interprétation présente un ſens parfaitement ſuivi & lié aux parties du texte, elle a d'autres avantages qui ne ſont pas à mépriſer; elle écarte les conjectures hardies des critiques, qui haſardent ſouvent de corriger des paſſages difficiles d'anciens auteurs, ſans être appuyés ſur l'autorité des manuſcrits, ni fondés ſur des raiſons ſuffiſantes: elle fait de plus diſparoître une épithète extraordinaire, inconnue à l'antiquité & inexplicable, qu'on a imprudemment tenté de donner à Diane, d'après un paſſage d'Euripide mal entendu.

Enfin quand il ſeroit conſtant que le texte eſt ici altéré, & qu'il a beſoin d'être corrigé, les réflexions précédentes prouvent aſſez que la correction ne devroit pas tomber ſur κληδούχου; il ſeroit bien plus ſenſé de réformer le δούλα du texte, & d'écrire δοῦλον, avec lequel s'accorderoit alors ὅσιον, qui précède; ὅσιον ὁσίας κληδούχου δοῦλον πέμπω; *ſanctum ſanctæ ſacerdotis famulum adduco:* ce qui ne changeroit rien au ſens qu'on vient d'expoſer & d'établir.

II. La même ſcène préſente un autre paſſage qui n'a pas moins exercé la ſagacité des critiques; Iphigénie, après avoir offert à ſon frère, qu'elle croyoit mort, les libations qu'elle avoit projetées, s'écrie:

Οἴ μοι τῶν Ἀτρειδᾶν οἴκων· Vers 185.
Ἔρρει φῶς σκήπτρων·
Οἴ μοι πατρώων οἴκων·
Τίν' ἐκ τῶν εὐόλβων
Ἄργει βασιλέων
Ἀρχά.

Ces derniers mots forment tout l'embarras, & Barnès, ſuppoſant l'intégrité du texte, a tâché d'en tirer le meilleur parti qu'il a pu, en traduiſant, *cui ex beatis Argivorum regibus principatus cedet!* en quoi il a été imité par les PP. Brumoy & Carméli *(f)*. Mais on convient que le texte eſt altéré,

(f) Le P. Brumoy: *Qui des heureux Argiens occupe ton trône!......*
Carméli.......... { *Chi regna in Argo mai* / *De' Regi un dì felici!* }

de ſorte que les uns propoſent de lire τίς, d'autres τίνει, au lieu de τίν'; quelques-uns ſuppoſent que c'eſt τίνα, & liſent ἄχεα pour ἀρχά. M. Dupuy propoſe auſſi, à ſon tour, de lire φθίνει au lieu de τίν' ἐκ; cette leçon rend du moins un ſens très-clair & très-ſuivi. Oreſte étoit le ſeul ſoutien, ou, ſelon l'expreſſion d'Iphigénie elle-même, la ſeule colonne de la maiſon d'Agamemnon.

Vers 57. Στῦλοι γὰρ οἴκων εἰσὶ παῖδες ἄρσενες.

Iphigénie, qui ne doutoit pas de la mort de ſon frère, s'écrie: « O race de mon père! l'ornement & l'appui de ton ſceptre » a donc diſparu; c'en eſt fait de la domination des puiſſans rois d'Argos. »

III. Lorſqu'Oreſte & Pylade, par l'ordre de Thoas, ſont amenés au temple, comme des victimes dont le ſang devoit couler ſur l'autel de Diane, Iphigénie leur fait mille queſtions qui les étonnent; elle ſavoit déjà le nom de Pylade, qu'elle ne croyoit pourtant pas fils de Strophius, parce qu'il étoit né depuis ſon départ de la Grèce; mais elle ignoroit celui de l'autre étranger, qui refuſe abſolument de ſe nommer. Iphigénie ſurpriſe inſiſte, & demande la raiſon de ce ſilence; l'étranger répond :

Vers 502. Ἀνώνυμοι θανόντες, οὐ γελώμεθ' ἄν.

C'eſt-à-dire, ſelon Barnès, *ignoti ſi moriamur, non ridebimur;* &, ſelon le P. Brumoy, *laiſſez-nous mourir inconnus, nous en mourrons moins miſérables:* le P. Carméli a dit, plus littéralement, *ſe noi morremo con ignoto nome, non verremo deriſi.* Mais ſi effectivement Oreſte dit qu'en mourant, ſans déclarer ſon nom, il ne ſera pas un objet de riſée, quelle élévation, quelle grandeur d'ame Iphigénie peut-elle trouver dans cette réponſe, pour s'écrier, *quoi, vous penſez ſi généreuſement!*

Vers 503. Τί δ' φρονεῖς τοῦτ', ἢ φρονεῖς οὕτω μέγα.

La réponſe d'Oreſte, telle qu'on la ſuppoſe, ne mérite certainement pas cet excès d'admiration; le ſens naturel du γελώμεθ' ἄν figure ici aſſez mal, & il faut bien le mitiger,

pour en tirer l'idée que présente la traduction du P. Brumoy. M. Dupuy n'a garde néanmoins de vouloir changer même une lettre dans le texte, ce qu'il propose n'est, pour ainsi dire, qu'une affaire de ponctuation ; c'est de lire οὐγ' ἐλώμεθ' ἄν, au lieu de οὐ γελώμεθ' ἄν; alors le sens sera, *ut ut moriamur ignoti, futurum non est ut auferamur omnino, dispereamus, aboleamur ;* & Oreste dira, que pour mourir inconnu il ne périra pas entièrement, que la mort ne lui enlevera pas tout, & qu'elle ne sauroit effacer son nom de la mémoire des hommes. C'est aussi précisément ce qu'il ajoute, pour expliquer ce qu'il venoit de dire, & pour répondre à l'étonnement d'Iphigénie :

Τὸ σῶμα θύσεις τοὐμὸν, οὐχὶ τοὔνομα. *Vers 504.*

« Le corps du malheureux Oreste immolé, son nom n'en subsistera pas moins *(g).* »

IV. Au moment qu'Iphigénie apprend de la bouche de l'étranger, qu'elle ne connoît point encore, que son frère Oreste n'est pas mort, comme elle l'avoit conclu du songe dont on a parlé, elle s'écrie : « Fuyez songes imposteurs, vous n'êtes qu'illusion ; les lumières prétendues de ces Génies, qu'on croit « instruits de l'avenir, ne sont pas moins vaines que les songes « mêmes ; » elle termine ce discours par ces mots :

Ἓν δὲ λείπεται μόνον, *Vers 573.*
Ὅτ' οὐκ ἄφρων ὢν, μάντεων πεισθεὶς λόγοις.
Ὄλωλεν, ὡς ὄλωλε τοῖς εἰδόσιν.

La traduction du P. Brumoy présente ici un fort beau sens, mais je ne comprends point comment il a pu le tirer de ce texte ; il fait dire à la Princesse : « Ne falloit-il point, à en croire ces oracles trompeurs, que le fils d'Agamemnon périt encore, « pour les justifier ? » Barnès n'a pas même soupçonné qu'on pût

(g) En supposant la correction οὐγ' ἐλώμεθ' ἄν, le texte peut présenter un autre sens, qui n'est pas moins beau : « Si je meurs inconnu, je ne » meurs pas réellement ; je compte cette mort pour rien. » Alors le sens du vers 504 sera, qu'Iphigénie ne doit immoler que le corps d'Oreste ; qu'elle n'a besoin, pour le sacrifice, que de la personne, & nullement du nom de ce Prince.

trouver cette penſée dans les expreſſions d'Iphigénie, & voici de quelle manière il s'y eſt pris pour en développer le ſens, à l'aide de quelques additions: *Hoc unum verò reliquum eſt, quòd non ſtultus exiſtens* filius, *vatum verbis adductus perierit, quomodo periit*, ſi credendum eſt *illis, qui* mortem ejus *norunt.* Le P. Carméli a ſaiſi cette idée, &, perſuadé qu'Iphigénie diſoit qu'Oreſte pouvoit du moins ſe glorifier de ne s'être pas attiré tous ſes malheurs par ſa faute, mais par l'impreſſion de l'oracle, qui l'avoit porté au meurtre de Clytemneſtre, traduit:

Or queſto ſolo
Per lui rimane almen, che non per ſua
Follia colui, ma dalle voci indotto
Delli vati perì, come per quanto
E' conto a chi lo ſanno, è già perito.

Il ſoupçonne, avec Barnès, qu'Iphigénie avoit pu apprendre en Tauride, ce qui s'étoit paſſé dans le ſein de ſa famille, depuis ſon départ de la Grèce, le meurtre d'Agamemnon & celui de Clytemneſtre; de ſorte que ſi elle interroge l'étranger ſur tous ces objets, c'eſt pour mieux s'aſſurer de la vérité des faits, dont elle n'avoit connoiſſance que par des bruits incertains. Mais rien n'eſt plus arbitraire que cette ſuppoſition, elle eſt même oppoſée au plan de ce drame; Iphigénie avoit commencé, dans le premier entretien avec le chœur, à déplorer le ſort malheureux de la maiſon de Tantale, les crimes d'Atrée & de Thieſte, l'aveuglement de ſon père, qui l'avoit ſacrifiée, & la mort d'Oreſte; ſi elle avoit ſu que Clytemneſtre avoit fait aſſaſſiner ſon époux, que le fils, après avoir immolé ſa mère aux mânes de ſon père, quoique par l'ordre d'Apollon, avoit été cruellement tourmenté par les furies, tant de crimes & de fléaux n'auroient-ils pas fixé ſon attention? ne lui auroient-ils pas arraché quelques larmes, quelques expreſſions de douleur? Après même qu'elle a reconnu Oreſte pour ſon frère, elle ne laiſſe pas de lui demander quel motif l'a déterminé à donner la mort à leur mère commune, & pourquoi Clytemneſtre

a fait périr ſon époux. On ne peut par conſéquent pas admettre un ſens dont l'unique appui eſt une ſuppoſition qui n'en a point : quelle reſſource reſtera donc, pour l'intelligence d'un paſſage qui paroît déſeſpéré? M. Dupuy n'en voit qu'une, qu'on doit attendre du changement d'une ſeule lettre ; c'eſt de lire ὡς ὄλωλα, au lieu de ὡς ὄλωλε, de manière que ces derniers mots s'entendent d'Iphigénie elle-même, & non d'Oreſte, comme on l'a cru : cette correction légère fait diſparoître toute difficulté. La Princeſſe vient d'apprendre que ſon frère reſpire, mais qu'il eſt malheureux & fugitif; auſſitôt elle s'élève contre la vanité du ſonge, qui lui avoit annoncé la mort d'Oreſte : « Mais enfin, ajoute-t-elle, il vit, c'eſt aſſez; c'eſt du moins un bonheur pour lui, qu'une déférence aveugle & inſenſée « aux diſcours des devins ne lui ait pas donné la mort, comme « à moi, ſelon l'opinion de ceux qui ſont inſtruits de mon « ſort. » Elle ſe félicite de voir que ſon frère n'ait pas été, comme elle, la victime d'une ſotte crédulité pour les oracles d'un autre Calchas; elle dit que cette ſoumiſſion puérile a fait ſa perte, ὄλωλα, parce que depuis ſon aventure en Aulide on la croyoit morte. C'eſt dans le même ſens qu'elle dit ailleurs que ſon père lui a ôté la vie, πατὴρ ἔκτεινέ με, qu'immolée par les mains d'Agamemnon, elle n'eſt plus vivante pour les Grecs, quoique pleine de vie : *Vers 920.*

Ἡ 'ν Αὐλίδι σφαγεῖσ' ἐπιστέλλει τάδε *Vers 770.*
Ζῶσ' Ἰφιγένεια, τοῖς ἐκεῖ δ' οὐ ζῶσ' ἔτι.

Elle dit de même, dans le paſſage que nous examinons, ὄλωλα τοῖς εἰδόσιν, c'eſt-à-dire, dans l'eſprit de ceux qui ſavent ce qui lui eſt arrivé dans l'Aulide, dont néanmoins elle ne prononce pas le nom.

V. Nous avons déjà fait diſparoître une épithète qu'on vouloit inutilement attribuer à Diane, nous allons en voir une autre qui n'eſt pas mieux fondée; elle eſt de l'invention de Barnès, mais adoptée & amplifiée par le P. Carméli.

Iphigénie, pour ſauver ſon frère & pour ſeconder ſon projet, feint que la ſtatue de Diane a été profanée par ces

étrangers, dont l'un eſt parricide & l'autre complice du crime; qu'en conſéquence il faut purifier par les eaux de la mer, avec des cérémonies ſecrètes, & l'image de la Déeſſe & la victime qui lui eſt deſtinée. Thoas, perſuadé & ne ſoupçonnant aucun artifice, voit ſans inquiétude qu'on enlève du temple la ſtatue de Diane, ou plutôt il conſent de ſe voiler le viſage, afin que ſes yeux ne ſoient pas ſouillés par la vue de ces coupables étrangers. Cependant le chœur, qui reſte ſur la ſcène, célèbre les louanges d'Apollon & de Diane, dans une eſpèce d'hymne *(h)* dont voici quelques vers :

Vers 1240.

Φέρει νιν ἀπὸ δειράδος ἐιναλίας
Λοχεῖα κλεινὰ λιποῦσ', ἀ-
στάκτων μάτηρ ὑδάτων,
Τὰν βακχεύουσαν Διονύσῳ
Παρνάσιον κορυφὰν,
Ὅθι, &c.

Je ne rapporterai pas ici la traduction de Barnès, qu'on pourroit rendre conforme au texte, à l'aide d'une ponctuation plus régulière; il ſuffira de voir celle du P. Carméli, qui en eſt comme la copie :

E colei[a] *che prende*
Piacer d'eſſere eſperta
In tirar d'arco, il[b] *tolſe*

[a] *Cioè* Diana.

[b] *C'eſt-à-dire* Apollon.

(h) L'ode commence par ces mots : *(vers 1234 & ſuiv.)*

Εὔπαις ὁ Λατοῦς γόνος, ὅν ποτε
Δηλίας ἐν καρποφόροις
Γυάλοις χρυσοκόμαν
Φοῖβον ἐν κιθάρα σοφὸν,
Ἅτ' ἐπὶ τόξων
Εὐστοχία γάνυται,
Φέρει, &c.

où il faut remarquer, pour la conſtruction, que le mot εὔπαις ne s'entend pas ſeulement d'Apollon, mais encore de Diane (ἀπὸ κοινοῦ) : « Illuſtres & dignes enfans de Latone, Phébus qui excelle dans « l'art de toucher la lyre, & Diane « dans celui de lancer des traits ; « leur mère, quittant l'île où elle « leur avoit donné le jour, les porta « ſur le Parnaſſe. » Après ὃν ποτὲ il faut ſous-entendre τίκε, ellipſe fréquente chez les Poëtes; c'eſt peut-être néanmoins ce mot qu'il faut lire au lieu de ποτὲ.

Da

Da quel marino ſcoglio.
Abbandonato il loco
Illuſtre, ove ſen nacque
Coſtei, che quaſi madre
Del mar modera l'acque
Che non iſtillan come
Quelle de' fiumi, e ſopra
Le cime del Parnaſſo
Che a Bacco è ſagro, il poſe,
Dove, &c.

On voit d'abord que, ſuivant le traducteur, c'eſt Diane qui, quittant l'île de Délos, célèbre par l'accouchement de Latone, tranſporte ſon frère Apollon ſur le mont Parnaſſe, où il tue le ſerpent Python, comme le poëte le dit bientôt après; mais cela même prouve qu'on attribue à Diane ce que le poëte attribue à Latone, puiſqu'il dit qu'Apollon étoit encore enfant, encore dans les bras de ſa mère lorſqu'il tua le monſtre; ἔτι Vers 1250.
βρέφος, ἔτι φίλας ἐπὶ ματέρος ἀγκάλαισι θρώσκων : c'eſt donc Latone elle-même qui, après ſon accouchement, porta ſes enfans de l'île de Délos ſur le mont Parnaſſe. Suppoſer que Diane dans ſa plus tendre enfance tranſporte, d'une île ſur le ſommet d'une montagne, ſon frère de même âge qu'elle, c'eſt une puérilité à laquelle le poëte ne donne aucun fondement; c'eſt néanmoins ce que prétend le P. Carméli, & quand ſa traduction ne le feroit pas aſſez entendre, il s'en explique très-clairement dans une de ſes notes : *Diana relinquens loca præclara, ubi Latonæ puerperium fuit, fert Apollinem in cacumen Parnaſſi.*

Ce n'eſt pas tout, ce Savant prétend de plus que le terme μάτηρ, du texte, ſe rapporte encore à Diane *(i)*; il convient

(i) Quid hîc ſibi velit poëta difficile eſt conjicere. Critici quæ difficiliora ſunt loca, prætereunt, nihilque adnotant. Dicam ego, quantum conjicere poſſum. Ματηρ ἀσάκτων ὑδάτων *dicitur Diana, hoc eſt Luna,*

néanmoins ici de son embarras, & se plaint des critiques, qui laissent sans explication les endroits les plus difficiles: pour suppléer à leur défaut, il conjecture donc que par ces mots, *non stillantes aquæ*, le poëte entend les eaux de la mer, pour les distinguer de celles des fleuves, qui tirent leur origine de quelque source: comme d'ailleurs Diane n'est pas différente de la Lune, & que la Lune règle le mouvement des eaux de la mer, Euripide donne, selon lui, à Diane l'épithète de *mater non stillantium aquarum*, ἀστάκτων μάτηρ ὑδάτων.

Mais il suffit des remarques précédentes pour ruiner cette prétention, car celle qui porte Apollon sur le Parnasse est la même à laquelle le poëte donne le nom de *mère*, & nous avons montré que ce n'étoit pas Diane, mais Latone: l'erreur est venue de ce qu'on a cru que le génitif ὑδάτων étoit régi par μάτηρ, ce qui a donné lieu à une mauvaise construction, que la version de Barnès n'a fait que rendre plus embarrassée. Pour l'intelligence de ce passage, il suffira de ranger les termes dans l'ordre grammatical qui leur convient; μάτηρ λιποῦσα κλεινὰ λοχεῖα ὑδάτων ἀστάκτων, φέρει νιν ἀπὸ δειράδος ἐναλίας (ἐς) κορυφὰν Παρνάσιον. Par ces paroles le poëte fait entendre que la mère d'Apollon & de Diane, Latone, quittant les rochers de Délos, île célèbre à la vérité par ses couches, mais qui ne l'est pas par une source pareille à celle de Castalie, transporta ses enfans sur le sommet du Parnasse, consacré à Bacchus & proche de Delphes, où Phébus eut bientôt après un oracle renommé, ὑπὲρ Κασταλίας ῥεέθρων.

VI. M. Dupuy supprime quelques autres observations qu'il avoit faites, tant sur la traduction de Barnès que sur celle du P. Brumoy, parce qu'il a reconnu, quoiqu'assez long-temps après, qu'elles n'avoient pas échappé au P. Carmeli *(k)*;

quippe quæ moderatur aquas maris, quæ ὕδατα *dicuntur* ἄστακτα, *hæc est non stillantium ut aquæ fluminum, quæ ex aliquo fonte stillant & emanant.* Ἐπίθετον *hoc Dianæ est, quæ etiam Luna vocatur.*

(k) On peut voir, entre autres exemples, sa note sur le vers 451, Καὶ γὰρ ὀνείρασι συμβαίην, &c. mais pour expliquer le κοινὰν χάριν ὄλβῳ du vers suivant, il suppose cette construction, ἄρα κοινὰν χάριν, ἣ ἔνεστι τῷ ὄλβῳ, *ob jucunditatem quæ inest felicitati.* Il semble néanmoins

il ſe contente de remarquer un défaut d'exactitude qui paroît dans les verſions, & dont le poëte ne doit pas être reſponſable; c'eſt dans le diſcours de Minerve, ſur la fin de la pièce: *Je veux*, dit-elle, *qu'on renvoie de cette contrée les femmes Grecques*, dont on a vu que le chœur étoit compoſé:

Τάσδε δ' ἐκπέμπειν χθονὸς Vers 1467.
Ἑλληνίδας γυναῖκας ἐξεφίεμαι.

On ſuppoſe que c'eſt Oreſte à qui elle adreſſe cet ordre; mais quoique la Déeſſe déclare qu'Oreſte, tout abſent qu'il eſt, peut entendre ſes paroles, ce Prince étoit parti, & elle n'exige pas qu'il revienne pour emmener ces femmes avec lui: dans le texte cet ordre eſt exprimé d'une manière indéfinie, & c'eſt Thoas ſur-tout qu'il regarde; auſſi le Roi promet-il lui-même, bientôt après, d'exécuter ponctuellement les volontés de la Déeſſe, en renvoyant ces femmes dans leur patrie:

que χάρις ne peut guère ſignifier *jucunditas* ou *gaudium*, comme traduit Barnès; on conjecture qu'il faut lire, καινὰ χάριν ὄλβου, d'où réſulte ce ſens: *Nous ouïrions des chants d'allégreſſe, que le bonheur public feroit retentir de toutes parts.*

Les vers 4[illegible]4 & ſuivans ſont traduits plus fidèlement par le P. Carméli que par le P. Brumoy, auſſi-bien que le 582 & ſuivans, les 805, 1325, &c.

On peut voir auſſi les notes du P. Carméli ſur le vers 907, Μὴ χβαντας τυχης; & ſur le 1065, Τρεῖς μια τυχη ἔχει.

D'autres fois auſſi la traduction du P. Brumoy paroît mériter la préférence, comme aux vers 641 & 1213, que le P. Carméli a oublié: il dit, dans ſa note, *Nemo magis ſtudioſus fuit amicis, quàm tu mihi*; c'étoit plutôt *quàm tu civitati*.

La correction qu'il propoſe au vers 6[illegible]2, en liſant φεῦ δ' ὀλέθριοι, au lieu de φεῦ· διολλῦναι, paroît peu naturelle; M. Dupuy aimeroit mieux διολλῦναι, ſi ce n'étoit que la nature des vers en ſouffre: πότερος ὁ μέλλων διολλῦναι, *lequel des deux doit perdre la vie?*

Le πορφυρευτικαὶ στέγαι du vers 263, que Barnès traduit, *purpuras captantium tecta*, c'eſt-à-dire un lieu qui ſert de *retraite à ceux qui pêchent le coquillage dont on tire la pourpre*, comme l'entend le P. Brumoy, a été pris, par le P. Carméli, pour un endroit qui ſert d'aſyle aux pêcheurs de corail; *laqual rupe a coloro, che coralli peſcar ſolean, di tetto ſerviva*: πορφύρα ſignifie-t-il donc *du corail?*

Au vers 538, Ἔγημεν Αὐλίδι, M. Dupuy penſe qu'il faut lire ἔγημ' ἐν Αὐλίδι; ce qui ne change rien au ſens.

Le χαίρετε du vers 645 n'y ſignifie point, ce ſemble, *valete*, comme traduit Barnès, idée que les PP. Brumoy & Carméli ont ſuivie: Oreſte paroît dire, « loin de déplorer mon ſort, qu'il vous inſpire de la joie. »

Vers 1482. Πέμψω δὲ κ̀ πᾶσδ' Ἑλλάδ' εἰς εὐδαίμονα
Γυναῖκας, ὥσπερ σὸν κέλευσμ' ἐφίεται.

Minerve ordonne de plus, qu'en mémoire de la délivrance dont Oreste lui fut redevable, lorsqu'il parut devant les juges de l'Aréopage, ce soit désormais une loi constante, que l'accusé soit absous, lorsque le nombre des suffrages sera égal : le texte porte,

Vers 1469. Γνώμης δικαίας, οὕνεκ' ἐκσώσασά σε,
Καὶ πρίν γ' Ἀρείοις ἐν πάγοις ψήφους ἴσας.
Κεῖνασ', Ὀρέστα, κ̀ νόμισμ' εἰς ταυτόγε,
Νικᾷν, ἰσήρεις ὅστις ἂν ψήφους λάβῃ.

On rend le sens de ces paroles sans en développer la construction, qui est embarrassée : le mot νόμισμα est très-bon & très-énergique, ainsi il ne faut pas chercher à le remplacer, comme le jugeoit Scaliger; mais je crois qu'il régit le génitif γνώμης, & qu'il faut lire νόμισμ' ἔστω τόγε, ou ἔσται τόγε, au lieu de νόμισμ' εἰς ταυτόγε : *Justi suffragii, quo te servavi monimentum, hæc sit sancita ac velut signata lex, ut ille judicio vincat, qui paria suffragia habuerit.* C'est alors le même tour d'expression dont se sert ailleurs Euripide, pour rendre la même pensée.

Elect. vers 1268. Καὶ τοῖσι λοιποῖς ὅδε νόμος τεθήσεται,
Νικᾷν ἴσαις ψήφοισι τὸν φεύγοντ' ἀεί.



SUJET DE LA IV.e ÉGLOGUE DE VIRGILE.

L'OBJET des trois premières églogues de Virgile eſt plus ſimple & plus borné que celui de la quatrième; la première publie la bonté qu'avoit eue Céſar-Octavien, ſurnommé dans la ſuite Auguſte, de remettre le poëte en poſſeſſion de ſa chaumière & de ſon champ, aux portes de Mantoue; la ſeconde roule ſur un jeune berger, qui, ſelon le témoignage d'Apulée, avoit pour maître Pollion, grand protecteur des gens de Lettres, & de Virgile en particulier; le même Pollion eſt loué dans la troiſième, comme aimant & cultivant la poëſie: « Pollion aime nos Muſes, quoique champètres.... Pollion compoſe auſſi des vers, d'un genre plus élevé..... « Puiſſe le poëte qui vous eſt attaché, ô Pollion, en venir au « point où il eſt charmé de vous voir parvenu vous-même. » Pour la quatrième églogue, elle renferme auſſi les louanges d'Octavien & de Pollion, mais ſur des objets beaucoup plus magnifiques; Octavien eſt Apollon lui-même, qui règne pour le bonheur du genre humain; Pollion actuellement Conſul, c'étoit l'an de Rome 714, voit expirer le ſiècle de fer, & à ce dernier des âges qui ſont décrits dans Héſiode, natif de Cume, ſuccède un nouvel âge d'or, où règneront l'abondance & la paix: la naiſſance d'un enfant divin opérera toutes ces merveilles, elle ſera treſſaillir de joie la machine du monde, la terre, les mers, la voûte céleſte, & l'enfant dans ſon temps régira l'Univers, pacifié par les vertus de ſon père.

Apolog. p. 416. éd. Par. 1668.

Fabric. Bibl. Græc. tom. I, p. 182, ſeqq.

C'eſt donc avec raiſon que Virgile commence l'églogue par invoquer, non des Muſes ſimplement paſtorales, mais les muſes Siciliennes de Théocrite, qui ſortent quelqueſois de la ſphère des bergers pour paſſer à des ſujets étrangers, témoin, entre autres, la ſeconde Idylle, où le poëte Grec n'a pas tracé la moindre image paſtorale. Que devient, après cette ſimple remarque, la critique pointilleuſe, haſardée de nos jours contre

le premier vers de l'églogue latine? comme si Virgile n'avoit invoqué d'abord que les Muses pastorales, & qu'il leur eut ensuite fait prendre un ton élevé, qui ne pouvoit leur convenir. Rendons plus de justice aux bons ouvrages de l'antiquité, &, pour notre propre intérêt même, préférons toujours la satisfaction de jouir des véritables beautés, au plaisir ingrat de les travestir en défauts. Mais pour nous borner à la partie historique de l'églogue, & à la personne de celui dont elle annonce la naissance, ne seroit-ce pas quelque enfant qui eût échappé jusqu'ici aux recherches des commentateurs de Virgile? C'est ainsi que M. de la Nauze débute, dans un Mémoire lû à l'Académie, dans lequel il recherche quel est cet enfant, que le poëte fait naître sous de si heureux présages.

Le 29 Janv. 1762.

L'opinion qui rapportoit l'églogue à la naissance du Messie, a été la plus constamment suivie, depuis le règne de Constantin jusque vers le commencement du dernier siècle; elle a été amplement réfutée, sur-tout par Servatius-Gallæus, nous n'en dirons pas davantage. Celle qui dans la suite a eu le plus de vogue, regardoit la naissance d'un fils de Pollion, soit Asinius-Gallus, né l'an 713, pendant que son père étoit Consul désigné; soit un prétendu Saloninus, né l'année suivante, sous le consulat de son père, & mort neuf jours après sa naissance: deux sentimens proposés par Servius, & dépourvus également de vraisemblance, ne fût-ce que par le raisonnement suivant.

De Sybill. Diss. 18.

Après Romulus, fondateur de Rome, Jules-César a été le premier Romain qu'on ait mis au rang des Dieux; son apothéose est du commencement de l'an 712; & César-Octavien, son fils adoptif, appelé en conséquence, par une distinction singulière, *Divi filius,* fut dès-lors le seul des Romains en possession des honneurs & des titres d'une origine divine. Sur ce fondement la première églogue traitoit Octavien de Dieu, en l'an 713; & comment la quatrième auroit-elle prodigué à un fils de Pollion, dans la même année ou dans la suivante, les superbes titres d'un cher descendant des Dieux, d'un illustre rejeton de Jupiter, le père des Dieux, d'un fils qui régiroit un jour l'Univers à la place de son père? Pollion

étoit de famille plébéïenne, &, en qualité de principal chef des troupes de L. Antonius & de Fulvie, il faisoit la guerre au jeune César, non-seulement en 713, mais encore au commencement de 714, où il n'avoit obtenu le consulat qu'à titre d'ennemi du même Octavien. Virgile donc, à moins d'avoir été le plus imprudent de tous les hommes, n'a pu assigner alors à Pollion, ou à ses enfans, une prérogative d'origine & un degré de fortune qui distinguoient la propre personne d'Octavien, & dont ce Prince étoit infiniment jaloux.

Ces raisons, & d'autres encore, ont engagé plusieurs Savans à chercher quelque enfant plus convenable par sa naissance & par ses liaisons de parenté; les uns se sont déterminés pour Marcellus, fils d'Octavie sœur du jeune César, idée dont Ascensius avoit eu déjà quelque léger soupçon il y a plus de deux cents ans; les autres se sont arrêtés à Drusus, fils de Livie, né dans la maison d'Octavien trois mois après leur mariage. Mais l'églogue porte pour caractère chronologique le consulat de Pollion, *te consule Pollio;* ainsi Marcellus, né l'an 712, puisqu'il atteignit sa vingtième année, selon Properce auteur contemporain, & qu'il mourut en 731 selon Dion, ne sauroit être l'enfant dont Virgile a célébré la naissance: d'ailleurs Octavien n'avoit, en 712, que vingt-un ans; or à cet âge lui faire entendre, pour lui plaire, qu'il mourroit sans postérité, & qu'il auroit pour héritier le fils de sa sœur, c'eût été, dans le poëte le plus sensé qui fût jamais, une véritable folie; & quand il auroit été capable de hasarder de pareilles prédictions, Octavie, par prudence, auroit été la première à les supprimer. Lorsque dans la suite, en l'an 729, Auguste n'espérant plus avoir de fils, adopta Marcellus, en lui donnant sa fille Julie en mariage, le motif de l'adoption fut la qualité de gendre, non celle de neveu, τοῦτον μὲν ἅμα παῖδα καὶ γαμβρὸν ἐποιήσατο Καῖσαρ: avant cette élévation de Marcellus, l'avoir regardé comme de la famille des Césars, & comme leur héritier présomptif, c'eût été faire outrage à César-Octavien.

Propert. III, 16, 15.
Dio, LIII, p. 517.
Plutarch. in Antonio, t. I, p. 955.

L'opinion en faveur de Drusus n'est pas mieux fondée, ni du côté de la chronologie, ni à aucun autre égard; Octavien,

Dio, XLVIII, p. 383.

au commencement de l'an 716, ſelon Dion, épouſa Livie, quoique groſſe de ſix mois d'un premier mariage; & Druſus, né trois mois après le ſecond, n'étoit pas né par conſéquent ſous le conſulat de Pollion, dès l'an 714. A peine fut-il venu au monde qu'il fut renvoyé à ſon père, par l'ordre d'Octavien;

Ibid. p. 384.

& malgré ce fait, atteſté par l'hiſtoire, on voudroit que Virgile, plus inconſidéré cent fois que les mauvais plaiſans de Rome, qui badinoient ſur cette naiſſance, eût affecté de la célébrer à grand bruit, comme étant celle du propre fils & de l'héritier naturel d'Octavien : le poëte auroit donc oſé adjuger à ce Prince un enfant qu'il déſavouoit, & donner atteinte en même temps à la vertu de Livie, qui ſe piquoit de régularité, à l'honneur de ſon premier mari, qui vivoit encore, & aux prérogatives de Tibère, qui étoit leur fils aîné. Virgile étoit trop judicieux pour offenſer en voulant plaire, & il étoit trop conſéquent pour caractériſer par le retour de la vierge Aſtrée, *jam redit & virgo*, & par la faveur de la chaſte Lucine, *caſta fave Lucina*, la naiſſance d'un fruit qui auroit été illégitime. Ce qu'il y a de plus étrange c'eſt d'avancer, comme on l'a fait, que par le vers *incipe parve puer riſu cognoſcere matrem*, le poëte prétende inviter les parens de Druſus, Octavien & Livie, à rire aux dépens du mari qu'ils ont dupé. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire voir que la pièce de Virgile eſt encore moins applicable à Druſus qu'à Marcellus, ou qu'à un fils de Pollion.

Comment chercher préſentement, dans l'hiſtoire de ces temps-là, un enfant dont l'origine & les hautes deſtinées, ne le cédant en rien à toute la grandeur d'Octavien, ne puiſſent convenir qu'à un fils d'Octavien lui-même? Mal-à-propos un

Ant. Bourgeois, ad Virg. opera.

nouvel éditeur de Virgile a-t-il cru trouver le dénouement de la difficulté, en imaginant que Livie accoucha d'un enfant mort vers l'an 717 ou 718, & que Virgile avoit compoſé l'églogue dans le temps de la groſſeſſe. Mais, en premier lieu, il ſe ſeroit écoulé pour lors trois ou quatre ans depuis le conſulat de Pollion, & c'eſt ſe jouer du témoignage de Virgile, que de prétendre qu'en diſant *conſul*, il ait voulu dire *conſulaire*.

En

En ſecond lieu, toute groſſeſſe de Livie, depuis la naiſſance de Druſus, eſt contredite par l'hiſtoire, puiſque l'antiquité regardoit Octavien & Livie comme incapables d'avoir jamais eu d'enfant l'un de l'autre: *Eſt quædam privatim,* dit Pline, *diſſociatio corporum; & inter ſe ſteriles, ubi cum aliis junxere, gignunt, ſicut Auguſtus & Livia.* Ce n'eſt donc point d'un de leurs enfans, c'eſt de Druſus, né trois mois après leur mariage, que Suétone a parlé: *Ex Livia nihil liberorum tulit, cùm maximè cuperet: infans, qui conceptus erat, immaturus eſt editus.* Ce témoignage, qu'on voudroit faire ſervir à renverſer l'autorité de Pline, ne ſert qu'à la confirmer, & par conſéquent l'objet de la muſe de Virgile n'étoit point un enfant que Livie portât dans ſon ſein.

Hiſt. Nat. VII, 13.

Suéton, II, 63.

Quant à la compoſition de l'églogue dans le temps d'une groſſeſſe, la remarque paroît juſte & certaine; le poëte implore le miniſtère de Lucine, divinité des femmes enceintes, qui devoit préſider à l'accouchement; il dit que l'enfant recevra la vie, & que ſa naiſſance fera finir le ſiècle de fer & recommencer l'âge d'or; en un mot, il ne ceſſe d'accumuler des circonſtances qu'on ne peut entendre que d'une naiſſance prochaine. Il a donc fait ce qui eſt arrivé auſſi à d'autres poëtes dans de pareilles conjonctures, c'eſt de ſaiſir le temps d'une groſſeſſe, pour annoncer d'avance à des parens un enfantement propre à les flatter; ce ſera toujours un fils plutôt qu'une fille, & ce fils ſera toujours un prodige; on ſe hâte d'en divulguer prématurément l'horoſcope, de peur que l'évènement ne vienne à la déranger, & à faire perdre à l'auteur une occaſion de ſignaler ſon zèle & ſon talent. Voilà ce que Virgile a voulu faire pour Octavien, & la groſſeſſe intéreſſante pour ce Prince n'eſt pas difficile à découvrir, puiſqu'entre les différentes femmes qu'il prit ſucceſſivement, il n'y en eut qu'une qui devint groſſe, & qu'elle le fut une ſeule fois.

Servilia, qu'il avoit d'abord fiancée, fut renvoyée avant la célébration des noces; Clodia, qu'il épouſa peu après, fut renvoyée auſſi avant la conſommation du mariage; Scribonie enſuite, qui remplaça Clodia, le rendit père de la fameuſe

Julie; & Livie, qu'il épousa depuis & qui lui survécut, a été réputée stérile par rapport à lui. La grossesse de Scribonie a donc été celle qui a donné matière aux vers de Virgile, & toutes les circonstances rassemblées dans l'églogue confirment pleinement cette idée.

Première circonstance; le consulat de Pollion. Octavien avoit épousé Scribonie dans les premiers mois de ce consulat, selon le témoignage de Dion, & de ce mariage naquit la fameuse Julie, à la fin de la même année 714, puisque, selon le même Dion, Octavien répudia Scribonie après en avoir eu une fille, & que la répudiation se fit le jour même d'une fête, qu'il célébroit au commencement de 715 : la grossesse de Scribonie, déjà donc fort avancée dans les derniers mois de 714, offroit à la muse de Virgile un évènement prochain, qui devoit dater du consulat de Pollion, & combler de joie César-Octavien.

Dio, XLVIII, p. 366.

Ibid. p. 377.

Seconde circonstance; la paix de Brunduse. Les deux triumvirs Octavien & Antoine mirent bas les armes, & conclurent la paix ensemble à Brunduse, en 714; les articles du traité furent dressés par le consul Pollion & Fontéius-Capito, du côté d'Antoine, & par Agrippa & Mécénas, du côté d'Octavien; après quoi les deux Triumvirs vinrent ensemble passer à Rome les derniers mois de la même année 714. Pendant que les Romains se livroient alors à tous les transports de la plus vive allégresse, Virgile, de son côté, annonçoit la paix, l'abondance, les plus grandes merveilles, & la naissance prochaine d'un enfant qui régiroit un jour l'Univers, que les vertus de son père venoient de pacifier : *Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.*

Troisième circonstance; la réconciliation de Pollion avec Octavien. Pollion, partisan déclaré d'Antoine, avoit fait la guerre au jeune César pendant l'année 713, & il la faisoit encore en Illyrie lorsque, vers le milieu de son consulat, en 714, il revint en Italie pour travailler à la paix de Brunduse, dont l'un des articles mit l'Illyrie dans le partage d'Octavien; le Consul repartit bientôt après, & alla continuer pour Octavien une guerre qu'il avoit commencée pour Antoine: la circonstance

étoit unique, pour autoriser un poëte à joindre aux louanges d'Octavien celles de Pollion, jusque-là son ennemi. Virgile dit donc au Consul, sur son retour en Illyrie, que s'il reste encore quelque mauvais levain de l'assassinat de Jules-César, ses exploits vont effacer jusqu'aux derniers vestiges de cet attentat, & donner le calme à l'Univers: *Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri, irrita perpetuâ solvent formidine terras.* Le succès de cette guerre de Pollion fut mieux prévu que celui des couches de Scribonie; le Proconsul, de retour à Rome l'année suivante, 715, triompha des Parthini le 25 d'octobre. *Grut. Inscript. p. 297.*

Quatrième circonstance; un projet de guerre maritime. *Pauca tamen suberunt priscæ vestigia fraudis, quæ tentare Thetim ratibus, &c.* Octavien & Antoine, au milieu des réjouissances de Rome pour la paix de Brunduse, firent des préparatifs, selon Dion, pour aller faire la guerre en Sicile à Sextus-Pompée; *Dio, XVIII; p. 376.* les suites de ces préparatifs furent de mettre la famine dans Rome, & d'y exciter une cruelle sédition contre les deux Triumvirs dans les derniers jours de la même année 714, comme Dion l'a remarqué. Peu avant la famine, Virgile *Ibid. p. 378.* célébroit les approches de la guerre par mer, & dans le temps de la famine le peuple mutiné força les Triumvirs à la paix avec le fils du grand Pompée: de même aussi peu avant la famine Virgile, dans la même églogue, parloit d'Octavien sous le nom d'Apollon; & pendant la famine les Romains reprochoient au même Octavien, selon Suétone, le goût *Sueton. II, 70.* d'emprunter la figure d'Apollon dans ses parties de plaisir. Trop souvent, soit raison, soit caprice, la même action dont on aura fait honneur à quelqu'un, vient ensuite à lui faire tort.

Cinquième circonstance; l'époque de l'empire d'Octavien en Occident. Quoique cette époque ait échappé aux chronologistes, elle n'en est pas moins certaine par les anciens monumens. On sait que le prénom d'Empereur désignoit un pouvoir réel & permanent, par une signification bien différente du simple titre *Imperator*, qui marquoit un exploit de guerre, ou tout au plus un commandement passager. Jules-César avoit aigri les esprits, selon Suétone, en se faisant donner ce prénom *Sueton. I, 76.*

Dio, LIII, p. 494.

d'Empereur ; & Dion ajoute, que cette qualité lui fut déférée, pour lui & pour ses descendans. Le jeune César, trop heureux d'abord d'avoir pu hériter des biens & du nom de son père adoptif, ne s'étoit pas pressé pour le titre d'Empereur en prénom ; & les quatre années de trouble, qui s'étoient écoulées depuis la mort du premier Empereur jusqu'à la paix de Brunduse, n'avoient pas permis encore au nouvel héritier, de faire revivre si promptement le titre impérial. Mais aussi-tôt après la paix de Brunduse, le titre reparut à l'entrée solennelle que les deux Triumvirs firent en triomphe dans la ville de Rome; Octavien avec la qualité d'Empereur en prénom & de Triumvir, & Antoine avec celle de Triumvir seulement, suivant une ancienne inscription des marbres capitolins. IMP. CAESAR. DIVI. F. C. F. III. VIR. R. P. C. OV... QVOD PACEM. CVM. M. ANTONIO. FECIT. M. ANTONIVS. M. F. M. N. III. VIR. R. P. C. OVAN.. QVOD. PACEM. CVM. IMP. CAESARE. FECIT. Le même prénom se trouve répété peu après sur diverses médailles du jeune César; une de Pembrock, de l'an 716 ; une de Vaillant, de l'an 718; deux du P. Hardouin d'environ la même année, toutes avec le titre aussi de Triumvir, comme dans l'inscription. On voit par-là que l'inscription, étant le plus ancien de tous ces monumens, détermine l'époque de l'empire d'Octavien à l'année 714.

Num. Ant. Tab. 13. Fam. Rom. Julia, 60. Oper. Select. p. 696.

Dio, II, pag. 695 & seq.

Dion semble dire au contraire, qu'Octavien ne prit la qualité d'Empereur, que depuis la fin du Triumvirat, & plus précisément en l'an 725 : mais l'écrivain parle en cet endroit du pouvoir impérial, tant sur la partie orientale que sur la partie occidentale de l'empire Romain. Après la mort d'Antoine, & après la réunion des deux parties de l'empire, Octavien consulte en 725, s'il ne renoncera pas au gouvernement de l'État: Mécénas lui propose de le garder avec le titre, ou de Roi, ou de César, ou d'Empereur; & l'on s'en tint à ce dernier. Il n'y a dans ce récit de Dion rien d'incompatible avec l'inscription & les médailles, rien qui empêche que César-Octavien n'eût déjà reçu le même titre en 714, & n'eût exercé conséquemment, dès la même année, la dignité impériale en

Occident, pendant qu'Antoine tenant encore l'Orient sous sa domination, & que Lépide, l'autre Triumvir régissant l'Afrique, ne pouvoient l'un & l'autre que fermer les yeux sur le nouveau titre de leur collegue : c'étoit donc pour Virgile une belle occasion de dire, quatre ans après la mort du premier Empereur, que le second commençoit à règner, *jam regnat Apollo.* Et comme le mot *regnat* auroit pu blesser la délicatesse des Romains, le Poëte a eu l'attention d'adoucir le terme, en le faisant tomber figurément sur une Divinité, dont le nouvel Empereur aimoit à prendre le nom & la ressemblance.

C'est ainsi que la quatrième églogue rassemble avec soin les circonstances historiques des derniers mois de l'an 714 ; la grossesse avancée de Scribonie; le consulat de Pollion; les réjouissances de Rome pour la paix de Brunduse; le rétablissement de Pollion dans les bonnes grâces d'Octavien ; le projet d'une guerre maritime contre Sextus-Pompée, & l'époque de l'empire d'Octavien en Occident, pour flatter tour-à-tour l'Empereur & le Consul par les endroits les plus sensibles. Il sera facile, au moyen de cette clef, de découvrir toutes les allusions des autres traits semés dans l'églogue ; & il ne reste plus qu'à fixer le véritable sens des quatre derniers vers :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem,
Matri longa decem tulerunt fastidia menses ;
Incipe, parve puer ; cui non risere parentes,
Nec Deus hunc mensâ, dea nec dignata cubili est.

Le Poëte suppose Scribonie à terme, & il exhorte l'enfant à donner à sa mère, pour première satisfaction, le plaisir de le voir venir au monde sans rien de difforme. Celui qui naquit, ajoute Virgile, sans causer cette joie à ses parens, c'est-à-dire Vulcain, selon l'interprétation de Servius sur cet endroit de l'églogue, fut chassé du Ciel à cause de sa difformité : la mythologie grecque disoit, qu'on l'en chassa d'abord après sa naissance, γενόμενον, & que dans la suite il lui fallut user de finesse, pour engager les Dieux à le reconnoître, & à lui *Pausan. I, 20.*

redonner une place parmi eux. Tel eſt le ſens de l'exhortation faite à l'enfant, immédiatement avant ſa naiſſance.

Cependant la prédiction pour un fils ne s'étant point accomplie, & la place du fils, qui devoit parvenir au comble de la gloire, ayant été remplie par une fille, qui fut le ſcandale de Rome, & l'opprobre de la maiſon des Céſars; le peu d'intérêt qu'on prit depuis au véritable objet de l'églogue, ou peut-être l'intérêt qu'on eut à la faire oublier, y répandit bientôt des nuages. Aſinius-Gallus, fils de Pollion, ſe venta dans la ſuite du temps, que l'églogue avoit été faite en ſon honneur; Aſconius le lui avoit entendu dire, ſelon un récit de Servius: mais, ſi le rapport de l'églogue à la perſonne de Gallus eût paſſé pour conſtant, ni Gallus n'auroit été dans le cas d'en inſtruire Aſconius, ni Aſconius de remarquer la prétention ſingulière de Gallus, ni Servius d'aller chercher, comme il a fait, un autre fils de Pollion, un prétendu Saloninus, dont la dénomination répugneroit même à la chronologie de ces temps-là. Au milieu de tous ces embarras, heureuſement les ſeuls vers du Poëte, rapprochés des évènemens de l'hiſtoire, diſent aſſez clairement, que l'enfant, qu'il imaginoit, étoit le fruit même que Scribonie portoit encore dans ſon ſein, & dont elle accoucha dans les derniers jours de l'an 714.



OBSERVATIONS
Sur les plus anciennes Peuplades de la Grèce.

L'ORIGINE des anciens peuples de la terre a été inconnue à tous les écrivains du paganiſme; ils n'ont débité, ſur ces premiers temps du monde, que des fables & des abſurdités; ſi les plus éclairés d'entre eux préſentent quelques foibles lumières, ils paroiſſent les avoir puiſées dans les livres de l'Écriture-Sainte, & dans le commerce qu'ils ont eu avec les Juifs. Ces livres ſacrés nous apprennent que toutes les nations ne compoſent qu'une ſeule & grande famille, qui a eu pour tige commune Adam au temps de la création, & enſuite Noé dans le renouvellement qui ſuivit le déluge. Des trois fils de ce Patriarche, ſortirent les chefs des peuples, qui de proche en proche ſe répandirent dans les différentes parties de la terre. L'Écriture marque l'ordre & la ſuite de ces premières peuplades & les differens pays où elles ſe ſont répandues. Ce détail eſt intéreſſant pour la religion & pour l'hiſtoire du genre humain; auſſi la plupart des interprètes de l'Écriture ſe ſont appliqués à en donner l'explication.

Il eſt difficile de fixer la poſition de tous ces peuples, qui ſont nommés par Moyſe. Souvent les peuples & les pays ont changé de nom; ces changemens ont dû arriver, lorſqu'il s'eſt fait quelque tranſmigration de peuples, ou une nouvelle diviſion de pays dans l'ordre politique. Les Perſes étendirent leur domination vers l'Occident depuis l'Euphrate juſqu'à la mer Égée; ils parloient une langue différente de celle des anciens habitans de cette partie de l'Aſie. Quoique Darius, fils d'Hyſtaſpe ait fait, au rapport d'Hérodote[a] & de Platon[b], une nouvelle diviſion des provinces de ſon empire, nous ne voyons point que les Perſes aient changé dans l'Aſie mineure les noms de peuples & de lieux; mais les Grecs, ſous Alexandre le Grand & ſes ſucceſſeurs, firent pluſieurs changemens; la

Geneſe, ch. X.

[a] *Lib. III.*
[b] *L. III, de Leg. apud Uſſerium.*
An. 521 avant J. C.

plupart des villes de Syrie & de Méſopotamie quittèrent alors leur nom ancien pour prendre un nom grec; on en trouve auſſi des exemples en Égypte. Comme l'Arabie, par ſa ſituation & par la qualité du pays, a été moins expoſée à l'invaſion des étrangers, elle a ſouffert moins de changemens dans la ſituation & dans les noms de ſes anciens peuples; auſſi retrouve-t-on aſſez facilement en Arabie, les anciennes peuplades qui ſont décrites par Moyſe.

Pour l'intelligence du xe chapitre de la Genèſe, il ſemble que l'on doit conſidérer les temps & les circonſtances dans leſquelles il a été écrit; Moyſe connoiſſoit les faits qui s'étoient tranſmis par tradition dans la ſucceſſion des Patriarches: de plus, il avoit été inſtruit dans les ſciences des Égyptiens, & il devoit avoir connoiſſance des peuples qui étoient alors connus des Égyptiens mêmes. L'Arabie, l'Éthiopie, la Libye étoient les pays voiſins de l'Égypte; Séſoſtris avoit porté ſes conquêtes juſque dans la Perſe, en Colchide, dans l'Aſie mineure & même dans la Thrace; des colonies Égyptiennes avoient déjà paſſé dans la Grèce: telle étoit alors l'étendue des connoiſſances géographiques des Égyptiens. Il ſemble qu'on doit renfermer dans ces limites les peuplades qui ſont décrites par Moyſe; l'Écrivain ſacré n'aura parlé que des peuples qui lui étoient connus; ſon objet étoit d'inſtruire les Iſraëlites d'une vérité importante pour le maintien de la charité & de la ſociété, que tous les hommes ſont frères, & qu'ils deſcendent d'un père commun; il remonte, par la tradition, à Noé, la tige commune & immédiate, & il fait voir que des trois fils de ce Patriarche ſont ſorties toutes les nations qui étoient alors connues des Iſraëlites.

Après ces réflexions préliminaires, M. l'abbé Belley examine quels furent les premiers habitans de la Grèce; ſon objet eſt de propoſer quelques règles de critique pour l'intelligence du récit de Moyſe, & de préſenter ſous un point de vue l'établiſſement des premières peuplades de la Grèce.

Tous les interprètes de l'Écriture conviennent que la Grèce fut primitivement habitée par les enfans de Javan, l'un des fils de

de Japheth; il eſt certain que la Grèce eſt nommée *Javan* dans le texte de l'Écriture & dans les langues ſyriaque & chaldaïque *(a)*: ce nom s'eſt conſervé dans la dénomination des Ioniens, l'un des anciens & des plus illuſtres peuples de la Grèce; Homère les nomme Ἰάονες, d'une manière qui rappelle ſenſiblement leur origine *(b)*. Il paroît que les Orientaux comprenoient ſous le nom de Javan la Grèce proprement dite, & même la Macédoine, comme on le voit dans Daniel; *Ch. VIII, v. 21.* &, ſuivant le ſcholiaſte d'Ariſtophane, les étrangers donnoient *In Acharnan.* le nom d'Ioniens à tous les Grecs en général: πάντας τοὺς Ἕλληνας Ἰάονας οἱ βάρβαροι ἐκάλουν. Le nom d'Ionie eſt reſté approprié aux colonies Grecques qui furent établies, après la guerre de Troie, ſur la côte de la mer Égée, en Aſie.

Le nom de Javan exprimant la Grèce en général, il ſemble qu'on doit fixer dans ce pays les peuples deſcendans de Javan; Moyſe nomme ainſi les chefs ou pères de ces peuples: *Les* *Gen. X, v. 4.* *enfans de Javan furent Éliſa & Tharſis, Cetim & Dodanim.* Les deux derniers noms expriment plutôt un peuple, une multitude, qu'un homme particulier: nous allons voir, dans des articles ſéparés, quels furent les pays habités par ces premières Tribus.

ÉLISA.

La peuplade nommée par Moyſe *Éliſa*, paroît avoir habité le Péloponnèſe, & c'eſt l'opinion de Bochart: cette partie de la Grèce a été peuplée dès les premiers temps connus; on ſait que les royaumes de Sicyone & d'Argos ſont les plus anciens de la Grèce. Le nom d'*Éliſa* s'eſt conſervé ſans altération dans celui d'*Élis*, partie conſidérable du Péloponnèſe, dont les habitans remontent à la plus haute antiquité, & l'on ne voit pas qu'ils aient reçu de colonies d'aucune autre Nation. Pluſieurs ſiècles après Moyſe, le Péloponnèſe portoit encore le nom d'*Eliſa* ou *Eliſchah*, du moins on peut l'inférer d'un paſſage d'Ézéchiel; ce Prophète décrivant les richeſſes de Tyr, parle *Ch. XXVII; v. 7.*

(a) Les plus ſavans Juifs modernes prononcent *Iaouan*.

(b) Les lettres radicales ſont les mêmes.

de la pourpre qu'on y tranfportoit des îles d'Élifa. La pourpre *Plin. l. IX, 36.* du Péloponnèfe étoit fort eftimée des Anciens; Pline & *Pauf. in Lacon.* Paufanias font mention d'une pêche de pourpre, c'eft-à-dire du coquillage d'où elle fe tiroit, fur la côte de Laconie; mais la plus renommée étoit celle d'Hermione, ville de l'Argolide: *Plut. in Alex.* Plutarque rapporte qu'à la prife de Sufes par Alexandre, on trouva dans cette ville le poids de cinq mille talens de pourpre d'Hermione, qui y avoit été raffemblée depuis cent quatre-vingt-dix ans, & qui confervoit encore toute fa fleur & fa première fraîcheur.

Si l'on répond que le Péloponnèfe n'eft point une île, & qu'Ézéchiel parle des îles d'*Élifa* au pluriel, on fait que les Orientaux donnent fouvent le nom d'île à des pays qui ne font que des prefqu'îles, & le nom même de Péloponnèfe fignifie *île de Pélops.* La pourpre fe pêchoit encore en plufieurs îles de la mer Égée, à Cos, à Carpathos; celle de Cythère, près de la côte du Péloponnèfe, étoit fort recherchée: il n'eft donc pas étonnant qu'Ézéchiel ait parlé des îles d'Élifa au pluriel.

Toutes ces convenances réunies indiquent que le peuple nommé *Élifa* ou *Élifchah* par Moyfe, occupoit de fon temps le Péloponnèfe.

THARSIS.

Il eft difficile de fixer ce pays habité par les defcendans de Javan; les Ifraëlites donnoient le nom de *Tharfis* ou *Tarshih* à différens lieux, fitués dans des contrées fort éloignées l'une *3. Reg. X, verf. 22. 2. Paralip. IX, 21.* de l'autre. Les flottes de Salomon faifoient en trois ans le voyage de Tharfis, d'où elles apportoient de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des finges & des perroquets: ce lieu devoit être en Afrique, fur la côte d'Éthiopie, & on y alloit par la mer Rouge. Il y avoit un autre Tharfis en Arabie, vers la mer *Judith, II, verf. 13.* Rouge, du moins on lit, dans l'hiftoire de Judith, qu'Holoferne pilla tous les enfans de Tharfis & les enfans d'Ifmaël; & *Ez. XXVIII, verf. 13.* Ézéchiel nomme *Saba, Dedan* & les marchands de Tharfis comme habitans de pays voifins. Un autre Tharfis étoit fitué

sur les côtes de la Méditerranée; Jonas s'embarqua à Joppé *Jon. I, v. 13.* sur un vaisseau qui faisoit route vers ce lieu, d'où il résulte que les Israëlites nommoient Tharsis des lieux maritimes célèbres par le commerce.

Il n'est pas vraisemblable que le fils de Javan ait donné le nom aux Tharsis d'Éthiopie & d'Arabie. Bochart pense que le Tharsis de la Génèse est le *Tartessus* d'Espagne; mais les premiers voyages des Phéniciens en Espagne sont postérieurs au temps de Moyse.

Le Tharsis de Jonas, suivant l'opinion de M. l'abbé Belley, étoit la ville de Carthage : Dieu avoit ordonné au Prophète d'aller à Ninive, & d'y prêcher la pénitence; au lieu d'obéir, il s'embarque à Joppé pour s'enfuir à Tharsis, en prenant une route opposée à celle de Ninive; dans ce temps-là Tyr, Sidon & les autres villes de cette côte commerçoient à Carthage. Cette ville, colonie Tyrienne *, située vers le milieu de la Méditerranée, étoit l'entrepôt du commerce de l'Orient & de l'Occident, elle devint en peu de temps très-puissante, & tira ses principales richesses de l'Espagne, d'où elle transportoit à Tyr de l'argent, du fer, de l'étain & du plomb; Ézéchiel *Ezech. XXVII, vers. 12.* parle ainsi à la ville de Tyr, *Carthaginenses negotiatores tui, à multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas;* & dans le texte, au lieu de *Carthaginenses negotiatores tui;* on lit Tharsis, *negotiatrix tua.* Carthage étoit donc encore une autre Tharsis, qui faisoit au temps d'Ézéchiel le commerce d'Espagne, comme *Vers l'an 560.* on le voit par le traité d'alliance, conclu entre les Romains & *Polyb. l. III.* les Carthaginois, après que les Rois furent chassés de Rome.

* Établie vers l'an 854 avant J. C.

Après cette explication, il semble que Tharsis ne peut être la ville de Tarse en Cilicie : cette ville n'a jamais été célèbre par le commerce; au rapport de Strabon, elle fut fondée par *Strab. l. XIV, p. 673.* les Argiens, qui coururent le monde avec Triptolème pour chercher Io; & si le témoignage d'Aristobule est vrai, elle fut bâtie par Sardanapale dernier roi d'Assyrie dans des temps *Vers l'an 590.* postérieurs.

Pour découvrir le Tharsis de Moyse, il faut réunir deux

circonſtances; 1.° que ce lieu ne fût pas fort éloigné de la Grèce, qui eſt le pays de Javan, père de Tharſis; 2.° que ce pays ait été dans les plus anciens temps renommé par ſon commerce & par la navigation. Or ces convenances ſe trouvent dans l'île de Crète, qui eſt voiſine du Péloponèſe; cette île poſſédoit l'empire de la mer avant la guerre de Troie; Minos avoit une flotte, il s'empara des îles voiſines, & y envoya des colonies. Ce Prince navigua en Sicile; & les Crétois dans ces temps-là établirent des colonies dans la Japygie en Italie, ſuivant le témoignage d'Hérodote, de Strabon & d'Athénée. Crète peut donc être regardée comme le Tharſis de Moyſe, étant un pays maritime, dont le commerce & la navigation ont fleuri dans des temps voiſins de celui de Moyſe. Le culte de Jupiter a pris naiſſance dans cette île, & il avoit paſſé en Égypte & à Thèbes, dès les premiers temps; au rapport d'Hérodote, l'île de Crète eſt donc un pays anciennement connu des Égyptiens.

Thucyd. l. I.
Ariſt. Polit. II, cap. 10.
Diod. lib. IV.
Herod. l. VII.
Strab. lib. VI, p. 279, 289.
Athen. l. XII, c. 5.

D'où il réſulte que Tharſis n'eſt point le nom d'un lieu particulier; & qu'il a été appliqué dans l'Écriture à des lieux fort différens, mais, qui cependant ont été tous ſitués ſur la mer; on lit dans la Vulgate, *ululate naves maris;* & dans le texte, *naves Tharſis;* d'où il ſuit que le Tharſis de Moyſe peut être approprié à l'île de Crète.

Iſaie, XXIII, verſ. 1.

CETTIM.

Si la poſition de *Tharſis* ſouffre des difficultés, celle de *Cettim* n'eſt pas moins obſcure; peut-être ce nom a-t-il été commun à différens pays; du moins eſt-il bien difficile d'attribuer à un ſeul lieu les différens textes de l'Écriture.

Il s'agit ici du Cettim ou Chittim de la Genèſe, & comme il étoit un des fils de Javan, il eſt probable que le peuple qui en deſcendoit, habitoit près de la Grèce, qui étoit le pays de Javan, & alors la Macédoine peut être conſidérée comme le pays de Chittim; auſſi Alexandre, le chef des Grecs contre les Perſes, eſt-il nommé par Daniel *le roi de Javan;* & l'auteur du premier livre des Machabées déſigne plus particulièrement

la patrie de ce Prince, en disant qu'il est sorti de la terre de Cettim, ἐκ τῆς γῆς Χεττιμ; & ensuite, il appelle Persée dernier roi de Macédoine, le roi de Kétéens, Κιτιέων βασιλέα. La Macédoine étoit connue sous ce nom par les Grecs; on lit dans Hésychius, Μακεττία ἡ Μακεδονία, & même dans les auteurs latins, *Philippus Amyntæ Macetiæ rex, &c.*

C. I, vers. 1.
C. VIII, v. 5.
A. Gell. l. IX, c. 3.

Au reste, il paroît que le nom de Chittim est souvent pris pour les pays occidentaux, & en particulier pour l'Italie, quoiqu'elle ne fût pas distinctement connue au temps de Moyse. On lit dans la prophétie de Balaam, *venient in trieribus de Italiâ superabunt Assyrios, vastabuntque Hebræos, & ad extremum etiam ipsi peribunt;* & dans le texte, *& naves (venient) a parte Chittim, & affligent Asshur, & affligent Eber.* Cette prophétie peut s'appliquer aux Romains, lorsqu'ils ont asservi les rois de Syrie & la Judée.

Num. XXIV, vers. 24.

Au temps du prophète Isaïe, les Orientaux, par le commerce des Phéniciens, connoissoient l'Italie, les îles voisines de l'Italie & l'Espagne. Ce Prophète parle ainsi de Cethim: *Onus Tyri, ululate naves maris* (dans l'Hébreu, *naves Tharsis*) *quia vastata est domus unde venire consueverant; de terrâ Cethim revelatum est eis.* « La ville de Tyr sera détruite, poussez de « grands cris, vaisseaux qui faites le commerce de Tharsis; le port, « les arsénaux qui vous recevoient ne seront plus, ils seront « ruinés; & cette désolation vous sera révélée de Cethim, dans « le cours de vos voyages, lorsque vous toucherez aux îles de « Cethim (la Sardaigne, la Sicile où les Tyriens avoient des « colonies & des établissemens): vous apprendrez que Tyr, « la Reine de la mer, a été assiégée, prise & ruinée (par Nabuchodonosor): poussez des cris & des hurlemens ».

Isaïe, XXIII, vers. 1.

Et peu après, *Virgo, filia Sidonis; in Cethim consurgens transfreta, ibi quoque non erit requies tibi.* « O vous! superbe Tyr, fille de Sidon, qui êtes dans l'oppression, levez-vous, « passez la mer, transportez-vous en Chittim (où vous avez « des habitations), & vous n'y serez pas encore en repos. « Le Seigneur a commandé & a donné les ordres contre cette « ville, enrichie par le commerce, *adversus Chanaan*, pour «

Ibid. vers. 12.
Vers. 11.

détruire les grands & les puissans qui l'habitent : » *Dominus mandavit adversus Chanaan, ut contereret fortes ejus.* En réunissant ces passages de la prophétie contre Tyr, il est visible que Cethim signifie les îles dépendantes d'Italie, dans lesquelles les Tyriens avoient établi des colonies, & où leurs négocians de Tharsis devoient apprendre la ruine de la ville. Jérémie parle aussi des îles de Cethim, en adressant la parole aux Israëlites, *transite ad insulas Cethim, & videte ;* & suivant Ézéchiel, les Tyriens tiroient de ces îles des bois pour la construction de leurs vaisseaux. *Fecerunt prætoriola de insulis Italiæ*, dans le texte, *de insulis Chittim.*

Cap. II, v. 10.

Ezech. XXVII, vers. 6.

Daniel, dans sa prophétie contre Antiochus-Épiphane, nomme aussi l'Italie Chittim. *Et venient super eum trieres & Romani* (dans l'Hébreu, *venient naves Chittim adversus eum); & percutietur & revertetur, & indignabitur contra testamentum sanctuarii, & faciet.* Le Prophète annonce ici la colère dont Antiochus fut transporté, lorsque Popilius, au nom du Sénat & du peuple Romain, l'obigea de sortir de l'Égypte.

Il résulte de ces passages, que le nom de Chittim ou de Cethim dans l'Écriture a été appliqué à une partie de la Grèce, à l'Italie & aux îles adjacentes. Le nom de Cethim signifie plutôt un peuple qu'un homme particulier ; l'Italie, au moins la partie méridionale, a été peuplée par les Grecs, & probablement par des peuples sortis de Macédoine & d'Illyrie, qui auront fait le tour du golfe Adriatique ; & alors il n'est point étonnant que le nom de Cethim approprié au temps de Moyse à une partie de la Grèce ou de la terre de Javan, aît été ensuite communiqué à l'Italie & aux îles qui en dépendent.

DODANIM.

Bochart pense qu'on doit lire *Rhodanim* en substituant la lettre *Resh* au *Daleth ;* mais ce Savant paroît adopter ce changement pour pouvoir placer les descendans de Javan dans la Gaule aux environs du Rhône ; il n'est pas probable que les Celtes ou Gaulois fussent connus en Orient du temps

de Moyse; & les preuves que Bochart emploie sont uniquement fondées sur des étymologies arbitraires.

En suivant le plan qui a été proposé au commencement de ce Mémoire, il est plus naturel de placer ces peuples dans le voisinage de la Grèce. Il n'est guère croyable que ce soient les habitans de l'île de Rhodes, cette île est trop peu considérable pour avoir été le partage d'un fils de Javan; d'ailleurs le nom de Rhodes ne paroît pas original & primitif, comme on peut le voir dans Bochart. *Page 183.*

On peut conserver la leçon *Dodanim*, qui paroît la plus autorisée; ces peuples sont probablement les anciens habitans de l'Épire, voisins de la terre de Javan. L'oracle de Dodone en Épire étoit le plus ancien de la Grèce, il avoit été établi par les Pélasges, les premiers habitans de ce pays; τὸ Ἱερὸν Πελασγικὸν ἐξ ἀρχῆς ὑπῆρξεν, dit Strabon au livre IX; & au livre VII, Πελασγῶν ἵδρυμα, οἱ δὲ Πελασγοὶ τῶν περὶ τὴν Ἑλλάδα δυναστευσάντων ἀρχαιότατοι λέγονται: c'est pourquoi Homère nomme Jupiter de Dodone, Pélasgique: *P. 402. P. 327. Lib. XVI, v. 233.*

Ζεῦ, ἄνα Δωδωναῖε, Πελασγικὲ, τηλόθι ναίων.

& Hérodote assure que l'oracle de Dodone est le plus ancien de la Grèce. *Lib II.*

Le pays de Dodone ou d'Épire devoit être connu en Égypte dès les premiers temps; Hérodote rapporte que la première prêtresse de Dodone passa en Grèce, de Thèbes en Égypte, où le culte de Jupiter étoit établi. *Ibid.*

Le peuple *Dodanim* de la Genèse, suivant ces circonstances réunies, doit être cet ancien peuple de Pélasges, qui étoient les maîtres de l'Épire. On sait que ces Pélasges étoient une nation errante, πολύπλανον τὸ ἔθνος, dit Strabon, & que c'étoit, suivant Thucydide, le nom commun de plusieurs peuples, avant qu'ils eussent formé des États policés. Le nom de Dodone a beaucoup de rapport avec celui de Dodanim; &, ce qui est à observer, le nom de Pélasges, peuples sans habitation fixe, est analogue au Dodanim de l'Écriture: *Did, Dod*, suivant Bochart, signifie en hébreu *Vagatio*; & la *Lib. XIII, p. 621. Lib. I. Page 515.*

fameuse Didon a été ainsi nommée par les Phéniciens, à cause de ses voyages & de sa vie errante, comme on lit dans le grand étymologique : τῇ γὰρ Φοινίκων φωνῇ τὴν πλανῆτιν Διδὼ προσαγορεύουσι.

Il résulte de cette discussion, que *Javan*, l'un des fils de Japheth est le père des Grecs en général, que son nom s'est conservé dans celui d'Ioniens ; qu'au temps de Moyse, ses descendans avoient établi des peuplades ; savoir, *Élisa* dans le Péloponnèse ; *Tharsis* en Crète & dans les îles voisines ; *Cethim* au nord de la Grèce, proprement dite, en Macédoine, & *Dodanim* en Épire.

On ne sait pas positivement quelle route auront suivi ces premières colonies pour passer dans la Grèce. M. l'abbé Belley pense que les enfans de Javan sortis de l'Orient auront habité de proche en proche la côte méridionale de l'Asie mineure, jusqu'à la mer Égée, d'où ils se seront étendus jusqu'à l'Hellespont ; ils auront tenté le passage du détroit sur des radeaux, soit qu'ils fussent resserrés par le nombre, ou poussés par d'autres peuplades, ou enfin qu'ils fussent excités par le desir de s'établir dans une terre voisine, qu'ils avoient sous les yeux, & dont ils n'étoient séparés que par un très-petit espace. Quoiqu'on tire peu de lumières des auteurs profanes ; cependant cette marche nous est tracée par le chemin que suivirent les Pélasges de l'Asie, pour entrer en Macédoine & en Grèce.

Ce passage des enfans de Javan en Europe dut laisser un grand vide dans la partie de l'Asie mineure, qui est voisine de la jonction des mers Méditerranée & Égée. Dans la suite cette partie fut repeuplée par l'Occident, c'est-à-dire par les îles ; cependant il y étoit resté quelques-uns des anciens habitans. Les Cariens, sous le règne de Minos, habitoient les îles, mais ils passèrent dans le continent de l'Asie mineure, & s'établirent sur la côte & au milieu des Terres, en ayant chassé les anciens habitans qui étoient la plupart Lélèges & Pélasges ; & ce fut avec le secours des Crétois. Ces mêmes Crétois envoyèrent des colonies dans la Milyade en Lycie, au temps de Minos. Les colonies Ioniennes & Æoliennes, qui passèrent de la Grèce dans

Strab. l. XII, p. 573 ; & lib. XIV, p. 661.
Strab. ibid. p. 573.

dans l'Asie mineure, après le siége de Troie, prouvent encore que cette partie étoit alors peu habitée.

La Grèce fut donc ainsi peuplée par l'Asie mineure, première habitation de Javan & de ses descendans; elle reçut aussi des habitans par le Nord. Thiras dernier fils de Japheth est regardé comme le père des Thraces, nation puissante qui s'est étendue depuis le Borysthène jusqu'à la Macédoine; le fleuve Tyras (aujourd'hui le Niester) a conservé le nom de ce chef de tribu. Nous voyons dans les anciens temps, des Thraces établis en divers cantons de la Grèce. Ion arrière-petit-fils de Deucalion vainquit dans l'Attique les Thraces qui étoient commandés par Eumolpe. Mêlés avec les Pélasges, les Thraces occupèrent la Béotie après la guerre des Épigones. Ils en furent chassés & poussés vers le Parnasse; ils consacrèrent l'Hélicon aux Muses. Ainsi la Grèce aura été peuplée par le Nord, mais principalement par l'Orient; le pays ayant porté dans les plus anciens temps le nom de Javan, les Javaniens auront été la partie la plus nombreuse des premiers habitans de la Grèce.

Strab. l. VII, p. 321.
Lib. VIII, p. 383.
L. IX, p. 401.
P. 410; & l. X, p. 471.



DU REMPART DE GOG *ET DE* MAGOG.

Lû le 22 Mai 1761.

LES points les plus obſcurs de la Géographie doivent beaucoup à la ſagacité de M. d'Anville. Le Mémoire dont nous allons rendre compte en eſt une nouvelle preuve.

Cap. 38, v. 2. Verſ. 15.

Les noms de *Gog* & de *Magog* paroiſſent dans Ézéchiel, & le Prophète déſigne des peuples qui viennent des régions ſeptentrionales, *à partibus Aquilonis*, & qui ſont tous montés ſur des chevaux, *populi multi, aſcenſores equorum univerſi.* Josèphe, Euſtathe, & pluſieurs des interprètes de l'Écriture, S.[t] Jérôme, Théodoret, ont regardé *Magog* comme le père des Scythes. Chez les écrivains Arabes & Perſans, lorſque le nom des Tartares avoit remplacé celui des Scythes, *Iagog* & *Magog* déſignent des contrées dans l'intérieur de la Tartarie. On trouve dans une lettre d'un Savant de Stok-holm, Henri Brenner, écrite en 1723, & qui contient des remarques curieuſes ſur divers peuples du nord & de l'orient, que les noms d'*Iagog* & de *Magog* ne diffèrent que par des particules préfixes, dont la première dans un idiome Mongalique, ſelon cet auteur, déſigne un canton citérieur de *Gog*, & la ſeconde un canton ultérieur de la même nation. On pourroit inférer en effet de la manière dont il eſt parlé d'*Iagog* & de *Magog* dans la géographie Arabe de l'Édriſi, dixième & dernière partie du cinquième climat, qu'*Iagog* diſtingué de *Magog*, le précède dans ſa poſition. Un autre caractère diſtinctif du peuple de *Magog*, rapporté par l'Édriſi, réduit la taille de ce peuple à trois palmes; & l'on peut croire que cette opinion a eu cours long-tems avant lui. Car, on voit dans Pline des Scythes appelés *Spitamæi*, dont la taille n'excède pas trois ſpitames, & σπιθαμὴ chez les Grecs déſigne le palme majeur, composé de douze doigts ou de neuf pouces, les trois quarts du pied.

Lib. VII, c. 2.

Les hiſtoriens orientaux que l'on trouve peu inſtruits de

BASKIRSK
le Don
Azof
le Volga
Iaik
Caucase
Derbend
Tiflis
Kur
ARMENIE
Arax
le Tigre
Serra men ra
Bagdad
MER CASPIENNE
Rai
KHORASAN
Sirr ou Sihon
Gihon
Taraz
Bersaqian
Samarkand
Lokman
Rempart de Gog et de Magog
Hcarcas

ce qui concerne les nations Scythiques de la Tartarie, avant l'époque des conquêtes de Zinghiz-Kan, c'est-à-dire avant la fin du douzième siècle, débitent d'une manière vague, que les nations d'*Iagog* & de *Magog*, sorties d'une extrémité du continent assez reculé pour que ces historiens n'en eussent point de connoissance, ont porté la désolation dans des contrées de la haute Asie. Ils ajoutent, que le conquérant aux deux cornes, *Dzul-Karnaïm*, ou *bicornis*, selon qu'ils désignent Alexandre, avoit contenu ces nations derrière une longue chaîne de montagnes, qui ne laissoit d'issue que par un passage étroit, que ce Prince avoit fermé d'un rempart revêtu de lames de fer & impénétrable.

Il ne faut pas croire qu'il soit ici question de *Bab-al-Abouab*, ou Porte des portes, lieu plus connu sous la dénomination Persane de *Der-bend, en* Turc *Demir-capi*, ou Porte de fer. Ce passage resserré entre le rivage de la Mer Caspienne & le pied de la branche du Caucase qui couvre l'ancienne Albanie, ou le Shirvan, a été fermé, si l'on en croit les Orientaux, par Noushirvan, roi de Perse, ainsi que tous les défilés du mont Alcabac, qui est le Caucase, en y élevant jusqu'à 300 tours, au rapport de l'Édrisi. Quand il seroit aussi peu constant d'une part, que Kosroès, surnommé Noushirvan, & El-Adel, ou le Justicier, eût construit ces boulevards, qu'il est évidemment faux d'un autre côté, que le rempart de *Gog* & de *Magog* dans le fond de la Tartarie soit l'ouvrage d'Alexandre; il n'en résulte pas moins que ces objets différens, quoiqu'accompagnés de traditions incertaines ou fabuleuses, ne doivent point être confondus. On peut dire que Bochart, dans le Phaleg, tombe dans cette méprise de position, en imaginant que chez les habitans de la Colchide & chez les Arméniens, le nom de Caucase étoit *Gog-Hasan (munimentum Gog)*, auquel une prononciation adoucie par les Grecs auroit donné la forme usitée de Caucase.

Clim. VI; part. 6.

Lib. III, c. 13.

M. d'Anville trouve cette étymologie des moins heureuses entre celles qui ont été hasardées en grand nombre par le docte Bochart; & il s'étonne que dans la manière dont le

nom de Caucase est composé, Bochart n'ait pas remarqué que le premier membre n'est autre que le *Koh* des Persans, qui est spécialement propre aux montagnes comme appellatif, & auquel un second membre ajoute une dénomination, que l'on trouve répétée & avoir été commune à d'autres montagnes en particulier dans l'Orient. On lit dans Pline, que chez les Scythes le nom de Caucase est *Graucasus* ou *Groucasus*, dans Solin *Groucassim*; & quand on est informé que chez les nations Sarmatiques de l'Asie comme de l'Europe, le terme appellatif de montagne est *Gora*, d'où vient qu'une contrée au pied septentrional du Caucase se nomme *Peti-Gora*, ou cinq montagnes, on reconnoît l'identité de signification dans *Gora-case*, & dans *Koh-case*, selon les idiomes différens. C'est par la même raison, qu'en employant un terme grec au lieu d'un terme barbare, une des montagnes qui couvroient Antioche est nommée *Orocasias* dans Procope. Quant à ce que peut signifier le terme distinctif, séparément du terme appellatif, dans la dénomination du Caucase, ce seroit au rapport de Pline, *nive candidus*, & M. d'Anville ne s'arrête point à rechercher une autre interprétation.

Lib. VI, c. 17.

Persic. lib. II.

On ne sauroit disconvenir, que les gorges du Caucase, dans tout l'intervalle du Pont-Euxin à la Mer Caspienne, n'aient été défendues par des forteresses, pour mettre les contrées du midi à couvert de l'invasion des nations du nord, Scythiques & Sarmatiques. Dans un manuscrit Arménien, qui contient une espèce d'itinéraire, & dont M. d'Anville a des extraits qu'il doit à la bienveillance de feu Monseigneur le Duc d'Orléans, on trouve en partant de Tifkis, ou Tiflis, capitale du pays de Carduel en Géorgie, une distance qui s'adresse à une forteresse du Caucase, forteresse principale, à en juger par son nom, qui est *Hounoura-Kert*. On voit que le nom particulier des Huns, entre les nations redoutées de la Scythie, se trouve joint au terme général de *Kerta*, qui est suffisamment connu pour désigner des lieux fortifiés, ainsi qu'il s'applique à des villes.

Mais il est indubitable, que c'est bien loin de là qu'il faut

chercher le rempart d'*Iagog* & de *Magog*, dont l'Édrisi parle fort en détail dans la neuvième ou avant-dernière partie du sixième climat. Le récit qu'il fait d'un long voyage pour arriver au rempart dont il s'agit, & pour en revenir par une autre route, est tiré de divers auteurs qu'il cite, & notamment de la relation d'un Drogueman qui fit ce voyage par ordre du Khalife Watheq-Billah Abou-Dgiafar Haroun : ce Kalife régna environ six ans, depuis l'an de l'hégire 227, de l'ère Chrétienne 842. Dans la traduction de l'Édrisi, les termes de *fidelis Deo*, par lesquels ce Khalife est désigné, sont l'interprétation littérale de Watheq-Billah, & celle qui est donnée en marge de cette traduction, savoir, *titulus est quo regem honorant*, n'est pas exacte. Bagdad ne fut point le lieu du départ, mais Serra-men-raï, où Motasem père de Watheq, avoit transféré sa résidence, & qui fut celle de ses successeurs jusqu'à Motadhed, qui retourna à Bagdad. Serra-men-raï sur le même bord du Tigre, est plus élevé en latitude d'environ un degré. P. 265

Par le détail qui est donné du voyage, la route en allant conduit en Arménie, & en Géorgie où l'on fait mention de Tiflis; de-là par les terres d'un Prince dont il est ailleurs parlé sous le titre d'Assarir, ou du Trône d'or; ensuite par les terres de Lan, qui est le pays des Alains, d'où un autre Prince, appellé Fila-sciah, fait conduire les députés du Kalife en vingt-sept jours aux frontières des contrées de Béseghert. Dans un Mémoire donné à l'Académie, sur les peuples qui habitent aujourd'hui la Dace conquise par Trajan, M. d'Anville a fait connoître ce pays de Béséghert, dont parle l'Édrisi en plusieurs endroits de sa Géographie, & particulièrement dans la septième partie du sixième climat & du septième. L'usage actuel est d'écrire Baskirk pour Béséghert, comme on lit dans le géographe Arabe; & la situation de cette contrée, au-delà du Volga, & au nord du Desht-kipzak, qui borde le rivage septentrional de la Mer Caspienne, est très-connue. On voit par-là combien il seroit peu convenable de s'arrêter au Caucase, pour trouver le rempart qui pouvoit servir de barrière aux nations d'*Iagog* & de *Magog*. Le Béseghert n'est pas même le terme du voyage, qui, selon

la relation, dure encore l'eſpace d'environ un mois & demi, pour arriver à une ville où réſidoit un Khan ou Prince d'une contrée appelée Odhcos, dont les habitans avoient reçu le Mahométiſme, & où les langues Arabe & Perſane étoient connues. La nation d'Odhcos étoit Turque, ſelon l'Édriſi, comme il en parle dans la neuvième partie du ſeptième climat, laquelle ſe trouve correſpondre à la même partie dans le climat ſixième, où le Géographe qui nous guide fixe le rempart à deux ſtades, comme ſon traducteur s'exprime, de la réſidence du khan d'Odhcos.

On ne s'arrêtera point à la deſcription qui eſt faite du rempart, qui, comme une porte, fermoit une ouverture de 150 coudées de large, entre deux pans eſcarpés d'une montagne, derrière laquelle les nations d'*Iagog* & de *Magog* étoient retenues : c'eſt ce qu'il eſt tout ſimple de lire dans l'Édriſi, dont la traduction, ſous le titre de *Geographia Nubienſis*, eſt aſſez connue. Ce qu'on en rapporte eſt bien ſuffiſant pour empêcher de confondre, ſelon l'opinion qu'ont eu pluſieurs Auteurs, ce rempart avec la muraille de la Chine, qui, en parcourant une ligne de 500 lieues, ne ſe réduit pas à fermer une gorge de montagnes. L'objet eſt ici de chercher la contrée où ce rempart a pu exiſter. Un des plus célèbres aſtronomes de l'Orient, Alfergani, qu'Abulpharage dit avoir eu part aux opérations de la meſure de la Terre ſous le khalifat d'Almamoun, décrivant les climats dans ſes élémens d'Aſtronomie, met au commencement du ſixième, en procédant d'orient en occident, la contrée d'*Iagog*, dont la partie ſeptentrionale occupe en même temps le ſeptième climat. Or, l'Edriſi s'y trouve conforme ; & par la diviſion qu'il fait de chaque climat en dix parties, comme il y procède dans l'ordre contraire à celui d'Alfergani, ou d'occident en orient, la contrée d'*Iagog* & de *Magog*, reculée dans la neuvième & la dixième partie des climats ſix & ſept, prend, avec la même hauteur, une même poſition de longitude que dans Alfergani. Pour ne rien omettre de ce qu'on tire de ces auteurs, ſur ce qu'ils attribuent d'extenſion aux terres d'*Iagog*, il faut ajouter qu'ils en font mention dès le cinquième

Cap. 9.

climat, ce qu'on peut estimer descendre avec excès vers le sud.

Selon Alfergani, le milieu du sixième climat, où le jour est de 15 heures & demie, est en latitude 45 degrés & deux cinquièmes; & le milieu du septième climat, où le jour est de 16 heures, est par 48 degrés deux tiers & un quart: d'où il suit que le parallèle séparant les deux climats, est par 47 degrés & quelques minutes. Et il est à remarquer de plus, que selon Alfergani, la zone du septième climat en général s'étendant par le Turkestan, & rasant le rivage septentrional de la Mer Caspienne, & le Palus-Méotide, ces lieux donnés conviennent particulièrement au parallèle ainsi déterminé. Car, selon une nouvelle carte de la Mer Caspienne, que M. d'Anville a dressée en 1754, & qui diffère par bien des endroits de celle du Czar, le rivage le plus élevé de cette mer passe le parallèle de 47 degrés d'environ 15 minutes. Et pour ce qui est du Palus-Méotide, la latitude d'Azof près de l'embouchure du Don dans ce Palus, est connue pour être de 47 degrés & quelques 5 ou 6 minutes. Cet accord de circonstances peut nous fixer, quant à la hauteur, sur la région où l'on doit chercher le rempart d'*Iagog* & de *Magog*. *Cap. 8.*

Il seroit à souhaiter d'avoir quelque indice à peu près semblable, pour se determiner & s'arrêter en longitude, en courant par cette hauteur d'occident en orient. Si l'on peut tirer quelques inductions de la relation du voyage dans le retour, c'est tout ce qu'on peut prétendre en pareille recherche. L'étude de la Géographie donne peu de détail à connoître dans la hauteur dont il s'agit, depuis le nord-est de la Mer Caspienne jusqu'au cours de l'Irtis. Les Russes qui ont décrit la Sibérie, n'ont point étendu leur travail géographique dans cette partie, qui est hors de leurs limites, mais neanmoins à leur portée; & ce n'est que par eux qu'on pourroit acquérir les connoissances qui nous manquent de ce côté-là. Un assez grand détail de circonstances locales que nous trouvons dans l'Edrisi, & qui paroissent se renfermer dans ce canton de la Tartarie, échappe à notre curiosité.

Les députés du Khalife reviennent par une ville nommée Lokman, par Berſagian, par Taran, pour ſe rendre à Samarkand. Le Géographe place Lokman dans la huitième partie du climat où il place le rempart dans la neuvième, ainſi en voie rétrograde vers l'occident. Taran, ou Taraz, s'approche du fleuve Sirr ou Sihon, le Jaxarte des Anciens; & la latitude de cette ville eſt 44 degrés & demi, ſelon les Tables de Naſir-uddin & d'Ulug-beg, ſa longitude d'un degré & demi plus orientale que Samarkand. De ces poſitions il réſulte de l'obliquité entre celles de Samarkand & du rempart, & on peut même l'eſtimer plus grande à l'égard de Taraz que de Samarkand. M. d'Anville croit pouvoir conclure, qu'en s'appuyant ſur la poſition de Samarkand, ſelon que la conſtruction de ſa carte de l'Aſie lui a donné lieu de la placer dans le degré 83 de longitude du premier méridien, on doit placer le rempart au-delà de 90 degrés de longitude, & lui donner environ 47 degrés de latitude. Quoiqu'on ait peu de connoiſſance de ce canton de la Tartarie, il réſulte néanmoins de quelques notions qui ſont venues de la Chine, qu'il eſt traverſé par une chaîne de montagnes qui s'étend obliquement vers le couchant d'été, depuis les ſources de la rivière d'Ili, près de laquelle eſt un campement principal du Khan des Kalmoucs-Éleuts, dans un lieu nommé Harcas, dont on trouveroit peut-être qu'il eſt mention dans l'Édriſi, & que M. d'Anville a cru placer convenablement, dans la carte de l'Aſie, entre les méridiens de 95 & de 100 degrés. Or, cette chaîne de montagnes n'eſt-elle pas celle dont l'ouverture pouvoit être fermée par le rempart d'*Iagog* & de *Magog*.

Pour n'omettre aucune des circonſtances géographiques du voyage, la ſuite du retour conduit dans le Khoraſan; & le drogueman du Khaliſe & ceux qui l'accompagnent y ſont accueillis par Abdullah-ben-Taher, dont il eſt parlé dans l'hiſtoire perſane de Mir-kond, comme du gouverneur de cette contrée ſous le khaliſat de Watheq, & ce rapport de circonſtances n'eſt point indifférent à remarquer. Pour ſe rendre enſuite à Serra-men-raï, il eſt mention de Raï, l'ancienne

Rages

Rages ou *Ragæa* de Médie, *Arſacia* ſous les rois Parthes. De-là il réſulte, que toute cette route de retour fut par le ſud de la Mer Caſpienne, & entièrement différente de la route en allant par le nord de la même mer.

Mais, on demandera peut-être ſi l'on doit croire, qu'il ait exiſté un rempart contre l'invaſion des nations d'*Iagog* & de *Magog*. A cela on peut répondre, qu'il n'y a rien de plus extraordinaire en ce fait, que de voir les défilés du Caucaſe entre le Pont-Euxin & la Mer Caſpienne, & beaucoup d'autres en différens pays, fermés de portes, & défendus par des ouvrages de fortification. Il eſt de plus aſſez notoire par des monumens hiſtoriques, & même par des témoignages exiſtans ſur les lieux, que pour arrêter un ennemi voiſin, toujours en armes, & prêt à faire invaſion, les peuples de pluſieurs pays ſe ſont couverts de retranchemens, de murailles même, comme on connoît celle de la Chine; & on ſait aſſez que les Romains ont ainſi protégé leur province Britannique, & même quelques frontières avancées dans la Germanie. La relation du voyage donnée par l'Édriſi contient, dira-t-on, quelques circonſtances hors de croyance, comme de parler d'un canton de terre qui exhale une mauvaiſe odeur, & pour la traverſée duquel on ſe munit de choſes odoriférantes. Mais qui ne connoît le goût des Orientaux, pour mêler du merveilleux dans les récits? En admettant que le rempart de *Gog* ait pu exiſter, nous n'admettrons pas qu'Alexandre en ait été le conſtructeur, comme le prétendent les Orientaux.

Que ce rempart contre les nations d'*Iagog* & de *Magog* ait été connu dans l'Orient, & qu'on le trouve ailleurs que dans l'Édriſi, c'eſt ce que prouve clairement une carte inſérée dans le recueil intitulé *Geſta Dei per Francos*. Cette carte, & quelques autres cartes & plans, ont été tirées d'un manuſcrit, *elegantiſſimo codice*, de Paul Petau; & M. d'Anville croit que la carte qu'il cite en particulier, eſt au plus tard du treizième ſiecle. Il la jugeoit même, pour le fond, antérieure à la croiſade de S.t Louis, parce que cette carte renfermant la Tartarie, on n'y voit point de traces des connoiſſances que

le voyage de Rubruquis, envoyé par S.t Louis vers Mangou-Kan, pouvoit y ajouter ſur ce continent. Joignez à cela que l'irruption de Zinghiz-Khan, aïeul de Mangou, & ſes conquêtes dans les contrées citérieures de l'Aſie, n'admettent point dans une carte qui ſeroit dreſſée ſur des mémoires poſterieurs, ce qu'on lit dans celle-ci, derrière une chaîne de montagnes qui y eſt figurée, ſavoir, *h (hîc) fuert (fuerunt) incluſi Tartari.* Si cette obſervation ſouffroit quelque difficulté, ſous prétexte que le nom de Tartares n'eſt point connu avant Zinghiz-Kan, on pourroit dire que parce qu'il a prévalu ſur toute autre dénomination à l'égard des mêmes peuples, il peut avoir été inſéré après coup. Ce qu'il y a de poſitif, c'eſt de voir appuyée ſur la montagne que marque la carte, la repréſentation d'un château, avec ces mots, *caſtrum Gog & Magog ;* & M. d'Anville obſerve en paſſant, que ce que fournit ici cette carte, n'eſt pas la ſeule des circonſtances qui ſoit digne de remarque.

Quand on croit avoir fait la découverte de la contrée qui renfermoit le rempart de *Gog*, un autre objet de curioſité qui naît de cette découverte, conſiſteroit à trouver dans l'hiſtoire ce qui peut concerner les nations d'*Iagog* & de *Magog*. En vain le chercheroit-on dans les auteurs Orientaux qui ont écrit depuis le Mahométiſme, & chez leſquels tout ce qui précède la domination des Mogols ſous Zinghis-Kan & ſes ſucceſſeurs, eſt plus fabuleux qu'hiſtorique ſur la Tartarie. Mais, ce qu'on ne trouve point de ce côté-là, nous eſt donné par l'hiſtoire Chinoiſe. Car, des démêlés continuels, à commencer plus d'un ſiècle avant l'ère Chrétienne, & une viciſſitude de domination entre les Chinois & divers peuples qui ont occupé ſucceſſivement le fond de la Tartarie, ont mis ſur la ſcène des nations qui n'étoient point connues dans le reſte de l'Aſie. M. d'Anville a même eu le deſſein de publier ſur ce ſujet un ſommaire de ce que lui avoient fourni depuis plus de vingt cinq ans des Mémoires manuſcrits & fort amples, dreſſés en Chine par un ſavant Miſſionnaire, le Père Viſdelou, mort Évêque de Claudiopolis; & il déclare qu'il ſe croiroit encore dans l'obligation de le faire, ſi l'hiſtoire des Huns par M. de

Guignes, & celle de la dynaſtie des Yuen, ou Empereurs Mogols de la Chine, par le P. Gaubil, n'avoient pas rempli cet objet.

En perçant dans l'obſcurité des temps juſqu'à trois ſiècles avant l'ère Chrétienne, ce qui fait une haute antiquité à l'égard de ces régions ſi éloignées de nos regards, on découvre deux nations qui partagent entre elles l'intérieur de ce qu'on nomme aujourd'hui la Tartarie; celle des Toum-hou, la plus reculée vers l'orient, comme le nom de la nation le déſigne en Chinois, & celle des Hioum-nou. Ceux-ci, environ cent ans après cette époque, ſoumettent les premiers, & étendent leur domination dans toute la vaſte étendue du même continent. Or, nous eſt-il permis d'appliquer à ces nations les noms d'*Iagog* & de *Magog*, ou de *Gog* citérieur & de *Gog* ultérieur, comme l'état diſtinct & la poſition primitive de ces nations y ont quelque rapport? A la nation des Hioum-nou, il en ſuccède une autre dans les premières années du cinquième ſiècle, les Geougen, qui paroiſſent ſans ceſſe en mouvement, & qui ſont écraſés vers le milieu du ſixième ſiècle par la nation des Toukivé, que l'on croit être les Turcs, dont un eſſain porté vers l'autre extrémité de l'Aſie, a formé l'Empire qui fait partie de l'Europe. Les Toukivé, peu de temps après qu'on les voit paroître, ſe trouvent diviſés en Orientaux & Occidentaux, & par-là ils auroient une nouvelle reſſemblance avec les nations de *Gog*. Les Occidentaux, dont la domination s'eſt ſoutenue plus long-tems que celle des Orientaux, ont fait place vers la fin du huitième ſiècle à une autre nation, dont le nom eſt Hoei-hé. Ces révolutions nous font connoître les nations qui ont le plus figuré dans le fond de la Tartarie, juſqu'au temps où il eſt queſtion particulièrement du rempart de *Gog*. Et de la manière dont Ézéchiel parle de l'invaſion de *Gog* & de *Magog*, comme venant *à partibus Aquilonis*, en ajoutant pour déſigner ces nations, *populi multi, aſcenſores equorum univerſi*, on peut remarquer en général, que rien n'eſt plus propre à déſigner les nations qui ont habité l'ancienne Scythie.

OBSERVATIONS

Sur les peuples Meldi *des Gaules, dont parle César dans ses Commentaires.*

CE que César dit des peuples qu'il nomme *Meldi* au ve livre de ses Commentaires de la guerre des Gaules, a paru à M. d'Anville ne pouvoir convenir aux peuples connus communément sous le nom de *Meldi*, c'est-à-dire aux habitans du pays de Meaux; en conséquence, dans sa Carte de l'ancienne Gaule & dans la savante Notice, dont elle est accompagnée, il distingue deux peuples nommés *Meldi*, l'un est le peuple connu sous ce nom; il place l'autre en Flandre dans le voisinage de Bruges, où il trouve un canton qu'on nomme aujourd'hui *Meld-felt*, c'est-à-dire *Meldicus campus;* ce nom lui paroît prouver que les *Meldi* de César étoient des peuples de ce canton, & ce qui est dit dans le passage s'accorde avec cette position.

M. Bonamy, qui ne trouve dans l'antiquité aucun autre peuple portant le nom de *Meldi*, que le peuple du pays de Meaux, combat le sentiment de M. d'Anville. Nous allons exposer ses raisons.

César ayant mis ordre aux affaires de la Gaule, résolut de passer dans la Grande-Bretagne. Dans ce dessein, il avoit ordonné qu'on lui préparât une flotte pour le transport de ses Troupes. Le rendez-vous des navires étoit au port *Itius*, situé près de Calais dans un lieu nommé aujourd'hui *Wissand*, comme l'a fait voir M. Du Cange. *His rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit: ibi cognoscit XL naves, quæ in Meldis factæ erant, tempestate rejectas tenere cursum non potuisse; atque eodem, unde erant profectæ, relatas: reliquas paratas ad navigandum, atque omnibus rebus instructas invenit.* Ce fut sur ces derniers bâtimens, dont il est fait mention dans ce passage, que César passa dans la Grande-Bretagne avec cinq légions & de la Cavalerie.

Cæs. Comment. de Bell. Gallico, lib. V, cap. 5.

Quant aux quarante navires construits à Meaux sur la Marne, & obligés par un vent contraire de retourner de l'Océan à l'endroit d'où ils étoient partis; le même passage a paru souffrir tant de difficultés, que quelques Auteurs ont cru qu'il y avoit une faute de copiste dans le texte de César, sur le nom *Meldi*.

Les uns, comme Nicolas Sanson, y ont substitué le mot *Vnelli*, nom des peuples du Cotantin; d'autres ont pensé qu'il falloit lire *Belgæ*; & c'est ainsi qu'on lit ce mot dans la magnifique édition des Commentaires de César d'Angleterre; ce qui a été suivi dans une édition in-12, imprimée à Paris, en 1755, avec une traduction françoise.

Dablancourt, dans ses notes sur sa traduction des mêmes Commentaires, dit qu'il a traduit en général cet endroit sans faire mention d'aucun peuple, à cause des difficultés qu'il trouve à entendre ce passage de la ville de Meaux. Enfin M. d'Anville dans la savante notice qu'il vient de donner de l'ancienne Gaule, en conservant le mot *Meldi* dans le texte de César, l'entend d'un canton de la Flandre, voisin de Bruges, dont le nom de *Meld-felt*, c'est à-dire *Meldicus campus*, nous transmet le nom de *Meldi* sans aucune altération.

Il y a dans la Bibliothèque du Roi vingt-trois manuscrits des Commentaires de César, dont M. Capperonnier a communiqué les variantes à M. Bonamy. Parmi ces manuscrits on en peut compter onze, qui ont *in Meldis*; car, quoique dans deux de ces manuscrits, dont l'un est ancien & l'autre du XV.e siecle, on lise *in Belgis*; on voit par des traces visibles, que les lettres *M* & *D* de *Meldis* ont été corrigées d'une main récente pour former le *B* & le *G* du mot *Belgis*: & ce qu'il faut remarquer, est que tous ces manuscrits sont anciens; il y en a qui sont du IX.e siecle. Quant aux douze autres où l'on lit *in Belgis*, ils sont tous du XV.e siecle. Toutes les éditions que M. Bonamy a pu consulter, à l'exception des deux qu'il vient de citer, lisent *in Meldis*. Tous les manuscrits d'Angleterre, comme on le voit par l'édition de Davitz, ont *Meldis*; & le traducteur Grec des Commentaires qu'on croit être

Planudes avoit aussi lû de même : ὅπου τεσσαράκοντα κατέμαθε νῆας, ὑπὸ τῶν Μέλδων ναυπηγηθείσας, οὐκ εὐθυδρομῆσαι. κ. τ. λ.

La leçon des manuscrits modernes & la diversite des sentimens sur le passage des Commentaires paroissent être nées des difficultés qu'il y a à l'entendre de la ville de Meaux, & ces difficultés, peuvent se réduire à trois ; 1.° la construction des navires sur la Marne pour servir dans l'Océan ; 2.° le retour de ces mêmes navires à l'endroit d'où ils étoient partis ; 3.° enfin l'aire de vent qui les empêcha d'arriver au port *Itius*.

M. Bonamy examine, si l'on ne pourroit pas faire disparoître ces difficultés qui ont déterminé à substituer un autre nom à celui de *Meldi*, ou à placer auprès de Bruges une ville située sur la Marne.

La cité de Meaux est très-ancienne ; M. l'abbé de Longuerue, dit, que Pline est le premier Auteur qui en ait parlé ; il auroit pu dire, en copiant à son ordinaire M. de Valois, que Strabon en avoit parlé avant lui ; c'est dans son IV.e livre qu'il en fait mention. On sait qu'il composoit son VI.e livre la cinquième année de l'empire de Tibère, & il avoit pu commencer son ouvrage sous le règne d'Auguste. Ainsi quand le nom des *Meldi* ne se trouveroit pas dans les Commentaires de César, on pourroit supposer qu'ils existoient de son temps.

Strab. lib. IV, p. 194, edit. Casaub.

Acad. des Bell. Lettr. tom. IV, p. 461 & 462.

Pline donne aux *Meldi* la qualité de *Liberi*, c'est-à-dire qu'ils étoient du nombre de ces peuples, qui ayant causé moins de peine aux Romains, lors de la conquête des Gaules, avoient en récompense conservé leur liberté, & étoient gouvernés suivant leurs loix & par leurs propres Magistrats. Ptolémée donne le nom de *Iatinum* à la capitale de ce peuple.

Le pays de Brie, dont Meaux est aussi la capitale, étoit autrefois une vaste forêt, nommée *Briegius-saltus*, qui pouvoit fournir des bois propres à la construction des navires ; mais ces forêts ont disparu, ainsi qu'un grand nombre de bois qui étoient situés le long de la Marne en remontant.

La consommation de bois à brûler à Paris, ayant suivi la progression des accroissemens de cette grande ville ; pour subvenir à cette consommation, qui est maintenant prodigieuse,

tous les bois à un certain éloignement de cette Capitale ont été mis en coupes réglées, de dix, quinze & vingt ans pour les taillis, & quarante ans pour les hautes futaies; en sorte que tous les bois & les forêts à plus de soixante lieues de distance ne produisent plus d'arbres propres à la construction des vaisseaux & des édifices, à l'exception de quelques réserves. C'est cependant encore par la Marne que viennent à Paris les bois dont on construit tous les bateaux qui servent à la navigation des rivières de Seine, d'Yonne, de la Marne & de l'Oise; les Coches d'eau, les bacs, les bateaux à laver & sur-tout ces bateaux longs de dix-huit à vingt toises, connus dans les ports de Paris, sous le nom de bateaux Marnois. C'est aussi par cette rivière que descendent les bois dont on construit à Rouen ces grands bateaux, qui ont quelquefois trente toises de long, & les bois pour la marine au Havre. Tous ces bois viennent des forêts du comté de Joinville, du Barrois & de la Lorraine; c'est à Saint-Dizier sur la Marne qu'on met ces bois en brelles, qui sont formées de grosses & longues pièces de bois liées ensemble, & conduites comme les trains, par des Compagnons de rivière montés dessus. Ces brelles descendent depuis Saint-Dizier jusqu'à Charenton, & de-là par la Seine jusqu'à son embouchure au Havre.

M. Bonamy n'est entré dans ce détail que parce que les bâtimens fabriqués à Meaux pour le transport des troupes de César, pourroient former une des difficultés qu'on propose contre le passage des Commentaires. Il ne croit pas que ces bâtimens fussent des vaisseaux pontés, & si aujourd'hui c'est des forêts situées le long de la Marne qu'on fait venir les bois pour la marine & pour des bateaux de trente toises de long, il faut convenir que les quarante navires de César, qui n'étoient que des bâtimens de transport, avoient pu être construits à Meaux, soit des bois qui couvroient alors les campagnes de la Brie, soit des forêts situées sur la Marne au-delà de cette ville.

Ces bateaux étant descendus dans la Seine allèrent sans doute se rendre à quelques ports à l'embouchure de cette

rivière, quand ce n'auroit été que pour se reposer des fatigues d'une assez longue navigation, & pour y prendre les agrêts & les choses nécessaires dont ils pouvoient avoir besoin pour le transport des Troupes de César, avant que d'arriver au port *Itius*.

Tome XIX des Mém. de l'Acad. p. 648.

M. l'abbé Belley, dans un Mémoire sur une voie qui conduisoit de l'embouchure de la Seine à Paris, s'étend beaucoup sur le port de mer qui terminoit cette voie Romaine, il s'appeloit *Caracotinum ;* il y a encore aujourd'hui un vieux château nommé *Crétin*, qui a une parfaite analogie avec *Caracotinum*, & qui est situé sur un coteau à l'embouchure de la Seine pour en défendre l'entrée ; autrefois la mer battoit le pied de ce coteau. M. l'abbé Belley croit donc que *Caracotinum* étoit la forteresse *Præsidium* des Romains, & que le port étoit dans le vallon, où l'embouchure de la rivière de Lézarde a de tout temps formé un Havre, & où est aujourd'hui situé Harfleur.

C'est de ce port, selon M. Bonamy, que les quarante navires construits à Meaux partirent pour se rendre au port *Itius ;* mais les vents contraires s'étant opposés à leur route, ils furent obligés de revenir à l'endroit d'où ils étoient partis, c'est-à-dire à *Caracotinum. Tempestate rejectas tenere cursum non potuisse : atque eodem, unde erant profectæ, relatas.*

Il n'y a rien dans ce passage des commentaires, qui oblige à croire que ces navires revinrent à Meaux en remontant la Seine & la Marne, ce qui seroit ridicule, mais au port d'où ils étoient partis pour se trouver à *Itius*. C'est une seconde difficulté qui paroît levée par le sens simple & naturel que M. Bonamy donne à ce passage.

Il y a une troisième objection que l'on fait contre le sentiment de ceux qui entendent de la ville de Meaux l'endroit des Commentaires. C'est l'aire de vent qui conduisit les navires de la flotte de César au port *Itius*. Ces navires que César trouva rassemblés à son arrivée avoient été, dit M. d'Anville, construits, suivant toute vraisemblance, sur la Somme, l'Authie & la Canche, & ils avoient dû être conduits au

au port *Itius* ou *Wiſſand* par un vent qui ſouffloit du ſud; or, ſi c'étoit de la ville de Meaux que les quarante navires étoient partis pour ſe rendre par l'embouchure de la Seine au port de Wiſſand, ils auroient dû y arriver par le même vent de ſud, & avec la même facilité que les navires qui étoient ſortis des ports de la Picardie; mais comme ils furent repouſſés par un vent contraire, & obligés de revenir à l'endroit d'où ils étoient partis, il faut chercher aux *Meldi* de Céſar une poſition au nord de Wiſſand, afin que le même vent qui porta les navires de la Somme, de l'Authie & de la Canche, vers Wiſſand, s'oppoſât, en direction contraire, aux vaiſſeaux qui viendroient du nord; c'eſt en conſéquence de cette obſervation que M. d'Anville a cru devoir placer les *Meldi* au nord de Wiſſand, dans un canton voiſin de Bruges, appelé *Meld-felt*, ou vulgairement *Maldeg-hem-velt*, qui ſignifie *Meldicus campus*. M. Bonamy déclare qu'il n'a trouvé ces *Meldi* de Flandre dans aucun auteur ancien ni moderne. Il lui paroît que le raiſonnement de M. d'Anville porte ſur une ſuppoſition qu'on n'eſt point forcé d'admettre; c'eſt que ſi les quarante navires de Meaux étoient entrés dans l'Océan par l'embouchure de la Seine, ils auroient dû profiter du même vent qui avoit conduit les navires des côtes de Picardie & du Boulenois, & ſeroient arrivés auſſi heureuſement qu'eux à Wiſſand; d'où il s'enſuit que ces navires ayant été repouſſés par les vents, ils ont dû arriver à Wiſſand du côté du nord & non du côté du ſud, puiſque le vent qui avoit été favorable aux premiers navires, étoit contraire aux vaiſſeaux conſtruits dans la ville de Meaux.

C'eſt, dit M. Bonamy, ſuppoſer une choſe qui n'eſt point prouvée, ſavoir que les navires de la Somme, de l'Authie & de la Canche ſortirent de leurs ports reſpectifs en même temps que les navires de Meaux arrivèrent dans l'Océan par la Seine, & tandis que le vent du ſud règnoit. Il eſt très-poſſible au contraire que les premiers n'ayant, pour ainſi dire, qu'un pas à faire pour ſe rendre à Wiſſand, euſſent profité du vent favorable pour s'y rendre; & que les navires de Meaux après une longue navigation, & après s'être repoſés quelques jours à

Caracotinum, ayant voulu entrer dans l'Ocean, ils y aient lutté inutilement contre un vent de nord-oueſt qui s'oppoſoit à leur route, & qui les obligea de regagner le port d'où ils étoient partis. Ce que M. Bonamy dit de ce vent de nord-oueſt, n'eſt pas une conjecture ; on en voit l'indication dans les Commentaires mêmes. On y lit que Ceſar étant arrivé au port *Itius* où toute ſa flotte étoit raſſemblée, à l'exception des quarante navires de Meaux, il régnoit alors ſur mer un vent de nord-oueſt, qui l'obligea de différer ſon embarquement pendant vingt-cinq jours. *Dies circiter XXV in eo loco commoratus, quòd corus ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare conſuevit.* C'eſt ce même vent qui, ſelon M. Bonamy, empêcha les navires de Meaux de ſe trouver au rendez-vous, où les autres navires qui en étoient proche, s'étoient rendus par un vent de ſud favorable à leur navigation. Il conclud de toutes ſes remarques, qu'il faut laiſſer, comme le deſire M. d'Anville, le mot *Meldi* dans le texte des commentaires de Céſar, & conformément aux anciens manuſcrits & aux anciennes éditions ; mais en même temps il penſe que ces *Meldi* ſont les habitans de Meaux, très-ancienne ville ſur la Marne, qu'il ne faut point dépaïſer, ni chercher dans un canton de la Flandre voiſin de Bruges. M. Bonamy qui connoît les égards que les gens de Lettres doivent avoir les uns pour les autres, même quand ils ſe combattent, termine ſon Mémoire par déclarer que, malgré les raiſons qu'il vient d'apporter, il ſoumet ſa critique aux lumières & à la ſagacité de M. d'Anville.



OBSERVATIONS

Sur les anciens Peuples de la cité de Bayeux.

LES Gaulois appeloient *armoriques*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, maritimes, les cités dont le territoire s'étendoit ſur le rivage de la mer Océane. Céſar fait mention de la cité des *Lexovii*, de Liſieux, & de la cité des *Unelli*, qui répond indubitablement au diocèſe de Coûtances. Il ne parle point de la cité de Bayeux qui étoit plus puiſſante que les deux précédentes, ou du moins il ne la déſigne point ſous un nom qui nous ſoit certainement connu. On ne peut admettre l'opinion qui paroît être adoptée par les auteurs du nouveau *Gallia Chriſtiana*, que les anciens habitans de la cité de Bayeux, étoient les *Curioſolites* des commentaires; cette opinion ne peut être propoſée depuis la découverte qui a été faite des ruines de la ville des *Curioſolites* à Corſeult, près de Dinant en Bretagne.

Lûes le 20 Nov. 1761.

Comment. de bell. Gall. lib. VII, c. 65.

Gallia Chriſt. t. XI, p. 346.

Voy. Hiſt. de l'Acad. tome I, p. 294.

Pline eſt le premier auteur connu qui faſſe mention des anciens peuples de Bayeux. En décrivant la Gaule Lyonnoiſe, il dit : *Lugdunenſis Gallia habet Lexovios*, & dans la ſuite, *Viducaſſes, Bodiocaſſes, Unelli, Curioſolites*. Depuis la découverte de la ville des *Viducaſſes*, à Vieux, à deux lieues au-deſſus de la ville de Caen, les *Bodiocaſſes* ſe trouvant placés entre les *Viducaſſes* & les *Unelli*, peuples du Cotentin, il eſt bien naturel de conclure de la deſcription de Pline, que les *Bodiocaſſes* ſont les peuples de Bayeux. M. d'Anville, dans ſa notice de l'ancienne Gaule, ne fait aucune difficulté d'admettre cette poſition des peuples *Bodiocaſſes*. Le texte de Pline a pluſieurs variantes de ce nom. Dalechamp cite un manuſcrit qui porte *Vadiocaſſes*, d'autres manuſcrits ont la leçon *Bodicaſſes*. Hermolaüs Barbarus qui a donné tant de corrections ſur les textes de Pline, a expliqué le nom *Bodicaſſes*, par celui de *Vadicaſſes*; cette leçon ſe trouve dans l'édition de

Plin. lib. IV, cap. 18, edit. Harduin. in-fol. p. 225.

Notic. p. 139.

1497, & dans presque toutes les éditions postérieures de Pline, jusqu'à celles du P. Hardouin, qui a employé le nom de *Bodiocasses* d'après les manuscrits qu'il avoit consultés.

Hard. Emend. CXII, p. 238.

Ptolémée, qui écrivoit sous le règne d'Antonin-Pie, fait aussi mention des peuples *Viducasses*, sous le nom de Βιδουκέσιοι &, suivant le manuscrit Palatin, Οὐϊδουκάσιοι; il les place sur la côte de l'Océan, près des peuples *Unelli*, qui sont aujourd'hui les peuples du diocèse de Coûtances.

Lib. II, c. 8, p. 47.

Ce Géographe fait aussi mention des peuples ou de la cité de Vadicasses, dont la ville capitale étoit *Næomagus;* mais il les place, avec les *Meldi* ou *Meldæ*, dans l'intérieur de la Lyonnoise, & fort loin des côtes de l'Océan, à l'orient des peuples *Secusiani* (du Forès), près la Belgique: Σεγουσιανοὶ· τῶν δὲ εἰρημένων ἀνατολικώτεροι Μέλδαι, μεθ' οὓς παρὰ τὴν Βελγικὴν Οὐαδικάσιοι, καὶ πόλις Νοιόμαγος.

Ibid. p. 48.

Cette position a été suivie dans les Tables ou Cartes de Ptolémée, dressées par Gérard Mercator, sur ses huit livres qui se trouvent dans l'édition de Bertius: si on jette les yeux sur la troisième carte, qui est celle de la Gaule, on voit qu'à l'orient des peuples *Segusiani*, sont placés les peuples *Meldæ*, & à l'orient de ceux-ci les peuples Vadicasses, à l'est de la ville d'*Augustodunum*, Autun.

Les Savans modernes, qui connoissent mieux la France que la Gaule n'étoit connue de Ptolémée, ont séparé les peuples *Meldæ* d'avec les *Vadicasses*, qui étoient voisins, suivant Ptolémée; ils ont fixé les peuples *Meldæ* dans le pays de Meaux, sur la rivière de Marne, qui est leur véritable position; mais ils se sont étrangement partagés sur la position des *Vadicasses*.

Ortélius, savant Géographe, n'a pas osé trop s'écarter de la position donnée par Ptolémée; il les a placés entre la ville d'Autun, la Saône & la Loire, dans le pays de Charollois; mais il n'a pas fait attention que ce pays faisoit partie du territoire de l'ancienne cité des *Ædui*, d'Autun.

Joseph Scaliger *(notit. Galliæ)* trompé par la ressemblance

de nom, s'étoit persuadé que *Næomagus* des *Vadicasses* étoit *Noviomagus*, Noyon en Picardie; mais Noyon n'étoit point une cité, c'étoit un château, *castrum Noviomacum*, selon Fortunat *(vit. S. Medardi)*, de la cité des *Veromandui*, dans la Belgique.

Nicolas Sanson, & après lui Philippe Briet, ont cru que les *Vadicasses* étoient dans les environs de la ville de Nevers; mais cette ville étoit de la cité des *Ædui*, *Noviodunum Æduorum*, dont César fait mention dans ses Commentaires, & dont le nom, *Noviodunum*, est différent de *Næomagus* de Ptolémée.

Cluvier, à cause de la ressemblance du nom, a imaginé que *Næomagus* étoit Nuits en Bourgogne, & que les peuples *Vadicasses* étoient situés dans ce canton; mais il auroit dû remarquer que Nuits étoit de la cité d'Autun, qui s'étendoit jusqu'à la Saône, & que les habitans de Nuits ne pouvoient être d'une cité différente.

Adrien de Valois, dans sa Notice de la Gaule, s'éloigne de tous les sentimens précédens; il place les *Vadicasses* dans le pays de Chalons-sur-Marne, & pense que la ville de Châlons étoit la ville de *Næomagus* de Ptolémée; il croit se fonder sur le nom de *Noviomagus*, qu'on lit sur une voie Romaine décrite dans la Table de Peutinger, qui place *Noviomagus* aux environs de Reims; on répond que Chalons-sur-Marne n'est point près de la Belgique, πρὸς τῇ Βελγικῇ, mais dans la Belgique même; que le *Noviomagus* de la Table ne peut être confondu avec Chalons; le *Noviomagus* étant au nord-est de Reims, & à douze lieues Gauloises de cette ville, Châlons est au sud-est, & à dix-huit lieues Gauloises de la même ville. Ce *Noviomagus* étoit sur une voie qui conduisoit de Reims à Cologne, en passant par Sedan; Bergier, qui connoissoit parfaitement le pays, nous assure que de son temps ce chemin étoit l'un des plus beaux, des plus hauts & des plus entiers de toute la Belgique: *Il paroît*, dit-il, *sur une haute levée qui tire droit à Vau-d'Estrée (Vallis-Suatæ*, sur la rivière de Saippe), *ensuite à Attigny* (sur la rivière d'Aisne) *& à Sedan*, sur la Meuse. On sait qu'Attigny, *Attiniacum*, a été un lieu célèbre sous la seconde race de nos Rois; c'étoit une de ces

Notit. p. 136.

Berg. hist. des Gaules, liv. III, p. 489.

Voy. Carte de la Champ. dressée par G. de l'Isle.

terres & maiſons royales qu'on appeloit *villa Publica, villa Regia*, & *Palatium*.

T. I, p. 238. Le P. Hardouin, dans ſon édition de Pline, s'éloigne encore de toutes les opinions précédentes, & place les *Vadicaſſes* *Hard. not. 20.* près de Meaux à Chateau-Thiéry, *ubi nunc Theodorici caſtrum;* mais il devoit penſer que Château-Thiéry eſt du diocèſe de Soiſſons, & de l'ancienne cité des *Sueſſiones*, qui a toujours été de la Belgique.

M. d'Anville, qui a dreſſé en 1745 une carte de la Gaule, pour l'hiſtoire Romaine de M. Crevier, penſoit alors que les peuples *Vadicaſſes* de Ptolémée étoient les mêmes que les *Vadicaſſes* de Pline, comme effectivement c'eſt le même nom; & conſéquemment il les a placés au diocèſe de Bayeux, & aux environs de cette ville. On ne voit point ſur cette carte que les *Vadicaſſes* de Ptolémée ſoient placés ailleurs.

Ce ſavant Géographe, en travaillant à ſon grand ouvrage de la notice de l'ancienne Gaule, place les *Vadicaſſes* de Ptolémée, non à Bayeux qu'il reconnoît être, ſuivant les différentes leçons, les *Vadiocaſſes* ou les *Bodiocaſſes* de Pline; *Notic. de l'anc. Gaule, p. 668.* mais il place les *Vadicaſſes* de Ptolémée dans le pays de Valois, voiſin de Meaux, près de la Belgique; & ſon opinion eſt appuyée ſur ce que le pays de Valois eſt nommé dans les capitulaires de nos rois, *pagus Vadiſus*, qui ſelon lui a été *Ibid. p. 487.* formé du nom abrégé des *Vadicaſſes*, & conſéquemment il penſe que la ville de *Næomagus*, capitale des Vadicaſſes, eſt le lieu de Vez en Valois, qui, à l'exemple de pluſieurs autres villes de la Gaule, aura pris le nom des peuples dont il étoit la ville capitale, *Vadicaſſes*, Vez.

Le 20 Nov. 1761. M. l'abbé Belley, dans un Mémoire qu'il a lû à l'Académie, n'examine que la poſition des peuples *Vadicaſſes* de Ptolémée, & la poſition de la ville d'*Arigenus*; & il entreprend de prouver, 1.° que la cité des *Vadicaſſes* de Ptolémée n'a point exiſté dans le Valois : 2.° que cette cité étoit la même que la cité des *Vadicaſſes*, ou *Vadiocaſſes*, ou *Bodiocaſſes* de Pline, la cité de Bayeux : 3.° Que la ville d'*Arigenus*, capitale des peuples *Viducaſſes* de Pline, que Ptolémée appelle auſſi *Viducaſſes*,

eſt Vieux près de Caen, dont on a découvert les ruines, & non la ville de Bayeux : 4.° Que Bayeux eſt l'ancienne *Nœomagus*, capitale des peuples *Vadicaſſes* de Ptolémée, ou *Bodiocaſſes*, *Vadiocaſſes*, *Vadicaſſes* de Pline, qui a pris le nom de ſon peuple : 5.° Il ajoute à ces diſcuſſions différens traits de l'hiſtoire de cette ville : 6.° Quelques réflexions ſur l'étendue du diocèſe de Bayeux.

I. Pour prouver que les *Vadicaſſes* de Ptolémée ne peuvent être fixés dans le pays de Valois, il ſuffiroit d'appliquer ici la réponſe déciſive de M. d'Anville contre M. de Valois, qui plaçoit ces anciens peuples dans le territoire de Châlons-ſur-Marne. Pour adopter cette opinion, il faudroit que les peuples du Valois (du *pagus Vadiſus)*, n'euſſent pas fait partie de la Belgique même, & être fondé à croire que leur diſtrict a été enlevé à la Lyonnoiſe, dans laquelle les *Vadicaſſes* ſont compris. Le *pagus Vadiſus* des capitulaires, étoit de la cité des *Sueſſiones;* le château de Vé, *Vadum*, qui lui a donné le nom de *Vadiſus* ou *Vadenſis*, & qui eſt ſitué dans la forêt de Villers-Coterets, a toujours été, & eſt encore du diocèſe de Soiſſons, qui s'étend même du côté du midi, en-deçà de Vé, à quatre ou cinq lieues juſqu'auprès de Nanteuil-le-Haudoin. On ſait que la cité des *Sueſſiones* a toujours été de la Belgique.

Notice de l'anc. Gaule, p. 667.

Le *pagus Vadiſus* s'étendit dans la ſuite ſur une partie du *pagus Silvanectenſis.* Les ſeigneurs de Crépi, de la cité & du diocèſe de Senlis, étant devenus ſeigneurs du château de Vé, prirent le nom de comtes de Valois, *comites Vadenſes*, ou *Vadenſium.* Rodulphe ſecond, ſeigneur de Crépi, *comes Vadenſis*, aſſiſta en 1059 au couronnement de Philippe I.er roi de France. Le pays de Valois s'étendit encore dans la ſuite dans le pays d'Orxois, *pagus Urciſus*, qui étoit voiſin vers l'orient; ces deux *pagus* ſont expreſſément diſtingués dans les capitulaires de l'an 853 : *miſſi in Urciſo & Vadiſo.* Il eſt fait mention du *pagus Urciſus* dans un diplome du roi Carloman, fils aîné du roi Pépin, de l'an 771. Flodoard dans ſon hiſtoire de l'Égliſe de Reims, fait mention de *villa Novilliacum in pago*

Urcinſe, aujourd'hui Neuilli-Saint-Front: ce *pagus*, ſelon quelques-uns, a pris ſon nom de la rivière d'Ourcq, *Urcus fluvius*, que Flodoard appelle *Ulcum;* ſelon d'autres auteurs, ce *pagus* avoit pris ſon nom d'*Urcum*, appelé enſuite *Ulcheium*, Ouchy, lieu conſidérable, qui a été une ville, & qui eſt aujourd'hui partagé en deux lieux différens & voiſins, Ouchy-le-château, & Ouchy-la-ville. M. de Valois dit qu'on ne connoît plus le *pagus Urciſus, nunc obſcurus & ignotus, vel incolis.* Ce ſavant étoit mal informé : on connoît par les anciens titres, & par la dénomination de pluſieurs lieux actuels, le pays d'Orxois, outre Ouchy qui étoit le chef-lieu, ſitué ſur une voie Romaine qui conduiſoit de Soiſſons à Château-Thiéry ; on connoît encore *la Ferté en Orxois, Neuilli-Saint-Front en Orxois; Cheſi en Orxois, Vaux en Orxois.* Le pays Urciſus prit dans les XIIe & XIIIe ſiècles le nom d'*Urceïus*, d'où s'eſt formé le nom d'Orxois ou d'Orçois ; comme le *pagus Vadiſus* fut nommé vers le même temps *Valcïus, Valeſius*, le Valois.

Notit. p. 624.

Le pays de Valois qui ne comprenoit primitivement que le territoire des environs du château de Vé, *Vadum*, eſt compoſé aujourd'hui de ſix grandes châtellenies, de Crépi, de la Ferté-Milon, de Pierre-Fons, de Bétizy & Verberie, d'Ouchy-le-château, & de Neuilli-Saint-Front. M. l'abbé Belley renvoie pour une ample connoiſſance de tous ces détails, à la nouvelle hiſtoire du duché de Valois.

L'auteur de la notice ſur l'ancienne Gaule, qui place les *Vadicaſſes* dans le pays de Valois, ne peut citer ni auteur, ni notice, ni monument qui puiſſent appuyer ſon opinion. Dans aucun temps on n'a connu aucune cité intermédiaire entre les cités des *Sueſſiones*, des *Silvanectes* & des *Meldi.* On ſait que les anciens diocèſes de la France ont été bornés & limités ſur les territoires des anciennes cités de la Gaule ; & pour pouvoir déroger à ce ſyſtème général, il faut rapporter des preuves, & non des conjectures appuyées uniquement ſur des apparences & ſur des reſſemblances de nom. En attendant ces preuves, nous devons penſer que les limites des diocèſes de Soiſſons, de Senlis & de Meaux, dans l'étendue du duché

de

de Valois, répondent aux limites des territoires des cités des *Suessiones*, des *Silvanectes* & des *Meldi*.

Mais, dira-t-on, le pays de Valois est voisin du diocèse de Meaux, comme les *Vadicasses*, selon Ptolémée, étoient voisins des *Meldæ* ou *Meldi*, & sur les confins de la Belgique. On a déjà prouvé que le *pagus Vadisus* n'étoit point sur les confins de la Belgique, mais dans la Belgique même. Si l'on suit à la lettre le texte & la graduation en longitude & latitude, donnée par Ptolémée, les *Vadicasses*, relativement aux *Meldæ*, devroient plutôt être placés à Château-Thiéry, comme l'a cru le P. Hardouin. On ne doit pas trop insister sur le texte de Ptolémée, qui place les peuples *Meldæ*, & les *Turones*, dans le voisinage des peuples *Segusiani*. Voudroit-on, en suivant Ptolémée, placer les cités de Meaux & de Tours dans le voisinage du pays de Forès?

Mais, dira-t-on, « il y a *toute apparence* que cette position se rapporte au Valois, dont le nom est *Vadisus* dans les capitulaires. On ne sauroit disconvenir que ce qui distingue le nom de *Vadicasses*, ne soit conservé dans le nom de *Vadisus* »; Mais cette *apparence* ne subsiste plus, lorsqu'on prouve que le nom *Vadisus* ne vient point de *Vadicasses*, mais du nom *vadum*, un vé, un gué, comme il sera établi dans le quatrième article de ce Mémoire. Tout le fondement de l'opinion qui place les *Vadicasses* dans le Valois, est donc appuyé sur une fausse ressemblance de nom. Nous allons voir que la ressemblance de nom se trouve entre les *Bodiocasses*, les *Vadicasses* de Pline, & les *Vadicasses* de Ptolémée.

Notic. de l'anc. G. p. 667.

II. On reconnoit que les *Bodiocasses* de Pline, ou suivant d'autres leçons, les *Vadiocasses* sont les peuples du territoire de Bayeux, par leur position entre la cité des *Viducasses*, Vieux, & la cité des *Unelli*, qui est le diocèse de Coutances.

Notic. de l'anc. Gaule, p. 139.

Il est évident que le nom des *Vadicasses* de Ptolémée, est le même nom que celui des *Vadicasses* qu'on lit dans la plupart des éditions de Pline, depuis Hermolaüs, jusqu'à celles du P. Hardouin: on croit même que ce nom dans les éditions a été emprunté de Ptolémée. Il est également évident

que les variantes *Bodiocaſſes, Vadiocaſſes* de Pline, reſſemblent à la leçon *Vadicaſſes* des éditions, & qu'elles déſignent le même peuple. On doit inférer de cette identité ou reſſemblance de nom, que les *Vadicaſſes* de Ptolémée doivent être les peuples du territoire de Bayeux.

Notic. de l'anc. G. p. 666. Mais, dit-on, « *il ſeroit bien violent* de tranſporter du fond » des terres, & des confins de la Belgique, juſque dans la » partie maritime de la Lyonnoiſe ſeconde, les *Vadicaſſes* de Ptolémée, en les confondant avec les *Bodiocaſſes* ». L'auteur de la notice donne lui-même ailleurs les moyens d'expliquer ou d'excuſer ce *violent* déplacement : il avertit dans la préface *Préf. p. 8.* que « le déſordre ſe trouve dans les poſitions données par Ptolémée, » & il le répète ſouvent dans ſa notice : en parlant *Page 30.* des peuples *Abrincatui*, il dit « Ptolémée les a *étrangement* » déplacés en les établiſſant ſur la Seine, loin de la mer & de l'Avranchin ». A l'égard des *Aulerci Eburovices*, peuples *Page 130.* d'Évreux, il dit : « Ptolémée étoit peu exactement informé » de leur poſition, en l'établiſſant ſur la Loire d'un côté, comme ſur la Seine de l'autre ». En parlant des peuples *Atrebates*, peuples de l'Artois « Ptolémée les déplace *étrangement*, en diſant qu'ils ſont voiſins de la Seine ». Sans parler des autres exemples du déſordre qui ſe trouve dans les poſitions données par Ptolémée, il ſuffit de citer encore les peuples *Remi*, de Reims. « Ptolémée, *Page 544.* » dit la notice, les place ſur la Seine, faute apparemment d'avoir » connu la diſtinction de la Marne, qui traverſe la frontière des *Remi*, d'avec la Seine ». Après tous ces exemples, peut-on dire que la poſition des *Vadicaſſes*, dans le territoire de Bayeux, ſeroit un *violent* & un *étrange* déplacement, loin des confins de la Belgique?

Lib. II, c. 8, p. 47. Il faut ſe rappeler que, ſelon Ptolémée, le côté oriental de la Lyonnoiſe joint à la Belgique, ſuit le cours de la rivière de Seine : ἡ δ' ἀνατολικὴ τῶν πλευρῶν, συνάπτουσα τῇ Βελγικῇ κατὰ τὸν *C. 9, p. 48.* Σηκοάναν ποταμὸν ; & il commence la deſcription de la côte ſeptentrionale de la Belgique à l'embouchure de la Seine : μετὰ τὰς τοῦ Σηκοάνα ποτ. ἐκβολάς. Cela étant, la poſition des *Vadicaſſes* dans le territoire de Bayeux, n'eſt pas un déplacement

étrange; des limites de la cité des *Bodiocasses* à la rivière de Seine, où, suivant Ptolémée, commence la Belgique, il n'y a d'intermédiaire que la cité de Vieux, & celle de Lisieux, qui font un espace d'environ dix-huit lieues communes. Les Géographes modernes, en tirant avec raison les peuples *Meldæ* des environs des *Segusiani*, pour les placer à Meaux sur la Marne, font un déplacement plus *violent* & plus considérable; ce déplacement est d'environ soixante-dix lieues communes de France.

Pour résumer en peu de mots les deux articles précédens, on ne peut pas compter sur l'exactitude des positions données par Ptolémée. On a vu que les déplacemens y sont fréquens & *étranges;* que les peuples *Vadicasses* de Ptolémée ne peuvent être fixés dans la province Lyonnoise, que dans le canton où Pline a placé les *Bodiocasses*, les *Vadicasses* entre les peuples *Viducasses* & les *Unelli*, dans le pays de Bayeux; il ne reste donc plus de difficulté à placer après le texte de Pline les *Vadicasses* de Ptolémée dans le territoire de Bayeux; il faut examiner quelle étoit la capitale de cette ancienne cité.

III. Depuis la découverte de l'ancienne capitale des peuples *Viducasses*, il n'est plus douteux que cette cité n'ait été différente de la cité des *Vadicasses* ou *Bodiocasses*, de Bayeux. Le lieu de Fins, *Fines*, qu'on connoît sur les limites des deux territoires, prouve incontestablement l'ancienne distinction des deux cités: elles ne furent réunies en une sous le nom de cité des *Bajocasses*, qu'après le IVe siècle, lorsque la ville des *Viducasses* eut été ruinée. Ptolémée nous donne le nom de l'ancienne capitale de cette cité, il l'appelle, suivant le texte grec de l'édition de Bertius, Ἀργένους, ou suivant les manuscrits de la bibliothèque du Roi, Ἀρεγένους. La position d'*Arigenus*, capitale des *Viducasses*, que la table de Peutinger appelle *Araegenue*, est fixée à Vieux par l'inscription du marbre de Torigny, où elle est appelée CIVITAS *VIDUcassium*, découvert dans les ruines de cette ville. M. l'abbé Belley a établi dans un Mémoire lu à l'Académie, que cette position est prouvée par les distances itinéraires de la table de Peutinger; mais, dira-t-on, la position d'*Arigenus*, *Araegenue* de la table, est liée à la rivière d'*Argenus*, dont on

Mém. de l'Acad. t. I, Hist. p. 290.

Cod. Reg. n.os 1402, 1403, 1404.

Mém. Acad. tome XXVIII p. 475.

lit le nom dans la traduction latine de Ptolémée ; & cette rivière doit être celle d'*Ara* ou d'*Aura*, qui passe près de Bayeux, & qui a son embouchure dans la mer au grand Vé ; d'ailleurs on ne lit point dans le texte de Ptolémée ὧν πόλις, qu'il emploie ordinairement pour désigner la capitale d'un peuple.

On a déjà remarqué que ces mots *Argenis flu. ostia* de la version latine, ne se trouvent dans aucun des textes grecs que nous connoissons ; ainsi l'induction que l'on tire de la version latine n'est pas certaine : d'ailleurs si Ptolémée avoit voulu désigner l'embouchure d'une rivière sur cette côte de l'Océan, il auroit plutôt nommé la rivière de Vire qui est navigable, comme il a nommé l'embouchure de la rivière d'Orne. L'Aure qui passe à Bayeux est peu considérable ; elle est appelée dans

Val. not. 177. le cartulaire de Bayeux, *Aura*, Aure, nom différent d'*Argenus*. Si le texte de Ptolémée ne porte pas les mots ὧν πόλις, que M. de Valois cite comme faisant partie du texte, Ptolémée ne les a pas employés non plus pour les villes de Κρουκιάτονον des peuples *Unelli*, & de Νοιόμαγος, capitale des peuples *Lexovii ;* & d'ailleurs cette omission n'empèche pas de regarder *Arigenus* comme la capitale des peuples *Bajocasses.*

Mais ce qui prouve que la ville d'*Arigenus* étoit la ville capitale des *Viducasses*, Vieux, & non la ville de Bayeux, c'est la distance de vingt-quatre lieues Gauloises que la table de Peutinger donne entre *Augustodurum*, le passage de la rivière de Vire, près de S.t Fromont, & entre *Arigenus* ou *Araegenue*, capitale des *Viducasses*, distance qui tombe précisément sur

Notic. de l'anc. Gaule, p. 83. *Vieux*. Pour faire quadrer la distance à la position de Bayeux, il faudroit changer le nombre de 24 de la table, & y

Ibid. substituer celui de 14. « La manière dont l'indication est » inscrite sur la table qui est X|XIIII, divisée par la trace » de la route, donne lieu de soupçonner, que ce trait partageant le nombre, a fait répeter mal-à-propos une dixaine » ; mais on ne change pas les autres nombres de la table, qui sont égale-

Notice. p. 403. ment divisés par la trace de la route ; tels sont le nombre X|VIII, entre *Condate*, Rennes en Bretagne & *Legedia*, dans un canton peu éloigné de celui où étoit située la ville

d'*Araegenue*. Le nombre X X|V I, entre *Riobe* & *Agetincum*, la ville de Sens; le nombre X|X V I I I, entre *Andemantunno*, Langres & le lieu *File* ou *Tile;* tous ces nombres ont été employés dans la notice dans leur entier, & on n'a pas *soupçonné* que la ligne qui indique la trace de la route, dut les diviser ou les changer.

Page 556.

Page 644.

On doit donc conserver le nombre X X I I I I de la table, entre *Augustodurum* & *Aragenue;* & fixer à Vieux, d'après les distances locales & positives, la ville d'*Arigenus*, qui est visiblement la même qu'*Aragenue :* cette ville, comme on le voit par les ruines, étoit très-considérable. J'ajouterai à la description qui s'en trouve dans les Mémoires de l'Académie, une inscription qu'on y a déterrée, & qui n'a pas été inconnue à M. Foucault; elle étoit gravée sur un cippe de marbre haut de quatre pieds & demi, large d'un pied neuf pouces.

Hist. tome I, p. 290.

N O V I V S V I C
T O R M E M O
R I A E D O M I
T I A E P A N F I L E

Une voie Romaine dont M. de Laveyne, Ingénieur de la généralité de Caen, a envoyé à M. le comte de Caylus une description très-exacte, venoit du côté d'Exines, passoit à Vieux, & de-là à la ville de Bayeux.

La ville d'*Arigenus*, comme la plupart des capitales des peuples de la Gaule, prit le nom de son peuple *Viducasses*, qui aura été abrégé en *Viducæ* & *Viocæ;* on lit dans la charte de fondation de l'abbaye de Fontenai, peu éloignée de Vieux, & de l'an 1070. *Totam decimam Molendini de Veocis*, de Vieux. M. l'abbé Lebeuf présume que cette ville fut ruinée à la fin du IV.e siècle, ou dans les premières années du siècle suivant, elle est représentée comme considérable dans la table de Peutinger qu'on croit avoir été dressée sous le regne de Théodose le Grand, & elle ne paroît plus dans la notice des provinces & des cités de la Gaule, rédigée sous le regne

Gall. Chr. t. XI, Instr. p. 70.

d'Honorius; elle aura été apparemment ruinée dans la grande invasion des Barbares, qui ravagèrent la Gaule depuis le Rhin jusqu'à l'Océan : ravage affreux, dont Salvien & d'autres auteurs ont fait une description touchante. Les Saxons, qui depuis deux siècles, désoloient les côtes de la Gaule, ont probablement détruit la ville des *Viducasses;* elle étoit peu éloignée de la mer, & voisine de la rivière d'Orne, qu'on pouvoit remonter

Hieron. epist. ad Ageruch.

en bateau : quoi qu'il en soit, S.[t] Jérôme nomme les Saxons au nombre des peuples qui désolèrent alors la Gaule. Après avoir fixé la ville d'*Arigenus* à Vieux, il faut examiner la position de la ville de *Næomagus*, capitale des *Vadicasses.*

IV. Depuis la conquête des Gaules par Jules César, les guerres civiles des Romains, qui durèrent pendant plusieurs années, empêchèrent de régler la police & le gouvernement de ces provinces conquises; toutes choses y étoient encore en

Dio. Cass. L. lib. LIII, p. 512. A. T. L. Epitom. l. CXXXIV. Dio. ibid.

désordre, ἀκατάστατα ἔτι. Enfin l'empereur Auguste, l'an 727 de Rome, se rendit à Narbonne; il y donna des règlemens pour les mœurs & l'administration de ces nouvelles provinces, & en fit le dénombrement, καὶ αὐτῶν τὰς ἀπογραφὰς ἐποιήσατο, καὶ τὸν βίον τήν τε πολιτείαν διεκόσμησε; ce fut à cette occasion, que pour égaler en quelque façon les trois nouvelles provinces de la Gaule, qui étoient l'Aquitaine, la Gaule Lyonnoise, & la Gaule Belgique, qui comprenoit les

Strab. lib. IV, p. 177. A.

deux Germanies, ce Prince détacha quatorze cités ou peuples de la Lyonnoise, pour les unir à la province d'Aquitaine, dont les limites furent portées de la Garonne jusqu'à la Loire. On présume aussi qu'Auguste pendant son séjour à Narbonne, lorsqu'il régla l'ordre des provinces des Gaules, *provinciis in*

Epit. Liv. l. CXXXIV.

certam formam redactis, fit l'arrondissement de plusieurs cités; il diminua le territoire de quelques-unes qui étoient trop étendues, pour en former de nouvelles; par exemple, le territoire des peuples *Bellovaci*, de Beauvais, que Jules César

Comm. de B. G. l. II, c. 4.

représente comme les plus puissans d'entre les Belges, devoit être plus étendu que le diocèse actuel de Beauvais; & on peut croire qu'Auguste détacha alors une partie de leur territoire, pour en former la cité des *Silvanectes* de Senlis, & qu'il en

fit la capitale, un lieu ancien du canton, à qui il donna son nom *Augustomagus,* qui est l'ancien nom de la ville de Senlis. M. l'abbé de Longuerue croyoit que cette nouvelle cité a été nommée *Silvanectes* par les Romains, à cause de sa position au milieu des bois & des forêts.

Si la cité des *Vadicasses* de Ptolémée a été placée dans le Valois, elle aura existée dès le règne d'Auguste, & sa capitale *Næomagus*, dont le nom est purement Celtique, a dû précéder le règne de ce Prince. Outre ce qui a été dit dans l'article second de ce Mémoire, on peut prouver que la ville de *Næomagus* n'existoit point dans le Valois au temps d'Auguste; & conséquemment que la cité de *Vadicasses*, dont elle étoit la capitale, n'étoit pas située dans ce canton.

Il est prouvé dans les Éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, publiés en 1741, que « la voie publique qui fut élevée sous les ordres d'Agrippa, depuis Lyon jusqu'à « Boulogne, n'étoit pas directe dans toute sa longueur; elle suivoit « différentes directions, pour passer par les principales villes de « la Gaule, qui se trouvoient aux environs de la route : com- « munément, d'une ville à l'autre elle étoit alignée; mais dans « sa totalite elle formoit un grand nombre d'angles pour rencontrer « les grandes villes ». De Lyon elle passoit à Challon-sur-Saône, de-là par Autun, ensuite à Auxerre, par Châlons-sur-Marne, à Reims, de Reims à Soissons, de-là « elle se détournoit vers le sud-sud-ouest jusqu'à Senlis *(Augustomagus)*; de Senlis « à Beauvais *(Cæsaromagus* πρὸς Βελλοάκοις*)* elle reprenoit « de l'ouest au nord de Beauvais, pour passer par Amiens, « *(Samarobriva,* ϗ Ἀμβιανοῖς*)*, elle déclinoit un peu du nord « vers l'est ». La route d'Amiens à Boulogne *(Gessoriacum* sur « la mer, ἐπὶ τ̀ Ὠκεανὸν) approchoit un peu plus du nord. « Il est sensible par ce détail, que cette grande voie Romaine « changeoit de direction pour passer par les grandes villes, par « *les capitales des peuples* ».

Éclairc. p. 335. — *Strab. l. IV, p. 192. B.* — *Strab. ibid.* — *Strab. ibid.*

Il est prouvé dans ces mêmes Éclaircissemens, que cette grande voie faite par ordre d'Agrippa, gendre & favori d'Auguste, fut achevée au plus tard l'an 735 de Rome,

Éclairc. p. 335.

Dio. Caſſ. lib. LIV, p. 528. B.

lorſqu'Auguſte étant retourné de Samos à Rome, envoya Agrippa pour achever de régler les affaires des Gaules.

D'après ces obſervations ſi la ville de *Næomagus* des *Vadicaſſes* eût exiſté alors dans le lieu qu'on appelle Vé dans le Valois, la voie Romaine de Soiſſons à Senlis auroit dû paſſer par ce lieu de Vé, qui eſt placé dans la ligne directe de l'une à l'autre de ces villes ; or cette voie d'Agrippa qui ſubſiſte encore en partie, & qu'on connoît dans le pays ſous le nom de *chauſſée de Brunehaut*, ne paſſe point à Vé en Valois, elle en eſt éloignée de deux lieues vers l'oueſt, d'où il réſulte évidemment que la ville de *Næomagus* de Ptolémée ne peut être le lieu de Vé, & conſéquemment que la cité des *Vadicaſſes* n'étoit point dans le Valois.

Voy. Carte de la Champ. ſept. par G. de l'Iſle.

Pour rendre la preuve complète, le nom de Vé ne vient point du nom *Vadicaſſes*, abrégé dans le moyen âge en *Vadicæ;* le nom de Vé ſe trouve dans tous les anciens titres *Vadum.* L'auteur de la tranſlation des reliques de S.[t] Arnoul de Crêpi, qui écrivoit vers l'an 960, rapportée par les Bollandiſtes, dans les actes (18 Juillet) dit en parlant du lieu de Vé en Valois : *Vadum, ex cujus vocabulo comitatus appellari conſuevit Vadenſium.* Le *Vadenſis comitatus* ou *pagus*, eſt nommé *Vadiſus* dans les capitulaires, *Vadenſis pagus* dans des actes du XI.[e] ſiècle : on croit que l'ancien château de Vé avoit été bâti ſous le règne de Charlemagne ; le ſecond château a été conſtruit vers l'an 1221, par Raoul d'Eſtrées, à qui le roi Philippe Auguſte avoit donné le vieux château & la terre. Au reſte ce lieu a été nommé *Vadum*, qui ſignifie un vé, un gué, parce que l'ancien château de Vé eſt ſitué ſur une hauteur, au-deſſus d'un gué ou paſſage au travers de la vallée de la rivière d'Autonne ; c'eſt une vallée fort humide, marécageuſe, coupée de pluſieurs ruiſſeaux. Il ne faut pas s'imaginer que le mot de Vé, *Vadum*, déſigne toujours le paſſage d'une grande rivière : on connoît en Normandie un lieu célèbre dans l'hiſtoire de cette province, *Vadum Berengarii*, le Vé Berenger, ſur un ruiſſeau à trois lieues au levant de Caen, près du village de Vimont & dans le Valois ; il y avoit anciennement à Crêpi une rue & une ferme de Vé, près le gué de Saint-Thomas, dans

T. IV, p. 415.

Orderic. Vit. lib. XIII, p. 909.

dans le faubourg; on pourroit citer encore d'autres exemples. Quoi qu'il en soit, le lieu de Vé, en Valois, doit être écrit non pas Vez, mais Vé, de *Vadum*, comme l'ont écrit M.[rs] de Valois & de Longuerue, & comme on lit dans les regiſtres *olim*, du Parlement & dans les anciens titres du pays.

Notice de l'anc. Gaule, p. 487.

On a prouvé, dans le ſecond article de ce Mémoire, que la cité des *Vadicaſſes* de Ptolémée étoit la même que la cité des *Vadicaſſes*, des *Vadiocaſſes*, ou des *Bodiocaſſes* de Pline, la cité de Bayeux; il en réſulte que la ville de *Næomagus*, la capitale, eſt la ville même de Bayeux, appelée *civitas Baïocaſſium* dans la notice des provinces & cités de la Gaule: elle aura pris dans le moyen âge, à l'exemple de tant d'autres villes, le nom de ſon peuple, *Baïocaſſes*, abrégé enſuite en *Baïocæ*, comme on le voit dans la notice des dignités de l'Empire; d'où s'eſt formé le nom françois *Baëx*, *Bajex* ou *Baieves*, comme on lit dans le roman du Rou, écrit en vers par Robert Vaice, chanoine de Bayeux, vers l'an 1160: on diſoit encore *Baieues* au commencement du XIV.[e] ſiècle, d'où s'eſt formé le nom moderne de Bayeux.

Miracl. de S. Louis, édit. de l'Impr. Royale, p. 445, 470, 509.

On dira peut-être que Bayeux ne peut avoir été appelé *Næomagus* du temps de l'empire Romain, parce que l'on auroit pu la confondre avec *Næomagus* capitale des peuples *Lexovii*, de Liſieux; mais on ſent qu'il ne peut y avoir de difficulté; les deux villes auront été diſtinguées par l'addition du nom de leurs peuples, *Næomagus Baïocaſſium*, *Næomagus Lexoviorum*; c'eſt ainſi qu'on a diſtingué, d'après les commentaires de Céſar, *Noviodunum Æduorum*, Nevers, & *Noviodunum Biturigum*, Noüan près de Bourges; on a pareillement diſtingué *Noviomagus Nemetum*, Spire, de *Noviomagus Trevirorum*, Numagen près de Trèves: & même on n'a point confondu deux noms anciens, les mêmes & dans la même cité; on connoît dans la cité de Bayeux deux Condé, *Condate*, Condé-ſur-Noireau & Condé-ſur-Vire; ces lieux ſont diſtingués par les rivières ſur leſquelles ils ſont ſitués.

Il faut paſſer aux antiquités, & rapporter quelques traits de l'hiſtoire de la ville de Bayeux.

V. Nous avons vu que la ville de Bayeux est très-ancienne, comme le nom de *Nœomagus*, purement Celtique, le prouve incontestablement. La forme de l'enceinte de cette ville étoit carrée, comme étoient la plupart des cités Romaines dans la Gaule; la bâtisse est encore reconnoissable dans l'ancienne enceinte du côté du midi; le goût du travail est le même que celui du palais des Thermes de l'empereur Julien à Paris, & on croit que ce Palais est plus ancien que le séjour de ce Prince en cette ville. Les habitans de Bayeux, quoique situés à l'extrémité de la Gaule, cultivoient les beaux arts & recherchoient les ouvrages des Artistes. M. le comte de Caylus a donné le dessein & l'explication de quelques statues & de quelques vases, qui ont été découverts dans le voisinage de cette ville; on voit, dans le même recueil, que la voie Romaine qui venoit de Vieux à Bayeux continuoit sa direction vers la ville de Saint-Lo; on en reconnoît le passage entre les deux villes dans la forêt de Cérisi, où l'ancienne voie est appelée le *Chemin chaussé*.

Mém. Acad. t. XXI, p. 494.

Rec. d'antiq. t. II, p. 373.

Rec. d'antiq. t. III, p. 384.

Page 386.

C'est apparemment sur cette voie qu'on a trouvé une colonne milliaire de Tétricus, dont il est parlé dans les Mémoires de l'Académie, & qui étoit posée à une lieue Gauloise de la capitale; L. I. c'est-à-dire *leuga prima*.

T. XIV, Hist. page 154; & t. XXIII, Hist. p. 206.

La ville de Bayeux étant Celtique dans son origine, on ne sera point étonné de voir au IV.[e] siècle une famille de Druides établie dans cette cité; on sait qu'ils étoient les prêtres, les philosophes & les législateurs des anciens Gaulois; l'empereur Auguste avoit défendu à tout citoyen Romain de s'engager dans cet ordre, Tibère les avoit chassés de la ville de Rome, Claude avoit supprimé une partie de leurs superstitions; cependant leur autorité & leur philosophie, du moins quant à la divination, subsistèrent encore long-temps dans les Gaules.

Suet. in Claud. c. 25.

Plin. l. XXX.

Suet. in Claud. c. 25.

A l'avènement de Vespasien, les Druides fomentèrent la révolte des Gaulois, en prédisant une prochaine révolution dans le gouvernement. On dit qu'une femme Druide prédit à Sévère-Alexandre sa mort prochaine; l'ayant rencontré dans sa marche, elle lui cria en Gaulois, *Gallico sermone*:

Tacit. Hist. l. IV, c. 54.

Lamprid. in Alex. c. 59.

vadas, nec victoriam speres, nec militi tuo credas. Une femme Druide, du pays de Tongres, prédit à Dioclétien qu'il parviendroit à l'empire lorsqu'il auroit tué Aper; *Imperator eris cùm Aprum occideris :* pour accomplir cette prétendue prophétie Dioclétien, après qu'il eut été élevé à l'empire, tua de sa main Aper, le beau-père de Numérien. Ainsi on voit que les Druides étoient encore établis en différentes cités de la Gaule. Ausone, qui écrivoit à la fin du IV.[e] siècle, nous apprend qu'une famille de Druides habitoit la cité de Bayeux; en parlant d'Avitus-Patéra, qui avoit été Professeur d'éloquence à Bordeaux, il dit : *Vopisc. in Numer. p. 252. C.*

Doctor potentum Rhetorum,
Tu Baïocassis stirpe Druidarum satus, &c. *Auson. Professor. num. 4.*

Il est probable que le Christianisme acheva de détruire la secte & le nom des Druides.

La ville de Bayeux étoit une place importante dans les Gaules, à cause de son voisinage de la mer; les Empereurs y entretenoient, comme à Coûtances, une garnison sédentaire de Bataves & de Suèves enrôlés au servive de l'Empire, sous le commandement d'un général Romain, *Magister militum præsentalium*, comme on lit dans la notice des dignités de l'Empire, dressée après le règne d'Arcadius & d'Honorius: *Præfectus Lætorum Batavorum & Gentilium Suevorum, Bajocas & Constantiæ Lugdunensis secundæ.* *Notit. Dignit.*

La côte maritime de la seconde Lyonnoise étoit exposée, depuis plus d'un siècle, aux incursions & aux pirateries des Saxons, c'est pourquoi cette côte est nommée, dans la même notice de l'Empire, *littus Saxonicum.* Les Romains y entretenoient un autre corps de troupes, dans le lieu appelé *Grannona*, sous le commandement du duc du département de l'Armorique & du pays des Nerviens: *Sub dispositione viri spectabilis ducis tractûs Armoricani & Nervicani. Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, Grannona in littore Saxonico.* Nous verrons bientôt qu'une peuplade de Saxons étoit établie dans la cité de Bayeux,

& de-là on infère que le lieu de Grannona étoit ſur la côte maritime de la même cité, ſur un ancien havre à l'embouchure de la rivière de Seule, près du village de Grai, à quatre lieues au nord-eſt de Bayeux. M. de Laveyne, ingénieur de Caen, a levé le plan de cet ancien port, & d'un camp Romain, qui n'en étoit pas éloigné. M. le comte de Caylus a inſéré ces plans, & en donne l'explication dans le cinquième volume de ſon recueil d'antiquités.

Les Saxons qui infeſtoient les côtes maritimes de la Gaule, depuis la fin du III.e ſiècle, redoublèrent au V.e leurs incurſions & leurs pirateries. Le gouvernement Romain, qui étoit alors foible, fut obligé de leur abandonner des quartiers; ce fut alors probablement que les Saxons s'établirent dans la cité de Bayeux: cet établiſſement fut permanent, ils dûrent paſſer ſous la domination des François, lorſque les provinces Armoriques ſe ſoumirent à Clovis. Il eſt certain que les Saxons de Bayeux, *Saxones Bajocaſſini*, obéiſſoient aux ordres de ſes petits-fils: le roi Chilpéric les envoya dans la Bretagne Armorique en 578, contre le comte Varoch, qui les ſurprit & les (Greg. Turon. hiſt. l. V, c. 27.) défit; *doloſè ſuper Saxones Bajocaſſinos ruens, maximam exinde partem interjècit.* La reine Frédégonde, pendant la minorité de Clotaire II ſon fils, par des motifs particuliers, envoya au ſecours du même Varoch, vers l'an 590, un corps de (Id. l. X, c. 9.) Saxons de Bayeux. *Fredegundis . . . Bajocaſſinos Saxones . . . in ſolatium Varochii abire præcepit:* on voit que ces Saxons étoient ſoumis aux rois de France, comme les anciens habitans du pays.

(Baluz. t. II, 69.) Ces Saxons poſſédoient dans la cité de Bayeux un canton particulier, qui eſt appelé dans les capitulaires de Charles le Chauve, de l'an 853, *Otlinga Saxonia*, c'eſt-à-dire en langue (Wachter, gl. G. Germanic. [illegible] II, 9. & [illegible]. Huet, Orig. de Caen, p. 6 & ſuiv.) Tudeſque & Anglo-Saxonne, la poſſeſſion des Saxons. Voyez le gloſſaire Germanique de Waëter. M. Huet dans ſes origines de Caen, place ce *pagus* ou pays des Saxons *Otlinga Saxonia*, ſur la côte du diocèſe de Bayeux, entre les rivières d'Orne & de Dive; & il dérive de leur langue pluſieurs noms de lieux, en particulier celui de Caen, ville nouvelle, qui n'étoit

qu'un bourg sous les premiers ducs de Normandie. Le nom de Caen, selon ce Savant, vient de *Cathim*, qui signifie *la maison du conseil*, d'où est venu le nom de Cahem, ensuite Caën de deux syllabes, comme on le voit dans ce vers du roman du Rou : *P. 417 & suiv.* *Page 421.*

A Caën longues conversai.

On a ensuite prononcé Caen, Can, d'une syllabe. On ne sait pourquoi M. l'abbé Lebeuf a placé le *pagus Otlingua Saxonia* à Saon (a) & Saonet dans les terres au sud-ouest, & à deux lieues de la ville de Bayeux. Le nom de Saxon s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le nom de plusieurs familles de ce pays-là, le *Saisne* ou le *Sesne*, c'est-à-dire le Saxon; en effet les anciennes chroniques de Normandie traduisent les mots *Saxones Bajocassini*, par ceux-ci, les Sesnes de Bayeux. *Mém. Acad. t. XXI, p. 509.* *Huet, p. 10 & 459.*

Si les incursions des Saxons causèrent de grands maux sur cette côte, les Danois ou Normands y commirent les plus horribles excès & les plus grandes cruautés au IXe siècle : ils ravagèrent non-seulement les côtes, ils portèrent la désolation dans presque toutes les provinces du royaume, où ils pillèrent, mirent à feu & à sang, les campagnes & la plupart des villes; le diocèse de Bayeux en particulier sentit les effets de leur fureur, ils massacrèrent à Livri (b), *Livibriacum*, Sulpice évêque de Bayeux en 844. Baltfrid son successeur eut le même sort en 858; sur la fin du même siècle la ville de Bayeux fut pillée & brûlée. *Rollo Bojocas petit, eamque violenter cepit, totamque funditus subvertit.* Après que Rollon ou Raoul eut embrassé la religion Chrétienne, & que le roi Charles le Simple lui eut cédé cette partie de la Neustrie en propriété, *in alodo & in fundo in sempiternum*, sauf l'hommage & la souveraineté, la ville de Bayeux se releva de ses ruines & fut bientôt rétablie; mais elle fut presqu'entièrement habitée par les Danois ou Normands : on y parloit la langue Danoise, comme on parloit *Annal. Bertin.* *Dudo, Quintin. script. Normann. p. 77.* *Ibid.*

(a) Le nom Saon, qu'on prononce San, doit venir du latin *[illegible]*, comme de *Laudunum* on a fait Laon, prononcé Lan; le nom de *Saxones* a été traduit Saisnes ou Sesnes.

(b) Livri, paroisse à trois lieues & demie au sud de Bayeux.

la langue Romance à Rouen; c'est pourquoi Guillaume premier, dit Longue-épée, duc de Normandie, envoya le jeune Richard son fils à Bayeux, pour y être élevé: *Quoniam Rothomagensis civitas, Romanâ potiùs quàm Daciscâ utitur eloquentiâ, & Bajocassensis fruitur frequentiùs Daciscâ linguâ quàm Romanâ: volo igitur ut ad Bajocassensia deferatur quantociùs mœnia*, ou, comme dit un autre écrivain, *Bajocas mittens, ut ibi linguâ eruditus Danicâ*, &c. Quoique la langue Danoise & le Saxon fussent des dialectes de la langue Tudesque, il paroît que les Saxons n'entendoient pas le Danois. *Quis tibi Daciscæ regionis linguam Saxonibus inexpertam, docuit!*

Dudo, p. 112.

Will. Gemet. p. 237.

Dudo, p. 100.

La ville de Bayeux reçut de grands biens sous Guillaume le Conquérant. Son frere utérin Odon ou Eudes, Évêque de cette ville, enrichit son église, & y fit beaucoup de fondations: ce fut apparemment dans ce temps-là qu'on donna à cette église la tapisserie qui s'y voit encore, & qui représente les principaux exploits du duc Guillaume. M. Lancelot, de cette Académie, en a donné une savante explication. Peu de temps après la mort de l'évêque Odon, pendant la guerre qu'Henri Ier, roi d'Angleterre, faisoit à son frère aîné, Robert duc de Normandie, le roi Henri n'épargna pas la ville de Bayeux qui tenoit le parti de son frère, il brûla la ville & sa cathédrale. Cette ville se rétablit encore, & l'église cathédrale fut réédifiée dans l'état où elle est aujourd'hui, par les soins de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, l'an 1160. On frappoit monnoie en cette ville sous la première & sous la deuxième race de nos Rois. Le Blanc a rapporté des monnoies d'or de la première race, avec l'inscription BAIOCAS, & des deniers d'argent de Charles le Chauve, avec cette inscription HBAIOCAS CIVITAS. M. l'abbé Belley finit ce Mémoire par quelques réflexions sur l'étendue actuelle du diocèse de Bayeux.

Mém. tome VI, page 739, & t. VIII, p. 602.

Le Blanc, Traité hist. des Monn. p. 81. Page 85.

VI. On sait qu'en général les anciens diocèses de France, répondent aux territoires des cités de la Gaule, il y a cependant des exceptions; lorsque les cités étoient peu étendues, on en comprenoit deux dans un même diocèse, sous la juridiction

d'un Évêque : les cités de Terouenne & de Boulogne, diftinguées dans la notice des provinces & des cités de la Gaule, ne composèrent qu'un feul diocèfe fous la juridiction de l'évêque de Terouenne : cette dernière ville ayant été ruinée en 1555, par l'empereur Charles V, on créa en 1559 de nouveaux évêchés, on en établit un à Boulogne, qui comprenoit toute la partie du diocèfe de Terouenne qui dépendoit alors de la France. Les cités du Mans & de Jublent, *civitas Cenomanorum & civitas Diablentum*, font deux cités diftinguées dans la même notice, & qui furent comprifes dans le diocèfe & fous la juridiction de l'évêque du Mans ; on peut même dire que ce diocèfe comprend une troifième cité, la cité des Arviens, qui avoit été ruinée avant le Ve fiècle, & réunie à la cité des *Cenomani* ; on doit à M. d'Anville la découverte de la pofition de cette cité.

La cité de Bayeux, *civitas Bajocaffium* de la notice, comprenoit les territoires des *Bajocaffes* & des *Viducaffes*, dont la ville avoit été ruinée. Ces deux cités réunies formèrent le diocèfe de Bayeux, fous la juridiction de l'Évêque de cette ville. La cité de Bayeux, *civitas Baiocaffium*, eft nommée la première de la feconde Lyonnoife, après Rouen la métropole. Les évêques de Bayeux ont toujours prétendu, à caufe de la prééminence de leur cité épifcopale, avoir les honneurs & le pas fur les Évêques des autres cités de la même province. Le premier évêque connu de Bayeux, St Exupère, qu'on appelle auffi St Spire, vivoit à la fin du IVe fiècle, & au commencement du Ve On ne fuit plus l'opinion qui faifoit remonter les premiers Évêques des églifes feptentrionales des Gaules, prefqu'au fiècle des Apôtres.

Le diocèfe de Bayeux, compofé du territoire de deux cités, eft très-étendu. Ses bornes naturelles font du côté du couchant, la rivière de Vire, depuis fes fources jufqu'à fon embouchure dans la mer, qui le fépare du diocèfe de Coûtances. Au feptentrion la côte de la mer ; au levant la rivière de Dive, depuis fon embouchure dans la mer, jufqu'à la hauteur de Mefidon, *Manfio-Odonis*, ancien lieu connu dans

Order. Vital. les Écrivains de Normandie : la rivière de Dive ſépare les diocèſes de Bayeux & de Liſieux ; au midi le diocèſe de Bayeux eſt ſéparé de celui de *Séez*, par une ligne tirée au travers des terres, depuis Meſidon juſqu'aux ſources de la rivière de Vire.

Telles ſont les limites de l'ancienne cité de Bayeux, mais dans la ſuite des temps il y a eu des changemens occaſionnés par les conventions des Évêques. La ville de *Briovera*, aujourd'hui Saint-Lo, étoit primitivement de la cité de Bayeux, étant ſituée à la droite de la rivière de Vire. La ville de *Briovera* étoit un très-ancien domaine de l'égliſe de Coûtances, les Évêques de cette ville y faiſoient ſouvent leur ſéjour *(c)*; on voit même que dans les ſouſcriptions des conciles, ils ont pris le titre d'évêque de *Briovera* : ils obtinrent des évêques de Bayeux, que la ville de *Briovera* & ſon territoire ſeroient détachés du diocèſe de Bayeux, & annexés au diocèſe de Coûtances; en effet la ville de Saint-Lo, & quatre paroiſſes voiſines ſont encore aujourd'hui du diocèſe, & ſous la juridiction de l'évêque de Coûtances. D'un autre côté, par une pareille convention, la juridiction de l'évêque de Bayeux s'étend ſur quatre ou cinq paroiſſes du Cotentin, enclavées dans le diocèſe de Coûtances, le lieu principal eſt Sainte-Mere-égliſe ; & une autre paroiſſe appelée Lieu-Saint, eſt preſque aux portes de Valognes.

(c) La ville de *Briovera*, ainſi appelée d'un pont ſur la riviere de Vire, étoit le ſejour ordinaire des premiers évêques de Coûtances : *Leontius* ou *Leontianus* aſſiſta au premier concile d'Orléans, de l'an 511, & ſouſcrivit : *Epiſcopus eccleſiæ Conſtantinæ*, & dans deux manuſcrits, *ex civitate Brievere*. Et l'évêque *Lauto* ou *Laudus*, ſouſcrivit aux actes du cinquième concile d'Orléans, de l'an 540 : *Lauto epiſcopus eccleſiæ Conſtantinæ vel Brieverenſis*. Cet évêque étant mort à *Briovera*, la ville prit dans la ſuite ſon nom, Saint-Lo, qu'elle a encore aujourd'hui. L'égliſe de Coutances avoit toujours conſervé le domaine de Saint-Lo, qui lui fut confirmé, en 1056, par Guillaume, duc de Normandie. En 1576 Artus de Coſſé, évêque de Coûtances aliéna la baronnie de Saint-Lo en faveur du maréchal de Matignon, qui donna en échange le château de la Motte, ſitué à deux lieues ſud-oueſt de Saint-Lo : la baronnie de Saint-Lo eſt encore poſſédée par la maiſon de Matignon.

La

La baronnie de Combremer, enclavée dans le diocèse de Lisieux, est un ancien domaine de l'église de Bayeux, & qui a été exemptée de la juridiction de l'évèque de Lisieux. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, fonda l'abbaye du Val-Richer en 1150, dans l'étendue de cette baronnie, & déclara que le Val-Richer étoit de son diocèse; *locus Valles Richerii, qui & in parochiâ nostrâ situs est*, & dans les lettres de l'archevèque de Rouen, qui confirment la fondation; *qui est de feodo Bajocensis ecclesiæ & parochiâ.* D'un autre côté l'église de Lisieux possède la baronnie de Nonant dans le diocese de Bayeux, entre les villes de Bayeux & de Caen: cette baronnie a été aussi exemptée de la juridiction de l'évèque de Bayeux, & soumise à l'évèque de Lisieux. Jourdain du Houmet, évèque de Lisieux, fonda avant l'an 1216, l'abbaye de Mondée, ordre de Prémontré, sur le territoire de cette baronnie; l'abbaye & quatre paroisses dans l'étendue de cette baronnie, dépendent encore pour le spirituel de l'évèque de Lisieux.

Gall. Christ. t. XI, 362 C. Instr. 81. C.

Gall. Christ. t. XI, 781. C.

Tels sont les changemens arrivés dans les limites de l'ancienne cité de Bayeux. Quoique cette ville ait souffert par les accroissemens de la ville de Caen, qui est devenue l'une des plus belles & des plus grandes villes de France; cependant Bayeux est encore une ville considérable; son évèché est l'un des plus riches du royaume; le chapitre de la cathédrale est nombreux; la ville, assez peuplée, a un gouverneur particulier; elle est le séjour ordinaire de la noblesse riche du canton.



NOUVELLES OBSERVATIONS

Sur les anciens Peuples de la cité de Bayeux.

Lûes le 21 Mai 1762.

M. l'abbé Belley, dans l'explication qu'il avoit donnée en 1756, d'une voie Romaine qui conduifoit de Valognes au Mans, avoit établi, d'après les diftances données par la table de Peutinger, comparées avec les diftances réelles & pofitives, que la ville nommée par Ptolémée *Arigenus*, de la cité des *Viducaffes*, & repréfentée dans la table comme une ville capitale, fous le nom d'*Arægenue*, étoit l'ancienne capitale des peuples *Viducaffes*, dont on a découvert au commencement de ce fiècle de magnifiques reftes au village de Vieux près de Caen; conféquemment il avoit prouvé que l'*Arigenus* de Ptolémée, que l'on reconnoît être le même lieu que l'*Arægenue* de la table, ne peut être la ville de Bayeux, la capitale d'une cité voifine & différente de la cité des *Viducaffes*.

Voyez Mémoir. de l'Académie, tome XXVIII, page 475.

M. d'Anville, Notice de la G. p. 83, 703.

Des affertions qu'il croyoit hors de toute contradiction, furent cependant attaquées. Dans le dernier Mémoire, dont nous venons de donner l'extrait, il étoit queftion de fixer les noms de deux villes capitales de peuples, d'examiner fi deux peuples placés dans la Lyonnoife par Pline & par Ptolémée, fous un même nom ou fous deux noms prefque les mêmes, étoient un feul peuple, ou deux peuples différens; & conféquemment fi des peuples placés par Ptolémée dans la province Lyonnoife, peuvent être transférés dans la Belgique; & comme la difficulté vient moins de la légère différence des noms donnés à ces peuples par Pline & par Ptolémée, que de la pofition qui leur eft affignée par Ptolémée à l'orient & près du Forès, il a fallu fixer le degré d'autorité que mérite Ptolémée dans les pofitions qu'il donne aux peuples & aux villes de la Gaule; ces différens points ont été difcutés dans le Mémoire précédent. M. l'abbé Belley fe propofe dans celui-ci de rappeler fuccinctement les preuves qu'il a employées, d'y en

ajouter de nouvelles; d'y joindre des réflexions & des explications, qui pourront répandre quelques lumières sur cette partie de l'ancienne Géographie, vraiment digne de notre attention & de nos recherches.

Il prouve 1.° que la ville d'*Arigenus*, que l'on reconnoît être la même que l'*Arægenue* de la table, doit être fixée à Vieux, & non à Bayeux; 2.° que les peuples nommés par Pline, sont les mêmes, & ont le même nom que les peuples nommés par Ptolémée, avec une légère différence, qui est moindre entre le texte de Ptolémée & quelques variantes de Pline, qu'elle n'est entre les variantes de Pline même; dans cet objet de comparaison, il cite un grand nombre de manuscrits & d'éditions de Pline, & le consentement unanime des Savans, qui, depuis près de trois siècles, assurent que Pline & Ptolémée ont parlé d'un seul & même peuple: & comme on reconnoît que ces peuples, tels qu'ils sont nommés par Pline, sont les anciens peuples de la cité de Bayeux, il s'ensuit que ce sont les peuples de Bayeux qui ont été nommés par Ptolémée, & que la ville de Bayeux est l'ancienne *Nœomagus*: 3.° Si Ptolémée avoit placé les *Vadicasses* sur la côte septentrionale de la Lyonnoise, près des confins de la Belgique, il n'y auroit plus de difficulté; mais comme ce Géographe a placé les *Vadicasses* avec les *Meldi*, à l'extrémité de cette province, vers le sud-est, il est visible qu'il les a étrangement déplacés; il rapporte ensuite de nouveaux exemples de pareils déplacemens, qui écartent des peuples & des villes de la Gaule de leur véritable position, de 60 jusqu'à 80 lieues; il conclut que la géographie de Ptolémée, ouvrage d'ailleurs estimable, ne peut être citée pour la détermination des positions locales dans la Gaule; 4.° il finit ce Mémoire par quelques observations sur plusieurs voies Romaines.

I. Avant la découverte des ruines des villes capitales des peuples *Unelli* & des *Viducasses*, l'ancienne Géographie de cette partie de la Gaule, étoit obscure & presque inconnue: les Savans étoient partagés sur la position de ces peuples & de leurs anciennes capitales. Quant aux *Unelli*, quelques-uns

comme l'auteur de l'édition des commentaires de César, *in usum Delphini*, avouoient qu'ils étoient inconnus, *Unelli ignoti;* les autres les ont placés dans le Perche, ou dans le Maine, ou en Bretagne; enfin ceux qui, après Nicolas Sanson, ont fixé ces peuples dans le Cotentin, ont varié sur la position de la ville capitale: les uns la placent à Coûtances, les autres à Carentan.

La position des peuples *Viducasses* nétoit ni moins incertaine, ni moins contestée entre nos auteurs; les uns ont distingué les *Viducasses* de Pline d'avec les *Viducaisii* de Ptolémée, & les ont placés en des cantons différens; M. Huet & le P. Hardouin, regardoient le nom *Viducasses* de Pline, comme une variante du nom *Vadicasses* ou *Bodiocasses*, qui avoit passé de la marge dans le texte. M. Huet a fixé les *Vadicasses* ou *Viducasses* de Pline à Bayeux, & les *Viducaisii* de Ptolémée près de Caen; le P. Hardouin dit, que si le nom *Viducasses* n'est pas une variante du nom *Bodiocasses*, & si les *Viducasses* de Pline sont les mêmes que les *Viducaisii* de Ptolémée, il faut les placer à Dinant en Bretagne; enfin Adrien de Valois, Cellarius & M. l'abbé de Longuerue, ont cru que ces peuples *Viducasses*, dans Pline & dans Ptolémée, étoient les mêmes que les *Bajocasses*, les peuples de Bayeux.

Tel étoit au commencement de ce siècle l'état d'incertitude & d'indécision de nos auteurs, sur ces anciens peuples de cette partie des Gaules. M. Foucault, honoraire de cette Académie, & intendant de Caen, pour satisfaire son goût pour les Lettres, & une louable curiosité, fit fouiller, en 1695, d'anciennes ruines près de Valognes; ses recherches & les travaux qu'il ordonna ne furent pas inutiles; on y trouva de magnifiques restes d'une grande ville Romaine, un amphithéâtre, des bains, plusieurs morceaux d'architecture, des souterrains, un grand nombre de tombeaux, d'urnes sépulcrales, de médailles d'Empereurs en tous métaux; on y voit encore dans une grande étendue de terrein des morceaux de briques & de tuiles: tous ces monumens annoncent l'emplacement de *Crociatonum*, capitale des *Unelli*, qui est fixée par la table de Peutinger dans cette partie du Cotentin.

Quelques années après, en 1704, M. Foucault accompagné de M. Galland, de cette Académie, examina des ruines au village de Vieux, à deux lieues de Caen; les plus apparentes étoient un aqueduc, un reste de chaussée Romaine, quelques débris de colonnes, des fragmens d'inscriptions, &c. on fit fouiller dans le village & aux environs, & l'on découvrit plusieurs édifices dont les fondations étoient encore entières, & dont le plus remarquable étoit un gymnase complet avec des bains; on y déterra un grand nombre de médailles antiques, du haut & du bas empire, depuis les premiers Césars jusqu'aux enfans du grand Constantin, & plusieurs inscriptions Romaines. On avoit découvert à Vieux, au XVI.[e] siècle, ce fameux marbre qui a été transporté au château de Torigny, où il est encore; ce marbre, dont trois faces sont écrites, est une base qui soutenoit la statue de *Titus Sennius Sollemnis*, originaire de la cité des *Viducasses*, à qui les trois provinces des Gaules *(a)*, avoient érigé ce monument dans sa ville:

TRES PROV. GALL.
.... MONVM. IN SVA CIVITATE
POSVERVNT.

Le Sénat de la ville assigna le terrein où la statue fut placée:

LOCVM ORDO CIVITATIS
VIDVC. LIBENTER DED. P. XVIIII.
AN. PIO ET PROCVLO COS.

Ce consulat est de l'an 238 de J. C. sous l'empire de Maximin.

M. Foucault & M. Galland envoyèrent à l'Académie la relation de ces découvertes, qui a été imprimée dans le premier volume de l'Histoire; ils y joignirent leurs réflexions Page 290. sur cette grande & ancienne ville des *Viducasses*, que l'on trouve

(a) L'Aquitaine, la Lyonnoise & la Belgique: ces trois provinces de la Gaule conquise par Jules-César, consacrèrent en commun à la ville de Rome & à Auguste l'autel de Lyon; elles y tenoient encore leurs assemblées générales sous le règne de Sévère-Alexandre.

ainsi nommée dans Ptolémée, & dont Pline fait mention, *Viducasses,* en les distinguant des *Vadicasses,* ou plutôt, suivant d'anciens manuscrits, *Vadiocassès*, que Pline nomme immédiatement après, & qui sont ceux de Bayeux.

En effet, l'ancienne ville des *Viducasses*, dont on a découvert les ruines à Vieux, & que M. Huet, auteur des origines de Caen, a prise pour un camp Romain, étoit la ville capitale du peuple ou de la cité : tous les monumens qu'on y a trouvés sont des témoignages irréprochables d'une ville principale, le marbre de Torigny en particulier le prouve démonstrativement. Les inscriptions dressées en l'honneur de *Titus Sennius Sollemnis*, Grand-prêtre de la cité des *Viducasses*, étoient gravées sur le piedéstal de la statue qui lui fut érigée par le décret des trois provinces de la Gaule, dans sa ville & dans la place qui fut assignée par le Sénat de cette ville: or la ville indiquée par l'assemblée générale des Gaules, la ville où résidoit le Sénat, ne pouvoit être que la ville capitale, qui renfermoit un ou plusieurs temples, consacrés à Mercure, à Mars & à Diane, dont Sennius étoit le Grand-prêtre: .... VIR ERAT SENNIVS MERCVRI MARTIS ATQVE DIANAE PR. SACERDOS. Cette ville avoit le goût de la magnificence Romaine; après la mort de ce Grand-prêtre elle donna en son honneur toutes sortes de spectacles, OMNE GENVS SPECTACVLORVM, & fit célébrer des jeux consacrés à Diane *(b)*, TAVRINICIA DIANAE RECEPTA, pendant quatre jours de suite; elle dépensa pour cette solennité vingt-sept mille sesterces, *millia nummum XXVII,* qui seroient de notre monnoie environ cinq mille quatre cents livres.

Ces faits curieux & intéressans sont tirés de l'édition du marquis Maffei, comparée avec une ancienne copie de l'inscription qui a été prise sur le marbre, avant qu'il fut autant

Gall. Antiquit. select. p. 77.

(b) Hésychius parle de la fête [illegible] en l'honneur de Diane, [illegible] TAVRINICIA [illegible] consacrés à cette Déesse; ce nom peut signifier *la victoire* remportée *sur le taureau*, parce que Diane, selon la fable, avoit tué à coups de fleches le taureau que Neptune avoit suscité au malheureux Hippolyte. *Mém. Acad. t. II, p. 48[illegible].*

dégradé qu'il l'eſt depuis pluſieurs années. M. l'abbé Lebeuf a vu ce marbre en 1746, & a copié exactement ce qui eſt encore apparent de cette inſcription; on peut voir dans ſon Mémoire pluſieurs faits importans pour l'hiſtoire & le gouvernement politique des Gaules. M. l'abbé Beley a traduit ces mots de l'inſcription, IN SUA CIVITATE, *dans ſa ville*, d'après M.rs Foucault & Galand; en parlant de l'érection d'une ſtatue dans un lieu déterminé, on ne peut traduire autrement. Le nom *civitas* dans les commentaires de Céſar, exprime preſque toujours un peuple, un canton, un corps de peuple; mais ce mot a encore d'autres ſignifications dans les anciens auteurs, il ſignifie le droit de bourgeoiſie, tout le peuple d'une ville, la ville même; Verrius Flaccus, cité par Aulugelle, dit: *civitas & pro loco, & pro oppido, & pro jure quoque omnium, & pro hominum multitudine.* Douze villes célèbres de l'Aſie, ſuivant Tacite, furent renverſées en une nuit par un horrible tremblement de terre: *duodecim celebres Aſiæ urbes, conlapſæ nocturno motu terræ;* Tibère fit rétablir ces villes par ſes libéralités, *urbium damna*, dit un auteur contemporain, *principis munificentia vindicat, reſtitutæ Aſiæ urbes.* Le Sénat fit graver ſur les monnoies, en l'honneur de l'Empereur, l'inſcription CIVITATIBUS ASIÆ RESTITUTIS. S. C. ce monument démontre qu'au ſiècle d'Auguſte, le mot *civitas* avoit quelquefois la même ſignification que le mot *urbs.* L'inſcription des *Viducaſſes* eſt du milieu du III.e ſiècle; il eſt certain qu'avant la fin du même ſiècle on employoit dans la Gaule le mot *civitas*, pour déſigner une ville. Le rhéteur Euménius, dans le diſcours qu'il prononça l'an 297, en préſence & en l'honneur de l'empereur Conſtance, père de Conſtantin, ſur le rétabliſſement de la ville d'Autun, qui avoit été ruinée, dit: *civitas Æduorum..... nunc exſtructione veterum domorum, & refectione operum publicorum, & templorum inſtauratione conſurgit.* On a donc pu, & on a dû traduire ces mots de l'inſcription *in ſuâ civitate, dans ſa ville*, où la ſtatue du Grand-Prêtre fut érigée, & dans les ruines de laquelle le piédeſtal a été trouvé.

Lib. XVIII, c. 7.

Tacit. Annal, l. II, c. 47.

Velleius Paterc, l. II, c. 126.

On eſt curieux de connoître le nom primitif & Celtique de cette ville magnifique, capitale des *Viducaſſes;* nous en devons la connoiſſance à Ptolémée, qui a donné les noms anciens de pluſieurs autres villes de la Gaule; ce Géographe, en décrivant la côte ſeptentrionale de la Lyonnoiſe, parle de trois peuples & de leurs capitales, dans l'ordre ſuivant; des *Viducaſſes, Arigenus;* des *Veneli, Crociatonum;* des *Lexubii, Nœomagus.* Βιδουκασσίων, Ἀρεγένους; Οὐενέλων, Κρουκιάτονον; Λεξουβίων, Νοιόμαγος. Ptolémée ne met point, ſuivant les manuſcrits connus, avant le nom de ces villes, ὧν πόλις, ou καὶ πόλις, qu'il emploie ordinairement; mais il omet également ces expreſſions à l'égard d'autres villes capitales de peuples, de *Lugdunum* des *Batavi*, d'*Antipolis* des *Deciates;* cette omiſſion ne peut donc pas faire une difficulté à l'égard d'*Arigenus* des *Viducaſſes* Vieux, comme elle n'en fait aucune à l'égard de *Crociatonum* des *Veneli*, Valognes, de *Nœomagus* des *Lexubii*, Liſieux, & des autres capitales de peuples, déjà citées.

Lib. II, p. 47.

La découverte des deux capitales, faite ſous les ordres, & par les ſoins de M. Foucault, répand un grand jour ſur l'ancienne géographie de cette partie des Gaules, & fixe l'incertitude de nos auteurs; la poſition de *Crociatonum* étant déterminée aux ruines qui ſont voiſines de Valognes, & celle d'*Arigenus* à Vieux. M. l'abbé Belley a conſulté la table de Peutinger, qui décrit des voies Romaines dans ce même pays; il a penſé que *Arægenue*, repréſentée comme une ville capitale, étoit la même ville qu'*Arigenus*, comme c'eſt effectivement le même nom; & ce qui l'a confirmé dans ſon opinion, c'eſt que les diſtances des meſures anciennes, répondent exactement aux diſtances réelles & poſitives; ſavoir vingt-une lieues Gauloiſes, depuis *Crociatonum* juſqu'à *Auguſto-durum*, au paſſage de la rivière de Vire, près de S.t Fromond, & de là vingt-quatre lieues Gauloiſes, juſqu'à *Arigenus* ou *Arægenue*, Vieux; c'eſt une chaîne itinéraire, dont les extrémités ſont attachées aux ruines de deux grandes villes, qui ſont deux points fixes & indubitables.

On ne peut tranſporter à Bayeux la poſition d'*Arigenus* ou d'*Arægenue*, ſans rompre cette chaîne; ce qui rendroit la

découverte

découverte des deux villes inutiles, puiſqu'elle ne répondroit plus à la diſtance donnée par les anciens. La table de Peutinger eſt un monument reſpectable & précieux, auquel on ne doit rien changer légèrement, & ſans y être forcé par les circonſtances locales. Dans le cas préſent, ces circonſtances demandent qu'on ne faſſe aucun changement. Le paſſage de la ligne itinéraire, qui partage en deux le nombre XXIIII, n'eſt pas une raiſon ſuffiſante; on a montré dans le Mémoire précédent, par pluſieurs exemples ſemblables, que le paſſage de cette ligne ne doit opérer aucun changement dans le monument.

On dira que ſuivant la traduction latine du texte de Ptolémée, *Argenis fluvii oſtia*, la ville d'*Arigenus* devoit être ſituée ſur une rivière qui ſe décharge dans l'Océan; & que Vieux étant ſitué près d'une petite rivière, qui tombe dans la rivière d'Orne, à quatre lieues de l'Océan, ne peut être l'*Arigenus* de Ptolémée. On répond que le texte original de Ptolémée, ſoit dans les manuſcrits, ſoit dans les imprimés connus, ne donne point après Ἀρεγένους, les mots ποταμοῦ ἐκβολαί, & que par cela même la traduction latine devient ſuſpecte; le traducteur a pu avoir ſous les yeux un manuſcrit qui portoit ces mots; mais ce pouvoit être la faute d'un copiſte, qui ayant lû dans la ligne précédente Τίτου ποτ. ἐκβολαί, & voyant le nom Ἀρεγένους ſeul, aura ajouté, par inattention ou par ignorance, les mots ποτ. ἐκβολαί; la faute vient peut-être auſſi du traducteur, qui voyant le mot *Argenus* dans le texte grec, & croyant que c'étoit le nom d'une rivière, aura ajouté ces mots, *fluvii oſtia:* mais ce qui montre que c'eſt une faute, ſoit du copiſte, ſoit du traducteur, c'eſt qu'on ne voit aucun exemple dans la Gaule de Ptolémée, que ce Géographe, après le nom d'un peuple, ait employé ſeulement le nom d'une rivière, & qu'il ait omis le nom de la ville capitale. On ne peut donc oppoſer cette traduction latine au texte original, ſoit des manuſcrits, ſoit des imprimés.

Quand même le texte original porteroit ces mots, Ἀρεγένους ποτ. ἐκβολαί, on n'en pourroit pas conclure certainement

que la ville d'*Arigenus* fût située sur une rivière qui se décharge dans l'Océan. Ptolémée donne avec assez d'exactitude la notice des provinces & des villes de la Gaule, mais il n'est pas aussi exact lorsqu'il détermine la position des lieux; on en a déjà donné plusieurs exemples dans le Mémoire précédent: il n'est pas plus exact sur cette partie de la Gaule dont il s'agit. Il décrit deux fois la côte septentrionale de la Lyonnoise, 1.° dans cet ordre d'occident en orient; depuis le promontoire *Gobeum*, le port *Staliocan*, l'embouchure du fleuve *Tetus;* des *Biducesiens* ou *Viducasses, Arigenus;* des *Veneli Crociatonum*, port, l'embouchure de la rivière d'Orne; des *Lexubii Næomagus*, l'embouchure de la Seine. 2.° Il reprend la même côte d'orient en occident dans cet ordre; depuis la Seine, les *Caletæ*, dont la capitale est *Juliobona;* ensuite les *Lexubii*, ensuite les *Veneli*, après ceux-ci les *Biducesii* ou *Viducasses;* & les derniers peuples, jusqu'au promontoire *Gobeum*, les *Osismii*, dont la ville capitale est *Vorganium.*

On voit, par cette description répétée, que Ptolémée n'est point exact dans la position des peuples & des lieux; les *Osismii* occupoient la partie occidentale de la côte jusqu'au cap Saint-Mahé, en Bretagne, & il place immédiatement après ces peuples, les *Biducesii* ou *Viducasses;* il place ceux-ci à l'occident des *Veneli*, peuples du Cotentin, pendant que les *Viducasses*, d'après des preuves indubitables, sont à l'orient & du côté de Caen. Le même Géographe étend les *Veneli* jusqu'aux *Lexubii*, peuples de Lisieux: on voit un déplacement dans toute la description de cette côte. Quand même ce Géographe auroit dit, dans son texte original, qu'*Arigenus* est situé sur une rivière qui tombe dans l'Océan, ce qui ne se trouve que dans la traduction latine; pourroit-on opposer cette expression incertaine, suspecte & même fausse, aux preuves réunies & indubitables tirées des monumens découverts à Vieux, & des distances données par la table de Peutinger? Enfin si l'on veut défendre la leçon *Argenis fluvii ostia* de la version latine, l'on ne peut pas dire que cette rivière d'*Argenus* est la petite rivière d'Aure, qui passe à Bayeux: Ptolémée place

les *Biducaiſii* entre les *Oſiſmii*, peuples ſitués en Bretagne, & les *Veneli*, peuples du Cotentin; la rivière d'*Argenus* ſeroit placée, ſuivant ce Géographe, aux environs de Dinan en Bretagne, à trente lieues de Bayeux; & par une conſéquence néceſſaire, cette ville de Bayeux ne peut être la ville d'*Arigenus*.

II. La ville d'*Arigenus* de Ptolémée, ou *Arægenue*, ſuivant la Table, ne pouvant être placée à Bayeux, il faut, pour l'éclairciſſement de la Géographie, rechercher quel pouvoit être le nom de cette ancienne ville de Bayeux, capitale de peuple ſous l'empire Romain, & où l'on découvre encore des veſtiges de ſon enceinte bâtie du temps des Romains. On reconnoît aujourd'hui que les peuples *Bajocaſſes* ont été déſignés par Pline ſous le nom de *Bodiocaſſes*, de *Bodicaſſes* ou de *Vadiocaſſes*, ſuivant les variantes des manuſcrits, ou de *Vadicaſſes*, ſuivant la plupart des imprimés de cet auteur. En effet, Pline place ces peuples entre les *Viducaſſes*, la cité de Vieux & les *Venelli* ou les *Unelli*, peuples du Cotentin, & cet ordre eſt conforme à la ſituation reſpective & réelle de ces trois peuples. Ptolémée a placé dans la Lyonnoiſe, comme Pline, les peuples *Vadicaſſes*, dont la capitale eſt *Næomagus*. Si ces peuples ſont les mêmes que ceux de Pline, le nom de la ville de Bayeux, qui d'ailleurs n'eſt pas connu, ſera *Næomagus*: ce point, qui eſt intéreſſant, mérite d'être examiné.

Tous les manuſcrits & les imprimés de Ptolémée donnent cette leçon : Οὐαδικάσιοι, καὶ πόλις Νοιόμαγος.

Il n'en eſt pas de même de Pline, on trouve des variantes, ſoit dans les manuſcrits, ſoit dans les imprimés; les variantes des manuſcrits connus ſe réduiſent à trois, ſavoir, *Bodiocaſſes*, *Bodicaſſes* & *Vadiocaſſes*.

La leçon *Bodiocaſſes* ſe trouve dans les plus anciens manuſcrits; dans ſix manuſcrits de la bibliothèque du Roi, un du IXe ſiècle, un du XIIe, un du XIIIe & trois du XIVe; dans cinq manuſcrits de la bibliothèque du Vatican, dont le plus ancien eſt du IXe *Manuſcr. Vat. n.° 3861.* ou X.^e ſiècle, les autres ſont du XIVe ou du XVe; dans un manuſcrit de la bibliothèque impériale de Vienne, du commencement du XIIe ſiècle; dans le manuſcrit de Beſſarion, à la

bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, du XVe siècle; dans le manuscrit de la bibliothèque du collége de Baliol, à Oxfort, en beaux caractères & anciens; & dans le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne de la même ville.

La leçon *Bodicasses* se trouve dans quatre manuscrits de la bibliothèque du Roi, dont un du XIVe siècle & les trois autres du XVe; dans sept manuscrits de la bibliothèque du Vatican; & dans seize manuscrits qu'avoit consultés Publius-Augustus Graziani, dans les années 1518, 1519 & 1520, suivant une note qu'on a bien voulu communiquer de la même Bibliothèque.

La leçon *Vadiocasses* ne s'est trouvée jusqu'à présent que dans le seul manuscrit de Chifflet, qui fut communiqué à Jacques Daléchamps, & dont il est fait mention dans ses éditions.

Quant aux imprimés, les variantes de Pline se réduisent à trois, savoir, *Bodicasses, Vadicasses* & *Bodiocasses,* suivant plus de quarante éditions de Pline.

La leçon *Bodicasses* se trouve dans les plus anciennes éditions, qui tiennent lieu de manuscrits; dans l'édition de Venise, la première de toutes, de l'an 1469; dans celle de 1470, dans une autre de Venise, 1472, chez Nicolas *Jenson;* dans celle de 1476, dans une autre en Italien, de la même année; dans les éditions de Trévise, de l'an 1479; dans deux de Parme, de 1480 & 1481; dans celle de Venise, 1483, par les soins de Reynald de *Novimago;* dans une autre de 1495, dans celle de Verceil, 1503; & dans l'édition de Paris, 1516: dans une très-ancienne édition de la bibliothèque Bodléienne, sans date ni lieu d'impression, & dont les initiales sont enluminées.

La leçon *Vadicasses* se voit dans l'édition de Venise, 1497, chez *Benalius;* dans l'édition d'Haguenau, 1518; de Paris, 1524; dans celle de Cologne de la même année, par les soins de *Jean Cæsarius;* dans l'édition de Paris, 1526; dans deux éditions de Paris, de l'an 1532; l'une chez Jean Petit, par Pierre Bellocirius; l'autre d'après Hermolaüs, chez

Galliot du Pré; & dans toutes les éditions postérieures, au nombre de vingt, données d'après différens auteurs, Hermolaüs Barbarus, Érasme, Jean-Nicolas Victorius, Sigismond Gelenius, avec les variantes de Turnèbe, de Joseph Scaliger & de Lipse, d'après Daléchamps, & dans les éditions des *Variorum.*

La leçon *Bodiocasses* ne se trouve que dans les éditions du P. Hardouin, de 1685 & 1723.

D'après ce détail, on voit que la leçon *Bodiocasses* se trouve dans les plus anciens manuscrits; que la variante *Bodicasses* se voit dans le plus grand nombre des manuscrits; que la variante *Vadiocasses* ne se trouve que dans un seul manuscrit; & que la leçon *Vadicasses*, qui ne se trouve dans aucun manuscrit connu, a été employée pendant près de deux siècles, d'après Hermolaüs Barbarus & d'autres Savans, dont quelques-uns disent, à la tête de leur édition, avoir consulté des manuscrits, & n'ont mis aucune variante sur ce mot.

Il est difficile de prononcer, sur ces différentes variantes, quelle est la meilleure; on peut croire néanmoins que c'est la leçon qui approche le plus du nom de *Bajocasses,* & conséquemment que c'est la leçon employée dans le manuscrit de Chifflet. En effet, *Vadiocasses* ou *Badiocasses,* qui est la même chose, est le même nom que *Bajocasses* à la différence du *d,* qui se trouve supprimé dès le IVe siècle: Sidoine Apollinaire, évêque de la cité d'Auvergne en 472, c'est-à-dire de Clermont, mort en 480, appelle *prædia Bajocassina* des terres situées dans la cité de Bayeux; & Ausone, mort vers 392, appeloit les habitans de cette cité *Bajocasses:* le même nom a été employé par Grégoire de Tours, & on lit BAIOCAS sur les monnoies des rois de France de la première race.

Sidon. Apoll. l. IV, epist. 18, ad Lucontium.

Auson. Profess; num. 4.

De toutes ces variantes de Pline, celle qui approche le plus de *Vadicasses* ou *Badicasses* de Ptolémée, est la leçon *Bodicasses*, qui se trouve dans le plus grand nombre des manuscrits, & dans les plus anciennes éditions; la seule différence est la première syllabe *Ba*, qui se voyoit dans les manuscrits de Chifflet. Il y a moins de différence entre les *Badicasses* de Ptolémée, & les *Bodicasses* de Pline, qu'il n'y en a entre les

Bodicasses, & entre les *Bodiocasses* & *Vadiocasses* du même auteur ; c'est pourquoi les savans éditeurs de Pline n'ont pas fait difficulté d'adopter, d'après Hermolaüs Barbarus, la leçon *Vadicasses*, comme on l'a montré ci-dessus : il y a plus, les Savans ont regardé les peuples nommés par Pline & par Ptolémée, comme ne faisant qu'un seul & même peuple ; je range dans cette classe Ortélius, Paul Merula, Bertius dans son édition de Ptolémée, Adrien de Valois, Cellarius, & le P. Hardouin ; celui-ci, dans une de ses notes sur Pline, dit : *Bodiocasses ; Ptolemæo*, Οὐαδικάσσιοι.

Edit. 1723, tom. I, p. 225, n.° 20.

Lib. II, c. 8.

On ne peut dire que tous ces Savans ont été trompés par Hermolaüs Barbarus, qui auroit interpolé le texte de Pline. 1.° Plusieurs éditeurs n'ont point suivi Hermolaüs Barbarus, & ils ont travaillé sur leur propre compte. On lit dans l'édition de Cologne, de 1524, que Jean Cæsarius avoit fait plusieurs milliers de corrections au texte de Pline, *quam operam eidem Joanni Cæsario, omnes bonarum litterarum studiosi, meritò acceptam referent.* Érasme dit avoir fait son édition *ad vetustos codices.* Jean Nicolas Victorius, dans l'édition de Lyon, 1561, dit l'avoir rédigée, *partim è vetustissimorum codicum collatione ;* ainsi ces Savans n'auront pas tiré la leçon *Vadicasses* d'Hermolaüs Barbarus. 2.° Quand même ils l'auroient prise d'Hermolaüs, on ne peut pas dire que ce Savant ait *interpolé* le texte de Pline ; il mourut l'an 1493, & dans l'édition de 1495, que M. Capperonnier a communiquée avec les variantes des manuscrits de la bibliothèque du Roi, sur ces mots du IV.e livre *Inducasses*, *Bodicasses*, on lit cette note d'Hermolaüs, *Ptolomæus Viducasses* & *Vadicasses*, sans citer d'autres autorités. On voit que dans cette édition, faite après la mort d'Hermolaüs, le texte de Pline n'étoit pas changé, qu'Hermolaüs n'y avoit rien inséré, & conséquemment qu'il n'avoit point *interpolé ;* il avoit seulement expliqué ce texte de Pline, par le texte de Ptolémée. Au lieu de la leçon *Inducasses* des anciennes éditions, il proposoit de lire *Viducasses*, la vraie leçon, qui est confirmée par de très anciens manuscrits, & qui l'a été invinciblement depuis par le marbre

de Torigny. Quant à la seconde leçon qu'il propose, *Vadicasses*, on ne la trouve point exactement dans aucun manuscrit de Pline, qui nous soit connu; mais elle se voit, à la différence d'une seule lettre, dans la plupart des manuscrits de cet auteur; & cette leçon a paru si fondée, qu'elle a été donnée ou suivie par plusieurs éditeurs célèbres, & par des Savans distingués. 3.° Hermolaüs Barbarus ne doit pas être considéré comme un simple littérateur, ou comme un critique ordinaire: c'étoit un Savant du premier ordre, d'une ancienne famille Patricienne de Venise; il a mérité des éloges des plus grands hommes de son temps: il savoit le grec parfaitement, il a donné une paraphrase sur Aristote, une traduction de Dioscoride avec des notes; outre son travail sur Pline, qu'on a regardé comme un ouvrage immense, *immensi propè laboris opus*; il a publié un ouvrage sur la manière d'écrire l'histoire, *de conscribendâ historiâ*, & des corrections sur Méla. Il a laissé d'autres ouvrages qui n'ont point encore paru. Le cardinal Pierre Bembo le représente comme un homme aussi vertueux que savant: *doctissimum præstantissimumque omnibus in disciplinis virum, sanctissimumque hominem*. Son mérite étoit si reconnu, que, pendant qu'il étoit ambassadeur de Venise à Rome, le Pape le nomma patriarche d'Aquilée; Hermolaüs accepta le patriarchat, sans avoir obtenu le consentement du sénat de Venise; & se voyant menacé par le conseil des Dix, que son père ne put fléchir, il resta à Rome où il mourut le 21 de mai de l'an 1493, dans la trente-neuvième année de son âge, presqu'abandonné de tout le monde. Piérius Valerianus, qui a composé un petit ouvrage *de Litteratorum infelicitate*, fait une mention honorable de l'infortuné Hermolaüs: ce savant homme, dans environ cinq mille corrections qu'il avoit proposées sur Pline, a bien pu se tromper quelquefois; mais on a vu que celles dont il s'agit dans ce Mémoire, sont fondées sur les variantes mêmes des manuscrits de Pline, & sur l'aveu d'un grand nombre de Savans.

Petr. Bemb. hist. Venet. l. I.

Bemb. lib. VI, epist. ad Daniel. Barbarum.

Au reste la légère différence qui se trouve entre les variantes des manuscrits de Pline, & la leçon de Ptolémée, est moindre

que celle qu'on remarque entre d'autres noms de peuples de la Gaule, nommés par Pline & par Ptolemée, qu'on regarde indubitablement, malgré cette différence, comme un ſeul & même peuple; il ſuffit d'en rapporter quelques exemples ſur un plus grand nombre. *Diablindi* de Pline, *Diaulitæ* de Ptolémée, Jublains. *Eburovices, Eburaïci*, Évreux. *Vellecaſſes, Veneliocaſſii*, le Vexin. *Ulmanetes, Sumanecti*, ceux de Senlis, *Sueſſiones, Oueſſones*, ceux de Soiſſons. *Salluvii, Salices*, ceux d'Aix en Provence. *Turones, Turupii*, ceux de Tours, &c.

Si Ptolémée avoit placé les peuples *Vadicaſſes* ſur la côte ſeptentrionale de la Lyonnoiſe, tout le monde reconnoîtroit ſans peine que ces peuples ſont les mêmes que ceux qui ſont mentionnés par Pline, quoiqu'il y ait une légère différence entre les noms donnés par les deux auteurs; toute la difficulté ſe réduit à ce que Ptolémée a placé les *Vadicaſſes* à l'extrémité de la Lyonnoiſe, du côté de Lyon : il faut donc examiner quelle peut être l'autorité de Ptolémée dans la détermination qu'il donne aux peuples & aux villes de la Gaule.

III. Ptolémée floriſſoit dans la ville d'Alexandrie, ſous le règne d'Hadrien & d'Antonin-Pie; c'étoit un célèbre Aſtronome & un ſavant Géographe : il a recueilli dans ſon Almageſte un grand nombre d'obſervations importantes; ſes huit livres de Géographie ſont un monument précieux; nous lui devons la connoiſſance des anciens noms de pluſieurs capitales des peuples de la Gaule que nous ignorerions, la plupart de ces villes ayant quitté leur nom primitif, pour prendre le nom du peuple. Ce Géographe paroît avoir eu ſous les yeux une notice exacte des provinces de la Gaule, des peuples & des villes qui les compoſoient; mais il ne paroît pas avoir eu une connoiſſance auſſi préciſe de la poſition reſpective des peuples & des villes; il les a ſouvent & étrangement déplacés. *Ptolemæus*, dit Bertius dans la préface de ſon édition, *Alexandriæ cùm ſcriberet, & tabularum ab aliis ſcriptarum fidem ſequeretur, non eſt mirum, ſi loca quædam aliter deſcripſerit, quàm revera ſita ſunt. Nuſquam enim faciliùs quàm in hac parte erratur.* En effet

effet un Géographe qui n'a pas voyagé, quelqu'habile qu'il ſoit, ne peut employer dans ſon cabinet que les cartes, les deſcriptions, les mémoires, les obſervations qu'il a pu raſſembler, ou qu'on lui communique. M. l'abbé de Longuerue, dans ſa deſcription de la France, dit avec raiſon : *Ptolémée, qui demeuroit dans Alexandrie en Égypte, n'avoit pas une connoiſſance fort exacte des Gaules, ſi éloignées de ſon pays, & s'eſt trompé en beaucoup d'endroits.* Si l'on jette les yeux ſur l'*index* de la notice des Gaules de M. de Valois, on voit que ce Savant a ſouvent corrigé, repris & expliqué le Géographe : Ptolémée lui-même avoue dans le premier livre de ſa Géographie, qu'il eſt très-facile de ſe tromper ſur la poſition des villes, ſur leſquelles on n'a pas des obſervations exactes, & qu'on n'en a que ſur un petit nombre; que d'ailleurs il eſt difficile de concilier les différens ſentimens des auteurs qui ne ſont pas d'accord ſur la longitude ou ſur la latitude d'un lieu. La méthode qu'a ſuivie Ptolémée, facilite encore la multiplication des erreurs; il aſſigne à chaque lieu la longitude & la latitude qu'il croit lui convenir; il l'exprime par un nombre de degrés, & par des portions de degré, & il eſt très-facile de ſe tromper, ſoit dans ces nombres, ſoit dans les portions du degré : ces erreurs peuvent s'étendre à un grand nombre de lieues; d'ailleurs en ſuppoſant que Ptolémée ne s'eſt pas trompé en marquant ces nombres, on ne peut aſſurer que les copiſtes de ſon texte, ou les traducteurs, n'y ont pas fait des changemens; & une preuve évidente qu'ils en ont fait, c'eſt qu'on remarque ſouvent des différences de nombres de degrés, ou de portion de degré, ſoit dans les manuſcrits, ſoit dans les traductions.

Lib. 1, c. 18, p. 19.

Il ne faut donc pas être étonné ſi l'on trouve dans Ptolémée des déplacemens conſidérables dans la Gaule; M. l'abbé Belley a déjà remarqué dans le Mémoire précédent, qu'il place les *Abrincatui*, Avranches, ſur la Seine; les *Eburovices*, Evreux, ſur la Loire d'un côté, & ſur la Seine de l'autre; il repréſente les *Atrebates*, comme peuples maritimes & voiſins de la Seine; les peuples *Remi*, de Reims, ſur la même rivière.

A ces déplacemens, qui ſont frappans, on peut en ajouter pluſieurs autres; il place les *Redones*, ceux de Rennes, ſur la Loire, près des *Senones*, de Sens, & dans le voiſinage des peuples *Cadurci*, du Quercy; les peuples *Ruteni*, du Rouergue, & leur capitale *Segodunum*, Rhodès, au-delà de la Garonne & d'Auch, vers la rivière d'Adour au pied des Pyrénées; les peuples *Tricaſtini*, de Saint-Paul-trois-châteaux, ſur le lac de Genève; &, pour abréger l'énumération des fautes de Ptolémée ſur la Gaule, il ſuffit de renvoyer à la carte dreſſée par Gérard Mercator, d'après ce Géographe; on y voit de fréquens & d'étranges déplacemens, ſans aucun rapport des poſitions des villes, ſoit entre elles, ſoit avec les côtes maritimes.

Voyez la 3.e Table, la Gaule, d'après Ptolém.

Mercator dit qu'il a dreſſé les tables de Ptolémée, *ad autoris mentem*, d'après cinq verſions les plus authentiques, ſoit manuſcrites, ſoit imprimées; il ne ſe flatte pas d'y avoir réuſſi: après un long & pénible travail, il a reconnu que le texte de Ptolémée a été altéré par la négligence ou par la hardieſſe des copiſtes, en ſorte qu'on ne peut aſſurer que de dix noms de lieu, un ſeul ſoit dans ſa vraie poſition; *adeò ut ne decima quidem pars eorum, quæ apud Ptolemæum ſunt nominum, hodie ſuis locis certò & ſine omni controverſiâ deſignari queat*: c'eſt pourquoi il a donné un grand nombre de corrections & d'explications ſur les cartes de Ptolémée.

Gerard Mercat. præfat. p. 3.

Ibid. p. 1.

Bertius les a revues, augmentées & corrigées; cependant, malgré ce travail, il y a trouvé encore beaucoup de difficultés, & a remarqué que les exemplaires de Ptolémée diffèrent beaucoup entre eux, *exemplaria Ptolæmaïca admodum inter ſe diſſentire*, & que les copiſtes ont eu la hardieſſe de changer & les lieux, & les nombres & le diſcours; *tantumque ſibi vel ſcribarum licentiam, vel aliorum audaciam ſumpſiſſe, ut & loca, & numeros, & orationem immutarint.* Il a trouvé ſur-tout beaucoup de diverſité dans les nombres, qui déſignent les degrés de longitude & de latitude; il en donne pour exemple une ſeule page, qui eſt la 96e, dans laquelle il a trouvé juſqu'à dix fautes, &, entre autres, une erreur de treize degrés ſur la longitude; & il ajoute que cet exemple doit ſuffire entre mille,

atque hæc in una pagina. Infinitum eſſet reliqua recenſere : ſufficiat pro mille correctionibus una iſta obſervatio.

Ainſi parloient des Savans qui ont étudié & approfondi la géographie de Ptolémée, & pour ſe convaincre qu'on ne peut compter ſur la certitude de la géographie de Ptolémée, telle qu'elle a été donnée juſqu'à préſent, ni ſur ſes meſures en longitude & en latitude, il ſuffit de lire avec quelque attention les préfaces de Bertius & de Mercator, & Snellius, dans ſon *Eratoſthenes Batavus.* Lib. 1, cap. 8, p. 36.

Cependant, quoique la géographie de Ptolémée ait été étrangement altérée par les copiſtes ou par les traducteurs, elle eſt encore un monument précieux & très-utile ; & pour ne parler que de la Gaule, qui eſt notre objet actuel, ce Géographe donne une bonne notice des provinces, des peuples & des villes. Quant à la poſition des lieux, quoiqu'il ſe ſoit ſouvent trompé, on peut tirer des avantages de ſa Géographie, en la comparant avec les anciens auteurs, avec les Itinéraires, les notices civiles & eccléſiaſtiques, avec les actes & les écrivains du moyen âge, & enfin avec la poſition réelle & poſitive des lieux.

C'eſt ainſi qu'on peut rappeler à leur véritable poſition les lieux que Ptolémée a déplacés ; M. l'abbé Belley donne quelques exemples des corrections que l'on peut faire au texte de Ptolémée.

Céſar, dans ſes Commentaires, avoit nommé les peuples *Redones* au nombre des peuples *Armoriques* ou maritimes ; Ptolémée les place dans l'intérieur des terres loin de l'Océan, ſur la Loire, παρὰ τὸν Λίγειρα ποταμὸν, dans le voiſinage des peuples *Senones ;* & par les nombres en longitude & latitude, il les fait voiſins de *Cadurci*, & leur donne pour capitale *Condate.* Il a été facile de corriger cet étrange déplacement de Ptolémée, en rappelant, d'après les Commentaires, ces peuples vers les côtes de l'Océan ; ſuivant les notices des provinces & des cités, ces peuples étoient de la troiſième Lyonnoiſe, dont Tours étoit la métropole. Ils avoient un Évêque dès la fin du IV.ᵉ ſiècle : leur capitale, ſuivant Ptolémée, étoit *Condate,*

qui prit, comme tant d'autres, le nom de ſon peuple, *Redones;* & on a connu, par les Itinéraires, que la ville de *Condate* eſt Rennes en Bretagne.

Les peuples *Abrincatui*, ſuivant Pline, étoient dans la Lyonnoiſe; Ptolémée les fait voiſins de la Seine, μέχρι τȣ̃ Σηκοάνα ποταμοῦ Ἀϐριγκάτουοι, & leur donne pour capitale la ville *Ingena.* La notice des provinces & des villes place les peuples *Abrincatæ* dans la ſeconde Lyonnoiſe, ſous la métropole de Rouen. Ces peuples eurent un Évêque dès la fin du Ve ſiècle; on ſait, par une tradition conſtante, que les Évêques de ces peuples ont réſidé dans la ville capitale, qui prit le nom du peuple, *Abrincatæ* ou *Abrincates*, & dans la ſuite *Abrincæ*, Avranches: & par-là on rétablit ces peuples ſur la côte de l'Océan, dans leur vraie poſition, bien loin des rives de la Seine.

Ptolémée, par un déplacement auſſi étrange, avoit tranſporté les peuples *Turones*, les *Meldi* & les *Vadicaſſes* dans l'intérieur de la Gaule-Lyonnoiſe, dans le voiſinage des *Seguſiani*, du Forès; il a été facile de corriger ces erreurs de Ptolémée. Céſar, Pline & Tacite ont parlé des *Turones* ou *Turoni*, Ptolémée leur donne pour capitale *Cæſarodunum*, qui a pris le nom du peuple *Turones;* la notice les place dans la troiſième Lyonnoiſe. Ils ont eu des Évêques dès le IVe ſiècle, qui ont porté le nom de cette ville; & on a connu, par la réunion de cinq voies Romaines, que *Cæſarodunum* eſt la ville de Tours.

Céſar fait mention des *Meldi*, qui devoient être ſitués ſur une grande rivière, puiſqu'on conduiſoit de-là ſur l'Océan des vaiſſeaux ou navires qu'on y fabriquoit; Strabon & Pline parlent de ces peuples, Ptolémée leur donne pour capitale la ville d'*Iatinum*, qui prit le nom du peuple *Meldi:* la notice des provinces la place dans la quatrième Lyonnoiſe, ſous la métropole de Sens. Elle a eu, dès la fin du IVe ſiècle, des Évêques qui y ont toujours fait leur réſidence: la table de Peutinger décrit une voie Romaine qui paſſoit par cette ville, à ſeize lieues Gauloiſes d'*Auguſtomagus*, Senlis. Toutes ces

circonſtances combinées ont ſervi à corriger ſûrement l'erreur de Ptolémée, en plaçant les *Meldi* à Meaux, à environ ſoixante-dix lieues de la poſition que Ptolémée leur avoit aſſignée.

Quant aux *Vadicaſſes*, qui ſont l'objet principal de ce Mémoire, Ptolémée les place après les *Meldi*, vers la Belgique, πρὸς τῇ Βελγικῇ, & leur donne pour capitale *Næomagus*. Nous avons vu, dans le ſecond article de ce Mémoire, que Pline place auſſi dans la Lyonnoiſe les peuples *Bodiocaſſes*, ou, ſuivant d'autres variantes, *Bodicaſſes* & *Vadiocaſſes*; que ces peuples de Pline ont le même nom que les *Vadicaſſes* de Ptolémée: or on reconnoît aujourd'hui que les peuples nommés par Pline ſont ceux de Bayeux, on doit reconnoître par conſéquent que les peuples nommés par Ptolémée ſont les peuples de Bayeux.

Et ce qui prouve que ces deux noms déſignent le même peuple, c'eſt que juſqu'à préſent on n'a pu aſſigner, dans toute l'étendue de la Lyonnoiſe, aucun autre lieu où l'on puiſſe placer les *Vadicaſſes* de Ptolémée. M. l'abbé Belley ne parle point de ſix ou ſept opinions différentes, appuyées ſur l'autorité de Ptolémée, qui ont placé en différens lieux les *Vadicaſſes*, opinions qu'il a diſcutées dans le Mémoire précédent; il examine ſeulement l'opinion de trois auteurs, qui en s'attachant à l'expreſſion πρὸς τῇ Βελγικῇ, *vers la Belgique*, ont fixé les *Vadicaſſes* à Châlons-ſur-Marne, ou à Chateau-Thierry, ou dans le Valois.

On répond à ces auteurs que, ſuivant Ptolémée, les peuples dont il s'agit faiſoient partie de la Lyonnoiſe, & que Châlons, Château-Thierry & le Valois ont toujours été de la Belgique même.

De ces trois poſitions, la plus difficile à ſoutenir eſt la poſition dans le Valois, aux environs du château de Vé. 1.° Le nom de Vé, qu'on croit abrégé des *Vadicaſſes*, vient du mot *Vadum*, comme on le voit par un très-ancien acte du X.e ſiecle: *Vadum, ex cujus vocabulo comitatus appellari conſuevit Vadenſum*. Le *comitatus* ou *pagus Vadenſis* eſt nommé *Vadiſus* dans les capitulaires; ce comté a été ainſi nommé d'un ancien

château appelé *Vadum*, parce qu'il étoit situé auprès d'un gué ou passage sur la petite rivière d'Autonne; & si ce château n'a pas été construit dans le fond de la vallée, au passage même de la rivière, c'est que les Seigneurs qui l'ont fait construire auront préféré une situation & plus saine & plus sûre. On pourroit encore citer d'autres exemples, où le passage d'une petite rivière ou d'un ruisseau a été nommé *Vadum*.

Mais on voit évidemment que le nom *Vadisus* ne peut venir des *Vadicasses*, si l'on compare ce nom avec d'autres noms de peuples qui avoient la même terminaison; de *Bajocasses* on a formé *Bajocassinus*; de *Durocasses*, *Dorcassinus* ou *Dorcasinus*; de *Tricasses*, *Tricassinus*; de *Veliocasses*, *Veliocassinus*; en suivant la même analogie, de *Vadicasses* on a dû dire *Vadicassinus*, & non pas *Vadisus*: or *Vadicassinus* ou *Badicassinus* est le même nom, abrégé en *Bagisinus*, *Baisinus*, le Bessin, le pays de Bayeux.

2.° On a prouvé dans le Mémoire précédent, que les anciennes capitales des peuples dans la Gaule, étoient toutes situées sur une ou plusieurs voies Romaines, puisque les colonnes étoient numérotées, en partant de la capitale, de chaque côté; or aucune voie Romaine ne passe par le lieu de Vé, qui étoit cependant dans l'alignement de la route de Soissons à Senlis; & la voie qui conduisoit de l'une à l'autre de ces villes, & qui subsiste encore en partie, passe à deux lieues de Vé. La traversée d'une forêt, une vallée profonde, n'auroient point empêché le gouvernement Romain de faire passer à Vé, suivant l'usage général, la voie publique, si ce lieu eût été une capitale de peuples.

3.° Enfin le lieu de Vé a toujours été de la cité & du diocèse de Soissons, comme il en est encore aujourd'hui; on ne trouve aucun acte, aucun monument, aucun indice, qui puisse faire soupçonner le contraire. C'est un principe reconnu, qu'en général les anciens diocèses de la France, répondent aux territoires des anciennes cités de la Gaule : si ce principe étoit contesté, on pourroit le prouver, parce que le gouvernement Ecclésiastique fut réglé dans l'empire Romain, quant à

l'étendue des diocèses, sur le gouvernement civil; quelques révolutions qui soient arrivées depuis dans les États, on n'a pas aisément changé ces anciennes divisions : ce système général a été suivi dans la Gaule; & l'on voit que les lieux nommés *Fins*, sur les limites des diocèses, sont encore les mêmes que les *fines*, des anciennes cités. Pour pouvoir déroger à ce système général, il faudroit opposer des preuves claires, certaines & évidentes; on ne combat point un principe par de simples conjectures, ou par des vraisemblances; ainsi le lieu de Vé, étant de temps immémorial du diocèse de Soissons, nous devons assurer qu'il a toujours été de la cité des *Suessiones*, & qu'il n'a jamais été le chef-lieu d'une cité différente.

On connoît plusieurs exceptions au système général, mais ces exceptions ne sont admises, que parce qu'elles sont fondées sur des preuves incontestables. Le diocèse de Rouen est composé du territoire de deux cités, des *Veliocasses*, dont *Ratumagus* étoit la capitale, & des *Caleti*, qui avoient pour capitale la ville de *Juliobona*. Il a été prouvé dans les Mémoires de l'Académie, que *Juliobona* est la ville de Lillebonne, d'après la réunion de cinq voies Romaines, plusieurs actes du moyen âge, des ruines & autres antiquités qu'on voit encore à Lillebonne. La ville ayant été ruinée avant la fin du IV.[e] siècle, puisque cette cité ne se trouve point dans la notice des provinces de la Gaule, lorsque la religion Chrétienne fut établie dans ces provinces septentrionales, la ville de *Juliobona* & les peuples *Caleti*, furent soumis à la juridiction de l'évêque de Rouen; ainsi il est constaté par des preuves certaines & indubitables, que le diocèse de Rouen contient les territoires de deux anciennes cités. Le diocèse du Mans comprend les territoires de trois cités, des *Aulerci-Cenomani*, des *Diablintes* & des *Arvii*; la distinction des deux dernières cités, d'avec les *Cenomani*, est connue par des preuves certaines & indubitables. Il est prouvé par la notice des provinces de l'Empire, que les *Diablintes* formoient encore une cité particulière au commencement du V.[e] siècle, *civitas Diablintum*. Il est aussi prouvé que leur capitale *Næodunum*, est le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Jublains*, dans

Mém. Académ. t. XIX, p. 633.

le Maine, où l'on voit encore des traces de l'ancienne enceinte de la ville. La cité des *Arvii* ne subsistoit plus au commencement du v.e siècle, du moins on ne la trouve point dans la notice des provinces, mais on connoît encore les vestiges de la capitale de ce peuple, sous le nom de *cité d'Erve*, sur le bord d'une rivière de même nom. Ces deux cités n'étant pas assez considérables pour avoir chacune un évêque particulier, furent soumises pour le spirituel à l'évêque qui résidoit dans la capitale des *Cenomani*, elles ont fait partie du diocèse du Mans.

Le diocèse de Laon dépendoit anciennement de la cité ou du diocèse de Reims; *Lugdunum Clavatum*, ou *Laudunum Cloatum*, étoit un château, *Castrum*, qui, sous la première race de nos Rois, avoit ses comtes particuliers. S.t Remi, évêque de Reims, sépara une partie de son diocèse, *partem ex Remensi parochiâ delegavit;* il établit à Laon un évêque, & nomma Genebaud, illustre par sa naissance & par ses qualités personnelles; cette érection est d'environ l'année 514. On pourroit ajouter quelques autres exemples de deux cités réunies en un seul diocèse; mais ces exemples qui sont des exceptions au système ou principe général, sont fondés sur des faits connus & certains; on ne peut donc comparer à ces exemples des présomptions fondées uniquement sur des conjectures incertaines, & sur des ressemblances de nom.

Flodoard, hist. eccl. Rem. l. III, c. 22, p. 454, edit. 1617.

Il faut donc reconnoître que l'autorité de Ptolémée, après tous les exemples des fréquens & étranges déplacemens dans un grand nombre de positions de la Gaule, ne doit pas empêcher que les peuples *Vadicasses* de ce Géographe, ne soient considérés comme les mêmes que les peuples de Pline, qu'on reconnoît aujourd'hui être les *Bajocasses*, les peuples de Bayeux; on dira peut-être qu'il faut donc *effacer* dans le texte de Ptolémée ces expressions : μεθ' ὃς (Μέλδας) πρὸς τῇ Βελγικῇ Οὐαδικάσσιοι, *post Meldas versus Belgicam Vadicasses, quorum urbs Noeomagus.* Le texte des anciens auteurs doit toujours être respecté; on n'y peut rien changer, sans être autorisé par les manuscrits; ainsi on ne doit point *effacer* ces expressions de

de Ptolémée, qui regardent les *Vadicaſſes;* mais il faut tâcher de les expliquer, en les rapprochant des autres auteurs anciens; & ſi l'on ne peut y parvenir, il faut avouer de bonne foi que cet auteur, qui s'eſt trompé ſi ſouvent dans d'autres poſitions de la Gaule, s'eſt auſſi trompé dans celle dont il s'agit. On ne doit point effacer dans Ptolémée ces expreſſions qui regardent les *Atrebates :* Κατέχουσι δὲ τὴν παράλιον . . . . παρὰ μὲν τὸν Σηκόαναν, *tenent maritima juxta Sequanam fluvium*, ni ces autres qui placent les *Abrincatui* après les *Nannetæ*, ſur la Seine : μέχρι τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ, ni cette autre expreſſion, qui porte les *Redones* ſur la Loire, dans le voiſinage de Sens : παρὰ μὲν τὸν Λίγειρα ποταμὸν Ῥήδονες, καὶ ἀνατολικώτεροι αὐτῶν, Σένονες. On n'efface point ces expreſſions dans Ptolémée; & comme on ne peut ni les expliquer, ni les excuſer, on eſt obligé de convenir que l'auteur s'eſt trompé comme dans beaucoup d'autres occaſions.

Cependant on pourroit excuſer l'expreſſion de Ptolémée : πρὸς τῇ Βελγικῇ, *verſus Belgicam*, en diſant que les *Vadicaſſes*, placés dans la cité de Bayeux, ſeroient peu éloignés des confins de la Belgique, que ce Géographe étend juſqu'à la Seine : il n'y a que dix-huit ou vingt lieues communes de France entre les frontières de cette cité & l'embouchure de la Seine.

En plaçant les *Vadicaſſes* à Bayeux, toutes les difficultés diſparoiſſent, le Géographe ſe trouve d'accord avec Pline. L'ancien nom de Bayeux, qui d'ailleurs ſeroit inconnu, eſt *Næomagus*, nom Celtique, qui convient à une très-ancienne ville, ſituée ſur une voie Romaine, où l'on a découvert des antiquités : d'ailleurs ce ſentiment eſt conforme à l'opini[illegible] de preſque tous les éditeurs de Pline, du P. Hardo[illegible] même, & des autres Savans, qui ont penſé que les pe[illegible] de Pline & de Ptolémée étoient un ſeul & même p[illegible] Si ces écrivains n'ont point placé ces peuples à B[illegible] ou parce qu'ils ont trop déféré à l'autorité de Ptol[illegible] le texte ſembloit les placer ailleurs, ou parce q[illegible] d'entr'eux ont cru que les peuples de Bayeux étoi[illegible] *caſſes* de Pline. Mais l'importante découverte d[illegible]

Vieux, faite ſous les ordres & par les ſoins de M. Foucault, a répandu un grand jour ſur cette partie de la géographie de la Gaule : cette découverte a démontré que la capitale des *Viducaſſes* étoit ſituée à Vieux, & qu'on ne devoit plus la confondre avec la capitale des *Bajocaſſes*, qui ſont les *Vadiocaſſes* ou *Badiocaſſes* de Pline, & les *Vadicaſſes* de Ptolémée.

On a prouvé, dans le ſecond article de ce Mémoire, que Pline & Ptolémée ont placé dans la Lyonnoiſe des peuples dont le nom eſt le même ; & dans le troiſième article, que l'autorité de Ptolémée n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour en faire deux peuples diſtincts & ſéparés : or les peuples nommés par Pline occupoient la cité de Bayeux, on ne peut leur aſſigner aucune autre poſition dans cette étendue de la Lyonnoiſe ; donc par une conſéquence néceſſaire, les peuples nommés par Ptolémée doivent être placés dans la même cité : M. l'abbé Belley finit ce Mémoire par quelques obſervations ſur pluſieurs voies Romaines.

I V. On peut dire avec certitude que deux voies Romaines ne ſont pas une ſeule & même voie, lorſque les lieux mentionnés ſur une voie ne ſe trouvent point ſur l'autre ; & lorſque la direction d'une voie eſt différente de la direction de l'autre voie. La table de Peutinger décrit une voie de Reims à Cologne ; *Durocortoro, Noviomagus, Moſe, Meduanto, M merica, Agrippina.* L'itinéraire d'Antonin décrit une autre voie de Reims à *Durocortoro*, à Trèves, *Treveros uſque,* de cette manière : *Vungo vicus, Epoiſſo, Orolauno vicus, Andethannæ vicus, Treveros civitas.* Le même itinéraire donne une voie de Trèves à Cologne, *à Treveris Agrippinam ; Beda vicus, Auſava vicus, Egorigio vicus, Marcomago vicus, Tolbiaco vicus, Agrippina civitas.* La table décrit la même route de Trèves à Cologne, avec les mêmes noms de lieu, à l'exception de *Tolbiacum.* On voit qu'aucun des noms, qui ſe liſent dans la table de Reims à Cologne, ne ſe trouvent ni ſur la route de Reims à Trèves, ni ſur la route de Trèves à Cologne ; d'où il réſulte évidemment que la route décrite dans la table de Reims à Cologne, eſt différente de celle qui conduiſoit de Reims

Edit. Weſſel. p. 365.

Ibid. p. 372.

à Trèves, & de Trèves à Cologne. Mais ce qui rend ce fait encore plus sensible ; c'est que la direction de la voie de Reims à Cologne étoit différente de la direction de la voie de Reims à Trèves. La première voie subsiste encore dans une étendue assez considérable, & passe par Vau-d'Étrée, par Attigny ; de-là, en suivant la même direction, elle alloit passer la Meuse à Sedan, d'où elle continuoit au travers des Ardennes jusqu'à Cologne. Guillaume de l'Isle, dans sa carte de Champagne, a tracé cette voie depuis Reims jusqu'à Attigny. La voie de Reims à Trèves laissoit sur la gauche, à quelque distance de Reims, cette première voie, passoit par la Neuville & traversoit la rivière d'Aisne à Vuon, éloigné de deux lieues d'Attigny, alloit passer la Meuse à Mouson à quatre lieues de Sedan, & en suivant cette direction, passoit par Ivois & par les autres lieux mentionnés dans l'itinéraire, jusqu'à Trèves, en s'écartant de plus en plus de la voie de la table : la voie de Reims à Cologne & celle de Reims à Trèves, ne peuvent donc pas être confondues, comme faisant une seule & même voie.

La table de Peutinger décrit une voie de *Subdinnum* le Mans, à *Autricum* Chartres, & marque la distance de cinquante lieues Gauloises. La même table trace une autre voie de *Subdinnum* le Mans, à *Cæsarodunum* Tours, en passant par le lieu *Fines*, à la distance de seize lieues Gauloises. La distance de *Fines* à *Cæsarodunum* n'est point marquée; on ne doit point confondre ces deux routes différentes. 1.° Le lieu *Fines* ne peut être placé sur la route du Mans à Chartres, parce que la ville de Chartres étant à environ quarante-neuf lieues Gauloises du Mans, le nombre L. donné par la table, remplit seul cet espace ; & le nombre de XVI lieues Gauloises, du Mans à *Fines*, seroit vicieux & surabondant; d'ailleurs les confins des diocèses de Chartres & du Mans, qui répondroient aux anciens *Fines*, sont à vingt-une, & non à seize lieues Gauloises du Mans ; 2.° si l'on examine avec soin la table de Peutinger, on remarque que les noms de lieux sont en général placés, non au-dessous, mais au-dessus

de la ligne itinéraire qui les regarde; le lieu *Fines*, dont il s'agit, est écrit au-dessous de la ligne itinéraire du Mans à Chartres, & au-dessus de la ligne itinéraire du Mans à Tours, ainsi le lieu *Fines* appartient à cette dernière voie; & en effet la distance de seize lieues Gauloises, porte le lieu *Fines* aux environs du château du Loir, sur les confins des diocèses du Mans & de Tours.

Strab. lib. IV, p. 208. Strabon nous apprend qu'Agrippa fit construire quatre grandes voies, depuis Lyon, comme centre, jusqu'aux extrémités de la Gaule. La première passant par les Cévennes, conduisoit dans l'Aquitaine, jusque dans la Saintonge; la seconde conduisoit jusque sur les bords du Rhin : καὶ τὴν ἐπὶ τὸν Ῥῆνον; la troisième tendoit à l'Océan par les cités de Beauvais & d'Amiens; la quatrième conduisoit dans la province Narbonnoise, jusqu'à la côte de Marseille. Le même Géographe observe qu'une autre route, en sortant d'Italie, conduisoit sur le Rhin. En descendant des Alpes Pennines, le grand Saint-Bernard, on laissoit sur la gauche Lyon & le pays qui est au-dessus de cette ville; on passoit le Rhône où l'on traversoit le lac Léman (lac de Genève), ensuite on passoit la plaine des Helvétiens, ensuite le Mont-Jura, le pays des Séquanois; on arrivoit au pays des *Lingones*, de Langres, où cette voie se séparoit en deux branches, διόδοι σχίζονται, dont l'une conduisoit sur le Rhin, par Toul, Metz, Trèves & Coblentz, au confluent du Rhin & de la Moselle; ce lieu a toujours été très-important à cause de sa situation; la ville des Ubiens n'étoit point encore colonie Romaine, sous le consulat de C. Antistius, & de M. Suilius, l'an 50 de J. C. Agrippine femme de l'empereur Claude, fit envoyer, selon *Annal. XII, 27.* Tacite, une colonie de Vétérans dans la ville des Ubiens, où elle étoit née; on lui donna son nom, elle fut appelée *Colonia Agrippina* : c'est la célèbre ville de Cologne sur le Rhin.

La seconde voie d'Agrippa, qui conduisoit de Lyon au Rhin, traversoit le pays des Séquanois par Besançon, par Mandeure, & arrivoit au Rhin dans la haute Alsace, au-dessous

de la ville de Bâle. Cette route avoit environ deux cents milles Romains de longueur. Guichenon, dans ſon hiſtoire de Breſſe, parle de cette voie, & dit qu'elle paſſoit par Montluel; on reconnoît le paſſage de cette route au lieu nommé *Eſtrée*, dans la Breſſe. Le P. D. Jourdain, Bénédictin, & d'autres Savans de Franche-Comté, qui ont recherché les antiquités de leur pays, ont retrouvé pluſieurs veſtiges de cette ancienne voie juſqu'à Beſançon; la ſuite depuis Beſançon par Mandeurre, eſt connue juſqu'au Rhin par les itinéraires. *Guichen. h. Breſſe, p. 1;*

Il eſt probable que ce fut ſur cette voie que Tibère fit cette courſe rapide, dont Pline parle. Tibère, envoyé par Auguſte en Germanie, ſur la nouvelle qu'il reçut de la maladie de Druſus Germanicus, fit en vingt-quatre heures ſur trois chariots de poſte en relais, deux cents milles de chemin, qui valent environ ſoixante-dix lieues communes de France; au reſte ces trois voies Romaines qui établiſſoient la communication entre des villes capitales de peuples, entre Reims & Cologne, le Mans & Tours, Lyon & Beſançon; doivent avoir place dans une carte itinéraire de la Gaule; on y a quelquefois placé d'autres voies, qui ne ſe trouvent ni dans les itinéraires, ni dans les anciens auteurs. *Plin. lib. VII, c. 20.* *Dio. Caſſius, l. LV, p. 549.*



OBSERVATIONS

Sur les lettres A. M. K. *qu'on voit ſur un grand nombre de Médailles des villes de Tarſe & d'Anazarbe, en Cilicie.*

LES Antiquaires, depuis environ un ſiècle, ont cherché à expliquer ces trois lettres, qui ſont encore une eſpèce d'énigme. Vaillant a remarqué que ces lettres ne ſe trouvent ſur les médailles de Tarſe, que depuis le règne de Lucius-Verus : ces mêmes lettres furent auſſi gravées ſur les médailles d'Anazarbe dans des temps poſtérieurs ; Vaillant ne les y a point trouvées avant le règne d'Élagabale ; cependant le baron de Spanheim avoit publié une médaille de Caracalla, ſur laquelle ces trois lettres ſe liſent diſtinctement. Ces lettres ſe trouvent ſur les médailles de preſque tous les Empereurs jusqu'à Valérien le père & Gallien. M. l'abbé Belley s'eſt propoſé d'en donner l'explication.

Lû le 5 Juill. 1763.

On a jugé, avec raiſon, que ces trois lettres ſont les initiales de mots Grecs ; mais les Antiquaires, qui ont voulu les expliquer, ſe ſont partagés en neuf opinions différentes ; la première, qui paroît la plus naturelle & la plus ſimple, eſt, que A eſt pour Πρώτης, M pour Μητροπόλεως, & K l'initiale de Κιλικίας. *Primæ metropolis Ciliciæ*, elle a été donnée par Pierre Fitton[a], Anglois, Antiquaire de Léopold, grand duc de Toſcane, & ſuivie par Lucas Holſtenius[b] & par le cardinal Noris[c]. Le P. Hardouin[d] l'a quelquefois admiſe, ainſi que l'auteur de l'*Index*[e] des médailles de Tiépolo.

1.ere

[a] *Seguin. epiſt. ad Franc. Gottifred. p. 206.*
[b] *Luc. Holſt. not. in Steph. p. 313.*
[c] *Noris, Diſſ. IV, de Epoch. c. 1.*
[d] *Hard. num. ant. p. 387 [illegible]*
[e] *Index, in Græc. p. 88.*

Triſtan de Saint-Amant & Patin, en joignant les deux premières enſemble A. M. ont expliqué par Α'Μανίκης Κιλικίας, *Amanicæ Ciliciæ.*

2.me *Triſt. Comm. t. II, p. 346. Patin, Theſ. p. 337.*

Le P. Hardouin, dans ſon Antirrhétique, avoit propoſé une explication ſingulière Α'δελφοὶ Μεταλλεῖς Κιλικίας, *Fratres metallarii Ciliciæ ;* mais il l'abandonna dans la ſuite.

3.me *Antirr. p. 56.*

Le P. Jobert, joignit auſſi les deux premières lettres A. M. 4.me
& donna l'explication, ΑΜφοτέρας Κιλικίας, *utriuſque Ciliciæ*,
qui a été ſuivie par le P. Froelich; on la retrouve dans les *Frœlich. Quat. Tent.*
Selecta opera du P. Hardouin. *Hard. Op. Sel. p. 16.*

Le baron de Spanheim & Maſſon, ont donné à la lettre A 5.me
l'explication de Πρώτης; à la lettre M, celle de Μεγίστης, *Spanh. orb.*
Κιλικίας, *Primæ maximæ Ciliciæ.* Le baron de la Baſtie paroît *Rom. 2.e edit.*
incliner pour cette opinion, qui a été ſuivie par l'abbé Venuti *p. 422.*
dans ſes obſervations ſur les médaillons du cabinet d'Albani. *Sc. des Méd. t. II, p. 148.*

Vaillant a propoſé une autre explication, qui s'écarte peu 6.me
de celle-ci & a expliqué les lettres par Πρώτης Μεγάλης *Vaill. Sel. num.*
Κιλικίας, *Primæ Magnæ Ciliciæ.* *p. 59.*

Le P. Banduri a propoſé de lire Πρώτης Μόνης Κιλικίας, 7.me
Primæ Solius Ciliciæ. Vaillant & le P. Froelich ont quelquefois *Num. Imper. t. I, p. 190.*
adopté cette explication.

Haym, dans ſon *Teſoro-Britannico*, a donné une explication 8.me
très-ſingulière, & a prétendu que ces trois lettres déſignoient *Haym, tome I,*
l'union des villes d'Anchialé & de Mopſueſte, pour maintenir *p. 190.*
la concorde entre les villes de Tarſe & d'Anazarbe, & conſéquemment il a expliqué les trois lettres par Ἀγχιάλης Μοψουεστίας Κοινὸν, *Anchiales Mopſueſtiæ Commune.*

Le P. Mazzoleni, abbé Bénédictin, dans ſon grand ouvrage 9.me
ſur les médaillons du cabinet de Piſani, publié en 1741, a *Tome II.*
propoſé différentes explications dont la principale eſt celle-ci Ἀγῶνες Μέγαλοι Κιλικίας, *Magna Certamina Ciliciæ.*

Le P. Anſalde, Dominicain, depuis Profeſſeur royal à Turin, a adopté cette explication dans ſa lettre, publiée *De Tarſo Hercule gemm.*
en 1749; dans laquelle il a expliqué un jaſpe verd antique, *Parme, in 4.°*
qui repréſente l'*Hercule de Tarſe.* *28 pag.*

Telles ſont les différentes explications que les Antiquaires ont données juſqu'à préſent ſur ces trois lettres des médailles de Tarſe & d'Anazarbe. Le baron de la Baſtie, qui les a toutes examinées & diſcutées dans une longue remarque de
la nouvelle édition de la ſcience des médailles, trouve plus de *T. II. p. 144.*
vraiſemblance dans l'opinion de Mrs Spanheim & Maſſon: cependant il conclut que les explications propoſées juſqu'à ce

jour ne ſont pas certaines, & n'ont rien de ce qui caractériſe les véritables découvertes. Et le P. Paciaudi, qui a publié ſes *Monumenta Peloponneſia* en 1761, reconnoît la même incertitude.

T. I, p. 237.

M. l'abbé Belley, peu ſatisfait des autres explications, s'en tient à la première; il ne s'arrête point à réfuter les opinions 2.e, 3.e, 4.e, 6.e & 8.e, il renvoie à la ſavante remarque du baron de la Baſtie, qui les a diſcutées & ſolidement réfutées. Il examine d'abord l'opinion ſuivie par Spanheim, Maſſon & Venuti, que le baron de la Baſtie a jugé la plus vraiſemblable. Il diſcute enſuite l'explication propoſée par l'abbé Mazzoléni, & que le P. Anſaldo a trouvé ingénieuſe, heureuſe & préférable à toutes les autres. Enfin il prouve que l'explication propoſée par Pierre Fitton, & adoptée par Lucas Holſtenius & par le cardinal Noris, eſt indubitable & la ſeule vraie.

I. « Il eſt certain, dit le baron de la Baſtie, que les villes » Grecques ſe glorifioient de la grandeur de leur enceinte, & » qu'elles en tiroient un argument en faveur de leurs prétentions » à la primauté; on en peut juger par les marbres où Smyrne ſe » donne le titre de ΠΡΩΤΗ ΑΣΙΑΣ ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ, *Prima Aſiæ pulchritudine & magnitudine.* » On peut donc dire avec vraiſemblance que les trois lettres A. M. K. gravées ſur les médailles de Tarſe & d'Anazarbe, peuvent s'expliquer par Πρώτης Μεγίστης Κιλικίας, *Primæ maximæ Ciliciæ.* Le nom de Μεγίστης convient parfaitement à la ville de Tarſe, qui étoit la plus puiſſante, la plus illuſtre & la plus grande de Cilicie: « Vous avez, diſoit Dion Chryſoſtôme aux habitans de Tarſe, » l'avantage d'avoir la primauté de la nation; votre ville eſt la » plus grande des villes de la Cilicie, & en eſt de tout temps la métropole: » Ὑμῖν γὰρ ἄνδρες Ταρσεῖς, συμβέβηκε μὲν πρώτοις εἶναι τοῦ Ἔθνους, οὐ μόνον τῷ Μεγίστην ὑπάρχειν τὴν πόλιν τῶν ἐν τῇ Κιλικίᾳ, καὶ Μητρόπολιν ἐξ ἀρχῆς.

Marm. Oxon. n.os 4, 5 & 166.

Dion. Chryſoſt. Tarſic. II.

On ne peut attribuer les mêmes avantages à la ville d'Anazarbe: elle fut illuſtre & décorée du titre de métropole dans la ſuite des temps, par la faveur des Empereurs; mais on ne voit pas qu'elle eût ce titre dans les temps où la ville

de

de Tarſe commença à faire graver ces trois lettres ſur ſes monumens. Cette ville a été connue par l'avantage de ſa ſituation ſur une montagne, par la fertilité de ſon territoire, mais elle n'a jamais été célébrée par aucun auteur, pour ſa beauté & pour ſa grandeur : on ne peut donc lui donner avec vraiſemblance le titre de Μεγίςης, *Maximæ*, & ſes habitans n'auroient pu le prendre avec quelque apparence de raiſon, en concurrence de la ville de Tarſe, dont l'enceinte étoit vaſte & la plus grande de toutes les villes de la province. L'opinion propoſée par le baron de Spanheim n'eſt donc pas ſoutenable, ni même vraiſemblable.

II. Le ſavant abbé Mazzoleni a donné différentes explications de ces trois lettres, mais il a varié, & ne les a propoſées qu'avec incertitude ; tantôt il les a expliquées par πρώτη Μεσογείας Κιλικίας, *prima Ciliciæ Mediterraneæ* ; tantôt par Ἀρχαίως Μητρόπολις, *ab antiquo Metropolis*, & quelquefois par Ἄνγουςα Μητρόπολις. M. l'abbé Belley examine ici ſon explication, par Ἀγῶνες Μέγαλοι Κιλικίας, *certamina magna Ciliciæ*, qui a été adoptée par le P. Conſaldo. Les provinces d'Aſie avoient dans les grandes villes des temples communs à toute la province, où elles tenoient des aſſemblées, pour y offrir en commun des ſacrifices. On lit ſur les marbres, que la province de Galatie célébroit à Ancyre les grands jeux en l'honneur d'Eſculape : ΑΓΩΝΩΝ ΜΕΓΑΛΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΕΩΝ ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ ; on a vu dans le Mémoire ſur l'ère d'Anazarbe, que la province de Cilicie célébroit auſſi des jeux ſacrés & publics ; on pourroit donc, abſolument parlant, expliquer les trois lettres par Ἀγῶνες Μέγαλοι Κιλικίας, mais cette explication, toute ingénieuſe qu'elle eſt, eſt purement arbitraire, & peut être rejetée avec la même facilité qu'elle a été propoſée ; car on ne voit par aucun exemple que la lettre Α, qui eſt ordinairement numérale dans les livres & ſur les monumens Grecs, ait ſignifié Ἀγῶνες, ni que la lettre Μ, ait marqué Μέγαλοι : on auroit pu expliquer de même les deux lettres Α. Μ. par ΑΡΙϹΤΩΝ ΜЄΓΙϹΤΩΝ, *Optimorum Maximorum*, qu'on lit ſur des médailles de la ville de Nicée

T. I, p. 245.

Tome II.

Gruter, page CCCCXV, 1.

en Bithynie; d'ailleurs les trois lettres **A. M. K.** ſur les médailles de Tarſe & d'Anazarbe, ne ſe trouvent pas toujours avec des types qui déſignent les jeux ſacrés & publics; & quelquefois les ſymboles des jeux s'y voient ſans les trois lettres; d'où il réſulte que cette nouvelle explication de l'abbé Mazzoleni n'eſt appuyée ſur aucun fondement ſolide, & le P. Paciaudi conclut avec raiſon : *viderim peritiores, ſi quæ ex magnis Agonibus, magnis Aſclepiis, vel Actiis, &c. certaminibus ad eam confirmandam ab auctore coacervantur, tanti ſint, ut omnem de medio tollant dubitationem, & an aliquando in tuto res ſit.*

T. I, p. 237.

III. L'interprétation des lettres **A. M. K.** la plus naturelle, la plus ſimple, & celle qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, eſt de les expliquer par Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας. *Primæ metropolis Ciliciæ;* & tous les Antiquaires l'auroient admiſe, s'ils n'avoient pas cru voir une *tautologie*, ou une répétition inutile du mot Μητροπόλεως, ſur le même côté des médailles; ce mot de *métropole* étant déjà employé dans la légende, comme l'a obſervé le ſavant Cuper dans la vie des trois Gordiens. « Il n'eſt pas vraiſemblable, diſoit le baron de la » Baſtie, qu'on ait voulu répéter deux fois le titre de *métropole*, » ſur le même côté d'une médaille; c'eſt cependant ce qui arri- » veroit, tant ſur celles de Tarſe, que ſur celles d'Anazarbe; » car on lit dans les premières ΤΑΡΣΟΥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. » Α. Μ. Κ. & ſur les autres, ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΕΝΔΟΞ. ΜΗΤΡΟΠ. » Α. Μ. Κ. ce qu'il faudroit rendre par *Tarſi metropolis, primæ* » *metropolis Ciliciæ; & Anazarbi illuſtris metropolis, primæ metropolis Ciliciæ :* » a-t-on quelque part des exemples d'une pareille *tautologie!*

Sc. des Méd. t. II, p. 246.

L'explication que M. l'abbé Belley ſe propoſe d'établir, d'après le cardinal Noris, & des autres Savans qui l'ont adoptée, eſt fondée ſur l'hiſtoire des différends qui s'élevèrent entre les grandes villes de pluſieurs provinces; elle eſt confirmée par les exemples des médailles des villes de Sardes & de Nicée: on verra que cette prétendue *tautologie* ne fait pas une difficulté, que cette répétition ne ſe trouve point ſur les médailles où

ſe liſent les trois lettres, & que ſur quelques médailles le mot de *métropole* ſe trouve répété deux fois ſur le même côté d'une médaille.

Depuis que les provinces de l'Aſie furent aſſujetties à la domination Romaine, les grandes villes ne furent plus occupées des objets de paix & de guerre avec les étrangers, de faire des traités avec les Princes voiſins, de ſe choiſir des chefs, ſoit pour la guerre, ſoit pour le gouvernement, de faire des loix & des règlemens pour la police; tous ces grands objets furent réglés par le gouvernement Romain, & les villes étoient réduites à vivre ſous l'adminiſtration des magiſtrats Romains. Il s'éleva entre elles une eſpèce de rivalité pour la prééminence & les honneurs, qui dégénéra en querelles & en diſputes très-vives; les Grecs de ces provinces ſe repaiſſoient de vains titres, qui ne donnoient dans la réalité ni autorité, ni juridiction dans la province. Dion Chryſoſtôme parle ſouvent de ces différends entre les villes de Nicomédie & de Nicée, en Bithynie; Ariſtide ſur-tout rapporte les longs différends qui s'élevèrent entre les villes d'Éphèſe, de Smyrne & de Pergame, dans la province proconſulaire d'Aſie, & dans le beau diſcours qu'il prononça à Pergame, pour *la concorde* des trois villes, περὶ τῆς Ὁμονοίας ταῖς πόλεσιν, il rappelle tous les motifs qui devoient les réunir: « Je m'étonne, diſoit-il, que vous glorifiant des temples & des jeux publics, que vous regardez « comme communs, vous ayez des différends ſur ces objets, « & que vous ayez des querelles ſur des choſes que vous vous « réjouiſſez d'avoir en commun; ſur quoi donc pourrez-vous « être d'accord? » Θαυμάζω δὲ ὅτι σεμνύνεσθε μὲν οὐχ ἥκιστα τοῖς ναοῖς καὶ τοῖς ἀγῶσιν οὓς κοινοὺς νομίζετε, ὑπὲρ δ' αὐτῶν τούτων διεστήκατε· καίτοι ὅταν οἷς ὡς κοινοῖς ἀγάλλεσθε, ὑπὲρ τούτων ἐρίζητε, ὑπὲρ τοῦ λοιπὸν ταῦτα φρονήσετε;

Spanh. de Præst. & Uſu numm. t. I, p. 643.

La primauté, ſur laquelle les trois villes diſputoient entre elles, ne regardoit donc que la prééminence, les honneurs dans les temples, dans les jeux publics communs à toute la province: la ville de Tarſe étoit l'ancienne métropole & la plus grande ville de Cilicie; ſous le règne de Trajan la ville d'Égès, &

autres de la même province, lui disputèrent les honneurs de la même primauté, comme on peut le voir dans Dion Chrysostôme; ce fut à l'occasion de ces différends qu'elle prit sur ses médailles le titre non-seulement de *métropole,* mais de *première métropole* de la Cilicie, A. M. K. & elle prit ce titre sur les médailles connues depuis le règne de Lucius-Vérus. La ville d'Anazarbe, dans la suite, ayant reçu des grâces des Empereurs, l'autonomie sous Commode & le titre de métropole sous Caracalla, elle disputa à la ville de Tarse les honneurs de la primauté. Il résulte de l'histoire des différends entre les grandes villes, que les lettres A. M. qu'on voit sur leurs médailles, ne peuvent regarder que le titre de primauté, περὶ τῶ πρωτείε, dont il étoit question entre elles.

Ce fait est confirmé par des monumens de la ville de Sardes; cette ville étoit l'ancienne capitale du royaume de Lydie, & l'une des plus considérables de la province proconsulaire d'Asie: pendant que les villes d'Éphèse, de Smyrne & de Pergame prenoient le titre de ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC, *premières de l'Asie*, la ville de Sardes défendit aussi sa dignité & ses prétentions, & fit graver sur ses médailles cette inscription, CΑΡΔΙC ΑCΙΑC ΛΥΔΙΑC ΕΛΛΑΔΟC Α. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC, *Sardis Asiæ Lydiæ, Helladis prima Metropolis*, où l'on voit que les deux lettres A. M. des médailles de Tarse & d'Anazarbe, sont rendues par Α. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC sur les médailles de Sardes.

Mém. Acad. tome XVIII, p. 122.

La ville de Nicomédie, ancienne, grande, commerçante, dans une situation avantageuse sur la mer, ancienne capitale de Bithynie, la résidence de ses Rois, & ornée de bâtimens magnifiques, étoit incontestablement la métropole & la première de la Bithynie, ΝΕΙΚΟΜηδεια Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC. ΚΑΙ ΠΡΩΤΗ ΒΕΙΘΥΝΙΑC; Nicée autre ville considérable de la même province avoit le titre de métropole dès le règne de Tibère, & dans la suite des temps elle aspira à la primatie, & se qualifia du titre de *Première de la province*, ΝΕΙΚΑΕΙΣ ΠΡΩΤΟΙ ΤΗΣ ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ: rivale de Nicomédie, elle prit sur ses médailles, à l'égard de Nicomédie, les mêmes titres & les mêmes lettres abrégées, qu'Anazarbe employa

Vaill. num. Gr. p. 24, 44.
Strab. l. XII, p. 565. C.
Vaill. num. Gr. p. 24.

aussi à l'égard de Tarse. On lit sur une médaille de Nicée, frappée en l'honneur de Domitien, publiée par Arigoni, NEIKAEIΣ ΠΡΩΤ. ΠΟΝΤ. A. M. B. *Nicæni Primi Ponti. Prima metropolis Bithyniæ.* Les habitans de Nicée, les premiers du Pont, première métropole de Bithynie. Les lettres A. M. B. de cette médaille, confirment l'explication des lettres A. M. K. des médailles de Tarse & d'Anazarbe, & réfutent pleinement la plupart des explications que les Antiquaires ont données de ces dernières.

Arig. Tab. 2, p. 16.

La seule difficulté qui reste à lever est la repétition du mot de *Métropole*, qui seroit employé deux fois sur le même côté d'une médaille. 1.° Cette répétition ne seroit pas vaine & inutile, puisqu'elle ajouteroit à l'idée que présente le nom de Métropole une autre idée, celle de *Première* ou de *Primauté*, qui sont deux objets différens, comme l'a très-bien prouvé le baron de Spanheim.

Spanh. de Præst. &c. t. I, p. 633.

2.° Ces lettres A. M. K. se trouvent sur des médailles où le nom de ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ n'a pas été employé. Le P. Mazzoléni, qui a suivi une autre opinion que celle que défend M. l'abbé Belley, a publié lui-même du cabinet de Pisani un beau médaillon de Tarse, frappé en l'honneur de Caracalla; le type du revers est un Éléphant avec la légende: ANTΩNЄINIANHC CЄYЄPιανης AΔPIAνης TAPCOY, *Antoninianæ, Severianæ Hadrianæ Tarsi.* Dans le champ, on voit une couronne de laurier, autour de laquelle, on lit les lettres M. A. K. que Mazzoléni rend par *Métropolis Prima Ciliciæ;* ce médaillon détruit toute la difficulté, & démontre qu'il faut donner la même explication aux trois lettres sur les médailles, où le nom de Métropole se trouveroit déjà employé, puisque ces mêmes lettres ne peuvent avoir un sens différent sur les médailles d'une même ville.

Tab. XLIV, n.° 3.

T. I, p. 225.

3.° Enfin, si on demande des exemples du mot de *Métropole* répété deux fois sur le même côté d'une médaille, on en voit un bien remarquable sur une médaille très-rare du cabinet de M. Pellerin, frappée en l'honneur de l'empereur Claude; on voit d'un côté la tête de l'Empereur, couronnée

de laurier, avec la légende : ΤΙ. ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ. Le revers qui n'a point de type est chargé de cette longue inscription : ΕΠΙ ΦΡ. ΠΑΣΙΔΙΗΝΟΥ ΦΙΡΜΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ Β. ΠΑΤΡΩΝΟΣ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ; & au-dessous M. ΝΙΚΟ, Μητροπόλεως ΝΙΚΟμηδίας ; on voit que le titre de Métropole est répété deux fois sur le même côté de cette médaille de la ville de Nicomédie.

Il résulte évidemment de l'Histoire des différends entre les villes, & des exemples des médailles de Sardes, de Nicée & de Nicomédie, que les trois lettres A. M. K. sur les médailles de Tarse & d'Anazarbe doivent s'expliquer par Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας, *Primæ Metropolis Ciliciæ*. Si le P. Paciaudi avoit connu ces preuves & ces monumens, il n'auroit pas avancé que toutes les explications de ces trois lettres, dans lesquelles est comprise l'explication de Fitton, ne contiennent rien de solide ni de vrai, & que cela est démontré. *(Bimardus) explosit interpretationes, demonstravitque nihil solidi verique afferri.* On lit sur plusieurs médailles de Tarse & d'Anazarbe, Γ. Β. & Γ. Γ. Les Savans ont rendu ces abréviations par Γνώμη Βουλῆς, & par Γνώμη Γερουσίας, *Decreto Consilii, Decreto Senatus.* Les villes, dont le gouvernement étoit démocratique étoient administrées par un commun Conseil, appelé ΒΟΥΛΗ, comme on le voit sur les médailles, sur les marbres & dans les Auteurs ; ce Conseil étoit quelquefois nommé ΙЄΡΑ ΒΟΥΛΗ ; quelques villes avoient un Sénat, ΓЄΡΟΥϹΙΑ, ou Conseil des Anciens. *Collegium Seniorum Gerusia*, disoit Vitruve ; quelques grandes villes avoient un commun Conseil & un Sénat ; on lit dans une inscription de Sardes, Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ ΚΑΙ Η ΓЄΡΟΥϹΙΑ ΕΤΙΜΗΣΑΝ, &c. & sur une médaille de la ville de Tibériopolis en Phrygie, ΓЄΡΟΥσία, ΒΟΥΛη, avec deux figures de femmes. Il est prouvé par les médailles, que les villes de Tarse & d'Anazarbe étoient gouvernées, & par un commun Conseil & par un Sénat.

Mon. Pelop. t. I, p. 237.

M. de Caylus, Rec. antiq. t. II, p. 355.

L. IV, c. 8.

Recueil de M. Peller. t. II, p. 45.

38
39
40
41
42
43
42
Naissus
Nissa
Urkup ou Perecop
ad Herculem
Justiniana Secunda
prius Ulpianum
Giustendil
D A R D A N I A
Drin Blanc
Prisrend
Scupi
Sophia
Ruines de Sardique
JUSTINIANA PRIMA
Giustendil
Tsa par Bazargik
Philippopoli
Drin Noir
Vardar
Alesso
Istib
Durazzo
Lychnidus ou Achrida
Toli ou Monastir

MÉMOIRE

Sur deux Villes qui ont porté le nom de Juſtiniana.

LA poſition de ces villes, diſtinguées entre elles par le ſurnom de *Prima* & de *Secunda*, a été juſqu'à préſent ignorée, & celle qu'on leur a donnée dans des cartes ne leur convenoit pas. M. d'Anville s'eſt propoſé de la fixer dans un Mémoire. Lû le 21 Avril 1761.

L'empereur Juſtinien étant né dans un petit lieu nommé *Taureſium*, près d'un château nommé *Bederiana*, dans la Dardanie, province limitrophe de la Macédoine & de la Thrace, fit de ce lieu une ville très-conſidérable, qu'il décora de tous les édifices publics, qui pouvoient la rendre magnifique, & ſervir à la commodité des habitans, ſelon le detail que Procope fournit ſur ce ſujet dans le quatrième livre des Edifices, *(ch. 1.)* Cette ville fut nommée *Juſtiniana*, & devint le ſiége d'un Archevêque, à la juridiction duquel le fondateur obtint des papes Agapet & Vigile, que les deux provinces de Dace, *Ripenſis* & *Mediterranea*, la Dardanie & la Prévalitane, & pluſieurs parties de la Mœſie, de la Pannonie & de la Macédoine, fuſſent ſoumiſes. On lit dans Agathias, que la patrie de Juſtinien portoit le nom de *Bederina*, avant que de s'appeler *Juſtiniana*. *Lib. VI.*

La ſeconde *Juſtiniana* étoit une ancienne ville de la même province de Dardanie, & appelée antérieuremement *Ulpianum*, que Juſtinien répara & embellit, parce que ſon oncle l'empereur Juſtin en tiroit ſon origine. C'eſt ainſi que Procope s'en explique.

Une opinion preſque générale veut, que *Juſtiniana prima* ſoit la même ville que l'ancienne *Lychnidus*, connue poſtérieurement, & du temps du bas Empire, ſous le nom d'*Achrida*, ſituée au paſſage de la voie Egnatienne entre *Dyrrachium* & Theſſalonique, près de l'endroit où le fleuve *Drinus* ou

Drimon ſort d'un lac nommé dans l'antiquité *Lychnites.* Nicéphore-Calliſte[a], & Grégoras[b], Codin Curopalate[c], confondent la première Juſtiniane avec Achride. Guillaume de Tyr[d] eſt dans la même erreur, en diſant de *Juſtiniana prima*, patrie de Juſtinien, *quæ vulgò hodie dicitur Acreda.* C'eſt en conſéquence de cette opinion, qu'on a pu croire, qu'une dénomination actuelle, qui eſt *Giuſtendil*, qu'on verra par la ſuite de ce Mémoire être propre aux deux Juſtinianes, étoit applicable à Achride, comme Leunclavius paroît l'avoir cru dans ſes Pandectes Turques. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi des Savans de nos jours ont été entraînés par ces autorités. Mais, M. Weſſeling, dans une note de l'édition qu'il a donnée de la notice d'Hiéroclès, forme pluſieurs difficultés contre le ſentiment de ceux qui ont écrit que la première Juſtiniane eſt la même ville que *Lychnidus.* Il conclut de quelques circonſtances hiſtoriques, que *Lychnidus* devoit ſubſiſter ſéparément & ſans être tombée en décadence, pluſieurs années après la fondation de *Juſtiniana prima.* Il trouve fort extraordinaire, & avec raiſon, que *Lychnidus* étant une ville Épirote, comme il en eſt parlé dans l'hiſtoire ſecrète, attribuée à Procope; toutefois la province d'*Epirus nova* ne ſe trouve point compriſe dans le diſtrict de la juridiction du Prélat réſidant à *Juſtiniana;* & cette obſervation paroît de grande conſéquence, en ce que Juſtinien (*Novella undecima*) décrit l'arrondiſſement & les limites de ce diſtrict dans un grand détail. D'ailleurs, nous ſommes informés par la deſcription que fait Procope de la fondation de *Juſtiniana prima*, que cette ville étoit renfermée dans la Dardanie, province très-diſtincte de celle qui avoit été ajoutée à l'ancienne Épire, ſous le nom d'*Epirus nova.*

[a] *Call. l. XVII.*
[b] *Greg. lib. II.*
[c] *Cod. de Offic.*
[d] *G. T. lib. XX, cap. 4.*

Palmer. Gr. ant.

Mais, dira-t-on, pourquoi le nom de *Juſtiniana prima* ſeroit-il tranſporté à *Lychnidus* ou *Achride*, par pluſieurs écrivains Byzantins, ſi ce nom ne lui convient pas? le voici. Les Bulgares ayant paſſé le Danube, ſous le règne de Conſtantin Pogonat, cent & quelques années après la mort de Juſtinien, envahirent les provinces qui compoſoient le diſtrict dépendant

dépendant du siége établi à *Justiniana prima*, & s'étendirent même dans l'Épire, la Macédoine & la Thessalie. Dans cette étendue que prit leur domination, ils firent de *Lychnidus* leur ville capitale, & cette ville reçut d'eux le nom d'*Achride*, comme on l'apprend de l'histoire écrite par la princesse Anne Comnène. Ils avoient embrassé le Christianisme sous le règne de Michel, fils de Théophile, dans le neuvième siècle; & il est plus que vraisemblable, que comme ils établirent à Achride un Archevêque, dont la juridiction s'étendoit à tout ce qui étoit de leur dépendance, les droits & le ressort auparavant attribués au siége de la première Justiniane, furent transportés au siége d'Achride. Or, en faut-il davantage, pour savoir ce qui a donné lieu de confondre *Justiniana prima* avec *Lychnidus* ou *Achrida!*

Pour ce qui est de *Justiniana secunda*, on la voit placée dans une carte de la Grèce, qui occupe deux feuilles, en position correspondante à celle d'une ville nommée *Prisrend*, peu loin d'une branche du Drin, selon une carte de l'état moderne, par le même Auteur.

En conséquence d'une espèce de translation du nom de *Justiniana* à *Lychnidus*, Leunclavius appliquoit le nom de *Giustendil* à cette ville, qui a pris le nom d'*Achrida* sous les Bulgares. C'est, en effet, selon cette manière d'altérer le nom de *Justiniana*, que la position de l'une & de l'autre des villes qui ont été ainsi appelées, subsiste actuellement. M. d'Anville a connu une première position de Giustendil, par une carte manuscrite de la Servie, qui lui est venue de Vienne en Autriche, il y a environ quinze ans. Aucune carte ou instruction géographique quelconque, ne lui en avoit donné connoissance auparavant; & elle est indiquée à une distance qui se peut évaluer à environ cinq lieues françoises au midi de Nissa, en tirant un peu vers l'ouest, entre la Morava de Bulgarie & une petite rivière, nommée *Leperitza*.

L'autre ville de Giustendil s'est rencontrée dans un itinéraire de Constantinople à Durazzo. Cet itinéraire est la route

d'un Éléphant, envoyé par le Grand-Seigneur au roi Dom Carlos, qui occupe actuellement le trône d'Espagne. La distance des lieux situés sur cette route y étant indiquée, on compte 26 heures de marche, autrement appelées lieues, & 6 postes & demie, de 4 lieues chacune, à partir d'un lieu nommé *Bazardgik*, jusqu'à Giustendil. M. d'Anville s'appuye sur cette position de Bazardgik, parce qu'elle est fixée par une carte particulière & manuscrite de la route de Belgrade à Constantinople, & qui a été dressée sur les lieux. Dans cette carte, la dénomination de Bazardgik, qui désigne en général un lieu de commerce, un marché, est précédée d'une dénomination particulière, qui est *Tsapar;* & comme c'est précisément le passage de l'ancienne voie Romaine, qui des bords du Danube à *Viminacium* conduisoit à Andrinople & à Byzance, M. d'Anville a reconnu que ce lieu appelé *Tsapar* occupoit l'emplacement d'une position, dont le nom dans les anciens Itinéraires est *Bessapara.* La dénomination actuelle de Tsapar, quoiqu'altérée par l'omission d'une première syllabe, rappelle évidemment celle de l'antiquité; & dans le nom de *Bessapara* on peut encore reconnoître celui des *Bessi*, qui habitoient cette partie de la Thrace, où s'élève le mont Rhodope, appelé aujourd'hui *Despoto-dag.* C'est d'après l'itinéraire de l'Éléphant, que le Giustendil dont il est question, a été placé dans la troisième partie de la carte d'Europe de M. d'Anville, qui donne également la position de l'autre Giustendil, selon qu'elle est indiquée ci-devant dans ce Mémoire. Cette position précédente n'a été trouvée dans aucune carte publiée antérieurement; mais, il n'en est pas de même de celle dont il s'agit; car on la reconnoît dans une carte de l'Empire Ottoman, par un Géographe Turc nommé Abubékir-Effendi, quoique la place donnée entre Sophia & Hédrine, ou Andrinople, ne doive pas être prise en rigueur. Son nom paroît écrit Giottendil, en caractère italique, dans la gravure qui a été faite de cette carte, avec la marque qui est affectée aux chefs-lieux des Livas, ou résidences des

Sangiaks-beis, ce qui dénote que celui-ci existe avec quelque considération; & il est compris dans le Begler-beiglik de *Roum-Vilaiet*, dont le Begler-bei réside à Sophia.

Il reste maintenant à distinguer entre ces deux Giustendil, quelle est la première & la seconde des deux *Justiniana*. Si l'on pouvoit prendre une confiance entière aux positions que donnent les tables de Ptolémée, la proximité qu'elles établissent entre l'ancien *Ulpianum* & une ville assez connue, qui est *Scupi*, rendroit la position de Giustendil indiquée par la carte de la Servie, plus convenable à *Justiniana secunda*, comme ayant été précédemment *Ulpianum*, que l'autre position de Giustendil, vu que celle-ci s'écarte beaucoup davantage vers l'ancienne Sardique & Sophia. C'est ce qui a déterminé M. d'Anville à placer ainsi *Ulpianum* dans une carte de la Dace, dressée en 1752, pour l'histoire des Empereurs, écrite par M. Crévier. Il ne connoissoit alors d'autre Giustendil que celle-là; mais, un passage de Jornandès détermine en effet *Ulpianum* dans le voisinage de *Naïssus* ou de *Nissa*, comme Giustendil est indiqué dans la carte de Servie. Voici ce qu'on lit dans Jornandès : *Videns Theodemir (Ostrogothorum rex) undique sibi prospera provenire, Naïssum primam urbem invadit Illyrici; filioque suo Theoderico consociatus adflat, & in villam comites per castrum Herculis transmittit Ulpianam.* Le *castrum Herculis*, qui en partant de *Naïssus*, conduit ainsi à *Ulpianum* ou *Ulpiana*, se retrouve dans la Table Théodosienne, figuré par un édifice, & nommé *ad Herculem*, en position immédiate à celle de *Naïssus*; & la distance marquée XIIII, paroît tomber sur un lieu nommé aujourd'hui *Perecop* ou *Urkup*, vers le couchant de Nissa. Or, une distance à laquelle s'estime Giustendil à l'égard de Nissa vers le côté méridional, fait concevoir que cette position de Giustendil doit être celle qui convient à *Justiniana secunda*, puisque des deux villes du nom de *Justiniana*, c'est à celle qui se distingue par le nom de *secunda* qu'avoit appartenue la dénomination antérieure d'*Ulpianum*. Quoique Jornandès ait vu le règne de Justinien, il ne faut point être surpris que dans le récit d'une expédition qui a précédé ce

De reb. Get. cap. 56.

règne, le nom de *Juſtiniana* ne ſoit point employé. Ainſi, l'une des deux poſitions qui portent également aujourd'hui le nom de *Giuſtendil*, étant reconnue pour être *Juſtiniana ſecunda;* c'eſt à l'autre, dont on doit la connoiſſance à l'itinéraire, qui a donné la trace d'une route entre Conſtantinople & Durazzo, qu'il faut rapporter *Juſtiniana prima.*

DE LA
MESURE ITINÉRAIRE ARMÉNIENNE.

LES recherches de M. d'Anville ſur les Meſures itinéraires, ſe ſont portées ſur tous les pays, & ſur tous les âges, autant que les notions qu'il eſt poſſible d'acquérir, peuvent embraſſer une pareille univerſalité. L'Arménie eſt une des contrées de l'Orient, ſur leſquelles le deſir de perfectionner la Géographie demanderoit un examen critique des circonſtances locales. Cette diſcuſſion ſeroit propre à diſſiper l'obſcurité qui couvre des poſitions dont les monumens de l'antiquité ſont mention, & en feroit connoître un plus grand nombre, que l'on rencontre dans les Byzantins qui ont écrit l'hiſtoire du bas Empire. C'eſt ce qui a engagé M. d'Anville à donner dans un Mémoire une analyſe de la meſure itinéraire Arménienne.

Lû le 3 Août 1762.

Moïſe de Khorène, auteur Arménien du cinquième ſiècle, & qui a fait ſuivre ſon hiſtoire d'un petit traité de Géographie, nous donne la définition des meſures itinéraires propres à ſa nation, à commencer par le ſtade, qu'il appelle *Vetavan;* ce ſtade, dit-il, eſt compoſé de cent pas, chaque pas de ſix pieds, le pied de ſix doigts. Il convient que le mille eſt de mille pas meſurés ſur le terrein, par conſéquent de dix des ſtades définis à cent pas; mais, ajoute-t-il, le ſtade des ſtades eſt de cent quarante-trois pas, de manière que ſept ſtades de cette eſpèce compoſent le mille, dont trois compoſent la paraſange.

Dans un manuſcrit Arménien de la Bibliothèque du Roi,

duquel M. l'abbé de Villefroi a tiré des définitions de mesures, & des distances itinéraires, on trouve les mêmes principes de mesures. Le stade qui y paroît sous le nom d'*Asparèze*, est défini à cent pas, avec la même distinction de l'Asparèze des Asparèzes valant cent quarante-trois pas, & dont sept composent le mille, dont la mesure triplée fait la farsangue ou parasange. Le pas est également déterminé à six pieds, & le pied composé de six parties : mais ces parties sont appelées *mates;* & par une définition ultérieure & importante, la mate est indiquée valoir douze grains d'orge rangés à côté les uns des autres.

Les Orientaux ayant universellement employé ce que les Arabes appellent *shairats*, ou les grains d'orge, dans la composition des parties de la coudée, qui est leur mesure d'usage, par préférence à celle du pied, n'admettent que six de ces grains dans la mesure du doigt, laquelle est essentiellement la vingt-quatrième partie de la coudée, la seizième du pied. Ainsi la mate des Arméniens étant composée de douze grains, doit valoir deux doigts : elle est la douzième partie de la coudée, la huitième du pied.

Dans une dissertation sur l'ancienne Jérusalem, composée par M. d'Anville, imprimée en 1747, on peut voir qu'entre Page 70.
différentes mesures de coudées chez les Orientaux, celle de la coudée commune se conclut de la mesure positive du degré terrestre, faite dans les plaines de Sinjâr en Mésopotamie, par ordre du kalife Almamoun; & que cette coudée revient à dix-huit pouces de notre pied françois, à quoi on est libre d'ajouter une ligne & environ un quart de ligne, par une plus scrupuleuse évaluation. Une mesure de coudée, qui seroit plus analogue aux proportions naturelles de la stature commune des hommes, c'est-à-dire au premier principe de toutes mesures; & dans laquelle on remarqueroit une convenance particulière avec la mesure du pied Grec, & même avec l'usage que quelques peuples de l'Orient ont fait de la coudée, réduiroit sa mesure à environ dix-sept pouces de notre pied; d'où il suit qu'on ne court point le risque d'affoiblir la mesure Arménienne,

en la rapportant à une coudée plus forte, & que l'uſage avoit rendu commune dans ces contrées de l'Orient.

En convenant de dix-huit pouces de compte rond, la mate Arménienne, qui eſt la douzième partie de la coudée, s'évalue conſéquemment à un pouce & demi; & le pied Arménien étant compoſé de ſix mates, revient à neuf pouces. Cette meſure de pied n'eſt peut-être pas arbitraire, comme on pourroit l'eſtimer au premier coup d'œil, en la jugeant trop réduite par comparaiſon avec la meſure plus commune & habituelle du pied géométrique. Celle avec laquelle le pied Arménien ſe produit ici, en conſéquence des élémens particuliers qui lui ſont propres, s'accorde avec ce que M. d'Anville, avant d'avoir aucune connoiſſance de ce pied, a diſcuté dans l'eſſai d'un traité de Meſures itinéraires, imprimé en 1741, au ſujet du *pied naturel*, dont il a découvert l'uſage, & qui ſe détermine à neuf pouces & huit dixièmes de ligne. On peut même remarquer que l'excédant ſur les neuf pouces ſe retrouvera préciſément dans le pied Arménien, ſi on admet le ſurplus d'une ligne & un quart dont il eſt parlé ci-deſſus, au-delà des dix-huit pouces auxquels s'évalue la coudée; car le pied Arménien ſera par ce moyen de neuf pouces & huit dixièmes de ligne. L'opinion d'un ancien Philoſophe, cité par Platon, que *l'homme eſt la meſure de toutes choſes*, convient ici dans un ſens littéral, & ſans l'étendre juſqu'aux choſes purement intellectuelles. Il eſt naturel de penſer, que les meſures ſimples & primitives, tirées de la ſtature commune des hommes, & de quelques parties dont elles prenoient la dénomination qui les diſtinguoit, ont précédé les meſures compoſées, inventées poſtérieurement par des Mathématiciens.

P. 72 & ſuiv.

Protagoras, in Theæteto.

Le pied étant connu, le pas compoſé de ſix pieds, eſt de cinquante-quatre pouces, ou de quatre pieds & demi; à quoi il conviendra d'ajouter environ quatre lignes, ſi l'excédant qu'on vient de voir de huit dixièmes de ligne ſur les neuf pouces de la meſure du pied, n'eſt point négligé. Les mille pas ſeront quatre mille cinq cents de nos pieds, ou ſept cents cinquante toiſes; & en admettant le ſurplus de quatre

lignes sur l'évaluation du pas, le calcul se montera rigoureusement à sept cents cinquante-quatre toises, & près de quatre pieds.

Cette évaluation du mille Arménien prend une telle conformité au mille Romain, qui s'évalue à sept cents cinquante-six toises, qu'il y a tout lieu de présumer que c'est une seule & même mesure, que les armes Romaines ont pu introduire dans l'Arménie, & qui s'y est établie pendant la dépendance dans laquelle les rois de ce pays ont été à l'égard de l'Empire Romain.

Après avoir reconnu la mesure du mille Arménien, M. d'Anville fait quelques observations sur les parties dont il est composé. On est redevable au manuscrit Arménien d'être instruit de la mesure propre à ce qui est appelé *mate*, comme valant douze grains d'orge. Le terme de *doigt*, qu'en citant Moïse de Khorène M. d'Anville a employé d'après la traduction qu'en ont donné M.rs Whiston, & qui tient la place du terme de *mate*, selon le manuscrit Arménien, doit paroître impropre, puisque la mesure particulière du doigt, borné à six grains d'orge, au lieu de douze qui composent la mate, ne produiroit qu'environ 378 toises pour un mille, & 38 toises pour un stade. M. d'Anville ne dit rien touchant la dénomination de *Vetavan*, que Moïse de Khorène attribue au stade; mais pour ce que signifie littéralement le terme d'*Asparez*, propre au même stade dans le manuscrit Arménien, il croit l'avoir trouvé dans les idiomes de l'Orient. C'est un composé de deux mots, *aspa* & *rez*. Le dernier est employé dans le langage Rabbinique, qui a emprunté beaucoup du Chaldaïque, s'écrivant *res* ou *rees*, & signifiant précisément *stadium*, *curriculum*: à laquelle interprétation Buxtorf, dans son dictionnaire Talmudique, ajoute, *locus cursus equorum, locus ubi equi regii exercebantur.* Si à cette interprétation nous joignons ce que désigne le mot *asp*, qui dans l'idiome Persan signifie un cheval, douterons-nous qu'*Aspa-rez* ne veuille dire la carrière d'une course de cheval, & ne soit synonyme du terme Grec Ἱππόδρομος?

M. d'Anville passe à un examen du mille, comme étant divisé en dix stades, autrement en sept, selon les définitions rapportées ci-dessus. Quant à la première, qui résulte de ce que mille pas répondent à dix stades, dont la mesure particulière est définie à cent pas, on n'a point lieu de la trouver extraordinaire, vu la connoissance d'un stade qui fait précisément la dixième partie du mille Romain, auquel nous venons de voir que le mille d'Arménie est conforme. Ce stade paroissoit inconnu avant l'essai d'un traité de Mesures itinéraires, dont l'impression est de 1741. Le même stade s'est fait distinguer de tout autre stade dans la Dissertation sur l'ancienne Jérusalem, & dans d'autres écrits postérieurs. Un Mémoire donné à l'Académie en 1754, sur la mesure de la Terre d'Ératosthène, où il est démontré, que par une correction qu'Hipparque jugeoit nécessaire, & par ce qu'exige le local même, l'espace d'un degré, qu'Ératosthène évaluoit à 700 stades, en comprend 750, met également le même stade en évidence: car, de ce qu'on sait que 75 milles de la mesure du mille Romain sont comparables à l'espace du degré, il s'ensuit que le nombre de 750 stades fournit dix stades pour un mille. L'analyse particulière du mille d'Arménie, composé de dix stades, le faisant égal au mille Romain, indépendamment de toute convenance recherchée, c'est la même mesure de stade qui se montre par un nouvel endroit. Ce stade pouvoit être connu en Arménie avant qu'on y connût le mille Romain; son usage est très-ancien dans les contrées de l'Orient. Il est spécialement propre aux marches des Dix-mille dans leur retraite, & l'Arménie est un des pays que les Grecs traversèrent avant que d'arriver aux rivages du Pont-Euxin. Quand Xénophon convertit en parasanges le nombre des stades dont il évalue ces marches, on reconnoît qu'il prend trente stades pour la parasange: or, les définitions Arméniennes y sont précisément conformes, puisqu'aux termes de ces définitions, trois milles Arméniens, dont chacun est de dix stades, composent une parasange.
Lib. XII. Strabon parlant du district de *Comana*, dans le Pont, pays limitrophe de la grande comme de la petite Arménie, évalue deux

deux ſchènes à ſoixante ſtades : or, le ſchène de trente ſtades ne diffère de la paraſange, qu'en ce que le terme de σχοῖνος eſt Grec, ſignifiant proprement ce que *funiculus* ſignifie en latin, un cordeau ; au lieu que le terme de paraſange eſt Chaldaïque ou Babylonien, & Perſan, tirant ſon origine du verbe *paras,* qui ſignifie étendre, d'où la langue Syriaque a emprunté la dénomination de *parſeh,* dont il eſt parlé dans la Diſſertation ſur Jéruſalem, & qui ſignifie une meſure d'eſpace ou d'étendue.

Pour ce qui eſt d'une compenſation du mille par ſept ſtades, qui paroît ajoutée à l'évaluation du mille correſpondante à dix ſtades ; il eſt aiſé de voir qu'en prenant 143 pas, ſelon les définitions Arméniennes, ſur le pied d'un ſtade, ce nombre de pas multiplié par ſept, donne 1000 pas. Mais, un ſtade de pareille meſure, ou qui paroiſſe y répondre, ne ſe fait connoître par aucun indice : & M. d'Anville ne doute nullement, que ce qu'on trouve ainſi dans quelques écrits Arméniens des temps poſtérieurs à l'Antiquité, ne dérive de l'uſage que les Grecs ont fait du mille ſous le bas Empire, & qui ſubſiſte ſous la domination Turque. Ce mille Grec, auquel Photius donne ſept ſtades & demi, eſt défini préciſément à ſept, par Heſychius. Mais, le mille chez les Grecs n'eſt ainſi évalué à ſept ſtades, que par un raccourciſſement de la meſure du mille, non par une extenſion du ſtade Olympique ou ordinaire, dont on ſait que huit compoſoient le mille Romain. C'eſt ce dont on eſt aſſuré par l'étendue poſitive de pluſieurs eſpaces connus. Celui de l'Hexa-mile, dans l'iſthme de Corinthe, meſuré par les Vénitiens, qui ont défendu ce paſſage contre les Turcs par un mur, ne fournit pas complètement 600 toiſes pour chaque mille, & par ce calcul, le mille ſe trouve même inférieur à ſept des ſtades qui feroient ſept huitièmes du mille Romain. Ce qu'on nomme pareillement *Hexa-mil,* à l'entrée de l'ancienne Cherſonèſe de Thrace, n'eſt qu'un eſpace de 40 ſtades, ſelon Scylax, & qu'Hérodote & Xénophon réduiſent à 36 ou 37. Ainſi, c'eſt faute de diſcernement, que des auteurs Arméniens confondent les choſes, lorſqu'en croyant parler d'un ſeul & même mille,

ils le font de sept stades comme de dix. La définition du mille sur le pied de dix stades est vérifiée par l'existence d'un stade particulier, dont on sait positivement que dix répondent au mille Romain, & trente à la parasange composée de trois milles. Nous ne connoissons point de mesure usitée de stade, qui soit telle que sept de ces mesures équivalent au mille Romain, duquel on ne sauroit distinguer le mille de l'Arménie, lorsqu'un calcul élémentaire le rend égal & conforme. Que dira-t-on de ce que Moïse de Khorène compare l'espace d'un degré à 500 stades? Car, dans cette évaluation du degré, qu'on doit juger être puisée dans Ptolémée, que Ptolémée tenoit de Marin de Tyr, & dont Posidonius étoit l'auteur; on ne trouvera aucun rapport de combinaison avec ce qui constitue positivement la mesure itinéraire Arménienne. Il faut donc que la critique fasse voir une distinction entre ce qui est positif & ce qui ne l'est pas.

Il paroîtra très-vraisemblable, que l'usage du mille Grec se soit communiqué aux parties de l'Arménie, qui étoient limitrophes de l'Empire d'Orient. Les empereurs de Constantinople ont conservé long-temps la Colchide sous le nom de Lazique. Vers le temps de Constantin Porphyrogénète, c'est-à dire dans le dixième siècle, l'empereur Grec étoit encore reconnu par des princes, qui tenoient la haute Ibérie, vers les sources du Kur ou Cyrus, avec le titre de Curopalates. Le prince de Pasparacan, qualifié d'Ἄρχων τῶν ἀρχόντων, dont la résidence étoit à Kars, & qui étendoit son domaine jusque sur les villes situées au nord du lac de Van, comme on l'apprend du Porphyrogénète, rendoit des devoirs d'obéissance à l'empereur de Constantinople. Plusieurs indications de distances sur cette même frontière n'ont paru convenir qu'à la mesure du mille Grec. Ayant fait un calcul de ce que les Grecs modernes dans leurs Portulans comptent de distances le long de la côte de la Mer Noire, M. d'Anville trouve 205 milles depuis Trébizonde jusqu'à l'embouchure du Phase. La navigation d'Arrien le long de cette côte, fournit par le détail le plus circonstancié 1440 stades, & les 205 milles,

De Admin. Imp. cap. 44.

Per. Ponti-Eux.

ſelon l'évaluation du mille à ſept ſtades, en donnent 1435. Il ſeroit difficile de tirer d'une combinaiſon de cette eſpèce une convenance plus rigoureuſe.

Cette meſure, ainſi vérifiée ſur la côte du pays des Lazes, s'étendoit dans le continent voiſin, & le témoignage d'Agathias y eſt formel. Il dit, que non-ſeulement les Lazes, mais encore les Ibériens & les Perſes, c'eſt-à-dire ceux qui occupoient cette partie de l'Arménie qui a été appelée Perſarménie, ſont d'accord à compter vingt & un ſtades dans la paraſange; par où il eſt naturel d'entendre que ces peuples uſent d'un mille de ſept ſtades, qui leur eſt commun. Car, outre que la paraſange repréſente eſſentiellement trois milles, l'évaluation du mille ſur la côte des Lazes ſe communique, & devient propre aux pays qui uſoient de la même meſure. Il eſt vrai qu'Agathias, au même endroit où il parle de la meſure commune aux Lazes, aux Ibères & aux Arméniens, croit la rectifier en évaluant la paraſange à trente ſtades; mais, qui ne voit que cet hiſtorien manque de critique en ce point, & qu'il tombe dans une mépriſe pareille à celle que l'on a remarquée dans les auteurs Arméniens, & qui conſiſte à ne pas reconnoître l'altération que le temps a apportée dans l'uſage d'une meſure itinéraire? *Lib. II.*

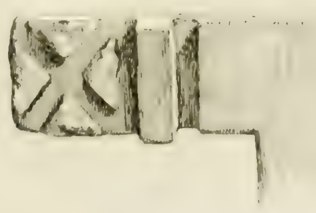
Pour dire au-reſte ce qui convient à la Géographie actuelle, l'Arménie & la Géorgie ayant ſubi le joug des princes Mahométans, la meſure des paraſanges dans l'eſtime commune des diſtances, a pris de la conformité avec la manière plus générale de l'eſtimer dans les provinces de la Perſe. Il eſt conſtant que ſous la domination des Arabes dans les contrées de l'Orient, la farſangue ou paraſange eſt devenue plus grande que l'ancienne paraſange Perſane ne l'étoit par ſon évaluation à trente ſtades, ſur la meſure de ſtade qui répond à une dixième partie du mille Romain. Le mille Arabique étant de telle longueur, que près de cinquante-ſept milles ont paru ſuffiſans pour remplir l'eſpace d'un degré, ſelon la meſure de la Terre ſous le khalife Almamoun; il s'enſuit, à raiſon de trois milles pour la paraſange, que dix-neuf paraſanges, au lieu de vingt-cinq, ſont à peu près l'équivalent d'un degré. M. d'Anville croit que cette

meſure de paraſange peut répondre à ce que Chardin compte de lieues en diverſes diſtances, depuis Érivan juſqu'à Tébriz ou Tauris. Mais, les quarante-huit lieues, auxquelles le même voyageur borne la route de Tiblis ou Téflis à Érivan, n'admettent point un eſpace en droite ligne, qui ſoit égal à ſoixante paraſanges de dix-neuf au degré, comme il y a des cartes qui le donnent; & bien loin de croire, que les lieues ſoient plus fortes en cette partie que dans l'intervalle d'Érivan à Tébriz, il y auroit lieu de les eſtimer plus foibles. On demandera peut-être quelque détail ſur l'Itinéraire Arménien dont il a été fait mention, & qui eſt manuſcrit à la bibliothèque du Roi: M. d'Anville répond, qu'à la réſerve de ce qu'il en a rapporté, & mis en parallèle avec Moïſe de Khorène, c'eſt un écrit très-imparfait, & dont la Géographie ne peut tirer d'autre connoiſſance que celle des noms de quelques lieux particuliers, & preſque inconnus d'ailleurs.




AVGV SACRV DEO
BRIXANTV PROPITIV




XI

SUR UNE CLEF ANTIQUE.

ON trouva, il y a peu d'années, dans un champ voiſin de Moulins-Engilbert, petite ville du Nivernois, une clef antique de cuivre, qui eſt tombée entre les mains de M. le baron de Zurlauben, Aſſocié-Libre de notre Académie. Comme il occupe ſon loiſir à des recherches utiles & curieuſes ſur l'antiquité & ſur le moyen âge, & qu'il préſente ſouvent à l'Académie les fruits de ſes études; il nous a mis cette clef ſous les yeux, & nous a en même temps expoſé ce qu'il en penſoit. Le 21 Janv. 1763.

Cette clef reſſemble aſſez à une de celles que D. Montfaucon a fait graver dans ſon antiquité expliquée; elle eſt longue d'un demi-pied, large d'un pouce & demi, ayant le manche arrondi; ſur la tige de la clef, ſont gravés ces mots:

AVGV SACRVꟽ DEO
BRIXANTV PROPITIV

Ce que M. de Zurlauben explique ainſi, *Auguſto Sacrum Deo Brixantum propitium*, ou bien *Brixantibus voventibus* ou *Brixantum voto*, ou bien encore *Brixantibus victis propitium*. De ces explications diverſes, il s'en tient, avec raiſon, à la première comme à la plus ſimple. La dernière ne paroît pas pouvoir être admiſe; ſans doute que ces peuples auxquels appartenoit le Temple, dont cette clef ouvroit les portes, n'auront pas été curieux de rappeler ſur cet inſtrument la mémoire de leur défaite.

Mais quelque explication que l'on donne à ce monument, le mot *propitium* rapporté à *ſacrum*, eſt embarraſſant; plutôt que d'admettre une expreſſion forcée & inuſitée, ne ſeroit-il pas plus court de dire que le graveur barbare aura mis *propitiu*, au lieu de *propitio*? Ce qui ſeroit une conſtruction latine & fréquente dans les inſcriptions, *Deo Brixantum propitio*.

Pline l'ancien & Ptolémée, ſont les ſeuls auteurs qui faſſent

Lib. III. mention de ce peuple. Pline met les *Brixentes* au nombre des nations des Alpes, citées dans la grande inſcription du monument qu'on appelle le *Trophée d'Auguſte*, & que le peuple *L. II, c. 12.* Romain lui fit élever ſur les Alpes. Ptolémée les nomme BPIΞANTAI & les place dans les parties ſeptentrionales de la Rhétie. Le nom de *Brixen*, ville épiſcopale du comté de Tirol, dérive du nom de ce peuple; c'eſt le *Sublavium* de l'itinéraire d'Antonin. La clef dont nous donnons l'inſcription ſervoit apparemment à un Temple, qui étoit conſacré à Auguſte, dans les environs de Brixen.

On ſait que le Sénat de Rome ayant mis Auguſte au *Dio. lib. VI.* nombre des Dieux auſſitôt après ſa mort, établit des Prêtres *Tac. Ann. l. I, c. 10.* pour deſſervir ſes autels & ſes temples; les provinces avoient prévenu la mort du Prince, & lui avoient rendu dès ſon vivant les honneurs divins:

Hor. l. II, ep. I. *Præſenti tibi maturos largimur honores,*
Jurandaſque tuum per numen ponimus aras.

Strab. lib. IV, c. 192. Le temple & l'autel de Lyon furent bâtis vingt-quatre ans avant la mort d'Auguſte: les Gaules étoient remplis de temples en ſon honneur, & rien n'empêche que le temple dont il s'agit n'ait été bâti dès le vivant d'Auguſte.

Dio. l. LIV. Strab. l. IV. Paterc. lib. II. Suet. in Aug. & Tib. Aurel. Victor. Ce fut l'an 738 de la fondation de Rome que Claudius-Druſus, fils de Livie, attaqua les Rhétiens & les autres peuples des Alpes, qui ſont nommés dans le trophée d'Auguſte; il les défit dans le territoire de Trente; leurs femmes s'y défendirent avec une fureur égale à celle des maris. Ceux d'entre les Rhétiens qui échappèrent aux vainqueurs tentèrent d'entrer dans les Gaules; mais Tibère, frère de Druſus, les arrêta, & ils furent enfin contraints de ſe ſoumettre.

Les Romains, pour prévenir leur révolte, tirèrent de la Rhétie les plus vaillans des habitans & les transférèrent ailleurs, n'y laiſſant que le menu peuple pour la culture des terres. Ils réduiſirent ce pays en province, lui donnèrent des gouverneurs, *Ode 4, l. IV.* & lui impoſèrent des tributs conſidérables. Horace nous a *Ode 14, l. IV.* laiſſé deux belles Odes, ſur cette expédition de Druſus,

& ce sont des monumens plus durables que le trophée des Alpes, détruit depuis long-temps.

On ne peut entendre ici par *Brixantes* les habitans de plusieurs lieux de la Gaule, tels que le Saltus-Brexius d'Aimoin, d'où est venu le nom de la province de Bresse, ni les *Brixis* de Grégoire de Tours, sur les frontières de la Touraine & du Poitou. Jamais les habitans de ces lieux n'ont porté le nom de Brixantes. Quelque Voyageur curieux aura apporté cette clef de Brixen dans le Nivernois, où elle se sera perdue, & même enfouie dans la terre.

Lib. III, c. 14.

Lib. X.



DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

PENDANT les années 1761, 1762 & 1763, l'Académie a fourni, ſuivant l'uſage, les Deviſes qu'on lui a demandées pour le Jeton de l'*Extraordinaire des guerres.*

En 1761, elle fit l'épitaphe de M. de Moncalm, tué en Canada, où il commandoit les troupes du Roi en qualité de Lieutenant général.

Elle fit encore, dans le courant de la même année, une Médaille qui lui avoit été demandée par les Maire & Échevins de la ville de Reims, pour être jetée dans les fondemens d'une ſtatue pédeſtre que la ville a fait élever en l'honneur du Roi.

En 1763, elle fit quatre Médailles, ſavoir, 1.° une pour la ville de Paris, au ſujet de l'inauguration de la ſtatue du Roi; 2.° à l'occaſion du Pacte de famille; 3.° pour la Paix qui venoit d'être conclue; 4.° enfin au ſujet du monument que la Ville venoit d'élever. Les trois dernières Médailles avoient été demandées par le Roi.



ÉLOGES

ÉLOGES

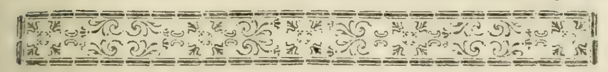
DES

ACADÉMICIENS

MORTS

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXI,

JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXIII.



ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ SALLIER.

CLAUDE SALLIER, fils de Claude Sallier & de Nicole Beaudoin, nâquit le 4 avril 1685 à Saulieu en Bourgogne; il y fit ses premières études, & une heureuse nature préparoit dès-lors en secret des talens destinés à se montrer un jour sur le plus grand théatre de la Littérature Françoise. M. l'abbé Sallier, né avec un cœur reconnoissant, n'a jamais oublié ce qu'il devoit à sa patrie; il se souvenoit que la rareté des livres auroit pu retarder ses progrès: parvenu à une fortune honnête, il s'est fait un devoir de remédier à cette stérilité; il a formé, à ses dépens, dans le collége de Saulieu une Bibliothèque choisie; espèce de plantation littéraire, qui par la nature de ses productions peut rendre un jour cette petite ville plus recommandable que les côteaux les plus renommés de cette fertile contrée. Après avoir reçu les premières instructions, il alla prendre à Dijon des leçons de Rhétorique, de Philosophie & de Théologie; il entra dans les Ordres sacrés, & fit avec succès dans la province l'essai des qualités qui devoient lui procurer une haute considération dans la capitale du royaume.

Assemblée publique de Pâques 1761.

Ses talens l'y appeloient: ils le firent connoître de M.me la comtesse de Rupelmonde, qui le choisit pour élever un fils sur lequel se réunissoient les espérances de deux Maisons illustres. Les dispositions du fils, & la reconnoissance de la mère, ont également répondu aux soins d'un maître aussi habile qu'attaché à ses devoirs. Ce jeune Seigneur se montroit digne de sa naissance & de l'éducation qu'il avoit reçue, lorsqu'il fut tué dans la dernière guerre à la tête d'un régiment, dont il étoit Colonel; & M.me la comtesse de Rupelmonde, dont l'inclination bienfaisante fut toujours guidée par un

diſcernement exquis, n'a ceſſé d'appuyer de ſon crédit le mérite de M. l'abbé Sallier.

Ce fut ce mérite déjà connu de tous les amateurs des Lettres, qui lui ouvrit l'entrée de cette Académie en 1715. Il y apportoit la connoiſſance des langues Hébraïque, Syriaque, Grecque, Latine, Italienne, Eſpagnole & Angloiſe; la facilité d'écrire en ſa langue avec netteté, correction, élégance; une haute eſtime des bons écrivains de l'antiquité, fondée ſur un goût épuré & ſur un ſentiment délicat, qui lui faiſoient reconnoître dans leurs ouvrages le juſte aſſortiment des beautés de l'art & de celles de la Nature. L'étendue & la variété de ſon ſavoir, qu'une ardente paſſion pour l'étude ne laiſſoit jamais oiſif, ont rempli nos Mémoires de quantité de morceaux curieux ſur la littérature Grecque, Latine & Françoiſe. Æſchyle, Sophocle, Plutarque, Pindare, encore trop peu connu, ont reçu de M. l'abbé Sallier d'utiles éclairciſſemens. Mais nul auteur n'eut pour lui autant d'attraits que Platon; il y découvroit un parfait aſſemblage de tous les talens partagés entre les autres écrivains: Platon fit les délices de ſes études; Platon nous parloit ſans ceſſe par ſa bouche, & cette Académie ſembloit être devenue l'écho de celle d'Athènes. Les auteurs Latins ne lui étoient pas moins familiers: nous avons de lui une infinité de remarques, de critiques, de réflexions judicieuſes ſur leurs ouvrages. Un Académicien ſavant & de beaucoup d'eſprit, mais peut-être un peu trop ami du paradoxe, s'étoit exercé à détruire la certitude des faits attribués aux quatre premiers ſiècles de Rome; c'étoit enlever à l'Académie une portion de ſon patrimoine. M. l'abbé Sallier s'éleva avec force contre un préjugé particulier, qui s'imaginoit combattre un préjugé public. Son adverſaire, très-eſtimable d'ailleurs par la droiture de ſon eſprit & par la profondeur de ſon érudition, ne prétendoit pas détruire toute l'antiquité; ſes doutes ne portoient que ſur les évènemens compris entre la fondation de Rome & les guerres de Pyrrhus; il étoit d'ailleurs perſuadé, que les gens de Lettres, qui eſſayent d'introduire le Pyrrhoniſme hiſtorique, travaillent, apparemment ſans intérêt, pour la

consolation de l'ignorance & de la paresse, à qui il est sans doute bien plus commode de donner un démenti à tous les historiens, que d'acquérir par une étude suivie les connoissances nécessaires pour atteindre & fixer la vérité qui semble fuir au travers d'une longue suite de siècles. L'histoire moderne & celle de la France en particulier, doivent aussi à M. l'abbé Sallier de nouvelles lumières ; il avoit embrassé toutes les parties de l'érudition ; il en savoit rapprocher les deux extrémités. L'antiquité acquéroit entre ses mains toute la clarté & l'intérêt du moderne, & le moderne tout le prix & le curieux de l'antiquité.

En 1719, M. Sarrasin, Professeur en langue Hébraïque au Collége royal, étant mort, M. l'abbé Sallier fut nommé pour lui succéder ; il remplit avec distinction une chaire illustrée par les Vatable, les Mercier & les Génébrard. Un choix qui ne lui fit pas moins d'honneur, quoique pour une fonction privée, c'est celui que fit de sa personne, plusieurs années après, un grand Prince qui avoit consacré toutes les forces de son esprit à l'étude de l'Écriture-sainte, ainsi que toutes les affections de son cœur à la pratique des maximes évangéliques. Feu M. le duc d'Orléans a voulu recevoir de sa bouche les principes de l'Hébreu & du Syriaque ; il l'a honoré d'une pension, & du titre de Secrétaire-interprète. Dans le cours d'une glorieuse carrière, il n'a manqué à M. l'abbé Sallier aucune des couronnes qui peuvent décorer l'esprit & le savoir. Il fut admis en 1729 à l'Académie Françoise ; celles de Londres & de Berlin se sont empressées d'inscrire son nom dans leurs fastes : il étoit pour la France & pour les pays étrangers, un des principaux Directeurs du commerce littéraire.

La place qu'il occupoit dans la bibliothèque du Roi, lui avoit ouvert les canaux de cette correspondance générale ; il y fut appelé en qualité de Garde, après la mort de M. Boivin. La splendeur du trone François, le droit de préséance que la nation s'est acquise dans l'empire des Lettres, ainsi que dans les cours étrangères, la magnificence de nos Rois, pour former une Bibliothèque digne de leur grandeur & de leur puissance,

donnent à leur Bibliothécaire une éminente considération; dépositaire d'un trésor, supérieur à celui des Attale & des Ptolémée, c'est lui qui maintient en vigueur les loix de l'établissement, règle les emplois, veille sur la manière dont ils sont remplis, décide des acquisitions, fait agir les ressorts nécessaires pour entretenir, peupler, enrichir ce noble département. Mais si le Bibliothécaire en est le gouverneur, on peut dire que les Gardes en sont les premiers magistrats : ce sont eux qui distribuent le travail, qui assignent aux ouvrages le rang qu'ils doivent occuper, qui les enregistrent, qui les définissent; en un mot c'est à eux à maintenir dans ce peuple infini d'auteurs une sorte de police, sans laquelle ce ne seroit qu'une multitude confuse, inutile, embarrassante. Combien de soins, de précision & de justesse, ne demandent pas ces fonctions? mais la garde d'un si riche trésor demande encore, dans ceux auxquels elle est confiée, des qualités plus relevées. L'étendue de leur savoir doit répondre à celle de la Bibliothèque royale; & comme elle est le supplément de toutes les Bibliothèques particulières, aussi doit-on retrouver chez eux les lumières qui échappent aux autres Littérateurs. Quel fonds de connoissances ne leur faut-il pas pour éclairer ceux qui les consultent, pour faire honneur auprès des Savans étrangers à l'érudition Françoise, en leur montrant qu'elle n'est pas ensévelie dans ce superbe monument, mais qu'elle vit & qu'elle respire parmi nous? si l'on ajoute le zèle & l'intelligence pour les recherches, la vigilance pour la conservation, l'exactitude à tenir les volumes réunis, à ne leur permettre qu'à propos un essor modeste & une courte absence, & à les rappeler lorsqu'ils semblent oublier leur demeure naturelle; on aura tout ensemble, & les louanges qu'a méritées M. l'abbé Sallier, & l'excuse de cette fermeté un peu austère, qu'une curiosité plus occupée de ses propres besoins que de l'ordre public, lui a quelquefois reprochée.

Son entrée à la Bibliothèque fut signalée par une époque fameuse. On vit arriver presqu'avec lui, & comme à sa suite, une foule de nouveaux habitans, originaires de toutes les

contrées du monde, restes précieux de tous les siècles, & qui n'étoient que plus estimables par leur vieillesse; c'étoient les manuscrits de M. Colbert. Ce grand Ministre, dont l'ame avoit autant d'étendue que la puissance de son maître, les avoit rassemblés en même temps qu'il enrichissoit son Prince & son pays du commerce des nations étrangères. M. l'abbé Bignon, auquel cette Académie doit sa solidité, & la bibliothèque du Roi son plus grand lustre, entreprit de réunir ces manuscrits à ceux dont le Roi étoit déjà possesseur; il chargea M. l'abbé Sallier, conjointement avec M. l'abbé Targny & M. l'abbé Sévin, de les examiner, de les apprécier, d'en dresser l'état. Ces trois Savans, comparables à ces Triumvirs que les Romains choisissoient pour l'établissement de leurs colonies, s'acquittèrent de cette commission avec la capacité qu'on étoit en droit d'en attendre: la nouvelle peuplade, chargée de trésors jusqu'alors inconnus, fut établie en 1732, & fit une des plus nobles parties de l'ancienne Bibliothèque.

M. l'abbé Sallier avoit fait connoître en cette occasion qu'il étoit né pour l'honneur de son emploi; il n'a cessé dans la suite d'en donner des preuves, par son zèle à seconder celui du Bibliothécaire; il a laissé, en mourant, le nombre des Imprimés accru d'un cinquième, & d'un tiers celui des Manuscrits.

Mais la plus utile acquisition qu'il ait sans doute procurée à la bibliothèque du Roi, c'est celle d'un collègue dont l'Académie pleure encore la perte: il connoissoit la vaste & profonde érudition de M. Melot; élevé fort au-dessus de cette basse politique qui évite la comparaison d'un mérite éminent, il encouragea la modestie de ce Savant, il le présenta à M. Bignon & lui facilita tous les accès. M. Melot a surpassé ses espérances, mais il n'a partagé que ses travaux; une mort toujours prématurée dans les hommes qui lui ressemblent, l'a enlevé à la Bibliothèque, à l'Académie, à l'honneur & à la vertu, lorsque M. l'abbé Sallier s'occupoit sérieusement à faire tomber les faveurs du Prince sur ce confrère, qui se contentoit de les mériter.

Nos Rois ne possèdent rien pour eux-mêmes, la France

eſt leur famille, leurs palais ſont l'aſyle d'un peuple nombreux, leur tréſor coule dans les veines de leurs ſujets ; dans ce ſyſtème de bienfaiſance univerſelle, afin que la bibliothèque du Roi fût commune à la nation, & même aux étrangers, M. l'abbé Bignon conçut deux grands projets, & trouva dans le Prince & dans ſes Miniſtres les diſpoſitions les plus favorables pour l'exécution ; c'étoit de compoſer un catalogue qui pût indiquer à toute l'Europe ſavante les richeſſes renfermées dans ce magnifique dépôt, & d'ouvrir la Bibliothèque au public pour les communiquer. M. l'abbé Sallier ſe prêta volontiers à des vues ſi nobles & ſi utiles ; par ſes ſoins & par ceux des Savans qui l'ont aidé, on a déjà vu paroître au jour dix volumes du Catalogue ; recueil immenſe, qui, lorſqu'il ſera complet, préſentera à nos yeux toutes les branches de nos connoiſſances, leurs formes diverſes, & l'inépuiſable fécondité de l'eſprit humain. Depuis le moment où la Bibliothèque devint publique, M. l'abbé Sallier ſe fit un devoir indiſpenſable de préſider à l'aſſemblée de ces hommes ſtudieux, qui viennent y chercher des lumières ; dans les ſaiſons les plus glacées, au milieu de ces vaſtes galeries, où il n'eſt permis d'introduire d'autre chaleur que celle de l'étude, nous l'avons vu, auſſi uniforme & auſſi conſtant que le Soleil dans ſa courſe, paſſer les matinées entières à répondre à ceux qui le conſultoient, & à leur indiquer les matériaux qu'ils ignoroient ſouvent eux-mêmes, & qui ſe trouvoient auſſi bien rangés & mieux développés dans ſa tête que dans les catalogues les plus circonſtanciés. Ni l'intérêt de ſa ſanté, ni les affaires, encore bien moins les plaiſirs, ne l'ont jamais détourné un ſeul jour de cette fonction ; & dans la courte durée de ſa dernière maladie, lorſque ſes yeux refuſoient le ſommeil & ſon eſtomac toute nourriture, ſon abſence de la Bibliothèque fut pour lui la privation la plus ſenſible. Les loix Romaines gênoient les Tribuns du peuple, ces Magiſtrats établis pour gêner tous les autres, juſqu'à leur défendre de coucher hors de Rome, ſi ce n'étoit pendant les féries Latines ; M. l'abbé Sallier s'impoſa une loi encore plus ſévère, il ne connut jamais de vacances,

&

& nul prétexte, nulle inſtance ne pouvoit l'engager à paſſer une nuit hors de l'enceinte de ſa république.

Nous attendons avec impatience le dernier fruit de ſes veilles; c'eſt l'édition qui ſe fait à l'Imprimerie royale d'un manuſcrit de l'hiſtoire de Joinville, plus complet que ceux que l'on avoit connus juſqu'à préſent, & qui rend à l'auteur ſa franchiſe première, & cette naïveté originale qu'avoit affoiblie une délicateſſe gauloiſe, en prétendant la rajeunir. M. Melot a pris ſoin d'accompagner cet ouvrage d'une nomenclature propre à donner l'intelligence des termes ſurannés, & M. l'abbé Sallier en a préparé la préface.

Son zèle à remplir ſes obligations lui a mérité la confiance des Miniſtres; ſon caractère honnête & complaiſant, lorſqu'il pouvoit l'être ſans manquer à ſes devoirs, lui a procuré leur bienveillance. Il s'eſt acquis l'eſtime des Maiſons les plus diſtinguées; M.me la maréchale de Noailles, mère de M. le Maréchal, cette Dame auſſi recommandable par l'élévation de ſon eſprit & de ſon ame, que par l'éclat d'une illuſtre poſtérité, l'honora d'un legs par ſon teſtament: il vivoit dans la liaiſon la plus intime avec la famille de M. de Boullongne; il étoit chéri par-tout où la probité & le ſavoir ſont en honneur.

Mais un mérite qui tire ſon plus grand prix de l'obſcurité où il aime à s'envelopper, c'eſt celui de ſes aumônes; il s'empreſſoit à ſecourir ceux qui lui étoient attachés par quelque ſervice; il contribuoit à l'éducation des enfans nés avec plus de talens que de fortune; il partageoit la ſienne avec l'infirme, la veuve & l'orphelin. Ses bienfaits ſeroient encore, ſelon ſes intentions, ignorés des hommes, ſi ſes ſucceſſeurs n'avoient pas été témoins des larmes & des regrets de pluſieurs infortunés, qui ſont venus, après ſa mort, dépoſer dans leur ſein le ſecret de leur indigence & de ſa charité.

Je ne dois pas omettre un trait de ſa vie qui prouve ſon déſintéreſſement & la bonté de ſon cœur; il n'étoit pas né riche, il avoit abandonné à ſes parens le peu qu'il avoit reçu de patrimoine, il n'avoit même rien épargné pour l'avancement

d'un frère dont le mérite a répondu à ses soins; ses talens l'avoient déjà placé dans une situation commode, & pouvoient lui donner d'autres espérances. M. l'abbé Sévin se trouvoit dans des circonstances tout-à-fait pareilles; l'amitié intime qui les unissoit leur inspira de se faire une donation mutuelle, par un testament réciproque. M. l'abbé Sévin étant décédé le premier, son ami n'usa de son droit que pour le partager avec les héritiers naturels; les parens du défunt devinrent ceux de M. l'abbé Sallier; la générosité du légataire universel les dédommagea avec avantage de ce que le testament sembloit leur ôter, & ils eurent à se féliciter de cette espèce d'exhédération.

Je ne parle point des récompenses accordées à ses longs & continuels services; les bienfaits du Prince sont précieux & respectables, ils font honneur à sa bonté, ils ajoutent un nouveau lustre au mérite; mais pour conserver l'éclat dont ils brillent dans la main du Prince, ils ont besoin que le mérite les précède & les justifie: tels sont ceux dont M. l'abbé Sallier a été comblé; ils serviront d'encouragement à ses successeurs, qu'il a formés lui-même, & qui ont en leur faveur réuni, avec le choix du Prince, les suffrages unanimes du public.

La santé de M. l'abbé Sallier fut ferme & entière jusqu'aux trois dernières années de sa vie; un rhumatisme, dont il fut pour lors attaqué, lui causoit de temps en temps de vives douleurs, mais cédoit à la vigueur de son tempérament; ce ne fut que trois semaines avant sa mort que ses forces, au lieu de décroître insensiblement, s'anéantirent tout-à-coup. Il reçut, avec les sentimens d'une résignation chrétienne, les derniers Sacremens de l'Église, & mourut le 9 janvier de cette année, âgé de soixante-quinze ans & neuf mois.



ÉLOGE
DE M. BON.

FRANÇOIS-XAVIER BON naquit à Montpellier le 15 d'octobre 1678, de Philibert Bon, Premier Préſident de la Chambre des Comptes & Cour des Aides de Montpellier, & de Catherine de Sartre, fille de Gabriel de Sartre, Conſeiller en la même Cour. La nobleſſe de ſa famille, qui ſe ſoutenoit avec honneur depuis pluſieurs ſiècles, acquit un nouvel éclat dans la perſonne de François Bon ſon aïeul. Le mérite de ce Magiſtrat ſut réunir l'eſtime de ſa Compagnie & la faveur du Prince. En 1643, la Cour ſouveraine de Montpellier le demanda pour chef. Le Roi fit plus qu'elle ne demandoit; il le nomma encore Conſeiller d'État avec une penſion de ſix mille livres.

Aſſemblée publique de la S.t Martin 1761.

L'enfance de M. Bon ne promettoit pas une vie de quatre-vingts ans; à l'âge de quatre ans il ſe caſſa une jambe, & cet accident lui cauſa de longues & fâcheuſes maladies. Une complexion délicate s'offroit à ſervir la pareſſe, en lui fourniſſant une excuſe légitime. M. Bon ne l'écouta pas; il aima mieux fortifier ſon tempérament par l'habitude du travail.

Son génie heureux ſe développa dès ſes premières années. Son père donnoit à ſon éducation les momens dont le ſervice public lui permettoit de diſpoſer. Il animoit ſes études par des conférences où le jeune homme rendoit compte de ſes progrès : on admiroit la facilité, la vivacité, la netteté de ſon eſprit; mais on lui épargnoit les louanges, dont l'excès ne manque guère d'étouffer ce qui les fait naître. Aux connoiſſances ſérieuſes, il joignit celles d'agrément, telles que la Muſique & le Deſſein; il ſe prépara dans la première un délaſſement de ſes travaux, & dans l'autre un inſtrument utile à l'étude de l'Antiquité & de l'Hiſtoire Naturelle, qu'il cultiva dans la ſuite.

Deux frères nés après lui étant morts fort jeunes, il devint l'unique espérance de sa famille. On se hâta de le marier; au mois d'Avril 1693, il épousa M.lle de Boucaud, fille du Président de ce nom. Le jeune époux n'avoit pas quinze ans, son épouse n'en avoit que treize; on les tint quelque temps séparés. Pour mettre à profit cet intervalle, M. Bon le père conduisit son fils à Toulouse, & lui fit recommencer sa Rhétorique qu'il avoit déjà faite à Montpellier. Peu de temps après il l'envoya à Paris pour y faire ses études de Droit & de Philosophie.

Dans cette grande ville, peuplée de maîtres, de livres, de sociétés littéraires, rendez-vous général des sciences & des arts, où le faux se trouve mêlé avec le vrai, le clinquant avec l'or, le babil avec le savoir, c'est un bonheur pour un jeune homme sans expérience, de rencontrer un guide assez instruit & assez zélé pour éclairer son choix, l'adresser aux sources les plus fécondes, les plus pures, & le détourner des charlatans qui l'appellent à haute voix. M. Bon trouva ce secours dans un grand Magistrat, ami des hommes & des Lettres, d'un génie étendu & profond, savant en tout genre, & d'un discernement exquis, plus capable que personne de montrer à un jeune homme la route de la science & de la vertu, où il avoit déjà lui-même conduit un fils avec un succès qui tient du prodige : c'étoit M. Daguesseau, père de ce Chancelier immortel, que la France ne cessera d'honorer, tant qu'elle saura apprécier le mérite. Pendant son intendance du Languedoc, il avoit conçu pour M. Bon le père une estime singulière, il voulut bien aider le fils de ses conseils; il l'adressa aux mêmes maîtres qu'il employoit à l'éducation de M. de Valjouan son second fils. M. l'Écuyer leur enseigna le Droit, M. Pourchot la Philosophie, M. Ozanam les Mathématiques. Les deux élèves, qui avoient reçu ensemble les premières leçons à Montpellier, se lièrent étroitement : rivaux d'études & toujours amis, ils partagèrent sans jalousie l'estime & l'affection de leurs maîtres.

A ces instructions, M. Bon, insatiable de savoir, joignit

celles de M. Régis, qui enseignoit alors à Paris la philosophie de Descartes. Cet habile Philosophe, né en Languedoc, étoit attaché à M. Bon le père. Il se prêta avec zèle à la curiosité du fils; & bientôt il fut si content de ses progrès, qu'il lui obtint de M. le duc d'Orléans l'honneur d'être admis aux savans entretiens, où ce Prince se plaisoit à pénétrer les secrets de la Physique.

Nul genre d'étude n'échappoit à la vaste avidité de M. Bon. Belles-Lettres, Jurisprudence, Sciences exactes, il embrassoit tout sans rien confondre. Il étoit en commerce avec tous les Savans. M. Vaillant lui inspira le goût des Médailles; M. Oudinet lui ouvrit le cabinet du Roi; c'étoit l'introduire dans le plus riche sanctuaire de l'antiquité. L'étude des tableaux & des estampes ne fut pas oubliée; M. Bon n'avoit pas encore dix-huit ans, & déjà nulle spéculation de la Nature, nulle pratique des arts ne lui étoit étrangère.

Tant de conférences avec les plus habiles gens de Paris, lui firent naître le desir de s'instruire encore par les voyages. Voyager en homme d'esprit, c'est conférer avec les nations entières & avec la Nature même, qui dans les divers climats se fait un jeu de diversifier ses leçons. M. le marquis de Courtebourne, maréchal-de-camp & gouverneur d'Hesdin, partoit pour l'armée de Flandre; M. Bon son cousin le suivit à la campagne de 1697. Après avoir étudié les opérations de la guerre, il se rendit à Riswic, pour y suivre de plus près ce manège artistement compassé, qui produit la paix; il vit l'Angleterre & la Hollande. S'étant lié d'amitié avec M. de Bonrepos, notre ambassadeur à la Haye, il l'accompagna dans le duché d'Holstein, & trouva dans la ville de Hambourg des lettres de son père qui le rappeloit en France. Il se disposoit alors, avec tout l'empressement d'un jeune curieux, à partir pour l'Italie, cette fameuse école des beaux Arts, où l'antique, après tant de chutes & de blessures, respire encore assez pour faire la leçon au moderne. Malgré un si puissant attrait, il obéit avec respect à son père, & revint à Paris, pour y prendre le degré de Licencié en Droit. Il soutint sa

thèſe avec des applaudiſſemens qui commençoient dès-lors à devenir rares. Après ces preuves de capacité, il entra dans l'exercice de la Magiſtrature, & fut reçu Conſeiller en la Cour Souveraine de Montpellier en 1699.

Les devoirs de ſon état firent alors ſon occupation, & ſes études précédentes ſon amuſement. Après avoir formé une bibliothèque des plus curieuſes & des mieux aſſorties, il attira dans ſa maiſon les perſonnes les plus inſtruites qui ſe trouvaſſent dans la province, & qu'il choiſiſſoit avec encore plus de ſoin que ſes livres. Les conférences recommencèrent, les matières du Palais y tenoient le premier rang, les Mathématiques, la Phyſique, l'Anatomie, venoient remplir les momens que leur laiſſoit la Juriſprudence. L'Aſtronomie méritoit les regards de M. Bon; il en poſſédoit les principes; il ſe pratiqua un obſervatoire dans une tour qu'un habitant de Montpellier voulut bien conſacrer à ce noble uſage; il y raſſembla à ſes dépens les inſtrumens les plus exacts, & toutes les machines qui compoſent l'ameublement de la Phyſique expérimentale.

Obligé de réſider en Languedoc, il trouvoit dans cette heureuſe province la pénétration la plus vive, de l'amour pour l'étude & des connoiſſances en tout genre. Il n'envioit à la capitale que ces ſociétés ſavantes, où l'émulation échauffe & fait éclore les productions du génie; où les lumières ſe croiſent, ſe réfléchiſſent, ſe multiplient par une communication mutuelle; où tant d'eſprits réunis ne compoſent qu'un même eſprit plein de force & de vigueur, qui raſſemble tous les talens & devient univerſel; il procura cet avantage à ſa patrie: de concert avec ſes aſſociés d'étude, il dreſſa les ſtatuts d'une Académie; M. de Bâville, intendant de la province, les approuva, & concourut avec lui pour obtenir du Roi des lettres patentes: elles furent reçues avec la plus grande joie, & enregiſtrées le 7 mars 1706, à la Chambre des Comptes, & le 9 avril ſuivant au Parlement de Toulouſe. Cette Académie, établie dans un ſol fertile, a déjà produit des fruits excellens.

Une éclipſe de Soleil accompagna ſa naiſſance, & pour

comble de bonheur elle fut totale; présage des plus sinistres pour le vulgaire ignorant, mais des plus heureux pour une Académie des Sciences, dont les phénomènes célestes sont l'objet le plus noble & le plus intéressant. La Société commença ses procédés astronomiques par l'éclipse arrivée le 2 mars 1706; toute la ville fut témoin de l'observation, qui se fit avec appareil dans un jardin public; l'obscurcissement de l'astre du jour fut considéré avec intrépidité, & chaque bourgeois s'en retourna en discourant avec la suffisance d'un nouvel astronome.

En 1707, le Roi, satisfait des services du père, accorda au fils des provisions de Premier Président en survivance: ce fut pour M. Bon un nouveau motif de redoubler d'attention à remplir les devoirs de sa charge; mais loin d'abandonner ses études, il en étendit l'objet par une nouvelle acquisition. Il travailloit depuis plusieurs années à former un cabinet de médailles; ennuyé d'un si lent accroissement, il acheta un médailler complet, qui rassembloit les doubles du cabinet de M. Foucaut, avec un très-grand nombre d'autres médailles rares & bien conservées. M. Mahudel, qui se trouvoit pour lors à Montpellier, acheva de l'instruire dans tous les mystères de la science numismatique.

M. Bon perdit son père au commencement de 1711, & sa femme l'année d'après; comme il restoit sans enfans, il épousa M.lle de Poujol, qui lui donna une fille & deux fils dans les trois premières années de son mariage.

Dans le temps de l'avènement du Roi à la couronne, il vint, à la tête de plusieurs députés, lui présenter les hommages de sa Compagnie; son compliment fut reçu avec une approbation générale, & M. le duc d'Orléans lui dit, en présence de toute la Cour, « qu'il étoit charmé de le revoir, & que sans les occupations dont il étoit chargé, il reprendroit volontiers « avec lui leurs anciennes études philosophiques. » Son Altesse Royale, mère de M. le Régent, voulut bien accepter de sa main deux pierres gravées, & les ajouter à celles qui composoient déjà ce Cabinet si précieux & si renommé; elle lui fit présent de son portrait enrichi de pierreries.

Il reçut encore, en 1731, une faveur à laquelle la Science seule ne donne pas droit de prétendre; Don Carlos, roi de Naples & de Sicile, à présent roi d'Espagne, passoit par Montpellier; il choisit lui-même la maison de M. Bon pour y loger: le compliment du Magistrat, le bel ordre & même la magnificence de la réception, tout fut au goût du Prince & de toute sa Cour. Le jeune Monarque, destiné à ressusciter des villes entières, & à rappeler au jour des merveilles ensévelies dans les abymes depuis près de dix-sept siècles, avoit dès-lors ce goût des Sciences & des Arts qui préside à ses heureuses recherches: sur le rapport de la renommée, il connoissoit déjà le cabinet de M. Bon; il voulut le voir, & s'y amusa plus de trois heures; médailles, pierres gravées, manuscrits, livres rares, curiosités naturelles, tableaux & desseins des grands maîtres, tout arrêtoit ses regards: un miroir cylindrique parut lui faire tant de plaisir, que le possesseur reconnut qu'il pouvoit prendre la hardiesse de l'offrir; il fut très-gracieusement accepté, & le Prince, à son tour, fit présent à M. Bon d'une montre à répétition, travaillée avec un art admirable. Ces témoignages de bienveillance, de la part de la cour d'Espagne, furent renouvelés en 1742, par le prince Don Philippe, que M. Bon complimenta à la tête de sa Compagnie.

Rappelé à Paris en 1736, par des affaires importantes, il eut l'honneur de présenter au Roi un beau médaillon d'or, de l'empereur Arcadius, trouvé près de Narbonne; mais un honneur plus grand encore, c'est que Sa Majesté écouta une explication étendue que M. Bon lui fit de cette antiquité, & qu'elle eut la bonté de le remercier & du présent & du détail qu'il venoit de faire avec autant d'esprit que de précision. La Cour étoit très-brillante ce jour-là, les États de Languedoc alloient recevoir audience, M. le cardinal de Fleuri & tous les Seigneurs s'empressèrent à féliciter M. Bon. Sa Majesté, pour l'honorer par des marques durables de satisfaction, donna ordre à M. le duc d'Antin de lui faire remettre cent cinquante volumes de l'Imprimerie royale: Elle lui accorda la même année une pension de deux mille livres, & confirma le choix

que

que cette Académie avoit fait de M. Bon pour une place de Correſpondant-Honoraire, titre qui, par le règlement de 1750, fut changé en celui d'Académicien-Libre. En 1737, il avoit été admis dans la Société royale de Londres.

L'étude du moderne ſe concilioit avec celle de l'antique; ayant été conſulté par le Grand-maître de Malte ſur un médaillon moderne, il compoſa, pour l'expliquer, une Diſſertation qu'un Savant de Malte critiqua vivement & avec aigreur; M. Bon répondit avec politeſſe: cette conteſtation fit naître pluſieurs écrits, que ſes amis mettent au nombre des ſes meilleurs ouvrages; mais que ſon éloignement naturel de toute diſpute, même littéraire, ne lui a pas permis de donner à l'impreſſion.

Ces études ne lui faiſoient pas perdre de vue celle de la Nature, il s'appliqua ſur-tout à conſidérer les opérations des inſectes: ce petit peuple, qui ſemble être l'eſſai ou le rebut de la création, & qui en eſt le chef-d'œuvre, lui paroiſſoit tenir, dans le monde animal, le même rang que les Artiſans dans les États; chétifs en apparence, mais laborieux, il leur ſoupçonnoit à tous une induſtrie. Les autres animaux ne ſemblent être créés que pour vivre & peupler l'Univers; ils ne ſervent l'homme que lorſqu'ils ſont captifs, comme des forçats à la chaîne: ils portent les premiers les habits dont nous faiſons uſage, il faut les dépouiller pour nous revêtir. Les inſectes, au contraire, ſont en quelque ſorte les ouvriers du genre humain, & loin de les taxer d'inutilité, M. Bon aimoit mieux nous accuſer d'ignorance : à des Sauvages qui vivent nus, un Tiſſerand paroîtroit un homme inutile. Combien de ſiècles ont ignoré le talent de ce ver merveilleux qui produit la ſoie? Pamphila, dans l'île de Cos, trouva la première le ſecret de la mettre en œuvre: la ſoie fut long-temps d'un prix égal à celui de l'or & des perles. Ce ne fut que ſous le règne de Juſtinien que des Moines apportèrent en Grèce des œufs de ver à ſoie : mille ans après l'Europe ne connoiſſoit pas encore toutes les formes que peut recevoir ce fil précieux; Henri II porta, aux noces de ſa fille, les premiers bas de ſoie qu'on eût vus en France.

M. Bon trouva, dans la coque d'une eſpèce d'araignée, une ſoie auſſi belle, auſſi forte & auſſi luſtrée que la ſoie ordinaire; ce ſont les petites araignées noires, à courtes jambes. Il entreprit de ſauver de la deſtruction & de tirer de l'opprobre cet inſecte déteſté, qui ne ſe montre que pour périr; c'étoit réparer l'injure de la métamorphoſe, & remettre en honneur la malheureuſe Arachné. Il communiqua ſa nouvelle ſoie à l'Académie de Montpellier, dans une aſſemblée publique; & comme il étoit curieux d'interroger toutes les parties de la Nature, & de tirer d'elle tous ſes ſecrets, il découvrit, par l'analyſe chimique de cette ſoie, des gouttes médicinales, qu'il croyoit encore plus actives & plus efficaces contre les apoplexies que les gouttes d'Angleterre.

Cette nouveauté fit grand bruit en Europe; l'auteur la publia en 1709, par un écrit qui fut traduit en toutes les langues. L'Impératrice, femme de Charles VI, voulut avoir des gants de cette eſpèce nouvelle; M. le prince de Brunſwic en écrivit à M. Bon, qui fit achever ce travail en moins de quinze jours. Leurs Majeſtés Impériales, pour reconnoître cet empreſſement à les ſatisfaire, lui envoyèrent une médaille d'or, qu'ils avoient fait frapper à l'occaſion de leur couronnement dans la ville de Prague.

La diſſertation fut portée à la Chine par le P. Parennin Jéſuite. L'Empereur donna ordre à ſes enfans d'en faire une lecture réfléchie; & ſur le compte qu'ils lui en rendirent, il oublia pour un moment la fierté Chinoiſe, & avoua qu'il falloit être Européen pour ſe livrer à des obſervations ſi délicates, & pour y réuſſir ſi heureuſement.

La découverte de M. Bon ne fut cependant pas à l'abri de la critique. M. de Reaumur la combattit par un Mémoire imprimé en 1710. M. Bon fit à ſes objections une réponſe, qu'il n'a, ſelon ſon uſage, communiquée qu'à un petit nombre d'amis; la plus grande difficulté conſiſte à trouver le moyen de nourrir les petites araignées. L'auteur ne doutoit point qu'on ne pût y parvenir; au reſte cette diverſité de ſentimens ſur un point d'hiſtoire naturelle, n'altéra jamais

l'eſtime & l'amitié que ces deux Savans avoient l'un pour l'autre.

L'année d'après M. Bon donna un Mémoire ſur le Larix; il s'attacha à démontrer que le Larix incombuſtible n'a jamais exiſté, quoiqu'en aient débité les anciens Naturaliſtes. Le papillon géant, à queue de Paon, fut auſſi l'objet de ſes recherches; il ſut extraire des coques de cet inſecte un alkali volatil; & comme rien ne lui ſembloit mépriſable, de tout ce qui peut être utile, il fit l'analyſe des marrons d'Inde, & il en tira un remède nouveau pour la guériſon des fièvres. En 1742, il préſenta à l'Académie de Montpellier une ſuite d'obſervations météorologiques, & un Mémoire ſur la chaleur directe du Soleil, comparée avec celle qu'on éprouve en même temps à l'ombre.

Nous paſſons légèrement ſur tous ces articles, qui ne ſont pas du reſſort de notre Académie : il nous ſuffit de les indiquer, pour rendre compte de ſon loiſir. Ses études furent ſi variées & ſi ſuivies, qu'elles ſembleroient avoir dérobé le temps qu'il devoit aux fonctions de ſa charge; & les fonctions de ſa charge furent remplies avec une attention ſi ſcrupuleuſe, qu'on eût dit qu'elles ne laiſſoient rien à ſes études. Auſſi infatigable qu'intègre, déſintéreſſé & zélé pour la juſtice, il ne s'accorda jamais à lui-même aucune diſpenſe; jamais ſes obligations ne l'ennuièrent; & lorſque la goutte, dont il fut tourmenté de bonne heure, entreprit de l'enchaîner par les plus vives douleurs, il ſa traînoit aux audiences pour donner aux jeunes Magiſtrats l'exemple de l'aſſiduité, & n'imaginoit d'autre ſoulagement que le travail & l'accompliſſement de ſes devoirs.

Il fallut cependant céder aux atteintes redoublées de cet opiniâtre ennemi. M. Bon fit alors ce que fait un voyageur qui met bas ſon fardeau, pour combattre plus librement le brigand dont il eſt attaqué. Il quitta ſa charge, & la remit entre les mains de ſon fils aîné, qu'il avoit rendu par ſes ſoins, autant que par ſon exemple, très-digne de la poſſéder. Le Roi, pour récompenſer des travaux ſoutenus avec autant

de capacité que de zèle pendant quarante-cinq ans, lui accorda un brevet de Conseiller d'État, avec une pension & des lettres de Premier Président honoraire.

Une longue & cruelle maladie le conduisit en 1753 jusqu'aux portes du tombeau. Pendant soixante-six jours la mort le menaça sans cesse, & sans cesse il l'envisagea avec toute la fermeté que la Philosophie peut montrer, & que la religion réalise. Il avoit fait par une généreuse résignation le sacrifice de sa vie, lorsque les larmes & les prières de sa famille & du peuple, dont il étoit aussi le père, obtinrent de Dieu sa guérison.

Peu de temps après son fils ayant été nommé Premier Président & Intendant du Roussillon & du pays de Foix, il quitta Montpellier, pour se retirer à Narbonne auprès de Mme la comtesse de Durban sa fille. Il y a passé les six dernières années de sa vie, toujours occupé de ses études, de son commerce avec les Savans, & sur-tout de son salut. Il est mort le 18 janvier de cette année, après avoir vécu quatre-vingt-deux ans & trois mois.

Outre un fils aîné & Mme la comtesse de Durban, dont je viens de parler, il a laissé deux autres fils; savoir M. le comte d'Aguilar, ci-devant chevalier de Malte & Major de Royal-étranger cavalerie, qui a pris le nom & les armes d'Aguilar, en épousant à Perpignan l'héritière de cette illustre Maison; & M. le baron de Bon, d'abord Officier dans le régiment du Roi infanterie, ensuite Capitaine de Dragons dans Septimanie, à présent employé dans l'État-major de l'armée du Roi en Allemagne. M. Bon avoit un quatrième fils, nommé le chevalier de Saint-Hilaire : il a été tué en Allemagne, à la tête d'un détachement qu'il commandoit, sous les ordres de M. le comte de Clermont.



ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ DU RESNEL.

JEAN-FRANÇOIS DU RESNEL naquit à Rouen le 29 Juin 1692, de François du Resnel, seigneur du Bellay, Capitaine dans le régiment du Roi infanterie, & de Marie-Magdeleine-Jeanne-Damienne le Prieur. Sa famille distinguée par une noblesse ancienne & par d'honorables alliances, voit aujourd'hui deux de ses membres Conseillers au Parlement de Normandie.

Assemblée publique de la S.t Martin 1761.

Il fit ses études chez les Jésuites de Rouen, & entra dans la congrégation de l'Oratoire. Les efforts de ses anciens maîtres pour le rappeler, & les soins de ses nouveaux supérieurs pour le retenir, sont une preuve des heureuses espérances qu'il faisoit naître en faveur de la Compagnie dans laquelle il portoit ses talens.

Au sortir de l'Institution en 1711, il passa deux ans à Saumur, où les PP. de l'Oratoire avoient une école de Théologie. Il se livra à cette étude avec tant d'ardeur, qu'il lui en resta un mal d'estomac, dont il n'a jamais pu se guérir. M. de Langle, alors évêque de Boulogne, son oncle à la mode de Bretagne, souhaitoit de l'avoir auprès de lui. On l'envoya régenter à Boulogne, où il fit de suite un cours d'Humanités & de Philosophie; méthode plus utile au Professeur, qu'aux disciples qui courent avec lui, & que le maître dévance rarement d'assez loin dans une si courte carrière. Aussi n'est-elle en usage que dans les Communautés régulières, qui se proposent pour objet principal de former leurs propres sujets, & de leur faire prendre en passant une teinture des Sciences humaines. M. du Resnel se perfectionna dans la connoissance des langues savantes; il forma son goût & son style sur les grands modèles de l'Antiquité : avare du temps,

il en trouva encore pour apprendre l'Italien & l'Eſpagnol. Le commerce des Anglois, qui ſe réuniſſoient en grand nombre à Boulogne, lui donna occaſion de ſe familiariſer avec leur langue. En peu de temps il parvint à la parler avec facilité, & à l'écrire avec élégance. Exempt de toute prévention nationale, il étendoit le cercle de ſa patrie auſſi loin que s'étend l'humanité : les étrangers ne l'étoient pas pour lui; rien ne le rebutoit dans leurs uſages, ni dans la tournure de leur eſprit, quelqu'éloignée qu'elle fût de la nôtre; un de ſes amis lui diſoit un jour : *je voudrois être Huron; vous m'aimeriez à la folie.*

Comme il joignoit aux Sciences eccléſiaſtiques & profanes une grande pureté de mœurs, M. l'évêque de Boulogne, pour ſe l'attacher de plus près, lui donna un canonicat de ſa cathédrale. Ce Prélat étant mort en 1724, l'abbé du Reſnel permuta ce canonicat contre un autre de Saint-Jacques de l'Hôpital, & vint s'établir à Paris. Il fut préſenté à feu M. le duc d'Orléans; & ce grand Prince, qui dans un détachement univerſel ne ſe réſerva des auguſtes fonctions de Prince du Sang, que l'uſage d'une royale bienfaiſance, eſtima ſon ſavoir, goûta la douceur de ſon caractère, & l'honora de ſes faveurs.

L'abbé du Reſnel ſe fit bientôt connoître du public par des ſermons où les grâces du ſtyle n'ôtoient rien à la religion de ſa force & de ſa majeſté naturelle : mais l'Orateur manquoit d'action; & un crachement de ſang l'obligea enfin de renoncer à la chaire. Il précha cependant avec beaucoup de ſuccès le panégyrique de S.t Louis devant l'Académie Françoiſe; la pièce eſt imprimée. Mais le public n'a pas eu la ſatisfaction de lire, ni même d'entendre l'oraiſon funèbre de M. de Barwic. La famille de cet illuſtre Maréchal avoit choiſi l'abbé du Reſnel pour prononcer ſon éloge. Il le compoſa & le ſoumit à la critique de pluſieurs amis éclairés, qui le jugèrent digne de la grandeur du ſujet. Le deſſein d'honorer la mémoire de M. de Barwic par des funérailles publiques, ne fut pas exécuté. Ce Guerrier généreux, qui dans ſes grandes actions ne chercha jamais l'éclat & l'appareil, n'avoit pas beſoin de pompe funèbre :

glorieuſe victime de ſon courage & de ſon amour pour la France, il laiſſoit dans le cœur des François un monument immortel, où ſon éloge étoit gravé en caractères ineffaçables.

Rien n'annonçoit le poëte dans M. l'abbé du Reſnel : ce talent caché ſous les voiles de la modeſtie, n'étoit pas aiſé à découvrir; il éclata par la traduction en vers du poëme de Pope, intitulé *Eſſai ſur la critique.* Cet ouvrage fut applaudi; on en trouva la verſification noble, aiſée, correcte, élégante, ingénieuſe, ſans affectation. Ces mêmes qualités reparurent quelque temps après dans la traduction d'un autre poëme du même auteur; c'étoit l'*Eſſai ſur l'homme.* Cependant le ſuccès n'en fut pas ſi heureux. Qu'il eſt difficile de traduire un auteur à ſon gré! il a pour ſon ouvrage les yeux d'un père; il y aperçoit un détail de perfections qui échappe à tout autre : il y voit, & tout ce qu'il y a mis, excepté les défauts, & tout ce qu'il y a voulu mettre. Mais la difficulté devient triple, s'il eſt queſtion de traduire en vers un poëme métaphyſique, ouvrage haſardeux, où la poëſie, libre de ſa nature, & toujours priſe d'une certaine ivreſſe, eſt forcée de courir dans un ſentier étroit, entre deux abymes. Comment la ſaiſir dans ce point de préciſion? comment la traveſtir dans une forme étrangère, ſans lui faire perdre ſon équilibre? M. l'abbé du Reſnel oſa l'entreprendre, & malgré les beautés de ſon ouvrage, il eut ſujet de s'en repentir. L'intérêt de la religion, & la différence du goût des deux nations, avoient obligé le traducteur de ſupprimer ou d'adoucir pluſieurs penſées qui lui ſembloient trop hardies, de changer des images capables de rebuter la délicateſſe françoiſe, de ſuppléer, par des équivalens, à ce qu'il croyoit ne pouvoir réuſſir dans nos mœurs, ni dans notre langue: l'auteur ſe plaignit de l'infidélité, ſes amis entrèrent dans ſa querelle. Il s'éleva encore une voix plus redoutable; au milieu des penſées brillantes dont l'ouvrage étincelle, la Théologie crut apercevoir, malgré les précautions du traducteur, les débris d'un ſyſtème oppoſé à la religion; elle en prit l'alarme, elle menaça. L'auteur écrivoit dans un pays où la liberté de la preſſe ne redoute aucune cenſure; mais comme au milieu de l'Angleterre il vivoit dans le ſein de

l'église Catholique, il désavoua les conséquences dangereuses qu'on lui imputoit, &, de concert avec ses amis, il accusa le traducteur d'avoir mal entendu ses principes. Le traducteur n'accusa personne; pacifique autant par prudence que par caractère, il se contenta du témoignage de sa conscience, qui le rassuroit contre toutes les imputations: c'est ce qu'il a protesté dans ces derniers momens de la vie, où le masque tombe avec l'intérêt du déguisement. Un pieux Ecclésiastique, dans lequel il avoit une entière confiance, lui ayant demandé si la traduction de l'*Essai sur l'homme* ne lui causoit pas quelque inquiétude, *non*, répondit-il; *on m'a voulu attribuer des sentimens que je n'ai jamais eus, je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait cette injustice.*

Il fut reçu dans cette Académie le 5 mai 1733; la connoissance qu'il avoit de la Littérature ancienne & moderne, se manifeste avec avantage dans plusieurs Dissertations que nos Mémoires ont recueillies; on regrette que le mauvais état de sa santé ne lui ait pas permis d'en donner un plus grand nombre: il en a su dédommager l'Académie par des qualités encore plus estimables que l'érudition la plus étendue. Les dispositions de son cœur faisoient honneur à la Littérature: poli jusqu'à la complaisance, la contradiction perdoit dans sa bouche tout ce qu'elle peut avoir d'offensant; elle y prenoit toutes les grâces de l'approbation: son zèle pour le service de notre Compagnie l'emportoit sur l'intérêt de sa santé. On sait que l'Académie des Sciences & la nôtre entretiennent entre elles une correspondance fraternelle, & que deux fois par an elles se rendent un compte mutuel des ouvrages qui ont été lûs dans leurs séances particulières; M. l'abbé du Resnel, à deux diverses reprises & pendant plusieurs années, s'est chargé de cette fonction, aussi laborieuse qu'elle est honorable, & il a eu le courage de ne la pas abandonner dans cet état de foiblesse & de langueur où il s'est trouvé réduit à la fin de sa vie.

Je ne parlerois pas des bénéfices qu'il a possédés, s'il n'eût été redevable de l'abbaye de Sept-fontaines à la protection de M. le duc d'Orléans; la faveur de ce Prince est un titre

titre de mérite plus sûr & plus précieux que le plus riche bénéfice.

Les talens de M. l'abbé du Resnel le rendoient digne d'occuper une place dans l'Académie Françoise; il y succéda à M. l'abbé du Bos, le 30 juin 1742, & il y porta les qualités qui le faisoient chérir & estimer de notre Compagnie. Il a fourni, à la nouvelle édition du Dictionnaire, plusieurs articles de Botanique, science dont il s'étoit fait un amusement continuel qui valoit bien une étude.

Ne craignons pas de relever ici une faute qu'il a lui-même avouée; c'est un exemple propre à exciter la vigilance de ceux, qui, placés comme lui sur les avenues de l'empire littéraire, sont chargés d'examiner les ouvrages qu'on s'efforce d'y faire entrer. Il étoit Censeur royal, & par conséquent en butte aux artifices de ces écrivains pour qui la censure a été établie, & qui se font une étude de la mériter & de lui échapper: féconds en ruses pour endormir le surveillant, ils se glissent en rampant pendant son sommeil, & le Censeur ne s'aperçoit de la surprise que lorsqu'ils sont passés, & que leur sifflement & le cri public le réveillent. L'abbé du Resnel approuva un ouvrage dont le titre n'annonçoit rien de suspect, mais la satire s'étoit cachée dans les notes; de-là, comme à couvert, elle lançoit des traits contre une illustre Compagnie, que l'abbé du Resnel devoit respecter: l'approbateur essuya de justes reproches; on pardonna cependant cette distraction à sa probité connue, il fut le seul qui ne put jamais l'oublier.

Il fut choisi, à deux reprises différentes, pour partager le travail de cette Société savante, qui, sous les yeux du premier Magistrat du royaume, compose le Journal littéraire de la nation: il s'y distingua par la finesse de son goût, & par l'impartialité de ses jugemens.

C'étoit un esprit juste, sans prévention, sans humeur, sans précipitation: il ne se piquoit pas de saisir d'un coup-d'œil perçant & rapide les objets éloignés, mais il savoit s'en approcher par la voie la plus courte, & sa vue étoit nette & distincte. Ferme dans ses sentimens, lorsqu'il s'en étoit assuré par un mûr examen,

mais ennemi de la diſpute, il n'ajoutoit aux ſolides raiſons que le ſilence. Plus jaloux de conſidération que de renommée, il étoit toujours prêt à ſacrifier ſon amour propre pour ménager celui des autres; il aimoit mieux les faire briller que de les éclipſer: auſſi ſa converſation n'avoit-elle, dans les cercles, rien de vif ni de piquant; il plaiſoit par le bon ſens & par la politeſſe; pour ſentir ce qu'il valoit, il falloit l'entretenir tête à tête. Il conſultoit beaucoup pour ſes ouvrages, mais pour ſes affaires il n'avoit de conſeil que lui-même, & les évènemens ont fait connoître qu'il étoit en état de ſe bien conſeiller. Ses démarches étoient méditées & ſyſtématiques; il tenoit pour principe qu'afin d'avancer malgré les obſtacles, il ne faut que vouloir fortement, enviſager fixement ſon but, & le ſuivre avec prudence & perſévérance, ſans marcher par ces routes obliques où la probité s'égare.

Il dreſſoit ſon plan de conduite, & pour ne pas s'en écarter, il ſe donnoit à lui-même des inſtructions par écrit, comme on en donne aux Ambaſſadeurs, & il y étoit fidèle. Ses projets ont réuſſi; ſa ſageſſe l'a mis à couvert de l'envie, & ſa droiture lui a ſauvé les reproches que la vertu fait trop ſouvent à la fortune. Il ſembloit qu'une carrière ſi douce & ſi tranquille dût l'attacher à la vie, il l'a cependant quittée ſans regret; une langueur mortelle, qui le conſumoit depuis long-temps, n'a point altéré ſa patience, ni l'égalité de ſon ame; il s'eſt tourné ſans effort vers les biens de l'autre vie. Il eſt mort dans les ſentimens d'une confiance vraiment chrétienne, fortifiée par l'uſage des Sacremens de l'égliſe, le 25 février de cette année, âgé de ſoixante-huit ans & huit mois. Il laiſſe un frère attaché à la congrégation de l'Oratoire, qu'il édifie par ſes vertus.



ÉLOGE
DE M. LE CARDINAL PASSIONÉÏ.

DOMINIQUE PASSIONÉÏ naquit à Fossombrone le 2 décembre 1682, du comte Jean-Benoît Passionéï, & de Virginie Sabbatelli : sa famille est distinguée par une ancienne noblesse ; les actes du duché d'Urbin nous montrent ses ancètres dans les places les plus honorables, dès le XIII.e siècle. Assemblée publique de Pâques 1762.

Gui Passionéï son oncle, qui fut depuis Secrétaire du chiffre sous le pontificat de Clement XI, le fit venir à Rome à l'age de treize ans, & confia son instruction aux Clercs réguliers de la congrégation de Somasque, qui ont la direction du collége Clémentin. Il y acheva ses études, & prit dès-lors pour les Belles-Lettres ce goût dominant qu'il a conservé toute sa vie; mais il ne négligea pas les connoissances philosophiques, sans lesquelles le bel esprit n'est qu'un parfum léger qui s'évapore ; & l'érudition une masse pesante, dépourvue d'action & d'organes, qui roule sans pouvoir régler sa marche, & dévore tout sans se nourrir. Il soutint en 1701 ses thèses de Philosophie, avec un succès qui annonçoit un esprit aussi solide que brillant, aussi laborieux que prompt & facile.

Dès qu'il fut sorti du Collége, son ardeur pour l'étude lui fit rechercher l'amitié de deux personnes d'un profond savoir; c'étoit Joseph Tomasi, fils du duc de Palma, Théatin célèbre par sa piété, depuis Cardinal, & honoré après sa mort d'un titre encore plus glorieux, de celui de *Vénérable*, que la Congrégation des rites lui a déféré par un décret authentique. L'autre Savant auquel s'attacha le comte Passionéï, fut Juste Fontanini, alors Professeur d'éloquence à Rome, & depuis archevèque d'Ancyre. Ce fut sous ces deux habiles maîtres qu'il se perfectionna également dans la science de l'Antiquité ecclésiastique & profane. Il n'avoit encore que vingt-deux

ans, lorſque M. Fontanini s'empreſſa de le préſenter à l'Europe ſavante. Dans la défenſe de la diplomatique du P. Mabillon contre les attaques du P. Germon, ce docte Profeſſeur déclara que c'étoit le comte Paſſioneï, qui lui avoit mis les armes à la main; il lui adreſſa cet ouvrage, & pour donner un eſſai de l'érudition du jeune critique, il y inſéra une lettre d'Alcuin avec des notes de Paſſioneï : cette lettre n'étoit pas encore connue par l'impreſſion; elle demandoit des diſcuſſions épineuſes; on fut étonné de voir un jeune homme, dans la ſaiſon des grâces & des plaiſirs, aſſez courageux pour s'engager dans les ſentiers incultes & raboteux du moyen âge, & déjà parvenu ſi loin dans la carrière des Lettres, dont les deux extrémités lumineuſes & ſemées de fleurs, ne laiſſent au milieu qu'une épaiſſe obſcurité, qui ne couvre guère que des ronces & des buiſſons.

Détaché des amuſemens de la jeuneſſe, il ne ſongea qu'à raſſembler les inſtrumens du ſavoir; dans un âge où les amateurs des Lettres ont à peine aſſez de lumières pour tracer des projets de bibliothèque, il en avoit déjà formé une très-nombreuſe en imprimés & en manuſcrits. Avec un fonds ſi riche, Paſſioneï ſemblable à ces commerçans, qui méditant une grande fortune, cherchent à pratiquer des correſpondances avec les plus fameux négocians de l'univers, réſolut de lier commerce avec les plus célèbres Littérateurs, auxquels il étoit en état d'offrir des retours avantageux. Ayant appris que Jacques Gronove à Leyde, le P. Montfaucon à Paris, tous deux renommés pour leurs entrepriſes littéraires, préparoient, l'un une édition d'Aulugelle, l'autre ſa paléographie Grecque, il entra en ſociété avec eux, par des avances d'un grand prix : il fit part à Gronove d'un Aulugelle apoſtillé de la main de Gaſpard Scioppius, & chargé de variantes, auxquelles il ajouta celles qu'il tira des manuſcrits du Vatican & des autres bibliothèques de Rome; il y joignit même quelques notes de ſa façon. De ſi utiles ſecours contribuèrent beaucoup à perfectionner cette édition, que Gronove lui dédia par reconnoiſſance. Il avoit dès-lors recueilli deux cents manuſcrits Grecs; il en communiqua au

P. Montfaucon fept du XI.ᵉ fiècle, dont l'écriture différente méritoit d'être connue. Le docte Bénédictin en fit ufage & n'oublia pas de rendre hommage à celui dont il tenoit ces rares monumens.

On a dit que les lectures font des voyages de cabinet, on peut dire que les voyages font pour un homme de Lettres des lectures de campagne; toujours occupé de fon objet, il y étudie & les monumens & les hommes, qui valent quelquefois prefqu'autant que leurs livres: fouvent les entretiens des Savans lui donnent ce qu'une étude folitaire lui feroit acheter avec peine. Le comte Paffioneï faifit avec ardeur cette occafion de s'inftruire. Le Pape le choifit, en 1706, pour porter la barette à Philippe Gualtério, Nonce en France & fon parent, Prélat lui-même très-inftruit, & qui fut, neuf ans après, admis dans cette Académie. Il apportoit à Paris une réputation déjà floriffante; il y trouva ces reftes précieux d'un fiècle fécond en grands hommes, les Mabillon, les Renaudot, les Longuerue, & tant d'autres illuftres écrivains, qui, auffi charmés de fa politeffe que de fon érudition, s'ouvrirent à lui fans réferve & le traitèrent comme leur égal, l'étendue de fon favoir faifant difparoître l'intervalle qu'une longue fuite d'années & d'études fembloit mettre entre eux & le jeune Paffioneï. Dans un féjour fi agréable pour lui, il eut la douleur de recueillir les derniers foupirs du P. Mabillon, qu'il chériffoit avec tendreffe; & il rendit compte de la mort de ce Religieux, auffi faint que favant, dans une lettre écrite au cardinal Collorédo, & qui fe trouve imprimée dans les ouvrages pofthumes de D. Mabillon. On peut le dire à l'honneur des Lettres, c'eft à ces doctes perfonnages que la France doit principalement le tendre attachement que Paffioneï avoit conçu pour notre nation, & qu'il a prouvé jufqu'à la fin de fes jours, dans les occafions les plus importantes.

De la France, où il avoit féjourné deux ans, il paffa en Hollande, toujours conduit par le defir d'acquérir de nouvelles lumières; il ne manqua pas d'en trouver dans les entretiens de Gronove, de Périzonius, de Leclerc, de Cuper, de Reland;

& ses qualités aimables lui assûrèrent l'amitié qu'il avoit déjà contractée par lettres avec ces hommes rares. Nous avons une élégie latine de Réland, sur un accident qui arriva au comte Passioneï, lorsqu'il revenoit d'une visite qu'il avoit rendue à Cuper, son carrosse ayant versé entre Deventer & Hardwick.

La considération qu'il s'étoit acquise en Hollande, détermina le Pape à lui confier les intérêts du S.t Siége : l'Europe, fatiguée d'une guerre longue & meurtrière, commençoit à tourner ses regards vers la paix ; Passioneï eut ordre de demeurer à la Haye. Il n'étoit revêtu d'aucun titre public, cependant les États-généraux lui accordèrent les priviléges & les franchises des Ministres étrangers. Il resta quatre ans dans cette ville, &, en 1712, il se rendit, par ordre du Pape, au congrès d'Utrecht, pour y faire les fonctions de ministre Apostolique, mais sans prendre caractère. Il contribua au grand ouvrage de la Paix, &, en conciliant tant d'intérêts opposés, sa prudence sut mettre à couvert ceux de l'église Romaine.

Clément XI, satisfait de sa négociation, le destinoit à terminer les différends survenus entre le S.t Siége & le duc de Savoie ; le comte Passioneï revint à Rome pour recevoir ses instructions, mais de nouvelles difficultés ayant fait évanouir toute espérance d'accommodement, il demeura pendant l'année 1713 auprès du Pape, qui l'honora de la dignité de Camérier secret & de Prélat domestique. Il fut envoyé l'année suivante au congrès de Bade, d'où il se rendit à Soleure, pour assister au renouvellement de l'alliance entre la France & les Cantons. Les Turcs menaçoient l'île de Malte, & l'Europe s'armoit pour la défense de ce rocher fameux, le boulevart de la Chrétienté & l'écueil de la puissance Ottomane : les princes Chrétiens équipoient des flottes, le Pape songeoit à y envoyer Passioneï ; il le rappela dans ce dessein. Mais ce Prélat, plus avide de savoir & d'étude que de la gloire attachée à une légation si honorable, s'excusa de l'accepter ; il se renferma dans sa bibliothèque, & n'en sortit qu'avec peine pour remplir, pendant quelques mois, les fonctions de Secrétaire de la Propagande.

L'éclat de ſon mérite ne lui permit pas de jouir long-temps de ce laborieux repos, qu'il avoit deſiré: à peine Innocent XIII avoit-il ſuccédé à Clément XI qu'il voulut, à l'exemple de ſon prédéceſſeur, faire ſervir au bien de l'Égliſe & à l'honneur de ſon pontificat les talens de Paſſioneï; il le nomma archevèque d'Éphèſe & Nonce auprès des cantons Suiſſes. Les actes de ſa légation ont été recueillis dans un volume imprimé d'abord à Zug, & enſuite à Rome. Il ſoutint avec courage les priviléges du Clergé, mais il en réforma les abus; il travailla à rétablir dans les monaſtères l'eſprit de leur inſtitut; il reſſerra les liens de la diſcipline, en n'accordant qu'avec une ſage réſerve les diſpenſes canoniques; il éclaira les évèques des Suiſſes, des Griſons & du Valais, par des avis d'autant plus efficaces qu'ils étoient donnés avec plus de modeſtie; il s'appliqua ſans relâche à chercher les hérétiques égarés entre leurs montagnes, & à les ramener au ſein de l'Égliſe. Jean-George Eckard, le compagnon & le ſucceſſeur de Léibnitz dans les recherches hiſtoriques, avoit abjuré le Luthéraniſme; obligé de renoncer au ſéjour de ſa patrie, il avoit eu le courage de ſacrifier à l'intérèt de ſon ſalut toute la fortune d'un homme de Lettres, ſes livres, ſes manuſcrits, ſon cabinet d'antiques, une penſion de quinze cents écus, ſa femme qu'il aimoit, & trois enfans. Dans ce dépouillement univerſel il s'adreſſa par lettres au Nonce de la Suiſſe, qui étant en correſpondance avec lui, avoit contribué à l'éclairer par des traits de lumière jetés à propos dans leur commerce littéraire. Quel Prélat ne ſe ſeroit pas empreſſé d'ouvrir au nouveau converti les tréſors inépuiſables des conſolations ſpirituelles, & de le féliciter mème d'une ſi ſalutaire infortune? Paſſioneï s'empreſſa de la réparer; il n'épargna aucune ſorte de ſecours; il mit en mouvement la religion mème, dont Eckard étoit l'heureuſe victime. Le Pape chargea le Nonce d'engager Eckard à venir à Rome, lui promettant un emploi aſſorti à ſon grand ſavoir, & le traitement le plus favorable; mais Chriſtophe de Schoemborn, évèque de Virtzbourg, avoit prévenu le Saint-Père par ſes libéralités, & l'habile écrivain paſſa auprès de ce Prélat le reſte de ſa vie,

qui fut de six années, toujours fidèle à la saine doctrine, qu'il avoit enfin reconnue, & à ses études, que la mort seule lui fit abandonner.

Le succès de la nonciature de Suisse engagea le pape Clément XII à nommer Passionéï à celle de Vienne: dans cette place importante, tout fut aussi heureux pour le Ministre que pour le Souverain qui l'employoit; sa droiture, sa capacité, la noblesse de son ame lui gagnèrent l'estime & la confiance de Charles VI. Il eut l'honneur de célébrer la cérémonie du mariage entre François duc de Lorraine, aujourd'hui Empereur, & cette grande Reine qui balance maintenant le destin de l'Europe, & dont le génie & le courage étonne les Rois. Il avoit sans doute dans l'ame quelque chose d'héroïque, puisque le prince Eugène y trouva cet attrait de sympathie qui unit étroitement les cœurs; ils s'aimèrent, & le Prince ayant fini ses jours, son illustre ami composa son éloge funèbre en langue Italienne. Cette pièce respire un enthousiasme qui déconcerte l'éloquence; c'est l'admiration qui emporte, c'est la douleur qui précipite les paroles & les pensées : à la vue du tombeau du prince Eugène, l'orateur n'a pu conserver le sang froid qui n'abandonna pas le héros au milieu des batailles.

Passionéï remporta pour lors une victoire, souvent plus difficile, toujours plus salutaire que toutes celles du défenseur de l'Autriche. Louis de Wirtemberg, général des armées Impériales, habile & intrépide guerrier, étoit par sa naissance engagé dans les erreurs de Luther. Le Nonce étoit sensiblement affligé de voir dans l'égarement un cœur droit & ami du vrai: le Prince aimoit les Lettres, le Prélat n'eut pas de peine à se faire aimer; c'étoit une place qu'il falloit prendre par stratagème, il couvrit ses approches sous les charmes de sa conversation, & enfin, aidé des secours de la grâce divine, il ouvrit une entrée à la vérité. Louis, après une mûre délibération, se rendit, & fit abjuration entre les mains du Nonce. Des raisons de politique l'empêchèrent de publier sur le champ cet heureux changement; il mourut quelque temps après, à la bataille de Guastalle; & sa profession de foi, qu'il avoit signée de sa main,

&

& confiée au Prélat, fut envoyée au Pape, rendue publique, & déposée dans les archives du Vatican.

Pour couronner ces glorieux travaux, Clément XII fit revenir auprès de lui ce digne Ministre; il lui conféra la charge de Secrétaire des Brefs, & le nomma, en 1738, Cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard *ad Thermas.* Comme il connoissoit l'universalité de ses talens, il l'admit aux congrégations des Rites, de la Propagande, des affaires consistoriales, des Indulgences, des cérémonies, de l'Index, du commerce d'Ancone & de la correction des livres orientaux. Le nouveau Cardinal fut choisi protecteur de l'ordre réformé de Citeaux.

Tant de titres & d'emplois distingués lui donnoient encore moins de lustre que son mérite personnel: il fut, tant qu'il vécut, l'honneur du sacré Collége. Sa piété solide, & conforme aux maximes de l'ancienne discipline, qu'il étudioit sans cesse; la probité qu'il portoit dans le cœur, & qu'il chérissoit dans les autres plus encore que le savoir; sa vigueur à combattre la morale corrompue, la régularité de ses mœurs couvroient en lui les taches de l'humanité. Chacun de ses défauts se perdoit dans l'éclat d'une vertu voisine; à peine s'apercevoit-on qu'il étoit naturellement prompt & colère; c'étoit l'éclair d'un moment, qui laissoit à son ame toute sa sérénité. Doux, affable, bienfaisant, on pardonnoit à sa vivacité & à sa franchise le ton emphatique de sa voix, sa liberté, son air de décision, un accueil un peu inégal, une chaleur de courage que la réflexion refroidissoit quelquefois jusqu'à la timidité. C'est le privilége d'un mérite supérieur, qu'on puisse dans un éloge en tracer impunément les imperfections, sans craindre de l'obscurcir par ces ombres légères.

Sa physionomie, noble & majestueuse, annonçoit l'élévation de son ame; les grâces de sa personne accompagnoient celles de son esprit. Son savoir fut immense; jamais personne ne posséda si parfaitement l'histoire littéraire: il n'étoit presque aucun homme de Lettres en Europe qui ne se fît honneur de lui écrire, de le consulter, de lui envoyer ses ouvrages. Assis au sommet de l'érudition, il en montroit les sentiers, il

en indiquoit les ſources, il prêtoit la main à tous ceux qui s'efforçoient d'y parvenir par tant de routes diverſes : toutes les productions ſavantes, enrichies de ſes préſens, fécondées par ſa chaleur, lui payoient un tribut de louanges; tous les échos du Parnaſſe retentiſſoient du nom de Paſſionéi. Une lecture aſſidue, commencée dès l'enfance & continuée pendant le cours d'une longue vie, au milieu des plus grands emplois, dans la fatigue des voyages, dans le tumulte des Cours comme dans le repos & le ſilence du cabinet; une intelligence rapide, une mémoire prompte & fidèle, qui n'avoit rien perdu à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans; une bibliothèque de plus de quarante mille volumes, remplie des imprimés les plus rares, des manuſcrits les plus intéreſſans, & qu'on pouvoit appeler le ſupplément de toutes les bibliothèques, comme ſon eſprit étoit le ſupplément de tous les eſprits, tels étoient les titres qui l'avoient rendu comme l'arbitre de toute la Littérature de l'Europe. Avec quelle libéralité s'empreſſoit-il à répandre ſes connoiſſances! Benoît XIV, dont le ſouvenir ſera toujours cher aux Savans & aux amateurs de la paix, avouoit qu'il ne s'étoit jamais adreſſé à lui, ſans en tirer des anecdotes auſſi utiles que curieuſes.

Les hommes ne lui étoient pas moins connus que les livres; toutes les affaires politiques lui étoient préſentes; on eût dit qu'il aſſiſtoit au conſeil de tous les Princes : auſſi fut-il perpétuellement conſulté par le S.t Siége ſur les matières importantes. La canoniſation du cardinal Bellarmin, ouvrage difficile, commencé ſous Urbain VIII, repris ſous Innocent XI, toujours interrompu & toujours pourſuivi avec effort, rencontra dans ſa fermeté un obſtacle inſurmontable : ſon avis lumineux, profond, plein d'une piété nerveuſe & d'un zèle vraiment apoſtolique, ſemble digne d'être prononcé dans l'immortelle aſſemblée des Saints; ce fameux ouvrage a été imprimé depuis ſa mort.

Entre les objets qui attirent à Rome le reſte de l'Univers, la bibliothèque du cardinal Paſſionéi, & plus encore ſa perſonne, étoient les plus recherchés; il recevoit avec politeſſe

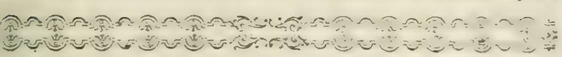
tous les étrangers, il parloit à chacun sa langue, il servoit avec empressement leur curiosité, & la nation Françoise a toujours tenu un rang distingué dans son cœur. Après avoir visité dans Rome les chef-d'œuvres modernes de l'art, & les précieux restes de l'antiquité, au sortir du Vatican & du Capitole on se transportoit avec plaisir sur les collines de Frascati, où le Cardinal s'étoit ménagé une retraite charmante: là on retrouvoit encore tous les siècles heureusement réunis; les murailles & les galeries étoient couvertes d'anciennes inscriptions grecques & latines, au nombre de plus de huit cents; les livres, les tableaux, les statues, les plantes, les fleurs présentoient dans une noble simplicité les agrémens de notre siècle, & le Cardinal lui-même formoit la nuance de l'antique & du moderne; il joignoit les mœurs antiques avec ce que peut avoir de plus libre & de plus aimable la moderne urbanité.

Depuis plusieurs années il étoit chargé du soin de la bibliothèque du Vatican, en l'absence du cardinal Quirini, qui passoit tous les ans neuf mois dans son diocèse. Après la mort de cette Éminence Benoît XIV, au commencement de 1755, conféra au cardinal Passionei ce glorieux emploi, si conforme à son goût & aux études de toute sa vie. De ce moment la bibliothèque du Vatican devint celle de toute l'Europe; de-là, comme d'un centre de lumière, partoient les rayons qui éclairoient toute la sphère littéraire. Faire transcrire des manuscrits, les confronter, en envoyer la notice, les extraits, les variantes à ceux qui consultoient ce riche dépôt, c'étoit un soin que le Cardinal préféroit à ses plaisirs, c'est-à-dire à ses propres études. Il aimoit les Lettres comme un vrai citoyen aime sa patrie, jusqu'à se sacrifier pour elles: avant même qu'il eût été reçu dans cette Académie, où il a succédé, en 1755, au marquis Maffeï, plusieurs Académiciens avoient ressenti les effets de cette généreuse complaisance; & la Littérature entière doit des honneurs immortels à la mémoire d'un si zélé bienfaiteur.

Au milieu de ces occupations, aussi pénibles à sa vieillesse que douces & agréables à son cœur, il fut frappé d'une violente apoplexie; malgré ses études continuelles, sa santé s'étoit

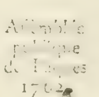
jusqu'alors soutenue par l'éloignement des autres plaisirs; la force de sa constitution résista pendant vingt-deux jours, mais sans lui rendre l'usage de la parole : il mourut à Frascati, le 5 de juillet 1761, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. Le sacré Collége célébra trois jours après ses obseques, auxquelles le Pape assista en forme publique: il fut enterré dans l'église de Saint-Bernard, dont il étoit commendataire; & sa perte a mis en deuil l'église Romaine, la Littérature universelle, l'honneur & la vertu.





ÉLOGE

DE M. LÉVESQUE.



Assemblée publique de Pâques 1762.

PIERRE-ALEXANDRE LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE naquit à Troyes le 6 janvier 1697, de Pierre Lévesque, Greffier en chef de l'élection de Troyes, & d'Anne Levesque.

La ville de Troyes, célèbre par son antiquité, par ses édifices & par son commerce, tient un rang honorable, non-seulement dans l'histoire de France, mais aussi dans celle de la république des Lettres, qu'elle a peuplée de citoyens distingués, & enrichie d'excellens ouvrages. C'est de son sein que sont sortis Jacques Toussain, Passerat, Pierre & François Pithou, Camusat, le P. le Cointe & plusieurs autres Savans, dont le nombre, ainsi que le mérite, seroient capables de balancer l'avantage, si les villes des provinces de ce royaume venoient à se disputer la couronne littéraire.

M. Lévesque, après avoir achevé le cours de ses études, alla prendre des degrés en Droit à Orléans, & fut reçu Licentié en 1726.

La Jurisprudence lui parut trop sombre & trop imposante: il préféra la liberté de la Litterature. De retour à Troyes, il s'y livra, mais sans renoncer aux amusemens de son âge. Une inclination plus tyrannique ayant entrepris de le subjuguer, il s'en affranchit en quittant sa patrie, & vint s'établir à Paris, où il espéroit trouver plus de secours pour s'instruire, & plus d'émulation pour animer ses études.

Le théatre est la première Académie ouverte à la jeunesse qui vient des provinces; c'est sur les pièces, sur les auteurs, sur les acteurs, qu'elle s'exerce d'abord à la volubilité du discours. M. Lévesque, pour n'être pas un personnage muet, au milieu de ces bruyans dissertateurs, mit au jour un Essai de comparaison, entre la Déclamation & la Poësie dramatique;

il espéroit être combattu & engager une querelle. Le silence du public le déconcerta; pour s'en venger, il fit lui-même la critique de son ouvrage; après cela il eût été difficile de le contredire. Il jeta encore dans les écrits périodiques plusieurs essais de sa plume.

Bientôt il passa de cette enfance littéraire, à des travaux plus mâles & plus sérieux; il se plongea dans l'étude des monumens de notre Histoire, & publia, en 1736, une Dissertation en forme, mais dont le titre modeste n'annonçoit qu'un doute sur les vrais auteurs des Annales de S.t Bertin. M. l'abbé Lebeuf parla avantageusement de cet ouvrage dans une lettre imprimée : le titre de *Savant* qu'il donnoit à l'auteur, flatta la noble ambition de M. Lévesque; il étoit vrai jusqu'à être littéral; il se crut engagé d'honneur à justifier cet éloge, & s'élança avec une nouvelle ardeur dans la carrière de l'érudition historique. Il entreprit un ouvrage important : c'étoit l'histoire des comtes de Champagne, depuis l'origine de ce Comté, au milieu du x.e siècle, jusqu'au temps auquel il fut réuni à la Couronne, par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe-le-Bel. Il avoit fait à ce dessein un grand nombre de recherches, & recueilli beaucoup de matériaux : cette histoire qui faisoit le fonds de ses études, devoit remplir trois volumes *in-4.o*; nous ignorons en quel état il l'a laissée.

Thibaut VI, comte de Champagne & roi de Navarre, avoit réuni deux titres, qui ne peuvent guère s'allier que dans une tête Françoise; il fut à la fois surnommé *le grand* & *le faiseur de chansons.* M. Lévesque réserva pour le sérieux de l'histoire le récit des actions qui avoient mérité à ce Prince le surnom de *Grand*, & donna ses chansons. Dans ces petits poëmes on voit éclore la gaieté, l'élégance, la politesse naturelle à notre nation : notre langue bégayoit avec grâce; notre lyre n'étoit pas encore montée, & déjà elle essayoit de rendre les mêmes sons que la lyre d'Anacréon. L'éditeur ajouta un glossaire, des notes & des observations sur l'ancienneté des chansons Françoises & sur les révolutions de notre langue.

C'est dans cet ouvrage qu'il a donné la première idée d'un

ſyſtème qu'il s'étoit formé, & dont nulle contradiction n'a pu le faire départir. Jamais perſonne n'eut l'ame plus Françoiſe; fortement prévenu en faveur de ſa patrie, auſſi zélé défenſeur de notre franchiſe littéraire, que les bons François le ſont des libertés de leur Égliſe & de l'indépendance de leur Monarque, il portoit cette jalouſie juſque ſur le langage. Les anciens Chevaliers n'ont jamais combattu pour l'honneur de leurs Dames avec plus de courage & de conſtance, que M. Léveſque pour ſoutenir les priviléges de la langue Françoiſe; il a rompu pour l'amour d'elle plus d'une lance dans cette Académie: ſelon lui elle n'a rien emprunté, elle ne doit rien à la langue Latine; tous les mots qui la compoſent, lui appartiennent à titre patrimonial: nous parlons encore Celtique; & ſi quelques-uns de nos termes ont quelqu'affinité avec ceux du Latin, ce n'eſt pas qu'ils en ſortent, c'eſt qu'ils ſont nés enſemble; ils leur reſſemblent comme jumeaux, & non pas comme des fils à leur père. Ces traits de conformité annoncent que les mêmes colonies ont peuplé la Gaule & l'Italie: ſi on le preſſoit un peu trop ſur cet article, plutôt que d'avouer la dette, il aimoit mieux la rejeter ſur la langue Latine, laquelle, ainſi que ceux qui la parloient, s'étoit enrichie des dépouilles de tous les peuples étrangers. Les Grecs, les Toſcans, les Sabins, les Aurunces, les Oſques, y reconnoiſſoient leur ancien langage; & pourquoi les Gaulois, qui dès le temps du premier Tarquin paſsèrent en Italie, auroient-ils été à couvert des déprédations d'une langue alors ſi pauvre & ſi dévorante?

C'étoit ſur ce point ſeul que M. Léveſque manquoit de reconnoiſſance; d'ailleurs il ne fut jamais de cœur plus ouvert à ce généreux ſentiment. Sincère, exempt de défiance, plein de probité & d'honneur, un diſcours obligeant faiſoit ſur lui autant d'impreſſion, qu'un ſervice réel en peut faire ſur les autres hommes. Attentif à plaire & à ſervir, il aimoit à prévenir par toutes les marques de la bienveillance, qu'il portoit au fond du cœur. Meſuré dans ſes expreſſions autant que dans les procédés, & toujours maître de lui-même, jamais dans la chaleur même de la diſpute il ne lui échappa une parole

offensante; il n'étoit point de société qui ne fut disposée à chérir un si aimable caractère.

Il fut reçu dans la nôtre en 1743, après le décès de M. de Chambors; & du moment qu'il y est entré, il en a rempli tous les devoirs avec une scrupuleuse exactitude; toujours prêt à partager le fardeau commun, rien ne lui sembloit difficile, quand il s'agissoit de coopérer aux travaux littéraires. La vie du sire de Joinville, celle de Grégoire de Tours, celle d'Étienne comte de Sancerre, & plusieurs autres Mémoires répandus dans le recueil de l'Académie, font assez connoître quels progrès il avoit fait dans l'étude de notre Histoire.

Un tempérament sain & robuste lui promettoit une longue vie: nous nous prometions nous-mêmes de le revoir parmi nous, le jour que nous reçumes la triste nouvelle de sa mort. Un rhume négligé se tourna bientôt en fluxion de poitrine, qui l'emporta en quatre jours, le 4 février dernier; il commençoit sa soixante-sixième année.

Il avoit épousé Esther-Catherine le Roi d'Argençon, fille de François le Roi, Conseiller au parlement de Metz. Sa femme étoit cousine germaine de M. de Vilevaut, Maître des Requêtes, qui continue avec succès l'édition célèbre des Ordonnances de nos Rois. Ce fut à l'occasion de ce mariage que M. Lévesque prit le surnom *de la Ravalière*, fief situé dans le Perche, & qu'il tenoit du chef de sa femme. Il laisse une fille, qui répond par ses qualités estimables à l'éducation qu'elle a reçue d'un père tendre, éclairé & généreux.



ÉLOGE

ÉLOGE
DE M. FALCONET.

CAMILLE FALCONNET naquit à Lyon, le 29 mars 1671, de Noël Falconnet, docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & de Marguerite Monin. Sa famille jouissoit depuis long-temps de cette considération flatteuse qui ne doit rien à la fortune. Une grande réputation dans l'art de guérir, la confiance des Princes méritée sans intrigue, un commerce établi avec les plus savans personnages de l'Europe; tel fut le principal héritage que notre Académicien recueillit de ses ancêtres, & c'est aussi la seule portion de son patrimoine qu'il ait pris soin d'augmenter. Charles Falconnet son bisaïeul, sorti d'une famille honorable de la ville d'Exilles en Savoie, & André Falconnet son aïeul, sont des noms illustres dans l'histoire de la Médecine. L'un fut médecin de la reine Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV; l'autre, honoré des bienfaits de l'auguste maison de Savoie, revêtu des premières charges municipales de la ville de Lyon, où il fixa son séjour, est plus connu encore par sa correspondance avec le célèbre Guy Patin, dont la plupart des lettres lui sont adressées. Ce fut à cet ami éclairé & fidèle, qu'il confia le soin de veiller sur la conduite & sur les études de Noël son fils aîné, qu'il avoit envoyé à Paris. Ce fils, instruit dans la capitale, reçu Médecin à Montpellier, après avoir consacré à la ville de Lyon sa patrie, les prémices de ses talens, fut ramené à Paris par M. le Grand-Écuyer de France, auquel il étoit attaché. Il déposa dans le sein de son père une famille naissante, dont l'aîné donnoit déjà les plus flatteuses espérances.

Assemblée publique de la S.t Martin 1762.

Un grand-père est presque toujours le maître le plus tendre, mais il n'est pas toujours le meilleur. L'enfance qui court en avant dans la carrière de la vie, & la vieillesse qui revient sur

ſes pas, ſe rencontrent pour l'ordinaire, & s'embraſſent ſi étroitement, que d'un aïeul & d'un petit-fils, il eſt ſouvent aſſez difficile de diſtinguer lequel des deux gouverne l'autre. Ce défaut ne ſe trouva pas dans l'éducation de M. Falconet. L'eſprit d'André conſervoit ſa force & ſa verdeur; & dans le jeune Camille, la raiſon étoit prématurée. Vif & ardent, mais curieux & docile, les livres furent les jeux de ſon enfance : il ſe déroboit pour en lire; il les dévoroit avec avidité; il en rempliſſoit ſon lit; il forma dès-lors avec eux cette liaiſon qui s'eſt conſtamment ſoutenue. On étoit ſurpris de trouver, au milieu de la gaieté & de l'aimable vivacité de l'enfance, le ſérieux de l'étude & l'application de l'âge avancé.

La Nature même ſembla s'y méprendre : elle lui fit payer d'avance le tribut qu'elle n'a coutume d'exiger qu'à la fin de la vie. Cet enfant qui devoit un jour être affranchi de la plupart des infirmités de la vieilleſſe, fut, à l'âge de ſept ans, attaqué d'une foibleſſe dans les genoux, qui l'empêchoit de marcher & même de ſe ſoutenir. Condamné à garder le lit, hors d'état de continuer ces larcins qu'il alloit faire dans la bibliothèque de ſon grand-père, réduit à la compagnie des enfans de ſon âge, qui n'étoient pas des livres, il pleuroit, il étoit inconſolable. Dans un régime rigoureux, cette privation étoit la ſeule qu'il reſſentît. Son grand-père, après avoir épuiſé tous les remèdes, eut recours aux eaux d'Aix en Savoie : elles lui devoient leur rétabliſſement. Ces eaux ſalutaires, depuis long-temps négligées, couloient en pure perte pour l'humanité, qui aime preſque autant à ſe plaindre qu'à ſe guérir. Ce fut André Falconnet, qui ſous les ordres & par la libéralité du duc Emmanuel, en fit réparer les fontaines preſque ruinées, & r'ouvrit à la Savoie & aux contrées voiſines ces ſources de ſoulagement : elles ne furent pas ingrates; elles rendirent au petit-fils de leur réparateur la ſanté, la vigueur & les livres, après leſquels il ſoupiroit.

Attentif à cultiver les diſpoſitions de ſon élève, le ſage inſtituteur ſe perſuada qu'elles croîtroient plus librement, &

qu'elles deviendroient plus fécondes par l'éducation publique, que dans l'ombre de ſon cabinet. Il envoya Camille à Paris, pour y puiſer dans le ſein de l'Univerſité, avec les maximes qui achèvent le citoyen, les connoiſſances qui commencent l'homme de Lettres. Camille fit avec diſtinction ſes Humanités dans le collège du Cardinal-le-Moyne. Ayant fini ſa Rhétorique à quatorze ans, il fut rappelé à Lyon; & après ſes études de Philoſophie, il fut envoyé à Montpellier, pour y faire ſon cours de Médecine. Le nom de ſes pères y étoit en honneur, & reçut de ſes talens un nouveau luſtre. M. Chirac & M. Chicoineau, qui furent depuis ſucceſſivement premiers Médecins du Roi, brilloient alors dans cette Univerſité. L'un fut ſon Profeſſeur, l'autre ſon compagnon d'étude; & tous deux, charmés de la bonté de ſon cœur, autant que de la beauté de ſon eſprit, ſe lièrent avec lui d'une étroite amitié. M. Falconet s'étoit diſtingué dans les écoles; il avoit, par une application aſſidue, acquis la ſcience de ſon art, il ne lui en manquoit que le titre. On s'attendoit à le voir paroître avec éclat dans les examens rigoureux que les candidats ſont obligés de ſubir à Montpellier, lorſque ſon grand-père, dont la ſanté s'affoibliſſoit, l'envoya prendre le bonnet dans l'Univerſité d'Avignon, où les interſtices ſont plus courts & la marche plus rapide.

La ville de Lyon chérit ſes citoyens: elle veut être aſſurée de la capacité de ceux à qui elle confie le ſoin de leur vie & de leur ſanté. Pour être admis dans le Collége des Médecins de Lyon, il ne ſuffit pas de rapporter d'une Univerſité le bonnet de docteur; il faut ſe ſoumettre à un nouvel examen, qui ſuppoſe une connoiſſance très-étendue des queſtions de Médecine; il faut, dans deux ſéances différentes, en préſence des Magiſtrats & du collége des Médecins, répondre ſans préparation ſur une matière qu'on tire au ſort dans l'aſſemblée même, & la traiter à fond ſans s'écarter du ſujet. M. Falconet ne mérita que des éloges, dans une épreuve où l'on compteroit pour beaucoup de mériter des excuſes. Il fut reçu avec un applaudiſſement général, comme le digne héritier du grand

ſavoir de ſes pères, qui avoient été aggrégés au même Collége. Peu de temps après il eut la douleur de recueillir les derniers ſoupirs de cet aïeul, dont la tendreſſe éclairée avoit ſi heureuſement ſecondé les avances de la Nature.

Dans une privation ſi ſenſible, l'étude ſeule pouvoit adoucir ſa douleur; il s'y livra ſans réſerve. Les Langues, l'Hiſtoire, tous les tréſors des Belles-Lettres, les myſtères les plus cachés de la Nature, les ſciences les plus abſtraites, venoient ſe réunir dans ſon eſprit, ſans ſe confondre. Perſonne n'aperçut mieux que lui ces rapports ſecrets qui lient enſemble toutes les connoiſſances; perſonne n'en ſut mieux embraſſer la vaſte étendue, & ſon heureuſe mémoire ne laiſſoit rien échapper.

Un grand Miniſtre venoit de mettre en mouvement dans la ville de Lyon, ces manufactures célèbres, dont les ouvrages vont au-delà des mers faire admirer l'induſtrie Françoiſe. M. Falconet, uniquement occupé des richeſſes de l'eſprit, y établiſſoit un autre ſorte de commerce, qui s'étend de la terre au ciel & qui embraſſe tous les ſiècles. Le goût du ſavoir, qu'il avoit d'abord inſpiré à un petit nombre d'amis, ſe communiqua bientôt à ſes citoyens : chacun s'empreſſoit d'apporter chez lui le fruit de ſes études en tout genre. On s'aſſembloit deux fois la ſemaine; & ſon cabinet fut le berceau de l'Académie de Lyon, qui ſubſiſte encore avec honneur, & qui mérite d'être ſoutenue dans une ville ſi grande, ſi peuplée & ſi éloignée de la capitale.

Sa réputation attiroit chez lui les étrangers : on le mettoit au rang des choſes rares & ſingulières qui faiſoient l'ornement de la ville. On vit alors arriver à Lyon cette femme ſi célèbre ſur la fin du dernier ſiècle, qui avoit entrepris d'accréditer un ſyſtème de ſpiritualité, plus capable d'endormir que d'épurer la vertu. M.me Guyon rechercha l'entretien de M. Falconet: étonnée de trouver dans la province un génie ſi cultivé, elle ſe propoſa d'en faire un proſélyte. La diſpute s'ouvrit, & peut-être un Médecin y étoit-il auſſi propre qu'un Théologien. Les aſſauts furent vifs & fréquens; d'un côté une imagination embraſée & rapide, qui s'élançoit bien loin au-delà du vrai;

de l'autre le bon ſens, la promptitude & la ſolidité dans les repliques : enfin l'Amazone fut vaincue, mais elle ne ſe rendit pas. M. Falconet la laiſſa marcher ſur les nues, au milieu des vapeurs d'une dévotion haſardeuſe; pour lui il ſe tint content de ramper ſur la terre dans la compagnie des hommes, auxquels il travailloit à ſe rendre utile.

Quoiqu'une curioſité univerſelle lui fît embraſſer tous les genres d'érudition, il donnoit une application particulière à la ſcience de ſon art. Les beſoins de ſes compatriotes l'occupoient par préférence ; il s'oublioit lui-même pour courir à leur ſecours, & ſes ſuccès dans la pratique le dédommageoient de la violence qu'il ſe faiſoit pour s'arracher aux plaiſirs de l'étude. Les malades ne cherchoient en lui qu'un médecin habile; ils y trouvoient encore un ami compatiſſant, empreſſé, généreux, qui partageoit leurs maux, qui ſympathiſoit avec toutes les conditions, qui, par l'enchantement de ſon entretien, ſavoit charmer la douleur avant que de la guérir. Une maladie épidémique fut une des premières & des plus éclatantes épreuves de ſon habileté & de ſon zèle : combattue par un Médecin auſſi actif & infatigable que prudent & fécond en reſſources, elle perdit bientôt ſa malignité.

Aux yeux de Philoſtrate notre Académicien auroit été un ſecond Apollonius; il auroit fait des miracles : il voyoit un étranger qui, en paſſant par Lyon, avoit été attaqué d'une fièvre violente; un matin il le trouva enſeveli, & la garde lui raconta comment ſon malade avoit rendu les derniers ſoupirs à deux heures après minuit. Le Médecin ſe rappelant la ſuite de la maladie, & comparant ce qu'il voyoit avec ce qu'il avoit vu la veille au ſoir, jugea que c'étoit une de ces mépriſes trop ſouvent funeſtes; il le fait remettre dans ſon lit, &, par un remède ſpiritueux, il le rappelle à la vie : celui qu'on avoit compté au nombre des morts, recouvra bientôt la ſanté.

Noël Falconet, devenu célèbre entre les Médecins de Paris, ſouhaitoit ardemment d'attirer ſon fils auprès de lui; mais une épouſe chérie, qui ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon pays

natal, des enfans dont l'éducation commençoit à occuper ſa penſée, les ſervices qu'il rendoit à ſes citoyens, ſes ſuccès, ſes amis, ſa bibliothèque, étoient autant de liens qui le retenoient: ce ne fut qu'après des inſtances réitérées qu'il conſentit, en 1707, à faire un voyage à Paris.

Il y fut bientôt auſſi connu que dans ſa patrie: les Savans & les grands Seigneurs recherchoient également ſon commerce. A la plus vaſte érudition s'allioit un caractère doux, poli, complaiſant ſans baſſeſſe, qui ſavoit prendre toutes ſortes de tons ſans quitter celui de la bienſéance. Les maiſons illuſtres auxquelles ſon père étoit attaché, celles de Lorraine, de Bouillon, de Villeroi, de Pontchartrain, s'empreſſoient à l'envi de profiter de ſes conſeils. M. le Grand-écuyer lui aſſura la ſurvivance de la charge de Médecin des grandes & petites écuries, dont il avoit pourvu le père; M. le Chancelier le nomma Médecin de la Chancellerie; Mme la ducheſſe de Bouillon lui préſenta un appât encore plus flatteur & plus conforme à ſon goût; ce fut de l'admettre dans une ſociété choiſie, qu'elle avoit formée chez elle, & qui réuniſſoit le ſang le plus illuſtre de la France avec la plus éclatante Littérature. M. Falconet y tint une place honorable; l'étendue de ſes connoiſſances, jointe aux ſaillies d'une imagination vive, mais tempérée par la modeſtie & par la douceur des mœurs, ne déparoit pas cette brillante aſſemblée. Il ſoutenoit en même temps la ſanté chancelante de M. le duc de Bouillon. Mlle de Bouillon, qui aimoit tendrement le Duc ſon père, & qui étoit elle-même d'une très-foible complexion, ſentoit tout l'avantage de conſerver un Médecin auſſi propre à ménager la délicateſſe de ſon tempérament, qu'à ſatisfaire celle de ſon eſprit: elle l'honora de toute ſa confiance pendant ſa vie, &, pour lui laiſſer après ſa mort des marques ſenſibles de ſa reconnoiſſance, elle lui aſſura une penſion & lui légua ſa bibliothèque, qu'un goût exquis avoit formée.

Tant de faveurs l'attachoient de plus en plus, malgré lui, à la capitale. Lyon en fut alarmé: un phyſicien du premier ordre, nommé M. Villemot, curé d'une paroiſſe de Lyon, étoit lié avec M. Falconet de l'amitié la plus intime; il lui avoit

procuré celle du P. Mallebranche, qui, trouvant dans le jeune Médecin un eſprit capable des plus hautes ſpéculations, ſe plaiſoit à l'entretenir. M. Villemot vint à Paris à deſſein d'en retirer M. Falconet; c'étoit, en quelque ſorte, le député de la patrie; mais lorſqu'il vit par ſes yeux les obſtacles qui s'oppoſoient au retour de ſon ami, il ne put s'empêcher de trahir ſes propres deſirs & ceux de ſes compatriotes: il fut le premier à exhorter M. Falconet à ſe fixer à Paris. M. Villemot eſt l'auteur d'un ouvrage intitulé: *Nouveau ſyſtème* ou *nouvelle explication du mouvement des Planètes*, que M. Falconet a traduit en latin, & qu'il a orné d'une courte mais judicieuſe préface.

La ſociété d'une ſœur, qu'il chériſſoit, acheva de vaincre la réſolution qu'il avoit priſe de retourner à Lyon; ce fut pour lui un charme plus fort que toutes les places & toute la conſidération dont il étoit honoré; ſa ſœur lui tint lieu de ſa patrie toute entière: elle méritoit par ſa tendreſſe l'affection de ſon frère; bientôt, par les qualités les plus aimables, elle partagea l'attachement de tous ſes amis. Cette union, formée par la Nature & entretenue par une douce conformité d'humeur & de ſentimens, a fait trouver à M. Falconet, dans ſon domeſtique, un calme délicieux pour l'étude, & des jours ſereins juſque dans la dernière ſaiſon de ſa vie. Il céda enfin à tant d'efforts réunis pour le retenir; mais, auſſi exact dans ſes procédés que modeſte & ennemi des difficultés, il ne crut pas que la ſurvivance de la charge de ſon père fût un titre qui le mît en droit d'exercer à Paris la Médecine, & il ne voulut pas abuſer du privilége que ſembloit lui donner ſa réputation. Il aimoit la règle, il s'y ſoumit, ſans ſoupçonner même qu'il méritât aucune diſtinction; il ne conſerva que celle que lui donnoit la ſupériorité de ſon ſavoir. Le candidat parut un maître dans toutes les épreuves de capacité; &, depuis ſon entrée dans la Faculté juſqu'au moment qu'il eſt mort le plus ancien de réception, pendant l'eſpace de cinquante-trois années, il n'a ceſſé de faire honneur à ce corps célèbre. Il en a augmenté le luſtre par ſa ſcience; il a travaillé à y maintenir la paix par ſa prudence, n'entrant dans les conteſtations, preſque inſéparables

des nombreuſes compagnies, que pour les calmer, & pour rapprocher les eſprits qui paroiſſoient les plus éloignés.

Ses thèſes ſont un extrait précieux d'une étude très-étendue; elles ſont encore recherchées comme autant de chef-d'œuvres; on y trouve les principes les plus ſûrs & les plus lumineux, revêtus d'une latinité pure, naturelle, élégante ſans prétention, ſemblable en un mot à celle de Celſe: ce n'eſt point un bizarre aſſortiment d'expreſſions poëtiques avec une proſe découſue & raboteuſe, où l'on enclave à force des compartimens de Virgile & d'Horace, pour faire briller des gallicíſmes.

Il avoit un tact ſûr pour apprécier la valeur de tant de remèdes & de Médecins étrangers, qui viennent tour-à-tour ſe produire ſur le théâtre de la capitale; ſans jalouſie, ſans prévention, il n'étoit guidé que par l'intérêt de l'humanité. Il avoit étudié la pratique dans les ſources, perſuadé que l'hiſtoire de l'homme & de ſes maladies ne conſiſtant qu'en faits, tous les ſyſtèmes n'y peuvent rien changer; & que, pour ſe conduire dans la Médecine avec toute la certitude dont elle eſt ſuſceptible, il n'eſt rien de mieux à faire que de recueillir avec ſoin tous les phénomènes; étude importante, dans laquelle il penſoit que les Anciens ont ſurpaſſé les modernes. Il s'étoit d'ailleurs fort appliqué à la connoiſſance des remèdes; c'eſt lui qui le premier a mis en uſage à Paris le caryocoſtin, électuaire utile, qui depuis eſt entré dans le code de la Faculté: il a ſu tirer de l'ipécacuanha toutes les reſſources qu'un grand Médecin peut s'en procurer, & il a employé cette racine, comme un excellent antidote, dans différentes éruptions & dans une ſueur de ſang.

L'envie, qui cherche à ſe dédommager des éloges que le mérite lui arrache, forcée d'admirer ſon érudition, a prétendu qu'il étoit moins praticien que ſavant; c'eſt aux enfans dont il a guéri les pères, à le défendre contre un préjugé qui n'a pas épargné Hippocrate & Boërhaave: la France même, je l'oſe dire, ne pourroit adopter cette critique ſans une extrème ingratitude. Pour ne point parler de pluſieurs familles illuſtres qui lui doivent ce qu'elles ont de plus cher, combien de fois a-t-il

a-t-il ſervi l'État entier, en ſervant la Maiſon royale? Sur la fin du règne de Louis XIV il eut part, avec ſon père, à toutes les conſultations qui furent faites pour prolonger la vie de ce grand Roi : il a contribué, par ſes conſeils, à diſſiper nos alarmes dans l'enfance du Prince qui nous gouverne; &, lorſque les jours de ce Monarque chéri furent obſcurcis dès leur aurore, par cette maladie meurtrière qui exige un redoutable tribut des Souverains ainſi que de leurs ſujets, M. Falconet fut un des plus utiles inſtrumens dont la Providence ſe ſervit pour exaucer nos vœux. Ses ſoins ne furent pas moins heureux à écarter le danger qui menaçoit tout le royaume, dans la perſonne de notre auguſte Reine. Nous n'oublierons jamais le péril auquel fut expoſé M. le Dauphin il y a peu d'années, ni ce que nous devons au zèle & aux lumières de M. Falconet; âgé pour lors de plus de quatre-vingts ans, il ſe ſentit rajeunir; ſon corps & ſon eſprit retrouvèrent une nouvelle vigueur dans ſon amour pour un Prince ſi précieux à la France : il le veilla, il préſida à toutes les conſultations; & ſi c'eſt le glorieux privilége de la nation Françoiſe de vivre & de reſpirer dans ſes Rois, quel François ne doit pas chérir la mémoire de M. Falconet comme celle de ſon conſervateur? M. le duc d'Orléans, Régent du royaume, ce juge ſi éclairé en tout genre de ſavoir, lui avoit donné une preuve éclatante de ſon eſtime, en le choiſiſſant pour Médecin-conſultant du Roi; mais on peut dire qu'il fut, tant qu'il vécut, celui du public, par le choix de ſes confrères. Son cabinet leur fut toujours ouvert; il les aidoit avec empreſſement de ſes recherches, de ſes conſeils, de ſes livres; leurs malades devenoient les ſiens : combien de citoyens lui ſont, ſans le ſavoir, redevables de la ſanté qu'ils ont recouvrée?

La plupart des grands Médecins ont eu du goût pour les Lettres, elles ont fait leur délaſſement dans les travaux de leur profeſſion; l'école d'Hippocrate a fourni des noms fameux aux faſtes de la Littérature : M. Falconet fut admis dans cette Académie en 1716. M. l'abbé Bignon fit violence à ſa modeſtie pour l'engager à demander cet honneur; il s'en eſt contenté, &, malgré l'univerſalité de ſes talens, il n'a jamais

cherché à joindre à ce titre que ceux que donne la vertu. Il n'a enrichi nos Mémoires que d'un petit nombre de Dissertations; mais elles sont curieuses, intéressantes, & supposent une longue suite d'études. Nous avons encore de lui une belle Préface, à la tête du dernier ouvrage de M. de Fontenelle sur le système Cartésien : ce sont deux vieillards aguerris & encore pleins de vigueur, qui s'enfermant dans les tourbillons de Descartes, comme dans une place assiégée, la défendent avec courage & intelligence contre les assauts d'une jeunesse impétueuse. En fait de Science & de Littérature, ainsi que dans la pratique de la Médecine, M. Falconet travailloit a seconder les autres plus qu'à paroître lui-même; il préféroit l'utilité de la société à sa gloire personnelle. Que de lumières n'avons-nous pas puisées dans son intarissable érudition! nulle matière, quelque détournée, quelque épineuse qu'elle fût, n'étoit pour lui nouvelle ni embarrassée; il en indiquoit les sources, il en possédoit l'analyse, &, par cette vue supérieure qui embrasse les objets les plus éloignés, il présentoit de nouveaux aspects qui avoient échappé à tous les tractateurs. On alloit consulter ses livres; il en tenoit lieu lui-même, & l'on ne pouvoit décider laquelle étoit plus richement meublée de sa bibliothèque ou de sa mémoire : l'une & l'autre étoient également ouvertes à ses amis, &, pour avoir ce titre, il suffisoit d'être homme de Lettres.

De toutes les bibliothèques particulières, celle de M. le maréchal d'Estrées a été la seule qu'on pût mettre en parallèle avec la sienne; quarante-cinq mille volumes forment un assortiment des matières les plus rares & les plus curieuses : les Belles-Lettres, l'Histoire naturelle, la Médecine y sont plus complètes que dans aucun autre recueil. Plongé dans cet océan de Littérature, il en connoissoit parfaitement toutes les parties; sa mémoire en étoit le catalogue le plus sûr, & jamais on ne le vit embarrassé à démêler un ouvrage dans la foule de tant d'autres : les livres avoient enchanté sa jeunesse; il ne cessa, pendant toute sa vie, de les rassembler de toutes les contrées de l'Europe; ils ont reçu ses derniers soupirs. Mais, quelque amour qu'il eût pour eux, il aimoit encore plus les hommes.

Loin d'être avare de ſes tréſors, ſon plus grand plaiſir étoit de les répandre; il prêtoit ſes livres avec plus d'empreſſement qu'on ne les demandoit, ſans être rebuté de l'abus que bien des gens avoient fait de ſa facilité; n'en pas emprunter, ce n'étoit guère moins le déſobliger que de ne les pas rendre; c'eſt un reproche qu'il a fait pluſieurs fois à quelques-uns de ſes amis. Mais ce qui fait ſenſiblement connoître que dans cette riche collection il enviſageoit principalement le bien de ſes citoyens, c'eſt que dès 1742 il ſupplia Sa Majeſté de permettre que tous les livres de ſa bibliothèque, qui ne ſe trouveroient pas dans la bibliothèque royale, y fuſſent tranſportés après ſa mort; & par cette diſpoſition ſi noble, ſi magnifique, plus de onze mille volumes vont entrer dans ce vaſte dépôt des connoiſſances humaines: donation immortelle, comparable à ces grands ouvrages dont l'utilité ſe prolonge dans la dernière poſtérité, & qui élève M. Falconet au rang de ces hommes rares & bienfaiſans que Virgile place dans l'Élyſée.

Une multitude prodigieuſe d'extraits, d'indications, d'anecdotes, de critiques ſavantes, qui ſont le fruit de ſes lectures & de ſes réflexions, pourroit, comme une ſemence féconde, fertiliſer quantité d'ouvrages: ce recueil, composé de plus de cinquante mille cartes, eſt diviſée en vingt-quatre claſſes, dont chacune ſe ſubdiviſe en pluſieurs branches: c'eſt un précieux répertoire d'excellens matériaux, c'eſt une ſorte d'opération par laquelle il a, pour ainſi dire, décomposé ſa bibliothèque, en réduiſant ſes livres à leurs premiers élémens.

Pendant que cette érudition ſi profonde, ſi univerſelle, lui concilioit l'eſtime de tous les Savans de l'Europe, les qualités de ſon cœur le faiſoient aimer; bon citoyen, bon ami, parent tendre & généreux, les actions les plus louables ne lui coûtoient aucun effort, elles couloient d'une heureuſe nature. Les biens & les maux de l'État devenoient les ſiens: pénétré de reſpect & d'amour pour ſon Prince, il reſſentoit vivement tout ce qui intéreſſoit ſa Perſonne ſacrée. Ses amis trouvoient dans ſon zèle, dans ſes lumières, dans ſa fortune, quelque médiocre qu'elle fut, toutes les reſſources de l'humanité; il aimoit à les

raſſembler: ſes converſations étoient gaies, inſtructives ſans ceſſer d'être amuſantes, pleines de ſel, d'enjouement, de franchiſe. Détaché de tout eſprit de domination, il faiſoit valoir les réflexions des autres plus que les ſiennes propres, abandonnant ſans regret ſes ſentimens, dès qu'ils lui paroiſſoient moins conformes à la vérité. Il étoit jaloux du plaiſir d'obliger ſecrètement, & ce ſecret eſt toujours le plus fidèlement gardé; il eſt peu d'ames capables de trahir la modeſtie de leur bienfaiteur: cependant, malgré ſes précautions, on ſait que pluſieurs jeunes gens, dénués des ſecours de la fortune, & dont les talens avoient beſoin d'aide pour éclore, ont rencontré en lui une généroſité paternelle. Il avoit eu quatre enfans, qui ſont morts long-temps avant lui, après avoir reçu de ſes ſoins la meilleure éducation: ſa tendreſſe leur a ſubſtitué ſes neveux, auxquels il a tenu lieu de père.

Sa ſanté s'étoit toujours ſoutenue dans ſa vigueur; ce ne fut que deux ans avant ſa mort qu'il commença à ſentir quelque décadence; cependant ſon eſprit ne perdit rien de ſon reſſort, on ne vit aucun dépériſſement dans ſon imagination ni dans ſa mémoire; & vers ce temps-là le public admira encore, dans une de nos aſſemblées, l'étendue de ſes recherches, ainſi que la vivacité de ſa prononciation & la force de ſa voix. On ne s'aperçut de ſon affoibliſſement que parce qu'il devint plus ſédentaire, & qu'il ſe rendit plus rarement dans une ſociété chérie qui faiſoit ſes délices, & dont il étoit lui-même un des principaux ornemens. Il étoit deſtiné à mourir martyr de l'érudition; le 29 janvier de cette année, la viſite d'un Savant étranger ayant raſſemblé chez lui pluſieurs amis, il oublia les accidens auxquels il étoit ſujet depuis quelque temps, pour donner carrière à ſon activité naturelle; il parla beaucoup, il s'agita, il mit en mouvement une partie de ſa bibliothèque, il fit admirer ſon grand ſavoir, ſa préſence d'eſprit, la fidélité de ſa mémoire dans un âge ſi avancé. Mais la nuit ſuivante lui fit payer bien cher les applaudiſſemens qu'il avoit reçus de cette ſavante compagnie; les douleurs augmentèrent, & terminèrent enfin ſa glorieuſe carrière le 8.e février, après dix jours de maladie.

La longueur de la vie eſt un privilége de ſa famille; André, ſon aïeul, mourut âgé de ſoixante-dix-neuf ans; la femme de cet André en vécut quatre-vingt-dix-neuf: Noël, ſon père, a vu ſa quatre-vingt-neuvième année; notre Académicien a preſque achevé ſa quatre-vingt-onzième. Nous ſouhaitons encore de plus longs jours à ſa reſpectable ſœur, qui lui a rendu la vie ſi douce & ſi tranquille: c'eſt à ſes tendres attentions que nous ſommes redevables d'un grand nombre d'années de ſon frère, qui fut auſſi le nôtre par une mutuelle affection. Il emporte avec lui nos regrets, mais ſon nom ne ceſſera de vivre en honneur tant que ſubſiſtera cette Académie, dont la deſtinée ſemble être liée à celle des Lettres.



ÉLOGE

DE M. RACINE.

Assemblée publique de Pâques 1763.

LOUIS RACINE, second fils de Jean Racine & de Catherine de Romanet, fille d'un Trésorier de France du Bureau des Finances d'Amiens, naquit le deuxième de novembre 1692. Les chef-d'œuvres de son père sont pour lui autant de titres de la plus haute noblesse, qui soit connue dans l'empire des Lettres. Il a fait plus que ne font d'ordinaire les enfans des Héros; il n'a pas démenti sa noble origine. L'Euripide de la France s'étoit dérobé au Théâtre dans cet âge de maturité, dans lequel une heureuse nature perfectionnée par l'étude & par la réflexion, fait enfanter les miracles de l'art. Fatigué de ces applaudissemens qui retentissent jusqu'au fond de l'ame, mais qui n'y produisent qu'une courte yvresse, il y avoit renoncé pour s'élever aux objets immortels. Les livres saints faisoient toute son étude, la morale Chrétienne toutes ses règles, la bonne conscience toute sa joie; & si le feu de cette belle poësie, dont il avoit été embrasé, se rallumoit dans ses veines, ce n'étoit plus que pour lui inspirer des chants sublimes en l'honneur de la Religion. Son fils a suivi cet exemple: mêmes sentimens, mêmes études, mêmes vertus. Il étoit né avec une forte inclination pour le Théâtre; Britannicus, Mithridate, Iphigénie, Phèdre l'y appelloient & lui présentoient des couronnes; il sut résister à des attraits si puissans; il se refusa au plaisir d'entrer dans une illustre carrière, d'où son modèle s'étoit hâté de sortir: & l'on peut dire que la vie de Louis Racine a été toute entière une continuation des dernières années de son père.

Il le perdit lorsqu'il ne le connoissoit encore que sous le nom de son père; il avoit cependant déjà reçu de lui les premières semences de vertu. M. Racine, jusqu'au dernier

ſoupir, s'étoit fait un devoir de lui former le cœur; & lorſqu'atteint d'une maladie mortelle, il attendoit avec ſoumiſſion aux decrets de la Providence, le moment qui devoit le ſéparer d'une famille chérie, ce fils âgé de ſix ans, aſſis auprès de ſon lit, lui liſoit des livres de dévotion proportionnés à la portée d'un âge ſi tendre, & qui en inſtruiſant le jeune enfant, nourriſſoient l'humble piété de l'auteur d'Athalie. Ce bon père lui avoit aſſuré une excellente éducation, en le recommandant à M. Rollin, alors Principal du collége de Beauvais. Sa mère le mit de bonne heure entre les mains de cet habile Maître, qui par ſes écrits eſt devenu celui de toute la jeuneſſe Françoiſe. Il eut encore l'avantage de recevoir les inſtructions & de voir de près les exemples de M. Méſenguy, un des plus vertueux & des plus ſavans eccléſiaſtiques du royaume. Ce fut ſous des yeux ſi éclairés que M. Racine fit ſes études, & qu'il ſe fortifia dans les principes de la ſageſſe & du goût. Il faiſoit des vers, mais il falloit ſe cacher de ſa mère : reſtée veuve d'un des plus grands poëtes de la France, avec un bien très-médiocre, elle n'étoit pas prévenue en faveur de la poëſie : elle redoutoit les Muſes comme des Sirènes, qui n'étoient environnées que de naufrages. Boileau lui-même, par une ſorte de trahiſon, le détournoit de leur commerce : *Depuis que le monde eſt monde*, lui diſoit-il, *on n'a point vu de grand Poëte fils d'un grand Poëte ; & d'ailleurs vous devez ſavoir mieux que perſonne à quelle fortune cette gloire peut conduire.* Ces remontrances furent inutiles ; il falloit qu'un aiglon prît l'eſſor, & que le fils de Racine fît des vers.

Au ſortir du collége, il étudia en Droit & ſe fit recevoir Avocat : mais ne ſe ſentant aucun goût pour cette profeſſion, il prit l'habit eccléſiaſtique & ſe retira chez les PP. de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus. Pendant les trois ans de ſéjour qu'il fit dans cette Maiſon, il compoſa le poëme de la Grâce, par lequel, débutant comme ſon père avoit fini, il conſacroit les prémices de ſon génie, & s'engageoit au ſervice de la Religion. Ce n'étoit pas la voie la plus courte, ni la plus aiſée pour réuſſir au Parnaſſe, & cette entrepriſe hardie ſuppoſoit plus d'amour

de la vérité, que de passion pour une réputation frivole. Quel essai pour un poëte de son âge, d'abandonner les ruisseaux & l'émail des prairies, pour franchir un sentier étroit, escarpé, presque inaccessible & environné de ténèbres, où il falloit marcher avec précaution entre deux abymes. Il y marcha d'un pas ferme, à la lueur du flambeau de la Foi; il sema de fleurs ces précipices. L'austère Théologie s'embellit entre ses mains, & prit les brillantes couleurs de la poësie, sans rien perdre de sa sévère majesté.

La lecture de ce poëme qu'il ne put refuser à différentes personnes, l'ayant introduit dans le monde, il perdit le goût de la retraite & quitta l'habit ecclésiastique. M. le Chancelier d'Aguesseau étoit alors retiré à Fresne; il avoit chéri le père, il fit venir le fils auprès de lui. L'exil du Magistrat fut pour le Poëte une source de délices : il trouva dans un seul homme tout ce qu'il auroit cherché à la Cour, où les jeunes Poëtes volent avec toute l'ardeur de leurs desirs. Il jouissoit en paix de ces plaisirs purs que lui procuroient la sagesse, le discernement délicat, l'esprit universel, l'imagination riche & féconde du Maître de ce lieu enchanté. Il admiroit le doux éclat que répand sur la vertu une disgrâce, qui n'exclud que les embarras & les inquiétudes de la vie, semblable à une de ces belles nuits si fraîches & si lumineuses, qui succèdent à un des jours brûlans de l'été. Lorsque M. d'Aguesseau fut rappelé, ils quittèrent tous deux en soupirant cette agréable retraite, qui avoit été pour le Magistrat un séjour de repos & d'étude, & pour le Poëte une école de science & de vertu.

La connoissance des langues savantes & de la belle Antiquité, ouvroit à M. Racine l'entrée de cette Académie. Il avoit encore un autre titre, qui, tout honorable qu'il étoit, n'auroit pas suffi s'il eût été seul. Son père avoit vu naître l'Académie des Belles-Lettres; il fut un de ses premiers Membres; il partagea ses premiers travaux. Le fils fut reçu le 8 d'août 1719, & ce fut en considération de son père, autant que pour son mérite personnel, que sa place lui fut conservée, dans la longue absence à laquelle il fut obligé par l'état

l'état de ses affaires. Voici par quelles circonstances il se trouva contre son gré entraîné aux emplois de Finance.

M. de Valincour aimoit tendrement notre Académicien; il engagea les amis qu'il avoit dans l'Académie Françoise, à donner leur voie à M. Racine pour une place qui vaquoit alors. L'ancien évêque de Fréjus, depuis Cardinal de Fleury, informé des démarches du jeune Poëte, traversa son élection. Il le fit venir & l'assura que c'étoit par amitié pour lui qu'il s'opposoit à ses desirs; qu'il vouloit l'arracher à des occupations stériles, pour lui en procurer de plus utiles & de plus capables de relever sa fortune. En effet M. Racine étoit presque sans bien; le système avoit réduit à la moitié le peu que son père avoit laissé à sept enfans, & le modique revenu dont jouissoit leur mère. Cette raison détermina de sages amis à lui conseiller d'accepter le parti que lui proposoit l'ancien évêque de Frejus, qui, se déclarant son protecteur, entreprit de faire de lui un Directeur des Fermes. Il falut obéir & partir pour la province en 1722, avec l'espérance que son Mécène, devenu si puissant, le retireroit bien-tôt d'un emploi très-contraire à son goût; dans lequel il ne portoit que la probité la plus scrupuleuse, l'assiduité, l'humanité, le désintéressement; qualités sans essor, & qui par des efforts hardis ou par une ingénieuse souplesse, ne savent jamais s'ouvrir des routes inconnues, & s'élancer hors de la sphère étroite qui les renferme.

Revêtu du titre d'Inspecteur général des Fermes du Roi en Provence, il se rendit à Marseille, où sa réputation s'étoit déjà répandue. Le goût des Belles-Lettres est commun dans cette grande ville, & le commerce de l'esprit n'y est pas moins animé que celui des richesses du Levant. Sur cette côte de la Méditerranée les Dames ont beaucoup d'agrémens, de vivacité, de facilité de langage. Elles attendoient avec une extrême impatience le fils du grand Racine, grand Poëte lui-même. Dès le lendemain de son arrivée elles se rendirent en bon nombre dans une maison où il devoit passer la soirée. Elles se préparoient à une conversation vive, enjouée, étincelante d'esprit; elles ne désespéroient pas même d'entendre

quelque beau morceau de poëſie. Par malheur pour elles M. Racine étoit diſtrait, accoutumé à s'entretenir lui-même, ſouvent ſeul au milieu d'une nombreuſe compagnie, pendant deux heures de viſite il ne répondit jamais que *oui* & *non*, prenant même quelquefois l'un pour l'autre. Tout le cercle fut déconcerté; on doutoit que ce fût lui. De ce moment ſa réputation tomba dans toute la province; on le regarda comme un homme ordinaire, & il ne s'en aperçut pas.

Voilà donc l'élève de Clio comptant, calculant, vérifiant des regiſtres, dreſſant des rôles, enveloppé d'arrêts, de mémoires, de procès-verbaux, entre leſquels ſe perdoient ſouvent ſon Homère & ſon Virgile; paſſant ſucceſſivement de Marſeille à Salins, de Salins à Moulins, de Moulins à Lyon, de Lyon à Soiſſons. Pendant ſon ſéjour dans cette dernière ville, où il demeura quinze ans, il fut reçu à la Table de Marbre Maître particulier des Eaux & Forêts du duché de Valois, dans l'apanage de M. le duc d'Orléans.

Des occupations ſi étrangères aux Lettres n'étouffoient pas en lui l'amour de l'étude; il payoit ſon tribut à notre Académie, par les Mémoires qu'il y venoit lire preſque tous les ans; & ce fut pendant l'exercice de ces divers emplois qu'il compoſa ſon poëme de la Religion, ſes Épitres ſur l'homme & ſur l'ame des bêtes, ſes Odes, ſes Réflexions ſur la poëſie, & les Mémoires de la vie de ſon père, dont il fit imprimer les lettres, ainſi que celles de Boileau. Entre ces différens écrits, ſon poëme de la Religion mérite ſans doute le premier rang : ouvrage immortel, où la poëſie ſe ſoutient par une force divine, ſans emprunter les charmes du menſonge; où la vérité, revêtue de ſa propre parure, brille aux yeux ſans les éblouir, enlève notre raiſon ſans l'endormir par des ſonges enchanteurs. Dieu, notre ame, la révélation, le Rédempteur, les myſtères, la morale Chrétienne, de quel vol le Poëte s'élève à la hauteur de tant d'objets ſublimes! comment toujours le même, & toujours nouveau dans ſa courſe continue & variée ſans ceſſe, il nous promène de merveille en merveille! Quelle vivacité, quelle vérité dans les peintures! quelle entente

dans le choix & l'enchaînement des preuves, dont la lumière réfléchit de l'une ſur l'autre ! quel art dans le coloris ! c'eſt le pinceau de Virgile & d'Homère; ou pour parler plus juſte, c'eſt la flamme qui embraſa Moyſe, David & les Prophètes. Ce feu divin croiſſant toujours, le Poëte ſaiſi d'enthouſiaſme dans les derniers vers de ſon poëme, nous tranſporte à la fin des temps; il nous montre les débris de l'univers qui s'écroule, les portes de l'Éternité qui s'ouvrent avec un bruit effrayant, & qui découvrent à notre vue les ſupplices des méchans & les récompenſes des juſtes. Entre les beautés dont ce poëme eſt rempli, il a encore ce rare mérite, que le Poëte uniquement fixé ſur ſon ſujet, n'en détourne jamais les yeux pour ſe regarder lui-même, ni pour obſerver ſon lecteur: tous les ornemens naiſſent du fonds de la matière. Il n'attendoit de couronnes que des mains de la Religion; il étoit pénétré de cette maxime, par laquelle il termine le diſcours qui précède ſa traduction du Paradis perdu, *qu'un Poëte qui chante la Religion dans la vue d'être récompenſé par les hommes, a mal choiſi ſon ſujet.*

M. Racine contribua auſſi par ſes avis & par une ſage critique, à l'édition des Lettres de Rouſſeau; il eſtimoit ce grand Poëte, il conſultoit ſes lumières; il gémiſſoit de ſes malheurs. Sans s'ériger en juge d'une cauſe ſi ſouvent débattue, ſon cœur, ami des hommes, ſe plaiſoit à les trouver innocens; ami de la vertu il l'embraſſoit où elle ſe montroit, & ne cherchoit pas à la chicaner par des ſoupçons.

Tel étoit l'uſage que M. Racine faiſoit de ſon loiſir, ſans rien dérober des ſoins qu'il devoit à ſes emplois. C'eſt ainſi que dans une ſorte d'exil, il entretenoit ſon ancien commerce avec les Lettres, & l'on pourroit bien lui appliquer ces paroles qu'Horace adreſſe au Directeur des Fermes d'Agrippa:

Cùm tu inter ſcabiem tantam & contagia lucri,
Nil parvum ſapias & adhuc ſublimia cures.

Auſſi les Académies l'appeloient-elles de toutes parts; il fut aſſocié à celles de Lyon, de Marſeille, d'Angers & de Toulouſe.

Commis de Finance pendant vingt-quatre ans, jamais Financier puiſqu'il n'eut jamais le moindre intérêt dans aucune affaire de Finance; s'il ſe trouva enfin en état de ſe retirer d'un emploi où ſon protecteur l'avoit laiſſé, il en fut uniquement redevable à ſon mariage. Il avoit épouſé à Lyon en 1728, M.lle Marie Preſle, fille de M. Preſle, Secrétaire du Roi. Cette alliance fut heureuſe, plus encore par la conſormité de vertu & par la parfaite union des deux époux, que par la fortune de l'épouſe, qui mit enſuite M. Racine dans une ſituation plus commode.

Rendu à ſa patrie & à l'Académie des Belles-Lettres, qu'il ne perdit jamais de vue, il ſe renſerma tout entier dans ſes occupations chéries. Il donna en 1752, trois volumes, dont les deux premiers contiennent des remarques ſur les Tragédies de ſon père; il examine chaque pièce; il en développe le plan, les caractères, la conduite, les beautés générales & celles de détail; il s'en permet même la critique, & ſe portant pour héritier des droits de l'auteur, il cenſure ce que ſon père auroit lui-même cenſuré, s'il eût daigné revoir ſes ouvrages. Le troiſième volume eſt un Traité de la Poëſie dramatique ancienne & moderne.

Il forma enſuite une entrepriſe plus difficile; c'étoit de rendre en François le Paradis perdu de Milton. Ce poëme avoit déjà dans notre langue une traduction admirée, dont M. Racine reconnoiſſoit l'élégance; mais il avoit entendu, dit-il, pluſieurs Anglois ſe plaindre de ce que le traducteur s'écartoit quelquefois de l'original, & avoit jeté des ornemens en quelques endroits, où ils auroient préféré la ſimplicité de Milton. Rolli, traducteur Italien, avoit porté le même jugement. M. Racine admiroit Milton; il le plaçoit au troiſième rang entre les Poëtes épiques, au-deſſous d'Homère & de Virgile. Après avoir fait une étude particulière de la langue Angloiſe, il entreprit d'en donner une nouvelle traduction, qu'il crut plus conforme à l'original. Il y ajouta des notes, la vie de l'auteur & deux diſcours, l'un ſur l'ouvrage même, l'autre ſur le poëme épique en général. Il traduiſit auſſi les remarques

d'Adiſſon. Il ne m'appartient pas de mettre en balance le mérite des deux traductions : Milton eſt grand dans toutes les deux ; mais dans M. Racine c'eſt une grandeur plus ſombre & plus ſauvage. Le poëte Anglois y conſerve toute la fierté Britannique , ſans aucune complaiſance pour les oreilles Françoiſes.

Ce fut là le dernier fruit de ſes veilles : peu de temps après l'édition de cet ouvrage, un accident funeſte éteignit ſon ardeur pour l'étude, & verſa ſur ſes jours un poiſon mortel. Il perdit ce qui lui étoit plus cher que la vie ; il perdit un fils unique, qu'il avoit élevé avec le ſoin le plus tendre. Ce fils étoit le reſte précieux d'un nom ſi cher aux Lettres : il avoit été nourri dans leur ſein ; il promettoit d'en être l'honneur. Son caractère doux, honnète, plein d'une aimable ſimplicité, retraçoit celui de ſon père & de ſon aïeul , & lui avoit dès ſa jeuneſſe procuré un grand nombre d'amis. Étant en Eſpagne pour quelques affaires , il eut le malheur de ſe trouver à Cadix dans le temps de cet horrible tremblement de terre , qui abîma Liſbonne & conſterna toute l'Europe. Comme il paſſoit en chaiſe de poſte le long du rivage , pour ſe rendre à la fète d'un mariage auquel il étoit invité , la mer ſe gonflant tout-à-coup, & s'élançant avec fureur bien au-delà de ſes bornes naturelles, l'entraîna & l'engloutit dans ſes eaux ; & ce même flot enſévelit toutes les joies & toutes les eſpérances de ſon père. M. Racine plongé dans la plus amère douleur , put à peine ſurvivre à cette affreuſe nouvelle. Il abandonna ſes études ; il vendit ſa bibliothèque , & un recueil d'eſtampes qu'il avoit pris plaiſir à raſſembler ; il ne conſerva que les livres ſaints, & ceux qui pouvoient entretenir en lui le goût de l'autre vie, après laquelle il ſoupiroit. Détaché de tous les amuſemens, il n'eut pas beſoin de renoncer aux ſpectacles ; il s'en étoit interdit l'entrée dès que ſon poëme de la Religion fut achevé. La converſation de quelques amis , les aſſemblées de notre Académie, un petit jardin qu'il avoit loué dans le fauxbourg Saint-Denys, où il alloit tous les jours dans la belle ſaiſon cultiver des fleurs & des plantes ; c'étoient-là tous ſes plaiſirs. Il s'occupoit dans

ſa retraite à retoucher ſes deux poëmes, dont il vient de paroître une édition nouvelle depuis ſa mort, & à compoſer quelques ouvrages de piété qui n'ont pas encore été donnés au public.

Deux ans avant ſa mort, il reſſentit quelques atteintes d'apoplexie, & dès-lors il ne ſongea plus qu'à ſe préparer à bien mourir. Il parloit de ſa mort prochaine comme d'un voyage, non pas avec cette indifférence aveugle qui s'honore du nom de Philoſophie, mais avec une réſignation Chrétienne. Il fut frappé du coup mortel ſans être ſurpris, & termina ſa vie dans les ſentimens de la plus ſincère piété, le 29 janvier de cette année.

Il avoit eu un frère aîné, qui étoit mort long-temps avant lui ſans avoir été marié. Ce frère dans ſa jeuneſſe avoit ſuivi en Hollande M. de Bonnac notre ambaſſadeur, dont il étoit aimé, & dont il mérita toute la confiance. Peu de temps après ſon retour, il ſe défit de la charge de Gentilhomme ordinaire qu'il avoit poſſédée après ſon père, & ſe retira de la Cour pour ſe livrer entièrement à l'étude des Belles-Letres. Il étoit homme de goût, de beaucoup d'eſprit, & très-ſavant dans l'Antiquité : mais il s'eſt contenté de s'inſtruire lui-même ſans rien mettre au jour.

Notre Académicien eut auſſi trois ſœurs, dont deux ſont mortes filles ; la troiſième s'eſt mariée & a laiſſé des enfans ; il laiſſe deux filles mariées, l'une avec M. de Neuville de Saint-Hery, la ſeconde avec M. Hariague.

Si la poëſie a procuré de la gloire à M. Racine, on peut dire auſſi que ſes mœurs ont fait honneur à la poëſie. Des défauts qu'on reproche aux Poëtes, il n'eut que le plus léger de tous, la diſtraction : hardi & quelquefois ſingulier dans ſes opinions ſur les matières purement indifférentes, il ſouffroit aiſément la contradiction ; mais il ne ſe rendoit qu'à l'évidence, qu'il croyoit rarement rencontrer. Dans la diſpute, la douceur du caractère faiſoit en lui l'effet de la politeſſe. Auſſi vrai dans ſa conduite que ſimple dans le procédé, il ne connut ni le déguiſement ni l'affectation ; ſincèrement modeſte, jamais il

ne parloit de ſes ouvrages : il avouoit plus volontiers ce qu'il ignoroit, qu'il ne diſoit ce qu'il ſavoit. Sans malice, ſans jalouſie, il ne voyoit guère que les bonnes qualités des hommes; il aimoit à dire du bien & à en faire, ſoulageant les malheureux, autant que lui permettoit ſa fortune. Bon mari, bon père, ami tendre & officieux, citoyen zélé, il penſoit que les talens de l'eſprit ne ſont que l'ornement de l'humanité, & que c'eſt dans le cœur que réſide tout ce que l'homme a de réalité & de conſiſtance.



ÉLOGE

DE M. DE BOUGAINVILLE.

Assemblée publique de la S.t Martin 1763.

JEAN-PIERRE DE BOUGAINVILLE naquit à Paris, le 1.er de décembre 1722, de Pierre-Yves de Bougainville & de Marie-Françoiſe Darboulin; ſon père, diſtingué entre les Notaires de cette ville, fut élu Échevin le 20 août 1741, & remplit avec honneur les fonctions de cette place, dans laquelle il fut continué au-delà du terme ordinaire, juſqu'au 16 août 1744. Il a eu l'avantage de recueillir les fruits de la bonne éducation qu'il avoit donnée à ſa famille, ayant vécu juſqu'en 1757. Sa femme, dont la vivacité d'eſprit égaloit la vertu, n'a pu jouir d'une ſatisfaction ſi flatteuſe; enlevée à ſes enfans par une mort prématurée, à peine a-t-elle vu germer les premières ſemences des talens qu'elle ſavoit faire éclore. Une tante paternelle a tenu lieu de mère aux quatre enfans de ſa belle-ſœur; attachée par une tendreſſe inaltérable à celui que nous regrettons, elle mérite notre reconnoiſſance, pour nous avoir conſervé pendant pluſieurs années un confrère qui nous étoit cher: elle a long-temps diſputé par des ſoins aſſidus, contre les attaques d'une cruelle maladie, une vie précieuſe à la Littérature & toujours prête à s'échapper. Notre Académicien étoit l'aîné de ſa famille; ſon ſecond frère, auſſi paſſionné pour les Lettres, mais retenu dans l'étude de ſon père, où il ſe regardoit comme captif, mourut à l'âge de vingt-un ans: ſa ſœur a épouſé M. de Baraudin, ancien capitaine de Dragons, lieutenant de roi des ville & château de Loches & Beaulieu. Le troiſième frère eſt connu par ſes ſuccès en Mathématiques, & par ſes emplois militaires; un traité de Géométrie tranſcendante, imprimé dès 1752, en deux volumes *in-4.°*, lui a procuré l'honneur d'être admis dans la Société royale de Londres: cet ouvrage a pour titre, *Traité du calcul intégral, pour ſervir de ſuite à l'analyſe*

des

des Infinimens petits de M. le marquis de l'Hôpital. Ayant pris le parti des armes, il s'est signalé en Canada; une blessure qu'il a reçue, étant Maréchal-des-logis de l'armée de M. de Montcalm, lui a mérité la croix de Saint-Louis: il est maintenant colonel d'Infanterie, &, dans le mois d'août dernier, il est parti de Saint-Malo avec deux frégates, par ordre de la Cour, pour un voyage dont nous ignorons l'objet & le terme.

Celui dont je fais l'éloge étoit né avec les dispositions les plus heureuses; une pénétration vive, une imagination féconde étoient accompagnées d'un sentiment fin & délicat, qui, d'un coup-d'œil aussi sûr que rapide, découvroit dans chaque sujet les beautés qui s'y trouvoient renfermées. Dans tous les objets de ses études, il aimoit à prendre l'essor pour en considérer toute l'étendue; & quoiqu'il s'élevât si haut au-dessus de sa matière, rien n'échappoit à sa vue, il en apercevoit les nuances les plus légères. Lumineux, abondant, facile, il savoit éclaircir les sujets les plus obscurs, enrichir les plus stériles, défricher un champ hérissé d'épines pour y semer des fleurs. Passionné pour la gloire, il méditoit toujours quelque ouvrage plus important que celui dont il étoit actuellement occupé. Que n'auroit pas produit sa plume, si une maladie importune & jalouse de ses succès, ne l'eût fréquemment fait tomber de ses mains! un asthme opiniâtre, dont il fut attaqué dès sa première jeunesse, l'arrêtoit sans cesse au milieu de sa course. Sa vie n'a été qu'une alternative de convalescence & de rechutes: toujours voisin de la mort, ne respirant que par intervalles, on peut dire que dans un si petit nombre d'années, il n'en a pas vécu la moitié. Cette maladie a cependant épargné les ressorts de son esprit; il prétendoit même lui avoir obligation d'un service qui ne fait guère que des ingrats, elle le sauva des écarts de la jeunesse; semblable à ces insectes qui blessent les fruits, & qui, en même temps qu'ils en altèrent la substance, en accélèrent la maturité.

M. de Bougainville montra d'abord, dans son enfance, une vivacité qui sembloit le rendre incapable de toute application; un maître intelligent, au lieu d'étouffer par la contrainte cette

flamme pétillante, en laissa évaporer le superflu; il lâcha la bride à son élève & lui donna toute liberté, excepté celle d'étudier avec ses camarades. Au bout de quelques jours, cette activité frivole étant épuisée, le jeune enfant produisit la première réflexion qu'il eût faite de sa vie; il se tint outragé d'être exclus du travail commun, il demanda avec larmes la grâce d'y être admis, & dès ce premier pas il s'élança dans la carrière des Lettres avec tant d'ardeur, qu'il devança toujours de bien loin tous ses concurrens. Ses études, qu'il fit au collége de Beauvais, furent couronnées des succès les plus éclatans; je l'ai vu à la fin de sa Rhétorique, dans un exercice public, rendre compte des leçons qu'il avoit reçues d'un habile maître, nourries de ses propres réflexions: l'étendue de ses connoissances, la fécondité de son esprit, la facilité & les grâces de son expression annonçoient dès-lors qu'il étoit né pour tenir un rang honorable dans la république des Lettres.

Les étrangers qui aspiroient au droit de citoyen de Rome, avoient coutume de s'attacher à quelque Romain accrédité, qui leur procuroit ce privilége, plus précieux alors que les diadèmes: M. de Bougainville, au sortir de ses études, se fit connoître à M. l'abbé de Rothelin, qui sentit aussitôt son mérite & résolut d'en faire usage. L'édition de l'Anti-Lucrèce faisoit l'unique passion de cet illustre Abbé; il regarda l'acquisition de M. de Bougainville comme une conquête, il l'admit aux conférences où l'on travailloit à perfectionner ce fameux ouvrage: là, auditeur modeste, le jeune homme laissoit souvent échapper des traits qui le déceloient; l'esprit de l'auteur étoit passé dans ses veines, ou plutôt il avoit reçu de la Nature les mêmes talens qui avoient brillé dans le cardinal de Polignac; même vivacité de pinceau, même abondance d'images, même élégance. L'abbé de Rothelin le crut propre à reproduire cet ouvrage en notre langue: ce poëme ayant été pensé en françois, il s'agissoit, pour le traduire, de retracer la forme primitive sous laquelle les idées s'étoient présentées à l'esprit de l'auteur, avant qu'il les rendît en latin; c'étoit, en quelque sorte, retrouver l'original du poëme. Les premiers essais de la traduction furent

approuvés de tous ceux qui les virent, excepté d'un cenſeur ſévère & ſans ménagement, que M. de Bougainville ne pouvoit ſatisfaire qu'après avoir vingt fois recommencé un ouvrage: ce cenſeur c'étoit lui-même; auſſi ſcrupuleux ſur la juſteſſe des penſées que délicat ſur le choix des expreſſions, il travailloit long-temps pour donner à ſes écrits cet air naturel qui cache le travail; il effaçoit, il corrigeoit ſans ceſſe, & cette pénible compoſition étoit l'effet de la facilité de ſon génie; il en faut beaucoup pour ſe rendre ſi difficile à ſoi-même: la complaiſance d'auteur ne naiſſoit en lui qu'au moment que ſon ouvrage devenoit public. Après s'être long-temps chicanné ſur les divers morceaux de ſa traduction, lorſqu'elle fut entièrement achevée il la jeta au feu & la recommença de nouveau. Elle parut enfin, en 1749, précédée d'une ample & magnifique préface. Le traducteur y expoſe avec netteté & y combat avec force les divers ſyſtèmes des matérialiſtes; il développe l'eſprit & le plan du poëme, & ſon imagination inépuiſable prête de nouvelles beautés à un ſujet que l'auteur ſembloit avoir épuiſé.

Dans ces aſſemblées ſavantes, où la critique éprouvoit toutes les penſées & peſoit tous les vers de l'Anti-Lucrèce, M. Fréret, alors Secrétaire de l'Académie, connut M. de Bougainville; il le jugea propre à faire honneur à un corps où la douceur des mœurs n'eſt pas moins recherchée que le ſavoir; il ſe l'attacha par les liens de l'amitié la plus tendre, &, comme s'il eût prévu que ce jeune homme devoit être ſon ſucceſſeur & l'éditeur de ſes ouvrages, il lui traça ces routes eſcarpées qui conduiſent au ſommet de l'érudition. Il l'excita à ſe mettre ſur les rangs pour obtenir une place dans cette Compagnie; M. de Bougainville, accoutumé dès ſes premières études à réuſſir dans la concurrence, & trop généreux pour rechercher d'autre recommandation que celle qu'il pouvoit tirer de lui-même, compoſa pour le prix de l'Académie: ſon Mémoire, plein de recherches profondes, *ſur les ſacerdoces de la Grèce attachés à certaines familles*, formoit déjà un juſte volume, lorſqu'une violente attaque de ſa maladie habituelle vint lui arracher la couronne, en le mettant hors d'état d'achever ſon

ouvrage. Il fut, l'année ſuivante, dédommagé de ce contre-temps; ſa Diſſertation *ſur les engagemens réciproques des métropoles & des colonies Grecques* mérita le prix, & M. l'abbé Fourmont étant mort en 1746, l'Académie s'empreſſa de nommer M. de Bougainville, quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-trois ans. Elle eut bientôt ſujet de ſe féliciter de ce choix; dès cette année il donna deux Mémoires, l'un *ſur les miniſtres des Dieux de la ville d'Athènes*, l'autre *ſur les voyages de Pythéas de Marſeille*, qu'il ſuivit dans les mers du nord juſqu'au ſoixante-ſixième degré de latitude. En 1748 il nous entretint *des myſtères d'Éleuſis;* il ſe contenta d'en éclaircir l'origine & d'en faire connoître les miniſtres, ſans entreprendre de percer ces voiles impénétrables que la ſuperſtition antique oppoſe encore à notre curioſité. Toutes ces Diſſertations, remplies d'une érudition exquiſe, conduites avec méthode, embellies de toutes les grâces du ſtyle, réunirent les ſuffrages de l'Académie; chacune d'elles lui eût mérité la place que la première lui avoit procurée.

M. Fréret mourut en 1749; ce fut pour l'Académie une perte irréparable: il ſembloit être le dépoſitaire des archives de toutes les nations & de tous les ſiècles. Sa mort, pleurée de la Littérature univerſelle, ne fit verſer à perſonne autant de larmes qu'à M. de Bougainville; il perdoit un ami plein de zèle, le flambeau de ſes études, le tréſor de ſes recherches, un guide ſûr dans les ſentiers de l'antiquité. La place de Secrétaire fut pour lui, en quelque ſorte, l'héritage paternel; l'Académie le préſenta au Roi par ſes ſuffrages, & le Roi voulut bien ſatisfaire les deſirs de l'Académie. M. Fréret n'avoit jamais interrompu ſes travaux, jamais la vie d'un Savant ne fut plus remplie; mais il laiſſoit un grand vide dans les volumes où notre Compagnie communique au public le fruit de ſes études. Ce laborieux Littérateur ne pouvoit ſe réſoudre à un travail ſecondaire; toujours occupé de ſes propres diſcuſſions, plus capable d'enrichir nos Mémoires que de les raſſembler, il couroit à ſon but ſans ſe détourner pour ſuivre la courſe d'autrui; il aimoit mieux découvrir, combattre, conquérir, que de faire l'hiſtoire des combats & des conquêtes des autres. Il manquoit

huit années à nos Mémoires; M. de Bougainville se chargea d'acquitter les dettes de son prédécesseur, sans cesser de payer lui-même son tribut personnel. M. de Foncemagne, animé par son zèle pour la Compagnie & par son amitié pour le Secrétaire, a bien voulu le soulager dans un si pénible travail; il est l'auteur de l'Histoire & le rédacteur des Mémoires du XVIe & du XVIIe volume: ceux qui suivent, jusqu'au XXVe, sont dûs aux soins de M. de Bougainville, si l'on en excepte le XXIIe, qui contient la Table des Matières renfermées dans les dix volumes précédens.

Les Éloges des Académiciens, que la mort nous a ravis pendant le cours de son secrétariat, sont une portion précieuse de ces volumes; avec quelle profusion a-t-il répandu les fleurs sur leurs tombeaux! avec quelle intelligence a-t-il composé les couronnes qui convenoient à leurs têtes! Ces Éloges sont au nombre de neuf; ce sont autant de portraits brillans par le coloris, où les traits caractéristiques qui varient les ressemblances & qui distinguent les visages d'une même famille, sont exprimés avec finesse & avec vérité: malgré cette diversité, par-tout l'auteur se peint lui-même; par-tout on retrouve les grâces de son esprit, les sentimens nobles & vertueux de son cœur. Un peintre si ingénieux auroit bien mérité que son portrait fût aujourd'hui exécuté par une main aussi habile que la sienne.

Les occupations du Secrétariat, jointes aux fréquens accès de sa maladie, sembloient le dispenser de nos travaux ordinaires; mais son ardeur croissoit en même proportion que les devoirs ou les obstacles. Son activité naturelle multiplioit ses momens, & lui tenoit lieu de santé. Il tâcha de concilier, par un système ingénieux, les récits opposés d'Hérodote & de Ctésias sur la monarchie des Mèdes. La comparaison d'Alexandre & de Tahmas-Kouli-Khan, donnée séparément au public, n'est apparemment qu'un jeu d'esprit; on dit qu'il s'y trouve encore un jeu de style, & que dans toute la suite de ce long parallèle, il ne se rencontre aucun concours de voyelles entre deux mots consécutifs; en sorte que sa prose, captive dans des

entraves volontaires, ſe ſeroit, ſans aucun beſoin, aſſujettie à cette loi de la verſification :

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne ſoit d'une voyelle en ſon chemin heurtée.

On peut dire à la louange de cet ouvrage, qu'on ne s'aperçoit pas de la contrainte que l'écrivain s'eſt, dit-on, impoſée. Dans une compoſition ſi minutieuſe, tous les efforts de l'auteur ſont en pure perte pour le lecteur. Je rappellerai plus volontiers le combat généreux que M. de Bougainville a livré à Plutarque, pour défendre l'honneur de Statira femme de Darius, & priſonnière d'Alexandre.

Mais de tous ſes Mémoires, il n'en eſt aucun qu'il ait travaillé avec plus de ſoin & de complaiſance, que les deux diſſertations, dans leſquelles il ſuit & calcule la route d'Hannon, chef d'une flotte Carthaginoiſe, envoyée pour reconnoître les côtes occidentales de l'Afrique. L'original de ce voyage, échappé à l'injure des temps, & qui n'eſt qu'un extrait abrégé, ou peut-être même la traduction Grecque d'une inſcription Punique, placée dans un temple de Carthage, a piqué dans tous les ſiècles la curioſité des Savans. Strabon, Athénée, & d'après eux Dodwel, Cellarius, la Martinière, rejettent cette relation comme fabuleuſe ; ce n'eſt à leur avis qu'un conte inventé par quelque Grec Sicilien, qui vouloit faire ſa cour aux Carthaginois. Pomponius-Méla, Pline & Arrien, admettent la réalité de cette entrepriſe, & ce ſentiment a prévalu. Les auteurs modernes qui l'ont embraſſé, ne s'accordent ni ſur l'époque, ni ſur le terme de cette expédition. Florian d'Ocampo & Iſaac Voſſius ont tous deux excédé ; l'un dans l'étendue qu'il donne à ce voyage, il fait faire à Hannon le tour entier de l'Afrique ; l'autre dans l'antiquité qu'il lui attribue, il fait remonter cette navigation juſqu'au temps d'Hercule & de Perſée. Par une rencontre ſingulière, il eſt arrivé que trois Savans de nos jours, ſans concert, ſans aucune communication entr'eux, travailloient en même temps à l'éclairciſſement de ce point obſcur de l'ancienne Géographie ; comme ſi c'eût été une

comète, dont trois obſervateurs, placés en diverſes contrées, euſſent calculé les mouvemens. Aucun d'eux ne s'eſt rencontré avec les deux autres dans le réſultat de ſes conjectures ; & chacun d'eux a ſu appuyer ſon ſentiment par des preuves vraiſemblables. M. de Bréquigny, retiré alors dans une de ſes terres en baſſe Normandie, où il ſe livroit ſans diſtraction à l'étude de l'Antiquité, ſuivoit la flotte d'Hannon, & retraçoit le journal de ſa route. Il en fixoit le terme aux montagnes de Sierra-Liona ſur la côte de Guinée, & l'époque vers le commencement du ve ſiècle avant J. C. lorſque les Carthaginois, maîtres de la Méditerranée, preſcrivoient aux Romains les bornes au-delà deſquelles ils ne devoient pas ſe montrer ſur la mer. Dom Pedro Rodriguez Campomanès à Madrid, datoit cette expédition de cent années plus tard, il la croyoit entrepriſe dans le temps des guerres des Carthaginois en Sicile, contre le premier Denys; il conduiſoit Hannon juſqu'à l'île de Saint-Thomas. Ces deux ouvrages furent envoyés à l'Académie dans le temps même que M. de Bougainville venoit de lui communiquer ſes conjectures ſur le même ſujet; il fixoit le terme du voyage entre les deux points déterminés par les deux autres Savans; Hannon s'étant avancé ſelon lui juſqu'à l'île des Gorilles, au ſeptième degré de latitude ſeptentrionale, & au vingt-troiſième de longitude; mais il remontoit plus haut pour la date de l'entrepriſe. Le ſeul caractère chronologique de cette célèbre expédition, ne conſiſte que dans ces expreſſions vagues & générales de Pline, *Punicis rebus florentiſſimis.* Pour en tirer une date préciſe, M. de Bougainville ne ſuit pas la route la plus courte; mais il prend la plus belle & la plus conforme à ſon génie, qui aimoit à développer ſes richeſſes; il recherche le principe conſtitutif de la puiſſance de Carthage, & il le trouve dans le commerce. Il trace l'hiſtoire de cette fameuſe République, & montre que jamais elle ne fut plus floriſſante que dans le VIe ſiècle avant J. C. A l'exemple de l'Amiral Carthaginois, qui s'arrête de temps en temps dans ſa route pour fonder des colonies, l'hiſtorien ſuſpend quelquefois ſon récit par des digreſſions utiles & curieuſes; & lorſqu'il a ramené

ſon héros à Carthage, au lieu de ſe repoſer avec lui, écrivain fécond & infatigable, il fait encore une excurſion fort étendue ſur le commerce maritime des anciens, & ſur leurs voyages de longs cours.

Ces ouvrages ſi élégans & ſi polis n'étoient pas l'occupation principale de M. de Bougainville : la mémoire de M. Fréret lui étoit plus chère que ſa propre réputation ; il donnoit la plus grande partie de ſes ſoins à faire revivre les écrits, que la mort de ce ſavant Académicien avoit dérobés au public. Malheur aux gens de Lettres qui laiſſent après eux des ouvrages imparfaits, ou qu'ils ont eux-mêmes réprouvés ! ils courent un grand riſque d'être après leur mort livrés en proie à des éditeurs aveugles ou intéreſſés, qui viendront fouiller dans leurs tombeaux, remuer leurs cendres & arracher à leurs mânes des eſſais informes, que les auteurs avoient cru enſévelir avec eux. M. Fréret fut plus heureux ; il avoit légué ſes papiers à M. de Bougainville, dont il connoiſſoit le jugement ſûr & la conſtante amitié. Héritier de l'eſprit, ainſi que des écrits du teſtateur, le légataire a ſu diſcerner ce que l'auteur auroit rejeté, ce qu'il auroit adopté. C'eſt à M. de Bougainville que nous devons tant de Diſſertations poſthumes de M. Fréret ; c'eſt par ſon organe que cet illuſtre Académicien a parlé dans nos Mémoires pluſieurs années encore après ſa mort. Que de travail & de connoiſſance n'a-t-il pas fallu, pour rallier tant de feuilles éparſes & fugitives, pour les mettre en ordre, remplir les lacunes, vérifier les dates, les calculs, les paſſages ſouvent cités de mémoire ; étendre des vues qui n'étoient qu'indiquées, corriger & polir le ſtyle qui ſe ſentoit de la négligence d'un premier eſſai ; en un mot pour donner à des ébauches le fini d'un ouvrage conduit à ſa perfection.

Le morceau, le plus conſidérable en ce genre, eſt ſans contredit le fameux Traité intitulé : *Obſervations ſur la chronologie de Newton*, M. de Bougainville, après avoir raſſemblé les membres de ce grand corps, a mis à la tête une préface, où ſe réuniſſent toutes les parties, qui peuvent annoncer avantageuſement un important ouvrage. La chaleur de l'amitié, animée

animée encore par la vivacité de l'auteur, y étincelle de toutes parts. On y ſent les efforts d'un élève ardent & ingénieux, qui, entreprenant de conſtruire l'entrée d'un grand édifice, bâti par ſon maître, s'embraſe des plus nobles idées, au riſque de forcer ſa manière; & emporté par une ſorte d'ivreſſe, charge les ornemens du frontiſpice. Le traité de M. Fréret, rempli de diſcuſſions profondes ſur l'ancienne chronologie de la Grèce, demandoit que la certitude des monumens, qui ſervoient de fondement à ſon ſyſtème, fût ſolidement établie; c'eſt ce qui a fait naître à M. de Bougainville l'idée de ſon dernier Mémoire, qu'il a donné ſous le titre de *Vues générales ſur les antiquités Grecques du premier âge, & ſur les premiers hiſtoriens de la nation Grecque, conſidérés par rapport à la chronologie.* Cette diſſertation peut être regardée comme un ſupplément aux obſervations de M. Fréret.

Nous n'avons encore montré M. de Bougainville, que du côté qui le rendoit propre aux travaux de notre Académie; il poſſédoit plus de talens qu'il n'en faiſoit paroître. Son goût pour la poëſie ſe décèle ſouvent, juſque dans le ſtyle modeſte des Diſſertations; c'eſt un feu caché ſous les cendres de l'Antiquité, & qui ſe réveille toutes les fois qu'il y tombe quelque matière propre à l'enflammer. Il fit des vers; à l'âge de vingt-cinq ans il compoſa une tragédie, qu'il eut la force d'achever & le courage de ſupprimer, dans le deſſein de la conduire un jour à la perfection dont il avoit conçu l'idée : le ſujet eſt la mort de Philippe père d'Alexandre. Ce Prince auſſi grand guerrier que ſon fils, & plus profond politique, fut la victime d'une intrigue ſanguinaire. Rempli des étonnans projets que ſon fils exécuta, il ſe préparoit à renverſer le trône des Perſes, lorſque la vengeance d'un courtiſan outragé lui arracha, avec la vie, la gloire qu'il alloit acquérir. Je ne parlerai point du poëme; peut-être paroîtra-t-il un jour, & je n'ai garde de prévenir le jugement du public, qui ſe fait un jeu de caſſer les ſentences prononcées dans les tribunaux ſubalternes : je me contenterai de donner un eſſai du ſtyle, & je choiſirai un

morceau, dont les idées ſont familières à tous les gens de Lettres : ils y trouveront une exacte peinture de l'état où la Grèce étoit alors.

Démarate Corinthien, retiré à la cour de Philippe, voulant lui inſpirer des alarmes ſur le danger qui menaçoit la Macédoine, pendant qu'il ſeroit occupé à conquérir la Perſe, Philippe exprime ainſi les motifs qui le raſſurent :

Je crains peu contre nous la Grèce mutinée ;
De ſes plus fiers guerriers la fleur eſt moiſſonnée ;
Le reſte obéiſſant marche ſous mes drapeaux :
Que peut-elle ſans chefs, ſans ſoldats, ſans vaiſſeaux !
De ſa fidélité ſa foibleſſe eſt le gage.
Les Grecs de leurs aïeux n'ont plus que le langage ;
Ivres de leurs talens, par le luxe amollis,
En cherchant à briller ils ſe ſont avilis.
Leurs arts ſont dans l'éclat, leur vertu s'eſt flétrie ;
La liberté, l'honneur, l'amour de la patrie
Ne ſont plus que des noms vainement répétés,
Souvent par l'intérêt, par la fraude empruntés.
Trop jaloux pour s'unir, arrogans, mercenaires,
On les voit tour-à-tour, craintifs & téméraires,
D'un revers abattus, s'enfler pour un ſuccès :
Peuple ingrat, qui me hait & m'aime par accès ;
Qui moins grand qu'indocile, & plus fougueux que brave,
Ne ſait pas être libre, & frémit d'être eſclave.

Démarate jaloux de l'honneur de ſa patrie, eſt bleſſé de ce portrait humiliant, il répond :

C'eſt trop nous dégrader, Seigneur, & nos aïeux
Reconnoîtroient encor des enfans dignes d'eux ;
Démoſthène reſpire, & le ſang des Proclides

Aux vœux de Sparte encor promet des Léonides:
Thèbes, Corinthe, Argos enfin ont des ſoldats.
Sage dans ſes conſeils, héros dans les combats,
Phocion, raſſemblant les débris de nos ligues,
Pourroit à vos ſuccès oppoſer quelques digues:
La guerre a ſes retours, il eſt d'heureux efforts.....

Philippe l'interrompt en ces termes:

Corinthe en mon pouvoir a remis tous ſes forts;
Ce lien des deux mers me répond de la Grèce:
Rétabli dans ſes droits par ma main vengereſſe,
De vos Amphictyons l'auguſte tribunal
M'a d'une voix commune élu ſon général.
Que dans ſes murs déſerts Sparte, en vain menaçante,
Élève ſourdement une voix impuiſſante;
Qu'à l'abri de ſes loix, ſa foible liberté
Du rang qu'elle a perdu conſole ſa fierté,
Qu'importe à ma grandeur! J'eſtime Démoſthène,
C'eſt mon rival, c'eſt l'ame & le héros d'Athènes;
De ſes cris généreux l'éloquente fureur
A ſouvent de ſon peuple enflammé la valeur:
Mais Eſchine & Cléon, de ce peuple volage
Savent, quand je le veux, lui ravir le ſuffrage;
Son zèle combattu par leur talent vénal,
D'un parti glorieux donne en vain le ſignal.
L'injuſte Athénien, terrible en ſes caprices,
Fait du malheur un crime & punit les ſervices,
Exile le grand homme & ſe livre au flatteur;
Toujours mû par tranſport, de fougue & de lenteur,
De foibleſſe & d'orgueil aſſemblage bizarre,

Il calcule une guerre en commerçant avare,
S'en arroge le fruit, en dédaigne les ſoins,
Et prodigue aux plaiſirs ce qu'il doit aux beſoins.
Argos n'eut qu'un inſtant: Thèbe a paſſé comme elle;
Vengeur, appui des ſiens, leur père & leur modèle,
Épaminondas ſeul fit le ſort des Thébains;
Les Dieux avoient remis leur balance en ſes mains:
Héros & citoyen, ce mortel intrépide
Fut pour Thèbe Solon, Thémiſtocle, Ariſtide;
Plus grand que ſes exploits, heureux & modéré,
Il fut vainqueur de Sparte, & de Sparte admiré.
J'envierois ſon trépas; le ciel l'avoit fait naître
Pour ſauver ſa patrie & me ſervir de maître:
J'appris à ſon école, à celle des revers,
L'art de dompter les Grecs, & par eux l'Univers.

On voit, par cette eſquiſſe, que la richeſſe des rimes ne gêne en rien la penſée, & que la tragédie reſpire & marche avec autant de liberté que de force & de grandeur.

En 1754, M. de Bougainville obtint, dans l'Académie Françoiſe, une place qu'il avoit paſſionnément deſirée; il étoit déjà de celle de Cortone. Les honneurs littéraires faiſoient l'unique objet de ſon ambition; il fut Cenſeur-royal, Garde de la ſalle des antiques du Louvre, &, vers la fin de ſa vie, il fut honoré du titre de Secrétaire ordinaire de M. le duc d'Orléans.

Il étoit vertueux autant par principes que par un heureux penchant, ami ſincère, ardent à obliger, incapable de ruſe & d'artifice, aimant l'honneur, mais auſſi empreſſé d'en procurer aux autres qu'à lui-même; il fut chéri de tous ceux qui ne refusèrent pas de le connoître.

Au mois d'avril de cette année les attaques de ſon aſthme

devinrent plus vives, plus longues & plus fréquentes; l'éclat que ses talens avoient répandu sur ses jours, lueur brillante mais fugitive, si souvent obscurcie par les nuages de sa maladie, alloit enfin s'éteindre; il le sentit, & la religion, à laquelle il avoit toujours été fidèle, s'empara de toutes ses pensées; il envisagea d'un œil ferme, mais avec une humble résignation, la mort, dont il avoit tant de fois senti les approches. Par un prompt sacrifice il se détacha de tout ce qui pouvoit le distraire de la vue de l'autre vie; ce fut dans ce dessein qu'il quitta cette ville, pour aller rendre les derniers soupirs entre les bras d'une sœur dont la piété, plus encore que la tendresse, lui préparoit les plus solides consolations. Muni de tous les secours spirituels il mourut à Loches, le 22 de juin, dans sa quarante-unième année.



MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXI,

JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXIII.

MÉMOIRES



MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

MÉMOIRE SUR LA CHRONOLOGIE DES ROIS DE JUDA ET D'ISRAËL.

Par M. GIBERT.



ON ne trouve nulle part plus de détails chronologiques que dans les livres qui nous ont conservé l'histoire des rois de Juda & d'Israël; l'auteur sacré y a marqué, avec la plus grande exactitude, non-seulement l'âge où ces Rois ont commencé à régner & la durée de leurs règnes, mais encore l'année où

Lû à l'Académie au mois de Fev. 1763.

les règnes des uns ont commencé dans les règnes des autres: il ne s'eſt pas contenté, par exemple, de dire qu'Abiam avoit régné trois ans, il ajoute de plus qu'il a commencé de régner en la dix-huitième année de Jéroboam, roi d'Iſraël, & ainſi de tous.

Mais ce qui auroit dû répandre le plus grand jour ſur l'hiſtoire de ces Rois, & en fixer invariablement l'arrangement, ſemble n'avoir ſervi juſqu'à préſent qu'à y jeter plus d'obſcurité & plus d'incertitude; aucun Chronologiſte n'a encore trouvé une manière de diſpoſer les années de leurs règnes dans laquelle la comparaiſon qu'en fait l'auteur ſacré ſe trouvât juſte, & il n'y en a point dont le calcul ne faſſe tomber le commencement de chaque règne tantôt un an plus tôt, tantôt un an plus tard qu'il n'eſt porté dans cette comparaiſon.

Auſſi les uns, ſans y avoir aucun égard, ſe ſont contentés de mettre bout à bout les durées des règnes, & d'en faire une ſomme qu'ils ont donnée pour la durée de l'intervalle qu'ils avoient à déterminer; mais comme les deux liſtes, je veux dire celle des rois de Juda & celle des rois d'Iſraël, donnoient des réſultats différens, ils s'en ſont pris aux aſſociations & aux interrègnes, qu'ils ont réglés & placés comme ils ont voulu, & comme il convenoit à l'excès ou au défaut qui les embarraſſoit.

Les autres, plus ſcrupuleux, ont bien entrepris de ſuivre toute la comparaiſon, mais arrêtés ici par une année de plus, & là par une année de moins, ils ont cru ſauver l'une, en diſant qu'elle étoit priſe pour la fin de l'année qui la précédoit, & l'autre, en diſant qu'elle étoit priſe pour le commencement de celle qui la ſuivoit: je ſuppoſe, par exemple, que ſuivant leur calcul le règne d'un roi de Juda ait commencé en la troiſième année d'un roi d'Iſraël, & que ce ſoit la quatrième qui ſoit marquée dans l'Écriture, ils ſe ſauvent ou croient ſe ſauver en diſant que c'étoit la troiſième finiſſante; ſi, ſelon leurs calculs, ce règne commence dans la cinquième, ils diſent que c'eſt la cinquième commençante; quelquefois même une faute de copiſte ſuppoſée dans le texte de l'Écriture, tranche le nœud qui les arrête: ces ſolutions ne ſatisfont pas même ceux qui

les adoptent; c'eſt ce qui a fait dire à Iſaac Voſſius, que rien n'eſt plus difficile à expliquer que la comparaiſon des règnes des rois de Juda & d'Iſraël, & que perſonne n'a encore pu la donner exactement: *comparatio regum Judæ & Iſraëlis difficillima, nec ſatis à quoquam demonſtrata.*

Des Vignoles, ſavant Miniſtre de la Religion prétendue réformée, eſt le premier qui ait donné la véritable ſolution de pluſieurs des difficultés de cette comparaiſon, par l'application ſuivie qu'il a faite d'une règle que les Juifs nous avoient indiquée dans les recueils de leurs traditions, & que la plupart même des Critiques & des Chronologiſtes avoient connue & approuvée, ſans en avoir pour cela fait tout l'uſage qu'ils pouvoient. Cette règle eſt qu'en quelque temps de l'année qu'un règne ait commencé ou fini, on attribue toujours à ſa durée l'année entière dans laquelle il a commencé ou fini; cette règle eſt diſtinctement propoſée dans le *Seder olam rabba*, ou grande Chronique des Juifs: *Hinc diſcimus ubi dies unus menſis effluxit, menſem numerari pro integro: item ubi menſis unus iniit annum, annum illum cenſeri integrum & completum; nam pars menſis pro integro & completo menſe æſtimatur, & anni pars pro toto anno.* Buxtorf le fils, l'expoſe ainſi dans ſa Synagogue: *Annus regum ille eſt à quo numerare & ſupputare incipiebant annos regni regum ſuorum in contractibus chirographis & publicis omnibus inſtrumentis & diplomatibus quæ ad annos & menſes regis regnantis componebantur, adeò ut quamvis uno tantùm menſe, unâ hebdomadâ, uno die ante Martium, in regem electus & confirmatus fuerit, menſis, hebdomas, dies ille pro integro anno reputata fuerint & ſecundùm regni ſui annum Martio denuo inchoaverint.* C'eſt à quoi revient auſſi ce que Samuel Petit aſſure, que c'eſt une règle des Juifs, qu'*un jour à la fin de l'année eſt compté pour un an.* Enfin le P. Pétau, dont l'autorité dans ces matières eſt d'un grand poids, après avoir parlé en général de cette coutume, ajoute, *eſt enim illud magiſtrorum in Talmudicis commentariis celebre decretum, annos regum Judaïcorum, undecumque tandem inciderint, à Niſan incipere ab eoque procedere..... tum illud, anni partem pro anno integro uſurpari.*

Verſion de Genebrard, c. 4, p. 32.

C. 12, p. 282.

Eclog. Chronol. l. XII, p. 47.

Il doit paroître bien étonnant, ſans doute, après cela que ce ſavant homme, comme l'a remarqué des Vignoles, n'ait pas fait attention à cet uſage une ſeule fois dans la combinaiſon des règnes des rois de Juda & d'Iſraël.

Mais quelqu'avantage que des Vignoles ait tiré de l'application de cette règle, il lui eſt reſté encore bien des difficultés à réſoudre, dont il ne ſort pas plus heureuſement que les autres; je ne crois pas, en effet, qu'on puiſſe s'accommoder des fautes de copiſtes qu'il admet dans les nombres, pour peu qu'ils l'embarraſſent, ſans y être fondé par aucune différence de leçon, ni dans les originaux ni dans les anciennes verſions : quoi qu'il en diſe, pour ſe mettre à ſon aiſe, il traite le texte de l'Écriture ſainte avec moins de ménagement qu'un Critique ſage & éclairé ne traiteroit le texte d'un ouvrage profane, & j'ai vu avec peine un écrivain auſſi habile & auſſi judicieux, ſe livrer à cette malheureuſe facilité de ſuppoſer des fautes & de les corriger, dont des Commentateurs téméraires & ignorans ne ſe ſont que trop ſouvent ſervis pour couvrir le défaut & les bornes de leurs lumières.

Il ſe préſente, pour lever la plupart de ces difficultés, une ſeconde règle, auſſi-bien fondée que la première & encore plus négligée; cette règle eſt que les années des rois de Juda ſe doivent compter du mois de *tiſri* (octobre), & les années des rois d'Iſraël de celui de *niſan* (mars).

Pour juſtifier cette règle, je remarque d'abord qu'il eſt hors de doute, en général, que les Juifs ont employé deux ſortes d'années, l'une qui ſe comptoit du mois de *tiſri*, ou de l'équinoxe d'automne, l'autre qui commençoit au mois de *niſan*, ou à l'équinoxe du printemps : il eſt même certain qu'ils ont fait uſage de l'une & de l'autre dans les dates hiſtoriques de leurs livres, témoins ceux des Machabées; car je crois qu'il eſt démontré, & les plus habiles Chronologiſtes l'ont reconnu, que le premier de ces livres compte l'ère des Grecs du mois de *tiſri* & le ſecond du mois de *niſan*.

Il n'eſt pas difficile, après cela, de prouver que les années employées dans le calcul des règnes des rois de Juda, n'ont pas

la même époque que celles qui ſont employées dans le calcul des rois d'Iſraël, & voici comment : Roboam & Jéroboam commencèrent à régner à peu de jours l'un de l'autre, car Jéroboam fut établi Roi dans l'aſſemblée générale que Roboam avoit convoquée à Sichem pour ſon couronnement : on ſait que Roboam, dans cette aſſemblée, indiſpoſa la plus grande partie de la Nation, par la dureté avec laquelle il répondit à la requête qu'on lui préſenta pour la diminution des impôts ; que Jéroboam profitant de ce mécontentement, ſe mit à la tête de dix Tribus, qui le reconnurent pour leur roi, & ſe ſéparèrent de la maiſon de David : il eſt donc certain qu'il commença de régner preſque en même temps que Roboam, c'eſt-à-dire quelques jours ſeulement après que Roboam eut ſuccédé à ſon père ; cependant lorſque Roboam mourut, en la dix-ſeptième année de ſon règne, la dix-huitième de Jéroboam couroit déjà ; il faut donc que les années civiles par leſquelles on compte le règne de Jéroboam, aient leur commencement avant celles par leſquelles on compte le règne de Roboam. Cet argument eſt ſans replique, à moins de dire, comme des Vignoles, qu'on a compté le règne de Jéroboam d'un an avant qu'il fût établi roi, parce qu'on le fait remonter au temps de ſa révolte contre Salomon ; mais c'eſt ce qui n'a aucune apparence, puiſqu'on ne voit pas que ſous Salomon il ait pris le titre de roi, & qu'il eſt certain qu'après ſa mort, au contraire, il reconnut d'abord Roboam ; d'ailleurs on ignore le temps de ſa révolte, & ce n'eſt que par ſuppoſition que des Vignoles la fixe à un an auparavant : Il n'y a donc d'autre reſſource ſolide, que celle de reconnoître que l'époque des années par leſquelles on a compté le règne de Jéroboam eſt antérieure à l'époque des années par leſquelles on a compté le règne de Roboam, & il ne s'agit que de ſavoir quelles ſont préciſément ces époques : je mets celle des années des rois de Juda au mois de *tiſri*, & celle des années des rois d'Iſraël au mois de *niſan* ; & la première raiſon qui m'y ait déterminé eſt que *tiſri* eſt encore aujourd'hui l'époque des années civiles des Juifs, comme au contraire *niſan* eſt encore aujourd'hui l'époque des années civiles des Samaritains, qui

rapportent leur origine aux dix Tribus, & qu'on croit communément tenir d'elles la plupart de leurs usages.

Une seconde raison m'a confirmé dans mon opinion, c'est que dans toutes les dates des règnes où le récit historique porte quelque indice de la saison, je rencontre précisément dans mon calcul la saison dont l'indice est donné; c'est ce qu'on remarquera, entre autres, sur le règne de Nadab, sur ceux d'Éla & de Zambri, sur celui d'Achab, sur ceux de Joram & d'Ochosias: car pour tous ces Princes, qui ont été tués dans le cours de quelque expédition militaire, & quelques-uns même à l'ouverture d'une campagne, mon calcul fait tomber leur mort entre le mois de *nisan* & de *tisri*, c'est-à-dire dans le printemps ou l'été.

Des deux usages des Juifs, dont nous avons tiré les deux règles qu'on vient de voir, il ne peut résulter, dans les dates qui lient ensemble les règnes des rois de Juda & d'Israël, que des différences d'un an ou d'un an & demi au plus; ainsi il ne faut pas s'attendre d'y trouver la solution des difficultés qui naissent de différences plus grandes, ou de celles qui naissent de deux diverses dates réellement assignées à un même règne.

Une double date donnée à un même règne vient communément d'une association, dont on distingue le temps d'avec celui où un Prince a régné seul: elle peut venir quelquefois d'un évènement signalé, qui a fait comme un renouvellement de règne, & qui lui a donné une seconde époque; & il suffit, comme je crois, pour admettre l'un ou l'autre, que les deux dates soient réelles, bien distinctes & bien caractérisées, parce que l'usage de ces associations & de ces secondes époques étant commun, il n'est guère possible d'attribuer à une autre cause deux dates différentes, qui supposent nécessairement deux commencemens, dès qu'on n'y peut pas soupçonner de faute.

Sur ces principes, je trouve qu'il y a eu dans les quarante-deux règnes des rois Juifs, c'est-à-dire tant de ceux de Juda que de ceux d'Israël, six associations, savoir cinq dans ceux de Juda & une seulement dans ceux d'Israël.

Les cinq associations des rois de Juda sont 1.° une de

Josaphat avec Asa son père, de quatre à cinq ans; 2.° une de Joram avec Josaphat, de cinq à six ans; 3.° une d'Azarias avec Amasias, de douze ans; 4.° une d'un an, d'Ochosias avec Joram son père; 5.° enfin une d'Achas avec Joatham, d'environ deux ans.

L'association de Josaphat avec Asa, résulte de ce que dans un endroit le commencement de son règne est rapporté à la onzième année d'Amri, qui en régna douze, & dans un autre à la quatrième année d'Achab, fils & successeur d'Amri : il n'y a point de doute sur la leçon de l'une ni de l'autre de ces dates, & comme la onzième d'Amri tombe incontestablement cinq ans avant la mort d'Asa, il est bien clair que Josaphat ne peut avoir régné en cette année que ce n'ait été conjointement avec son père.

La seconde association est celle de Joram avec Josaphat, elle est fondée de même sur deux commencemens assignés à son règne; il est dit *(au ch. 1.er du IV.e liv. des Rois)* que Joram, roi d'Israël, commença de régner l'an deux de Joram, roi de Juda; & *(au chap. 8)* que Joram, roi de Juda, commença de régner en la cinquième année de Joram, roi d'Israël: il est manifeste, sans doute, qu'un seul & même commencement du règne de Joram, roi de Juda, ne peut avoir précédé & suivi celui de Joram, roi d'Israël, qu'il en faut par conséquent distinguer deux, l'un antérieur & l'autre postérieur à ce règne; or, comme celui qui est antérieur tombe dans le règne de Josaphat son père, il s'ensuit qu'il est pris d'une association. Indépendamment de la différence caractérisée des deux commencemens dont il s'agit, cette association est formellement indiquée, comme je crois, par ces paroles de l'auteur sacré: *Anno quinto Joram filii Achab regis Israël, & Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda;* où ces mots, *& Josaphat regis Juda*, ne peuvent signifier autre chose sinon que Joram, roi de Juda, a régné aussi du vivant de Josaphat; & c'est pourquoi le P. Pétau, afin d'expliquer la Vulgate, y suppléoit *tempore* avant *Josaphat:* dans l'hébreu, où on lit *oue Josaphat melec Jehouda,* on peut prendre ces mots pour un

cas absolu, dont le sens sera le même que celui que le P. Petau donne à la Vulgate en y ajoutant *tempore.*

L'association d'Azarias avec Amasias résulte de ce que l'Écriture rapportant ce qu'Azarias a fait pendant son règne, & ayant dit, entre autres choses, qu'il bâtit la ville d'Elat, ajoute que ce fut après la mort de son père; cette remarque, dit la grande Chronique des Juifs, nous apprend que ce Prince a régné dès le vivant de son père, & il est évident qu'elle seroit tout au moins inutile si Azarias n'avoit régné qu'après sa mort. L'époque & la durée qu'on doit donner à cette association dépendent de la combinaison assez simple de quelques dates du règne d'Azarias & de Jéroboam II, roi d'Israël. L'Écriture compare la trente-huitième année d'Azarias avec la quarante-unième de Jéroboam II; de-là il suit qu'Azarias a commencé en la quatrième de Jéroboam, puisque trente-huit & trois font quarante-un; mais comme Jéroboam est monté sur le trône quinze ans avant la mort d'Amasias père d'Azarias, suivant la remarque expresse de l'auteur sacré, sa quatrième année précède cette mort de douze ans; & par conséquent si Azarias a commencé de régner en cette quatrième année, il a régné douze ans avec son père. Il est vrai qu'il y a, sur la liaison des règnes d'Azarias & de Jéroboam, une difficulté considérable, mais la solution que j'en donnerai dans la suite ne changera rien à ce résultat, qui doit paroître bien naturel.

L'association d'Ochosias avec Joram se conclut de deux dates données à son règne, l'une en la onzième année de Joram, l'autre en la douzième: elle a d'ailleurs une cause indiquée dans l'histoire; car Joram fut attaqué, dans les deux dernières années de sa vie, d'une maladie si violente que ses entrailles sortirent de son corps: on doit mettre le commencement de cette maladie en la onzième année de Joram, roi d'Israël, entre les mois de *nisan* & de *tisri*, & il est très-vraisemblable qu'au bout de quelque temps, c'est-à-dire au mois de *tisri* ou peu après, cette maladie ait donné lieu de lui associer son fils Ochosias; je dis au mois de *tisri* ou peu après, parce que l'Écriture n'attribue jamais qu'un an à Ochosias, soit qu'elle compte son

ſon règne de ſon aſſociation, ſoit qu'elle le compte de la mort de ſon père; or de la manière que je dis, il n'a effectivement régné que dans une année depuis l'une & l'autre époque, étant mort avant le mois de *tiſri* ſuivant. *Voy. les Tables.*

La cinquième & dernière aſſociation que j'admets dans les règnes des rois de Juda, eſt celle d'Achas avec Joatham; elle eſt fondée ſur ce que depuis la dix-ſeptième année de Phacée, à laquelle l'Écriture attache le commencement d'Achas, juſqu'à la troiſième d'Oſée, où elle place ſa mort, il n'y a que ſix ans: ſi donc il a régné ſeize ans, il faut néceſſairement qu'une partie de ces ſeize ans ſe perde dans le règne de ſon père, auquel il aura été aſſocié. Auſſi y a-t-il des indices, dans ſon hiſtoire, qu'il régnoit avec ſon père au moins dans les dernières années de celui-ci; on voit, en effet, *(au chap. 15 du IV.[e] liv. des Rois)* que ce fut ſous Joatham que commença la guerre de Raſin roi de Syrie, & de Phacée roi d'Iſraël, contre Juda: *in diebus illis cæpit dominus mittere in Judam Raſin regem Syriæ & Phacee filium Romeliæ;* & d'autre part *(au ch. ſuiv. & dans Iſaïe, ch. 7.)* il eſt dit qu'Achas régnoit déjà lorſqu'ils entrèrent ſur les terres de Juda; *Tunc aſcendit (a) Raſin rex Syriæ & Phacee filius Romeliæ rex Iſraëi in Jeruſalem ad prœliandum;* d'où il eſt naturel de conclure qu'alors Achas régnoit avec ſon père. Je reviendrai ailleurs à cette aſſociation, & j'en fixerai plus poſitivement la durée.

L'unique aſſociation que j'admets dans les règnes des rois d'Iſraël, & à laquelle je donne deux ans, eſt celle d'Achab avec Amri ſon père: voici ſur quoi je la fonde; il eſt dit que Joſaphat commença de régner en la quatrième année d'Achab, & qu'Ochoſias, fils d'Achab, ſuccéda à ſon père en la dix-ſeptième de Joſaphat; comme dix-ſept & trois ne peuvent jamais faire que vingt, il ſuivroit de-là qu'Achab n'a régné que vingt ans; cependant l'Écriture lui en aſſigne conſtamment vingt-deux, & dès-lors il faut qu'il en ait régné deux avant ces vingt-là, & par conſéquent du vivant de ſon père.

Il reſte encore, après cela, deux difficultés qui ont pouſſé

(a) Dans Iſaïe il y a, *in diebus Achas .... aſcendit.*

à bout tous les Chronologistes; l'une se trouve dans les durées & les époques respectives des règnes d'Azarias, roi de Juda, & de Jéroboam II, roi d'Israël; l'autre est sur la durée du règne d'Achas.

L'Écriture donne cinquante-deux ans de règne à Azarias, & quarante-un au règne de Jéroboam; le règne d'Azarias, compté de son association, doit commencer en la quatrième année de Jéroboam; compté de la mort de son père, il commence au plus tard en la quatorze ou quinzième: cependant il est dit formellement qu'il commença en la vingt-septième, ce qui fait par conséquent au moins onze ou douze ans de trop.

Ce n'est pas tout, l'Ecriture donne quarante-un ans de règne à Jéroboam, & met sa mort en la trente-huitième d'Azarias; si donc Azarias a commencé en la vingt-septième de Jéroboam, il y aura soixante-quatre ans depuis le commencement du règne de Jéroboam jusqu'à sa mort; c'est-à-dire vingt-trois ans de plus que les quarante-un assignés à son règne.

Cette difficulté est si grande, que la plupart de ceux qui l'ont examinée n'ont pas cru qu'il fût possible de s'en débarrasser sans corriger le texte, auquel en même temps le respect, l'uniformité des leçons & l'incertitude de la correction à faire, les ont empêché de toucher.

D'autres ont supposé un interrègne ou une régence dans le royaume de Juda, & un interrègne dans celui d'Israël, ou une faute dans la durée donnée pour le règne de Jéroboam. Il ne faut, sans doute, que proposer ces solutions pour faire sentir combien elles sont peu capables de satisfaire l'esprit: qu'est ce, en effet, que des interrègnes ou des régences dont il n'est pas fait la moindre mention dans le récit des faits, & qui ne résultent que de l'interprétation arbitraire de quelques dates obscures? je conçois bien qu'on puisse ne pas parler directement d'une association, qui n'est le plus souvent qu'un fait particulier & domestique, sans conséquence dans l'histoire générale & dans l'ordre politique; mais pour des interrègnes & des régences, qui entrent essentiellement dans cette histoire

& dans cet ordre, & qui en font la ſuite & la liaiſon, qu'il n'en ſoit pas dit un mot, & qu'il faille les chercher dans le calcul & la combinaiſon de la durée & de l'époque des règnes, c'eſt ce qui me paroît hors de vraiſemblance, ſur-tout s'il eſt queſtion d'un royaume héréditaire dans lequel l'interrègne à ſuppoſer ſoit, comme ici, entre le père & le fils, ou entre le Prince légitime & l'uſurpateur qui le dépouille de ſa couronne.

Pour les fautes du texte, je crois, il eſt vrai, que Dieu n'a pas guidé la main des copiſtes, & que quelque précaution qu'on ait priſe, il a pu ſe gliſſer des fautes de ce genre dans les dates de l'Écriture; mais pour admettre ces fautes, & en déduire quelque concluſion que ce ſoit, il faut quelque choſe de plus que le ſoupçon d'un Critique, ou qu'une ſimple conſéquence d'hypothèſe, & je regarde comme une eſpèce de ſacrilége d'y faire aucune correction, ſans y être fondé par une variante, ou par la leçon des anciennes verſions.

Comment donc ſe tirer ici d'embarras? j'en vais propoſer un moyen plus facile & plus juſte qu'on n'oſe peut-être l'eſpérer: ce moyen eſt, comme je crois, abſolument nouveau, & pourra d'abord paroître ſingulier, il choquera même vraiſemblablement ceux qui ne veulent jamais qu'on ſorte des routes frayées; mais ces routes ſeroient elles-mêmes encore ignorées, ſi quelqu'un n'avoit oſé les ouvrir le premier, & l'hypothèſe que je vais préſenter mérite d'autant plus d'attention, que non-ſeulement elle donne à toutes les dates dont il s'agit une exactitude & une préciſion ſurprenante, mais qu'elle peut encore ſervir de clef à pluſieurs autres, qui ont juſqu'à préſent embarraſſé tous ceux qui s'appliquent à la ſcience des temps.

Cette hypothèſe eſt que les plus anciens Écrivains ſacrés, d'où ſont extraits les livres des Rois & des Paralipomènes, & auxquels ces livres renvoient ſouvent le lecteur, avoient, ou ſuivant l'uſage de leur temps, ou pour une plus grande exactitude, diſtribué leurs récits par les ſemeſtres d'été & d'hiver, de la même manière que Thucydide a fait dans l'hiſtoire de la guerre du Péloponnèſe; avec cette différence, qu'au lieu que Thucydide rejoint toujours les deux ſemeſtres pour en faire

une année, & qu'il compte ensuite le temps de la guerre par ces années, les Écrivains sacrés ne les avoient pas rejoints, & avoient compté les règnes & les autres intervalles qu'ils avoient à compter par ces semestres, en sorte que ce n'est que dans la suite, & lorsqu'on a rédigé les extraits, qu'on en a fait la réduction: cela supposé, je crois que quelques dates dans lesquelles, soit à dessein, soit par inadvertance, on a omis de faire cette réduction, font toute la difficulté des calculs qui nous arrêtent ici.

Et qu'on ne croie pas que cette hypothèse n'a d'autre fondement que la nécessité de résoudre cette difficulté; elle est encore appuyée sur différentes observations, que plusieurs calculs de l'Écriture sainte & de Josèphe m'ont donné lieu de faire.

Par exemple, l'Écriture sainte, dans tous les textes, dans toutes les versions, donne quarante ans de règne à Salomon; quarante ans de règne font quatre-vingts semestres, & les premiers auteurs devoient l'avoir ainsi écrit dans mon hypothèse: or Josèphe, qui nous assure qu'il a consulté ces auteurs, conservés dans les archives du temple, lui donne quatre-vingts ans de règne, soit qu'il ait écrit le nom d'années par mégarde pour celui de semestres, soit que le mot qu'il avoit sous les yeux pouvant signifier une année & un semestre, il les ait ici confondus.

S.[t] Paul parlant de la durée du règne de Saül, lui donne quarante ans; cette durée n'est point marquée dans les livres de l'ancien Testament qui nous restent, & sans doute il l'a tirée de ceux que nous n'avons plus: or Josèphe, Eupolème, Clément d'Alexandrie & Eutychius son compatriote, ne lui en donnent que vingt, ce qui fait encore précisément la différence des semestres aux années, différence qui naît bien de la réduction omise dans le calcul qu'a suivi S.[t] Paul, & faite dans celui qu'ont adopté les autres.

Chap. 8. Au IV.[e] livre des Rois, il est dit qu'Ochosias avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner; au second livre des *Chap. 22.* Paralipomènes, il est dit qu'il en avoit quarante-deux: il est bien sûr qu'Ochosias ne pouvoit avoir quarante-deux ans,

puiſqu'il ſuccédoit à ſon père, mort âgé de quarante ans & un peu plus. Les vingt-deux ans n'ont rien qui choque, & nos Critiques les admettent, mais ils ſuppoſent hardiment qu'il y a altération dans les quarante-deux ans; cependant l'uniformité de tous les textes réſiſte à cette ſuppoſition: ſi lorſqu'Ochoſias ſuccéda à ſon père il avoit vingt-deux ans, il n'en avoit que vingt-un lorſqu'il lui fut aſſocié, & vingt-un ans donnent préciſément quarante-deux ſemeſtres, & ce rapport vient encore très-bien à l'appui de ma préſomption. Ne ſeroit-il donc pas naturel de tirer de ces exemples, comme conſéquence, l'aſſertion que je mets ici en hypothèſe? mais, quoi qu'il en ſoit, voyons ce qui réſultera de cette hypothèſe, pour la ſolution de la difficulté qui a tant embarraſſé dans l'endroit dont il s'agit; il en réſultera que pour la lever il ſuffiroit de dire que l'auteur des livres des Rois, par quelques raiſons particulières, n'a point réduit les trente-huit ans qu'Azarias & Jéroboam ont régné enſemble, & que ce ſont des ſemeſtres dans les règnes de l'un & de l'autre.

Jéroboam II commença de régner la quinzième année d'Amazias; la quatrième année de Jéroboam, Azarias fut aſſocié à ſon père, & lui ſuccéda la quinzième; voilà donc douze ans qu'Azarias & Jéroboam auront régné enſemble avant la mort d'Amaſias; douze ans font vingt-quatre ſemeſtres, ces vingt-quatre ſemeſtres comptés pour des années, & joints aux trois que Jéroboam avoit régné auparavant, font vingt-ſept; & l'Écriture donne préciſément la vingt-ſeptième année de Jéroboam pour celle où Azarias ſucceda à ſon père.

La même hypothèſe levera, avec la même facilité & la même préciſion, une autre difficulté du même genre dans les règnes de Joatham & d'Achas; l'auteur ſacré ne compte que vingt-huit ans depuis l'avènement de Joatham au trône juſqu'à la priſe de Samarie, car il dit qu'elle fut priſe la neuvième année d'Oſée, & qu'Oſée monta ſur le trône la vingtième année après que Joatham avoit ſuccédé à ſon père, rien n'eſt plus poſitif; dix-neuf & neuf ne ſont que vingt-huit: la même choſe réſulte de ce qu'il met le commencement de Joatham en la

ſeconde année de Phacée, la première d'Achas en la dix-ſeptième du même Phacée, qui en régna vingt, la première d'Ézéchias en la troiſième d'Oſée, ſucceſſeur de Phacée, & la priſe de Samarie en la ſixième d'Ézéchias; car tous ces termes ne donnent abſolument que vingt-huit ans, puiſque n'y ayant que ſix ans depuis la dix-ſeptième de Phacée juſqu'à la troiſième d'Oſée, ces ſix ans, les ſeize de Joatham & les ſix d'Ézéchias ne ſont que vingt-huit ans: cependant, d'un autre côté, il donne ſeize ans de règne à Achas entre Joatham & Ézéchias, & compte même ſa douzième année pour la première d'Oſée, ce qui donne au moins huit ans de plus que l'autre calcul. Tous les Chronologiſtes ſe trouvent ici abſolument hors de meſure; l'Écriture ne varie nulle part ſur la durée du règne d'Oſée, elle fait formellement commencer ſon règne la vingtième année après la mort d'Azarias, ainſi nulle apparence de ſuppoſer un interrègne; ferons-nous l'aſſociation d'Achas avec Joatham de huit ou dix ans? je n'y vois aucun fondement; les circonſtances hiſtoriques ſuppoſent bien une aſſociation, mais elles ne permettent pas de la faire ſi longue à beaucoup près; d'ailleurs ſi nous ne la faiſons que de huit ans, nous n'aurons que quatorze ans pour tout le règne d'Achas, auquel l'Écriture en donne ſeize; & ſi nous la faiſons de dix, nous ne trouverons plus ſa douzième année en la première d'Oſée, enfin la première d'Ézéchias ne pourra plus s'ajuſter à la troiſième d'Oſée: réduiſons à des ſemeſtres les ſeize années attribuées au règne d'Achas, nous en ferons huit ans, dont deux ſeront pour ſon aſſociation, tout cadrera, & ſon douzième ſemeſtre tombera juſte en la première année d'Oſée, le ſeizième en la troiſième, comme il y eſt rapporté dans l'Écriture. Il ſeroit bien ſingulier qu'une fauſſe ſuppoſition s'accommodât auſſi exactement à ces différentes combinaiſons, & qu'un pur haſard y donnât tous les réſultats avec la même juſteſſe.

Juſqu'à la priſe de Samarie, la comparaiſon que fait l'auteur ſacré des années des règnes des rois de Juda avec celles des règnes des rois d'Iſraël peut ſervir de guide, & faire reconnoître les ſemeſtres qu'on n'a pas réduit dans la durée de quelques-uns;

mais depuis la chute du royaume d'Iſraël nous n'avons plus les mêmes ſecours, & il paroît difficile de juger s'il n'y a point dans les règnes d'Ézéchias & de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la ruine de Jéruſalem, de termes qui ſoient comptés par ſemeſtres; cependant s'il y en a effectivement de ce genre dans les temps qui precèdent Ézéchias, oſeroit-on affirmer qu'il n'y en a point dans les temps poſtérieurs?

Peut être au défaut des règnes des rois d'Iſraël, ſe ſerviroit-on utilement de ceux des rois de Babylone, qui nous ont été conſervés dans un Canon particulier, que les Aſtronomes ont rendu fameux par l'uſage qu'ils en ont fait dans le calcul de leurs obſervations: l'Écriture, en effet, marque aſſez clairement la liaiſon du règne d'Aſſaradon, l'un de ces Rois, avec celui d'Ézéchias; car ayant rapporté que Sennachérib envahit la Judée en la quatorzième d'Ézéchias, & qu'Iſaïe annonça à Ézéchias que cette invaſion ne dureroit que deux ou trois ans, il ajoute que l'Ange exterminateur frappa l'armée de Sennachérib & la détruiſit dans une ſeule nuit; que Sennachérib s'étant ſauvé à Ninive, y fut tué au bout de quarante-cinq jours par deux de ſes propres fils, & qu'Aſſaradon lui ſuccéda.

Suivant ce récit, nous aurions pour époque du règne d'Aſſaradon la ſeizième année du règne d'Ézéchias; or depuis le règne d'Aſſaradon juſques & compris la dix-huitième année de Nabuchodonoſor, en laquelle il prit & brûla Jéruſalem, les règnes des rois de Babylone, dans le Canon, ne donnent que quatre-vingt-quatorze ans, au lieu que depuis la ſeizième année d'Ézéchias l'Écriture même, en retranchant une année ſur chaque règne, eu égard à la manière dont elle en compte les durées, nous donne au moins cent dix-huit ans.

Les Chronologiſtes, pour réſoudre cette difficulté, ont ſuppoſé, les uns, que l'Aſſaradon de l'Écriture n'étoit pas celui du Canon; les autres, qu'Aſſaradon n'avoit régné à Babylone que pluſieurs années après qu'il eut ſuccédé à ſon pere: on pourroit, ſans doute, ſe tenir à ces ſolutions, au moins à la dernière, car pour l'autre elle paroît aujourd'hui proſcrite par preſque tous, & au moins par les plus ſavans; mais après tout,

ce ne ſont que des hypothèſes, & hypothèſe pour hypothèſe; qu'il me ſoit permis d'en préférer une qui m'a donné juſqu'ici des réſultats ſi précis, qu'ils ſemblent n'avoir pu naître que d'un principe vrai & certain.

Suivant cette hypothèſe, je prends quarante-neuf ans, ſavoir les $\frac{28}{29}$ que l'Écriture donne au règne d'Ézéchias, & les $\frac{21}{22}$ que Manaſsès régna, ſelon les traditions Juives, avant ſa captivité, pour des ſemeſtres dont les auteurs ſacrés n'ont point fait la réduction; en marquant la durée des règnes de ces deux Princes, & retranchant par ce moyen vingt-quatre à vingt-cinq ans ſur les cent dix-huit trouvés, je les réduis aux quatre-vingt-quatorze ans du Canon aſtronomique. Mais pourquoi appliquer cette réduction à ces règnes plutôt qu'aux autres? le voici, & la raiſon que j'en donnerai ſera une nouvelle preuve de la néceſſité de cette réduction.

Iſaïe prédit à Achas, en la première année de ſon règne, l'extinction future d'Éphraïm, c'eſt-à-dire d'Iſraël ou des dix Tribus, & en aſſigne le terme à ſoixante-cinq ans de là: *Adhuc ſexaginta & quinque anni & deſinet Ephraïm eſſe populus.* On ne peut douter raiſonnablement que cette entière extinction d'Éphraïm ne s'entende du temps où Aſſaradon ayant fait enlever les reſtes des dix Tribus, les diſperſa dans les villes de ſon empire, & envoya en leur place des colonies de Chutéens & de Babyloniens pour peupler le pays: il eſt évident, en effet, que c'eſt alors ſeulement qu'Éphraïm ceſſa d'être un peuple. La priſe de Samarie, la fin de ſes Rois, les captifs que Salmanaſar emmena, l'aſſujettiſſement où il réduiſit le reſte n'avoient pas détruit la Nation; c'étoit elle qui occupoit toujours le pays, qui l'habitoit, qui le cultivoit, qui lui donnoit ſon nom; ſon entière déportation, & l'établiſſement de nouvelles peuplades à ſa place, ſont le ſeul évènement qui puiſſe remplir l'idée de l'extinction de la Nation comme Nation; *& deſinet Ephraïm eſſe populus.*

Il faut donc qu'il y ait eu ſoixante-cinq ans depuis la première année d'Achas juſqu'à cette cataſtrophe, qui eſt de la même année que la captivité de Manaſsès; car ce fut dans le tumulte de

de l'émigration des reſtes des dix Tribus, que les Officiers du roi d'Aſſyrie, qui étoient dans la Paleſtine, enlevèrent Manaſsès & l'envoyèrent à Babylone chargé de fers. Les durées attribuées dans l'Écriture aux règnes d'Achas & d'Ézéchias étant jointes à vingt-deux ans que Manaſsès avoit déjà régné, ſuivant les traditions Juives, lorſqu'il fut pris, donnent tout juſte ces ſoixante-cinq ans. Mais puiſque l'on prouve que, dans ces durées, les ſeize ans d'Achas ſont des ſemeſtres, on en doit conclure qu'ils le ſont auſſi dans les ſoixante-cinq ans de la prophétie; & comme on ne peut pas ſyncoper ces ſoixante-cinq ans, & en ſuppoſer une partie en ſemeſtre & l'autre non, dès qu'on y en trouve ſeize ans ſemeſtres, il faut que les quarante-neuf autres le ſoient auſſi; or ſi ces quarante-neuf ans ſont des ſemeſtres dans la prophétie, ils le ſont également dans le calcul des règnes, & par conſéquent les $\frac{28}{29}$ ans d'Ézéchias & les $\frac{21}{22}$ de Manaſsès, juſqu'à ſa captivité, doivent être comptés pour des ſemeſtres, auſſi-bien que les ſeize d'Achas.

Je ne conclurai pas cependant de-là que dans les détails & dans les dates des évènemens particuliers du règne d'Ézéchias, ou des autres, on ait omis également la réduction des ſemeſtres; ces détails étant recueillis de divers Mémoires, il ne ſeroit pas ſurprenant que quelques dates y fuſſent réduites & d'autres non, qu'une partie même d'un règne y fut donnée en ſemeſtres, & l'autre en années pleines; par exemple, lorſque l'écrivain ſacré met la priſe de Samarie en la ſixième année d'Ézéchias, je crois cette date réduite, & je le crois à cauſe de la comparaiſon qui en eſt faite avec la neuvième d'Oſée, qui eſt réellement la ſixième depuis la mort d'Achas.

De même, dans la date de l'invaſion de Sennachérib, qui eſt rapportée à la quatorzième année d'Ézéchias, la réduction a été faite, car s'il y falloit entendre le quatorzième ſemeſtre, ce ne ſeroit que la ſeptième année d'Ézéchias; or en la ſeptième année d'Ézéchias, Sennachérib n'étoit pas encore ſur le trône, Salmanaſar régnoit encore, & étoit même très-probablement en Phénicie, où il fit la guerre, pendant pluſieurs années, aux Tyriens.

Au contraire, la date de la guérison miraculeuse d'Ézéchias, quinze ans avant la fin de sa vie, paroît n'avoir point été réduite, puisqu'Ézéchias n'ayant régné, suivant notre hypothèse, que quatorze ans & demi, n'en peut avoir survécu quinze à une maladie qu'il a eue dans le cours de son règne: il est vrai que cette maladie est rapportée après l'expédition de Sennachérib; mais pour peu qu'on y fasse attention, on reconnoîtra aisément qu'elle n'y est point rapportée suivant l'ordre des temps, car 1.° cette maladie ne peut être postérieure à la retraite de Sennachérib & à la destruction de son armée, puisqu'Isaïe promet à Ézéchias, non-seulement que Dieu le guérira, mais encore qu'il le délivrera dans peu, lui & Jérusalem, de la crainte des Assyriens; *& de manu regis Assyriorum eruam te & civitatem ipsam:* or si la catastrophe de Sennachérib eût précédé, il est évident qu'Ézéchias n'auroit pas eu besoin de cette promesse. De plus, pendant que Sennachérib étoit en Judée, Ézéchias, pour l'engager à tourner ailleurs ses armes, lui donna tout ce qu'il y avoit de richesses dans le temple & dans son palais, jusqu'à mettre en pièces les portes du temple, qu'il avoit lui-même fait couvrir de lames d'or; cependant étant relevé de sa maladie, il montre aux Ambassadeurs de Mérodac des trésors remplis d'or & d'argent & d'aromates précieux, & un arsenal fourni de toutes sortes d'armes; où auroit-il retrouvé subitement tant de richesses, si presque au même instant il venoit de s'en dépouiller? en vain Torniel dit qu'il les avoit recouvrés dans le camp des Assyriens après la retraite de Sennachérib; c'est une pure supposition, sans fondement & sans vraisemblance: *sans fondement,* parce que l'Écriture dit bien que l'Ange exterminateur ayant frappé, dans une nuit, cent cinquante mille Assyriens, ce Prince, consterné de ce désastre, fut contraint de renoncer à ses projets, & de se retirer à Ninive; mais qu'il n'est dit nulle part qu'il ait abandonné au pillage son camp, & tout le butin qu'il pouvoit y avoir amassé, ni que son camp ait été pris & pillé: *sans vraisemblance,* parce qu'il n'est pas probable qu'Ézéchias, enfermé alors dans Jérusalem, soit arrivé à temps pour trouver encore les dépouilles des Assyriens dans

leur camp, qui étoit fort loin de Jérusalem, sur les frontières de l'Égypte, où Sennachérib s'étoit avancé au-devant de Taraca, roi d'Éthiopie, qui marchoit contre lui.

Ainsi, soit que l'on considère qu'Ézéchias, au temps de sa maladie, étoit dans le cas d'avoir besoin d'être délivré des Assyriens, soit que l'on fasse attention que ses trésors étoient encore remplis de toutes ses richesses, on ne peut mettre cette maladie après la retraite de Sennachérib, ni même après son invasion; si donc elle n'est racontée que depuis, ce ne peut être suivant l'ordre chronologique des faits; mais c'est sans doute suivant l'ordre d'un plan assez communément suivi par les auteurs sacrés, suivant lequel, après avoir rapporté les évènemens du règne d'un Prince, ils parlent de sa vie privée, de ses mœurs, & en citent quelquefois des faits particuliers; on ne disconviendra pas, je crois, que la maladie d'Ézéchias est de ce genre.

La place de cette maladie, en réduisant les quinze ans de survie qui lui sont promis à quinze semestres, sera de sa septième année; c'est celle qui suivit la prise de Samarie, & toutes les circonstances de l'histoire s'accordent bien avec cette date; Salmanasar, qui étoit encore en Phénicie, étoit un juste sujet d'alarmes pour Ézéchias; la promesse que Dieu fait de le délivrer, avec Jérusalem, de la cruauté du roi d'Assyrie, s'accomplit bientôt après par la mort de Salmanasar, qui interrompit ses projets & ses conquêtes : Ézéchias conservoit encore ses richesses, & fut en état de les étaler aux yeux des Ambassadeurs que lui envoya le roi de Babylone, pour le féliciter sur sa convalescence, &, comme l'insinue très-bien l'historien Josèphe, pour l'engager à se liguer avec lui contre le roi des Assyriens. Ce roi de Babylone est nommé, dans l'Écriture, *Baladan-Mérodach,* & sous cette époque le canon des rois de Babylone nous fournit *Mesessi-Mordac,* ou plutôt *Bélésis-Mordac:* la première partie de ce nom est corrompue, & se lit diversement dans les manuscrits; s'il y faut lire, comme je fais, *Bélésis,* elle répondra exactement à *Baladan* ou *Baladas:* pour la seconde, on ne peut disconvenir qu'elle ne soit précisément la même que

Mérodach. Après Béléfis-Mordac le Canon met un interrègne de huit ans, & enfuite Affaradon, dont la première année à Babylone fe rencontre, de cette manière, avec celle qui fuit la défaite de Sennachérib : quand on arrangeroit toutes ces circonftances & ces époques de pure imagination, on ne pourroit les mieux ajufter & les faire tomber plus à point.

CANON chronologique des Rois de JUDA & d'ISRAËL, pour fervir au Mémoire précédent.

Dans l'Écriture, les années des règnes des rois de Juda font comptées du mois de *tifri* (feptembre / octobre); celles des règnes des rois d'Ifraël du mois de *nifan* (mars / avril) précédent.

ANNÉES avant J. C.	ANNÉES après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
Je compte ces années de l'équinoxe du printemps.				
879.	30.	Roboam fuccède à Salomon après *tifri; il règne dans dix-fept années.*	Jéroboam I.er fe met à la tête de dix Tribus, qui refufent l'obéiffance à Roboam; *il règne dans vingt-deux années.*	
876.	33.	Les dix Tribus fe féparent entièrement de la maifon de David. *II. Paral. c. 11, verf. 17.*		
862.	47.	Abiam fuccède à Roboam le 1.er *tifri*, il règne *dans trois années;* fon règne commence *la dix-huitième année de Jéroboam roi d'Ifraël.*		
860.	49.	Afa fuccède à Abiam fon père, après *tifri, en la vingtième année de Jéroboam roi d'Ifraël: il règne dans quarante-une années.*		
858.	51.	. . . .	Nadab fuccède à fon	

Années avant J. C.	Années après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
			père Jéroboam avant *tisri*. *en la seconde année d'Asa roi de Juda; il règne dans deux années.*	
857.	52.	....	Baasa tue Nadab au siége de Gebbethon, avant *tisri*, & se met à sa place, *la troisième année d'Asa* durant encore; *il règne dans deux années.*	
834.	75.	....	Éla succède à Baasa avant *tisri*, *en la vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda; il règne dans deux années.*	
833.	76.	....	Zambri tue Éla au siége de Gebbethon, & se met à sa place avant *tisri*: *en la vingt-septième année d'Asa roi de Juda*; il ne règne que sept jours; Amri est reconnu Roi par une partie de l'armée, Thebni par l'autre: *Amri règne dans douze années.*	
829.	80.	....	Amri règne seul après la mort de Thebni, *en la trente-unième année d'Asa*, avant *tisri*.	
828.	81.	....	Fondation de Samarie.	
823.	86.	Josaphat est associé à son père après *tisri*, *en la onzième année d'Amri: il règne dans vingt-cinq ans*		

ANNÉES avant J. C.	ANNÉES après la fondation du Temple	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
		depuis ſon aſſociation : l'Écriture cependant ne date les évènemens que de ſon règne après la mort de ſon père.		
822.	87.	. . . .	Achab ſuccède à ſon père avant *tiſri, en la trente-huitième année d'Aſa roi de Juda ; il règne dans vingt-deux années.*	
819.	90.	Joſaphat ſuccède à ſon père avant *tiſri, en la quatrième année d'Achab roi d'Iſraël.*		
803.	106.	Joram eſt aſſocié à ſon père Joſaphat avant *tiſri.*	Ochoſias ſuccède à ſon père, avant *tiſri, en la dix-ſeptième année de Joſaphat roi de Juda ; il règne dans deux années.*	
802.	107.	. . . .	Joram ſuccède à Ochoſias ſon frère, avant *tiſri, en la dix-huitième année de Joſaphat roi de Juda, & en la ſeconde de Joram fils de Joſaphat,* depuis ſon aſſociation ; *il règne dans douze années.*	
792.	117.	Ochoſias ſuccède à Joram ſon père, après *tiſri, en la onzième année de Joram roi d'Iſraël : il règne dans une année.*		
791.	118.	Athalie s'empare du trône après la mort d'Ochoſias, avant *tiſri, & règne dans ſept années.*	Jéhu s'empare du trône de Samarie, *& règne dans vingt-huit années.*	

ANNÉES avant J. C.	ANNÉES après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
785.	124.	Joas, fils d'Ochoſias, eſt proclamé & reconnu Roi par le Grand prêtre Joïada, avant *tiſri, la ſeptième année de Jéhu; il règne dans quarante années.*		
776.	133.	I.re OLYMPIADE.		
764.	145.	. . . .	Joachas, fils de Jéhu, ſuccède à ſon père après *tiſri, en la vingt-troiſième année de Joas roi de Juda: il régne dans dix-ſept années.*	
752.	157.	Fondation de ROME.		
748.	161.	. . . .	Joas, fils de Joachas, règne après *tiſri, en la trente-neuvième année de Joas, fils d'Ochoſias roi de Juda: il règne dans ſeize années.*	
		A la fin de la même année, c'eſt-à-dire le 26 février Julien, commence l'ere de NABONASSAR.		
747.	162.	Amaſias ſuccède à Joas ſon père, *en la ſeconde année de Joas roi de Juda, après tiſri; il règne dans vingt-neuf années.*	. . . .	Nabonaſſar règne à Babylone.
733.	176.	. . . .	Jéroboam II ſuccède à ſon père, après *tiſri, dans quarante-une années* (ſemeſtres), *en la 15.e année d'Amaſias roi de Juda.*	
732.	177.	Amaſias s'aſſocie ſon		

Années avant J. C.	Années après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
		fils Azarias ; il ſe retire à Lachis ; Azarias eſt ſeul reconnu Roi à Jéruſalem pendant l'abſence de ſon père, *la ſeconde année de Jéroboam ; il règne dans cinquante - deux années*, dont trente-huit ſemeſtres.		
720.	189.	Azarias règne ſeul après la mort de ſon père, *depuis la vingt - ſeptième année* (ſemeſtre) *de Jéroboam roi d'Iſraël*, Josèphe dit *depuis la quatorzième*, ce qui fait la réduction des vingt-ſept ſemeſtres.		
713.	196.	. . . .	Zacharias ſuccède à ſon père Jéroboam, avant *tiſri*, à la fin *de la trente-huitième année* (ſemeſtre) *d'Azarias ; il règne ſix mois*. La même année, après *tiſri*, Sellum lui ſuccède, *en la trente-neuvième année* (vingtième) *d'Azarias ; il règne deux mois*.	
712.	197.	. . . .	Manahem ſuccède à Sellum, avant *tiſri*, *en la trente - neuvième année* (vingtième) *d'Azarias : il règne dans douze années*.	
701.	208.	. . . .	Phacéia ſuccède à Manahem avant *tiſri*, *en la 50.e année* (trente - unième) *d'Azarias roi de Juda : il règne dans deux années*.	

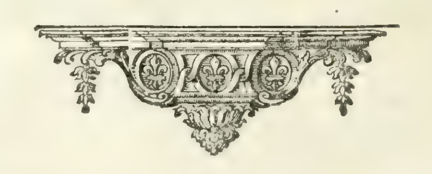
Phacée

ANNÉES avant J. C.	ANNÉES après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
700.	209.	. . . .	Phacée tue Phacéia & s'empare du trône, après *tisri, en la cinquante-deuxième* (trente-troisième) *année d'Azarias: il règne dans vingt années.*	
699.	210.	Joatham succède à son père Azarias, avant le mois de *tisri, en la seconde année de Phacée; il règne dans seize années.*		
686.	223.	Achas est associé à son père, avant *tisri, il règne dans seize années* (semestres.)		
684.	225.	Achas règne seul après la mort de son père, avant *tisri, en la dix-septième année de Phacée.*		
681.	228.	. . . .	Osée tue Phacée, & règne à sa place, après *tisri, en la vingtième année après la mort d'Azarias, en la douzième année* (semestre) *d'Achas: il règne dans neuf années.*	
679.	230.	Ézéchias succède à son père Achas, après *tisri, en la troisième année d'Osée; il règne dans vingt-neuf ans* (semestres).		
675.	234.	. . . .	Salmanasar, roi d'Assyrie, assiège Samarie avant	Mesessi-Mordac ou plutot Belesis-Mordac,

Années avant J. C.	Années après la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAËL.	
			le mois de *tiſri, en la ſeptième année d'Oſée, & la quatrième d'Ézéchias roi de Juda.*	que je crois le même que Baladan-Mérodac, règne à Babylone.
673.	236.	. . . .	Samarie eſt priſe avant *tiſri, la neuvième année d'Oſée, ſixième d'Ézéchias.* Captivité des dix Tribus.	
672.	237.	Maladie d'Ézéchias en la quatorzième année (ſemeſtre) de ſon règne; il eſt guéri miraculeuſement, & Dieu ajoute encore quinze autres années (ſemeſtres) à ſa vie, & le délivre des Aſſyriens: ce Prince montre ſes tréſors aux Ambaſſadeurs de Baladan-Mérodac, qui étoient venus le féliciter de ſa convaleſcence.		
671.	238.	. . . .		Interrègne à Babylone.
665.	244.	Expédition de Sennachérib en Judée & en Égypte; ſon armée eſt détruite; il s'enfuit lui-même à Ninive, où il eſt tué au bout de quarante-cinq jours par deux de ſes fils: Aſſaradon lui ſuccède; il règne dans cinquante-cinq années, dont vingt-deux qui précèdent ſa captivité ſont ſemeſtres.		
663.	246.	. . . .		Aſſaradon règne à Babylone.
655.	254.	Manaſsès eſt enlevé & mené à Babylone; il eſt délivré bien-tôt après & renvoyé en Judée.		
650.	259.	. . . .		Saoſduchin ſuccède à Aſſaradon.
630.	279.	. . . .		Cyniladane ſuccède à Saoſduchin.
622.	287.	Ammon ſuccède à ſon père Manaſsès, après *tiſri*; il règne dans deux années.		

ANNÉES avant J. C.	ANNÉES de la fondation du Temple.	ROIS DE JUDA.	
621.	288.	Jofias fuccède à fon père Ammon, après *tifri*, il règne dans trente-une années.	
608.	301.	La treizième année de Jofias, Jérémie commence à prophétifer; il prédit la durée du règne de la maifon de Nabopolaffar à Babylone fous trois générations, & pendant foixante-dix ans. Nabopolaffar s'étant joint cette année à Cyaxare, ils prennent Ninive.	Nabopolaffar règne à Babylone.
603.	306.	La dix-huitième année de Jofias, qui couroit depuis le mois de *tifri* de l'année précédente, eft fameufe par la fête de Pâques, qu'il y fit célébrer avec plus de folennité; cette année étoit fabbatique.	
590.	319.	Commencement de la guerre des rois d'Affyrie avec ceux d'Égypte; Jofias ayant pris parti pour les premiers, eft défait & tué à Maggédo, en voulant arreter le roi d'Égypte qui marchoit contre les Affyriens: Joachas lui fuccède & ne demeure fur le trône que trois mois: Néchao fe rend à Jérufalem, & met à fa place Joachim, encore avant *tifri*.	
588.	321.	Nabopolaffar envoie fon fils Nabuchodonofor en Syrie; il vient à Jérufalem, & en enlève beaucoup de captifs qu'il fait mener à Babylone, après *tifri;* il eft obligé d'y retourner, fur la nouvelle de la maladie de fon père: c'eft le premier tranfport des Juifs à Babylone dans cette guerre.	
581.	328.	Joachim eft tué dans un grand combat, & demeure fans fépulture fur le champ de bataille; Jéchonias lui fuccède, mais au bout de trois mois. Nabuchodonofor le dépofe, l'emmène à Babylone, & met Sédécias à fa place.	
572.	337.	Nabuchodonofor marche contre Sédécias, qui s'étoit révolté & avoit fait alliance avec les Égyptiens; il met le fiége devant Jerufalem.	
570.	339.	Jérufalem eft prife *au cinquième mois, en la onzième année de Sédécias;* le temple eft brûlé & la ville détruite.	
565.	. . . . .	L'Égypte eft fubjuguée par Nabuchodonofor; cette conquête finit la guerre, qui avoit duré vingt-fept ans, & donne une nouvelle époque à l'empire de Nabuchodonofor, comme en avertit Josèphe.	
544.	. . . . .	Évilmérodach monte fur le trône après la mort de Nabuchodonofor, & tire	

Années avant J. C.		ROIS DE JUDA.
		Jéchonias de priſon, la trente-ſeptième année de ſa captivité : cela ſe paſſa les derniers jours (le vingt-ſept du douzième mois) de l'année précédente.
542.	.....	Baltaſar ſuccède à Évilmérodach.
538.	.....	Cyrus prend Babylone; Baltaſar eſt tué: Cyrus laiſſe le gouvernement de Babylone à ſon oncle Cyaxare, que l'Écriture appelle *Darius le Mède.*
529.	.....	Cambyſe ſuccède à Cyrus, tué dans une bataille que lui donne la reine des Scythes.
521.	.....	Darius eſt proclamé roi des Perſes après la mort du faux Smerdis; Nabonnide ou Darius le Mède ſe rend à diſcrétion à Darius, qui ſe contente de l'envoyer en exil en Caramanie: Darius aſſiége Babylone, qu'il ne prend qu'au bout de vingt mois.
519.	.....	Darius eſt maître de Babylone; c'eſt de cette année que la chronique des marbres compte ſon règne; les Juifs de Babylone le comptoient de la même époque, c'eſt pourquoi Zacharie diſoit, à la fin de cette année, que les Juifs comptoient déjà pour la ſeconde de Darius, *iſte jam ſeptuageſimus annus eſt :* la ſoixante-dixième année depuis le premier tranſport des Juifs à Babylone, commence, en effet, au mois de *tiſri.*



ÉCLAIRCISSEMENS
SUR
LES RÈGNES DE QUELQUES ROIS DE BABYLONE ET DE PERSE.

Par M. GIBERT.

LES Mémoires de M. Fréret, ſur les époques du marbre de Paros & ſur le canon aſtronomique des rois de Babylone, qu'on trouve dans les XXVIe & XXVIIe volumes du recueil de l'Académie, ont été écrits contre une Diſſertation que j'avois faite, ſur la chronologie du règne de Darius, qui eſt dans le XXIIIe volume; ils ont été lûs dans nos aſſemblées immédiatement après que j'eus lû ma Diſſertation, & non pas deux ans auparavant, comme il ſuivroit des dates qu'on y a miſes: j'avois prévu, dans ma Diſſertation, les principales objections qui m'ont été propoſées, & j'y avois, comme je crois, ſuffiſamment répondu; il me reſte cependant encore à donner des éclairciſſemens ſur pluſieurs points qui ſont ou qui paroiſſent liés à mon opinion, & qui peuvent être importans, par les conſéquences qui en réſultent dans l'hiſtoire de l'empire d'Aſie, pour les temps qui touchent à Cyrus. Lû à l'Acad. au mois de Juillet 1762.

J'ai prouvé, dans ma Diſſertation, 1.° que la date que la chronique de Paros aſſigne à la mort de Darius fils d'Hyſtaſpe, s'accorde parfaitement avec le récit d'Hérodote & des plus anciens hiſtoriens, quoiqu'elle précède de trois ans celle qu'on y donne aujourd'hui communément: 2.° que l'époque à laquelle la même chronique attache le commencement du règne de ce Prince n'eſt pas ſans fondement, quoique l'opinion la plus accréditée le place deux ans plus tôt.

La date que la chronique de Paros aſſigne à la mort de Darius, n'opère d'autres changemens dans la chronologie que d'abréger le règne de ce Prince de trois ans, qui peuvent en

être retranchés aisément à la fin, sans déranger le terme de son commencement, ni ceux d'aucun des règnes précédens; ainsi tout ce qu'on a dit contre cette époque, sur le fondement des inconvéniens qui résulteroient des changemens qu'elle produiroit dans les dates des règnes de Cyrus ou de Cambyse, porte nécessairement à faux.

On a attaqué, sous le même prétexte, l'époque que la chronique donne au commencement du règne de Darius, & l'on a combattu encore un fantôme: car cette époque n'oblige pas plus que la précédente à déranger les points fixes & immuables de l'ancienne chronologie; elle pourroit, il est vrai, mettre dans le cas de suivre une opinion plutôt qu'une autre sur la durée du règne de Cambyse, mais ce ne seroit pas là un dérangement qui pût tirer à aucune conséquence: c'étoit le parti que j'avois suivi dans ma Dissertation; depuis j'en ai pris un autre, qui ne cause absolument aucun changement dans la chronologie des règnes précédens, c'est de donner deux époques au règne de Darius, l'une qui se compte de la mort du Mage ou du faux Smerdis, l'an 521 avant l'ère Chrétienne, l'autre qui se compte de la prise de Babylone, l'an 519. Celle de la chronique de Paros est cette dernière, que Ctésias a aussi suivie, lorsqu'il n'a donné à ce Prince que trente-un ans de règne. Ce qui m'avoit d'abord empêché de la reconnoître, c'est que l'auteur de la chronique rapporte la sienne à la mort du Mage; mais y ayant réfléchi davantage, je suis convaincu qu'il y a de l'erreur ou de l'équivoque sur ce Mage, que l'auteur de la chronique aura peut-être confondu avec le Prince qui commandoit à Babylone lorsque Darius la prit: Lydiat a eu à peu près la même pensée; je sais qu'on lui reproche des erreurs, de l'entêtement, & même une espèce de fanatisme dans ses opinions; mais je ne crois pas pour cela qu'une opinion soit mauvaise parce qu'il l'a embrassée ou soutenue: quand on cherche la vérité, ce sont les opinions en elles-mêmes qu'on examine, & non le caractère de ceux qui les adoptent ou qui les défendent.

Hérodote compte deux cents trente-un ans depuis le règne

de Déjoces jusqu'au passage de l'Hellespont par Xerxès; la preuve en est facile, & se tire de la succession qu'il donne des rois Mèdes & Perses, comme on peut voir par la table suivante.

Déjoces	53 ans.	
Phraortes	22.	
Cyaxares	40.	
Astyages	35.	
Cyrus	29.	
Cambyse	7.	5 mois.
Le faux Smerdis	//	7.
Darius fils d'Hystaspe	36.	
Xerxès, jusqu'au passage de l'Hellespont.	8.	
TOTAL	231.	

Le passage de l'Hellespont étant constamment de l'an 480 avant J. C. le commencement de Déjoces remonte à l'an 711, où tombe la seconde année de la XVIIe Olympiade, & c'est, sans aucun doute, sur ce résultat nécessaire que Diodore de Sicile a dit qu'Hérodote mettoit le commencement de Déjoces à cette seconde année, quoiqu'Hérodote ne le dise nulle part formellement, & ne date même jamais aucun évènement par les Olympiades. On lit, dans cet endroit de Diodore, le nom de Cyaxare pour celui de Déjoces, soit que ce soit une faute de copiste, ou une inadvertance de l'historien même; mais il ne peut y avoir de doute au fond, s'agissant du premier Roi que les Mèdes se donnèrent après qu'ils eurent secoué le joug des Assyriens: on accuse quelquefois à ce sujet Diodore de Sicile d'inexactitude & même d'infidélité, c'est au lecteur à juger s'il mérite ces reproches.

Suivant cette chronologie d'Hérodote, le règne de Cyrus

commence deux ans plus tôt que sa véritable époque, & comme Hérodote ne donne que vingt-neuf ans à Cyrus, au lieu de trente que lui donnent les autres, ce qui en avance encore la fin d'un an de plus; les règnes de Cambyse & de Darius commencent trois ans plus tôt qu'ils ne devroient: cet anachronisme l'a obligé de prolonger le règne de Darius de trois ans, afin qu'il put atteindre au commencement de Xerxès, & il lui a donné trente-six ans, au lieu de trente-trois auxquels ce règne se réduit: de cette manière il fait survivre Darius quatre ans à la bataille de Marathon, quoiqu'il soit mort, suivant d'autres, sous l'archontat d'Aristide, c'est-à-dire dans l'année Athénienne qui suivit immédiatement celle de la bataille; & de-là est venu que quelques-uns comptoient douze ans entre cette bataille & le passage de l'Hellespont, où les autres n'en comptoient que neuf. Quand je dis que son règne n'a duré que trente-trois ans, je me fonde sur ce que l'on ne peut, sans déranger toute la chronologie, le faire commencer plus tôt que l'an 521, & qu'il étoit fini, suivant Hérodote lui-même, suivant les marbres & suivant les plus anciens historiens, huit ans avant le passage de l'Hellespont.

La plupart des écrivains postérieurs à Hérodote ont bien ramené le commencement de Darius à sa véritable date, mais comme ils n'ont pas laissé d'emprunter d'Hérodote les trente-six ans qu'il donne à son règne, ils ont retardé de trois ans le règne de Xerxès & d'Artaxerxès Longuemain, & ensuite, pour retrouver leur compte, ils ont retranché sur les règnes d'Artaxerxès Longuemain & de ses successeurs les trois ans qu'ils avoient laissé de trop au règne de Darius; c'est ce qu'on peut reconnoître en particulier dans le canon astronomique: pour le montrer, constatons d'abord le vrai commencement de ces règnes.

Je commence par celui de Xerxès; les marbres & Hérodote, comme j'ai déjà dit, le mettent l'an 8 avant le passage de l'Hellespont, & il y en a une preuve qui se tire de la durée & du terme de son règne; tous les Anciens sont d'accord sur sa durée, qu'ils font de vingt à vingt-un ans; & cet accord général

général ne permet pas de la révoquer en doute : or il étoit fini, comme je le prouverai dans un moment, au temps du siége de Naxe, c'est-à-dire la seconde année de la LXXVIII.[e] Olympiade, l'an 467 avant notre ère; on ne peut donc en mettre le commencement plus bas que la première année de la LXXIII.[e] Olympiade, ou l'an 488 avant notre ère, qui étant la huitième avant le passage de l'Hellespont, est aussi précisément celle que nous donnent les marbres & le récit d'Hérodote.

J'ai dit qu'il étoit fini au temps du siége de Naxe, c'est ce qui se conclut de ce que le règne d'Artaxerxès étoit nouvellement commencé au temps de ce siége, comme le dit expressément Thucydide, & comme il résulte de ce que Thémistocle se retirant auprès de lui après son exil, le vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué tomba dans la flotte Athénienne employée à ce siége: il est vrai qu'il y avoit des auteurs qui rapportoient cette fuite au règne de Xerxès; mais Charon de Lampsaque, historien contemporain, & Thucydide, qui écrivoit moins de soixante ans après, sont certainement plus croyables que tous les autres; aussi Plutarque remarque-t-il que leur récit s'accordoit mieux avec les relations du temps, quoique recueillies avec trop peu de soin; &, après tout, ou il faut dire que la lettre de Thémistocle, que Thucydide a insérée dans son histoire, est fausse & supposée, ou il faut convenir que les auteurs qu'on lui oppose ne méritent pas d'être cités sur un fait de la vie de Thémistocle sur lequel ils sont démentis par Thémistocle lui-même; car dans cette lettre il parle clairement de ce qu'il a fait contre & pour Xerxès, qu'il appelle le père de celui à qui il écrit. L'époque du siége de Naxe a été établie par Dodwel, sur les preuves les plus fortes, & si elle n'est pas démontrée, c'est qu'en ces matières il n'y a guère de démonstration proprement dite; mais il est des preuves qui en doivent tenir lieu, dans les principes de la plus sage critique, & celles qu'a ramassées Dodwel sur cette époque sont de ce genre; c'est pourquoi, avant que d'y opposer le consentement du Canon, de Diodore, d'Eusèbe & des autres

In Themistocle, pag. 125, edit. Francofurt.

ſur la date du règne d'Artaxerxès, il faut prendre garde que cette date n'eſt pas une date abſolue, qui faſſe époque, & qui ait ſa détermination propre indépendamment de toute hypothèſe, comme eſt, par exemple, la date du règne de Cyrus, ou celle du règne de Nabonaſſar ou d'Alexandre; ce n'eſt qu'une date hypothétique, c'eſt-à-dire qu'une conſéquence de la diſpoſition donnée aux règnes précédens, & ſingulièrement à celui de Xerxès; or dès-là elle n'a de certitude qu'autant qu'en a cette diſpoſition, qui bien loin d'être conſtante, ſe trouve combattue, & par les hiſtoriens les plus anciens & les plus exacts, & par un monument tel que la chronique de Paros.

Artaxerxès mourut dans l'hiver, à la fin de la ſeptième année de la guerre du Péloponnèſe, c'eſt ce qui réſulte 1.° du témoignage de Thucydide, qui vivoit alors; 2.° de la date de la treizième année de Darius Nothus ſon ſucceſſeur, que porte le traité fait par ce Prince avec les Lacédémoniens en la vingtième de la même guerre: la ſeptième année de cette guerre eſt déterminée par une éclipſe de Soleil, arrivée au printemps de la huitième, & répond à l'an 425 avant J. C. la huitième à l'an 424.

La première année d'Alexandre le Grand à Babylone eſt de l'an 331 avant J. C. quand on la date de la bataille d'Arbelle & de ſon entrée à Babylone; car il eſt conſtant, par l'éclipſe de Lune qui arriva onze jours avant cette bataille, qu'elle ſe donna au mois de ſeptembre de cette année-là, & qu'Alexandre arriva à Babylone au commencement ou au milieu du mois d'octobre ſuivant.

Si l'on compare maintenant les dates du Canon avec celles qu'on vient de voir, on trouvera que le Canon met le commencement de Xerxès à l'an 485, & celui d'Artaxerxès à l'an 464, tous les deux trois ans plus tard qu'ils ne doivent être; mais qu'enſuite, pour regagner ces trois ans, il en retranche 1.° deux ſur le règne d'Artaxerxès, car il ne lui donne que quarante-un ans, & il y en a quarante-trois de l'an 467 où il a commencé à l'an 425 où il a fini, outre que pluſieurs

auteurs lui donnent effectivement quarante-trois ans; 2.° il en retranche un ſur l'intervalle qu'il y a depuis la mort d'Artaxerxès juſqu'au règne d'Alexandre, auquel il ne donne que quatre-vingt-douze ans, quoiqu'il y en ait eu quatre-vingt-treize, ayant commencé l'an 424 & fini l'an 332.

Ceux qui veulent donner au Canon une autorité irréfragable, ont cru ſe tirer d'embarras en ſuppoſant que les antidates qui s'y rencontrent venoient de ce que les auteurs du Canon n'ayant employé que des années entières, y ont attribué aux règnes toute l'année dans laquelle les Rois ont commencé: on pourroit ſe contenter de cette ſolution, ſi les dates du Canon ne péchoient jamais que d'un an; mais elle devient inſuffiſante & inutile dès qu'il y en a où elles pèchent de plus d'un an, comme entre Xerxès & Artaxerxès, entre Darius & Xerxès, entre Trajan & Adrien; & ce qui montre de plus en plus ſon inſuffiſance, c'eſt l'incertitude & l'embarras de ceux qui la propoſent: ils avoient d'abord ſoutenu que la méthode du Canon étoit uniforme, & attribuoit aux règnes l'année entière où les Rois avoient commencé, ainſi que cela ſe rencontroit en effet dans pluſieurs: mais comme on leur a montré que le Canon donnoit à Darius Nothus pour ſa première année l'an 423, qui eſt un an entier plus tard qu'il n'avoit réellement commencé, puiſqu'Artaxerxès étoit mort dès l'hiver de l'an 425; il leur a fallu changer de langage, & ils ont ſuppoſé que cette méthode n'avoit lieu que depuis Auguſte juſqu'à Antonin, & que, dans la partie précédente du Canon, c'eſt-à-dire depuis Nabonaſſar juſqu'à Auguſte, l'on avoit au contraire attribué aux règnes l'année entière où les Rois avoient fini; ils en citent pour preuve la date de la mort d'Alexandre, mais cette date, ſi l'on veut ſuivre la foi de tous les monumens connus, prouve préciſément le contraire.

Alexandre eſt mort, ſuivant le témoignage unanime de tous les Anciens, en la première année de la CXIV.e Olympiade, ſous l'archontat d'Hégéſias, c'eſt-à-dire à la fin de cette année, comme l'ont prouvé il y a long-temps Bunting Calviſius & Jacques Cappel; les preuves qu'ils en ont données ſont ſimples

& précises. Alexandre étoit né la première année de la CVI.^e Olympiade, au temps de la célébration des jeux olympiques; car l'on rapporte que son père reçut en même temps trois nouvelles, celle d'une grande victoire remportée par son armée sous le commandement de Parménion, celle du prix gagné aux jeux olympiques par ses chevaux, & celle de la naissance de son fils: or il est constant qu'il vécut près de trente-trois ans, ou, comme dit Arrien, trente-deux ans & huit mois; donc il ne mourut que vers le mois d'avril, à la fin de la première année de la CXIV.^e Olympiade. La même chose résulte de la durée de son règne, il succéda à son père sous l'archontat de Pythodore, qui avoit commencé au solstice d'été de l'an 336 avant J. C. il régna douze ans & sept mois suivant Justin, ou huit suivant Arrien; il ne peut donc être mort qu'après le mois de février ou de mars de l'an 323, & par conséquent dans les derniers mois de la première année de la CXIV.^e Olympiade; & en effet Élien rapporte formellement cette mort au 6 *thargélion*, l'un des derniers mois de l'année attique qui se comptoit, comme l'olympique, du solstice d'été; & comme il indique ce mois absolument, & sans aucune relation à ceux de l'année Macédonienne, on ne peut supposer gratuitement qu'il l'ait déterminé sur une réduction des mois Macédoniens aux mois Athéniens, ni argumenter contre sa détermination de quelques fautes échappées aux Anciens dans ces sortes de réductions; ainsi tout concourt à fixer invariablement la mort d'Alexandre à la fin de l'année olympique: cependant il faut avouer que le P. Pétau la rapporte au commencement de cette année; mais il n'en donne aucune raison, & sans doute il a moins écouté ses lumières en cette occasion qu'une petite animosité particulière, qui lui a fait confondre, comme le montre des Vignoles, le temps précis de la mort d'Alexandre avec l'époque des années de Philippe, afin d'avoir un prétexte de critiquer les trois Savans que j'ai nommés plus haut; aussi son opinion a-t-elle été rejetée par les plus habiles Chronologistes qui aient paru depuis, par Prideaux, par Dodwel, par des Vignoles, &c. & il est au moins singulier qu'on entreprenne aujourd'hui de

Chron. l. V, c. 2, §. 4.

la relever; voyons cependant ſi on lui prête quelques preuves nouvelles, qui puiſſent balancer celles du ſentiment contraire. On allègue 1.° le nom du mois *dæſius*, qu'on prétend avoir déſigné le mois de juillet dans les journaux d'Alexandre; 2.° la chaleur exceſſive de la ſaiſon, qui fit regarder comme une merveille que le corps d'Alexandre, ſans avoir été embaumé, ſe fût conſervé pluſieurs jours ſain & frais; 3.° enfin un paſſage d'Euſèbe. Quant au nom du mois *dæſius*, ce caractère par lui-même n'eſt rien moins que ſûr, puiſque ce mois n'a pas toujours occupé la même place dans l'année Macédonienne; ſuivant les plus habiles dans ces matières, je veux dire ſuivant Uſſérius & Dodwel, il occupoit déjà le mois d'avril au temps d'Alexandre, en ſorte que leur opinion ſe réunit ici aux circonſtances de l'hiſtoire, pour l'appliquer plutôt au mois d'avril qu'au mois de juillet.

La chaleur de la ſaiſon au mois d'avril ou de mai, ſous le trente-deuxième parallèle & dans les plaines de Babylone, ſeroit aſſez forte pour avoir fait trouver étonnant que le corps d'Alexandre s'y fût ſi bien conſervé, pendant pluſieurs jours, ſans qu'on en eût pris aucun ſoin; mais d'ailleurs Plutarque, d'après qui ce fait eſt cité, ne parle ni de merveille, ni de ſaiſon très-chaude ou d'exceſſives chaleurs; il remarque ſeulement que ceux qui ſoutenoient qu'Alexandre n'avoit pas été empoiſonné, argumentoient de ce que dans des lieux chauds & ſuffoquans, ſon corps, négligé pendant pluſieurs jours, ne s'étoit point corrompu, & ne s'étoit trouvé marqué d'aucune tache livide qui pût faire ſoupçonner le poiſon.

Ἐν τόποις θερμοῖς καὶ πνιγώδεσιν.

Enfin Euſèbe ne dit pas, comme on le lui fait dire, que ce fût *au commencement de l'année olympique*, & c'eſt par inadvertance, ſans doute, qu'on a fait imprimer ces mots en lettres italiques dans le Mémoire de M. Fréret, comme ſi c'étoient les propres paroles d'Euſèbe, car il dit ſeulement qu'Alexandre mourut au commencement de l'Olympiade, ce qui eſt, comme on ſait, fort différent.

On ne propoſe donc véritablement rien qui puiſſe donner quelque nouveau fondement à l'opinion du P. Pétau, elle

demeure aussi insoutenable qu'elle l'a paru à ceux qui ont été le plus en état d'en juger; & s'il faut s'en tenir au témoignage des Anciens, & à ce qui résulte des faits qu'ils nous ont appris, l'on ne peut douter qu'Alexandre ne soit mort vers le mois d'avril ou de mai de l'an 323 avant J. C. deux ou trois mois avant la fin de la première année de la CXIV.e Olympiade, & de l'archontat d'Hégésias; & de-là il s'ensuit que le Canon n'a point attribué à son règne l'année entière où ce Prince est mort, mais qu'au contraire il a donné au règne de son successeur l'année entière où il avoit commencé, car les mois d'avril ou de mai dont il s'agit appartiennent à l'an 425 de l'ère de Nabonassar, & le Canon termine le règne d'Alexandre au mois de novembre précédent, où finissoit l'an 424 de cette ère. Il n'est donc pas vrai que le Canon suive une méthode différente dans les règnes qui précèdent celui d'Auguste, ainsi les antidates des règnes d'Artaxerxès & de Darius ne peuvent être couvertes par cette ressource, & n'y eut-il que celles-là, j'aurois eu raison de soutenir que le Canon n'est pas d'une autorité aussi sûre pour la durée & l'époque des règnes particuliers, qu'il peut l'être dans la détermination de ces mêmes intervalles, auxquels on les a ajustés après coup.

Cependant, si on en croit M. Fréret, ce n'est-là qu'une simple supposition, « hasardée pour défendre un système &
» pour se débarrasser de l'autorité du Canon astronomique, qui
» détruit ce même système, & on pourroit, continue-t-il, se
» contenter de la nier sans en donner de raison, car elle n'est appuyée sur rien. » Je me flatte que ceux qui voudront bien jeter les yeux sur les pages 50, 51 & 52 du XXIII.e volume de nos Mémoires, en jugeront différemment : j'y observe, entre autres choses, que la durée des règnes particuliers, & même leur arrangement, varient dans les différentes éditions qu'on a du Canon, & que ces variations n'ont pu naître que de ce que ces règnes y sont déterminés d'après différentes opinions ou hypothèses particulières. J'y remarque aussi qu'il est tel phénomène qu'on n'a pu attacher à un règne au moment qu'on l'a observé, parce que ce règne n'étoit pas encore

commencé, d'où il faut conclure qu'on ne l'y a rapporté qu'après coup, & ſur un arrangement ſyſtématique relatif à l'ère de Nabonaſſar.

Bonnes ou mauvaiſes, ces raiſons m'ont frappé, & avoient avant moi frappé Scaliger, Pétau & bien d'autres, & je ne puis penſer qu'elles ſoient auſſi mépriſables qu'on l'annonce; mais, quoi qu'il en ſoit, M. Fréret, ſans y répondre, ſans en dire même un ſeul mot, ſe détermine à examiner mon opinion dans ſes conſéquences, qui ne peuvent, dit-il, être admiſes ſans combattre toutes les idées reçues, & ſans ſe jeter dans les plus grands embarras. Ces conſéquences, ſelon lui, ſont 1.° que dans cette opinion il faut ſuppoſer que l'uſage de l'ère de Nabonaſſar étoit ancien, & qu'il étoit ſuivi du moins dans les regiſtres d'Aſtronomie, où l'on écrivoit les obſervations: 2.° qu'il faut ſuppoſer que dans les anciens regiſtres ou recueils d'Aſtronomie, les obſervations étoient datées par les ſeules années de l'ère de Nabonaſſar, & qu'il n'étoit fait aucune mention des règnes des Princes ſous qui elles avoient été faites.

J'avoue que ces ſuppoſitions ne me paroiſſent pas, à beaucoup près, auſſi révoltantes qu'à M. Fréret, & que ſi elles réſultoient en effet de mon opinion, je ne ſerois point embarraſſé à les juſtifier; mais oſerai-je dire qu'on me les prête gratuitement, & qu'elles ne me ſont pas ſeulement venues en penſée; en effet, le Canon aſtronomique n'eſt, ſelon mon opinion, qu'un Canon ou une méthode d'années égales & uniformes, auxquelles des Aſtronomes ont, pour leur commodité & la facilité de leurs calculs, rapporté leurs obſervations & celles des Aſtronomes qui les avoient précédés: les inventeurs de cette méthode étoient probablement Égyptiens, puiſque les années & les mois qu'ils ont employés ſont égyptiens; s'ils ont fait remonter l'époque de leur Canon à l'ère de Nabonaſſar, qui eſt Chaldéenne, c'eſt qu'ils n'avoient d'obſervations un peu anciennes que celles que les Chaldéens avoient conſervées depuis cette ère: ils ont adapté à leur Canon les règnes de Nabonaſſar & de ſes ſucceſſeurs juſqu'à leur temps, & ils ont ſuivi pour leur

durée le ſentiment ou l'hypothèſe qu'ils ont voulu, en en réduiſant les années à la forme égyptienne; car on ne croira pas, ſans doute, que l'on data à Babylone, ſous Nabonaſſar ou ſous le fils d'Hyſtaſpe, par années ou par mois égyptiens : enfin ils ont rapporté les anciennes obſervations dont ils vouloient faire uſage, aux années de ces règnes qui y convenoient, dans la manière dont ils les avoient diſpoſés & réduits. Ainſi, ſans qu'il ſoit beſoin de donner à l'uſage de l'ère de Nabonaſſar l'antiquité qui a choqué M. Fréret, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer que cette ère fût ſeule employée dans la date originale des anciennes obſervations, on peut ſoutenir, & pour moi je crois qu'il eſt ſûr, que les années des Rois dont elles ſont datées ne ſont qu'hypothétiques, & que ces obſervations ne déterminent avec certitude que l'année de l'ère de Nabonaſſar, à laquelle elles conviennent.

Au reſte, je ne ſais ſur quel fondement M. Fréret donne pour une vérité conſtante que l'ère de Nabonaſſar n'étoit employée à Babylone ni dans l'Hiſtoire civile ni dans l'Aſtronomie, & qu'il n'y en a aucun veſtige dans les extraits de Béroſe & de Mégaſthène, que Josèphe, Eusèbe & le Syncelle nous ont conſervés; ces aſſertions auroient au moins beſoin de quelque éclairciſſement, ſi on en juge par ce paſſage du Syncelle: « Les Chaldéens ont des obſervations exactes des » révolutions des aſtres depuis Nabonaſſar; car, comme diſent » Alexandre (Polyhiſtor) & Béroſe, qui ont recueilli les anti- » quités Chaldéennes, Nabonaſſar ayant raſſemblé les actes des » Rois qui l'avoient précédé, les fit diſparoître, afin que l'on » commençât à l'avenir par lui l'énumération ou la liſte des rois Chaldéens: » Ἐπειδὰν, ὡς ὁ Ἀλέξανδρος καὶ Βηρωσὸς φασὶν, οἱ τὰς Χαλδαϊκὰς ἀρχαιολογίας περιειληφότες, Ναβονάσσαρος συναγαγὼν τὰς πράξεις τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων ἠφάνισεν, ὅπως ἀπ' αὐτοῦ ἡ καταρίθμησις γίνεται τῶν Χαλδαίων βασιλέων. Il eſt bien évident, par ce paſſage, qu'il y a quelques veſtiges de l'ère de Nabonaſſar dans les fragmens de Béroſe, & que, ſuivant cet hiſtorien, l'uſage de cette ère étoit reçu chez les Chaldéens, & remontoit au temps de Nabonaſſar même.

Syncel. p. 207.

J'ai

J'ai dit que les éditions du Canon varient ſur pluſieurs durées des règnes particuliers; par exemple, il y a des éditions du Canon des Aſtronomes où la ſomme des règnes quatorze, quinze, dix-huit & dix-neuf eſt plus courte de dix-ſept ans que dans d'autres; un Canon des rois de Babylone, donné par des auteurs Eccléſiaſtiques, fait la ſomme du premier & du ſecond règne plus longue de dix-ſept ans que le Canon des Aſtronomes, & ſur les règnes quatorze, quinze, dix-huit & dix-neuf il ſuit l'édition du Canon des Aſtronomes, qui les fait plus courts de dix-ſept ans: ainſi ces variations, qu'on trouve dans l'intervalle qui eſt de Nabonaſſar à Cyrus, roulent ſur dix-ſept & trente-quatre ans; ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que dans le même intervalle il y a, immédiatement avant Cyrus, un règne qui dans une édition eſt de dix-ſept ans, dans d'autres de trente-quatre, & qui, dans quelques liſtes, étoit entièrement omis, puiſqu'il y a d'anciens Chronologiſtes qui ne comptoient que ſix ou huit ans au plus entre Nabuchodonoſor & la priſe de Babylone par Cyrus.

La combinaiſon de ces obſervations m'a fait ſoupçonner que ce règne, qui eſt celui de Nabonide, n'étoit pas originairement dans le corps de la liſte, & qu'il y étoit paſſé, par l'erreur de quelque copiſte, de la marge ou d'une colonne collatérale où il étoit placé, avec la note de dix-ſept ans ou de trente-quatre qu'on y aſſignoit à ſa durée; qu'enſuite, pour regagner l'excès que ces dix-ſept ou trente-quatre ans produiſoient dans l'intervalle de Nabonaſſar à Cyrus, on les avoit retranchés ſur les règnes précédens, de la même manière qu'on a retranché ſur les ſucceſſeurs de Darius les trois ans qu'on lui avoit donnés de trop.

Une nouvelle obſervation a preſque tourné mon ſoupçon en certitude, c'eſt que juſtement ſous le règne de Cyrus, qui eſt joint immédiatement à celui de Nabonide, l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane atteſtent uniformément qu'il y eut un Roi qui régna avec Cyrus à Babylone; ce Roi eſt le Darius Mède de Daniel, ou le fils d'Aſtyage, qui ayant aidé Cyrus à prendre Babylone, y fut établi Roi ou Vice-roi par ce Prince, & y

régna, à ce que je crois, ſous lui & ſous Cambyſe juſqu'à Darius fils d'Hyſtaſpe. On avoit aſſigné, dans le Canon, dix-ſept ans à ſon règne, & il y en a préciſément autant de la priſe de Babylone au règne de Darius fils d'Hyſtaſpe: on lui avoit donné auſſi trente-quatre ans, en y comprenant peut-être le temps que ce Prince avoit ſurvécu à ſon père Aſtyage.

Le nom de *Nabonide* eſt un des titres ou noms communs des rois de Babylone, & l'équivoque de ce nom, le double emploi de la durée de ſon règne, & les deux priſes de Babylone, l'une par Cyrus, l'autre par Darius fils d'Hyſtaſpe, ſont en grande partie la ſource de l'obſcurité & de tout l'embarras qui couvre encore cette partie de l'ancienne hiſtoire.

Sans vouloir me jeter dans des diſcuſſions interminables, (car enfin ſur ces points, qui tombent preſque en pures conjectures plus ou moins probables, chacun peut abonder en ſon ſens) qu'il me ſoit permis de développer avec un peu plus d'étendue l'arrangement des derniers rois de Babylone, d'après l'hypothèſe que je viens d'expoſer.

En mettant Nabonide hors de ligne, comme je fais, & reportant la durée que le Canon donne à ſon règne ſur les règnes indiqués par les variations qu'on y trouve, & qui correſpondent exactement à cette durée, il s'enſuit que Nabopolaſſar ou Nabuchodonoſor I.er a commencé à règner à Babylone l'an 608 avant notre ère, & Nabocolaſſar ou Nabuchodonoſor II ſon fils, l'an 587.

Le commencement de Nabopolaſſar tombe, de cette manière, dans la première année de la XLIII.e Olympiade; c'eſt juſtement celle où pluſieurs Anciens rapportoient la priſe de Ninive par les Mèdes, comme nous l'apprend Euſèbe dans ſa Chronique ſur cette année, ce qui quadre d'autant mieux à mon opinion qu'Alexandre Polyhiſtor dit, dans un fragment qu'on lit dans le Syncelle, que ce fut par la priſe de cette ville que Nabopolaſſar, qui s'étoit joint au roi des Mèdes, de ſimple Général d'armée qu'il étoit, devint roi abſolu de Babylone; le livre de Tobie dit auſſi que Nabuchodonoſor le père prit Ninive avec Aſſuérus roi des Mèdes, & les traditions des Juifs

assignent cette prise à la première année de son règne, ce qui s'accorde encore au récit d'Alexandre.

Nabocolassar ou Nabuchodonosor II, fils du premier, est appelé *Labynit* dans Hérodote, nom qui de l'aveu des meilleurs Critiques ne diffère pas de celui de *Nabonide;* Labo ou Nabo étoit une divinité Chaldéenne, dont ces Rois prenoient fréquemment le nom dans leurs titres. Ce Prince eut dans le cours de son règne une maladie qui lui fit passer sept années parmi les bêtes; je crois que pendant ces sept années Baltasar son fils prit d'abord en main les rênes du gouvernement, qu'au bout de deux ans il fut déposé & enfermé par les menées de Nériglissoor ou Nergel-séreser son beau-frère, qui se mit à sa place; que Nériglissoor ayant régné quatre ans, fut lui-même détrôné & jeté en prison par son propre fils Laboroosarchod, encore tout jeune, mais dans qui la méchanceté avoit devancé l'âge, & dont les inclinations parurent si dangéreuses à ses propres amis, qu'ils s'en défirent au bout de neuf mois, & remirent sur le trône Nabuchodonosor qui étoit guéri *(a)*.

Je suppose ici, comme on voit, que les successeurs de Nabuchodonosor nommés par Bérose, dans le fragment qu'en cite Josèphe, sont ceux qui régnèrent ou qui gouvernèrent Babylone pendant la maladie de Nabuchodonosor; & je les distingue de ceux qui sont nommés dans le Canon, qui, selon moi, sont ceux qui lui succédèrent après sa mort.

Mes raisons sont 1.° que les Rois du fragment de Bérose régnèrent sept ans, précisément autant que dura cette maladie, au lieu que les Rois du Canon n'en régnèrent que six, & qu'il n'en reste que six à leur donner entre la mort de Nabuchodonosor & la prise de Babylone par Cyrus: 2.° que le dernier de la famille de Nabuchodonosor, qui régna à Babylone, étoit son fils, avoit régné plus de trois ans, & fut tué par ses ennemis, Mèdes & Perses, qui partagèrent son royaume entre eux; au lieu que le dernier des trois Princes que Bérose met

(a) *In ipso tempore sensus meus reversus est ad me . . . . . & optimates mei & Magistratus mei requisierunt me, & in regno meo restitutus sum.* Dan. IV, v. 33.

avant Nabonide étoit petit-fils de Nabuchodonoſor par ſa fille, n'avoit régné que neuf mois, & fut tué par ſes propres amis, ὑπὸ τῶν φιλῶν, à cauſe de ſa méchanceté.

Nabuchodonoſor mourut l'an 524 avant J. C. après quarante-trois ans de règne; je conjecture que Baltaſar étoit demeuré enfermé, & que Nérigliſſoor, plus habile que lui, le prévint & ſe mit ſur le trône auſſitôt que Nabuchodonoſor fut mort: c'eſt lui qui eſt nommé dans l'Écriture Evilmérodach, & dans le Canon Ilvarodame; au lieu que c'eſt Baltaſar à qui Béroſe donne le nom d'Évilmérodach, dans la liſte de ceux qui régnèrent pendant la maladie de Nabuchodonoſor. Tous ces noms, je ne puis trop le répéter, étoient des titres communs de la dignité royale, empruntés des noms des divinités Babyloniennes, & tantôt ils déſignent un Roi, tantôt un autre, ce qui jette une confuſion étrange dans leur hiſtoire, qu'on ne peut démêler que par une grande attention aux époques & aux circonſtances particulières qui y ſont jointes. Évilmérodach-Nérigliſſoor régna deux ans après la mort de ſon père; les Juifs font de lui un conte aſſez peu vraiſemblable, mais qui du moins me paroît prouver deux choſes; l'une que ce Prince avoit déjà régné auparavant, pendant la maladie de Nabuchodonoſor, ce que S.t Jérôme aſſure auſſi, en ajoutant qu'il avoit été enſuite mis en priſon, & que c'étoit-là qu'il avoit pris avec Jéchonias les liaiſons qui procurèrent au roi des Juifs ſa liberté auſſi-tôt qu'Évilmérodach fut remonté ſur le trône: la ſeconde qu'Évilmérodach n'avoit mis la couronne ſur ſa tête, ſoit pendant la maladie de ſon beau-père, ſoit après ſa mort, que par des intrigues ou des violences. Ce conte eſt que pour convaincre les principaux de Babylone, qui ne vouloient pas le reconnoître, que Nabuchodonoſor étoit véritablement mort, Évilmérodach fit tirer ſon corps du tombeau, & le fit traîner, avec des cordes & des crocs, à la vue de tout le monde; ou, ſuivant une autre leçon, que par le conſeil de Jéchonias, il le fit déterrer & couper par morceaux, qu'il jeta aux corbeaux, de peur qu'il ne revînt du tombeau comme il étoit revenu d'entre les bêtes.

Voy. le Comm. de D. Calmet, ſur le verſ. 27, ch. 25, liv. IV, des Rois.

Hieronym. in Iſai. XIV.

Au bout de deux ans, Baltaſar ayant rompu ſes fers, tua Évilmérodach-Nérigliſſoor, & remonta ſur le trône; il régna quatre ans; Josèphe dit qu'on l'appeloit auſſi *Naboandel* & *Nabonide;* c'eſt en effet le Labynit II ou III d'Hérodote; Jérémie le déſigne ſous le nom de Mérodach, ce qui montre bien, à mon gré, l'uſage confus qu'on a fait de tous ces noms. *Jérém. L, v. 2.*

C'eſt à lui que Cyrus fit la guerre, il l'aſſiégea dans Babylone, & prit cette ville par ſurpriſe la nuit d'une fête ſolennelle où les Babyloniens étoient enſévelis dans l'ivreſſe & dans le ſommeil, l'an 538 avant J. C. ce fut, comme je crois, pendant les *Sacées*, qu'on célébroit au mois Attique *loüs*, c'eſt-à-dire aux environs de notre mois de juillet; Baltaſar fut tué dans le tumulte, & ſon royaume partagé entre Cyrus & Darius le Mède.

Ce Darius, comme j'ai déjà dit & comme l'aſſure Josèphe, étoit fils d'Aſtyage roi des Mèdes, que Nabuchodonoſor avoit vaincu, & dont il avoit joint les États à ſon Empire; il avoit même épouſé Amytis ſa fille, & tenoit peut-être Darius à Babylone dans une eſpèce de captivité: ainſi Baltaſar & Cyrus étoient neveux de Darius au même degré, car Cyrus étoit fils de Mandane, autre fille d'Aſtyage. Darius voulant ſe mettre en liberté, conſpira avec Cyrus, & prit ſi bien ſes meſures avec lui, que Babylone fut priſe, & que Baltaſar perdit la couronne & la vie.

Josèphe dit que les Grecs ont connu ce fils d'Aſtyage ſous un autre nom; Xénophon, en effet, donne un fils à Aſtyage qu'il appelle Cyaxare, & qu'il aſſocie à Cyrus dans la conquête de Babylone; & quoiqu'Hérodote diſe, au contraire, qu'Aſtyage n'eut point d'enfans mâles, c'eſt à Xénophon que je m'en tiens; ce n'eſt pas que j'ignore qu'Hérodote a écrit une hiſtoire, & que Xénophon n'a compoſé qu'un roman; mais je ſais en même temps que l'hiſtorien a quelquefois ſuivi des traditions incertaines & peu exactes, & que ſi l'auteur du roman en a créé la fable & toute la compoſition, c'eſt ſur des perſonnages vrais & d'après leur hiſtoire connue: ainſi dans l'Iliade, la fable du poëme eſt bien toute entière une production de l'imagination d'Homère; mais la guerre de Troie, ſes évènemens, les héros

ſont pris dans l'hiſtoire, & peints d'après ce que les traditions reçues en avoient appris; auſſi les généalogies d'Homère ſont-elles ſouvent admiſes en preuves, comme pourroient l'être celles que nous ont conſervé les hiſtoriens: l'exemple de notre Henriade peut rendre encore la choſe plus ſenſible; M. de Voltaire en a certainement inventé la fable, & l'a embellie de tous les menſonges & de tous les charmes de la poëſie; mais & les perſonnages & les évènemens n'en ſont pas moins véritables au fond, & il n'a eu garde de violer la foi de l'hiſtoire, ni dans les caractères connus, ni dans des faits eſſentiels; il n'a eu garde, par exemple, de donner des enfans à Éliſabeth & d'en refuſer à Henri: il en eſt de même de Xénophon, & c'eſt pourquoi il peut avoir, à cet égard, autant d'autorité qu'un hiſtorien; les Princes ſur leſquels il bâtiſſoit ſon roman, vivoient cent cinquante ans avant lui, & étoient encore trop récens & trop célèbres pour choquer, même dans un roman, leur hiſtoire & les traditions qu'on en avoit conſervées.

J'ai dit que Nabuchodonoſor avoit vaincu Aſtyage, & joint ſes États à ſon Empire; car c'eſt mal-à-propos que les Grecs ont attribué ſa défaite au fils de Mandane; Jérémie, qui vivoit alors, nomme poſitivement les Mèdes parmi les peuples qui doivent ſubir le joug de la domination des Chaldéens; Ézéchiel, ſous la douzième année de la captivité de Jéchonias, les met au nombre des Nations qu'ils avoient déjà vaincues, & que les Égyptiens devoient bientôt groſſir: je ſuis perſuadé que dans les différentes traditions que l'on débitoit ſur Cyrus, & qui ſe combattent ſouvent les unes les autres, l'on avoit confondu l'hiſtoire de pluſieurs Princes orientaux, & entre autres celle de Nabuchodonoſor; ce que diſoit, par exemple, Ctéſias, que Cyrus n'étoit point parent d'Aſtyage, mais que l'ayant vaincu, il étoit devenu ſon gendre en épouſant ſa fille Amytis, paroît ne convenir qu'au roi de Babylone, qui, ſuivant les témoignages exprès de Jérémie & d'Ézéchiel qu'on vient de voir, vainquit les Mèdes, & qui, au rapport d'Alexandre Polyhiſtor, avoit épouſé une fille d'Aſtyage; ce qui paroît confirmé par Béroſe, qui dit que la femme de ce Prince étoit

Jér. c. XXXV, verſ. 25.

de Médie : il y a plus, Alexandre Polyhiſtor appeloit cette Princeſſe Amytis, comme Ctéſias la femme de Cyrus; c'eſt du moins ainſi que le ſavant archevêque d'Armagh liſoit ſon nom, que nos exemplaires écrivent Aroſtis ou Arytis; le ρ & le μ ſont ſi ſemblables dans les manuſcrits qu'ils ſe prennent aiſément l'un pour l'autre, & ils font toute la différence des deux noms dont il s'agit.

Cyrus ſurvécut neuf ans à la priſe de Babylone, les Mages en régnèrent huit; ainſi ce fut dix-ſept ans après la priſe de Babylone par Cyrus, & par conſéquent la dix-ſeptième année de Darius le Mède, que le fils d'Hyſtaſpe marcha contre lui & le défit entièrement : Darius le Mède ſe ſauva à Borſippe, & s'y enferma; le fils d'Hyſtaſpe, ſans s'amuſer à l'y pourſuivre, alla mettre le ſiége devant Babylone; ce ſiége dura vingt mois; mais enfin la ville fut priſe par l'adreſſe de Zopyre, & Darius le Mède, ſans reſſource & ſans eſpérance, vint ſe rendre au vainqueur, qui ſe contenta de l'exiler en Carmanie.

J'attribue ici à Darius fils d'Hyſtaſpe tout ce que Béroſe raconte de Cyrus, parce qu'en effet cet hiſtorien a confondu les deux priſes de Babylone, & que les détails de ſon récit ne conviennent qu'à la ſeconde. Dans la première, le Roi qui régnoit à Babylone fut tué dans ſon palais, & au milieu de ſes gardes, non-ſeulement au rapport d'Hérodote & de Xénophon, mais encore ſuivant le témoignage exprès de Daniel, qui étoit alors dans cette ville; ce ne peut donc être celle où le Roi s'étoit ſauvé à Borſippe, & en fut quitte pour un exil; de plus, ce fut ſeulement après la ſeconde que les murs & les portes de Babylone furent détruits, car Cyrus les avoit laiſſés dans leur entier, comme le remarque expreſſément Hérodote, & comme le prouveroit aſſez la longueur du ſecond ſiége qu'elle ſoutint; or Béroſe rapporte au contraire à celle qu'il raconte la démolition des murs de cette ville; c'eſt donc de la ſeconde dont il emprunte les circonſtances pour les attribuer à Cyrus.

A la mort de Baltaſar finit la domination des Chaldéens à Babylone, puiſque le Prince qui lui ſuccéda étoit Mède :

Baltaſar, dit Daniel, *fut tué cette même nuit, & Darius le Mède régna en ſa place :* elle avoit duré ſoixante-dix ans ſous trois générations, comme l'avoit prédit Jérémie, qui indique même aſſez clairement la treizième année de Joſias pour l'époque de ſa prophétie. La treizième année de Joſias étoit celle où avoit commencé le règne de Nabopolaſſar, & par conſéquent la domination des Chaldéens ; vingt-un ans de Nabopolaſſar, quarante-trois de Nabuchodonoſor, ſix d'Évilmérodach & de Baltaſar font préciſément ſoixante-dix ans ; Nabopolaſſar, Nabuchodonoſor ſon fils, & Baltaſar fils de Nabuchodonoſor font les trois générations ; Jérémie dit ſous Nabuchodonoſor, ſous ſon fils & ſous le fils de ſon fils ; mais par Nabuchodonoſor il y faut entendre le père, puiſque ce fut lui qui jeta les fondemens de cette domination, & qui aſſujétit une partie des peuples qui y furent ſoumis.

Il faut bien diſtinguer les ſoixante-dix ans de cette domination, prédits au XXV.e chapitre de Jérémie, des ſoixante-dix ans de la captivité particulière des Juifs à Babylone, prédits au chapitre XXIX ; les premiers avoient commencé, comme on vient de dire, à la treizième année de Joſias, & ſe terminent au premier an de Cyrus à Babylone ; les autres n'ont pu commencer avant la $\frac{3}{4}$ de Joachim, qui fut la première de Nabuchodonoſor, & dans laquelle ſe fit le premier tranſport des Juifs à Babylone : cette année étant, comme on l'a dit, l'an 587 avant J. C. la ſoixante-dixième année de la captivité ſera l'an 518 ; c'eſt la ſeconde de Darius fils d'Hyſtaſpe dans la chronologie des marbres, qui date la première de l'an 519 ; c'eſt auſſi juſtement la ſeconde de ce Prince après qu'il eut pris Babylone, puiſqu'il prit cette ville à la fin de l'an 68 depuis Nabuchodonoſor ; car Nabuchodonoſor régna quarante-trois ans, Évilmérodach & Baltaſar ſix, Darius le Mède dix-ſept, ce qui fait en tout ſoixante-ſix ; ajoutez-y les vingt mois que dura le ſiége, vous en aurez ſoixante-huit à quatre mois près. L'an ſoixante-dix après Nabuchodonoſor étoit donc le ſecond du règne de Darius à Babylone ; or c'eſt préciſément la ſeconde année de ce Prince que Zacharie fixe pour le dernier terme de

la captivité des Juifs à Babylone; car adreſſant une prière à Dieu la ſeconde année de ce Prince, au onzième mois, il dit poſitivement que cette année eſt la ſoixante-dixième de la déſolation de Juda & de Jéruſalem.

Enfin c'eſt une ancienne tradition des Juifs, qu'on trouve dans leur grande & dans leur petite chronique, & dans les traditions hiſtoriques d'Abraham Lévi, que leur pays avoit été entièrement déſert pendant cinquante-deux ans, ou pendant quarante-neuf, qu'ils font commencer à la ruine du temple; dans mon hypothèſe, il y a préciſément cinquante-deux ans depuis la ruine du temple juſqu'à la ſeconde année du règne de Darius fils d'Hyſtaſpe à Babylone, en laquelle les Juifs retournèrent à Jéruſalem, & quarante-neuf juſqu'à ſon avènement au trône de Perſe, où il renouvela probablement l'édit de Cyrus; car la ruine du temple eſt de l'an 570, l'avènement de Darius au trône de Perſe de l'an 521, la ſeconde année de ſon règne à Babylone de l'an 518. Suivant une autre tradition, rapportée par Joſèphe, il y avoit cinquante ans depuis la première année de Nabuchodonoſor juſqu'à la ſeconde de Cyrus, ce qu'il confirme encore par les annales de Tyr; & il y a exactement cinquante ans entre la première année de Nabuchodonoſor, en 587, & la ſeconde de Cyrus à Babylone, en 537 *(b)*.

(b) Ces Annales nomment premierement Ithobal, ſous lequel Nabuchodonoſor, la ſeptième année de ſon regne, vint aſſieger Tyr; ce ſiege dura treize ans: après Ithobal, Baal régna dix ans, Ecnibal deux mois, Chelbis dix, Abbare trois; après ceux-là Mytgon & Gérastrate régnèrent ſix ans, & entre eux Balator un an, Merbal régna enſuite quatre ans, enfin Hirom vingt: le total de ces regnes & du ſiége fait cinquante-quatre ans trois mois, mais il en faut d'abord retrancher ſix ans, parce que Cyrus monta ſur le trône la quatorzième année d'Hirom; il faut auſſi diminuer, ſur le regne de Baal, le temps de ſon regne qui concouroit avec le ſiege, c'eſt à dire quatre ans, car Baal monta ſur le trône l'an 563, & le ſiege de Tyr ne finit, au rapport d'Ezechiel, qu'en la douzieme année de la captivité, qui répond à l'an 579; ainſi il ne reſteroit plus que quarante-quatre ans trois mois, mais en y ajoutant ſix ans de Nabuchodonoſor, qui précéderent le ſiége, l'on aura exactement les cinquante ans.

J'avoue que la précision de ces rencontres, & la facilité avec laquelle elles naissent & se présentent dans cette hypothèse, m'ont persuadé que j'y étois parti plutôt d'une vérité que d'une simple conjecture; mais c'est à ceux qui ne portent dans l'étude de ces matières que l'amour du vrai & le desir de le découvrir, à juger si je n'ai pas pris un de ces feux dont la trompeuse lueur égare les voyageurs, pour le flambeau qui devoit me conduire au but que nous cherchons tous.



NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

L'ANNÉE DES ANCIENS PERSES.

Par M. GIBERT.

LES conjectures de Scaliger [a] ſur l'année des anciens Perſes, les paſſages des auteurs Orientaux recueillis par Golius [b] & Hyde [c], & la diſcuſſion même que M. Fréret a faite de ces paſſages dans pluſieurs Mémoires [d] n'ont pas encore aſſez développé le véritable ſyſtème de cette année; & les notions que ces Savans nous en ont données, ne ſont pas toujours auſſi exactes que le nom de leurs auteurs ſembleroit le promettre: J'ai donc cru qu'il pouvoit être utile d'en donner de nouvelles & de les ſoumettre à l'examen de ceux qui s'appliquent à ces ſortes de recherches.

[a] *Scalig. l. III, de Emend. temp. p. 206.*
[b] *Gol. in not. ad Alferg. pag. 20 & ſeq.*
[c] *Hyd. hiſt. relig. veter. Perſ. cap. 14 & ſeq.*
[d] *Mém. de l'Ac. t. XVI, p. 233; & XIX, p. 35 & 85.*

Rien n'eſt plus connu chez les Chronologiſtes que la diſtinction des années fixes & des années vagues; ils appellent *années fixes* celles qui ſont retenues dans les termes de la révolution du Soleil par le moyen de quelqu'intercalation qui les ramène de temps en temps à ces termes; & *années vagues* des années uniformes & ſans intercalations qui retardent continuellement ſur la durée de la révolution ſolaire & dont le commencement remonte par tous les points de l'année fixe, juſqu'à ce qu'au bout d'un certain temps il revienne à celui où il s'en étoit ſéparé.

Ces deux ſortes d'années ont été en uſage chez pluſieurs nations, & ſur-tout chez les Perſes & chez les Égyptiens, l'une pour leur année civile, c'eſt-à-dire, pour celle dont ils datoient leurs actes & leurs contrats; l'autre pour leur année ſacrée, c'eſt-à-dire, pour celle qui étoit deſtinée à régler la célébration de leurs fêtes & toutes les pratiques de leur Liturgie. Hyde aſſure que chez les anciens Perſes l'année civile étoit vague, & que l'année ſacrée étoit fixe; je le crois comme lui, quoiqu'il n'en

ait donné aucune preuve, & voici ſur quoi je fonde mon opinion, c'eſt que l'année vague a été en uſage comme année civile hors du Magiſme, c'eſt-à-dire, chez des peuples de la domination Perſane, qui ne ſuivoient point la religion des Mages, & qu'elle s'eſt maintenue en Perſe, après que le Magiſme y a été détruit, parmi les Chrétiens & les Mahométans; au lieu que l'eſpèce d'année fixe qui étoit propre aux Mages y a ceſſé bien certainement avec l'exercice de leur culte. Il n'eſt pas douteux au reſte que l'intercalation, & par conſéquent la forme primitive de l'année ſacrée ayant ceſſé, l'année vague n'ait pris ſa place dans la direction de la Liturgie & de tous les rits du Magiſme.

Les Perſes donnoient à leur année fixe, trois cents ſoixante-cinq jours, diſtribués en douze mois de trente jours & en cinq jours épagomènes; & comme ces trois cents ſoixante-cinq jours ſont plus courts d'environ un quart de jour que la durée de la révolution ſolaire, au lieu d'intercaler tous les quatre ans, comme font les Égyptiens, un ſixième épagomène, ils intercaloient tous les cent vingt ans un treizième mois qu'ils plaçoient d'abord après leur premier mois, puis après le deuxième, puis après le troiſième, & ainſi de ſuite, juſqu'après le douzième, lui donnant le nom du mois après lequel ils le plaçoient & renvoyant en même-temps les épagomènes après le mois intercalé, en ſorte que ce mois & ces épagomènes revenoient à la fin du douzième mois & de toute l'année au bout de douze fois cent vingt ans ou de quatorze cents quarante ans; & c'eſt dans cette révolution des épagomènes ou du mois intercalaire que conſiſtoit leur période embolimique; quant à leur année vague, elle étoit combinée avec leur année fixe, de manière qu'elle achevoit ſa révolution dans le cours de la même période de quatorze cents quarante ans, elle étoit compoſée de trois cents ſoixante-cinq jours partagés comme dans la fixe en douze mois & en cinq jours épagomènes; les mêmes épagomènes ſervoient à l'année fixe & à l'année vague: chaque jour du mois chez les Perſes, chacun des épagomènes étoit conſacré à une Divinité ou Genie dont le culte étoit

réglé par une formule particulière & demandoit de certaines prières; les vêtemens même, le boire & le manger étoient assujettis à quelques pratiques religieuses propres au Génie du jour; un Génie enfin rendoit le jour auquel il présidoit heureux, & un autre le rendoit malheureux, c'est pourquoi il falloit que les jours des mois dans l'année fixe & dans l'année vague se correspondissent toujours, c'est-à-dire, que le premier d'un mois de l'année fixe fut aussi le premier d'un mois de l'année vague, & que par conséquent les épagomènes de l'une concourussent aussi avec les épagomènes de l'autre, ou plutôt que l'une n'eût pas d'autres épagomènes que l'autre; que les mêmes épagomènes en un mot servissent à toutes deux, puisqu'autrement on auroit compté, par exemple, le premier d'un mois dans l'année fixe, quand on en comptoit le sixième dans l'année vague, & qu'alors un même jour auroit été sujet à des formules différentes & souvent opposées, auroit été soumis à deux Divinités contraires, auroit été tout à la fois heureux & malheureux.

Cela posé, la place du mois intercalaire réglant la place des épagomènes dans l'année fixe, leur place dans l'année vague se trouvoit déterminée par celle du mois qui y concouroit avec le mois intercalaire de l'année fixe, puisqu'ils devoient toujours suivre ce mois: comme donc l'intercalation passoit d'un mois à l'autre tous les cent vingt ans, les épagomènes sautoient d'un mois dans l'année fixe à toutes les intercalations. Or l'année vague ayant dans les mêmes cent vingt ans reculé d'un mois sur l'année fixe le saut d'un mois que faisoient les épagomènes dans l'année fixe, se trouvoit être de deux mois pour l'année vague, de manière que le mois intercalaire répondoit dans la première intercalation au deuxième mois de l'année vague; dans la deuxième, au quatrième; dans la troisième, au sixième; dans la quatrième, au huitième; dans la cinquième, au dixième; dans la sixième, au douzième; dans la septième, de nouveau au deuxième; dans la huitième, au quatrième; dans la neuvième, au sixième; dans la dixième, au huitième; dans la onzième, au dixième: dans la douzième au douzième.

Par la méthode de cette diſpoſition, il faut bien prendre garde qu'il y avoit dans le cours de quatorze cents quarante ans une année vague, la huit cent quarantième, qui concouroit moitié avec la huit cent trente-neuvième, moitié avec la cinq cent quarantième fixes, commençant après le mois intercalaire & les épagomènes de l'une, qui ſont au ſixième mois, & accompliſſant ſes douze mois avant le mois intercalaire & les épagomènes de l'autre, qui paſſent au ſeptième; en ſorte qu'elle n'avoit aucun mois qui répondît à un mois intercalaire, ni aucuns épagomènes dans tout ſon cours; c'eſt pourquoi elle n'avoit que trois cents ſoixante jours au lieu de trois cents ſoixante-cinq, ce qui lui donnant cinq jours de précès à la fois, diminuoit la révolution de l'année vague des vingt ans qu'euſſent autrement demandé ces cinq jours, & de-là vient que cette révolution n'avoit que quatorze cents quarante ans, au lieu des quatorze cents ſoixante qu'elle a dans la période égyptienne; mais c'eſt ce que l'on reconnoîtra encore mieux dans la table de la diſpoſition des mois Perſans, à chaque intercalation & ſous chaque cycle intercalaire de la période embolimique.

Les Perſes appeloient, comme ils font encore aujourd'hui, le commencement de leur année *neuruz*, mot qui ſignifie *nouveau jour;* leur premier mois, au moins depuis la réformation de l'année ſous Giemſchid, eſt *phervardin*, & on déſigne quelquefois abſolument par le nom de ce mois le premier jour de l'an, comme on déſigne par celui de *thot* le premier jour de l'année égyptienne: les noms de leurs mois ſont,

1.er	Phervardin.	7.e	Mihir.
2.e	Ardibehiſt.	8.e	Aban.
3.e	Chordad.	9.e	Adur.
4.e	Tîr.	10.e	Dei.
5.e	Murdad.	11.e	Beheman.
6.e	Sharîvar.	12.e	Iſphendarmod.

TABLE de la disposition des mois Persans dans chaque cycle intercalaire de la période embolimique de quatorze cents quarante ans.

I.er CYCLE INTERCALAIRE,

AVANT L'INTERCALATION.

Années fixes.			Années vagues.
1.	Phervardin...........	Phervardin.	1.
	Ardibehist...........	Ardibehist.	
	Chordad............	Chordad.	
	Tîr................	Tîr.	
	Murdad.............	Murdad.	
	Sharivar............	Sharivar.	
	Mihir..............	Mihir.	
	Aban...............	Aban.	
	Adur...............	Adur.	
	Dei................	Dei.	
	Beheman............	Beheman.	
	Isphendarmod........	Isphendarmod.	
	5 Épagomènes.		

II.e CYCLE INTERCALAIRE,

1.ere INTERCALATION.

120.	Phervardin...........	Phervardin.	120.
	Phervardin...........	Ardibehist.	
	5 Épagomènes.		
	Ardibehist...........	Chordad.	
	Chordad............	Tîr.	
	Tîr................	Murdad.	
	Murdad.............	Sharivar.	
	Sharîvar............	Mihir.	
	Mihir..............	Aban.	
	Aban...............	Adur.	
	Adur...............	Dei.	
	Dei................	Beheman.	

Suite du ſecond Cycle intercalaire, 1.ère Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Beheman	Iſphendarmod.	
	Iſphendarmod.	Phervardin.*	121.
121.	Phervardin.*	Ardibehiſt.	
	5 Épagomènes.		
	Ardibehiſt	Chordad.	
	Chordad.	Tîr.	
	Tîr.	Murdad.	
	Murdad.	Sharivar.	
	Sharivar	Mihir.	
	Mihir	Aban.	
	Aban.	Adur.	
	Adur.	Dei.	
	Dei	Beheman.	
	Beheman.	Iſphendarmod.	
	Iſphendarmod.	Phervardin.*	122 &c.
	III.e CYCLE INTERCALAIRE,		
	2.e INTERCALATION.		
240.	Phervardin.	Ardibehiſt.	
	Ardibehiſt	Chordad.	
	Ardibehiſt.	Tîr.	
	5 Épagomènes.		
	Chordad	Murdad.	
	Tîr	Sharîvar.	
	Murdad.	Mihir.	
	Sharîvar	Aban.	
	Mihir	Adur.	
	Aban	Dei.	
	Adur	Beheman.	
	Dei	Iſphendarmod.	
	Beheman.	Phervardin.*	241.
	Iſphendarmod.	Ardibehiſt.	

Suite du troiſième Cycle intercalaire, 2.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
241.	Phervardin.*	Chordad.	
	Ardibehiſt	Tîr.	
	5 Épagomènes.		
	Chordad	Murdad.	
	Tîr	Sharîvar.	
	Murdad	Mihir.	
	Sharîvar	Aban.	
	Mihir	Adur.	
	Aban	Dei.	
	Adur	Beheman.	
	Dei	Iſphendarmod.	
	Beheman	Phervardin.*	242 &c.
	Iſphendarmod	Ardibehiſt.	

IVe CYCLE INTERCALAIRE,

3.e Intercalation.

360.	Phervardin	Chordad.	
	Ardibehiſt	Tîr.	
	Chordad	Murdad.	
	Chordad	Sharivar.	
	5 Épagomènes.		
	Tîr	Mihir.	
	Murdad	Aban.	
	Sharivar	Adur.	
	Mihir	Dei.	
	Aban	Beheman.	
	Adur	Iſphendarmod.	
	Dei	Phervardin.*	361.
	Beheman	Ardibehiſt.	
	Iſphendarmod	Chordad.	
361.	Phervardin.*	Tîr.	
	Ardibehiſt	Murdad.	

Suite du quatrième Cycle intercalaire, 3.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Chordad	Sharîvar.	
	5 Épagomènes.		
	Tîr	Mihir.	
	Murdad.	Aban.	
	Sharîvar	Adur.	
	Mihir.	Dei.	
	Aban	Beheman.	
	Adur	Isphendarmod.	
	Dei	Phervardin.*	362 &c.
	Beheman.	Ardibehist.	
	Isphendarmod	Chordad.	
	Ve CYCLE INTERCALAIRE,		
	4.e INTERCALATION.		
480.	Phervardin.	Tîr.	
	Ardibehist	Murdad.	
	Chordad.	Sharîvar.	
	Tîr	Mihir.	
	Tîr	Aban.	
	5 Épagomènes.		
	Murdad.	Adur.	
	Sharîvar	Dei.	
	Mihir	Beheman.	
	Aban	Isphendarmod.	
	Adur	Phervardin.*	481.
	Dei	Ardibehist.	
	Beheman.	Chordad.	
	Isphendarmod	Tîr.	
481.	Phervardin.*	Murdad.	
	Ardibehist.	Sharîvar.	
	Chordad.	Mihir.	
	Tîr	Aban.	

Suite du cinquième Cycle intercalaire, 4.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	5 Épagomènes.		
	Murdad	Adur.	
	Sharivar	Dei.	
	Mihir	Beheman.	
	Aban	Iſphendarmod.	
	Adur	Phervardin.*	482 &c.
	Dei	Ardibehiſt.	
	Beheman	Chordad.	
	Iſphendarmod	Tîr.	
	VI.e CYCLE INTERCALAIRE,		
	5.e INTERCALATION.		
600.	Phervardin	Murdad.	
	Ardibehiſt	Sharivar.	
	Chordad	Mihir.	
	Tîr	Aban.	
	Murdad	Adur.	
	Murdad	Dei.	
	5 Épagomènes.		
	Sharivar	Beheman.	
	Mihir	Iſphendarmod.	
	Aban	Phervardin.*	601.
	Adur	Ardibehiſt.	
	Dei	Chordad.	
	Beheman	Tîr.	
	Iſphendarmod	Murdad.	
601.	Phervardin.*	Sharivar.	
	Ardibehiſt	Mihir.	
	Chordad	Aban.	
	Tîr	Adur.	
	Murdad	Dei.	
	5 Épagomènes.		

Suite du ſixième Cycle intercalaire, 5.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Sharîvar.	Beheman.	
	Mihir.	Iſphendarmod.	
	Aban	Phervardin.*	602 &c.
	Adur	Ardibehiſt.	
	Dei	Chordad.	
	Beheman.	Tîr.	
	Iſphendarmod.	Murdad.	
	VII.e CYCLE INTERCALAIRE, 6.e INTERCALATION.		
720.	Phervardin.	Sharîvar.	
	Ardibehiſt	Mihir.	
	Chordad.	Aban.	
	Tîr	Adur.	
	Murdad.	Dei.	
	Sharîvar	Beheman.	
	Sharîvar	Iſphendarmod.	
	5 Épagomènes.		
	Mihir.	Phervardin.*	721.
	Aban.	Ardibehiſt.	
	Adur	Chordad.	
	Dei	Tîr.	
	Beheman.	Murdad.	
	Iſphendarmod.	Sharîvar.	
721.	Phervardin.*	Mihir.	
	Ardibehiſt	Aban.	
	Chordad.	Adur.	
	Tîr.	Dei.	
	Murdad.	Beheman.	
	Sharîvar	Iſphendarmod.	
	5 Épagomènes.		
	Mihir	Phervardin.*	722 &c.
	Aban.	Ardibehiſt.	

Suite du ſeptième Cycle intercalaire, 6.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Adur	Chordad.	
	Dei	Tîr.	
	Beheman	Murdad.	
	Iſphendarmod	Sharivar.	
	VIII.e CYCLE INTERCALAIRE, 7.e INTERCALATION.		
840.	Phervardin	Mihir.	
	Ardibehiſt	Aban.	
	Chordad	Adur.	
	Tîr	Dei.	
	Murdad	Beheman.	
	Sharîvar	Iſphendarmod.	
	Mihir	Phervardin.*	841.
	Mihir	Ardibehiſt.	
	5 Épagomènes.		
	Aban	Chordad.	
	Adur	Tîr.	
	Dei	Murdad.	
	Beheman	Sharivar.	
	Iſphendarmod	Mihir.	
841.	Phervardin.*	Aban.	
	Ardibehiſt	Adur.	
	Chordad	Dei.	
	Tîr	Beheman.	
	Murdad	Iſphendarmod.	
	Sharivar	Phervardin.*	842 &c.
	Mihir	Ardibehiſt.	
	5 Épagomènes.		
	Aban	Chordad.	
	Adur	Tîr.	
	Dei	Murdad.	

Suite du huitième Cycle intercalaire, 7.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Beheman	Sharîvar.	
	Iſphendarmod.	Mihir.	
	IX.e CYCLE INTERCALAIRE,		
	8.e INTERCALATION.		
960.	Phervardin.	Aban.	
	Ardibehiſt.	Adur.	
	Chordad	Dei.	
	Tîr.	Beheman.	
	Murdad	Iſphendarmod.	
	Sharîvar	Phervardin.*	961.
	Mihir	Ardibehiſt.	
	Aban	Chordad.	
	Aban	Tîr.	
	5 Épagomènes.		
	Adur	Murdad.	
	Dei	Sharîvar.	
	Beheman.	Mihir.	
	Iſphendarmod	Aban.	
961.	Phervardin. *	Adur.	
	Ardibehiſt.	Dei.	
	Chordad	Beheman.	
	Tîr.	Iſphendarmod.	
	Murdad.	Phervardin.*	962 &c.
	Sharîvar	Ardibehiſt.	
	Mihir	Chordad.	
	Aban	Tîr.	
	5 Épagomènes.		
	Adur	Murdad.	
	Dei	Sharîvar.	
	Beheman.	Mihir.	
	Iſphendarmod.	Aban.	

Xe CYCLE INTERCALAIRE,

9.e INTERCALATION.

Années fixes.			Années vagues.
1080.	Phervardin...........	Adur.	
	Ardibehist...........	Dei.	
	Chordad............	Beheman.	
	Tîr...............	Isphendarmod.	
	Murdad............	Phervardin.*	1081.
	Sharîvar	Ardibehist.	
	Mihir...............	Chordad.	
	Aban	Tîr.	
	Adur	Murdad.	
	Adur	Sharîvar.	
	5 Épagomènes.		
	Dei	Mihir.	
	Beheman............	Aban.	
	Isphendarmod.........	Adur.	
1081.	Phervardin.*	Dei.	
	Ardibehist...........	Beheman.	
	Chordad............	Isphendarmod.	
	Tîr...............	Phervardin.*	1082 &c.
	Murdad............	Ardibehist.	
	Sharivar	Chordad.	
	Mihir..............	Tîr.	
	Aban..............	Murdad.	
	Adur	Sharivar.	
	5 Épagomènes.		
	Dei	Mihir.	
	Beheman............	Aban.	
	Isphendarmod	Adur.	
	XIe CYCLE INTERCALAIRE,		
	10.e INTERCALATION.		
1200.	Phervardin	Dei.	
	Ardibehist...........	Beheman.	

Suite du onzième Cycle intercalaire, 10.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Chordad	Iſphendarmod.	
	Tîr.	Phervardin.*	1201.
	Murdad.	Ardibehiſt.	
	Sharivar	Chordad.	
	Mihir.	Tîr.	
	Aban	Murdad.	
	Adur	Sharîvar.	
	Dei	Mihir.	
	Dei	Aban.	
	5 Épagomènes.		
	Beheman.	Adur.	
	Iſphendarmod.	Dei.	
1201.	Phervardin. *	Beheman.	
	Ardibehiſt.	Iſphendarmod.	
	Chordad	Phervardin.*	1202 &c.
	Tîr.	Ardibehiſt.	
	Murdad.	Chordad.	
	Sharîvar	Tîr.	
	Mihir.	Murdad.	
	Aban	Shârivar.	
	Adur	Mihir.	
	Dei	Aban.	
	5 Épagomènes.		
	Beheman	Adur.	
	Iſphendarmod.	Dei.	
	XII.e CYCLE INTERCALAIRE,		
	11.e INTERCALATION.		
1320.	Phervardin	Beheman.	
	Ardibehiſt	Iſphendarmod.	
	Chordad	Phervardin.*	1321.
	Tîr.	Ardibehiſt.	

Suite

Suite du douzième Cycle intercalaire, 11.e Intercalation.

Années fixes.			Années vagues.
	Murdad.	Chordad.	
	Sharîvar	Tîr.	
	Mihir.	Murdad.	
	Aban	Sharîvar.	
	Adur.	Mihir.	
	Dei	Aban.	
	Beheman.	Adur.	
	Beheman.	Dei.	
	5 Épagomènes.		
	Isphendarmod.	Beheman.	
1321.	Phervardin.*	Isphendarmod.	
	Ardibehist	Phervardin.*	1322 &c.
	Chordad	Ardibehist.	
	Tîr.	Chordad.	
	Murdad.	Tîr.	
	Sharîvar	Murdad.	
	Mihir.	Sharîvar.	
	Aban	Mihir.	
	Adur.	Aban.	
	Dei	Adur.	
	Beheman.	Dei.	
	5 Épagomènes.		
	Isphendarmod.	Beheman.	
	12.e INTERCALATION.		
1440.	Phervardin.	Isphendarmod.	
	Ardibehist	Phervardin.*	1441.
	Chordad	Ardibehist.	
	Tîr.	Chordad.	
	Murdad.	Tîr.	
	Sharivar	Murdad.	
	Mihir	Sharivar.	

Suite du douzième Cycle intercalaire, 12.e Intercalation.

Années fixes.	Années vagues.
Aban	Mihir.
Adur	Aban.
Dei	Adur.
Beheman	Dei.
Isphendarmod	Beheman.
Isphendarmod	Isphendarmod.
5 Épagomènes.	

J'ai dit que le premier jour du mois de l'année Persane instituée par Giemschid, étoit *phervardin;* car avant ce Prince, comme l'assure Alfragan, d'après les tables dressées pour ces temps-là que l'on conservoit encore, l'année Persane répondoit exactement à l'année égyptienne (Cha Colgi dit à l'année de Nabonassar), le mois *dei* des Perses concourant avec l'égyptien *thot,* & chaque autre mois ensuite avec chaque mois jusqu'au dernier : mais Giemschid ayant réformé le calendrier, transporta le commencement de l'année au mois *phervardin,* qui est le quatrième après *dei,* & dont, sous ce Roi, le premier jour concouroit avec l'entrée du soleil dans le signe du Bélier, c'est-à-dire avec l'équinoxe du printemps.

Afridoun, un des successeurs de Giemschid, & même son fils, suivant quelques-uns, institua un autre *neuruz* ou commencement d'année, à l'équinoxe d'automne, & par conséquent au mois *mihir,* en mémoire d'une grande victoire qu'il remporta en ce jour; mais cette année d'Afridoun paroît ne s'être établie absolument que dans quelques provinces, & n'avoir jamais été chez les Perses proprement dits, d'un usage commun & ordinaire.

Les écrivains Persans font Giemschid quatrième ou cinquième roi de la Dynastie des Pischdadiens qu'ils supposent avoir régné avant le déluge & dans les temps qui l'ont immédiatement suivi; mais en faisant vivre Giemschid avec Noé, ils lui donnent pour ministres un docteur Juif qu'ils appellent

Issouf ou *Fael-Issouf*, & le Philosophe Grec Pythagore. Les récits de ces Écrivains, d'ailleurs trop récens pour mériter une grande confiance sur les antiquités de leur nation, ne sont qu'un amas de fables bâties sur des faits défigurés, sur des traditions mêlées & confondues, & quelquefois sur des allégories bizarres & outrées; il m'a paru en général qu'ils attribuoient à leurs rois Pischdadiens la plupart des choses qu'ils vouloient faire passer pour fort anciennes, soit qu'elles le fussent réellement ou non: ce qu'ils disent, par exemple, du Juif Issouf & de Pythagore, ministres de Giemschid, réduiroit la prétendue antiquité de Giemschid au temps de Cyrus & de ses successeurs, sous lesquels les Juifs étoient répandus dans l'Orient, & en particulier au temps de Darius fils d'Hystaspes & de Xerxès, sous qui a vécu Pythagore: ce qu'ils ajoutent, que Giemschid acheva Persépolis que son quatrième prédécesseur avoit fondée, convient à l'un de ces deux Princes; car Darius si on compte le Mage, & Xerxès si on ne le compte pas, est le quatrième successeur de Cyrus, qui fonda Persépolis en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée en ce lieu sur Astyages. Quelques-uns ont dit aussi que Giemschid fut le premier Dhulcarmain; les Orientaux donnent ce nom, qui signifie *Prince aux deux cornes*, ou *Prince de deux empires*, à ceux qui ont étendu leur puissance sur les deux continens d'Europe & d'Asie, & ils en distinguent deux, au rapport de d'Herbelot; le second est Alexandre; & quant au premier, que quelques-uns, comme je viens de dire, prennent pour Giemschid, & que les autres mettent au moins sous son règne, son histoire convient singulièrement à celle du fils d'Hystaspes & de Xerxès; c'est en effet de l'un ou de l'autre que Daniel a prédit, que le quatrième roi de Perse depuis Cyrus s'étant élevé par sa grandeur & ses richesses sur ses prédécesseurs, exciteroit tous les peuples contre le royaume de Grèce, & ce sont eux qui les premiers des rois de Perse ont porté leurs armes en Europe & en ont subjugué une partie. C'est ce qui me porte à croire qu'on a fourré & confondu

leur hiſtoire dans les contes qu'on fait de Giemſchid; & ce que je dois ſur-tout obſerver, c'eſt que c'eſt préciſément ſous le règne de Xerxès que le premier du mois *phervardin* tomba au jour où le ſoleil entre dans le ſigne du Bélier, car ce fut l'an 480 avant J. C. neuvième année de ſon règne, que le *phervardin* vague répondit au 27 du mois de mars, & dut concourir par conſéquent dans quatre années avec ce jour, qui étoit alors celui de l'entrée du ſoleil dans le ſigne du Bélier, ſavoir, les années 484, 483, 482, 481 avant l'ère Chrétienne, qui ſont les années cinquième, ſixième, ſeptième & huitième de Xerxès.

Et qu'on ne diſe pas que cette rencontre ſe rapporte à une ère antérieure; car l'époque en remonteroit alors non-ſeulement avant le commencement de l'ère de Nabonaſſar & la période Sothiaque, ſur la forme deſquelles fut réglée l'année Perſane primitive, mais encore avant le temps où l'équinoxe a pu être caractériſé par l'entrée du ſoleil dans le ſigne du Bélier, puiſqu'aucune partie de la conſtellation de ce nom n'ayant atteint ce ſigne à cette époque, ne pouvoit lui donner ſon nom.

De-là je conclus que par le Giemſchid qui réforma l'année Perſane & qui en plaça le *neuruz* au premier *phervardin* & à l'équinoxe du printemps, qui concoururent de ſon temps au même jour, il faut entendre Xerxès.

Il ne faut pourtant pas dater préciſément de ſon règne le commencement de la période embolimique; car de la rencontre du *neuruz* avec le point de l'équinoxe, rencontre qui caractériſe ſon règne, à l'époque d'Yeſdegherd, il y a onze cents douze ans, dans leſquels il auroit dû ſe faire neuf intercalations, y ayant neuf fois cent vingt ans & trente-deux ans par de-là : or il n'y en avoit eu que huit depuis l'époque de la période embolimique, puiſque l'intercalation n'étoit encore parvenue qu'au huitième mois, ou en *aban*, au rapport des auteurs Orientaux; donc l'époque de la période embolimique ne remonte pas juſqu'au règne de Giemſchid, ou juſqu'à l'an 480 avant J. C. mais elle doit remonter au moins juſqu'à

l'an 329, puisqu'il y en avoit 960 d'écoulés ou huit intercalations de faites quand Yesdegherd parvint au trône.

J'en rapporte donc l'époque à l'an 424 avant J. C. en laquelle le précès ordinaire d'un jour en quatre ans depuis Xerxès avoit fait remonter également les deux *neuruz*, c'est-à-dire le *neuruz* vague & le *neuruz* fixe, au 12 mars: cette année est celle au commencement, &, suivant toute apparence, au *neuruz* de laquelle Darius Nothus monta sur le trône; je dis au *neuruz*, car Artaxerxès mourut dans l'hiver de la septième année de la guerre du Péloponnèse, quatre cents vingt-cinq ans avant J. C. cela est constant par une éclipse de Soleil arrivée à l'entrée du printemps de l'année suivante, rapportée par Thucydide, & que les Tables donnent, en effet, au 21 mars de l'an 424. Xerxès, un de ses fils, lui succéda d'abord, mais au bout de quarante-cinq jours, le jour d'une fête où il s'étoit enivré, il fut tué par les intrigues de Sogdianus, qui se mit en sa place: son crime, & quelques violences qu'il exerça dès les premiers jours de son règne, ayant aliéné les esprits, l'armée se révolta contre lui, & mit la couronne sur la tête de Darius: comme cet évènement tomba nécessairement vers le commencement du printemps, car Sogdianus ne régna que six mois & vingt jours, il me semble que l'on a dû choisir le jour même du *neuruz* pour couronner Darius, afin de donner plus de crédit à son parti, en le faisant monter sur le trône le jour que les Perses regardoient comme le présage le plus sûr de la prospérité & de la grandeur d'un regne, lorsqu'il y avoit commencé; ce qu'il y a de certain, c'est que c'est à ce terme que l'année fixe est demeurée attachée jusqu'au règne de Yesdegherd, où elle a cessé d'être en usage; en voici la preuve.

La cinquième année de Nouschirvan, 536 de l'ère Chrétienne, 847 de l'ère Syro-macédonienne, fut celle de la huitième intercalation de la période embolimique, car 1.° suivant le témoignage exprès de Phtacreddin, l'année du mois *bihuerck*, qui est le mois intercalaire, tomba dans le règne de Nouschirvan: 2.° lorsque Yesdegherd monta sur le trône, l'an 632

On le trouvera dans Hyde, *de Relig. vet. Pers. c. 17, p. 205*.

de l'ère Chrétienne, on étoit, de l'aveu de tous les Orientaux, dans la huitième intercalation; or n'y ayant que quatre-vingt-ſeize ans du règne de Nouſchirvan à celui d'Yeſdegherd, & le cycle de chaque intercalation étant de cent vingt ans, l'intercalation qui couroit au temps d'Yeſdergherd ne pouvoit être que celle qui s'étoit faite ſous Nouſchirvan. Il eſt vrai que l'auteur qui nous apprend l'intercalation de la cinquième année de Nouſchirvan, ajoute qu'elle ſe fit au mois *ardibehiſt*, au lieu qu'il eſt conſtant que l'intercalation courante au temps d'Yeſdegherd étoit celle du mois *aban;* mais cela ſe concilie aiſément, ſi l'on ſe ſouvient qu'il y avoit chez les Perſes une année qui commençoit à l'automne & au mois *mihir*, car *ardibehiſt* étant le huitième mois dans celle-ci, comme *aban* dans la première, on devoit intercaler *ardibehiſt* dans l'une quand on intercaloit *aban* dans l'autre.

Vid. Hyd. de Relig. vet. Perſ. p. 204.

On pourroit m'objecter auſſi que Cotboddin ne compte que neuf cents ſoixante ans de la période embolimique écoulés depuis qu'elle avoit commencé juſqu'à Yeſdegherd, & qu'ainſi la huitième intercalation tomba à l'année même où Yeſdegherd monta ſur le trône; mais le paſſage de Cotboddin ſignifie ſimplement qu'on étoit, lorſque ce Prince parvint au trône, dans le cycle de la huitième intercalation, qui s'étoit faite en la neuf cent ſoixantième année de la période embolimique, & non pas que le commencement de ſon règne fût le terme de ces neuf cents ſoixante ans; & quand il dit que l'ère fut renouvelée à ſon règne, il faut bien prendre garde de confondre le renouvellement de l'ère avec le renouvellement du cycle intercalaire: le renouvellement de l'ère avoit lieu ſous tous les Rois qui ſe ſignaloient par de grandes actions *(a)*, c'eſt-à-dire que l'on comptoit de leur règne une nouvelle ère que l'on appeloit de leur nom; le renouvellement du cycle intercalaire ſe faiſoit de cent vingt ans en cent vingt ans, ſous quelque

(a) Hujus æræ initium fuit tempore Giemſchidis, & deinde poſtea à tempore imperii cujuſvis Regis magni quem habuerunt, æram renovaverunt talis regis nomine. Mahmud Sháh colgi, in Tab. univ. p. 11, c. 4, apud Hyd. c. 17, p. 202.

Roi que ce fût, & ne produifoit point une nouvelle ère qu'on appelât du nom du Roi fous lequel il étoit tombé.

Au refte, quand Cotboddin & d'autres auteurs Orientaux auroient cru & dit que la première année de Yefdegherd avoit concouru avec un renouvellement de cycle, tout ce que l'on pourroit en conclure c'eft qu'ils fe feroient trompés, puifqu'une intercalation ayant été faite fous Noufchirvan, il ne pourroit pas y en avoir une autre fous Yefdegherd, dès qu'il n'y a pas eu cent vingt ans d'intervalle de l'une à l'autre; & ce qui auroit pu les tromper, eft qu'il y avoit bien neuf cents foixante ans jufte écoulés depuis un renouvellement de l'ère, favoir depuis celle que l'on compta du règne d'Alexandre, & du premier *neuruz* qui fuivit la mort de Darius *(b)*, l'an 329 avant J. C.

Je ne penfe donc pas qu'on puiffe douter que l'intercalation de la cinquième année du règne de Noufchirvan, ne fût la huitième de la période embolimique, dont le cycle couroit encore fous Yefdegherd, d'où il fuit 1.° que la période embolimique avoit commencé à l'an 424 avant J. C. où remonte précifément les neuf cents foixante ans des huit intercalations comptées de la cinquième année de Noufchirvan, & l'an 536 de J. C. 2.° il s'enfuit encore que le *neuruz* vague, qui étoit inconteftablement *(c)* l'an 632 de J. C. au 16 juin, étoit l'an 536 au 10 juillet; & comme dans la huitième intercalation les épagomènes qui font après le huitième mois fixe font après le quatrième vague, les épagomènes furent cette année du 7 au 12 novembre; or fi du 12 novembre on compte quatre mois qui reftoient à s'écouler de l'année fixe après les épagomènes, on aura, pour le premier jour de l'année fixe & pour celui où elle étoit ramenée par l'intercalation de cette année, le 12 mars.

(b) Darius fut tué au mois de juillet ou d'aout 330, & le premier *neuruz* qui fuivit eft du mois de *Jer* de l'an 329.

(c) Il faut convenir pourtant que la plupart des modernes croient que le *neuruz* du 16 juin 632 étoit le *neuruz* de l'année fixe, en quoi ils fe trompent, puifque le *neuruz* fixe ayant été attaché à l'équinoxe du printemps & à l'entrée du Soleil dans le Bélier, n'a jamais pu fe trouver au mois de juin, trois mois après l'equinoxe.

Vingt-quatre ans après l'époque de la période embolimique, l'an 400 avant J. C. Artaxerxès Mnemon ayant vaincu son frère Cyrus le premier jour de l'automne, établit à ce jour un nouveau *neuruz*, connu dans les livres orientaux sous le nom de *neuruz de la Balance ;* je dis Artaxerxès Mnemon, car c'est lui, comme je crois, que les romans Persans nous donnent pour l'instituteur de ce *neuruz*, sous le nom d'*Afridoun* ou *Feridoun*, qui l'établit, disent ces romans, en mémoire de ce qu'au jour de l'équinoxe d'automne il avoit entièrement défait Dhohac ou Zohac, tyran & usurpateur fameux qui avoit vaincu & fait scier entre deux planches Giemschid, désolé la Perse pendant plusieurs siècles, & obligé Feridoun lui-même de se tenir long-temps caché. Ce Zohac n'est, selon moi, qu'un personnage allégorique, qui représente quelque ennemi dont les Persans croient avoir beaucoup à se plaindre; sa défaite par Feridoun, l'an 400, sera celle même de Cyrus le jeune & des Grecs par Artaxerxès Mnemon, septième successeur du grand Cyrus; car cette défaite, comme je l'ai déjà dit, tombe exactement à l'équinoxe d'automne. En effet, ce Prince fut vaincu, dans les campagnes de la Babylonie, le cent quatre-vingt-unième jour après son départ de Sardes, c'est-à-dire précisément au commencement de l'automne, puisqu'il étoit parti à l'entrée du printemps, & que cent quatre-vingts jours font exactement les six mois qu'il y a d'une saison à l'autre, ni plus ni moins: Zohac en ce cas pourroit fort bien désigner les Grecs, & il y a une chose assez propre à confirmer cette idée, c'est qu'au rapport des mêmes romans Zohac s'appeloit aussi Bivrasb, d'un nom qui lui étoit propre, & qui signifie les dix mille chevaux ou les dix mille cavaliers. Ne diroit-on pas, en effet, que ce nom est forgé sur le nombre des dix mille Grecs qui accompagnèrent Cyrus à cette guerre, & que leur belle retraite a rendu si celebres.

Au reste, soit que ce fut Artaxerxès Mnemon ou un autre qui ait institué le *neuruz* d'automne, c'est-à-dire une année commençant à l'équinoxe; la forme en fut réglée, comme je crois, sur celle de l'année qui commençoit à l'équinoxe du printemps,

printemps, & on plaça ou on fit remonter l'époque de sa période embolimique à la même année où étoit l'époque de la période embolimique de l'autre, afin que les deux périodes marchassent, pour ainsi dire, à la même hauteur, & que les intercalations s'y fissent dans les mêmes années.

Je crois aussi qu'on ne compta ni l'une ni l'autre de ces périodes du jour même de l'équinoxe, mais du jour où le précès d'un jour tous les quatre ans avoit alors porté le commencement de l'année depuis Giemschid, & qui étoit le 12 mars pour celle dont le *neuruz* se rapportoit à l'équinoxe du printemps, & le 13 septembre pour celle dont le *neuruz* se rapportoit à l'équinoxe d'automne.

La huitième intercalation de ces deux périodes se fit l'an 536 après J. C. le mois intercalaire fut *aban* dans l'une, & *ardibehist* dans l'autre; c'est pourquoi on trouve, d'un côté, que lorsqu'Yesdegherd monta sur le trône, l'intercalation étoit parvenue au mois *aban*, & que les épagomènes se trouvoient à la fin de ce mois; car la huitième intercalation s'étant faite en 536, il n'y en avoit point eu d'autre depuis, & il n'y en devoit point avoir avant 656, & les épagomènes devoient jusque-là demeurer après *aban:* &, d'un autre côté, on trouve que sous Nouschirvan il y eut deux *ardibehist;* c'est qu'*ardibehist* étoit dans l'année automnale le huitième mois, comme *aban* dans l'année du printemps, & que par conséquent il fut intercalaire dans la première, en cette année 536, comme *aban* dans la seconde: or l'an 536 tombe sous Nouschirvan, & est la cinquième année de son règne.

Après la défaite & la mort du premier Yesdegherd, la domination des Arabes & des Musulmans, qui succédèrent aux Sassanides sur le trône de Perse, y introduisit la religion Mahométane, & le Magisme disparut ou se cacha; & l'on prétend que les Perses n'ont plus suivi la même forme d'intercalation, du moins on ne la découvre plus depuis, & on trouve à sa place, chez plusieurs peuples de l'Orient, l'usage d'une année fixe où l'on intercaloit un jour tous les quatre ans, & qui ne différoit par conséquent de la Julienne qu'en

ce que tous les mois y étoient de trente jours, avec cinq épagomènes à la fin, dans les années communes, & six dans les intercalaires.

L'année vague a cependant toujours subsisté & continué de remonter, en sorte que le *neuruz* en doit être cette année 1762 au 7 septembre Julien & 18 Grégorien, comme on le peut voir dans les Tables des époques, que Greaves a fait imprimer à la fin de son édition des Époques célèbres d'Ulugbeigh.

Dans la Relat. de son voyage, insérée au Journ. des Sav. du mois de Juin 1762.

Je crois devoir proposer ici une conjecture au sujet de ce que nous apprend M. Anquetil, que les Parsis de l'Inde ont leur *neuruz* un mois plus tard que ceux du Kirman, en sorte, par exemple, qu'en 1759 les premiers l'avoient au 19 octobre & les seconds au 19 septembre. Les Parsis du Kirman, demeurés sous la domination des Musulmans après la mort d'Yesdegherd, & forcés d'adopter, dans l'usage civil, une nouvelle année fixe qui ne s'accordoit pas avec leur liturgie, & avec la disposition de leurs fêtes, prirent le parti de suivre, dans les pratiques de leur culte, leur année vague, par deux raisons, l'une que cela n'en dérangeoit & n'en interrompoit point l'ordre accoutumé; l'autre que leur intercalation étant un acte de police religieuse, qui n'avoit lieu qu'en conséquence d'une ordonnance ou décret des chefs de la hiérarchie du Magisme, elle ne pourroit plus se faire dès qu'ils étoient dispersés ou cachés, & dans l'impuissance d'exercer aucun acte public de leur ancienne police.

Les Parsis de l'Inde sont des sectateurs de la religion de Zoroastre, qui s'étant sauvés dans les montagnes à la mort d'Yesdegherd, s'y tinrent cachés pendant cent ans, descendirent ensuite au Bender-abassi, où s'étant embarqués au bout de quelques années, ils se retirèrent à Diu, & se répandirent de-là dans tout le Guzarat & dans le reste de l'Inde. Je soupçonne que la différence de leur année avec celle des Parsis du Kirman, vient de ce que ne se trouvant pas dans la même nécessité que les autres de suivre la nouvelle forme d'année introduite par les Musulmans, & peut-être guidés par les principaux Mages qui étoient parmi eux, ils continuèrent d'intercaler, &, au contraire de ceux qui étoient dispersés dans la Perse, ils conservèrent leur

année fixe & s'y bornèrent, tant pour l'usage civil que pour leur liturgie; mais depuis ayant adopté, pour l'usage civil, l'année réformée de Gelaleddin, ils n'intercalèrent plus la leur, & la laissèrent de ce moment remonter perpétuellement dans la forme d'une année vague, qu'ils consacrent à la pratique de leur culte; cela a dû arriver vers le milieu du XIIe siècle, peu de temps après la réforme de Gelaleddin, qui est, comme on sait, de la fin du XIe, en sorte que la dernière intercalation qu'ils auront faite sera celle de l'an 1136; cette intercalation ayant ramené leur *neuruz* au 12 mars, & ce *neuruz* ayant toujours remonté depuis, a dû se trouver au 19 octobre en 1759, en même temps que le *neuruz* des Parsis du Kirman étoit au 19 septembre. Mais encore une fois ce n'est qu'une conjecture que je propose ici, en attendant que M. Anquetil, en nous déployant les richesses qu'il a recueillies & rapportées de ses voyages, nous donne des lumières plus sûres.

Quoi qu'il en soit, l'année fixe introduite en Perse après l'invasion des Arabes, au lieu de celle des Mages, subsista jusqu'au temps du sultan Melicsha Gelaleddin, qui y en substitua une autre, qu'il fit commencer au jour qui suivoit de son temps l'entrée du soleil dans le Bélier, & qui étoit le 15 mars Julien; je n'en parlerai pas, parce qu'elle est assez connue, & que d'ailleurs je crois devoir me renfermer dans ce qui concerne l'année ancienne.

On a eu raison de juger que les Arméniens & les Cappadociens avoient emprunté des Perses, plutôt que des Égyptiens, les années vagues dont ils se sont servis; ils avoient été soumis dès l'origine aux Perses, ils eurent long-temps la même religion & le même culte, au rapport de Strabon, & jamais, que l'on sache, ils n'ont eu rien à démêler avec les Égyptiens: or il est certainement plus probable de penser que leur année étoit celle des maîtres de l'empire dont ils faisoient partie, & dans le sein duquel ils étoient, que celle d'une Nation dont ils étoient fort éloignés: les Arméniens s'en servent encore aujourd'hui, quoiqu'ils aient aussi une année dans la forme de la Julienne, qui s'intercale tous les quatre ans.

Mais quoique les Arméniens aient très-certainement pris leur année vague de celle des Perses, l'époque qu'ils lui donnent ne s'accorde pas avec l'époque de l'année vague de la période embolimique, car l'une précède l'autre de quatre-vingt-dix-sept jours : voici une manière assez simple de résoudre cette difficulté, sur laquelle on n'a proposé jusqu'à présent que des hypothèses compliquées & peu satisfaisantes.

Les Arméniens, comme grossiers & ignorans qu'ils étoient, n'avoient point de calendrier propre, au rapport de Moyse de Chorène, & ils régloient leur année sur les calendriers étrangers; ainsi tant qu'ils demeurèrent sous la domination des Perses, ils se servirent de l'année vague Persane, qui étoit l'année civile de leurs maîtres, &, selon moi, de l'année dont l'époque originaire avoit été prise de l'automne.

Les Macédoniens ayant détruit la domination des Perses en Asie, l'Arménie passa sous leur obéissance, comme les autres provinces de l'empire de Darius; mais elle conserva quelque temps des Gouverneurs originaires de Perse; le dernier, comme le remarque Strabon, fut Oronte, qui descendoit de l'un des sept seigneurs Persans qui conspirèrent contre le Mage. Le premier des princes Macédoniens qui y ait régné est sans doute Séleucus, puisqu'Appien la met au nombre de ses conquêtes; aussi les Arméniens adoptèrent-ils l'ère des Séleucides, comme on le peut voir sur plusieurs médailles de leurs Rois; d'où l'on a lieu de conclure qu'ils empruntèrent aussi l'année solaire fixe sur laquelle cette ère étoit comptée : on sait que ceux qui l'ont adoptée, en ont fait courir l'époque chacun du commencement de leur année civile particulière, & sans doute les Arméniens en firent de même, en prenant pour le commencement de leur année civile le jour où leur *neuruz* étoit monté lorsque Séleucus les soumit à ses loix; de-là vient donc qu'ils comptèrent leur année fixe du 11 aout Julien, où le *neuruz* d'automne parvint l'an 292 avant J. C. la vingtième année de l'ère des Seleucides, huit ans après la bataille d'Ipsus. On ne peut mettre la conquête de l'Arménie par Séleucus qu'après cette bataille, & c'est à ce jour que leur année fixe

eſt demeurée attachée de temps immémorial, car ils l'ont conſervée & la conſervent encore, quoiqu'ils aient repris depuis l'uſage de l'année vague.

L'an 438 de J. C. la ſeconde année d'Yeſdegherd fils de Baharam qui monta ſur le trône en la trentième année de Théodoſe le jeune, au rapport d'Ebn Batrik, les Perſes ſe rendirent maîtres abſolus de l'Arménie, lui ôtèrent ſes Rois, & la firent gouverner par leurs Satrapes, comme les autres provinces de leur empire; c'eſt pourquoi les Arméniens furent obligés de régler de nouveau leur année civile ſur les calendriers des Perſes, d'où vient que cette année redevint vague, & que le *neuruz* en recula, tous les quatre ans, d'un jour ſur le *neuruz* de l'année liturgique qui, par le ſoin de leurs Évèques & de leurs Prètres, demeura attachée au 11 août; au bout de douze cents ſoixante-douze ans, c'eſt à-dire en 1710, leur année civile ayant remonté de 318 jours, le *neuruz* dut s'en trouver, comme il ſe trouva en effet, au 27 ſeptembre Julien qui eſt le 8 octobre Grégorien.

L'an de J. C. 553, ſuivant notre manière de compter, dans laquelle nous commençons nos années au mois de janvier, 552, ſuivant la manière de compter des Arméniens qui la commencoient ſix à ſept mois plus tard, les évèques d'Arménie firent dreſſer un calendrier indépendant de celui des Mages, & propre à la liturgie Chretienne, & ils comptèrent de cette époque une ere qu'ils appellent l'ère de leur Chriſtianiſme, regardant peut-être cet acte comme celui qui les ſouſtraioit totalement à la juridiction des Mages, & qui achevoit de les ſéparer de toutes les ſuperſtitions du Magiſme.

Il ne me reſte plus qu'à premunir ici contre une erreur où l'on eſt tombé ſur l'ere Armenienne. Shroder & Galanus diſent que, pour avoir l'année dans l'ere Armenienne, il faut ôter cinq cents cinquante-une des années de l'ère Chretienne. Cette regle eſt juſte & exacte, il faut ſeulement prendre garde:

1.° Que elle ne s'applique qu'aux années de l'ère Chretienne poſterieures à l'an 1327, car, pour cette année & les precédentes, il faudroit oter cinq cents cinquante-deux, attendu

qu'en 1328 le *neuruz* Arménien remonta du 1.er janvier d'une année au 31 décembre d'une autre.

2.° Qu'en ôtant cinq cents cinquante-un ans des années de l'ère Chrétienne, on a l'année de l'ère Arménienne qui commence dans l'année de l'ère Chrétienne donnée; ainsi en ôtant cinq cents cinquante-un de mille sept cents dix, le restant onze cents cinquante-neuf donne l'année Arménienne qui commença au 27 septembre 1710.

De cette méthode, quelques Auteurs ont conclu que, suivant une opinion moderne, l'ère Arménienne commença à l'an 551 de J. C. quoiqu'ils avouent que les Savans & les Chronologistes Arméniens ne la font commencer qu'en 553, & ne trouvant point de raison suffisante pour se déterminer entre ces deux opinions, ils en font une difficulté insoluble, à moins, disent-ils, que quelqu'éclipse ne termine le doute & l'incertitude; mais ils se seroient tirés de cette difficulté à moins de frais, ou plutôt ils ne l'eussent pas élevée, s'ils eussent fait attention que l'ère Arménienne se compte par années vagues qui, étant plus courtes d'un jour en quatre ans que les années Juliennes, perdent bientôt assez sur celles-ci, pour en faire compter une de plus qu'on ne compte d'années Juliennes, par exemple, en cette année 1761 au mois de juin, nous ne sommes que dans la douze cent huitième année Julienne depuis l'époque de l'ère Arménienne; mais les Arméniens en ont compté la douze cent neuvième dès le 14 novembre 1760, il y a plus de neuf mois: c'est pourquoi, encore que l'ère Arménienne ne commence qu'en l'année 553 de J. C. il ne faut retrancher que cinq cents cinquante-une sur les années de l'ère Chrétienne qui se comptent en années Juliennes pour avoir la date de l'ère Arménienne qui se compte en années vagues, & par conséquent la méthode de retrancher ces cinq cents cinquante-un ans donnés par les Modernes, ne produit point sur l'époque de l'ère Arménienne une opinion différente de celle des anciens savans & chronologistes Arméniens, qui l'attachent à l'année 553.

Je ne crois pas que l'extrait communiqué par M. l'abbé

Villefroy à M. Fréret au ſujet de l'ère Arménienne, y ſoit contraire; M. Fréret l'a inſéré dans ſon Mémoire ſur l'année Arménienne; il y eſt dit que cette ère commence à l'an 552 de J. C. mais c'eſt à l'an 552 compté à la manière des Arméniens, comme j'ai remarqué plus haut, leur année 553 n'ayant commencé que ſix à ſept mois après la nôtre.

Au reſte, il faut qu'on ait mal lû dans cet extrait la date du règne de Nouſchirvan ou de Choſroës fils de Cavad, qu'on y fait concourir avec l'an 552, car c'eſt l'année vingt-unième de ce Prince qu'on y doit lire indubitablement, & non la trente-unième. Cavad ſon père mourut, comme nous l'apprenons de Procope qui vivoit alors, en la cinquième année de Juſtinien, c'eſt-à-dire l'an 531 de J. C. Ainſi le règne de Choſroës dut ſe compter de l'an 532; donc l'an 552 en étoit le vingt-unième: la Chronologie des Arabes fait concourir la quarante-deuxième année de ſon règne avec l'an 882 d'Alexandre; l'an 882 d'Alexandre eſt l'an 571 de l'ère Chrétienne: ainſi la première année de Choſroës, ſuivant cette Chronologie, ſera l'an 530, parce qu'apparemment ſon père le déclara roi, ſuivant l'uſage des Perſes, en partant pour la guerre qu'il fit à Juſtinien, & que les Arabes datent de-là ſon règne. Tous les calculs que fait à ce ſujet M. Fréret, ſont pleins de fautes qu'on ne doit attribuer qu'à la négligence des copiſtes.

On ne connoît, comme je l'ai dit, l'année vague des Cappadociens que par conjecture, & l'on n'a point de date qui paroiſſe s'y rapporter.

Une de leurs années fixes, diſtribuée en douze mois de trente jours chacun, & en cinq jours épagomènes avec un jour intercalaire tous les quatre ans, commençoit au 12 décembre Julien, ſuivant l'hémérologe de Florence cité par M. Fréret. C'eſt celle même qui y fut établie, comme je crois, lorſque Pompée réduiſit le Pont en province, & régla le ſort du reſte de l'Aſie, dans la fameuſe aſſemblée qu'il tint à Amiſus, dans l'hiver de l'an $\frac{65}{64}$; cette année eſt préciſément celle où le *neuruz* vague, c'eſt-à-dire le *neuruz* de l'année civile des Cappadociens, étoit remonté au 12 décembre.

Les Cappadociens avoient une autre ſorte d'année fixe qui nous eſt connue par quelques paſſages de S.t Epiphane, entre autres par deux rapports qu'il nous donne de mois Cappadociens avec des mois Juliens, l'un pour l'an 2 avant J. C. ſous le treizième conſulat d'Auguſte, l'autre pour l'an 28 depuis J. C. ſous le conſulat de Silanus & de Nerva; dans l'un, c'eſt celui de l'an 2 avant J. C. il fait concourir le 13 du mois Cappadocien *atarta* avec le 6 janvier Julien, d'où il ſuit que le 1.er du même mois *atarta* avoit répondu au 25 décembre précédent; dans l'autre, il rapporte le 15 du mois *aratata* au 8 novembre Julien : du 25 decembre Julien au 8 novembre ſuivant il y a trois cents douze jours dans une année commune, & trois cents treize dans une année biſſextile; ainſi l'année Cappadocienne de S.t Épiphane n'étoit certainement pas diſtribuée en mois uniformes de trente jours chacun; car alors trois cents douze ou trois cents treize jours n'y auroient jamais pu tomber au 15 d'un mois; mais ſes mois étoient évidemment ſemblables à ceux de l'année reçue chez pluſieurs autres nations de l'Aſie, ſous la domination des Macédoniens, & qu'on a par cette raiſon appellé Syro-macédonienne : elle fut apparemment introduite en Cappadoce par les Grecs, lorſqu'ils en firent la conquête, & elle y eut lieu ſoit dans les actes publics & émanés de la Nation dominante, ſoit dans les actes que paſſoient les particuliers de cette Nation, ou ceux qui embraſsèrent leurs mœurs & leur religion; mais l'année nationale avoit continué de ſubſiſter & d'être en uſage chez les autres, comme chez les Juifs l'année Judaïque, & elle n'y fut abrogée que lorſque les Romains firent de ce pays une province de leur empire.



PREMIER

PREMIER MÉMOIRE SUR LES ANCIENS PHILOSOPHES DE L'INDE;

Sur la vie, les mœurs, les usages & les pratiques de ces Philosophes.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 27 Fév. 1761.

I. Les Philosophes de l'Inde prétendoient être les premiers & les plus anciens.

L'ÉGYPTE & la Chaldée sont regardées comme le berceau des Sciences & des Arts, & l'on croit assez communément que ce fut dans ces pays que la Philosophie commença d'être cultivée; mais l'Inde leur conteste cette prérogative. Si elle veut bien leur céder l'honneur de l'invention de quelques pratiques religieuses, de l'Arithmétique, de la Géométrie & peut-être de l'Astronomie, elle revendique toutes les autres connoissances, & elle soutient que ces peuples les ont puisées chez elle.

On ne peut prononcer sur la justice de cette prétention, ni décider à qui la préférence est dûe, qu'en examinant les sentimens des philosophes Indiens, & qu'en comparant, autant qu'il sera possible, les dates de ces sentimens avec celles des dogmes professés par les Sages des autres Nations. Avant que d'entrer dans ces discussions, je pense qu'il est nécessaire de faire connoître ceux qui réclament cette primauté. C'est l'objet de ce premier Mémoire qui comprend la partie historique de la philosophie de l'Inde. J'examine quel a été l'auteur de cette Philosophie, & j'expose la vie, les mœurs, les usages & les pratiques de ceux qui la cultivoient. Dans les Mémoires qui suivront, je discuterai leurs dogmes, je ferai voir la liaison entre leurs pratiques & leurs manières de penser, & j'indiquerai le rapport de leurs principes avec ceux des philosophes des autres Nations, & sur-tout des Égyptiens & des Chaldéens.

II.
La Philoſophie en honneur chez les Indiens dans les temps les plus reculés.

Strab. XV, p. 484.
Diod. Sic. II, p. 88.

La Philoſophie a été en honneur chez les Indiens dans les temps les plus reculés. Ceux qui la profeſſoient, jouiſſoient parmi leurs compatriotes de diſtinctions auſſi marquées que les ſages de l'Égypte & de la Chaldée. Ils formoient la première des ſept claſſes dans leſquelles tous les Indiens étoient partagés. N'étant point appelés aux ſoins du gouvernement, ils n'exerçoient à la vérité aucune magiſtrature, mais auſſi perſonne ne dominoit ſur eux: ils n'étoient employés qu'au culte public de la religion, dont ils étoient les Miniſtres, & aux obsèques des défunts; fonctions qui leur attiroient une conſidération particulière, & qui ne contribuoient pas peu à les enrichir.

III.
Le nom de *Gymnoſophiſtes* donné aux philoſophes de l'Inde, à cauſe de leur nudité.

Quoiqu'ils fuſſent diviſés en pluſieurs ſectes, les Grecs leur donnoient le nom commun de *Gymnoſophiſtes;* ils les appeloient ainſi à cauſe de leur nudité: le premier qui fut rencontré par Onéſicrite le Cynique, qu'Alexandre avoit envoyé vers ces Philoſophes, fut Sphinès, que les Grecs appelèrent depuis Calanus *(a),* parce qu'en ſaluant dans ſa langue ceux qui ſe préſentoient devant lui, il leur diſoit *cale:* c'eſt de lui que les philoſophes Indiens ont été nommés *Calans* par les Grecs *(b).* Onéſicrite trouva l'Indien nu & couché ſur des pierres; Sphinès ne voulut point lui parler qu'il ne ſe fût mis dans le même état que lui *(c),* c'eſt-à-dire, qu'il ne ſe fût dépouillé de ſes habits. Mandanis, nommé par Plutarque *(d)* Dandamis, autre Philoſophe, auquel Onéſicrite s'adreſſa auſſi, lui dit que Pythagore, Socrate & Diogène, dont il lui avoit parlé & dont

(a) Plut. vit. Alex. edit. Steph. p. 1286. Ἐπεὶ δὲ καὶ Ἰνδικὴν γλῶτταν τῷ Καλὲ προσαγορεύων ἀντὶ τοῦ χαίρειν, τοὺς ἐντυγχάνοντας ἠσπάζετο, Καλανὸς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων ὠνομάσθη.

(b) Joſeph. cont. Apion. I, p. 484. Καλοῦνται δὲ, ὥς φασιν, οἱ φιλόσοφοι παρὰ μὲν Ἰνδοῖς Καλανοί.

(c) Plut. vit. Alex. p. 1286. Καὶ φησὶν τὸν μὲν Καλανὸν ὑβριστικῶς πάνυ καὶ τραχέως κελεύειν ἀποδύντα τὸν χιτῶνα, γυμνὸν ἀκροᾶσθαι τῶν λόγων.

(d) Id. ibid. Τὸν δὲ Δάνδαμιν πρᾳότερον, καὶ διακούσαντα περὶ Σωκράτους, καὶ Πυθαγόρου, καὶ Διογένους, εἰπεῖν ὡς εὐφυεῖς μὲν αὐτῷ γεγονέναι δοκοῦσιν ἄνδρες, λίαν δὲ τοὺς νόμους αἰσχυνόμενοι βεβιωκέναι.

Strab. XV, p. 492. Ὅτι τἄλλα μὲν νομίζει φρονίμως αὐτοῖς δοκεῖν, ἓν δὲ ἁμαρτάνειν, νόμον περὶ τῆς φύσεως προτιμῶντας· οὐ γὰρ ἂν αἰσχύνεσθαι γυμνοὺς, ὥσπερ αὐτὸν διάγειν ἀπὸ λιτῶν ζῶντας.

il lui avoit expofé la doctrine, penfoient bien fur toute autre chofe, mais qu'ils étoient dans l'erreur en ce qu'ils préféroient la loi, c'eft-à-dire la coutume, à la Nature; autrement, ajouta-t-il, ils n'auroient point eu honte d'être nus comme nous. Philoftrate parlant des Philofophes qu'il dit *(e)* qu'Apollonius trouva dans l'Inde, ne leur donne point d'autre nom que celui de nus: les Latins les ont nommés de même; Cicéron *(f)* dit que ces fages de l'Inde paffoient toute leur vie nus, fupportant avec conftance les ardeurs brulantes de l'été, & les froids glaçans de l'hiver.

IV. Cette nudité étoit-elle entière?

Il n'eft pas cependant croyable que leur nudité fût entière, fi ce n'étoit, peut-être, dans le temps de quelques uns de leurs exercices pénibles; S.t Auguftin *(g)* prétend qu'ils couvroient les parties du corps que la pudeur infpire à tous les hommes de tenir cachées. D'autres auteurs leur donnent encore plus de vètemens; Philoftrate *(h)*, dans la defcription qu'il fait de ceux de l'Inde, leur fait porter une mitre ou efpèce de bonnet blanc, & une robe de lin d'une forme femblable à celle des efclaves, c'eft-à-dire, une tunique fans manches, qui laiffoit une partie des épaules à découvert; mais il les fait marcher nus pieds. Il remarque auffi *(i)* que, lorfque Iarchas conduifit Appollonius au bain, ce chef des Gymnofophiftes & tous ceux qui l'accompagnoient fe dépouillèrent pour fe baigner. Ce même auteur *(k)* donne aux Gymnofophiftes de l'Éthiopie, qu'il fait defcendre de ceux de l'Inde,

(e) Philoftr. vit. Apoll. VI, c. 4. Ἀφίκοντο ϖεὶς μεσημβρίας ἐς τὸ τῶν γυμνῶν φροντιστήριον.

(f) Cicer. Tufcul. quæft. edit. Schrev. p. 1159. *In ea gente ii qui fapientes habentur, nudi ætatem agunt, & Caucafi nives hiemalemque vim fine dolore perferunt.*

(g) S. Aug. de civit. Dei, XIV, c. 17. *Per opacas quafque Indiæ folitudines, cum quidam nudi philofophantur, unde Gymnofophiftæ nominantur, adhibent tamen genitalibus tegumenta, quibus per cætera membrorum carent.*

(h) Philoftr. III, c. 4. Μίτραν δὲ ἀναδοῦνται λευκήν, καὶ γυμνῷ αὐτοῖς βάδισμα, καὶ τὴν ἐσθῆτα ἐς σχῆμα ϖροσαπτόντας τῆς ἐξωμίδος· ἡ δὲ ὕλη τῆς ἐσθῆτος ἔριον αὐτοφυὲς ἡ γῆ φύει, λευκὸν μὲν.

(i) Id. ibid. c. 5. Ἐλθόντες δὲ ἐπὶ πηγήν τινα ὕδατος .... ϖρῶτα μὲν ἐγυμνάσαντο.

(k) Id. ibid. VI, c. 4. Γυμνοὺς δὲ ἐστάλθαι κατὰ ταῦτα τοῖς ἡλιοθεροῦσιν Ἀθήνησι.

des habits ſemblables à ceux des moiſſonneurs de l'Attique; ce qui ne l'empêche point de les appeler nus toutes les fois qu'il en parle. Porphyre dit *(l)* que lorſque ces Philoſophes admettoient un diſciple, ils lui donnoient une longue robe. Hiérocles enfin, dans Étienne de Byzance *(m)*, les habille d'une robe de lin, mais de cette eſpèce de lin nommé *aſbeſte*, qui ne ſe conſume point dans le feu. Les Grecs ne donnèrent donc aux philoſophes de l'Inde le nom de Gymnoſophiſtes ou de nus, que parce qu'ils ne portoient qu'une ſimple tunique, qui laiſſoit pluſieurs parties découvertes, différens en cela des Philoſophes des autres pays qui étoient revêtus d'un manteau par-deſſus la tunique, & qui portoient de plus un bonnet & des chauſſures. Ce fut dans un tel habit qu'Onéſicrite ſe préſenta devant Sphinès, ce qui fit rire cet Indien *(n)*, qui étoit perſuadé que celui qui ne ſavoit pas ſe paſſer du ſuperflu, ni ſe renfermer dans les bornes du plus étroit néceſſaire, ne pouvoit prétendre au titre de Sage ou de Philoſophe. On ſait que l'uſage des Grecs, & même celui des Latins, étoit d'appeler nus ceux qui, ayant quitté l'habit de deſſus, ne conſervoient que leur tunique.

V. Gymnoſophiſtes en Éthiopie.

Ces Philoſophes, dont les Anciens ont parlé avec éloge, & que quelques-uns ont préférés à ceux des autres nations, demeuroient en différens endroits de l'Inde, où ils étoient fort conſidérés des Rois & reſpectés des peuples; il y en avoit auſſi dans l'Éthiopie, vers les ſources du Nil. Ces derniers étoient une colonie des Gymnoſophiſtes Indiens. Euſèbe *(o)* place leur migration ſous le règne d'Aménophis, qui commença, ſuivant les calculs du chevalier Marsham, vers l'an 1164 avant l'ère Chrétienne, mais beaucoup plus tôt, ſelon d'autres. Philoſtrate dit qu'ils furent obligés de ſortir de

(l) Porphyr. de abſtin. lib. IV, p. 407, edit. Lugd. 1620. *Ξυράμενος δὲ τὰ περιττὰ τοῦ σώματος, λαμβάνει στολήν.*

(m) Steph. Byz. de urb. voc. *Βραχμᾶνες· χρῶνται ἐσθῆτι λινῇ, τῇ ἐκ πετρῶν λίθων.*

(n) Strab. XV, p. 492. *Ἰδόντα δ' ἐκεῖνον χλαμύδα καὶ καυσίαν φοροῦντα, καὶ κρηπῖδα, καταγελάσαντα.*

(o) Euſeb. Chron. lib. poſter. n. 400. *Æthiopes ab Indo flumine conſurgentes juxta Ægyptum conſederunt.*

l'Inde *(p)*, parce qu'ayant tué leur roi Gangès, les autres Indiens, qui les regardèrent comme impurs, ne voulurent plus avoir de commerce avec eux.

VI. Expiation ufitée en Éthiopie.

Diod. Sic. II, p. 96 & 97.

Je foupçonnerois que ce crime fut l'occafion de l'établiffement de cette expiation fingulière ufitée en Éthiopie, dont parle Diodore de Sicile; elle fe faifoit par deux étrangers qu'on mettoit fur une barque que deux hommes pouvoient aifément gouverner, & à qui l'on donnoit des vivres pour fix mois : ils partoient après des facrifices folennels offerts fur le rivage, avec ordre de diriger leur courfe vers le midi pour fe rendre, s'il étoit poffible, dans une île de l'Océan méridional. Si ces expiateurs arrivoient à bon port, ce qui étoit préfumé lorfqu'on n'avoit point de nouvelles d'eux, les Éthiopiens auguroient que l'expiation avoit été agréée des Dieux; mais fi, effrayés des périls de la mer, ou de la longueur de la courfe, ils reparoiffoient fur les côtes de l'Éthiopie, on fe faififfoit d'eux, & ils étoient immolés à la vengeance publique. Il y avoit déjà fix cents ans que cette expiation étoit en ufage en Éthiopie, lorfqu'un Grec nommé Iambule, qui a écrit une hiftoire des Indes qui n'exifte plus, fe trouvant dans l'Arabie heureufe, où il avoit été fait efclave, fut pris avec un compagnon par des corfaires Éthiopiens, qui les emmenèrent en Éthiopie, où ils furent deftinés à cette expiation. Iambule arriva heureufement dans une île de l'Océan méridional, & après y avoir demeuré fept ans, il revint par l'Inde en Perfe & de-là en Grece. Le traducteur latin de Diodore de Sicile a cru que l'île, dont parle cet auteur, eft celle que les Anciens appeloient *Taprobane*, & que nous nommons *Ceïlan;* mais ce qui eft dit plus bas par Diodore, que le lieu, où arriva Iambule, étoit moins une île que l'affemblage de fept îles placées dans la mer à diftances égales les unes des autres, a déterminé quelques-uns à lui chercher une autre pofition. Trouvant fur la côte orientale de l'Afrique les fept îles que les Anciens appeloient *Pyralaon*, ils fe font

Arrian. Peripl. mar. Erythr.

(p) Philoftr. vit. Apoll. c. 6. Επὶ δ' ἀποκτεῖναι τ̄ βασιλέα τούτοι (Γαγγῶν) ὑπὸ τοῖς ἄλλοις Ινδοῖς καθαροὶ ἔδοξαν· οὐ π ἡ γῆ ξυνεχώρει αὐτοῖς ἱστᾶσθαι.

persuadés que celle où aborda Iambule étoit Ménuthésias ou Ménuthias une de ces sept îles, que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de Madagascar ou de Saint-Laurent. Outre la trop grande distance entre cette île & l'Inde, sur-tout dans un temps où, en navigeant, on ne perdoit jamais les côtes de vue, la position donnée par Diodore à l'île dont il parle, ne peut se concilier avec celle de Madagascar, dont une partie est sous le tropique du Capricorne, au lieu que l'île d'Iambule étoit sous la ligne équinoxiale. Ce caractère donné par Diodore me porte à croire que l'île où ce Grec aborda avec son compagnon, & où il séjourna sept ans, doit être celle de Sumatra qui est effectivement sous l'équateur, & vers le milieu de laquelle on trouve une ville appelée *Iambi* ou *Iamboli*.

VII. Les Gymnosophistes de l'Éthiopie avoient admis plusieurs usages Égyptiens.

Quoi qu'il en soit de ma conjecture, sur l'origine de l'expiation Éthiopienne, sur laquelle le défaut de connoissance du temps auquel Iambule a vécu ne me permet pas d'insister, les Gymnosophistes de l'Éthiopie ne convenoient point du crime qui les avoit obligés de quitter l'Inde, ni même de leur origine Indienne; & pour en faire perdre le souvenir, ils avoient admis *(q)* plusieurs usages Égyptiens, en conservant néanmoins la Philosophie de leurs ancètres, c'est-à-dire, celle des Indiens.

VIII. Boutta ou Budda, auteur de la philosophie Indienne.

L'auteur de cette Philosophie est, selon S.[t] Clément d'Alexandrie *(r)*, *Boutta* ou *Butta*, S.[t] Jérome *(s)* le nomme *Budda*. C'est de lui, selon l'un & l'autre, que les Indiens ont reçu les dogmes qu'ils professent; sa mémoire est en telle vénération dans l'Inde, qu'ils le regardent comme un Dieu,

(q) Philostr. vit. Apoll. VI, c. 6. Ἰνδοί τε [illegible], ἐπεὶ δ' αἰδοῖ τοῦ λόγου, δι' ὃν ἐκ [illegible] τῆς [illegible], [illegible] ἡ Αἰθίοπες οἱ ἀπὸ τῶν Ἰνδῶν [illegible] τοῦτο [illegible]. [illegible], ὅπου ἐκεῖσε, [illegible] Αἰθίοπες [illegible]. [illegible] Αἰγυπτίων μᾶλλον, ἢ τὴν [illegible].

(r) Clem. Alex. strom. I, p. 305. Εἰσὶ δὲ τῶν Ἰνδῶν οἱ τοῖς Βούτα πειθόμενοι παραγγέλμασι· ὃν δι' ὑπερβολὴν σεμνότητος εἰς Θεὸν τετιμήκασι.

(s) Hieron. adv. Jovin. I. *Apud Gymnosophistas Indiæ quasi per manus auctoritas hujus opinionis traditur, quod Buddam principem dogmatis eorum è latere suo virgo generavit.*

où plutôt qu'ils penſent que c'eſt leur Dieu même *Wiſchnow*, qui, ſelon eux, eſt l'être bienfaiſant qui leur a apparu ſous la forme de ce Docteur; car, ſuivant leur théologie, la neuvième apparition de *Wiſchnow* eſt celle qu'il fit ſous le nom de *Boudha*. Le quatrième jour de la ſemaine lui eſt conſacré, & ce jour, dans toutes les langues qui ont cours dans l'Inde, porte ſon nom. Dans le Samſcret qui eſt la langue ſacrée des Bramines, le mercredi s'appelle *Boutta-varam*; dans celle de Ceïlan, l'ancienne Taprobane, *Bouda-dina*; dans celle des Siamois, *Van-pout*, & dans celle des Malabares, *Boudin-Kiramei*.

La Croz. hiſt. du Chr. des Ind. p. 501.

IX.
En quel temps il a vécu.

La naiſſance de ce Philoſophe eſt fixée dans les annales Chinoiſes, d'après la tradition des Indiens, à mille ans ou environ avant l'ère Chrétienne. Le P. Couplet, dans ſa Table chronologique, dit que cet auteur de la ſecte des Bonzes & du dogme de la métempſycoſe, que les Chinois nomment *Foto* ou *Fo*, par une corruption qui leur eſt familière à l'égard de tous les noms étrangers, naquit dans l'Inde, la quarante-unième année du vingt-huitième cycle, & la ſeizième du règne de l'empereur *Tchao-vang*, & que ſa doctrine fut introduite à la Chine mille ſoixante ans après, l'an 65 de l'ère vulgaire. Cette date le fait naître neuf cents quatre-vingt-quinze ans avant l'ère vulgaire; mais d'autres font remonter ſa naiſſance juſqu'à l'an 1031 avant Jéſus-Chriſt. La différence eſt de trente-ſix ans, & cette différence n'eſt pas aſſez conſidérable pour infirmer une tradition auſſi ancienne. Le véritable nom de Boudha, ſelon les Indiens, étoit *Drama-rajo*, celui de *Boudha*, qui ſignifie Sage, ne lui ayant été donné que depuis qu'on a commencé à l'honorer comme un ſaint.

Couto. Contin. de Barros. Decad. V, lib. VI, c. 2.

X.
Il eſt différent du Sommona-Codom des Siamois.

Les Siamois, qui regardent ce même Philoſophe comme leur prophète & comme leur légiſlateur, ne placent point ſa naiſſance ſi haut. Leur *ſoncarad* ou ère Eccléſiaſtique & religieuſe, qu'ils comptent depuis ſa mort, ne remonte qu'à l'an 544 avant J. C. car l'an 1690 de l'ère Chrétienne étoit, ſelon le témoignage de Kœmpfer, le 2234. de l'ère Siamoiſe. En retranchant de ces deux mille deux cents trente-quatre

ans les ſeize cents quatre-vingt-dix de l'ère Chrétienne; il reſtera l'an 544 avant la même ère, pour le commencement de l'époque Siamoiſe, ou pour le temps de la mort du légiſlateur; & ſi l'on donne à *Boutta* ou *Fo*, quatre-vingts ans de vie, ſa naiſſance ne pourra tomber que dans l'an 624 avant l'ère Chrétienne; mais comme il eſt certain qu'avant cette époque Siamoiſe, il y avoit des Philoſophes dans l'Inde, il y a tout lieu de croire que les Siamois ont confondu un diſciple de *Boutta* avec ce chef de la philoſophie des Indes. Ils appellent leur légiſlateur *Sommona-Codom. Codom* étoit ſon nom, ce n'étoit donc point *Boutta; Sommona* ſon ſurnom déſignoit la ſecte qu'il profeſſoit, c'eſt-à-dire qu'il étoit Samanéen ou diſciple de *Boutta;* car c'eſt le nom que portèrent dans l'Inde quelques ſectateurs du philoſophe Indien. La perſécution excitée par les Brachmanes contre les Samanéens, dont il ſera parlé ci-après, a pu être l'occaſion du paſſage de *Codom* dans le royaume de Siam.

XI. Ce n'eſt point un prêtre d'Égypte perſécuté par Cambyſe.

Cette époque Siamoiſe a ſervi de moyen à Kœmpfer[a] pour prouver que *Boutta* ou *Fo* étoit un prêtre ou philoſophe Égyptien qui, forcé d'abandonner ſa patrie, lors de l'invaſion de l'Égypte par Cambyſe, ſe réfugia dans l'Inde où il porta le culte & la philoſophie Egyptienne. Ce Savant n'a point fait attention à la date préciſe de l'expédition de Cambyſe, qui ne peut ſe concilier avec l'époque Siamoiſe. Ce roi des Perſes n'étant entré en Égypte que l'an 526 avant l'ère Chrétienne, & n'ayant commencé de perſécuter l'Égyptianiſme que deux ans après, le prètre Égyptien n'auroit pu arriver dans l'Inde qu'en 524, vingt ans après le point d'où part l'époque Siamoiſe, c'eſt-à-dire, après le temps auquel les Siamois placent la mort de leur légiſlateur. Celle de ce prétendu prêtre Égyptien ſeroit encore de beaucoup poſtérieure; car il lui auroit fallu pluſieurs années de ſéjour dans l'Inde pour policer les Siamois, leur donner des loix & les inſtruire de la religion & de la Philoſophie. Le *Budda* ou le *Fo* Siamois ne peut donc être un prêtre Egyptien venu dans l'Inde pour ſe ſouſtraire à la perſécution de Cambyſe.

[a] *Kæmpf. hiſt. du Jap. l. 1, c. 2.*

J'oppoſe

XII. Il ne doit point être confondu avec Pythagore.

J'oppose la même difficulté à l'auteur de l'histoire générale du Mogol[a], qui veut que Pythagore soit le *Boutta* ou le *Fo* des Indiens. Les Anciens varient sur le temps de la naissance du philosophe Grec ; mais quelqu'époque qu'on lui donne, sa mort sera toujours postérieure au temps auquel les Siamois fixent celle de leur prophète, & encore plus à celui dans lequel les Indiens mettent celle de *Boutta* ou *Fo.* On ne peut placer la naissance de Pythagore plus haut que la quatrième année de la quarante-troisième olympiade ou l'an 604 avant l'ère vulgaire, ni lui donner moins de quatre-vingts ans de vie. Dans cette supposition, sa mort sera de l'an 524 avant J. C, postérieure de vingt ans au commencement de l'ère Siamoise. Si l'on met la naissance de Pythagore la quatrième année de la cinquante-deuxième olympiade, qui est le terme le plus bas où elle puisse être placée, & que l'on compte de même quatre-vingts ans de vie, il sera mort l'an 488, c'est-à-dire, cinquante-six ans plus tard que le *Sommona-codom* des Siamois. Dans l'un & dans l'autre cas, Pythagore ne peut avoir été le légiflateur de Siam, & il peut encore moins être confondu avec le *Boutta* ou *Fo*, qui est beaucoup plus ancien, & que les Chinois d'après les Indiens regardent comme l'auteur de la secte des Bonzes.

[a] *Le P. Catrou.*

XIII. Les Philosophes de l'Inde plus anciens que Pythagore.

Comment Pythagore auroit il pu être l'auteur de la Philosophie dans l'Inde ? il y avoit des Philosophes dans ce pays long-temps avant que ce Grec commençât d'enseigner, & si l'on en croit l'auteur de l'*humaioum-nameh* ou *kalila* & *damna*, livre fameux dans tout l'Orient, & qui, à quelques additions près, est fort ancien, les Indiens avoient déjà communiqué la plupart de leurs Sciences aux Chinois ; ce qui se confirme, ajoute M. d'Herbelot, par la vie de Confucius plus ancien que Pythagore, où l'on voit que ce docteur Chinois avoit été instruit dans la Philosophie par des Bramines ou docteurs Indiens.

Biblioth. Orient. Sin.

XIV. Pythagore a conversé avec les Philosophes de l'Inde.

De plus, Pythagore n'est point l'inventeur des dogmes qu'il a transmis à ses disciples. Il ne leur a enseigné que ce qu'il avoit lui-même appris dans les différens pays où il avoit

voyagé. Diogène-Laërce, Porphyre & Iamblique, qui ont écrit sa vie, ne nous parlent que de ses voyages en Chaldée, en Égypte, en Grèce & en Italie; mais d'autres, dont quelques-uns sont plus anciens qu'eux, ajoutent le voyage de l'Inde. Alexandre Polyhistor, qui écrivoit quatre-vingts ans avant notre ère & plus de deux cents ans avant Diogène-Laërce, dans son traité des symboles pythagoriciens, cité par S.t Clément d'Alexandrie *(t)*, fait voyager Pythagore dans les Indes & dans les Gaules, où il dit qu'il conversa avec les philosophes de ces deux Nations, non pour leur apprendre quelque chose de nouveau, mais pour s'instruire de leur doctrine. Au temps d'Apulée, contemporain des empereurs Marc & Lucius Antonin, & antérieur à Porphyre de près d'un siècle, le sentiment le plus commun *(u)* étoit que Pythagore étoit allé volontairement en Égypte pour s'instruire des Sciences qui avoient cours dans ce pays, & qu'il y avoit appris des prêtres les cérémonies sacrées, l'Arithmétique & la Géométrie; qu'il passa ensuite chez les Chaldéens & de-là chez les Brachmanes; que les premiers lui apprirent la science des Astres, le mouvement des Planètes, leurs influences sur la naissance des hommes, & la Médecine; qu'il reçut des Brachmanes la plupart des dogmes de sa philosophie, qu'ils lui apprirent la manière de former les esprits & d'exercer les corps, combien l'ame a de parties, les différentes vicissitudes de la vie, ou les diverses transmigrations de l'ame, & les peines ou les récompenses après la mort. Ce sentiment étoit encore commun, lorsqu'Eusèbe plus ancien qu'Iamblique écrivoit les livres de la Préparation évangélique. Pythagore, dit cet auteur *(x)*, a parcouru la Chaldée, l'Égypte & la

(t) Clem. Alex. strom. I, p. 304. Ἀλέξανδρος δὲ ἐν τῷ περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων... ἀκηκοέναι τε πρὸς τούτοις Γαλατῶν καὶ Βραχμάνων τὸν Πυθαγόραν βούλεται.

(u) Apul. Florid. II. *Brachmanæ autem pleraque Philosophiæ ejus contulerunt, quæ mentium documenta corporumque exercitamenta, quot partes animi, quot vices vitæ, quæ diis manibus pro merito suo, cuique tormenta vel pœnæ.*

(x) Euseb. præp. Evang. X, c. 4. Ἐπῆλθε Βαβυλῶνα, καὶ Αἴγυπτον, καὶ Περσίδα, τοῖς τε Μάγοις καὶ Ἱερεῦσι μαθητευόμενος· ἀκηκοέναι τε πρὸς τούτοις Βραχμάνων ἱστόρηται· Ἰνδῶν δὲ εἰσὶν οὗτοι φιλόσοφοι.

Perse, où il s'est instruit des Sciences qui étoient professées par les Mages & par les Prêtres. On dit, ajoute Eusèbe, qu'il fut aussi auditeur des Brachmanes philosophes Indiens. Pythagore donc, bien loin d'avoir été l'auteur de la philosophie des Indiens, n'a été lui-même que leur disciple, & il ne peut leur avoir appris une doctrine, qui étoit professée chez eux long-temps avant lui, qui étoit même si ancienne que les Indiens prétendoient l'avoir communiquée aux Égyptiens, chez qui les autres auteurs veulent que le philosophe Grec l'ait puisée.

XV. Autres Philosophes instruits à l'école des Indiens.

Pythagore n'est pas le seul des anciens, qui ait été instruit à l'école des Indiens. Confucius plus ancien que lui, comme je l'ai déjà observé, avoit été instruit dans la Philosophie par des Brachmanes, ce qui prouve qu'il y avoit déjà long-temps que les Indiens cultivoient cette science, puisque leur réputation avoit pénétré jusque dans la Chine; depuis même que la Philosophie fut devenue en honneur dans la Grèce, nos Philosophes ne furent point négligés. On continua de venir les consulter, Démocrite *(y)* célèbre Philosophe d'Abdère, Anaxarque & Pyrrhon *(z)* firent exprès le voyage de l'Inde pour les entendre. Platon avoit aussi formé le dessein de passer dans l'Inde pour conférer avec les Brachmanes *(a)* & s'instruire de leur Philosophie, & il auroit fait ce voyage, si les guerres qui survinrent ne l'en eussent empêché. Ces voyages si longs & si pénibles n'auroient point été sans doute entrepris par ces Philosophes, s'ils eussent cru ne trouver chez les Brachmanes que la doctrine de Pythagore ou celle des Égyptiens dont ils étoient déjà instruits.

XVI. Butta est distingué de Zoroastre.

Le sentiment du célèbre Bayer, qui a pris Zoroastre pour

(y) Suidas Δημόκριτ. Δημόκριτος... Ἀβδηρίτης ἐκ Θρᾴκης φιλόσοφος μαθητὴς κατά τινας Ἀναξαγόρου καὶ Λευκίππου· ὡς δέ τινες καὶ Μάγων καὶ Χαλδαίων Περσῶν· ἦλθε γὰρ καὶ εἰς Πέρσας, καὶ Ἰνδοὺς, καὶ Αἰγυπτίους, καὶ τὰ παρ' ἑκάστοις ἐπαιδεύθη σοφά.

(z) Diog. Laërt. Πύῤῥων Ἠλεῖος... ἤκουσε Δρύσωνος.... εἶτα Ἀναξάρχῳ ξυνακολουθῶν πανταχοῦ, ὡς καὶ Γυμνοσοφισταῖς ἐν Ἰνδίᾳ συμμῖξαι, καὶ τοῖς Μάγοις.

(a) Apul. de dogm. Plat. *Ad Indos & Magos intendisset animum, nisi eum bella tunc vetuissent Asiatica.*

le *Boutta* ou le *Fo* Indien, a quelque chose en apparence de plus plausible que les deux précédens. Le réformateur du Magisme est peut-être plus ancien que Pythagore & que le *Sommona-codom* des Siamois. Il doit, selon quelques-uns, être antérieur aux conquêtes de Cyrus, & à la prise de la ville de Sardes par ce Prince, l'an 548 avant l'ère Chrétienne; car, lorsque les Perses mirent Crésus sur le bûcher, ils se rappelèrent, suivant le témoignage de Nicolas de Damas, les oracles de Zoroastre qui avoit défendu une pareille profanation du feu. Il y avoit même quelques années qu'il étoit mort; car, si l'on s'en rapporte aux auteurs cités par Hyde, il avoit été l'occasion de l'irruption des Scythes ou des Turcs orientaux dans l'Asie, sous la conduite d'Argiasp ou d'Argasp, & il étoit péri dans cette expédition. Cette entrée des Scythes dans l'Asie étant de l'an 634, la première année du règne de Cyaxare I.er du nom, successeur de Phraorte roi des Mèdes, il y avoit déjà quatre-vingt-six ans que Zoroastre étoit mort, lorsque Sardes fut prise sur Crésus. En lui donnant soixante-dix ans de vie, lorsqu'Argiasp le fit tuer à Balch, sa naissance remonteroit à l'an 704 avant l'ère vulgaire, ce qui le fait beaucoup plus ancien que Pythagore, que le législateur Siamois & que le prêtre Égyptien de Kœmpfer.

In excerpt. Vales.

Hyd. de relig. vet. Persar.

XVII. Ce qui a fait confondre Butta avec Zoroastre.

Outre cette antiquité, la conformité du nom donné aux disciples de Zoroastre & aux philosophes de l'Inde, favorise l'opinion de notre savant. Pausanias *(b)* donne aux sages de l'Inde le nom de Mages qui est celui par lequel les disciples de Zoroastre sont distingués des philosophes des autres Nations. Cléarque, dans Diogène Laërce *(c)*, fait descendre les Gymnosophistes des Mages, & Symbulus, dans Porphyre *(d)*

(b) Pausan. Messen. p. 142. Ἐγὼ δὲ Χαλδαίους καὶ Ἰνδῶν τοὺς Μάγους πρώτους οἶδα εἰπόντας ὡς ἀθάνατός ἐστιν ἀνθρώπου ψυχή.

(c) Diog. Laërt. Proœm. p. 4. Κλέαρχος δὲ .... καὶ τοὺς Γυμνοσοφιστὰς ἀπογόνους εἶναι τῶν Μάγων φησί.

(d) Porphyr. de abstin. IV, p. 399. Διῄρηνται δὲ οὗτοι (Μάγοι) εἰς γένη τρία, ὥς φησι Σύμβουλος... ὧν οἱ πρῶτοι καὶ λογιώτατοι οὔτε ἐσθίουσιν ἔμψυχον οὔτε φονεύουσιν ... οἱ δὲ δεύτεροι χρῶνται μὲν, οὐ μὴν τῶν ἡμέρων ζώων τι κτείνουσιν· οἱ δὲ τρίτοι ὁμοίως τοῖς ἄλλοις ἐφάπτονται πάντων, καὶ γὰρ δόγμα πάντων ἐστὶ τῶν πρώτων τὴν μετεμψύχωσιν εἶναι.

divise les Mages en trois classes, dont la première qui étoit la plus raisonnable ou la plus estimée, ne mangeoit rien de ce qui avoit eu vie, la seconde ne s'abstenoit que des animaux utiles au service de l'homme, & la troisième mangeoit indifféremment de tout. On découvre aisément les philosophes de l'Inde dans cette première classe des Mages qui, selon Symbulus, admettoit la métempsycose. On trouve dans l'Inde, ajoute M. Bayer, plusieurs des dogmes professés par les Mages de la Perse; mais ces traits de conformité entre le Magisme & l'Indianisme, quelque marqués qu'ils soient, ne nous autorisent point à confondre le réformateur de la religion des Perses avec l'auteur de la philosophie Indienne. Il en résulte seulement que l'un & l'autre ont eu des dogmes communs & des pratiques semblables; mais ils ne décident point quel est l'auteur de ces dogmes ou de ces pratiques. La présomption est en faveur de l'Indien contre le Persan. Ce dernier, né dans la Bactriane, n'a-t-il pas pu être instruit par les Samanéens disciples de *Boutta* qui, selon le témoignage de S.[t] Clément d'Alexandrie *(e)*, étoient établis dans ce pays? D'ailleurs le voisinage de l'Inde limitrophe de la Bactriane ne lui permettoit point d'ignorer ce qui s'y enseignoit, & il en avoit été effectivement instruit dans un voyage qu'il avoit fait dans l'Inde, dont il avoit consulté les Philosophes, avant que d'entreprendre sa réforme. Ammien Marcellin confondant mal à propos Zoroastre avec Hystaspe père de Darius roi des Perses, nous apprend *(f)* que Zoroastre avoit voyagé dans l'Inde, pour s'instruire des Sciences des Brachmanes, qu'il avoit appris d'eux tout ce qu'ils savoient d'Astronomie & de pratiques religieuses, & que, de retour dans son pays, il l'avoit

(e) Clem. Alex. strom. I, p. 305. Ἀσσυρίων οἱ Χαλδαῖοι, καὶ Γαλατῶν οἱ Δρυΐδαι, καὶ Σαμαναῖοι Βάκτρων.

(f) Amm. Marcell. XXII. *Multa ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroastres; deinde Hystaspes prudentissimus Darii pater, qui cum superioris Indiæ secreta fidentiùs penetraret, ad nemorosam quamdam venerat solitudinem, cujus tranquillis silentiis præcelsa Bracmanorum ingenia potiuntur, eorumque monita rationis mundani motûs & siderum, purosque sacrorum ritus, quantum intelligere potuit, ex his quæ didicit aliqua sensibus Magorum infudit.*

communiqué à ses disciples. Cette communication de dogmes & de pratiques rend raison du nom commun de Mages donné par quelques auteurs Grecs aux philosophes de l'Inde & à ceux de la Perse. Ces auteurs trouvant la même doctrine professée par les uns & par les autres, & apercevant chez eux des usages communs, auront été naturellement conduits à les prendre pour une seule & même secte, & à leur donner en conséquence une dénomination commune. Xanthus, auteur d'une histoire de Lydie, qui vivoit sous les règnes de Darius & de Xerxès, parle d'un autre Zoroastre beaucoup plus ancien que le contemporain de Cyaxare Ier. Il le fait vivre six cents ans avant l'expédition de Xerxès *(g)*. Cette expédition est, suivant le calcul ordinaire, de l'an 480 avant l'ère Chrétienne. En ajoutant à ces quatre cents quatre-vingts les six cents ans qu'il dit que Zoroastre a vécu avant l'expédition de Xerxès, on a l'année 1080 avant J. C; cette date nous rapproche fort de l'époque que les Indiens & les Chinois donnent à la naissance de *Boutta* ou *Fo*. Plusieurs auteurs parmi eux le faisant naître l'an 1027 avant l'ère vulgaire, la différence n'est que de cinquante-trois ans : cette différence, quelque marquée qu'elle paroisse, n'est point un objet considérable pour un temps aussi reculé, & elle diminue encore, si, comme il y a tout lieu de le penser, les six cents ans de Xanthus ne sont point une date précise, mais un compte rond susceptible de quelques années de plus ou de moins. Cette approximation de date dispenseroit d'admettre deux Zoroastres & porteroit à croire que celui de Xanthus ne seroit point différent du *Boutta* Indien, avec lequel l'historien Grec l'aura confondu, & qu'il aura pris pour le fondateur de la religion des Mages, qui étoit connu dans toute la Grèce sous le nom de Zoroastre. La conformité de principes & de pratiques l'aura induit dans cette erreur & l'y aura autorisé.

XVIII. Les Philosophes de l'Inde partagés en plusieurs classes.

Strabon *(h)* partage les disciples du philosophe Indien en

(g) Ap. Diog. Laërt. Proœm. p. 1. Ξανθὸς δὲ ὁ Λυδὸς εἰς τὴν Ξέρξου διάβασιν ἀπὸ τοῦ Ζωροάστρου ἑξακόσια φησί.

(h) Strab. XV, p. 489. Δύο γένη, ὧν τοὺς μὲν Βραχμᾶνας καλεῖ, τοὺς δὲ Γερμάνας.

deux claſſes, en *Brachmanes* & en *Germanes.* Tous les auteurs s'accordent ſur le premier nom ; mais ils varient ſur le ſecond. Porphyre *(i)* lui ſubſtitue celui de *Samanéens*, & S.t Clément d'Alexandrie *(k)* celui de *Sarmanes*. Philoſtrate s'en éloigne encore plus, car il les appelle *(l) Hyrcaniens ;* mais ce nom ne ſe trouve employé par aucun autre auteur, que je ſache, pour déſigner les philoſophes de l'Inde. Ceux de *Germanes* & de *Sarmanes* pourroient bien n'être qu'une corruption de celui de *Samanéens* que Porphyre donne à l'une de ces ſectes. Étant conſtant par les livres mêmes des Indiens, qu'il y avoit autrefois chez eux des Samanéens, la préſomption doit être pour le texte de Porphyre, & l'on eſt fondé à croire qu'il y a erreur dans ceux de Strabon & de S.t Clément d'Alexandrie, ou que ces deux auteurs auront été trompés par des exemplaires fautifs. Il eſt vrai que S.t Clément d'Alexandrie paroît diſtinguer les Samanéens de ceux qu'il a nommés *Sarmanes*, car il dit ailleurs *(m)* que les Samanéens ſont les prophètes ou les philoſophes des Bactriens; mais cette diſtinction ne doit point nous arrêter, elle nous donne au contraire le véritable nom d'une des ſectes de l'Inde, & elle nous prouve que ces philoſophes des Bactres étoient des Indiens qui, ayant paſſé dans la Bactriane limitrophe de leur pays, avoient conſervé le nom qu'ils portoient dans l'Inde. Ce nom eſt fixé à celui de Samanéens par Origène *(n)* qui, comme Porphyre, ne connoît que deux ſectes de philoſophes Indiens, la première qu'il appelle des Brachmanes, & la ſeconde qu'il nomme des Samanéens.

La Croz. hiſt. du Chriſtian. des Ind. p. 493.

XIX.
Bardéſanes & Megaſthènes, dont les ouvrages ſont perdus, avoient écrit ſur ces Philoſophes.

Le genre de vie, les pratiques & le ſyſtème de doctrine de ces anciens Philoſophes de l'une & de l'autre ſecte nous ſeroient peut-être entièrement connus, ſi nous euſſions conſervé

(i) Porphyr. de abſt. IV, p. 404. Τούτων δὲ δύο αἱρέσεις ὧν τῆς μὲν Βραχμᾶνες προΐστανται, τῆς δὲ Σαμαναῖοι.

(k) Clem. Alexand. Strom. I, p. 305. Διττὸν δὲ τούτων τὸ γένος· οἱ μὲν Σαρμᾶναι αὐτῶν, οἱ δὲ Βραχμᾶναι καλούμενοι.

(l) Philoſt. de vit. Apoll. I, p. 24. Ἐνθυμεῖ τοῦτο Ἰνδικὸν ἔθνος, καὶ τοὺς ἐν αὐτῷ σοφοὺς οἳ λέγονται Βραχμᾶνές τε καὶ Ὑρκάνιοι εἶναι.

(m) Clem. Alexand. Strom. I, p. 305. Οἱ προφῆται . . . Σαμαναῖοι Βάκτρων.

(n) Orig. cont. Celſ. I, p. 19. Τῶν παρ' Ἰνδοῖς φιλοσοφούντων Βραχμᾶνες, ἢ Σαμαναῖοι.

les ouvrages de ceux qui les avoient exposés; mais ces ouvrages ont péri avec quantité d'autres, dont nous regrettons la perte. Ceux qui nous auroient vraisemblablement fourni le plus de lumières, sont Bardésanes le Syrien qui avoit écrit sur les Gymnosophistes des Indes, & avant lui Mégasthène qui avoit expliqué les dogmes des Brachmanes. Cette perte ne peut se réparer qu'en partie, en rassemblant ce qui se trouve épars dans divers autres auteurs, dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous.

Porphyr. de abst. IV, pag. 404.

Clem. Alex. Strom. I, pag. 305.

XX.
Des Brachmanes.

Les Brachmanes, dont Strabon & Porphyre font la première classe des philosophes de l'Inde, & que S.t Clément d'Alexandrie ne place qu'au second rang, portoient ce nom à cause d'un ancien roi des Indes nommé Brachman *(o)* qu'ils regardoient comme leur chef, qui avoit civilisé les habitans du pays, & qui leur avoit donné des loix. Ce Prince est celui que les Indiens, suivant l'usage de la plupart des peuples à l'égard des hommes extraordinaires, ont divinisé sous le nom de *Brahma*. Les Bramines d'aujourd'hui prétendent avoir été produits de la tête de ce Dieu, c'est-à-dire, en réduisant le stile figuré au simple, qu'ils ont été formés par les instructions qu'ils ont reçues de lui; ce qui s'accorde avec ce que dit Masoudi historien Arabe, que du temps de *Brahman* ou *Brachman*, on découvrit des mines de différens métaux, qu'on fabriqua des armes, que les Sciences furent fort estimées, & que ce Prince construisit des temples dans lesquels il fit peindre les douze signes du Zodiaque & les orbes célestes, afin que les hommes connussent les Planètes & leurs influences. Si l'on pouvoit compter sur la Chronologie de cet auteur, le commencement du règne de ce Prince concourroit à peu près avec le temps de la naissance de *Boutta* ou *Fo*; car il dit que Brahman, ayant règné trois cents ans, laissa le trône à Bahboudh son fils qui l'occupa cent ans, que Bahboudh eut pour successeur Zaman qui règna cent cinquante ans, & que Phor, qui est le Porus des Grecs, successeur de Zaman règna cent

Rech. sur les Philos. Saman. par M. de Guignes, Mém. de l'Académie des Inscr. t. XXV, p. 770.

(o) Suid. Βραχμὰν Βραχμὰν βασιλεύς, ὃ καὶ τῇ χώρᾳ δοὺς τὴν προσηγορίαν· ἔγραψε νόμους Βραχμάνων καὶ πολιτείαν τοῦ αὐτοῦ ἔθνους ἰδίᾳ διαλέκτῳ.

quarante

quarante ans. Ces différens règnes, qui n'indiquent peut-être que différentes familles ou dynasties qui se sont succédées les unes aux autres, forment ensemble six cents quatre-vingt-dix ans, auxquels, si l'on ajoute les trois cents vingt-sept ans qui se sont écoulés depuis la victoire remportée par Alexandre sur Porus, on aura mille dix-sept ans avant l'ère vulgaire, époque peu distante de celle que les Indiens & les Chinois donnent à la naissance de *Boutta.*

XXI. Étymologie de leur nom, selon d'Herbelot & la Croze.

M. d'Herbelot prétend que ce nom *Brahma* est Indien, & qu'il signifie *pénétrant toutes choses;* mais M. la Croze persuadé que la religion & les superstitions Indiennes sont venues de l'Égypte, ne doute point que ce ne soit un nom Égyptien qui tire son origine du mot *piromi* qui signifie un homme. Ce Savant observe que *Brahma*, que les Indiens du Malabar prononcent *Birouma*, a la même signification dans le *samscret*, ou la langue sainte des Indiens, & que *Pirimia* dans celle des habitans de l'île de Ceilan signifie encore aujourd'hui un homme: mais M. la Croze n'a point fait attention que dans la langue Égyptienne *piromi* ne signifie pas un homme quelconque, mais un homme distingué, élevé au-dessus des autres par son pouvoir éminent, par ses talens & par ses vertus, ce qui vient du Phénicien dont la langue Égyptienne n'étoit point fort différente; car en Phénicien רום *Rom* ou *Roum*, signifie élevé. *P* qui se trouve au commencement du mot est l'article Égyptien.

La Croz. hist. du Christian. des Ind. p. 429.

XXII. Les Brachmanes étoient tous d'une même famille.

Quoi qu'il en soit de l'origine des Brachmanes & de l'étymologie de leur nom, ils composoient tous une même famille, & ils se transmettoient *(p)* leur Philosophie, comme un héritage patrimonial. Ptolémée [a] & Étienne de Byzance [b] en font une nation particulière. Le premier les place au-delà du Gange, & il leur donne une ville qu'il appelle *Brachmé;* le second n'indique point leur position. Suidas, qui en fait aussi un peuple, ajoute *(q)* qu'ils tenoient leurs femmes éloignées

[a] *Ptolem. Geogr. VII, 1.*

[b] *Steph. Βραχμᾶνες.*

(p) Porphyr. de abst. p. 404 & 405. Οἱ Βραχμᾶνες ἐκ γένους διαδέχονται, ὥσπερ ἱερατείαν τὴν τοιαύτην θεοσοφίαν.

(q) Suid. Βραχμᾶνες Βραχμᾶνες ἔθνος ὁσιώτατον . . . . οἱ μὲν ἄνδρες ὠκοῦσι τὸ μέρος τοῦ ὠκεανοῦ παραρρέον· αἱ δὲ γυναῖκες ἐπέκεινα εἰσὶ τοῦ Γάγγου . . . . οἱ δὲ ἄνδρες περὶ τὰς γυναῖκας Ἰουλίῳ καὶ Αὐγούστῳ μηνὶ . . . .

d'eux dans un canton au-delà du Gange, qu'ils ne les alloient voir que dans les mois de juillet & d'août, & qu'après avoir paſſé quarante jours auprès d'elles, ils revenoient chez eux; que lorſqu'un Brachmane avoit eu deux enfans de ſa femme, il ne retournoit plus la voir, & que ſa femme paſſoit le reſte de ſes jours dans la continence. Si le Brachmane avoit fait cinq années de ſuite ce voyage, ſans être devenu père, il ne lui étoit plus permis d'avoir aucun commerce avec ſa femme.

XXIII. Ils ne communiquoient point leur doctrine à leurs femmes.

Pendant le ſéjour qu'ils faiſoient auprès de leurs femmes, & même dans tout autre temps, il leur étoit expreſſément défendu *(r)* de leur communiquer les dogmes de leur Philoſophie. Ils craignoient qu'initiées à leurs myſtères, elles ne les divulguaſſent parmi les prophanes, ou qu'elles n'en abuſaſſent pour ne vouloir plus vivre dans la dépendance de leurs maris; car une de leurs maximes étoit que le ſage ne devoit dépendre de perſonne. Il y avoit cependant des femmes dans l'Inde *(ſ)* qui cultivoient la Philoſophie; mais pour ne point contredire le principe, elles vivoient dans la continence.

XXIV. Éducation de leurs enfans.

Les enfans, qui naiſſoient des mariages des Brachmanes, étoient élevés avec un ſoin particulier; les attentions prévenoient même la naiſſance. Dès qu'on apercevoit que la femme d'un Brachmane étoit enceinte *(t)*, on lui envoyoit des gens doctes & ſages. Ces députés rendoient de fréquentes viſites à la mère, ſous prétexte de lui procurer une heureuſe délivrance par leurs enchantemens ou par leurs prières, mais réellement

καὶ ποιήσαντες μετὰ τῶν γυναικῶν αὐτοῦ ἡμέρας μ, πάλιν ἀντιπερῶσι· τῆς δὲ γυναικὸς δύο παῖδας γεννησάσης, οὐκέτι ὁ ἀνὴρ ἀντιπερᾷ πρὸς αὐτήν, οὔτε μὴν ἐκείνη πλησιάζει ἄλλῳ.... εἰ δὲ συμβῇ στεῖραν ἐν αὐταῖς εὑρεθῆναι μέχρι πενταετοῦς διαπερῶν ὁ ἀνὴρ αὐτῆς, καὶ συγγενόμενος αὐτῇ ἐὰν οὐ τέκῃ, οὐκέτι πλησιάζει αὐτῇ.

(r) Strab. XV, p. 490. Ταῖς δὲ γυναιξὶ ταῖς γαμεταῖς μὴ συμφιλοσοφεῖν τοὺς Βραχμᾶνας· εἰ μὲν μοχθηραὶ γίνοιντο, ἵνα μή τι τῶν οὐ θεμιτῶν ἐκφέροιεν εἰς τοὺς βεβήλους· εἰ δὲ σπουδαῖαι μὴ καταλείποιεν αὐτούς· οὐδένα γὰρ ἡδονῆς καὶ πόνου καταφρονοῦντα, ὡς δ' αὔτως ζωῆς καὶ θανάτου, ἐθέλειν ὑφ' ἑτέρῳ εἶναι· τοιοῦτον δ' εἶναι τὸν σπουδαῖον καὶ τὴν σπουδαίαν.

(ſ) Id. ibid. p. 491. Συμφιλοσοφεῖν δ' ἐνίοις καὶ γυναῖκας, ἀπεχομένας καὶ αὐτὰς ἀφροδισίων.

(t) Id. ibid. p. 490. Ἤδη δ' εὐθὺς καὶ κυομένους ἔχειν ἐπιμελητὰς λογίους ἄνδρας· οὓς προσιόντας, λόγον μὲν ἐπᾴδειν δοκεῖν καὶ τὴν μητέρα καὶ τὸ κυόμενον εἰς εὐτεκνίαν· τὸ δ' ἀληθές, σωφρονικάς τινας παραινέσεις καὶ ὑποθήκας διδόναι· τὰς δ' ἥδιστα ἀκροωμένας, μᾶλλον εὐτέκνους εἶναι νομίζεσθαι.

pour lui donner de bons préceptes. Si la mère écoutoit volontiers leurs diſcours, ils en auguroient bien pour l'enfant. A meſure que l'enfant croiſſoit en âge, on le faiſoit paſſer ſous la diſcipline de différens maîtres. Lorſque ces maîtres donnoient leurs leçons, il falloit que leurs élèves les écoutaſſent attentivement *(u)*. Non-ſeulement il leur étoit défendu de parler, ils n'avoient pas même la liberté de touſſer, ni de cracher; ceux qui le faiſoient étoient exclus de l'école ce jour-là. Tous les diſciples mangeoient en commun. Leurs repas étoient toujours précédés d'une purification extérieure par le bain *(x)*, & chaque jour, avant que de ſe mettre à table, on leur faiſoit rendre compte de l'emploi de leur temps depuis le matin. Celui qui ne produiſoit aucune bonne œuvre, ou qui ne faiſoit point preuve de quelque progrès dans les Sciences, étoit renvoyé au travail ſans avoir mangé.

XXV. Genre de vie des Brachmanes.

Les Brachmanes ne demeuroient point ordinairement dans les villes *(y)*, ni dans des maiſons communes; ils vivoient pour la plupart ſéparés les uns des autres, ayant chacun leur cabane. Leur genre de vie étoit des plus auſtères *(z)*; ils couchoient ſur des peaux ou ſur des herbes *(a)* qu'ils étendoient par terre, pour leur ſervir de lits *(b)*. Leurs jeûnes étoient fréquens *(c)*, ils paſſoient quelquefois juſqu'à trois jours ſans manger *(d)*; & lorſqu'ils mangeoient, ce n'étoit que des

(u) Strab. XV, p. 490. Μετὰ δὲ γένεσιν ἄλλους καὶ ἄλλους διαδέχεσθαι τὴν ἐπιμέλειαν, ἀεὶ τῆς μείζονος ἡλικίας χαριεστέρων τυγχανούσης διδασκάλων... τὸν δ' ἀκροώμενον οὔτε λαλῆσαι θέμις, οὔτε χρέμψασθαι, ἀλλ' οὐδὲ πτύσαι· ἢ ἐκβάλλεσθαι τῆς συνουσίας τὴν ἡμέραν ἐκείνην ὡς ἀκολασταίνοντα.

(x) Apul. Florid. I. *Igitur ubi menſa poſita, priùs quàm edulia apponantur, omnes adoleſcentes ex diverſis locis & officiis ad dapem conveniunt. Magiſtri perrogant quod factum a lucis ortu ad illud diei bonum fuerit.... Qui nihil habet adferre cur prandeat, impranſus ad opus foras extruditur.*

(y) Strab. XV, p. 490. Διατρίβειν δὲ τοὺς φιλοσόφους ἐν ἄλσει πρὸ πόλεως.

(z) Id. ibid. Λιτῶς ζῶντας.

(a) Idem, ibid. Ἐν στιβάσι καὶ δοραῖς.

(b) Philoſtr. vit. Apoll. III, p. 119. Χαμευνίᾳ μὲν αὐτοὺς χρῆσθαι, τῇ δὲ γῇ ὑποστορεννύναι πόας.

(c) Porphyr. de abſt. IV, p. 407. Πολλάκις δὲ καὶ νηστεύουσι.

(d) Clem. Alex. Strom. III, p. 451. Οἱ μὲν αὐτῶν κατ' ἑκάστην ἡμέραν ὡς ἡμεῖς τὴν τροφὴν προσίενται, ἔνιοι δ' αὐτῶν διὰ τριῶν ἡμερῶν.

herbes, des fruits ou du laitage; car ils regardoient comme la dernière impiété de ſe nourrir de quelque choſe qui eût été animé *(e)*. Ils s'abſtenoient entièrement de l'uſage du vin & du commerce des femmes *(f)*.

XXVI.
Leur célibat & leur abſtinence n'étoient point perpétuels.

Cette dernière abſtinence ne ſe pratiquoit pas toute la vie. La ſecte des Brachmanes renfermée dans une ſeule famille auroit été bientôt éteinte, ſi le célibat de ceux qui la profeſſoient eût été perpétuel; mais il ne duroit qu'autant de temps qu'ils étoient ſous la diſcipline des autres. Ce temps, ſelon Mégaſthène cité par Strabon *(g)*, étoit de trente-ſept ans: lorſqu'il étoit paſſé, ils pouvoient ſe marier & même épouſer pluſieurs femmes, afin d'avoir plus d'enfans. Cette permiſſion de la polygamie atteſtée par Mégaſthène s'accorde aſſez difficilement avec ce que Suidas nous a dit de l'uſage des Brachmanes de tenir leurs femmes éloignées d'eux, de ne les aller voir qu'une fois par an, & de les abandonner, lorſqu'ils en avoient eu deux enfans. On ne peut concilier ces deux auteurs qu'en ſuppoſant que l'un n'a parlé que de ce qui ſe pratiquoit par quelques Brachmanes, au lieu que l'autre a expoſé l'uſage le plus commun. Ceux des Brachmanes qui avoient entièrement fourni la carrière preſcrite pour le cours de leurs exercices, pouvoient relâcher quelque choſe de l'auſtérité de leur vie, pour en mener une plus commode. Il y en avoit même qui portoient le relâchement juſqu'à manger indifféremment de la chair des animaux, ne s'interdiſant tout au plus que ceux dont le ſervice eſt néceſſaire à l'homme. De ce nombre fut Sphinès, autrement dit Calanus, qui ſuivit Alexandre juſqu'en Perſe, & qui, changeant ſa manière de vivre, ſe conforma en tout aux uſages des Grecs. Aux reproches qu'on lui faiſoit de ſon changement, il ſe contentoit de répondre *(h)* qu'ayant accompli

(e) Porphyr. de abſt. IV, p. 405. Τὴν τε ὀπώραν καὶ γάλα βόειον, βοτάναις παγὲν.... τὸ δ' ἄλλης τινὸς ἅψασθαι, ἢ ὅλως θιγεῖν ἐμψύχου τροφῆς, ἴσον καὶ τῇ ἐσχάτῃ ἀκαθαρσίᾳ τε καὶ ἀσεβείᾳ νενόμισται.

(f) Strab. XV, p. 490. Ἀπεχομένους ἀφροδισίων.

(g) Id. ibid. Ἔτη δ' ἑπτὰ καὶ τριάκοντα, οὕτως ζήσαντα ἀναχωρεῖν εἰς τὴν ἑαυτοῦ κτῆσιν ἕκαστον, καὶ ζῆν ἀδεῶς καὶ ἀνειμένως μᾶλλον... γαμεῖν δ' ὅτι πλείστας εἰς πολυτεκνίαν.

(h) Id. ibid. p. 491. Ἐπιτιμώμενον δ' ὑπό τινων λέγειν, ὡς ἐκπληρώσειε

les quarante années d'exercices auxquelles il s'étoit engagé, il avoit acquis le droit de mener une vie plus commode; mais ceux qui se donnoient ces libertés, & qui se permettoient ainsi l'usage de la chair, étoient condamnés & méprisés des autres; ce qui arriva à Sphinès *(i)* qui fut regardé comme un intempérant & un vil parasite d'Alexandre.

Les Samanéens, auxquels S.t Clément d'Alexandrie semble donner la préférence en les nommant les premiers, formoient une seconde classe de Philosophes dans l'Inde. Ils n'étoient point, comme les Brachmanes, d'une même famille; tout Indien, sans distinction *(k)*, pouvoit s'enrôler dans cette secte. Celui qui en avoit formé le dessein alloit trouver les Magistrats à qui il faisoit part de la résolution qu'il avoit prise de mener la vie de Philosophe; il ne devoit pas avoir moins de dix-huit ans. On examinoit d'abord la conduite qu'avoient tenue ses parens, en remontant jusqu'à la troisième génération *(l)*; on s'informoit s'ils n'avoient point été outrageux, intempérans, avares ou injustes; s'ils ne se trouvoient notés d'aucune de ces taches, on passoit à l'examen du candidat. L'objet de cet examen étoit de s'assurer s'il avoit de la mémoire & du jugement, s'il étoit modeste, s'il n'étoit point hypocrite, ivrogne, gourmand, vain, téméraire, désobeissant à ses parens ou à ses maitres; on vouloit de plus qu'il eût XXVII. Des Samanéens.

τὰ τετλαράκοντα ἔτη τῆς ἀσκήσεως ἃ ὑπέσχετο.

(i) Strab. XV, p. 493. Οἷος ἦν καὶ ὁ Κάλαιος ἀκόλαστος ἄνθρωπος καὶ τῇ Ἀλεξάνδρου τραπέζαις δεδουλωμένος.

(k) Porphyr. de abstin. IV, p. 407. Σαμαναῖοι δὲ εἰσὶ μὲν λογάδες· ὅταν δὲ μέλλῃ εἰς τὸ τάγμα τις ἐγγράφεσθαι ἀρχεσθαι, πρόσεισι τοῖς ἄρχουσι τῆς πόλεως.

(l) Philostr. vit. Apoll. VI, c. 12. Χρὴ τὸν νέον, ἐπειδὰν ὀκτωκαίδεκα ἔτη γεγονὼς τύχῃ.... εἰπόντα δημοσίᾳ προστεύειν ὅτι φιλοσοφήσοι ἵν' ᾖ τοῖς βουλομένοις ἐξείργειν αὐτὸν, εἰ μὴ καθαρὸς φοιτῴη· καθαρὸν δὲ λέγω, πρῶτον μὲν τὸ ἐς πατέρα καὶ μητέρα ἧκον, μὴ περὶ αὐτοὺς ὄνειδός τι ἀναφαίνοιτο· εἶθ' οἱ τούτων γονεῖς, καὶ τρίτον γένος εἰς ἄνω, μὴ ὑβριστής τις, ἢ ἀκρατὴς, ἢ χρηματιστὴς ἄδικος· ὅταν δὲ μηδεμία οὐλὴ περὶ τούτοις ἀναφαίνηται, μηδὲ στίγμα ὅλως μηδὲν αὐτοῦ ἤδη διορᾶν τὸν νέον, καὶ βασανίζειν, πρῶτον μὲν, εἰ μνημονικὸς, εἶτα εἰ κατὰ φύσιν αἰδήμων, ἀλλὰ μὴ πλαττόμενος τοῦτο· μὴ μεθυστικὸς, μὴ λίχνος, μὴ ἀλαζὼν, μὴ φιλογέλως, μὴ θρασὺς, μὴ φιλολοίδορος· εἰ πατρὸς ὑπήκοος ἢ μητρὸς, ἢ διδασκάλων καὶ παιδαγωγῶν ἐπὶ πᾶσιν..... τὰ δὲ περὶ [illegible], ἐς αὐτοὺς ὁρῶντες, ἀναμανθάνουσι· πολλὰ μὲν γὰρ ὀφθαλμοὶ τῶν ἀνθρωπίνων ἠθῶν ἑρμηνεύουσι.

une physionomie heureuse. Lorsqu'on avoit trouvé dans le candidat toutes les qualités requises *(m)*, on le faisoit renoncer à ses biens ; ensuite rasé par tout le corps, revêtu d'une robe longue, il étoit envoyé à l'école des Samanéens. Il n'étoit plus permis au novice de s'occuper d'autre chose que de lui-même ; s'il avoit une femme & des enfans, il ne les voyoit plus ; le Prince se chargeoit de l'éducation de ceux-ci, & leur faisoit fournir le nécessaire à proportion de leurs biens, & la femme retournoit chez ses parens qui étoient tenus de prendre soin d'elle.

XXVIII. Leur genre de vie.

Ces Samanéens demeuroient hors des villes, passant toute la journée à s'entretenir de Dieu *(n)* ; ils avoient des temples & des maisons bâties aux dépens du Prince, où étoient des économes qui recevoient de lui tout ce qui étoit nécessaire pour la nourriture & pour l'entretien des Philosophes. Cette dépense n'étoit point onéreuse au Souverain, car leur vie étoit des plus frugales ; on ne leur donnoit que du riz, des fruits & des légumes ; à l'heure du repas on sonnoit une cloche qui rappeloit à la maison ceux qui en étoient éloignés ; on faisoit une prière après laquelle la cloche sonnoit de nouveau, pour avertir ceux qui devoient servir d'apporter à chacun son plat ; car il y en avoit toujours deux qui ne mangeoient point avec les autres, parce qu'ils étoient chargés de servir à leurs confrères le riz qui étoit le mets le plus ordinaire ; pour changer, on mettoit quelquefois sur la table des fruits ou des légumes.

(m) Porphyr. de abstin. IV, p. 407. Ἐξίσανται πάσης τῆς ἄλλης κτήσεως· ξυράμενος δὲ τοῦ σώματος τὰ περιττά, λαμβάνει στολήν, ἄπεισί τε πρὸς Σαμαναίους, οὔτε πρὸς γυναῖκα, οὔτε πρὸς τέκνα, εἰ τύχοι κεκτημένος, ἐπιστροφὴν ἤ τινα λόγον ἔτι ποιούμενος, ἢ πρὸς αὐτὴν ὅλως νομίζων· καὶ τῶν μὲν τέκνων ὁ βασιλεὺς ἐπιμελεῖται, ὅπως ἔχωσι τὰ ἀναγκαῖα, τῆς δὲ γυναικὸς οἱ οἰκεῖοι.

(n) Id. ibid. p. 408. Ἔξω τῆς πόλεως διημερεύοντες ἐν τοῖς περὶ τοῦ θείου λόγοις· ἔχουσι δὲ οἴκους καὶ τεμένη ὑπὸ τοῦ βασιλέως οἰκοδομηθέντα, ἐν οἷς οἰκονόμοι εἰσὶν ἀπότακτόν τι λαμβάνοντες παρὰ τοῦ βασιλέως εἰς τροφὴν τῶν συνιόντων· ἡ δὲ παρασκευὴ γίνεται ὀρύζης καὶ ἄρτων καὶ ὀπώρας καὶ λαχάνων· καὶ εἰσελθόντων εἰς τὸν οἶκον ὑποσημαίνοντι κώδωνι, οἱ μὴ Σαμαναῖοι ἐξίασιν· οἱ δὲ προσεύχονται. Δεξαμένων δὲ πάλιν διακωδωνίζειν, καὶ οἱ ὑπηρέται ἑκάστῳ τρύβλιον δόντες· δύο γὰρ ἐκ ταὐτοῦ οὐκ ἐσθίουσιν· τρέφοντες αὐτοὺς τῇ ὀρύζῃ· τῷ δὲ δεομένῳ ποικιλίας προστίθεται τὸ λάχανον ἢ τῆς ὀπώρας τι· πραξάντες δὲ συντόμως ἐπὶ τὰς αὐτὰς διατριβὰς ἐξίασιν.

Après le repas chacun retournoit à ſes exercices, tous étoient aſtreints à garder la continence.

Cette ſeconde claſſe de Philoſophes étoit diviſée en pluſieurs autres : la première & la plus reſpectée étoit compoſée de ceux à qui les Grecs ont donné le nom d'*Hylobiens (o)*, S.t Clément d'Alexandrie *(p)* les nomme *Allobiens ;* mais il faut lire, comme dans Strabon, *Hylobiens.* Ils portoient ce nom, parce qu'ils vivoient dans les bois *(q)*, n'ayant point d'autre nourriture, ni d'autres vêtemens que ce que les arbres leur fourniſſoient; ils s'abſtenoient de l'uſage du vin & des femmes, & lorſqu'ils vouloient boire de l'eau, il ne leur étoit point permis de ſe ſervir de taſſes; il falloit qu'ils la priſſent dans le creux de leurs mains, pour la porter à leur bouche. XXIX. Différentes claſſes de Samanéens : 1.° Hylobiens.

La ſeconde ſubdiviſion étoit celle des Médecins : ceux-ci ne demeuroient point à la belle étoile comme les premiers; mais leur vie n'étoit guère moins frugale, car ils ne vivoient que de riz *(r)*. Ils ſe vantoient d'avoir des remèdes infaillibles contre toute ſorte de maladies, mais ſur tout contre la ſtérilité; non-ſeulement ils prétendoient pouvoir rendre les femmes fécondes, mais de plus leur faire avoir des garçons ou des filles, ſelon qu'elles le deſiroient. Ces prétendus ſecrets faiſoient que chacun les recevoit chez ſoi & leur donnoit volontiers; ainſi quoiqu'ils fuſſent un peu moins conſidérés que les *Hylobiens*, ils avoient plus de profit. XXX. 2.° Les Médecins.

La troiſième ſubdiviſion comprenoit ceux qui couroient les villes & les bourgs, qui ſe mêloient d'enchantemens & de divinations *(ſ)*, & qui paſſoient pour être fort inſtruits des traditions & des cérémonies concernant les morts. Le XXXI. 3.° Les Devins & Enchanteurs.

(o) Strab. XV, p. 490. Τοὺς δὲ Γερμάνας, τοὺς μὲν ἐντιμωτάτους ὑλοβίους.

(p) Clem. Alex. Strom. 1, p. 305. Καὶ τῶν Σαρμανῶν οἱ ἀλλόβιοι προσαγορευόμενοι.

(q) Strab. XV, p. 490. Ζῶντας ἐν ταῖς ὕλαις, ἀπὸ φύλλων καὶ καρπῶν ἀγρίων, ἐσθῆτος δὲ φλοιῶν δενδρίνων, ἀφροδισίων χωρὶς καὶ οἴνου.

(r) Id. ibid. Μετὰ δὲ τοὺς ὑλοβίους δευτερεύειν κατὰ τιμὴν τοὺς ἰατρικοὺς . . . λιτοὺς μὲν, μὴ ἀγραύλους δὲ, ὀρύζῃ καὶ ἀλφίτοις τρεφομένους . . . . . . δύνασθαι δὲ καὶ πολυγόνους ποιεῖν, καὶ ἀρρενογόνους καὶ θηλυγόνους διὰ φαρμακευτικῆς.

(ſ) Id. ibid. p. 491. Ἄλλους δὲ εἶναι τοὺς μὲν μαντικοὺς καὶ ἐπῳδοὺς καὶ τῶν περὶ τοὺς κατοιχομένους λόγων καὶ νομίμων ἐμπείρους, ἐπαιτοῦντας καὶ κατὰ κώμας καὶ πόλεις.

commun de ceux qui formoient cette dernière classe, étoient apparemment fort grossiers ; car Strabon remarque *(t)* qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux plus polis que les autres, qui débitoient aussi ce qui se disoit de l'autre vie, mais qui n'insistoient que sur ce qui pouvoit servir à la piété & à la sainteté.

XXXII. Les Germanes, Sarmanes, Semnes, ou Pramnes, les mêmes que les Samanéens.

Telles étoient les différentes classes des Samanéens : j'ai déjà fait observer que les *Germanes* de Strabon, & les *Sarmanes* de S.t Clément d'Alexandrie ne sont point distingués de ces Philosophes ; je dis la même chose de ceux que Strabon dans un autre endroit nomme *Pramnes*, & de ceux qu'Alexandre Polyhistor cité par S.t Clément d'Alexandrie appelle *Semnes*. Les *Pramnes* distingués des Brachmanes étoient, selon les auteurs copiés par Strabon *(u)*, des Sophistes subtils qui aimoient la dispute. Ils étoient divisés en trois classes ; les uns vivoient sur les montagnes, se couvroient de peaux de cerfs *(x)*, avoient toujours leurs besaces pleines de racines & de simples, exerçoient la médecine, faisoient des enchantemens & donnoient des amuletes ; les autres, vrais Gymnosophistes, étoient nus, presque toujours exposés à l'injure du temps *(y)*, pratiquoient divers exercices pénibles jusqu'à l'âge de trente-sept ans, gardoient une exacte continence & étoient les plus estimés ; les derniers enfin demeuroient dans les villes ou à la campagne *(z)*, n'étant vraisemblablement distingués des autres que par leur habillement qui étoit de peau de chevreuil ou de daim. Les *Semnes* d'Alexandre Polyhistor *(a)* étoient nus,

(t) Strab. XV, p. 491. Τοὺς δὲ χαριεστέρους μὲν τούτων καὶ ἀστειοτέρους· οὐδ' αὐτοὺς δ' ἀπεχομένους τῶν καθ' ᾅδου θρυλλουμένων, ὅσα δοκεῖ πρὸς εὐσέβειαν καὶ ὁσιότητα.

(u) Id. ibid. p. 494. Φιλοσόφοις τε τοῖς Βραχμᾶσιν ἀντιδιαιροῦσι Πράμνας ἐριστικούς τινας καὶ ἐλεγκτικούς . . . . τῶν δὲ Πραμνῶν τοὺς μὲν ὀρεινοὺς εἶναι, τοὺς δὲ γυμνήτας, τοὺς δὲ πολιτικοὺς καὶ προσχώρους.

(x) Id. ibid. Τοὺς μὲν ὀρεινοὺς δοραῖς ἐλάφων χρῆσθαι, πήρας δ' ἔχειν ῥιζῶν καὶ φαρμάκων μεστάς, προσποιουμένους ἰατρικὴν μετὰ γοητείας καὶ ἐπῳδῶν καὶ περιάπτων.

(y) Id. ibid. Τοὺς δὲ γυμνήτας κατὰ τοὔνομα γυμνοὺς διάγειν, ὑπαιθρίους τὸ πλέον, καρτερίαν ἀσκοῦντας . . . . μέχρι ἑπτὰ καὶ τριάκοντα· καὶ γυναῖκας δὲ συνεῖναι μὴ μιγνυμένας αὐτοῖς.

(z) Id. ibid. Τοὺς δὲ πολιτικοὺς σινδονίτας περὶ πόλιν ζῆν, ἢ καὶ κατ' ἀγροὺς, ἐνημμένους νεβρίδας ἢ δορκάδων δοράς.

(a) Ap. Clem. Alex. Strom. III, p. 451. Οἱ καλούμενοι δὲ Σεμνοὶ τῶν Ἰνδῶν, γυμνοὶ διαιτῶνται τὸν πάντα βίον.

s'exerçoient

s'exerçoient à diverſes œuvres pénibles & prédiſoient l'avenir. Les différentes claſſes des Samanéens ne ſont pas difficiles à apercevoir dans ces deſcriptions, & le nom de *Semnes* eſt trop approchant de celui de Samanéens, pour ne pas reconnoître le ſecond dans le premier.

XXXIII. Les Samanéens plus anciens dans l'Inde que les Brachmanes.

Ces Samanéens étoient plus anciens dans l'Inde que les Brachmanes, ou du moins ils s'étoient appliqués les premiers à l'étude de la Philoſophie; car les Bramines d'aujourd'hui, ſucceſſeurs de ces derniers, reconnoiſſent[a] que leur culte a ſuccédé dans le Malabar à celui des Samanéens, & qu'ils leur ſont redevables de leurs Sciences & de leurs Arts. Leur nom ſubſiſte dans celui de *Schaman*, dont les Indiens ſe ſervent encore aujourd'hui pour les déſigner; on le retrouve dans celui de *Sommona-Codom* le légiſlateur des Siamois. *Codom*, dit M. la Loubère, étoit ſon nom, & *Sommona* ſon ſurnom dans la langue Balie ſignifie un talapoin ou un religieux des forêts: ce nom a un rapport aſſez marqué avec celui de *Samanéen*, & ſon interprétation nous rappelle les *Hylobiens*, dont Strabon & St Clément d'Alexandrie font la première claſſe des Samanéens.

[a] *La Croz. hiſt. du Chriſt. des Ind. p. 451 & 493.*

XXXIV. La religion des Samanéens ſubſiſte encore dans l'Inde.

M. la Croze[b] prétend que la religion des Samanéens eſt à préſent bannie des côtes du Malabar & de Coromandel dans l'Inde; il ſe fonde ſur une tradition fabuleuſe des Indiens, qui diſent que *Wiſchnow* dans une de ſes apparitions extermina deux ſectes qui faiſoient profeſſion d'une religion pernicieuſe, les *Buddergueuls* & les *Schammanergueuls*, c'eſt-à-dire, les ſectateurs de Budda & les Samanéens dont la religion étoit la même. Pour les détruire, *Wiſchnow* empruntant la figure d'un Bramine qui ſe fit appeler *Vegouddora*, feignit d'être de leur ſecte, & vécut parmi eux à leur manière, juſqu'à ce qu'ayant acquis aſſez de crédit, il ſe fit connoître & forma douze diſciples; il ſe ſervit de ces diſciples pour exterminer cette religion dont la doctrine conſiſtoit à blaſphémer ouvertement contre le culte de *Wiſchnow* & d'*Iſuren*, à défendre de ſe frotter le viſage avec la terre rouge ou avec les cendres de fiente de vache, à ne faire aucun cas des purifications

[b] *Hiſt. du Chriſt. des Ind. p. 495.*

extérieures par les bains, à n'avoir aucune marque ſenſible de religion, à regarder tous les hommes comme égaux & à rejeter les livres des Brames. Cette tradition ne peut être que le ſouvenir confus de quelque perſécution excitée contre les Samanéens par les Brachmanes ou les Brames grands zélateurs du culte extérieur, quelque choſe qu'ils en penſent intérieurement. Pluſieurs Samanéens, pour ſe ſouſtraire à la violence de cette perſécution, ſe ſeront éloignés de leur patrie; les uns ſe ſeront retirés dans la Bactriane où ils auront conſervé leur nom & leur religion; les autres à la ſuite de *Codom* auront paſſé dans le royaume de Siam qu'ils auront policé & inſtruit de leurs dogmes; mais tous ne ſortirent point de l'Inde. Il eſt certain par les témoignages des auteurs Grecs, que la doctrine attribuée aux Samanéens a toujours ſubſiſté dans ce pays; & quoique le nom de ceux qui la profeſſoient n'exiſte peut-être plus que dans les anciens livres Indiens, leur doctrine a encore aujourd'hui un aſſez grand nombre de ſectateurs dans l'Inde. Les *Joghis*, les *Saniaſſis* & autres qui mènent une vie pénitente & retirée, pour ne s'occuper que de la contemplation, rejettent, comme les anciens Samanéens, la diſtinction des caſtes ou tribus, & ſuivent encore les préceptes de *Budda* ou *Boutta* leur fondateur. Sa doctrine s'eſt auſſi répandue hors de l'Inde dans la Tartarie, dans la Chine & dans le Japon; & l'ancien nom de ſes diſciples ſe retrouve encore chez quelques-unes de ces nations. Les prêtres des Tunguſiens, d'autres nations Tartares & des Samoiedes s'appelent *Schamans;* & ce même nom eſt celui de la religion d'un peuple Tartare voiſin de la Chine.

La Croz. hiſt. du Chriſtian. des Ind. p. 493.

XXXV. Silence obſervé par les Philoſophes de l'Inde.

Les philoſophes de l'Inde de l'une & de l'autre ſecte, tant Brachmanes que Samanéens, ne s'occupoient que de choſes ſérieuſes *(b)*, & de la contemplation de Dieu & de ſes œuvres; pour n'en être point détournés ils converſoient peu enſemble *(c)*,

(b) Strab. XV, p. 490. Ἀκροωμένους λόγων σπουδαίων.

(c) Porphyr. de abſtin. IV, p. 406. Κοινῇ γὰρ Βραχμᾶνες μένειν καὶ ἀνέχονται, οὐδὲ πολλὰ διαλέγεσθαι, ἀλλ' ὅταν τοῦτο συμβῇ, ἀναχωρήσαντες ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας οὐ φθέγγονται.

& s'il leur étoit arrivé d'avoir parlé ſans néceſſité, ils s'en puniſſoient en s'éloignant, & en gardant pluſieurs jours un ſilence profond; ce ſilence n'alloit pas néanmoins juſqu'à les empêcher de répondre à ceux qui venoient les trouver, ſoit pour s'inſtruire, ſoit pour les conſulter.

XXXVI. Caractère de leurs diſcours.

Leurs diſcours étoient concis, ſentencieux, ſouvent allégoriques, & quelquefois énigmatiques *(d)*; tel fut celui que Sphinès tint à Onéſicrite *(e)*, pour lui faire entendre qu'il falloit renoncer aux ſuperfluités, & ſe contenter du néceſſaire: « La farine d'orge & de froment, lui dit ce Philoſophe, étoit autrefois auſſi commune que l'eſt aujourd'hui la pouſſière; il « y avoit des fontaines d'eau, de lait, de miel, de vin & d'huile; « mais les hommes n'ayant point uſé avec modération de cette « abondance, Dieu irrité contre eux a tout détruit, & il a voulu « qu'ils ſe procuraſſent par le travail les choſes néceſſaires à la « vie; alors la tempérance & les autres vertus reparoiſſant, « l'abondance eſt revenue; mais les hommes en abuſent de « nouveau, & il eſt à craindre que tout ne ſoit prèt à périr. »

XXXVII. Leur langage d'action.

Si la prudence ne leur permettoit pas de s'expliquer ouvertement, ils avoient recours au langage d'action; de cette nature eſt l'avis donné par le même Philoſophe à Alexandre: Sphinès s'étant fait apporter, en préſence de ce Prince, un cuir ſec *(f)*, marcha ſur ſes bords; le cuir preſſé dans un endroit ſous ſes pieds ſe releva des autres côtés: la même choſe arriva lorſque faiſant le tour du cuir, il ne marcha que ſur ſes extrémités;

(d) Diog. Laërt. Proœm. Τοὺς τε Γυμνοσοφιστὰς καὶ Δρυΐδας αἰνιγματωδῶς ἀποφθεγγομένους φιλοσοφῆσαι.

(e) Strab. XV, p. 492. Τὸ παλαιὸν πάντ' ἦν ἀλφίτων καὶ ἀλεύρων πλήρη, καθάπερ καὶ νῦν κονίας· καὶ κρῆναι δ' ἔρρεον, αἱ μὲν ὕδατος, γάλακτος δ' ἄλλαι, καὶ ὁμοίως, αἱ μὲν μέλιτος, αἱ δ' οἴνου, τινὲς δ' ἐλαίου. ὑπὸ πλησμονῆς δ' οἱ ἄνθρωποι καὶ τρυφῆς εἰς ὕβριν ἐξέπεσον. Ζεὺς δὲ μισήσας τὴν κατάστασιν, ἠφάνισε πάντα καὶ διὰ πόνου τὸν βίον ἀπέδειξε· σωφροσύνης δὲ καὶ τῆς ἄλλης ἀρετῆς παρελθούσης εἰς τὸ μέσον πάλιν εὐπορία τῶν ἀγαθῶν ὑπῆρξεν. ἐγγὺς δ' εἶναι κόρου νυνὶ καὶ ὕβρεως τὸ πρᾶγμα, κινδυνεύειν τε ἀφανισμὸν τῶν ὄντων γενέσθαι.

(f) Plut. vit. Alex. p. 1286. Καταβαλὼν γὰρ ἐν μέσῳ βύρσαν τινὰ ξηρὰν καὶ κατεσκληκυῖαν ἐπάτησε τὸ ἄκρον· ἡ δὲ εἰς ἓν πιεσθεῖσα τοῖς ἄλλοις ἐπήρθη μέρεσιν, καὶ τοῦτο περιιὼν ἐν κύκλῳ καὶ πιέζων καθ' ἕκαστον ἐδείκνυε γινόμενον, ἄχρι οὗ τὸ μέσον ἐνστὰς κατέσχε, καὶ πάντα οὕτως ἠρέμησε· βούλεται δ' ἡ εἰκὼν ἔνδειξις εἶναι τοῦ τὰ μέσα δεῖν μάλιστα τῆς ἀρχῆς πιέζειν, καὶ μὴ μακρὰν ἀποπλανᾶσθαι τὸν Ἀλέξανδρον.

mais quand il se fut placé au milieu, tout le cuir se tint en état. Le Philosophe vouloit, par ce symbole, faire comprendre à Alexandre qu'il ne convenoit point à un Prince de s'éloigner de ses États, & qu'il ne pouvoit y maintenir la paix & la tranquillité qu'en y demeurant.

XXXVIII. Ces Philosophes honorés des Rois & des Grands.

La sagesse & la piété de nos Philosophes leur attiroient, de la part des Grands & des Rois mêmes, des distinctions particulières; un Prince avoit-il quelque affaire importante, où il lui étoit difficile de prendre son parti? il venoit lui-même en personne leur demander leurs conseils ou le secours de leurs prières *(g)*; s'il ne pouvoit y aller lui-même, il leur envoyoit quelque Officier de sa Cour *(h)*; car ces Philosophes n'alloient point chez les autres, soit qu'ils craignissent que ces voyages ne les détournassent trop de leurs méditations, ou plutôt parce qu'ils se croyoient supérieurs à tous les autres hommes. Ils vouloient que ceux qui avoient besoin de leurs conseils vinssent les trouver; Alexandre étant dans l'Inde & souhaitant s'instruire de leurs pratiques & de leur doctrine, leur députa le Philosophe Onésicrite *(i)*; ce Prince ne croyoit point qu'il fût de sa dignité de les aller trouver, & la haute considération où étoient ces Philosophes dans l'Inde, fit qu'il ne voulut point les forcer de rien faire contre leurs usages.

XXXIX. Assemblée de plusieurs d'entre eux le premier jour de l'année.

Tous cependant ne faisoient pas la même difficulté, il n'y avoit que ceux qui s'étoient entièrement consacrés à la retraite, ou qui n'avoient point encore accompli les trente-sept années de leurs exercices; car, selon le témoignage de Néarque dans Strabon *(k)*, il y avoit des Philosophes qui demeuroient dans les villes & même à la cour des Princes, à qui ils servoient de conseillers. Le premier jour de chaque année *(l)* il se tenoit à la

(g) Porphyr. de abstin. IV, p. 4[illegible]. ὥστε καὶ τὸν βασιλέα ἀφικνεῖσθαι παρ' αὐτοὺς καὶ ἱκετεύειν εὔξασθαί τε καὶ δεηθῆναι ὑπὲρ καταλαμβανόντων τὴν χώραν συμβουλεῦσαι τὸ πρακτέον.

(h) Strab. XV, p. 490. Τοῖς δὲ βασιλεῦσι συνεῖναι δι' ἀγγέλων πυνθανομένους περὶ τῶν αἰτιῶν.

(i) Id. ibid. p. 491. Ἐπειδὴ οὔτ' αὐτὸς ἐπιτηδείως ἔχειν παρ' ἐκείνους φοιτᾶν, οὔτ' ἐκείνους βιάζεσθαι παρὰ τὰ πάτρια ποιεῖν τι ἄκοντας, αὐτὸς ἔφησε πεμφθῆναι.

(k) Id. ibid. p. 493. Τοὺς μὲν Βραχμᾶνας πολιτεύεσθαι, καὶ παρακολουθεῖν τοῖς βασιλεῦσι συμβούλους.

(l) Id. ibid. p. 484. Τοῦ νέου ἔτους

Cour une aſſemblée ſolennelle; ceux qui n'étoient pas voués à la retraite s'y rendoient de toutes parts; ils offroient des ſacrifices pour le Prince, & lui préſentoient les obſervations qu'ils avoient faites l'année précédente ſur les arts, ſur les fruits de la terre, ſur les animaux & ſur le gouvernement : ils annonçoient auſſi les ſécheresses *(m)*, les pluies, les vents & les maladies qui devoient arriver dans le cours de l'année, afin que le Roi & le peuple priſſent les précautions néceſſaires pour prévenir les ſuites fâcheuſes de ces fléaux. Ceux dont les obſervations avoient été trouvées juſtes, ou dont les prédictions avoient été confirmées par l'évènement *(n)*, étoient récompenſés par une exemption totale de tribut; celui qui s'étoit trompé une première & une ſeconde fois reſtoit ſujet aux impoſitions, mais à la troiſième il étoit de plus condamné au ſilence pour le reſte de ſes jours.

XL. Reſpect des peuples.

Le reſpect du peuple pour ces Philoſophes alloit juſqu'à leur donner gratuitement tout ce dont ils avoient beſoin; s'ils paſſoient dans un marché *(o)*, & qu'ils y trouvaſſent un homme qui vendît des figues ou du raiſin, ils en prenoient ce qu'ils vouloient ſans rien payer; ſi c'étoit un marchand d'huile, il leur en donnoit gratuitement ce qu'il leur falloit pour s'oindre: les riches ſe trouvoient honorés des viſites que ces Philoſophes vouloient bien leur rendre, leurs maiſons *(p)* leur étoient toujours

ἅπαντες οἱ φιλόσοφοι τῷ βασιλεῖ συνελθόντες ἐπὶ θύρας, ὅ τι ἂν ἕκαστος αὐτῶν συντάξῃ τῶν χρησίμων, ἢ τηρήσῃ πρὸς εὐετηρίαν καρπῶν τε καὶ ζώων καὶ πολιτείας, προσφέρει τοῦτ' εἰς μέσον.

(m) Diod. Sic. II, pag. 88. Παραλαμβανόμενοι μὲν κατὰ τὸ νέον ἔτος ἐπὶ τὴν μεγάλην σύνοδον, προλέγοντες δὲ περὶ αὐχμῶν καὶ ἐπομβρίας, ἔτι δὲ ἀνέμων εὐπνοίας, καὶ νόσων, καὶ τῶν ἄλλων τῶν δυναμένων τοὺς ἀκούοντας ὠφελῆσαι· τὰ μέλλοντα γὰρ ἀκούσαντες οἵ τε πολλοὶ καὶ ὁ βασιλεὺς ἐκπληροῦσιν ἀεὶ τὸ μέλλον ἐκλείπειν, καὶ προκατασκευάζουσιν ἀεί τι τῶν χρησίμων.

(n) Strab. XV, p. 484. Ὃς δ' ἂν τρὶς ἐψευσμένος ἁλῷ, νόμος ἐστὶ σιγᾶν διὰ βίου, τὸν δὲ κατορθώσαντα ἄφορον καὶ ἀτελῆ κρίνουσι.

(o) Id. ibid. p. 492. Ἀπιόντας δ' εἰς πόλιν κατὰ τὰς ἀγορὰς σκεδάννυσθαι, ὅτῳ δ' ἂν κομίζοντι σῦκα ἢ βότρυς συντύχωσι, λαμβάνειν δωρεὰν παρέχοντος· εἰ δ' ἔλαιον εἴη, καταχεῖσθαι αὐτῶν καὶ ἀλείφεσθαι.

(p) Id. ibid. p. 493. Ἅπασαν δ' πλουσίαν οἰκίαν ἀνεῷχθαι αὐτοῖς μέχρι γυναικωνίτιδος, εἰσιόντας δὲ δείπνου κοινωνεῖν καὶ λόγων.

ouvertes; on les admettoit volontiers à la converſation & à la table, & la confiance qu'on avoit en eux leur donnoit un libre accès juſque dans les appartemens des femmes.

XLI. De la conſtance de ces Philoſophes.

Ce qui leur concilioit ces reſpects, & qui les faiſoit le plus admirer, étoit principalement la conſtance avec laquelle ils ſupportoient les exercices pénibles & fatiguans auxquels ils ſe livroient. Onéſicrite, envoyé par Alexandre vers ces Philoſophes *(q)*, en trouva quinze, à vingt ſtades de la ville, qui demeuroient tout le jour dans la même poſture; l'un étoit aſſis, l'autre debout, un autre couché, & aucun ne remuoit pour changer de ſituation. Ceux qui s'étoient rendus à l'invitation d'Alexandre, après avoir mangé à ſa table, ſe retirèrent dans un lieu voiſin *(r)*; là le plus âgé ſe coucha par terre, & reſta tout le jour expoſé à l'ardeur du ſoleil & à la pluie; le plus jeune prit entre ſes mains une pièce de bois de trois coudées, & la tint toute la journée ne ſe ſoutenant que ſur un pied, ſans faire d'autre mouvement que de changer de pied lorſque l'autre étoit trop fatigué. Cicéron dit qu'ils ſupportoient nus *(ſ)*, & ſans donner aucun ſigne de douleur, le froid des neiges du Caucaſe & les glaces de l'hiver; & ſi l'on en croit Pline *(t)*, il y en avoit parmi eux qui reſtoient tout le jour ſur un pied, regardant fixement le ſoleil depuis ſon lever juſqu'à ſon coucher.

XLII. De leur mépris de la mort.

Ils faiſoient très-peu de cas de la vie; ils la mépriſoient même, & ce mépris étoit chez eux le principe de la généreuſe

(q) Strab. XV, p. 491. *Καταλαβεῖν δὲ ἄνδρας πεντεκαίδεκα ἀπὸ σταδίων εἴκοσι τῆς πόλεως ἄλλον ἐν ἄλλῳ σχήματι ἑστῶτα, ἢ καθήμενον ἢ κείμενον γυμνὸν ἀκίνητον ἕως ἑσπέρας.*

(r) Id. ibid. *Παραχωρήσαντας εἴς τινα τόπον πλησίον, ὅπου τὸν μὲν πρεσβύτερον πεσόντα ὕπτιον ἀνέχεσθαι τῶν ἡλίων καὶ τῶν ὄμβρων .... τὸν δὲ νεώτερον μονοσκελῆ ἑστάναι ξύλον ἐπηρμένον ἀμφοτέραις ταῖς χερσίν, ὅσον τρίπηχυ· καμνοντος δὲ τοῦ σκέλους, ἐπὶ θάτερον μεταφέρειν τὴν βάσιν, καὶ διατελεῖν οὕτως τὴν ἡμέραν ὅλην.*

(ſ) Cicer. Tuſc. qu. p. 1159. *In eâ gente, qui ſapientes habentur nudi ætatem degunt, & Caucaſi nives, hiemalemque vim ſine dolore perferunt.*

(t) Plin. Hiſt. Nat. VII, c. 2. *Philoſophos eorum quos Gymnoſophiſtas vocant ab exortu ad occaſum perſtare contuentes ſolem immobilibus oculis; ferventibus arenis, toto die alternis pedibus perſtare.*

liberté avec laquelle ils parloient aux Grands : le Brachmane Mandanis en donna un exemple dans la réponse qu'il fit à ceux qu'Alexandre avoit envoyés vers lui. Ces députés lui ayant dit que le fils de Jupiter le mandoit, que s'il se rendoit à son invitation il seroit comblé de biens, sinon qu'on le feroit mourir; il leur répondit *(u)*: « Celui qui ne commande qu'à une très-petite portion de la terre, ne peut être le fils de « Jupiter; je ne me soucie point des présens d'un homme que « rien ne peut satisfaire, ses menaces ne m'intimident point; tant « que je vivrai, l'Inde me fournira suffisamment de quoi me « nourrir, & si je meurs, mon ame délivrée d'un corps déjà usé « par la vieillesse, passera à une meilleure vie. »

Ce mépris de la vie les portoit à se procurer la mort & à se brûler eux-mêmes, soit pour prévenir la maladie, qu'ils regardoient comme une chose honteuse *(x)*, ou les incommodités de la vieillesse; ils ne le faisoient point cependant sans en avoir averti leurs confrères *(y)*, mais aucun ne tentoit de leur faire changer de volonté. Sphinès ou Calanus, qui avoit suivi Alexandre jusqu'à Pasargade en Perse *(z)*, étant attaqué d'une dyssenterie, fit dresser un bûcher où il se rendit à cheval; là, après une courte prière & des libations qu'il fit sur lui-même, il se coupa les cheveux qu'il offrit en sacrifice, embrassa les

(u) Strab. XV, p. 494. Μήτε ἐκεῖνον φαίη Διὸς υἱὸν, ὅσγε ἄρχει μηδὲ πολλοστοῦ μέρους τῆς γῆς· μηδὲ αὐτῷ δεῖν τῶν παρ' ἐκείνου δωρεῶν, ὧν οὐδεὶς κόρος· μήτε δὲ ἀπειλῆς εἶναι φόβον, ᾧ ζῶντι μὲν ἀρκοῦσα εἴη τροφὸς ἡ Ἰνδικὴ, ἀποθανὼν δὲ ἀπαλλάξαιτο τῆς σαρκὸς ὑπὸ γήρως τετρυχωμένης μεταστὰς εἰς βελτίω καὶ καθαρώτερον βίον.

(x) Quint. Curt. VII, c. 9. *Apud hos occupare fati diem pulchrum, & vivos se cremari jubent. Quibus aut segnis ætas, aut incommoda valetudo est, expectatam mortem pro dedecore habent.*

Strab. XV, p. 493. Αἴσχιστον δ' αὐτοῖς νομίζεσθαι νόσον σωματικήν.

(y) Porphyr. de abstin. IV, pag. 410. Μηδενὸς αὐτοὺς ἐπισχόντος κακοῦ, μηδὲ ἐξελαύνοντος, ἐξίασι τοῦ ζῆν προειπόντες μὲν τοῖς ἄλλοις, καὶ ἔστιν οὐδεὶς ὁ κωλύσων.

(z) Plut. vit. Alex. p. 1290. Χρόνον οὐ πολὺν ὑπὸ κοιλίας ἐνοχληθεὶς, ᾐτήσατο πυρὰν αὐτῷ γενέσθαι, καὶ κομισθεὶς ἵππῳ πρὸς αὐτὴν ἐπευξάμενος καὶ κατασπείσας ἑαυτοῦ, καὶ τῶν τριχῶν ἀπαρξάμενος ἀναβαίνων, ἐδεξιοῦτο τοὺς παρόντας τῶν Μακεδόνων, καὶ παρεκάλει τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἡδέως γενέσθαι καὶ μεθυσθῆναι μετὰ τοῦ βασιλέως . . . . κατακλιθεὶς δὲ συγκαλυψάμενος, οὐκ ἐκινήθη τοῦ πυρὸς πλησιάζοντος, ἀλλ' ἐν ᾧ κατεκλίθη σχήματι τοῦτο διετήρει.

Macédoniens qui étoient préſens, les exhorta à paſſer tout ce jour en joie, & monta ſur le bûcher; il s'y coucha, & s'étant couvert, il attendit tranquillement que le feu le gagnât; il ſe laiſſa brûler ainſi, ſans faire aucun mouvement & demeurant toujours dans la même poſture. Alexandre, pour honorer ſes funérailles *(a)*, fit célébrer des jeux & prononcer une oraiſon funèbre, qui fut ſuivie d'un combat bachique, dont le prix, qui étoit d'un talent d'argent, fut remporté par un nommé Promachus, qui avoit bu quatre conges, revenant à quatorze pintes ou environ de notre meſure. Quelques ſiècles après un autre Indien, qui avoit accompagné les Ambaſſadeurs envoyés à Auguſte *(b)* par un roi nommé Porus, donna le même ſpectacle à Athènes; on lui éleva un monument ſur lequel fut gravée cette inſcriptiom *Ci gît Zarmanochégas, Indien de Bargoſe, qui s'eſt donné la mort, ſuivant la coutume de ſon pays.*

Athen. Deipnoſ. X.

Eiſenchm.

XLIII. Conjecture ſur un texte de Strabon.

Je crois qu'au lieu de *Bargoſe* il faudroit lire, dans cet endroit de Strabon, Bargaſe, Βάργασα, parce que c'eſt ainſi que cet auteur nomme[a] une ville de Carie qui, ſelon tous les autres Géographes, portoit le même nom que la ville des Indes que Ptolémée[b], Etienne de Byzance[c] & l'auteur du Périple, connu ſous le nom d'Arrien, appellent Barygaſe, Βαρύγαζα; le premier la place dans le royaume de Porus, au-delà de l'Indus, & il en fait un port qu'il dit être formé par la rivière Namade, qui ſe décharge dans l'océan Indien; le dernier ajoute qu'on y trouvoit encore de ſon temps d'anciennes drachmes, ſur leſquelles étoient des caractères grecs avec les portraits d'Apollodote & de Menandre, qui avoient régné dans le pays après Alexandre.

[a] *Strab. XIV, p. 451.*
[b] *Ptolem. Geogr. VII, 1.*
[c] *Stephan.* Βαρύγαζα.

(a) Plut. vit. Alex. p. 1290. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἀπὸ τῆς πυρᾶς γενόμενος, [illegible] ἀγῶνα [illegible] ἀκρατοποσίας· [illegible] στέφανον ταλαντιαῖον, ἡμέρας τρεῖς ἐπέζησεν.

(b) Strab. XV, p. 495. Καὶ δὴ καὶ γελάσαντα ἅλλεσθαι γυμνὸν ἐπαληλειμμένον ἐν περιζώματι ἐπὶ τὴν πυράν· ἐπιγέγραπται δὲ τῷ τάφῳ· Ζαρμανοχηγὰς Ἰνδὸς ἀπὸ Βαργόσης κατὰ τὰ πάτρια Ἰνδῶν ἔθη ἑαυτὸν ἀποθανατίσας κεῖται.

Toutes

Toutes les pratiques des Philoſophes de l'Inde, dont je viens de rendre compte, n'étoient que des conſéquences de leurs principes philoſophiques; je ferai voir leur liaiſon lorſque j'expoſerai le ſyſtème de leur doctrine, dans les Mémoires qui ſuivront celui-ci, & je les terminerai par la réſolution du problème que j'ai propoſé au commencement de ce Mémoire: Qui des Égyptiens, des Chaldéens ou des Indiens ſont les premiers qui aient cultivé la Philoſophie?



SECOND MÉMOIRE
SUR
LES ANCIENS PHILOSOPHES DE L'INDE.

Ces Philoſophes ſont-ils redevables à l'Égypte de leur doctrine & de leurs pratiques?

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 2 Juin 1761.

I. Empire des premières impreſſions.

LES impreſſions reçues dans le premier âge, exercent communément ſur l'homme un empire qui n'a point d'autres bornes que celles de ſa vie; l'autorité de ſes maîtres, pour leſquels il conſerve toujours quelque choſe de ce reſpect avec lequel il les a entendus, & ſon indolence naturelle l'attachent comme invinciblement aux idées dont il a été imbu; rarement revient-il ſur ſes pas pour ſoumettre à l'examen les principes qu'il a adoptés; s'il lui ſurvient de nouvelles connoiſſances, ce n'eſt point à vérifier ſi ce qu'on lui a dit dans le commencement eſt ſolide ou non qu'il les fait ſervir, tout l'effort de ſon génie ſe porte au contraire à chercher les moyens de concilier ou d'aſſortir ſes nouvelles lumières avec ce que ſes maîtres lui ont appris: enfin parvenu à un âge avancé, il ſe trouve encore aſſervi à la tyrannie de ſes premiers préjugés.

II. Attachemens des Orientaux aux anciennes traditions.

Ce caractère, que l'hiſtoire de l'eſprit humain juſtifie être celui des hommes de tous les temps & de tous les pays, eſt encore plus marqué dans l'Orient que par-tout ailleurs; les peuples qui habitent cette partie du monde, pleins de reſpect pour les traditions de leurs pères, ſont toujours demeurés fortement attachés aux inſtructions qu'ils en ont reçues; la ſucceſſion des temps, le commerce avec les Nations voiſines, les invaſions ou les conquêtes des Princes étrangers ont bien pu leur donner des connoiſſances nouvelles, ou leur faire admettre des opinions inconnues à ceux qui les ont précédés; mais jamais elles n'ont eu la force de les faire renoncer

entièrement à tout ce qu'ils ont cru dans les premiers temps, de ſorte qu'un eſprit attentif peut encore eſpérer de retrouver dans leur doctrine préſente le fond du moins de leurs premières traditions.

III. Les Indiens ſont aujourd'hui, pour la plupart, tels qu'ils nous ont été repréſentés par les Anciens.

De tous les Orientaux, les Indiens ſont ceux qui ont le plus d'attachement aux pratiques anciennes & à la doctrine de leurs pères; ils ſont encore aujourd'hui, pour la plupart, tels qu'ils nous ont été repréſentés par les auteurs les plus anciens: la ſimplicité des premiers hommes règne encore parmi eux; leur nourriture eſt auſſi ſimple & auſſi frugale; leurs habillemens, faits pour la néceſſité, ſont exempts de luxe; leurs plaiſirs ne ſont pas plus recherchés; ce qui eſt le plus uni eſt ce qui les ſatisfait davantage, & ils préfèrent à tout, ce qui ſe préſente le plus naturellement à leur eſprit, ou ce qui frappe le plus vivement leur imagination. Ceux d'entre eux qui mènent la vie de Philoſophes, obſervent encore les pratiques qui étoient en uſage chez les Brachmanes & chez les Samanéens leurs ancêtres. La manière dont ils tranſmettent leur philoſophie, eſt auſſi la même que celle dont tous les peuples de l'Orient l'enſeignoient dans les temps les plus reculés: cette manière n'eſt point accompagnée de recherches curieuſes, ni de raiſonnemens ſubtils; uniquement fondé ſur la tradition, le père n'enſeigne à ſon fils, ou le maître à ſon diſciple, que ce qu'il a lui-même appris de ſon père ou de ſon maître; & l'un & l'autre n'en donnent point d'autres preuves que leur propre autorité, appuyée de celle des maîtres qui les ont inſtruits. Enfin la langue dans laquelle la philoſophie s'enſeignoit autrefois, le *ſamſcret*, cette langue ſavante ou ſacrée, devenue depuis très-long-temps étrangère au peuple, n'eſt plus entendue que des Philoſophes, qui s'en ſont réſervé la connoiſſance.

IV. La Philoſophie des Brachmanes & des Samanéens ſubſiſte encore quant au fond.

Ces faits, atteſtés par tous ceux qui nous ont donné des relations de l'Inde, nous conduiſent à cette conſéquence naturelle, que la philoſophie des Brachmanes & des Samanéens s'eſt conſervée dans ce pays, du moins quant au fond & quant à la ſubſtance. Je dis du moins quant au fond, car je ne prétends pas que tout ce que les Indiens débitent aujourd'hui

remonte à la première antiquité, ni qu'il fasse partie du premier enseignement; il est moralement impossible que ce qui ne se transmet que de bouche en bouche ne reçoive, par la succession des temps, quelque altération, & plusieurs causes peuvent avoir contribué à surcharger ce fonds d'additions qui lui étoient étrangères. Quoique les Anciens nous assurent *(a)* que les Indiens sont autocthones, ou originaires du pays qu'ils habitent, c'est-à-dire qu'ils descendent de ceux qui, depuis que les hommes ont commencé à se disperser sur la surface de la terre, se sont les premiers établis dans l'Inde: quoiqu'ils nous disent *(b)* que les Indiens n'ont jamais reçu chez eux, ni envoyé au dehors, aucune colonie; on ne se persuadera point que dans cette longue suite de siècles l'Inde ait été entièrement exempte de ces révolutions qui, en changeant plus ou moins la face d'un pays, ont aussi produit quelque changement dans les mœurs de ses habitans, ou dans leur manière de penser; & il n'est pas croyable que le commerce & la fréquentation des peuples voisins n'aient grossi la doctrine primitive de quantité d'accessoires.

V. Traces prétendues de doctrines étrangères dans l'Inde.

On croit effectivement apercevoir chez les Indiens des pratiques égyptiennes, des doctrines chaldéennes, des maximes grecques, des idées juives, des principes du christianisme, & des opinions des hérétiques des premiers siècles de l'Église: cette confusion d'idées doit répandre des nuages presque impénétrables sur la connoissance de l'Indianisme primordial; mais avant que d'admettre ce mélange, je pense qu'il est nécessaire d'examiner s'il est aussi réel qu'on le prétend, si les idées qu'on dit ajoutées à la doctrine primitive de l'Inde ont véritablement une origine étrangère, & par quelle voie celles qui seront prouvées avoir cette origine, ont pu être communiquées aux Indiens; il sera plus facile alors de discerner les doctrines accessoires du fond primitif de l'Indianisme, & de démêler les additions d'avec ce qui est de tradition originaire. Les

(a) Diod. II, p. 87. Πάντα (ἔθνη) δοκεῖν ὑπάρχειν αὐτόχθονα.

(b) Strab. XV, p. 472. Οὔτε γὰρ παρ' Ινδῶν ἔξω σταλῆναί ποτε στρατιὰν, οὔτ' ἐπελθεῖν ἔξωθεν καὶ κρατῆσαι.

discussions qu'exige l'examen que je propose ne pourront point être toutes renfermées dans ce Mémoire.

VI. Conformités prétendues entre l'Indianisme & l'Égyptianisme.

Je commence par ce qu'on regarde ordinairement comme des vestiges de l'Egyptianisme dans l'Inde: on a déjà vu, dans le premier Mémoire, que les Indiens étoient divisés en sept classes, comme les Égyptiens, & que les uns & les autres mettoient les Philosophes ou les Prêtres au premier rang. Cette conformité n'est pas la seule qui ait été remarquée par ceux qui prétendent que les Indiens sont une colonie de l'Égypte, ou qu'ils ont reçu d'elle leurs sciences, leurs arts & leur police; ils ajoutent que la philosophie ne se transmettoit chez les uns & chez les autres que par tradition; que les Indiens, comme les Égyptiens, avoient l'usage de la double doctrine; que leurs Philosophes se réservoient la connoissance de leurs mystères, & qu'ils ne débitoient au peuple que des fables: les Dieux, continuent-ils, proposés au culte du peuple ont en général dans l'Inde, la même forme qu'ils avoient en Égypte; dans l'un & dans l'autre pays ils étoient représentés par des figures d'animaux, ou par des peintures monstrueuses, qui à des membres humains joignoient des parties de quelques animaux: le dogme de la métempsycose étoit commun aux Égyptiens & aux Indiens; le *Lingam*, si fameux dans l'Inde, ne diffère point du *Phallus* égyptien; le respect pour les bœufs ou pour les vaches se trouve chez les uns comme chez les autres; l'Indien respecte les eaux du Gange, comme l'Égyptien révéroit celles du Nil. La manière de vivre des philosophes Indiens ressemble, à plusieurs égards, à celle des prêtres de l'Égypte; les uns & les autres vivoient dans la continence, s'abstenoient de l'usage du vin, usoient de fréquentes ablutions, & se macéroient en l'honneur de leurs Dieux: enfin les Indiens ont consacré, comme les Égyptiens, le quatrième jour de chaque semaine à l'auteur de leur philosophie, & lui ont donné son nom, d'où il suit que leur *Boutta* ne diffère point de *Thoth* ou Mercure.

Kæmpf. hist. du Jap.
Huet, hist. de la navig.
La Croz. hist. du Christian. des Ind.
Brucker, hist. Philos.
Hist. génér. du Mogol.
M. Schmidt, Dissert.

VII. Il ne résulte point de ces conformités que les Indiens

Ces conformités sont frappantes, mais doit-on en conclure que les Indiens ont reçu ces usages & ces doctrines des Égyptiens? on pourroit également soutenir que ce sont les

aient reçu des Égyptiens leur doctrine & leurs pratiques.

Égyptiens qui les ont eux-mêmes empruntées des Indiens; l'assertion ne seroit pas nouvelle; on voit, par Philostrate, qu'il y a eu des Anciens qui ont pensé que les Égyptiens avoient appris la philosophie des Indiens; dans le discours que cet auteur fait tenir par Apollonius à Thespésion, chef des Gymnosophistes qui habitoient un canton de l'Éthiopie peu distant des rives du Nil, il fait honneur aux Égyptiens de l'invention de la philosophie; mais Pythagore, introduit sur la scène, lui fait sur le champ ce reproche *(c)*: « Amateur, comme vous l'êtes, de la philosophie » que les Indiens ont inventée, pourquoi ne l'attribuez-vous » point à ses pères naturels, mais à ceux qui ne le sont que par » adoption? pourquoi prêter aux Égyptiens une chose encore » plus extraordinaire que si les eaux du Nil mêlées de lait, comme » ils disent que cela est arrivé autrefois, remontoient vers leur source? » Lucien, dans le dialogue qu'il a intitulé *les fugitifs*, où il fait parler la Philosophie, qui porte ses plaintes à Jupiter contre quantité de personnes qui la deshonoroient, suppose que ce sont les Indiens qui ont été les premiers instruits par elle, ensuite les Éthiopiens, & après eux les Égyptiens: « je » me suis, lui fait-il dire *(d)*, transportée chez les Indiens, que » j'ai persuadés de descendre de leurs éléphans pour converser » avec moi; de-là je suis allée chez les Éthiopiens, je suis ensuite » descendue en Égypte, où j'ai instruit les Prêtres & les Prophètes des choses divines. » Ou si l'autorité de ces deux auteurs n'est point suffisante pour faire décider en faveur des Indiens, ne peut-on pas supposer que les Indiens & les Égyptiens ont puisé à la même source?

VIII. Les Égyptiens prétendoient être les plus anciens, & la source de tous les Arts & de toutes les Sciences.

Les Égyptiens se donnoient pour les premiers hommes qui eussent paru sur le globe que nous habitons; ils prétendoient *(e)*

(c) Philostr. vit. Apoll. VI, c. 6. Ὁ δ' ἐφιστάμενος .... εἶπεν .... σοφίας οὖν ἐρῶν, ἣν Ἰνδοὶ εὗρον, οὐκ ἀπὸ τῶν φύσει πατέρων ὀνομάζεις αὐτὴν, ἀλλ' ἀπὸ τῶν θέσει; καὶ δίδως τι μεῖζον Αἰγυπτίοις, ἢ εἰ πάλιν αὐτοῖς, ὡς αὐτοὶ ᾄδουσι, μέλιτι ξυγκεκραμένος ἀναβαίη ὁ Νεῖλος.

(d) Lucian. Fugit. Ὁρμήσασα εἰς Ἰνδοὺς τὸ πρῶτον ... μετὰ γοῦν τοὺς Βραχμᾶνας εἰς Αἰθιοπίαν εὐθὺς, εἶτα εἰς Αἴγυπτον κατέβην.

(e) Diodor. I, p. 6. Φασὶ τοίνυν Αἰγύπτιοι κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς τῶν ὅλων γένεσιν πρώτους ἀνθρώπους γενέσθαι κατὰ τὴν Αἴγυπτον.

que le genre humain avoit commencé chez eux, & que dès que les élémens furent développés, les hommes y avoient été produits: c'étoit, disoient-ils *(f)*, leur pays qui avoit donné la naissance aux héros & aux grands hommes; la magnificence de leurs Rois *(g)* & le grand nombre de leurs sujets avoient été la cause de différentes transmigrations en divers pays, où ils avoient porté les Arts & les Sciences dont ils avoient été les inventeurs: ils n'en exceptoient point les Babyloniens *(h)*, qu'ils disoient être une de leurs colonies, qui avoit été conduite en Assyrie par Bélus, fils de Neptune & de Libye; mais ils n'en imposoient point par ces discours, qui ne leur étoient dictés que par leur vanité. Diodore de Sicile, qui nous les a rapportés, dit *(i)* qu'il passe sous silence plusieurs autres choses qu'ils débitent, parce qu'elles ne sont soutenues d'aucune preuve assez sensible, ni attestées par aucun monument assez certain; & il observe *(k)* que ce qu'ils disoient de leurs colonies envoyées par toute la terre n'étoit pas fondé, & qu'ils se vantoient avec plus de zèle pour la gloire de leur Nation que d'amour pour la vérité.

IX. Leur prétention contredite par les Indiens.

Le même Auteur parlant des Indiens, ne les regarde point comme un essain sorti de l'Égypte, & il ne pense point qu'ils soient redevables aux Égyptiens des arts nécessaires à la vie: « Les Indiens, dit-il *(l)*, n'ont jamais reçu de colonies chez

(f) Diodor. I, p. 6. Ἐπεὶ δὲ κατὰ τὴν Αἴγυπτον .... πράξεις ἀξιόλογοι καὶ πολλὰ μεγάλων ἀνδρῶν ἱστοροῦνται.

(g) Id. ibid. p. 18. Καθόλου δὲ πλείστας ἀποικίας Αἰγύπτιοί φασιν ἐκπέμψαι τοὺς ἑαυτῶν προγόνους ἐπὶ πολλὰ μέρη τῆς οἰκουμένης, διά τε τὴν ὑπεροχὴν τῶν βασιλευσάντων παρ᾽ αὐτοῖς, καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς πολυανθρωπίας.

(h) Id. ibid. p. 17. Οἱ δὲ οὖν Αἰγύπτιοί φασι καὶ μετὰ ταῦτα ἀποικίας πλείστας ἐξ Αἰγύπτου κατὰ πᾶσαν διασπαρῆναι τὴν οἰκουμένην, εἰς Βαβυλῶνα μὲν γὰρ ἀγαγεῖν ἀποίκους Βῆλον τὸν νομιζόμενον Ποσειδῶνος εἶναι καὶ Λιβύης.

(i) Id. ibid. p. 18. Ὑπὲρ ὧν μήτε ἀποδείξεως μηδεμιᾶς ἀκριβοῦς, μήτε συγγραφέως ἀξιοπίστου μαρτυροῦντος, οὐκ ἐκρίναμεν ὑπάρχειν τὰ λεγόμενα γραφῆς ἄξια.

(k) Id. ibid. Πολλὰ δὲ καὶ ἄλλα τούτοις παραπλήσια λέγοντες φιλοτιμότερον ἤπερ ἀληθινώτερον, ὥς γέ μοι φαίνεται, τῆς ἀποικίας ταύτης ἀμφισβητοῦσι διὰ τὴν δόξαν πόλεως.

(l) Id. ibid. II, p. 87. Μήτε ξενικὴν ἀποικίαν προσδέξασθαι πώποτε, μήτε εἰς ἄλλο ἔθνος ἀπεσταλκέναι. Μυθολογοῦσι δὲ τοὺς ἀρχαιοτάτους ἀνθρώπους τροφαῖς μὲν κεχρῆσθαι ταῖς αὐτομάτως φυομένοις ἐκ τῆς γῆς καρποῖς, ἐσθῆσι δὲ ταῖς δοραῖς τῶν ἐγχωρίων ζώων, καθάπερ

» eux, & n'en ont jamais envoyé nulle part ; les anciens habitans
» vivoient des fruits de la terre, que même ils ne cultivoient
» pas, & ils ne se couvroient que de peaux de bêtes, comme
» on l'a dit des anciens Grecs ; le besoin conduisant tout animal
» à qui la Nature a donné la raison, la parole & des mains, ils
» inventèrent bien-tôt tous les arts & toutes les choses nécessaires
pour la vie & pour la société. »

X. Par les autres Peuples.

Ces discours vains des Égyptiens étoient contredits par toute la terre ; car il n'y avoit point, selon la remarque de Diodore de Sicile *(m)*, de peuple grec ou barbare qui ne se prétendît plus ancien que les autres, & qui ne s'attribuât l'invention de plusieurs commodités de la vie ; ils sont également contredits par la plupart des auteurs anciens, qui contestent aux Égyptiens & leur antiquité & l'antériorité de leurs connoissances. Mégasthène, contemporain de Séleucus Nicator, dont le texte est rapporté par St Clément d'Alexandrie & par Eusèbe *(n)*, regarde les Indiens & les Juifs comme les auteurs de tout le savoir des Anciens sur la Physique : « Tout ce que les
» Anciens, dit-il, ont débité sur la Nature, a été enseigné par
» d'autres que par les philosophes de la Grèce, en partie chez
» les Indiens par les Brachmanes, & en partie dans la Syrie par
les Juifs ». Aristote, comme nous le lisons dans Diogène-Laërce, soutenoit *(o)* que les Mages, c'est-à-dire les philosophes de la Chaldée, étoient plus anciens que les Égyptiens. Cicéron prétend que ce sont les Assyriens qui, profitant de

καὶ παρ' Ἕλλησιν· ὁμοίως δὲ καὶ τῶν τεχνῶν τὰς εὑρέσεις καὶ τῶν ἄλλων τῶν πρὸς βίον χρησίμων ἐκ τοῦ κατ' ὀλίγον γενέσθαι, τῆς χρείας αὐτῆς ὑφηγουμένης εὐφυεῖ ζώῳ καὶ συνεργοὺς ἔχοντι πρὸς ἅπαντα χεῖρας καὶ λόγον καὶ ψυχῆς ἀγχίνοιαν.

(m) Diodor. I, p. 6. Περὶ δὲ τῆς τοῦ βίου ἤγουν γένους ἀρχαιότητος οὐ μόνον ἀμφισβητοῦσιν Ἕλληνες, ἀλλὰ καὶ πολλοὶ τῶν βαρβάρων ἑαυτοὺς αὐτόχθονας λέγοντες, καὶ πρώτους τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων εὑρετὰς γενέσθαι τῶν ἐν βίῳ χρησίμων.

(n) Clem. Alexand. Strom. I, p. 305. Euseb. Præp. evang. IX, Ἅπαντα μέντοι τὰ περὶ φύσεως εἰρημένα παρὰ τοῖς ἀρχαίοις, λέγεται καὶ παρὰ τοῖς ἔξω τῆς Ἑλλάδος φιλοσοφοῦσι τὰ μὲν παρὰ τοῖς Ἰνδοῖς ὑπὸ τῶν Βραχμάνων τὰ δὲ ἐν Συρίᾳ παρὰ τῶν καλουμένων Ἰουδαίων.

Hesych. Χαλδαῖον γένος μάγων πάντα γινωσκόντων.

(o) Ap. Diog. Laërt. in Proœm. Ἀριστοτέλης δὲ ἐν πρώτῳ περὶ Φιλοσοφίας καὶ πρεσβυτέρους εἶναι (Μάγους) τῶν Αἰγυπτίων.

la ſituation de leur pays *(p)*, ont les premiers obſervé les paſſages & les mouvemens des aſtres. Suivant l'hiſtorien Josèphe *(q)*, les Égyptiens, avant l'arrivée d'Abraham en Égypte, ignoroient entièrement l'arithmétique & l'aſtronomie, & cet auteur ajoute que ces ſciences ont paſſé des Chaldéens aux Égyptiens, de qui les Grecs les ont reçues. Pline *(r)* eſt perſuadé que l'invention de l'écriture, cet art merveilleux de peindre la parole & de tranſmettre les connoiſſances à la poſtérité, eſt dûe aux Aſſyriens: Iamblique *(ſ)* compte auſſi que les Chaldéens ſont plus anciens que les Égyptiens, & c'eſt pour cette raiſon qu'il les nomme les premiers.

XI. Et par les Hiſtoriens ſacrés.

Les témoignages de ces auteurs ont d'autant plus de poids, qu'ils s'accordent avec ce que nous avons de plus ancien & de plus reſpectable pour l'hiſtoire, qui nous apprend que la Chaldée fut la première habitée: Moyſe nous dit *(t)* que ce fut dans les plaines de Sennaar que les hommes ſe raſſemblèrent après le déluge; que de ces plaines partirent les premières colonies qui peuplèrent le monde, & que le premier royaume fut établi dans la Babylonie par Nemrod: Béroſe dit *(u)* de même, que les hommes ſauvés du déluge dans l'arche avec Xiſuthrus, reçurent l'ordre de retourner dans la Babylonie, ce qu'ils firent. Il eſt donc hors de doute que des différens pays de la terre, aucun n'a été peuplé avant la Chaldée, & que ce fut dans cette partie du monde que les hommes dûrent

(p) Cicer. de Divin. init. *Principio Aſſyrii, ut ab ultimis autoritatem repetam, propter planitiem magnitudinemque regionum quas incolebant, cùm Cœlum ex omni parte patens atque apertum intuerentur, trajectiones motuſque ſtellarum obſervaverunt.*

(q) Joſeph. Ant. c. 8, n. 2. Πρὸ γὰρ τῆς Ἀβράμου παρουσίας εἰς Αἴγυπτον, Αἰγύπτιοι τούτων (ἀριθμητικῆς & ἀστρονομίας) εἶχον ἀμαθῶς, ἐκ Χαλδαίων γὰρ ταῦτ᾽ ἐφοίτησεν εἰς Αἴγυπτον, ὅθεν ἦλθε & εἰς τοὺς Ἕλληνας.

(r) Plin. VI, 56. *Litteras ſemper arbitror Aſſyrias fuiſſe.*

(ſ) Iambl. de Myſt. I, c. I. Τὰ μὲν γὰρ ἀφ᾽ ὧν οἱ Χαλδαῖοι σοφοὶ παραδεδώκασι τὰς ἐπιστάσεις προσάγει· τὰ δ᾽ ἀφ᾽ ὧν Αἰγυπτίων οἱ προφῆται διδάσκουσι, ποιεῖται τὰς ἀντιλήψεις.

(t) Gen. XI, 2. *Cùmque proficiſcerentur de Oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, & habitaverunt in eo.*

(u) Scalig. Euſeb. Græc. p. 8. Εἰπεῖν τε αὐτοῖς ὅτι πάλιν ἐλεύσονται εἰς Βαβυλῶνα . . . . ἐλθόντας δ᾽ ἐν τούτοις εἰς Βαβυλῶνα, & πόλεις πολλὰς κτίζοντας.

commencer à se procurer les besoins & même les commodités de la vie, ce qu'ils n'auroient pu faire sans l'invention de quelques arts & de quelques sciences.

XII. L'Inde vraisemblablement habitée avant l'Egypte.

Je serois assez porté à croire que l'Inde a eu des habitans avant l'Égypte; sa situation donne lieu de le présumer; quoique le chemin de la plaine de Sennaar à l'entrée de l'Égypte soit plus court par terre, d'environ un cinquième, que celui de la même plaine à l'Inde, ce dernier a dû être suivi plutôt que le premier: les peuplades ne se sont faites que de proche en proche; les hommes s'arrêtant dans les endroits où ils trouvoient les choses nécessaires à leur vie & à la subsistance de leurs troupeaux, n'allèrent au-delà que lorsque leur nombre trop multiplié ne leur permettoit plus de demeurer dans le même lieu. L'Inde & la Chaldée ne sont séparées que par de beaux & fertiles pays, où les hommes pouvoient trouver en abondance tout ce dont ils avoient besoin; si l'on rencontre sur cette route quelques déserts, ils ne sont point d'une grande étendue, au lieu que pour aller de Sennaar en Égypte, on ne peut éviter de traverser des déserts immenses, où l'on manque des choses les plus nécessaires à la vie, & où l'on court risque d'être enséveli sous le sable, ou d'être suffoqué par les vapeurs malignes que le Soleil élève de ces terrains arides.

XIII. Examen des traits prétendus de conformité entre l'Inde & l'Egypte.

Quoi qu'il en soit de cette antériorité des Indiens, on ne peut nier que les Égyptiens ne soient originaires du même pays, que l'Écriture nous apprend avoir été le berceau du genre humain, & que si l'Inde a été peuplée par des hommes venus de proche en proche de Sennaar, l'Égypte n'ait aussi commencé d'être habitée par des Chaldéens, des Assyriens & des Phéniciens. Les Égyptiens & les Phéniciens ayant une même source & une origine commune, on ne devroit point être surpris de trouver chez les uns & chez les autres quelques pratiques semblables & quelques dogmes communs; mais cette conformité n'est ni aussi frappante, ni aussi marquée qu'on le prétend, & les choses dans lesquelles on croit apercevoir quelque rapport entre l'Égypte & l'Inde, sont communes à

tous les peuples, ou n'ont point une origine égyptienne; c'eſt ce qui réſultera du détail dans lequel je vais entrer.

XIV. *I.re Conformité.* Partage des Indiens en pluſieurs claſſes.

I. Les Indiens étoient partagés, comme les Égyptiens, en différentes claſſes, & les Philoſophes ou Prêtres formoient, chez les uns & chez les autres, la première & la plus diſtinguée: « La première claſſe des Indiens, diſent Strabon & Diodore de Sicile *(x)*, eſt celle des Philoſophes, moindre en nombre « que la plupart des autres, mais la plus illuſtre & la plus « révérée: comme ils ſont exempts de toutes fonctions publiques, « ils ne commandent & n'obéiſſent à perſonne; ils ſont ſeulement « employés par les particuliers aux ſacrifices & aux obsèques, « comme étant les amis des Dieux, & ayant des connoiſſances « de l'autre vie; on leur fait pour cela des préſens conſidérables, « qu'on accompagne de pluſieurs marques de reſpect; ils rendent « auſſi de grands ſervices au public ». Ce rang, accordé aux Philoſophes & aux Prêtres, n'étoit point particulier aux Égyptiens ni aux Indiens; dans la Chaldée, le berceau de l'une & de l'autre Nation, les Philoſophes *(y)* jouiſſoient de la même diſtinction que dans l'Égypte & dans l'Inde, & les Princes les avoient exemptés de tout impôt & de toute charge publique. Le reſpect pour la religion leur avoit fait donner ce rang dans tous les pays, & leur influence ſur les eſprits du vulgaire les rendant néceſſaires au gouvernement, leur avoit attiré par-tout des égards & des libéralités marquées de la part des Princes. Ceux qui gouvernoient ayant intérêt de ſe les attacher, pour être en état de remuer ou de tranquilliſer leurs ſujets à leur gré,

(x) Strab. XV, p. 484. Diod. II, p. 88. Ὧν (*μερῶν*) ἐστι τὸ μὲν πρῶτον σύστημα φιλοσόφων, πλήθει μὲν τῶν ἄλλων μερῶν λειπόμενον, τῇ δ' ἐπιφανείᾳ πάντων πρωτεῦον· ἀλειτούργητοι γὰρ ὄντες οἱ φιλόσοφοι πάσης ὑπουργίας οὐθ' ἑτέρων κυριεύουσιν, οὔθ' ὑφ' ἑτέρων δεσπόζονται· παραλαμβάνονται δὲ ὑπὸ μὲν τῶν ἰδίων εἴς τε τὰς ἐν τῷ βίῳ θυσίας τε καὶ εἰς τὰς τῶν τετελευτηκότων ἐπιμελείας, ὡς θεοῖς γεγονότες προσφιλέστατοι, καὶ περὶ τῶν ἐν ᾅδου μάλιστα ἐμπείρως ἔχοντες. Ταύτης δὲ ὑπουργίας δῶρά τε καὶ τιμὰς λαμβάνουσιν ἀξιολόγους· τῷ δὲ κοινῷ τῶν Ἰνδῶν μεγάλας παρέχονται χρείας.

(y) Diod. II, p. 81. Χαλδαῖοι τοίνυν τῶν ἀρχαιοτάτων ὄντες Βαβυλωνίων, τὴν μὲν αἵρεσιν τῆς πολιτείας παραπλησίαν ἔχουσι τοῖς κατ' Αἴγυπτον ἱερεῦσι· πρὸς γὰρ τῇ θεραπείᾳ τῶν θεῶν τεταγμένοι πάντα τὸν τοῦ ζῆν χρόνον φιλοσοφοῦσι.

Id. I, p. 17. Τοὺς δὲ ἱερεῖς καταστήσασθαι παραπλησίως τοὺς καὶ Αἴγυπτον ἀτελεῖς καὶ πάσης λειτουργίας ἀπολελυμένους, οὓς Βαβυλώνιοι καλοῦσι Χαλδαίους.

les combloient d'honneurs & de biens ; mais pour prévenir l'abus qu'ils auroient pu faire du crédit que la religion leur donnoit auprès des peuples, dans plusieurs pays les Princes étoient pris dans l'ordre des Prêtres ou des Philosophes, ou s'ils n'en étoient point, ils s'y faisoient associer avant que d'exercer aucun acte de souveraineté.

XV. Incertitude du nombre des classes chez les Égyptiens.

Quant au nombre des classes, il est incertain s'il étoit le même en Égypte que dans l'Inde; selon Diodore de Sicile *(z)*, l'ordre des Prêtres possédoit le tiers des fonds de l'Égypte, un autre tiers formoit le domaine du Roi, & le dernier appartenoit aux militaires; le commun des habitans étoit divisé en trois classes, les laboureurs, les pasteurs de troupeaux de différente espèce, & les artisans. Le récit de cet historien ne nous donne que cinq classes, ceux qui étoient occupés du ministère de la religion, ceux qui étoient chargés de la défense de l'État, ceux qu'on employoit à la culture des terres, la portion destinée à la garde des troupeaux, & ceux qui exerçoient les arts mécaniques. Strabon en compte encore moins : « Tout le » peuple de l'Égypte, dit cet auteur *(a)*, étoit partagé en trois » parties, dont une étoit destinée à la guerre, la seconde cultivoit » les terres, & la troisième étoit consacrée aux fonctions du » sacerdoce ; de sorte que les uns étoient occupés de ce qui » concernoit le culte des Dieux, pendant que les autres n'avoient » d'autre emploi que ce qui regardoit les hommes : de ces » derniers, ajoute Strabon, les uns étoient destinés à la guerre, & les autres à l'agriculture & aux arts mécaniques ». On n'aperçoit, dans ce texte, que quatre classes au plus, les Prêtres, les gens de guerre, les laboureurs & les artisans. Hérodote ne parle point des laboureurs, & néanmoins il compte sept classes

(z) Diodor. I, p. 46 & 47. Τῆς δὲ χώρας ἁπάσης εἰς τρία μέρη διῃρημένης, τὴν μὲν πρώτην ἔχει μερίδα τὸ σύστημα τῶν ἱερέων... τὴν δὲ δευτέραν μοῖραν οἱ βασιλεῖς παρειλήφασι... τὴν δὲ μερίδα τὴν τελευταίαν ἔχουσιν οἱ μάχιμοι.... ἔστι δὲ ἕτερα συντάγματα τῆς πολιτείας τρία, τό τε τῶν νομέων, καὶ τὸ τῶν γεωργῶν, ἔτι δὲ τὸ τῶν τεχνιτῶν.

(a) Strab. XVI, p. 541. Τριχῇ τὸ πλῆθος διεῖλον· τοὺς μὲν στρατιώτας ἐκάλεσαν, τοὺς δὲ γεωργούς, τοὺς δὲ ἱερέας, καὶ τοὺς μὲν ἱερῶν ἐπιμελητάς, τοὺς δὲ ἄλλους τῶν περὶ ἀνθρώπων· καὶ τοὺς μὲν ἐν τῷ πολέμῳ, τοὺς δὲ ὅσα ἐν τῇ εἰρήνῃ, γῆν τε καὶ τὰς τέχνας ἐργαζομένους.

parmi les Égyptiens; mais il eſt le ſeul qui nous ait donné ce nombre de claſſes égyptiennes : la première, dit-il *(b)*, étoit celle des Prêtres, les militaires formoient la ſeconde, la troiſième étoit compoſée des bouviers, ou de ceux qui avoient ſoin des bêtes à cornes; ceux qui gardoient les porcs, qu'il diſtingue des précédens, faiſoient la quatrième; tous les marchands étoient compris dans la cinquième; la ſixième étoit celle des interprètes : Hérodote ne nous dit point ici qui étoient ces interprètes, ni quelles étoient leurs fonctions; mais dans un autre endroit *(c)* il nous apprend qu'ils étoient les deſcendans de ces jeunes Égyptiens que Pſammétichus avoit mis ſous la diſcipline des Ioniens & des Cariens, qu'il avoit attirés dans ſes États pour les inſtruire dans la langue grecque : dans la dernière claſſe enfin étoient tous les gens d'eau, c'eſt-à-dire ceux qui conduiſoient des barques ou des vaiſſeaux.

XVI. Les Tribus des Indiens n'avoient ni le même ordre, ni les mêmes dénominations que les claſſes des Égyptiens.

En admettant le nombre marqué dans Hérodote, le rapport entre l'Égypte & l'Inde n'en ſeroit pas plus ſenſible; les Tribus des Indiens, car c'eſt le nom que leur donnent quelquefois Strabon & Diodore, n'avoient ni le même ordre, ni les mêmes dénominations que celles des Égyptiens : ces deux auteurs, après avoir dit que toute la nation des Indiens étoit diviſée en ſept claſſes *(d)*, & après avoir mis les Prêtres dans la première, ajoutent que la ſeconde eſt celle des laboureurs, qui eſt la plus nombreuſe, & qui ſont diſpenſés de la guerre & des autres offices publics pour ne s'occuper que de l'agriculture; que la troiſième comprend les paſteurs de toute ſorte de bétail, qui n'habitent ni dans les villes, ni dans les villages, & qui

(b) Herod. II, p. 174. Ἔστι δὲ Αἰγυπτίων ἑπτὰ γένεα, καὶ τούτων οἱ μὲν ἱρέες, οἱ δὲ μάχιμοι.... οἱ δὲ βουκόλοι, οἱ δὲ συβῶται, οἱ δὲ κάπηλοι, οἱ δὲ ἑρμηνέες, οἱ δὲ κυβερνάται.

(c) Id. ibid. p. 170. Καὶ δὴ καὶ παῖδας παρέβαλε αὐτοῖσι Αἰγυπτίους, τὴν ἑλλάδα γλῶσσαν ἐκδιδάσκεσθαι· ἀπὸ δὲ τούτων ἐκμαθόντων τὴν ἑλλάδα γλῶσσαν, οἱ νῦν ἑρμηνέες ἐν Αἰγύπτῳ γεγόνασι.

(d) Strab. XV, p. 484. Diod. II, p. 88. Δεύτερον δ' ἐστὶ μέρος τὸ τῶν γεωργῶν... τρίτον ἐστὶ φῦλον τὸ τῶν βουκόλων, καὶ ποιμένων καὶ καθόλου πάντων τῶν νομέων... τέταρτον δ' ἐστὶ μέρος τὸ τῶν τεχνιτῶν, καὶ τούτων οἱ μὲν εἰσιν ὁπλοποιοί, οἱ δὲ τοῖς γεωργοῖς ἢ πᾶσιν ἄλλοις τὰ χρήσιμα πρὸς ὑπηρεσίαν κατασκευάζουσιν.... πέμπτον δὲ στρατιωτικόν..... ἕκτον δ' ἐστὶ τὸ τῶν ἐφόρων... ἕβδομον δ' ἐστὶ μέρος τὸ βουλεῦον.

paſſent toute leur vie ſous des tentes; que les ouvriers compoſent la quatrième claſſe, & qu'entre eux les uns travaillent à la fabrique des armes, & que les autres font les inſtrumens néceſſaires au labourage & aux différens uſages de la vie; que dans la cinquième claſſe ſont les ſoldats & ceux qui ſuivent les armées, & que cette claſſe eſt la plus nombreuſe après celle des laboureurs; que la ſixième eſt celle des Éphores, c'eſt-à-dire des inſpecteurs chargés de s'informer exactement de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur du pays, & d'en faire un rapport fidèle au Roi, ou, ſi c'eſt une République, aux Magiſtrats qui la gouvernent; enfin que la ſeptième, qui eſt la moins nombreuſe, mais la plus conſidérable par la nobleſſe & par la prudence de ceux qui la compoſent, eſt formée des Sénateurs, dont les uns aſſiſtent le Prince de leurs conſeils, les autres exercent les charges de l'État, & d'autres rendent la juſtice, & que c'eſt de cette claſſe qu'on tire les Gouverneurs des provinces & les Généraux d'armée. La différence entre l'Égypte & l'Inde ne peut être plus marquée; les gens de guerre, dont Hérodote, Strabon & Diodore forment la ſeconde claſſe des Égyptiens, ne compoſoient dans l'Inde que la cinquième; les laboureurs, omis par Hérodote, mais que Strabon & Diodore ont mis au troiſième rang en Égypte, tenoient le ſecond chez les Indiens: mais ce qui mérite plus d'attention, eſt que les interprètes & les conducteurs de barque, dont Hérodote a fait la ſixième & la ſeptième tribu de l'Égypte, ne paroiſſent point parmi les claſſes Indiennes, & que les Éphores & les Sénateurs ou Conſeillers, dont étoient compoſées deux claſſes Indiennes, ſelon Strabon & Diodore, ne s'aperçoivent dans aucun des auteurs qui nous ont donné la diviſion du peuple de l'Égypte. Je paſſe au ſecond rapport, ſur lequel on inſiſte, & que je regarde comme une preuve auſſi équivoque que ce premier d'une origine égyptienne.

XVII.
2.° *Conformité.*
La Philoſophie tranſmiſe par tradition : il en étoit

II. La Philoſophie ne s'enſeignoit dans l'Inde, comme dans l'Égypte, que par tradition, je l'avoue; mais cette méthode eſt la première qui ait été uſitée dans le monde, & elle a été commune à tous les peuples: « Chez les Chaldéens, dit

Diodore de Sicile *(e)*, la Philoſophie demeure toujours dans la même famille; elle paſſe du père au fils, & ils ſe diſpenſent de toute autre fonction; ainſi n'ayant pour maîtres que leurs parens, la jalouſie ne fait rien cacher à celui qui enſeigne, & le diſciple apporte toute la docilité néceſſaire pour s'inſtruire: ayant commencé dès le bas âge, ils acquièrent une grande habitude dans les matières qui ſont l'objet de leurs études, ſoit par la facilité qu'on a d'apprendre dans l'enfance, ſoit par la longueur du temps qu'ils y emploient». Cet hiſtorien étend ſa réflexion à tous les peuples, qu'il appelle barbares par oppoſition aux Grecs. C'étoit, en effet, l'ancienne manière d'enſeigner la Philoſophie; par-tout elle ne ſe tranſmettoit que de vive voix; cette manière, en uſage chez les anciens Druides & chez les Gymnoſophiſtes, ſubſiſte encore aujourd'hui dans l'Inde; leur Philoſophie n'ayant point d'autre fondement que la tradition, n'eſt point contentieuſe, & ne donne aucun lieu aux raiſonnemens ſubtils ou captieux. Telle étoit encore l'ancienne Philoſophie: «Les Anciens, dit S.[t] Clément d'Alexandrie *(f)*, n'étoient point portés à la diſpute, ni à former des doutes; au lieu que les philoſophes Grecs, poſſédés du vain deſir des louanges, ſe jettent par leurs diſputes, en ſe réfutant les uns les autres, dans des bagatelles ou des queſtions inutiles». Le reproche que ce Père fait aux philoſophes Grecs ne peut tomber que ſur les modernes, car la Philoſophie de ceux qui les avoient précédés étoit toute traditionnelle; ils n'enſeignoient à leurs diſciples que ce qu'eux-mêmes avoient appris de leurs maîtres, & le diſciple n'avoit point d'autre preuve à alléguer de ce qu'il avoit avancé, que l'autorité de celui qui l'avoit inſtruit; de-là

De même parmi tous les peuples.

(e) Diodor. II, p. 82. Παρὰ μὲν τοῖς Χαλδαίοις ἐκ γένους ἡ τούτων φιλοσοφία παραδέδοται, καὶ παῖς παρὰ πατρὸς διαδέχεται τῶν ἄλλων λειτουργιῶν πασῶν ἀπολελυμένος· διὸ καὶ γονεῖς ἔχοντες διδασκάλους, ἅμα μὲν ἀφθόνως ἅπαντα μανθάνουσιν, ἅμα δὲ τοῖς παραγγελλομένοις προσέχουσι πιστεύοντες βεβαιότερον· ἔπειτ' εὐθὺς ἐκ παίδων συντρεφόμενοι τοῖς μαθήμασι μεγάλην ἕξιν εἰς τὴν ἀστρολογίαν περιποιοῦνται, διά τε τὸ τῆς ἡλικίας εὐδίδακτον, καὶ διὰ τὸ πλῆθος τοῦ καρτερουμένου χρόνου.

(f) Clem. Alex. Strom. VIII, p. 768. Οἱ μὲν νεώτεροι τῶν παρ' Ἕλλησι φιλοσόφων, ὑπὸ φιλοτιμίας κενῆς τε καὶ ἀπλοῦς ἐλεγκτικῶς ἅμα καὶ ἐριστικῶς εἰς τὴν ἄχρηστον εἰσάγονται φλυαρίαν; ἔμπαλιν δὲ ἡ βάρβαρος φιλοσοφία τὴν πᾶσαν ἔριν ἐκβάλλουσα.

l'αὐτὸς ἔφα, si célèbre dans l'école de Pythagore; Platon lui-même, dans tout ce qui concernoit la Physique, en appeloit à la tradition, quoique sur toute autre matière il fût dans l'usage de s'étendre en raisonnemens.

XVIII. 3.e Conformité. La double doctrine : elle a été en usage par-tout.

III. A cette manière d'enseigner la Philosophie se joignoit la double doctrine, qui étoit en usage dans l'Inde, comme elle y est encore aujourd'hui; les Philosophes Indiens se réservoient la connoissance de leurs mystères, & pour cacher aux peuples leurs véritables sentimens, ils ne lui proposoient que des énigmes ou des allégories, dont ils ne lui développoient point le sens : « Ils débitoient, dit Strabon *(g)*, des fictions sur l'im- » mortalité de l'ame & sur les tribunaux des enfers, comme a fait Platon ». Ce qu'ils disoient au peuple étoit mesuré par l'utilité qui pouvoit lui en revenir, & non par la vérité; leur enseignement public ne s'accordoit point avec leurs sentimens particuliers, c'est pour cela qu'ils exigeoient un secret inviolable de leurs disciples, quils ne communiquoient leur doctrine qu'avec précaution, à ceux qu'ils avoient long-temps éprouvés, & qu'ils avoient jugés incapables d'en abuser; ils n'en parloient pas même à leurs femmes, dans la crainte qu'elles ne la divulgassent parmi les prophanes : les prêtres & les philosophes Egyptiens en usoient de même, mais tous les Philosophes des autres Nations se conduisoient ainsi à l'égard du vulgaire.

XIX. Elle avoit lieu chez les Chaldéens, chez les Perses, chez les Syriens, chez les Druides.

Les Chaldéens, comme on vient de le voir, renfermoient leur Philosophie dans une même famille : « Ce ne sont point, » dit S.t Clément d'Alexandrie *(h)*, les Égyptiens seuls, qui ont » caché leur doctrine, ou leurs véritables sentimens, sous des » symboles ou des allégories, dont le sens n'étoit point compris » par le peuple; tous ceux qui se sont appliqués à la Philosophie, chez les barbares, ont fait la même chose ». Origène, dans sa réponse à Celse, dépose aussi de l'universalité de la double doctrine, en s'exprimant ainsi : « Ce que je dis des Sages de l'Égypte :

(g) Strab. XV, p. 490. Παραπλέκουσι δὲ καὶ μύθους, ὥσπερ καὶ Πλάτων, περί τε ἀφθαρσίας ψυχῆς καὶ τῶν καθ' ᾅδου κρίσεων.

(h) Clem. Alex. Strom. V, p. 567. Ἀλλὰ γὰρ οὐ μόνον Αἰγυπτίων οἱ λογιώτατοι, πρὸς δὲ καὶ τῶν ἄλλων βαρβάρων, ὅσοι φιλοσοφίας ὠρέχθησαν, τὸ συμβολικὸν εἶδος ἐζήλωσαν.

l'Égypte *(i)*: je pourrois le dire des Perſes, qui ont des myſtères, ſacrés qui ne ſont connus que des Savans, & dans leſquels le peuple, qui y eſt admis, n'aperçoit que des ſignes extérieurs, ſans s'inquiéter de ce que ces ſignes repréſentent : il faut, ajoute-t-il, en dire autant des Indiens, des Syriens, & de tous ceux qui ont en même temps des écritures & des fables ». S.[t] Clément d'Alexandrie compte les Scythes parmi ceux qui cachoient ce qu'ils penſoient ſous le voile des fables & des allégories. Les Druides ne permettoient point à leurs diſciples de mettre par écrit les leçons qu'ils leur donnoient, & une des raiſons de cette défenſe, alléguée par Céſar *(k)*, étoit qu'ils ne vouloient point que leur doctrine devînt publique.

Clem. Alex. Strom. V, pag. 567.

XX.
Et chez les Grecs.

Les Grecs, qui avoient appris la Philoſophie des barbares, avoient auſſi reçu d'eux l'uſage de la double doctrine: « Pourquoi, dit S.[t] Clément d'Alexandrie *(l)*, m'arrêterois-je à compter les barbares chez qui cet uſage étoit établi, puiſque les Grecs eux-mêmes cachoient leur doctrine ». Pythagore ne s'exprimoit devant le vulgaire que par des ſymboles, dont il ne lui dévoiloit pas la ſignification, & il ne vouloit point que ſes diſciples communiquaſſent au peuple ce qu'il leur enſeignoit en particulier; ceux qui violoient le ſecret étoient chaſſés ignominieuſement de ſon école *(m)*, les autres n'avoient plus aucun commerce avec eux, on les regardoit comme morts, & on leur conſtruiſoit un monument comme s'ils euſſent été enterrés: on a vu des diſciples de ce Philoſophe garder leur ſecret avec une telle

(i) Orig. cont. Celſ. I, p. 11. Ἃ δὲ εἶπον περὶ Αἰγυπτίων σοφῶν τε καὶ ἰδιωτῶν, δυνατὸν εἰπεῖν καὶ περὶ Περσῶν, παρ' οἷς εἰσι τελεταὶ πρεσβευόμεναι μὲν λογικῶς ὑπὸ τῶν παρ' αὐτοῖς λογίων, συμβολικῶς δὲ γινόμεναι ὑπὸ τῶν παρ' αὐτοῖς πολλῶν καὶ ἐπιπολαιοτέρων. Τὸ δ' αὐτὸ καὶ περὶ Σύρων καὶ Ἰνδῶν, καὶ τῶν ὅσοι καὶ μύθους καὶ γράμματα ἔχουσι λεκτέον.

(k) Cæſ. de bell. Gall. VI. *Neque fas exiſtimant ea litteris mandare .... id mihi duabus de cauſis inſtituiſſe videntur, quòd neque in vulgus efferri velint.*

(l) Clem. Alex. Strom. V, p. 568. Καὶ τί μοι περὶ τοὺς βαρβάρους ἐνδιατρίβειν, ἐξὸν αὐτοὺς τοὺς Ἕλληνας σφόδρα τῇ ἐπικρύψει κεχρημένους παραστῆσαι.

(m) Iambl. vit. Pyth. p. 246. Τὸν γοῦν πρῶτον ἐκφάναντα τὴν τῆς συμμετρίας καὶ ἀσυμμετρίας φύσιν τοῖς ἀναξίοις μετέχειν τῶν λόγων, οὕτω φασὶν ἀποστυγηθῆναι, ὡς μὴ μόνον ἐκ τῆς κοινῆς συνουσίας καὶ διαίτης ἐξορισθῆναι, ἀλλὰ καὶ τάφον αὐτοῦ κατασκευασθῆναι.

fidélité, que tourmentés par des tyrans qui vouloient connoître les myſtères de leur Philoſophie, on en a vu, dis-je *(n)*, ſe couper la langue avec leurs dents, dans la crainte que la violence des douleurs ne leur arrachât malgré eux leur ſecret. Platon lui même avoit une double doctrine; on a vu ci-deſſus que Strabon a reconnu que ce Philoſophe débitoit au peuple des fictions ſur l'immortalité de l'ame & ſur les tribunaux des enfers, & nous apprenons de lui-même qu'il étoit fort réſervé à parler de Dieu ſelon ſes véritables ſentimens, & que dans les lettres qu'il écrivoit *(o)*, il ne s'exprimoit qu'énigmatiquement, afin que ſi la lettre venoit à ſe perdre, celui entre les mains de qui elle tomberoit ne pût l'entendre. Cette diſtinction de la double doctrine eſt ſi néceſſaire, que ſans elle on ne peut pénétrer la véritable penſée de Platon; ſes propres diſciples nous en ont averti, & quelques-uns d'eux ont compoſé des traités pour diſtinguer les dialogues où il expoſoit ce qu'il penſoit réellement, de ceux où il ſe conformoit au langage du vulgaire. Numénius *(p)* avoit écrit ſur la doctrine ſecrette de ce Philoſophe, c'eſt-à-dire ſur ſes opinions réelles; ſon ouvrage ne ſubſiſte plus aujourd'hui, mais il eſt ſuppléé par celui d'Albinus, ancien philoſophe Platonicien *(q)*, qui nous a marqué quels étoient les dialogues écrits ſelon la doctrine politique, c'eſt-à-dire la doctrine extérieure, ou celle qui ſe débitoit au peuple. Galien nous a auſſi donné la même clef, en nous prévenant *(r)* que le *Timée* contenoit la doctrine

(n) Clem. Alex. Strom. IV, p. 496. Ζήνων ὁ Ἐλεάτης ἀναγκαζόμενος κατειπεῖν τι τῶν ἀπορρήτων, ἀντεῖχεν πρὸς τὰς βασάνους, οὐδὲν ἐξομολογούμενος· ὅς γε καὶ τελευτῶν τὴν γλῶσσαν ἐκτρώγων προσέπτυσε τῷ τυράννῳ.... ὁμοίως καὶ Θεόδοτος ὁ Πυθαγόρειος ἐποίησεν καὶ Παῦλος ὁ Λακύδου γνώριμος.

(o) Plat. ep. 2. Φὴς γάρ δὴ κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον, οὐχ ἱκανῶς ἀποδεδεῖχθαί σοι περὶ τῆς τοῦ πρώτου φύσεως· φραστέον δή σοι δι' αἰνιγμῶν, ἵν' ἄν τι ἡ δέλτος ἢ πόντου ἢ γῆς ἐν πτυχαῖς πάθῃ, ὁ ἀναγνοὺς μὴ γνῷ.

(p) Euſeb. Præp. evang. XIII. Νουμηνίου, ἐκ τῶν παρὰ Πλάτωνι ἀπορρήτων.

(q) Ap. Fabric. Bibl. Græc. III, p. 46. Τῶν μὲν οὖν Πλάτωνος διαλόγων ὑπάγονται τῷ μὲν φυσικῷ . . . τῷ δὲ πολιτικῷ Κρίτων, Φαίδων, Μίνως, Συμπόσιον, Νόμοι, Ἐπιστολαί, Ἐπινομίς, Μενέξενος, Κλειτοφῶν, Φίληβος.

(r) Galen. fragment. de ſubſt. Naturalium facult. Πλάτων μὲν αὐτὸς ἔμψυχα μὲν ἀεὶ λέγει τὰ ζῶα, τοὺς λίθους δὲ καὶ τὰς πόας, καὶ τὰ ξύλα, καὶ καθόλου φάναι τὰ φυτὰ πάντα τῶν ἀψύχων σωμάτων

ésotérique ou intérieure; que dans ce dialogue, Platon exposoit à ses disciples & à quelques amis choisis, ses véritables principes; & que tous les dialogues où il refusoit une ame aux pierres, aux bois & à tout ce que nous appelons les parties inanimées de la Nature, ne présentoient que la doctrine exotérique ou extérieure.

XXI.
Cet usage justifié par les plus sages du paganisme.

Quelque contraire que fût cet usage au caractère de la religion, dont le but ne doit être que d'éclairer l'homme sur le véritable objet de son culte, de lui proposer distinctement la fin à laquelle il doit tendre, & de lui prescrire, sans équivoque, les moyens d'y arriver; il étoit devenu si universel, que les plus grands hommes du paganisme prétendoient le justifier: le célèbre pontife Scævola le fondoit sur l'utilité de ceux à qui l'on parloit, car il disoit *(s)* qu'il étoit avantageux au peuple d'être trompé dans ce qui concernoit la religion; &, suivant Varron *(t)*, il y avoit des vérités dont il n'étoit point utile au vulgaire d'être instruit, & des choses fausses qu'il étoit expédient que le peuple crût vraies. Strabon, quelque judicieux qu'il fût, pensoit de même *(u)*, que des discours philosophiques, c'est-à-dire exacts & conformes à la vérité, ne pouvoient porter à la religion & à la piété le commun des hommes, & que, pour leur en inspirer les sentimens, il falloit nécessairement recourir à la superstition, qui ne peut s'insinuer dans les esprits qu'au moyen des fables. Un usage aussi universel, répandu chez tous les peuples & dans tous les temps, ne peut être un caractère distinctif de l'Égyptianisme.

τῆς φύσει· ἀλλ' ὅταν ἐν Τιμαίῳ τὴν φυσικὴν διαιρεῖν ὀλίγοις ἀκροαταῖς κατακολουθεῖν ἐπιστημονικοῖς λόγοις δυναμένοις ἀπομένοντας τῶν πολλοῖς δοκούντων, εἰς ὅλον τὸν κόσμον ἐκπεπτωκέναι λέγει ψυχήν· αὐτῷ διαφωνίαν οὐ χρὴ τοῦτο νομίζειν τῶν τ' ἄνδρας ἑαυτῷ τἀναντία λέγοντος, ὥσπερ οὐδ' Ἀριστοτέλους, ἢ Θεοφράστου, τὰ μὲν τοῖς πολλοῖς γεγραφότων, τὰς δ' ἀκροάσεις τοῖς ἑταίροις.

(s) Ap. S. Aug de Civit. IV, c. 10. *Expedire existimat falli in religione civitates.*

(t) Ibid. *Varro de religionibus loquens evidenter dicit, multa esse vera quæ vulgo scire non sit utile, multaque, quæ tametsi falsa sint, aliter existimare populum expediat.*

(u) Strab. I, p. 13. Οὐ γὰρ ὄχλον τε γυναικῶν καὶ παντὸς χυδαίου πλήθους ἐπαγαγεῖν λόγῳ δυνατὸν φιλοσόφῳ, καὶ προσκαλέσασθαι πρὸς εὐσέβειαν καὶ ὁσιότητα, καὶ πίστιν, ἀλλὰ δεῖ καὶ διὰ δεισιδαιμονίας· τοῦτο δ' οὐκ ἄνευ μυθοποιΐας καὶ τερατείας.

XXII. *4.e Conformité.* Repréſentations des Dieux : ces repréſentations n'étoient point les mêmes dans l'Inde que dans l'Égypte.

IV. Nous ignorons la forme ſous laquelle les anciens Indiens repréſentoient leurs Dieux, mais celle qu'ils leur donnent aujourd'hui eſt fort différente de ce que nous connoiſſons des dieux Égyptiens; ces derniers ſont beaucoup plus ſimples, ce ſont des figures d'animaux connus, ou des corps humains ſurmontés de têtes d'animaux, ou au contraire des corps d'animaux chargés de têtes humaines; au lieu que les figures des Dieux Indiens ſont entièrement monſtrueuſes, & l'on n'aperçoit à cet égard aucune conformité entre l'Inde & l'Égypte.

XXIII. *5.e Conformité.* L'immortalité de l'ame & la métempſycoſe.

V. Le rapport eſt plus marqué dans les dogmes de l'immortalité de l'ame & de la métempſycoſe, qui ſont effectivement communs aux Égyptiens & aux Indiens; mais j'oppoſe à ce rapport ce que j'ai déjà obſervé ſur les précédens.

XXIV. L'immortalité de l'ame eſt un dogme auſſi ancien que le monde.

Le dogme de l'immortalité de l'ame eſt auſſi ancien que le monde, & il peut être regardé comme un reſte de la première tradition du genre humain; Cicéron, en différens endroits de ſes ouvrages, nous le repréſente *(x)* comme enſeigné par la Nature même, cru de tout le genre humain, & admis dans les temps les plus reculés; & ſon auteur eſt ſi ancien que, ſelon Plutarque, il eſt entièrement inconnu: s'il y avoit quelque préférence à donner à cet égard, ce ne ſeroit point aux Egyptiens qu'elle ſeroit dûe: « Je ſais, dit Pauſanias *(y)*, que » les Chaldéens & les Mages des Indes ſont les premiers qui » aient dit que les ames des hommes ſont immortelles; les Grecs » ont dit la même choſe après eux, & ſur-tout Platon fils d'Ariſton. »

XXV. La métempſycoſe ne paroît point avoir été inventée par les Égyptiens.

Phot. Bibl. cod. CCXIV, p. 551.

La métempſycoſe, qui ſuppoſe l'exiſtence de l'ame après ſa ſéparation du corps & ſon immortalité, ſans la croyance de laquelle elle n'auroit jamais été admiſe, a été inventée par les Philoſophes, ſelon Hiéroclès, dont Photius nous a donné des extraits pour juſtifier la conduite de la Providence ici bas,

(x) Cic. Tuſc. qu. 1, p. 1109. *Naturam ipſam de immortalitate animorum agere . . . quòd ſi omnium conſenſus naturæ vox eſt, &c.*

(y) Pauſan. Meſſen. p. 142. Ἐγὼ δὲ Χαλδαίους καὶ Ἰνδῶν τοὺς Μάγους πρώτους οἶδα εἰπόντας ὡς ἀθάνατός ἐστιν ἀνθρώπου ψυχὴ, καί σφισι καὶ Ἑλλήνων ἄλλοι τε ἐπείσθησαν, καὶ οὐχ ἥκιστα Πλάτων ὁ Ἀρίστωνος.

ou plutôt, comme je le ferai voir dans la suite, pour prévenir les mauvais effets qu'auroit pu produire dans le vulgaire, leur dogme favori de la réfusion de l'ame dans son principe. Les Égyptiens sont-ils les auteurs de ce dogme, ou l'ont-ils reçu des Indiens? c'est une question, dit M. Huet *(z)*, qui demanderoit de longues discussions: Hérodote en attribue l'invention aux Égyptiens, « ils sont les premiers, selon lui *(a)*, qui croyant l'ame immortelle, ont dit que lorsque le corps « qu'elle anime est détruit, elle entre dans celui de quelqu'animal, « & qu'après avoir passé dans les différentes espèces d'animaux « terrestres, aquatiques ou aëriens, elle revient dans un corps « humain, enfin que ce circuit de l'ame dure trois mille ans; « cependant, ajoute-t-il, quelques Grecs que je connois, & que « je ne veux point nommer, se sont donnés les uns plus tôt, « les autres plus tard, pour les auteurs de cette opinion ». L'accusation de plagiat, intentée par Hérodote contre quelques Grecs, ne peut tomber que sur Pherecydes & sur Pythagore, qui ont enseigné la métempsycose; mais ces Philosophes ne l'avoient point apprise des Égyptiens, nous pouvons l'assurer de Pherecydes, que Suidas dit être le premier des Grecs qui ait parlé du passage des ames d'un corps dans un autre; ce Philosophe tenoit ce dogme des Phéniciens, car il n'avoit point eu d'autres maîtres *(b)* ni d'autres guides dans l'étude de la Philosophie, que quelques livres secrets de cette nation qui lui étoient tombés entre les mains. Pythagore, son disciple, pouvoit l'avoir reçu de lui, ou l'avoir appris des Chaldéens

(z) Huet. Origen. II, Quæst. VI, n.° 20. *An ab Indis verò ad Ægyptios transierit, an ab his ad illos, res est non parvæ disquisitionis.*

(a) Herod. II, p. 154. Πρῶτοι δὲ καὶ τὸν λόγον Αἰγύπτιοί εἰσι εἰπόντες, ὡς ἀνθρώπου ψυχὴ ἀθάνατός ἐστι· τοῦ σώματος δὲ καταφθίνοντος ἐς ἄλλο ζῶον αἰεὶ γινόμενον ἐσδύεται· ἐπὰν δὲ περιέλθῃ πάντα τὰ χερσαῖα, καὶ τὰ θαλάσσια καὶ τὰ πετεινά, αὖθις ἐς ἀνθρώπου σῶμα γινόμενον ἐσδύνειν· τὴν περιήλυσιν δὲ αὐτῇ γίνεσθαι ἐν τρισχιλίοισι ἔτεσι· τούτῳ τῷ λόγῳ εἰσὶ οἳ Ἑλλήνων ἐχρήσαντο οἱ μὲν πρότερον, οἱ δὲ ὕστερον ὡς ἰδίῳ ἑωυτῶν ἐόντι, τῶν ἐγὼ εἰδὼς τὰ οὐνόματα οὐ γράφω.

(b) Suid. voc. Φερεκύδης. Αὐτὸν δὲ οὐκ ἐσχηκέναι καθηγητήν, ἀλλ' ἑαυτὸν ἀσκῆσαι κτησάμενον τὰ Φοινίκων ἀπόκρυφα βιβλία. . . . καὶ πρῶτον τὸν περὶ μετεμψυχώσεως λόγον εἰσηγήσασθαι.

& des Indiens qui le professoient long-temps avant lui, & chez lesquels il avoit voyagé.

XXVI. Elle a été admise par presque tous les peuples, par ceux mêmes qui n'ont eu aucune liaison avec l'Égypte.

On ne doute point que la métempsycose ne fût un des articles de la doctrine, du moins extérieure des Indiens. *Boutta* ou *Fo* l'avoit enseignée à ses disciples mille ans ou environ avant l'Ere vulgaire; & s'il étoit possible de compter sur le suffrage de Philostrate, on pourroit dire que cette doctrine seroit passée de l'Inde dans l'Égypte: car Apollonius ayant demandé à Jarchas ce qu'il pensoit de l'ame, ce chef des Gymnosophistes de l'Inde, lui répond *(c)*, « nous pensons » ce que Pythagore vous a appris, & ce que nous avons nous-mêmes enseigné aux Égyptiens ». Si l'on en croit Apulée, ce n'étoit point des Égyptiens, mais des Indiens que Pythagore avoit appris ce dogme; il étoit en effet généralement reçu dans l'Inde, au lieu qu'en Égypte c'étoit une doctrine particulière à quelques Prêtres ou Philosophes; car pendant que ceux-ci prétendoient que l'ame après la mort venoit animer d'autres corps, d'autres soutenoient qu'elle descendoit dans un lieu souterrain, qui en Égyptien étoit appelé *Amenthes*, d'où elle ne devoit plus sortir; & il y en avoit qui croyoient que les ames alloient après la mort se réunir aux astres, d'où elles étoient descendues sur la terre, ce qui résultoit de la prière usitée pour les morts en Égypte. Ce partage de sentimens n'annonce point un dogme national; il indique plutôt une doctrine étrangère admise par les uns & rejetée par les autres: mais ce qui est certain, c'est que ce dogme faisoit partie de la doctrine des Chaldéens, voisins des Indiens; elle étoit répandue dans tout l'Orient, elle avoit aussi pénétré dans l'Occident, & elle étoit reçue de tous les peuples qui croyoient l'immortalité de l'ame. Porphyre nous assure *(d)* que c'étoit un des dogmes de la première secte des Mages de Perse, mais il a peut-être confondu la palingénésie avec la métempsicose.

Plut. de Isid. & Osir.

Porphyr. de abst.

(c) Philostr. de vit. Apoll. III, c. 6. Ἀναλαβὼν ἐν τῇ ἐρωτήσει, περὶ ψυχῆς δὲ, εἶπε, πῶς φρονεῖτε; ὥς γε, εἶπε, Πυθαγόρας μὲν ὑμῖν, ἡμεῖς δὲ Αἰγυπτίοις παρεδώκαμεν.

(d) Porphyr. de Abstin. IV, p. 399. Διῄρηντο δ' οὗτοι εἰς γένη τρία... καὶ γὰρ δόγμα πάντων ἐστὶν τῶν πρώτων τὴν μετεμψύχωσιν εἶναι.

L'empereur Julien *(e)* l'attribue aux Gètes; S.[t] Clément d'Alexandrie *(f)* le trouve chez les Thraces; les Germains le croyoient, selon Appien; & César nous apprend que les Druides l'enseignoient dans les Gaules *(g)*, c'est même à cette persuasion qu'il attribue la bravoure avec laquelle les Gaulois combattoient dans les occasions les plus périlleuses. Les Juifs même qui pendant leur captivité avoient entendu prêcher ce dogme à Babylone & dans les autres cantons où ils avoient été dispersés, l'avoient adopté avec quelque modification. Les Pharisiens, l'une des sectes qui s'élevèrent après leur retour, & qui croyoient l'immortalité de l'ame, pensoient *(h)* que celles des gens de bien pouvoient passer d'un corps humain dans un autre; & c'est à cette croyance devenue commune parmi le peuple, qu'il faut attribuer la réponse que les disciples firent à J. C. lorsqu'il leur demanda ce qu'on pensoit de lui, ou du fils de l'Homme; « les uns répondirent-ils *(i)*, disent que c'est Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie, ou « quelqu'un des Prophètes ». Cette doctrine pénétra même dans le christianisme où elle fut admise par plusieurs des sectes qui le divisèrent presque dès son commencement *(k)*. La métempsycose crue par tous les peuples de l'Orient, reçue de ceux même qui n'ont jamais été soupçonnés d'une origine Égyptienne, ne fournit donc point une preuve d'Égyptianisme dans l'Inde.

Appian. in Celtic.

(e) Julian. in Cæsar. p. 75. Καὶ γὰρ τὸ Γετῶν ἔθνος ἐξῆλον, οἱ τῶν πώποτε μαχιμωτάτοι γεγόνασιν οὐχ ὑπὸ ἀνδρείας μόνον τοῦ σώματος, ἀλλὰ καὶ τὴν ἔπεισεν αὐτοὺς ὁ τιμώμενος παρ' αὐτοῖς Ζάμολξις· οὐ γὰρ ἀποθνήσκειν, ἀλλὰ μετοικίζεσθαι νομίζοντες, ἑτοιμότερους ἑαυτοὺς ποιοῦσιν, οἱ τὰς ἀποδημίας ὑπομένουσι.

(f) Clem. Alexand. Strom. I, pag. 303. Ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ χαιμίδῃ Θρᾷκας τινὰς ἐπιστάμενος φαίνεται οἱ λέγονται ἀθανατίζειν τὴν ψυχήν.

(g) Cæsar. de bell. Gall. VI, *In primis hoc persuadere volunt non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

(h) Joseph. de Bell. VIII, c. 8, n. 14. Ψυχήν δὲ πᾶσαν μὲν ἄφθαρτον, μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην.

(i) Matth. XVI, 14. *At illi dixerunt: alii Joannem baptistam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis.*

(k) Hieron. in Matth. XXI. *Elias ergò Joannes dicitur, non secundùm stultos Philosophos, & quosdam hæreticos qui* μετεμψύχωσιν *introducunt.*

XXVII. *6.e Conformité. Le Phallus : le Lingam Indien diffère du Phallus Égyptien.*

VI. Je viens au *Phallus*, que les auteurs dont j'examine le ſentiment, comparent avec le *Lingam* ſi commun dans l'Inde, & ſur lequel ils inſiſtent le plus, pour établir que la religion des Indiens a pris ſa ſource en Égypte. J'obſerve d'abord que le *Lingam* des anciens Indiens n'avoit point la même forme qu'il a aujourd'hui: ce n'étoit point cette figure obſcène qui ſe voit dans la plupart des Pagodes ou Temples, c'étoit une ſtatue de dix à douze coudées de haut, qui repréſentoit l'homme & la femme, de manière qu'un côté du viſage, un bras, une main, un pied appartenoient à l'homme, & les autres membres à la femme. Sur tout le corps étoient repréſentés les montagnes, les mers, les fleuves, les animaux & les plantes; telle étoit la ſtatue que Bardéſane étant dans l'Inde vit, ſelon le rapport de Porphyre, dans un antre profond, & que les Brachmanes lui dirent que Dieu avoit donnée pour modèle à ſon fils, lorſqu'il lui avoit commandé de créer le monde : elle repréſentoit le principe actif & le principe paſſif de la génération de tous les êtres : cette eſpèce de *Lingam* ſe trouve encore aujourd'hui dans l'Inde, comme on le voit dans les figures des idoles de ce pays, qui ont été envoyées à M. le marquis de Marigny. Les Égyptiens repréſentoient auſſi dans quelques occaſions le *Phallus* par de petites ſtatues. Nous apprenons d'Hérodote *(l)* que dans une des fêtes de Bacchus, au lieu du *Phallus* ordinaire, ils avoient de petites ſtatues d'une coudée de haut, qui étoient portées par des femmes; mais ces petites ſtatues qui ne repréſentoient que le ſexe viril, étoient différentes de celles de l'Inde, qui réuniſſoient les deux ſexes. Les Indiens ont réduit cette figure, mais j'ignore dans quel temps; & dans la réduction qu'ils en ont faite, ils n'ont conſervé que ce qui peut déſigner les deux principes. Cette figure réduite, à laquelle ils ont donné le nom de *Pulleiar* ou de *Lingam,* diffère encore de celle des Égyptiens. Ceux-ci n'avoient que le *Phallus* qui ſe portoit dans les proceſſions d'Oſiris ou Bacchus, au lieu que

Porphyr. de Styge, p. 283.

(l) Herodot. II, p. 122. Ἀντὶ δὲ φαλλῶν, ἄλλα δὲ ἐξευρημένα ὅσον τε πηχυαῖα ἀγάλματα νευρόσπαστα, τὰ δὲ περιφορέουσι κατὰ κώμας νεῦον τὸ αἰδοῖον.

les

les Indiens, y joignoient le *Mullos*, que Varron nous apprend se trouver *(m)* dans tous les Temples consacrés à la déesse *Libera* qu'on appeloit aussi Vénus.

J'ajoute que l'Égypte n'étoit point le seul pays où le *Phallus* fût consacré. Plusieurs autres peuples, comme nous le tenons de Diodore de Sicile *(n)*, l'employoient dans les mystères qu'ils célébroient en l'honneur de leurs Dieux, & ils le regardoient comme le principe de la génération de tous les animaux. Chez les Grecs, il étoit un des attributs particuliers de Mercure, & nous sommes avertis par Hérodote *(o)* que ce n'étoit point des Égyptiens qu'ils avoient reçu cette figure. « Les Athéniens, dit-il, l'avoient prise des Pélasges, & l'avoient communiquée aux « autres peuples de la Grèce. » Ces Pélasges étoient les premiers habitans de la Grèce, où ils demeuroient avant l'arrivée des colonies Égyptiennes ; & l'expression absolue dont se sert Hérodote, exclut l'origine Égyptienne, même médiate. On ne trouve point en effet chez les Égyptiens de figures de Mercure, telles qu'il nous les décrit. Le *Phallus* étoit, selon le géographe Ptolémée *(p)* consacré chez les Assyriens & chez les Perses.

XXVIII. Le *Phallus* consacré par d'autres que par les Égyptiens.

Il étoit en usage dans les cérémonies ou les mystères d'Adonis, qui étoit une des Divinités adorées par les Assyriens & par les Phéniciens. Ptolémée parlant des Orientaux qui étoient sous le triangle septentrional, qui comprend l'Assyrie & la Phénicie, dit que les habitans de ce pays adoroient Vénus & Mars, & qu'ils nommoient ce dernier Adonis. Les Perséens, dit aussi

XXIX. Il étoit en usage dans les mystères d'Adonis.

Ptol. Geogr. I.

(m) Ap. Aug. de Civit. VI, c. 9. *Liberum a liberamento appellari volunt, quod mares in coeundo, per ejus beneficium, emissis seminibus liberentur: hoc idem in feminis agere Liberam, quam etiam Venerem putant, quod & ipsam perhibeant semina emittere, & ob hoc Libero eandem virilem corporis partem in templo poni, femineam Liberæ.*

(n) Diod. l. I, p. 55. Καθόλου δὲ τὸ αἰδοῖον οὐ μόνον Αἰγύπτιοι, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων οὐκ ὀλίγοι καθιερώκασι κατὰ τὰς τελετὰς, ὡς αἴτιον τῆς τῶν ζώων γενέσεως.

(o) Herod. II, p. 123. Τοῦ δὲ Ἑρμέω τὰ ἀγάλματα, ὀρθὰ ἔχειν τὰ αἰδοῖα ποιεῦντες Ἕλληνες, οὐκ ἀπ' Αἰγυπτίων μεμαθήκασι, ἀλλ' ἀπὸ Πελασγῶν· πρῶτοι μὲν Ἑλλήνων ἁπάντων Ἀθηναῖοι παραλαβόντες, παρὰ δὲ τούτων ἄλλοι.

(p) Ptolem. Geogr. I. Καθιέρωνται δὲ παρ' αὐτοῖς τὰ γεννητικὰ μόρια διὰ τὸ τῶν ἐπισυνημμένων ἀστέρων σχηματισμὸν ὄντα ἀφροδισιακὸν φύσει.

Hefych. voc. Ἄϐωϐας.

Héfychius, appeloient cet Adonis *Abobas:* ces Perféens étoient les habitans d'une ville appelée *Perfa,* qu'Étienne de Byzance *(q)* place fur le bord ou dans le voifinage de l'Euphrate.

XXX. Adonis étoit un mortel, roi d'Affyrie.

Cet Adonis qui a donné occafion au culte du *Phallus*, étoit un mortel à qui fa qualité de roi d'Affyrie a fait donner ce nom, qui, dans la langue du pays & dans celle des Phéniciens fignifioit *Seigneur* ou *Maître;* fes fujets lui déférèrent dans la fuite les honneurs de la Divinité. Les Lacédémoniens qui adoptèrent fon culte, le nommèrent dans leur langue Κίρις ou Κῦρις, nom dérivé du grec ordinaire Κυρίος, qui a la même fignification qu'*Adon*, en Phénicien. Il a été appelé par d'autres, Mars, Ofiris, Bacchus, Thammuz.

Hefych. voc. Ἄδωνις.

XXXI. De qui il étoit fils.

[a] *Apollod. III, c. 13.*
[b] *Hygin. fab. 248.*
[c] *Bion. Idyll. I.*
[d] *Ovid. Metam. X.*
[e] *Apollod. III, c. 13.*
[f] *Anton. Liber. Metam. c. 33.*
[g] *Apollod. III, c. 13.*
[h] *Anton. Liber. Metam. c. 33.*

Apollodore [a], Hygin [b], Bion [c] & Ovide [d] le font fils de Cinyras. Panyafis dans Apollodore [e] & Antoninus Liberalis [f] lui donnent pour père Thoas ou Theias. Ce Theias, fuivant ce dernier auteur, étoit fils de Bélus; felon Héfiode [g], Adonis étoit né de Phœnix & d'Alphéfibée; mais ces différens fentimens fe réuniffent à nous faire regarder Adonis comme un Affyrien ou un Phénicien, car fuivant ces mêmes auteurs, Cinyras étoit un roi d'Affyrie, & Bélus eft connu dans les auteurs prophanes pour le premier qui ait régné dans cette partie de l'Orient. Sa domination a dû s'étendre jufque dans la Phénicie, puifqu'Antoninus Liberalis [h] fait naître Smyrna fa fille, nommée par d'autres Myrrha, fur le mont Liban. Adonis lui-même régna dans ce canton, & donna fon nom à une rivière *(r)* qui couloit dans le voifinage de cette montagne. Il eft vrai que Suidas *(f)* dit que Theias qu'il fuppofe père de Cinyras, étoit roi de Chypre; mais ce Prince régnoit en même-temps en Affyrie, puifque fon fils paffa de ce pays dans l'île de Chypre *(t)* où il bâtit la ville de Paphos.

XXXII. Sa femme étoit Syrienne.

La femme de cet Adonis étoit une Syrienne, c'eft-à-dire,

(q) Steph. voc. Πέσσα. Πόλις παρὰ τῷ Εὐφράτῃ καὶ Σαμοσάτοις· τὸ ἐθνικὸν Περσαῖος.

(r) Plin. Hift. Nat. V, c. 20. *At in ora etiamnum fubjecta Libano .... Palæbiblos, flumen Adonis.*

(f) Suid. voc. Κινύρας Θείαντος παῖς βασιλέως Κύπρου.

(t) Apollod. III, c. 13, n.° 3. Κινύρας οὗτος ἐν Κύπρῳ παραγενόμενος σὺν λαῷ ἔκτισε Πάφον.

du même pays que lui; car le nom de Syrien n'étoit pas aussi restreint qu'il l'a été depuis. Hérodote nous avertit *(u)* que ceux que les Grecs nommoient Syriens, étoient appelés Assyriens par les Barbares. Cicéron qui compte plusieurs Vénus, dit *(x)* que la quatrième étoit de Syrie, qu'elle se nommoit *Astarthé*, qu'elle étoit née à Tyr, & qu'elle avoit épousé Adonis: la désignation de son pays & du lieu de sa naissance, marque que Cicéron l'a regardée comme une mortelle; elle est aussi regardée comme telle par le poëte Bion, dans l'idille qu'il a intitulée *l'épitaphe d'Adonis*, où il représente Vénus pleurant son mari *(y)*, priant Proserpine de le bien recevoir *(z)*, & se donnant elle-même le titre de veuve *(a)*. Théocrite la nomme *immortelle;* mais il lui échappe deux fois d'appeler Adonis son mari. Vénus adressant la parole au sanglier, lui reproche d'avoir blessé son mari *(b)*, le sanglier lui répond, en jurant par elle & par son mari *(c)*. que son dessein n'étoit point de lui faire aucun mal, mais que la blancheur & la beauté de sa cuisse qu'il avoit vue à nu, lui avoit fait naître le desir de la baiser. Ce fut en effet dans cette partie qu'Adonis fut blessé; étant à la chasse *(d)*, il tira un sanglier que les chiens avoient fait sortir de son fort, l'animal blessé revint sur lui & le blessa lui-même.

XXXIII. Adonis blessé recouvre la santé.

Les Poëtes disent qu'Adonis mourut de sa blessure; mais

(u) Herod. VII, p. 463. Οὗτοι δὲ ὑπὸ μὲν Ἑλλήνων ἐκαλέοντο Σύριοι, ὑπὸ δὲ τῶν βαρβάρων Ἀσσύριοι ἐκλήθησαν.

S. Hieron. in cap. 20. Isai. *Quos veteres Assyrios, nunc vocamus Syrios.*

(x) Cicer. de Nat. Deor. III, *Est Venus quarta Syria, Tyro concepta quæ Astarthe vocatur, quam Adonidi nupsisse tradunt.*

(y) Bion, Idyll. I, vers. 25. Ἀσσύριον βοόωσα πόσιν, καὶ παῖδα καλεῦσα.

(z) Id. ibid. vers. 55. Λάμβανε Περσεφόνα τὸν ἐμὸν πόσιν.

(a) Id. ibid. vers. 60. Κήρη δ' ἁ Κυθέρεια.

(b) Theocr. Idyll. XXX, v. 19. Σύ μευ τὸν ἄνδρ' ἔτυψας.

(c) Id. ibid. v. 21. Ὄμνυμί σοι Κυθήρη αὐτάν σε καὶ τὸν ἄνδρα.

(d) Ovid. Metam. X, v. 710.

Forte suum latebris, vestigia certa secuti
Excivere canes, sylvisque exire paratum
Fixerat obliquo juvenis Cinyreius arcu.
. . . .
Trux aper insequitur, totosque sub inguine dentes
Abdidit, & fulva moribundum stravit arenâ.

il y a lieu de croire qu'il fut long-temps malade, & qu'enfin il fut guéri : c'est ce qu'ils nous laissent entrevoir à travers leurs fables; car ils ajoutent *(e)* que les heures ramenèrent Adonis de l'Achéron, après qu'il y eut demeuré douze mois, & qu'il est le seul des demi Dieux qui ait le privilége d'aller & de venir de l'Achéron ici, & d'ici à l'Achéron. On aperçoit dans cette fable l'expression orientale, suivant laquelle on disoit que ceux qui avoient été guéris d'une grande maladie, ou qui avoient été sauvés d'un grand péril, avoient été retirés du tombeau. L'Écriture Sainte, & sur-tout le livre des Pseaumes fournissent quantité d'exemples de cette manière de parler; ceux qui sont accablés de misères y sont représentés comme plongés *(f)* dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort; & lorsqu'ils en sont délivrés ou qu'ils sont guéris de quelque maladie grave, ils sont dits être arrachés à la mort, sortir du tombeau & ressusciter. Les cérémonies qui se pratiquoient à la fête d'Adonis, & qui étoient une représentation symbolique de ce qui lui étoit arrivé, fournissent une nouvelle preuve qu'il n'étoit point mort de sa blessure, car après l'avoir pleuré comme mort, on se réjouissoit comme l'ayant retrouvé.

XXXIV. Il consacre une figure en mémoire de sa guérison.

Adonis guéri de sa blessure, consacra une figure qui représentoit la partie que le sanglier lui avoit endommagée; c'étoit chez les Anciens la coutume de conserver la mémoire des évènemens par des monumens encore plus que par des écrits. Les Philistins guéris des hémorroïdes *(g)* dont ils avoient été

(e) Theocr. Idyll. XV, v. 102.
Οἷον τοι τὸν Ἄδωνιν ἀπ' ἀενάω Ἀχέροντος
Μηνὶ δωδεκάτῳ μαλακαίποδες ἄγαγον Ὧραι

Vers. 136. Ἕρπεις ὦ φίλ' Ἄδωνι, καὶ ἐνθάδε κεἰς Ἀχέροντα,

Vers. 144. Ἡμιθέων, ὡς φαντὶ, μονώτατος.
Καὶ νῦν ἦνθες Ἄδωνι, καὶ ὅκκ' ἀφίκῃ, φίλος ἥξεις

(f) Psalm. CVI, 10. *Sedentes in tenebris & umbrâ mortis.*

Psalm. XV, 10. *Quoniam non derelinques animam meam in inferno.*

Psalm. XL, 11. *Tu autem, Domine, miserere mei & resuscita me.*

Psalm. IX, 15. *Qui exaltas me de portis mortis.*

Psalm. XIV, 8. *Eripuit animam meam de morte.*

Psalm. XXIV, 4. *Domine, eduxisti ab inferno animam meam.*

(g) I. Reg. VI, 5. *Juxta numerum provinciarum Philistinorum, quinque anos aureos fecerunt.*

affligés pendant le séjour que l'arche avoit fait chez eux, firent faire des anus d'or qu'ils envoyèrent avec cette arche. Les Athéniens n'ayant point reçu avec le respect convenable les mystères de Bacchus, lorsqu'ils leur furent apportés de la Bœotie, furent frappés d'ulcères secrets; ne trouvant aucun remède qui les soulageât, ils consultèrent l'oracle, qui leur répondit qu'ils ne seroient guéris qu'en consacrant à Bacchus des figures de leurs parties malades. Les temples d'Esculape étoient remplis de figures de différens membres, que la reconnoissance avoit fait offrir par ceux qui avoient été guéris de quelque maladie. *Schol. Aristoph. in Acarn. act. II, scen. I.*

XXXV. Cette figure est nommée *Phallus*, pourquoi.

On donna le nom de *Phallus* à la figure consacrée par Adonis; M. le Clerc prétend que ce nom est Phénicien. En effet פלוא, *Phalou*, dans cette langue signifie une chose secrète & cachée, & vient du verbe פלא, *Phala*, qui dans la conjugaison Niphal, veut dire, *être admirable* & *être tenu secret.* Ces deux significations conviennent à cette figure, la première à cause de l'usage qu'on en faisoit dans le culte religieux, & la seconde à raison de ce qu'exigeoit la pudeur. La superstition a depuis converti cette figure en une Divinité appelée *Priape*, qui selon les anciens Mythologues, au rapport de Diodore de Sicile *(h)*, n'étoit autre chose que le *Phallus*, & que ceux qui sont venus depuis ont dit être fils de Vénus & de Bacchus *(i)*, ou de Vénus & d'Adonis. Le *Phallus* se faisoit le plus communément de bois de figuier, mais on y employoit aussi quelquefois du bois de saule, ce qui vraisemblablement a donné lieu à l'épithète d'Ιταῖος donnée à Adonis selon Hésychius. *Tzetz. in Lycoph. p. 154, edit. Steph.* *Hesych. Ἰταῖος Ἄδωνις.*

XXXVI. Osiris paroît être le même qu'Adonis.

L'origine du *Phallus* n'est donc point Égyptienne, mais Assyrienne, & c'est de l'Assyrie ou de la Chaldée, qui en faisoit partie, qu'il a été porté en Égypte. Osiris lui-même, ou Dionysus ou Bacchus, car ces différens noms désignent

(h) Diod. IV, p. 149. Τινὲς δὲ φασὶ τὸ αἰδοῖον τῶν ἀνθρώπων τοὺς παλαιοὺς, μυστικῶς βουλομένους ὀνομάζειν Πρίαπον προσαγορεύουσι.

(i) Id. ibid. Μυθολογοῦσιν ἐν οἱ παλαιοὶ τὸν Πρίαπον υἱὸν εἶναι Διονύσου καὶ Ἀφροδίτης.

la même perſonne, ne différoit point d'Adonis. Un ancien auteur copié par Suidas *(k)*, nous apprend que ces deux noms étoient donnés au même Dieu prétendu: car il dit qu'il y avoit à Alexandrie une ſtatue de l'éternité, dans laquelle réſidoit le Dieu que les Alexandrins adoroient comme étant tout enſemble Adonis & Oſiris. Le célèbre Selden dit *(l)* qu'il eſt reconnu de tous, qu'Oſiris & Adonis ſont la même perſonne. Martianus Capella donne à Oſiris le nom d'Adonis, & le poëte Auſone prétend *(m)* qu'il eſt le même que le Bacchus des Grecs & l'Adonis des Arabes; & nous liſons dans Étienne de Byzance que les Phéniciens & les habitans de l'île de Chypre prétendoient qu'Oſiris étoit le même qu'Adonis, & qu'ils ſe l'approprioient comme étant de leur pays.

Les cérémonies avec leſquelles on célébroit la fête d'Oſiris en Égypte, entièrement ſemblables à celles qui ſe pratiquoient à la fête d'Adonis en Aſſyrie & en Phénicie, confirment cette identité. Le *Phallus* étoit conſacré à Oſiris comme à Adonis; Diodore de Sicile dit *(n)* qu'on avoit un grand reſpect pour cette figure dans les myſtères d'Oſiris ou Bacchus; il ajoute que ce fut Iſis qui le conſacra après la mort d'Oſiris; mais c'eſt une erreur détruite par les cérémonies même de la fête d'Oſiris. Cette fête étoit comme celle d'Adonis, composée de trois parties, de la perte ou de la diſparition, ἀπόλεσις, ἀφάνισμος, de la recherche, ζήτησις, & de l'invention, εὕρεσις. Ces parties étoient ſymboliques & repréſentoient ce qui étoit arrivé à Oſiris ou Adonis; dans la première on exprimoit la douleur qu'avoit cauſée ſa bleſſure

(k) Suid. voc. Ἡραίσκος. Ἄγαλμα τοῦ αἰῶνος ὑπὸ τοῦ θεοῦ κατεχόμενον, ὃν Ἀλεξανδρεῖς ἐτίμησαν Ὄσιριν ὄντα καὶ Ἄδωνιν ὁμοῦ.

(l) Selden. de Diis Syr. Syntagm. II. *Eumdem enim Oſiridem & Adonim intelligunt omnes.*

(m) Auſon. Epigr. XXIX. *Ogygia me Bacchum vocat, Oſirim Ægyptus putat, Arabica gens Adoneum.*

Steph. voc. Ἀμαθ. Ἀμαθοῦς πόλις Κύπρου ἀρχαιοτάτη, ἐν ᾗ Ἄδωνις, Ὄσιρις ἐτιμᾶτο, ὃν Αἰγύπτιον ὄντα Κύπριοι καὶ Φοίνικες ἰδιοποιοῦνται.

(n) Diod. I, p. 13. Τὰ μὲν οὖν ἀνευρεθέντα τοῦ Ὀσίριδος μέρη ταφῆς ἀξιωθῆναι φασὶ τὸν εἰρημένον τρόπον· τὸ δὲ αἰδοῖον ὑπὸ μὲν Τυφῶνος εἰς ποταμὸν ῥιφῆναι λέγουσι, διὰ τὸ μηδένα τῶν συνεργησάντων αὐτὸ λαβεῖν βουληθῆναι· ὑπὸ δὲ τῆς Ἴσιδος οὐδὲν ἧττον τῶν ἄλλων ἀξιωθῆναι τιμῶν ἰσοθέων.

ou ſa maladie ſi dangéreuſe qu'on avoit déſeſpéré de le conſerver; la ſeconde repréſentoit les inquiétudes & les alarmes durant le cours de cette maladie, & la dernière marquoit la joie qu'avoient fait naître ſa guériſon & ſa convaleſcence: s'il fût mort de ſa bleſſure, ces réjouiſſances euſſent été déplacées, & cette troiſième partie de la fête n'auroit pu avoir lieu. Après l'avoir pleuré comme mort, on ſe réjouiſſoit parce qu'il avoit été rendu à la vie; c'eſt ce que dit S.t Jérôme *(o)* en parlant de la fête de Thammuz, Thamuz ou Taumuz, qu'il prétend être le même qu'Adonis, & qui n'eſt point diſtingué d'Oſiris. Dans l'une & dans l'autre fête, les femmes avoient la principale part aux cérémonies, parce qu'Aſtarthé ou Iſis, femme d'Adonis ou Oſiris, avoit témoigné plus de ſenſibilité à la maladie & à la guériſon de ſon mari. Dans la Phénicie & dans l'Aſſyrie, les femmes ſe livroient à la douleur *(p)* dans les premiers jours de cette fête, & dans les derniers elles ſe laiſſoient aller à tous les tranſports de la joie: la même choſe ſe pratiquoit en Égypte, les femmes qui avoient pleuré la perte d'Oſiris, terminoient ſa fête par une proceſſion dans laquelle elles portoient les petites ſtatues dont j'ai parlé; & précédées d'inſtrumens de muſique, elles chantoient & danſoient en l'honneur d'Oſiris. Hérodote *(q)* ne veut point dire la raiſon de la forme de ces ſtatues, ni du mouvement que ces femmes leur donnoient, parce que c'étoit un ſecret des myſtères; mais quelle qu'ait été cette raiſon communiquée aux initiés, il eſt ſenſible que cet uſage ne fut établi que pour ſignifier qu'Oſiris ou Adonis avoit été guéri de la plaie qui lui avoit été faite: les Prêtres purent dans la ſuite ſubſtituer à ce motif quelqu'autre raiſon myſtique,

(o) S. Hieronym. in Ezech. Comm. III. *Plangitur à mulieribus quaſi mortuus, & poſtea reviviſcens canitur atque laudatur.*

(p) Ezech. VIII, 15. *Et introduxit me ad oſtium portæ domus Domini, quæ eſt ad aquilonem, & ecce ſedebant ibi mulieres plangentes.*

(q) Herod. II, p. 122. Ἀντὶ δὲ φαλλῶν... πηχυαῖα ἀγάλματα νευρόσπαστα, τὰ περιφορέουσι κατὰ κώμας αἱ γυναῖκες, νεῦον τὸ αἰδοῖον, οὐ πολλῷ τεῳ ἔλασσον ἐὸν τοῦ ἄλλου σώματος· προηγέεται δὲ αὐλός, αἱ δὲ ἕπονται ἀείδουσαι τὸν Διόνυσον· διότι δὲ μέζον τε ἔχει τὸ αἰδοῖον καὶ κινέει μοῦνον τοῦ σώματος, ἔστι λόγος περὶ αὐτοῦ ἱρὸς λεγόμενος.

comme il eſt arrivé dans toutes les religions, où des allégories ont fait perdre la trace des inſtitutions les plus ſimples & les plus littérales. Enfin cette fête commune à l'Égypte & à la Phénicie, ſe célébroit dans le même temps dans l'un & dans l'autre pays; les Égyptiens mettoient une lettre *(r)* dans un vaiſſeau de jonc qu'ils jetoient à la mer, par où il ſe rendoit de lui-même, diſoit-on, à Biblos en Phénicie, pendant qu'on y pleuroit la mort d'Adonis; d'abord qu'il y étoit arrivé, on ſe réjouiſſoit pour célébrer la mémoire de ſa convaleſcence. Tous ces faits réunis ne permettent point de diſtinguer Oſiris d'Adonis; le poëte Théocrite ne les a point diſtingués, puiſqu'il repréſente la fête d'Adonis en Égypte *(ſ)*; cette fête décrite par ce Poëte, eſt la même que celle d'Oſiris; il fait conduire Adonis à la mer comme les Égyptiens avoient coutume d'y conduire leur Oſiris lorſqu'ils l'avoient retrouvé, on confondoit donc alors Oſiris avec l'Adonis Phénicien; c'étoit même une tradition en Phénicie *(t)*, que l'Oſiris adoré en Égypte avoit été inhumé à Biblos; il y avoit auſſi des Indiens qui croyoient *(u)* que Dionyſos ou Bacchus, qui de l'aveu des Égyptiens & des Grecs n'eſt point diſtingué d'Oſiris, étoit Aſſyrien.

XXXVII. Le culte d'Adonis adopté ſous le nom d'Oſiris par les Égyptiens.

Les Égyptiens qui étoient eux-mêmes une colonie d'Aſſyriens & de Phéniciens, ſe feront approprié cet Adonis auquel ils auront donné dans le langage vulgaire le nom d'Oſiris; car ſon véritable nom n'étoit connu que de ceux qui avoient été initiés à ſes myſtères *(x)*; & ils auront continué de lui

(r) Procop. in Eſaï, XXVIII. Κέραμον λαβόντες ἐνέβαλον ἐπιστολὴν πρὸς τὰς ἐν Βύβλῳ γυναῖκας ὡς εὑρηθέντος Ἀδώνιδος, εἶτα σφραγίσαντες ἐνέβαλον τῇ θαλάττῃ τελετάς τινας ἐπ' αὐτῷ ποιούμενοι, καὶ ὡς οἱ παρόντες ἔλεγον αὐτομάτως εἰς Βύβλον ἀπεκομίζετο καὶ πέρας θρήνου ταῖς ἐκεῖ γυναιξὶν ἀπειργάζετο. Lucian. de Dea Syr.

(ſ) Theocr. Idyll. XV.
Ἀῶθεν δ' ἄμμες νιν ἅμα δρόσῳ ἀθρόαι ἔξω
Οἰσεῦμες ποτὶ κυμαῖ ἐπ' αἰόνι πτύοντα,
Λύσασαι δὲ κόμαν καὶ ἐπὶ σφυρὰ κόλπον ἀνεῖσαι
Στήθεσι φαινομένοις, λιγυρᾶς ἀρξώμεθ' ἀοιδᾶς.

(t) Lucian. de Dea Syr. Εἰσὶ δὲ ἔνιοι Βυβλίων, οἳ λέγουσι παρὰ σφίσι τεθάφθαι τὸν Ὄσιριν Αἰγύπτιον.

(u) Philoſtr. vit. Apoll. II, c. 4. Ἰνδῶν δὲ οἱ περὶ Καύκασον καὶ Κωφῆνα ποταμὸν ἐπηλύτην αὐτὸν Ἀσσύριον φασὶν ἐλθεῖν

(x) Plut. de Iſid. & Oſir. p. 401. Ὡς δὲ τὸν Ὄσιριν οἱ τῶν ἱερῶν μεταλαβόντες ἴσασιν.

rendre

rendre dans leur nouvelle habitation le culte auquel ils avoient été habitués dans leur première demeure; ou, ce qui me paroît plus vraiſemblable, ce culte aura été porté en Égypte par les Phéniciens, qui régnèrent dans ce pays ſous le nom de Paſteurs. Ma conjecture eſt fondée ſur ce que Plutarque nous apprend *(y)* que le premier des cinq jours qui furent ajoutés à l'année lors de la réformation du calendrier Égyptien, porta le nom d'Oſiris, & qu'il fut regardé comme celui de ſa naiſſance: or la naiſſance des Dieux, ſelon le langage des anciens, ſignifie ordinairement l'établiſſement de leur culte. Avant cette addition faite à l'année Égyptienne, il n'y avoit donc point encore de jour conſacré à la naiſſance ou au culte d'Oſiris; & ce fut Aſſis ou Aſeth le ſixième Roi Paſteur, ſelon Manéthon, qui lui en conſacra un; car ce fut ce Prince qui réforma le calendrier Égyptien, & qui le premier ordonna *(z)* qu'à l'année, qui juſqu'à ſon règne n'avoit été compoſée que de trois cents ſoixante jours, on en ajouteroit cinq, de ſorte que depuis ce Prince, l'année Égyptienne a toujours été compoſée de trois cents ſoixante-cinq jours; cette conjecture eſt confirmée par ce qu'ajoute le Syncelle *(a)*, que ce fut ſous le règne de ce Prince que le veau apothéoſé, c'eſt-à-dire, fait le ſymbole d'Oſiris, fut appelé *Apis*. L'ordre qui fut donné par Aſſis de célébrer la fête d'Oſiris, paroît aſſez clairement marqué dans Plutarque, qui, après avoir dit *(b)* qu'Oſiris étoit né le premier jour des épagomènes, ajoute que ce même jour on entendit une voix qui annonçoit que le Seigneur de toutes choſes paroiſſoit dans le monde & qu'un certain Pamylès

Ap. Joſeph. cont. Apion. I, p. 445.

(y) Plut. ibid. Λέγεται . . . . τῆς Ῥέας κρύφα τῷ Κρόνῳ συγγενομένης αἰσθόμενον ἐπαράσασθαι τὸν Ἥλιον αὐτῇ μήτε μηνὶ μήτε ἐνιαυτῷ τεκεῖν· ἐρῶντα δὲ τὸν Ἑρμῆν τῆς θεοῦ συνελθεῖν, εἶτα παίξαντα πεττείᾳ πρὸς τὴν σελήνην καὶ ἀφελόντα τῶν φώτων ἑκάστου τὸ ἑβδομηκοστὸν ἐκ πάντων ἡμέρας πέντε συνελεῖν, καὶ ταῖς ἑξήκοντα καὶ τριακοσίαις ἐπαγαγεῖν, ἃς νῦν ἐπαγομένας Αἰγύπτιοι καλοῦσι, καὶ τῶν θεῶν γενεθλίους ἄγειν· τῇ μὲν πρώτῃ τὸν Ὄσιριν γενέσθαι.

(z) Sync. p. 123. Οὗτος προσέθηκε τοῦ ἐνιαυτοῦ τὰς Ε ἐπαγομένας, καὶ ἐπὶ αὐτοῦ, ὥς φασιν, ἐχρημάτισε τξε ἡμερῶν ὁ Αἰγυπτιακὸς, τξ μόνων ἡμερῶν πρὸ τούτου μετρούμενος.

(a) Id. ibid. Ἐπὶ αὐτοῦ ὁ μόσχος θεοποιηθεὶς Ἆπις ἐκλήθη.

(b) Plut. de Iſid. & Oſirid. pag. 395. Καὶ φωνὴν αὐτῷ τεχθέντι συνεκπεσεῖν ὡς ἁπάντων κύριος εἰς φῶς πρόεισιν.

qui alloit puiſer de l'eau à la fontaine de Jupiter, entendit une autre voix qui lui commandoit de crier que le grand Roi bienfaiɛteur étoit né. Je réſume tout ce que je viens de dire, & il en réſulte que le *Phallus* ne peut être mis au nombre des preuves de l'Égyptianiſme dans l'Inde; le *Lingam* ou le *Pulleiar* Indien auquel on l'aſſimile, eſt différent du *Phallus* honoré en Égypte; ce *Phallus* étoit commun à d'autres peuples qu'aux Égyptiens; il avoit été conſacré en Aſſyrie en mémoire de la guériſon d'Adonis, roi de ce pays, dont les Égyptiens ont peut-être fait leur Oſiris; & ſon culte adopté par les Phéniciens, n'a été porté en Égypte que long-temps après la mort d'Adonis ou du prétendu Oſiris.

XXXVIII. *7.e Conformité.* L'honneur rendu aux vaches : il n'eſt point prouvé que ce culte ſoit ancien dans l'Inde.

VII. L'honneur rendu aux vaches eſt un autre rapport obſervé entre l'Inde & l'Égypte; mais les Anciens qui nous ont parlé des Indiens, ne nous ont point dit que ces peuples rendiſſent aucun culte à cet animal; ſi ce culte, aujourd'hui ſi fameux dans l'Inde, avoit une origine Égyptienne, on devroit auſſi trouver dans le même pays le culte des autres animaux adorés communément en Égypte, comme les béliers, les chiens, les chats, l'ibis, l'épervier, l'aigle, le bouc, &c. Entre tant d'animaux auxquels les Égyptiens rendoient un culte particulier, les Indiens, ſi leur religion étoit venue d'Égypte, ſe ſeroient-ils attachés à ne rendre des honneurs qu'à la vache, à l'excluſion de toutes les autres eſpèces d'animaux que leurs maîtres auroient diviniſées? je ſais que l'on peut répondre d'après Hérodote *(c)* que tous les Égyptiens n'adoroient pas les mêmes Dieux, & que n'y ayant que le culte d'Oſiris & d'Iſis dans lequel toute la nation fût réunie, ceux qui paſſèrent dans l'Inde n'y portèrent que ces deux Divinités, dont l'une étoit repréſentée par le ſymbole du bœuf, & l'autre par celui de la vache: mais il reſtera toujours ce problème, dont la ſolution ne ſera pas facile; les bœufs & les vaches étant ſacrés en Égypte, où les mâles étoient conſacrés à Oſiris, & les

(c) Herod. II, p. 119. Θεοὺς γὰρ δὴ οὐ τοὺς αὐτοὺς ἅπαντες ὁμοίως Αἰγύπτιοι σέβονται, πλὴν Ἴσιός τε καὶ Ὀσίριος, τὸν δὴ Διόνυσον εἶναι λέγουσι· τούτους δὲ ὁμοίως ἅπαντες σέβονται.

femelles à Iſis, comment eſt-il arrivé que les Indiens aient entièrement négligé le bœuf, pour ne rendre des honneurs qu'à la vache?

XXXIX. Raiſon du culte rendu aux vaches.

On peut ſans être obligé de recourir à l'Égypte, rendre raiſon de la pratique des Indiens à l'égard des vaches; le même motif qui détermina les anciens Égyptiens à rendre un culte à certains animaux, a porté d'autres peuples à regarder les vaches comme ſacrées, préférablement à toute autre eſpèce d'animaux. Cicéron *(d)* veut que l'utilité qu'on retire de certains animaux ſoit la raiſon qui leur a fait rendre un culte par les Égyptiens & par les autres peuples barbares. Plutarque dit de même *(e)* que ce ſont les avantages que procurent à l'homme certains animaux, tels que le bœuf & les bêtes à laine qui ont occaſionné les honneurs qui leur ont été rendus. Les habitans de l'île de Lemnos en avoient déférés à l'allouette hupée, parce qu'elle détruit les ſauterelles, & les Theſſaliens avoient défendu ſous la peine de l'exil, de tuer des cicognes, parce que ces oiſeaux les avoient délivrés d'une quantité de ſerpens qui avoient paru chez eux. Les Égyptiens eux-mêmes interrogés ſur le culte qu'ils rendoient à la vache, alléguoient pour raiſon l'utilité qu'ils en retiroient. « La vache, diſoient-ils *(f)*, a porté le bœuf qui laboure la terre, & en rend ainſi la « culture plus facile: » les Phéniciens avoient été déterminés par le même motif à regarder la vache comme ſacrée, & à s'abſtenir de manger de ſa chair. « Un Phénicien, dit Porphyre *(g)*, ſe raſſaſieroit plutôt de chair humaine, qu'il ne goûteroit tant «

(d) Cicer. de Nat. Deor. *Ipſi, qui irridentur Ægyptii, nullam belluam, niſi ob aliquam utilitatem, quam ex eis caperent, conſecraverunt . . . . concludunt belluas à Barbaris propter beneficium conſecratas.*

(e) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 678. Βοῦν μὲν οὖν καὶ πρόβατον καὶ ἰχνεύμονα δῆλον ὅτι χρείας ἕνεκα καὶ ὠφελείας ἐτίμησαν, ὡς Λέμνιοι κορύδους τὰ τῶν ἀττελαβῶν εὑρίσκοντας ᾠὰ καὶ κόπτοντας· Θεσσαλοὶ δὲ πελαργοὺς, ὅτι πολλοὺς ὄφεις τῆς γῆς ἀναδιδούσης ἐπιφανέντες ἐξώλεσαν.

(f) Diod. I, p. 54. Τρίτην δὲ αἰτίαν φέρουσι τῆς ἀμφισβητήσεως τῶν ζώων τὴν χρείαν ἣν ἕκαστοι αὐτῶν προσφέρεται πρὸς τὴν ὠφέλειαν τοῦ βίου, καὶ τῶν ἀνθρώπων· τὴν μὲν γὰρ θήλειαν βοῦν ἐργάτας τίκτειν, καὶ τὴν ἐλαφρὰν τῆς γῆς ἀροῦν.

(g) Porphyr. de Abſtin. II, p. 138. Παρὰ γοῦν Αἰγυπτίοις καὶ Φοίνιξι θᾶττον ἄν τις ἀνθρωπείων κρεῶν γεύσαιτο ἢ θηλείας βοῦς· αἴτιον δ' ὅτι χρήσιμον τὸ ζῶον ὂν τοῦτο ἐσπάνιζε παρ' αὐτοῖς.

» soit peu de celle d'une vache; il n'en a point d'autre raison, » que de ne point rendre l'espèce plus rare, ce qui arriveroit s'il se permettoit d'en manger. »

X L. Défenses faites par les anciens Législateurs, de tuer ou de sacrifier les animaux propres au labourage.

Les premiers Législateurs avoient défendu, par cette même raison, de tuer aucun des animaux qui servoient au labourage, & même de les offrir en sacrifice; ce fut une des loix publiées à Athènes par Triptolème *(h)*, renouvelée par Dracon; elle étoit établie non-seulement dans l'Attique, mais aussi dans tout le Péloponnèse, selon le témoignage de Varron *(i)*, il y avoit même peine de mort contre ceux qui la transgressoient; & cette loi s'observoit avec rigueur; un étranger nommé Diotime ou Sopatros, établi dans l'Attique, ayant tué un bœuf qui étoit venu manger des gâteaux dont il avoit couvert un autel, fut obligé de quitter le pays, pour se soustraire à la peine portée par cette loi. Depuis que l'usage de manger de la chair des bœufs eut été introduit à Athènes, on conserva par une pratique singulière la mémoire de cette ancienne loi; à la fête appelée *Diipolia*, ou de Jupiter, protecteur de la ville, on choisissoit de jeunes filles qui apportoient de l'eau qu'elles donnoient à des hommes qui s'en servoient pour aiguiser la hache & le couteau destinés aux immolations; quelques personnes étoient aussi nommées pour immoler la victime: on mettoit ensuite des gâteaux faits avec la farine, l'huile ou le miel sur un autel ou sur une table d'airain. Des bœufs amenés de la prairie tournoient autour de cet autel, & celui qui touchoit à quelque chose de ce qui étoit dessus, étoit aussi-tôt frappé d'un coup de hache, & immolé par ceux qui étoient chargés de cette fonction; d'autres écorchoient l'animal & tous mangeoient de sa chair; sa peau étoit ensuite remplie de foin & recousue; & comme si l'animal eût encore été vivant, on l'atteloit à la charrue comme pour aller labourer. Tous ceux

Porphyr. de Abst. II, pag. 274.

(h) Porphyr. de Abstin. IV, p. 421. Ὁ Τριπτόλεμος παραγγείλας ἀπέχεσθαι τῶν ζώων .... καὶ Δράκοντος νόμος μνημονεύεται.

(i) Varr. de re. Rust. II, c. 5. *Ab hoc antiqui ita manus abstineri voluerunt, ut capite sanxerint, si quis occidisset; quâ in re testis Atticæ, testis Peloponnesus.*

qui avoient eu part à ce sacrifice étoient ajournés devant le Juge; les filles qui avoient apporté l'eau, s'excusoient sur ceux qui avoient aiguisé la hache & le couteau sacrés; ceux-ci se rejetoient sur ceux qui leur avoient mis en main ces instrumens; ces derniers accusoient ceux qui avoient frappé l'animal & qui l'avoient immolé; ces Sacrificateurs interrogés à leur tour, s'en prenoient à la hache & au couteau, qui ne pouvant se défendre, étoient condamnés par le Juge à être jetés dans la mer, ce qui étoit exécuté.

XLI. S.t Conformité. Respect pour les eaux du Gange: le culte des eaux établi par-tout, sur quoi fondé.

VIII. Les Indiens n'avoient pas autrefois, & n'ont point encore aujourd'hui moins de respect pour les eaux du Gange, que les Égyptiens n'en avoient pour celles du Nil; mais cette conformité ne prouve point que la religion Indienne soit venue de l'Égypte. Tous les Anciens persuadés qu'il y avoit des génies qui présidoient à toutes les parties de l'Univers, avoient divinisé chaque élément *(k)*. L'eau, les fleuves étoient respectés non-seulement par les Egyptiens, mais aussi par d'autres nations qui n'avoient point reçu d'eux leurs pratiques religieuses. Dinon, cité par S.t Clément d'Alexandrie *(l)*, dit que les Perses, les Mèdes & les Mages regardoient le feu & l'eau comme les seuls simulacres, ou les seuls symboles des Dieux; la même chose est attestée des Perses par Herodote, qui dit *(m)* qu'ils sacrifioient à la terre, au feu, à l'eau & aux vents; & Strabon *(n)* nous a conservé la manière dont ils faisoient leurs sacrifices: ils faisoient un trou ou une fosse sur le bord d'un lac, d'une rivière ou d'une fontaine, & ils immoloient là leurs victimes, ayant attention qu'il ne tombât

(k) Tertull. adv. Marcin. I, c. 13. *Quas (substantias singulorum elementorum) colunt & Persarum Magi, & Ægyptiorum Hierophantæ, Indorum Gymnosophistæ.*

(l) Clem. Alexand. Protrept. p. 43. Τὰς Πέρσας ϗ τὰς Μήδας καὶ τὰς Μάγυς θύειν ἐν ὑπαίθρῳ, τάτας ὁ Δίνων λέγει, θεῶν ἀγάλματα μόνα τὸ πῦρ ϗ ὕδωρ.

(m) Herod. I, p. 62. Θύυσι ᾗ ἡλίῳ ϗ σελήνῃ ϗ γῇ ϗ πυρὶ ϗ ὕδατι ϗ ἀνέμοισι.

(n) Strab. XV, p. 504. Τῷ δὲ ὕδατι ἐπὶ λίμνην ἢ ποταμὸν ἢ κρήνην ἐλθόντες βόθρον ὀρύξαντες εἰς τοῦτον σφαγιάζονται, φυλαττόμενοι μή τι τοῦ πλησίον ὕδατος καθαροῦ αἱμαχθείη, ὡς μιανοῦντες· εἶτ' ἐπὶ μυρσίνην ἢ δάφνην διαθέντες τὰ κρέα ῥαβδοῖς λεπτοῖς ἐφάπτονται οἱ Μάγοι ϗ ἐπᾴδουσιν ἀποσπένδοντες ἔλαιον ὁμοῦ γάλακτι ϗ μέλιτι κεκραμένον, ὀκ εἰς πῦρ ὀχ ὕδωρ, ἀλλ' εἰς τὸ ἔδαφος.

aucune goutte de ſang dans l'eau, parce qu'ils croyoient que ſi cela fût arrivé, tout ſeroit devenu impur ; ils mettoient enſuite les chairs de la victime ſur des branches de myrthe ou de laurier, & faiſoient brûler ces chairs avec des baguettes fort menues ; après quelques prières récitées, ils faiſoient une aſperſion d'huile, de lait & de miel, non ſur le feu ni ſur l'eau, mais ſur la terre. Les Parthes regardoient auſſi les fleuves comme des Divinités, & ils étoient dans l'uſage de leur offrir des ſacrifices. Tiridate étant ſur le bord de l'Euphrate avec Vitellius, général Romain *(o)*, ſous l'empire de Tibère, ne voulut point paſſer ce fleuve qu'il ne lui eût offert un cheval en ſacrifice. Vitellius ſuivit ſon exemple ; & pour ſe rendre favorable la Divinité qui préſidoit à ce fleuve, il immola, ſuivant la coutume des Romains, un taureau, un bélier & un porc ; après ces ſacrifices, les deux Généraux firent jeter des ponts ſur cette rivière, & la paſsèrent avec leurs armées.

XLII. *9.e Conformité.* Vie dure & auſtère des Prêtres : les abſtinences & les macérations pratiquées par les Prêtres des différentes Religions.

IX. Les auteurs dont je diſcute l'opinion ſur l'origine de la religion & de la philoſophie de l'Inde, propoſent encore la conformité des Prêtres Égyptiens & des Philoſophes Indiens dans leur manière de vivre ; mais ce rapport n'eſt pas plus concluant que les précédens. Les abſtinences & les macérations n'étoient point particulières aux Prêtres de l'Égypte ; les Chaldéens plus anciens qu'eux & leurs auteurs obſervoient, ſelon la remarque de Diodore de Sicile *(p)*, une forme de vie approchante. « Ceux, dit S.t Clément d'Alexandrie *(q)*, » qui ſont deſtinés au ſervice & au culte des idoles, s'abſtiennent » de la chair & de l'uſage du mariage. Les Mages qui adorent » les anges & les démons ne mangent point de chair, ne

(o) Tacit. Ann. VI, n. 37. *At Vitellius hortatus Tiridatem parata capeſſere, robur legionum ſociorumque ripam ad Euphratis ducit. Sacrificantibus, cum hic more Romano ſuovetaurilia daret, ille equum placando amni adornaſſet.*

(p) Diod. II, p. 81. Χαλδαῖοι... τὴν μὲν αἵρεσιν τῆς πολιτείας παραπλησίαν ἔχουσι τοῖς κατ' Αἴγυπτον ἱερεῦσι.

(q) Clem. Alex. Strom. III, p. 446. Ἀλλ' οἱ καὶ τὰ εἴδωλα σεβόμενοι, βρωμάτων τε ἅμα καὶ ἀφροδισίων ἀπέχονται.... ἀμέλει διὰ φροντίδος ἐστὶ καὶ τοῖς Μάγοις οἴνου τε ὁμοῦ καὶ ἐμψύχων καὶ ἀφροδισίων ἀπέχεσθαι, λατρεύουσιν ἀγγέλοις καὶ δαίμοσι.

boivent point de vin & n'ont aucun commerce avec les « femmes. » Porphyre dit de même *(r)* que les Mages s'abstenoient scrupuleusement de tout ce qui avoit eu vie; les cruautés qu'exerçoient sur eux-mêmes les Prêtres des idoles chez différens peuples, sont connues de tout le monde; personne n'ignore ce qu'il en coûtoit pour se faire initier aux mystères de Mithra en Perse, & que celui qui vouloit y être admis, devoit passer successivement par quatre-vingts sortes d'épreuves plus dures les unes que les autres, & dans la plupart desquelles il couroit risque de perdre la vie.

Nicet. in Greg. Nazien. orat. in sanct. lum. Nonnus in Eunud.

XLIII.
10e Conformité.
Nom donné au quatrième jour de la semaine.

X. Enfin la dernière conformité remarquée entre l'Inde & l'Égypte, est le nom donné au quatrième jour de la semaine; les Indiens dans les différentes Langues qui ont cours dans leur pays, appellent le mercredi du nom de *Boutta*, qu'ils regardent comme le chef & l'auteur de leur philosophie; les Égyptiens avoient de même consacré ce jour à *Thoth* ou Mercure, auquel ils se croyoient redevables de tout leur savoir. Ce rapport, quelque sensible qu'il soit, n'est pas aussi décisif qu'il l'a paru à Kœmpfer & à ceux qui ont adopté son système sur l'origine de la religion & de la philosophie Indienne; l'induction qu'ils en ont tirée, tombe par cette seule observation, que cette dénomination du quatrième jour de la semaine n'est point de la première antiquité dans l'Inde. Il n'y avoit point dans ce pays de noms particuliers donnés à chaque jour de la semaine, parce que la division du mois en semaines leur étoit inconnue. Leur année étoit composée de vingt-quatre mois, & chaque mois de quinze jours *(s)*, cette division du temps étoit la seule qui fût admise chez eux : dans la suite ils adoptèrent la distribution en semaines, que vraisemblablement ils reçurent des Juifs, dont on verra que les Indiens ont emprunté plusieurs autres choses : les jours de chaque semaine ne furent point alors distingués par des noms

(r) Porphyr. de Abstin. IV, p. 399. Ὧν (Μάγων) οἱ πρῶτοι καὶ λογιώτατοι οὔτ' ἐσθίουσιν ἔμψυχον οὔτε φονεύουσιν.

(s) Quint. Curt. VIII, c. 9. *Menses in quinos denos descripserunt dies. Anni plena spatia servant, lunæ cursu notant tempora.*

particuliers, mais ſeulement par leur ordre numéral de premier, de ſecond, &c. Ce n'eſt que poſtérieurement au commerce des Grecs & des Romains dans leur pays, qu'ils donnèrent à ces jours les dénominations qu'ils ont aujourd'hui. Voyant que le quatrième jour de chaque ſemaine étoit conſacré chez les uns & chez les autres à celui qui étoit regardé comme le Dieu des Sciences & des Arts, ils donnèrent à ce même jour le nom de celui qu'ils étoient accoutumés de révérer comme l'auteur de leur religion & de leur philoſophie; cette analogie eſt le ſeul motif qui ait fait confondre Boutta avec Mercure, & qui ait fait croire que ces deux noms, quoique différens, déſignoient la même perſonne.

XLIV. Concluſion.

De ces différentes obſervations, je crois qu'on me permettra de conclure qu'aucun des prétendus rapports trouvés entre l'Égypte & l'Inde, ne prouve que les Indiens aient reçu leurs dogmes, leurs pratiques religieuſes & leur police des Égyptiens; ces manières de penſer & ces uſages étant communs à différens peuples qui n'ont rien reçu d'eux, quelle raiſon peut obliger de recourir à l'Égypte, avec laquelle l'Inde n'a eu aucun commerce que long-temps après que ſa religion & ſa police ont été formées?



TROISIÈME

TROISIÈME MÉMOIRE
SUR
LES ANCIENS PHILOSOPHES DE L'INDE;

Examen des communications prétendues entre l'Inde & l'Égypte : preuves de la communication des Indiens avec les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, les Chrétiens, & avec quelques Hérésiarques.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le Mardi 19 Février 1762.

I. L'Inde n'a eu aucune communication avec l'Égypte, que long temps après que son culte & sa police ont été formés.

JE crois avoir suffisamment prouvé dans le Mémoire précédent, qu'aucun des rapports observés entre l'Inde & l'Égypte ne forme un argument décisif en faveur du système qui rend les Indiens redevables de toutes leurs connoissances aux Égyptiens. Je dois encore justifier une proposition que j'ai avancée dans ce Mémoire, & que la crainte d'ennuyer la Compagnie par une trop longue lecture, ne m'a point permis de développer. Cette proposition qui paroît contredire les idées reçues, de la splendeur & de l'étendue de l'ancien Empire Égyptien, est que l'Inde n'a eu aucune communication avec l'Égypte que long-temps après que sa religion & sa police ont été formées. Ce paradoxe prouvé, j'examinerai si d'autres peuples que les Égyptiens ont communiqué quelque chose aux Indiens, & par quelle voie cette communication s'est faite.

II. Examen des moyens prétendus de communication entre l'Inde & l'Égypte.

Les Savans, qui veulent que l'Inde ait tout emprunté de l'Égypte, ne nous assignent que trois moyens par lesquels la communication, qu'ils ont imaginée, ait pu se faire. 1.° Les conquêtes des anciens Rois de l'Égypte dans l'Inde. 2.° La dispersion des Prêtres Égyptiens, occasionnée par des persécutions. 3.° Le commerce entre les deux nations. De ces différens moyens, le premier est du moins incertain, & les

deux autres ſont poſtérieurs à l'établiſſement du culte religieux & de la philoſophie dans l'Inde.

III.
I.er Moyen,
Les conquêtes : ce moyen n'eſt fondé que ſur le récit des Égyptiens, & eſt détruit par l'hiſtoire de l'Égypte & par celle de l'Inde.

I. Les conquêtes des anciens rois de l'Égypte dans l'Inde ne ſont fondées que ſur les diſcours des Égyptiens ; mais j'ai déjà obſervé que cette nation eſt toujours ſuſpecte dans les récits qui la concernent, & que, ſuivant la critique de Diodore de Sicile *(a)*, elle conſultoit plus ſa propre gloire que la vérité. Ces prétendus exploits ſe concilient difficilement avec ce que nous ſavons de l'état de l'Égypte ſous ſes premiers Rois. Selon Strabon *(b)*, elle a été très-long temps en paix ; & l'une des raiſons qu'il en allègue, exclut toute idée de conquête ; c'étoit, dit-il, parce que ce pays ſe ſuffiſoit pleinement à lui-même *(c)*; que les anciens Rois, contens de ce que produiſoit le ſol fécond de leur pays n'envioient point les richeſſes des autres, & qu'ils ne deſiroient rien de ce qui ne pouvoit venir que du dehors. L'hiſtoire ancienne de l'Inde eſt encore plus contraire à ces prétendues conquêtes des Égyptiens. Ceux qui en étoient inſtruits, diſoient, au rapport de Diodore de Sicile *(d)*, que les différentes nations établies dans l'Inde étoient autochtones, & que les Indiens n'avoient jamais reçu de colonies du dehors.

IV.
Examen de la conquête de l'Inde, attribuée à Oſiris.

On veut cependant qu'Oſiris ait porté ſes armes victorieuſes juſque dans l'Inde ; mais le peu de concert entre les Auteurs qui ont parlé de lui, rend cette tradition plus que ſuſpecte. Le nom d'Oſiris étoit célèbre en Égypte ; mais qu'étoit cet Oſiris? Étoit-ce un Dieu? Étoit-ce un mortel, ou quelqu'autre choſe? C'eſt ce qu'il n'eſt pas facile de déterminer. Manéthon le Sébennite, ainſi appelé du Nome dont il étoit originaire, & Prêtre d'Heliopolis, dans ſon hiſtoire

(a) Diod. l. I, p. 17. Φιλοτιμότερον ἢ ἀληθινώτερον, ὥς γέ μοι φαίνεται.

(b) Strab. XVII, p. 563. Ἡ μὲν Αἴγυπτος εἰρηνικὴ τὸ πλέον ἐξ ἀρχῆς διὰ τὸ αὐτάρκες τῆς χώρας, καὶ τὸ δυσείσβολον τοῖς ἔξωθεν.

(c) Id. ibid. p. 545. Οἱ μὲν πρότεροι τῶν Αἰγυπτίων βασιλεῖς ἀγαπῶντες οἷς εἶχον, καὶ οὐ πάνυ ἐπεισάκτων δεόμενοι.

(d) Diod. II, p. 87. Τὴν δ' ὅλην Ἰνδικὴν οὖσαν ὑπερμεγέθη λέγεται κατοικεῖν ἔθνη πολλὰ καὶ παντοδαπὰ, καὶ τούτων μηδὲν ἔχειν ἐξ ἀρχῆς γένεσιν ἔπηλυν, ἀλλὰ πάντα δοκεῖν ὑπάρχειν αὐτόχθονα· πρὸς δὲ τούτοις μήτε ξενικὴν ἀποικίαν προσδέχεσθαι πώποτε, μήτε εἰς ἄλλο ἔθνος ἀπεσταλκέναι.

de l'Égypte, dédiée à Ptolémée Philadelphe, fait régner sept Dieux en Égypte avant les demi Dieux, ou les héros prédécesseurs des Rois mortels, & il nomme Osiris le cinquième de ces Dieux; mais il garde un profond silence sur les exploits ou sur les aventures de ce Dieu prétendu. Il est vrai que nous n'avons plus son ouvrage que par extraits; mais de tous ceux qui l'ont cité ou qui en ont copié quelques textes, aucun ne nous a rien transmis de lui qui puisse nous faire connoître cette divinité si fameuse dans toute l'Égypte.

V. Hérodote fait d'Osiris un Dieu qui n'a point eu une figure humaine.

Hérodote répétant ce qu'il avoit appris des Prêtres Égyptiens, nous parle aussi d'Osiris dans son histoire; il entre dans quelque détail sur son culte; mais il est aussi réservé que Manéthon sur ses aventures. Comme lui, il en fait un Dieu, qu'il compte parmi ceux qui avoient régné en Égypte avant les hommes. Après avoir fait l'énumération des Princes de l'Égypte depuis Ménès, que les Prêtres lui avoient dit *(e)* avoir été le premier mortel qui eût occupé le trône de ce pays, jusqu'à Séthon, Prêtre de Vulcain, il dit *(f)* qu'avant Ménès & ceux qui lui succédèrent, les Dieux avoient demeuré en Égypte; qu'il y en avoit toujours eu un qui avoit régné dans ce pays, & que le dernier d'entr'eux avoit été Orus fils d'Osiris. Quoique ces Dieux gouvernassent les hommes, ils n'habitoient point au milieu d'eux, & ils n'avoient pas même une figure humaine; car, ajoute Hérodote, les Prêtres de l'Égypte disoient que pendant tout le temps qui s'étoit écoulé depuis Ménès jusqu'à Séthon, aucun Dieu ne s'étoit fait voir sous une forme humaine, & que cela n'étoit point arrivé auparavant, ni depuis. Cet Auteur semble néanmoins se contredire, en nous représentant dans un autre endroit *(g)*, Typhon cherchant Orus fils d'Osiris pour le faire périr. Orus n'étoit donc point un Dieu ni un immortel,

(e) Herod. II, p. 140. Τὸν Μῆνα πρῶτον βασιλεύσαντα Αἰγύπτου, ὡς ἱρέες ἔλεγον.

(f) Id. ibid. Οὕτω ἐν μυρίοισί τε ἔτεσι καὶ χιλίοισι καὶ τριηκοσίοισι καὶ τεσσεράκοντα ἔλεγον θεὸν ἀνθρωποειδέα οὐδένα γενέσθαι, οὐ μὲν πρότερον, οὐδὲ ὕστερον ἐν τοῖσι ὑπολοίποισι Αἰγύπτου βασιλεῦσι γενομένοισι ἔλεγον τοιοῦτον οὐδέν.

(g) Id. ibid. p. 171. Ὅτι τὸ πᾶν διζήμενος ὁ Τυφῶν ἐπῆλθε θέλων ἐξευρεῖν τοῦ Ὀσίριδος τὸν παῖδα.

ou s'il l'étoit, Typhon cherchoit en vain à lui faire perdre la vie?

VI. Selon d'autres, Osiris étoit un génie.

D'autres ne vouloient point qu'on regardât Osiris comme un Dieu, ils n'en faisoient point cependant un mortel, mais ils le mettoient dans la classe de ces êtres mitoyens entre Dieu & les hommes, auxquels les Anciens ont donné le nom de Génies. C'est ce que Plutarque juge *(h)* qu'on peut dire de plus vraisemblable sur Typhon, Osiris & Isis, & il s'autorise du suffrage de Platon, de Pythagore, de Xénocrate & de Chrysippe, qui s'étoient conformés à cet égard à ce qu'ils avoient appris des anciens Théologiens.

VII. Quelques uns, par ce nom, entendoient le vin.

Quelques-uns enfin ne le considéroient ni comme un Dieu, ni comme un mortel, & croyoient que le nom de *Dionysus*, qui, chez les Égyptiens comme chez les Grecs désignoit Osiris, ne signifioit *(i)* autre chose que le vin.

VIII. La conquête de l'Inde, par Osiris, ne se concilie avec aucun de ces sentimens.

Les prétendus exploits d'Osiris dans l'Inde, ne peuvent se concilier avec aucun de ces systèmes. Il faut réduire toutes ses aventures à une pure mythologie, dans laquelle les Prêtres Égyptiens auront caché, sous le voile de l'allégorie, quelque doctrine particulière, ou quelque vérité physique ou astronomique. C'est le parti qui a été pris par les Payens sensés, qui, honteux du ridicule des fables dont leur Théologie étoit remplie, ont prétendu que ces fables n'avoient point d'autre objet que la Nature & les choses naturelles, & que celle d'Osiris en particulier *(k)* marquoit la renaissance des fruits, le mélange des élémens & les révolutions des saisons. Les

(h) Plut. de Isid. & Osirid. p. 642. Βέλτιον οὖν οἱ τὰ περὶ τὸν Τυφῶνα, καὶ Ὄσιριν, καὶ Ἶσιν ἱστορούμενα μήτε θεῶν παθήματα μήτε ἀνθρώπων, ἀλλὰ δαιμόνων μεγάλων εἶναι νομίζοντες. ὡς καὶ Πλάτων, καὶ Πυθαγόρας καὶ Ξενοκράτης καὶ Χρύσιππος ἑπόμενοι τοῖς πάλαι θεολόγοις.

(i) Diod. III, p. 13. Εἰσὶ δέ οἱ γένεσιν ἀφ' τοῦ ἀνθρωπόμορφον μὴ γεγονέναι ὑπολαμβάνουσι, τὴν δὲ τοῦ οἴνου δόσιν Διόνυσον εἶναι νομίζοντες.

(k) Tertull. adv. Marc. I, c. 13. *Ipsa quoque vulgaris superstitio communis idololatriæ, cùm in simulachris de nominibus & fabulis veterum mortuorum pudet, ad interpretationem naturalium refugit & dedecus suum ingenio obumbrat... sic Osiris, quòd semper sepelitur & in vivido quæritur & cum gaudio invenitur, reciprocarum frugum, elementorum & recidivi anni fidem argumentantur.*

Égyptiens eux-mêmes, lorſqu'ils eurent tourné leur théologie en allégories, dirent qu'Oſiris étoit le Soleil *(l)*, & qu'Iſis qu'ils lui donnoient pour femme étoit la Lune. D'autres ont prétendu la même choſe, & quelques-uns ont étendu cette allégorie, non-ſeulement à Oſiris, mais à tous les Dieux révérés dans l'antiquité. Macrobe, dans ſes Saturnales, a voulu prouver que Saturne, Jupiter, Minerve, Bacchus, Mars & tous les autres, n'étoient que différens noms ſous leſquels on avoit adoré le Soleil.

Macrob. ſat. I, c. 17 & ſeq.

IX. Oſiris eſt regardé par d'autres comme un mortel.

Selon d'autres Auteurs, Oſiris n'étoit qu'un mortel, que ſes bienfaits envers le genre humain & les ſervices rendus à ſa patrie avoient fait mettre au rang des Dieux. Athénodore dans un texte rapporté par Clément d'Alexandrie *(m)* n'a regardé Oſiris que comme un homme, puiſqu'il le compte parmi les ancêtres de Séſoſtris, & qu'on pourroit même conclure de ſon expreſſion, qu'il a cru qu'il étoit ſon aïeul. Athénagore a inféré de la naiſſance, de la mort & de la ſépulture d'Oſiris, & des pratiques obſervées dans ſon culte *(n)*, qu'il n'a été qu'un homme; il tire la même induction des coups que ſe donnoient ou que recevoient ceux qui célébroient ſes myſtères, pour repréſenter ce que lui-même avoit ſouffert; le philoſophe Xénophane s'étoit exprimé de la même maniere. « Si vous regardez Oſiris comme un Dieu, avoit-il dit aux Égyptiens, vous ne devez point le pleurer; & ſi vous le regardez « comme un homme, c'eſt une ſottiſe à vous de l'adorer. » Diodore de Sicile qui nous donne plus de détail ſur Oſiris qu'aucun autre, dit qu'outre le Soleil & la Lune *(o)*, adorés en

Plut. Erot.

(l) Diod. 1, p. 10. Τοὺς δ' οὖν κατ' Αἴγυπτον ἀνθρώπους τὸ παλαιὸν γενομένους ἀναβλέψαντας εἰς κόσμον καὶ τὴν τῶν ὅλων φύσιν καταπλαγέντας καὶ θαυμάσαντας, ὑπολαβεῖν εἶναι θεοὺς δύο ἀϊδίους τε καὶ πρώτους τόν τε ἥλιον καὶ τὴν σελήνην, ὧν τὸν μὲν Ὄσιριν, τὴν δ' Ἶσιν ὀνομάσαι.

(m) Clem. Alex. in Protrept. p. 31. Σέσωστριν φησιν (Ἀθηνόδωρος), τὸν Αἰγυπτίων βασιλέα ... τὸν Ὄσιριν τὸν πατροπάτορα τὸν αὐτοῦ.

(n) Athenag. leg. pro Chriſt. p. 306. Καὶ ὅτι μὲν αἰσχρά ἐστι δηλοῦσι μὲν οἱ Αἰγύπτιοι λογιώτατοι .... καὶ περὶ τοὺς τάφους αὐτῶν ... εἰ θεοί, καὶ ἀθάνατοι· εἰ δὲ τέθνανται καὶ τὰ πάθη οἷα αὐτῶν μυστήρια, αἰσχρά ἐστι.

(o) Diod. 1, p. 12. Περὶ μὲν οὖν τῶν ἐν οὐρανῷ θεῶν καὶ γένεσιν ἀΐδιον ἐσχηκότων τοσαῦτα λέγουσιν Αἰγύπτιοι. ἄλλους δὲ ἐκ τούτων ἐπιγείους γενέσθαι φασὶν, ὑπάρξαντας μὲν θνητοὺς, διὰ δὲ σύνεσιν καὶ

Égypte ſous les noms d'*Oſiris* & d'*Iſis,* les habitans de ce pays avoient encore des Dieux terreſtres, nés mortels, qui par leur ſageſſe, ou par les biens qu'ils avoient faits aux hommes, avoient acquis l'immortalité; que quelques-uns de ceux-ci avoient régné dans l'Égypte même; & que de ces Rois les uns avoient eu des noms communs avec certains Dieux, & que les autres en avoient eu de particuliers. Il met dans la claſſe de ces mortels apothéoſés, Oſiris & Iſis *(p)* nés de Kronos & de Rhéa; le détail qu'il fait enſuite des actions & des aventures d'Oſiris, confirme ce qu'il a dit de ſa nature, & prouve qu'il a cru qu'il étoit mortel.

X. Récit de Diodore d'après les Égyptiens. [a] *Diodor. l, p. 10.*

Les Égyptiens diſoient, ainſi que le rapporte Diodore de Sicile[a], qu'Oſiris né bienfaiſant & amateur de la gloire, aſſembla une grande armée, dans le deſſein de parcourir toute la terre pour y porter ſes découvertes, & ſur-tout l'uſage du blé & du vin, jugeant bien qu'ayant retiré les hommes de leur férocité, & leur ayant fait goûter les douceurs de la ſociété, il participeroit aux honneurs des Dieux, ce qui arriva en effet. Il alla d'abord en Éthiopie, d'où il revint traverſer l'Arabie le long de la mer rouge, & continua ſa route juſqu'aux Indes & aux extrémités de la terre: il bâtit dans l'Inde de grandes villes, & ſur-tout Nyſa, à laquelle il donna ce nom en mémoire de la ville d'Égypte où il étoit né; il fit dreſſer des colonnes, pour perpétuer chez ces peuples la mémoire des choſes qu'il leur avoit enſeignées, & il laiſſa pluſieurs autres marques de ſon paſſage favorable dans cette contrée. Pour confirmer ce récit, Diodore cite une colonne qui étoit à Nyſa, ville d'Arabie, ſur laquelle ces expéditions d'Oſiris étoient gravées, & où on liſoit ces mots en caractères ſacrés *(q)*:

κοινὴν ἀνθρώπων εὐεργεσίαν τετυχηκότας τῆς ἀθανασίας, ὧν ἐνίους καὶ βασιλεῖς γενομένους κατὰ τὴν Αἴγυπτον, τινὰς μὲν ὁμωνύμους ὑπάρχειν τοῖς οὐρανίοις, τινὰς δὲ ἰδίαν ἐσχηκέναι προσηγορίαν.

(p) Diod. 1, p. 13. Μετὰ δὲ ταῦτα τὸν Κρόνον ἄρξαι καὶ γήμαντα τὴν ἀδελφὴν Ῥέαν γεννῆσαι κατὰ μέν τινας τῶν μυθολόγων Ὄσιριν καὶ Ἶσιν.

(q) Id. ibid. p. 16. Πατὴρ μέν ἐστί μοι Κρόνος νεώτατος θεῶν ἁπάντων· εἰμὶ δὲ Ὄσιρις ὁ βασιλεὺς ὁ στρατεύσας ἐπὶ πᾶσαν χώραν ἕως εἰς τοὺς ἀοικήτους τόπους τῶν Ἰνδῶν, καὶ τοὺς πρὸς ἄρκτον κεκλιμένους μέχρις τῶν τοῦ Ἴστρου ποταμοῦ πηγῶν καὶ πάλιν ἐπὶ τἆλλα μέρη ἕως Ὠκεανοῦ· εἰμὶ δὲ ὁ υἱὸς Κρόνου πρεσβύτατος, καὶ βλαστὸς ἐκ καλοῦ τε καὶ εὐγενοῦς σπέρματος

« J'ai pour père le plus jeune des Dieux ; je ſuis le fils
aîné de Kronos, formé de ſon plus pur ſang, & frère du «
jour. Je ſuis le roi Oſiris, qui, ſuivi d'une armée nom- «
breuſe, ai parcouru toute la terre depuis les lieux inhabités «
de l'Inde juſqu'au Pôle arctique, depuis les ſources de l'Iſter «
juſqu'aux rivages de l'Océan, & j'ai porté par-tout mes «
découvertes & mes bienfaits. » La mémoire de cet Oſiris, ajoute-t-on, ſe conſerve encore aujourd'hui dans l'Inde, où il eſt connu ſous le nom d'*Iſuren*, l'une des principales divinités de ce pays ; car c'eſt d'Oſiris que dans un des dialectes de la langue Égyptienne on appeloit *Uſiris* ou *Yſiris (r)*, qu'on veut qu'ait été formé le nom d'*Iſuren*.

XI. Oſiris n'eſt pas le même qu'Iſuren.

La reſſemblance des noms, toujours équivoque, ne peut être le fondement d'aucune conſéquence légitime ; d'ailleurs la différence entre Oſiris & Iſuren eſt trop marquée pour qu'on puiſſe les confondre. Il n'y a dans les fables que les Indiens débitent de leur prétendu Dieu, aucun rapport avec ce que les Égyptiens ont dit de leur Oſiris ; on n'y voit rien qui puiſſe faire regarder Iſuren comme un Prince étranger qui ſoit venu pour conquérir & ſoumettre l'Inde. Les Indiens repréſentent leur Iſuren avec trois yeux, deux placés à l'ordinaire & le troiſième au milieu du front. Cette figure n'a rien de commun avec l'hiéroglyphe que les Égyptiens employoient pour déſigner Oſiris. Quoique, ſelon les témoignages de Diodore & de Plutarque *(ſ)*, le nom d'Oſiris ſignifiât celui qui a pluſieurs yeux, les Égyptiens, en le repréſentant, ne lui en donnoient pas pluſieurs ; ils ſe contentoient de peindre un œil au deſſus d'un ſceptre *(t)* ou un

σπέρματος, συγγενὴς ἐγεννήθην ἡμέρας· καὶ οὐκ ἔστι τόπος τῆς οἰκουμένης εἰς ὃν ἐγὼ οὐκ ἀφῖγμαι, διαδοὺς πᾶσιν ἂν ἐγὼ εὐεργέτης ἐγενόμην.

(r) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 648. Καὶ γὰρ τὸν Ὄσιριν Ἑλλάνικος Ὕσιριν ἔοικεν ἀκηκοέναι ὑπὸ τῶν ἱερέων λεγόμενον.

(ſ) Diod. 1, p. 7. Μετερμηνευομένων δὲ τούτων εἰς τὸν ἑλληνικὸν τῆς διαλέκτου τρόπον εἶναι τὸν μὲν Ὄσιριν πολυόφθαλμον.

Plut. de Iſid. & Oſir. p. 638. Ἔνιοι δὲ καὶ τοὔνομα διερμηνεύουσι πολυόφθαλμον, ὡς τοῦ μὲν Ὀς τὸ πολὺ, τοῦ δὲ Ἰρὶ τὸν ὀφθαλμὸν Αἰγυπτίᾳ γλώττῃ φράζοντες.

(t) Id. ibid. Τὸν γὰρ βασιλέα καὶ κύριον Ὄσιριν ὀφθαλμῷ καὶ σκήπτρῳ γράφουσι.

Plut. de Iſid. p. 662.

épervier, ce qui n'a aucun rapport à la peinture indienne, & dans tous les monumens qui nous reſtent de l'ancienne Égypte, on n'en aperçoit aucun dont la tête ſoit chargée de trois yeux.

XII. On ne peut faire aucun fond ſur ce que les Egyptiens avoient dit à Diodore.

On ne peut faire aucun fond ſur ce que les Égyptiens diſoient d'Oſiris; tout eſt incertain ou déplacé dans l'hiſtoire qu'ils en avoient racontée à Diodore. Le lieu de ſa naiſſance eſt conteſté parmi les Anciens. Eudoxe, qui avoit voyagé en Égypte, & qui avoit eu de fréquens entretiens avec les Prêtres du pays *(u)*, le fait naître dans la ville de Buſiris, les autres aſſignent Nyſa pour le lieu de ſa naiſſance; mais ils ne ſavent où placer cette ville. Diodore de Sicile la met tantôt en Égypte *(x)* & tantôt en Arabie. Hérodote la place en Éthiopie *(y)*; mais par cette Éthiopie, qu'il dit être au-deſſus de l'Égypte, il entend l'Arabie. Étienne de Byzance, qui compte pluſieurs villes de ce nom *(z)*, dit que la quatrième eſt en Arabie, & la cinquième en Égypte; mais Pline nous aſſure *(a)* que le plus grand nombre des Auteurs qu'il avoit vus plaçoient dans l'Inde la ville où avoit été élevé Bacchus ou Dionyſus, qui, ſelon que je l'ai déjà fait remarquer pluſieurs fois, eſt le même qu'Oſiris.

XIII. *Dionuſos* n'étoit point regardé par les Indiens comme un prince Égyptien, mais comme un Aſſyrien, ou un Indien.

Les Indiens, auxquels Bacchus n'étoit point inconnu, & qui le nommoient *Dionuſos*, ne le regardoient point comme un prince Égyptien. Ceux d'entr'eux qui demeuroient entre le mont Caucaſe & le fleuve Cophene *(b)* diſoient qu'il étoit

(u) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 640. Εὔδοξος δὲ ἐν Βουσίριδι τὸ σῶμα κεῖσθαι, καὶ γὰρ πατρίδα ταύτην γεγονέναι τοῦ Ὀσίριδος.

(x) Diod. I, p. 12. Κτίσαι δὲ καὶ πόλεις οὐκ ὀλίγας ἐν Ἰνδοῖς, ἐν αἷς καὶ Νῦσαν ὀνομάσαι βουλόμενον μνημεῖον ἀπολιπεῖν ἐκείνης καθ' ἣν ἐτράφη κατ' Αἴγυπτον.

Id. ibid. Γενέσθαι δὲ καὶ φιλογεωργὸν τὸν Ὄσιριν, καὶ τραφῆναι μὲν τῆς εὐδαίμονος Ἀραβίας ἐν Νύσῃ πλησίον Αἰγύπτου.

(y) Herod. II, Καὶ ἐκόμισε εἰς Νῦσαν τὴν ὑπὲρ Αἰγύπτου ἐοῦσαν ἐν τῇ Αἰθιοπίῃ.

(z) Steph. Νῦσαι πόλεις πολλαί... τετάρτη ἐν Ἀραβίᾳ, πέμπτη ἐν Αἰγύπτῳ.

(a) Plin. VI, c. 21. *Necnon & Nyſam urbem plerique Indiæ adſcribunt, montemque Merum libero patri ſacrum.*

(b) Philoſtr. vit. Apoll. II, c. 4. Ἰνδῶν δὲ οἱ περὶ Καύκασον καὶ Κωφῆνα ποταμὸν, ἐπηλύτην αὐτὸν Ἀσσύριον φασὶν ἐλθεῖν..... οἱ δὲ τὴν Ἰνδοῦ τε καὶ Ὑδραώτου μέσην νεμόμενοι καὶ τὴν μετὰ ταῦτα ἤπειρον ἤδη ἐς ποταμὸν Γάγγην τελευτῶσαν Διόνυσον γενέσθαι ποταμοῦ παῖδα Ἰνδοῦ λέγουσι.

étoit vênu d'Affyrie dans leur pays; mais ceux qui habitoient le pays entre l'Indus & l'Hydraotes, & jufqu'au Gange, prétendoient qu'il étoit fils de l'Indus, c'eft-à-dire, qu'il étoit venu chez eux des bords de ce fleuve. Diodore témoigne auffi *(c)* que les Indiens vouloient que Dionyfus fût originaire de leur pays, & qu'ils fe l'approprioient. Voici en effet ce que les plus favans dans les antiquités de l'Inde racontoient de leurs premiers temps: Ils difoient que lorfqu'ils n'habitoient encore que dans des villages, Dionyfus venant du côté de l'occident entra chez eux avec une puiffante armée, & qu'il parcourut toute l'Inde, n'y ayant alors aucune ville qui fût capable de l'arrèter. Des chaleurs exceffives étant furvenues, & la maladie s'étant mife dans fon armée, ce Capitaine la tira des lieux bas pour la conduire fur les montagnes. Les vents frais que fes foldats y refpirèrent, & les eaux pures qu'ils y burent dans leurs fources les rétablirent bientôt. Ce lieu, qui fut fi falutaire à fes troupes, s'appeloit *Meros*. Il apprit aux Indiens la culture des fruits; il leur donna l'invention du vin, & leur communiqua d'autres fecrets néceffaires & utiles à la vie. Il bâtit des villes confidérables bien fituées, qu'il peupla des habitans des villages voifins. Il leur enfeigna le culte des Dieux, & leur donna des loix. Il établit la juftice parmi eux, & mérita par tant de bienfaits le nom de Dieu & les honneurs divins. Ils ajoutoient qu'il avoit mené un grand nombre de femmes dans fon armée; que la trompette n'étant point encore en ufage, il s'étoit fervi de tambours & de tymbales dans les batailles, qu'enfin il étoit mort de vieilleffe, après un règne de cinquante-deux ans; que fes fils lui avoient fuccédé, & qu'ils avoient tranfmis le Royaume à fa poftérité, qui l'avoit confervé pendant plufieurs générations. *Diod. l. I, p. 87.*

XIV. La montagne Meros, qui a donné lieu à la fable de Dionyfus ou Bacchus,

On aperçoit dans ce récit un des principaux traits de l'hiftoire de Dionyfus ou d'Ofiris, & c'eft Diodore qui en

(c) Diod. I, p. 12. Πολλὰ δὲ καὶ ἄλλα σημεῖα τῆς ἑαυτοῦ παρουσίας ἀπολελοιπέναι κατ' ἐκείνην τὴν χώραν, δι' ὧν προσαχθέντας τοὺς μεταγενεστέρους τῶν Ἰνδῶν ἀμφισβητῆσαι περὶ τοῦ θεοῦ, λέγοντας Ἰνδὸν εἶναι τὸ γένος.

conservé dans la cuisse de Jupiter, est dans l'Inde.

fait la remarque *(d)*. La montagne de l'Inde sur laquelle Dionysus rafraîchit ses troupes, & où il leur fit recouvrer la santé, se nommoit *Méros*. Ce nom qui, dans la langue grecque, signifie *une cuisse*, a donné lieu aux Grecs de feindre que Bacchus avoit été conservé dans la cuisse de Jupiter; cette montagne est encore connue dans l'Inde sous le nom de *Mérou*, & elle étoit voisine de la ville de Nysa, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Nisadabur*, c'est-à-dire, la ville de Nysa; car *pur* ou *bur* dans la langue Indienne signifie une ville & entre dans la composition des noms de plusieurs villes de l'Inde, comme *Melia pur*, *Visa pur*, &c. un Traité Indien de Géographie, intitulé *Puwana saccaram*, cité par M. Bayer, nous donne la situation de cette montagne. L'auteur de ce Traité la place à l'occident du mont *Imeia* ou *Imaus*, où il dit qu'est la source du Gange, d'où M. Bayer conclut que la montagne de Mérou est environ à moitié chemin entre la source du Gange & celle de l'Indus. C'est en effet dans ce canton que se trouve la ville de Nisadabur. M. d'Anville, dans ses Éclaircissemens sur la carte de l'Inde, a prouvé que cette ville étoit celle que Ptolémée appelle *Nagara*, & qu'il surnomme *Dionysiopolis*.

Bayer, hist. reg. Bactr.

XV.
Tous les traits de la fable de Bacchus, dans les traditions des Indiens.

Les Indiens d'à-présent conservent encore par tradition tous les traits avec lesquels les Poëtes Grecs nous ont peint leur Bacchus. Ils racontent[a] qu'à Nisadabur, à quelque distance du mont Mérou, naquit un géant qui portoit des cornes de taureau, qui mangeoit de la chair de vache & d'autres animaux, qui s'enyvroit souvent de vin, & qui déclara la guerre aux Dieux. « Il étoit, disent-ils, accompagné de huit *Padam* ou » malins génies, ou géants de la famille Indienne des pasteurs, » que dans la langue du pays on appeloit *Kobalers*, d'où est venu » probablement le nom de *Cobales* donné par les Poëtes Grecs » aux compagnons de Bacchus. Il se faisoit traîner dans un char » par huit lions, léopards, tigres ou éléphans, & se faisoit suivre

[a] *Bayer, hist. reg. Bactr.*

(d) Diod. I, p. 87. Ὀνομάζεσθαι δὲ τὸν ὀρεινὸν τοῦτον τόπον Μηρόν, καθ' ὃν Διόνυσος ἐξέθρεψε τὰς δυνάμεις ἐκ τῆς νόσου, ἀφ' οὗ δὴ καὶ τοὺς Ἕλληνας περὶ τοῦ θεοῦ τούτου παραδεδωκέναι τοῖς μεταγενεστέροις τετράφθαι τὸν Διόνυσον ἐν μηρῷ.

par quantité de femmes guerrières, qui portoient des thyrses, « & battoient du tambour & de la tymbale. » Ces instrumens, que portoient les Bacchantes de la Grèce dans les mystères de Bacchus, venoient originairement de l'Inde, & Suidas *(e)* nous a conservé la manière dont ils étoient faits: la caisse étoit de bois de sapin creusée en forme de seau; on y mettoit quantité de grelots de cuivre, & l'ouverture étoit couverte d'une peau de bœuf; lorsqu'on vouloit s'en servir, on l'agitoit avec violence, & on le renversoit sans dessus dessous: les grelots qui étoient dedans rendoient un son horrible, qui approchoit assez du mugissement de plusieurs taureaux.

XVI. *Dionysos* cru Indien par plusieurs Anciens.

Les Indiens n'étoient pas les seuls qui prétendissent que Bacchus étoit leur compatriote. Tous les peuples de l'Orient l'appeloient *Dionysos*, non à cause de la ville de Nysa en Arabie ou en Egypte *(f)*, mais à cause de celle qui portoit ce nom dans l'Inde. Ce nom, qui signifie *Seigneur* ou *Roi de Nisa*, peut être composé de celui de cette ville & du mot *deum* ou *dun*, qui, dans la langue Malabare & dans le Persan, signifie *Seigneur*, comme *dhu* en Arabe. Parmi les Grecs, plusieurs ont pensé de même que les Indiens & que les autres Orientaux sur l'étymologie du nom *Dionysius*. Le Scholiaste d'Aristophane dérive le nom de *Nusios* ou *Dionysos* de Nysa dans l'Inde. Polyen place dans le même pays la montagne de Meros & Nysa, qui en étoit voisine. Arrien met cette même ville entre les rivières de Cophene & d'Indus. Strabon place aussi Nysa dans l'Inde. Théophraste dit que la montagne Meros, qui a donné lieu à la fable, étoit dans ce même pays; & Pline, dont j'ai déjà cité le

Schol. Aristoph. in Ranis.
Polyæn. Strateg. I, c. 2.
Arrian. V.
Theophr. hist. Plant. IV, c. 4.

(e) Suid. voc. Τύμπανα. Οἱ Ἰνδοὶ.... εἶχον δὲ καὶ τύμπανα βαρυηχῆ τινα βόμβον ἐξ ἑαυτῶν ἀνιέντα· ἦν δὲ ἡ κατασκευὴ τοιάδε· ξύλον ἐλάτης κοιλάναντες εἰκασμένον εἰς αὐτὸ κώδωνας ὀρειχάλκου· τὸ γὰρ σῶμα τοῦ ἀγγείου ταυρείῳ δέρματι περιπωμάσαντες, μετέωρον ἔστρεφον εἰς τὰς χεῖρας τοῦτο τὸ τύμπανον· ἔπειτα δὲ θορύβῳ πολλῷ ἐπιχέοντες κίνησιν, ἢ σημαίνοντες, καταστρέψαντες ἐπὶ τὸ στόμα τὸ ξύλινον ἄγγος ἐπίπαστον· οἱ δὲ ἐν αὐτῷ κώδωνες πολλοί τε ἅμα ὄντες καὶ μεγάλοι ἐντεῦθεν χαλκῷ ἠχοῦντες ἀτακτὶ τινὰ βόμβον ἀνέπεμπον ἔνδοθεν, ὥστε οὐ ῥᾴδιον ἦν τοῖς ἀνειδόσι ἐπιγνῶναι τίνος ἦν ἐξαίσιος ἡ φωνή· βρυχήματι γὰρ ἐῴκει.

(f) Philostr. vit. Apoll. II, c. 1. Νύσιος γὰρ ὁ Διόνυσος ἀπὸ τῆς ἐν Ἰνδοῖς Νύσης, Ἰνδοῖς τε ὀνομάζεται, καὶ πᾶσι τοῖς πρὸς ἀνίσχοντα ἔθνεσιν.

témoignage, répète la même chose, en ajoutant que la plupart des Auteurs placent cette montagne & la ville de Nyſa dans l'Inde.

XVII. Les variations des Anciens ſur Oſiris, nous laiſſent incertains ſur ſa patrie.

Ces variations des Anciens ſur la patrie d'Oſiris, Dionyſus ou Bacchus nous laiſſent dans l'incertitude de ſavoir ſi ce Prince étoit Égyptien, Aſſyrien ou Indien d'origine; mais ſi l'on vouloit ſe décider par la pluralité, on pourroit adopter la tradition indienne, ſelon laquelle il étoit venu de l'Aſſyrie dans l'Inde, ou qui le faiſoit fils de l'Indus, ce qui n'eſt pas fort différent; car, ſuivant le langage des Anciens, il ſuffit qu'il ait pénétré dans l'Inde par l'Indus, pour qu'on ait pu lui donner ce fleuve pour père; & dans ce cas il n'y auroit point de difficulté à prendre Oſiris pour ce Prince Aſſyrien auquel l'antiquité a donné le nom d'*Adonis*. Les rapports que j'ai obſervés dans le Mémoire précédent entre Oſiris & Adonis pourroient autoriſer cette conjecture.

XVIII. Incertitude ſur le temps auquel il a vécu.

Si la patrie d'Oſiris eſt incertaine, le temps auquel il a vécu n'eſt pas plus aſſuré. La plupart des circonſtances & des évènemens de ſa vie ne peuvent ſe concilier avec la haute antiquité que les Égyptiens lui donnoient; ils faiſoient Prométhée ſon contemporain, & ils diſoient que Prométhée gouvernant l'Égypte ſous le règne de ce Prince, le Nil groſſit tellement vers le lever de la canicule, que rompant ſes digues, il ſubmergea le pays, & fit périr la plupart de ſes habitans. Prométhée en conçut un tel chagrin, que peu s'en fallut qu'il ne s'ôtât la vie; mais Hercule vint à ſon ſecours; par ſon travail il raccommoda les digues qui avoient été endommagées, & fit rentrer le Nil dans ſon ancien lit. Ils faiſoient encore vivre Buſiris, Lycurgue, roi de Thrace, & Triptoleme, légiſlateur d'Athènes, dans le même temps qu'Oſiris: le premier, diſoient-ils, avoit été chargé par le Prince Égyptien du gouvernement de la partie de l'Égypte voiſine de la Phénicie, & de la garde des côtes de la mer: le ſecond s'étant oppoſé aux progrès d'Oſiris, avoit été tué dans un combat; & le troiſième, expert dans l'agriculture, avoit été le compagnon d'Oſiris dans ſes expéditions. Ces

Diod. l. 1, p. 11.
Id. ibid. p. 10.
Id. ibid. p. 12.
Id. ibid. p. 11.

différentes contemporanéités forment autant d'anachronismes dans l'histoire prétendue d'Osiris.

XIX. Prométhée qu'on dit avoir été son contemporain, n'est pas si ancien.

Prométhée n'est point d'une antiquité aussi reculée que celle que les Égyptiens donnoient à leur Osiris. D'anciens chronologues suivis par Tatien *(g)* & par S.t Clément d'Alexandrie[a], plaçoient Prométhée dans le même temps que Triopas, sixième roi d'Argos, & que Cécrops, premier roi de l'Attique. Cette chronologie donneroit onze à douze générations seulement, c'est-à-dire, suivant la manière ordinaire de compter, à raison de trois générations pour un siècle, environ quatre cents ans avant la guerre de Troye; mais la généalogie descendante de Prométhée, qui nous est connue, oblige de diminuer encore ce nombre. Il fut le père de Deucalion, duquel naquit Hellen, père d'Éole, qui eut pour fils Sisyphe, dont le fils Glaucus, I.er du nom, fut père de Bellérophon. Hippolochus né de Bellérophon eut un fils nommé Glaucus II, qui se trouva à la guerre de Troye. Cette généalogie ne nous présente que neuf personnes ou neuf degrés, c'est-à-dire, environ trois cents ans avant la guerre de Troye. Quelqu'époque que l'on donne au commencement de cette guerre, on trouvera toujours mille ans ou environ entre le règne prétendu d'Osiris & la naissance de Prométhée. Si l'on fait commencer cette guerre l'an 1292 avant notre ère vulgaire, Prométhée sera né l'an 1592; mais si on lui donne pour époque l'an 1194, il faudra mettre la naissance du même Prométhée à l'an 1494 ou environ. La date la plus reculée que je croie que l'on puisse donner au règne de Ménès, que tous conviennent avoir été le premier mortel qui ait régné en Égypte, est l'an 2290 ou environ avant l'ère vulgaire. De cette année à celle de la naissance de Prométhée, il y a sept cents quatre-vingt-seize ans ou six cents quatre-vingt-dix-huit ans, auxquels, si l'on ajoute les règnes des demi-Dieux qui ont précédé Ménès, & ceux d'Osiris, d'Isis & de Typhon, faisant ensemble deux cents soixante-dix-sept ans, on

[a] *Clem. Alex. Strom. I, pag. 321.* Idem.

(g) Tat. orat. cont. Græc. n. XXXIX. Κατὰ Τριόπαν Προμηθεὺς . . . . καὶ ὁ διφυὴς Κέκροψ.

aura, ſuivant les Égyptiens, depuis le commencement du règne d'Oſiris juſqu'à la naiſſance de Prométhée mille ſoixante-treize, ou du moins neuf cents ſoixante-quinze ans, différence trop marquée pour faire de cet homme un contemporain d'Oſiris.

XX. Buſiris, autre contemporain, n'a vécu que long-temps après lui.

L'anachroniſme n'eſt pas moins ſenſible à l'égard de Buſiris. L'hiſtoire ancienne de l'Égypte ne nous fournit que deux Princes de ce nom qui aient régné dans ce pays; mais la date de leurs règnes eſt beaucoup poſtérieure au temps où il faudroit mettre le règne prétendu d'Oſiris: car ils ne peuvent être montés ſur le trône que pluſieurs ſiècles après lui. Le premier ſucceſſeur des Dieux, dit Diodore *(h)*, a été Ménès; ſes deſcendans, au nombre de cinquante-deux, ont régné plus de quatorze cents ans. Buſiris vint après eux, & ce fut le huitième roi de ſa race, nommé Buſiris comme lui, qui bâtit la grande ville de Dioſpolis. Quand même on ſuppoſeroit que le nombre des générations ou des deſcendans de Ménès auroit été exagéré, il ne ſeroit pas poſſible de rapprocher aſſez l'un ou l'autre de ces Buſiris pour les faire vivre dans le même temps qu'Oſiris.

XXI. L'âge de Lycurgue inconciliable avec celui d'Oſiris.

L'âge de Lycurgue, roi de Thrace, peut encore moins s'accorder avec celui du prince Égyptien. Ce Lycurgue étoit contemporain de Tharops, grand-père d'Orphée, qui fut un des Argonautes *(i)*, & il fut tué, non pour s'être oppoſé au progrès des armes d'Oſiris, mais pour avoir voulu empêcher l'établiſſement du culte de Bacchus dans ſes États: c'eſt ce que nous donnent à entendre la plupart des fables qui concernent ce prétendu Dieu.

XXII. Hiſtoire de Lycurgue, ſelon Diodore de Sicile.

[a] *Diod. III, p. 139.*

Bacchus, ſelon Diodore[a], voulant mener ſon armée d'Aſie en Europe, lia amitié avec Lycurgue, roi de la partie de la

(h) Diod. I, p. 24. Μετὰ δὲ τοὺς θεοὺς τοίνυν πρῶτόν φασι βασιλεῦσαι τῆς Αἰγύπτου Μηνᾶν.... ἑξῆς δὲ ἄρξαι λέγεται τοῦ προειρημένου βασιλέως τοὺς ἀπογόνους δύο πρὸς τοῖς πεντήκοντα τοὺς ἅπαντας ἔτη πλείω χιλίων καὶ τετρακοσίων..... μετὰ δὲ ταῦτα κατασαθέντος βασιλέως Βουσίριδος, καὶ τῶν τούτου πάλιν ἐκγόνων ὀκτώ, τὸν τελευταῖον ὁμώνυμον ὄντα τῷ πρώτῳ φασὶ κτίσαι τὴν ὑπὸ μὲν Αἰγυπτίων καλουμένην Διόσπολιν τὴν μεγάλην, ὑπὸ δὲ τῶν Ἑλλήνων Θήβας.

(i) Apoll. I, cap. 9, n. 16. Ὀρφεὺς Οἰάγρου.

Thrace située sur l'Hellespont. Il avoit déjà fait avancer la tête de son armée dans ce pays, qu'il croyoit sûr; mais Lycurgue assembla ses soldats pendant la nuit pour se saisir de Bacchus & de ses Ménades. Bacchus qui fut averti de son projet par un Thrace nommé Tharops en fut très-inquiet, parce que la plus grande partie de ses troupes étoit encore sur l'autre rivage, & qu'il n'étoit accompagné que d'un petit nombre de femmes. Il repassa secrettement la mer pour rejoindre son armée; cependant Lycurgue ayant attaqué les Ménades, qui étoient restées dans un lieu nommé *Nysius,* les fit passer au fil de l'épée; mais Bacchus amenant toute son armée remporta la victoire sur les Thraces. Lycurgue étant tombé entre ses mains, il lui fit créver les yeux, & après toute sorte d'opprobres & de tourmens il le fit attacher à une croix; ensuite, pour marquer à Tharops sa reconnoissance, il lui donna le royaume de Thrace, & lui enseigna ses mystères & ses orgies. Æagre, fils de Thårops, reçut le Royaume des mains de son père, & il apprit de lui les sacrés mystères, auxquels il initia son fils Orphée.

XXIII. La même histoire, selon Apollodore.

La même fable est rapportée par Apollodore, mais avec quelques différences. Cet auteur[a] dit que Dionysus voulant aller dans l'Inde, prit sa route par la Thrace. Lycurgue, fils de Dryas, roi des Edoniens, qui habitoient dans le voisinage du fleuve Strymon, reçut mal Bacchus, & l'obligea de se retirer. Les Bacchantes qui l'accompagnoient furent arrêtées & mises en prison avec un grand nombre de Satyres; mais elles trouvèrent le moyen de s'échapper. Bacchus, pour se venger, inspira la fureur à Lycurgue, qui, croyant couper un sep de vigne, tua son propre fils de sa hache, & se coupa lui-même les extrémités, ce qui le fit revenir à son bon sens. Ces accidens furent suivis d'une stérilité; l'oracle consulté répondit que le pays ne produiroit point de fruits que Lycurgue ne fût mort. Les Edoniens se saisirent de leur Roi, le chargèrent de chaînes, & le menèrent sur le mont Pangée, où, par l'ordre de Dionysus, il fut tiré par des chevaux. Ces Auteurs placent la scène de cette fable dans la Thrace septentrionale; mais dans les temps héroïques on connoissoit une autre Thrace, qui, selon

[a] *Apollod. III, c. 5.*

Thucydide *(k)*, étoit située dans le voisinage de la Bœotie; entre cette Province & la Phocide dans le canton de Daulie; & ce que nous savons des troubles excités dans la Bœotie par l'introduction du culte de Bacchus, fait conjecturer assez probablement que c'est dans cette dernière Thrace que s'est passé ce qui a donné lieu à cette fable.

XXIV. Ces histoires sont celles de l'établissement du culte de Bacchus, dans les États de Lycurgue.

Les circonstances avec lesquelles elle est racontée, réduites au simple, ne signifient point autre chose, sinon que les mystères de Bacchus *(l)* s'étant introduits dans les États de Lycurgue contre sa volonté, ce Prince s'y opposa, fit couper les vignes, arrêta & mit en prison les Bacchantes; mais que le peuple, à la tête duquel étoit Tharops, qui avoit adopté le nouveau culte, se souleva contre lui, se saisit de sa personne, le fit mourir, & proclama Tharops à sa place.

XXV. L'histoire de l'établissement de ce culte dans le Péloponnèse, rapportée de la même manière.

L'établissement du culte de Bacchus dans le Péloponèse étoit représenté de la même manière que dans la Thrace méridionale, c'est-à-dire, comme une expédition entreprise en personne par ce prétendu Dieu. On disoit *(m)* qu'il étoit venu des Isles de la mer Egée dans le voisinage d'Argos; & qu'ayant été rencontré par Persée, roi de Mycènes, qui étoit à la tête d'une troupe d'Argiens, il avoit été défait dans un combat, dans lequel plusieurs des femmes qui l'avoient suivi furent tuées. On montroit même auprès d'Argos *(n)* les tombeaux de ses Ménades; mais la victoire remportée par Persée ne fut point décisive, puisqu'elle n'empêcha point que Bacchus ne pénétrât dans le Péloponèse, c'est-à-dire, que son culte n'y fût établi: car ce fut, comme nous l'apprenons d'Apollodore *(o)*, sous le règne

(k) Thucyd. II, p. 40. Οὐ δὲ τῆς αὐτῆς Θρᾴκης ἐγένοντο, ἀλλ' ὁ μὲν ἐν Δαυλίᾳ τῆς Φωκίδος νῦν καλουμένης γῆς ὁ Τηρεὺς ᾤκει τότε ὑπὸ Θρᾳκῶν οἰκουμένης.

(l) Hesych. Βάκχος, ὁ ἱερεὺς τοῦ Διονύσου.

(m) Pausan. Corinth. pag. 64. Καὶ περὶ αὐτὸ γυναικῶν τάφος, ἀποθανεῖν δὲ αἱ γυναῖκες ἐν μάχῃ πρὸς Ἀργείους τε καὶ Περσέα, ἀπὸ νήσων τῶν ἐν Αἰγαίῳ Διονύσῳ συνεστρατευμέναι.

(n) Id. ibid. p. 62. Τὸ δὲ μνῆμα τὸ πλησίον, Χορείας μαινάδος ὀνομάζουσι, Διονύσῳ λέγοντες καὶ ἄλλας γυναῖκας, καὶ ταύτην ἐς Ἄργος συστρατεύσασθαι. Περσέα δέ, ὡς ἐκράτει τῆς μάχης, φονεῦσαι τῶν γυναικῶν τὰς πολλάς· τὰς μὲν οὖν λοιπὰς θάπτουσιν ἐν κοινῷ, ταύτῃ δὲ (ἀξίωμα γὰρ δὴ προεῖχεν) ἰδίᾳ τὸ μνῆμα ἐποίησαν.

(o) Ap. Clem. Alex. Strom. I, p. 322. Εἴγε τῆς Περσέως βασιλείας τῷ τεσσαρακοστῷ δευτέρῳ ἔτει ἐκθεοῦται, ὥς φησιν Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς χρονικοῖς.

même

même de Persée que Bacchus fut mis au rang des Dieux, ou qu'on lui décerna un culte public. Son expédition prétendue dans le Péloponèse n'annonce donc que les tentatives & les efforts pour introduire ses Orgies dans ce pays, & le combat de Persée nous indique l'opposition de ce Prince & d'une partie des Argiens à la nouvelle superstition, à laquelle Lycurgue s'opposoit aussi dans le même temps en Thrace, comme on le justifie par la généalogie de l'un & de l'autre : car Persée fut le père d'Alcée, duquel naquit Amphitryon, père d'Hercule, qui fut un des Argonautes. De même Lycurgue eut pour successeur sur le trône Tharops, père d'Œagre & grand-père d'Orphée, qui monta l'un des vaisseaux de la flotte destinée pour la Colchide.

1........	PERSÉE.........	LYCURGUE.
2........	ALCÉE..........	THAROPS.
3........	AMPHITRYON....	ŒAGRE.
4........	HERCULE.......	ORPHÉE.

On trouve de part & d'autre le même nombre de personnes jusqu'à l'expédition des Argonautes ; d'où je conclus que Lycurgue & Persée étoient contemporains, & que les prétendues expéditions de Bacchus sous les règnes de l'un & de l'autre ne sont autre chose que l'établissement de son culte dans la Thrace méridionale & dans le Péloponèse. Cette explication est encore confirmée par la date de l'introduction des mystères d'Osiris ou Bacchus dans la Grèce.

XXVI. Époque de l'établissement de ce culte.

Le premier qui tenta d'établir ce nouveau culte fut Mélampus, fils d'Amythaon *(p)*, associé avec Bias son frère au trône d'Argos par Anaxagore, le sixième descendant de Danaüs : ce Mélampus étoit contemporain de Lycurgue & de Tharops qui lui fut substitué ; Orphée, petit-fils de Tharops, fut un des Argonautes ; & Amphiaraüs, arrière petit-fils de Mélampus, fut aussi de cette expédition.

(p) Diodor. I, p. 61. Μελάμποδα δὲ φασὶ μετενεγκεῖν ἐξ Αἰγύπτου τὰ Διονύσῳ νομιζόμενα τελεῖσθαι παρὰ τοῖς Ἕλλησι.

1......	MÉLAMPUS...........		LYCURGUE.
2......	MANTIUS......	1...	THAROPS.
3......	OICLÈS........	2...	ŒAGRE.
4......	AMPHIARAÜS....	3...	ORPHÉE.

Orphée étant le second descendant de Tharops, & Amphiaraüs le troisième de Mélampus, la différence entre les deux généalogies n'est que d'un degré; mais cette différence disparoît, si l'on suppose, comme il est assez probable, que Mélampus étoit déjà avancé en âge, & que Mantius son fils étoit homme fait lorsque les mystères de Bacchus commencèrent à s'introduire dans la Grèce, & que Tharops substitué à Lycurgue étoit beaucoup plus jeune que lui. Dans cette supposition, Mantius fils de Mélampus aura été contemporain de Tharops & de même âge que lui, & nous aurons de part & d'autre le même nombre de générations depuis le règne de Lycurgue ou depuis l'introduction des Orgies jusqu'à l'expédition des Argonautes. Ce que dit Hérodote *(q)* que Mélampus avoit pu être instruit des mystères de Bacchus par Cadmus & par les Phéniciens qui étoient venus avec lui s'établir en Bœotie, est confirmé par la généalogie de l'un & de l'autre. Leurs descendans au même degré se sont trouvés à la seconde guerre de Thèbes. Mélampus, qui avoit vu Cadmus & qui pouvoit être de même âge que Polydore fils de Cadmus, eut pour fils Mantius, qui fut père d'Oicles, qui eut un fils nommé Amphiaraüs, dont les deux fils Alcmæon & Amphiloque furent du nombre des Épigones. Polydore fils de Cadmus fut père de Labdacus, duquel naquit Laïus père d'Œdipe, qui eut aussi deux fils, Éthéocle & Polynice, qui périrent dans cette guerre. L'une & l'autre généalogie nous donne cinq personnes ou cinq degrés depuis l'établissement des Orgies jusqu'à la seconde guerre de Thèbes.

(q) Herod. I, p. 122. Ἕλλησι γὰρ δὴ Μελάμπους ἐστὶ ὁ ἐξηγησάμενος τοῦ Διονύσου τό τε οὔνομα καὶ τὴν θυσίαν, καὶ τὴν πομπὴν τοῦ φαλλοῦ..... πυθέσθαι δέ μοι δοκέει μάλιστα Μελάμπους τὰ περὶ τὸν Διόνυσον παρὰ Κάδμου τε τοῦ Τυρίου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ἐκ Φοινίκης ἀπικομένων ἐς τὴν νῦν Βοιωτίην καλεομένην χώρην.

	CADMUS.
1..... MÉLAMPUS......	1....... POLYDORE.
2..... MANTIUS........	2....... LABDACUS.
3..... OICLÈS.........	3....... LAÏUS.
4..... AMPHIARAÜS....	4....... ŒDIPE.
5. ALCMÆON. AMPHILOQUE.	5. ÉTHÉOCLE. POLYNICE.

Cette guerre des Épigones ne précède celle de Troye que de dix ans; ainsi Mélampus & Lycurgue, qui ne sont antérieurs à cette guerre que de cinq générations, doivent être nés environ cent soixante ans avant que les Grecs commençassent leur expédition contre cette ville, & il y avoit déjà huit ou neuf cents ans au moins que la monarchie Égyptienne avoit été fondée par Ménès; il est par conséquent impossible que Lycurgue roi de Thrace ait été tué par Osiris plus ancien que Ménès de deux cents soixante-dix-sept ans selon le calcul Egyptien.

XXVII. Triptolème ne peut avoir été compagnon d'Osiris.

Il n'est pas plus facile de faire de Triptolème un des compagnons de ce Prince. Les Argiens, au rapport de Pausanias[a], donnoient pour père à Triptolème le prêtre Trochile, qui, chassé d'Argos par Agénor, s'étoit retiré à Éleusis dans l'Attique, où il s'étoit marié. Orphée, dans des vers qu'on lui attribuoit, prétendoit qu'il étoit fils de Dysaulès; & que Cérès, qui avoit appris de lui par qui sa fille avoit été enlevée, lui avoit enseigné l'art de cultiver le blé. Chœrile, poëte Athénien, disoit dans une de ses pièces que Triptolème étoit né à Rharos d'une des filles d'Amphictyon; mais les Athéniens & leurs voisins ne doutoient point qu'il ne fût fils de Célée roi d'Éleusis. Les Marbres d'Oxford lui donnent *(r)* pour père le même Prince que la fable dit avoir reçu chez lui la déesse Cérès *(s)*. Triptolème n'étoit donc point Égyptien, & il y a

[a] *Pausan. Attic. p. 13.*

(r) Marm. Ox. Τριπτολέμȣ τȣ̃ Κελεȣ̃ ϗ Νεαίρας.

(s) Apollod. l. 1, c. 5. Δημήτηρ α... πρὸς Κελεὸν ἐλθȣ̃σα τὸν βασιλεύοντα τότε Ἐλευσινίων.

plusieurs siècles d'intervalle entre le temps où il vivoit & celui où il faudroit placer le règne prétendu d'Osiris. Pourquoi donc est-il fait mention de lui dans l'histoire de ce Prince? la raison est la même que celle que j'ai assignée pour Lycurgue: c'est que cette histoire d'Osiris ne nous représente que l'établissement de son culte & de celui d'Isis dans la Grèce. Comme Osiris est le même que Dionysus ou Bacchus, Isis n'est point différente de Cérès. « Isis, dit Hérodote *(t)*, a un très-grand temple dans » la ville de Busiris, & cette Déesse est la même que celle qu'on » appelle en grec Δημήτηρ, c'est-à-dire, *Cérès;* son culte ne fut établi à Athènes que sous le règne d'Érechtée. » Diodore dit qu'une grande famine desolant toute la terre, excepté l'Égypte, qui en fut exempte à cause de la bonté de son terroir, Érechtée, qui avoit déjà quelque alliance avec les Athéniens, leur porta des blés, & que les Athéniens en reconnoissance de ce bienfait le firent Roi. Ayant accepté ce titre, il leur enseigna les sacrifices de Cérès, & il établit à Éleusis les mystères de cette Déesse, tels qu'ils se célébroient en Égypte. « C'est, ajoute » Diodore, ce qui a donné lieu de dire que Cérès étoit venue » d'elle-même à Athènes, & de placer en même temps la découverte des blés qui leur furent apportés d'ailleurs sous le nom & » sous les auspices de cette Déesse. Les Athéniens, continue-t-il, » conviennent eux-mêmes du règne d'Érechtée, de cette famine, » de la venue de Cérès & du présent qu'elle leur a fait; mais de » plus ils avouent que les sacrifices, les mystères & toutes les céré- » monies d'Éleusis sont parfaitement imités de ce qui s'observe en Égypte. » Les Marbres d'Oxford placent *(u)* effectivement l'arrivée de Cérès à Athènes sous le règne d'Érechtée, & trois ans après ils marquent que Triptolème sema du blé dans un canton du territoire d'Éleusis appelé *Rharia*, ce qui est

Diod. I, p. 25.

(t) Herod. II, p. 126. Ἐν ταύτῃ γὰρ δὴ πόλει (Βούσιρι) ἐστὶ μέγιστον Ἴσιος ἱρόν.... Ἶσις δέ ἐστι κατὰ τὴν Ἑλλήνων γλῶσσαν Δημήτηρ.

(u) Marm. Oxon. Ἀφ' οὗ Δημήτηρ ἀφικομένη εἰς Ἀθήνας καρπὸν ἐφυ.... ἐν, καὶ πρ.... πεα.... ωπηδ.... Τριπτολέμου τοῦ Κελεοῦ καὶ Νεαίρας ἔτη ΧΗΔΔΔΔΠ (1145) βασιλεύοντος Ἀθηνῶν Ἐρεχθέως.

Ἀφ' οὗ Τριπτό... ἔσπειρεν ἐν τῇ Ῥαρίᾳ καλουμένῃ Ἐλευσῖνι ἔτη ΧΗΔΔΔΔΙΙ (1142).

confirmé par Pausanias, qui dit *(x)* que le premier champ ensemencé de grain fut celui qui étoit appelé *Rharos;* & que pour en conserver le souvenir, c'étoit avec de l'orge de ce champ qu'on faisoit les gâteaux qui étoient offerts sur l'autel. Ce champ portoit ce nom, parce qu'il avoit appartenu à Rharos père de Celée & grand-père de Triptolème. Érechtée, sous le règne duquel vivoit Triptolème, fut le sixième roi d'Athènes, & monta sur le trône vers l'an 209 depuis l'arrivée de Cécrops dans cette ville, c'est-à-dire, selon quelques Chronologistes, l'an 1484, ou, selon d'autres, l'an 1347 avant notre ère vulgaire, ce qui fait Triptolème postérieur de huit à neuf cents ans à l'établissement de la monarchie Égyptienne par Ménès, & encore plus au règne prétendu d'Osiris en Égypte.

XXVIII. Les Prêtres Egyptiens, par la conquête d'Osiris, entendoient l'établissement du culte d'Osiris dans l'Inde.

La victoire remportée par Osiris sur Lycurgue, & les voyages de Triptolème dans la compagnie du même Osiris ne représentent donc que l'introduction du culte de Dionysus ou Bacchus, & d'Isis ou Cérès dans la Grèce. Il faut porter le même jugement de la conquête de l'Inde, attribuée au même Prince par les Prêtres de l'Égypte; elle ne peut désigner que l'établissement du culte de Dionysus dans l'Inde. Ce culte cependant n'étoit point originaire de l'Égypte; car il étoit très-ancien dans l'Inde, & suivant les traditions des Indiens rapportées par Diodore de Sicile, il remontoit à la plus haute antiquité: mais les Prêtres Égyptiens prévenus de cette vaine idée que leur nation étoit la première & la plus ancienne, & que leur pays étoit le berceau de la religion de tous les autres peuples, voulurent se faire honneur de son établissement. Ils s'étoient déjà approprié Dionysus sous le nom d'Osiris, dont ils faisoient un Prince qu'ils disoient être né & avoir régné en Égypte; & ayant appris depuis par les Grecs que ce Dionysus étoit aussi adoré dans l'Inde, ils tentèrent de faire croire qu'ils etoient les auteurs de ce culte, en l'attribuant à Osiris sous l'allégorie d'une conquête.

(x) Pausan. Att. p. 36. Τὸ δὲ πεδίον τὸ Ῥάριον σπαρῆναι πρῶτον λέγουσι, καὶ πρῶτον αὐξῆσαι καρπούς, καὶ διὰ τοῦτο οὐλαῖς ἐξ αὐτοῦ χρῆσθαί σφισι, καὶ ποιεῖσθαι πέμματα ἐς τὰς θυσίας καθέστηκεν.

XXIX.
Cette fiction n'étoit point ancienne.

Cette fiction n'étoit point de la première antiquité en Égypte. Hérodote n'en avoit point entendu parler, & il y a tout lieu de croire que ce furent les Grecs qui y donnèrent occasion ; c'est du moins le jugement que Strabon paroît en avoir porté : cet Auteur, après avoir parlé de l'expédition prétendue de Dionysus dans l'Inde, & après avoir rapporté ce que quelques Ecrivains avoient dit des Oxydraques, qu'ils supposoient être les descendans de Dionysus, & des Sibes qu'ils faisoient descendre des compagnons d'Hercule, ajoute cette réflexion *(y)* : « Tous ces discours étoient des fictions inventées par les flatteurs d'Alexandre ; ce qui paroît, dit-il, » parce que les Auteurs qui en parlent ne sont point d'accord » entr'eux, & que les autres n'en disent rien ; est-il probable qu'on » n'ait point entendu parler d'évènemens qui auroient dû être si » célèbres ? Et si l'on en a entendu parler, il seroit surprenant qu'ils » n'eussent point été rapportés par les Auteurs dignes de foi ; » d'ailleurs les peuples par lesquels Dionysus ou Hercule auroient » dû passer pour aller aux Indes, n'ont aucun vestige, ni aucun » monument du passage de ces guerriers dans leur pays ; aussi » ce que les Prêtres Égyptiens débitoient à cet égard trouvoit-il » peu de croyance, & leur autorité n'en imposoit qu'à très-peu de personnes ». « Mégasthène, dit Strabon *(z)*, avec un petit » nombre d'autres, croit ce qu'on débite de Dionysus & d'Her- » cule ; mais Ératosthène, avec le plus grand nombre, le traite de fable, & ne veut point qu'on y ajoute foi. »

XXX.
Inscription d'Osiris.

Il y avoit cependant des inscriptions qui constatoient ces prétendues expéditions d'Osiris. J'ai rapporté celle qui étoit à Nysa en Arabie, qui nous a été transmise par Diodore de

(y) Strab. XV, p. 473. Ὅτι δὲ ἐστὶ πλάσματα ταῦτα τῶν κολακευόντων Ἀλέξανδρον, πρόδηλον μὲν ἐκ τοῦ μὴ ὁμολογεῖν ἀλλήλους τοὺς συγγραφέας δῆλον, ἀλλὰ τοὺς μὲν λέγειν, τοὺς δὲ μηδ' ἁπλῶς μεμνῆσθαι· οὐ γὰρ εἰκὸς τὰ ἔνδοξα οὕτω καὶ τύφου πλήρη μὴ πεπύσθαι, ἢ πεπυσμένους μὴ ἄξια μνήμης ὑπολαβεῖν, καὶ ταῦτα τοὺς πιστοτάτους αὐτῶν· ἔπειτα ἐκ τοῦ μηδὲ τοὺς μεταξὺ δι' ὧν ἐχρῆν τὴν ἐς Ἰνδοὺς ἄφιξιν γενέσθαι, τοὺς περὶ τὸν Διόνυσον καὶ τὸν Ἡρακλέα μηδὲν ἔχειν τεκμήριον δεικνύναι τῆς ἐκείνων ὁδοῦ διὰ τῆς σφετέρας γῆς.

(z) Id. ibid. p. 472. Καὶ τὰ περὶ Ἡρακλέους δὲ καὶ Διονύσου Μεγασθένης μετ' ὀλίγων πιστὰ ἡγεῖται· τῶν δὲ ἄλλων οἱ πλείους ὧν ἐστὶ καὶ Ἐρατοσθένης ἄπιστα καὶ μυθώδη.

Sicile; mais il ſuffit de la lire, pour s'apercevoir qu'elle eſt l'ouvrage d'un Grec, qui confondant Oſiris avec Jupiter, qui étoit adoré dans ſon pays, a donné au Dieu Égyptien la même généalogie qu'à celui de la Grèce.

XXXI. Autres circonſtances du règne d'Oſiris.

Les autres circonſtances du règne d'Oſiris ne ſont pas mieux fondées que les ſynchroniſmes que je viens d'examiner. Les Égyptiens lui attribuoient l'invention du vin; ils diſoient *(a)* qu'il avoit le premier obſervé la vigne dans le territoire de Nyſa; & qu'ayant trouvé le ſecret de la cultiver, il avoit bu le premier du vin, & qu'il avoit appris aux hommes la manière de le faire & de le conſerver. Il réſulteroit de ce récit que l'uſage du vin étoit de la plus haute antiquité en Égypte, ce qui ne peut ſe concilier avec ce que nous liſons dans Plutarque *(b)*, qu'avant Pſammétichus, dont le règne ne commença que vers l'an 670 avant notre ère vulgaire, les Égyptiens ne buvoient point de vin, quoiqu'il ne leur fût point inconnu; qu'ils n'en offroient point aux Dieux, & que ce fut ce Prince qui en but le premier. Ce fait s'accorde encore moins avec la théologie des Égyptiens, qui leur faiſoient regarder le vin avec horreur; car ils diſoient *(c)* que le vin étoit le ſang des anciens Géants qui avoient fait la guerre aux Dieux, & que de leurs cadavres mis en terre & mêlés avec elle les vignes étoient provenues. Une liqueur inventée par celui que les Égyptiens honoroient comme leur principale divinité auroit-elle pu être ainſi déteſtée par ce peuple, & ſur-tout par les Prêtres? On pourroit oppoſer à la narration de Plutarque ce qu'on lit dans le

(a) Diodor. I. Εὑρετὴν δ' αὐτὸν γενέσθαι φασὶ τῆς ἀμπέλου περὶ Νῦσαν, καὶ τὴν ἐργασίαν τῆς ταύτης καρποῦ προσεπινοήσαντα, πρῶτον οἴνῳ χρήσασθαι καὶ διδάξαι τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους τήν τε φυτείαν τῆς ἀμπέλου καὶ τὴν χρῆσιν τοῦ οἴνου, καὶ τὴν συγκομιδὴν αὐτοῦ καὶ τήρησιν.

(b) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 629. Οἶνον μὲν οἱ ἐν Ἡλιουπόλει θεραπεύοντες τὸν θεὸν οὐκ εἰσφέρουσι τὸ παράπαν εἰς τὸ ἱερὸν, ὡς οὐ προσῆκον ἡμέρας πίνειν τοῦ κυρίου καὶ βασιλέως ἐφορῶντος· οἱ δ' ἄλλοι χρῶνται μὲν ὀλίγῳ δὲ, πολλὰς δὲ ἀοίνους ἁγνείας ἔχουσιν, ἐν αἷς φιλοσοφοῦντες καὶ μανθάνοντες καὶ διδάσκοντες τὰ θεῖα διατελοῦσιν· οἱ δὲ βασιλεῖς καὶ μετρητὸν ἔπινον ἐκ τῶν ἱερῶν γραμμάτων ὡς Ἑκαταῖος ἱστόρηκεν, ἱερεῖς ὄντες· ἤρξαντο δὲ πίνειν ἀπὸ Ψαμμιτίχου, πρότερον δὲ οὐκ ἔπινον, οὐδὲ ἔσπενδον ὡς φίλιον θεοῖς.

(c) Id. ibid. Ἀλλ' ὡς αἷμα τῶν πολεμησάντων ποτὲ τοῖς θεοῖς, ἐξ ὧν οἴονται πεσόντων καὶ τῇ γῇ συμμεμιγμένων ἀμπέλους γενέσθαι.

מַשְׁקֵה׃ livre de la Genèse de l'échanſon de Pharaon [a], dont Joſeph expliqua le ſonge; mais dans ce texte il ne s'agit point du vin, tel que celui dont on fait Oſiris l'inventeur: cet Échanſon ne
וָאֶשְׂחַט׃ ſervoit point du vin à Pharaon, il exprimoit [b] ſeulement dans la coupe de ce Prince le jus de quelques grappes de raiſin *(d)*, & le lui préſentoit, ce qu'il ne pouvoit faire en tout temps, mais ſeulement dans celui de la maturité des raiſins.

Rien n'eſt donc plus incertain que ce que les prêtres Égyptiens débitoient ſur Oſiris, & l'on peut, ſans craindre de ſe tromper, mettre au rang des fables ſon expédition prétendue dans l'Inde.

XXXII. Conquête de l'Inde, par Séſoſtris, ſuppoſée par les Prêtres.

Il n'en eſt point de Séſoſtris comme d'Oſiris. Les conquêtes de Séſoſtris ſont célèbres dans l'hiſtoire ancienne; & l'on ne peut, ſans détruire ſon autorité, nier qu'il ait porté ſes armes juſque dans la Scythie, & preſque juſque ſur les bords de la mer Caſpienne; mais a-t-il formé quelque entrepriſe ſur l'Inde? Hérodote, qui rapporte avec aſſez d'exactitude tout ce qu'il avoit appris des Prêtres de l'Égypte, ne le dit point, parce qu'apparemment cette fable n'étoit point encore inventée de ſon temps; on lit ſeulement dans ſon hiſtoire *(e)*, que Séſoſtris étant parti du golfe Arabique avec une flotte ſoumit à ſa domination les peuples qui habitoient ſur le bord de la mer rouge; mais il ne compte point les Indiens parmi ſes conquêtes. La mer rouge, dont il parle, étant celle à laquelle on a donné depuis le nom de *mer des Indes*, on pourroit comprendre l'Inde parmi les pays aſſujettis par Séſoſtris, ſi l'expreſſion d'Hérodote étoit générale, & ſi cet Auteur avoit dit que Séſoſtris s'étoit rendu maître de tous les pays ſitués ſur les côtes de la mer rouge; mais ſa propoſition n'a point cette univerſalité; on peut même la regarder comme particulière, car on lit ſeulement dans ſon texte qu'il aſſujettit des peuples qui demeuroient ſur la mer rouge, ce qui eſt exact en reſtreignant les conquêtes de

(d) Geneſ. XL, 9. *Videbam coram me vitem, in quâ erant tres propagines, creſcere paulatim in gemmas & poſt flores matureſcere, calicemque Pharaonis in manu meâ: tuli ergo uvas, & expreſſi in calicem quem tenebam & tradidi poculum Pharaoni.*

(e) Herod. II, p. 142. Τὸν Σέσωστριν ἔλεγον οἱ ἱρέες πρῶτον μὲν πλοίοισι μακροῖσι ὁρμηθέντα ἐκ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τοὺς παρὰ τὴν Ἐρυθρὴν θάλασσαν κατοικημένους καταστρέφεσθαι.

Séſoſtris

Séſoſtris à l'Éthiopie & aux peuples voiſins ſitués ſur la côte de cette mer oppoſée à celle de l'Inde; & il paroît qu'Hérodote n'a eu que l'Éthiopie en vue: car parlant de ce pays en d'autres endroits de ſon hiſtoire, il a ſoin de remarquer qu'il avoit été conquis par Séſoſtris; au lieu que lorſqu'il fait mention de l'Inde, ſur laquelle il s'étend beaucoup plus, il ne dit & n'inſinue rien qui puiſſe faire conjecturer que Séſoſtris y ſoit jamais entré. Diodore, poſtérieur à Hérodote de près de cinq cents ans, fait honneur à Séſoſtris de la conquête de l'Inde. « Ce Prince, dit-il *(f)*, fut le premier qui fit voir des vaiſſeaux de guerre, il équipa une flotte de quatre cents voiles, avec « laquelle il ſe rendit maître de toutes les Provinces maritimes « & de toutes les Iſles de la mer rouge juſqu'aux Indes; il par- « courut tous les lieux où le roi de Macédoine n'eſt jamais « entré; il paſſa le Gange, traverſa toute l'Inde, & il parvint « juſqu'à l'Océan oriental. » Quelle que ſoit l'autorité de Diodore, elle ſe réduit ici au témoignage des Prêtres de qui il tenoit ce qu'il nous a raconté; & ce témoignage, ſuſpect de ſa nature, le devient encore plus par le peu de concert qui régnoit entre ceux qui le rendoient: car les Prêtres & les Poëtes même Égyptiens, comme l'a obſervé Diodore *(g)*, différoient dans leurs récits ſur Séſoſtris; & je ſuis perſuadé que non-ſeulement ce Prince n'eſt jamais entré en perſonne dans l'Inde, ce qui eſt avoué, mais qu'il n'y a pas même envoyé d'armée. J'ai pour garant Strabon *(h)*, qui s'appuyant de l'autorité de Mégaſthène,

(f) Diod. I, p. 35. Ἔπειτα εἰς μὲν τὴν ἐρυθρὰν θάλατταν ἀπέστειλε στόλον νεῶν τετρακοσίων, πρῶτος τῶν ἐγχωρίων μακρὰ σκάφη ναυπηγησάμενος, καὶ τάς τε νήσους τὰς ἐν τοῖς τόποις κατεκτησάμενος, καὶ τῆς ἠπείρου τὰ παρὰ θάλατταν μέρη κατεστρέψατο μέχρι τῆς Ἰνδικῆς· αὐτὸς δὲ μετὰ τῆς δυνάμεως πεζῇ τὴν πορείαν ποιησάμενος κατεστρέψατο πᾶσαν τὴν Ἀσίαν· οὐ μόνον γὰρ τὴν ὕστερον ὑπ' Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος κατακτηθεῖσαν χώραν ἐπῆλθεν, ἀλλὰ καί τινα τῶν ἐθνῶν εἰς ἃ ἐκεῖνος οὐ παρέβαλεν εἰς τὴν χώραν· καὶ γὰρ τὸν Γάγγην ποταμὸν διέβη, καὶ τὴν Ἰνδικὴν ἐπῆλθε πᾶσαν ἕως Ὠκεανοῦ.

(g) Id. ibid. p. 34. Ἐπεὶ δὲ περὶ τούτου βασιλέως οὐ μόνον οἱ συγγραφεῖς οἱ παρὰ τοῖς Ἕλλησι διαπεφωνήκασι πρὸς ἀλλήλους, ἀλλὰ καὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον οἱ τε ἱερεῖς, καὶ οἱ διὰ τῆς ᾠδῆς αὐτὸν ἐγκωμιάζοντες, οὐχ ὁμολογούμενα λέγουσι.

(h) Strab. XV, p. 4[illegible]2. Πῶς γ' ἂν [illegible] τῆς Ἰνδικῆς [illegible] ἐκ τῆς [illegible] τοῦ Κύρου, ἢ τῆς Σεμιράμιδος, [illegible] καὶ Μεγασθένης τῷ λόγῳ τούτῳ [illegible] ἀπι[illegible] ταῖς ἀρχαίαις περὶ Ἰνδῶν [illegible]

qui avoit été en Égypte & dans l'Inde, ne veut point qu'on ajoute foi à ce que les Égyptiens & les Grecs débitoient des anciennes expéditions dans l'Inde, & qui affirme positivement *(i)* que quoique Sésostris eût poussé ses conquêtes jusqu'en Europe, il n'avoit jamais pénétré dans l'Inde.

XXXIII. Ignorance de ces Prêtres.

Strabon, qui avoit fait le voyage de l'Égypte, & qui avoit vu la fameuse statue de Memnon, nous dit *(k)* cependant qu'au-dessus de l'endroit où étoit cette statue, il y avoit quarante tombeaux des anciens rois d'Égypte, auprès desquels on voyoit des obélisques, sur lesquels étoient des inscriptions qui marquoient les richesses de ces Princes, leur puissance & l'étendue de leur Empire, qui comprenoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde, & même cette partie de la Grèce appelée depuis *Ionie.* Ce témoignage de Strabon se réduit encore à celui des prêtres Égyptiens avec lesquels il avoit conversé. Ces inscriptions étant en caractères sacrés & hiéroglyphiques ne purent être lues par ce savant Grec, qui ne connoissoit point cette sorte d'écriture; il fut obligé de s'en rapporter à ce que lui dirent les prêtres Égyptiens qui l'accompagnèrent dans ce voyage, & l'idée qu'il nous donne lui-même de la capacité de ces Prêtres, rend leur témoignage fort suspect; car il dit que celui qui accompagna Ælius Gallus dans son voyage d'Égypte, & qu'il nomme *Chérémon* *(l)*, à beaucoup de vanité joignoit encore plus d'ignorance. Tel étoit un autre prêtre d'Héliopolis nommé *Acamatius*, dont Suidas *(m)* nous a conservé la mémoire; ce Prêtre étoit souverainement ignorant, & tellement vain,

(i) Strab. XV, p. 472. Καί τοι Σέσωστριν μὲν τὸν Αἰγύπτιον καὶ Τεάρκωνα τὸν Αἰθίοπα ἕως Εὐρώπης προελθεῖν... τῆς δ' Ἰνδικῆς μηδένα τούτων ἅψασθαι.

(k) Id. XVII, p. 561. Ὑπὲρ δὲ τοῦ Μεμνονείου θῆκαι βασιλέων ἐν σπηλαίοις λατομηταὶ περὶ τετταράκοντα θαυμαστῶς κατεσκευασμέναι θέας ἄξιαι· ἐν δὲ ταῖς θήκαις ἐπί τινων ὀβελίσκων ἀναγραφαὶ δηλοῦσαι τὸν πλοῦτον τῶν τότε βασιλέων, καὶ τὴν ἐπικράτειαν, ὡς μέχρι Σκυθῶν, καὶ Βακτριανῶν, καὶ Ἰνδῶν, καὶ τῆς νῦν Ἰωνίας διατείνασαν.

(l) Id. ibid. p. 554. Παρηκολούθει δέ τις Αἰλίῳ Γάλλῳ..... Χαιρήμων τοὔνομα· προσποιούμενος τοιαύτην τινὰ ἐπιστήμην, γελώμενος δὲ τὸ πλέον ὡς ἀλαζὼν καὶ ἰδιώτης.

(m) Suid. voc. Ἀκαμάτ. Ἀκάματος Ἡλιουπολίτης... οὕτω δὲ ἰδιωτικῶς εἶχεν ὥστε οὐδὲ προμαθεῖν οὐδὲ ἐπιμαθεῖν τοὺς λόγους ἡκόντων οἷος δή τινας, ἠξίου καλεῖσθαι φιλόσοφος, καὶ τῷ ὀνόματι τούτῳ πρὸς ἅπαντας ἑαυτὸν κατημήνυε· καὶ οὐδεὶς τῶν Ἡλιουπολιτῶν ἄλλως οὐδεὶς αὐτὸν ἐπωνομάζειν ἢ τὸν φιλόσοφον.

que quoiqu'il ne ſe fût appliqué à l'étude d'aucune eſpèce de ſcience, il prenoit le titre de philoſophe, & ſe donnoit pour tel; les autres Héliopolitains, auſſi ignorans que lui, ne l'appeloient point autrement que le philoſophe: cette ignorance n'étoit point nouvelle parmi les prêtres de l'Égypte; il y avoit long-temps qu'ils avoient abandonné leurs anciennes études, & que les colléges où ils s'inſtruiſoient n'étoient plus fréquentés ni habités. Strabon avoit vu parmi les ruines d'Héliopolis *(n)* de grandes maiſons qu'on lui dit avoir été autrefois occupées par des Prêtres qui s'appliquoient à la Philoſophie & à l'Aſtronomie; mais il n'y en avoit plus aucun: on n'y voyoit que quelques gens qui ſe mêloient des ſacrifices, & qui en expliquoient les cérémonies aux étrangers: les explications qu'ils donnoient n'étoient que le fruit de leur imagination; car ils avoient perdu la trace de leur inſtitution, comme on peut en juger par leur peu de concert & par la diverſité des raiſons qu'ils en rendoient; mais ces Prêtres ignorans n'avoient point renoncé à la vanité de leurs prédéceſſeurs; ils vouloient, comme eux, faire croire que tous les peuples de la terre leur étoient redevables de leurs ſciences, de leurs arts & de leur police. Ils n'en imposèrent point à Strabon, qui fut ſi peu perſuadé de ce qu'ils purent lui dire à ce ſujet, qu'il nous fait ſuffiſamment entendre qu'il n'en avoit rien cru, en mettant au rang des fables tout ce que les Égyptiens débitoient des prétendues expéditions d'Oſiris & de Séſoſtris dans l'Inde.

Si les Indiens étoient une Colonie conduite par l'un ou l'autre de ces prétendus conquérans, on devroit retrouver, du moins dans leur police, quelque trace de leur première origine; mais on n'en aperçoit aucune. La différence qui ſe remarque entre les Loix de l'Inde & celles de l'Égypte fournit une nouvelle preuve que les Indiens n'ont point reçu leur police des Égyptiens. Diodore de Sicile a fait attention à ce

XXXIV. Différence entre la police des Indiens & celle des Égyptiens. De la ſervitude.

(n) Strab. XVII, p. 454. Ἐν δὲ τῇ Ἡλιουπόλει καὶ οἴκους εἴδομεν μεγάλους, ἐν οἷς διετέλουν οἱ ἱερεῖς· μάλιστα γὰρ δὴ ταύτην κατοικίαν ἱερέων γεγονέναι φασὶ τὸ παλαιὸν φιλοσόφων ἀνδρῶν, καὶ ἀστρονομικῶν· ἐκλέλοιπε δὲ καὶ τοῦτο νυνὶ τὸ σύστημα καὶ ἡ ἄσκησις, ἐκεῖ μὲν οὖν οὐδεὶς ἡμῖν ἐδείκνυτο τῆς τοιαύτης ἀσκήσεως προεστὼς, ἀλλ' οἱ ἱεροποιοὶ μόνον καὶ ἐξηγηταὶ τοῖς ξένοις τῶν περὶ τὰ ἱερά.

caractère des Loix de l'Inde, en observant *(o)* qu'elles étoient particulières à ce pays, & différentes de celles des autres peuples, & son observation est justifiée par ce qu'il nous rapporte de quelques-unes de ces Loix; la plus remarquable est la maxime *(p)* qu'ont laissée aux Indiens leurs anciens Philosophes, de ne traiter personne en esclave, & de se croire tous égaux. Ils ont estimé, dit-il, que rien ne disposoit mieux les hommes à toute sorte d'évènemens, que de les accoutumer à ne se regarder ni comme supérieurs ni comme inférieurs à d'autres: cette maxime subsiste encore aujourd'hui dans l'Inde, du moins en partie; car, quoique la servitude y ait été admise depuis, les Indiens traitent leurs esclaves comme leurs propres enfans; ils ont grand soin de les bien élever, ils les pourvoient de tout libéralement; rien ne leur manque, soit pour la nourriture, soit pour le vêtement; ils les marient, & presque toujours ils leur rendent la liberté. Cette maxime n'étoit point reçue en Égypte, où la servitude étoit admise avec toutes ses rigueurs, & où le commerce des esclaves se faisoit librement.

Le P. Bouchet, lett. à M. l'Ev. d'Avranches.

XXXV.
De la guerre.

Une autre Loi de l'Inde contribuoit le plus à préserver le pays de la famine. Chez les Indiens *(q)* les terres étoient sacrées & inviolables, & l'on y voyoit des laboureurs tracer tranquillement leurs sillons à côté de deux armées qui se battoient; les soldats se massacroient les uns les autres, mais ils respectoient ceux qui travailloient à la terre, comme leurs bienfaiteurs communs; jamais ils ne mettoient le feu aux blés, ni la coignée au

(o) Diod. II, p. 88. Νομίμων δ' ὄντων παρὰ τοῖς Ἰνδοῖς ἐνίων ἐξηλλαγμένων.

(p) Diod. ibid. Νενομοθέτηται γὰρ παρ' αὐτοῖς δοῦλον μηδένα τὸ παράπαν εἶναι, ἐλευθέρους δ' ὑπάρχοντας τὴν ἰσότητα τιμᾶν ἐν πᾶσι· τοὺς γὰρ μαθόντας μήθ' ὑπερέχειν, μήθ' ὑποπίπτειν ἄλλοις κράτιστον ἕξειν βίον πρὸς ἁπάσας τὰς περιστάσεις.

(q) Diod. II, p. 86. Συμβάλλονται δὲ παρὰ τοῖς Ἰνδοῖς καὶ τὰ νόμιμα πρὸς τὸ μηδέποτε λιμὸν γίνεσθαι παρ' αὐτοῖς· παρὰ μὲν γὰρ τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις οἱ πολέμιοι καταφθείροντες τὴν χώραν ἀγεώργητον κατασκευάζουσι· παρὰ δὲ τούτοις τῶν γεωργῶν ἱερῶν καὶ ἀσύλων ἐωμένων οἱ πλησίον τῶν παρατάξεων γεωργοῦντες ἀνεπαίσθητοι τῶν κινδύνων εἰσίν· ἀμφότεροι γὰρ οἱ πολεμοῦντες ἀλλήλους μὲν ἀποκτείνουσιν ἐν μάχαις, τοὺς δὲ περὶ τὴν γεωργίαν ὄντας ἐῶσιν ἀβλαβεῖς, ὡς κοινοὺς ὄντας ἁπάντων εὐεργέτας, τὰς δὲ χώρας τῶν ἀντιπολεμούντων οὔτ' ἐμπυρίζουσιν, οὔτε δενδροτομοῦσι.

pied des arbres de leurs ennemis; au lieu que chez les autres Nations, ſelon la remarque de Diodore, qui n'excepte point les Égyptiens, quand elles ſe font la guerre, elles ravagent mutuellement leurs campagnes, & conſumant les fruits d'une année, elles font encore perdre l'eſpérance de pluſieurs autres.

XXXVI. De l'hoſpitalité & du mariage.

Les Loix avoient auſſi pourvu dans l'Inde à la ſûreté & au bon traitement des étrangers. Il y avoit des gens prépoſés pour les recevoir *(r)*, & pour empêcher qu'on ne leur fît aucune injuſtice. On leur envoyoit des Médecins quand ils étoient malades, & l'on prenoit d'eux tout le ſoin poſſible; s'ils venoient à mourir, on leur faiſoit des obsèques honorables, & l'on rendoit leurs biens à ceux qui pouvoient leur appartenir: cette humanité des Indiens à l'égard des étrangers eſt atteſtée non-ſeulement par Diodore, mais encore par les Auteurs que Strabon a copiés. Les Égyptiens n'en uſoient point ainſi; l'entrée de leur pays étoit abſolument interdite aux étrangers; ceux que le haſard y conduiſoit étoient ſi mal reçus, que le traitement qu'on leur faiſoit *(ſ)* a donné lieu aux fables que les Anciens ont débitées de Buſiris: cette averſion pour les étrangers dura ſi long-temps en Égypte, que lorſque Pſammétichus jugea à propos de permettre aux Grecs de s'établir dans ſes États, il fut obligé de leur donner des habitations particulières, dans leſquelles ils ne fuſſent point confondus avec les Égyptiens. En Égypte, chacun ne pouvoit avoir qu'une femme; Cécrops, Égyptien & légiſlateur d'Athènes, obligea les citoyens à ſe contenter chacun d'une ſeule femme, au lieu que dans l'Inde la polygamie étoit permiſe & autoriſée. Des loix auſſi oppoſées à celles de l'Égypte, annoncent que la police Indienne n'a point été formée ſur celle des Égyptiens; elles ne peuvent devoir leur origine à Séſoſtris, qui n'a jamais pénétré dans l'Inde; on ne peut les attribuer à l'Oſiris Égyptien,

Strab. XV, p. 487.

Herod. II, p. 169.

(r) Diod. II, p. 89. Εἰσὶ δὲ παρ᾽ Ἰνδοῖς καὶ ἐπὶ ξένους ἄρχοντες τεταγμένοι καὶ φροντίζοντες ὅπως μηδεὶς ξένος ἀδικῆται· τοῖς δ᾽ ἀρρωστοῦσι ξένων ἰατροὺς εἰσάγουσι, καὶ τὴν ἄλλην ἐπιμέλειαν ποιοῦνται, καὶ τελευτήσαντας θάπτουσιν, ἔτι δὲ καταλειφθέντα τοῦ ξένου χρήματα τοῖς προσήκουσιν ἀποδιδόασι.

(ſ) Id. XVII, p. 551. Κοινὸν μὲν γὰρ εἶναι τοῖς βαρβάροις πᾶσιν ἔθος τὴν ξενηλασίαν, τοὺς δὲ Αἰγυπτίους ἐλεγχθῆναι διὰ τὴν περὶ τὸν Βούσιριν μεμυθευμέναν.

qui, s'il a été un Dieu ou un Génie, n'a jamais conquis ce pays; ni à l'Osiris mortel, dont les expéditions fabuleuses ne nous présentent que l'histoire de l'établissement du culte de Bacchus & de Cérès dans la Grèce.

XXXVII. *II.e Moyen de communication.* Les persécutions suscitées contre les Prêtres en Égypte.

II. Les conquêtes de ces deux Princes n'étant point un moyen suffisant pour établir la communication de la doctrine, des pratiques & des usages de l'Égypte dans l'Inde, on a recours à une autre voie, & l'on suppose que des Prêtres Égyptiens, persécutés dans leur pays, passèrent dans l'Inde & y portèrent leurs superstitions. Ce sentiment est entièrement dénué de preuves, & paroît même peu assorti au génie des Prêtres idolatres; ces Prêtres estimoient à la vérité leur religion, mais persuadés que celles des autres Nations étoient également bonnes pour les peuples chez qui ils les voyoient établies, ils n'avoient point le zèle qui eût été nécessaire pour communiquer à d'autres leur doctrine & leurs mystères; les prêtres Égyptiens faisoient même acheter cette communication par des épreuves si dures, que peu de personnes avoient le courage de s'y exposer; de sorte qu'un Prêtre obligé de quitter son pays à raison de la persécution, se seroit vraisemblablement contenté de jouir, dans une terre étrangère, de la sûreté & de la tranquillité qu'il ne trouvoit point dans sa patrie; mais des vraisemblances ne pouvant être opposées aux faits, examinons le fait en lui-même.

XXXVIII. Persécution de Chéops & de Sabacon.

Hérodote nous apprend que Chéops, qu'il donne pour le quatrième successeur de Sésostris *(t)*, fit fermer tous les temples, & qu'il défendit à tous les Égyptiens d'offrir aucun sacrifice; cette défense subsista pendant tout son règne, qui fut de cinquante ans. Les temples furent aussi fermés sous Chéphrès, son frère & son successeur *(u)*, qui régna cinquante-six ans; & ils ne furent ouverts que sous Mycérinus, fils de Chéops, qui succéda à Chéphrès son oncle, & qui rendit au peuple la liberté des sacrifices *(x)*: cette interdiction du culte public,

(t) Herod. II, p. 155. Κατακληΐσαντα γάρ μιν πάντα τὰ ἱρὰ, πρῶτα μὲν σφέας θυσιέων τουτέων ἀπέρξαι.

(u) Id. ibid. p. 157. Βασιλεῦσαι δὲ ἔλεγον Χεφρῆνα ἓξ καὶ πεντήκοντα ἔτεα ..... καὶ τὰ ἱρὰ χρόνου τοσούτου κατακληϊσθέντα οὐκ ἀνοιχθῆναι.

(x) Id. ibid. Μυκερῖνον ... τά τε ἱρὰ ἀνοῖξαι καὶ τὸν λαὸν τετρυμένον ἐς τὸ ἔσχατον κακοῦ ἀνεῖναι πρὸς ἔργα τε καὶ θυσίας.

pendant cent six ans, fut sans doute regardée par les Prêtres comme une persécution; ils détestèrent la mémoire des deux Princes qui l'avoient ordonnée, & la haine qu'ils leur portèrent fut telle qu'ils ne voulurent jamais les nommer, & qu'au lieu de leur attribuer les pyramides qu'ils avoient fait construire, ils les appelèrent du nom d'un berger qui faisoit paître ses troupeaux dans le lieu où elles avoient été élevées; mais ni Hérodote, ni aucun autre auteur ne dit que ces Prêtres, ou qu'aucun d'eux, se soient expatriés à cette occasion; & pourquoi l'auroient-ils fait? il n'est question, dans cette histoire, d'aucun mauvais traitement exercé contre eux; la cessation des sacrifices ne les privoit point du nécessaire: ces Prêtres continuèrent de jouir de la portion des terres de l'Égypte qui leur avoit été assignée pour leur entretien; car il n'est point dit qu'ils en eussent été dépouillés, ni qu'elle leur ait été rendue depuis. On compte aussi, parmi les persécuteurs de l'Égyptianisme, Sabacon l'Éthiopien; mais ce Prince n'exerça aucun autre acte de cruauté, que le supplice qu'il fit souffrir à Bocchoris & à Nécos, père de Psammétichus, qu'il immola à sa sûreté: doux & humain par caractère, il défendit de faire mourir aucun criminel, & il aima mieux abandonner le trône, que d'obéir à l'ordre qu'il crut que les Dieux lui avoient donné, dans une vision, de faire couper tous les prêtres de l'Égypte par la moitié du corps; & aucun de ceux qui veulent trouver en Égypte l'origine du culte Indien, ne prend pour époque le règne de ce Prince, ni ceux des précédens.

Herodot. I. p. 161 & 169. Diodor. I. sect. II, n. 18.

XXXIX. Persécution de Cambyse.

Ils croient la trouver, & Kœmpfer sur-tout, dans la persécution qui fut suscitée par Cambyse, qui obligea, disent-ils, les prêtres Égyptiens de se réfugier dans l'Inde, où ils portèrent tout ce qu'ils avoient appris dans leur pays. Il n'y a, dans ce sentiment, de réel & de fondé sur l'histoire que le mauvais traitement que Cambyse fit aux prêtres de Memphis; en effet, ce Prince ayant manqué l'expédition qu'il avoit entreprise contre l'Éthiopie *(y)*, revint à Memphis, où il trouva tout le peuple en

(y) Herodot. III, p. 195. Ὡς δὲ ἤγαγον Ἆπιν οἱ ἱρέες, ὁ Καμβύσης, οἷα ἐὼν ὑπομαργότερος, σπασάμενος τὸ ἐγχειρίδιον, θέλων τύψαι τὴν γαστέρα τοῦ

joie, parce que leur dieu Apis leur étoit apparu; s'imaginant que les Égyptiens se réjouissoient de ses mauvais succès, il manda les Magistrats, pour savoir d'eux le sujet de ces réjouissances; les Magistrats lui dirent ce qui en étoit, mais il ne voulut point les croire, & il les fit mourir comme des imposteurs: il fit venir ensuite les Prêtres, qui lui répondirent de même, que leur Dieu, qui ne se montroit pas souvent, étant enfin apparu à eux, les Égyptiens faisoient de grandes réjouissances, suivant la coutume. Cambyse leur dit que puisque leur Dieu étoit si bon & si familier qu'il se faisoit voir à eux, il vouloit aussi faire connoissance avec lui, & il ordonna qu'on le fit venir: Apis ayant été amené, ce Prince entra en fureur, tira son poignard & le lui enfonça dans la cuisse; puis reprochant aux Prêtres leur stupidité, d'adorer une brute comme un Dieu, il les fit fustiger, & il ordonna qu'on tuât tous les Égyptiens qu'on rencontreroit célébrant la fête de l'apparition d'Apis: cet Apis n'étant adoré qu'à Memphis, car chaque ville avoit son Dieu particulier, il n'y eut que les prêtres de Memphis qui furent ainsi maltraités. Cambyse détruisit aussi, dans sa fureur, le temple de Vulcain *(z)*, qui étoit dans la même ville; il brûla celui d'Héliopolis *(a)*, & il enleva tout l'or & tout l'argent qui étoient dans ceux de Thèbes *(b)*; mais l'histoire ne nous apprend point que ce Prince ait fait aux Prêtres de ces temples aucun mauvais traitement, qui les ait obligés d'abandonner le pays & de chercher une retraite ailleurs; & aucun auteur

Ἄπιος, παίει τὸν μηρόν· γελάσας δὲ εἶπε πρὸς τοὺς ἱρέας, ὦ κακαὶ κεφαλαί, τοιοῦτοι θεοὶ γίνονται ἔναιμοί τε καὶ σαρκώδεες, καὶ ἐπαΐοντες σιδήρου· ἄξιός μέν γε Αἰγυπτίων οὗτος ὁ θεός· ἀτάρ τοι ὑμεῖς γε οὐ χαίροντες, γέλωτα ἐμὲ θήσεσθε· ταῦτα εἴπας ἐνετείλατο . . . τοὺς μὲν ἱρέας ἀπομαστιγῶσαι. Αἰγυπτίων τε τῶν ἄλλων τὸν ἂν λάβωσι ὁρτάζοντα κτείνειν.

(z) Herod. III, p. 200. Ἐς δὲ δὴ καὶ Ἡφαίστου τὸ ἱρὸν ἦλθε καὶ πολλὰ τῷ ἀγάλματι κατεγέλασε, . . . ἐσῆλθε δὲ καὶ ἐς τῶν Καβείρων τὸ ἱρὸν . . . . ταῦτα δὲ τὰ ἀγάλματα καὶ ἐνέπρησε πολλὰ κατασκώψας.

(a) Strab. XVII, p. 553. Νυνὶ μὲν οὖν ἐστι πανέρημος ἡ πόλις, τὸ ἱερὸν ἔχουσα τῷ Αἰγυπτίῳ τρόπῳ κατεσκευασμένον ἀρχαῖον, ἔχον πολλὰ τεκμήρια τῆς Καμβύσου μανίας καὶ ἱεροσυλίας, ὃς τὰ μὲν πυρὶ τὰ δὲ σιδήρῳ διελωβᾶτο τῶν ἱερῶν ἀκρωτηριάζων καὶ περικαίων.

(b) Diod. I, p. 30. Τεττάρων γὰρ ἱερῶν κατασκευασθέντων . . . ἐν τῷ τὸ παλαιότατον . . . . . τὰς μὲν οὖν οἰκοδομίας διαμεμενηκέναι μέχρι τῶν νεωτέρων χρόνων· τὸν δ' ἄργυρον καὶ χρυσὸν . . . ὑπὸ Περσῶν σεσυλῆσθαι, καθ' οὓς καιροὺς ἐνέπρησε τὰ κατ' Αἴγυπτον ἱερὰ Καμβύσης.

ne

ne nous a dit que ceux de Memphis, ou du moins quelqu'un d'entre eux, se soit réfugié dans l'Inde. Cette persécution a été d'une si courte durée, qu'elle n'a pu être l'occasion qui ait déterminé ces Prêtres à chercher une retraite dans un pays si éloigné, où ils ne pouvoient arriver sans s'exposer à plusieurs dangers; ils pouvoient, sans courir aucun risque, se retirer dans des lieux plus voisins; à l'exemple de quelques Égyptiens, qui avoient été obligés, soit par les révolutions arrivées dans leur pays, ou par d'autres causes, de s'expatrier, ils auroient pu s'embarquer sur la Méditerranée, & aller chercher des établissemens en Phénicie ou en Grèce. Cette persécution n'a pu commencer qu'à la fin de la sixième année du règne de Cambyse, qui concourut avec la fin de l'an 524 avant l'ère Chrétienne, & ce Prince quitta l'Égypte au commencement de sa huitième année, ou au commencement de l'an 522 avant la même ère, pour retourner en Perse, où il mourut le cinquième mois de son arrivée; ainsi, quand cette persécution auroit été continuée pendant tout le reste du temps que ce Prince séjourna en Égypte, elle n'auroit guère duré plus d'un an.

XI. Darius, successeur de Cambyse, favorise les Égyptiens.

Darius, successeur immédiat de Cambyse, mit fin à cette persécution; ce Prince, quoiqu'attaché à la religion des Mages, & quoique revêtu de la dignité de souverain Pontife, comme il paroît par l'inscription *(c)* que peu de temps avant sa mort il ordonna qu'on mît sur son tombeau, où il prit le titre d'Archimage, traita favorablement les Égyptiens. Ayant voulu mettre sa statue au-dessus de celle de Sésostris, les Prêtres s'opposèrent à son dessein, & lui représentèrent qu'il n'avoit encore rien fait de plus éclatant que le prince Égyptien; Darius ne fut point choqué de leur liberté, il leur répondit qu'il s'efforceroit d'atteindre à la gloire de ce héros, s'il atteignoit à ses années, & il les pria de comparer ses actions à celles de Sésostris, en suivant la proportion de l'âge, ce qui étoit

Diodor. I, p. 37. Herodot. II, p. 145.

(c) Porphyr. de abst. IV, p. 398. Οὕτω δὲ μέγα καὶ σεβάσμιον γένος τοῦτο (Μάγων) παρὰ Πέρσαις νενόμισται, ὥστε καὶ Δαρεῖον τὸν Ὑστάσπου ἐπιγράψαι τῷ μνήματι πρὸς τοῖς ἄλλοις, ὅτι καὶ Μαγικῶν γένοιτο διδάσκαλος.

la ſeule manière équitable de faire ce parallèle. Non-ſeulement il donna cet exemple de modération aux Égyptiens, mais il blâma hautement les impiétés & les inhumanités qui s'étoient commiſes lors de la conquête que Cambyſe avoit faite de l'Égypte; il entreprit même de rétablir la religion & le culte public; il eut de fréquentes conférences avec les Prêtres, & il ſe fit inſtruire par eux de la théologie & des autres ſecrets renfermés dans leurs livres ſacrés: ſe trouvant à Memphis, & ayant appris qu'on cherchoit dans un grand deuil Apis, il fit publier qu'il donneroit cent talens à celui qui l'ameneroit. Cette conduite de Darius lui gagna tellement les cœurs des Égyptiens, que de ſon vivant même ils le regardèrent comme un Dieu, & qu'après ſa mort ils lui déférèrent les plus grands honneurs qu'ils euſſent jamais rendus aux plus religieux & aux plus juſtes de ſes prédéceſſeurs.

Diodor. 1, p. 60.

Polyæn. Stratag. VIII.

Diodor. 1, p. 60.

XLI. Perſécution ſous Ochus.

On ne trouve aucun autre veſtige de perſécution contre la religion Égyptienne que ſous le règne d'Ochus, roi des Perſes; ce Prince, la neuvième année de ſon règne, qui concourt avec l'an 350 avant l'ère Chrétienne, entra en Égypte, d'où il chaſſa Nectanébus, qui en étoit Roi; ſes cruautés envers les Égyptiens lui firent donner le nom de *glaive,* & il ne fut inſcrit dans le catalogue des Rois que ſous ce nom *(d);* les Égyptiens lui donnèrent auſſi celui d'*âne,* à cauſe de la licence avec laquelle il ſe livroit à toute ſorte d'excès: Ochus irrité ſur-tout de cette dernière dénomination, leur proteſta que l'âne mangeroit leur bœuf. Il tua effectivement Apis *(e),* ſe le fit ſervir, & le mangea avec ſes Courtiſans; mais il ſe borna à cette impiété, ſans faire aucun mauvais traitement aux Prêtres, & retourna la même année à Babylone.

XLII. La date de ces perſécutions poſtérieure à celle de la Philoſophie dans l'Inde.

Ces deux perſécutions ne furent donc ni aſſez vives, ni

(d) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 633. Καὶ γὰρ τὸν ὠμότατον Περσῶν βασιλέα καὶ φοβερώτατον Ὦχον ἀποκτείναντα πολλοὺς, τέλος δὲ καὶ Ἆπιν ἀποσφάξαντα, καὶ καταδειπνήσαντα μετὰ τῶν φίλων ἐκάλεσαν μάχαιραν καὶ καλοῦσι μέχρι νῦν οὕτως ἐν τῷ καταλόγῳ τῶν βασιλέων.

(e) Id. ibid. p. 647. Διὸ καὶ τῶν Περσικῶν βασιλέων ἐχθαίροντες μάλιστα τὸν Ὦχον ὡς ἐναγῆ καὶ μιαρὸν ὄνον ἐπωνόμασαν· κἀκεῖνος εἰπὼν, ὁ μέν τοι ὄνος οὗτος κατευωχήσεται τὸν βοῦν, ἔθυσε τὸν Ἆπιν, ὡς Δείνων ἱστόρηκεν.

d'assez longue durée pour obliger les Prêtres de quitter le pays, & d'aller chercher une retraite dans une contrée aussi éloignée que l'Inde. Ce ne peut donc être à ces persécutions que l'Inde soit redevable de sa philosophie & de ses pratiques religieuses, & ce qui tranche toute difficulté, c'est qu'avant qu'elles eussent été excitées en Égypte, il y avoit long-temps que la philosophie étoit cultivée dans l'Inde, & que le culte religieux y étoit établi; *Boutta* ou *Fo*, comme je l'ai fait voir, existoit au moins cinq cents ans avant Cambyse; l'auteur de la vie de Confucius, cité par M. d'Herbelot, nous apprend que ce savant Chinois avoit été élevé à l'école des philosophes de l'Inde: Pythagore, antérieur à la persécution de Cambyse, avoit conversé avec ces Philosophes, suivant les témoignages d'Alexandre Polyhistor, d'Apulée, de S.t Clément d'Alexandrie & d'Eusèbe; & Zoroastre, qui a précédé Pythagore & Cambyse, avoit adopté quelques-uns des principes des Brachmanes.

XLIII. *III.e Moyen de communication.* Les anciens Égyptiens n'étoient point commerçans. Leur inhospitalité.

III. Il ne reste donc plus que la voie du commerce: plusieurs Savans ont cru que l'Égypte avoit un commerce réglé avec l'Inde, par la mer rouge, & que ce commerce étoit la source de la puissance des anciens rois de l'Égypte, qui, pour en dérober la connoissance aux autres Nations, tenoient leurs ports exactement fermés aux étrangers. Dans cette opinion, la seule chose qui me paroît certaine, c'est que l'abord de l'Égypte étoit effectivement interdit aux étrangers; ils tuoient ou faisoient esclaves *(f)* tous ceux qu'ils surprenoient le long de leurs côtes. Cette conduite inhumaine des Égyptiens à l'égard des étrangers, a donné lieu à la fable de Busiris, si fameuse parmi les Grecs. Diodore de Sicile prétend *(g)* que ce dont ce Prince a été accusé n'est point véritable quant au fond, & que ce que les Grecs en ont dit n'est qu'une exagération; mais il avoue que l'inhumanité de Busiris, qui n'étoit

(f) Diodor. 1, p. 43. Οἱ μὲν πρὸ τούτου (Ψαμμιτίχου) δυναστεύοντες ἀνεπίβατον τοῖς ξένοις ἐποίουν τὴν Αἴγυπτον, τοὺς μὲν φονεύοντες, τοὺς δὲ καταδουλούμενοι τῶν καταπλεόντων.

(g) Id. ibid. Καὶ γὰρ ἡ περὶ τὸν Βούσιριν ἀσέβεια διὰ τὴν τῶν ἐγχωρίων ἀξενίαν διαβοηθεῖσα παρὰ τοῖς Ἕλλησιν, οὐκ οὖσα μὲν πρὸς ἀλήθειαν, ἔχουσα τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἀνομίας εἰς μύθου πλάσμα κατακεχωρισθεῖσα.

que trop réelle, a été le fondement des accufations formées contre lui. Strabon va plus loin, quoiqu'il convienne de l'inhofpitalité des anciens Égyptiens, il nie *(h)* l'exiftence de Bufiris, & il ajoute qu'il n'y a eu en Égypte aucun roi, ni aucun tyran qui ait porté ce nom: mais quelque déférence que mérite cet auteur, on ne peut accéder à fon fentiment; il y a, dans l'Égypte, trop de veftiges du nom de *Bufiris*, pour fe perfuader qu'aucun de fes Princes ne l'ait porté. On trouvoit, dans le Delta, un nome appelé *Bufiritique (i);* le bras du Nil qui féparoit ce nome de celui qu'on appeloit *Pharbéiite,* portoit le nom de *Bufiris (k),* & la capitale de ce nome, où étoit établi le culte d'Ifis, fe nommoit de même *(l).* Il eft vrai que S.t Jérôme dérive le nom de cette ville du mot grec βοῦς, qui fignifie un taureau ou une vache *(m);* & cette étymologie paroît fondée fur ce qu'on lit dans Diodore *(n),* qu'Ofiris ayant été tué par Typhon, Ifis fit enfermer fon corps dans la figure d'une geniffe, & que c'eft ce qui a donné le nom à la ville de Bufiris *(o):* mais cette étymologie n'a point d'autre fource que l'imagination de quelque Grec; ce nom eft Égyptien, & il ne peut avoir été formé d'un mot de la langue du pays & d'un autre de la langue grecque, qui, jufqu'au règne de Pfammétichus, n'a point été en ufage dans l'Égypte. Que ce nom foit Égyptien, & qu'il ait même été porté par

(h) Strab. XVII, p. 551. Φησὶ δ' Ἐρατοσθένης κοινὸν μὲν εἶναι τοῖς βαρβάροις πᾶσιν ἔθος τὴν ξενηλασίαν· τοὺς δ' Αἰγυπτίους ἐλέγχεσθαι διὰ τῶν περὶ τὸν Βούσειριν μυθευομένων ἐν τῷ Βουσειρίτῃ νομῷ διαβάλλειν τὴν ἀξενίαν βουλομένων τοῦ τόπου τούτου τῶν ὕστερον· οὐδὲ βασιλέως μὰ Δία, οὐδὲ τυράννου γενομένου τινὸς τοῦ Βουσείριδος.

(i) Id. ib. Εἶθ' ἀποτέρω ἡ Βούσειρις πόλις ἐν τῷ Βουσειρίτῃ νομῷ.

(k) Herodot. II, p. 126. Ἐς Βούσειριν πόλιν τῇ Ἴσι· ἐν ταύτῃ γὰρ δὴ τῇ πόλει ἐστὶ μέγιστον Ἴσιος ἱρόν· ἵδρυται δὲ ἡ πόλις αὕτη τῆς Αἰγύπτου ἐν μέσῳ τῷ Δέλτα.

(l) Id. ibid. p. 174. Κατὰ γὰρ δὴ νόμους Αἴγυπτος πᾶσα διαιρέεται... Βουσειρίτης.

(m) Hieron. adv. Jovin. II, c. 6. *Urbes quoque apud eos ex animalium vocabulis nuncupantur Leonto, Cyno, Lyco, Bufiri s.*

(n) Diodor. I, p. 54. Ἔνιοι δὲ λέγουσι τελευτήσαντος Ὀσείριδος ὑπὸ Τυφῶνος, τὰ μέλη συναγαγοῦσαν τὴν Ἶσιν εἰς βοῦν ξυλίνην ἐμβαλεῖν... καὶ διὰ τοῦτο τὴν πόλιν ὀνομασθῆναι Βούσειριν.

(o) Id. ibid. p. 56. Οὐ τοῦ βασιλέως ὀνομαζομένου Βουσίριδος, ἀλλὰ τοῦ Ὀσίριδος τάφου ταύτην ἔχοντος τὴν προσηγορίαν κατὰ τὴν τῶν ἐγχωρίων διάλεκτον.

des Rois du pays, nous en ſommes aſſurés par Diodore, qui nous dit qu'après les cinquante-deux ſucceſſeurs de Ménès, Buſiris monta ſur le trône de l'Égypte, & forma une nouvelle dynaſtie compoſée de huit de ſes deſcendans, dont le huitième porta le même nom que ſon auteur. Les Arabes nous ont conſervé la mémoire de ce Prince, dans les liſtes qu'ils nous ont données des rois de l'Égypte; ils l'ont appelé *Beizar* ou *Baizar*, & ils en ont fait le premier Roi de ce pays.

Diodor. 1, p. 29.

XLIV.
Le commerce ſe faiſoit dans les premiers temps, en Egypte, par terre.

Quant au commerce de l'ancienne Égypte, nous ne connoiſſons que celui qui ſe faiſoit par terre par des caravanes d'Iſmaëlites & de Madianites, qui entroient dans ce pays par l'Iſthme de Suez; ces marchands portoient en Égypte *(p)* des aromates, de la réſine & de la myrrhe. Les Égyptiens, chez leſquels ces drogues ne croiſſoient point, en avoient beſoin pour leurs ſacrifices, & ſur-tout pour les embaumemens de leurs cadavres. On voit par l'hiſtoire de Joſeph, fils de Jacob, que ces Arabes faiſoient auſſi le commerce des eſclaves; mais aucun monument ne nous atteſte le commerce maritime de l'Égypte. Nous trouvons par-tout des veſtiges des longs voyages des Phéniciens ou Tyriens ſur l'Océan & ſur la Méditerranée; l'Écriture nous parle des navigations faites par les ordres de David, de Salomon & de leurs ſucceſſeurs ſur l'Océan par la mer rouge; mais l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire prophane ne nous diſent rien de celles des Égyptiens. On aperçoit ſeulement quelques particuliers de cette Nation que les révolutions arrivées dans leur pays obligent de s'embarquer ſur la Méditerranée, pour ſe réfugier en Grèce; mais le commerce ne fut point l'objet de leurs voyages; & la communication entre l'Égypte & les autres pays ſéparés d'elle par la mer ne paroît avoir été ouverte qu'environ ſix ou ſept cents ans avant notre ère vulgaire, ce qui, joint aux paſſages anterieurs de Cécrops, de Danaüs & peut-être de Cadmus, ſuffit pour

(p) Gen. XXXVII, 25 & 28. *Viderunt Iſmaëlitas viatores venire de Galaad portantes aromata & reſinam & ſtacten in Ægyptum. . . . & prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum è ciſternâ, vendiderunt eum Iſmaëlitis viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum.*

rendre raiſon des veſtiges de l'Égyptianiſme qu'on rencontre en divers lieux.

XLV. Averſion des anciens Égyptiens pour la mer.

Des idées religieuſes s'oppoſoient à ces navigations des anciens Égyptiens. Le Nil, le père & le conſervateur de leur pays, car c'eſt ainſi qu'ils l'appeloient, ſe perdoit dans la mer; & la décharge de ce fleuve, qu'ils regardoient comme ſa mort, leur inſpiroit une telle horreur pour cet élément, qu'ils eſtimoient impur tout ce qu'il produiſoit *(q)*, & qu'ils n'en vouloient faire aucun uſage; ils portoient la ſuperſtition juſqu'à ne vouloir avoir aucun commerce avec les marins, & à refuſer même de leur parler. Ces idées ne peuvent être celles d'un peuple à qui la mer auroit procuré quelque avantage; comme toutes les Nations commerçantes, il auroit au contraire diviniſé cet élément, ou du moins il auroit admis quelque divinité qui y préſidât, à laquelle il auroit adreſſé ſes vœux, pour obtenir l'heureux ſuccès de ſes navigations. On ne trouve rien de tel chez les Égyptiens; la liſte de leurs Dieux ne nous en préſente aucun qui s'intéreſſe à la mer, d'où je conclus que les Égyptiens ne trafiquoient point hors de leur pays. Ils furent encore moins les auteurs du commerce maritime, dont les Anciens attribuent l'invention dans les temps les plus reculés aux Phéniciens. Les vaiſſeaux, qui dans leur première origine n'étoient que de ſimples radeaux, n'avoient point été inventés par les Égyptiens, mais par un roi nommé *Erythras (r)*, & ce fut ſur un vaiſſeau de cette eſpèce que Cécrops paſſa de l'Égypte dans l'île de Chypre & enſuite dans la Grèce.

XLVI. Le commerce établi par Seſoſtris étoit intérieur.

Si l'on s'en rapporte à la tradition des Prêtres de l'Égypte, on peut croire que Seſoſtris a voulu détruire le préjugé de ſa

(q) Plut. Symp. VIII, qu. 8. Εἰς ταύτην ἀπόλλυσθαι τὸν πατέρα καὶ σωτῆρα τῆς χώρας, ὡς Ὄσιριν ὀνομάζουσι, καὶ θρηνοῦντες τὸν ἐν τοῖς ἀριστεροῖς μέρεσι γεννώμενον, ἐν τοῖς δεξιοῖς ἀπολλύμενον· αἰνίττονται τοῦ Νείλου τελευτὴν καὶ φθορὰν ἐν τῇ θαλάσσῃ γιγνομένην· ὅθεν ὅτι ὕδωρ πολέμιον αὐτῆς ἐπ' ἂν τρέφει τι ἢ γεννᾷ καθαρὸν ἡγοῦνται . . . . οἵ γε μηδὲ τοὺς κυβερνήτας ἀξιοῦσι προσαγορεύειν ἀπαντῶντες.

(r) Plin. VII, c. 56. *Nave primus in Græciam ex Ægypto Danaüs advenit; antè ratibus navigabatur, inventis in mari rubro, inter inſulas à rege Erythra.*

Nation, & la familiariser avec la mer, pour laquelle jusqu'à lui elle n'avoit eu que de l'horreur. Il fut le premier qui aux barques ou radeaux dont on s'étoit servi jusqu'à lui, substitua les longs vaisseaux ou les galères, plus propres à des voyages de long cours. Il équipa une flotte que Diodore *(s)* dit avoir été de quatre cents voiles, avec laquelle il soumit tous les peuples qui habitoient les côtes de la mer rouge; il fit creuser différens canaux pour faciliter le transport des marchandises; & quelques-uns lui attribuent le canal de communication du Nil avec la mer rouge. Ce récit de Diodore est confirmé par la remarque de Pline, qui dit que Danaüs, qu'on croit être le même qu'Armaïs frère de Sésostris, obligé de quitter l'Égypte pour se soustraire à l'indignation de son frère, fut le premier qui vint sur un vaisseau d'Égypte en Grèce; mais quelles qu'aient été les vues de Sésostris, elles n'ont point été suivies par ses successeurs; elles se sont terminées à rendre le commerce intérieur du Royaume plus facile, & à enrichir son pays de quelques Artistes[a] qu'il avoit trouvés dans les différens pays où il avoit porté ses armes.

Plin. VII, c. 56, supr.

[a] *Athenod. ap. Clem. Alexand. Protrept. p. 31, suprà.*

XLVII. Si Sésostris a eu des vues de commerce maritime, elles ont été abandonnées par ses successeurs.

Les Rois qui vinrent après lui ne conservèrent point ses conquêtes; elles étoient trop éloignées d'eux pour qu'ils pussent y veiller. L'Éthiopie même, qui en étoit plus voisine, secoua le joug de leur domination; car Hérodote remarque *(t)* que Sésostris est le seul des rois de l'Égypte qui ait été maître de ce pays. Ils abandonnèrent aussi les vues de commerce; à l'exemple de ceux qui les avoient précédés, ils tinrent leurs ports exactement fermés aux étrangers *(u)*, & se soutinrent par les seules richesses qu'ils tiroient de leur propre pays. Contens de ce que produisoit le terrain fertile de l'Égypte, ils

(s) Diod. I, p. 36. Κατὰ πᾶσαν δὲ χώραν ἀπὸ Μέμφεως ἐπὶ θάλασσαν ὤρυξε ποταμίας ἐκ τοῦ ποταμοῦ διώρυχας, ἵνα τὰς μὲν συγκομιδὰς τῶν καρπῶν ποιῶνται συντόμως καὶ ῥᾳδίως, τὰς δὲ πρὸς ἀλλήλους τῶν λαῶν ἐπιμιξίας, καὶ πᾶσι τοῖς τόποις ὑπάρχῃ ῥαστώνη καὶ πάντων τῶν πρὸς ἀπόλαυσιν πολλὴ δαψίλεια.

(t) Herod. II, p. 145. Βασιλεὺς μὲν οὗτος δὴ μοῦνος Αἰγύπτιος Αἰθιοπίης ἦρξε.

(u) Strab. XVII, p. 553. Ἡ μὲν οὖν Αἰγύπτιος εἰρηνικὴ τὸ πλεῖον ἐξ ἀρχῆς διὰ τὸ αὐτάρκες τῆς χώρας, καὶ τὸ δυσείσβολον τοῖς ἔξωθεν.

ne desiroient point *(x)* ce qui ne pouvoit leur venir que du pays étranger. Cette conduite des rois de l'Égypte exclud toute idée d'importation de marchandises étrangères dans ce pays. Quant à l'exportation des denrées superflues, elle ne se faisoit point par les Égyptiens; ces marchandises étoient portées dans les autres pays par les Phéniciens, comme nous l'apprenons d'Hérodote *(y)*; mais ces Phéniciens, nation intéressée, naviguoient pour leur propre compte. Si de ce que ces Phéniciens chargeoient sur leurs vaisseaux quelques marchandises d'Égypte qu'ils alloient vendre ailleurs, on en inféroit que les Égyptiens avoient un commerce maritime réglé, on pourroit de même donner le titre de commerçantes à ces Nations de l'Amérique ou de l'Afrique, chez lesquelles différens peuples de l'Europe vont chercher diverses denrées.

XLVIII. Psammétichus est le premier qui ait ouvert les ports de l'Égypte aux étrangers.

Psammétichus, dont le règne commença l'an 670 avant notre ère vulgaire, devenu seul maître de l'Égypte par la victoire qu'il avoit remportée sur ses collègues, fut le premier qui ouvrit ses ports au commerce de toutes les Nations *(z)*, & qui favorisa la navigation dans ses mers. Il attira les étrangers dans ses États, en accordant toute sorte de priviléges à ceux qui voulurent venir y demeurer, & il donna des établissemens aux Ioniens & aux Cariens *(a)*, du secours desquels il s'étoit avantageusement servi pour monter sur le trône: mais tout ce que ce Prince fit alors se borna à la liberté qu'il donna à tous les étrangers d'apporter en Égypte les marchandises qu'ils alloient chercher ailleurs; & l'époque connue de cette liberté est une preuve que les Égyptiens n'avoient fait

(x) Strab. XVII, p. 545. Οἱ μὲν οὖν πρότεροι τῶν Αἰγυπτίων βασιλεῖς ἀγαπῶντες οἷς εἶχον, καὶ οὐ πάνυ ἐπεισάκτων δεόμενοι διαβεβλημένοι πρὸς ἅπαντας πλέοντας.

(y) Herod. I, p. 1. Φοίνικας... ἀπαγινέοντας δὲ φορτία Αἰγύπτιά τε καὶ Ἀσσύρια.

(z) Diod. I, p. 43. Καθόλου δὲ πρῶτος τῶν κατ' Αἴγυπτον βασιλέων ἀνέῳξε τοῖς ἄλλοις ἔθνεσι τὰ κατὰ τὴν ἄλλην χώραν ἐμπόρια, καὶ πολλὴν ἀσφάλειαν τοῖς καταπλέουσι ξένοις παρείχετο· οἱ μὲν γὰρ πρὸ τούτου δυναστεύσαντες ἀνεπίβατον τοῖς ξένοις ἐποίουν τὴν Αἴγυπτον, τοὺς μὲν φονεύοντες τοὺς δὲ καταδουλευόμενοι τῶν καταπλεόντων.

(a) Herod. II, p. 169. Τοῖσι δὲ Ἴωσι καὶ τοῖσι Καρσὶ τοῖσι συγκατεργασαμένοισι αὐτῷ ὁ Ψαμμίτιχος δίδωσι χώρους ἐνοικῆσαι.

auparavant

auparavant aucune eſpèce de commerce maritime. Une Nation qu'on ſuppoſe ſi ſage & ſi entendue auroit-elle renoncé volontairement à ſon commerce, pour en céder gratuitement tout le profit à d'autres?

XLIX. Nechos, ſon ſucceſſeur, veut rendre l'Égypte commerçante.

Néchos, que l'Écriture appelle *Pharaon Nécao,* & qui monta ſur le trône de l'Égypte après la mort de Pſammétichus ſon père, vers l'an 616 avant notre ère, forma le premier le projet de rendre ſa Nation commerçante. Il entreprit dans cette vue *(b)* de joindre le Nil avec la mer rouge, par un canal qui communiquât de l'un à l'autre. La mort de ſix vingt mille Égyptiens qui périrent dans ce travail, l'obligea d'abandonner cette entrepriſe *(c)*; mais elle ne le fit point renoncer à ſon projet de commerce. Il équipa des flottes non-ſeulement ſur la Méditerranée, mais auſſi ſur la mer rouge. Le commerce de l'Inde ne fut point l'objet de ces armemens; Néchos ne penſoit encore qu'à celui des côtes de l'Afrique, qu'il envoya découvrir. Quelques vaiſſeaux ſortis par ſes ordres de la mer rouge *(d)* côtoyèrent cette partie du monde, & entrant par les colonnes d'Hercule, aujourd'hui le détroit de Gibraltar dans la Méditerranée; ils arrivèrent en Égypte la troiſième année de leur navigation. Les Égyptiens n'étoient point alors navigateurs, puiſque pour faire cette découverte Néchos ne trouvant perſonne en Egypte capable de faire ce voyage, fut obligé de ſe ſervir des Phéniciens. C'eſt la première fois qu'il ſoit dit dans l'hiſtoire de l'Égypte que les Phéniciens aient été employés par les Égyptiens. S'il en eſt parlé auparavant, ce n'eſt que comme de commerçans qui travaillant pour leur

(b) Herod. II, p. 171. Ψαμμίχου δὲ παῖς Νεκῶς ἐγένετο, καὶ ἐβασίλευσε Αἰγύπτου, ὃς τῇ διώρυχι ἐπεχείρησε πρῶτος τῇ ἐς ἐρυθρὴν θάλασσαν φερούσῃ.

(c) Id. ibid. Αἰγυπτίων ἀπώλοντο δυώδεκα μυριάδες... παυσάμενος δὲ τῆς διώρυχος ὁ Νεκῶς ἐτράπετο πρὸς στρατηίας, καὶ τριήρεες αἱ μὲν ἐπὶ τῇ βορηίῃ θαλάσσῃ ἐποιήθησαν, αἱ δὲ ἐν τῷ Ἀραβίῳ κόλπῳ ἐπὶ τῇ ἐρυθρῇ θαλάσσῃ.

(d) Id. IV, p. 269. Ἀπέπεμψε Φοίνικας ἄνδρας ἐντειλάμενος ἐς τὸ ὀπίσω δι' Ἡρακλείων στηλέων ἐκπλέειν ἕως ἐς τὴν βορηίην θάλασσαν, καὶ οὕτω ἐς Αἴγυπτον ἀπικνέεσθαι· ὁρμηθέντες ὦν οἱ Φοίνικες ἐκ τῆς ἐρυθρῆς καλεομένης θαλάσσης, ἔπλεον τὴν νοτίην θαλάσσην... ὥστε δύο ἐτέων διεξελθόντων τρίτῳ ἔτει κάμψαντες Ἡρακλείας στήλας ἀπίκοντο ἐς Αἴγυπτον.

propre compte alloient charger des marchandises qu'ils achetoient des Égyptiens pour les vendre ailleurs. Les Égyptiens, qui jusqu'alors n'avoient point fait le commerce maritime par eux-mêmes ni par les Phéniciens, n'avoient donc aucune communication avec l'Inde. Ils furent encore long-temps sans connoître ce pays; car lorsque Darius, qui monta sur le trône de Perse vers l'an 520 avant l'ère Chrétienne, voulut en faire la conquête, quelque affectionnés qu'ils lui fussent ils ne purent lui en donner aucune connoissance; de sorte que ce Prince, qui desiroit savoir où l'Indus se déchargeoit dans la mer, fut obligé d'envoyer un Grec à la découverte.

L. Récapitulation.

Les voies de communication entre l'Inde & l'ancienne Égypte, imaginées par quelques Savans, ne sont donc point prouvées, elles ne peuvent même se concilier avec ce que les Anciens nous ont appris de l'un & de l'autre pays. Osiris, Dieu ou Génie, n'a pu être le conducteur d'une colonie Égyptienne dans l'Inde. L'expédition de l'Osiris mortel est fabuleuse, & les anachronismes qu'elle renferme justifient que les auteurs de cette fable n'ont voulu représenter que l'établissement de son culte. Les conquêtes de Sésostris sont plus réelles; mais quoique ce Héros ait porté fort loin ses armes victorieuses, jamais il ne pénétra dans l'Inde: aucun Ancien ne nous a parlé de la retraite des prêtres d'Égypte chez les Indiens. Les persécutions excitées contre ces Prêtres dans leur pays ne furent ni assez vives ni d'assez longue durée pour les obliger de s'expatrier & de s'exposer à tous les dangers d'une longue navigation pour aller chercher un asile dans une contrée si éloignée d'eux; & quand ils s'y seroient retirés, ils y auroient trouvé un culte & une religion établis long-temps avant leur arrivée. Enfin les anciens Égyptiens n'étoient point navigateurs; & lorsqu'ils commencèrent à vouloir s'adonner au commerce, les Indiens étoient depuis long-temps en possession de leur religion & de leur philosophie, d'où je conclus que la religion, la police & la philosophie des Indiens n'ont point une origine Égyptienne. Je ne

nie point cependant qu'il ne ſe trouve actuellement dans l'Inde quelques traces d'Égyptianiſme; mais ce mélange doit être poſtérieur aux conquêtes d'Alexandre. Les Égyptiens devenus commerçans ſous les ſucceſſeurs de ce Prince ont pu porter & laiſſer dans l'Inde quelques-unes de leurs idées; mais alors la doctrine Égyptienne n'étoit plus dans ſa pureté; elle avoit ſouffert diverſes altérations ſous la domination des Perſes & des Grecs, auxquels les Égyptiens avoient été ſucceſſivement aſſujettis.

L I. Relations des Indiens avec d'autres peuples, avec les Phéniciens & les Aſſyriens.

Je paſſe aux autres peuples qui ont pu avoir quelque relation avec les Indiens. Les Phéniciens ſont célèbres par les navigations qu'ils ont entrepriſes dès les premiers temps; on ne peut douter qu'ils n'aient été dans l'Inde, & le culte d'Hercule ou Melcarth, divinité Tyrienne, établi à Taprobane me paroît un témoignage ſuffiſant de leur abord dans cette île. L'Inde, voiſine du pays des Aſſyriens, n'a pu être inconnue à ces peuples; & ſi l'on ajoute foi à ce que les Anciens nous ont dit de Sémiramis, cette Princeſſe pénétra dans l'Inde avec une armée formidable; mais ſon expédition malheureuſe & de courte durée n'a pu être l'occaſion de l'établiſſement du culte religieux & de la philoſophie chez les Indiens. Semiramis vaincue par Stabobrates, roi de l'Inde, regagna promptement ſes États. Strabon dit *(e)* qu'elle ne ramena que vingt hommes de ſon armée; mais il y a lieu de croire que le texte de cet Auteur a été altéré dans cet endroit: car Diodore, qui avoit puiſé dans la même ſource que Strabon, dit *(f)* qu'elle ne perdit que les deux tiers de ſon armée. Quoique l'expédition de cette Princeſſe ſoit incertaine, la communication entre l'Inde & l'Aſſyrie n'en eſt pas moins fondée; ces deux pays étoient trop voiſins l'un de l'autre pour qu'on puiſſe ſe perſuader qu'il n'y ait eu aucune relation entre eux. Il ſeroit même difficile d'imaginer que l'Inde ait pu être

(e) Strab. XV, p. 472. Ἀλλ' ἡ μὲν ἀνέστρεψε φεύγουσα μετὰ εἴκοσιν ἀνθρώπων.

(f) Diodor. II, p. 76. Ἡ δὲ Σεμίραμις ἀπαγλὼ ποιησαμένη τῶν αἰχμαλώτων ἐπανῆλθεν εἰς Βάκτρα δύο μέρη τῆς δυνάμεως ἀποβεβληκυῖα.

peuplée par un autre endroit que par l'Aſſyrie; & dans les temps poſtérieurs, les Indiens perſécutés chez eux s'y refugioient. Les Bactriens, qui faiſoient partie de l'empire d'Aſſyrie, donnèrent retraite à des philoſophes Indiens, ils adoptèrent même quelques parties de leur doctrine, puiſque, ſelon S.[t] Clément d'Alexandrie, ils regardoient les Samanéens comme leurs prophètes. Les Indiens, limitrophes de ces Bactriens, pouvoient auſſi, par les communications fréquentes qu'ils avoient avec eux, avoir admis quelques-unes de leurs idées.

LII. Cyrus ne pénétra point dans l'Inde.

Quant aux Perſes, Cyrus, qui en fut le premier Roi, n'entra point dans l'Inde; il ne fit qu'en approcher *(g)*, lorſqu'il marcha contre les Maſſagètes. Il y avoit des Hydraques dans ſon armée, ſelon Strabon; mais ces Indiens qu'il avoit pris à ſa ſolde, ne dépendoient point de ſa domination, & ſervoient volontairement ſous ſes enſeignes. Étienne de Byzance, d'après un ancien Auteur, nomme *(h)* ces mêmes peuples *Hydarques*. Ne faudroit-il point lire dans l'un & dans l'autre les Oxydraques, qui étoient un peuple de l'Inde, que Strabon nomme en deux endroits *(i)*, qui habitoient le pays entre les rivières d'Acéſine & d'Hydraotes, & qui avoient les Malliens à leur midi? Leur poſition peu éloignée de la montagne de Mérou & de la ville de Niſadabur, connues dans la fable de Bacchus, confirme cette conjecture. Les peuples nommés *Hydarques* par Étienne s'opposèrent au progrès de ce prétendu Dieu, qui les ſoumit & leur apprit la manière de cultiver la vigne & de faire le vin. Strabon dit des Oxydraques, qu'on les regardoit comme les deſcendans de Bacchus, à cauſe de la vigne qui croiſſoit chez eux.

LIII. Darius eſt le premier roi de Perſe qui ſoit entré dans l'Inde.

Quoique Cyrus eût des Indiens dans ſon armée, les Perſes connoiſſoient fort peu le pays d'où leur venoient ces troupes auxiliaires. Lorſque Darius, qui monta ſur le trône vers l'an

(g) Strab. XV, p. 472. Πέρσας δὲ μισθοφόρους μὲν ἐκ τῆς Ἰνδικῆς μεταπέμψασθαι Ὑδράκας· ἐκεῖ δὲ μὴ στρατεῦσαι, ἀλλ' ἐγγὺς ἐλθεῖν μόνον ἡνίκα Κῦρος ἤλαυνεν ἐπὶ Μασσαγέτας.

(h) Stephan. Byzant. Ὑδάρκαι, ἔθνος Ἰνδικὸν, ἀντιταξάμενον Διονύσῳ, ὡς Διονύσιος Βαρβαρικῶν τρίτῳ.

(i) Strab. XV, p. 473. Διονύσου δ' ἀπογόνους τοὺς Ὀξυδράκας ἀπὸ τῆς ἀμπέλου τῆς παρ' αὐτοῖς.

Id. ibid. p. 482. Κάτω δ' ἑξῆς εἰσὶν οἵ τε Σίβαι λεγόμενοι, καὶ Μαλοὶ καὶ Ὀξυδράκαι μεγάλα ἔθνη.

520 avant l'ère vulgaire, dix ans après la mort de Cyrus, eut formé le projet d'étendre ſon Empire vers le midi, il fut obligé d'envoyer à la découverte de l'Inde. La treizième année de ſon règne, qui concourt avec l'an 509, il chargea de cette commiſſion un Grec nommé *Scylax*, de la ville de Caryandée en Carie; il lui donna ordre de deſcendre l'Indus, & de découvrir, autant qu'il lui ſeroit poſſible, tous les pays ſitués ſur ſes bords de côté & d'autre juſqu'à ſon embouchure; de paſſer de-là dans l'Océan méridional, & de prendre enſuite ſa route vers l'occident, pour revenir dans ſon pays. Scylax, & ceux qui l'accompagnoient, s'acquittèrent heureuſement de cette commiſſion; ils deſcendirent l'Indus, paſsèrent par ſon embouchure dans l'Océan, d'où ils entrèrent par le détroit dit aujourd'hui de *Babel-Mandel* dans la mer rouge; & après une navigation de treize mois, ils abordèrent en Égypte dans le même port d'où cent ſept ans auparavant, ou environ, Néchos roi d'Égypte avoit fait partir les Phéniciens pour faire le tour de l'Afrique. Scylax ſe tranſporta de-là à Suze, où ayant rendu compte à Darius de ſes découvertes, ce Prince fit les préparatifs néceſſaires pour l'exécution du projet qu'il avoit formé de la conquête de l'Inde. Il y entra la ſeizième année de ſon règne, l'an 506 avant J. C. ſoumit les Indiens *(k)*, & leur impoſa un tribut de trois cents ſoixante talens par an. Il fit de cette nouvelle conquête la vingtième préfecture ou le vingtième gouvernement de ſon Empire. Toute l'Inde cependant ne fut point alors ſoumiſe aux Perſes *(l)*, la partie méridionale conſerva ſa liberté.

Herodot. IV, p. 270.

LIV. Les ſucceſſeurs de Darius conſervent la partie de l'Inde conquiſe par ce Prince.

Les ſucceſſeurs de Darius conſervèrent cette conquête. Outre le tribut annuel qui avoit été impoſé par ce Prince, ils tirèrent des ſoldats de l'Inde. On en voit dans l'armée de Xerxès qui monta ſur le trône de Perſe l'an 485 avant notre ère, après la mort de Darius ſon père. Ces Indiens, ſuivant l'obſervation

(k) Herodot. III, pag. 227. Ἰνδῶν δὲ πλῆθός τε πολλῷ πλεῖστόν ἐστι πάντων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν ἀνθρώπων, καὶ φόρον ἀπαγίνεον πρὸς πάντας τοὺς ἄλλους, ἑξήκοντα καὶ τριηκόσια τάλαντα· ψήγματος νομὸς εἰκοστὸς οὗτος.

(l) Id. ibid. p. 229. Οὗτοι μὲν τῶν Ἰνδῶν ἑκαστέρω τῶν Περσέων οἰκέουσι, καὶ πρὸς νότου ἀνέμου, καὶ Δαρείου βασιλέος οὐδαμὰ ὑπήκουσαν.

d'Hérodote *(m)*, étoient vêtus d'écorces d'arbres, & avoient pour armes des arcs de roſeau & des flèches de la même matière armées de fer. Il y en avoit auſſi parmi les troupes de Darius Codomanus *(n)*, lorſqu'il fut vaincu par Alexandre.

L V.
Les Perſes négligent le commerce de l'Inde.

Les Perſes, maîtres d'une partie de l'Inde, ne profitèrent point des avantages que ce pays pouvoit leur procurer. L'Euphrate, qui ſe décharge dans le golfe de Perſe, leur offroit un paſſage facile dans l'Inde, avec laquelle ils pouvoient aiſément commercer; mais ils renoncèrent à ce commerce, qu'ils laiſsèrent continuer par les Phéniciens, qui le faiſoient depuis long-temps. Pour empêcher même qu'on ne pût entrer en Perſe par le Tigre & par l'Euphrate, ils firent faire dans ces deux rivières des coupures ou des cataractes *(o)*, qui ne permirent plus de les remonter; ces cataractes ſubſiſtèrent juſqu'au temps d'Alexandre, qui s'étant rendu maître de Babylone, les fit détruire.

L V I.
Idées Perſanes adoptées par les Indiens.

Quoiqu'il ne paroiſſe point que la Perſe ait fait par elle-même le commerce avec l'Inde, les Indiens accoutumés à ſervir dans les armées des rois de Perſe, & à converſer avec leurs ſujets, de retour chez eux ont pu y apporter des uſages qu'ils avoient vu pratiquer, & communiquer à leurs compatriotes des idées avec leſquelles ils s'étoient familiariſés pendant leur ſéjour en Perſe. C'eſt peut-être là l'origine du nom de *Mitraha*, que les Bramines donnent au ſoleil; ce nom n'eſt point différent de celui de *Mithra*, que les Perſes donnoient au premier être & au ſoleil, qu'ils regardoient comme ſon ſymbole. On peut attribuer à la même cauſe le nom de *Ram*, fameux chez les Indiens, que

(m) Herodot. VII, p. 464. *Ἰνδοὶ δὲ εἵματα μὲν ἐνδεδυκότες ἀπὸ ξύλων πεποιημένα, τόξα δὲ καλάμινα εἶχον καὶ οἰστοὺς καλαμίνους, ἐπὶ δὲ σίδηρος ἦν.*

(n) Quint. Curt. IV, c. 12. *Indi cæterique maris rubri accolæ, nomina veriùs quàm auxilia, poſt currus erant.*

(o) Strab. XV, p. 509. *Διαιρεῖται δὲ ὑπὸ πλειόνων μὲν ποταμῶν ἡ χώρα, μεγίστων δὲ τοῦ τε Εὐφράτου, καὶ τοῦ Τίγριος . . . ἔχουσι δὲ ἀνάπλους, ὁ μὲν ἐπὶ τὴν Ὦπιν καὶ τὴν νῦν Σελεύκειαν· ἡ δὲ Ὦπις κώμη ἐμπόριον τῶν κύκλῳ τόπων· ὁ δὲ ἐπὶ Βαβυλῶνα πλειόνων ἢ τρισχιλίων σταδίων· οἱ μὲν Πέρσαι τοὺς ἀνάπλους ἐπίτηδες κωλύειν ἐθέλοντες φόβῳ τῶν ἔξωθεν ἐφόδων, καταῤῥάκτας χειροποιήτους κατεσκευάκασι· ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἐπιὼν ὅσους οἷός τε ἦν ἀνεσκεύασε καὶ μάλιστα τοὺς ἐπὶ τὴν Ὦπιν.*

Wiſchtnou a porté dans une de ſes apparitions; car *Ram* eſt un des Dieux tutélaires de la Perſe, auquel le vingt-unième jour de chaque mois eſt conſacré. Le culte du feu connu dans l'Inde ſous le nom de *Homan*, & le ſacrifice qu'ils appellent *Ekiam*, ſi ſolennel parmi eux, que le jour qu'il eſt offert les Bramines même doivent manger de la chair de la victime, viennent auſſi de la Perſe; car Homan étoit un Dieu révéré dans la Perſe, où il étoit regardé comme un ſymbole du ſoleil. C'eſt vraiſemblablement de la même ſource que viennent quantité de mots communs aux deux langues Indienne & Perſane.

Strab. XV, p. 504. Amm. Marcell. XXIII.

LVII. Veſtiges de l'entrée des Grecs dans l'Inde.

On trouvoit dans l'Inde, au rapport de Philoſtrate *(p)*, des ſtatues de Minerve, d'Apollon & d'autres divinités grecques. Le *Kirendum* ou la langue ſacrée des Malabares, comme nous l'apprenons des miſſionnaires Danois[a], renferme encore aujourd'hui quantité de mots grecs; ce ſont autant de veſtiges des relations des Grecs avec l'Inde. Quelques-uns font remonter cette communication des Grecs au temps de Polydore, roi de Sparte, qui étoit ſur le trône lors de la première guerre de Meſſène, c'eſt-à-dire ſept cents quarante ans ou environ avant l'ère vulgaire. Ils ſe fondent ſur un texte de Pauſanias, qui, après avoir dit que la monnoie étoit encore inconnue à Sparte ſous le règne de ce Prince, & que les ventes & les achats s'y faiſoient par échange, ajoute *(q)* que les Indiens, ſuivant le rapport des Grecs, qui avoient navigué dans leur pays, donnoient leurs marchandiſes pour celles qu'on leur apportoit, quoiqu'ils euſſent de l'or & de l'airain en abondance; mais cette remarque de Pauſanias ne ſe rapporte point au temps de Polydore; elle n'a pour objet que le temps auquel écrivoit cet Auteur, ce qui ſe confirme par les termes qu'il emploie & qui ſont tous au préſent. Il obſerve que la monnoie, qui n'étoit point en uſage

[a] *Relat. part. II, p. 708.*

(p) Philoſtr. de vit. Apoll. III, cap. 3. Τὰ δὲ ἀρχαιότατα τῶν παρ' Ἕλλησι, τό τε τῆς Ἀθηνᾶς τῆς Πολιάδος, καὶ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Δηλίου καὶ τοῦ Διονύσου καὶ τὸ τοῦ Ἀμυκλαίου καὶ ὁπόσα ἀρχαῖα ταῦτα ἱδρῦσθαί τε τοὺς Ἰνδοὺς καὶ νομίζειν ἑλληνικοῖς ἤθεσι.

(q) Pauſan. Lacon. Οἱ δὲ ἐς τὴν Ἰνδικὴν ἐκπλέοντες φορτίων φασὶν ἑλληνικῶν τοὺς Ἰνδοὺς ἀγώγιμα ἄλλα ἀνταλλάσσεσθαι, νόμισμα δὲ οὐκ ἐπίστασθαι, καὶ ταῦτα χρυσοῦ τε ἀφθόνου καὶ χαλκοῦ παρόντος σφίσι.

à Lacédémone ſous le règne de Polydore, étoit encore inconnue dans l'Inde, comme le lui avoient dit ceux qui avoient voyagé dans ce pays. Pauſanias écrivoit ſous l'empire de Marc Aurèle, & il y avoit déjà très-long-temps que les Grecs connoiſſoient l'Inde. Strabon, qui ne fleuriſſoit que cent ans avant lui, parlant d'une province de l'Inde nommée *Muſicane*, dit *(r)* qu'ils ne ſe ſervoient point encore d'or ni d'argent, quoique ces métaux ne leur manquaſſent point.

LVIII. Le commerce entre l'Inde & la Grèce, ouvert par Alexandre.

Le commerce avec l'Inde avoit été ouvert aux Grecs par la vanité d'Alexandre. Ce Prince enivré des louanges des flatteurs qui lui répétoient ſans ceſſe que Bacchus & Hercule, fils de Jupiter comme lui, avoient pénétré dans l'Inde, voulut les imiter. L'an 328 avant l'ère vulgaire il entra dans le pays en deçà de l'Indus, & il employa toute cette année à le conquérir. L'année ſuivante il paſſa l'Indus, reçut la ſoumiſſion de Taxile, dont le Royaume étoit ſitué entre l'Indus & l'Hydaſpe, & vainquit Porus, qui régnoit au-delà de cette rivière. Il paſſa enſuite l'Acéſine, qui ſervoit de borne orientale aux États de ce dernier Prince, conquit tout ce qui étoit entre cette rivière & l'Hydraote, & le donna à Porus, à qui il avoit déjà rendu ſes États. Il paſſa enſuite l'Hydraote, & marcha vers l'Hyphaſis, qu'il avoit auſſi deſſein de paſſer, pour aller juſqu'au Gange; mais ſes troupes fatiguées de tant d'expéditions ſe mutinèrent & l'empêchèrent d'aller plus loin. Il fit dreſſer ſur les bords de cette rivière douze grands autels pour ſervir de monument à la poſtérité qu'il avoit pénétré juſque-là; il bâtit quelques villes & retourna ſur ſes pas vers l'Hydaſpe, où il fit embarquer ſon armée ſur une flotte qu'il avoit préparée; il deſcendit par l'Hydaſpe dans l'Acéſine & de-là dans l'Indus, & ſoumit dans ſa route quelques Nations, entr'autres les Oxydraques & les Malliens; ſuivant le cours de l'Indus, il conquit en paſſant tous les pays à la droite & à la gauche de ce fleuve. Arrivé à l'embouchure de l'Indus, il entra dans l'Océan méridional, & voyant qu'il avoit pouſſé ſes conquêtes juſqu'aux

(r) Strab. XV, p. 482. Καὶ τῷ χρυσῷ μὴ χρῆσθαι μηδ' ἀργύρῳ μετάλλων ὄντων.

bornes

bornes les plus reculées de la terre de ce côté-là, il crut avoir fait tout ce qu'il s'étoit proposé, & il revint débarquer son armée, à laquelle il fit prendre le chemin de terre, pour se rendre à Babylone. Néarque, qui commandoit sa flotte, eut ordre de se rendre par mer dans le golfe de Perse, & de remonter l'Euphrate jusqu'à Babylone. Alexandre charmé du succès de son expédition, à laquelle il avoit employé trois ans, & de la relation que lui fit Néarque à son retour, prit du goût pour la navigation. Il forma le projet de faire, en partant du golfe de Perse, le tour de l'Arabie & de l'Afrique, & de rentrer par les colonnes d'Hercule dans la Méditerranée; mais pendant qu'il étoit occupé des préparatifs pour cette expédition, la mort l'emporta au milieu du printemps de l'an 323.

L I X.
Partie de l'Inde soumise à ses successeurs.

Après sa mort, les principaux Officiers qui l'avoient accompagné dans ses expéditions partagèrent entr'eux les Provinces de son empire; mais leurs partages ne changèrent rien aux dispositions que ce Prince avoit faites pour le gouvernement de la partie des Indes qu'il avoit conquise. Taxile & Porus conservèrent les Royaumes qu'Alexandre leur avoit laissés (f). Python, à qui ce Prince avoit donné le gouvernement du reste, demeura aussi en possession, & les uns & les autres furent confirmés par le nouveau partage que fit Antipater l'an 321, mais à condition qu'ils demeureroient soumis aux Grecs, & qu'ils leur fourniroient des troupes dans le besoin.

L X.
Origine de la coutume qui oblige les femmes Indiennes à se brûler après la mort de leurs maris.

On voit en effet des Indiens dans l'armée d'Antigone contre Eumenès, l'an 320; un fait qui arriva cette même année, donne occasion à Diodore de Sicile de rapporter l'origine de la coutume établie chez les Indiens, suivant laquelle les femmes sont obligées de se brûler à la mort de leurs maris. Les mariages, dit cet Auteur[a], se concluoient dans l'Inde indépendamment de la volonté des parens par le seul consentement des parties. Il

[a] Diodor. XIX, p. 658.

(f) Diod. XVIII, p. 648. Μετὰ δὲ ταῦτα τὰς σατραπείας ἐξ ἀρχῆς ἐμερίσατο..... τῶν δὲ Ἰνδικῶν τὰ μὲν συνορίζοντα τοῖς Παροπαμισάδαις Πίθωνι τῷ Ἀγήνορος, τὰς δὲ ἐχομένας βασιλείας τὴν μὲν παρὰ τὸν Ἰνδὸν ποταμὸν Πώρῳ, τὴν δὲ παρὰ τὸν Ὑδάσπην Ταξίλῃ· οὐ γὰρ ἦν τούτους τοὺς βασιλεῖς μετακινῆσαι χωρὶς βασιλικῆς δυνάμεως καὶ ἡγεμόνος ἐπιφανοῦς.

arrivoit de-là que plusieurs, qui n'avoient été conduits dans leur choix que par la passion, s'en répentoient bientôt. Les jeunes femmes portoient leurs inclinations ailleurs, & la loi du pays ne leur permettant point d'abandonner celui à qui elles avoient donné la main, plusieurs se défaisoient de leurs maris par le poison. Cette pratique étant devenue commune & ne pouvant être arrêtée par les supplices, il fut ordonné que les femmes seroient obligées de se brûler avec les corps de leurs maris défunts, à l'exception de celles qui se trouveroient enceintes ou qui auroient des enfans vivans; celle qui ne vouloit point se soumettre à cette loi étoit condamnée à une viduité perpétuelle, & étoit de plus excluse, comme impie & sacrilège, de toutes les assemblées publiques. Ce règlement produisit l'effet qu'on en attendoit; le desir de conserver sa propre vie engagea chaque femme d'apporter toutes ses attentions à la santé de son mari; il en résulta de plus une émulation entre les femmes à qui se présenteroit de meilleure grâce pour suivre son mari sur le bûcher, & c'est ce qui arriva pour lors. Cétée, qui commandoit les Indiens de l'armée d'Antigone, ayant été tué dans le combat, ses deux femmes, qui l'avoient accompagné, se disputèrent l'avantage de le suivre; la plus jeune représenta aux Officiers de l'armée que la plus ancienne étant enceinte, elle étoit excluse, par la loi même, de l'honneur auquel elle prétendoit; celle-ci soutenoit que son ancienneté seule lui assuroit le droit qu'elle réclamoit. Les Juges, qui s'étoient fait instruire de la loi, assurés que la première étoit enceinte, décidèrent pour la seconde; celle qui avoit perdu sa cause se retira en jetant des cris lamentables, déchirant son voile & s'arrachant les cheveux; la plus jeune au contraire transportée de joie, parée de ses atours, la tête chargée de rubans, de couronnes, d'étoiles d'or & de pierreries, fut conduite au bûcher au milieu de sa famille, qui chantoit des hymnes en son honneur; quand elle y fut arrivée, elle détacha elle-même tous ses ornemens, qu'elle distribua entre ses parens & ses amis: enfin après avoir fait son dernier adieu à ses parens, son frère lui donna la main pour

monter ſur le bûcher; elle ſe poſa ſur le corps de ſon mari, & la violence du feu qu'on alluma ſur le champ ne lui fit jeter aucun cri.

L X I.
Sandrocottus délivre l'Inde de la domination des Grecs.
Juſt. XV.
Plut. in Alex. p. 1285.

Pendant les guerres que ſe firent les ſucceſſeurs d'Alexandre, un Indien de baſſe extraction nommé *Androcotus* ou *Sandrocotus*, ſous le ſpécieux prétexte de délivrer ſon pays de la tyrannie des étrangers, ſe fit une armée qu'il groſſit avec le temps, & il ſe trouva aſſez puiſſant pour chaſſer les Macédoniens de la plupart des Provinces qu'Alexandre avoit conquiſes, & pour s'y établir lui-même. Séleucus Nicator, devenu maître de tous les pays entre l'Euphrate & l'Indus, voulut l'être auſſi de l'Inde. Il déclara la guerre à Sandrocotus, & paſſa l'Indus l'an 303 pour reprendre les Provinces qui avoient été enlevées aux Macédoniens; mais quand il vit que Sandrocotus étoit maître de preſque toute l'Inde & qu'il avoit une armée de ſix cents mille hommes, avec un nombre prodigieux d'éléphans, il ne jugea point à propos d'attaquer un Prince ſi puiſſant; il entra en négociation avec lui, & lui céda toutes ſes prétentions ſur l'Inde, à condition qu'il lui donneroit cinq cents éléphans: la paix fut concluе ſur ce pied, de ſorte que les Indiens ceſsèrent d'être ſujets des Grecs.

L X I I.
Les Indiens aſſujettis ſucceſſivement aux Bactriens, aux Parthes & aux Scythes.

Environ cent cinquante ans après, les Indiens furent aſſujettis de nouveau par les Bactriens, dont l'empire fut fondé vers l'an 250 avant l'ère Chrétienne, par Théodote gouverneur de la Bactriane pour les Grecs, qui ſe révolta contre Antiochus ſurnommé *le Dieu*, ſouverain de Syrie, & ſe fit proclamer Roi. Ménandre & Démétrius fils d'Euthydème le Magnéſien, qui avoit ſuccédé à Théodote, pénétrèrent dans l'Inde *(t)*, & Eucratidès, premier du nom & ſon cinquième ſucceſſeur, y entra auſſi & la ſoumit *(u)*. Apollodore, auteur d'une hiſtoire des Parthes, cité par Strabon, prétend que l'empire

(t) Strab. XI, p. 355. Τοσοῦτον δὲ ἴσχυσαν οἱ ἀποστήσαντες αὐτὴν (Βακτριανὴν) Ἕλληνες διὰ τὴν ἀρετὴν τῆς χώρας, ὥστε τῆς Ἀριανῆς ἐπεκράτουν, καὶ τῶν Ἰνδῶν... καὶ μάλιστα Μένανδρος... τὰ μὲν γὰρ αὐτὸς, τὰ δὲ Δημήτριος ὁ Εὐθυδήμου υἱὸς τοῦ Βακτρίων βασιλέως.

(u) Juſtin. l. XLI, *Multa bella Eucratides magna virtute geſſit... Indiam in ſuam poteſtatem redegit.*

des Bactriens dans l'Inde *(x)*, fut beaucoup plus étendu que ne l'avoit été celui d'Alexandre; mais ils en furent dépouillés par Mithridate roi des Parthes, le cinquième de la famille des Arsacides, qui environ cent quarante-un ans avant notre ère, leur enleva tout ce qui leur appartenoit dans l'Inde, & se mit en possession de tout le pays où Porus avoit régné. Les Parthes eux-mêmes ne jouirent de cette conquête qu'environ cent quinze ans; car ils furent chassés de l'Inde vers l'an 26 avant J. C. par une nation Scythe, que M. de Guignes nous a appris être celle des *Yue-chi*, qui venus originairement de l'occident de la province de *Chen-si*, s'étoient établis dans quelques Provinces dépendantes de l'empire des Parthes; ces Scythes ou Tartares, auxquels Ptolémée & d'autres auteurs ont donné le nom d'*Indo-Scythes*, se sont étendus de l'un & de l'autre côté de l'Indus jusqu'à son embouchure.

Excerpt. Vales. p. 360.

LXIII. Ptolémée-Philadelphe établit le commerce entre l'Inde & l'Egypte.

Tant que les successeurs d'Alexandre furent en guerre les uns contre les autres, ils ne purent penser au commerce de l'Inde; mais lorsqu'ils se virent affermis dans leurs États, Ptolémée Philadelphe, dont le règne commença l'an 284 avant l'ère vulgaire, s'en occupa sérieusement. Pour attirer dans ses États tout celui qui pouvoit se faire entre le levant & le couchant, il joignit les deux mers en achevant le canal *(y)* auquel Nécos roi d'Égypte & Darius roi de Perse avoient fait travailler inutilement: ce canal commençoit auprès d'Arsinoé, ville située à l'extrémité du golfe de la mer rouge, & joignoit le Nil au-dessus de Péluse; mais ayant remarqué que vers le fond du golfe la mer étoit dangereuse à cause des rochers & des bancs de sable, il fit bâtir presque sur la frontière de l'Éthiopie une autre ville à laquelle il donna le nom

(x) Strab. XI, p. 355. Ὥς φησιν Ἀπολλόδωρος ὁ Ἀδραμυτηνός, καὶ πλείω ἔθνη κατεστρέψατο, ἢ Ἀλέξανδρος.

Id. XV, p. 471. Ἀπολλόδωρος γοῦν ὁ τὰ Παρθικὰ ποιήσας ... ἐπεὶ μὲν αὐτοὺς αὐξηθέντας ἐπιθέσθαι καὶ τῇ Ἰνδικῇ ... ἐναντιολογεῖ πλείω τῆς Ἰνδικῆς ἐκείνους ἢ Μακεδόνας καταστρέψασθαι λέγων.

(y) Strab. XVII, p. 553. Ἐτμήθη δὲ διῶρυξ κατ' ἀρχὰς μὲν ὑπὸ Σεσώστριος πρὸ τῶν Τρωϊκῶν, οἱ δὲ ὑπὸ Ψαμμιτίχου παιδὸς ἀρξαμένου μόνον, εἶτ' ἐκλιπόντος τὸν βίον, ὕστερον δὲ ὑπὸ Δαρείου τοῦ πρώτου διαδεξαμένου τὸ ἑξῆς ἔργον .... οἱ μέντοι Πτολεμαϊκοὶ βασιλεῖς διακόψαντες κλειστὸν ἐποίησαν τὸν εὔριπον ὥστε ὅτε βούλοιντο ἐκπλεῖν ἀκωλύτως εἰς τὴν ἔξω θάλατταν καὶ εἰσπλεῖν πάλιν.

de *Bérénice* sa mère. Le mouillage n'y étoit pas fort bon, ce qui fit qu'on fut obligé de se servir du port de *Myos-hormos* ou *de la Souris*, aujourd'hui *Casir (z)*, qui étoit voisin & beaucoup meilleur, & c'étoit-là que venoient aborder toutes les marchandises de l'Arabie *(a)*, de l'Inde, de la Perse & de l'Éthiopie : on les transportoit à Coptos, d'où elles descendoient sur le Nil à Alexandrie; mais comme le chemin de Coptos à la mer rouge traversoit des déserts où l'on ne trouvoit point d'eau, ni de villes, ni même de maisons pour loger, ce Prince fit faire le long du grand chemin des canaux *(b)* qui recevoient leur eau du Nil & la conduisoient dans des puits ou citernes; il fit aussi construire sur ce même chemin des hôtelleries dans les endroits où les traites le demandoient, pour que les passagers pussent y trouver le couvert & les commodités nécessaires pour eux & pour leurs bêtes de charge. Ptolémée équipa aussi deux flottes, l'une dans la mer rouge & l'autre sur la Méditerranée *(c)*; la flotte de la Méditerranée étoit la plus considérable, & elle avoit des vaisseaux d'une grandeur extraordinaire: il y en avoit deux, dit Athénée, de trente rames de chaque côté, un de vingt, quatre de quatorze, deux de douze, quatorze d'onze, trente de neuf, trente-sept de sept, cinq de six & dix-sept de cinq; il y en avoit une fois autant que tout cela mis ensemble de quatre & de trois, & outre cela un nombre prodigieux de petits vaisseaux. Les successeurs de Ptolémée continuèrent le commerce qu'il avoit établi, & ce fut la principale source de leurs richesses; mais celui de l'Inde ne fut jamais fort considérable. Tant qu'ils furent maîtres de l'Égypte, dit Strabon *(d)*, peu de personnes

Athen. V, p. 203.

(z) Strab. XVII, p. 560. Ἀλλὰ νῦν.... καὶ ὁ Μυὸς ὅρμος εὐδοκιμεῖ, καὶ χρῶνται τοῖς πλοις τούτοις.

(a) Id. ibid. Καὶ νῦν ὁ Ἰνδικὸς φόρτος ἅπας καὶ ὁ Ἀράβιος καὶ ὁ Αἰθιοπικὸς ὁ τῷ Ἀραβίῳ κόλπῳ κατακομιζόμενος εἰς Κοπτὸν φέρεται.

(b) Idem, ibidem. Λέγεται δ' ὁ Φιλάδελφος πρῶτος στρατοπέδῳ τεμεῖν τὴν ὁδὸν ταύτην ἄνυδρον οὖσαν καὶ κατασκευάσαι σταθμόν, ὥσπερ τοῖς ἐμπορίοις ὁδεύμασι καὶ διὰ τῶν καμήλων.

(c) Theocr. Idyll. XVII, v. 90.

Ἔπι οἱ νᾶες ἄρισται
Πόντον ἐπιπλώοισι· θάλασσα δὲ πᾶσα
καὶ αἶα
Καὶ ποταμοὶ κελαδοντες ἀνάσσονται Πτολεμαίῳ.

(d) Strab. II, p. 81. Πρότερον

osoient s'exposer sur la mer orientale, & aller chercher des marchandises dans l'Inde ; à peine vingt vaisseaux *(e)* dans une année sortoient-ils du détroit de la mer rouge.

LXIV. Commerce de l'Inde sous les Romains.

Les Romains, devenus maîtres de l'Égypte, surent tirer un meilleur parti de ce commerce, qu'ils augmentèrent considérablement. Strabon nous assure *(f)* que de son temps, c'est-à-dire sous l'empire de Tibère, il sortoit de *Myos-hormos*, ou *port de la Souris*, cent vingt vaisseaux dans une année pour aller dans l'Inde : ce voyage leur devint beaucoup plus facile qu'il ne l'avoit été aux Égyptiens ; car au lieu que ces derniers étoient obligés de naviguer en suivant les côtes, les Romains trouvèrent une route plus courte en traversaut la pleine mer. Hippalus, pilote d'un de leurs vaisseaux, partant de *Myos-hormos*, porté par un vent de sud-ouest, prit la pleine mer, & fit heureusement le trajet par un chemin bien plus court : son exemple fut suivi avec tant de succès, que ce vent de sud-ouest, si commode pour la navigation de l'Inde, prit son nom, & fut appelé *Hippalus*. Quelques mots latins qui se trouvent encore aujourd'hui dans la langue des Indiens, sont des témoignages subsistans de cet ancien commerce des Romains chez eux. Les Divinités subalternes sont nommées par les Indiens *Devetas*, *Destas*, ou *Deoutas*, mot visiblement formé du latin *Divinitas* ou *Deitas*. *Locom*, terme qu'ils emploient pour désigner un lieu ou un séjour, dérive pareillement du mot latin *Locus*.

Arrian. Peripl. mar. Erythr.

LXV. Vestiges du Judaïsme chez les Indiens. Création de l'homme, & Paradis terrestre.

Les Grecs & les Romains ne sont point les seuls qui aient eu quelque relation avec l'Inde, & qui aient pu communiquer à ses habitans quelques maximes ou quelques pratiques. Les fables que débitent ses peuples nous présentent plusieurs traits que vraisemblablement ils ont appris des Juifs. « Bruma,

ἐκ τῶν Πτολεμαϊκῶν βασιλέων ὀλίγων παντάπασι θαῤῥούντων πλεῖν, καὶ τὸν Ἰνδικὸν ἐμπορεύεσθαι φόρτον.

(e) Strab. XVII, p. 549. Πρότερον μὲν γε οὐδ᾽ εἴκοσι πλοῖα ἐθάῤῥει τὸν Ἀράβιον κόλπον διαπερᾶν, ὥστε ἔξω τῶν στενῶν ὑπερκύπτειν.

(f) Id. II, p. 81. Ὅτε γοῦν Γάλλος ἐπῆρχε τῆς Αἰγύπτου, συνόντες αὐτῷ καὶ συναναβάντες μέχρι Συήνης καὶ τῶν Αἰθιοπικῶν ὅρων, ἱστοροῦμεν ὅτι καὶ ἑκατὸν καὶ εἴκοσι νῆες πλέοιεν ἐκ Μυὸς ὅρμου πρὸς τὴν Ἰνδικήν.

disent-ils, forma l'homme de la terre toute récente, & le « *1.re Lett. du P. Bouchet à M. l'Év. d'Avran.*
mit dans un jardin délicieux nommé *Chorkam*, où tous les «
fruits se trouvoient en abondance, & où étoit un arbre dont «
le fruit auroit communiqué l'immortalité s'il eût été permis «
d'en manger. » Le rapport entre cette tradition & ce qu'on lit au commencement du livre de la Genèse est trop sensible pour qu'il soit nécessaire de le faire observer.

LXVI. Chute de l'homme.

Parmi les figures dont les pagodes indiennes sont décorées, on en voit qui représentent un homme & une femme nus & debouts sous un arbre chargé de fruits, d'autres où cet homme & cette femme dans la même position sont habillés, & d'autres où ce n'est plus une femme ni un homme, mais un singe & une guenon. Les desseins de ces figures ont été envoyés de l'Inde, il y a environ deux ans, à M. le marquis de Marigny. Je ne trouve nulle part les idées que les Indiens attachent à ces figures; mais je ne crois pas me tromper en conjecturant qu'ils ont voulu représenter par la première l'état de l'homme & de la femme sortant immédiatement des mains de Dieu, placés dans le Paradis terrestre, & jouissans de l'innocente simplicité; que la seconde les représente après leur péché, couverts d'habits, parce qu'ils avoient eu honte de leur nudité, & que la troisième désigne leur corruption & leur malice. C'est à la même source qu'il faut encore attribuer la figure d'un Ange qui chasse nos premiers parens du Paradis terrestre, & que l'on voit dans une des chapelles de la pagode d'Éléphanta.

Couto, contin. de Barros. Decad. VI, c. 4.

LXVII. Cause de cette chute.

Une autre tradition, qui règne parmi les Bramines, porte que le premier homme étant dans un beau jardin, il y soutint diverses tentations, & qu'il succomba aux attraits & aux caresses d'une belle femme, que le démon lui présenta: cette explication de la chute de l'homme ne diffère pas beaucoup de celle qu'en ont donnée quelques Juifs. Plusieurs d'entre eux persuadés, comme l'historien Josèphe *(g)*, que Moïse ne s'étoit expliqué qu'allégoriquement dans quelques endroits

Relat. Mém. de Trév. Juin 1701.

(g) Joseph. Ant. Præfat. n. 4. Τὰ μὲν αἰνιττομένου τοῦ νομοθέτου, τὰ δὲ ἀλληγοροῦντος μετὰ σεμνότητος.

de ses livres, ne vouloient point qu'on prit à la lettre ce qu'il avoit dit de la chute du premier homme *(h)*; & par le serpent tentateur, ils n'entendoient point autre chose que la volupté *(i)* aux attraits de laquelle Eve & son mari s'étoient laissés aller.

LXVIII. Déluge universel. [a] *1.ere Lett. du P. Bouchet à M. l'Ev. d'Avran.*

« Le dieu Routren, disent encore les Indiens[a], prit un » jour la résolution de noyer tous les hommes dont il n'avoit » pas lieu d'être content. Son dessein fut pressenti par Wischnou » conservateur des êtres; il apparut à Sattiavarti son grand » confident, & l'avertit qu'il y auroit bientôt un déluge » universel, mais qu'il n'y auroit rien à craindre pour lui. » Sattiavarti se rendit sur une haute montagne qui lui avoit été » indiquée: quelque temps après il aperçut quantité de nuages » qui s'assembloient; il tomba du ciel une horrible pluie, la » mer franchit ses bornes, & se mêlant avec les fleuves débor- » dés, elle couvrit bientôt les montagnes les plus élevées: tout » fut submergé, tous les êtres animés périrent & furent détruits. » Sattiavarti, avec quelques-uns de ses pénitens, étoit dans les » plus vives alarmes, mais il vit paroître une barque dans » laquelle il entra avec quelques dévots de sa secte. Wischnou » avoit mis dans cette barque huit cents quarante millions d'ames » & de semence d'êtres: ce Dieu se métamorphosa en poisson, » & se servant de sa queue comme d'un gouvernail, il dirigea » le vaisseau. Sattiavarti attendit fort tranquillement dans son » asile que les eaux qui couvroient la face de la terre fussent écoulées; » cette fable n'a constamment point d'autre origine que l'histoire du déluge, telle qu'elle nous a été transmise par Moyse. On pourroit peut-être la regarder avec les précédentes, comme un reste de l'ancienne tradition du genre humain; mais ce que je vais ajouter indique nécessairement une origine Judaïque.

(h) Maiem. Mor. Nev. part. II, c. 29. *Non omnia secundum literam intelligenda & accipienda esse quæ dicuntur in opere Bereschith, sicut vulgus hominum existimat.*

(i) Phil. de Opific. p. 36. Ἔστι δὲ ταῦτα . . . . . . δείγματα τύπων ἐπ' ἀλληγορίαν καλούντων, κατὰ τὰς δι' ὑπονοιῶν ἀποδόσεις· ἑπόμενος δέ τις εἰκότι στοχασμῷ φήσει προσηκόντως τὸν εἰρημένον ὄφιν ἡδονῆς εἶναι σύμβολον.

« Un

« Un des parens de Chriftchnen, difent encore les Indiens[a], fut expofé dans fon enfance fur un grand fleuve pour le fouftraire à la colère du Roi, qui n'attendoit que le moment de fa naiffance pour le faire périr. Le fleuve s'entr'ouvrit par refpect, & ne voulut pas incommoder de fes eaux ce précieux dépôt: on retira cet enfant d'un endroit fi périlleux, & comme il étoit fort beau, on le porta à une grande Princeffe, qui le fit nourrir avec foin & fe chargea de fon éducation. Une autre leçon porte qu'il fut élevé parmi des Bergers; il fe maria dans la fuite avec les filles de ces Bergers, & garda pendant long-temps les troupeaux de fon beau-père: il fe diftingua bientôt parmi fes compagnons, qui le choifirent pour leur Chef: il fit des chofes merveilleufes en faveur des troupeaux & de ceux qui les gardoient, & fit mourir le Roi qui leur avoit déclaré une guerre cruelle: pourfuivi par fes ennemis, auxquels il n'étoit pas en état de réfifter, il fe retira vers la mer, qui lui ouvrit un chemin à travers fes eaux, dans lefquelles tous ceux qui le pourfuivoient furent enveloppés. » Il eft inutile de faire remarquer que rien n'eft plus reffemblant que ce récit à l'hiftoire de Moyfe que nous lifons dans l'Exode.

LXIX. Hiftoire de Moyfe.

[a] 1.re Lett. du P. Bouch. à M. l'Ev. d'Avr.

Les dix tribus emmenées en captivité par Salmanazar, vers l'an 721 avant l'ère vulgaire, & les fujets des rois de Juda ayant été auffi faits captifs cent quinze ans après, furent difperfés en différens cantons de l'Affyrie. Plufieurs d'entre eux ont pu facilement paffer de-là dans l'Inde qui en étoit voifine, & inftruire les Indiens des différentes circonftances de leur hiftoire, & même leur tranfmettre quelques-unes de leurs pratiques.

LXX. En quel temps ces idées ont-elles pu être communiquées aux Indiens!

Le Chriftianifme qui a été prêché dans l'Inde dès le premier fiècle de l'églife, comme je l'ai prouvé ailleurs[b], a auffi laiffé des traces dans la doctrine indienne; le nom de *Chrifchnen* ou *Chriftna*, qui n'eft que celui de Jéfus-Chrift un peu défiguré, eft connu des Indiens, qui difent[c] qu'il eft né d'une Vierge pendant la nuit, & dans une grotte où il y avoit un âne; qu'il a été adoré dans le même temps par des Anges & par

LXXI. Traces du Chriftianifme dans l'Inde.

[b] Journ. des Sav. août 1760.

[c] Abr. Roger. p. 167 & 230. Lett. édif. & cur. tom. XVI, p. 123.

des Bergers : que le Roi du pays, qui vouloit le faire mourir, le chercha de tous côtés, & que le père & la mère de Christchnen, pour éviter sa colère, se cachèrent. Les Indiens célèbrent encore sa fête avec un grand bruit, & la font précéder d'un jeûne : ce Christchnen, suivant leur Théologie, n'est point différent de leur dieu Wischnou, qu'ils disent avoir pris la forme de Christchnen dans sa huitième apparition ; & ils ont appliqué à Boutta, l'auteur de leur Philosophie, la circonstance de la naissance miraculeuse de Jésus-Christ du sein d'une Vierge.

Hieron. adv. Jovin.

LXXII. Bardésanes & Manès forment des Disciples dans l'Inde.

Quelques-uns des Sectaires, qui divisèrent l'église Chrétienne presque dès son commencement, pénétrèrent aussi dans l'Inde. Bardésane, Syrien de nation, qui vivoit vers l'an 70 du second siècle, d'abord orthodoxe zélé, ensuite Valentinien, & depuis chef de secte, voyagea dans ce pays & y forma des disciples, qu'il instruisit de ses dogmes. Environ cent ans après Manès, autre Sectaire, envoya ses prétendus apôtres prêcher aux Indiens ses rêveries, & lorsqu'il eut été mis à mort par l'ordre de Sapor, roi de Perse, un grand nombre de ses disciples se réfugia dans l'Inde.

D'Herb. bibl. Or. Baharam.

LXXIII. Le Mahométisme introduit dans ce pays.

Lorsque l'empire de Perse eut été détruit par les Mahométans, ceux qui étoient zélés pour leur ancienne religion, voulant se soustraire aux persécutions de leurs vainqueurs, cherchèrent une retraite dans l'Inde, où leurs descendans sont encore connus sous le nom de *Gaures* ou de *Parsis*. Ils pouvoient y être alors en sûreté, parce que les Arabes n'étoient point encore entrés dans ce pays ; mais sous le caliphat de *Walid el Abdolmelek (k)*, qui monta sur le trône l'an 86 de l'hégire, qui concourt avec l'an 705 de J. C. ils y portèrent leurs armes, & Mahmoud, surnommé le *Gaznévide*, en conquit la plus grande partie l'an 392 de l'hégire, ou l'an 1102 de J. C. & y introduisit le Musulmanisme.

LXXIV. La Philosophie Grecque portée dans l'Inde.

Vers le même temps, ou peu après, un Docteur Arabe

(k) Abulph. Dyn. IX, p. 229. *Expugnata ipso Walid imperante... India.*
D'Herbel. Bibl. Or. p. 31.

nommé *Abu - Rihan*, & ſurnommé *al Birouni*, parce qu'il étoit de la ville de Biroun, paſſa dans l'Inde *(l)*, & dans un ſéjour de quarante ans qu'il y fit, il s'inſtruiſit à fond de la doctrine des philoſophes du pays; & en reconnoiſſance des lumières qu'il avoit reçues d'eux, il leur communiqua ce qu'il ſavoit de la philoſophie grecque: cette philoſophie étoit celle d'Ariſtote, dont les Arabes avoient commencé à traduire & à commenter les ouvrages ſous le caliphat d'Almamoun, le ſeptième de la famille des Abbaſſides.

(l) Abulph. Dyn. IX, p. 229. *His annis ſcientiarum veterum gloriâ claruit Abu'l Rihan Mohammed Ebn Ahmed al Birouni in variis philoſophiæ Græcorum & Indorum generibus profundè eruditus . . . . . Indiæ regiones ingreſſus, ibique multis annis commoratus à ſapientibus eorum diſciplinis eorum eſt eruditus, ipſoſque Græcorum philoſophandi rationem docuit.* D'Herbel. Bibl. Or. p. 31.



QUATRIÈME MÉMOIRE
SUR
LES ANCIENS PHILOSOPHES DE L'INDE.

Exposé de la Doctrine des anciens Philosophes de l'Inde, & comparaison de cette Doctrine avec celle des Philosophes des autres pays.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le Mardi 15 Juin 1762.

I. Sentimens des anciens Orientaux, difficiles à decouvrir.

DES différentes parties de la Littérature, celle dont l'objet est la recherche des sentimens des anciens peuples, est sans contredit la plus épineuse; & les difficultés augmentent lorsqu'il s'agit d'exposer les manières de penser des Orientaux. Le secret sous lequel tous les sages de l'Orient gardoient leur doctrine, les métaphores outrées, les allégories fortes, hardies & susceptibles de plusieurs sens, qu'ils employoient dans leurs discours, la difficulté de rendre dans une autre langue leurs expressions sans altérer les idées qu'elles représentoient, la liberté de penser qui régnoit chez ces peuples & qui n'étoit gênée par aucune formule publique; enfin le peu de monumens qui sont parvenus jusqu'à nous, & le mauvais ordre dans lequel ceux qui ont échappé à l'injure des temps nous ont été transmis, forment autant d'obstacles qui arrêtent le Littérateur curieux, & qui l'empêchent de pénétrer dans le sanctuaire de leur théologie & de leur philosophie. Ses efforts, quels qu'ils soient, ne déchireront jamais entièrement le voile qui dérobe à ses yeux le systême de leur doctrine. Heureux, si réussissant à lever une partie de ce voile, il lui est permis du moins d'entrevoir quelque chose.

II. Les mêmes difficultés se rencontrent dans la recherche

Ce que je dis des Orientaux en général a son application particulière aux anciens Indiens. Les mêmes difficultés se rencontrent dans la recherche de leurs sentimens, & l'on ne peut, sans une téméraire confiance, se promettre de rendre un compte

exact de leurs idées sur tout ce qui étoit l'objet de leurs spéculations; ce n'est point que nous soyons absolument destitués de monumens, mais ceux qui nous restent sont incomplets, ou ils n'ont point une autorité qui soit au-dessus de tout soupçon. de ceux des anciens Indiens.

III. Jugement sur les Auteurs qui ont parlé des dogmes des anciens Indiens.

Strabon, Plutarque, Arrien, Philostrate, Porphyre, Apulée & d'autres nous ont parlé des dogmes des anciens Indiens; mais quelque déférence que méritent la plupart de ces Auteurs, on ne peut guère compter sur leurs récits. Aucun d'eux n'a fait le voyage de l'Inde, & n'a conversé avec les Philosophes de ce pays; ils ne sont que les échos des Auteurs qui les ont précédés, & leur autorité se réduit à celle de leurs guides, & quels ont été ces guides? des Grecs, qui ignorant la langue du pays, n'avoient eu ni le temps ni les moyens d'approfondir une doctrine tenue secrète par ceux qui la professoient; des Grecs qui confondoient pour l'ordinaire avec les sentimens des Philosophes ce qu'ils voyoient cru & pratiqué par le vulgaire; qui, prévenus des idées dont ils avoient été imbus dans leur enfance, s'imaginoient les apercevoir chez des peuples qui avoient des notions fort différentes ou même opposées; qui souvent attribuoient aux Nations étrangères des choses entièrement contraires aux principes & aux pratiques de ces Nations: ce caractère des Grecs n'est point exagéré; on sait qu'ils trouvoient partout les Dieux au culte desquels ils étoient habitués. Jupiter, Mars, Vénus & leurs autres divinités, si on les en croit, étoient adorés par toute la terre, par des peuples mêmes qui n'en avoient jamais entendu parler. On les a vu accuser les Juifs, dans le temps où ils étoient les plus zélés défenseurs de l'unité de Dieu, d'adorer le porc, sous le frivole prétexte qu'ils s'abstenoient de sa chair: n'ont-ils point attribué à ce même peuple de rendre un culte religieux au ciel & aux nuées, parce qu'ils ne voyoient chez lui aucune statue, & parce qu'il sacrifioit en plein air?

IV. Quel degré de croyance méritent les Grecs qui ont voyagé dans l'Inde.

Outre ces défauts communs à tous les Grecs, ceux d'entre eux qui voyagèrent dans l'Inde n'apportèrent point à ce qu'ils virent ni à ce qu'ils entendirent toute l'attention qui eût été nécessaire pour assurer la fidélité de leurs dépositions. « Ceux

» qui ont été dans l'Inde, dit Strabon *(a)*, ne l'ont vuë qu'en » partie; ils n'ont été instruits que par des ouï-dire de ce qu'ils » ont rapporté, ou ils n'ont rien vu qu'en passant, ce qui ne » les a point empêché d'écrire des relations, comme s'ils eussent tout examiné avec la plus scrupuleuse attention. » Les Grecs qui accompagnèrent Alexandre dans son expédition de l'Inde, & qui entrèrent les premiers dans ce pays, ont préféré dans leurs narrations *(b)* le merveilleux au vrai, & ils se sont contredits les uns les autres. Strabon en cite quelques-uns par rapport à la Géographie & à l'Histoire naturelle. Ceux dont il nous a conservé des extraits qui intéressent la Philosophie indienne, sont Onésicrite, Néarque & Mégasthène qui étoient entrés dans l'Inde avec Alexandre. Le premier, Philosophe de la secte des Cyniques, avoit été Capitaine du vaisseau monté par ce Prince; le second, Commandant de sa flotte avoit reçu l'ordre d'examiner tous les pays situés le long de l'Indus, & le dernier, qui avoit déjà vu l'Inde avec son maître, y fut renvoyé depuis par Séleucus Nicator pour négocier avec Sandrocottus. Le titre de Philosophe que portoit le premier, joint au rang & à la considération qu'il avoit à la Cour d'Alexandre, devroit, à ce qu'il semble, concilier de l'autorité à son témoignage; mais Strabon *(c)* le confond avec ceux de l'infidélité ou de l'inattention desquels il se plaint, & il ne porte point des autres un jugement plus avantageux. Quel fond peut-on faire sur le récit de tels auteurs?

V. Les Romains ne nous fournissent aucune lumière sur la doctrine des anciens Indiens.

Les Romains, devenus les maîtres du commerce de l'Inde par la conquête qu'ils avoient faite de l'Égypte sur Cléopatre, ne nous ont point donné de lumières plus certaines sur les

(a) Strab. XV, pag. 471. Οὐ πολλοὶ τῶν ἡμετέρων κατώπτευσαν αὐτήν· οἱ δὲ ἰδόντες μέρη τινὰ εἶδον· τὰ δὲ πλείω λέγουσιν ἐξ ἀκοῆς· καὶ ἃ εἶδον δὲ ἐν παρόδῳ κατέμαθον· διόπερ οὐδὲ τὰ αὐτὰ περὶ τῶν αὐτῶν ἐξαγγέλλουσι, καὶ ταῦτα συγγράψαντες, ὡς ἂν πεφροντισμένως ἐξητασμένα.

(b) Id. ibid. Τινὲς δὲ αὐτῶν καὶ συστρατεύσαντες ἀλλήλοις, καὶ συνεπιδημήσαντες, καθάπερ οἱ Ἀλεξάνδρῳ συγκαταστρεψάμενοι τὴν Ἀσίαν, ἀλλ' ἕκαστος ἑκάστῳ τἀναντία λέγει πολλάκις.

Id. ibid. p. 480. Πάντες μὲν γὰρ οἱ περὶ Ἀλέξανδρον τὸ θαυμαστὸν ἀντὶ τἀληθοῦς ἀποδέχονται μᾶλλον.

(c) Id. ibid. Ὀνησίκριτος ὃν οὐκ Ἀλεξάνδρου μᾶλλον ἢ τῶν παραδόξων ἀρχικυβερνήτην προσείποι τις ἄν.

dogmes que les Indiens professoient de leur temps. Ceux d'entr'eux qui partoient tous les ans de l'Égypte en grand nombre *(d)* pour se rendre dans l'Inde, étoient des marchands qui n'étoient occupés que de leur commerce, l'unique objet de leur navigation; la plupart s'arrêtoient dans les ports de l'Inde, il y en avoit peu qui allassent jusqu'au Gange, & aucun n'étoit capable d'écrire une relation à laquelle on pût ajouter foi.

VI. Les auteurs Chrétiens, qui ont parlé de cette doctrine, ont copié les Grecs.

Le Christianisme nous a fourni quelques auteurs qui ont écrit sur l'Inde. Nous avons un traité des *Brachmanes,* attribué à S.t Ambroise, évêque de Milan dans le quatrième siècle; un livre intitulé, *des Nations de l'Inde & des Brachmanes*, dont on fait auteur Pallade, évêque d'Hélénople dans le cinquième siècle; & l'ouvrage d'un anonyme qui a écrit *des mœurs des Brachmanes.* Les deux premiers sont faussement attribués à ceux dont ils portent les noms, & leurs auteurs, quels qu'ils soient, n'ont été que les copistes & les amplificateurs des Grecs qui avoient écrit avant eux. L'anonyme, dont la composition est postérieure, n'a pas plus d'autorité qu'eux, jamais il ne pénétra dans l'Inde; ce n'est que sur la foi des Grecs que tous ses récits sont fondés, & l'on peut reprocher à cet auteur, ainsi qu'aux deux précédens, un dessein trop marqué de rapprocher les dogmes Indiens de ceux qui se professoient dans l'Église.

VII. Moyens de parvenir à la connoissance de la doctrine des anciens Indiens.

Comment avec des secours de cette nature, entreprendre l'histoire de la philosophie Indienne? Cela est difficile, je l'avoue; je ne crois point cependant qu'il soit impossible d'en découvrir du moins quelque partie. Malgré la défiance que Strabon nous inspire des Auteurs dont il a parlé, il reconnoît *(e)* qu'au milieu des fables qu'ils ont débitées, quelques-uns d'eux ont rapporté des choses vraisemblables, qui méritent considération, & qui ne sont point indignes de l'attention

(d) Strab. XV, p. 472. Καὶ οἱ νῦν δὲ πλέοντες ἐξ Αἰγύπτου ἔμποροι τῷ Νείλῳ καὶ τῷ Ἀραβίῳ κόλπῳ μέχρι τῆς Ἰνδικῆς, σπάνιοι μὲν καὶ περιπεπλεύκασι μέχρι τοῦ Γάγγου· καὶ οὗτοι δ' ἰδιῶται, καὶ οὐδὲν πρὸς ἱστορίαν χρήσιμοι τῶν τόπων.

(e) Id. ibid. p. 480. Λέγει δ' οὖν τινὰ καὶ πιθανὰ καὶ μνήμης ἄξια, ὥστε καὶ ἀπιστοῦντα μὴ παρελθεῖν αὐτά.

de ceux qui ne ſeroient point diſpoſés à donner une croyance entière à leurs relations : ces vraiſemblances ſe changent en certitude, ſi elles ſe trouvent appuyées d'autorités inconteſtables : ſi ce que ces Auteurs ont rapporté des dogmes des anciens Indiens s'accorde avec la manière de penſer de ceux d'aujourd'hui ſur les mêmes objets, on ſera forcé de convenir que ces Auteurs ne nous en ont point impoſé dans leurs récits. La croyance actuelle des Indiens ſur ces objets ne peut être que l'effet de la tradition chez eux, & elle devient en même temps la preuve des anciens enſeignemens.

VIII. Objets de leur Philoſophie : l'étude de la Nature.

La philoſophie des anciens Indiens avoit les mêmes objets que celle des autres peuples de l'Univers. Les Sages de cette nation occupés de l'étude de la Nature recherchoient la cauſe qui avoit formé ce monde; ils examinoient les principes dont avoit été compoſé chacun des êtres qu'il renferme; portant leurs vues juſque dans le ciel, ils contemploient les aſtres qui en ſont l'ornement, & ils en étudioient le cours : convaincus de leur influence ſur le monde ſublunaire, non-ſeulement ils s'en ſervoient pour régler le cours des ſaiſons, & pour fixer les temps auxquels devoient ſe faire les travaux de la campagne néceſſaires pour fournir aux hommes leur ſubſiſtance; comme pluſieurs autres Nations, ils en abuſoient auſſi *(f)* pour prédire des évènemens qui ſouvent ne dépendoient que de la volonté libre de l'homme.

IX. L'étude de la morale.

L'étude de l'homme ou la Morale, cette partie la plus intéreſſante de la Philoſophie, qui contribue à rendre l'homme heureux & qui aſſure la tranquillité des ſociétés, n'étoit point négligée par nos Philoſophes : c'étoit à leur école que Pythagore s'en étoit inſtruit; c'étoit le fruit qu'il avoit retiré de ſes converſations avec eux. Ils lui avoient appris, à ce que dit Apulée *(g)*, ce qui peut ſervir à former l'eſprit, & ils lui avoient enſeigné les moyens d'aſſujettir le corps pour

(f) Clem. Alex. Strom. III, pag. 451. Δοκοῦσι δὲ παρατηρεῖν τὰ οὐράνια, καὶ διὰ τῆς τούτων σημειώσεως τῶν μελλόντων προμαντεύεσθαί τινα.

(g) Apul. Florid. II. *Brachmanæ autem pleraque ejus Philoſophiæ contulerunt, quæ mentium documenta corporumque exercitamenta.*

l'empêcher

l'empêcher de détourner l'eſprit de ce qui lui doit être toujours préſent. Bardéſane, qui avoit auſſi converſé avec ces Brachmanes, nous les repréſente *(h)* comme des gens ſans malice qui n'étoient occupés que de Dieu, & qui avoient une attention religieuſe à ſe conſerver purs & exempts de crimes. Néarque, cité par Strabon *(i)*, nous dit qu'ils n'eſtimoient que la vérité & qu'ils ne faiſoient cas que de la vertu. Le dogme principal de leur Philoſophie, ſelon Porphyre *(k)*, étoit qu'il falloit ſervir Dieu avec piété & ſe conſerver purs. En conſéquence de ce principe, ils paſſoient la plus grande partie de la journée à louer Dieu & à le prier; ils partageoient la nuit en pluſieurs veilles, & ils en employoient quelques-unes à ce ſaint exercice. Les Samanéens, particulièrement conſacrés à la retraite & qui demeuroient hors des villes, paſſoient *(l)* tout le jour à s'entretenir de Dieu: pour s'approcher de lui ils exigeoient une grande pureté de cœur, & ils vouloient que l'homme travaillât continuellement à ſe dégager de ſes paſſions; c'eſt pourquoi ils déclaroient la guerre à leur corps, & ils le traitoient en ennemi afin de le rendre plus ſoumis à l'eſprit. Toutes les connoiſſances qui ne tendoient point à rendre l'homme meilleur, n'étoient d'aucun prix à leurs yeux; & pluſieurs d'entr'eux ſe moquoient *(m)* de ceux qui s'appliquoient à la Phyſique, à l'Aſtronomie & à l'Aſtrologie, en quoi ils ont été imités par Socrate, par Ariſtipe de Cyrène & par Ariſton de Chio, qui penſoient que la Morale *(n)* ſeule devoit être l'objet de l'étude d'un

(h) Ap. Euſeb. Præp. Ev. VI, 10. Οὐ κακίᾳ τινὶ κοινωνοῦσι προσέχοντες τῷ Θεῷ.

(i) Strab. XV, p. 488. Ἀλήθειάν τε καὶ ἀρετὴν ἀποδέχονται.

(k) Porphyr. de Abſtin. IV, p. 406. Καὶ τοῦτο αὐτοῖς τὸ δόγμα· θρησκεύουσί τε τὸ θεῖον, καὶ εὐσεβοῦσι περὶ αὐτὸ, καθωσίωνται· τὸ πλεῖον χρόνον τῆς ἡμέρας καὶ τῆς νυκτὸς τὸ πλεῖστον εἰς ὕμνους τῶν θεῶν ἀπένειμαν καὶ εὐχάς.

(l) Id. ibid. p. 408. Ἔξω τῆς πόλεως διατρίβουσι διημερεύοντες ἐν τοῖς περὶ τοῦ θείου λόγοις.

(m) Strab. XV, p. 490. Τὰ δὲ περὶ φύσιν, τὰ μὲν εὐήθειαν ἐμφαίνειν φησίν· ἐν ἔργοις γὰρ αὐτοὺς κρείττους, ἢ λόγοις εἶναι, διὰ μύθων τὰ πολλὰ πιστουμένους.

(n) Euſeb. Præp. Evang. XV, 62. Τοὺς φροντίζοντας τὰ τοιαῦτα μωραίνοντας ἀπεδείκνυε (Σωκράτης) .... μετὰ δὲ αὐτὸν οἱ περὶ Ἀρίστιππον τὸν Κυρηναῖον, ἔπειθ' ὕστερον οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον ἐπεχείρησαν λέγειν· ὡς δέοι μόνα τὰ ἠθικὰ φιλοσοφεῖν.

Philoſophe; préférant de ſe rendre recommandables par leurs bonnes actions à s'attirer l'eſtime des autres par de beaux diſcours, ils parloient peu. Différens de la plupart des Grecs, qui ſe répandoient en diſcours *(o)* ſur des objets de peu d'importance, ils étoient très-concis ſur les choſes mêmes qui intéreſſoient le plus; les préceptes qu'ils donnoient étoient courts & en petit nombre, pour ne point ſurcharger la mémoire de leurs auditeurs, & afin qu'on eût moins de peine à les retenir.

X. Différence entre les anciens Indiens & les Indiens modernes.

Telle eſt l'idée que les Anciens nous ont laiſſée des Philoſophes de l'Inde, & ſur laquelle étoit fondée la haute eſtime dont ils étoient prévenus en leur faveur. On ne reconnoît point à ce portrait les Indiens d'à-préſent, dont la doctrine ne paroît être qu'un tiſſu de propoſitions qui ſe contrediſent, & le culte qu'un amas confus de pratiques abſurdes & extravagantes; mais il ne faut point confondre le philoſophe avec le peuple: celui-ci, lors même que les Philoſophes, dont nous recherchons la doctrine, étoient le plus en honneur, étoit tombé dans une idolatrie groſſière. Clément d'Alexandrie l'accuſe *(p)* d'avoir regardé les aſtres comme des dieux, & d'avoir adoré le ſoleil. *Luc. de Saltat.* Lucien dit auſſi qu'il rendoit ſes hommages au ſoleil, en ſe tournant vers l'orient & en danſant avec un profond ſilence, comme s'il eut voulu imiter le mouvement de cet aſtre.

XI. Les anciens Philoſophes de l'Inde paroiſſent avoir reconnu l'unité de Dieu.

Philoſtrate & Étienne de Byſance attribuent cette idolatrie aux Philoſophes mêmes. Le premier dit *(q)* que pendant le jour ils adreſſoient leurs prières au ſoleil, afin d'obtenir un temps favorable à leurs campagnes, & que la nuit ils l'adoroient en le ſuppliant de ne point les abandonner, & de ſe montrer à eux le

(o) Calan. apud Athen. Περὶ μηχανημάτων. Ἕλλησιν δὲ φιλοσόφοις οὐκ ἐξομοιούμεθα, οἷς ὑπὲρ μικρῶν πραγμάτων πολλοὶ λόγοι ἀναλίσκονται, ἡμεῖς δὲ ὑπὲρ τῶν μεγίστων ἐλάχιστα εἰώθαμεν παραγγέλλειν, ὅπως εὐμνημόνευτα πᾶσιν ᾖ.

(p) Clem. Alexand. Protrept. p. 16. Οἱ μὲν γὰρ εὐθέως ἀμφὶ τὴν οὐρανοῦ θέαν ἀπατώμενοι καὶ ὄψει μόνῃ πεπιστευκότες, τῶν ἀστέρων τὰς κινήσεις ἐπιθεώμενοι ἐθαύμασάν τε καὶ ἐξεθείασαν, θεοὺς ἐκ τοῦ θεῖν ὀνομάσαντες τοὺς ἀστέρας καὶ προσεκύνησαν ἥλιον, ὡς Ἰνδοί.

(q) Philoſtr. vit. Apoll. III, 4. Μεθ' ἡμέραν μὲν οὖν ἥλιον ὑπὲρ τῶν ὡρῶν, ἃς ἐπιτροπεύει αὐτός, ἵν' ἐς καιρὸν τῇ γῇ ὦσι, καὶ ἡ Ἰνδικὴ εὐπορῇ· νύκτωρ δὲ λιπαροῦσι τὴν ἀκτῖνα μὴ ἄχθεσθαι τῇ νυκτί, μένειν δὲ ὡς ὑπ' αὐτῶν ἤχθη.

jour ſuivant. Selon Étienne de Byzance *(r)*, les Brachmanes étoient chers aux Dieux, & ils leur étoient conſacrés; mais Bardéſane, qui les avoit vus & examinés, nous aſſure que non-ſeulement *(ſ)* ils n'avoient point de ſimulacres, mais qu'ils n'adoroient que Dieu. Ceux qui les ont regardés comme des adorateurs du ſoleil ont peut-être été trompés par la ſituation de ces Philoſophes, qui en adreſſant leurs prières à la divinité, ſe tournoient toujours vers le ſoleil levant: ce qui me donne cette idée de ces anciens Sages de l'Inde, eſt ce qu'on lit dans l'ouvrage de *Valouver*, natif de Meliapour, que les Indiens prétendent avoir été contemporain de l'apôtre S.t Thomas, & avoir vécu dans le premier ſiècle de l'ère chrétienne. L'objet de cet ouvrage, qui contient treize cents trente vers, eſt d'établir l'unité d'un Dieu créateur, & la vénération qui lui eſt dûe. Encore aujourd'hui la plupart des ſucceſſeurs des anciens Brachmanes ſont intimement perſuadés de l'unité de Dieu; un Bramine de la côte de Malabar avoua en ſecret à l'un des premiers Miſſionnaires de l'Inde, qu'un des myſtères ou ſecrets de ſon école étoit qu'il n'y avoit qu'un Dieu créateur du ciel & de la terre, & que ce Dieu devoit être ſeul honoré. La ſecte des *Joghigueuls* ou contemplatifs fait peu de cas de la multitude des cérémonies pratiquées par le peuple: celle des *Gnanigueuls*, qui paſſent pour les Sages & pour les Saints de l'Inde, rejette ouvertement le culte des idoles & toutes les pratiques ſuperſtitieuſes de la Nation, pour n'adorer que Dieu qu'ils appellent l'*être des êtres*. Les principaux Bramines de Benarès, une des plus célèbres écoles de la gentilité des Indes, dirent à M. Bernier que ce ſentiment de l'unité de Dieu étoit univerſellement établi chez eux; le peuple en effet eſt convaincu de cette vérité: on le voit par une lettre qu'un Indien écrivit à ſon fils, qui avoit été converti au Chriſtianiſme par un des miſſionnaires Danois établis à Tranquebar. *Vous ne connoiſſez point encore*, lui dit-il, *les myſtères ſecrets de notre*

Couto. Contin. de Barros. Decad. V, liv. VI, c. 4.

Xaver. lib. I, ep. 5.

La Croz. hiſt. du Chr. des Ind. p. 451.

Idem, ibidem, p. 452.

Bern. Voyag. t. II, p. 158.

La Croz. page 456.

(r) Steph. Byz. voc. Βραχμ. Ἡλίῳ δὲ μάλιστα καθωσιωμένων καὶ θεοῖς φίλων.

(ſ) Ap. Euſeb. Præp. Evang. VI, 10. Οὔτε ξόανα σέβονται... προσέχοντες τῷ θεῷ.

religion ; nous n'adorons pas plusieurs Dieux de la manière que vous l'imaginez : dans cette multitude d'idoles nous adorons une seule essence divine. Mais cette connoissance n'empêche point le commun des Indiens de pratiquer l'idolatrie la plus grossière, ni de se livrer aux superstitions les plus honteuses ; n'ayant ni la force ni le loisir de s'élever au-dessus de leurs sens, ils ont pris à la lettre les allégories sous lesquelles on a voulu dans le commencement leur représenter les idées métaphysiques & spirituelles, & ils ont transféré aux symboles qui leur ont été proposés le culte qu'ils ne devoient qu'à l'objet que ces symboles signifioient. Les Philosophes, qui auroient dû s'opposer à ces superstitions, se sont prêtés à la grossièreté de la multitude ; ils en ont même profité pour leur intérêt particulier, & ils ont mérité à juste titre le reproche que Saint Paul a fait aux Sages des autres Nations d'avoir injustement retenu la vérité captive, & d'avoir connu Dieu sans lui rendre l'honneur & la gloire qui lui étoient dûs.

XII. Selon les anciens Indiens, Dieu étoit lumière, & verbe, ou raison.

Quelle idée se formoient-ils du Dieu qu'ils adoroient ? Si l'on en croit l'auteur du traité attribué à Origène sur les sentimens des anciens Philosophes *(t)*, Dieu étoit une lumière, mais une lumière qui n'étoit point de la même nature que celle du soleil, & qui différoit de la lumière du feu que nous voyons ; Dieu étoit un verbe ou une parole, non une parole articulée, mais une parole de science, par laquelle les Sages sont instruits des mystères sacrés : cette manière de concevoir Dieu n'étoit point particulière aux Indiens ; les Mages se le représentoient aussi comme un feu ou comme une lumière ; c'étoit d'eux que Pythagore avoit appris que Dieu *(u)*, quant à son corps, ressembloit à la lumière, & selon son ame à la vérité. Le nom même d'*Oromaze* * que ces Mages donnoient au bon principe ne signifioit autre chose en Chaldéen qu'un

* אור אמזא אזה ou אזא *Chald.* accendi, succendi.

(t) Origen. Philos p. 59. Αὐτὸν τὸν θεὸν φῶς εἶναι λέγουσιν, οὐχ ὁποῖον τις ὁρᾷ, οὐδὲ οἷον ἥλιος ἢ πῦρ, ἀλλά ἐστιν αὐτοῖς ὁ θεὸς λόγος, οὐχ ὁ λόγος ἔναρθρος, ἀλλὰ ὁ τῆς γνώσεως, δι' οὗ τὰ κρυπτὰ τῆς γνώσεως μυστήρια ὁρᾶται τοῖς σοφοῖς.

(u) Porphyr. vit. Pyth. p. 41. Ἔπειθε δὲ περὶ τοῦ θεοῦ, ὡς παρὰ τῶν Μάγων ἐπυνθάνετο, ὃν Ὡρομάζην καλοῦσιν ἐκεῖνοι, ἐοικέναι τὸ μὲν σῶμα φωτὶ, τὴν δὲ ψυχὴν ἀληθείᾳ.

feu ou qu'*une lumière ardente:* cette métaphore est consacrée dans nos livres saints, qui appellent Dieu *un feu dévorant,* & qui nous disent que *Dieu est lumière* ou *qu'il habite une lumière inaccessible.*

XIII. Les Philosophes de la Grèce s'en sont formé la même idée.

Plusieurs des Philosophes de la Grèce ont eu la même idée de Dieu. Zenon & ses disciples disoient *(x)* que Dieu étoit un feu. Héraclite rapportoit tout à une cause ignée *(y)*. Posidonius vouloit aussi que Dieu fut un feu *(z)*. Le nom de *verbe* donné par les Indiens au premier être a été pareillement connu de ces Philosophes. Orphée, dans des vers qu'on lui a attribués, a appelé Dieu de ce nom *(a)*. Les Stoïciens disoient de même que Dieu étoit un verbe *(b)*, & Platon lui a donné le même titre *(c)*. Les Égyptiens pensoient & s'exprimoient autrement, ou ils ne disoient rien du premier principe, ou, s'ils en parloient, ce n'étoit que sous le nom *(d)* de *ténèbres inconnues* & d'*obscurité impénétrable ;* il paroît même, à en juger par ce que rapporte Diodore de Sicile, que la plupart parmi eux ne remontoient point au-delà de ce monde visible. *Les anciens Egyptiens*, dit-il *(e)*, *jetant les yeux sur ce monde ont été saisis d'admiration ; ils ont cru que le soleil & la lune avoient toujours existé, & ils les ont regardés comme les premiers Dieux.* Porphyre *(f)*, dans sa

(x) Plutarch. de plac. Philos. I, 7. Στωικοὶ κοινότερον θεὸν ἀποφαίνονται πῦρ τεχνικόν.

(y) Cicer. de Nat. Deor. III. *Omnia vestri, Balbe, solent ad igneam vim referre, Heraclitum, ut opinor, sequentes.*

(z) Stob. Ecl. Phys. I, I. Ποσειδώνιος πνεῦμα νοερὸν καὶ πυρῶδες.

(a) Clem. Alexand. Strom. V, p. 607. Εἰς δὲ λόγον θεῖον βλέψας τούτῳ προσέδρευε.

(b) Tertull. Apolog. 21. *Apud vestros quoque sapientes λογὸν, id est, sermonem atque rationem constat artificem videri universitatis. Hunc enim Zeno determinat factitatorem, qui cuncta in dispositione formaverit.*

(c) Plato. de Legib. IV. Λογὸς θειότατος.

(d) Damasc. ap. Gale, not. in Iambl. p. 298. Πρώτην ἀρχὴν σκότος ὑπὲρ πᾶσαν νόησιν, σκότος ἄγνωστον τρὶς τοῦτο ἐπιφημίζοντες.

(e) Diod. Sic. I, p. 7. Τὰς δ' οὖν κατ' Αἴγυπτον ἀρχαίους τῶν παλαιῶν γενομένους ἀναβλέψαντας ὑπολαβεῖν εἶναι δύο θεοὺς ἀϊδίους τε καὶ πρώτους, τόν τε ἥλιον καὶ τὴν σελήνην.

(f) Porphyr. epist. ad Aneb. Χαιρήμων μὲν γὰρ καὶ οἱ ἄλλοι οὐδ' ἄλλο τι πρὸ τῶν ὁρωμένων κόσμων ἡγοῦνται, ἐν ἀρχῇ λόγων τιθέμενοι τῶν Αἰγυπτίων, οὐδ' ἄλλους θεοὺς πλὴν τῶν πλανητῶν λεγομένων, καὶ τῶν συμπληρούντων τὸν ζωδιακὸν καὶ ὅσοι τούτοις παρανατέλλουσι

lettre à Anébon, prêtre d'Égypte, dit que Chérémon & plusieurs autres avec lui ne connoissoient rien qui eût existé avant ce monde visible, & que les autres Égyptiens dans tous leurs écrits n'admettoient point d'autres Dieux que les planètes, que les signes du zodiaque & que les étoiles.

XIV. Cette notion de Dieu n'exclut point toute composition.

Ces notions de feu, de lumière & de verbe n'excluent point par elles-mêmes toute composition. Les Stoïciens, qui désignoient Dieu par ces termes, lui donnoient un corps; & il est si difficile de concevoir un être parfaitement simple & entièrement dégagé de la matière, que les lumières mêmes du Christianisme n'ont pu dissiper absolument l'idée d'un Dieu corporel. Tertullien, dont l'esprit & le savoir ont tant fait d'honneur à l'Église *(g)*, ne pouvoit se persuader la simplicité de Dieu dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme. Méliton, évêque de Sardes dans le second siècle, composa un traité *(h)* pour confirmer cette erreur; & dans le cinquième la plupart des Moines de l'Égypte en étoient encore imbus: s'étant attroupés, ils vinrent trouver Théophile, évêque d'Alexandrie, qui soutenoit le sentiment opposé à celui auquel ils étoient attachés, & ils le menacèrent de la mort, s'il ne reconnoissoit avec eux un Dieu corporel, & s'il ne condamnoit les ouvrages d'Origène, de l'autorité duquel on se servoit pour combattre leur erreur. La crainte de la mort, à laquelle ce Patriarche ne se sentoit point encore disposé, lui fit promettre tout ce qu'on exigeoit de lui; il ne seroit donc pas surprenant que les Indiens eussent attribué un corps à Dieu.

Socr. hist. Eccl. VI, 7.

L'auteur qui a écrit sous le nom d'Origène sur les dogmes

(g) Tertull. adv. Prax. I, 7. *Quale est ut nihil sit ipse, sine quo factum est nihil! ut inanis solida, & vacuus plena, & incorporalis corporalia sit operatus.*

Aug. de Gen. ad litt. X, 25. *Tertullianus quia corpus esse animam credidit, non ob aliud, nisi quòd eam incorpoream cogitare non potuit, & ideò timuit ne nihil esset, si corpus non esset; nec de Deo voluit aliter sapere.*

Id. de Hæres. Hær. 86. *Tertullianus ergò, sicut scripta ejus indicant, animam dicit immortalem quidem, sed eam effigiatum corpus esse contendit, neque hanc tantum, sed ipsum etiam Deum corporeum esse dicit, licet non effigiatum.*

(h) Euseb. Hist. Eccl. VI, 7. Καὶ ὁ περὶ τοῦ ἐνσωμάτου θεοῦ.

XV. Les anciens Philoſophes de l'Inde ont-ils cru Dieu corporel ?

des anciens Philoſophes, attribue cette erreur aux Brachmanes; il ajoute que la parole *(i)* qu'ils appeloient Dieu étoit corporelle, qu'elle s'enveloppoit elle-même d'un corps, à peu près comme un homme ſe couvre de la peau d'une brebis, & que lorſqu'elle ſe ſera dépouillée de ce corps, elle paroîtra & ſera viſible à nos yeux; mais je ne ſais ſi cette accuſation eſt bien fondée: les Langues ne fourniſſant aucun terme pour exprimer les choſes purement ſpirituelles, ces Philoſophes étoient obligés d'employer des expreſſions figurées; la lumière & le feu étant ce qu'il y a de plus ſimple & de plus pur, ils les ont appliqués à Dieu; mais pour écarter toute idée de compoſition & de corps, ils ont eu ſoin d'avertir que ce feu n'avoit rien de commun avec notre feu ſenſible, ni avec celui du ſoleil, ni avec ſa lumière. En appelant Dieu *verbe* ou *parole*, ils ont craint qu'on ne le confondît avec le verbe ou la parole articulée. Les Mages de Perſe & de Chaldée qui ſe ſervoient des mêmes métaphores pour exprimer la Divinité, avoient la même attention d'exclure toute compoſition dans la définition qu'ils en donnoient. Zoroaſtre, dans ſon recueil ſacré des rits & des cérémonies des Perſes, cité par Euſèbe, & Oſtane ſon diſciple dans ſon Octateuque ou les huit livres qu'il avoit compoſés ſur la doctrine des Mages *(k)*, avoient prémuni leurs lecteurs contre l'abus qu'ils auroient pu faire de ces termes, en leur apprenant que Dieu étoit le premier être & le principe de tous les autres; qu'il étoit éternel, ſans commencement & ſans fin, la ſource de tout bien, la bonté par excellence, la prudence même, la ſageſſe parfaite, l'auteur des loix, de la juſtice & de l'équité, qui ne tenoit que de lui-même

(i) Orig. Philoſ. p. 59. Τοῦτον δὲ τὸν λόγον, ὃν θεὸν ὀνομάζουσι, σωματικὸν εἶναι, περικείμενόν τε σῶμα ἔξωθεν ἑαυτοῦ καθάπερ εἴ τις τὸ ἐκ τῶν προβάτων ἔνδυμα φορεῖ, ἀπεκδυσάμενον δὲ τὸ σῶμα περικεῖται, ὀφθαλμοφανῶς φαίνεσθαι.

(k) Ap. Euſeb. Præp. Ev. I, 10. Καὶ Ζωροάστρης δὲ ὁ Μάγος ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν φησὶ κατὰ λέξιν· ὁ δὲ θεός ἐστι κεφαλὴν ἔχων ἱέρακος· οὗτός ἐστι...... ἐστιν ὁ πρῶτος ἄφθαρτος, ἀΐδιος, ἀγέννητος, ἀμερής, ἀνομοιότατος, ἡνίοχος παντὸς καλοῦ, ἀδωροδόκητος, ἀγαθῶν ἀγαθώτατος, φρονίμων φρονιμώτατος, ἔστι δὲ πατὴρ εὐνομίας καὶ δικαιοσύνης, αὐτοδίδακτος, φυσικὸς καὶ τέλειος, καὶ σοφὸς..... τὰ δ᾽ αὐτὰ καὶ Ὀστάνης φησὶ περὶ αὐτοῦ ἐν τῇ ἐπιγραφομένῃ ὀκτατεύχῳ.

toutes ſes connoiſſances *(l)*; ils les avertiſſoient que ce même être n'étoit compoſé d'aucunes parties, que par conſéquent il étoit incorporel. Dieu étoit donc, ſuivant leur manière de penſer, une lumière pure, libre & exempte de toute corporéité, un verbe ſimplement intelligible, ou, comme ils le diſoient, une parole de ſcience, par laquelle les Sages étoient inſtruits des myſtères, ou, comme Pythagore l'appeloit d'après les Mages, *la vérité.* C'étoit pour exprimer cette parfaite ſimplicité de Dieu que Budda, l'auteur de la philoſophie Indienne

(l) Le texte cité par Eusèbe ſous le nom de Zoroaſtre, comme extrait de ſon recueil ſacré des uſages religieux des Perſes, ſe lit encore aujourd'hui dans le *Zendaveſta*, qui eſt à l'uſage des Guèbres ou Parſis de l'Inde; mais M. Anquetil a obſervé que la qualification d'ἀμερὴς ſans parties, ſur laquelle j'inſiſte, ne ſe trouve point dans l'exemplaire des ouvrages attribués à Zoroaſtre qu'il a eus entre les mains : cette obſervation n'eſt point ſuffiſante pour faire effacer ce terme. Ce qui manque dans l'exemplaire, lû par M. Anquetil, peut ſe trouver dans les autres, qu'il n'a eu ni le temps ni la facilité de conſulter; & quand il ne ſe trouveroit plus dans aucun des exemplaires qui ſont actuellement dans l'Inde, on ne pourroit en rien conclure; il ne ſeroit pas ſurprenant que dans un ouvrage copié tant de fois pendant les quatorze cents ans qui ſe ſont écoulés depuis Eusèbe juſqu'à préſent, il ſe ſoit fait une pareille omiſſion. On en trouve de ſemblables dans le texte Hébreu de la Bible, qui doivent être ſuppléées par le Samaritain. Par exemple, le 8.e verſet du chapitre IV de la Geneſe, ſuivant l'Hébreu porte, *Caïn dit à ſon frère*, & ſans rapporter ce qu'il lui dit, il ajoute immediatement, *& quand ils furent dans les champs;* au lieu que dans le Samaritain on lit, *Caïn dit à ſon frère, ſortons dehors, & quand ils furent dans les champs.* L'exactitude avec laquelle Eusèbe tranſcrivoit les textes des auteurs qu'il citoit, eſt une forte préſomption que le terme en queſtion ſe trouvoit dans le livre qu'il avoit ſous les yeux, ou du moins dans la traduction qui lui en avoit été donnée par quelque Chrétien de Perſe. On ne peut point ſoupçonner cet Évêque d'avoir ajouté ce terme, dont il pouvoit aiſément ſe paſſer, & qui étoit inutile au but qu'il ſe propoſoit. Son deſſein en cet endroit étoit de prouver que le ſerpent avec la tête d'épervier étoit chez les Mages de Perſe l'emblême ou le ſymbole du Dieu ſouverain, auteur & principe de toutes choſes, comme il l'étoit chez les Phéniciens & chez les Égyptiens, & le terme d'ἀμερὴς n'étoit point néceſſaire à cette preuve, qui étoit complète ſans lui. Enfin, le terme ſuivant ἀνομοιότατος, entièrement diſſemblable, ſuppoſe & confirme la qualification d'ἀμερὴς qui a précédé; car ſi la nature de Dieu n'eſt point ſimple, ſi Dieu eſt compoſé de parties où s'il eſt corporel, on ne pourra dire de lui qu'il eſt ἀνομοιότατος, très-diſſemblable, entièrement diſſemblable des autres êtres, avec leſquels il auroit cela de commun, qu'il ſeroit compoſé de parties comme eux.

expliquant ſes véritables ſentimens à ſes plus chers diſciples, leur dit que le principe & la fin de toutes choſes étoit le vide ou le néant; ce néant ou ce vide, ſelon ſa doctrine, étoit un être réel, puiſqu'il lui donnoit des attributs, & qu'il enſeignoit qu'il étoit admirable, pur, infini, le principe & la perfection de tous les êtres. En l'appelant *vide* ou *néant*, il ſe conformoit à l'uſage du vulgaire groſſier, qui nomme *rien* tout ce qui n'a point de parties groſſières, qui ne tombe point, ou qui ne peut point tomber ſous les ſens. Les diſciples de ce Philoſophe, qui ſont demeurés fidèlement attachés à la doctrine de leur maître, reconnoiſſent encore aujourd'hui que Dieu eſt un eſprit pur, une intelligence infinie & immatérielle; c'eſt ainſi qu'ils s'en expliquent dans la ſomme de Théologie qui eſt en uſage dans leurs écoles du Malabar, dont l'extrait nous a été donné par Couto, le continuateur de Barros; & dans un de leurs livres intitulé *Panjangam*, qui eſt leur *almanach*, on lit cette prière: « J'adore cet être dont la nature eſt indiviſible, & dont la ſimplicité n'admet aucune compoſition de qualités. »

Barros. Decad. V, liv. VI, ch. 3.

Lettr. édif. & cur. 10.e rec. p. 14.

XVI.
Conjecture ſur un texte du livre, *des ſentimens des Philoſophes*, attribué à Origène.

Je ſoupçonnerois donc qu'il y auroit faute dans le texte du traité attribué à Origène, & qu'au lieu de ce qu'on y lit aujourd'hui que le verbe eſt corporel, & qu'il s'enveloppe d'un corps comme un homme ſe couvriroit de la peau d'une brebis, il y avoit originairement que cette parole eſt incorporelle, mais qu'elle s'enveloppe elle-même d'un corps, ce qui ſignifieroit que la Divinité, incorporelle de ſa nature, ſe cache ſous un corps, qui eſt le ciel ou le monde qu'il anime, qu'il pénètre & qu'il conduit; mais que lorſqu'il aura quitté ce corps, il ſera viſible, ſans doute aux yeux de l'eſprit, de même qu'un homme tout couvert d'une peau de brebis devient viſible à nos yeux, lorſqu'il s'eſt dépouillé de cette peau. Ce ſens ſeroit naturel & ſuivi; il ſeroit en même temps mieux aſſorti à la manière de penſer des anciens Indiens, qui, ſelon que nous l'apprenons de l'auteur du même traité, ne donnoient point à Dieu d'autre corps ni d'autre vêtement que ce monde, corps & vêtemens accidentels à Dieu, qui ne conſtituent point ſa

Orig. Philoſoph. p. 158.

nature, puisqu'il existoit indépendamment de ce monde qu'il n'a produit que dans le temps. Pour trouver ce sens dans le texte, un léger changement suffit ; ainsi au lieu de ce que porte ce texte, tel qu'il est imprimé : τοῦτον τὸν λόγον σωματικὸν εἶναι, περικείμενόν τε σῶμα ἔξωθεν ; il faudroit lire : τοῦτον τὸν λόγον σῶμά τι οὐκ εἶναι, περικείμενόν τὲ σῶμα ἔξωθεν.

XVII. Les anciens Philosophes de l'Inde donnoient à Dieu toute sorte de perfections.

Quelque jugement que l'on porte de la correction que je propose, il est constant que les Indiens accordoient à ce Dieu souverain tous les attributs que la saine raison oblige d'admettre, & que nous reconnoissons en lui ; ils le regardoient comme le principe & la fin de toutes choses ; ils pensoient qu'il étoit l'auteur & la source de tout bien, & ils le concevoient comme renfermant toutes les perfections qu'on peut imaginer.

La Croz. hist. du Christ. des Ind. p. 452. « L'être souverain, disent-ils encore aujourd'hui, est invisible, » incompréhensible, sans figure ou sans forme extérieure ; per- » sonne ne l'a jamais vu, le temps ne l'a point compris, son » essence remplit toutes choses, & toutes choses tirent de lui » leur origine ; toute puissance, toute sagesse, toute science, » toute sainteté & toute vérité sont en lui ; il est infiniment

Id. ib. p. 457. » bon, juste & miséricordieux. L'être des êtres, ajoutent-ils, est le » seul Dieu éternel, immense, présent en tous lieux, qui n'a ni » commencement ni fin, & qui contient toutes choses : il n'y a » point d'autre Dieu que lui ; il est le seul Seigneur de toutes choses, & il sera tel pendant toute l'éternité. »

XVIII. Causes de l'idolatrie des Indiens.

Des sentimens aussi purs & aussi conformes à ce que la raison & la révélation nous apprennent du premier être, auroient dû exclure toute idolatrie ; mais par un contraste, dont l'histoire de l'esprit humain fournit plus d'un exemple, ce sont ces mêmes idées qui y ont précipité le commun des Indiens ; ils en ont conclu que Dieu étoit trop élevé au-dessus de l'homme, pour que l'homme osât ou même qu'il pût s'adresser immédiatement à lui. La nature de Dieu étant incompréhensible, ils ont cru qu'on ne pouvoit dépeindre que ses attributs, & ils ont représenté ces attributs par différentes idoles, auxquelles ils rendent un culte particulier, qu'ils s'imaginent être agréé de Dieu & mériter des récompenses, parce

qu'ils ſuppoſent gratuitement qu'il leur a commandé ce culte.

XIX. Différens ſentimens ſur ce monde viſible, & ſur ſon origine.

De la contemplation de Dieu, les Indiens paſsèrent à celle de ce monde viſible, dont ils recherchèrent la cauſe & l'origine; il fut auſſi l'objet des ſpéculations des anciens Philoſophes des différentes nations de l'Univers; il y en eut qui pensèrent *(m)* qu'il avoit toujours exiſté, & qui crurent qu'il n'avoit jamais été produit ni engendré, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit point de cauſe hors de lui à laquelle il dût ſon exiſtence ou ſa formation. De ce nombre furent les anciens Égyptiens, qui ne remontoient point à une cauſe intelligente. Euſèbe obſerve *(n)* que toutes leurs fables ſacrées ſe rapportoient en partie aux Étoiles fixes & à leurs différens aſpects, en partie au Soleil & à ſon cours journalier & nocturne, à l'hémiſphère ſupérieur & inférieur, ou au Nil, en un mot à des choſes purement naturelles, ſans qu'il entrât rien dans leur explication qui indiquât quelque nature vivante & incorporelle. Cette obſervation a été juſtifiée dans un grand détail par M. Jablonski dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Pantheon Ægyptiacum.* Euſèbe conclut de cette même obſervation *(o)* que la Théologie même ſecrète des Égyptiens n'admettoit point d'autres dieux que les Étoiles fixes ou errantes; qu'elle ne reconnoiſſoit point d'être incorporel qui eût formé cet Univers; qu'elle n'en attribuoit point la formation à un être doué de raiſon, à un Dieu ou à des

(m) Lucian. Icaromen. p. 276. Πάντα μὲν γὰρ αὐτοῖς ἡ περὶ τοῦ κόσμου γνώμη διάφορος. ἔγε τοῖς μὲν ἀγέννητός τε καὶ ἀνώλεθρος εἶναι δοκεῖ.

Arnob. adv. Gent. II, p. 84. *Mundum quidam ex ſapientibus exiſtimant neque eſſe natum, neque ullo eſſe in tempore periturum.*

(n) Euſeb. Præp. Evang. III, c. 4. Εἰ τοίνυν εἰς μόνον τὰ ὁρώμενα τοῦ κόσμου στοιχεῖα καὶ οὐδὲν εἰς ἀσωμάτους καὶ ζώσας οὐσίας ἑρμηνεύεται τοῖς Αἰγυπτίοις· τὰ δὲ στοιχεῖα καὶ πάντα τὰ ὁρατὰ σώματα τῷ ἰδίῳ λόγῳ ἄψυχα καὶ ἄλογα, ῥευστήν τε τὴν φύσιν καὶ φθαρτὰ καθέστηκε.

(o) Id. ibid. Ἡ τῶν Αἰγυπτίων ἀπόρρητος θεολογία οὐδὲ ἄλλους πλὴν τῶν κατ' οὐρανὸν ἀστέρων τῶν τε ἀπλανῶν καλουμένων, καὶ τῶν ὀνομαζομένων πλανητῶν ἐθεολόγει, δημιουργόν τε τῶν ὅλων εἰσῆγεν, οὔτινα ὂν ἀσώματον, οὐδὲ λόγον δημιουργικὸν, οὐδὲ μὲν θεὸν, οὐδὲ θεὸς, οὐδέ τινας νοερὰς καὶ ἀφανεῖς δυνάμεις, μόνον δὲ τὸν ὁρώμενον ἥλιον, διὸ καὶ μόνοις τοῖς ἄστροις τὴν τῶν ὅλων ἀνετίθεντο αἰτίαν, καὶ πάντα εἱμαρμένης ἐξάπτοντες, καὶ τῆς τῶν ἄστρων κινήσεώς τε καὶ φορᾶς.

natures intelligentes qui ne tombassent point sous les sens; mais qu'elle rapportoit tout au Soleil visible, & qu'elle regardoit les Astres seuls comme la cause unique de toutes choses; ils pensoient en effet que le Soleil & la Lune avoient été de tout temps, & lorsqu'ils vouloient représenter l'éternité *(p)*, ils peignoient un Soleil & une Lune, parce qu'ils croyoient que ces astres avoient toujours existé; mais Horus, qu'ils disoient *(q)* être le globe terrestre que nous habitons, n'étoit point exempt de vicissitudes, il pouvoit périr & renaître de nouveau. La formation des hommes & des animaux qui habitent ce monde & celle des plantes qui y croissent n'étoit dûe, dans leur système, qu'à la force & à la chaleur du Soleil; c'est pour cela qu'ils disoient qu'Horus étoit fils d'Osiris, qui étoit un des noms qu'ils donnoient au Soleil.

XX. Les habitans de la Thébaïde reconnoissoient une première cause qui avoit formé le monde.

Je crois cependant qu'il ne faut point confondre les habitans de la Thébaïde avec le reste des Égyptiens. Les premiers rapportoient la formation du monde à une première cause douée d'intelligence, qui n'ayant jamais commencé ne devoit jamais finir; ils donnoient à cet être formateur du monde le nom de *Cneph (r)*. Cette doctrine leur venoit des Phéniciens, qui représentoient cette première cause intelligente & formatrice de l'Univers sous le symbole d'un serpent, auquel ils donnoient en leur langue un nom correspondant au mot grec *Agathodémon*, qui signifie le *bon esprit* ou le *bon génie*. Ceux des Égyptiens qui adoptèrent cette divinité l'appelèrent en leur langue *Cneph (s)*, c'est-à-dire *le bon Serpent*, parce qu'ils conservèrent le symbole sous lequel les Phéniciens le représentoient, qui étoit le Serpent.

(p) Hor. Apol. Hierogl. I. Αἰῶνα σημαίνοντες ἥλιον καὶ σελήνην γράφουσι, διὰ τὸ αἰώνια εἶναι στοιχεῖα.

(q) Plut. de Is. & Osir. p. 656. Πρὸς τὸν Ὧρον· ἔστι δ' οὗτος ὁ περίγειος κόσμος οὔτε φθορᾶς ἀπαλλαττόμενος παντάπασιν, οὔτε γενέσεως.

(r) Id. ibid. p. 640. Τοὺς Θηβαΐδα κατοικοῦντας, ὡς θνητὸν θεὸν οὐδένα νομίζοντας, ἀλλὰ ὃν καλοῦσιν αὐτοὶ Κνὴφ ἀγέννητον ὄντα καὶ ἀθάνατον.

(s) Euseb. Præp. Ev. 1, 10. Φοίνικες δὲ αὐτὸ ἀγαθὸν δαίμονα καλοῦσιν· ὁμοίως καὶ Αἰγύπτιοι Κνὴφ ἐπονομάζουσι.... τὸ πρῶτον ὂν θειότατον ὄφις ἐστὶν ἱέρακος ἔχων μορφήν.

XXI.
Une première cause intelligente, admise par les Philosophes Indiens.

Les Indiens admettoient, comme les Phéniciens, une cauſe intelligente qui avoit formé ce monde, & cette cauſe étoit Dieu *(t)*, qu'ils regardoient & qu'ils regardent encore comme le créateur de l'Univers; mais ils ne l'entendoient point dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à cette expreſſion. Lorſque nous diſons que Dieu a créé ce monde viſible, nous entendons que Dieu, par un acte libre de ſa volonté toute-puiſſante a tiré du néant tous les êtres dont ce monde eſt composé; aucun des Anciens n'a eu cette idée, & aucune Langue ne fournit de terme qui ſignifie proprement & excluſivement l'éduction du néant: ceux même qui admettoient une cauſe efficiente, perſuadés que rien ne ſe peut faire de rien, ſuppoſoient une matière préexiſtante dont Dieu avoit formé ce monde. Le Chriſtianiſme a proſcrit cette erreur; & dès le commencement de l'Égliſe, la création proprement dite a fait un de ſes dogmes; cependant la plupart des ſectes, qui prenoient le nom de *Chrétiennes*, vouloient que la matière eût préexiſté, & au temps de Tertullien *(u)* il y avoit encore pluſieurs fidèles qui étoient dans la même prévention; ils ſe croyoient autoriſés à penſer ainſi, parce que la tradition générale du genre humain parloit du chaos *(x)* dont Dieu avoit fait le monde.

XXII.
Variété de ſentimens ſur la matière.

Pluſieurs l'ont crue éternelle, non engendrée, ne tenant ſon être que d'elle-même. Ce ſentiment, qui étoit celui de la plupart des Égyptiens, a été adopté par les Grecs, & il a été admis par Pythagore, par Socrate, par Platon & par leurs diſciples *(y)*. De ces Philoſophes, qui croyoient l'éternité de

(t) Strab. XV, p. 490. Ὅτι γὰρ γενητός ὁ κόσμος καὶ φθαρτὸς λέγειν κἀκεῖνους, καὶ ὅτι σφαιροειδής, ὅτε διοικῶν αὐτὸν καὶ ποιῶν θεὸς δι' ὅλου διαπεφοίτηκεν αὐτοῦ.

(u) Tertull. de reſur. carn. c. XI. *Nam & quidam infirmiores hoc priùs credere de materiâ potiùs ſubjacenti volunt, ab illo univerſitatem dedicatam, ſecundum Philoſophos.*

(x) Clem. Alex. Strom. V, p. 591. Ἄλλως τε ἡ λέξις ἡ προφητικὴ ἐκείνη· ἡ δὲ γῆ ἦν ἀόρατος καὶ ἀκατασκεύαστος, ἀφορμὰς αὐτοῖς ὑλικῆς οὐσίας παρέσχηται.

(y) Theoph. ad Autol. II, n. 4. Πλάτων καὶ οἱ αἱρέσεως αὐτοῦ θεὸν μὲν ὁμολογοῦσιν ἀγένητον καὶ πατέρα καὶ ποιητὴν τῶν ὅλων εἶναι, εἶτα ὑποτίθενται θεὸν καὶ ὕλην ἀγένητον, καὶ ταύτην φασὶ συνηκμακέναι τῷ θεῷ.

la matière & ſon exiſtence par elle-même, les uns la conçurent comme une ſubſtance brute *(z)* & morte, ſans mouvement, ſans qualités, ſans forme, mais ſuſceptible des mouvemens, des formes & des qualités que le Créateur voudroit lui imprimer, de manière néanmoins que les imperfections naturelles du ſujet n'avoient point permis au Créateur d'en faire des ouvrages auſſi parfaits qu'il l'auroit voulu: les autres ſupposèrent dans la matière *(a)* un mouvement auſſi éternel que ſon exiſtence, avec des qualités & des figures; mais ſon mouvement n'étoit point réglé, ſes qualités étoient confuſes, & ſes figures irrégulières. Dieu y a mis l'ordre, la diſtinction & la régularité, & c'eſt en quoi ils faiſoient conſiſter la formation de ce monde.

XXIII.
Partage entre les Philoſophes, ſur le temps auquel la matière a été arrangée.

Sur le temps auquel cet ordre & cet arrangement avoient été mis dans la matière, autre partage entre les Philoſophes. Platon & ſes diſciples ſuppoſoient que ce monde n'avoit pas toujours exiſté tel que nous le voyons, & que Dieu l'avoit formé dans le temps. Ariſtote s'écartant des principes de ſon maître, ſoutint que ce monde étoit éternel, & qu'il avoit toujours exiſté tel qu'il eſt. Les nouveaux Platoniciens, pour reconcilier Ariſtote avec Platon, dirent que ce dernier reconnoiſſoit à la vérité que le monde avoit été fait, mais de toute éternité, de manière que n'ayant jamais commencé, il avoit néanmoins une cauſe de ſa formation, qui étoit Dieu; ils expliquoient cette priorité de raiſon ou de cauſe qu'ils admettoient en Dieu par cette comparaiſon: « Suppoſé,
» diſoient-ils *(b)*, qu'un pied eût été de toute éternité dans la

(z) Philo, de Mund. opific. p. 4. Ἦν μὲν γὰρ ἐξ ἑαυτῆς ἄτακτος, ἄποιος, ἄψυχος, ἑτεροιότητος, ἀναρμοστίας, ἀσυμφωνίας μεστή· τροπὴν δὲ καὶ μεταβολὴν ἐδέχετο τὴν εἰς τἀναντία καὶ τὰ βέλτιστα, τάξιν, ποιότητα, ἐμψυχίαν, ἰσότητα, ταυτότητα, τὸ εὐάρμοστον, τὸ σύμφωνον, πᾶν ὅσον τῆς κρείττονος ἰδέας...... οὐ γὰρ ὡς πέφυκεν ὁ θεὸς εὖ ποιεῖν, οὕτω καὶ τὸ γινόμενον εὖ πάσχειν· ἐπεὶ τοῦ μὲν αἱ δυνάμεις ὑπερβάλλουσι, τὸ δὲ ἀσθενέστερον ὄν, ἢ ὥστε δέξασθαι τὸ μέγεθος αὐτῶν.

(a) Plutarch. de procr. Anim. p. 1864. Ἀκοσμία γὰρ ἦν τὰ πρὸ τῆς κόσμου γενέσεως, ἀκοσμία δ' οὐκ ἀσώματος, οὐδὲ ἀκίνητος, οὐδὲ ἄψυχος· ἀλλὰ ἄμορφον μὲν καὶ ἀσύστατον τὸ σωματικὸν ἔμπληκτον δὲ καὶ ἄλογον τὸ κινητικὸν ἔχουσα, τοῦτο δ' ἦν ἀναρμοστία ψυχῆς οὐκ ἐχούσης λόγον.

(b) S. Aug. de Civit. X, 31. *Sicut enim, inquiunt, ſi pes ex*

poussière, la trace de ce pied existeroit de toute éternité, « l'un n'auroit point l'antériorité sur l'autre, quoique cependant l'un eût été fait par l'autre; de même le monde & les « Dieux qui y sont ont toujours existé, ils ont cependant été « faits par celui qui a toujours existé. »

XXIV. La matière émanée de Dieu, selon quelques Philosophes.

D'autres Philosophes qui croyoient, comme les précédens, que rien ne se peut faire de rien, ne concevoient point que Dieu pût agir sur un être ou une substance qui seroit éternelle comme lui, & qui ne lui devroit point son existence. L'éternité de la matière & son existence indépendante & par elle-même étoient des qualités qui leur paroissoient devoir l'égaler à Dieu, la soustraire à son opération, & rendre son pouvoir inefficace sur elle. « Le Souverain être, disoient-ils *(c)*, n'est immuable que parce qu'il n'a point été engendré « par aucun autre; il n'est exempt de toute nécessité & de « toute contrainte extérieure, que parce qu'il ne tient son exis- « tence que de lui-même. Si la matière n'a point été engendrée, « elle est donc immuable de sa nature; si elle existe par elle- « même, elle est également libre de toute contrainte, rien ne « peut la forcer de changer d'état; Dieu par conséquent, quelque « puissant qu'il soit, ne pourra point agir sur elle. » Ce raisonnement joint à la persuasion dans laquelle ils étoient que rien ne se peut faire de rien, les a fait recourir à la voie de l'émanation, & ils ont prétendu que la matière dont ce monde a été formé étoit émané de Dieu : ce système a été celui de tout

æternitate semper fuisset in pulvere, semper ei subesset vestigium, quod tamen vestigium à calcante factum nemo dubitaret; nec alterum altero prius esset, quamvis alterum ab altero factum esset: sic, inquiunt, & mundus atque in illo creati Dii & semper fuerunt, semper existente qui fecit, & tamen facti sunt.

(c) Justin. Cohort. ad Gent. n. 23. Τὴν γὰρ ὕλης δύναμιν, ἀγέννητον, καὶ ἰσόχρονον καὶ ἡλικιῶτιν κατὰ τὴν αὐτῶν δόξαν, τῷ δημιουργῷ οὖσαν, ἀνθεστάναι εἰκὸς τῇ αὐτοῦ βουλήσει· τῷ γὰρ μὴ πεποιηκότι οὐδεμία ἐξουσία πρὸς τὸ μὴ γεγονός, ὥστε οὐδὲ βιασθῆναι αὐτὴν δυνατὸν, τῆς ἔξωθεν πάσης ἀνάγκης ἐλευθέραν οὖσαν.

Theophil. ad Autol. II, n. 9. Εἰ δὲ θεὸς ἀγέννητος, καὶ ὕλη ἀγέννητος, οὐκ ἔτι ὁ θεὸς ποιητὴς τῶν ὅλων ἐστὶ κατὰ τοὺς Πλατωνικοὺς, οὐδὲ μὴν μοναρχία θεοῦ δείκνυται ὅσον τὸ κατ᾽ αὐτούς· ἔτι δὲ καὶ ὥσπερ ὁ θεὸς ἀγέννητος ὢν καὶ ἀναλλοίωτός ἐστιν, οὕτως εἰ καὶ ὕλη ἀγέννητος ἦν, καὶ ἀναλλοίωτος καὶ ἰσόθεος ἦν· τὸ γὰρ γεννητὸν τρεπτὸν καὶ ἀλλοιωτὸν, τὸ δὲ ἀγέννητον ἄτρεπτον καὶ ἀναλλοίωτον.

l'Orient, comme il l'eſt encore aujourd'hui, & particulièrement des Indiens, comme je le prouverai dans peu.

XXV. Tous les Égyptiens ne paroiſſent point avoir adopté le ſyſtème de l'émanation de la matière.

Iamblique prête ce ſentiment aux Égyptiens, & il voudroit faire croire *(d)* qu'Hermès avoit enſeigné que Dieu avoit produit la matière, *en ſéparant*, dit-il, la *matérialité* de l'*eſſentialité ;* que le Créateur prenant cette matière animée de la vie en avoit formé les ſphères ſimples & incorruptibles, & que la partie la plus groſſière lui avoit ſervi à former les corps ſujets à la génération & à la corruption; mais on ne trouve rien de ſemblable dans la doctrine véritablement Égyptienne. Les livres d'Hermès, s'il en a jamais écrit, n'exiſtoient plus au temps d'Iamblique; ceux qui portoient alors ſon nom lui avoient été fauſſement attribués par les nouveaux Platoniciens, qui avoient confondu la doctrine Orientale avec le ſyſtème Égyptien. Plotin, maître de Porphyre, dont Iamblique fut le diſciple, avoit été l'auteur de cette confuſion; pour s'inſtruire des dogmes des Indiens & des Perſes, & pour en enrichir ſa philoſophie *(e)*, il avoit accompagné l'empereur Gordien dans ſon expédition contre la Perſe.

XXVI. Ce ſyſtème admis par les Chaldéens,

Tout ce qui eſt parvenu juſqu'à nous de la doctrine des Chaldéens ne nous permet point de douter que ces Philoſophes n'aient admis le ſyſtème émanatif, & qu'ils n'aient cru que la matière même ne fût venue de Dieu par cette voie d'émanation.

XXVII. Par les Perſes,

Les Perſes avoient adopté le même ſentiment; ils reconnoiſſoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais: le premier nommé *Yezdan* ou *Oromaze*, qui étoit la lumière & la ſource de tout le bien, & le ſecond appelé *Ahréman* ou *Arimanius*, la matière ou les ténèbres principe de tout le mal.

(d) Iambl. de Myſt. ſect. VIII, c. 3, p. 159. Ὕλην δὲ παρήγαγεν ὁ θεὸς ἀπὸ τῆς οὐσιότητος ὑποσχισθείσης ὑλότητος, ἣν παραλαβὼν ὁ δημιουργὸς ζωτικὴν οὖσαν, τὰς ἁπλᾶς καὶ ἀπαθεῖς σφαίρας ἀπ' αὐτῆς ἐδημιούργησε· τὸ δὲ ἔσχατον αὐτῆς εἰς τὰ γεννητὰ καὶ φθαρτὰ σώματα διεκόσμησε.

(e) Stanl. hiſt. Philoſ. p. 1211, col. 1. *Hinc porrò ex Indorum quoque & Perſarum doctrinâ decerpere voluiſſe Plotinum quæ ornandæ & perficiendæ Philoſophiæ inſervirent, ideoque anno ætatis 39, exercitui quem imperator Gordianus in Perſas ducebat ſe adjunxiſſe.*

L'un

L'un & l'autre étoient émanés du Dieu ſouverain ; le premier, par un acte de la volonté ou de l'intention première de cet être qui lui avoit donné l'exiſtence ; le ſecond, par accident, pour ainſi dire, par une ſuite & par une conſéquence néceſſaire, comme l'ombre qui ſuit le corps. Ces deux principes ſe combattent ſans ceſſe ; mais il viendra un temps où les ténèbres étant vaincues & ſurmontées par la lumière, le mauvais principe ſera totalement détruit, tout ſera lumineux ou deviendra lumière : c'eſt ce que les Égyptiens inſtruits par les Perſes, dont ils adoptèrent le ſyſtème, lorſqu'ils furent ſous leur domination, entendoient, quand ils diſoient *(f)* que la puiſſance de Typhon s'affoibliſſoit inſenſiblement, & qu'elle ſeroit enfin entièrement anéantie. Que ces deux principes n'exiſtaſſent point par eux-mêmes, & qu'ils fuſſent émanés du premier être, nous en ſommes aſſurés par Hécatée, qui nous dit *(g)* que les Mages enſeignoient que leurs Dieux avoient été engendrés ; par Théodore de Mopſueſte, chez lequel nous liſons *(h)* que Zarouan ou plutôt Hazarouan, c'eſt-à-dire, le père & l'auteur des ſiècles, le Dieu principe de tout a engendré Hormiſdas ou Oromaze & Satan ; & par l'allégorie des Égyptiens, qui faiſoient d'Oſiris & de Typhon deux frères, c'eſt-à-dire, deux êtres qui provenoient du même principe. Ce Dieu, ſource des deux autres, ſe nommoit *Mithra* chez les Perſes, qui ſelon Héſychius *(i)* l'appeloient le premier *Dieu*, & ſelon Xénophon *(k)* le grand Dieu par *excellence*. Porphyre, d'après Eubulus, l'appelle *(l)* l'*auteur & le père de tout*. Les inſcriptions qu'on lit dans Gruter lui donnent les épithètes d'*invincible* & de *tout-puiſſant ;* c'étoit par lui que Cyrus juroit *(m)*, & ce Prince

(f) Plut. de Iſid. & Oſirid. p. 646. Τὴν δὲ τοῦ Τυφῶνος ἠμαυρωμένην καὶ συντετριμμένην δύναμιν.

(g) Ap. Diog. Laërt. Procem. p. 4. Ἑκαταῖος δὲ καὶ γεννητοὺς τοὺς θεοὺς εἶναι κατ' αὐτούς.

(h) Apud Phot. cod. 81, pag. 199. Ἤτοι περὶ τοῦ Ζαρουάμ, ὃν ἀρχηγὸν πάντων εἰσάγει, ὃν καὶ τύχην καλεῖ· καὶ ὅτι σπένδων ἵνα τέκῃ τὸν Ὁρμίσδαν ἔτεκεν ἐκεῖνον καὶ τὸν Σατανᾶν.

(i) Heſych. Μίθρης ὁ πρῶτος ἐν Πέρσαις θεός.

(k) Xenoph. de exped. Cyr. l. 1. Ὁ μέγιστος θεός.

(l) Porphyr. de ant. Nymph. Τῶν πάντων ποιητὴν καὶ πατέρα.

(m) Xenoph. Œconom. p. 484. Ὄμνυμί σοι τὸν Μίθρην.

l'invoquoit en le distinguant du soleil *(n)*, qui étoit chez les Perses le symbole d'Oromaze ou du bon principe. Scaliger dérive ce nom *Mithra* du mot Persan *Mither*, qui signifie *le plus grand ;* le Docteur Hyde en trouve l'étymologie dans *Myrr*, autre mot de la même langue, dont les Perses se servoient pour exprimer l'amour & la compassion ; mais Plutarque veut que ce nom chez les Perses signifiât un médiateur *(o)*, ce qui convient à la fonction que ces peuples donnoient à *Mithra*, qui selon leur doctrine étoit supérieur à tous les autres êtres ; il entretenoit leur union & concilioit ceux qui étoient les plus opposés.

XXVIII. Et par les anciens Philosophes de l'Inde.

Strabon parlant de la doctrine des Indiens, nous dit seulement qu'ils croyoient que Dieu étoit l'auteur & le fabricateur du monde, sans rien expliquer de plus ; mais nous savons qu'ils admettoient le système des émanations : on ne peut du moins entendre autrement la doctrine de l'auteur de la philosophie Indienne, que tout, sans en excepter les êtres corporels, étoit sorti de Dieu, & que tout y rentreroit & lui seroit un jour réuni. Ses disciples disent encore aujourd'hui que Dieu a tout produit de sa propre substance ; qu'il en a même tiré tout ce qu'il y a de corporel ou de matériel dans l'Univers ; la création, dans leurs principes, n'est autre chose qu'une extension que Dieu a faite de sa propre substance, & la destruction qu'une reprise qu'il en fait, & qui au dernier jour sera générale.

Bern. Mém. sur l'Empire du Mogol, p. 202.

XXIX. Première manière dont ils expliquoient l'émanation de la matière.

Pour expliquer cette émanation, ils comparent Dieu à une araignée, qui tire de son sein le fil dont elle forme sa toile, qui siégeant au milieu de son ouvrage en dirige toutes les parties, & leur communique le mouvement, & qui lorsqu'elle le veut, retire à elle ou fait rentrer dans son corps le fil qu'elle en avoit fait sortir ; ils concluent de cette doctrine qu'il n'est rien de réel ni d'effectif dans tout ce que nous

(n) Xenoph. de inst. Cyr. l. VIII, pag. 138. Ζεῦ Πατρῷε καὶ ἥλιε, καὶ πάντες θεοί.

(o) Plutarch. de Isid. & Osirid. p. 658. Μέσον δὲ ἀμφοῖν τὸν Μίθρην εἶναι, διὸ καὶ Μίθρην Πέρσαι τὸν μεσίτην ὀνομάζουσι.

croyons voir, ſentir ou toucher, & que tout ce monde n'eſt qu'une illuſion, parce que cette multitude d'êtres apparens ne ſont qu'une ſeule & même choſe, qui n'eſt autre que Dieu même.

XXX. Seconde manière.

La Croz. hiſt. du Chriſtian. des Ind. p. 462.

D'autres parmi eux regardant auſſi la matière comme une émanation de Dieu, s'expliquent d'une manière différente; « L'être ſouverain, diſent-ils, ayant réſolu de créer la matière, fut obligé de ſe donner à lui-même une forme matérielle; » mais comme ils n'ont aucune idée de cette forme matérielle, ils ſont obligés de recourir à l'allégorie. « Dieu, ajoutent-ils, dont tous les êtres tirent leur origine, contenant tous les principes « des créatures, renferme néceſſairement en ſoi l'eſſence, la « force & la réalité des deux ſexes. Lorſqu'il entreprit de créer « la matière, il ſépara en deux parties ces ſexes, que juſqu'alors « il avoit tenus réunis & confondus au dedans de lui-même. « Ce fut à l'aide de ces deux principes qu'il entra dans les pre- « mières voies de la création; & c'eſt l'idée ſous laquelle, « diſent-ils, Dieu s'eſt propoſé à l'adoration des peuples dans « trois idoles différentes; la première placée dans le lieu le plus « reculé des temples d'*Iſuren*, eſt le *Lingam*, qui repréſente « l'union des principes de la génération; la ſeconde eſt la vertu « maſculine & l'origine de tous les Dieux, à laquelle les « Indiens donnent le nom de *Tchiven*, & la troiſième qui re- « préſente l'autre ſexe, de laquelle les Déeſſes ont pris naiſ- « ſance, & qu'ils appellent *Tchaddi.* »

XXXI. Ces explications ſont allégoriques.

Cette explication n'eſt qu'une allégorie, qui a beſoin elle-même d'être interprétée; car il n'eſt pas à préſumer que ces Philoſophes, qui ſe ſont expliqués ſi raiſonnablement ſur la Divinité, & qui ont particulièrement inſiſté ſur ſa parfaite ſpiritualité, aient voulu lui donner des ſexes, & faire, pour ainſi dire, du premier être un monſtre hermaphrodite: il faudroit attribuer la même folie à ceux qui ſe ſont expliqué de la même manière, & en particulier à un des plus ſavans Évêques de l'antiquité. Synéſius parlant à Dieu, lui diſoit: « Vous êtes le principe des choſes paſſées, préſentes & futures; vous « êtes la racine de tout ce qui exiſte; vous êtes le père, vous «

êtes la mère, vous êtes le mâle, vous êtes la femelle *(p)*. » Ce Prélat n'ignoroit point que Dieu, qu'il reconnoissoit pour un être spirituel, n'a aucun organe corporel. En employant ces expressions, il ne vouloit donc dire autre chose, sinon que Dieu réunissoit deux puissances, dont l'une, comme la plus noble, est représentée comme le mâle, & l'autre moins noble comme la femelle; qu'il produisoit par le concours de ces deux puissances des êtres qui y participoient, ou pour s'expliquer plus clairement, qu'il contenoit en lui-même & dans une parfaite unité les puissances qui sont séparées dans les animaux, & qu'il faisoit seul ce qui ne se peut faire dans la Nature que par le concours des deux sexes. Si cette explication peut justifier l'expression de Synésius, elle peut aussi décharger les Indiens de l'absurdité que leur discours pris à la lettre pourroit présenter.

XXXII. Allegorie semblable rapportée dans Platon, & admise par les Chaldéens,

Cette union des deux sexes dans le même sujet est rapportée dans Platon, avec cette différence, que celui qui en parle ne suppose que dans l'homme ce que les Indiens disent avoir été en Dieu. On lit dans ce Philosophe *(q)* que l'homme, lors de sa première formation, avoit deux visages, quatre mains, quatre pieds & toutes les autres parties doubles; mais que dans la suite Dieu le partagea en deux, de sorte que chacun de nous n'est que la moitié d'un homme tel qu'il étoit dans l'état primitif. Quelques Rabbins ont adopté cette rêverie, & ils ont débité sérieusement que *(r)* Dieu avoit créé les corps de l'homme &

(p) Synes. Hymn. II, v. 90.
Σὺ δ' ἐσσὶ ῥίζα
Παρεόντων, πρό τ' ἐόντων,
Μελλόντων, ἐνεόντων,
Σὺ πατὴρ, σὺ δ' ἐσσὶ μάτηρ,
Σὺ δ' ἄῤῥην, σὺ δὲ θῆλυς.

Et Hymn. III, v. 184.
Σπέρμα τὸ πάντων
Ῥίζα καὶ ὅρπαξ,
Φύσις ἐν νοεροῖς,
Θῆλυ καὶ ἄῤῥεν.

(q) Plat. in Sympos. Ὅλον ἦν ἑκάστου τοῦ ἀνθρώπου εἶδος στρογγύλον, νῶτον καὶ πλευρὰς κύκλῳ ἔχον, χεῖρας τε τέτταρας εἶχε, καὶ σκέλη τὰ ἴσα ταῖς χερσὶ, καὶ πρόσωπα δύο ἐπ' αὐχένι κυκλοτερεῖ, ὅμοια πάντῃ, κεφαλὴν δ' ἐπ' ἀμφοτέροις τοῖς προσώποις ἐναντίοις κειμένοις μίαν καὶ ὦτα τέτταρα, καὶ αἰδοῖα δύο ..... ἔτεμνε τοὺς ἀνθρώπους δίχα .... ἕκαστος οὖν ἡμῶν ἐστιν ἀνθρώπου ξύμβολον ἅτε τετμημένος ... ἐξ ἑνὸς δύο.

(r) Maiemon. mor. Nevoch. part. II, c. 30, p. 280. *Adam & Eva creati fuerunt sicut unus, &*

de la femme attachés l'un à l'autre, & qu'il les avoit ensuite séparés durant le sommeil d'Adam. Je trouve quelque chose d'approchant ou plutôt de semblable chez les Chaldéens, qui, selon le rapport de Bérose, disoient « que sous le règne d'Omorca, lorsque tout n'étoit encore qu'eau & ténèbres *(s)* il « y avoit des hommes qui n'avoient qu'un corps, mais deux « têtes, l'une d'homme & l'autre de femme, & doubles parties, « l'une de mâle & l'autre de femelle. »

XXXIII. Et par plusieurs docteurs Juifs.

Mais une conformité encore plus frappante entre le systême Indien & la doctrine des Rabbins, est celle qu'on trouve dans les livres de ceux qui ont pris le nom de Cabalistes, parce qu'ils prétendent avoir conservé par tradition la doctrine secrète qu'ils feignent que Moyse communiqua aux soixante-dix anciens du peuple. S'exprimant de la même manière que les Indiens, ils enseignent que le premier être renferme en lui toutes choses; qu'il y a toujours la même quantité d'êtres, soit avant, soit depuis la création; qu'avant la création Dieu est simplement tout; que lorsqu'il crée le monde, le degré ou la mesure d'être n'est point augmenté, parce que Dieu ne fait autre chose que s'étendre & se développer par des émanations qui constituent les différens ordres & les différentes formes des créatures, & que lorsque Dieu retire à lui ces différens rayons qui en sont émanés, le monde extérieur périt, & tout redevient Dieu. Ils donnent à ce premier être, qu'ils mettent à la tête de leurs *Séphiroth*, un nom qui représente les principales qualités que Budda lui avoit données; ils l'appellent *En Soph**, c'est-à-dire, *le néant*, qui est la fin de toutes choses. * אין סוף « Cette dénomination de *néant* ou de *rien* lui convient, disent-ils *(t)*, à cause de sa profondeur impénétrable, parce «

tergis vel dorso conjuncti, postea verò a Deo divisi sunt, qui dimidiam illam partem accepit & fuit Eva, & adducta fuit ad ipsum.

(s) Euseb. Græc. ap. Scalig. p. 6. Γενέσθαι φησὶ χρόνον ἐν ᾧ τὸ πᾶν σκότος καὶ ὕδωρ εἶναι, καὶ ἐν τούτοις ..... ἀνθρώπους ..... διπροσώπους καὶ σῶμα μὲν ἔχοντας ἕν, κεφαλὰς δὲ δύο ἀνδρείαν τε καὶ γυναικείαν, καὶ αἰδοῖά τε διττά, ἄῤῥεν καὶ θῆλυ.

(t) Kabbal. denud. t. 1, p. 79. *Ob inscrutabilem Sephiræ supremæ celsitudinem, & quòd illa abscondita sit omni creaturæ, nemoque eam possit intelligere, illa vocatur* אין, *seu nihilum & non ens.*

» qu'il eſt caché à toutes les créatures, & qu'aucune ne peut le comprendre; » mais de peur qu'on ne le prenne pour un néant abſolu, ils ont ſoin, comme l'auteur de la philoſophie Indienne, d'avertir *(u)* qu'il eſt infini, qu'il eſt une lumière inacceſſible, la cauſe des cauſes, le père des miſéricordes, l'être par eſſence & l'éternel.

XXXIV. Le ſyſtème de l'émanation de la matière admis dans la Thébaïde & chez les Grecs.

Ce ſyſtème qui fait du monde ou de l'Univers une émanation du premier être, avoit pénétré dans la haute Égypte & chez les Grecs. Les uns & les autres comparoient le monde à un œuf, & diſoient, comme les Indiens le diſent encore aujourd'hui [a], que cet œuf comprend en ſoi le ciel, la terre & l'abyme. Les Philoſophes de Thèbes repréſentoient le monde ſous le ſymbole d'un œuf *(x)*, & ils ajoutoient que cet œuf étoit ſorti de la bouche de *Kneph* qu'ils regardoient comme l'être Souverain & l'intelligence qui avoit formé ce monde. Orphée, dans des vers qui lui étoient attribués, diſoit *(y)* « que Dieu avoit produit un » œuf d'une grandeur immenſe, & qui étoit plein, & que » cet œuf ayant été caſſé en deux par celui qui l'avoit produit, le ciel & la terre en étoient ſortis. » Pythagore avoit admis la même allégorie; c'eſt pourquoi les Orphiques, qui ſe vantoient d'avoir conſervé tous les dogmes de Pythagore, & de ſe conformer en tout à la manière de vivre qu'il avoit preſcrite, s'abſtenoient des œufs avec le même ſcrupule qu'ils s'interdiſoient l'uſage des animaux *(z)*, parce qu'ils

[a] *Abr. Roger, p. 181.*

(u) Kabbal. denud. t. II, p. 7. *Infinitum, cauſa cauſarum, Elijeh, miſericordiarum pater, lux inacceſſibilis, dies æternitatis.*

(x) Euſeb. Præp. Ev. I, 10. Ὁμοίως καὶ Αἰγύπτιοι Κνὴφ ὀνομάζουσι. Et lib. III, c. 11. Τὸν δημιουργὸν ὃν Κνὴφ οἱ Αἰγύπτιοι προσαγορεύουσιν.... τὸν δὲ θεὸν τοῦτον, ἐκ τοῦ στόματος προΐεσθαί φασιν ὠόν... ἑρμηνεύειν δὲ τὸ ὠὸν τὸν κόσμον.

(y) Apud Athenag. legat. pro Chriſt. n. 18. Οὗτος ὁ Ἡρακλῆς ἐγέννησεν ὑπερμέγεθες ὠόν, ὃ συμπληρούμενον ὑπὸ βίας τοῦ γεγεννηκότος ἐκ παρατρίβης εἰς δύο ἐρράγη, τὸ μὲν οὖν κατὰ κορυφὴν αὐτοῦ οὐρανὸς εἶναι ἐτελέσθη, τὸ δὲ κατενεχθὲν γῆ.

(z) Plutarch. Sympoſ. II, qu. 3. Ἀείσω ξυνετοῖσι τὸν ὀρφικὸν καὶ ἱερὸν λόγον ὃς οὐκ ὄρνιθος μόνον τὸ ὠὸν ἀποφαίνει πρεσβύτερον, ἀλλὰ καὶ συλλαβὼν ἅπασαν αὐτῷ τὴν ἁπάντων ὁμοῦ πρεσβυγένειαν ἀνατίθησι.....

Suprà init. Ὑπόνοιαν μέντοι παρέσχον... ἐνέχεσθαι δόγμασιν ὀρφικοῖς ἢ πυθαγορικοῖς καὶ τὸ ὠὸν (ὥσπερ ἔνιοι καρδίαν καὶ ἐγκέφαλον) ἀρχὴν ἡγούμενος γενέσεως ἀφοσιοῦσθαι.

regardoient les œufs comme le principe & l'origine de la vie. Ariſtophane, dans ſa pièce intitulée *les Oiſeaux*, compte l'œuf *(a)* pour la première choſe qui ait été produite par la nuit; c'étoit une queſtion agitée parmi les Philoſophes chez les Grecs comme chez les Latins: qui des deux de l'œuf ou de la poule étoit le plus ancien? Plutarque & Macrobe l'ont traitée, & cette queſtion badine en apparence occaſionnoit l'examen de la queſtion importante & difficile de l'origine du monde. On voit par ces deux auteurs que pluſieurs regardoient l'œuf comme le ſymbole du monde; aux raiſons qu'apportoient ceux qui ſe décidoient pour l'antériorité de l'œuf, étoit jointe la pratique en uſage dans les Orgies de Bacchus *(b)*, où l'œuf étoit conſacré & regardé avec un reſpect religieux, comme étant le ſymbole de celui qui contient tout au dedans de lui-même, & qui a tout engendré; c'étoit, comme je l'ai déjà remarqué, des Phéniciens que les Docteurs de Thèbes tenoient cette coſmogonie ſymbolique. Leur Dieu *Kneph* étoit le même que celui que les Phéniciens déſignoient en leur langue par un terme qui ſignifioit *le bon génie;* ils avoient conſervé non-ſeulement ce nom, mais auſſi le ſymbole dont les Phéniciens s'étoient ſervi pour le repréſenter. Phérécydes, le maître de Pythagore, qui a répandu cette doctrine dans la Grèce, avoit auſſi été inſtruit à l'École des Phéniciens; cette opinion des Phéniciens peut être regardée comme une ſuite & un reſte de l'ancienne tradition du genre humain, telle qu'elle a été exprimée par Moyſe, qui repréſente l'eſprit de Dieu repoſant au commencement du monde ſur les eaux, comme une poule *(c)* repoſe ſur les œufs qu'elle couve. Il n'y a donc

(a) Ariſtoph. de Avib. v. 696. Τίκτει πρώτιστον ὑπηνέμιον νὺξ μελανόπτερος ὠόν.

(b) Macrob. Saturn. VII, cap. 16. *Conſule initiatos liberi patris in quibus hac veneratione ovum colitur, ut ex formâ tereti ac penè ſphærali, atque undiqueverſùm clauſâ & includente intra ſe vitam, mundi ſimulachrum vocetur.*

Plut. Sympoſ. II, qu. 3. Ὅθεν οὐκ ἀπὸ τρόπου τοῖς περὶ τὸν Διόνυσον ὀργιασμοῖς, ὡς μίμημα τοῦ τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν ἑαυτῷ, συγκαθωσίωται.

(c) Genef. I, v. וְרוּחַ אֱלֹהִים מְרַחֶפֶת עַל פְּנֵי הַמָּיִם

plus lieu d'être ſurpris d'entendre les Grecs même s'exprimer de la même manière que les Phéniciens & que les Indiens. Muſée, fils d'Eumolpus, diſoit, comme eux, « que tout avoit » été fait d'un, & que tout devoit ſe réſoudre dans cet un duquel il avoit été fait. » Zénon, le chef des Stoïciens, regardoit tous les êtres qui compoſent cet Univers comme autant de parties détachées de Dieu, & il diſoit *(d)* « qu'à la » fin du monde tout ſeroit confondu en un, & que la Nature » ceſſant d'exiſter, Jupiter ſe livrant à ſes propres penſées, ſe » complairoit uniquement en lui-même; il ajoutoit *(e)* qu'après » la révolution de certaines périodes, Dieu retireroit en lui-» même tous les êtres ou toutes les ſubſtances pour les faire émaner de lui de nouveau. » Mais quoique ces expreſſions ſoient celles dont les Indiens ſe ſervoient, les idées qu'elles préſentent ne ſont pas entièrement les mêmes : car ces Stoïciens n'admettoient rien que de matériel, & par leur Jupiter ils n'entendoient autre choſe que l'éther ou le feu, au lieu que les Indiens reconnoiſſoient des ſubſtances ſpirituelles & des intelligences diſtinguées de la matière.

Diog. Laërt. p. 2.

XXXV. Selon les anciens Philoſophes de l'Inde, ce monde avoit été formé par une intelligence émanée de la première cauſe.

Du nombre de ces intelligences étoit celle dont ils diſoient que Dieu s'étoit ſervi pour former ce monde de la matière qu'il avoit produite; car quoiqu'ils regardaſſent Dieu comme l'auteur de l'Univers, ils ne croyoient point qu'il l'eût formé immédiatement par lui-même; « il avoit, diſoient-ils, chargé » de cette commiſſion ſon fils, à qui il avoit donné pour » modèle une ſtatue qui repréſentoit l'homme & la femme avec tous les êtres qu'il avoit ordre de créer : » ils prétendoient même que cette ſtatue s'étoit conſervée dans l'Inde, & ils la montrèrent à Bardeſane[a] dans le voyage qu'il fit chez eux. On dit encore aujourd'hui dans l'Inde[b] que Dieu, qui avoit ſubſiſté pendant toute une éternité, lorſqu'il n'y avoit ni ciel ni terre, créa Bruma par ſa toute-puiſſance, & ſe ſervit

[a] *Porphyr. de Styg. p. 283.*
[b] *Le P. Bouch. 2.e Lett. à M. l'év. d'Avranch.*

(d) Senec. ep. VI. *Reſoluto mundo & Diis in unum confuſis, Jupiter, pauliſper ceſſante naturâ acquieſcit ſibi cogitationibus traditus.*

(e) Κατὰ χρόνον ποιὰς περιόδους ἀναλίσκων εἰς ἑαυτὸν τὴν ἅπασαν οὐσίαν, καὶ πάλιν ἐξ ἑαυτοῦ γεννῶν.

de

de lui pour créer les autres êtres. Cette pensée n'étoit point particulière aux Indiens; elle leur étoit commune avec tous les Orientaux, & c'étoit d'eux que la tenoient la plupart des hérétiques des premiers siècles, qui distinguoient le *Demiurgus* ou le *Créateur*, du premier Dieu, qu'ils appeloient le *Père*. Platon avoit aussi adopté cette pensée, & Numénius lui attribue ces paroles *(f)* : « O hommes, le Créateur de ce monde, que vous regardez comme le premier Dieu, n'est « point le premier, il en est un autre plus ancien & plus « puissant au-dessus de lui. »

XXXVI. Principes matériels du monde visible, selon les Indiens.

Quant aux principes dont ce monde visible a été formé, Mégasthène cité par Strabon *(g)* nous apprend que, selon la doctrine Indienne, toutes les choses dont l'Univers étoit composé, avoient différens principes, que l'eau étoit le principe du monde, & qu'outre les quatre élémens il y avoit une cinquième nature dont le ciel & les astres avoient été formés. Apollonius, dans la conversation que Philostrate suppose qu'il eut à la cour d'Iarchas avec les Brachmanes, demanda à ces Philosophes *(h)* de quoi ils croyoient que ce monde eût été formé, des élémens, répondirent-ils. Iarchas interrogé ensuite sur le nombre de ces élémens, dit « qu'il y en avoit cinq, l'eau, l'air, la terre, le feu & l'éther; que « les Dieux avoient été engendrés de ce dernier élément, & « que toutes les créatures qui respirent l'air, étoient mortelles & « corruptibles : » telle est encore aujourd'hui la doctrine de l'Inde. Outre les quatre élémens connus de tous les Philosophes, ils en admettent un cinquième qu'ils appellent *Agachum*; cet *agachum* est une matière très-subtile & très-déliée, ou l'éther

La Croz. hist. du Christian. des Ind. p. 482.

(f) Ap. Euſ. Præp. Ev. XI, 18. Ὦ ἄνθρωποι, ὃν τοπάζετε ὑμεῖς νοῦν, οὐκ ἔστι πρῶτος, ἀλλὰ ἕτερος πρὸ τούτου νοῦς πρεσβύτερος καὶ θειότερος.

(g) Strab. XV, p. 490. Ἀρχὰς δὲ τῶν μὲν συμπάντων ἑτέρας, τῆς δὲ κοσμοποιίας τὸ ὕδωρ, πρὸς δὲ τοῖς τέτταρσι στοιχείοις πέμπτην τινὰ εἶναι φύσιν, ἐξ ἧς ὁ οὐρανὸς καὶ τὰ ἄστρα.

(h) Philostr. vit. Apoll. III, 11. Ἤρετο δὲ ἐκ τίνων ξυγκεῖσθαι τὸν κόσμον ἡγοῖντο; οἱ δὲ ἔφασαν ἐκ στοιχείων· μῶν, ἔφη, τεττάρων, οὐ τεττάρων, ἔφη Ἰάρχας, ἀλλὰ πέντε· καὶ τί πέμπτον, ἔφη, παρὰ τὸ ὕδωρ τε καὶ τὸν ἀέρα, καὶ τὴν γῆν, καὶ τὸ πῦρ, ὁ αἰθήρ, εἶπεν, ὃν ἡγεῖσθαι χρὴ γένεσιν θεῶν· τὰ μὲν γὰρ τοῦ ἀέρος ἕλκοντα, θνητὰ πάντα· τὰ δὲ τοῦ αἰθέρος ἀθάνατά τε καὶ θεῖα.

compris dans l'espace qui est entre le ciel & notre atmosphère; mais de ces élémens, le premier & le plus ancien doit être l'eau, puisque dans la première partie de leur *Vedam*, qu'ils ont intitulée *Irrou cou Vedam*, qui traite de la première cause & de la manière dont le monde a été formé, on lit [a] : qu'*au commencement il n'y avoit que Dieu & l'eau.*

[a] *Le P. Bouch. 1.ère Lett. à M. l'év. d'Avranch.*

XXXVII. Les mêmes principes dans toutes les Cosmogonies.

On trouve la même chose dans toutes les cosmogonies des Anciens. Les Chaldéens disoient [b] qu'il y avoit eu un temps où tout n'étoit qu'eau & ténèbres, & que toute la masse de ce monde avoit été formée d'une matière humide. L'air épais ou le chaos ténébreux que les Phéniciens regardoient comme le premier principe de toutes choses ne différoit point de l'eau ou du mélange aqueux qu'ils appeloient *mot (i)*, & duquel ils croyoient que toutes les créatures étoient sorties; c'étoit des Phéniciens que Thalès né à Milet, mais originaire de Phénicie, avoit appris que l'eau *(k)* étoit le premier principe des corps naturels, qu'ils avoient tiré d'elle leur origine, & qu'ils se résoudroient en elle. Cette idée a été pareillement admise par Homère, qui regarde *(l)* l'Océan comme le principe de la génération de tous les êtres; par Hésiode, qui met *(m)* à la tête de sa Théogonie le chaos, par lequel la plupart de ceux qui sont venus depuis n'ont point entendu *(n)* autre chose que l'eau, à laquelle ils ont donné le nom de *chaos*, que Plutarque dit, sans l'approuver, que plusieurs dérivoient du mot grec χέω ou χείω, qui signifie *couler, se répandre ;* & si nous en croyons Aristote, tous les anciens Philosophes & Théologiens ont

[b] *Ap. Sync. p. 28.*

(i) Ap. Euf. Præp. Ev. 1, 10. Τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ὑποτίθεται ἀέρα ζοφώδη καὶ πνευματώδη, ἢ πνοὴν ἀέρος ζοφώδους καὶ χάος θολερὸν ἐρεβῶδες... ἐγένετο Μωτ. τοῦτό τινές φασιν ἰλύν, οἱ δὲ ὑδατώδους μίξεως σῆψιν, καὶ ἐκ ταύτης ἐγένετο πᾶσα σπορὰ κτίσεως καὶ γένεσις τῶν ὅλων.

(k) Plut. de Philos. Plat. 1, 3. Θαλῆς ὁ Μιλήσιος ἀρχὴν τῶν ὄντων ἀπεφήνατο τὸ ὕδωρ . . . . ἐξ ὕδατός φησι πάντα εἶναι καὶ εἰς ὕδωρ πάντα ἀναλύεσθαι.

(l) Ap. Stob. Ecl. Phys. 1, 13. Ὠκεανός τε ὅσπερ γένεσις πάντεσσι τέτυκται.

(m) Hesiod. Theog. init. Ἤτοι μὲν πρώτιστα χάος ἐγένετο.

(n) Plut. Tract. aqua an ignis utilior. Τοῖς πλείστοις, γὰρ ὀνομάζεται (χάος) δοκεῖ τὸ ὕδωρ τοῦτο τοὔνομα παρὰ τὴν χύσιν.

enſeigné que tout étoit provenu de l'eau *(o)*, & que cet élément étoit ce qu'il y avoit de plus ancien dans le monde : c'eſt parce que l'eau eſt ce qu'il y a de plus ancien, & que ce qui eſt plus ancien eſt plus reſpectable, que les Poëtes ont feint *(p)* que Jupiter voulant donner à ſes paroles ou à ſes promeſſes une fermeté inaltérable juroit par les eaux du Styx : cette même idée eſt le fondement de l'allégorie ſous laquelle les Chaldéens *(q)*, Thalès *(r)*, les Stoïciens *(ſ)* & d'autres Philoſophes ont repréſenté la terre en la comparant à un vaiſſeau flottant ſur l'eau.

XXXVIII. Forme ſphérique du monde.

Le mouvement exact & régulier du monde, avoit perſuadé aux Anciens que ſa forme étoit ſphérique ou ronde, parce qu'ils croyoient *(t)* qu'il n'y avoit qu'un corps ſphérique qui pût ſe mouvoir dans des proportions exactes, ſans que ſon mouvement fût interrompu & ſans qu'il s'écartât d'un côté ni d'un autre : cette figure ronde étoit celle que les Égyptiens *(u)* donnoient à ce monde. Les Pythagoriciens *(x)* lui attribuoient la même figure qu'ils jugeoient être la plus parfaite. Platon vouloit auſſi *(y)* que le monde fût rond, « parce qu'il falloit, diſoit-il, que celui qui devoit

(o) Ariſt. Metaph. I, c. 3. Εἰσὶ δέ τινες οἳ καὶ τοὺς παμπαλαίους καὶ πολὺ πρὸ τῆς νῦν γενέσεως καὶ πρώτους θεολογήσαντας, οὕτως οἴονται περὶ τῆς φύσεως ὑπολαβεῖν· Ὠκεανόν τε γὰρ καὶ Τηθὺν ἐποίησαν τῆς γενέσεως πατέρας.

(p) Id. ibid. Καὶ τὸν ὅρκον τῶν θεῶν ὕδωρ τὴν καλουμένην ὑπ' αὐτῶν Στύγα τῶν ποιητῶν· τιμιώτατον μὲν γὰρ τὸ πρεσβύτατον· ὅρκος δὲ τὸ τιμιώτατόν ἐστι.

(q) Diod. Sic. II, p. 83. Περὶ δὲ τῆς γῆς ἰδιωτάτας ἀποφάσεις ποιοῦνται λέγοντες ὑπάρχειν αὐτὴν σκαφοειδῆ, καὶ κοίλην.

(r) Ariſt. Metaph. I, c. 3. Θαλῆς μὲν ὕδωρ εἶναί φησιν, διὸ καὶ τὴν γῆν ἐφ' ὕδατος ἀπεφαίνετο εἶναι.

Senec. Qu. Nat. III, 13. *Thales terrarum orbem aquâ ſuſtineri & moveri more navigii.*

(ſ) Id. ibid. V, 6. *Hâc undâ ſuſtentatur orbis velut aliquod grande navigium & grave his aquis quas premit.*

(t) Tim. Locr. de an. Mund. p. 548. Μόνα δ' ἁ σφαῖρα ἰσάζοισα καὶ ἀεὶ ἐοῖσα καὶ κινουμένα ἐν τᾷ αὐτᾷ ...

(u) Diog. Laërt. Proœm. p. 4. Τὸν κόσμον . . . σφαιροειδῆ.

(x) Tim. Locr. de an. Mund. pag. 546. Καὶ σφαιροειδὲς σῶμα· τελειότερον γὰρ τῶν ἄλλων σχημάτων ...

(y) Plato. in Tim. p. 478, col. 1. Τὸ καὶ γεννήσαντα τοιοῦτον ἔχειν σχῆμα.

» contenir & renfermer toutes les différentes figures en eût » une dont toutes les extrémités fussent également distantes du centre. » Les Stoïciens, qui prétendoient que le monde étoit animé, heureux & immortel, le représentoient de même *(z)*, & comme ils ne connoissoient point d'être supérieur à ce monde, ni qui fût distingué de lui, ils en concluoient que Dieu avoit la même figure. Mégasthène, dans Strabon *(a)*, prête la même idée aux anciens Indiens, & il faut l'en croire sur sa parole; car aucun autre auteur que lui ne nous a parlé du sentiment de ces anciens peuples à ce sujet, & j'ignore ce qu'en pensent les Indiens d'aujourd'hui.

XXXIX. De l'ame du monde.

Ce monde est un composé de parties distinctes les unes des autres, disposées avec un ordre admirable, unies par des rapports réciproques, & qui ont toutes ensemble *(b)*, & chacune en particulier, un mouvement uniforme, constant & réglé. La plupart des Philosophes ont cru que toutes ces parties étoient soutenues par une vertu cachée & répandue en elles, & ils ont donné à cette vertu imperceptible, qu'ils supposoient en être le lien & le soutien, le nom d'*ame du monde.* « Un esprit intérieur, disoient-ils *(c)*, nourrit & en- » tretient le ciel & la terre, les campagnes, les globes lumineux » de la Lune & des Astres; une ame répandue dans toutes les » parties de cet Univers, mêlée & unie à ce grand corps communique le mouvement à toute sa masse. » Dans le système Égyptien, cette ame étoit la chaleur du Soleil qui avoit imprimé le mouvement & communiqué la vie à tous les êtres dont ce monde est composé. Le système des Stoïciens diffère peu de celui-ci; ces Philosophes croyoient qu'un feu

(z) Cic. de Nat. Deor. p. 1167. *Nunc autem hactenus admirabor eorum tarditatem qui animantem, immortalem & eumdem beatum rotundum esse velint mundum...... quæ verò tribuitur isti rotundo Deo!*

(a) Strab. XV, p. 490. Καὶ ὅτι σφαιροειδής.

(b) Tim. Locr. de an. Mund. p. 547. Τὰ γὰρ κάλλιστον σῶμα ἀναλογίαν συμπαγέντα ἐν ἰσοδυναμίᾳ.... μένει δ' ἐν συναρμογᾷ ἀδιάλυτῳ κατὰ λόγον ἄριστον.

(c) Virg. Æneid. VI, 724.
Principio cœlum ac terras camposque liquentes
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

pénétrant toutes les parties de l'Univers en entretenoit la liaison. Suivant cette manière de penser, cette ame n'étoit point distinguée du monde, elle en faisoit même partie; mais dans la philosophie de Pythagore & de Platon, cette ame est quelque chose de distingué de ce monde, différent aussi du premier être ou de l'être Souverain; c'étoit une substance que Dieu avoit produite, qu'il avoit mise au milieu du monde, de manière cependant qu'elle en étoit couverte & enveloppée. C'est ce que nous apprend Timée de Locres *(d)*, qui ajoute « que cette ame est dans le monde & hors du monde; qu'elle n'a point été produite après les substances corporelles; qu'elle leur est antérieure & plus ancienne qu'elles. » Ces Philosophes ont supposé que cette ame du monde étoit composée de deux parties *(e)*, dont l'une étoit très-pure & incorporelle, & l'autre moins pure, mais cependant pure, si on la comparoit aux corps; en sorte que la première n'étant point de nature à pouvoir s'unir avec les corps; la seconde, qui étoit comme l'enveloppe qui l'embrassoit, lui servoit de véhicule pour la faire passer dans les corps qu'elle devoit animer.

XI.
Les anciens Philosophes de l'Inde admettoient-ils une ame du monde distinguée de la première cause?

On prétend que les anciens Indiens admettoient aussi une ame du monde; ils ont pu en effet se servir de cette expression ou de quelqu'autre équivalente; mais dans leur bouche elle pouvoit avoir une acception différente de celle qu'y attachoient les Philosophes de la Grèce. Peut-être n'entendoient-ils point par ce terme un être ou une substance distinguée de Dieu, qui, répandue dans la masse de l'Univers, animât ses différentes parties & leur imprimât le mouvement. On peut l'inférer du compte que Mégasthène rend de leur doctrine à cet égard; c'étoit le même Dieu qui

(d) Tim. Locr. de an. Mund. p. 548. *Τὰν δὲ τῶ κόσμω ψυχὰν μέσοθεν ἐξάψας ἐπάγαγεν ἔξω . . . ἂν οὐχ ὑστέραν τᾶς σωματικᾶς ὠσίας συνεπέξατο ὁ θεὸς, ὡς πο λέγομες ἄμμες· πρεσβυτέραν γὰρ τὸ τιμιώτερον καὶ δυνάμει καὶ χρόνῳ ἀλλὰ πρεσβύτερον ἐποίει.*

(e) Id. ibid. *Κρᾶμα αὐτὰν κερασάμενος ἐκ τε τᾶς ἀμερίστω μορφᾶς καὶ τᾶς μεριστᾶς ὠσίας, ὡς ἓν κρᾶμα ἐκ δύο τούτων εἶμεν· ᾧ ποτέμιξε δύο δυνάμεις ἀρχὰς κινασίων τάς τε ταυτῶ, καὶ τὰς τῶ ἑτέρω, ἃ καὶ δυσμικτὸς ἐοῖσα, ἐκ ἐν τῷ ῥᾳστῳ συνεκίρνατο.*

avoit créé le monde qui pénétroit l'Univers; mais comment le pénétroit-il? C'est ce que Mégasthène ne nous apprend point; si nous en jugeons par ce que nous trouvons dans l'ancien auteur du livre des Récognitions, faussement attribué à S.t Clément; c'étoit, comme nous le disons aujourd'hui, par ses attributs, par sa science, par sa toute-puissance, par sa providence & par son immensité. « Dieu, disoient-ils,
» qui est la lumière intellectuelle & raisonnable, est l'auteur,
» la source & le principe de tout le bien & de toute la paix
Pallad. p. 31. qui sont dans le monde: » ce fut, au rapport de Palladius, la réponse que le brachmane Dandamis fit à Alexandre. « Dieu, lui dit-il, qui a tout créé est immortel & bien-
» faisant; il pourvoit tous les êtres de ce qui leur est néces-
» saire pour leur subsistance; il voit tout; il est présent à tout, & rien ne lui est caché. » Dieu par les attributs que j'ai nommés unissant toutes les parties de l'Univers qu'il a formées *(f)*, les conservant dans l'être qu'il leur a donné, les dirigeant à la fin à laquelle il les a destinées, & leur communiquant le mouvement, peut bien être appelé *l'ame du monde*, comme la substance qui anime, qui conduit & qui fait mouvoir notre corps est appelée son ame; & il est assez probable que si les anciens Indiens ont parlé de l'ame du monde, ils n'ont point entendu autre chose que la puissance de Dieu & sa providence: c'est ainsi que l'entendoient les Chaldéens leurs voisins; ils disoient *(g) que Dieu étoit l'ame du monde, & qu'il étoit répandu dans toutes ses parties*, ce qu'ils expliquoient en ajoutant « que c'étoit par la provi-
» dence de Dieu que l'ordre *(h)* & l'harmonie de l'Univers
» s'entretenoient; que rien n'arrivoit par hasard dans le ciel, &

(f) Orig. Περὶ ἀρχῶν, II, 1. *Sicut corpus nostrum unum ex multis membris aptum est, & ab unâ animâ continetur, ita & universum mundum velut animal quoddam immane opinandum puto quod quasi ab unâ animâ virtute Dei ac ratione teneatur.*

(g) Philo, de migr. Abrah. p. 415. Οὗτοι τὸν φαινόμενον τοῦτον τὸν κόσμον ἐν τοῖς οὖσιν ὑπετύπωσαν εἶναι μόνον, ἢ θεὸν ὄντα αὐτὸν, ἢ ἐν αὐτῷ θεὸν περιέχοντα τὴν τῶν ὅλων ψυχήν.

(h) Diod. Sic. Οἱ δ' οὖν Χαλδαῖοι τὴν τῶν ὅλων τάξιν τε καὶ διακόσμησιν θείᾳ τινὶ προνοίᾳ γεγονέναι, καὶ νῦν ἕκαστα τῶν ἐν οὐρανῷ γινομένων, οὐχ ὡς ἔτυχεν, οὐδ' αὐτομάτως, ἀλλ' ὡρισμένῃ τινὶ καὶ βεβαίως κεκυρωμένῃ θεῶν κρίσει συντελεῖσθαι.

que tout étoit réglé par le jugement & la volonté de Dieu. » C'est ce que pensent encore aujourd'hui les Indiens; car leur Dieu *Vischnou*, qu'ils regardent comme le conservateur de tous les êtres, n'est autre chose que la puissance & la providence de Dieu personnifiées, & ils attribuent à Dieu même toutes les fonctions que les Anciens donnoient à l'ame du monde. Dans le livre intitulé *Gnana Vampa*, ils disent *que Dieu se trouve par-tout, & qu'il est présent à tout*; & dans leur *Panjangam*, qu'*il est le soutien de l'Univers*: ils employent pour s'expliquer la comparaison d'une tortue. « Cet animal, disent-ils, fait son séjour ordinaire dans la mer; « après s'être délivré de ses œufs, & les avoir enterrés sur le « bord, elle retourne dans son élément; cependant son imagi- « nation toujours présente à ses œufs, y aboutit comme une « espèce de fil qui s'étend jusque-là; d'abord que ses petits sont « éclos, ils suivent ce fil imaginaire, & se rendent auprès d'elle: « de même, Dieu, qui nous a mis dans le monde, fait son « séjour dans le ciel; il nous a sans cesse dans sa pensée, qui, « semblable à un fil, s'étend jusqu'à nous. » *Vous êtes l'ame par excellence*, est-il dit dans l'*Ezour Vedam*, qui est un commentaire du *Vedam* en langue Samscretane, dont M. Caperonnier a bien voulu me communiquer la nouvelle traduction françoise, *parce que vous donnez la vie à tout, & que vous la conservez*.

La Croze, p. 456.

Let. édif. & curieuf. 10.e rec. p. 4.

La Croze, p. 458.

XII. Ce monde est-il unique?

Ce monde que nous voyons est-il unique? les anciens Philosophes se sont partagés sur cette question; Thalès *(i)*, Pythagore, Empédocle, Ecphantus, Parménide, Mélissus, Héraclite, Anaxagore, Platon, Aristote & Zénon ont prétendu qu'il n'y avoit qu'un monde; mais Anaximandre, Anaximene, Archélaüs, Xénophane, Diogène, Leucippe, Démocrite & Épicure ont cru qu'il falloit en admettre une infinité; Métrodore, maître d'Épicure, disoit même *(k)* qu'il

(i) Stob. Ecl. Phys. p. 52. Θαλῆς, Πυθαγόρας, Ἐμπεδοκλῆς, Ἔκφαντος, Παρμενίδης, Μέλισσος, Ἡράκλειτος, Ἀναξαγόρας, Πλάτων, Ἀριστοτέλης, Ζήνων ἕνα τὸν κόσμον. Ἀναξίμανδρος, Ἀναξιμένης, Ἀρχέλαος, Ξενοφάνης, Διογένης, Λεύκιππος, Δημόκριτος, Ἐπίκουρος ἀπείρους κόσμους.

(k) Id. ibid. Μητρόδωρος ὁ καθηγητὴς Ἐπικούρου φησὶν ἄτοπον εἶναι ἐν μεγάλῳ πεδίῳ ἕνα ἄσταχυν γεννηθῆναι, καὶ ἕνα κόσμον ἐν τῷ ἀπείρῳ.

étoit auſſi abſurde de croire qu'il n'y a qu'un monde, que de penſer que dans un champ immenſe il ne croiſſe qu'un ſeul épi. Selon quelques-uns de ceux qui admettoient cette pluralité, ces mondes ſe touchoient immédiatement *(l)*; &, ſelon les autres, ils étoient placés à quelque diſtance les uns des autres; cette diſtance étoit égale dans le ſyſtème d'Anaximandre, & inégale dans celui d'Epicure.

XLII. Pluralité des mondes admiſe par les Indiens.

Abrah. Rog. l. II, p. 148 & 181.

La Croz. hiſt. du Chriſtian. des Ind. p. 467 & 468.

Aucun auteur ne nous inſtruit ſur le parti que les anciens philoſophes de l'Inde ont pris dans cette queſtion, mais ceux d'aujourd'hui ne font point difficulté d'admettre la pluralité ſimultanée des mondes; ils en fixent le nombre à quatorze, ſept au-deſſus de la terre que nous habitons, & ſept au-deſſous: chacun de ces mondes a ſon nom particulier, qui lui eſt donné par l'Intelligence qui y préſide, & qui a au-deſſous d'elle des Intelligences ſubalternes, du miniſtère deſquelles elle ſe ſert pour le gouvernement particulier de ſon monde: cette opinion de pluſieurs mondes, exiſtans enſemble & en même temps, peut être très-ancienne dans l'Inde, car elle faiſoit partie de la doctrine orientale, & avoit été adoptée par Pythagore, qui avoit raſſemblé toutes les opinions qu'il avoit trouvées chez les différens peuples de l'Orient chez leſquels il avoit voyagé; car ce Philoſophe enſeignoit *(m)* que chaque aſtre formoit un monde, qui dans un eſpace infini, comprenoit un éther, un air & une terre: le même ſentiment ſe trouvoit auſſi dans des vers attribués à Orphée. Au reſte, dans le

Le P. Bouchet, Lett. à M. l'év. d'Avranch.

ſyſtème Indien, ces quatorze mondes n'en font qu'un, puiſqu'ils ſont tous renfermés dans un œuf, qu'ils diſent avoir été formé par *Bruma* ou *Brahma;* allégorie qu'ils ont empruntée des Phéniciens, qui penſoient que les principes ou les ſemences des êtres étoient, au commencement, contenus dans un œuf.

XLIII. Cette pluralité admiſe par les Gnoſtiques.

Pluſieurs des anciens Gnoſtiques ont penſé, comme les Indiens,

(l) Stob. Ecl. Phyſ. pag. 52. Ἀναξίμανδρος τὸ ἴσον αὐτοὺς ἀπέχειν ἀλλήλων· Ἐπίκουρος ἄνισον εἶναι τὸ μεταξὺ τῶν κόσμων διάστημα.

(m) Euſeb. Præp. Evang. XV, 30. Ἡρακλείδης δὲ καὶ οἱ Πυθαγόρειοι, ἕκαστον τῶν ἀστέρων κόσμον ὑπάρχειν, γῆν περιέχοντα, ἀέρα τε, καὶ αἰθέρα, ἐν τῷ ἀπείρῳ· ταῦτα τὰ δόγματα ἐν τοῖς Ὀρφικοῖς ἐμφέρεται, κοσμοποιοῦσι γὰρ ἕκαστον τῶν ἀστέρων.

Indiens, qu'il y avoit plusieurs mondes qui existoient en même temps. Les Archontiques, qui sur la fin de l'empire de Constance renouvelèrent les erreurs des Gnostiques, comptoient *(n)* sept à huit mondes au-dessus de celui-ci, dont chacun étoit gouverné par une puissance ou principauté qui avoit produit ou engendré des anges qui lui servoient de ministres ou d'exécuteurs de ses ordres. Photius reproche à S.t Clément, disciple des Apôtres, d'avoir cru *(o)* qu'il y avoit d'autres mondes au-delà de celui que nous habitons. On lit effectivement dans sa première lettre aux Corinthiens *(p)*, que les hommes ne peuvent traverser l'Océan ni se transporter dans les mondes qui sont au-delà, & qui sont gouvernés par les loix établies par le maître de celui-ci: cette expression paroît avoir été prise à la rigueur par S.t Jérôme, qui se propose cette question *(q)*: « Y a-t-il un autre siècle qui n'appartienne point à ce monde & qui « appartienne à ces mondes que S.t Clément dans son épitre « dit être au-delà de l'Océan? » Origène pense que S.t Clément n'a entendu autre chose par ces mondes *(r)* que les globes du Soleil, de la Lune & des autres Planètes; mais ne pourroit-on point expliquer ce texte de S.t Clément des parties de ce monde qui étoient encore inconnues au temps de ce Père, & qu'il soupçonnoit être au-delà de l'Océan, où on les a depuis découvertes?

(n) S. Epiph. Hær. 40. Ὀγδοάδα τινὰ λέγουσιν εἶναι οὐρανῶν καὶ ἑβδομάδα, εἰδέναι δὲ κατ' ἕκαστον οὐρανὸν ἄρχοντας, καὶ τοὺς μὲν εἶναι εἰς τοὺς ἑπτὰ οὐρανούς, καθ' ἕνα οὐρανὸν ἕνα ἄρχοντα· τάξεις δὲ εἶναι ἑκάστῳ ἄρχοντι, καὶ τὴν μητέρα τὴν φωτεινὴν ἀνωτάτω ἐν τῷ ὀγδόῳ εἶναι καθάπερ αἱ ἄλλαι αἱρέσεις . . . φασὶ δὲ εἶναι καθ' ἕκαστον οὐρανὸν ἀρχὴν καὶ ἐξουσίαν καὶ ἀγγελικάς τινας ὑπηρεσίας, ἑκάστου ἄρχοντος ἑαυτῷ γεγεννηκότος καὶ πεποιηκότος ὑπηρεσίαν.

(o) Phot. Bibl. cod. 126. Αἰτιάσαιτο δ' ἄν τις αὐτὸν ἐν ταύταις, ὅτι τε τοῦ ὠκεανοῦ ἔξω κόσμους τινὰς ὑποτίθεται.

(p) Clem. Rom. ep. 1, ad Cor. p. 46. Ὠκεανὸς ἀνθρώποις ἀπέραντος, καὶ οἱ μετ' αὐτὸν κόσμοι τ' αὐταῖς ταγαῖς τοῦ δεσπότου διευθύνονται.

(q) Hieron. in ep. ad Eph. lib. 1, c. 2. *Utrumnam & aliud sæculum sit, quod non pertineat ad mundum istum, sed ad mundos alios, de quibus Clemens in epistolâ suâ scribit: oceanus & mundi qui trans ipsum sunt.*

(r) Orig. Περὶ ἀρχῶν, lib. II, c. 3. *Unde volunt quidem globum lunæ, vel solis, cæterorumque astrorum quos planetas vocant per singula mundos nominari.*

XLIV.
Les Indiens pensent qu'il y aura plusieurs mondes, qui se succèderont.

[a] *Abrah. Rog. p. 177.*
Le P. Bouchet, 2.e Lett. à M. l'év. d'Avranch.

Les Indiens admettent aussi une pluralité successive de mondes, c'est-à-dire, qu'ils imaginent que lorsque ce monde sera fini [a], Dieu en créera un nouveau de la même manière qu'il a créé celui-ci, ce qui se renouvellera toujours ; ils ajoutent qu'avant cet Univers dans lequel nous sommes, il y en avoit un autre, & avant cet autre un plus ancien. La liste des opinions des anciens Philosophes de l'Inde ne nous présente point ce dogme ; il étoit cependant ancien & reçu chez les Chaldéens, voisins de nos Philosophes. Bérose avoit enseigné *(s)* que lorsque les Planètes se trouveroient réunies en ligne droite dans le signe du Cancer, le monde s'embraseroit ; que lorsqu'elles auroient une semblable position dans le Capricorne, il seroit détruit par un déluge, & que ces destructions seroient suivies du rétablissement de toutes choses : les Chaldéens prétendoient aussi que ces embrasemens & ces déluges se succéderoient alternativement. Ces révolutions périodiques admises par la plupart des Anciens devoient arriver à la fin de chaque grande année ; mais la durée de cette grande année varioit suivant les différens systèmes.

XLV.
La pluralité successive des mondes, crue par les Stoïciens.

Cette succession de mondes fut un des dogmes des Stoïciens, qui tous s'accordèrent à soutenir que ce monde détruit, il y en auroit un autre ; mais ils se partagèrent sur son état : le plus grand nombre prétendoit que les mêmes choses arrivées dans celui-ci reviendroient dans le monde suivant avec les mêmes circonstances & les mêmes détails. « Les Stoïciens, » dit Némésius *(t)*, assurent que lorsque les Planètes reviendront

(s) Ap. Senec. Qu. Nat. III, 29. *Berosus .... arsura terrena contendit, quando omnia sidera, quæ nunc diversos agunt cursus, in Cancrum convenerint..... inundationem futuram, cum eadem siderum turba in Capricornum convenerit.*

(t) Nemes. de Fato, c. 38. Οἱ δὲ Στωϊκοί φασιν ἀποκαθισταμένους τοὺς πλανήτας εἰς τὸ αὐτὸ σημεῖον κατά τε μῆκος καὶ πλάτος, ἔνθα τὴν ἀρχὴν ἕκαστος ἦν ὅτε τὸ πρῶτον ὁ κόσμος συνέστη, ἐν ῥηταῖς χρόνων περιόδοις ἐκπύρωσιν καὶ φθορὰν τῶν ὄντων ἀπεργάζεσθαι, καὶ πάλιν ἐξ ὑπαρχῆς εἰς τὸ αὐτὸ τὸν κόσμον ἀποκαθίστασθαι· τῶν ἀστέρων ὁμοίως πάλιν φερομένων ἕκαστον ἐν τῇ προτέρᾳ περιόδῳ γενόμενον ἀπαραλλάκτως ἀποτελεῖσθαι, ἔσεσθαι πάλιν Σωκράτην καὶ Πλάτωνα, καὶ ἕκαστον τῶν ἀνθρώπων σὺν τοῖς αὐτοῖς καὶ φίλοις καὶ πολίταις, καὶ τὰ αὐτὰ πείσεσθαι, καὶ τὰ αὐτὰ μεταχειριεῖσθαι, καὶ πᾶσαν πόλιν, καὶ κώμην καὶ ἀγρὸν ὁμοίως ἀποκαθίστασθαι, γίνεσθαι δὲ τὴν ἀποκατάστασιν τοῦ παντὸς οὐχ ἅπαξ, ἀλλὰ πολλάκις, μᾶλλον δὲ ἀπειράκις καὶ

au même point dans le ciel où elles ont été originairement « placées quand le monde a été fait, il y aura une conflagra- « tion générale qui consumera toutes choses, mais ensuite le « monde sera rétabli dans son premier état; & puisque les « étoiles se mouveront dans le même ordre qu'auparavant, « chaque chose ou chaque évènement de l'état précédent se ré- « pètera de la même manière. Socrate & Platon vivront dans « le même pays, ils auront les mêmes concitoyens & les mêmes « amis; les aventures & les particularités de leurs vies seront « les mêmes. Cette révolution ne se fera point pour une fois « seulement, elle sera répétée à certaines périodes sans fin & « dans toute l'éternité; la face des choses ne sera point changée « ni diversifiée, même au regard des plus légères circonstances. « Quelques-uns, ajoute Némésius *(u)*, prétendent que les « Chrétiens ont emprunté de cette doctrine la notion d'un état « futur, mais ils se trompent; car l'Écriture enseigne que les « morts seront rendus à la vie, mais pour une fois seulement, « c'est-à-dire, pour toujours; qu'ils ne mourront plus pour ressus- « citer dans chaque période. » S.t Clément d'Alexandrie *(x)* a cru en effet que cette doctrine des Stoïciens ne différoit point de celle des Chrétiens sur la résurrection; mais ce Père en toute occasion cherchoit quelque ressemblance entre la doctrine de l'Écriture & celle des Philosophes du paganisme, & il appuyoit sur les plus légères conjectures celle qu'il croyoit avoir aperçue. Les autres disciples de Zénon, quoique persuadés avec leur maître qu'il y auroit une suite successive de mondes, n'insistoient point sur cette identité d'évènemens & de circonstances; ils disoient seulement « que tout

ἀπαράλλακτον τὰ αὐτὰ ἀποκαθίστασθαι, τοὺς δὲ θεοὺς τοὺς μὴ ὑποκειμένους τῇ φθορᾷ ταύτῃ, παρακολουθήσαντας μιᾷ περιόδῳ, γινώσκειν ἐκ ταύτης πάντα τὰ μέλλοντα ἔσεσθαι ἐν ταῖς ἑξῆς περιόδοις, οὐδὲν γὰρ ξένον ἔσεσθαι παρὰ τὰ γενόμενα πρότερον, ἀλλὰ πάντα ὡσαύτως ἀπαραλλάκτως ἄχρι καὶ τῶν ἐλαχίστων.

(u) Nemes. de Fato, c. 38. Καὶ διὰ ταύτην τὴν ἀποκατάστασιν, φασί τινες τοὺς Χριστιανοὺς τὴν ἀνάστασιν σχηματίζεσθαι, πολὺ πλανηθέντες, ὡς ἅπαξ γὰρ ταύτης ἀναστάσεως, καὶ οὐ κατὰ περίοδον ἔσεσθαι τὰ τοῦ Χριστοῦ δοξάζει λόγια.

(x) Clem. Alexand. Strom. V, p. 549. Ἣν ἰστέον ἐκπύρωσιν ἐκάλεσαν οἱ Στωϊκοὶ, καθ' ἣν καὶ τὸν ἴδιον ποιὸν ἀναστήσεσθαι δογματίζουσι· τοῦτ' ἐκεῖνο, τὴν ἀνάστασιν, σημαίνοντες.

» animal ſeroit engendré de nouveau *(y)*; que l'homme ſeroit » rendu à la terre; que né ſous de meilleurs auſpices, il igno- » reroit le crime, mais que ſon innocence ne ſeroit point durable, & que le mal ne tarderoit pas à prévaloir. »

XLVI.
Et par Origène.

Ce ſyſtème des rénovations paſſées & futures ou des mondes ſe ſuccédant les uns aux autres fut admis par Origène. Cet auteur croyoit, avec tous les fidèles de ſon temps, que ce monde avoit été fait, & que ſujet à la corruption, il finiroit un jour, parce que ces différens articles étoient clairement compris dans la prédication de l'Égliſe; mais n'y trouvant rien d'enſeigné ſur ce qui avoit été avant ce monde, ni ſur ce qui ſeroit après *(z)*, il croyoit pouvoir aſſurer, ſans bleſſer la foi, que quelque choſe avoit exiſté avant ce monde, & que lorſqu'il auroit pris fin, il ſeroit ſuivi d'un autre; mais il ne vouloit rien prononcer ſur l'état des choſes dans ces différens mondes. « Quoiqu'il ſoit certain, dit-il *(a)*, qu'il » y a eu quelque choſe avant ce monde, nous ignorons ce qui » a été; il n'eſt pas moins conſtant qu'il y aura quelque choſe » après ce monde, mais ce qui le ſuivra nous eſt inconnu; » il faut laiſſer le ſoin à ceux qui aiment à diſcourir de ce qu'ils ignorent, de nous en promettre la connoiſſance. » Non-ſeulement Origène ne croyoit point s'écarter de la règle de la foi en répondant affirmativement que Dieu n'avoit point commencé d'agir ou d'opérer hors de lui *(b)*, lorſqu'il avoit créé ce

(y) Senec. Qu. Nat. III. *Omne animal ex integro generabitur, dabiturque terris homo inſcius ſcelerum, & melioribus auſpiciis natus, ſed illis quoque innocentia non durabit, niſi dum novi ſunt, citò nequitia ſurrepet.*

(z) Orig. Περὶ ἀρχῶν, in Proœm. *Quid tamen ante mundum fuerit, aut quid poſt mundum erit, jam non pro manifeſto multis innotuit: non enim evidenter de his in eccleſiaſticâ prædicatione ſermo profertur.*

(a) Id. Hom. IV, in Iſai. *Quæ ante mundum fuerint ignoramus, ſcimus tamen quædam ante mundum. Quæ poſt mundum ſecutura ſunt, ad certum non apprehendimus, erunt autem alia poſt mundum. . . . ea quæ poſt extremum ſæculum futura ſunt in ſæcula ſæculorum quis poteſt exponere! Garrulorum hominum eſt horum notitiam polliceri.*

(b) Id. ibid. *Nos verò conſequenter reſpondebimus obſervantes regulam pietatis & dicentes, quoniam non tunc primùm, cùm viſibilem iſtum mundum fecit Deus, cœperit operari; ſed ſicut poſt corruptionem hujus erit alius mundus, ita & antequam hic eſſet fuiſſe alios credimus, quod utrumque autoritate divinæ ſcripturæ firmabitur.*

monde visible que nous habitons, qu'avant celui-ci il y en avoit eu plusieurs qui s'étoient succédés, & que lorsque celui-ci seroit fini, il y en auroit encore plusieurs autres. Il prétendoit de plus que son sentiment étoit appuyé de l'autorité de l'Écriture; il en cite effectivement quelques textes *(c)*, qu'il croit favorables à l'idée qu'il s'étoit formée.

Ce sentiment, proscrit depuis dans l'Église, a été renouvelé dans le XIIIe siècle à Paris, par quelques-uns des maîtres qui y enseignoient, & qui s'exprimant dans les mêmes termes qui avoient été employés par les Stoïciens, disoient *(d)* « que lorsque tous les corps célestes seroient de retour au même point « où ils avoient été placés au commencement, après une révo- « lution de trente-six mille ans, le cours des effets naturels « redeviendroit le même qu'il est à présent; » mais ils furent condamnés, l'an 1276, par Étienne Tempier, alors évêque de Paris.

XLVII. Durée du monde présent, selon les Indiens.

Quant à la durée du monde présent, les Indiens lui assignent communément cent ans; c'est le terme qu'ils donnent à la vie de *Bruma,* dont ils disent que Dieu s'est servi pour le créer.

(c) Le premier texte cité par Origene est celui où Dieu, parlant par la bouche d'Isaïe, dit « qu'il va créer de nouveaux cieux & une nou- » velle terre. » *(Isai. LXV, 17.) Ecce enim ego creo cælos novos & terram novam.* De ces paroles qui annoncent le retour de la captivité des Juifs, & l'état heureux dont ils jouiront lorsqu'ils seront rétablis dans leur pays, Origène conclut qu'après la destruction de ce monde, Dieu en créera un autre.

Le second texte est celui de l'Ecclésiaste où on lit: « Qu'est ce qui » a été? ce qui doit être à l'avenir. » Qu'est-ce qui s'est fait? ce qui se » fera encore. Il n'y a rien de nou- » veau sous le soleil, & nul ne peut » dire, voilà une chose nouvelle, car elle a été dans les temps passés. » *(Eccl. I, 9 & 10.) Quid est quod fuit? ipsum quod futurum est. Quid est quod factum est? ipsum quod faciendum est. Nihil sub sole novum, nec valet quisquam dicere, ecce hoc recens est; jam enim præcessit in sæculis quæ fuerunt ante nos.* Salomon ne parle point en cet endroit de mondes qui aient été créés les uns après les autres avant celui-ci, ni de mondes qui doivent lui succeder; il n'a d'autre objet que la révolution continuelle de causes & d'effets, & la vicissitude des choses qui se sont succedées & qui se succèderont dans la suite des siècles qui se sont écoulés avant nous, & dans ceux qui viendront après.

(d) Collect. Judic. de nov. error. tom. I, p. 177. *Quod redeuntibus omnibus corporibus cælestibus in idem punctum, redibunt iidem effectus qui & modò, quod fit in trigenta sex millibus annorum.*

Ils ſont d'accord ſur le nombre des jours dont chacune de ces années doit être compoſée, c'eſt-à-dire qu'ils conviennent qu'elle eſt de trois cents ſoixante-cinq jours; mais ils diffèrent entre eux ſur la longueur de ces jours: ſelon quelques-uns, un jour équivaut à quarante-trois millions deux cents mille de nos ſiècles, pendant que d'autres ne donnent à un jour que huit millions ſix cents ſoixante-dix mille ſiècles; mais je laiſſe ces calculs imaginaires, qui ſont deſtitués de tout fondement, que l'auteur de l'*Ezour Vedam* convient n'être qu'une pure fiction, & qui ne méritent aucune attention; j'obſerve ſeulement que les Indiens partagent cette durée du monde en quatre âges, qu'ils ſuppoſent être fort différens les uns des autres[a]: le premier, qu'ils appellent *Kruda yu-gam* ou *le ſiècle d'innocence*, a été le meilleur[b]; les hommes pratiquant la juſtice, jouiſſoient de toutes ſortes de biens, en abondance & ſans peine: le ſecond, nommé *Treda yu-gam*, commença à dégénérer, de manière cependant qu'il y eut trois fois plus de ſageſſe, de juſtice, & des autres vertus qu'il n'y en a dans le préſent; cette proportion diminua encore dans le troiſième, auquel ils ont donné le nom de *Dwa-para-yu-gam;* il y eut une fois plus d'abondance, de juſtice & de tempérance que dans le dernier, appelé *Cal-yu-gam, le ſiècle vicieux*, où les vices s'étant multipliés, à peine le quart des hommes eſt-il vertueux. Ce ſiècle, ſelon la deſcription qui en eſt faite dans l'*Ezour Vedam*, eſt le ſiècle du péché, où la corruption eſt devenue générale; c'eſt une mer ſans bornes, qui a tout englouti; à peine voit-on ſurnager un petit nombre d'ames vertueuſes, tout le reſte a été entraîné, tout a été corrompu. On aperçoit, dans les noms qu'ils ont donné à ces différens âges des veſtiges du commerce des Grecs dans l'Inde; les noms *treda* & *dwa* viennent du grec τρεῖς & δυὸ, & ont été donnés au ſecond & au troiſième âges, parce que le premier n'avoit conſervé que trois parties, & le ſecond que deux, de l'innocence primitive. Ce partage des différens âges du monde, qui s'accorde aſſez à ce que la mythologie Grecque a débité du ſiècle d'or, du ſiècle d'argent, du ſiècle d'airain & de celui de fer, n'eſt

[a] *Abrah. Rog. p. 180.*

[b] *Valter. Doctr. temp. Indic. ad Calc. hiſt. reg. Bactr. Bayeri.*

point nouveau dans l'Inde; il y étoit connu avant que les Grecs y pénétraſſent; on peut le conclure du diſcours que le brachmane Sphinès tint au philoſophe Onéſicrite qu'Alexandre lui avoit envoyé. « La farine d'orge & de froment, lui dit l'Indien, étoit autrefois auſſi commune que l'eſt aujourd'hui « la pouſſière; il y avoit des fontaines d'eau, de lait, de miel, « de vin & d'huile: mais les hommes n'ayant point uſé avec « modération de cette abondance, Dieu irrité contre eux a tout « détruit, & il a voulu qu'ils ſe procuraſſent par le travail « toutes les choſes néceſſaires à la vie. » La deſcription faite par ce Philoſophe du premier état du genre humain & de ce qui l'a ſuivi, eſt peu différente de celle que les Poëtes nous ont laiſſée de l'age d'or & des âges ſuivans: ſi l'on en croit quelques Indiens, le ſiècle d'innocence & d'abondance a duré dix-ſept cents vingt-huit mille ans, le ſecond douze cents quatre-vingt-ſeize mille, & le troiſième huit cents ſoixante-quatre mille; mais cette durée eſt beaucoup plus courte ſuivant l'auteur de l'*Ezour Vedam*, qui ne donne au premier ſiècle que quatre mille ans, au ſecond que trois mille, & au troiſième que deux mille; mais en avertiſſant que cela doit s'entendre des années de Bruma, il dit que ſi on meſure ce temps par la durée de nos années, le premier âge aura duré cent ſoixante-deux mille ans, le ſecond cent vingt-neuf mille ſix cents ans, & le troiſième ſoixante-quatre mille ans, & il ajoute qu'à la fin de chaque age tout périt par le déluge, que Dieu crée tous les êtres, & forme par-là un nouvel âge.

Strab. xv, p. 492.

Valt. Doctr. temp. Ind.

XLVIII. Explication de quelques articles de la mythologie Indienne.

Pendant le cours de ces trois premiers âges, la mithologie Indienne feint que *Wiſchnou*, à qui elle ſuppoſe que Dieu a donné la commiſſion de veiller à la conſervation des êtres créés par Bruma, eſt venu au ſecours des hommes & s'eſt montré pluſieurs fois à eux ſous une forme ſenſible, ſoit pour les corriger, ſoit pour les inſtruire, ce qu'il a fait huit fois: dans la première il s'eſt fait voir ſous la forme d'un poiſſon; dans la ſeconde il a pris celle d'une tortue, & dans la troiſième celle d'un pourceau. Il a paru dans la quatrième

La Croze, p. [illegible]

comme un héros, auquel on a donné le nom de *Rama ;* dans la cinquième il s'eſt manifeſté ſous la figure d'un homme appelé *Bara chou Rama ;* dans la ſixième c'étoit un Bramine nommé *Vegouddora Avatarum ;* dans la ſeptième il a paru comme un monſtre, moitié homme & moitié lion : enfin dans la huitième il a porté le nom de *Chriſtna* ou *Chriſchnen.* Dans le quatrième âge, qui eſt le ſiècle préſent, il s'eſt manifeſté pour la neuvième fois ſous le nom de *Boudha*, & il reviendra encore une fois ſous la forme d'un cheval. L'idole *Wiſchnou* n'étant, ſelon la théologie Indienne, que la bonté de Dieu & ſa providence perſonnifiées, on peut ſoupçonner que ſes différentes manifeſtations ne ſont que des allégories inventées pour conſerver ou rappeler le ſouvenir des différens moyens dont les Indiens croyent que Dieu s'eſt ſervi pour venir au ſecours des hommes, des Docteurs qu'il a envoyés pour les inſtruire & les rappeler à leur devoir, & des Héros qu'il a ſuſcités pour les punir de leurs excès ou pour les défendre contre leurs ennemis : ce que j'ai rapporté dans le Mémoire précédent de la tradition des Indiens ſur le déluge, ne permet point de douter que la première manifeſtation de *Wiſchnou* ſous la forme d'un poiſſon ne repréſente le jugement que Dieu a exercé contre le genre humain au temps de Noé, & ce qu'il fit alors pour la conſervation de l'eſpèce humaine. Celle où ce même Dieu prit la figure du Bramine *Vegouddora*, rappelle une révolution faite dans la religion des Indes, dont l'expulſion des Samanéens fut la ſuite. L'apparition de *Wiſhnou* ſous le nom de *Boudha* conſerve le ſouvenir de ce Philoſophe, auteur de la philoſophie Indienne : ce que ces peuples débitent de *Chriſchnen* ou *Chriſtna*, dans l'hiſtoire duquel ils ont confondu & mêlé celles de Moyſe & de Jéſus-Chriſt, juſtifie qu'ils ſe ſont approprié des Docteurs étrangers, de la doctrine deſquels ils avoient entendu parler. *Ram* ou *Rama* eſt une des Divinités tutélaires des Perſes, qui lui avoient conſacré le vingt-unième jour de chaque mois; ce nom donné à *Wiſchnou* dans ſa quatrième & dans ſa cinquième apparition, conduit à penſer que les Indiens ont caché

caché sous cette allégorie l'établissement de quelque doctrine ou de quelque pratique Persane chez eux. Si l'on étoit plus au fait de l'histoire ancienne de l'Inde, on découvriroit peut-être dans quelqu'une de ces manifestations Zoroastre, Scythien, Manès & quelques autres Philosophes ou Sectaires dont les principes ont pénétré dans l'Inde; mais l'ignorance où sont les Indiens de ce qui s'est passé chez eux dans des temps un peu reculés, rendroit toutes les conjectures incertaines.

XLIX. Ère des Indiens.

Ce n'est que du *Cal Yugam* ou du siècle vicieux ou de fer que ces peuples comptent l'ere dont ils se servent aujourd'hui, ce qui indique que les Indiens eux-mêmes renvoient aux temps fabuleux les âges ou les périodes qui ont précédé. Le bramine Padmanaba disoit en 1639 à Abraham Roger que cette année étoit la quatre mille sept cent trente-neuf de l'ère du *Cal Yugam*, à ce compte l'ère Indienne remonteroit à l'an 3100 ou environ avant l'ère Chrétienne. Le *Panjangam* ou l'almanach Indien de la côte de Malabar, cité par Valtérus dans sa Doctrine des temps Indiens, fait correspondre l'année 1732 de notre ère avec la quatre mille huit cents trente-troisième du *Cal Yugam;* la différence entre Abraham Roger & le *Panjangam* n'est que d'une année. Suivant ce dernier, la première année de l'ère Indienne concourroit avec l'an 3101 avant l'ère Chrétienne. S'il étoit démontré que les Indiens eussent toujours fait usage de cette ère, & si l'on étoit assuré que leurs années eussent toujours été solaires, comme elles le sont aujourd'hui, la question de la préférence entre les calculs des différens textes de la Bible seroit bientôt décidée. Il faudroit rejeter le calcul du texte Hébreu, qui ne nous donne que deux mille trois cents quarante-huit ans depuis le déluge jusqu'à J. C. car l'ère Indienne remontant à l'an 3100 ou 3101 avant l'ère Chrétienne, les Indiens auroient commencé à dater sept cents cinquante-deux ou sept cents cinquante-trois ans avant le déluge. Quoique le calcul Samaritain, plus long que l'Hébreu de six cents quarante-cinq ans, nous donne deux mille neuf cents quatre-vingt-treize ans pour le temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à l'ère

Abrah. Rog. p. 179.

Chrétienne, celle des Indiens ne pourroit se concilier avec ce texte, puisqu'elle remonteroit encore à cent quatre-vingt-seize ou cent quatre-vingt-dix-sept ans avant ce même déluge; mais cette ère Indienne s'accorderoit plus facilement avec le texte grec des Septante, sur lequel elle pourroit bien avoir été formée : car dans les premiers siècles, lorsque le Christianisme fut prêché dans l'Inde, la chronologie des Septante étoit presque universellement adoptée. Ces anciens Traducteurs de la Bible ajoutent huit cents quatre-vingts ans au calcul du texte Hébreu tel qu'on le lit aujourd'hui, de sorte que l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à l'ère Chrétienne doit être de trois mille deux cents vingt-huit ans : si de ces trois mille deux cents vingt-huit ans on soustrait les trois mille cent ou trois mille cent un que l'ère Indienne compte avant l'ère vulgaire, il résultera que l'ère Indienne a commencé cent vingt-sept ou cent vingt-huit ans depuis le déluge. Cette année 128 depuis le déluge seroit, selon le texte Hébreu, la vingt-neuvième de Phaleg, sous lequel l'Écriture place la première dispersion des peuples; mais, selon les Septante, avec lesquels seuls on peut concilier l'ère Indienne, cette même année 128 depuis le déluge concourroit avec le temps ou environ de la naissance de Cainan, fils d'Arphaxad & petit-fils de Sem, & précéderoit de quatre cents trois ans celle de Phaleg. Si l'ère Indienne étoit prouvée, & s'il étoit certain qu'elle eût toujours été en usage dans le pays, ou qu'elle eût été fixée par des monumens au-dessus de tout soupçon, il faudroit supposer que Noé, sur lequel l'Écriture garde un profond silence depuis sa sortie de l'arche, quoiqu'elle nous assure qu'il vécut encore trois cents cinquante ans; on pourroit supposer, dis-je, que Noé pendant ce temps auroit eu d'autres enfans que ceux qui sont nommés dans le livre de la Genèse, & que quelques-uns de ces enfans se seroient approchés de l'Inde, ou même y auroient pénétré & seroient devenus la souche de ses habitans.

I. Autre ère des mêmes Indiens.

Mais nous n'avons pas besoin de recourir à cette supposition, ni de déranger en conséquence de cette ère le calcul

du texte Hébreu; car il ne paroît point que les Indiens ſoient bien aſſurés du commencement de l'ère du *Cal Yugam:* quoiqu'ils ſe ſervent de cette ère dans les affaires communes & ordinaires, ils en emploient une autre lorſqu'il s'agit de choſes plus importantes, & dont il eſt intéreſſant que le ſouvenir ſe conſerve long-temps: ce qui donne lieu de penſer qu'ils jugent cette ſeconde ère plus certaine que la première; cette ſeconde ère commence à la mort de *Sala Wagena*, qui a été un Roi fort célèbre dans l'Inde. Valterus nomme ce prince *Saca*, & il ajoute qu'il fut l'auteur de la famille qui étoit ſur le trône lorſque *Timur-leng* ou Tamerlan entra dans l'Inde. Ce Saca eſt apparemment le même qui eſt appelé par les Chingulays ou habitans de l'île de Ceylan, *Saccawarli*, duquel ces peuples comptent auſſi leur ère; ſuivant ce même auteur la mort de Saca concourt avec l'an 1653 de l'ère du *Cal Yugam*, c'eſt-à-dire, avec l'an 1448 avant l'ère vulgaire: cette année, ſelon les calculs d'Uſſerius, étoit la ſeconde de la guerre que Joſué fut obligé de ſoutenir contre tous les Princes du pays de Canaan qui s'étoient ligués contre lui; il y avoit déjà vingt-ſix ans que Danaüs étoit ſur le trône d'Argos, & ſept ans que Phenix & Cadmus avoient quitté l'Égypte pour s'établir dans la Syrie. Si Séſoſtris eſt, comme pluſieurs le prétendent, le fils & le ſucceſſeur d'Aménophis, ſous lequel on croit que les Iſraëlites ſortirent de l'Égypte, & que ſon règne ait été de quarante-huit ans, *Saca* aura été ſon contemporain & ſera mort cinq ans avant lui.

Abrah. Rog. p. 179.

Valter. Doctr. temp. Ind.

Rob. Knox, relat. de l'île de Ceyl. part. IV, c. 10, p. 167.

LI.
Conflagration du monde crue par les Indiens.

Le *Cal Yugam* ou le ſiècle préſent durera, ſelon quelques-uns, quarante-huit mille trois cents ans, mais ſelon d'autres, il ne ſera que de quarante-trois mille deux cents ans; lorſque ce temps ſera expiré, toutes choſes ceſſeront d'être: le Soleil, qui éclaire maintenant le monde & qui l'échauffe par quelques-uns de ſes rayons, l'éclairera alors par mille qui cauſeront une telle chaleur, que le monde ſera brûlé; la mer ſe ſéchera, les montagnes ſeront réduites en pouſſière, tout ſera conſumé par le feu, & Brama mourant, tout ſera anéanti.

Abrah. Rog. p. 183.

Si cette opinion de la conflagration générale de l'Univers

LII.
Et par les Chaldéens.

n'eſt point Indienne d'origine, les Brachmanes l'auront reçue des Chaldéens, qui enſeignoient, ſelon le témoignage de Béroſe, que le monde ſeroit détruit par un incendie général; cette opinion eſt paſſée des mêmes Chaldéens aux Grecs. Héraclite, inſtruit par les Barbares *(e)*, prétendoit que ce monde périroit par le feu, & il ajoutoit que ce feu ſerviroit à purifier ceux qui auroient mal vécu. Les Stoïciens diſoient auſſi *(f)* qu'un jour à venir tout ſeroit embraſé, & que cet incendie général ſeroit ſuivi du rétabliſſement de toutes choſes.

LIII.
Faiſoit-elle partie de la doctrine Egyptienne?

Origène *(g)* attribue ce même ſentiment aux Égyptiens, & S.t Épiphane ajoute que ces mêmes peuples conſervoient la mémoire d'un embraſement général de l'Univers qui étoit déjà arrivé; & que pour éloigner un pareil accident à l'avenir, ils teignoient leurs arbres & leurs troupeaux de vermillon *(h)* vers l'équinoxe du printemps: ce Père eſt le ſeul qui dépoſe de cet uſage, ſur lequel tous les Anciens, qui nous ont parlé des pratiques de l'Égypte, ont gardé le plus profond ſilence. L'origine qu'il donne à cet uſage ne peut ſe concilier avec ce que les Égyptiens penſoient de leur pays; quoiqu'ils fuſſent perſuadés que les inondations ou les embraſemens pouvoient déſoler diverſes parties de la terre, ils ſe croyoient, par la nature même de la portion qu'ils habitoient, également à couvert de l'un & de l'autre accident. « Les déluges pério-
» diques n'arrivent, dit Macrobe *(i)*, que parce que les parties

(e) Clem. Alexand. Strom. V, p. 549. Οἶδεν γὰρ καὶ οὗτος ἐκ τῆς βαρβάρου φιλοσοφίας μαθὼν τὴν διὰ πυρὸς κάθαρσιν τῶν κακῶς βεβιωκότων, ἣν ὕστερον ἐκπύρωσιν ἐκάλεσαν οἱ Στωϊκοί.

(f) Orig. cont. Celſ. V, p. 244. Φασὶ δὲ οἱ ἀπὸ τῆς Στοᾶς κατὰ περίοδον ἐκπύρωσιν τοῦ παντὸς γίνεσθαι, καὶ ἑξῆς αὐτῇ διακόσμησιν.

(g) Idem, ibidem. p. 245. Καὶ Αἰγυπτίων λόγιοι πάντα παραδιδόντες σεμνοί εἰσι καὶ οὐ γελῶνται ὑπὸ Κέλσου.

(h) Epiph. adv. Hær. lib. I, Hær. XIX, pag. 39. Εἰ γὰρ τῷ καιρῷ ..... ὅτι ἡ πρώτη ἰσημερία ἐκ μίλτεως λαμβάνουσι πάντες Αἰγύπτιοι ... καὶ χρίουσι μὲν τὰ πρόβατα, χρίουσι δὲ καὶ τὰ δένδρα, τὰς συκᾶς καὶ τὰ ἄλλα, φημίζοντες καὶ λέγοντες, ὅτι φησὶ τὸ πῦρ ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ κατέφλεξέ ποτε τὴν οἰκουμένην.

(i) Macrob. in ſomn. Scip. II, 10. *Evenit enim ut ignis uſque ad maximum enutritus augmentum, hauſtum vincat humorem, & ſic aeris mutata temperies licentiam præſtet incendio & terra penitus flagrantiâ immiſſi ignis uratur. . . . ac rurſus longo temporum tractu, ita creſcens humor ablatis vincit . . . . Ægypto certè . . . . nunquam nimietas humoris nocuit vel caloris.*

aqueuſes de la terre prévalent peu à peu ſur les parties ignées, « & les embraſemens ſont cauſés par l'aſcendant que les parties « ignées prennent inſenſiblement ſur les parties aqueuſes ; mais « l'Égypte n'a jamais ſouffert aucun dommage de l'excès de « l'humidité ni de celui de la chaleur. » Les prêtres de Saïs en Égypte avoient dit la même choſe à Solon ; « il eſt néceſſaire, lui avoient-ils dit *(k)*, qu'il arrive ſur la ſurface de la terre « de grands dérangemens occaſionnés par les embraſemens ou « par les inondations, car après une longue révolution des Aſtres, « il ſe fait un changement qui eſt néceſſairement ſuivi de la « conflagration ; alors ceux qui habitent des lieux élevés & « arides ſont plus expoſés à périr que ceux qui ſont voiſins « de la mer & des fleuves. Le Nil, qui nous procure divers « avantages, éloigne de nous une pareille déſolation. Lorſque « les Dieux veulent purifier la terre par un déluge, ceux qui « paiſſent les troupeaux ſur les montagnes évitent ce danger, « mais les villes des Grecs ſituées dans la plaine ſont emportées « dans la mer par la rapidité des torrens & des fleuves dé- « bordés : quant à notre pays, l'eau ne deſcend jamais & n'eſt « jamais deſcendue d'en haut dans les plaines, elle y ſort au « contraire des entrailles de la terre ; c'eſt à cela que nous devons « les monumens qui ſe conſervent chez nous de ce qui eſt « arrivé dans la plus haute antiquité. »

LIV. Elle eſt admiſe dans l'Égliſe.

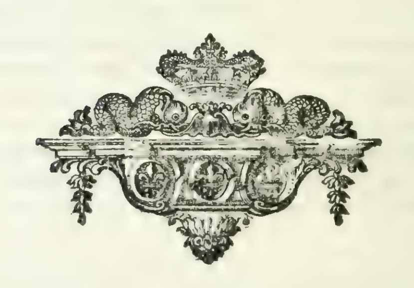
Malgré cette prétention des Égyptiens, l'opinion ancienne de la fin du monde par une conflagration générale eſt devenue une doctrine reçue dans l'Égliſe ſur l'autorité de Saint

(k) Plato, in Tim. Πολλαὶ καὶ κατὰ πολλὰ φθοραὶ γεγόνασιν ἀνθρώπων καὶ ἔσονται πυρὶ μὲν καὶ ὕδατι μέγισται... τὸ δ' ἀληθές ἐστι, τῶν περὶ γῆν καὶ κατ' οὐρανὸν ἰόντων παράλλαξις, καὶ διὰ μακρῶν χρόνων γιγνομένη, τῶν ἐπὶ γῆς πυρὶ πολλῷ φθορά· τότε οὖν ὅσοι κατ' ὄρη καὶ ἐν ὑψηλοῖς τόποις καὶ ἐν ξηροῖς οἰκοῦσι μᾶλλον διόλλυνται, τῶν ποταμοῖς καὶ θαλάττῃ προσοικούντων· ἡμῖν δ' ὁ Νεῖλος εἴς τε τ' ἄλλα σωτὴρ καὶ τότε ἐκ ταύτης τῆς ἀπορίας σώζει λυόμενος· ὅταν δ' οἱ θεοὶ τὴν γῆν ὕδασι καθαίροντες κατακλύζωσιν, οἱ μὲν ἐν τοῖς ὄρεσι διασώζονται βουκόλοι νομεῖς τε· οἱ δ' ἐν ταῖς παρ' ὑμῖν πόλεσιν εἰς τὴν θάλατταν ὑπὸ τῶν ποταμῶν φέρονται· κατὰ δὲ τήνδε τὴν χώραν, οὔτε τότε, οὔτε ἄλλοτε ἄνωθεν ἐπὶ τὰς ἀρούρας ὕδωρ ἐπιρρεῖ· τὸ δ' ἐναντίον κάτωθεν ἐπανιέναι πέφυκεν, ὅθεν καὶ δι' ἃς αἰτίας ταυταδὶ σωζόμενα λέγεται παλαιότατα.

Pierre, qui enſeigne *(l)* « que les Cieux & la terre d'à-
» préſent ſont gardés par la parole de Dieu & réſervés pour
être brûlés par le feu au jour du jugement. »

L'antiquité ne nous apprend rien de plus ſur la Phyſique des anciens Brachmanes. Leurs principes, comme on le voit, étoient de peu d'étendue & ne devoient point leur faire faire de grands progrès dans l'étude de la Nature, auſſi n'entroient-ils guère dans l'explication de ſes phénomènes, & j'ai déjà fait obſerver que la plupart faiſoient peu de cas de ces connoiſſances; ils philoſophoient auſſi ſur l'ame & ſur les autres natures intelligentes; mais le détail de leurs opinions ſur ces objets exige des diſcuſſions qui rendroient ce Mémoire trop long & trop ennuyeux.

(l) II. Petr. III, 7. *Cæli autem qui nunc ſunt & terra eodem verbo repoſiti ſunt igni reſervati in diem judicii.*



CINQUIÈME MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENS PHILOSOPHES DE L'INDE;

Suite de l'exposé de la Doctrine des anciens Philosophes de l'Inde, & de la comparaison de cette Doctrine avec celle des Philosophes des autres pays.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 14 Déc. 1762.

I. La Providence admise par les Philosophes de l'Inde.

LES Sages de l'Inde, qui croyoient que Dieu avoit formé ce monde visible, pensoient aussi qu'il le conduisoit & qu'il le gouvernoit selon les loix de sa sagesse; Mégasthène, dans Strabon *(a)*, rend témoignage de leur orthodoxie sur ce dogme; cette doctrine s'est perpétuée dans ce pays: « Vous êtes, disent les Indiens s'adressant à Dieu dans l'*Ezour Vedam*, « le sauveur, le père & le maître du monde; vous voyez tout, vous connoissez tout, vous gouvernez tout. » La Providence qu'ils admettent ne se borne point au cours ordinaire de la Nature, elle s'étend à sa portion la plus noble, c'est-à-dire à l'homme; ils sont persuadés que Dieu l'aime, qu'il prend soin de lui, qu'il veut le conduire au bonheur & le lui procurer. Les fables mêmes de leur théologie populaire ne présentent que cette vérité; c'est parce que Dieu veille sur les hommes, & qu'il s'intéresse à eux, que *Wischnou* s'est manifesté tant de fois, & qu'il a paru dans l'Inde sous différentes formes.

Ezour Ved. l. VI, c. 1.

La Croz. hist. du Christian. des Ind.

II. Ce dogme fait partie de l'ancienne tradition du genre humain.

Ce sentiment de la Providence est, chez les Indiens, un reste des premières instructions données au genre humain; car, selon l'observation de Plutarque *(b)*, la doctrine qui

(a) Strab. XV, pag. 490. Ὅτι διοικῶν αὐτὸν (κόσμον) καὶ ποιῶν θεὸς δι' ὅλου πεφοίτηκεν αὐτοῦ.

(b) Plut. de Isid. & Osirid. Παμπάλαιος αὕτη κάτεισιν ἐκ θεολόγων καὶ νομοθετῶν εἴς τε ποιητὰς καὶ φιλοσόφους δόξα τὴν ἀρχὴν ἀδέσποτον ἔχουσα, τὴν δὲ πίστιν ἰσχυρὰν καὶ δυσεξάλειπτον, οὐκ ἐν λόγοις μόνον, οὐδ' ἐν φήμαις, ἀλλὰ ἔν τε τελέταις, ἔν τε θυσίαις καὶ βαρβάροις καὶ

enseigne que les choses de ce monde ne sont point abandonnées au hasard, & qu'elles ne dépendent point d'une fortune aveugle, mais qu'elles sont conduites & gouvernées par une Nature intelligente; cette doctrine, dis-je, admise par tous les Théologiens & par tous les Législateurs, crue fermement de tous, professée généralement, attestée par tous les actes de religion, inculquée dans tous les mystères, non-seulement chez les Grecs, mais aussi chez les Barbares, est si ancienne dans le monde que l'auteur en est inconnu. « C'est, dit aussi Platon *(c)*, » une tradition ancienne, que Dieu a dans sa disposition le commencement, le milieu & la fin de toutes choses. » L'auteur du livre *du Monde*, qu'on a cru long-temps être Aristote *(d)*, met, de même, au nombre des vérités anciennes, transmises de main en main depuis le commencement jusqu'à nous, que Dieu a formé cet Univers, qu'aucun des êtres qui le composent ne pourroit subsister s'il étoit abandonné à lui-même, & que chacun a besoin du secours & du soutien de celui à qui il doit l'existence.

III. Preuves de son antiquité.

La preuve de l'antiquité de cette tradition, c'est qu'elle a toujours été répandue dans tout le genre humain, & qu'il n'est point de peuple, même parmi ceux à qui l'on a donné le nom de *barbares*, qui ne l'ait admise : « Qui ne louera, dit » Élien *(e)*, la sagesse des Barbares? aucun d'eux n'a nié l'existence » des Dieux, ni leur providence; tous, l'Indien, le Celte, » l'Égyptien, ont été persuadés qu'il y avoit des Dieux, & qu'ils prenoient soin de nous. » Aux peuples nommés par Élien, on peut ajouter les Chaldéens, qui enseignoient non-seulement

Diodor. Sic. I.

Ἕλλησι πολλαχοῦ περιφερομένην, ὡς οὔτ' αἰτίαν καὶ ἄλογον καὶ ἀκυβέρνητον αἰωρεῖται πως αὐτομάτως τὸ πᾶν.

(c) Plat. de Leg. IV. Ὁ μὲν δὴ θεός, ὥσπερ καὶ ὁ παλαιὸς λόγος, ἀρχήν τε καὶ τελευτὴν καὶ μέσα τῶν ὄντων ἁπάντων ἔχων εὐθείαν περαίνει κατὰ φύσιν περιπορευόμενος.

(d) De Mund. c. 6. Ἀρχαῖος μὲν οὖν τις λόγος καὶ πάτριός ἐστι πᾶσιν ἀνθρώποις, ὡς ἐκ τοῦ θεοῦ τὰ πάντα καὶ διὰ θεοῦ ἡμῖν συνέστηκεν· οὐδεμία δὲ φύσις αὐτὴ καθ' ἑαυτὴν αὐτάρκης ἐρημωθεῖσα τῆς ἐκ τούτου σωτηρίας.

(e) Ælian. Var. hist. II, 31. Καὶ τίς οὐκ ἂν ἐπῄνεσε τὴν τῶν βαρβάρων σοφίαν; εἴγε μηδεὶς αὐτῶν εἰς ἀθεότητα ἐξέπεσε, μήτε ἀμφιβάλλουσι περὶ θεῶν, ἆρά γε εἰσίν, ἢ οὐκ εἰσί, καὶ ἆρα ἡμῶν φροντίζουσιν, ἢ οὔ... Ἰνδὸς... Κελτὸς... Αἰγύπτιος λέγουσι... καὶ θεοὺς εἶναι, καὶ προνοεῖν ἡμῶν.

que

que l'ordre & l'arrangement du monde venoient d'une intelligence divine, mais encore que tout ce qui arrivoit dans les cieux & sur la terre, étoit l'effet non d'un mouvement fortuit ou nécessaire, mais de la sagesse & de la puissance des Dieux. Les Perses, aussi voisins de l'Inde, admettoient pareillement le dogme de la Providence.

IV. Le nom de *Fortune*, donné au souverain Etre, par les Perses, n'exclut point la Providence.

Ces derniers néanmoins, en parlant de Dieu, se servoient d'une expression qui sembloit détruire cet attribut du Souverain être; car, si nous en croyons Théodore de Mopsueste *(f)*, ils donnoient à *Zarouan* ou *Hazarouan*, le principe de toutes choses, le nom de *Fortune*, Τύχη. Tollius, frappé de cette contradiction apparente, a cru que ce terme s'étoit glissé par erreur dans le texte de Photius, qui nous a donné l'extrait de l'ouvrage de Théodore, & il lui a substitué celui d'αὐγὴ, *lumière*, *splendeur*, qui étoit un des noms que l'Être suprême portoit chez les Perses; mais cet habile critique n'a point fait attention que les plus zélés partisans de la Providence n'ont point fait difficulté d'employer cette expression, qui dans leur bouche ne désignoit point un hasard aveugle, mais l'influence de la Providence sur les choses contingentes: convaincus que rien n'arrive dans le monde sans l'ordre ou sans la permission du Souverain modérateur, que les plus petites choses comme les plus grandes sont soumises à sa providence, ils s'exprimoient ainsi pour inculquer que ce que l'on a coutume de regarder comme l'effet du hasard, est conduit & réglé par l'ordre du Souverain être.

Toll. Insig. itin. ital. p. 136.

V. Les noms de *Fortune* & de *Destin*, étoient compatibles avec l'idée de la Providence, dans la doctrine de Pythagore.

Pythagore, qui avoit puisé sa doctrine chez les Indiens & chez les Chaldéens, & qui avoit appris d'eux que la Providence de Dieu s'étend à tout, disoit néanmoins *(g)* « que ce monde sublunaire étoit régi & gouverné par quatre causes, « Dieu, le destin, notre propre choix, ou notre conseil, & la « fortune, κατὰ τυχήν. » Platon enseignoit de même *(h)* « que Dieu

(f) Ap. Phot. cod. 81, p. 199. Ζαρυὰμ, ὃν ἀρχηγὸν πάντων εἰσάγει, ὃν καὶ τύχην καλεῖ.

(g) Anon. de vit. Pyth. p. 60. Τὰ δὲ κατὰ σελήνην τέταρτον αἰτίας· κατὰ θεὸν, καθ' εἱμαρμένην, κατὰ προαίρεσιν ἡμετέραν, κατὰ τυχήν.

(h) Plat. de Leg. IV. Ὡς θεὸς μὲν πάντα, καὶ μετὰ θεοῦ τύχη καὶ καιρὸς τὰ ἀνθρώπινα διακυβερνῶσι ξύμπαντα.

» conduisoit tout, & que la fortune & l'occasion, τύχη καὶ καιρὸς, gouvernoient avec lui les choses humaines; » mais ces causes se réduisoient à la même & n'étoient que différens noms, par lesquels on exprimoit l'action du Souverain être. Nous l'apprenons de Plutarque, qui, dans son traité de la lecture & de l'intelligence des Poëtes, nous avertit *(i)* « que par le » nom de Jupiter, ils entendent quelquefois Dieu, quelquefois la fortune, & souvent le destin. » Jupiter, ou Dieu, n'étoit ainsi désigné que parce que ces différens noms exprimoient ses diverses manières d'agir ici bas.

VI.
Et dans celle de plusieurs autres Philosophes.

Il y a plus: quoique les noms de fortune & de destin semblent présenter des idées fort différentes, plusieurs Philosophes prétendoient que la fortune étoit comprise dans le destin; c'est encore Plutarque qui nous en fournit la preuve. Cet auteur demande *(k)* qu'on lui accorde cette proposition: « Le destin renferme tout, les choses humaines, les terrestres & les célestes; » puis entrant dans un plus grand détail, il dit *(l)*, « que sous le destin sont compris le contingent, le pos- » sible, les choses qui sont de notre propre choix & en notre » pouvoir, la fortune & ce qu'on appelle *le hasard*, les accidens & tout ce dont on dit qu'il peut être ou ne pas être; » & il en tire cette conséquence que quoiqu'on donne à Dieu le nom de *destin* ou de *fortune*, on ne peut & l'on ne doit point dire *(m)* que tout arrive par une fatale nécessité, ni que tout soit l'effet *(n)* d'un hasard aveugle. La raison qu'il en donne & que répète Hiéroclès, philosophe Platonicien, dont Photius nous a donné l'extrait, c'est que l'intelligence qui

(i) Plut. de aud. Poët. Εἰδέναι δεῖ καὶ μνημονεύειν ὅτι καὶ τῷ τοῦ Διὸς καὶ Ζηνὸς ὀνόματι ποτὲ μὲν θεὸν, ποτὲ δὲ τὴν τύχην, πολλάκις δὲ τὴν εἱμαρμένην προσαγορεύουσι.

(k) Idem, de Fato. Εἰ μὲν οὖν ἐν τῇ εἱμαρμένῃ πάντα περιέχεσθαι δηλοῖ συγχωρητέον εἶναι ἀληθὲς· εἴτε ὅσα περὶ ἀνθρώπους, εἴτε περὶ γῆν, εἴτε κατ' οὐρανὸν γινόμενα βούλεταί τις ἐν τῇ εἱμαρμένῃ τίθεσθαι.

(l) Id. ibid. Καὶ τὰ μὲν ἐντὸς τῆς εἱμαρμένης τοιαῦτα, τὸ δὲ ἐνδεχόμενον καὶ δυνατὸν, ἥτε προαίρεσις, καὶ τὸ ἐφ' ἡμῖν. ἥτε τύχη καὶ τὸ αὐτόματον, τάτε περικείμενα αὐτοῖς, ὧν καὶ τὸ τάχα καὶ τὸ ἴσως.

(m) Id. ibid. Ἡ μὲν γὰρ εἱμαρμένη πάντα περιέχει, καθάπερ καὶ δοκεῖ, τὰ δὲ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γενήσεται.

(n) Hierocl. ap. Phot. cod. 251. Ἀλλ' οὐδὲ πάντα ἀνεῖσθαι ταῖς ἀλόγαις καὶ ἀνεπικρίτοις φοραῖς.

préside à tout *(o)*, que Dieu, qui est la cause de toutes choses, conduit & meut chaque être conformément à sa nature, c'est-à-dire, les êtres libres, librement, & ceux qui sont destitués d'intelligence, nécessairement: par rapport aux premiers, le destin n'étoit autre chose que la prescience, qui n'imposoit aucune nécessité; à l'égard des seconds c'étoient les loix immuables que Dieu s'étoit prescrites pour l'administration de l'Univers. Les peines & les récompenses que Dieu distribue selon le mérite ou le démérite des êtres libres étoient regardées comme une suite de ces loix immuables: *(p)* elles étoient par conséquent attribuées au destin, & les actions libres en étoient l'occasion. Par la fortune, le hasard ou les accidens, ces Philosophes entendoient tout ce qui arrivoit dans les choses entreprises par notre propre choix, & que nous n'avions pu prévoir: *(q)* « telle étoit, disoient-ils, la découverte d'un trésor faite par un homme qui allant dans son champ n'avoit point eu d'autre dessein que d'y faire un trou pour planter un arbre ». Ceux des Philosophes qui raisonnoient ainsi étoient persuadés que sous le destin & sous la fortune l'homme n'en étoit pas moins un être moral, capable de se déterminer au bien & au mal par sa propre volonté, & comptable à Dieu de l'usage de sa liberté; c'étoit aussi la manière de penser des Indiens: persuadés que tout étoit soumis à l'administration de la Providence, & adressant à Dieu leurs vœux

(o) Hierocl. ap. Phot. cod. 251. Πάντων τε βασιλεύειν τὸν ποιητὴν αὐτῶν θεὸν, καὶ πατέρα, καὶ ταύτην τὴν πατρονομικὴν βασιλείαν αὐτοῦ πρόνοιαν εἶναι τὴν ἑκάστῳ γένει τὰ προσήκοντα νομοθετοῦσαν.

Plut. de Fato. Τὰ δὲ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γενήσεται, ἀλλ' ἕκαστον αὐτῶν οἷον καὶ πέφυκεν εἶναι.

(p) Hierocl. ap. Phot. cod. 251. Ἥ τε γὰρ τῆς πρὸς ἀξίαν ὑπόθεσις πάντως εἰσάγει τὴν πρόνοιαν, καὶ τὴν ἀπ' αὐτῆς εἱμαρμένην καὶ ἡ προνοητικὴ κρίσις δίκῃ καὶ νόμῳ τὰ ἀνθρώπεια ταττοῦσα, τοῦ αὐτεξουσίου ἡμῶν καὶ προαιρετικῆς ἀρχῆς δεῖται, ὥστε μέρος ἐστὶ τῆς ὅλης προνοίας ἡ εἱμαρμένη, τὸ πρὸς τὰς ἀνθρωπίνας ψυχὰς δικαστικῶς ἁρμοζόμενον, ἀνθρωπίνων δὲ ψυχῶν ἐνέργεια καὶ ἡ αὐτοκίνητος προαίρεσις, καὶ τὸ λεγόμενον ἐφ' ἡμῖν, ὃ δὴ τοῖς θείοις δικασταῖς ὑπόθεσις εὔλογος γίνεται τῆς ἀνίσου διανομῆς.

(q) Plut. de Fato. Τὸ μέν τοι κατὰ συμβεβηκὸς ὅταν μὴ μόνον ἐν τοῖς ἕνεκά του γίγνηται, ἀλλὰ καὶ ἐν οἷς ἡ προαίρεσις, τότε δὴ καὶ ἀπὸ τύχης προσαγορεύεται, οἷον τὸ εὑρεῖν χρυσίον σκάπτοντα ἵνα φυτεύσῃ.... διὸ καὶ ἀπροσόπτον αἰτίαν καὶ ἄδηλον ἀνθρωπίνῳ λογισμῷ τὴν τύχην ἀποδοῦναι τῶν παλαιῶν ἔνιοι.

& leurs prières, pour obtenir tout ce qui leur étoit néceſſaire, ils ſe croyoient libres pour le bien & pour le mal; & par une ſuite de cette perſuaſion, ils ne doutoient point que Dieu ne leur demandât compte de tout ce qu'ils feroient, & qu'il ne les punît ou ne les récompensât pendant cette vie & même après leur mort de leurs bonnes ou de leurs mauvaiſes actions.

VII. Épicure eſt le premier qui ait combattu publiquement le dogme de la Providence.

L'Univers jouiſſoit tranquillement de la poſſeſſion de ce dogme de la Providence, que les Poëtes, qui furent les premiers Théologiens du monde payen, avoient tranſmis, dont les Légiſlateurs avoient fait la principale baſe de leurs loix, & que les Philoſophes avoient confirmé par différentes eſpèces de preuves, lorſqu'Épicure, qui ouvrit ſon école environ trois cents ans avant notre ère vulgaire, entreprit de l'y troubler. Ce Philoſophe fut le premier qui enſeigna publiquement que les Dieux ne prenoient aucun ſoin des choſes d'ici bas; & le ſophiſte Himérius *(r)* auroit voulu qu'on l'eût puni d'une manière exemplaire, pour avoir oſé avancer un blaſphème inconnu à tous ceux qui l'avoient précédé.

VIII. Juſtification de l'auteur du livre *du Monde*, ſur la Providence.

[a] *Apud Euſeb. Præpar. Evang. XV, 5.*

Plutarque *(ſ)*, le philoſophe Platonicien Atticus[a], & après eux pluſieurs Pères de l'Égliſe, ont accuſé de la même erreur Ariſtote, plus ancien qu'Épicure de quelques années; mais le fondement de cette accuſation ne ſe trouve dans aucun des ouvrages de ce Philoſophe qui ſont parvenus juſqu'à nous; on croit l'apercevoir dans le Traité du monde: ce livre ancien, puiſqu'il a été traduit par Apulée, n'eſt point, au jugement des critiques, l'ouvrage d'Ariſtote, & Diogène Laërce ne l'a point compris dans la liſte des écrits de ce Philoſophe; d'ailleurs l'auteur de ce traité, quel qu'il ſoit, n'a point établi ce dogme impie. Outre le texte que j'en ai déjà cité, on y lit *(t)* « que

(r) Apud Phot. cod. 243, pag. 1085. Μηδὲ ῥυέσθω τιμωρείας Ἐπίκουρος.

(ſ) Plut. de plac. Phil. II, 3. Ἀριστοτέλης οὔτ' ἔμψυχον ὅλον δι' ὅλων οὔτε μὴν αἰσθητικὸν, οὔτε λογικὸν, οὔτε νοερὸν, οὔτε προνοίᾳ διοικούμενον· τὰ μὲν οὐράνια τούτων ἁπάντων κοινωνεῖν· (σφαίρας γὰρ περιέχειν ἐμψύχους καὶ ζωτικάς) τὰ δὲ περίγεια μηδενὸς αὐτῶν.

(t) De Mundo, c. 6. Καθόλου δὲ ὅπερ ἐν νηῒ κυβερνήτης, ἐν ἅρματι δὲ ἡνίοχος, ἐν χορῷ δὲ κορυφαῖος, ἐν πόλει δὲ νόμος, ἐν στρατοπέδῳ δὲ ἡγεμών, τοῦτο

Dieu eſt dans le monde ce qu'un pilote eſt dans un vaiſſeau, ce « qu'un cocher eſt ſur un char, la loi dans une ville, & un « Général dans une armée ; » il n'admet d'autre différence, ſinon que ceux auxquels il a comparé Dieu ne font rien ſans peine, ſans inquiétude ni ſans fatigue, au lieu que le Souverain être agit avec une facilité admirable, & que ſans ſe fatiguer il meut chaque choſe comme il lui plaît, & la dirige où il veut. Ce qui a pu tromper ceux qui ſe ſont ſervis de ce livre pour accuſer Ariſtote d'avoir nié la Providence, c'eſt qu'on y lit *(u)* « que Dieu, ſemblable à un grand Prince, ne fait point tout par lui-même, qu'il a des miniſtres au-deſſous de lui, auxquels « il a donné le gouvernement des choſes d'ici-bas; que comme « un Monarque qui ſans ſortir de ſon palais fait mouvoir & agir « tous ſes Officiers, depuis le premier juſqu'au dernier dans toute « l'étendue de ſes États, Dieu réſidant dans le Ciel, qu'il ne quitte « point, fait mouvoir & agir ceux auxquels il a confié le gou- « vernement de ce monde; mais comme c'eſt lui qui donne le « mouvement *(x)* à ces cauſes ſecondes, & qu'elles n'agiſſent « que par ſes ordres & en vertu de l'impreſſion qu'elles ont reçue « de lui, c'eſt à lui qu'il faut attribuer leur action. »

IX. La Providence, ſuivant les Anciens, n'étoit point immédiate.

Cette manière d'expliquer la Providence ne la détruit point, laiſſant à Dieu la ſurintendance des choſes d'ici-bas; elle ne fait que lui donner des Miniſtres par leſquels il agit, & rendre ſon adminiſtration médiate. Cette Providence médiate étoit celle qui étoit admiſe dans l'école de Pythagore, comme on le voit dans Ocellus, antérieur à Platon & à Ariſtote. Ce Philoſophe partageoit le monde en deux: la partie ſupérieure dans laquelle il plaçoit les Dieux, qui renfermoit le Ciel & tout ce qui eſt au-deſſus de la Lune, où tout ſe fait toujours de la même

θεὸς ἐν κόσμῳ· πλὴν καθ᾽ ὅσον, τοῖς μὲν καματηρόν τε ἄρχειν, πολυκίνητόν τε καὶ πολυμέριμνον· τῷ δὲ ἄλυπον ἄπονόν τε καὶ πάσης κεχωρισμένον σωματικῆς ἀσθενείας· ἐν ἀκινήτῳ γὰρ ἱδρυμένος πάντα κινεῖ καὶ περιάγει ὅπου βούλεται, καὶ ὅπως, ἐν διαφόροις τε ἰδέαις καὶ φύσεσι.

(u) De Mundo, c. 6. Ὥσπερ εἴπερ ἄσεμνον ἦν αὐτῷ αὐτὸν δοκεῖν Ξέρξην αὐτουργεῖν ἅπαντα καὶ διατελεῖν ἃ βούλοιτο, καὶ ἐφιστάμενον διοικεῖν, πολὺ μᾶλλον ἀπρεπὲς ἂν εἴη θεῷ.

(x) Ibid. Τὰ γὰρ πάθη καὶ τὰ δι᾽ ἀέρος ἅπαντα, καὶ τὰ ἐπὶ γῆς καὶ τὰ ἐν ὕδατι λέγοιτ᾽ ἂν ὄντως ἔργα εἶναι τοῦ τὸν κόσμον ἔχοντος.

manière, & la partie inférieure ou ſublunaire le ſiége des mutations, où les choſes ſont abandonnées à la guerre que ſe ſont les élémens. « Les Parques, diſoit Ocellus *(y)*, ſéparent » elles-mêmes du reſte de ce monde ſa partie impaſſible & » exempte de mutation, en ſorte que le lieu où la Lune fait » ſon cours eſt comme un iſthme entre la région de l'immortalité » & celle des mutations & des générations. La Lune, avec » tout l'eſpace qui eſt au-deſſus d'elle, eſt la région où les Dieux » règnent; l'eſpace inférieur à la Lune eſt le pays de la diſ- » corde & de la Nature; c'eſt-là que s'opèrent les mutations, » où la Nature détruit ce qu'elle a fait, & refait ce qu'elle a détruit; » mais ce Philoſophe ne ſouſtrayoit point ce monde ſublunaire à l'inſpection ni à l'action de la Providence; il croyoit qu'il étoit entretenu par l'harmonie *(z)*, & faiſoit Dieu auteur de cette harmonie: « ce qui y donne le mouvement » & qui gouverne, ajoutoit-il, eſt divin, raiſonnable & doué d'intelligence. » Onatus, inſtruit à la même école qu'Ocellus, donnoit le gouvernement de ce monde ſublunaire à des Dieux inférieurs, qui n'agiſſoient que par les ordres du Dieu ſuprême leur auteur *(a)*. Ces Dieux ſubalternes étoient, à l'égard de celui dont ils tenoient leur exiſtence, ce que ceux qui forment un chœur ſont à l'égard de celui qui y préſide, ce que ſont des ſoldats par rapport à leur Capitaine, & des cavaliers envers celui qui eſt à leur tête. Les uns & les autres ne font que ſuivre leurs chefs, de même ces Dieux dépendans du premier n'agiſſent que par les ordres qu'ils reçoivent de lui. Platon

(y) Ocell. Luc. de Univ. c. 2. Αἱ δὲ μοῖραι αὐταὶ διορίζουσι καὶ τέμνουσι τόπε ἀπαθὲς μέρος τοῦ κόσμου καὶ τὸ ἀκίνητον· Ἰσθμός γάρ ἐστιν ἀθανασίας καὶ γενέσεως ὁ περὶ τὴν σελήνην δρόμος· τὸ μὲν ἄνωθεν ὑπὲρ ταύτης πᾶν, καὶ τὸ ἐπ' αὐτὴν κατέχει γένος· τὸ δὲ ὑποκάτω σελήνης νείκους καὶ φύσεως· τὸ μὲν γάρ ἐστιν ἐν αὐτῇ διαλλάγη γεγονότων, τὸ δὲ γένεσις ἀπογεγονότων.

(z) Id. ap. Stob. Ecl. Phyſ. 1, 16. Συνέχει ..... τὸν κόσμον ἁρμονία, ταύτας δὲ αἴτιος ὁ θεός ... καὶ τὸ μὲν θεῖον καὶ λόγον ἔχον, καὶ ἔμφρον, τὸ δὲ γενατὸν καὶ ἄλογον, καὶ τὸ μετάβολον.

(a) Ibid. c. 3. Ὄνατος ὁ Πυθαγόρειος ἐπεμνήσθη τοῦτε δημιουργοῦ καὶ τῶν ἑπομένων τούτω θεῶν λέγων οὕτως· τοὶ δ' ἄλλοι θεοὶ ποτὶ καὶ πρᾶτον θεὸν καὶ νοατὸν οὕτως ἔχοντι, ὥσπερ χορευταὶ ποτὶ κορυφαῖον καὶ στρατιῶται ποτὶ στραταγόν, καὶ λοχῖται καὶ ἐντεταγμένοι ποτὶ τὸν ταξιάρχαν, καὶ λοχαγέταν ἔχοντι φύσιν ἕπεσθαι καὶ ἀποκολουθεῖν τῷ καλῶς καθηγεμένῳ.

s'expliqua de même dans la ſuite ; il attribua le gouvernement du monde ſublunaire *(b)*, le théatre des générations à des Dieux, qui, ſemblables à des ſoldats commandés par un Général n'ont autre choſe à faire que de ſe conformer aux ordres qui leur ſont intimés, & de les exécuter dans le temps & de la manière qu'il leur eſt preſcrit.

X.
Les Philoſophes de l'Inde, croyoient que Dieu agiſſoit par le miniſtère de quelques Intelligences.

C'eſt aujourd'hui la manière de penſer des Indiens ; ils ſubordonnent au premier être un grand nombre d'intelligences ſpirituelles comme lui, mais ſoumiſes à ſon pouvoir & tenant de lui leur exiſtence. Dieu, ſelon leur Théologie[a], habite une lumière inacceſſible, de laquelle il ne ſort jamais. Infiniment élevé au-deſſus de ce monde, il ne s'occupe point des choſes inférieures ; il en a confié le ſoin à quelques-unes des intelligences émanées de lui. La première partie de leur *Vedam* traite fort au long de ces intelligences, & la ſeconde de celles auxquelles Dieu a particulièrement donné l'empire ſur toutes les choſes qui exiſtent, avec le pouvoir de les mouvoir & de les régir. Parmi ces gouverneurs ou régiſſeurs, il y en a cinq principaux, auxquels Dieu a inſpiré un vif deſir de remplir fidèlement les offices dont il les a chargés ; le premier a reçu l'ordre de gouverner le premier Ciel ; le ſecond préſide à la région du feu ; le troiſième domine ſur l'air ; le quatrième a pour partage l'adminiſtration de l'eau, & le cinquième eſt prépoſé à la terre. Les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan, qui reconnoiſſent un Dieu ſuprême, formateur du ciel & de la terre, qui gouverne l'un & l'autre, penſent auſſi que ce ſouverain Dieu envoie d'autres Dieux ſur la terre pour exécuter ſes ordres.

[a] *Couto. Dec. V, lib. VI, c. 4. Abr. Rog. pag. p. 158.*

Id. ibid. c. 3.

Rob. Knok ; relat. de l'île de Ceyl. part. IV, ch. 3.

XI.
Les Chinois ont la même idée.

La même idée ſe trouve chez les Chinois : outre le ſouverain *Chang-ti*, qui gouverne tout le Ciel, ils en admettent cinq autres qui préſident aux cinq ſaiſons de l'année, qui ſont le printemps, l'été, la ſaiſon moyenne, l'automne & l'hiver ; ils ſont auſſi prépoſés aux cinq élémens, le bois, le feu, la terre,

M. Viſdelou, not. manuſc. ſur l'Y-king.

(b) Ibid. cap. 1. Τὰ δέ φησι (Πλάτων) περὶ τ̃ μεγάλȣ Διός . . . . ἔφη γῦν ἐπειδὰν τῇ ἐκείνȣ ϖρονοίᾳ τὰς ϛρατιώτας θεὺς, οἱ τ̃ δὲ πολέμȣ τῆς γενέσεως ϛρατηγῦντι.

le métal & l'eau. Les Chinois leur offroient autrefois des sacrifices, dont l'usage fut supprimé par la dynastie des *Mim*, qui commença en 1369; rétablis depuis, ils ont été totalement abolis par les *Tçim*, qui montèrent sur le trône en 1645.

XII. Ancienneté de cette doctrine dans l'Inde.

Cette doctrine présente des Indiens n'est point nouvelle chez eux. Au temps de Philostrate, c'est-à-dire, vers la fin du second siècle de l'Église, ils disoient *(c)* que ce monde étoit gouverné non par une seule main, mais par une multitude innombrable; ils le comparoient à un vaisseau d'une grandeur immense: ce vaisseau, pour faire sa course, avoit besoin non-seulement d'un Capitaine, à qui l'âge & l'expérience donnassent de l'autorité, mais aussi de plusieurs autres subalternes. Des Pilotes expérimentés placés à la proue pour diriger ses mouvemens lui étoient aussi nécessaires; il lui falloit encore quantité de matelots pour monter au mât, arranger ses voiles & faire la manœuvre. De même, Dieu tient le premier rang dans l'administration de ce monde, le second est attribué aux Dieux, qui gouvernent chacun la partie qui est confiée à leurs soins; il y en a pour la mer, pour les fleuves & les fontaines, pour la terre & pour ce qui est au-dessous d'elle. Quoique Philostrate soit le seul, que je sache, qui nous ait exposé ce dogme des Indiens, & que les Auteurs qui ont écrit avant lui n'en aient fait aucune mention, nous pouvons néanmoins assurer qu'il remonte à la plus haute antiquité; car cette doctrine étoit celle de tout l'Orient. Les Chaldéens admettoient différentes espèces de génies inférieurs à Dieu, qui étoient ses ministres dans le gouvernement du monde. Les Perses disoient de même que Dieu ne sortoit point du séjour de sa gloire, qu'il se contentoit d'ordonner, & qu'il ne faisoit rien

Ap. Hyd. de relig. vet. Pers. p. 163.

(c) Philostr. vit. Apoll. III, 11. Ποιμαίνεται δὲ χειρὶ οὐ μιᾷ τὸ δὲ ζῷον ἀλλὰ πολλαῖς τε καὶ ἀρρήτοις αἷς χρῆται.... πολλοὶ μὲν κυβερνῆται τῆς νεὼς ταύτης ὑπὸ τῷ πρεσβυτάτῳ τε καὶ σοφωτάτῳ πλέουσι, πολλοὶ δὲ κατὰ πρῷραν ἄρχοντες ἀελσοί τε καὶ δεξιοὶ ναῦται, καὶ πρὸς ἱστία πηδῶντες... τὴν μὲν γὰρ δὴ πρεσβυτάτην καὶ τελεωτάτην ἕδραν ἀποδοτέον θεῷ γεννητορι τοῦδε τοῦ ζῴου· τὴν δ' ὑπ' ἐκείνῃ θεοῖς, οἳ τὰ μέρη αὐτοῦ κυβερνῶσι· καὶ τῶν τε ποιητῶν ἀποδεχόμεθα, ἐπειδὰν μὲν πολλοὺς δὲ ἐν τῇ θαλάττῃ, πολλοὺς δὲ ἐν πηγαῖς τε καὶ νάμασι, πολλοὺς δὲ καὶ περὶ γῆν, εἶναι δὲ καὶ ὑπὸ γῆν τινὰς λέγουσι.

rien par lui-même; les uns & les autres donnoient aux principales de ces intelligences des noms particuliers; & si nous en croyons les auteurs du Thalmud de Jérusalem, ce fut d'eux que les Juifs apprirent les noms des Anges. En effet, quoique dans les livres antérieurs à la captivité, il soit souvent parlé d'Anges envoyés pour quelques commissions particulières, aucun n'y est nommé; ces noms ne paroissent que dans ceux qui ont été écrits depuis. Tobie nous a donné le nom de Raphaël, & Daniel ceux de Michel & de Gabriel, qui sont les mêmes noms par lesquels les Chaldéens & les Perses désignoient quelques-unes de ces intelligences, auxquelles ils croyoient que Dieu avoit donné l'administration de ce monde.

Thalm. Hierosf. cap. Rosch Haschana.

Tob. III, 25; XI, 14.
Dan. VIII, 16; IX, 21.

XIII.
Elle n'a point révolté quelques Pères de l'Église.

Cette pensée, que Dieu a chargé du soin des choses d'ici-bas des intelligences particulières, n'a point révolté les Pères de l'Église; elle a même été adoptée par quelques-uns d'entre eux. S.t Justin, Martyr, dans sa seconde apologie adressée au Sénat de Rome *(d)*, « dit que Dieu, qui a créé l'Univers, après avoir soumis à l'homme toutes les choses de la terre, après « avoir disposé les élémens célestes, c'est-à-dire, le Soleil, la Lune « & les autres Astres, pour la production des fruits & l'arran- « gement des saisons, a donné le soin des hommes & de tout ce « qui est sous le Ciel à des Anges qu'il a chargés d'y veiller. » Athénagore, dans celle qu'il présenta à l'empereur Marc Aurèle, lui dit *(e)* « que les Chrétiens reconnoissoient une multitude d'Anges & de Ministres que Dieu le créateur du « monde avoit distribués pour présider aux Astres, aux Cieux, « au monde & à tout ce qu'il contient. » Ces Pères pouvoient se croire autorisés à penser & à s'exprimer ainsi, sur ce qu'ils avoient lû dans l'épitre aux Hébreux, « que Dieu fait des esprits

(d) Just. Apol. II, n. 5. Ὁ θεὸς τὸν πάντα κόσμον ποιήσας, καὶ τὰ ἐπίγεια ἀνθρώποις ὑποτάξας, καὶ τὰ οὐράνια στοιχεῖα εἰς αὔξησιν καρπῶν καὶ ὡρῶν μεταβολὰς κοσμήσας, καὶ θεῖον τούτοις νόμον τάξας, ἃ καὶ αὐτὰ δι' ἀνθρώπους φαίνεται πεποιηκώς, τὴν μὲν τῶν ἀνθρώπων καὶ τῶν ὑπὸ τὸν οὐρανὸν πρόνοιαν ἀγγέλοις, οὓς ἐπὶ τούτοις ἔταξε, παρέδωκεν.

(e) Athenag. Leg. pro Chr. n. 10. Ἀλλὰ καὶ πλῆθος ἀγγέλων καὶ λειτουργῶν φαμεν, οὓς ὁ ποιητὴς καὶ δημιουργὸς κόσμου θεὸς διὰ τοῦ παρ' αὐτοῦ λόγου διένειμε καὶ διέταξε περί τε τὰ στοιχεῖα εἶναι, καὶ τοὺς οὐρανοὺς, καὶ τὸν κόσμον, καὶ τὰ ἐν αὐτῷ, καὶ τὴν τούτων εὐταξίαν.

» ſes Anges *(f)*, & des flammes de feu ſes Miniſtres, & que » les Anges ſont des eſprits *(g)* deſtinés pour ſervir, & envoyés » pour exercer leur miniſtère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du ſalut. »

XIV. Le nom de Dieux donné aux Intelligences, par les Indiens, en quel tems.

Le P. Bouch. 1.ere Lett. à M. l'é. d'Av.

Les Indiens donnoient à ces intelligences le titre de Dieux, mais ſans prétendre multiplier la Divinité; car ils ne les regardoient point comme des êtres ſouverains & indépendans, mais comme des êtres ſubalternes ſoumis au Souverain être, qui eſt également le père des Dieux & des hommes. « Ce grand » Dieu, diſent-ils encore aujourd'hui, eſt infiniment élevé au- » deſſus de tous les êtres, & cette diſtance infinie empêchant qu'il » n'ait commerce avec les créatures, il a produit les Dieux in- » férieurs, auxquels il a donné le pouvoir de créer, de conſerver & même de détruire le monde. » Les payens attaqués par les Pères dans les premiers ſiècles de l'Égliſe ſe diſculpèrent du polythéiſme de la même manière : « Nous n'adorons point, dirent- » ils *(h)*, pluſieurs Dieux, mais nous honorons pluſieurs miniſtres ſubordonnés à un ſeul grand Dieu. » Cette défenſe eût été recevable, ſi au nom ils n'euſſent point ajouté un culte qu'ils n'auroient dû rendre qu'à celui dont ils croyoient que ces intelligences étoient les miniſtres; car dans l'Écriture les Anges prennent quelquefois le nom de Dieu, & Jéſus-Chriſt a fait remarquer aux Juifs *(i)* que ce titre avoit été communiqué aux Princes & aux Magiſtrats, parce que dans leurs fonctions ils repréſentent Dieu, dont ils ſont les miniſtres. Synéſius, philoſophe Chrétien, fortement attaché au dogme de l'unité de Dieu ne s'eſt point fait un ſcrupule de l'appeler *(k)* le *Créateur des*

(f) Hebr. I, 7. *Qui facit Angelos ſuos ſpiritus & miniſtros ſuos flammam ignis.*

(g) Ibid. I, 14. *Nonne omnes ſunt adminiſtratorii ſpiritus in miniſterium miſſi propter eos qui hæreditatem capiunt ſalutis.*

(h) Oroſ. Hiſt. VI, I. *Unde etiam nunc pagani quos jam declarata veritas de contumaciâ magis quam de ignorantiâ convincit, cùm à nobis diſcutiuntur, non ſe plures Deos ſequi, ſed ſub uno Deo magno plures miniſtros venerari fatentur.*

(i) Joan. X, 34. *Nonne ſcriptum eſt in lege veſtrâ : quia ego dixi, Dii eſtis ! ſi ergò illos dixit Deos ad quos ſermo Dei factus eſt, & non poteſt ſolvi Scriptura.*

(k) Syneſ. Hymn. III, v. 166.

Ὀχετηγὲ θεῶν.

Verſ. 266. Αὐτουργὲ θεῶν.

Dieux; il n'a pas même exclu de ce titre les ames des Bienheureux, car parlant à la sienne, il lui dit *(l)* : « Montes, ne tardes point, laisse à la terre ce qui appartient à la terre, aussitôt « réunie à ton père, tu seras un Dieu. »

X V. Génération de ces Intelligences.

Les Savans, parmi les Indiens, disent que ces Dieux, auxquels plusieurs d'entre eux rendent un culte religieux, sont les enfans d'une femme[a], qu'ils appellent *Para-chatti*, c'est-à-dire, la *suprême puissance;* car *chatti* en Indien signifie la puissance, & *para* suprême & absolue. Les Chaldéens, au rapport de Clitarque & de Sotion dans Diogène-Laërce *(m)*, prétendoient que ces Dieux avoient été engendrés par le Dieu suprême. Dans la Théologie des Perses, selon le témoignage d'Hécatée, rapporté par le même auteur *(n)*, leurs Dieux avoient été aussi engendrés. Les Grecs, qui avoient emprunté des Orientaux la plus grande partie de leur Philosophie, s'exprimoient de même. Dieu dans leur langage étoit l'ouvrier ou le formateur des êtres matériels, mais il étoit le père des intelligences ou des êtres spirituels : « pourquoi, se demande Plutarque *(o)*, Platon a-t-il appelé le Dieu sou- « verain le père & l'ouvrier de tout? Dieu, répond-t-il à cette « question, n'a point engendré le corps, il n'a fait qu'arranger & « donner une forme à la matière qu'il a trouvée sous sa main ; « mais l'ame qui a de l'intelligence n'est point un ouvrage, « elle est une partie de Dieu; il ne l'a point faite, mais elle « provient de lui & en est une portion. »

[a] *Le P. Bouchet, Lett. à M. l'év. d'Avranches.*

X V I. Par cette génération, les Indiens entendoient une émanation de la première cause.

Cette génération doit s'entendre de l'émanation ; car ces Anciens, persuadés que rien ne se pouvoit faire de rien, ne

(l) Synes. Hymn. I, v. 131.

Ἀνάβαινε μηδὲ μέλλε,
Χθονὶ τὰ χθονὸς λιποῦσα·
Τάχα δὲ ἂν μιγεῖσα πατρὶ
Θεὸς ἐν θεῷ χορεύσεις.

(m) Diog. Laert. in Proœm. Κλείταρχος ἐν τῇ δεκάτῃ... τοὺς δὲ Μάγους... ἀποφαίνεσθαι περί τε οὐσίας θεῶν καὶ γενέσεως.

(n) Id. ibid. Ἑκαταῖος δὲ καὶ γεννητοὺς τοὺς θεοὺς εἶναι κατ' αὐτούς.

(o) Plut. Qu. Platon. Qu. 2. Τί δή ποτε τὸν ἀνωτάτω θεὸν πατέρα πάντων καὶ ποιητὴν προσεῖπεν, ... τὸ μὲν (σῶμα) οὐκ ἐγέννησεν ὁ θεός, ἀλλὰ τῆς ὕλης παρεσχημένης, ἥρμοσε καὶ συνέδησε... ἡ δὲ ψυχὴ νοῦ μετασχοῦσα καὶ λογισμοῦ καὶ ἁρμονίας, οὐκ ἔργον ἐστὶ τοῦ θεοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ μέρος, οὐδ' ὑπ' αὐτοῦ ἀλλ' ἀπ' αὐτοῦ καὶ ἐξ αὐτοῦ γέγονεν.

vouloient point que ces ſubſtances euſſent été créées ou produites du néant. Suivant leur ſyſtème, ces ſubſtances ſpirituelles ou intelligentes étoient émanées ou procédoient de la ſubſtance divine; quoiqu'ils ne doutaſſent point que la ſubſtance divine ne fût une, ſimple & indiviſible, ils ne faiſoient point difficulté de dire qu'elle produiſoit hors d'elle-même des ſubſtances penſantes, auxquelles on a donné, ſuivant les différentes langues, les noms de *proboles*, d'*émanations* & de *proceſſions*. Selon notre manière de philoſopher, tout ce qui émane de Dieu doit être Dieu, d'où il ſuivroit que les émanations diviſeroient & multiplieroient la divinité; c'eſt l'objection que Velleius l'Épicurien fait dans Cicéron contre le ſyſtème de Pythagore: « ſi, » dit-il, les ames ſont des émanations de la Nature divine, il faut » que cette nature ſoit diviſée en autant de parties qu'il y a d'ames. » Nous ajouterions aujourd'hui que tout ce qui émane de Dieu lui eſt conſubſtantiel, & nous en conclurions que les intelligences, & même nos ames, ſeroient Dieu; mais les Anciens ne raiſonnoient point ainſi: « dans tous les êtres vivans » & incorporels, diſoient-ils *(p)*, les proceſſions ſe font ſans » que les cauſes ou les ſources en ſouffrent aucune diminution; » ces ſources demeurent entières & conſtamment les mêmes; » elles ne ſe changent point dans la nature des choſes qui ſont au-deſſous d'elles. » La génération qui convient aux corps ne ſe fait que par quelque partie détachée de la ſubſtance corporelle, mais la proceſſion qui convient aux eſprits *(q)* n'apporte aucune diminution ni aucune altération à la cauſe; cette cauſe demeure en ſon entier, parce qu'elle ſe communique ſans ſe partager, & ce qui eſt ſeulement communiqué ne retranche rien de la cauſe qui le communique.

XVII. Comment les Indiens expliquoient cette émanation.

Pour expliquer leur penſée, ils avoient recours à différentes comparaiſons. « Les eſprits, diſoient-ils *(r)*, émanent de la

(p) Porphyr. Sent. 22. Ἐπὶ τῶν ζώων τῶν ἀσωμάτων αἱ πρόοδοι μενόντων τῶν προτέρων ἑδραίων καὶ βεβαίων γίνονται, καὶ οὐ φθειρόντων τι αὐτῶν εἰς τὴν τῶν ὑπ' αὐτὰ ὑπόστασιν, οὐδὲ μεταβαλλόντων.

(q) Tatian. cont. Gent. n. 5. Γέγονε (λόγος) δὲ κατὰ μερισμόν, οὐ κατὰ ἀποκοπήν· τὸ γὰρ ἀποτμηθὲν τοῦ πρώτου κεχώρισται· τὸ δὲ μερισθὲν .... οὐκ ἐνδεᾶ τὸν ὅθεν εἴληπται πεποίηκεν.

(r) Id. ibid. Ὥσπερ γὰρ καὶ ἀπὸ μιᾶς δᾳδὸς ἀνάπτεται μὲν πυρὰ πολλά, τῆς δὲ

divinité, comme les connoiſſances paſſent de l'entendement du « maître dans celui du diſciple, ſans que la ſcience du premier « ſoit aucunement diminuée : les eſprits, ajoutoient-ils, produiſent « des eſprits ſans diminution de leur ſubſtance, comme des idées « engendrent d'autres idées. » Mais la comparaiſon la plus familière étoit celle d'un flambleau qui en allume pluſieurs autres, ſans rien perdre de ſa lumière, & celle de la parole, qui, lorſqu'elle eſt entendue, tranſmet dans l'auditeur la raiſon de celui qui parle, ſans qu'il en ſoit aucunement privé. » Les Indiens, comme je l'ai déjà remarqué, emploient la comparaiſon de l'araignée, qui tire de ſon ſein le fil dont elle fait ſa toile, & celle de la lumière du Soleil qui ſe répand ſur différens vaſes remplis d'eau. Ces êtres émanés ainſi de Dieu ne lui deviennent point conſubſtantiels, puiſqu'ils ont une cauſe ou un principe, au lieu que Dieu n'en a point & qu'il ne peut en avoir ; ils ne ſont pas même égaux entr'eux, parce que leur père ne leur communique de ſes perfections que ce qu'il juge à propos & que ce qui leur convient.

Lett. édif. & curieuſ. 9.e rec. p. 10.

XVIII.
Nom donné par les Indiens au premier Être, principe des Intelligences.

Les anciens Indiens donnoient au premier être, la ſource de ces intelligences, un nom qui dans leur langue répondoit au mot hébreu אולם *Olam*, ſouvent employé dans l'Écriture pour déſigner un temps dont la meſure & la durée ſont inconnues. L'auteur Arabe qui a traduit l'*Aubertkend*, livre indien dont M. de Guignes nous a donné l'extrait, a rendu le terme indien par celui d'*Alem*, qui en arabe ſignifie ordinairement la même choſe ; & dans la traduction chinoiſe du livre de *Budda* ou *Fo*, qui fut faite dans le 1.er ſiècle de l'Égliſe, & que M. de Guignes nous a auſſi donnée en françois, on a ſubſtitué au mot indien celui de *Chi*, qui dans la langue chinoiſe a auſſi la même ſignification. Les Perſes, ſelon le témoignage de Théodore de Mopſueſte, nommoient le premier être la ſource & le principe de toutes les intelligences, *Zarouan* ou

Mém. de l'Acad. t. XXVI.

Hiſt. des Huns, tome II, l. III, p. 226.

πρώτης δᾳδὸς διὰ τὴν ἔξαψιν τῶν πολλῶν δᾳδῶν οὐκ ἐλαττοῦται τὸ φῶς· οὕτω καὶ ὁ λόγος προελθὼν ἀπὸ τῆς πατρὸς δυνάμεως, οὐκ ἄλογον πεποίηκε τὸν γεγεννηκότα· καὶ γὰρ αὐτὸς ἐγὼ λαλῶ καὶ ὑμεῖς ἀκούετε, καὶ οὐ δήπου διὰ τῆς μεταβάσεως τοῦ λόγου κενὸς ὁ προσομιλῶν λόγου γίνομαι· προβαλλόμενος δὲ τὴν ἐμαυτοῦ φωνὴν, διακοσμεῖν τὴν ἐν ὑμῖν ἀκόσμητον ὕλην προῄρημαι.

Hazarouan, qui dans leur langue ſignifioit proprement *la révolution des ſiècles*. Les termes de ces différentes langues répondent au mot αἰὼν, dont les Grecs ſe ſont ſervis pour exprimer Dieu, ou un être immortel, comme on le voit dans Arrien ſur Épictète, qui pour faire entendre qu'il n'eſt qu'un mortel, dit qu'il n'eſt pas un *éon*, qu'il faut qu'il vienne & qu'il paſſe comme l'heure, qui eſt une partie du jour. S.t Clément d'Alexandrie *(ſ)* appelle le fils de Dieu, ou le Verbe éternel, l'*Éon infini*; & Synéſius, dans une de ſes hymnes, dit *(t)* qu'il eſt l'*Éon qui ne vieillit jamais*. Ce terme αἰὼν, qui dans l'acception ordinaire ne déſigne que le ſiècle, ou la durée de la vie d'un homme, a une autre ſignification qui ne convient qu'à Dieu: « Le ſiècle, αἰὼν, & le temps, χρόνος, dit S.t Clément » d'Alexandrie *(u)*, ne ſont pas la même choſe, αἰὼν repréſente » à la fois *(x)* & réunit comme en un ſeul inſtant toutes les parties » du temps, le paſſé, le préſent & l'avenir; c'eſt-à-dire que ce » terme préſente à l'eſprit l'idée d'un être qui a exiſté, qui exiſte & qui exiſtera toujours. » Ce terme, dans ce ſens, ne peut convenir au monde, qui eſt ſujet à de perpétuels changemens; il eſt propre à Dieu, qui ſubſiſte toujours de la même manière, ſans altération, ſans accroiſſement & ſans diminution; c'eſt ce qui fait dire à S.t Jean Damaſcène *(y)* « que comme le temps, » χρόνος, eſt la durée des êtres fragiles & paſſagers, l'αἰὼν eſt celle des êtres éternels. » C'eſt à raiſon de cette durée, qui n'a ni commencement ni fin, & qui eſt toujours la même, que l'Etre infini & immuable a été nommé Αἰὼν, *Éon*.

Arrian. in Epict. III, 5.

XIX. *Le même nom communiqué aux Intelligences émanées du premier Etre.*

Ce nom a été communiqué aux ſubſtances intelligentes qui ſont émanées de lui, tant à cauſe de leur manière d'être fixe & invariable, qu'à cauſe de leur durée, ſur-tout dans le ſyſtème des Indiens, qui croyoient que leur émanation étoit de toute

(ſ) Clem. Alexand. Hym. III, v. 162. Αἰὼν ἄπλετος.

(t) Syneſ. Hymn. IX, v. 36.
Ἀλλ' αὐτὸς ἀγήραος
Αἰὼν ὁ παλαιγενής.

(u) Clem. Alexand. Pædag. I, p. 94. Οὐ γὰρ ἐστι ταυτὸν αἰὼν καὶ χρόνος.

(x) Id. Strom. I, p. 298. Ὁ γ' οὖν αἰὼν τοῦ χρόνου τὸ μέλλον καὶ τὸ ἐνεστὸς· αὐτὰρ δὴ καὶ τὸ παρῳχηκὸς ἀκαρέως συνίστησι.

(y) Damaſc. de Orthod. fid. II, I. Ὅπερ γὰρ τοῖς ὑπὸ χρόνον ὁ χρόνος, τοῦτο αἰδίοις ἐστὶν αἰών.

éternité. Ce même nom leur a été donné par presque tous les Sectaires, qui ont divisé l'Église dans les premiers siècles, par le mélange qu'ils ont voulu faire de la philosophie orientale avec les dogmes du Christianisme; mais cet abus n'a point fait rejeter ce nom. Tatien dit *(z)* « qu'au-delà des bornes qui terminent la distance du Ciel à nous, est le séjour des Éons, « ces êtres excellens, qui ne sont point sujets aux maladies causées « par l'inconstance des saisons, & qui, dans un air toujours pur, « toujours égal & d'une admirable température, jouissent d'un « jour continuel & d'une lumière inaccessible aux mortels. » Dans Eusèbe *(a)*, les Éons, créés avant le ciel & avant ce monde, rendent leurs hommages à Dieu. Synésius louant Dieu dans ses hymnes, ne craint point de l'appeler *(b) le père & la vie des Éons*, c'est-à-dire des intelligences émanées de lui, comme il s'explique lui-même, en ajoutant *(c)* « qu'il est l'intelligence père des intelligences, l'auteur des Dieux, la source des esprits. »

X X.
Ces Intelligences appelées *Nombres*, dans l'école de Pythagore.

Dans l'école de Pythagore, ces Intelligences furent appelées *des nombres;* Hiéroclès, dans ses commentaires sur *les vers d'or*, parle[a] d'un livre sacré attribué à ce Philosophe, dans lequel louant la divinité, il l'appeloit *le nombre des nombres*, ce qui a encore été copié par Synésius, qui appelle *(d)* Dieu *l'unité des nombres immortels & des rois immatériels*, c'est-à-dire le principe très-simple des pures intelligences; & qui dit au fils de Dieu *(e)*, qu'*il est l'unité des unités, le nombre des nombres, & qu'il est unité & nombre tout ensemble;* ce qui signifie, si je ne me trompe, que le Verbe, qui est un & simple dans sa nature, est nombre par

[a] *Hierocl. in carm. Aur. Pyth.* p. 225.

(z) Tatian. orat. cont. Gent. n. 35. Οὐκ ἔστι γὰρ ἄπειρος ὁ οὐρανός, πεπερασμένος δὲ καὶ ἐπὶ τέρμασι· τὰ δὲ ὑπὲρ τοῦτον αἰῶνες οἱ κρείττονες, οὐ μεταβολὴν ὡρῶν ἔχοντες, δι' ὧν ποικίλαι νόσοι καθίστανται· πάσης δ' εὐκρασίας μετειληφότες, ἡμέραν ἔχουσι διαμένουσαν, καὶ φέγγος τοῖς ἐντεῦθεν ἀπρόσιτον.

(a) Euseb. de laud. Const. pag. 606. Τοῦτον αἰῶνες ἄχρονοι πρὸ οὐρανοῦ τε καὶ πρὸ κόσμου, ἄλλοι τε τούτων ἄπειροι αἰῶνες αἰωνίων πρὸ πάσης τῆς τῶν ὁρατῶν ὑποστάσεως, μόνον καὶ μέγαν δεσπότην καὶ κύριον ἐπιγεγράφονται.

(b) Synes. Hymn. III, v. 162. Αἰωνοτόκε, αἰωνόβιε... νοοτόκε νοῦ, ἀρχηγὲ θεῶν, πνευματοπηγέ.

(c) Id. Hymn. IV, vers. 71. Πάτερ αἰώνων, πάτερ ἀφθέγκτων νοερῶν κόσμων.

(d) Synes. Hymn. II, vers. 71. Μονὰς ἀμβρότων ἀριθμῶν ὑπερουσίων ἀνάκτων.

(e) Idem, Hymn. III, v. 174. Μονὰς ἡ μονάδων, ἀριθμῶν ἀριθμὸς, μονὰς ἠδ' ἀριθμός.

rapport à ses effets, parce que tout ce qu'il y a d'intelligences, ou d'esprits purs, émanent du Verbe ou de la raison divine.

XXI. *Idées*, dans celle de Platon.

A ces nombres de Pythagore, Platon substitua les idées, qui n'étoient ni moins abstraites, ni moins immatérielles : « Pythagore, dit l'auteur anonyme de sa vie *(f)*, plaçoit au-dessus de » tous les cieux un ciel fixe & immobile, dans lequel le premier » Dieu habitoit avec les Dieux intelligibles, comme Aristote » les appelle, ou, selon Platon, avec les idées. » Synésius a aussi imité Platon, car dans une autre de ses hymnes il appelle Dieu *(g) l'idée des idées & la beauté immense.*

XXII. *Verbes*, ou *Raisons*, par d'autres.

D'autres Philosophes aimèrent mieux désigner ces Intelligences par l'idée de la sagesse & de la raison, & ils les appelèrent des *verbes* ou des *raisons*, λόγοι : c'est sous ce nom que Plutarque en parle, lorsqu'il dit *(h)* « que les verbes, λόγοι, les idées, » les formes & les émanations divines résident dans le ciel & dans les astres. » Philon, Juif & philosophe Platonicien de l'école d'Alexandrie *(i)*, donne aussi le nom de *Verbe* aux Intelligences dont Dieu se sert pour éloigner de nous les maux.

XXIII. *Anges*, chez les Juifs & chez les Chrétiens.

Chez les Juifs & chez les Chrétiens, on leur a donné le nom d'*Anges*, à cause du ministère & des fonctions dont ils sont chargés de la part de Dieu envers les hommes. Ce nom n'a point été inconnu aux auteurs payens ; Orphée, dans des vers qui lui sont attribués, dit *(k)* « que les Anges qui » sont chargés de veiller au bien des hommes, sont devant le trône de Dieu : » mais comme ces vers sont suspects, je citerai Platon, qui, dans un des livres de sa *République (l)*, appelle

(f) Anonym. vit. Pyth. p. 60. Ὅτι δώδεκα τάξεις ἐν τῷ οὐρανῷ φησὶν εἶναι· πρώτην καὶ ἐξωτάτην τὴν ἀπλανῆ σφαῖραν· ἐν ᾗ εἶναι ὅτε πρῶτος θεός, καὶ οἱ νοητοὶ θεοί, ὡς Ἀριστοτέλει δοκεῖ, κατὰ δὲ Πλάτωνα αἱ ἰδέαι.

(g) Synes. Hym. IV, v. 67. Κόσμων κόσμε, ἰδεῶν ἰδέα, βύθιον κάλλος.

(h) Plut. in Sertor. Οἱ μὲν γὰρ ἐν οὐρανῷ καὶ ἄστροις λόγοι καὶ εἴδη, καὶ ἀπόρροιαι τοῦ θεοῦ μένουσι

(i) Phil. de Allegor. p. 93. Τροφέα τὸν θεὸν καὶ λόγον ἡγεῖται· τὸν δ᾽ ἄγγελον, ὅς ἐστι λόγος, ὥσπερ ἰατρὸν κακῶν... τὰ μὲν ἀγαθά, τὰς δὲ τροφὰς αὐτὸς χαρίζεται δι᾽ αὐτοῦ (θεὸς) διὰ δ᾽ ἀγγέλων καὶ λόγων ὅσα ἀπαλλαγὴν περιέχει κακῶν.

(k) Ap. Clem. Alex. Strom. V, p. 608. Σῷ δὲ θρόνῳ πυρόεντι παρεστᾶσιν πολυμόχθοι ἄγγελοι οἷσι μέμηλε βροτοῖς ὡς πάντα τελεῖται.

(l) Plat. de Leg. X. Πᾶσι γὰρ ἐπίσκοπος τοῖς περὶ τὰ τοιαῦτα ἐτάχθη δίκης νέμεσις ἄγγελος.

la

la prétendue déesse Némésis l'*Ange du jugement* ou *de la justice de Dieu.*

Le nom donné le plus communément à ces êtres, par les Grecs, est celui de *Δαίμονες*, *Démons;* mais ils varient sur l'origine de ce terme; les uns le dérivent du verbe *δαίω*, qui signifie *connoître, savoir (m),* & aussi *diviser, partager, distribuer;* l'une & l'autre de ces significations convient à ces Intelligences, qui instruites de tout, sont chargées de veiller sur les hommes, & de leur dispenser les biens & les maux. D'autres veulent qu'il vienne de *δειμαίνω*, *effrayer, épouvanter (n);* mais cette étymologie ne pourroit convenir qu'à une espèce de Génies admis par les Anciens, & mauvais de leur nature. Les Grecs donnoient aussi quelquefois ce nom à celui qu'ils regardoient comme le premier Dieu; Platon appelle le Dieu *(o)* modérateur de l'Univers, *le très-grand Démon;* mais ce nom est plus communément donné aux Dieux subalternes: dans Hésiode *(p)*, & dans quelques autres, il désigne encore les mortels qui ont vécu dans l'âge d'or, & qui après leur mort sont devenus les gardiens de ceux qui leur ont succédé dans les âges suivans. Ce même terme a été aussi employé pour exprimer les ames des morts en général. XXIV. Appelés Δαίμονες par les Grecs.

Les Latins se sont servis du mot *genius*, que nous traduisons par celui de *génie:* ce nom a trop d'affinité avec celui que les Orientaux ont donné aux Génies, pour ne pas croire qu'il en ait été formé. Ce nom oriental, diversifié selon les pays, est *Ginn;* c'est ainsi que les Arabes le prononcent; ils disent aussi *Gian*, les Persans *Giannian* ou *Ginnian*, & les Turcs *Ginniler* ou *Ginler*. XXV. Et *Genii* par les Latins.

Quelle étoit la nature de ces êtres? si nous nous en rapportons à Philostrate, les Indiens disoient que ces êtres, auxquels on XXVI. Nature de ces Intelligences.

(m) Hesych. Δαίμονες οἱ θεοὶ, δαήμονες τινὲς ὄντες, ἢ ἔμπειροι, ἢ ὅτι πάντα μερίζουσι, ἀπὸ τοῦ δαίεσθαι.

(n) Euseb. Præp. Ev. III, 5. Οὐχ ὑπὸ [illegible] [illegible] δαίμονας [illegible] δαιμονᾶν, [illegible] δαιμονίας τινας προσηκόντως ὀνομάζεσθαι.

(o) Μέγιστον δαίμονα.

(p) Hesiod. op. & di.
Οἱ μὲν ἐπὶ Κρόνου ἦσαν ὅτ' οὐρανῷ ἐμβασίλευεν·
Τοὶ μὲν δαίμονές εἰσι ...... φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων.

a donné ces différens noms, étoient des corps éthériens : « c'eſt » de l'éther, fait-il dire à Iarchas, chef des Gymnoſophiſtes *(q)*, » que les Dieux ont été engendrés, & tout ce qui provient de cet élément eſt immortel & divin. » Mais cet auteur prête ſes propres idées aux Indiens; ces êtres émanés de Dieu de toute éternité, ſelon le ſyſtème indien, ne peuvent être formés d'un élément poſtérieur à leur émanation, & pour reſſembler au principe duquel ils étoient émanés, il falloit qu'ils fuſſent d'une nature pure, ſimple & indiviſible comme lui; mais quoique les Indiens les cruſſent des eſprits, ils leur donnoient auſſi un corps; c'eſt ce qu'en a penſé toute l'antiquité. « Les anciens » Théologiens, dit Plutarque *(r)*, vouloient que les Génies » fuſſent plus forts que les hommes, & que leur pouvoir ſurpaſſât » le nôtre; ils leur attribuoient une nature divine, mais ils ne » croyoient point que cette nature fût entièrement pure & ſéparée » de toute matière; ils imaginoient qu'ils étoient compoſés d'une ame & d'un corps. » Ces Théologiens ont été ſuivis par Pythagore, Platon, Xénocrate & Chryſippe, qui ont donné un corps à ces Génies; mais le corps dont ils les revêtoient n'étoit point d'une matière groſſière, il étoit formé de l'éther *(ſ)*, ou de l'élément du feu le plus ſubtil *(t)*. Le ſentiment de ces Philoſophes a paſſé dans l'Égliſe; la plupart des Pères, perſuadés que Dieu ſeul étoit abſolument incorporel *(u)*, ont cru que les Anges, bons ou mauvais, avoient des corps, & ce ſentiment a été le plus commun juſqu'à l'introduction de la ſcholaſtique; alors les Théologiens ſubſtituans à la philoſophie de Platon

(q) Philoſtr. vit. Apoll. III, 2. Ὁ αἰθὴρ, εἶπεν, ὃν ἡγεῖσθαι χρὴ γένεσιν θεῶν εἶ)· τὰ μὲν γὰρ τοῦ ἀέρος ἕλκοντα, θνητὰ πάντα· τὰ δὲ τοῦ αἰθέρος, ἀθάνατά τε καὶ θεῖα.

(r) Plut. de Iſid. & Oſirid. Πλάτων καὶ Πυθαγόρας καὶ Ξενοκράτης καὶ Χρύσιππος, ἑπόμενοι τοῖς πάλαι θεολόγοις ἐρρωμενεστέρους μὲν ἀνθρώπων γεγονέναι (δαίμονας) λέγουσι, καὶ πολὺ τῇ δυνάμει τὴν φύσιν ὑπερφέροντας ἡμῶν, τὸ δὲ θεῖον οὐκ ἀμιγὲς οὐδ' ἄκρατον ἔχοντας, ἀλλὰ καὶ ψυχῆς φύσει καὶ σώματος αἰσθήσει ἐν σώματι εἰληχός.

(ſ) Apul. de Dio Socr. *Dæmones genere animalia ..... mente rationalia, corpore aëria.*

(t) Diog. Laert. in Plat. Θεοὺς μὲν οὖν ἔχειν τὸ πολὺ πύρινους.

(u) Origen. de Princip. II, 2. *Solius namque Trinitatis incorporea vita exiſtere rectè putabitur.*

Gennad. de dogm. Eccl. *Nihil incorporeum & inviſibile naturâ credendum, niſi ſolum Deum.*

celle d'Ariſtote, qu'ils avoient pris pour leur guide, ſoutinrent, avec ce dernier, qu'il y avoit des Intelligences abſtraites & ſéparées de toute matière, & que les Anges étoient entièrement incorporels; mais leur décision n'a pu encore réunir tous les ſuffrages: l'opinion contraire, ſelon le ſavant évêque des Canaries *(x)*, pourroit être cenſurée comme fauſſe, &, ſuivant Eſtius *(y)*, elle ne mériteroit que la qualification de téméraire; mais l'un & l'autre la déchargent de celle de contraire à la foi, ou d'hérétique.

XXVII. Diverſes claſſes de ces Intelligences.

La première partie du *Védam*, ou livre ſacré des Indiens, qui traite des eſprits ou intelligences, les diviſe en trois claſſes [a]; la première d'eſprits entièrement purs, la ſeconde d'eſprits moins purs, & la troiſième d'eſprits immondes. Cette diviſion, contenue dans le *Védam*, ne peut être nouvelle dans l'Inde, & je penſe qu'on peut la faire remonter à la plus haute antiquité, puiſque nous trouvons la même doctrine répandue dans tout l'Orient dans les temps les plus reculés, & qu'elle nous eſt repréſentée dans ce que nous connoiſſons de plus ancien chez les Chaldéens & chez les Perſes.

[a] *Cout. D.c.V, l. VI, c. 3.*

XXVIII. Première claſſe des Intelligences.

« Les eſprits de la première claſſe [b], diſent les Indiens, ſont « très-purs, ils accompagnent & ſervent Dieu; inſéparablement « unis au ſouverain être, ſans ceſſe occupés de ſa contemplation, « ils ſont tellement affermis dans le bien, qu'ils ſont incapables de vice & d'erreur. » Les Chaldéens & les Perſes s'exprimoient de la même manière. Les philoſophes Grecs, qui avoient reçu de l'Orient la plupart de leurs dogmes, tenoient le même langage; Pythagore & Platon plaçoient au-deſſus de tous les cieux un ciel fixe & immobile, dans lequel le premier Dieu habitoit avec les Dieux intelligibles, comme je l'ai déjà dit: ce dernier prétendoit auſſi que ces ſubſtances intelligentes, qu'il diſoit être

[b] *Id. ibid.*

Anonym. de vit. Pythag. p. 60. Supra.

(x) Melch. Can. de loc. Theol. VIII, c. 3, n. 8. *Quamvis hæc opinio falſa ſit, ſed tanquam fidei adverſa ex communi veterum ſententiâ evinci non poteſt.*

(y) Eſt. in III. Sent. Diſt. VIII, 5, 4. *Verùm alii moderatiùs & rectiùs affirmant his quidem argumentis effici quominùs abſque temeritate aliquâ ..... affirmari poſſit Angelos eſſe corporeos, aut habere corpora .... cæterùm id ab Eccleſiâ definitum eſſe & proinde ad fidem pertinere negant.*

certains écoulemens ou proboles qui émanoient du premier & du second principe *(z)*, étoient bonnes de leur nature, & qu'elles ne pouvoient jamais déchoir de la vertu qui leur étoit propre, c'est pourquoi il estimoit qu'elles étoient autant de Dieux. Philon, Juif, mais instruit par les Platoniciens d'Alexandrie, admettoit de même *(a)* des natures excellentes & très-pures, qui méprisant les choses d'ici-bas, n'avoient que des idées élevées & divines, qui servoient le Tout-puissant, & qui, comme les yeux & les oreilles d'un grand roi, voyoient & entendoient tout : ces esprits bienheureux, auxquels la Synagogue & l'Église ont donné le nom d'Anges, ont, selon Tatien déjà cité, leur séjour dans le ciel, dans lequel, exempts de toute infirmité, ils jouissent d'un jour continuel & d'une lumière inaccessible aux mortels : « ils ne quittent jamais, dit S.t Clément d'Alexandrie, le lieu qu'ils habitent avec les personnes divines. » Ils sont à la vérité les ministres du Tout-puissant, mais ils n'agissent que par d'autres Anges subalternes.

Tatian. Orat. cont. Gent. n.° 35. Suprà.

Clem. Alex. in ep. Jud. t. III, pag. 1008, edit. Pott.

XXIX.
Seconde classe.

Ces Anges subalternes sont les esprits, que les Indiens comprennent dans la seconde classe; ils sont moins purs que les premiers; jouissans de leur liberté, ils ne sont point irrévocablement fixés dans le bien; ils peuvent déchoir, & dans ce cas, ils sont envoyés dans des corps pour se purifier. On les appelle dans l'Inde *Dévetas* ou *Déoutas*, mots visiblement dérivés du latin *Deus* & *Deitas*. Ceux qui fidèles à leur devoir ne s'en sont jamais écartés, ont leur demeure dans le Soleil, dans la Lune & dans les autres astres.

Couto. Dec. V, l. VI, c. 3.

Abr. Rog. p. 189.

XXX.
Animation des Astres, crue par les Anciens.

Les Indiens ne sont pas les seuls qui aient animé les astres, & qui y aient placé des Intelligences; il paroît même que ce sentiment est très-ancien dans le monde : les Chaldéens

(z) Ap. Euseb. Præp. Evang. XIII, 15. Πλειόνων θεῶν ὑποτίθεται εἶναι γένος, ἀπορροίας τινὰς καὶ προβολὰς τοῦ πρώτου, καὶ τοῦ δευτέρου αἰτίου τῷ λόγῳ ὑφιστάμενος εἶναι τε ἀγαθὰς τὴν φύσιν, οὐδαμῶς τε οἵας τε τῆς οἰκείας ἐκστῆναι ἀρετῆς, ἔνθεν αὐτοὺς καὶ θεοὺς εἶναι δοξάζει.

(a) Phil. de Somn. pag. 586. Ἄλλαι δὲ εἰσὶν καθαρώταται καὶ ἄρισται, μειζόνων φρονημάτων καὶ θειοτέρων ἐπιλαχοῦσαι, μηδενὸς μὲν τῶν περιγείων ποτὲ ὀρεχθεῖσαι τὸ παράπαν, ὕπαρχοι δὲ τοῦ πανηγεμόνος ὥσπερ μεγάλου βασιλέως ὀφθαλμοὶ καὶ ὦτα, ἐφορῶσαι πάντα καὶ ἀκούουσαι.

vouloient que chaque aſtre eût une ame ou une intelligence qui lui fût unie, pour régler ſon cours & diriger ſes influences; ils appeloient en conſéquence les planètes des animaux errans, ζῶα πλανώμενα. Les Mages, qui avoient la même idée, en faiſoient autant de Dieux; ils diviniſoient les élémens, dit Théodoret *(b)*, c'eſt-à-dire, ſelon la remarque de M. de Valois, le Soleil, la Lune & les autres aſtres: les Philoſophes, qui ſont venus depuis, n'ont point trouvé d'inconvénient à admettre cette idée; elle fit partie de la doctrine de Pythagore *(c)*, qui, perſuadé que le Soleil, la Lune & les autres aſtres étoient animés, les regarda comme des Dieux: Platon nommoit auſſi les aſtres *(d)* des animaux divins exempts d'erreur; les aſtres étoient compoſés, ſelon lui *(e)*, d'un corps très-beau, & d'une ame heureuſe & excellente; il diſoit que *(f)* Dieu ayant formé la machine de l'Univers, avoit choiſi les ames les plus pures & qu'il les avoit diſtribuées dans les aſtres, en leur montrant le monde, dont il leur avoit donné l'inſpection & le gouvernement. Ce ſentiment de l'animation des aſtres paſſa des Grecs aux Romains; Varron enſeigna *(g)* que tout le ciel, depuis ſa partie la plus élevée juſqu'au cercle de la Lune, étoit rempli d'ames éthérées; & Cicéron *(h)*, qu'il falloit que les aſtres euſſent du ſentiment & de l'intelligence. Cette doctrine étant celle de Platon, il n'eſt point étonnant de la trouver dans Philon; ce Juif répète pluſieurs fois *(i)* que les étoiles ſont

(b) Theod. hiſt. Eccl. V, 36. Μάγους δὲ καλοῦσιν οἱ Πέρσαι τοὺς τὰ στοιχεῖα θεοποιοῦντας.

(c) Diog. Laërt. in Pyth. Ἥλιόν τε καὶ σελήνην καὶ τοὺς ἄλλους ἀστέρας εἶναι θεούς.

(d) Plat. in Tim. Ἐξ ἧς δὴ τῆς αἰτίας γέγονεν ὅσα ἀπλανῆ τῶν ἄστρων ζῶα θεῖα ὄντα.

(e) Id. ibid. Ξυστήσας δὲ τὸ πᾶν, διεῖλε ψυχὰς ἰσαρίθμους τοῖς ἄστροις· ἔνειμέ θ' ἑκάστην πρὸς ἕκαστον, καὶ ἐμβιβάσας ὡς ἐς ὄχημα, τὴν τοῦ παντὸς φύσιν ἔδειξε νόμους τε τοὺς εἱμαρμένους.

(f) Id. in Epin. Ὃ δὴ πᾶν καὶ φάναι θεῖον γένος ἄστρων γεγονέναι· σώματος μὲν τυχὸν καλλίστου, ψυχῆς δ' εὐδαιμονεστάτης τε καὶ ἀρίστης.

(g) Ap. Aug. de Civit. VI, 6. *A summo autem circuitu Cœli usque ad circulum Lunæ esse animas æthereas, astra & stellas, easque cœlestes Deos.*

(h) Cic. de Natur. Deor. II. *Solem quoque animantem esse oportet, & quidem reliqua astra . . . consentaneum est in iis sensum inesse & intelligentiam.*

(i) Phil. de Mund. opif. p. 16. Ἀμιγῆ γὰρ πάσης ὄντα κακίας, ἀστ. οἱ

animées, & que des intelligences ou des ames excellentes & incapables de tomber dans le vice y président: c'étoit même, au rapport d'Origène, le sentiment de tous les Juifs; car c'est, à ce qu'il dit *(k)*, parce que David croyoit que le Soleil, la Lune & les étoiles avoient un libre arbitre, mais invariablement affermi dans le bien, qu'il les invite à louer Dieu. Le rabbin Maimonide *(l)* ne doutoit point que ce ne fût pour cette raison que le Psalmiste avoit dit que les cieux publioient la grandeur de Dieu; il pensoit même que *(m)* les sons de leur concert étoient doux & agréables, mais proportionnés au volume de leur corps, & que la grande distance qui est entre eux & nous, étoit la seule raison qui nous empêchoit de les entendre. Dans l'Église, on a été partagé sur cette question; Origène s'est déclaré pour l'affirmative, S.[t] Augustin *(n)*, suivi de quelques autres, l'a laissée indécise: L'empereur Justinien, dans ses *Anathématismes* contre Origène, s'appuyant de l'autorité de quelques Pères qui l'avoient précédé, voulut obliger à croire que les astres n'étoient point animés: mais quoiqu'il ait fait adopter sa décision par le pape Vigile, & qu'il l'ait fait approuver, selon Nicéphore, par le cinquième Concile, S.[t] Thomas n'a point regardé cette question comme décidée; car ce Docteur assure *(o)* que quelque parti que l'on prenne, la foi n'y est point intéressée.

ἄστερες· οὗτοι γὰρ ζῶά τε εἶναι λέγονται, καὶ ζῶα νοερά· μᾶλλον δὲ νοῦς αὐτὸς ἕκαστος, ὅλος δι' ὅλου σπουδαῖος καὶ παντὸς ἀνεπίδεκτος κακοῦ.

(k) Orig. de Prec. 5. 24. Ὄντως ὑπολήπτεον τῷ ἐφ' ἡμῖν ἡλίου καὶ σελήνης καὶ ἄστρων ἀρετὴν καὶ βεβαίῳ ὄντι καὶ σταθηρῷ καὶ σοφῷ διαπετυχέναι πάντα τὸν κόσμον τοῦ οὐρανοῦ, &c.

(l) Maim. Mor. Nev. part. II, c. 4. *Animalia quæ colunt, laudant & celebrant creatorem & Dominum suum. Hinc dicit David: Cœli enarrant gloriam Dei.*

(m) Idem, ibid. c. 8. p. 204. *Secta Pythagoræ tota credidit quoque sonos illos esse suaves harmonicos & magnitudini corporum accommodatos, ad instar concentus & harmoniæ musicæ. Possunt quoque dare causam quare soni illi à nobis non exaudiantur.*

(n) S. Thom. 1, part. qu. 70, art. III. *Similiter etiam apud Doctores fidei fuit circa hoc diversa opinio. Origenes enim posuit corpora cœlestia animata. Hieronymus etiam idem sentire videtur..... Basilius verò & Damascenus asserunt corpora cœlestia non esse animata. Augustinus verò sub dubio reliquit in neutram partem declinans.*

(o) S. Thom. cont. Gent. II, 70. *Hoc autem quod dictum est de*

XXXI. Le ſentiment de l'animation des Aſtres, a occaſionné leur culte.

L'opinion que les aſtres ſont animés, a occaſionné leur culte chez les Indiens; cette eſpèce d'idolâtrie, la première & la plus ancienne dans le monde, leur a été commune avec les Chaldéens, les Perſes, les Arabes & tous les peuples de l'Orient. Job, qui en parle comme d'une choſe pratiquée dans ſon pays & chez ſes voiſins, la regarde *(p)* comme le comble de l'iniquité, & comme le renoncement au Dieu très-haut. Cette cenſure n'eſt point trop amère, ſi le culte qui étoit rendu aux aſtres ſe terminoit à eux, ſans remonter à celui qui étoit leur auteur & leur cauſe; ce qui étoit vraiſemblablement le crime du peuple; car les Sages de ces différentes Nations, regardant les Intelligences qui préſidoient aux aſtres comme des émanations du Souverain être, ne les honoroient que comme ſes miniſtres.

L'Anthropolâtrie a la même ſource que le Sabéiſme ou le culte des aſtres; ceux qui ſe diſtinguèrent, dans les premiers temps, par la force de leur génie ou par celle de leur corps, qui, par des découvertes ou par des inventions utiles à la ſociété, procurèrent aux hommes les beſoins ou les commodités de la vie, furent regardés avec admiration; on jugea qu'ils étoient d'une nature ſupérieure à l'homme, & l'on crut qu'ils étoient du nombre des Génies bienfaiſans, qui touchés de compaſſion pour le genre humain, avoient bien voulu quitter le ſéjour du ciel, prendre un corps, & s'expoſer aux misères d'ici-bas pour ſoulager les hommes, & leur rendre la ſociété douce & agréable; après leur mort, leurs corps reſtoient ſur la terre; mais leurs ames, diſoit-on, retournoient au ciel, d'où elles étoient deſcendues. Tel étoit le ſentiment de pluſieurs Égyptiens, qui ne vouloient point *(q)* qu'on

animatione cœli non diximus quaſi aſſerendo, ſecundum fidei doctrinam, ad quam nihil pertinet, ſive ſic, ſive aliter dicatur.

(p) Job. XXI, 27. *Si oſculatus ſum manum meam ore meo, quæ eſt iniquitas maxima & negatio contra altiſſimum.*

(q) Plut. de Iſid. & Oſirid. Οἱ τὰ περὶ τὸν Τυφῶνα καὶ Ὄσιριν καὶ Ἶσιν ἱστορούμενα, μήτε θεῶν παθήματα, μήτε ἀνθρώπων, ἀλλὰ δαιμόνων μεγάλων εἶναι νομίζοντες, οὓς καὶ Πλάτων καὶ Πυθαγόρας καὶ Ξενοκράτης καὶ Χρύσιππος ἑπόμενοι τοῖς πάλαι θεολόγοις, ἐρρωμενεστέρους μὲν ἀνθρώπων γεγονέναι λέγουσι, καὶ πολὺ τῇ δυνάμει τὴν φύσιν ὑπερφέροντας ἡμῶν.

regardât Typhon, Osiris, Isis comme des Dieux ni comme des hommes, mais comme quelques-uns de ces grands Génies que les anciens Théologiens avoient admis, qu'ils avoient dit être plus forts que les hommes, & avoir un pouvoir supérieur au nôtre: les Prêtres ajoutoient *(r)*, « que leurs corps étoient » restés en Égypte, & que leurs ames brilloient dans le ciel & étoient des étoiles, » c'est pourquoi, dans les cantiques qu'ils chantoient aux fêtes d'Osiris *(s)*, ils invoquoient celui qui étoit caché dans les bras du Soleil. Cette manière de penser étoit commune en Italie; car lorsque Pythagore y parut, il fut pris pour un de ces bons Génies amis des hommes: « Quelques-uns, dit l'auteur de sa vie *(t)*, vouloient qu'il fût » Apollon Pythien, d'autres le prenoient pour Apollon Hyper- » boréen; il y en eut qui dirent qu'il étoit un des Génies habitans » de la Lune, pendant que d'autres prétendirent qu'il étoit un » des Dieux de l'Olympe, qui, dans le dessein de faire du bien » aux hommes, paroissoit sous une forme humaine, pour éclairer » les mortels, & leur donner la connoissance salutaire de la philosophie. »

XXXII. L'Astrologie née du même principe.

C'est encore de l'opinion que les astres sont animés, qu'est née l'Astrologie judiciaire; de ce que les Dieux gouvernent les choses de ce monde, & que les astres sont leur séjour, on a conclu que ces astres influoient non-seulement pour fertiliser ses campagnes, mais aussi pour régler les évènemens particuliers de la vie de chaque homme; & qu'en examinant quel astre avoit présidé à la naissance de tel ou tel homme, & sous quel aspect du ciel il étoit venu au monde, on pourroit parvenir à connoître quelle seroit sa destinée. On attribue

(r) Id. ibid. Οἱ ἱερεῖς λέγουσι... τὰ μὲν σώματα παρ' αὐτοῖς κεῖσθαι καμόντα καὶ θεραπεύεσθαι, τὰς δὲ ψυχὰς ἐν οὐρανῷ λάμπειν ἄστρα.

(s) Idem, ibid. Ἐν δὲ τοῖς ἱεροῖς ὕμνοις τοῦ Ὀσίριδος ἀνακαλοῦνται τὸν ἐν ταῖς ἀγκάλαις τοῦ ἡλίου κρυπτόμενον.

(t) Iambl. vit. Pyth. c. 6. Καὶ μετὰ ταῦτα θεὸν τὸν Πυθαγόραν λοιπὸν κατεχώριζον, ὡς ἀγαθόν τινα δαίμονα καὶ φιλανθρωπότατον· οἱ μὲν Πύθιον, οἱ δὲ τὸν ἐξ Ὑπερβορέων Ἀπόλλωνα, οἱ δὲ τὸν Παιᾶνα, οἱ δὲ τῶν τὴν σελήνην κατοικούντων δαιμόνων ἕνα· ἄλλοι δὲ ἄλλον τῶν Ὀλυμπίων θεῶν ἐφήμιζον, εἰς ὠφέλειαν καὶ ἐπανόρθωσιν τοῦ θνητοῦ βίου λέγοντες ἐν ἀνθρωπίνῃ μορφῇ φανῆναι τοῖς τότε, ἵνα τὸ τῆς εὐδαιμονίας τε καὶ φιλοσοφίας σωτήριον ἔναυσμα χαρίσηται τῇ θνητῇ φύσει.

l'invention

l'invention de cette espèce de divination aux Chaldéens: « connoissans plus parfaitement, dit Diodore de Sicile, que tous les autres Astrologues les mouvemens des astres & leurs « influences, ils prédisent aux hommes la plupart des choses qui « doivent leur arriver; ils disent que le Soleil est non-seulement « le plus brillant des corps célestes, mais encore celui dont « on tire le plus d'indications pour les grands évènemens: ils « donnent aussi à cinq des planètes, Saturne, Jupiter, Mercure, « Mars & Vénus, le nom d'*Interprètes,* parce qu'elles ont un « mouvement propre, qui sert à marquer l'avenir: ils s'imaginent « que ces cinq planètes commandent à trente étoiles subalternes, « qu'ils appellent *Dieux conseillers,* dont la moitié domine sur « tout ce qui est au-dessous, & l'autre moitié observe les actions « des hommes, ou contemple ce qui se passe dans le ciel: de « dix jours en dix jours, disent-ils, une étoile est envoyée par « les planètes sous la terre, & il en part une autre de dessous « la terre, pour leur apprendre ce qui s'y passe. Enfin les astres, « selon eux, influent particulièrement sur la naissance des hommes, « & l'observation de leurs aspects, dans ce moment, contribue « beaucoup à faire connoître les biens & les maux qu'ils doivent « attendre; mais quoique cette prétendue science fut fort accré- « ditée en Chaldée, sa vanité étoit reconnue par plusieurs de ceux « même qui demeuroient à Babylone *(u).* » Les Indiens, qui s'appliquèrent a l'Astronomie comme les Chaldéens, donnèrent dans le même écart; ils contemplèrent les astres, pour connoître leurs mouvemens & leur cours, & ils abusèrent aussi de cette connoissance, selon S.t Clément d'Alexandrie *(x),* pour prédire des évènemens futurs; &, si l'on en croit Meragénès cité par Philostrate *(y),* ce fut d'Iarchas, chef des Gymnosophistes,

Diod. Sic. II.

(u) Strab. XV, p. 508. Ἀφώρισο δ' ἐν τῇ Βαβυλωνίᾳ κατοικία τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις τοῖς Χαλδαίοις προσαγορευομένοις, οἱ περὶ ἀστρονομίαν εἰσὶ τὸ πλέον, προσποιοῦνται δέ τινες καὶ γενεθλιαλογεῖν, οὓς οὐ καταδέχονται οἱ ἕτεροι.

(x) Clem. Alex. Strom. III, pag. 451. Δοκοῦσι δὲ παρατηρεῖν τὰ οὐράνια, καὶ διὰ τῆς τούτων σημειώσεως τῶν μελλόντων προμαντεύεσθαί τινα.

(y) Philostr. vit. Apoll. III, 13. Τὰς δ' ἀπορρήτους σπουδάς, αἷς ἀστρικήν τε μαντείαν κατεῖδον, καὶ τὴν πρόγνωσιν ἐσπούδαζον... μόνοι φησὶν ὁ Δάμις τὸν Ἀπολλώνιον ξυμφιλοσοφῆσαι τῷ Ἰάρχᾳ, καὶ συγγράψαι ἀπ' ἐκείνων περὶ μαντείας ἀστέρων βίβλους τέτταρας, ὧν καὶ Μοιραγένης ἐπεμνήσθη.

qu'Apollonius avoit appris les règles de cet art trompeur, qu'il rédigea en quatre livres. Il faut cependant rendre à cet égard quelque justice aux anciens Indiens; ils ne portèrent pas si loin que les Chaldéens l'abus de cet art prétendu; se bornant à prédire ce qui pouvoit intéresser l'État & la société, ils ne voulurent point s'abaisser à satisfaire la curiosité des particuliers.

XXXIII. Des Génies, ou Intelligences, répandues dans l'air.

Ce n'étoit point assez aux Anciens de placer des Intelligences dans les astres, ils ne pouvoient se persuader que l'espace entre le ciel & la terre fût un pays désert & inhabité; ils le peuploient de Génies qui avoient aussi des corps, mais si déliés & si subtils, qu'on ne pouvoit les apercevoir. Les Chaldéens & les Mages *(z)* prétendoient que l'air en étoit rempli; Thalès *(a)* vouloit que l'Univers entier fût animé, & que tout fût plein de Génies: ce fut aussi la pensée de Pythagore, qui en mettoit par-tout, sans excepter les métaux; car interrogé *(b)* d'où provenoit ce son aigre que l'on entend lorsqu'on frappe sur l'airain, il répondoit que c'étoit la voix d'un Génie renfermé dans ce métal: Héraclite & Zénon *(c)* pensèrent de même; Platon *(d)*, outre les Dieux célestes qui habitoient les astres ou l'éther, en admettoit d'autres qui voltigeoient dans l'air, d'autres qui résidoient dans les eaux, & d'autres qui faisoient leur demeure sur la terre: Philon, qui copie souvent ce Philosophe, après avoir dit que ceux que les Anciens appellent Génies sont nommés Anges par Moyse, & que ce sont des ames qui voltigent dans l'air, ajoute *(e)* « qu'il est nécessaire que le monde » ait des animaux dans toutes ses parties, c'est-à-dire, comme » il s'explique ailleurs, des intelligences revêtues d'un corps

(z) Diog. Laërt. in Procem. Ἀλλὰ καὶ εἰδώλων πλήρη εἶναι τὸν ἀέρα.

(a) Stob. Ecl. Phys. l. 1. Θάλης νοῦν τοῦ κόσμου τὸν θεόν. τὸ δὲ πᾶν ἔμψυχον ἅμα καὶ δαιμόνων πλῆρες.

(b) Porphyr. vit. Pyth. p. 42. Τὸν δ' ἐκ χαλκοῦ κρουομένου γινόμενον ἦχον, φωνὴν εἶναι τινὸς τῶν δαιμόνων ἐναπειλημμένην τῷ χαλκῷ.

(c) Diog. in Heracl. Καὶ πάντα ψυχῶν εἶναι καὶ δαιμόνων πλήρη.

(d) Plat. in Tim. Εἰσὶ δὲ τέτταρες· μία μὲν οὐράνιον θεῶν γένος, ἄλλη δὲ πτηνὸν καὶ ἀεροπόρον, τρίτη δὲ ἔνυδρον εἶδος, πεζὸν δὲ καὶ χερσαῖον τέταρτον.

(e) Phil. de Gigant. pag. 285. Ἀνάγκη γὰρ ὅλον δι' ὅλων τὸν κόσμον ἐψυχῶσθαι, τῶν πρώτων καὶ στοιχειωδῶν μερῶν ἑκάστου τὰ οἰκεῖα καὶ προσφορα ζῶα περιέχοντος, γῆς μὲν τὰ χερσαῖα, θαλάττης δὲ καὶ ποταμῶν τὰ ἔνυδρα, πυρὸς δὲ τὰ πυριγόνα ..... ἔστιν οὖν ἀναγκαῖον καὶ τὸν ἀέρα ζώων πεπληρῶσθαι.

quelconque; que la terre, l'eau, le feu ayant chacun leurs animaux, il faut que l'air ait aussi les siens, & qu'il seroit absurde de penser *(f)* que cet élément seul en fût privé. » S.t Paul semble confirmer cette opinion, lorsqu'il dit aux Éphésiens *(g)*, « qu'ils avoient à combattre contre le Prince des puissances de l'air, contre les esprits de malice répandus dans l'air; » &, selon S.t Jérôme *(h)*, l'opinion commune parmi les Docteurs de son temps, étoit que l'air, qui est entre le ciel & la terre, étoit rempli de puissances qui nous sont contraires. Ces puissances contraires sont ce que les Indiens appeloient, avec tous les autres Orientaux, les *Génies malfaisans*, qu'ils croyoient répandus dans l'air, comme les bons.

XXXIV. Génies médiateurs entre les Dieux & les hommes.

Quant à ces derniers, ils étoient regardés comme les médiateurs entre Dieu & les hommes; chargés de veiller au bien & à la conservation des hommes, ils portoient aux Dieux *(i)* leurs vœux & leurs prières, & rapportoient aux hommes les oracles des Dieux, & les biens dont il leur plaisoit de les gratifier. Il y en avoit à qui Dieu avoit confié le gouvernement & le soin des royaumes & des provinces; cette idée, Chaldéenne d'origine, a été adoptée par S.t Éphrem, qui fixe ce partage des peuples entre les Anges, à la construction de la tour de Babel, & qui prétend que Gabriel reçut l'ordre de gouverner le peuple de Perse, comme Michel celui de veiller au peuple Hébreu. Ces Génies tutélaires des pays furent connus dans l'Inde *(k)*, où on leur rendit un culte particulier.

Plato. in Sympos.

Apud Assem. Bibl. Or. t. I, p. 78.

(f) Id. de Somn. p. 586. Οὐκ ἄπορον ἦν δι' ὃ καὶ τὰ ἄλλα ἐψύχωθη, ψυχῶν ἀμοιρεῖν.

(g) Ephes. II, 1. *Et vos cùm essetis mortui delictis & peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filios diffidentiæ.* Et VI, 12. *Non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinem, sed adversus principatus & potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus.*

(h) S. Hieron. in Ephes. VI, 2. *Hæc autem omnium Doctorum opinio est, quòd aër iste qui cœlum & terram medius dividens inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus.*

(i) Plut. de Isid. & Osirid. Ὅτι Πλάτων ἑρμηνευτικὸν τὸ τοιοῦτον ὀνομάζει γένος, καὶ διακονικὸν ἐν μέσῳ θεῶν καὶ ἀνθρώπων, εὐχὰς μὲν ἐκεῖ καὶ δεήσεις ἀνθρώπων ἀναπέμποντας, ἐκεῖθεν δὲ μαντεῖα δεῦρο καὶ δόσεις ἀγαθῶν φέροντας.

(k) Strab. XV, pag. 494. Ὅτι σέβονται... καὶ τοὺς ἐγχωρίους δαίμονας.

XXXV. Génie attribué à chaque lieu,

Outre ces Gouverneurs généraux, on crut qu'il y en avoit de particuliers, établis pour chaque ville & pour chaque lieu; ils étoient ordinairement représentés sous le symbole *(l)* d'un serpent. On leur offroit des sacrifices pour se les rendre favorables; & c'eût été une espèce d'impiété d'arriver dans un lieu, de le quitter ou d'y revenir sans saluer le Génie qui y présidoit.

XXXVI. Et à chaque homme.

Chaque homme avoit aussi un Génie qui lui étoit donné, dès l'instant de sa naissance *(m)*, pour prendre soin de lui; Homère donne à ses héros, tels qu'Ulysse, Diomède, Achille, Agamemnon & autres, des Dieux qui les accompagnent, qui s'intéressent à eux & qui les défendent. Plutarque attribue à Empédocle, disciple de Pythagore, d'avoir associé à ce Génie conducteur de notre vie *(n)* un Génie mal-faisant, qui n'est occupé qu'à nous nuire & à nous porter au mal. Il ne paroît point que les Indiens admettent des génies gardiens de chaque homme en particulier, mais ils attribuent toutes les actions & tous les besoins de la vie à des idoles qu'ils ont, & auxquelles ils s'adressent autant de fois que les occasions s'en présentent: si l'œil, le pied, la main ou la tête leur fait mal, ils invoquent l'idole, & ils en ont dans leurs temples pour chaque membre, ce qui s'étend jusqu'aux nécessités du corps. Celse attribue aux Egyptiens un sentiment assez semblable; « ces peuples, dit ce » Philosophe *(o)*, partagent le corps humain en trente-six parties, » à chacune desquelles préside un Dieu ou un génie éthérien; ces » génies se nomment dans leur langue *Chnoumen*, *Chnachoumen*, *Knat*, *Sicat*, *Biou*, *Erou*, *Erebiou*, *Ramanor*, *Rejanoor*, *&c.* » Ceux qui sont affligés dans quelque partie de leur corps,

Couto. Dec. V, l. VI, c. 1.

(l) Serv. in Æneid. V. *Nullus enim locus sine Genio est, qui per anguem plerumque ostenditur.*

(m) Stob. Ecl. Phys. I, 9. Μένανδρος. Ἅπαντι ὁ δαίμων ἀνδρὶ συμπαρίσταται εὐθὺς γινομένῳ, μυσταγωγὸς τοῦ βίου.

(n) Plut. de Tranq. an. Οὐ γὰρ ὡς ὁ Μένανδρος φησιν, ἅπαντι δαίμων ἀνδρὶ συμπαρίσταται εὐθὺς γινομένῳ μυσταγωγὸς τοῦ βίου ἀγαθὸς, ἀλλὰ μᾶλλον, ὡς Ἐμπεδοκλῆς, διτταί τινες ἕκαστον ἡμῶν γινόμενον παραλαμβάνουσι καὶ κατάρχονται μοῖραι καὶ δαίμονες.

(o) Ap. Orig. cont. Cels. VIII, p. 416. Αἰγύπτιοι λέγουσιν ὅτι ἄρα τοῦ ἀνθρώπου τὸ σῶμα ἓξ καὶ τριάκοντα διειληφότες δαίμονες, ἢ θεοί τινες αἰθέριοι, εἰς τοσαῦτα μέρη νενεμημένον, οἱ δὲ καὶ πολὺ πλείους λέγουσιν, ἄλλος ἄλλο τι αὐτοῦ νέμειν ἐπιτετάχθαι, καὶ τῶν δαιμόνων ἴσασι τὰ ὀνόματα ἐπιχωρίῳ φωνῇ, ὥσπερ Χνουμὴν, καὶ Χναχουμὴν, καὶ Κνατ, καὶ Σικατ, καὶ Βιοῦ, καὶ Ἐροῦ.

obtiennent la guérison en s'adressant à celui d'entre eux qui y préside. Ces noms, que Saumaise prétend avoir été altérés dans le texte d'Origène, qui nous a conservé celui de Celse, sont ceux par lesquels les Égyptiens désignoient les Génies présidans aux subdivisions des signes du Zodiaque, sous l'aspect desquels les Astrologues dressoient leurs thèmes. Les Grecs leur ont donné le nom général de Δέκανοι, & les Latins celui de *Decani;* mais les uns & les autres n'ont fait que donner au nom égyptien la terminaison propre à leur langue : le nom égyptien étoit vraisemblablement *Dekan,* dont on trouve la racine dans les langues chaldéenne & syriaque, avec lesquelles celle de l'Égypte avoit une très-grande affinité; dans le chaldéen *douk*, דוך, & dans le syriaque *Dikan* ou *Dekan*, דיקן, signifient *voir, considérer, examiner,* ce qui convient très-bien à ces Génies présidans aux différentes parties de chaque signe, dont l'office étoit d'être les inspecteurs & les modérateurs de tout ce qui étoit sous leur aspect.

Les esprits compris dans la troisième classe, selon les Indiens, sont des esprits immondes[a], qui servent de ministres à la justice de Dieu; ils les peignent avec toutes les difformités possibles[b], comme nous en usons à l'égard des Démons. Entre les différens noms qu'ils leur donnent, les principaux sont *Diagal* & *Saitan;* le premier de ces noms signifie un *menteur*, un *trompeur*, un *imposteur,* & sa racine se trouve dans l'arabe *dadgial,* & dans le chaldéen & le syriaque דגל, *dagal*, qui signifient *mentir, tromper* & *séduire :* le second désigne un *ennemi*, un *adversaire; scheitan* en arabe, & *schatan* dans les autres langues orientales, signifie *haïr, être opposé :* ce dernier nom est celui qui est donné dans l'Écriture au Prince des ténèbres. Ces Génies mal-faisans, opposés par leur nature aux bons Génies, ne cherchoient qu'à tromper les hommes & qu'à leur en imposer, en se faisant passer pour le contraire de ce qu'ils étoient réellement. « Les Mages, dit Arnobe *(p)*, se plaignent que, lorsqu'ils font leurs «

XXXVII. Troisième classe des Esprits.

a Cant. Dec. V, l. VI, c. 3.
b Id. ibid.

(p) Arnob. adv. Gent. lib. IV. *Magi haruspicum fratres suis in actionibus memorant antitheos sæpius obrepere pro veris; esse autem hos quosdam materiis ex crassioribus spiritus, qui Deos se fingant,*

» évocations, ces Génies opposés à Dieu se présentent au lieu » de ceux qu'ils ont évoqués; ces esprits, dont les corps sont » d'une matière plus grossière, veulent se faire passer pour des » Dieux, & pour y réussir, ils trompent les hommes par leurs » mensonges & par leurs supercheries. Interrogez, continue » Arnobe, les Égyptiens, les Perses, les Indiens, les Chaldéens, » les Arméniens & tous ceux qui ont quelque connoissance des » arts secrets, c'est-à-dire de la magie, tous vous diront quel est » le Dieu unique, & qui sont ceux qui sont sous lui, qui trompant » les hommes imprudens, veulent se faire adorer comme des Dieux. » On doute si Platon a connu ces mauvais Génies, mais les nouveaux Platoniciens en ont souvent fait mention; ils les regardoient comme les auteurs de tous les maux qui arrivoient sur la terre: Porphyre, l'un d'entre eux, dit « qu'ils » ont trompé non-seulement le vulgaire, mais aussi des Philo- » sophes habiles, qui par leur éloquence ont entraîné les autres » dans l'erreur; que ces esprits sont violens, fourbes, dissimulés » & trompeurs; qu'ils veulent se faire rendre le culte qui n'est » dû qu'aux Dieux; qu'il n'est aucune espèce de mal auquel ils » ne se plaisent; que prenant la forme des Dieux, ils se réjouissent » de nous avoir induits en erreur, & de nous avoir portés à des actions de folie. » Ce sont à peu près les couleurs avec lesquelles les Pères de l'Église nous peignent les Démons.

Porpyr. de Abstin. II.

XXXVIII. Cette troisième classe [illegible] des méchans.

Les Indiens ajoutent que ces Démons ou Génies malfaisans sont les ames des méchans qui ont vécu dans le monde: « Ils croient, dit Abraham Roger[a], que quelques-uns deviennent » diables à cause de leurs péchés, & qu'ils voltigent dans l'air jusqu'à ce que le temps de leur punition soit expiré. » Les Chingulais, ou habitans de l'île de Ceylan[b], pensent de même, que les diables sont les esprits des gens ci-devant morts. Porphyre, que j'ai déjà cité, comptoit aussi parmi ces Génies

[a] *Abr. Rog. p. [illegible].*
[b] *Hist. [illegible] de l'île de Ceyl. part. IV, c. 5.*

nescioque mendaciis & simulationibus ludant .... sed ne nobis fidem habere nolitis, Ægyptios, Persas, Indos, Chaldæos, Armenios interrogatis, omnesque illos alios qui in interioribus viderunt & cognoverunt hæc artibus, jam profectò discetis, quisnam sit Deus unus, vel sub eo qui plurimi, qui Deos se fingant, & humani generis imprudentiam ludant.

mal-faiſans *(q)* des ames des défunts. Apulée dit *(r)* « que ceux que les Latins appeloient *Larvæ*, étoient des ames ſéparées « de leurs corps, qui à cauſe des mauvaiſes actions de leur vie « paſſée, n'avoient point de ſéjour fixe, & étoient condamnées « à une eſpèce d'exil, & à errer dans l'air, d'où ils cauſoient « ſouvent de vaines frayeurs aux gens de bien, & faiſoient réel- « lement du mal aux méchans. » On lit dans Josèphe *(ſ)* « que les Démons, qui entrent dans les corps des hommes & qui les « tourmentent, ſont les ames des méchans ; » mais ces paroles ſont une interpolation du texte de cet hiſtorien, qui contre-diſent la doctrine de la ſecte à laquelle il étoit attaché. Les Phariſiens, du nombre deſquels il étoit, croyoient *(t)* que les ames des méchans, après leur mort, étoient enfermées dans des priſons d'où elles ne devoient jamais ſortir, & où elles ſubiſſoient la peine qu'elles avoient méritée ; & ils n'accordoient qu'aux ames des bons la faculté de revenir dans le monde animer d'autres corps ; ainſi ces mots, *ce ſont les eſprits des méchans, &c.* qui forment une parenthèſe, doivent être retranchés du texte comme la remarque d'un mauvais ſcholiaſte, qu'un copiſte auſſi peu éclairé a fait paſſer de la marge dans le texte de cet auteur : en ſupprimant cette parenthèſe, le ſens de la phraſe reſte & le diſcours eſt lié & ſuivi. Voici ce qu'on lit dans le texte de Josèphe ; après avoir parlé de la manière de cueillir une eſpèce de rue, qui croiſſoit dans le lieu appelé *Baaras*, il expoſe ſa vertu & dit : « ſi on l'approche ſeulement des

(q) Porphyr. de Abſtin. II, Ὅσαι δὲ ψυχαὶ τοῦ συνεχοῦς πνεύματος οὐ κρατοῦσι, ἀλλ' ὡς τὸ πολὺ καὶ κρατοῦνται δι' αὐτὸ τοῦτο . . . . . αὗται δ' αἱ ψυχαὶ δαίμονες εἰσὶ καὶ αὗται, κακοεργοὶ δ' ἂν εἰκότως λέγοιντο.

(r) Apul. de Deo Socr. *Qui verò propter adverſa vitæ merita, nullis bonis ſedibus, incertâ vagatione ſeu quodam exilio punitur, inane terriculamentum bonis hominibus, cæterum noxium malis, hunc pleri que larvam perhibent.*

(ſ) Joſeph. de Bell. VII, c. 6, n. 3. Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ πονηρῶν ἐστιν ἀνθρώπων πνεύματα, τοῖς ζῶσιν εἰσδυόμενα καὶ κτείνοντα τοὺς βοηθείας μὴ τυγχάνοντας, αὕτη ταχέως ἐξελαύνει, κἂν προσενεχθῇ μόνον τοῖς νοσοῦσι.

(t) Id. Ant. XVIII, c. 1, n. 3. Οἵ τε γὰρ Φαρισαῖοι . . . . . ἀθάνατόν τε ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς πίστις αὐτοῖς εἶναι, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαιώσεις τε καὶ τιμὰς οἷς ἀρετῆς ἢ κακίας ἐπιτήδευσις ἐν τῷ βίῳ γέγονε· καὶ ταῖς μὲν εἱργμὸν ἀΐδιον προτίθεσθαι, ταῖς δὲ ῥᾳστώνην τοῦ ἀναβιοῦν.

» malades, elle chasse sur le champ ce qu'on appelle les Démons; » *(ce sont les esprits des hommes méchans)* qui entrent dans le » corps des vivans, & tuent ceux auxquels on ne donne aucun secours. » Il est visible que ces paroles, *ce sont les esprits des méchans*, forment une parenthèse, & ont été ajoutées comme une explication du mot Démons, dont Josèphe s'est servi pour exprimer certaines maladies. Quoi qu'il en soit, c'étoit l'opinion dominante au temps de S.t Justin *(u)*, que ceux que l'on disoit être possédés du Démon, l'étoient des ames des défunts.

XXXIX. Les maladies attribuées aux Esprits, par les Anciens.

Dans l'antiquité, toutes les maladies s'attribuoient aux génies ou esprits; Pythagore, qui croyoit que l'air étoit rempli d'ames, qu'il nommoit *génies* & *héros*, disoit *(x)* « que c'étoient eux » qui envoyoient les songes & les maladies, non seulement aux hommes, mais aussi aux animaux. » Homère *(y)* attribue à un Génie l'état d'un homme qui est accablé d'une grande maladie: c'est, suivant le même Poëte *(z)*, Apollon qui envoie la peste dans l'armée des Grecs. Celse observe qu'on attribuoit les maladies à la colère des Dieux immortels, & qu'on avoit coutume d'implorer leur assistance pour en obtenir la guérison. Du nombre de ces maladies étoit l'epilepsie, qui étoit regardée comme une maladie sacrée, que l'on disoit venir d'un tel dieu ou d'un tel autre, selon que les symptômes étoient plus ou moins forts: « Si le malade, dit Hippocrate, imitoit le bouc, s'il grinçoit les » dents & que son côté droit fût en convulsion, la mère des Dieux, » disoit-on, étoit la cause de sa maladie; s'il parloit d'un ton dur » & plus fort qu'à l'ordinaire, ils le comparoient à un cheval, &

Cels. Præfat.

Hippocr. de morb. Sacr.

(u) Justin. Apol. I, n. 18. Οἱ ψυχαῖς τῶν ἀποθανόντων λαμβανόμενοι καὶ ῥιπτούμενοι, οὓς δαιμονιολήπτους καὶ μαινομένους καλοῦσι πάντες.

(x) Diogen. Laërt. in Pythag. Εἶναί τε πάντα τὸν ἀέρα ψυχῶν ἔμπλεον· καὶ τούτους δαίμονάς τε καὶ ἥρωας νομίζεσθαι, καὶ ὑπὸ τούτων πέμπεσθαι ἀνθρώποις τούς τε ὀνείρους καὶ τὰ σημεῖα νόσου τε καὶ ὑγιείας, καὶ οὐ μόνον ἀνθρώποις, ἀλλὰ καὶ προβάτοις καὶ τοῖς ἄλλοις κτήνεσιν.

(y) Hom. Odyss. V.
Ὃς ἐν νούσῳ κεῖται κρατέρ' ἄλγεα πάσχων
Δηρὸν τηκόμενος, στυγερὸς δέ οἱ ἔχραε δαίμων.

(z) Idem, Iliad. I.
Λητοῦς καὶ Διὸς υἱός· ὁ γὰρ βασιλῆϊ χολωθεὶς
Νοῦσον ἀνὰ στρατὸν ὦρσε κακήν.

attribuoient

attribuoient ſon mal à Neptune; s'il ne retenoit point ſes « excrémens, ce qui arrive ſouvent à ceux qui ſont violemment « affligés de ce mal, Hécaté Énodia en étoit la cauſe; lorſqu'il « parloit d'un ton aigre & vif, comme les oiſeaux, le mal étoit « produit par Apollon Nomius; écumoit-il, ou frappoit-il des « pieds? Mars étoit réputé l'auteur de la maladie : toutes les fois « qu'une perſonne étoit ſaiſie de frayeur & de crainte pendant « la nuit, qu'elle étoit hors d'elle-même, qu'elle ſautoit à bas « du lit pour courir hors de ſa chambre, c'étoient des piéges « qui lui étoient tendus par Hécaté, & les héros prenoient « poſſeſſion d'elle. » Certains foux, que les Latins appeloient *Lymphatici* & les Grecs Νυμφόληπτοι; ceux que Pline *(a)* dit avoir été agités par les Dieux nocturnes & par les Faunes; ceux que les Latins appeloient *Cerriti* & *Larvati,* étoient réputés tourmentés par les Dieux ou par les Génies. Cette opinion étoit née dans la Chaldée, & les Juifs la rapportèrent dans leur pays après le retour de leur captivité. Ligtfoot a obſervé *(b)* que les Juifs donnoient le nom d'*eſprit mauvais* à toute ſorte de maladie: les Gnoſtiques, qui avoient auſſi puiſé leur doctrine dans l'Orient, prétendoient de même que toutes les maladies venoient des Démons ou des Génies.

Plotin. Ennead. II, l. IX, c. 14.

X L.
Ce ſentiment a donné naiſſance à la Magie.

Cette opinion, qui ſe répandit par-tout, donna lieu à la magie théurgique, ou aux enchantemens, par leſquels on ſe flattoit de guérir les maladies, en éloignant ou en chaſſant les mauvais eſprits s'ils en étoient la cauſe, ou en appaiſant les bons ſi la maladie avoit pour principe quelque offenſe commiſe contre eux. La médecine n'étoit point inconnue à Pythagore ni à ſes diſciples, ils la pratiquoient même avec ſuccès; il y avoit néanmoins quelques maladies *(c)* pour leſquelles ils avoient recours aux enchantemens: Pythagore guériſſoit certains maux par cette voie, & lorſque le mal avoit ſon principal ſiége dans

(a) Plin. XXX, 10. *Rurſus Magi tradunt lymphatos ſanguinis talpæ adſperſu reſipiſcere, eos vero qui a nocturnis diis Faunisque agitentur, Draconis lingua...*

(b) Lightf. Hor. hebr. in Luc. XIII, 11. *Omne genus melancholiæ vocant ſpiritum malum .... Spiritus malus, id eſt, morbus.*

(c) Iambl. vit. Pyth. p. 164. Χρῆσθαι δὲ καὶ ταῖς ἐπῳδαῖς πρὸς ἔνια τῶν ἀρρωστημάτων.

l'imagination *(d)*, aux enchantemens il joignoit la musique. Quand Alexandre entra dans l'Inde, il y avoit des Médecins qui faisoient usage des herbes & des médicamens qui croissoient en abondance dans le pays, pour guérir diverses sortes de maladies; mais il y avoit en même temps des charlatans *(e)* qui couroient de côté & d'autres, promettant la guérison par leurs enchantemens; & encore aujourd'hui les Chingulais croient qu'il n'y a que Dieu, ou le diable qui les a fait malades, qui puisse les guérir.

Rob. Knok, rel. de l'île de Ceyl. part. IV, c. 5.

XLI. Diverses sortes d'enchantemens.

Ces enchantemens étoient de diverses sortes; l'enchanteur faisoit au Génie, qu'il supposoit être la cause de la maladie, des menaces *(f)* par lesquelles il croyoit l'obliger de se retirer du malade qu'il affligeoit: ce n'étoit pas seulement aux Génies mal-faisans que ces menaces s'adressoient, les bons & les Dieux célestes n'en étoient point exempts. Porphyre *(g)* nous a conservé celles que les enchanteurs de l'Égypte faisoient au Soleil, à la Lune & aux autres Génies présidans aux astres; ils leur dénonçoient que, s'ils ne se prêtoient point à leurs desirs, ils mettroient tout le Ciel en confusion; qu'ils découvriroient les mystères secrets d'Isis, qu'ils exposeroient au grand jour ce qui étoit caché dans l'intérieur du temple d'Abyde, qu'ils arrêteroient la course du vaisseau de l'Égypte, & que pour faire plaisir à Typhon, ils disperseroient les membres d'Osiris. Ces sortes de menaces n'étoient point inconnues aux charlatans Indiens; ils commandoient avec empire aux démons de sortir du corps de ceux qu'ils possédoient, & ils leur notifioient leurs ordres par des lettres qu'ils leur adressoient: un jeune homme de seize ans étant possédé de l'ame d'un homme

(d) Porphyr. vit. Pyth. p. 33. Κάμνοντας δὲ τὰ σώματα ἐθεράπευε, καὶ τὰς ψυχὰς δὲ νοσοῦντας παρεμυθεῖτο, καθάπερ ἔφαμεν, τοὺς μὲν ἐπῳδαῖς καὶ μαγείαις, τοὺς δὲ μουσικῇ.

(e) Strab. XV, p. 486. Ἐπῳδοὺς δὲ περιφοιτᾶν πεπιστευμένους ἰᾶσθαι.

(f) Iambl. de Myst. sect. VI, c. 4. Βιαστικὰς ἀπειλάς.

(g) Ep. Porph. ad Aneb. Τὸ μὲν δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος, αὐτῷ δὲ βασιλεῖ ἡλίῳ ἢ σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν, ἄνθρωπον τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα καὶ ἐκφοβεῖν ψευδόμενον, ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι· τὸ γὰρ λέγειν ὅτι τὸν οὐρανὸν προσαράξει, καὶ τὰ κρυπτὰ τῆς Ἴσιδος ἐκφανεῖ, καὶ τὸ ἐν Ἀβύδῳ ἀπόρρητον δείξει, καὶ τὴν βᾶριν στήσει, καὶ τὰ μέλη τοῦ Ὀσίριδος διασκεδάσει Τυφῶνι.

qui avoit été tué à la guerre *(h)*, un ſage de l'Inde, auquel ſa mère s'adreſſa, donna une lettre par laquelle il menaçoit ce Génie, s'il ne ſortoit promptement du jeune homme dans lequel il étoit entré.

XLII. Mots barbares crus efficaces chez les Indiens, & chez d'autres peuples.

On employoit ordinairement, dans ces conjurations, des mots barbares qui, à cauſe de leur vertu prétendue, furent appelés *efficaces :* « Si nous pouvions, dit Origène *(i)*, expliquer la nature des noms efficaces dont ſe ſervent les ſages de l'Égypte, « les mages de Perſe, les Brachmanes & les Samanéens chez « les Indiens, & ceux qu'emploient les autres Nations, nous « ſerions en état de prouver que la magie n'eſt point une choſe « vaine, comme Épicure & Ariſtote l'ont cru; mais qu'elle eſt « fondée ſur des raiſons connues à la vérité de peu de perſonnes. » J'ignore quels étoient ces noms efficaces employés par les mages de Perſe, à moins que ce ne ſoient ceux dont quelques Gnoſtiques, qui avoient emprunté leur doctrine & leurs ſuperſtitions de l'Orient, faiſoient uſage. L'auteur de l'*Anbertkend*, dont M. de Guignes a donné l'extrait, nous a conſervé pluſieurs de ceux dont on ſe ſervoit dans l'Inde, & qui, prononcés dans certaines poſtures & en regardant attentivement des figures particulières de différentes couleurs, produiſoient, ainſi que le prétendoient les Indiens, des effets ſurprenans. Ces mots ſont au nombre de huit; le premier, qui ſignifie *Dieu eſt puiſſant & glorieux*, fortifie, diſoient-ils, les nerfs, les reins & le dos, & guérit les humeurs froides; en prononçant ces mêmes mots dans une autre poſture, ils croyoient devenir ſemblables aux Génies & être en état de voler : le ſecond

Mém. de l'Acad. t. XXVI, p. 794.

(h) Philoſtr. vit. Apoll. III, 12. Ἔφασκε ἑκκαιδέκα ἔτη γεγονέναι, δαιμονᾷν δὲ δύο ἔτη... καὶ δῆτα ἔλεγεν εἶναι μὲν εἴδωλον ἀνδρὸς ὃς πολέμῳ ποτὲ ἀπέθανεν... καί τινα ἐπιστολὴν ἀνασπάσας τοῦ κόλπου ἔδωκε τῇ γυναικί, ἐπέσταλτο δὲ ἄρα ἡ ἐπιστολὴ πρὸς τὸ εἴδωλον ξὺν ἀπειλῇ καὶ ἐκπλήξει.

(i) Orig. cont. Celſ. I, p. 19. Ἐὰν τοίνυν δυνηθῶμεν παραστῆσαι φύσιν ὀνομάτων ἐνεργῶν, ὧν τισὶ χρῶνται Αἰγυπτίων οἱ σοφοὶ, ἢ τῶν παρὰ Πέρσαις μάγων οἱ λόγιοι, ἢ τῶν παρ' Ἰνδοῖς φιλοσοφούντων Βραχμᾶνες ἢ Σαμαναῖοι, καὶ οὕτω κατ' ἕκαστον τῶν ἐθνῶν, καὶ κατασκευάσαι οἷοί τε γενώμεθα, ὅτι ἡ καλουμένη μαγεία, οὐχ, ὡς οἴονται οἱ ἀπὸ Ἐπικούρου καὶ Ἀριστοτέλους, πρᾶγμά ἐστιν ἀσύστατον πάντη, ἀλλ' ὡς οἱ περὶ ταῦτα δεινοὶ ἀποδεικνύουσι, συνεστὼς μὲν, λόγους δὲ ἔχειν σφόδρα ὀλίγοις γινωσκομένους.

se prononçoit *hom*, & signifioit *Seigneur;* il servoit à ouvrir les yeux de l'intelligence, à donner un esprit juste & à rendre éloquent: le troisième, *om, puissant,* faisoit que celui qui l'avoit prononcé n'avoit plus d'ennemis à craindre dans le monde: le quatrième, *rahin, ô créateur,* rendoit celui qui l'avoit prononcé avec les conditions prescrites, capable de guérir de sa vue seule les épileptiques, le mettoit à couvert de tout enchantement, & lui faisoit acquérir les connoissances qu'il n'auroit pu se procurer par l'étude: le cinquième, *berin tesrin, ô bienfaisant & miséricordieux*, concilioit l'estime des rois & des hommes, & dévoiloit tous les secrets: le sixième, *ai*, qui soumet le ciel, la terre & toutes les créatures, faisoit aimer des anges, des hommes & principalement des femmes: le septième, *yarm, ô savant,* procuroit toutes les connoissances sans instruction préalable: en prononçant enfin le huitième, *hanscha manscha, ô vivifiant,* on étoit en état de guérir l'épilepsie & les piqûres des bêtes venimeuses. Chez les Égyptiens ces noms étoient, comme nous l'apprenons d'Origène, ceux des Génies qui présidoient aux divisions du Zodiaque; ils étoient au nombre de trente-six; on les trouve non-seulement dans Origène, mais aussi dans les notes de Scaliger sur Manilius, & dans le traité de Saumaise sur les années climactériques: en invoquant celui des Génies qui dominoit sur la partie affligée, le malade, disoit-on *(k)*, étoit guéri. Les Grecs avoient aussi leurs noms efficaces, qu'ils appeloient *lettres Éphésiennes;* les enchanteurs faisoient prononcer *(l)* ces noms par ceux qui étoient possédés des mauvais Génies, & ils leur promettoient la guérison s'ils le faisoient avec exactitude. Ces noms étoient très-anciens; il n'y en avoit que six dans l'origine *(m)*, mais dans la suite

(k) Orig. cont. Cels. I, p. 19. Καὶ δὴ ἐπικαλοῦντες αὐτοὺς ἰῶνται τῶν μερῶν τὰ παθήματα.

(l) Plut. Symp. VII, qu. 5. Οἱ Μάγοι τοὺς δαιμονιζομένους κελεύουσι τὰ Ἐφέσια γράμματα πρὸς αὑτοὺς καταλέγειν καὶ ὀνομάζειν.

(m) Hesych. Ἐφέσια γράμματα. Ἦν μὲν πάλαι ταῦτα ϛ', ὕστερον δὲ προσέθηκαν τινες ἀπατεῶνες καὶ ἄλλα· φασὶ δὲ τῶν πρώτων τὰ ὀνόματα τάδε· Ἄσκι, Κατάσκι, Αἴξ, Τετράξ, Δαμναμενεύς, Αἴσιον· Δηλοῖ δὲ ὁ μὲν Ἄσκι σκότος, τὸ δὲ Κατάσκι φῶς, τὸ δ' Αἴξ αὐτής, Δαμναμενεὺς δὲ ἥλιος, Αἴσιον δ' ἀληθές.

on en ajouta d'autres; les six premiers étoient ἄσκι, κατάσκι, αἶξ, πέτραξ, δαμναμενεὺς & αἴσιον, qui, selon Hésychius, signifioient *les ténèbres, la lumière, lui-même, le Soleil* & *la vérité*. Le Pythagoricien Androcyde *(n)* rapporte les mêmes mots à quelque différence près; il appelle ἄσκιον & κατάσκιον ce qu'Hésychius a nommé ἄσκι & κατάσκι, *les ténèbres* & *la lumière;* au nom d'αἶξ, rapporté par Hésychius, il substitue celui de λὶξ, qu'il dit avoir signifié autrefois *la terre;* enfin τετρὰς, qu'Hésychius a lû πέτραξ, & qu'il a laissé sans explication, designoit l'année. Les lettres Milésiennes étoient aussi célèbres pour le même usage *(o);* ces lettres ou ces noms, au nombre de neuf, étoient βέδυ, ζὰψ, χθὼν, πλῆκτρον, σφὶγξ, κναξζβὶ, χθύπτης, φλεγμὸς & δρὼψ; dans la langue des Phrygiens *(p)* βέδυ signifioit *la terre*, & selon d'autres *l'air;* quelques-uns vouloient que ζὰψ designât le feu, mais d'autres par ce mot entendoient la mer; χθὼν étoit la terre, & πλῆκτρον le Soleil; σφὶγξ exprimoit l'éther, κναξζβὶ la maladie, χθύπτης du fromage, φλεγμὸς le lait qui est la première nourriture de l'homme, & δρὼψ l'instruction qui forme l'homme & qui l'éclaire.

Enfin il n'y avoit point de peuple qui n'eût ses mots sacrés & ses noms qu'il croyoit efficaces, soit pour se concilier la bienveillance des bons Génies, soit pour éloigner les mauvais. Plusieurs, aux noms de leurs Dieux, joignoient ceux du vrai Dieu, en employant le nom qu'il portoit chez le peuple par lequel il étoit adoré: Origène nous assure que non-seulement les

XLIII. Le nom du vrai Dieu employé dans les enchantemens.

(n) Ap. Clem. Alex. Strom. V, p. 568. Ἀνδροκύδης γοῦν ὁ Πυθαγορικὸς τὰ ἐφέσια καλούμενα γράμματα, ἐν πολλοῖς δὴ πολυθρύλλητα ὄντα συμβόλων ἔχειν φησὶ τάξιν· σημαίνειν δὲ Ἄσκιον μὲν τὸ σκότος.... φῶς δὲ κατάσκιον, λίξ τε ἐστὶν ἡ γῆ κατ' ἀρχαίαν ἐπωνυμίαν, καὶ τετρὰς ὁ ἐνιαυτός.... Δαμναμενεὺς δὲ ὁ ἥλιος... τὰ αἴσια τε ἡ ἀληθὴς φωνή.

(o) Ibid. p. 570. Ἐπιψάλλειν δὲ ὁ λαός· Βεδυ, Ζαψ, Χθων, Πληκτρον, Σφιγξ, Κναξζβι, Χθυπτης, Φλεγμος, Δρωψ.

(p) Ibid. p. 569. Βέδυ μὲν γὰρ τοὺς Φρύγας τὸ ὕδωρ φησὶ καλεῖν.... ἔμπαλιν δὲ ὁ Κωμικος Φιλύδεος βέδυ τὸν ἀέρα... Ζαψ... καλεῖται δ' οὕτως ἡ θάλασσα... Χθὼν δ' ἡ γῆ... Πλῆκτρον τὸν ἥλιον καλεῖ... Σφίγξ... τὸν αἰθέρα... Κναξζβι... ἡ νόσος... Χθύπτην τυρὸν... Φλεγμὸν... γαλακτώδη πρώτην προφὴν. Δρὼψ [illegible] ἐκφλέγαι καὶ ἐκφωτίσαι [illegible].

Égyptiens *(q)*, mais aussi tous ceux qui se mêloient d'enchantemens & qui pratiquoient la magie théurgique, mêloient dans leurs invocations les noms du Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob; & Nicéphore, sur Synésius *(r)*, compte parmi les noms barbares usités dans les enchantemens ceux de *Sabaoth* & d'*Adonaï* avec ceux de *Chérubim, Séraphim, Abraham, Isaac* & *Jacob :* on trouve encore effectivement sur les amulettes attribués mal-à-propos aux Basilidiens & à d'autres Gnostiques, les noms de *Iao* ou *Jéhovah* joints à ceux des divinités Égyptiennes & Chaldéennes. Pour conserver à ces mots la vertu qu'on leur attribuoit, il falloit, à ce qu'on croyoit, avoir l'attention *(s)* de ne les point traduire dans une autre langue; chaque Dieu ou Génie devoit être appelé du nom qu'il portoit dans le pays *(t)* où il étoit honoré, & il falloit prendre garde de ne point donner au Dieu d'un pays celui du Dieu d'un autre; c'est pourquoi l'un des préceptes qu'on donnoit à ceux qu'on instruisoit dans cet art prétendu *(u)*, étoit de ne point changer les noms barbares. Mais c'est trop long-temps s'arrêter à des superstitions; je passe à ce qu'enseignoient les Indiens sur les ames des hommes.

(q) Orig. cont. Cels. p. 17. Πολλοὶ τῶν ἐπᾳδόντων δαίμονας χρῶνται ἐν τοῖς λόγοις αὐτῶν τῷ, ὁ Θεὸς Ἀβραάμ... τὰ δ' αὐτὰ λεκτέον καὶ περὶ τοῦ Ἰσαὰκ, καὶ περὶ τοῦ Ἰακὼβ, καὶ περὶ τοῦ Ἰσραὴλ, ἅτινα ὁμολογουμένως Ἑβραῖα ὄντα ὀνόματα, πολλαχοῦ τοῖς Αἰγυπτίοις ἐπαγγελλομένοις ἐνέργειάν τινα ἐνέσπαρται μαθήμασι.

Id. ibid. IV, p. 183. Καὶ ἐν τῷ κατεπᾴδειν δαίμονας τῷ ὁ Θεὸς Ἀβραὰμ καὶ ὁ Θεὸς Ἰσαὰκ καὶ ὁ Θεὸς Ἰακὼβ, ἀλλὰ γὰρ σχεδὸν καὶ πάντας τοὺς τὰ περὶ ἐπῳδῶν καὶ μαγειῶν πραγματευομένους.

(r) Niceph. in Syn. p. 362. Εἰσὶ γὰρ ὀνόματα παρ' ἑκάστοις θεόσδοτα, δύναμιν ἐν τελεταῖς ἄρρητον ἔχοντα, ὡς τὸ Σαβαὼθ, τὸ Ἀδωναΐ, τὸ Χερουβὶμ καὶ τὸ Σεραφὶμ, τὸ Ἀβραὰμ, τὸ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ... ἃ ἐὰν εἰς Ἑλληνικὴν μεταβάλῃς διάλεκτον ἀφανίζεις τὴν αὐτῶν δύναμιν καὶ ἐνέργειαν.

(s) Orig. cont. Cels. p. 19. Δύναται ταῦτα τὰ ὀνόματα λεγόμενα μετά τινος τοῦ συνήθους αὐτοῖς εἱρμοῦ, ἀλλὰ δὲ κατὰ Αἰγυπτίαν ἑρμηνευόμενα φωνὴν ἐπί τινων δαιμόνων... καὶ ἄλλα κατὰ τὴν Περσῶν διάλεκτον ἐπὶ ἄλλων δυναμέων καὶ οὕτω καθ' ἕκαστον τῶν ἐθνῶν εἰς χρείας τινὰς παραλαμβάνεσθαι.

(t) Id. ibid. p. 20. Οἱ περὶ τὴν χρῆσιν τῶν ἐπῳδῶν δεινοὶ ἱστοροῦσιν, ὅτι τὴν αὐτὴν ἐπῳδὴν εἰπόντα μὲν τῇ οἰκείᾳ διαλέκτῳ, ἔστιν ἐνεργῆσαι, ὅπερ ἐπαγγέλλεται ἡ ἐπῳδὴ, μεταβάλλοντα εἰς ἄλλην ἡντινα δή ποτ' οὖν φωνὴν, ἔστιν ἰδεῖν ἄτονον καὶ οὐδὲν δυναμένην.

(u) Niceph. in Syn. pag. 362. Περὶ δὲ τῶν ὀνομάτων ἃ φωνοῦσι, παραγγέλλουσι λέγοντες· ὀνόματα βάρβαρα μή ποτ' ἀλλάξῃς.

Ces ames, dans leur ſyſtème, ſont de la ſeconde claſſe des eſprits, qui libres, par une ſuite de l'imperfection de leur nature, ſont capables de pécher; & qui, pour expier les fautes qu'elles ont commiſes, & ſe purifier des ſouillures qu'elles ont contractées, ſont envoyées dans des corps: ainſi l'ame humaine eſt, comme tous les autres eſprits, une émanation de Dieu, & cette émanation étant, diſent les Indiens, l'effet d'une cauſe éternelle, agiſſante de toute éternité, elle s'eſt faite par conſéquent avant tous les temps. « C'eſt une choſe indubitable parmi les Philoſophes, dit Macrobe *(x)*, que les ames émanent du Ciel. » C'étoit, en effet, l'opinion régnante chez les Chaldéens & chez les Perſes, de qui les philoſophes Grecs l'ont reçue; ce fut le ſentiment de Pythagore *(y)*, adopté par Platon & par ſes diſciples. Si l'on juge des Juifs par Philon, ils n'ont point douté que l'ame ne fût une émanation de la divinité, & c'eſt encore aujourd'hui le ſentiment de leurs docteurs Cabaliſtes, qui diſtinguent en Dieu un Verbe ou une raiſon interne, & un Verbe ou raiſon externe: « la première, diſent-ils, demeure toujours dans l'eſſence divine; la ſeconde en ſort par voie d'émanation ou de proceſſion, & cette dernière eſt la raiſon humaine ou l'ame raiſonnable. » Cette origine de l'ame n'a point paru abſurde à quelques Pères, trop prévenus des idées philoſophiques dont ils avoient été imbus avant leur converſion au Chriſtianiſme. « L'ame, dit S.t Juſtin *(z)*, eſt incorruptible, parce qu'elle émane de Dieu & qu'elle eſt ſon ſouffle; » ce qui diffère peu de ce qu'avoit dit Pythagore *(a)*, « que l'ame étoit immortelle, parce que ce dont elle a été détachée l'étoit: » Tatien s'eſt exprimé comme ſon maître, en diſant « que l'homme ayant reçu une portion de la divinité,

XLIV. Les ames humaines émanent de Dieu, ſelon les Indiens.

(x) Macrob. in Som. ſcep. I, 9. *Animarum originem manare de cælo, inter rectè philoſophantes indubitatæ conſtat eſſe fidei.*

(y) Cicer. *Audiebam Pythagoram Pythagoreoſque incolas penè noſtros, qui eſſent Italici quondam Philoſophi nominati, nunquam dubitaſſe, quin ex univerſâ mente divinâ delibatos animos haberemus.*

(z) Juſtin. de Reſur. n. 9. Ἀλλ' ἡ μὲν ψυχή ἐστιν ἄφθαρτος, μέρος οὖσα τοῦ θεοῦ καὶ ἐμφύσημα.

(a) Diog. Laërt. in Pyth. Ἀθάνατόν τε εἶναι αὐτὴν, ἐπειδήπερ καὶ τὸ ἀφ' οὗ ἀπέσπασται ἀθάνατόν ἐστι.

doit être immortel *(b)*, parce que Dieu eſt immortel.» Synéſius regarde auſſi *(c)* l'ame comme une ſemence de Dieu, & comme une émanation de la divinité.

XLV. Différens ſentimens de l'origine de l'ame.

Ces deux opinions des Indiens, que l'ame provient de la ſubſtance de Dieu, qu'elle en eſt émanée & que ſon émanation eſt de toute éternité, ont été retenues par les Manichéens & par les Priſcillianiſtes d'Eſpagne *(d)*; mais elles ont été rejetées par tous les Orthodoxes, dont pluſieurs néanmoins ont cru pouvoir ſoutenir que toutes les ames avoient été créées enſemble dès le commencement, pour être diſtribuées par la ſuite des temps dans les différens corps. Tel a été le ſentiment de Lactance, qui a cru *(e)* que Dieu avoit créé une multitude innombrable d'ames, pour les envoyer enſuite dans les corps, où elles étoient libres & capables de choiſir entre le bien & le mal: Origène a penſé de même. Synéſius ne pouvoit ſe perſuader *(f)* que ſon ame fût plus jeune que ſon corps: S.t Jérôme *(g)*, quoique porté à croire que Dieu créoit les ames à chaque inſtant, pour les unir aux corps lorſqu'ils étoient

(b) Tatian. or. cont. Græc. n. 10. *Ἵνα ὥσπερ ἡ ἀφθαρσία παρὰ τῷ Θεῷ τὸν αὐτὸν τρόπον Θεοῦ μοῖραν ἄνθρωπος μεταλαβὼν ἔχῃ καὶ τὸ ἀθάνατον.*

(c) Syneſ. Hymn. III, v. 558.

Σὸν σπέρμα φέρω.

Et ep. 105. *Ἐν τῇ ψυχῇ σπουδεῖν τὴν μοῖραν τὴν θείαν.*

(d) S. Hieronym. ep. 82, ad Marcell. *Super animæ ſtatu memini veſtræ quæſtiunculæ ... utrùm lapſa de cælo ſit, ut Pythagoras philoſophus, omneſque Platonici & Origenes putant, an à propriâ Dei ſubſtantiâ, ut Stoici, Manichæus, & Hiſpaniæ Priſcilliana hæreſis ſuſpicantur.*

(e) Lactant. Divinar. inſtitut. VII, 5. *Excogitavit tamen mirabile opus, quemadmodum infinitam multitudinem crearet animarum, quas primò fragilibus & imbecillis corporibus illigatas conſtitueret inter bonum malumque medias.*

(f) Syneſ. ep. 105. *Ἀμέλει τὴν ψυχὴν οὐκ ἀξιώσω ποτὲ σώματος ὑστερογενῆ νομίζειν.*

(g) S. Hieron. adv. Rufin. II. *Si autem & de me quid ſentiam requiritur, fateor me de hâc quæſtione apud quàm plurimos tractatorum legiſſe diverſa. Legi quoſdam dicentes quòd pariter cum corpore per humani corporis traducem etiam animæ diffundantur ..... alii aſſerunt quòd formatis in utero corporibus, Deus quotidie faciat animas & infundat. Alii factas jam olim, id eſt, tunc cùm omnia creavit Deus ex nihilo, nunc eas judicio ſuo naſci diſpenſet in corpore ..... Ego verò cùm hæc ſingula legerim, Deo teſte, dico quia uſque ad præſens certi & definiti aliquid de hac quæſtione non teneo, ſed Deo relinquo ſcire quid ſit in vero, & ſi cui ipſe revelare dignabitur.*

formés,

formés, n'ose point proposer son opinion comme un dogme certain, ni condamner ceux qui pensoient qu'elles avoient été toutes créées au commencement du monde, & que Dieu les distribuoit dans les corps selon son bon plaisir. S.t Augustin a eu la même modération ; ce Père *(h)* ne vouloit point que l'on affirmât rien sur les différentes questions que l'on pouvoit former sur l'origine de l'ame ; & malgré tout ce qu'a fait l'empereur Justinien pour faire croire que l'ame étoit créée dans l'instant de la formation du corps, son origine est toujours demeurée incertaine. Isidore de Séville, à la fin du VI.e siècle *(i)*, mettoit encore cette incertitude au nombre des articles de foi : cette question étoit encore si peu définie au commencement de l'onzième siècle, que S.t Anselme de Cantorberi étant à l'article de la mort, auroit souhaité que ses jours fussent prolongés *(k)*, pour éclaircir cette question, qu'il craignoit que ceux qui viendroient après lui ne fussent point en état de résoudre. Il seroit difficile d'imaginer les principes sur lesquels il se seroit fondé, pour terminer une question dans laquelle tous ceux qui l'avoient précédé n'avoient trouvé que des ténèbres. Mais ce qui n'a pu être décidé dans le cours de douze siècles, par les plus grandes lumières de l'Église, n'a plus souffert de difficulté depuis l'introduction de la scholastique ; l'autorité d'Aristote, qui avoit dit *(l)* qu'il n'étoit point vraisemblable que toutes les ames eussent existé avant leur

(h) S. Aug. de Lib. arb. III, 20, 21. *Harum autem quatuor de animâ sententiarum, utrùm de propagine veniant, an in singulis quibusque nascentibus novæ fiant, an in corpora nascentium jam alicubi existentes vel mittantur divinitùs, vel in se sponte suâ labantur, nullam temere affirmare oportebit.*

(i) Isidor. Hisp. de divinis Offic. II, 23. *Hæc est autem post Apostolorum symbolum certissima fides quam Doctores nostri tradiderunt ..... quòd incerta sit animæ origo.*

(k) Ap. Sur. 21. April. l. II, c. 59. *Cui jam familiari sui dicenti : ad paschalem Domini tui curiam relicto sæculo vadis, hæc respondit : Et quidem si voluntas ejus in hoc est, voluntati ejus non contradico, verùm si mallet me adhuc inter vos saltem tamdiu manere, donec quæstionem de origine animæ, quam mente revolvo, absolvere possem, gratiosius acciperem, eo quòd nescio utrùm aliquis eam me defuncto sit absoluturus.*

(l) Aristot. de gener. Anim. II, 3. Ὅτι μὲν πάσας οὐκ ἐνδέχεται προϋπάρχειν, φανερόν ἐστι.

introduction dans les corps, a subjugué les Théologiens, & leur a fait prononcer assertivement que chaque ame étoit créée, ou tirée du néant, lors de la formation de chaque corps.

XLVI. L'ame des bêtes de la même nature que celle des hommes, selon les Philosophes de l'Inde,

[a] *Abr. Rog. p. 190, 191 & 192.*

Ce que les Indiens disent de l'ame de l'homme, ils le disent aussi de celle de la bête; les ames des uns & des autres sont non-seulement de la même nature, mais encore de la même espèce; la différence ne provient que de la perfection ou de l'imperfection du corps[a]; l'homme est plus parfait, parce qu'il lui a été donné un corps par le moyen duquel l'ame produit & fait paroître les qualités qui sont en elle, au lieu que celui que les animaux ont reçu n'est point organisé de manière à faire paroître ces qualités; ainsi, quoiqu'ils tiennent pour certain que l'homme est la créature la plus parfaite, ils ne font point consister cette perfection dans l'ame, mais uniquement dans le corps, dont les organes servent d'instrumens à l'ame; ce qu'ils expliquent par l'exemple des petits enfans: « ces enfans, disent-ils, ont une ame raisonnable, » aussi-bien que les personnes les plus avancées en âge, ils ont » par conséquent le jugement, la raison & les autres attributs » de l'ame; ils ne les font pas néanmoins paroître, parce que » les organes du corps ne sont pas suffisamment disposés pour cela; le corps, disent-ils, est différent, mais l'ame est une. » La comparaison d'un bon & d'un mauvais miroir est la seule preuve qu'ils donnent de cet axiome; l'objet, quoique toujours le même, est représenté nettement dans l'un & confusément dans l'autre; la différence n'est point dans l'objet, elle n'est que dans le miroir: ou-bien ils disent « qu'il en est de Dieu comme » de la lumière, qui est la même dans tout l'Univers, & qui » ne laisse point de paroître de cent façons différentes, selon la » diversité des objets qui la réfléchissent, ou selon les diverses couleurs & figures des verres par lesquels elle passe. »

Lettr. édif. & cur. 23.e rec. p. 178.

XLVII. Et selon Pythagore.

Cette opinion des Indiens ne peut être nouvelle, puisqu'on la trouve dans Pythagore, qui l'avoit peut-être reçue d'eux; ce Philosophe enseignoit *(m)* que les ames de tous les animaux,

(m) Plut. de plac. Philos. V, 20. Πυθαγόρας, Πλάτων λογικὰς μὲν εἶ), καὶ τῶν ἀλόγων ζώων καλουμένων τὰς ψυχάς, οὐ μὴν λογικῶς ἐνεργούσας παρὰ

de ceux mêmes auxquels nous donnons le nom de brutes, étoient raiſonnables, & que ſi elles n'agiſſoient pas toujours ſelon la raiſon, la mauvaiſe diſpoſition de leur corps & le défaut de la parole en étoit l'unique cauſe. Porphyre, qui croyoit avec ſes maîtres que les animaux & les plantes mêmes avoient une ame, diſoit avec eux *(n)* « que l'ame ne penſe pas de la même manière dans tous les êtres, mais d'une manière « conforme & proportionnée à la ſubſtance dans laquelle elle « penſe; que dans l'entendement elle penſe d'une manière pu- « rement intellectuelle, dans l'ame par la voie du raiſonnement, « dans les plantes ce n'eſt qu'en ſemence, dans les corps par le « moyen de l'imagination, & dans la ſubſtance qui eſt au-deſſus « de toutes les ſubſtances, elle penſe d'une manière incompré- « henſible & infiniment ſublime. » Les Indiens vont encore plus loin que ces Philoſophes, car ils attribuent aux brutes une eſpèce de religion, & ils ſont perſuadés que par leurs œuvres elles peuvent parvenir à une vie éternelle.

La Croz. hiſt. du Chriſt. des Ind. p. 479.

XLVIII.
Ce ſentiment eſt le principe de l'abſtinence religieuſe des Indiens.

Ce ſentiment, qui dégrade l'homme en lui rendant commun avec la bête ce qu'il y a de plus noble en lui, eſt la véritable ſource de l'abſtinence de tout ce qui a eu vie, religieuſement pratiquée par nos Philoſophes: on attribue communément cette pratique au dogme de la métempſycoſe: « Ils s'interdiſent, dit-on, l'uſage de tout ce qui eſt animé, parce qu'ils craignent, « en tuant quelque animal pour en manger la chair, de faire « déloger l'ame de quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis. » Cette raiſon pouvoit faire impreſſion ſur le vulgaire, qui croyoit effectivement la tranſmigration des ames; mais des Philoſophes, qui ne la croyoient point, ne pouvoient en être touchés: leur abſtinence partoit donc d'un autre principe, & ce principe ne peut être que la notion qu'ils s'étoient formée de la nature de l'ame des bêtes. Cette ame étant une émanation de la divinité, à laquelle elle doit être réunie, & ayant été

τὴν δυσκρασίαν τῶν σωμάτων καὶ τὸ μὴ ἔχειν τὸ φραστικόν.

(n) Porphyr. Sent. 9. *Οὐχ ὁμοίως μὲν νοοῦμεν ἐν πᾶσιν, ἀλλ' οἰκείως ἑκάστου οὐσίᾳ, ἐν νῷ μὲν γὰρ νοερῶς, ἐν ψυχῇ δὲ λογικῶς, ἐν δὲ τοῖς φυτοῖς σπερματικῶς, ἐν δὲ τῷ ἐπέκεινα ἀνεννοήτως τε καὶ ὑπερουσίως.*

placée par Dieu même dans le corps de l'animal pour y demeurer le temps qu'il a marqué, ils se faisoient un scrupule de tuer cet animal, parce que c'étoit s'opposer à Dieu, & faire sortir, contre son ordre, une ame d'un corps où il avoit jugé à propos de la mettre. Les plus religieux portent ce scrupule jusque sur les herbes, & ils n'oseroient tirer une racine de la terre, parce que ce seroit faire déloger une ame de son corps contre la volonté de Dieu, ce qui les réduit à la nécessité de se nourrir des sommités des herbes, en épargnant les racines.

Abr. Rog. pag. 27, 108 & 109.

XLIX. Lieu d'où les ames descendent dans les corps.

Si les ames n'abusoient point de leur liberté, elles resteroient toujours dans la classe de ces génies heureux qui sont dans le Soleil & dans les autres astres; mais les fautes qu'elles ont commises les précipitent sur la terre, où elles sont unies à des corps, & leur séjour dans ces corps est le temps qui leur est destiné pour leur purification. Les Indiens tenoient probablement cette doctrine des Chaldéens, qui enseignoient que les ames étoient envoyées sur la terre parce qu'elles avoient perdu leurs ailes, c'est-à-dire parce qu'elles avoient dégénéré de leur perfection originaire. Ils joignoient à cette première cause la nécessité d'obéir à la volonté du Père, c'est-à-dire de Dieu: cette seconde raison paroît contredire la première: si c'est par un ordre absolu de la volonté de Dieu qu'elles descendent ici-bas, elles ne peuvent être réputés coupables, & leur incorporation ne sera point la peine des péchés précédens. Cette seconde raison n'est donc admissible qu'autant qu'elle est réunie à la première; elle ne signifie autre chose, sinon que la volonté absolue de Dieu est que les esprits qui ont abusé de leur liberté soient précipités dans les corps.

L. Différens systèmes sur ce lieu.

Le lieu d'où les ames descendent dans les corps n'est pas le même dans les différens systèmes; Plotin, Porphyre, Amélius *(o)* vouloient qu'elles vinssent toutes du ciel; Timée supposoit que le *Demiurgus (p)* avoit produit des ames de

(o) Stob. Ecl. Phys. 1, p. 113. Πλώτινος μὲν καὶ Πορφύριος καὶ Αμέλιος ἀπὸ τοῦ ὑπὸ τὸν οὐρανὸν ψυχῆς ἐκ πάσης ὁμοίως εἰσοικίζουσιν εἰς τὰ σώματα.

(p) Idem, ibid. Ὁ Τίμαιος τὴν πρώτην ὑπόστασιν τῶν ψυχῶν ποιεῖν τὸν δημιουργὸν διασπείροντα περὶ πάντα μὲν τὰ κρείττονα γένη καθ' ὅλον δὲ τὸν οὐρανὸν, εἰς ὅλα δὲ τὰ στοιχεῖα τοῦ παντός.

différente eſpèce, qu'il avoit diſtribuées dans l'Univers, aſſignant à chacune ſa place, logeant les plus excellentes dans les ſphères céleſtes & les autres dans les divers élémens. Héraclide, philoſophe du Pont *(q)*, prétendoit que toutes les ames qui devoient animer des corps, faiſoient leur ſéjour dans la voie lactée, d'où elles deſcendoient ſur la terre; mais les Indiens, qui ne les diſtinguoient point des autres eſprits, croyoient qu'elles habitoient le Soleil, la Lune & les autres aſtres, comme tous les génies ou eſprits de la ſeconde claſſe, moins parfaits que ceux de la première, & qui, à raiſon de cette imperfection, étoient libres & pouvoient déchoir de leur état. C'eſt même aux différens aſtres, dans leſquels ſéjournoient les ames qui ſont venues animer les corps, qu'ils attribuent la diſtinction des caſtes ou tribus chez eux : la première, diſent-ils, eſt de ceux qui ſont ſortis du Soleil, c'eſt-à-dire dont les ames habitoient dans le Soleil : cet aſtre ſe nommant *Souri* ou *Schouri* dans leur langue, ils ont appelé cette première caſte *Souria van kham.* La ſeconde eſt compoſée de ceux dont les ames ont demeuré dans la Lune, qu'ils appellent *Tom* ou *Tomma*, d'où eſt venu le nom de *Tomma van kham*, qu'ils ont donné à cette tribu ; & quand on leur demande d'où proviennent les autres caſtes, ils répondent qu'elles viennent des autres aſtres.

Les Philoſophes étoient également partagés ſur les cauſes de la deſcente des ames dans les corps; Héraclite ſuppoſoit *(r)* cette deſcente nécesſaire, & mettoit les ames dans un mouvement continuel : « les unes, diſoit-il, deſcendoient pendant « que les autres remontoient, parce que le ſéjour conſtant dans « un même lieu leur étoit pénible, & qu'elles regardoient le changement comme un repos. » Selon les diſciples de Taurus *(ſ)*,

LI. Cauſes de la deſcente des ames dans les corps.

(q) Stob. Ecl. Phyſ. I, p. 113. Καὶ τούτους Ἡρακλείδης μὲν ὁ Ποντικὸς ἀφορίζειν περὶ τὸν γαλαξίαν.

(r) Id. ibid. Ἡράκλειτος μὲν γὰρ ἀμοιβὰς ἀναγκαίας τίθεται ἐκ τῶν ἐναντίων, ὁδόν τε ἄνω καὶ κάτω διαπορεύεσθαι τὰς ψυχὰς ὑπείληφε, καὶ τὸ μὲν τοῖς αὐτοῖς ἐπιμένειν κάματον εἶναι, τὸ δὲ μεταβάλλειν φέρειν ἀνάπαυσιν.

(ſ) Id. ibid. p. 114. Οἱ δὲ περὶ Ταῦρον Πλατωνικοὶ πέμπεσθαι τὰς ψυχὰς ὑπὸ θεῶν εἰς γῆν λέγουσιν, οἱ μὲν ἑπόμενοι τῷ Τιμαίῳ παραδιδόντες ὅτι εἰς τελείωσιν τοῦ παντὸς, ἵνα ᾖ καὶ ἐν τῷ κόσμῳ τοσαῦτα

c'étoient les Dieux qui envoyoient les ames ſur la terre, pour la perfection de l'Univers, afin que la partie inférieure de ce monde eût autant d'animaux que ſa partie ſupérieure, & pour manifeſter la bonne vie; « car, diſoient-ils, c'eſt par les » ames que les Dieux apparoiſſent, & ils ſe rendent viſibles par la vie pure & droite des ames. » Dans un autre ſyſtème *(t)*, cette deſcente étoit volontaire de la part des ames; le deſir de s'unir à des corps étoit le motif qui leur faiſoit quitter leur ſéjour, ou c'étoit une ſoumiſſion volontaire à des ordres ſupérieurs. Selon d'autres enfin, elles étoient contraintes & forcées de prendre ce parti: Platon paroît s'être déterminé pour ce dernier ſentiment *(u)*, car tantôt il enſeigne que c'eſt par la volonté abſolue de Dieu que les ames ſont envoyées dans les corps, & d'autres fois qu'elles y ſont précipitées, par l'ordre de ſa juſtice, comme dans une priſon, en punition des péchés qu'elles ont commis: « les ames, diſoit-il, qui ont perdu les ailes qui » les élevoient vers le ciel, c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui- » même, qui laſſées de la contemplation du ſouverain bien, » ſe ſont tournées vers la terre & ont deſiré de jouir des plaiſirs » des ſens, ſont précipitées & envoyées dans des corps pour expier leurs fautes & s'en purifier. » Il vouloit même que le nom grec σῶμα, donné au corps, ſignifiât la priſon dans laquelle l'ame étoit confinée, & il en trouvoit l'étymologie dans celui de σῆμα *(x)*, qui ſignifie *un tombeau, un ſépulcre.* La perte des ailes étoit une allégorie dont les Chaldéens ſe ſervoient pour exprimer la chute de l'ame; ils joignoient auſſi

ζῶα ὅσα εἰσὶν ἐν τῷ νοητῷ· οἱ δὲ εἰς ἐνθείας ζωῆς ἐπίδειξιν τὸ τέλος ἀναφέροντες τῆς καθόδου· ταύτην γὰρ εἶναι τὴν βούλησιν τῶν θεῶν, θεοὺς ἐκφαίνεσθαι διὰ τῶν ψυχῶν, προέρχονται γὰρ εἰς ἐμφανὲς οἱ θεοὶ καὶ ἐπιδείκνυνται διὰ τῶν ψυχῶν καθαρᾶς καὶ ἀχράντου ζωῆς.

(t) Stob. Ecl. Phyſ. I, p. 114. Καὶ ἄλλην τοίνυν διαίρεσιν οἱ μὲν ἑκούσιοι τρόποι νοοῦνται τῆς καθόδου, ἢ ἑλομένης αὐτῆς τῆς ψυχῆς τὴν διοίκησιν τὴν περὶ γῆν, ἢ πειθαρχούσης τοῖς κρείττοσιν· οἱ δὲ ἀκούσιοι βιαζομένης ἐπὶ τὸ χεῖρον ἕλκεσθαι.

(u) Plat. in Phœdr. Τὴν δὲ αἰτίαν τῆς τῶν πτερῶν ἀποβολῆς δι' ἣν ψυχῆς ἀπορρεῖ λάβωμεν· ἔστι δέ τις τοιάδε· Πέφυκεν ἡ πτεροῦ δύναμις τὸ ἐμβριθὲς ἄγειν ἄνω μετεωρίζουσα ᾗ τὸ τῶν θεῶν γένος οἰκεῖ.

(x) Plato. in Cratyl. Καὶ γὰρ σῆμά τινές φασιν αὐτὸ εἶναι τῆς ψυχῆς, ὡς τεθαμμένης ἐν τῷ νῦν παρόντι.

à cette cauſe la volonté abſolue de Dieu : ces deux raiſons, comme je l'ai déjà obſervé, ne peuvent ſe concilier qu'en ſuppoſant que le décret de Dieu eſt conſéquent & non antécédant à la perte des ailes, c'eſt-à-dire que la volonté de Dieu eſt que les ames qui dégénèrent de leur première perfection deſcendent pour animer des corps. C'eſt ainſi que l'entendent les Indiens, qui diſent « que les ames dégradées par l'abus qu'elles ont fait de leur liberté, ſont précipitées de ſphère en ſphère « à meſure que leur dépravation croît, & que lorſque cette « dépravation eſt parvenue à ſon comble, elles ſont renfermées « dans des corps qu'elles habitent comme une priſon, juſqu'à « ce qu'elles aient recouvré leur pureté primitive: » ce ſentiment Indien eſt le plus ancien & le plus général. Tous les anciens Théologiens & les Poëtes diſoient, au rapport de Philolaüs le Pythagoricien *(y)*, « que l'ame étoit unie à un corps en punition de ſes péchés, & qu'elle y étoit enſévelie comme dans « un tombeau : » les Orphiques, comme le rapporte Platon *(z)*, croyoient auſſi « que l'ame étoit punie de ſes fautes dans le corps, qu'ils regardoient comme ſa priſon, d'où elle ne devoit « ſortir qu'après les avoir expiées. »

LII. Paſſage de l'ame par toutes les Planètes.

L'ame deſcendant ſur la terre pour s'y unir à un corps, paſſe ſucceſſivement par toutes les planètes, de chacune deſquelles elle reçoit quelque faculté particulière : Macrobe expliquant cette deſcente ſuivant le ſentiment des Pythagoriciens & des Platoniciens, dit *(a)* « qu'elle commence à la voie lactée, qui

(y) Ap. Clement. Strom. III, p. 433. Λέγει δὲ γὰρ ὁ Πυθαγόρειος Φιλόλαος ὧδε· μαρτυρέονται δὲ καὶ οἱ παλαιοὶ θεολόγοι τε καὶ μάντεις ὡς διά τινας ἁμαρτίας ἁ ψυχὰ τῷ σώματι συνέζευκται, καὶ καθάπερ ἐν σώματι τούτῳ τέθαπται.

(z) Plat. in Cratyl. Δοκοῦσι μέντοι μοι οἱ ἀμφὶ Ὀρφέα τοῦτο τὸ ὄνομα (σῶμα) ὡς δίκην διδούσης τῆς ψυχῆς ὧν δὴ ἕνεκα δίδωσι, τοῦτον δὲ περίβολον ἔχειν, ἵνα σῴζηται, δεσμωτηρίου εἰκόνα . . . ἕως ἂν ἐκτίσῃ τὰ ὀφειλόμενα.

(a) Macrob. in Somn. Scip. I, 12. *Zodiacum ita lacteus circulus obliquæ circumflexionis occurſu ambiendo complectitur, ut eum quà duo tropica ſigna Capricornus & Cancer feruntur interſecet. . . . Pythagoras putat à lacteo circulo deorſum incipere ditis imperium, quia animæ inde lapſæ videntur jam à ſuperis receſſiſſe . . . . deſcenſuræ cùm adhuc in cancro ſunt, quoniam illic poſitæ nec dum lacteum reliquerunt, adhuc in numero ſunt Deorum : cùm vero ad Leonem labendo pervenerint, illic conditionis*

» eſt un cercle qui coupe le Zodiaque dans les ſignes du Cancer » & du Capricorne; mais tant qu'elles ſont dans le premier de » ces ſignes, elles ſont encore dans le ſéjour des Dieux : leur » nouvel état ne commence que lorſqu'elles ſont parvenues au » ſigne du Lion. Entre le Cancer & le ſigne du Lion eſt la coupe » de Bacchus, dans laquelle elles boivent & s'enivrent; l'oubli » de leur état précédent eſt la ſuite de leur ivreſſe, plus ou moins » forte dans les uns que dans les autres. La peſanteur qu'elles » ont contractée les fait tomber de ſphère en ſphère; en y paſſant » elles reçoivent un corps lumineux, & elles y prennent toutes » les facultés dont elles feront uſage lorſqu'elles ſeront incorporées. » Saturne leur communique celle de contempler & de connoître » les choſes ſenſibles, & de découvrir la vérité par le raiſon- » nement; elles empruntent de Jupiter la force d'agir; dans Mars » elles trouvent l'ardeur néceſſaire pour exécuter; le Soleil leur » donne la faculté des ſens & celle de l'imagination; Vénus » leur inſpire le deſir & l'amour des plaiſirs ſenſibles; Mercure » les rend capables d'exprimer leurs penſées & leurs ſentimens; » la Lune enfin procure l'accroiſſement des corps & leur pro- pagation. » L'*Anbertkend (b)*, livre Indien traduit d'abord en Perſan & enſuite en Arabe, qui eſt un ouvrage des contemplatifs de l'Inde, nous préſente à peu près le même ſentiment: la comparaiſon que M. de Guignes a faite de ce qu'on y lit

Mém. de l'Acad. t. XXVI.

futuræ auſpicantur exordium. . . . Crater Liberi patris ille ſidereus in regione quæ inter Cancrum eſt & Leonem locatus, ebrietatem illic primum deſcenſuris animis ſylva influente ſignificans; unde & comes ebrietatis oblivio illic animis incipit latenter obrepere . . . . oblivionem quidem omnes deſcendendo hauriunt, aliæ verò magis, minùs aliæ . . . hoc ergò primo pondere de Zodiaco & lacteo ad ſubjectas uſque ſphæras anima delapſa dum & per illas labitur, in ſingulis non ſolùm luminoſi corporis amicitur acceſſu, ſed & ſingulos motus quos in exercitio eſt habitura producit: in Saturni ratiocinationem & intelligentiam, quod λογιστικὸν *&* θεωρητικὸν *vocant; in Jovis vim agendi, quod* πρακτικὸν *dicitur; in Martis animoſitatis ardorem, quod* θυμικὸν *nuncupatur; in Solis ſentiendi opinandique naturam, quod* αἰσθητικὸν *&* φανταστικὸν *appellant; deſiderii verò motum, quod* ἐπιθυμητικὸν *vocatur, in Veneris; pronuntiandi & interpretandi quæ ſentiat, quod* ἑρμηνευτικὸν *dicitur, in orbe Mercurii;* φυτικὸν *verò, id eſt, naturam plantandi & agendi corpora, ingreſſu globi lunaris exercet.*

(*b*) Ce mot ſignifie : *la citerne où ſe puiſe l'eau de la vie.* D'Herbelot.

ſur

ſur l'état de l'ame, avec ce que je viens de citer de Macrobe, me diſpenſe de m'étendre ſur cet article.

L'ame en paſſant par ces différentes ſphères y prenoit un corps *(c)*, dont elle ſe revêtoit comme d'un vêtement *(d)*, & avec lequel elle entroit dans le corps humain : ce corps étant formé d'une matière plus ſubtile que celle des corps terreſtres, ils lui donnoient, pour l'en diſtinguer, le nom de πνεῦμα, *eſprit*, ou de ψυχὴ πνευματικὴ, d'*ame ſpirituelle (e)*; ils l'appeloient auſſi quelquefois εἴδωλον, *image*, parce qu'ils croyoient qu'elle avoit la figure du corps humain, ou φύσις, *nature*. Cette partie corporelle étoit le ſiége des ſenſations & des paſſions, c'étoit ce que les Anciens appeloient *la ſeconde ame de l'homme*, diſtinguée de la première à laquelle ils donnoient le nom de φρὴν, *ame raiſonnable*, au lieu qu'ils appeloient cette ſeconde θυμὸς, *l'ame ſenſitive, le principe de la vie animale*. Ces deux ames ne ſont point inconnues à nos Indiens, l'ame émanée de Dieu s'appelle chez eux *paramatma*, l'*ame ſupérieure*, & la ſeconde ou la ſenſitive, qu'ils eſtiment être le principe de la vie, *ſivatma*, l'*ame inférieure*. L'auteur de l'*Anbertkend*, que j'ai déjà cité, dit que cette ſeconde ame, à laquelle il donne le nom de *reſpirante*, eſt animée par l'ame raiſonnable.

LIII. Corps dont l'ame ſe revêtoit avant que d'entrer dans le corps humain.

Hiſt. des Dieux Orient.

Les Chinois diviſent de même l'ame de l'homme en deux parties très-diſtinguées l'une de l'autre[a], l'une mobile & ſubtile, d'où provient la faculté de connoître, ils l'appellent *hang-hoen*; l'autre fixe & groſſière, qui a la faculté de ſentir, *pe* eſt le nom de cette ſeconde : à l'une & à l'autre de ces parties répondent leurs *kuei-chin* ou leurs *manes*, car après la mort la première

LIV. Deux parties de l'ame, ſelon les Chinois.

[a] *M. Viſdelou, not. manuſc. ſur l'Y-king.*

(c) Æn. Gaz. in Theop. p. 64. Τοιούτων καὶ ποσούτων ἡ ψυχὴ σωμάτων ἐμπίπλαται, δι' ὅσων καὶ οἵων χωρῶν παρέρχεται.

(d) Plotin. Enn. IV, l. III, c. 15. Ἴασι δ' ἐκκύψασαι τοῦ νοητοῦ εἰς οὐρανὸν μὲν πρῶτον, καὶ σῶμα ἐκεῖ προσλαβοῦσαι.

(e) Syn. de Inſomn. p. 140. Ἣν [illegible] ἡ πρώτη ψυχὴ [illegible] ὥσπερ σκάφος ἐπιβᾶσα τῷ σωματικῷ κόσμῳ συγγίνεται.

Porphyr. de ant. Nymph. p. 257. Καὶ τάς γε φιλοσωμάτους ὑγρὸν τὸ πνεῦμα ἐφελκούσας παχύνειν τοῦτο ὡς νέφος... παχυνθείσης δ' ἐν αὐταῖς τοῦ πνεύματος ὑγροῦ πλεονασμῷ ὁρατὰς γίνεσθαι.

Syneſ. de Inſom. p. 139. Πνεῦμα τοῦτο τὸ ψυχικὸν, ὃ καὶ πνευματικὴν ψυχὴν [illegible] οἱ εὐδαίμονες [illegible] καὶ δαίμων [illegible], καὶ εἴδωλον γίνεται, καὶ τὰς ποινὰς ἐν τούτῳ τινει ψυχή.

de ces deux parties, qui étant dégagée des liens du corps retourne au ciel d'où elle eſt venue, devient *chin;* & la ſeconde, qui avec le corps auquel elle eſt attachée ou annexée retourne à la terre d'où elle avoit été tirée, devient *kuei.* Tout le myſtère des ſacrifices qu'ils font aux ames des morts, conſiſte en ce que par la vertu d'une certaine ſympathie, les deux parties de l'ame ſont tellement émues & frappées de la piété ſincère de ceux qui ſacrifient, qu'elles viennent ſe réunir pour ce temps & jouir des offrandes qu'on leur préſente.

L V. Génie accompagnant l'ame, lorſqu'elle entre dans le corps.

Ces deux ames n'entroient point ordinairement ſeules dans le corps qu'elles devoient animer, elles étoient accompagnées de Génies chargés de les conduire & de ne les point quitter: l'auteur Platonicien des livres attribués à Hermès le dit des ames des Rois & des Princes; « ces ſortes d'ames ne ſont point » envoyées ſeules ſur la terre *(f)*, Dieu leur donne des compagnons » dont elles ſuivent la direction; ſi les Anges ou les Génies qui » leur ſont donnés ont du penchant pour la guerre, ces Princes » ſeront belliqueux; ſi leur inclination les porte à la paix, ils ſeront » pacifiques; s'ils aiment la juſtice, ils deviendront grands juſti- » ciers; ſi la muſique eſt de leur goût, ces Rois s'y livreront » tout entiers; s'ils ſont amateurs de la vérité, ils ſeront Phi- loſophes. » Ce que cet auteur dit des ames deſtinées à régner, d'autres le diſent de toutes celles qui ſont envoyées ici-bas; ſi l'on en croit même quelques-uns, ce n'étoient pas ſeulement de bons Génies qui étoient donnés à l'ame pour l'accompagner & la diriger, il y en avoit auſſi de mauvais. Baſilides, qui avoit voyagé dans l'Inde & qui y avoit puiſé une partie de ſa doctrine, diſoit *(g)* « que les paſſions & les vices de l'homme,

(f) Stob. Ecl. Phyſ. I, p. 126. Αἱ γὰρ τοιαῦται, καὶ ἐπὶ τοιαῦτα κατερχόμεναι, διχῇ [illegible] καὶ διαφορᾶς κατέρχονται... ἔστι γὰρ οἱ κατάγοντες αὐτὰς ἄγγελοι καὶ δαίμονες· ὅταν πολεμικοὶ ὦσι, τότε τὴν πολεμικὴν τῆς γνώμης ἡ ψυχὴ ἔχει... ὅταν δὲ εἰρηνικοί, τότε καὶ αὐτὴ εἰρηνικὴ διάγει· ὅταν δὲ φιλοδίκαιοι, καὶ αὐτὴ δικάζει· ὅταν δὲ μουσικοί, τότε καὶ αὐτὴ ᾄδει· ὅταν δὲ φιλαλήθεις, τότε καὶ αὐτὴ φιλοσοφεῖ· ὡς γὰρ ἀνάγκης καὶ ψυχαὶ αὗται τῶν καταγόντων περικρατοῦσι γνώμης.

(g) Ap. Clem. Alexand. Strom. pag. 408. Οἱ δὲ ἀμφὶ τὸν Βασιλείδην προσαρτήματα τὰ πάθη καλεῖν εἰώθασι· πνεύματα τινα καὶ ταῦτα κατ' οὐσίαν ὑπάρχειν προσηρτημένα τῇ λογικῇ ψυχῇ, κατά τινα τάραχον καὶ σύγχυσιν ἀρχικήν.

qu'il appeloit *les appendices de sa nature*, étoient des esprits « qui étoient mêlés avec l'ame humaine & qui naissoient avec « elle. » On trouve quelque chose d'assez semblable chez les orthodoxes; Hermas, dans le livre qu'il a intitulé *le Pasteur (h)*, dit que « chaque homme a deux Anges, l'un qui le porte au bien & l'autre qui l'en détourne », pensée qu'Origène n'a fait aucune difficulté d'adopter; il y a même quelques Pères qui en ont conclu la nécessité des exorcismes. « Personne, dit S.t Optat *(i)*, n'ignore que quiconque vient au monde, quand « même il naîtroit de parens Chrétiens, ne peut être sans l'esprit « du monde, qu'il est nécessaire de chasser & de séparer de lui « avant le baptême, ce qui se fait par l'exorcisme, qui chasse « l'esprit impur & l'oblige de se retirer dans des lieux déserts. »

LVI. Genie présidant à la génération des hommes.

Enfin ces ames ne s'introduisoient point elles-mêmes dans les corps, les Orientaux étoient persuadés qu'il y avoit un Génie particulier destiné à cette fonction; les anciens Gnostiques, dont toute la doctrine, à l'exception de ce qu'ils avoient reçu de l'Évangile, étoit orientale, tenoient *(k)* qu'il y avoit un Ange chargé de présider à la génération des hommes, qui saisissant l'instant où une femme avoit conçu, introduisoit dans son sein l'ame qui devoit animer son fruit. Origène admettoit aussi des Anges présidans à la génération, dont la charge *(l)* étoit d'introduire les ames dans les corps qu'elles devoient animer.

(h) Orig. Hom. XXXV, in Luc. *Quod si cui displiceat, transeat ad volumen, quod titulo Pastoris scribitur, & inveniet cunctis hominibus duos adesse Angelos, malum qui ad perversa exhortatur, & bonum qui ad optima quæque persuadet.*

(i) S. Optat. IV, pag. 79. *Neminem fugit quod omnis homo qui nascitur, quamvis de parentibus Christianis nascatur, sine spiritu mundi esse non possit, quem necesse sit ante salutare lavacrum ab homine excludi. Hoc exorcismus operatur, per quem spiritus immundus depellitur & in loca deserta fugatur.*

(k) Clem. Alex. ex doctr. Or. p. 807. Ἔλεγεν πρεσβύτης ζῶον εἶναι τὸ κατὰ γαστρός· εἰσιέναι γὰρ τὴν ψυχὴν εἰς τὴν μήτραν ἀπὸ τῆς καθάρσεως ηὐτρεπισμένην εἰς σύλληψιν, καὶ εἰσκρίνεσθαι ὑπό τινος τῶν τῇ γενέσει ἐφεστώτων ἀγγέλων, προεγνωκότος τὸν καιρὸν τῆς συλλήψεως, κινεῖν πρὸς συνουσίαν τὴν γυναῖκα· καταβληθέντος δὲ τοῦ σπέρματος, ὡς εἰπεῖν, ἐξοικειοῦσθαι τὸ ἐν τῷ σπέρματι πνεῦμα καὶ οὕτως συλλαμβάνεσθαι τῇ πλάσει.

(l) Orig. in Joh. Tract. XVI. p. 242. Ἄγγελοι ἐπὶ τῆς ἀρχῆς τῶν ἀνθρώπων τεταγμένοι... [illegible]

LVII. Le moment de l'entrée de l'ame dans un corps, réputé celui de ſa mort; & l'inſtant de ſa ſortie, nommé ſa naiſſance.

Les Philoſophes, qui croyoient que les ames étoient envoyées dans les corps pour s'y purifier, regardoient leur entrée dans ces corps comme une eſpèce de mort; « les diſciples de Pythagore & ceux de Platon, dit Macrobe *(m)*, diſtinguent deux » ſortes de mort, l'une de l'ame & l'autre de l'animal; l'animal » meurt lorſque l'ame ſe ſépare de ſon corps, mais l'ame meurt » quand quittant la ſource ſimple & indiviſible de la Nature, » elle ſe répand dans les membres d'un corps; de ſorte que la » mort de l'animal eſt la vie de l'ame, parce qu'à cet inſtant » elle eſt délivrée de la priſon dans laquelle elle étoit renfermée, » & que remiſe en liberté elle va jouir du véritable bien: ils regardoient comme un bonheur de mourir. » Les Indiens, qui penſoient comme ces Philoſophes, s'exprimoient de la même manière; le temps de cette vie étoit pour eux *(n)* l'état du fœtus enfermé dans le ſein de ſa mère, & la mort comme l'accouchement qui les faiſoit naître à une vie heureuſe & véritable; c'eſt pourquoi la mort étoit le ſujet le plus ordinaire de leurs entretiens, & toutes leurs actions tendoient à s'y préparer. Tous les évènemens de la vie leur étoient indifférens, & ils n'en étoient pas plus affectés que d'un ſonge; ils eſtimoient heureux ceux qui ſortoient de ce monde, croyant qu'ils alloient jouir de l'immortalité, pendant qu'ils *(o)* déploroient le ſort de ceux qui étoient encore obligés de demeurer dans cette vie.

(m) Macrob. in Somn. Scip. L. II. *Qui primùm Pythagoram & qui poſtea Platonem ſunt ſecuti, duas eſſe mortes, unam animæ, animalis alteram prodiderunt; mori animal, cùm anima diſcedit è corpore, ipſam verò animam mori, cùm à ſimplici & individuo fonte naturæ in membra corporea diſſipatur . . . per animalis mortem abſolvi animam & ad veras naturæ divitias atque ad propriam libertatem remitti, fauſtum nomen indicio ſit. Per alteram verò quæ vulgò vita exiſtimatur, animam de immortalitatis ſuæ luce ad quaſdam tenebras impelli.*

(n) Strab. XV, p. 490. Πλείστους δὲ εἶναι αὐτοῖς λόγους περὶ θανάτου· νομίζειν μὲν δὴ γὰρ τὸν μὲν ἐνθάδε βίον, ὡς ἂν ἀκμὴν κυομένων εἶναι, τὸν δὲ θάνατον γένεσιν εἰς τὸν ὄντως βίον, καὶ τὸν εὐδαίμονα τοῖς φιλοσοφήσασι· διὸ τῇ ἀσκήσει πλείστῃ χρῆσθαι πρὸς τὸ ἑτοιμοθάνατον· ἀγαθὸν δὲ ἢ κακὸν μηδὲν εἶναι τῶν συμβαινόντων ἀνθρώποις· οὐ γὰρ ἂν τοῖς αὐτοῖς τοὺς μὲν ἄχθεσθαι, τοὺς δὲ χαίρειν, ἐνυπνιώδεις ὑπολήψεις ἔχοντας.

(o) Porphyr. de Abſtin. IV, p. 411. Καὶ σφᾶς μὲν αὐτοὺς δακρύουσιν ἐν τῷ ζῆν διαμένοντας, ἐκείνους δὲ μακαρίζουσιν τὴν ἀθάνατον λῆξιν ἀπολαμβάνοντας.

Chez la plupart des peuples, on se persuada *(p)* qu'on pouvoit se purifier des souillures que l'ame contractoit ici-bas, en se lavant dans l'eau de quelque fleuve; on y joignit ensuite les sacrifices, & depuis les mystères *(q)*, par lesquels on s'imaginoit non-seulement se procurer la tranquillité dans cette vie, & se délivrer des crimes que l'on avoit commis par le passé, mais aussi, comme s'exprime Aristide, s'assurer un état heureux après la mort, & n'être point confondu avec les prophanes dans la fange & dans les ténèbres. Les Indiens n'avoient point de mystères, mais ils avoient des sacrifices & des purifications, comme ils en ont encore; leurs Philosophes ne regardant ces purifications que comme des signes extérieurs, exigeoient qu'on travaillât à la purification intérieure; les moyens qu'ils prescrivoient, selon Philostrate *(r)*, étoient une application continuelle à se dégager des passions & sur-tout de celles que peuvent exciter les objets de la vue, & à se garantir de l'envie, qu'ils regardoient comme la source de toute injustice. Rien n'est plus souvent recommandé que ce travail dans le livre de *Budda* ou *Fo*, le chef de ces Philosophes: « Ne suivez point vos inclinations, y est-il dit, & n'écoutez point la chair, car vous « ne parviendrez point à la félicité; les passions sont un étang « de boue, il ne faut chercher le repos qu'après en être sorti; « elles produisent le chagrin, & du chagrin naît la crainte; que « deviennent le chagrin & la crainte si l'on étouffe ses passions? « une vie tranquille ne s'acquiert qu'en détruisant toutes ses « passions; celui qui leur lache la bride ne voit point la loi, il « ressemble à une eau bourbeuse, qui ne représente plus l'image « de ceux qui la regardent: celui qui se livre entièrement à ses « passions est semblable à un homme qui tient un flambeau & «

LVIII. Purification de l'ame.

Hist. des Huns, t. II, p. 227.

(p) Ovid. Fast. II, 36.

Omne nefas, omnemque mali purgamina causam
Credebant nostri tollere posse senes.

(q) Aristid. in Eleusin. tom. I, pag. 259. Ἀλλὰ μὴν τό γε κέρδος τῆς πανηγύρεως οὐχ ὅσον ἡ παροῦσα εὐθυμία, οὐδ' αἱ τῶν ἔμπροσθεν χρόνων δυσκολιῶν λύσεις, καὶ ἀπαλλαγαί, ἀλλὰ καὶ περὶ τῆς τελευτῆς ἡδίους ἔχειν τὰς ἐλπίδας, ὡς ἄμεινον διάξοντας καὶ οὐκ ἐν σκότῳ τε καὶ βορβόρῳ κεισομένους, ἃ δὴ τοὺς ἀμυήτους ἀναμένειν.

(r) Philostr. vit. Apoll. VI, c. [illegible], p. 260. Ἰᾶσθαί τε, ὡς φασὶν [illegible] τῶν, [illegible] ἐπιχειρεῖ.

» qui marche contre le vent, il eſt ſans ceſſe expoſé à ſe brûler. » Le rigide obſervateur de ma loi doit être comme un homme » entouré de plantes deſſéchées auquel le feu prend, il eſt perdu » s'il ne ſe retire promptement; tels ſont nos deſirs, qui nous » entraînent vers notre perte ſi nous les écoutons; c'eſt en vain que l'on coupe les membres ſi le cœur eſt corrompu. » Les mêmes préceptes ſont répétés dans l'*Anbertkend;* on y lit « que l'homme, pour devenir heureux, doit anéantir toutes » ſes paſſions, ne point ſe laiſſer ſéduire par les ſens, ne » point s'attacher à tout ce qui l'environne, retenir continuel- » lement ſes yeux, ſon cœur & ſes ſens, afin que ſon ame » retourne vers ſon maître & ne faſſe qu'un avec lui, ſemblable » en cela à un fil d'araignée coupé d'abord en deux que l'on réunit enſuite. »

Mém. de l'Acad. t. XXVI, p. 793.

L I X.
Cette purification unit l'ame à Dieu.

C'eſt à cette réunion de l'ame, au principe duquel elle eſt émanée, que tendent tous leurs vœux; cette eſpérance leur étoit commune avec les Philoſophes de l'antiquité; « preſque » tous, dit Gaſſendi *(f)*, ſont tombés dans l'erreur de la réfuſion » de l'ame dans celle du monde; ils croyoient que les ames » étoient autant de particules de l'ame du monde, & que cha- » cune étoit renfermée dans le corps qu'elle animoit, comme » l'eau l'eſt dans un vaſe; or quand un vaſe rempli d'eau & » flottant dans la mer vient à ſe briſer, l'eau qu'il contient en » ſe répandant ſe réunit à la mer; de même, diſoient-ils, lorſque » le corps vient à ſe diſſoudre, l'ame qui en ſort ſe réunit à l'ame du monde. » Cette comparaiſon eſt encore aujourd'hui en uſage dans l'Inde pour expliquer la deſtinée de l'ame après la mort: « Dieu, y dit-on, eſt comme un Océan immenſe dans lequel ſeroient des bouteilles pleines d'eau, ces bouteilles, quelque » part qu'elles puiſſent aller, ſe trouveront toujours dans le même » océan, dans la même eau; ſi elles viennent à ſe caſſer, leurs

Bernier, [illegible] l'Emp. du Gr. Mog. p. 202.

(f) Gaſſendi Animadv. in l. X, Diogen. Laert. pag. 550. *Vix alii fuere, qui non inciderint in errorem illum de refuſione in animam mundi; nam rerum ſicut exiſtimarunt ſingulorum animas particulas eſſe animæ mundanæ, quarum qualibet corpore ſuo, ut aqua vaſe includeretur, ita reputarunt unam quamque animam corpore diſſoluto, quaſi diffracto vaſe, effluere, ac animæ mundi à quâ deducta fuerit, iterum uniri.*

eaux ſe trouveront réunies à leur tout, à cet océan dont elles étoient des portions. »

LX. Influence de cette doctrine ſur la vie des Philoſophes de l'Inde.

Cette doctrine de la réfuſion de l'ame dans ſon principe, que les Philoſophes de l'Inde enſeignoient à leurs diſciples, influoit ſur leur vie; perſuadés qu'après leur mort leurs ames devoient retourner à leur première origine, ils vouloient jouir de ce bonheur par anticipation, & prévenir dès cette vie cette réunion, en s'uniſſant à Dieu de la manière la plus intime; dans cette vue ils ſe ſéparoient du reſte des hommes, ils évitoient leur converſation & gardoient un profond ſilence; ils eſpéroient ſe détacher par ces moyens de tous les objets ſenſibles, & ſe livrer avec plus de facilité à la contemplation de l'Etre ſuprème, dont ils chantoient preſque continuellement les louanges. Ce même principe leur donnant une idée noble de leur ame, leur inſpiroit cette parfaite indifférence pour tous les évènemens de la vie; craignant que leur corps ne formât quelque obſtacle à la contemplation, dans laquelle ils faiſoient conſiſter leur bonheur préſent, ils le traitoient avec une rigueur exceſſive; en conſéquence du même principe ils bravoient la mort, quelques-uns même ſe la procuroient, comptant hâter leur réunion à la divinité. Entre les différens moyens de ſortir de cette vie, le feu étoit celui auquel ils donnoient la préférence; les Perſes, avec leſquels les Indiens avoient pluſieurs maximes communes, regardoient le feu comme ſacré, & ils auroient cru le ſouiller s'ils l'euſſent fait ſervir à conſumer un animal; cependant ils l'employoient dans leurs myſtères, & penſoient *(t)* qu'il étoit propre à purifier l'ame des ſouillures qu'elle pouvoit avoir contractées. Les Indiens adoptèrent cette dernière maxime, & en ſe brulant ils s'imaginèrent que leur ame ſortiroit de leur corps entièrement délivrée de toutes ſes taches & ſouverainement pure.

LXI. [illegible]

Quelques Philoſophes, les nouveaux Platoniciens ſur-tout, ont cru que la contemplation de Dieu pouvoit être portée ſi

(t) Procl. in Tim. lib. V. [illegible] Orac. Zoroaſt. [illegible]

ſoin pendant cette vie même, que l'ame s'uniſſoit non-ſeulement à Dieu, mais ſe mêloit & ſe confondoit en lui; ils donnoient à cet état le nom de *Théocraſie*, Θεοκρασία. Ce mélange de l'ame avec Dieu, ou plutôt cette parfaite union, comme s'exprime Damaſcius dans la vie d'Iſidore, ſe fait *(u)* lorſque l'ame faiſant abſtraction de toutes choſes retourne à Dieu, & n'eſt plus occupée que de lui. Si nous en croyons Porphyre, auteur de la vie de Plotin ſon maître, ce dernier Philoſophe a joui quatre fois de cette viſion intuitive, qui avoit uni ou identifié ſon ame avec Dieu: « s'élevant, dit-il *(x)*, » de toutes les forces de ſon ame vers la Divinité ſuprême, qui » ſurpaſſe tout entendement, il en a été éclairé & il a joui de la » viſion de cet Etre ſouverain ſans l'entremiſe d'aucune figure » ni d'aucune idée, mais en lui-même & ſelon ſa nature, qui » eſt au-deſſus de toute intelligence; le but, ajoute-t-il *(y)*, auquel » Plotin dirigeoit toutes ſes penſées, étoit de s'unir au grand » Dieu qui remplit tout l'Univers, & il eſt parvenu quatre fois » à cette fin, non en puiſſance ſeulement, mais par une efficace ineffable. » Porphyre ſe vante auſſi d'avoir été honoré d'une pareille viſion à l'âge de ſoixante-huit ans.

LXII.
Les Indiens croient pouvoir parvenir à cette union, & même devenir Dieu.
Hiſt. des Dieux Orient. p. 69.

Le même fanatiſme ſe trouve chez les Indiens; quelques-uns parmi eux, peu contens d'être réunis à la divinité ou de devenir Dieu après leur mort, voudroient jouir de cette prérogative dès cette vie: le Bramine qui aſpire à cet état coupe le cordon ou le fil que ceux de ſa tribu ont coutume de porter pour ſe diſtinguer des autres; il ſe fait auſſi raſer un petite touffe de cheveux, que les Bramines ſeuls ont droit de porter; après s'être ainſi dépouillé des marques de la nobleſſe & de la dignité de ſa tribu, il prend dans ſa main droite une canne

(u) Damaſc. ap. Phot. cod. 242, p. 1027. Καὶ τοῦτ' ἂν εἴη θεοκρασία· μᾶλλον δ' ἕνωσις παντελὴς ἐπάνοδος τῶν ἡμετέρων ψυχῶν πρὸς τὸ θεῖον ἐπιστρεφομένων, καὶ συναθροιζομένων ἀπὸ τοῦ πολλοῦ μερισμοῦ.

(x) Porphyr. vit. Plot. Ἐφάνη ἐκεῖνος ὁ μήτε μορφὴν μήτε τινὰ ἰδέαν ἔχων, ὑπὲρ δὲ νοῦν καὶ πᾶν τὸ νοητὸν ἱδρυμένος.

(y) Id. ibid. Τέλος γὰρ αὐτῷ καὶ σκοπὸς ἦν τὸ ἑνωθῆναι καὶ πελάσαι τῷ ἐπὶ πᾶσι θεῷ· ἔτυχε δὲ τετράκις που, ὅτε συνήμην αὐτῷ, τοῦ σκοποῦ τούτου, ἐνεργείᾳ ἀῤῥήτῳ καὶ οὐ δυνάμει.

de

de bambou qui doit avoir dix, douze ou quatorze nœuds; il porte dans sa main gauche une grande tasse de cuivre ou de terre, & se couvre, depuis la ceinture jusqu'aux genoux, d'un morceau d'étoffe de toile rayée de différentes couleurs. Il ajoute à cet appareil & à ces cérémonies ces mots, *Agame Bruma*, je suis véritablement le dieu *Bruma;* par la vertu de ces paroles mystérieuses le Bramine se croit à l'instant transformé en la substance de Dieu, & ceux de la même tribu se prosternent à terre & l'adorent comme un Dieu; les femmes de cette tribu, & particulièrement les veuves, font en l'honneur du nouveau Dieu des veilles & des festins, pour lui témoigner leur respect & leur zèle. Dans le livre attribué à *Budda* ou *Fo*, il est prescrit à celui qui aspire à cet état, ou qui veut devenir Samanéen, car c'est la même chose, de couper sa barbe & ses cheveux, de renoncer à toutes les richesses du monde, & de ne prendre que ce qui est nécessaire pour conserver sa vie; s'il mange ou s'il se repose à l'ombre de quelque arbre, il ne doit pas y revenir plusieurs fois, dans la crainte qu'il ne paroisse trop s'attacher à ce lieu. Ce parfait détachement des choses de la terre & la victoire complète sur les passions, ne sont pas les seuls préparatifs à cette espèce d'apothéose, il faut y joindre une profonde méditation & une insensibilité générale : « le Samanéen, dit encore Budda, après avoir abandonné tout & étouffé ses passions, doit être toujours occupé « à méditer; alors il n'a plus rien à desirer, son cœur n'est plus « lié, rien ne le touche, il ne pense plus à rien; il doit éloigner « de lui jusqu'au moindre desir, être entièrement insensible, & « ressembler à un homme à qui l'on a coupé les quatre membres, « c'est-à-dire qu'il ne doit faire usage d'aucune partie de son « corps. » L'auteur de l'*Anbertkend* s'exprime de la même manière; il exige qu'on anéantisse toutes ses passions, qu'on ne se laisse point séduire par les sens, & qu'on soit dans une apathie universelle; que l'ame, le cœur, la langue & les yeux n'aient tous qu'un même mouvement, & qu'ils agissent de concert; que réduit à l'état d'un mort, on soit insensible à tout, & incapable de faire le bien & le mal. C'est par-là, suivant l'auteur de ce

Hist. des Huns, t. II, p. 228.

Ibid.

Mém. de l'Acad. t. XXVI, p. 793.

livre, que l'ame retourne vers ſon maître & ne fait plus qu'un avec lui. Les auteurs Indiens plus modernes preſcrivent les mêmes diſpoſitions, d'éteindre en ſoi tout deſir, tout ſentiment, toute penſée, de renoncer à ſoi-même, & de ſe mettre dans un état où l'ame ſoit ſans fonction & le corps ſans mouvement. « Si quelqu'un, dit l'auteur du *Vai-kium*, ſouhaite voir & » connoître Dieu, qu'il appaiſe l'agitation des vagues, qu'il ſe » tienne dans une parfaite tranquillité, & que le recueillement de ſes ſens n'ait que Dieu pour objet. » « La ſuprême ſageſſe, » dit un autre, conſiſte à éteindre en ſoi le principe ſenſitif » du plaiſir & de la douleur, de la haine & de toutes les autres paſſions. » Cette extinction ne ſe fait que par l'union avec Dieu; cette union commence par la méditation & la contemplation de l'Etre ſouverain, & ſe termine à l'identité, où il n'y a plus de ſentiment ni de volonté; juſqu'à ce que l'ame ſoit parvenue à cet état, elle ne fait que rouler de miſère en miſère. « La ſageſſe, qui ſeule peut mettre fin à ces miſères, diſent-ils » encore, conſiſte à ſe délivrer de l'erreur qui feroit croire qu'il y a quelque choſe de réel dans le monde. » Cette délivrance s'opère par une application continuelle à ſoi-même, en ſe perſuadant qu'on eſt l'être unique, éternel & infini, ſans laiſſer interrompre ſon attention à cette prétendue vérité; en un mot, la clef de la délivrance de l'ame eſt dans ces paroles, que ces faux Sages doivent répéter ſans ceſſe, *je ſuis l'Etre ſuprême:* la perſuaſion ſpéculative de cette vérité doit en opérer la conviction expérimentale, qui ne peut être ſans la vérité. Les ſectateurs de *Budda*, nommé *Fo* à la Chine, qui ont ſur cet article les mêmes principes que les Bramines, ſont dans la même erreur; ils croient que l'inſenſibilité eſt le chemin qui conduit à la perfection & à la béatitude, que plus on approche de la nature d'un tronc ou d'une pierre, plus on fait de progrès & plus on devient ſemblable au premier principe auquel on doit retourner un jour: il ne ſuffit pas pour cela d'être pluſieurs heures ſans aucun mouvement du corps, il faut que l'ame ſoit immobile & perde tout ſentiment: perſuadés, ſuivant l'enſeignement de Budda, que toutes choſes en ce

La Croz. hiſt. du Chriſt. des Ind. p. 458.

Lettr. édif. & cur. 26.e rec. p. 241, 245, 248 & 251.

monde ſont illuſion & preſtige, qu'il n'y a rien à chercher ni ſur quoi l'on puiſſe mettre ſon eſpérance que dans le néant, qui eſt le premier principe de toutes choſes; dans le ſens que j'ai expliqué dans le Mémoire précédent, ils croient que pour exiſter véritablement il faut ſe confondre dans ce néant, qui par ſa ſimplicité fait la perfection de tous les êtres: pour y réuſſir il ne faut pas ſeulement être exempt de toute paſſion, il n'eſt pas même permis d'avoir le moindre deſir; il faut s'appliquer à ne vouloir rien, à ne penſer rien, à ne ſentir rien: voilà ce qui forme, diſent-ils, la parfaite quiétude de l'ame, elle eſt ſainte, elle eſt parfaite en cet état. Quand l'ame eſt tombée dans ce profond aſſoupiſſement, ou dans le parfait repos de toutes ſes puiſſances, l'homme ceſſe d'être ſujet au changement; à proprement parler il n'eſt rien, ou ſi l'on veut qu'il ſoit quelque choſe, il eſt ſage, il eſt parfait, il eſt heureux, & pour le dire en un mot, il eſt Dieu.

Le Gobien, préf. de l'hiſt. de l'édit de l'Emp. de la Chine.

LXIII. Moyens de parvenir à cette union.

L'auteur de l'*Anbertkend* preſcrit différens moyens pour ſe mettre dans cet état de parfaite quiétude; l'un de ces moyens eſt de s'aſſeoir les jambes croiſées, de poſer enſuite ſes mains ſur ſes genoux, en appuyant ſes coudes & regardant ſon nombril; il faut reſter dans cette ſituation auſſi ferme que l'arbre le mieux enraciné, & dire continuellement dans ſon cœur, *Dieu eſt puiſſant & glorieux.* C'eſt dans cette poſture, dit-on, que Budda ſe mettoit lorſqu'il vouloit ſe livrer à la contemplation, qui étoit preſque ſon occupation continuelle; il étoit aſſis les jambes croiſées, les mains ſur ſon ſein, de manière que les extrémités de ſes pouces ſe touchoient. C'eſt auſſi dans cette même poſture que les Siamois repréſentent leur *Sommona-codom.* Cette ſituation, à ce que l'on croit dans l'Inde, met l'ame dans une ſi profonde méditation, & la concentre ſi fort que le corps, pendant un certain temps, eſt privé de ſentiment, ſans attention & immobile par rapport à tous les objets extérieurs. Aulu-gelle rapporte de Socrate quelque choſe d'approchant; il dit « que ce Philoſophe ſe tenoit ſouvent d'un ſoleil levant à l'autre, pendant un jour & une nuit ſur ſes pieds, ſans faire « aucun mouvement, les yeux fixés vers le même lieu, occupé «

Kæmpf. hiſt. du Japon.

» de ses propres pensées, dans une espèce d'extase, & comme si son ame eût été séparée de son corps. *(z)* »

LXIV. Ancienneté de ce fanatisme dans l'Inde.

Cette folie n'est point nouvelle dans l'Inde, puisqu'on la trouve dans le livre de *Budda,* porté à la Chine dans le premier siècle de l'ère Chrétienne, & dans l'*Anbertkend,* qui n'est peut-être pas moins ancien. Ce même fanatisme s'est communiqué aux Mahométans ; ceux qui chez eux font profession de la doctrine orientale, prétendent[a] qu'en se dégageant de soi-même & de ses sens, & s'élevant par la contemplation au-dessus de la circonférence des cieux[b], on ne reçoit plus d'autres impressions que celles de la splendeur de l'essence divine ; qu'on est entièrement pénétré de ces impressions, & qu'on est aussi intimement uni à Dieu que l'image l'est avec le miroir sur lequel elle est empreinte : follement persuadés que cette union intime ne fait de Dieu & de leur ame qu'un seul & même être, ils ne font point difficulté de s'attribuer les propriétés divines & la divinité même. Yézid de Bestame, à qui Al-Gazali reproche d'avoir dit, lorsqu'il étoit revenu de ses extases, *que je suis admirable ! que je suis grand !* étoit du nombre de ces mystiques ; il est mort l'an de l'hégire 261, qui concourt avec l'an 874 de l'ère vulgaire. Al-Jonaid, qu'Abujaafar, dans son roman philosophique, ou *vie de Hai Ebn-yokdan,* qualifie Docteur & Iman, étoit le chef de ces illuminés l'an de l'hégire 297, ou de Jésus-Christ 909. *Mon esprit,* disoit Houssain Mansour surnommé Hallage, l'un de ces prétendus mystiques, en s'adressant à Dieu, *mon esprit est tellement confondu avec le vôtre qu'il semble que ce soit le vin & l'eau melés ensemble qui ne sont qu'une même liqueur ; quelque chose que j'entreprenne, en quelque état que je sois, je ne trouve que vous & moi :* ce même mystique se servoit souvent de cette expression, *je suis Dieu.* Il fut mis à mort par sentence des Docteurs de la loi de Bagdad l'an 309 de l'hégire, de l'ère Chrétienne 921 ; mais ce blasphème ne fut

[a] *Jaafar-Ebn-Tophail, vie de Hai-Ebn-Yokdan, introduct. n. 11.*

[b] *D'Herbelot, bibl. Orient. pag. 322.*

Vit. Hai-Ebn-Yokdan, n. 70.

Abulph. Dynast. IX, p. 189.
D'Herbel. bibl. Or. p. 424.

(z) Aul. Gell. Noct. att. II, 1. *Stare solitus Socrates dicitur, pertinaci statu perdius atque pernox à summo lucis ortu ad alterum orientem, inconnivens, immobilis, iisdem in vestigiis & ore atque oculis eumdem in locum directis cogitabundus, tanquam quodam secessu mentis atque animi facto à corpore.*

point le motif du jugement prononcé contre lui; il ne fut condamné au dernier ſupplice que pour avoir avancé *(a)*, dans un de ſes livres, « qu'on pouvoit ſuppléer le pélerinage de la Meque & en avoir tout le mérite, en lui ſubſtituant des prières, des aumônes & d'autres bonnes œuvres. »

LXV. Ce fanatiſme a pénétré dans l'Occident.

La conformité entre ce fanatiſme des Indiens & des Mahométans & celui de quelques Docteurs illuminés ſur la vie unitive, eſt ſi marquée que je ſerois porté à croire, avec M. d'Herbelot, que le premier a été la ſource & l'origine du dernier: « la ſecte des illuminés, dit ce Savant, a pris ſon origine en Orient, d'où elle a paſſé avec les Arabes en Eſpagne ſous le nom d'*Alumbrados*, laquelle a été renouvelée de nos jours. » En effet, c'eſt chez les uns, comme chez les autres, la même inſenſibilité, la même apathie univerſelle, le même anéantiſſement; ſi l'on en croit ces nouveaux illuminés, l'ame dans cet état[a] devient indifférente à tout, elle ne ſe ſent plus[b], elle ne ſe voit plus & ne ſe connoît plus, elle ne peut pancher ni d'un côté ni d'un autre, la mort & la vie lui ſont égales: l'anéantiſſement[c] ou la réfuſion en Dieu eſt l'effet de l'oraiſon parfaite de contemplation, « elle met, dit un de ces Docteurs[d], l'homme hors de ſoi, le délivre de toutes les créatures, le fait mourir & entrer dans le repos de Dieu; il eſt en admiration de ce qu'il eſt uni avec Dieu, ſans ſe douter qu'il ſoit diſtingué de lui; il eſt réduit au néant & ne ſe connoit plus: dans cette union, ajoute un de leurs diſciples[e], il y a communication de ſubſtance, Dieu prend l'ame & ſe l'unit immédiatement, réduiſant tout à une unité; alors l'ame ne doit plus & ne peut plus faire de diſtinction entre Dieu & elle, Dieu eſt elle &

Bibl. Orient. p. 296, col. 2.

[a] *M.me Guyon, les Torrens.*
[b] *Ibid.*
[c] *La même; explicat. du Cant. des Cant.*
[d] *La Combe, Anal. de l'Or. ment.*
[e] *M.me Guyon, expl. du Cant. des Cant.*

(a) Abulph. Dyn. IX, pag. 189. *Neque potuit Alvizier ipſum morte afficere, donec videret librum ipſius quemdam, in quo ſcriptum fuit, quod ſi quis religionis ergò peregrinari cupiens, præſtare illud non poſſet, in ædibus ſuis locum aliquem mundum ſeponeret, cumque adeſſent dies peregrinationis ritibus inſtituti, eum circuiret, faceretque quæ peregrini Meccæ faciunt, deinde triginta orphanos paſcens ac veſtiens, unicuique eorum ſeptem nummos daret. Alvizier ergo accerſitis judicibus & legis peritorum præcipuis ſententiam ipſorum rogavit, cumque ſcripſiſſent ei licitum eſſe ipſum morte mactare, ipſum præfecto ſatellitum tradidit.*

» elle eſt Dieu depuis qu'elle eſt recoulée en Dieu & ſe trouve
» perdue en lui ſans pouvoir ſe diſtinguer ni ſe retrouver; l'ame
» eſt fondue, anéantie & tellement déſappropriée qu'elle peut
» ſans réſerve s'écouler toute en Dieu; alors ſe fait l'adorable
» mélange de la créature avec ſon créateur, en ſorte que l'un
& l'autre ſont réduits en unité. » Un des prédéceſſeurs de ces illuminés, abbé du monaſtère de S.[t] Mamas à Conſtantinople, au milieu de l'onzième ſiècle, nommé Siméon, avoit ſoutenu « que l'homme pouvoit non-ſeulement être parfaitement purifié
» de toutes les paſſions vicieuſes, mais auſſi recevoir *(b)* en lui-
» même & poſſéder ſubſtantiellement le paraclet tout entier; que
» par la vertu de la grâce l'homme acquéroit le privilége de la
» nature divine de ſubſiſter en trois hypoſtaſes, d'être un Dieu
» & un ſeul Dieu *(c)*, & de réunir en lui une trinité compoſée
du corps, de l'ame & de l'eſprit divin qu'il a reçu. »

LXVI. État de l'ame après ſa ſéparation du corps.

C'eſt nous arrêter trop long-temps à des folies; paſſons à l'état de l'ame après ſa ſéparation du corps, & voyons ce qu'elle devient dans le ſyſtème des Indiens; la doctrine communément reçue dans l'Inde eſt que l'ame délivrée des liens du corps qu'elle animoit, paſſe ſucceſſivement dans pluſieurs corps d'hommes ou d'animaux, juſqu'à ce que ſuffiſamment purifiée de toutes ſes ſouillures, elle ſoit en état de ſe réunir au principe duquel elle eſt émanée: mais on n'y eſt point uniforme ſur le temps de ce paſſage; les uns veulent qu'il ſe faſſe à l'inſtant que l'ame ſort du corps, d'autres mettent un intervalle entre la mort & la tranſmigration; il y en a qui croient que les ames demeurent pendant quelque temps auprès de leur corps dans les endroits où repoſent leurs cendres, juſqu'à ce qu'elles trouvent un autre corps propre à les recevoir, & qu'elles ont la permiſſion de venir participer à ce qui leur eſt offert. Ceux qui penſent ainſi mettent auprès des tombeaux de leurs parens ou amis défunts, pendant les neuf premiers jours qui ſuivent leur mort, des fruits, du lait & d'autres alimens, afin que

Abr. Rog. p. 286.

(b) Ap. Combef. auct. nov. Bibl. PP. part. II, p. 124. Καὶ ὅλον οὐσιωδῶς δέξασθαι τὸν Παράκλητον.

(c) Ibid. Τελευτήσαντος .... εἷς θεὸς θέσει ἐκ σώματος καὶ ψυχῆς καὶ οὗπερ μετείληφε θείου πνεύματος.

leurs ames viennent en prendre leur part avec les corneilles. D'autres pensent qu'aussitôt après la mort l'ame est conduite en paradis ou en enfer, pour y recevoir la récompense ou la peine des bonnes ou des mauvaises actions qu'elle a faites pendant la vie. Leur paradis est un séjour délicieux, dont la félicité consiste dans des plaisirs sensuels: il y a dans ce lieu différens degrés; le dernier, qu'ils appellent *le séjour du premier Principe* ou *de l'Etre suprême,* est le seul qui soit perpétuel; ceux qui y sont admis étant intimement unis au premier Etre & ne faisant qu'un avec lui, ne reviennent plus dans ce monde pour y animer d'autres corps: ceux qui sont reçus dans d'autres classes, ou dans les cieux inférieurs, sont renvoyés ici-bas lorsque le nombre des années fixées pour leur récompense est expiré. L'enfer, situé au-dessous de la terre que nous habitons, est un séjour d'horreur, où l'on souffre mille tourmens différens & où se trouvent toutes sortes de bêtes farouches & venimeuses pour tourmenter les coupables; quelques ames sont condamnées à y demeurer éternellement, mais les autres, après y avoir demeuré un temps suffisant pour expier leurs crimes, sont renvoyées dans ce monde par la sentence de celui qui y préside, pour animer de nouveaux corps, de manière cependant que celui qui ayant été pauvre a fait plus de bien que de mal, est plus opulent dans une seconde vie que dans la première; au lieu que s'il a fait plus de mal que de bien, il est encore plus pauvre qu'il ne l'avoit été, ou il anime le corps de quelque animal des plus vils. Cette doctrine sur les enfers n'est point nouvelle dans l'Inde, puisque Strabon, d'après les auteurs qui avoient voyagé dans ce pays sous le règne d'Alexandre & sous celui de ses successeurs, dit « qu'ils débitoient des fictions sur les tribunaux des enfers & sur les jugemens qu'on y subissoit: » cet auteur n'expose point quelles étoient ces fictions des anciens Indiens; mais la description que les modernes font aujourd'hui du paradis & de l'enfer, est si conforme à tant d'égards à ce qu'on trouve dans les livres Mahométans, que je soupçonnerois qu'ils sont la source dans laquelle les Indiens modernes ont puisé.

Hist. des Dieux Orient. c. 11 & 12.

LXVII. La métempsycose enseignée par les Indiens,

Budda ou *Fo*, le chef des philosophes Indiens, est l'auteur de l'opinion de la métempsycose; il l'enseigna dans l'Inde cinq cents ans ou environ avant que Pythagore la répandît dans la Grèce, & c'est par les disciples de *Budda* qu'elle a été communiquée à la Chine, au Thibet & à la Tartarie. Les Indiens croient que ce *Budda* a reparu plusieurs fois dans le monde sous la figure humaine & sous celle de plusieurs animaux; & dans le livre qui lui est attribué, on suppose que l'ame qui paroît pour la première fois sur la terre anime successivement differens corps d'hommes ou d'animaux, suivant ses bonnes ou ses mauvaises actions, jusqu'à ce que parvenue à un certain degré de pureté, elle soit transférée dans le corps d'un Samanéen, c'est-à-dire d'un Philosophe de la secte la plus spirituelle & la plus parfaite; mais comme il y a différens degrés de perfections parmi les Samanéens même, cette ame revient plusieurs fois dans le monde pour achever de s'y purifier; enfin elle reparoît dans le corps d'un parfait Samanéen, & n'ayant plus aucune tache, elle en sort pour aller se réunir à la divinité. Les *Pouranams*, ou anciens poëmes des Indiens, sont remplis d'histoires semblables à celles que les Pythagoriciens racontoient des métempsycoses de leur maître; plusieurs grands hommes y rapportent les différentes figures sous lesquelles ils ont paru en différens royaumes: enfin c'est la croyance commune dans l'Inde, que les ames animent successivement différens corps. Pour preuve de ces transmigrations, les Indiens ne donnent à leur ordinaire que des comparaisons: « comme l'homme, disent-ils, est dans une maison, qu'il y habite & » qu'il a soin d'en réparer les endroits foibles, de même l'ame » est dans le corps, elle y loge, elle s'étudie à le conserver & » à en réparer les forces quand elles s'affoiblissent: l'homme sort » de sa maison si elle n'est plus habitable, & va se loger dans une » autre; ainsi l'ame abandonne son corps, quand quelque maladie » ou quelque autre accident le met hors d'état d'être animé, & » elle se met en possession d'un autre corps. Le pilote, ajoutent-ils, » est le maître du navire, il le gouverne à son gré, il le conduit » dans les pays les plus éloignés, il le fait entrer dans les rivières,

Hist. des Huns, tome II, l. III, p. 224.

Ibid. p. 225.

Lettr. édif. & curieus. 1 e.r rec. p. 110.

Ibid. p. 114, 120 & 148.

rivières, il lui fait faire le tour des isles, il lui fait parcourir « tous les ports qui se trouvent sur le rivage de la mer; si son « vaisseau est endommagé dans quelqu'une de ses parties, il le « radoube; mais il l'abandonne quand les planches venant à se « pourrir menacent d'un prochain naufrage: c'est ainsi que l'ame « se trouve dans le corps de l'homme; elle le conduit par-tout, « lui fait faire de longs voyages, le mène dans les villes, le fait « monter ou descendre, marcher ou se reposer; quand il est « malade elle cherche des remèdes propres à réparer ses forces; « mais quand ce corps vient à périr, ou que ses organes sont « usés ou détruits, elle l'abandonne & va en chercher un autre « qu'elle puisse gouverner comme le premier: enfin, comme les « rayons du Soleil, qui ont formé des images de cet astre dans « des vases pleins d'eau, forment d'autres images dans d'autres « vases lorsque les premiers sont brisés, de même les ames obligées « de quitter les corps qui périssent, en vont animer d'autres « plus frais & plus vigoureux. »

LXVIII. Comme un moyen de justifier la Providence.

La Providence, selon les Indiens, est intéressée dans ces transmigrations, qui servent à justifier son équité: « on ne peut nier, disent-ils[a], que les maux dont les hommes sont affligés « dans cette vie, ne soient ordonnés de Dieu en punition des « péchés, & que les biens, dont quelques-uns sont comblés, ne « soient la récompense de la vertu. » Si cela est, pourquoi tant de personnes que nous savons n'avoir commis aucun crime, pourquoi tant de gens qui vivent d'une manière irréprochable, pourquoi tant d'enfans qui sont incapables de pécher, sont-ils néanmoins sujets à tant de misères? d'où vient au contraire que des méchans, des scélérats même jouissent d'une santé & d'une prospérité constantes? il faut bien que le bonheur de ceux-ci soit la récompense des vertus qu'ils ont pratiquées dans les générations précédentes, & que les afflictions dont les autres sont comme accablés, soient la peine des crimes dont ils se sont rendus coupables pendant qu'ils animoient d'autres corps; autrement on ne pourroit s'empêcher d'accuser la Providence d'injustice ou de partialité, en traitant si mal les honnêtes gens & faisant tant de bien aux méchans. L'idée d'un état futur,

[a] *Hist. des Dieux Orient. p. 82.*

dans lequel Dieu récompensera les vertus & punira les vices, suffit pour lever le scandale de la prospérité des méchans, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la métempsycose, qui suppose que l'ame survit au corps, que l'homme est un être moral, comptable de ses actions à Dieu, duquel il doit attendre la peine ou la récompense selon le bien ou le mal qu'il aura faits; vérités primordiales, qui font partie de la première instruction donnée au genre humain, dont les traces sont conservées parmi tous les peuples, & s'aperçoivent encore au travers des différentes fictions dont leur religion a été chargée. Le commun des hommes ne s'en est point départi; il n'y a que les Philosophes, qui s'égarant dans leurs pensées, y aient donné atteinte par des raisonnemens subtils, qui n'étoient fondés sur aucun principe certain.

LXIX. Ce dogme n'est point cru par les Philosophes de l'Inde.

* *La Croz. hist. du Christ. des Ind. p. 506.*

Budda, qui avoit enseigné pendant toute sa vie le dogme de la transmigration des ames, le rétracta dans la suite; prêt à rendre les derniers soupirs, il assembla ceux de ses disciples qui lui étoient les plus chers, & leur dit « que pendant plus » de quarante ans qu'il avoit prêché, il n'avoit point manifesté » ses véritables sentimens; qu'il n'avoit révélé que le sens extérieur » de sa doctrine, enveloppée de différens symboles; qu'on devoit » regarder tout ce qu'il avoit dit jusqu'alors comme autant de » faussetés; que le sens intérieur de sa doctrine, qu'il avoit toujours » jugée véritable, étoit que le premier principe & la dernière » fin de toutes choses étoit le néant ou le vide, que tout en étoit » émané, que tout y devoit retourner, & qu'au-delà de ce néant ou ce vide, il n'y avoit rien à chercher ni à desirer. » Ce néant n'étant point, je le répète, un néant absolu, les qualités que ce Philosophe lui donnoit ne pouvant convenir qu'à l'Etre suprême, le sens naturel de ses dernières paroles est que tout est émané de Dieu, & que tout doit lui être réuni; d'où il suit que la transmigration des ames, qu'il avoit enseignée jusqu'alors, étant fausse, l'ame, après sa séparation du corps, va se réunir à son principe & se confondre dans la divinité. Cette dernière déclaration du Philosophe mourant a donné naissance à deux sectes; la première, de ceux qui, attachés à ce que leur maître

avoit enſeigné pendant toute ſa vie, retiennent encore cette doctrine extérieure & populaire, dont la métempſycoſe avoit fait partie, ainſi que le culte des idoles; les Bramines ſont leurs ſucceſſeurs. La ſeconde, de ceux qui s'en tenant aux dernières paroles de *Budda,* ont rejeté cette doctrine extérieure, ne ſe croient point obligés de ſe proſterner dans les temples, ni d'adreſſer leurs vœux aux Dieux que le peuple invoque, & eſpèrent être réunis à la divinité auſſitôt après leur mort. Ces derniers, appelés *Samanéens,* c'eſt-à-dire gens qui ſavent appaiſer leurs paſſions, rejettent la tranſmigration des ames, qu'ils prétendent n'avoir été inculquée au peuple qu'à cauſe de l'utilité dont elle pouvoit lui être. Cette doctrine eſt, comme ils s'expriment eux-mêmes, ce que dans les bâtimens ſont les ceintres ſur leſquels on élève une voûte; lorſqu'on a achevé de bâtir on ôte ces ceintres, de même quand on eſt inſtruit de la vérité, on rejette toutes ces doctrines. *Hiſt. des Dieux Orient. p. 82.*

LXX. D'autres Philoſophes ne l'ont enſeigné que comme une doctrine populaire.

Je ſerois aſſez porté à croire qu'il en eſt de la plupart des Philoſophes, qui ont enſeigné publiquement la métempſycoſe, comme de *Budda;* que quoiqu'ils la prêchaſſent au peuple, ils ne la croyoient point: c'eſt ce qu'il me paroît naturel de conclure du texte de Timée de Locres; ce célèbre Pythagoricien, avec lequel Platon *(d)* voulut faire connoiſſance dans ſon voyage d'Italie, parlant de la métempſycoſe, s'exprime de manière à faire entendre que ce n'étoit qu'une doctrine populaire. « Dans les maladies du corps, dit-il *(e),* lorſque

(d) Cicero. Tuſcul. I. *Platonem ferunt ut Pythagoreos cognoſceret in Italiam veniſſe, & in eâ cum alios multos, tum Archytam Timæumque cognoviſſe & didiciſſe Pythagorea omnia.*

(e) Tim. Locr. de an. Mundi, ſub. fin. Ὡς γὰρ τὰ σώματα νοσώδεσί ποκα ὑγιάζομες, εἴκα μὴ εἴκῃ τοῖς ὑγιεινοτάτοις· οὕτω τὰς ψυχὰς ἀπείργομες ψευδέσι λόγοις, εἴκα μὴ ἄγηται ἀλαθέσι· λέγοιντο δ' ἀναγκαίως καὶ τιμωρίαι ξέναι, ὡς μετενδυομέναν τᾶν ψυχᾶν, τῶν μὲν δειλῶν, ἐς γυναικεῖα σκάνεα, ποθ' ὕβριν ἐκδιδόμενα· τῶν δὲ μιαιφόνων ἐς θηρίων σώματα, ποτὶ κόλασιν· λάγνων δ' ἐς συῶν ἢ κάπρων μορφάς· κούφων δ' καὶ μετεώρων ἐς πτηνῶν ἀεροπόρων· ἀργῶν δὲ καὶ ἀπράκτων, ἀμαθῶν τε καὶ ἀνοήτων ἐς τὰν τῶν ἐνύδρων ἰδέαν· ἅπαντα δὲ ταῦτα ἐν δευτέρᾳ περιόδῳ ἁ Νέμεσις συνδιέκρινε, σὺν δαίμοσι παλαμναίοις χθονίοις τε, τοῖς ἐπόπταις τῶν ἀνθρωπίνων· οἷς ὁ πάντων ἁγεμὼν θεὸς ἐπέτρεψε διοίκησιν κόσμω συμπεπληρωμένω ἐκ θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων τῶν τε ἄλλων ζώων, ὅσα δεδαμιούργηται ποτ' εἰκόνα τὰν ἀρίσταν εἴδεος ἀγεννάτω καὶ αἰωνίω.

» les remèdes salutaires sont épuisés, ou qu'ils ne font aucun
» effet, on a quelquefois recours à d'autres remèdes dangereux
» de leur nature; de même, lorsque les esprits ne peuvent être
» persuadés par la vérité, il faut essayer de les retenir par le faux,
» s'il peut faire quelque impression sur eux; c'est ce qui fait
» qu'il est nécessaire d'inspirer au commun des hommes la terreur
» des supplices d'une autre vie, & de leur enseigner que l'ame
» change de demeure, que celle d'un lâche est ignominieusement
» jetée dans le corps d'une femme, que celle d'un meurtrier est
» emprisonnée dans la peau d'une bête féroce, que celle d'un
» impudique est condamnée à animer un porc ou un sanglier,
» que l'homme vain & inconstant est changé en oiseau, que le
» paresseux & l'ignorant sont transformés en poisson; que la
» dispensation de ces choses est confiée dans la seconde période,
» c'est-à-dire, au sortir de cette vie, à la déesse Némésis & aux
» Furies ses assesseurs, chargées de veiller sur les actions des
» hommes, & à qui le souverain Seigneur de toutes choses a
» confié l'administration du monde rempli de Dieux, d'hommes
» & d'animaux formés sur le modèle de l'idée éternelle &
intellectuelle ». Ce que ce Philosophe débitoit au peuple sur la métempsycose n'étoit donc, ainsi qu'il le pensoit, qu'une doctrine fausse, & il ne l'enseignoit, toute fausse qu'il la jugeoit, que parce qu'il la croyoit nécessaire & utile à ceux à qui il la prêchoit. Pythagore & Platon enseignoient à leurs disciples, suivant le témoignage de Plutarque *(f)*, « que l'ame étoit immortelle,
» & qu'en sortant du corps elle alloit se réunir à l'ame de
l'Univers, & retournoit à un principe de même nature qu'elle ». Dans ce système il n'y a point lieu à la métempsycose.

LXXI. Pourquoi les Philosophes, qui ne croyoient point la transmigration des ames, l'ont-ils enseignée aux peuples?

Mais pourquoi ces Philosophes enseignoient-ils cette doctrine, qu'ils ne croyoient point eux-mêmes? l'existence distincte de l'ame après sa séparation du corps, & l'état de peine ou de récompense qui doit suivre cette vie, étoient des maximes trop généralement reçues parmi tous les peuples, & trop enracinés dans les esprits, pour que ces Philosophes pussent

(f) Plut. de plac. Philos. IV, 7. Πυθαγόρας καὶ Πλάτων ἄφθαρτον εἶναι τὴν ψυχήν· ἐξιοῦσαν γὰρ εἰς τὴν τοῦ παντὸς ψυχὴν ἀναχωρεῖν πρὸς τὸ ὁμογενές.

eſpérer de les faire abandonner; & quand ils ſe ſeroient flattés d'y réuſſir, une raiſon puiſſante les empêchoit de l'entreprendre: la plupart de ceux qui enſeignèrent la métempſycoſe avoient part à la légiſlation & au gouvernement de leur pays; les philoſophes de l'Inde étoient les principaux conſeillers des Rois; les prêtres Égyptiens participoient au gouvernement de l'Égypte, le Roi étoit toujours pris dans leur corps, ou s'il n'en étoit point on l'y aſſocioit; Pythagore & ſes principaux diſciples donnèrent des loix à pluſieurs villes d'Italie : les uns & les autres ſavoient trop bien de quelle importance étoit à la ſociété la croyance d'un état de peines & de récompenſes après la mort, pour rien enſeigner en public qui y fût contraire; ils n'ignoroient point que ce frein étoit néceſſaire pour contenir le commun des hommes dans les devoirs de l'obſervation deſquels dépendent le bonheur & la tranquillité des ſociétés; que la plupart, incapables de ſe conduire par les idées ſimples d'une vertu ſtérile, auroient négligé l'obſervation des loix, ou les auroient violées ouvertement, lorſqu'ils auroient cru pouvoir le faire impunément, ce qu'ils ſe ſeroient facilement perſuadé, s'ils euſſent cru que l'immortalité de l'ame n'étoit point diſtinguée de celle de Dieu, que les ames ne devenoient immortelles que parce qu'après la mort elles ſe réuniſſoient à l'Être immortel dont elles avoient été détachées. Il falloit donc qu'ils cachaſſent au peuple leur ſentiment particulier, ou qu'ils ne le propoſaſſent qu'avec des modifications qui puſſent contribuer à ſerrer les liens de la ſociété, à la conſervation de laquelle non-ſeulement la qualité de membres, mais auſſi celle de chefs & de Magiſtrats les intéreſſoient. Cette diſſimulation, à laquelle ils ſe virent contraints, devoit leur inſpirer une juſte défiance de la vérité de leur ſentiment; s'ils euſſent ſuivi les lumières de la ſaine raiſon, ils ſe ſeroient facilement aperçu qu'une doctrine qui confond la créature avec ſon auteur, qui rend inutiles les ſentimens que Dieu a profondément gravés dans le cœur de chaque homme, qui anéantit une tradition auſſi ancienne que le monde, & qui rompt les liens de la ſociété pour laquelle l'homme a été formé, ne pouvoit être

véritable; mais s'égarans dans leurs pensées, ils tirèrent dans leurs écoles toutes les conséquences d'un principe précaire, qu'ils avoient admis sans un examen suffisant, & se contentèrent de respecter en public des vérités qu'ils n'ignoroient point; ils ne manifestèrent qu'une partie de leur doctrine, & déguisèrent l'autre. Ils enseignèrent à tous indistinctement que l'ame avoit une origine divine, & qu'elle étoit immortelle, parce que ces dogmes, loin d'être préjudiciables à la société, ne pouvoient servir qu'à la cimenter; mais ils usèrent de réserve par rapport à celui de la réfusion de l'ame: les uns crurent maintenir suffisamment l'ordre public, en disant que quoique l'ame raisonnable retournât à son principe après sa séparation du corps, l'ame sensitive, qu'ils regardoient comme le corps de la première, expioit par des souffrances proportionnées les fautes de la première vie. On trouve encore actuellement chez les Indiens des Philosophes qui s'expliquent de cette manière; *Hist. des Dieux Orient. p. 82.* distinguans dans l'homme deux ames, l'une suprême, qui n'est autre que la substance de Dieu même, ou une parcelle émanée de cette substance, & une autre inférieure, qui est l'ame sensitive, le corps ou l'enveloppe de la première; ils disent qu'il n'y a que cette dernière qui, lorsqu'elle est séparée du corps qu'elle a animé, soit portée au tribunal des Présidens du paradis & de l'enfer, & qui soit sujette à la métempsycose; l'autre, qui est l'ame intelligente, allant après la mort se réunir à son principe, pour ne faire qu'un même être avec lui. Cette explication n'étant point jugée suffisante par d'autres, ils ont enseigné que toutes les ames n'étoient point réunies à leur principe aussitôt qu'elles étoient délivrées des liens du corps; ils n'accordoient en public ce privilége qu'à celles des gens de bien; il n'y avoit, comme s'exprime Strabon en exposant leurs sentimens *(g)*, que celles des vrais Philosophes qui jouissent de cet avantage; à l'égard des autres, ils dirent qu'elles étoient jugées après la mort, & qu'elles étoient condamnées à animer d'autres corps, conformement à leurs démérites dans

(g) Strab. XV, p. 490. Τὸν δὲ θάνατον γένεσιν εἰς τὸν ὄντως βίον καὶ τὸν εὐδαίμονα τοῖς φιλοσοφήσασι.

la vie qu'elles venoient de quitter, pour se purifier des souillures qu'elles avoient contractées.

Je termine ici ces Recherches sur la philosophie des anciens Indiens, & je reviens à la question que j'ai proposée au commencement de ces Mémoires: les Indiens sont-ils redevables de leur doctrine, de leur culte & de leur police aux Égyptiens, ou en sont-ils eux-mêmes les auteurs? LXXII. Récapitulation.

Les discussions contenues dans les Mémoires précédens, conduisent à la solution de ce problème: dans le premier, où j'ai rassemblé tout ce qui se trouve chez les Anciens sur la vie, les mœurs & les usages des philosophes de l'Inde, & sur leurs différentes sectes, j'ai examiné quel étoit leur auteur, & j'ai fait voir que *Budda*, qui est unanimement regardé dans tout l'Orient comme le père de la philosophie Indienne, fleurissoit mille ans au moins avant notre ère vulgaire, temps auquel on ne peut point supposer que l'Égypte ait eu aucune communication avec l'Inde.

Les différens traits de conformité qu'on croit apercevoir entre les deux Nations, ayant fait présumer à quelques Savans qu'il y avoit eu dès les premiers temps une correspondance entre elles, j'ai discuté tous ces traits dans le second; l'examen détaillé que j'en ai fait m'a convaincu que ces différentes conformités étoient trop équivoques pour les faire servir de preuve, & j'ai opposé à ces prétendues conformités des loix observées par les Indiens, & des usages reçus chez eux, si diamétralement opposés aux loix & aux pratiques de l'Égypte, qu'aucune idée de communication entre les deux peuples ne peut subsister.

Dans le troisième, dont l'objet a été l'examen des différens moyens par lesquels on a supposé que cette communication avoit pu se faire, j'ai prouvé que la conquête de l'Inde par les Égyptiens, sous la conduite d'Osiris, étoit fabuleuse, ou du moins très-incertaine, & que Sesostris n'avoit jamais porté ses armes dans ce pays. On a pareillement vu que le commerce Égyptien en général ne pouvant remonter au-delà du règne

de Psammétichus, postérieur à l'établissement de la philosophie Indienne, & celui de l'Inde en particulier au-delà des Ptolémées, ce commerce ne pouvoit servir à établir la communication entre les deux Nations: aux différentes preuves que j'ai rapportées, j'ai joint l'aveu des plus zélés partisans du commerce égyptien, qui ont reconnu que ce commerce, avant l'époque que j'ai fixée, se faisoit par l'entremise des Phéniciens, parce qu'il en résulte que ce seroient plutôt des idées phéniciennes, qu'il faudroit s'attendre à trouver dans l'Inde, que des manières de penser égyptiennes. Enfin j'ai fait observer que les transmigrations des prêtres Égyptiens dans l'Inde, occasionnées par les persécutions excitées contre eux dans leur pays, n'étoient qu'une allégation également destituée de preuve & de fondement; & qu'en supposant ces transmigrations réelles, ces Prêtres auroient trouvé dans l'Inde non-seulement un culte établi & une police réglée, mais aussi la philosophie en honneur & cultivée par un grand nombre d'Indiens. De toutes ces observations, j'ai conclu que les Égyptiens ne pouvoient être réputés les maîtres ou les docteurs des Indiens.

On leur fera encore moins cet honneur, si l'on compare plusieurs articles de la doctrine Indienne avec les dogmes Égyptiens, tels du moins qu'ils nous sont représentés par les Anciens, que j'ai observé n'avoir connu l'Égypte que postérieurement à la domination des Perses dans ce pays. J'ai fait cette comparaison dans le quatrième & le cinquième Mémoire, & l'on a pu s'apercevoir que ce ne sont point les mêmes divinités chez l'un & chez l'autre peuple, que les symboles de l'un diffèrent des symboles de l'autre, & que les cosmogonies sont aussi différentes. La plupart des Égyptiens ne s'élevoient point au-dessus de ce monde sensible, au lieu que tous les Indiens admettoient une cause intelligente, de laquelle tous les êtres, de quelque nature qu'ils fussent, étoient émanés: ceux d'entre les Égyptiens qui admettoient cette première cause, ne se la représentoient que sous l'idée de ténèbres & d'obscurité impénétrables; idée fort différente de celle des Indiens, qui vouloient que Dieu fût tout lumière. L'Indien ne distinguoit point

point l'ame du monde de l'Etre ſuprême qui l'avoit formé, mais l'Égyptien en faiſoit un être ſubalterne; la matière, dans le ſyſtème Égyptien, étoit éternelle & exiſtante par elle-même; dans le ſyſtème Indien au contraire elle étoit une émanation du premier être: l'Indien croyoit que le monde avoit été déjà détruit, & le ſeroit encore, par des inondations & des conflagrations, qui avoient été & qui ſeroient encore ſuivies de ſon rétabliſſement; l'Égyptien au contraire étoit perſuadé qu'il n'avoit à craindre ni l'un ni l'autre de ces accidens. Ces différences ſont trop marquées pour ſe perſuader que les Indiens aient été les diſciples des Égyptiens.

Quelques articles de doctrine communs aux deux peuples, n'obligent point de regarder les Égyptiens comme les docteurs des Indiens; ces articles étoient profeſſés dans l'Inde long-temps avant l'entrée des Égyptiens dans ce pays, & l'origine de ces doctrines particulières n'eſt point égyptienne; on ne les trouve chez les Égyptiens que depuis qu'ils furent aſſujétis à la domination des Perſes, & il eſt à préſumer que pour complaire à leurs vainqueurs, ils admirent pluſieurs de leurs idées, qui ne dérangoient point la forme du culte extérieur qu'il leur fut permis de continuer, & qu'ils s'en ſervirent dans les explications qu'ils donnèrent de leurs fables.

La naiſſance de Pythagore, poſtérieure au moins de cinq cents ans à l'établiſſement de la philoſophie dans l'Inde, ne permet point de penſer que les Indiens aient été inſtruits par ce Philoſophe, qui, bien loin d'avoir été leur maître, a reçu d'eux pluſieurs de ſes dogmes.

Sera-ce donc Zoroaſtre qu'on décorera du titre de docteur des Indiens? les mêmes raiſons s'y oppoſent; ce réformateur de la religion des Mages n'a pu paroître dans le monde que plus de trois cents ans après *Budda*, le chef de la philoſophie Indienne; avant que d'entreprendre ſa réforme, il voyagea dans l'Inde, où il conféra avec les Brachmanes; il conſulta auſſi les Samanéens retirés dans la Bactriane, & il adopta vraiſemblablement quelques-uns des articles de leur doctrine.

Les Indiens ſeront donc les auteurs de leur philoſophie;

c'eſt du moins ce que l'on peut aſſurer du dogme populaire de la métempſycoſe & de ſes ſuites; ce dogme, dont on ne voit aucune trace chez les Chaldéens, chez les Phéniciens ni chez les Perſes, fut prêché dans l'Inde, par *Budda*, pluſieurs ſiècles avant Pythagore, avant que les Égyptiens euſſent eu aucune connoiſſance de l'Inde, & avant qu'il ait été adopté par quelques-uns d'entre eux. Quant au dogme philoſophique de l'émanation de toutes choſes, du premier être, & de leur réfuſion en lui, quoiqu'il ait été également enſeigné par *Budda*, on n'eſt point également certain qu'il en ſoit l'auteur; cette doctrine ſe trouvant également répandue dans la Perſe & dans la Chaldée, pourroit être venue de-là dans l'Inde: ce dernier pays ayant été peuplé par la Bactriane & la Perſe, ſes premiers habitans peuvent avoir apporté avec eux les idées reçues dans les pays d'où ils venoient, ou ſi elles n'y étoient point encore nées, *Budda* peut les avoir appriſes des Mages, avec leſquels la communication n'étoit ni difficile ni éloignée.

Je donne la même origine aux arts & aux ſciences, telles que la Métallurgie, l'Architecture & l'Aſtronomie, que j'ai fait voir avoir été en honneur dans l'Inde dans le temps que *Budda* s'y faiſoit des diſciples, c'eſt-à-dire plus de mille ans avant l'ère vulgaire.



RECHERCHES
SUR
LES ANCIENNES LANGUES DE LA PERSE.

Par M. ANQUETIL.

MALGRÉ le goût que l'homme a naturellement pour le nouveau & le ſingulier, l'eſprit le plus intrépide rencontre quelquefois des difficultés capables de le décourager: quand il faut fouiller ſeul dans des ruines qui ont des milliers d'années d'antiquité, deviner des traits preſque effacés, leur donner du corps, former un aſſemblage régulier de pluſieurs pièces éparſes, & dont le rapport perce à peine la barbarie qui les couvre, alors le critique préſomptueux prononce d'un ton impoſant, donne des explications dont il doute ſouvent lui-même, & promet pour l'ordinaire un reſte d'éclairciſſemens qui ne doivent jamais paroître; foible reſſource de l'amour propre, qui craint moins l'ignorance que la honte d'en être ſoupçonné. Lû le 9 Août 1763.

Celui que l'amour du vrai porte enſuite à conſulter les monumens, ſe trouve fort embarraſſé; ſouvent après un examen ſérieux & déſintéreſſé, il ſe voit obligé de redreſſer les idées reçues; premier écueil, où il eſt difficile de ne pas échouer: s'il a encore l'équité d'avouer ce qu'il ne ſait pas, malgré l'éloignement des temps, le ſilence des écrivains & l'inſuffiſance des ſources qui lui ſont ouvertes, les queſtions qu'il ne peut réſoudre diminueront le prix des vérités qu'il propoſe.

Telle eſt à peu près la poſition délicate où je me trouve; les matières que j'ai à traiter ſont nouvelles & difficiles à débrouiller, les ſecours ordinaires me manquent, & je ne puis quelquefois me diſpenſer de relever les mépriſes de pluſieurs Savans, dont la réputation eſt faite: mais j'ai lieu d'eſpérer que l'importance du ſujet qui m'occupe pourra le rendre intéreſſant, & que les preuves ne ſeront pas affoiblies par les

conjectures que je hasarde quelquefois ; l'obscurité couvre toujours le commencement des découvertes.

Les langues dont je vais parler, étoient en usage dans les contrées connues, chez les écrivains Persans, sous le nom d'*Iran* & de *Pars ;* c'est cette vaste étendue de pays renfermé entre l'Eufrate, le Djihon (l'Oxus) & le golfe Persique ; ils appellent *parsi* la langue qui y avoit cours, & ajoutent qu'elle étoit divisée en sept idiomes différens, dont quatre se sont perdus ; le *hervi*, le *sagzi*, le *zaveli* & le *sogdi ;* les trois autres se sont conservés, le *deri*, le *pehlvi* & le *parsi :* tout ceci est tiré du *Pharhang djehanguiri*, dictionnaire fort estimé en Perse *(a)*.

Hist. génér. des Tatars, p. 21.

Le *hervi* étoit la langue de Hérat ou du Khorassan ; le *sagzi* celle du Segestan ; dans le Zavelestan (Zaboulestan) on parloit *zaveli (1)*, & *sogdi* dans la Sogdiane : ce sont les quatre États qui à l'est bornent la Perse proprement dite. Que reste-t-il pour les autres provinces de ce vaste empire ? le *zend*, dont le *Pharhang djehanguiri* ne fait pas une mention expresse ; le *pa-zend*, dialecte du *zend ;* le *pehlvi*, le *parsi* & le *deri*. Je réserve ces quatre derniers idiomes pour un second Mémoire ; dans celui-ci je parlerai du *zend*, langue dans laquelle sont écrits les livres attribués à Zoroastre, & que je regarde comme la mère des anciennes langues de la Perse.

PREMIER MÉMOIRE,

Sur le Zend.

ON auroit tort de juger de tous les auteurs anciens par ceux que nous avons ; plusieurs avoient traité à fond de Zoroastre[a] & de sa doctrine ; il paroît que Théopompe, cité par Plutarque[b], avoit consulté les livres de ce Législateur ; Hermippus[c], qui en avoit donné des notices raisonnées, entendoit vraisemblablement la langue dans laquelle ils étoient écrits. Les ouvrages de ces différens auteurs n'existent plus, il ne nous

[a] *Diog. Laërt. in Proœm. ad vit. Philos.*
[b] *De Isid. & Osirid.*
[c] *Plin. l. XXX, c. 1.*

(a) On a renvoyé à la fin de chaque Mémoire les notes, qui par leur longueur en eussent trop interrompu le fil.

en eſt reſté que les noms & quelques extraits très-courts; nous avons, il eſt vrai, des hiſtoires générales dans leſquelles les Perſes trouvent leur place, mais qui ne peuvent ſournir les détails dont une hiſtoire particulière eſt ſuſceptible; auſſi n'y voit-on rien qui déſigne quelque connoiſſance du *zend.*

Les modernes ſont auſſi peu inſtructifs lorſqu'il eſt queſtion de cette langue; à peine en trouve-t-on quelque trace chez les Mahométans, & les ouvrages des Parſes ne ſont pas plus ſatisfaiſans ſur cet objet.

Quels éclairciſſemens, en effet, doit-on attendre d'un peuple aſſervi depuis onze ſiècles, & diſperſé loin de ſon pays; on auroit plutôt raiſon de s'étonner qu'il eût pu conſerver les monumens qui renferment ſes dogmes, ſi l'exemple des Juifs ne nous montroit juſqu'où va l'attachement aux livres de la loi dans une religion même opprimée.

Il ne me reſte donc, pour faire connoître le *zend*, établir ſon antiquité, & déterminer les pays où il étoit uſité, d'autre moyen que la connoiſſance même de cette langue, ſon génie, le rapport qu'elle peut avoir avec des langues voiſines & connues, & différens traits d'hiſtoire qui aideront à fixer le lieu où il paroît que Zoroaſtre a composé ſes ouvrages: ce ſera l'objet de la ſeconde partie de ce Mémoire.

Dans la première, je vais examiner ce que les Européens & les Orientaux diſent des livres ſacrés des Parſes, & de la langue dans laquelle ils ſont écrits.

PREMIÈRE PARTIE.

Je commence par les voyageurs modernes: Pietro della Valle[a], Thévenot[b], Henri Lord[c], Herbert[d], le P. de Chinon[e], Mandeſlo[f], Chardin[g], Corneille le Bruyn[h], Ovington[i] & Henri Groſſ[k] nous repréſentent les Parſes comme un reſte de Nation qui gémit en Perſe ſous la domination Muſulmane, & s'occupe, chez les Indiens, du commerce, de quelques métiers & de la culture des terres.

Pietro della Valle rapporte[l] quelques uſages des Gaures ou Parſis, & ajoute: « les Gaures, à ce que m'a dit un des leurs

[a] *Voyag. trad. en Franç. in 4.° t. II, p. 104, 105. &c.*

[b] *Voyag in-4.° t. III, p. 166.*

[c] *Hiſt de la relig. des anciens Perſes. trad. de l'Anglois.*

[d] *Voyag. trad. de l'Angl. p. 72.*

[e] *Relat. nouv. du Lev. p. 429, & 430.*

[f] *Voy. d'Olear. trad. in 4.° t. II, p. 213.*

[g] *Voyag. in-4.° t. III, p. 127, &c.*

[h] *Voyage en Perſe & aux Ind. in-4.° tome V, p. 163. &c.*

[i] *Voyag. trad. de l'Angl. t. II, c. 7, p. 77.*

[k] *Voy. aux Ind. orient. trad. de l'Angl. p. 198.*

[l] *Ubi ſuprà.*

» qui étoit tout ſimple & ignorant, & avec lequel je me ſuis
» quelquefois entretenu, ont entre eux *une langue particulière &*
» *différente de la perſienne d'aujourd'hui, & des caractères même*
» *d'une autre forme que ceux dont on ſe ſert à préſent*, deſquels
» quelques-uns ſont marqués ſur les portes de pluſieurs de
» leurs maiſons; mais je ferai mon poſſible d'en avoir un jour
» l'alphabet, & de ſavoir s'il eſt vrai, comme on me l'a
» aſſuré, qu'ils écrivent à la façon des Latins, de la gauche à la
droite. »

Il ne paroît pas que Pietro della Valle ait eu occaſion, ou ait ſongé à s'inſtruire plus exactement de ce qui regardoit les Parſes, le reſte de ſes Voyages n'en fait plus mention.

Ubi ſup. Au rapport de Thévenot, les Parſes ont un langage & des caractères qui ne ſont connus que d'eux ſeuls, & du reſte ils ſont fort ignorans.

Ubi ſup. Henri Lord s'étend ſur leur hiſtoire, parle de leurs dogmes & de leurs pratiques religieuſes, & donne un précis de la vie de Zoroaſtre.

Ubi ſup. Herbert dit lui-même qu'il ne fait que copier Henri Lord.

Le P. de Chinon s'étoit donné beaucoup de peine pour *Ubi ſuprà, p. 430.* s'inſtruire des myſtères des Parſis; auſſi eſt-il un de ceux qui en parlent le plus exactement: mais ſes recherches ne paroiſſent avoir eu pour objet ni leurs livres ſacrés ni la langue dans laquelle ils ſont écrits. Après avoir rapporté qu'Alexandre avoit fait brûler les ſept livres de Zoroaſtre, qui traitoient de la religion, & envoyé en Macédoine les quatorze qui parloient *P. 437.* de la médecine & de l'explication des ſonges, il ajoute: « après
» ſa mort . . . . . . leurs Docteurs, qui s'étoient ſauvés du carnage
» & avoient fui ſur les montagnes pour conſerver leur vie &
» leur religion, ſe raſſemblèrent; & voyant qu'ils n'avoient
» plus de livres, en écrivirent un de ce qui leur étoit reſté
» en mémoire de ceux qu'ils avoient tant lûs de fois. *Celui-là*
» *leur eſt reſté; je l'ai vu; il eſt aſſez gros, & écrit en caractères*
» *fort différens du perſan, de l'arabe & des autres langues du*
» *pays, & qui leur ſont particuliers; ils le ſavent lire, mais ils*
» *diſent qu'ils ne l'entendent pas.* Pour cela ils l'ont en plus grande

vénération, diſant qu'il ſuffit que les paroles que nous adreſſons « à Dieu dans nos prières ſoient entendues de lui ſeul; ils ont « pourtant d'autres livres qui leur expliquent ce qui eſt contenu « en celui-là ».

Tavernier[a] qui, comme le remarque fort bien Hyde[b], paroît avoir copié le P. de Chinon, n'entre pas dans de plus grands détails au ſujet des livres ſacrés des Parſes: « J'ai vu, dit ce voyageur, ce livre (le volume qui renfermoit leurs ouvrages « liturgiques), qui eſt aſſez gros, & écrit d'un caractère tout « particulier & fort différent des caractères perſiens, arabes & « indiens; leurs prêtres même qui liſent dans le livre n'entendent « pas ce qu'ils liſent, mais ils ont d'autres livres qui leur expliquent « ce qui eſt contenu en celui-là ».

[a] *Voyag. in-4.° tome I, liv. IV, p. 395.*

[b] *De R. V. P. n. éd. p. 567, note.*

Selon Mandeſlo, « les Parſis croient qu'il n'y a qu'un Dieu, conſervateur de tout l'Univers; qu'il agit ſeul & immédiatement « en toutes les choſes, & que les ſept ſerviteurs de Dieu, pour « leſquels ils ont auſſi beaucoup de vénération, n'ont qu'une « adminiſtration dépendante, dont ils ſont obligés de rendre « compte. Le premier de ces ſept ſerviteurs s'appelle *Hamaſda* « *(Ormuſd)*.... le deuxième *Bhaman*, &c. » Ce voyageur donne les noms des autres anges, parle en homme au fait de pluſieurs uſages des Parſes, & rapporte au ſeptième ſiècle leur retraite dans l'Inde; mais il ne dit rien de leurs livres ni de leurs anciennes langues.

On voit dans Chardin une partie des cérémonies des Parſes; quant aux livres de leur loi, le *Zend-aveſta*, ce voyageur nous apprend qu'il ne put jamais en avoir de nouvelles: il ajoute que Schah-abas, roi de Perſe, avoit fait pour le même objet des tentatives inutiles, & ſe contente de donner les anciens caractères des Parſes, avec des valeurs en perſan moderne, aſſez ſouvent fautives.

Ubi ſup. t. III, p. 128, planche 70. T.

Corneille le Bruyn rend compte d'une eſpèce de conférence qu'il eut par interprète avec un prêtre Parſe; les dogmes & les noms y ſont très-altérés: ce voyageur ajoute ſeulement que les Parſes ont une langue & des lettres particulières.

Ubi ſup.

Kempfer, qui rapporte pluſieurs inſcriptions de Perſépolis,

& fait une deſcription fort ample des ruines de cette ville, n'eſt pas plus ſatisfaiſant que Corneille le Bruyn, lorſqu'il parle des Guebres & de leurs anciens caractères *(b)*.

On verra dans la ſuite de ce Mémoire, s'il eſt vrai, comme ce voyageur le prétend, que les anciens caractères dont ſe ſervoient les Perſes aient éprouvé des changemens conſidérables, qui pour le moins rapprochent les lettres des livres *zends* de celles des Arabes *(2)*.

Aucun des voyageurs que je viens de citer, ne fait connoître les livres de Zoroaſtre par les noms que les Parſes leur donnent, ou s'ils en nomment quelques-uns, ce n'eſt qu'en les
Ubi ſuprà, p. 179. défigurant, comme fait Henri Lord; aucun ne parle de la langue de l'*Aveſta* ni du *pehlvi:* la plupart écrivoient ſur des ouï-dires, d'autres ſous la dictée d'un prêtre fourbe, ou d'un domeſtique ignorant; auſſi voit-on le père Ange, Miſſionnaire-Carme *(c)*, qui avoit paſſé pluſieurs années à Iſpahan, avancer que le *Schah-namah* (poëme en vers perſans), eſt
Voyag. p. 196. actuellement écrit en *pehlvi*. Henri Groſſ fait débarquer à Surate les Parſes qui fuyoient la tyrannie muſulmane, tandis que la fondation de cette ville eſt poſtérieure de pluſieurs ſiècles à leur arrivée dans l'Inde *(d)*.

A ces notions fauſſes ou ſuperficielles, je reconnois le caractère de la plupart de ceux qui courent le monde. L'intérêt, mobile général du genre humain, découvre dès le premier voyage les richeſſes d'un pays, & l'on voit des milliers d'hommes s'expatrier ſur le rapport flatteur d'un Navigateur hardi & heureux. Les progrès des connoiſſances humaines ſont

(b) Biblia quæ à Zerduſto accepit Darius Hyſtaſpis atque in hac arce ſuâ (Perſepoli) *aſſervavit, deſcripta fuerunt veteri ejus ſeculi linguâ & caractere perſico, quo hodierni Guabri, ſive veteris religionis aſſeclæ etiamnum utuntur, ſed plurimùm immutato & ad Arabicæ ſcriptionis genium accommodato.* Amænit. exot. p. 332.

(c) Amma Zaban ketab Schah-namah haman (pehlvi) aſt. Gazophyl. Perſ. p. 199.

(d) Dans le XIII.e ſiècle Marc-Paul fait mention de *Cambaeth* (Cambaie, ville ſituée au nord de Surate); il parle de *Gozurath* (le Guzarate) royaume voiſin de celui de Malabar; mais il ne nomme pas Surate, parce que cette ville n'exiſtoit pas encore. *L. III, c. 35, 36.*

plus

plus lents, l'amour du vrai produiſant rarement cet enthouſiaſme, qui triomphe de la pareſſe ordinaire à l'eſprit.

Ce ſeroit en vain que l'on chercheroit chez les Grecs ou chez les Latins des détails inſtructifs ſur les livres ſacrés des Perſes. Eusèbe [a] & Dion Chryſoſtome [b] ſont les ſeuls qui en faſſent une mention expreſſe, & le peu qu'ils en citent, quoique d'ailleurs très-propre à confirmer l'idée qu'on en a conçue en les liſant, ſans cela, ne les fera jamais connoître: j'ajoute que pluſieurs des écrivains Grecs, tels que Strabon [c], Plutarque [d] & Diogène Laërce [e], ſont aſſez exacts lorſqu'ils parlent des dogmes des Perſes, & qu'ils décrivent leurs cérémonies. C'étoit une ſuite des relations fréquentes que ce peuple avoit avec les Grecs depuis l'expédition de Xerxès, & du grand nombre de Perſes & de Pyrées répandus en Arménie & dans la Cappadoce; mais il ne paroît pas que les langues & les livres des Perſes aient été l'objet de leurs recherches.

[a] *Præp. Evang. l. I, c. 10.*
[b] *Orat. Boryſt. 36.*
[c] *Geogr. l. XV, p. 732.*
[d] *Lib. de Iſid. & Oſirid.*
[e] *In Proœm. ad vit. Phil.*

Je paſſe aux écrivains Mahométans. Ennemis déclarés des Perſes, dont ils avoient détruit l'empire, la religion de ce peuple ne les intéreſſoit pas aſſez pour qu'ils ſe donnaſſent la peine d'en étudier les livres.

Ferdouſi, dans le *Schah-namah (3);* l'auteur du *Tavarikh Schah-namah (4); Mirkond*, dans le premier volume de ſon *Roſet-euſſafa* [f]; le *Tebkat-naſſeri (5);* l'auteur du *Mudjizat* [g], & les autres écrivains Perſans parlant de Zoroaſtre, nous diſent qu'il préſenta à Guſtaſp le *Zend-aveſta;* ils rapportent, d'après les auteurs Parſes, que ce livre paſſoit pour divin, & gardent un profond ſilence ſur la langue dans laquelle il eſt écrit.

[f] *D'Herbel. bibl. Or. p. 709.*
[g] *Apud Hyde, hiſt. R. vet. P. p. 320.*

D'où vient dans le reſte de l'Aſie cette ignorance générale de la langue de l'*Aveſta*, tandis qu'au Kirman & dans l'Inde les Parſes la conſervent depuis tant de ſiècles? On peut en aſſigner pluſieurs cauſes, les mêmes qui juſqu'ici ont caché ce tréſor aux voyageurs Européens; le ſilence opiniâtre des prêtres Parſes, leur ignorance, ſuite de l'état d'oppreſſion où ils vivent depuis le ſeptième ſiècle, & le génie propre des Perſans.

C'eſt un fait atteſté par ceux qui ont converſé avec les Parſes[a]; que ce peuple, inviolablement attaché à ſa loi, refuſe conſtamment d'en donner les livres aux étrangers; il eſt encore plus éloigné de les leur expliquer. M. Fraſer, envoyé il y a pluſieurs années par les Anglois dans l'Inde, ne put vaincre à ce ſujet la réſiſtance de leurs prêtres. Je l'ai éprouvée moi-même; & l'on a vu, dans le compte que j'ai eu l'honneur de rendre de mon voyage à l'Académie[b], qu'une combinaiſon d'évènemens, que la prudence humaine ne devoit pas prévoir, a plus contribué que tout le reſte à me mettre en état de pénétrer leurs myſtères.

[a] Tavern. l. IV, p. 391. D'Allier, Beautés de la Perſe, p. 52. Chardin, ubi ſup. Relat. nouv. du Levant, par le P. de Chinon, p. 430.

[b] Journ. des Sç. Juin 1762, II.e volume.

Ce caractère, peu communicatif, n'eſt pas particulier aux Parſes; on le retrouve chez les Indiens, & les Juifs avoient autrefois le même éloignement pour les peuples d'une religion différente de la leur.

Les Parſes, qui regardent les ouvrages de Zoroaſtre comme des livres ſacrés dictés par Ormuſd, ont une raiſon de plus pour les cacher à des gens qu'ils croient ſous l'empire de l'eſprit impur: comment en effet les leur communiqueroient-ils? Ils reſpectent ces livres juſqu'à n'oſer expliquer ce qui du *zend* n'a pas été traduit en *pehlvi*, & la centième porte du *Sad-der*[c] défend d'enſeigner à d'autres qu'aux Mobeds (prêtres) le ſens des traductions *pehlvies (e)*.

[c] Ibid. Juill. n.° XII, 7.

Il n'eſt pas étonnant, après cela, que la connoiſſance du *zend*, concentrée dans un petit nombre de perſonnes, ait échappé aux étrangers. Des grammaires & des dictionnaires en langue vulgaire ſeroient ſans doute ce qui auroit pu la tirer de cette eſpèce d'obſcurité myſtérieuſe; mais l'état des Parſes depuis la deſtruction de leur empire, ne leur a pas permis de ſe livrer à ce genre d'ouvrage.

On les voit perſécutés par les Khalifes, ſe retirer dans les montagnes du Kirman: pluſieurs choiſirent pour retraite la Tartarie & la Chine; d'autres s'arrêtèrent ſur les bords du

(e) *Ke mobed na ſchaiad ke ta pehlvi*
Ke har kaſ na yamouzad az beſchnevi
. . . .
Be paſokh tchouin gopht k'az naſſel to

Har an kaſke baſchad byamouz go
Byamouzad ar digueri-ra hakim
Mar ou-r'aſt darvey gounah azim

Voy. Hyde, de R. v. P. p. 528.

Gange, à l'eſt de Dehli *(6)*. Quelques centaines de Parſes firent voile vers l'Inde plus de cent ans après la mort d'Yeſdedjerd, & s'y établirent. Les guerres qu'eut à ſoutenir cette colonie naiſſante, & les troubles inſéparables d'un nouvel établiſſement, firent négliger l'étude des livres de la loi ; & dans la ſuite on fut obligé de traduire en indien quelques ouvrages de Zoroaſtre, parce que la plupart des Mobeds n'entendoient ni le *zend* ni le *pehlvi*.

Réciter le *zend-aveſta*, pratiquer ſcrupuleuſement des cérémonies dont ils ignoroient le ſens, communiquer à quelques diſciples une connoiſſance du *pehlvi*, reçue le plus ſouvent par tradition ; telles étoient & telles ſont encore les fonctions du plus grand nombre des prêtres Parſes. Les réponſes des Deſtours du Kirman, qui compoſent les recueils que l'on nomme *ravaet*, c'eſt-à-dire *coutume, récit*, ne contiennent guère que des déciſions légales, la traduction de quelques prières *zendes*, les alphabets *zend* & *pehlvi*, mais jamais rien qui traite expreſſément de l'origine & de la nature de ces deux langues.

A préſent même le Deſtour, chargé de l'inſtruction des jeunes Mobeds, ne fait qu'interpréter de vive voix les livres de la loi & les *(7)* premiers chapitres du *Vendidad*, ſans permettre d'écrire ſous ſa dictée, ni donner aucune explication tendante à fixer le *zend* & à bien débrouiller le *pehlvi*. Le maître ſe contente de mettre ſur la voie ; c'eſt au diſciple à ſe former.

Cette manière d'étudier révoltera ſans doute la critique ; elle eſt ſujette à bien des inconvéniens ; elle pourroit même jeter ſur la capacité des Parſes des doutes qui retomberoient ſur moi : mais l'amour de la vérité a toujours été ma paſſion dominante ; la crainte de quelques ſoupçons déſavantageux ne me la fera pas trahir. Je rapporte ce que j'ai vu ; & la relation que j'ai déjà citée, toute abrégée qu'elle eſt, me juſtifiera aſſez aux yeux des perſonnes déſintéreſſées.

Les Parſes, dans le déſordre de leurs études, ſuivent le génie qui caractériſe encore les habitans de leur ancienne patrie. Les Perſans, en effet, livrés à une imagination libre &

enjouée, reconnoissent fort peu de règles de grammaire; ils font plus consister la beauté de leur langue dans la variété, l'abondance & l'harmonie des mots, que dans la régularité de la construction : aussi parmi leurs écrivains trouve-t-on fort peu de grammairiens. Je ne parle ni du *Mizan*, ni du *Pandjgandj*, ni du *Sarf-mir*, ni de l'*Adjenadz-feel;* depuis que l'arabe s'est répandu en Perse avec le mahométisme, le persan en a emprunté beaucoup de mots. Les missives & les actes publics ne sont presque composés que de ces nouvelles acquisitions, auxquelles on a donné une forme persane. L'intelligence de ces sortes d'ouvrages suppose donc quelque connoissance de l'arabe; & les quatre petits Traités que je viens de nommer en contiennent les élémens.

L'ouvrage le plus estimé sur la langue persane pure & telle qu'elle est conservée dans les anciens *Ravaets*, dans le *Schahnamah* & dans le *Barsour namah (8)*, est le dictionnaire qui porte le nom de *Djehanguir*.

M. Hyde cite souvent cet ouvrage, & en a tiré tout ce qu'il dit des langues de la Perse ; cela m'engage à le faire connoître exactement *(9)*. On sait que le docteur Anglois a passé pour fort habile dans l'ancien persan ; les Savans de l'Europe l'ont copié & le copient *(10)* encore quand ils veulent parler des Parses, de leurs langues & de leurs livres. M. Hyde avoit beaucoup d'érudition, & sur-tout une connoissance profonde des langues orientales ; mais pour ce qui regarde les Parses, le *Pharhang djehanguiri* étoit la principale source où il puisoit, & il est étonnant que possédant l'*Izeschné zend*, il n'ait pas cherché quelques mots de cet ouvrage dans son dictionnaire; il auroit vu alors que ce foible secours ne pouvoit jamais le mettre en état de traduire le *zend-avesta*.

Prideaux, hist. des Juifs, l. IV. Mém. de Littérat. t. XXVII, p. 320.

Journ. des Sav. Juillet 1762, n.° 1.

L'Auteur du dictionnaire *Djehanguiri* annonce dans sa préface qu'il donnera dans le cours de l'ouvrage quantité de mots *zends* & de mots *pehlvis ;* mais après un examen sérieux, je n'y ai presque trouvé de ces deux langues que les expressions qui ont aussi passé dans le persan moderne, des explications de noms d'anges & de cérémonies, & plusieurs mots

tirés des traductions persanes de quelques morceaux de Zoroastre, faites sur le *pehlvi*.

Les articles *zend*, *pa-zend*, *pehlvi* & *deri*, feront juger de l'exactitude de l'ouvrage quant à cette partie : les voici traduits du persan *(f)*.

« Le mot *zend* a trois sens différens : 1.° c'est le nom du « livre que *Zerdust* a assuré que le Dieu véritable lui a envoyé : « dans le second sens il désigne un instrument de fer, avec lequel « on allume le feu, en le frottant contre une pierre : 3.° c'est « le nom du *myrthe*. Plus bas : *zendasta* & *zendvestan* sont la « même chose que le *zend*. *Pazend* est l'explication du *zend*, & « *zend* est le livre de *Zerdust*. «

Les mots *Pahalvani* & *Pehlvi* ont trois sens : ils signifient « 1.° ville & langue de ville ; 2.° ce qui a rapport aux *Pahlvans*; « 3.° c'est le nom de l'ancien *Parsi* ».

L'article *zend* ne fait pas mention de la langue dans laquelle est écrit le livre que Zerdust prétendoit avoir reçu d'Ormusd. L'article *pa-zend* pèche du même côté; il faut avoir recours à la préface pour savoir en quel pays le *pehlvi* avoit cours. L'article *deri* marque encore plus l'embarras de l'auteur ; il rapporte différentes explications de ce mot, sans paroître se décider pour aucune.

Deri, selon le dictionnaire *Djehanguiri*, est le nom d'une espèce particulière de perdrix ; ce mot désigne encore les expressions persanes qui sont pures & correctes : d'autres disent que c'est le nom d'un dialecte particulier à plusieurs villes, comme *Balkh bami*, *Marveschehajan* & *Bokhara*.

Enfin quelques-uns veulent que le *deri* ait été la langue de la cour sous les rois *Keaniens*.

Berhan kateh (g), dictionnaire très-estimé, est aussi peu satisfaisant sur ces articles, si on excepte celui du *pehlvi*, qui est

(f) Zend... se maani darad awel nam ketab ast ke Zeraduscht deaue mikard ke az khoda baou nazel schodeh... doum an ahen khatch-mak-ra khanand... seioum derakht mourd-ra namand..... Zendasta o Zendvestan... bemaani... Zend ast.

Pa-zend taphsir zend baschad o zend ketab Zerdust ast.

Pahalvani o pehlvi se maani darad awel schehri o zaban schehri ra na-mand douioum mansoub bah pahalvan bend seioum zaban Parsi basitani-ra gouiand.

plus intéressant; les autres y sont à peu près les mêmes que dans le *Djehanguiri*.

Il est inutile de s'arrêter aux autres dictionnaires persans; la plupart ne parlent pas même du *zend* ni du *pehlvi*, tels sont *(12)* le *pharhang* du *masnavi*, le *montekhab-eulloghat*, le *kaschf-eulloghat*, &c. d'autres, comme le *pharhang* de *kavam-eddin*, font du *zend* le nom d'un livre d'*Ibrahim Zertoscht*, touchant la loi de l'adoration du feu, & ne disent pas en quelle langue il est écrit (ceci se trouve aussi dans le *berhan-kateh)*. Le *pa-zend* dans le même ouvrage est un livre des mages, qui sert de commentaire au *zend*; & le *pehlvi*, la langue d'un pays nommé *pehlou* ou *pahlva*.

Ces définitions générales sont peu instructives, peu exactes, & montrent clairement que tous les Écrivains que j'ai cités ne connoissoient que de nom les ouvrages de Zoroastre; il faut pourtant avouer qu'elles sont de quelqu'utilité. Jointes à des notions plus précises & puisées dans les sources originales, elles serviront dans la suite à établir des faits qui éclairciront cette matière.

Je n'insisterai pas sur les écrivains Arabes: lorsqu'ils font mention du *zend*, ils copient les Persans mahométans ou les Parses; de manière qu'il n'y a exactement aucun secours direct à attendre des Orientaux modernes pour la connoissance du *zend* ou du *pehlvi*.

Flatté d'avoir trouvé dans le dictionnaire *Djehanguiri* des choses jusqu'alors inconnues à l'Europe savante, M. Hyde conçut l'espérance d'un succès chimérique; il crut que ce livre lui apprendroit tout: de-là viennent les méprises où il a donné.

Il ne reconnoît qu'*une ancienne langue, la pehlvie*, appelée *Hist. R. v. P. p. 429.* selon lui par quelques-uns *langue guébrique;* il avance, sans le prouver, *que les ouvrages de Zoroastre ont été composés en cette langue (g)*, & il prétend que *les caractères que l'on voit dans son livre en sont les lettres (h)*.

La préface du dictionnaire *Djehanguiri* aura sans doute

(g) Hist. R. v. P. p. 342 & 429. *Lingua in quâ vetusti libri* (Zend) *scripti sunt vocatur lingua Pehelavi.*

(h) Ibid. p. 430. *Hujus linguæ litteræ, seu caracteres antiqui, in hoc opere passim visuntur.*

occaſionné l'erreur de M. Hyde; en faiſant l'énumération des langues de la Perſe, elle ne fait pas mention du *zend*, tandis qu'elle parle expreſſément du *pehlvi*, & le donne pour un idiome ancien : de-là le docteur Anglois a peut-être conclu que c'eſt celui dans lequel ſont écrits les livres de Zoroaſtre. Cependant comme dans la même préface l'auteur du *pharhang djehanguiri* annonce des mots *zends*, & que dans le cours du dictionnaire il explique pluſieurs mots dans le ſens du *zend* & dans le ſens du *pehlvi*; il donne à entendre que ces langues ſont différentes l'une de l'autre *(13)*.

M. Hyde s'eſt donc trompé ſur deux points eſſentiels : 1.° en donnant le nom de *pehlvi* à la langue de l'*Aveſta*, tandis que c'eſt un idiome différent : 2.° en croyant entendre la langue des ouvrages de Zoroaſtre, parce qu'il avoit trouvé dans le *pharhang djehanguiri* l'explication de pluſieurs mots anciens.

Quant aux caractères *zends* qu'il préſente comme ceux de la langue *pehlvie*, l'erreur eſt excuſable. M. Hyde n'avoit point d'ouvrages écrits dans cette dernière langue, & l'Angleterre n'en poſsède actuellement aucun.

Je finis la première partie de ce Mémoire par quelques obſervations ſur l'alphabet *zend* qui eſt dans la nouvelle édition de l'ouvrage de M. Hyde, & par l'examen des mots ancien-perſans que rapporte le docteur Anglois.

L'alphabet de M. Hyde n'a pas été tiré des livres *zends*. J'ai vu à Oxford le *viraf-namah* & le *ſad-der* dont il s'eſt ſervi; ces ouvrages perſan-modernes ſont écrits en caractères *zends*, & deſſous ces caractères ſont les lettres perſan-modernes correſpondantes. C'eſt vraiſemblablement à l'aide de cette lecture perſane, ou de l'alphabet zend & perſan qui eſt au commencement des *néaeſchs*, *zends* & *pehlvis*, que M. Hyde aura formé ſon alphabet, & comme les lettres modernes *(i)* ne rendent

(i) Lorſque les Parſes veulent rendre exactement les lettres *zendes* en perſan moderne, ils mettent deſſous ou à côté du perſan les caractères *zends* que le perſan ne peut exprimer. *Voy. la 1.re planche, n.° 4;* l'exemple qu'elle préſente eſt tiré du grand *Ravaet*, de la Bibliothèque du Roi : ce ſont ſix mots du *Néaeſch ardouiſſour* (éloge de l'eau), *zend* écrit en perſan moderne.

qu'imparfaitement les anciennes, que le *ſad-der* & le *viraf-namah* de M. Hyde ne ſont pas trop bien écrits : de-là ſans doute ſeront venues les fautes dont cet alphabet eſt rempli. La note *(14)* en préſente l'examen détaillé.

J'ai dit ci-devant que la ſcience de M. Hyde étoit tirée du *pharhang djehanguiri ;* il ſuffit, pour s'en convaincre, d'examiner les douze mots par leſquels il veut montrer la différence de l'ancien perſan au Mède, qu'il croit être le perſan moderne. Je les ai vérifiés dans mon exemplaire du *pharhang djehanguiri ;* ils y ſont tous, excepté *tuſchnamar* & *guſchnamar.*

Hiſt. R. v. P. p. 437.

Les quatre premiers mots ſe trouvent à celui de *katouzi.* L'auteur du dictionnaire *djehanguiri* cite l'endroit de *ſchah-namah*, où Ferdouſi rapporte les quatre états que *Djemſchid*, prince de la première dynaſtie des Perſes, établit parmi les hommes, & qui formèrent entr'eux autant de claſſes différentes. Selon pluſieurs écrivains Perſans, ce Monarque parloit le *parſi* pur.

C'eſt donc à cette langue que les noms de ces claſſes doivent ſe rapporter.

L'ordre établi par *Djemſchid* diviſoit les hommes en miniſtres de la Divinité, en ſoldats, en laboureurs & en gens d'arts & de métiers.

ep.t ha.

Zoroaſtre fait mention de ces quatre états dans *l'Izeſchné ;* & quelle qu'ait été la langue de *Djemſchid*, les mots qui les expriment dans le *zend* & dans le *pehlvi (14)*, ſont différens de ceux du *ſchah-namah*, dont la plupart des expreſſions appartiennent au *parſi* pur *(k) ;* mais M. Hyde, qui ne connoiſſoit le *pehlvi* que de nom, lui a prêté toutes celles que les dictionnaires préſentent comme anciennes.

J'ignore ce qui a pu l'engager à écrire en caractères *zends* les quatre mots *parſis* dont je viens de parler : le dictionnaire d'où ils ſont tirés eſt en perſan moderne, & je ne les ai trouvés dans aucun autre ouvrage, excepté dans le *ſchah-namah*, qui eſt auſſi écrit en caractères perſan-modernes.

(k) Je montrerai, dans mon ſecond Mémoire, que le *parſi* étoit uſité en Perſe dès les premiers temps de cette monarchie.

Les

Les huit derniers mots cités par le docteur Anglois, appartiennent au *pa-zend* & au *parsi;* il paroît qu'il les a copiés sur le *sad-der* & sur le *viraf-namah* dont j'ai parlé ci-devant. On peut consulter sur leur vrai sens la note *(16)*.

Ubi suprà, p. 437.

M. Hyde, en donnant ces douze mots, croyoit présenter quelque chose de la langue dans laquelle sont écrits les livres de Zoroastre. J'ai, ce me semble, développé la cause de ses méprises; il n'avoit pas assez examiné les livres écrits sur cette matière en persan-moderne. J'ai montré de plus l'insuffisance des auteurs Grecs & Latins & des voyageurs modernes. On a vu que les Orientaux, Persans, Arabes, & même les Parses, étoient très-superficiels sur le *zend* & sur les autres anciens idiomes de la Perse. Je vais maintenant faire connoître la première langue, le *zend*, par des caractères propres, & fixer, autant qu'il sera possible, le temps & les lieux où on la parloit.

SECONDE PARTIE.

On trouve dans les anciens livres des Parses, deux sortes de caractères, le *zend* & le *pehlvi;* le premier est celui de la langue de l'*Avesta*, & cette langue, selon Darab Destour Mobed des Parses de Surate, se nomme aussi *zend*, parce qu'elle s'écrit avec les caractères *zends*.

Le second caractère est propre à la langue *pehlvie*, dont je parlerai dans mon second Mémoire.

Par le mot *zend*, plusieurs écrivains Parses entendent les ouvrages même de Zoroastre, la doctrine qui y est renfermée, la langue & les caractères dans lesquels ils sont écrits: d'autres, & ce sont les plus exacts, distinguent clairement ces différens objets. *Ormusd (l)*, dit l'auteur du *Tchengregatch-namah* *apprit l'Avesta* (la parole) *à la langue pure de Zoroastre, & produisit le pa-zend & le zend.* Cet écrivain détaille ensuite ce qui fait l'objet de l'*Avesta*, c'est la connoissance de Dieu, de sa Loi, la Médecine, l'Astronomie, &c.

Liste des ouv. attribués à Zoroastre, ubi sup. XIII, 3.

(l) Be neikter zaphanesch amoukht avesta
Haman pa-zend o zendesch kard paeda
Tchengregatch-namah. 2.e Carde.

Liste, &c. XIII, 5.

L'Eulma-eslam est plus positif; il définit nettement le *zend. L'Avesta est la langue d'Ormusd (m), & le zend est ma langue* (à moi homme). On lit encore ces mots *pehlvis* au commencement de l'*Iescht d'Ormusd,* traduit du *zend* en *pehlvi (n), j'écris l'Ormusd Iescht en zend.* Ici le mot *zend* ne peut être équivoque; il désigne la langue même dans laquelle *l'Ormusd Iescht* est écrit: aussi les Commentateurs des livres *zends* & les Docteurs de la loi Parse n'emploient-ils communément que le mot *avesta* (parole), lorsqu'ils citent le texte *zend.* Rien n'est plus commun dans leurs écrits que cette phrase *(o): Comme il est clair par l'Avesta;* ils se servent du mot *zend* lorsqu'ils veulent distinguer les livres qui sont en cette langue, des ouvrages *pehlvis.*

Voyons maintenant quelle peut être l'origine du mot *zend.* Ce ne sera pas chez les Parses modernes que je chercherai des lumières sur cet objet. Pleins d'enthousiasme pour tout ce qui a trait à leur religion, ils croient qu'Ormusd est l'auteur du *zend,* pris dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire des livres, de la langue & des caractères *zends.*

On vient de voir le *Tchengregatch-namah* autoriser cette opinion; elle est encore fondée sur les traditions Parses, & les Destours ont intérêt à les soutenir. Malgré les questions réitérées que j'ai faites à ce sujet aux plus habiles Parses de Surate & de Naucary, il ne m'a pas été possible d'en tirer aucun éclaircissement. Il seroit encore inutile de consulter les ouvrages de leurs Docteurs; ils ne touchent jamais ces matières: plus de lumière ôteroit le merveilleux qui autorise les Prêtres à n'oser pénétrer ce qu'ils ignorent, & à cacher au peuple le peu qu'ils savent.

Hist. R. v. P. p. 336.

Je ne m'arrêterai pas à M. Hyde, qui veut que *zend* soit un mot arabe, métamorphose *avesta* en *esta* chaldaïque, & soutient aux Parses que cette dernière expression ne signifie rien dans leur langue. *Zend,* en arabe, est le nom d'un instrument avec lequel on allume le feu; le titre des ouvrages de

(m) *Avesta zaphan ormusd ast o zend zaphan ma.*

(n) Liste, &c. n.° 4. *Anhowna ïescht roteman zend djectibounastam.*

(o) *Tchaguin men avestah paedah.*

Zoroaſtre, conclut le docteur Anglois, pris métaphoriquement, nous donne à entendre que, *ſemblable au fuſil qui ſert à allumer le feu dans la cuiſine*, ces livres doivent enflammer dans le cœur des hommes le zèle de la religion, & le feu de l'amour divin.

Il paroît aſſez ſingulier de voir M. Hyde nous dire que les Parſes ont emprunté des Arabes le nom diſtinctif de leurs livres & de leur ancienne langue, tandis que dans la ſuite il ſemble approuver *Khalil Souphi*, qui dit que le *pehlvi* (ſelon M. Hyde l'ancien idiome des Perſes) n'eſt point du tout mêlé d'arabe. *Page 430.*

La conjecture de M. d'Herbelot eſt plus heureuſe; voici comment il s'exprime: *le mot* zend *ſignifie* vivant, *de ſorte qu'il ſemble que les Mages aient qualifié leur livre, qu'ils eſtiment ſacré, du titre de vie ou livre de vie.* M. d'Herbelot raiſonne d'après le ſens de *zend* en perſan moderne, & s'accorde avec l'ancien, d'où ce mot s'eſt formé. *Bibliot. orient. p. 929.*

En effet, je trouve dans le *Viſpered*, chapitre 16, ces paroles, *mad vetcheſteſchtem, mad azieantem*, rendues en *pehlvi* par *roteman vadjeſſi ve roteman goaeh zend*, c'eſt-à-dire *avec la parole vivante.* *Liſte des ouvr. attrib. à Zoroaſt. n.° 1.*

Vetcheſteſchtem ou *vetcheſchtem*, qui vient du verbe *vetché*, *il parle*, ſignifie *parole*, de même que *vadjeſſi*, qui eſt *pehlvi*. *Azieantem* a le même ſens que *zend*, *vivant*; ainſi ces deux phraſes, *vetcheſchtem azieantem*, & *vadjeſſi zend*, ſignifient exactement la même choſe, *parole vivante.*

Le ſens que je donne à ces phraſes eſt lié avec ce qui précède dans le *Viſpered*; le 16.ᵉ chapitre de cet ouvrage eſt placé dans l'*Izeſchné*, après l'éloge du premier *Gah*, nommé *Ehonoueté*, c'eſt-à-dire *pur (17)*. D'abord Zoroaſtre y rend hommage à Ormuſd, à lui-même, Zoroaſtre, comme envoyé d'Ormuſd, & au *Gah Ehonoueté*, qu'il vient de célébrer: il rappelle enſuite les autres *Gahs*, en général, *la parole vivante*, & les entretiens qu'il a eus avec Ormuſd. Telle eſt la marche ordinaire des prières que Zoroaſtre adreſſe à Ormuſd & aux eſprits céleſtes; or par *parole vivante, vetcheſchtem azieantem*, il déſigne ici la loi & les livres qui la renferment; ailleurs il l'appelle *la loi des*

Mazdiesnans, denciao Mazdeiesnoesch, ou *sepenesté manthre*, *la parole excellente.*

Le mot *zend*, formé d'*azieantem*, signifie donc *vivant*, sur-tout lorsqu'il est question des livres de Zoroastre, & caractérise la parole d'Ormusd & les ouvrages de ce législateur.

J'avois d'abord imaginé que celui d'*avesta* auroit pu venir du mot *pehlvi*, *vadjesst*, dérivé de *vetcheschté*, *parole;* mais en feuilletant les livres *zends*, j'y ai trouvé le mot même d'*avesta* dans le sens de *parole;* dans le *fargard 18* du *Vendidad*, Zoroastre s'exprime ainsi : *aad eoschté hekhe heschené bereschesch seié menenaum*, c'est-à-dire, *or* (Ormusd) *dit*, *celui qui a le cœur pur jouira dans ce monde d'un état heureux.*

Liste, &c. n.° 1.

Au *farg. 22*, on lit ces paroles, *peté ehmaé eoueschte manthro sepento io esché kherenao*, qui signifient (Zoroastre) *dit à cela*, (en annonçant) *votre parole*, *qui est toute lumière*, *comment vous rendrai-je votre gloire*, *&c.*

Et dans l'*Iescht* de Mithra, *eom vaschtehé methrehe vorogueoieoetoesch hezenghrem ereschtenaum; parle-moi*, *o Mithra veoroguiot*, *des mille lances*, *&c.*

Chap. 31. Ubi suprà; n.° III.

Les mots de ces trois phrases, qui signifient *dire*, *parler*, sont *eoschté* dans la première, *eoueschté* dans la seconde & *vaschtehé* dans la troisième; on voit que les deux premiers, & sur-tout *eoueschté* ou *eveschté*, ne diffèrent pas d'*avesta;* *vaschtehe* est aussi le même que *vesta:* ces deux mots, *avesta* ou *vesta*, ne signifient donc autre chose que *parole*, & *zend-avesta*, *parole vivante.* C'est le nom général que les historiens & la tradition ont conservé aux ouvrages de Zoroastre, & nous avons vu ci-devant ce législateur désigner par les mêmes expressions, *vetcheschtem azieantem*, sa loi & les livres qui la renferment. Manès a imité Zoroastre, en appelant le livre de ses révélations l'*évangile vivant*, τὸ ζῶν εὐαγγέλιον.

En suivant la même analogie, les caractères & la langue dans lesquels sont écrits les livres de Zoroastre se nomment *zend*, c'est-à-dire *vivans*, parce qu'ils sont propres au *Zend-avesta*, qui est la parole vivante. Si quelquefois les Parses emploient ce caractère, c'est par respect pour les choses qu'ils écrivent,

LETTRES PERSES ANCIENNES ET MODERNES.

N.º 1.er

N.º 2.

N.º 3.

N.º 4.

...-dire
...es d'eau)
...lissent a-
...t les desirs,
...nt la santé
...gence des
...l'Ormusd.

Dekeschanm · Ehoreo · Videonanm · Beschezianm · Frakanm · Pereſko

N.º 5.

N.º 6.

Loi, din · *main,* ledeman

dedans, dayen · *éclat* guedeman

N.º 7.

il court, tazed · *il a couru,* tapht

de nouveau, avaj · *venu,* avaz · *de,* az

N.º 8.

grand, meh · *péché,* guenah

pur, halach

d'autant que ce ſont ou des prières ou des ouvrages qui ont trait à la religion.

Mais dans quel pays l'alphabet *zend* avoit-il cours? avant que de répondre à cette queſtion, je vais en donner les caractères.

La *planche I.re, n.° 1*, les préſente tels qu'ils ſont au commencement du volume des *Ieſchts zends;* les lettres y forment des mots techniques, comme dans l'*abdjed* des Arabes, pour ſoulager la mémoire; leur ordre eſt à peu près le même qu'au *n.° 2 de la même planche*, qui eſt l'alphabet de Darab Mobed de Surate, avec cette différence, que Darab a retranché les voyelles & les conſonnes qui ont été ajoutées dans le premier alphabet pour former les mots.

Ces deux alphabets ont été écrits dans l'Inde, & c'eſt peut-être pour cela qu'ils commencent par le *g* dur, ainſi que les alphabets Indiens par le *k (p):* le reſte eſt combiné d'une manière qui ne tient d'aucune langue voiſine, on y remarque ſeulement un mélange de conſonnes & de voyelles qui approche du déſordre des alphabets Arméniens & Géorgiens.

Le n.° 3 de la même planche eſt l'alphabet *zend* tiré d'un ancien *ravaet;* il ne diffère des deux précédens que par l'arrangement des lettres, qui reſſemble davantage à celui du Perſan moderne. *Liſte, &c. n.° 12, 1.re part.*

Cette variété rend indécis l'ordre primitif des lettres *zendes,* & l'on ne peut éclaircir ce point par les chiffres qui, dans la plupart des langues orientales, ſont marqués par les lettres de l'alphabet: les nombres, dans les ouvrages *zends,* ſont écrits en mots *zends* ou perſan-modernes, avec le caractère *zend;* quelqueſois on y rencontre auſſi des chiffres *pehlvis,* & l'on verra dans l'explication de ces derniers nombres, que je réſerve pour mon ſecond Mémoire, qu'il y entre trop peu de lettres pour qu'on puiſſe en déduire l'ordre complet des caractères *zends.*

(p) Dans les alphabets Indiens les voyelles précèdent quelquefois les conſonnes, ſelon l'idée du copiſte; mais les conſonnes commencent toujours par le *k.*

Cependant comme la plupart des alphabets Orientaux commencent par l'*a (q)*, & que les caractères *pehlvis* formés du *zend* procèdent de même, je crois qu'il faut préférer l'ordre du *n.º 3*, d'autant qu'il s'accorde assez avec la comparaison des alphabets *zend* & *pehlvi*, qui est à la fin des *Neaeschs zends* & *pehlvis*.

C'est aussi celui que j'ai suivi dans l'alphabet de la *planche deuxième*. Les caractères dont il est formé ont été vérifiés sur les livres *zends*: la nouveauté de la matière demandoit cette exactitude. Les alphabets des *Ravaets* ont pour l'ordinaire été écrits par des copistes qui, peignant ce qu'ils n'entendoient pas, ont altéré insensiblement les lettres. Le respect pour des caractères réputés divins retient les Destours habiles, & l'erreur se transmet sous le manteau de la religion.

Je mets la lettre *l* au nombre des fautes de copiste; on la trouve dans tous les alphabets *zends*, quoiqu'elle appartienne réellement au *pehlvi*. Les livres *zends* ne présentent point d'*l*; cette lettre paroît avoir été inventée après l'*r*, dont elle n'est pour ainsi dire que l'affoiblissement. Lorsque les Parses ont commencé à écrire en caractères *zends* des prières ou des ouvrages faits en persan moderne; ils auront sans doute introduit l'*l pehlvi* dans l'alphabet *zend*, pour rendre l'*l* du persan.

L'alphabet *zend* est composé de quarante-huit caractères *(r)*,
Pl. 2.e, n.º 1. dont seize marquent les voyelles & trente-deux les consonnes; toutes ces lettres n'expriment que trente-cinq valeurs, douze voyelles & vingt-trois consonnes, dont le persan moderne n'a retenu dans l'écriture que ce qui est conforme à son génie. Ce dernier alphabet, comme je le montrerai dans mon second Mémoire, a succédé à celui du *pehlvi*, qui admet peu de lettres doubles, & ne reconnoît d'autres voyelles que l'*ā*, l'*ă*, l'*i* & l'*o*, qui est aussi le *w* consonne. D'un autre côté l'*l* & le *z*,

(q) Le *Tartare* & l'Indien des deux presqu'îles sont, des langues de l'Asie, les seules que je connoisse dont les alphabets ne commencent pas par *a*, *b* ou *p*.

(r) Je ne parle que des caractères qui paroissent souvent dans les livres *zends*, & sur-tout dans le *Vendidad*; c'est ce qui m'empêche de mettre au nombre des lettres *zendes* la seconde figure du *b*, que je n'ai trouvée que dans un manuscrit; la troisième figure du *v* & la cinquième du *d (pl. 2.e n.º 3)*, qui me paroissent des libertés de copistes.

…NCIENNES ET MODERNES. N.° 1.

	Persan	Pehlvi (Calqué sur le Recueil Pehlvi de la Bibliot du Roy liste &c N.° VII)		Zend (Calqué sur le Vendidad Sadé de la Bibliot du Roy liste &c N.° 1.)		
H	ا ب		1, 2		1	A, E
					2	B
I, Y	ت		3		3	T
Tch	ج		4		4	Dj
	خ		5		5	Kh
	د		6		6	D
	ر		7		7	R
	ز		8		8	Z
	س		9		9	S
	ش		10		10	Sch
An	غ		11		11	Gh
An						
G dur	ف		12		12	Ph, F
Ou	ک		13		13	K, C
	گ		14		14	G dur
	ل		15			L
Th					15	M
Ou	م		16		16	Hm
Ao					17	N
.h	ن		17			
Scht	و		18		18	V

N.° 1. Lettres Perses anciennes et modernes.

Pers	Pehlvi		Zend		
		19		19	H
				20	I
		20		21	H, Y
		21		22	Tch
		22		23	P
		23		24	J
				25	E
		24		26	O
			au Kirman Ou	27	Ō
				28	É
				29	An
				30	Ān
				31	Ng dur
			au Kirman I.	32	Ou
		25		33	Ā
				34	Th
		26	au Kirman W	35	Ou
					Ão
					Eh
					Scht

Persan	Pehlvi (Calqué sur le Recueil Pehlvi de la Bibliot. du Roy liste &c N.° VII)		Zend (Calqué sur le Vendidad Sadé de la Bibliot. du Roy liste &c N.° I.)		
		1		1	A, E
		2		2	B
		3		3	T
		4		4	Dj
		5		5	Kh
		6		6	D
		7		7	R
		8		8	Z
		9		9	S
		10		10	Sch
		11		11	Gh
		12		12	Ph, F
		13		13	K, C
		14		14	G dur
		15			L
				15	M
		16		16	Hm
				17	N
		17			
		18		18	V

N.° 2.

Georgien Naturel	Georgien Renversé	Armenien Naturel	Armenien Renversé	Zend		
					1	A
th					2	T
		ts, ou			3	Dj
qu					4	Kh
					5	D
					6	R
		sch			7	Z
		p			8	Ph, F
					9	C, K
k					10	G dur
					11	M
		ou			12	N
					13	V
					14	H, Y
e		ou			15	I
oh					16	Ng dur
					17	Th

N.° 3.

B. D. V.

N.° 4. Chiffres Pehlvis.

1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 200, 1000, 20000, 10000, 100000

C.ne Haussard Sculp.

rendu par *dzal* en perſan moderne, ſont étrangers au *zend;* retranchant donc ces deux lettres des vingt-quatre qui appartiennent proprement au perſan, il reſte vingt-deux lettres & vingt-trois valeurs, parce que le même caractère exprime l'*o* & le *v;* ajoutant enſuite l'*ā*, commun au *zend* & au *pehlvi*, & les onze valeurs du *zend* inconnues au *pehlvi*, cela fait trente-cinq, nombre des valeurs exprimées par les lettres *zendes.*

Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans des diſcuſſions de cette nature; mon deſſein, pour le préſent, eſt de faire connoître en général les lettres *zendes;* je réſerve pour un ouvrage particulier les détails ſur la formation des caractères, leur rapport mutuel, & la place qu'ils occupent dans les mots.

Le *zend,* de même que l'hébreu, l'arabe & le perſan moderne, s'écrit de droite à gauche; ce qui le diſtingue eſſentiellement de ces langues, ce ſont les voyelles; on ſait que dans les trois premières langues elles ſont ordinairement ſuppléées ſelon le ſens; on les marque quelquefois, à volonté, par des points ajoutés aux conſonnes. Dans le *zend* les voyelles s'écrivent toutes, longues & brèves; ce génie le rapproche des langues arméniennes & géorgiennes, dans leſquelles les voyelles ſont preſque toujours exprimées par des lettres. D'un autre côté le *zend* a le même nombre de voyelles que l'indien du Guzarate; ces deux langues ſont auſſi les ſeules où *an* long & *an* bref (viſiblement compoſés dans le *zend* de l'*a* & de l'*n*), ſoient mis au nombre des voyelles.

Gramm. Arm. Aut. fr. Rivola. p. 2, &c.
Schroder. thes. l. g. Arm. c. 1, p. 5. &c.
Syntagma ling. Oriental. quæ in Georg. tradunt. aut. Maggio, p. 1.

Cette eſpèce de rapport général de l'alphabet *zend* avec le géorgien, l'arménien & l'indien, indique à peu près les lieux où il avoit originairement cours; ce ſont les pays qui ſéparent du côté du nord l'Inde de l'Arménie.

La reſſemblance que l'on trouve entre un aſſez grand nombre de lettres *zendes* & de caractères arméniens & géorgiens, déterminera plus particulièrement les pays dans leſquels l'alphabet *zend* étoit uſité: & d'abord comme l'Arménie & la Géorgie me ſervent ſouvent de point de comparaiſon, il eſt à propos de dire un mot de ces deux contrées.

Eudoxus[a] nous apprend que l'Arménie a été peuplée par une

[a] *Dans Étienne de Byz. au mot* Armenia.

colonie de Phrygiens, & Strabon rapporte que, ſelon deux écrivains qui avoient ſuivi Alexandre dans ſes expéditions, elle tiroit ſon nom d'un des compagnons de Jaſon nommé *Armenus*, & originaire de Theſſalie.

Geogr. lib. 11, p. 503 & 530, edit. Caſaub.

Je pourrois d'abord conteſter l'autorité d'Eudoxus & des auteurs que cite Strabon; ce Géographe nous dit lui-même que les écrivains Grecs ne méritoient pas trop d'être crus, lorſqu'ils parloient de l'ancienne hiſtoire des peuples qui étoient au-delà de la mer Caſpienne, ou de celle des Perſes, des Mèdes, des Syriens; & cela à cauſe de leur crédulité, du goût qu'ils avoient pour les fables, j'ajouterai & du deſir qu'ils avoient de plaire à un peuple qui vouloit tout rapporter à lui.

Geogr. lib. 11, p. 507.

Au nombre des écrivains dont la foi paroît ſuſpecte à Strabon, ſe trouve Hérodote, Ctéſias, Hellanicus, &c. il porte le même jugement de ceux qui avoient écrit l'hiſtoire d'Alexandre.

Cependant comme l'expédition des Argonautes a précédé la guerre de Troie, il eſt facile d'accorder Eudoxus avec Strabon, en plaçant l'arrivée d'*Armenus* en Arménie avant celle des Phrygiens.

Clement. Alex. Strom. l. 1.

Suppoſant donc le fait tel que le rapportent les écrivains cités par Strabon, ſavoir que Jaſon pénétra avec Armenus juſqu'à la mer Caſpienne, qu'il parcourut l'Ibérie, l'Albanie, une grande partie de la Médie & de cette contrée à laquelle Armenus donna ſon nom, on pourra conclure ſeulement que l'Arménie & quelques pays voiſins ont été peuplés par des colonies venues de l'oueſt. Mais on auroit tort de dire, avec Tacite, que les Ibériens & les Albaniens deſcendoient des Theſſaliens, quoique cet hiſtorien prétende rapporter ce que ces peuples racontoient de leur propre origine: Strabon, qui nous fait connoître celui qui a donné ſon nom à l'Arménie, & qui s'étend beaucoup ſur l'Ibérie & l'Albanie, auroit-il paſſé ce fait ſous ſilence?

Annal. l. VI.

J'examine maintenant ce qui a dû réſulter de ces tranſmigrations.

Ces colonies Theſſaliennes & Phrygiennes avoient leurs langues & leurs lettres; elles ſe fixent dans un pays limitrophe de l'Ibérie: je conçois qu'avec le temps quantité de mots

theſſaliens & phrygiens ſe ſeront introduits dans l'ancien ibérien, comme auſſi ce dernier langage aura enrichi le phrygien & le theſſalien, devenus la langue de l'Arménie: il y aura eu de même communication entre les lettres de ces langues, mais chacune aura gardé la marque de ſon origine.

Ce n'eſt donc pas dans l'arménien, qui vient de l'oueſt, que je dois chercher la langue *zende*, mais dans le géorgien: l'arménien me donnera quelques reſſemblances, & le géorgien le génie.

Pour les alphabets de ces langues, ils peuvent tous deux appuyer le *zend;* ſi après plus de douze cents ans ils en conſervent encore un aſſez grand nombre de caractères, il eſt naturel alors de conclure que les lettres *zendes* ont eu cours dans les mêmes pays, ou du moins dans les contrées voiſines.

Les lettres dont ſe ſervent maintenant les Arméniens & les Géorgiens, ont été rédigées dans le v.[e] ſiècle de l'ère Chrétienne; voici comment s'exprime à ce ſujet Galanus, qui cite l'hiſtoire des rois d'Arménie, faite en vers par le patriarche Nierzès, docteur célèbre de l'égliſe d'Arménie, mort en 1173: « Il y avoit, dit Galanus, (ſous *Vramſchapu)* en Arménie un Hermite célèbre nommé *Mieſrob*, homme d'eſprit & très-ſavant; il fut le premier qui traçât avec netteté & exactitude les caractères arméniens & ibériens, ſervice important qu'il rendit à ſa patrie, & dont juſqu'alors elle avoit été privée *(18)*. »

Conciliat. eccleſ. Armen. t. I, c. 7, p. 63.
Ibid. c. 21, p. 241.
Schroed. theſ. ling. Arm. diſſ. p. 34.

Cette eſpèce de réforme aura altéré les caractères géorgiens & ceux que l'Arménien pouvoit avoir adoptés du Perſan; cependant pluſieurs lettres géorgiennes & arméniennes conſervent encore l'empreinte du *zend*.

Moſ. Choren. hiſt. Armen. l. I, c. 2, p. 5, edit. Whiſton.

Le *n.° 2 de la planche 2.[e]* eſt la comparaiſon des lettres qui dans les trois alphabets paroiſſent les mêmes. Pour mettre le géorgien & l'arménien dans le ſens du *zend*, qui s'écrit de droite à gauche, j'ai retourné les caractères des deux premières langues, & j'ai vu avec étonnement, 1.° que les lettres de rapport formoient preſque un alphabet complet *(ſ)*; 2.° que les

(ſ) Je ſais qu'on pourroit trouver des reſſemblances entre quelques lettres *zendes* & quelques caractères cufiques, ſamaritains, mendæens, hebraïques & ſyriaques; mais indépendamment des autres rapports qui

caractères, qu'un contour ſingulier & une forme peu propre aux liaiſons avoient exclus du *pehlvi*, étoient conſervés par le géorgien & par l'arménien.

Je réſume en deux mots ce que j'ai dit de l'alphabet *zend :* des rapports généraux l'ont rapproché de l'arménien & du géorgien ; & les reſſemblances particulières que je viens de préſenter le fixent à peu près dans les pays où ces deux dernières langues ſont en uſage.

Je ne prétends pas par-là que le *zend* ait été le ſeul caractère reçu dans ces contrées. Les médailles des rois Parthes en caractères grecs prouvent que dans la Médie, depuis les conquêtes d'Alexandre & celles des Romains, les lettres grecques étoient employées ſur les monumens. Quelques médailles arméniennes, comme celle de la ville d'*Artaxata*, auſſi en caractères grecs, portent à croire la même choſe de l'Arménie, & Moyſe de Chorène le dit formellement *(1) ;* mais au moins les traces précieuſes conſervées en grand nombre dans les alphabets arméniens & géorgiens, même après leur altération, ſuppoſent-elles que dans le cinquième ſiècle, & long-temps auparavant, les caractères *zends* étoient d'un uſage général dans l'Arménie, l'Aderbedjan & la Géorgie.

Je paſſe à la langue *zende ;* & les preuves dont je me ſervirai pour fixer le temps & les lieux où on la parloit, donneront une nouvelle force à ce que j'ai dit de ſon alphabet.

Il y a deux manières de faire connoître une langue ; la première développe ſon génie, en la réduiſant à ſes élémens : c'eſt ce que fait la grammaire, qui demande des détails trop ſecs pour un Mémoire.

La ſeconde, moins profonde, ſe contente de comparer une langue à d'autres plus connues, & ajoute quelques traits qui

rapprochent le *zend* de l'arménien & du géorgien, aucune des langues que je viens de nommer ne fournira un auſſi grand nombre de lettres ſemblables, ni de ſi caractériſées.

(1) Caracteres erant Perſarum & Græcorum, in quibus adhuc vicorum & provinciarum, domuum particularium & controverſiarum imò & fœderum apud nos immenſa inveniuntur hiſtoriarum volumina. Moſ. Choren. hiſt. Armen. apud Schroed. Diſſert. p. 31 ; & edit. Whiſt. p. 5.

peuvent en donner une idée générale : telle eſt la méthode que je vais ſuivre à l'égard de la langue *zende.*

La conſtruction dans cette langue eſt la même que dans les autres idiomes de l'Orient, c'eſt-à-dire fort libre ; malgré cela, elle admet quelques règles. Lorſque deux noms ſont en régime, celui qui régit ſe place ordinairement le dernier, comme dans le perſan moderne. Dans les verbes la formaiſon des temps eſt à peu près pareille à celle du perſan, plus traînante cependant, parce qu'elle eſt accompagnée de toutes les voyelles; voilà en général ce que le *zend* a de commun avec les langues de l'Orient.

Des terminaiſons particulières lui forment un caractère diſtinctif; les plus communes pour le verbe ſont les voyelles & le *d.* Les adverbes dans cette langue n'ont pas de finale fixe. Les cas & les nombres des noms y ſont marqués par des voyelles, par le *d*, l'*m*, & par les ſyllabes *tche*, *bio* & *bieſtcha.* L'*m*, comme dans le Latin, déſigne quelquefois l'accuſatif ſingulier; mais très-ſouvent les cas ſe prennent l'un pour l'autre, ainſi que les nombres.

J'ajoute ici deux morceaux *zends*, tirés des livres attribués à Zoroaſtre, & traduits littéralement en *pehlvi*, en perſan, en latin & en françois.

Ces extraits pourront donner une idée du *zend*, & ſuffiſent pour établir une différence entre ces trois langues ; différence pourtant qui ne m'empêchera pas de montrer dans mon ſecond Mémoire que la langue *zende* eſt la ſource des deux autres.

Voici le commencement du 1.er *fargard* du *Vendidad.*

Mreod Ehoro mezdao ſapetemae Zerethoſchtrae (19). Zend.

Goſt Anhouma ſapetman zertocht. Pehlvi.

Goſt Ormuſd ſapetman zertuſcht. Perſan.

« Dixit Ormuſd ſapetman Zoroaſtri. »

« Ormuſd dit à ſapetman Zoroaſtre. »

Ezem dedanme ſapeteme zerethoſchtre aſſo ramo daetim noued ko dad ſchaetim. Zend.

Re dabounad ſapetman zertoſcht djinak rameſchné deheſchné la agu dad djeknemouned aſſane. Pehlvi.

Persan. *Man dadam ſapetman zerduſcht djae khoſch-vakhti o tchiz anbar na ke dehed khoſch-vakhti.*

« Ego dedi, o ſapetman Zoroaſtres, locum voluptatis (&) abundantiæ, non (alius) qui det (eſt locum) voluptatis. »

« J'ai donné (c'eſt-à-dire j'ai fait), o ſapetman Zoroaſtre, » un lieu de délices & d'abondance; nul autre (que moi) ne pouvoit donner un lieu auſſi délicieux. »

Zend. *Vendidad, farg. 19. Et Izeſchné. 20.e ha.* *Eſchem vohou veheſchtem aſti oſchta aſti oſchta ehmae hiede eſchae veheſchtae eſchem.*

Pehlvi. *Halaeh avadeh pahaloum hit nadvak hit nadvak zak mavan halaeh pahaloum halaehnidar.*

Perſan. *Pak abad beheſcht eſted neik eſted neik an ke pak beheſcht pak.*

« Puro abundantia (&) paradiſus eſt, (qui) purus eſt; purus ille (eſt), qui ſanctus bonum & cœlo dignum (operatur). »

« L'abondance & le ciel eſt pour celui qui eſt juſte, qui eſt pur; celui-là eſt pur, qui eſt ſaint, qui fait des œuvres céleſtes & pures. »

J'examine maintenant en quel temps & en quelle partie de l'Aſie la langue *zende* étoit en uſage: deux moyens m'aideront à faire cette découverte; d'abord ſi les langues anciennes & modernes uſitées entre la mer noire & la mer caſpienne, ont du rapport avec le *zend*, il eſt naturel d'en conclure que cette dernière langue avoit autrefois cours dans ces contrées, ou du moins dans les pays voiſins.

2.° Comme Zoroaſtre aura vraiſemblablement écrit dans la langue de ſon pays, le lieu de ſa naiſſance indiquera celui de la langue *zende*.

Je commence par les anciennes langues dont je viens de parler, & je les cherche dans les noms d'hommes, de lieux & de fleuves que nous ont conſervés les Écrivains de l'antiquité; la plupart ſont *zends*, & quelques-uns ont encore la dureté qui caractériſe cette langue.

Le nom du prince Perſan vaincu par Alexandre eſt le même que celui du roi Mède, dont parle *Daniel, Darius* ou *Dariaveſch*, ſelon la lecture des Maſſoretes. Le premier

Chap. 5.

eſt appelé par les auteurs Perſans *Darab le jeune (20)*, parce qu'il étoit fils de *Darab:* ce nom eſt composé de deux mots perſans, *dar* & *ab*, & ſignifie *dans l'eau*[a]. *Darius*, *Dariaces*[b] ou *Dariaveſch* doit donc avoir le même ſens: or *canter-afeſch* en *zend* (par corruption *dariaveſch*) rend exactement le mot *darab;* par conſéquent *Darius* ou *Dariaveſch*, nom mède, eſt auſſi un mot *zend*.

[a] *D'Herb. bibl. Or. p. 286.*

[b] *Strab. Geogr. lib. XVII, pag. 785.*

Mitradate eſt le nom du Mède qui avoit l'intendance des troupeaux de bœufs d'Aſtyage[c], & Mithridate celui d'un roi de Pont; ces deux noms ſont composés de deux mots *zends*, *methre (mithra)* & *date*, *donné*, c'eſt-à-dire *donné par Mithra:* en *pehlvi* ce ſeroit *matoun-daboimad*, & en *parſi*, *meher-dad*.

[c] *Herod. l. I, p. 51, ed. Henr. Steph. 1592.*

J'ajoute à ces noms propres un mot mède rapporté par Hérodote[d], c'eſt *ſpaka*, σπάκα, chienne. *Sepa* en *zend* a le même ſens; l'*a* final s'aſpire comme s'il étoit ſuivi d'un *h*, & les Grecs rendent ordinairement le *h* des Perſans par χ, *meher* chez eux eſt *meχir*, & *Bahman*, *paχman*[e].

[d] *Ubi ſuprà, p. 52. Et Juſt. l. I, c. 4.*

[e] *Burton, Lipſ. V. L. Perſ. cum addit. von Jacken. Lubeccæ. 1720.*

Parmi les noms des lieux je m'arrête à *Atropatia*, nom de la partie ſeptentrionale de la Médie[f]; ce mot eſt frappant, il eſt composé d'*atro*, *feu* en *zend*, & de *pate* ou *petoeſch*, qui ſignifie, dans la même langue, *domaine*, *chef*, *gardien*, c'eſt-à-dire *domaine du feu*, ou *lieu où on garde le feu;* c'eſt ce que ſignifie le nom *pehlvi*, *atoun-pad gan;* dans le Perſan-moderne *ader-bad-djah*, par corruption *aderbedjan*, préſente le même ſens.

[f] *Strab. lib. 11, p. 522, 523.*

Rien n'eſt plus juſte que ce nom; l'*Aderbedjan*, partie de la Médie qui avoit vu naître Zoroaſtre, devint bientôt le centre de ſa religion; & le nombre prodigieux d'*ateſch-gahs* (ou de lieux deſtinés à conſerver le feu) qu'elle renfermoit, la fit nommer le *domaine du feu*, le *lieu où on gardoit le feu*, *atropatia* ou *atropatina (u)*.

D'Her. bibl. Orient. p. 62. Hyde, p. 576.

(u) Je ſais que Strabon *(p. 523)*, prétend que l'*Atropatie* tire ſon nom d'*Atropat*, qui empêcha les Macédoniens de s'en emparer; mais je crois pouvoir m'en rapporter aux Perſans ſur leur propre pays, lorſque l'hiſtoire confirme ce qu'ils avancent. Au reſte le nom du Général dont parle Strabon eſt lui-même un mot *zend*, auquel repond, en *parſi*, *Aderbad*, c'eſt-à-dire *chef, gardien du feu;* ainſi c'eſt encore un mot *zend* qui paroît dans la Médie pluſieurs ſiècles avant J. C.

Je passe aux noms de fleuves; ils ne sont pas moins intéressans: l'Arménie, l'Iran proprement dit & la Géorgie n'en connoissent pas de plus célèbres que l'Araxe, le Cyrus & le Phase: or ce sont trois fleuves que Zoroastre désigne sous les noms de *Weorokesche*, de *Koro* & de *Poueteke*.

Je le prouve d'abord par la description que les ouvrages *zends* font de ces trois derniers fleuves; les *Ieschts* d'*Aban*, de *Taschter* & de *Raschne-rast*, l'*Izeschné* & le *Vendidad* retentissent des éloges données au *zare Worokesche*. Ce fleuve prend sa source dans les montagnes de l'*Albordj*[a]; les provinces d'Iran sont entourées de ses eaux[b], qui coulent du côté de l'est.

[a] *Tascht ïescht. 4.e Cardé.*
[b] *Aban ïescht. 11.e Cardé.*

Dans le *Vendidad (x)* Ormusd parle ainsi à Zoroastre: *Je verse l'eau, moi qui suis Ormusd, tirée du fleuve* Weorokesche, *avec le secours du vent & des nuées, . . . je la fais couler sur le fleuve* Poueteke (en *pehlvi*, Poutih), *qui en étant rempli (y) devient un fleuve considérable; l'eau purifiée coule du fleuve* Poueteke *dans le fleuve* Weorokesche. Selon la glose *pehlvie*, cela signifie *que l'eau coule du côté de Satevis à celui de Tascther*, c'est-à-dire de l'ouest à l'est.

Au *fargard 19* du même ouvrage Zoroastre, après avoir fait sa prière à tout ce qui existe & à l'*Iran vedj*, s'adresse au *Koro* (le Cyrus): *J'appelle*, dit ce Législateur *(z), & j'invoque le* Koro, *dont les eaux abondantes sortent des gorges des montagnes qui aspirent après elles; j'appelle, oui, j'invoque les grandes campagnes données de Dieu en grand nombre, & qui font le bien être d'un peuple céleste.*

Iescht de Behram. 11.e Cardé.

Jetons maintenant les yeux sur le cours de l'Araxe; comme le *Weorokesche*, il coule de l'ouest à l'est avec une rapidité caractérisée par le vers de Virgile; *Pontem indignatus Araxes:*

Pomp. lib. III, c. 5.
Eneid. l. VIII, v. 728.

(x) Apem vezamche ezem io Ehoro mezdao zereienghed hetche veorokeschad hethre vateintche dounmanem tche . . . . hethre frefraouiamche coue zereio poueteke m te ieschteante guejre guejreantesch eanterem eredem zereiengho icojdeie tetcheante apo zereienghed hetche pouetekad coue zereio veorokeschem. Vendid. farg. 5.

(y) Ou *formé de différens bras de différens canaux.*

(z) Nezbeieme Koro messio opapo boun djefrenaum verienaum nezbeieme merezo peoro Khedato ioe daschto menieonao daman seoueng hetesch.

vers ſa ſource, qui eſt à l'oueſt dans les montagnes du Taurus, (le *Tireh Albordj) (21);* il eſt partagé en deux branches, dont les eaux réunies côtoyent l'Iran, vont baigner *Djavat*, & ſe précipitent enſuite dans la mer Caſpienne.

La branche ſupérieure porte le nom de *Kars* ou *Kara;* c'eſt peut-être le *Koro:* elle arroſe le pays d'Iran.

La branche inférieure eſt appelée *Phaſe (Phaſis)*, chez les Anciens & dans les hiſtoriens de l'empire Grec; c'eſt de-là que la province où cette branche de l'Araxe prend ſa ſource eſt appelée *Phaſiane.*

Antiq. Orient. t. I, p. 124.

La réunion du Phaſe à l'Araxe explique naturellement ces paroles du *Vendidad: l'eau purifiée coule du fleuve* Poueteke *dans le fleuve* Weorokeſche.

La reſſemblance des noms achèvera de prouver que l'Araxe, le Phaſe & le Cyrus ſont les mêmes que les trois fleuves dont parle Zoroaſtre.

Araxes s'eſt formé de *Weorokeſche* ou *Warakſche*, en retranchant ſimplement la première lettre; pour le *kſche*, les Grecs le rendent toujours par ξ.

Je crois que *Phaſis* eſt une altération de *Poutih*, dérivé de *Poueteke;* on ſait que le *t*, l'*s* & le *z* paſſant dans différentes langues, ſont ſouvent pris l'un pour l'autre: les Grecs, qui adouciſſoient le *kſche* en ξ dans *Warakſche*, auront auſſi changé le *t* & le *z* dans *Pouti*, & ce changement ne paroîtra pas ſans fondement, lorſqu'on fera réflexion que la ville qui eſt appelée *Phaſis* par Strabon[a] & par Zoſime[b], étoit à peu près ſituée au même endroit où l'on voit un reſte de ruines qui porte encore le nom de *Poutih*[c].

Le *Koro* répond au *Kara*, ou plutôt au *Kor* (le Cyrus), qui deſcend de la montagne *Hoſſidoun (Oſſeti)*, portion de l'*Albordj*, ſe réunit maintenant à l'Araxe à *Djavat*, & borne l'Iran par le nord.

[a] *Geogr. lib. 11, p. 498.*
[b] *Hist. lib. 1, cap. 32.*
[c] *Relat. de la Celeb. du R. P. Lambert. Theor. rec. de Voy. t. I.*

Je trouve dans les livres *zends* une circonſtance qui paroît déſigner le *Kor;* le *Koro* n'y eſt pas réuni au *Weorokeſche* comme le *Poueteke:* &, en effet, l'embouchure du Cyrus étoit autrefois différente de celle de l'Araxe[d].

[d] *Ptolem. lib. V, cap. 12 & 13. Pompon. Mela, l. III, c. 5.*

Si les mots des langues anciennes, uſitées aux environs de la mer Caſpienne, rapprochent le *zend* de ces contrées,

ils établiſſent auſſi ſon antiquité; elle doit remonter au-delà de l'ère Chrétienne, puiſque les mots que j'ai cités ſont plus anciens que cette époque. Je ne fais qu'indiquer cette réflexion, je la préſenterai dans toute ſa force, lorſque je prouverai que les ouvrages attribués à Zoroaſtre par les Parſes de l'Inde & du Kirman, ſont au moins antérieurs de pluſieurs ſiècles à l'ère dont je viens de parler.

Le rapport du *zend* avec le géorgien, eſt une autre preuve qui fixe la première langue dans les lieux que je lui ai aſſignés.

Ubi ſuprà, p. 149. « Anciennement, dit Galanus, l'Ibérie gouvernée par un » ſeul Roi, étendoit ſes limites à l'orient juſqu'à Ekbatane... » métropole de la grande Médie; à l'occident & au midi juſqu'à » Trapeſunt & Arzerom, & au nord juſqu'aux Abaſques: depuis » bornée à cinq provinces, elle s'eſt vûe reſſerrée entre la » mer Noire & la mer Caſpienne. Quatre de ces provinces » (l'Imérète, le Carduel, Rakhete & Guriel) forment la Géorgie » proprement dite; la cinquième eſt la Colchide, qui diffère » des quatre autres *(22)* par les mœurs, la langue & la température de l'air, quoiqu'elle leur ſoit limitrophe ».

C'eſt de l'Ibérie proprement dite que j'ai deſſein de parler, & en particulier des provinces limitrophes de l'Iran, & arroſées par le Cyrus: ce pays, couvert de montagnes, a peu ſouffert des changemens occaſionnés par les guerres des Romains: il ſemble donc que le géorgien moderne a pu conſerver des traces de l'ancien. Cette langue me fournira le caractère qui diſtingue exactement le *zend* de toutes les langues de l'Orient.

Je ne m'arrêterai pas aux noms perſans, tels que *Tehmourets*, *Rouſtoum*, *Kaous*, *Khoſro*, &c. qui ſe trouvent parmi ceux des rois Géorgiens.

Je n'inſiſte pas non plus ſur les mots qui ont le même ſens dans les deux langues *(z)*. Le haſard ou la communication

(a)

ZEND.		GÉORGIEN.
Ouetche ou *vetche* . .	dire	*Utchui.*
Peto	ſeigneur.	*pathoni.*
Metem, meno	vouloir, penſer . . .	*menda.*
Pouro.	beaucoup	*beuri.*

réciproque

réciproque des peuples limitrophes peut produire ce commerce de mots dans des langues qui ſeroient d'ailleurs de génie différent, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas en grand nombre.

Mais je remarque que les noms *zends* ont des inflexions qui ne paroiſſent que dans le géorgien : outre les voyelles qui forment pluſieurs cas dans la première langue, on rencontre ſouvent à la fin des mots, comme je l'ai déjà obſervé, les ſyllabes *tche, bio* & *bietcha*, ou *bieſtcha*.

La première terminaiſon *(tche)* eſt la plus ordinaire; elle appartient aux deux nombres, & marque le génitif & le datif; ainſi *metem, vaſtrem, nero*, ſignifient *penſée, herbe, homme;* & *metem-tche, vaſtrem-tche, nere-bieſtcha (b)*, de la penſée, de l'herbe, des hommes, aux hommes, &c.

La ſeconde finale *(bio)* eſt du pluriel, & s'emploie plus rarement, parce que le ſingulier ſupplée ſouvent au pluriel, & que ce dernier nombre eſt encore marqué par la ſyllabe *nanm;* ainſi de *pete* ou *peter*, père, ſe forme *petere-bio (c)*, les pères. *Vendid. farg. 12.*

Les noms géorgiens reçoivent les mêmes terminaiſons : le *ſa*, qui répond au *tcha zend*, eſt la caractériſtique du génitif & du datif; *bi* marque le pluriel, dont le génitif & le datif ſont déſignés par la ſyllabe *ſa*, ajoutée à *bi*, ce qui fait *biſa;* en *zend, bietcha, bieſtcha*.

Le nom géorgien de la note *(23)* aidera à ſaiſir les rapports que je viens d'indiquer. J'ai mis à côté le mot *zend* correſpondant. L'ablatif du nom géorgien eſt différent de celui du *zend:* mais dans les mots qui expriment des choſes inanimées, le *d* dans les deux langues eſt ordinairement la marque de ce cas. Les Géorgiens diſent *buſtanida*, dans le jardin; en *zend, atred* eſt l'ablatif de *atro*, feu.

Ce qui ſemble donner la force d'une démonſtration à ce que j'ai dit des pays où le *zend* avoit cours, c'eſt la poſition du

(b) A Ariema eſchio reſedrae djento nerebueſtcha naerebueſtcha zerethoſchtrehe; c'eſt-à-dire, *dans cet* ariema *qui deſire la loi, les plaiſirs ſe préſenteront aux hommes & aux femmes.* Vend. farg. 20.

(c) Peterebio aſtarete, peterebio creſcheeanté; c'eſt-à-dire, *les pères* (parens) *la verront (celle qui a commis l'adultère & veut le cacher), ſes pères lui feront des plaies.* Vend. farg. 15.

lieu où eſt né Zoroaſtre; en effet tous les livres qui nous reſtent en cette langue ſont attribués à ce Légiſlateur, & il eſt naturel de croire qu'il a écrit dans la langue de ſon pays. Si donc je puis fixer le lieu de la naiſſance du prophète des Parſes, ce pas franchi me mènera aux contrées dans leſquelles on parloit la langue de l'aveſta.

9.e ha. Il paroît d'abord par l'*Izeſchné* que Zoroaſtre eſt né dans le lieu qu'habitoit Poroſchaſp ſon père, & ce lieu devoit être ſitué dans les provinces de l'Iran, puiſque c'eſt ſous ce nom que l'*Ieſcht Farvardin*, déſigne en général la patrie du Légiſlateur des Perſes. *Je fais izeſchne*, dit Zoroaſtre, *au pur & ſaint ferouer de ſapetman Zoroaſtre, auquel Ormuſd a penſé d'abord, qu'il a inſtruit par l'oreille, & qu'il a créé au milieu des provinces de l'Iran (d).*

Vendid. farg. 1. Lorſque Zoroaſtre parle de l'*Iran* proprement dit, il l'appelle l'*Iran pur (24), Eriene vedjo;* c'eſt le pays qui eſt entre l'Araxe & le Cyrus. Par *Erienanm dekienanm, les provinces de l'Iran*, il entend à l'oueſt de la mer Caſpienne, l'*Iran* & les provinces qui en dépendoient; à l'eſt, la Bactriane & les provinces méridionales, telles que le Zabouleſtan & le Siſtan.

Le *Boundeheſch (e)* eſt plus poſitif que l'*Ieſcht Farvardin:* voyons comment il s'exprime. D'abord, à l'article des fleuves, l'auteur de cet ouvrage nous apprend que Zoroaſtre a été conçu dans l'*Iran-vedj (f);* à la fin de l'ouvrage, après avoir fait la généalogie du Légiſlateur, il ajoute *(g): De Poroſchaſp eſt né Zerdoſcht dans le lieu de Hedeneſch.*

Le *Boundeheſch* ne dit pas où cet endroit étoit ſitué.

(d) Io peorio ehorae mezdae meneſtche goſchte ſaſſnauſtche iemed hetche frathvereſſed nefro erienanm dekhienanm zerethoſchtrehe ſepetamehe ede eſcheono eſcheietche ſiraouſchimtche iezmede. Farvard. Ieſcht. 24 cardé.

(e) Le *Boundeheſch* eſt un ouvrage *pehlvi*, dont les Parſes attribuent à Zoroaſtre l'original, qui étoit en *zend. Voy. la liſte des ouvrages attribués à Zoroaſtre n.° VII.*

(f) Iranvedj mavaneſch mann Poroſchaſp abidere zertoſcht pavan bar djanouned : c'eſt-à-dire l'*Iranvedj, lieu où Poroſchaſp, père de Zoroaſtre, l'a porté.* Le mot *bar*, en *zend, beretcheraad* (*Vendid. farg.* 19), ſe dit de l'homme & de la femme.

(g) Men Poroſchaſp zad hounenad zerdoſcht no dergua hedeneſch.

Plusieurs raisons me portent à croire qu'il faisoit partie de la Médie septentrionale, qui depuis Zoroastre a été appelée *Aderbedjan*. Ci-d. p. 365.

1.° On vient de voir que ce devoit être une portion de l'*Iran*, & même de l'*Iran-vedj*.

2.° La phrase pehlvie, *no dergua hedenesch*, signifie *dans un lieu de repos*, c'est-à-dire dans un pays délicieux *(25)*, & rien ne répond mieux à la description que Strabon nous fait des pays arrosés par l'Araxe & par le Cyrus. L. XI, p. 500 & suiv.

De plus, si *hedenesch* est la patrie de Zoroastre, la ville qui a donné naissance à ce Législateur doit s'y trouver: or il est constant, comme je vais le prouver, que cette ville étoit située dans l'*Aderbedjan*.

Consultons les écrivains Orientaux. Lorsqu'il est question de leur propre pays, on peut croire qu'ils parlent, ou d'après les histoires anciennes, ou sur des traditions respectables.

Les uns font sortir Zoroastre de la Syrie [a]; d'autres de l'Aderbedjan [b] *(26)*: deux raisons me déterminent en faveur de ce dernier sentiment.

1.° La route que prend Zoroastre pour aller dans l'Iran & à Balkh.

2.° Le nom de la ville qui a donné naissance à ce Législateur.

Le *zerdust-namah*, c'est-à-dire l'histoire de Zerdust (*Zoroastre*), nous parle du pays que le prophète Parse traverse pour se rendre à Balkh. Zoroastre, après plusieurs épreuves terminées par autant de miracles, s'avance du côté de l'Iran. Sur les frontières de cet Empire, il trouve un fleuve, qu'il passe sans bateau, marchant sur les eaux. Ce prodige arriva le jour *aniran* (le 30) du mois *espendarmad* (dernier mois de l'année). Un mois & demi après, vers le milieu d'*ardibehescht*, il sort de l'Iran, se trouve dans un pays semblable au paradis, franchit le *Tchekaët daëti*, qui n'a pas de fond & ne tarit jamais. Les Anges viennent ensuite à sa rencontre; il reçoit leurs instructions, consulte Ormusd, & va de-là se présenter au roi Gustasp, qui étoit alors à Balkh. Zerd. Namah. chap. 15, 16, 17, &c.

Le *Tchekaët daëti* dont il est parlé dans ce recit est une

[a] *Medjidi & Bundari, qui cite Aboudjaph. ap. Hyd. de R. v. P. p. 319.*

[b] *Massoudi, & Abulphar. pag. 83, edit. Oxon.*

mer; *il ne tarit jamais & n'a pas de fond:* & la position des lieux indique la mer Caspienne, qui comme le *Daëti* est fort profonde, & dont les bords le long de la côte du Schirvan ne forment qu'une seule roche jusque dans le Daghestan.

Hist. gén. des Tat. p. 646, &c. note.

Voyons d'abord ce que les livres *pehlvis* nous disent du *Tchekaët daëti.* Le *Boundehesch* fournit des détails qui déterminent le sens de ce mot. A l'article des montagnes l'auteur distingue le grand *Albordj* du *Tireh Albordj.* Le premier me paroît être le grand Caucase, qui s'étend au nord & à l'ouest de la mer caspienne *(h).* De *l'Albordj* (ajoute le *Boundehesch) crûrent sur la terre en deux cents ans toutes les autres montagnes au nombre de deux cents quarante-quatre* (savoir) *l'excellente montagne, le grand Tireh Albordj, le dos du Tchekaët daëti & d'Arzour,* c'est-à-dire auquel sont appuyés le *Tchekaët daëti* & le pays d'Arzour.

Plus bas *(i) le Tchekaët daëti est au milieu du monde, profond* (de la hauteur) *de cent hommes:* (au-dessus) *est le pont Tchinevad; c'est-là que les ames rendent compte de leurs actions,* (sur) *le mont Albordj, qui est près d'Arzour. Le Tchekât* (daëti) *est à la porte de l'enfer, où la multitude des Dews rôde continuellement.*

Arzour est le pays situé vers la source de l'Euphrate, à l'ouest du mont Taurus. On y voit encore la rivière d'*Arzen;* au-dessus étoit la ville *d'Erzeroum* ou *Arzenroum,* c'est-à-dire *Arzen des Romains.*

J'examine maintenant si les caractères donnés au *Tchekaët daëti* conviennent à la mer Caspienne. Cette mer est à peu près au milieu du monde, qui étoit alors connu par les Asiatiques: les voyageurs la disent très-profonde. Au-dessous du Daghestan, sur le bord occidental, est le *Derbend,* qui signifie

Oléar. lib. IV.

Hist. gén. des Tat. p. 308, note.

(h) Avani koshan men Albordj-roust hunnenand pavan moulk aeu raz samat ve dou raz tchehel tchahar kos hit hou guer beland Tireh Albordj Tchekaët daëti ve Arzour pest.

(i) Tchekaët daëti zak miameh guehan raz guebna bala mavanesch Tchinevad penar padesch djeknemouned ve reban pavan zak djinak haine marinad Albordj keh Arzour guiriveh Tchekât pavan beba deuschan mavanesch hamvar schahan davareschne tememan vagounad.

porte fermée: c'eſt le pont *Tchinevad.* Ce mot vient du *zend tchenoueto*, formé de *tchene*, qui ſignifie *biens, richeſſes.* Le pont *Tchenoueto* ou *Tchinevad* eſt donc le pont des richeſſes, c'eſt-à-dire le pont qui conduit au ſéjour des biens, au Ciel. Selon la théologie Parſe il ſépare l'enfer & la terre du Ciel ; & c'eſt pour cela que Zoroaſtre allant conſulter Ormuſd, eſt obligé de le traverſer. Le même nom *Tchinevad* pris dans le ſens que je viens de donner, convient aſſez au Derbend, par lequel paſſent les caravanes de marchands qui vont en Tartarie & à la Chine. C'eſt la porte ou le pont des richeſſes pour les pays ſitués à l'eſt & à l'oueſt de la mer Caſpienne *(27)*. Comme les côtes de cette mer étoient peu fréquentées & dangereuſes, on croyoit que les mauvais génies y rodoient continuellement, ainſi que dans le Mazendran. C'eſt pour cela qu'il eſt dit que le *Tchekaët daëti* & le pont *Tchinevad* ſont à la porte de l'enfer.

Daëti, ſelon la théologie Parſe, peut ſignifier *juſtice, examen*, venant du *zend daeteiao*, & *Tchekaët daëti, le grand fleuve de juſtice*, parce que les actions des hommes ſont peſées à l'entrée du pont *Tchinevad* qui eſt ſur ce fleuve. Tel eſt le ſens que les Parſes donneront au mot *daëti*, parce qu'ils ignorent entièrement la géographie ancienne & moderne.

Mais en remontant la mer Caſpienne, je trouve au nord du *Derbend*, au pied de l'*Albordj*, un pays nommé *Didoeti*; il eſt arroſé par un petit fleuve qui portoit peut-être autrefois le même nom, & ſe précipite vers le *Dagheſtan* dans la mer Caſpienne. Il me ſemble que c'eſt le *Daëti* dont le *Boundehesch* dit qu'il côtoye l'*Iranvedj* & va dans le *Gopeſtan*, qui eſt le *Dagheſtan* moderne. Le premier mot en *pehlvi* & le ſecond en *turc*, *Tagheſtan*, ſignifie pays de montagnes.

Ce fleuve, ajoute le *Boundehesch*, eſt plein de *kharfeſters*, c'eſt-à-dire de productions des *Dews*, circonſtance qui eſt marquée par le mot *didoeti*, composé de *di*, *dew*, & de *doeti* ou *daeti*, c'eſt-à-dire *Daëti* des *dews* ou *mauvais génies.* Ce nom de pays ou de peuple, *didoeti*, aura vraiſemblablement été communiqué au fleuve qui y prenoit ſa ſource & à la côte de la

mer Caſpienne, où ce fleuve avoit ſon embouchure, comme nous voyons que les Caſpiens ont donné le leur à une partie du bord occidental de cette mer *(28)*.

Il me ſemble que j'ai aſſez bien prouvé l'identité du *Tchekaët daëti* & de la mer Caſpienne : or ce n'eſt qu'en ſuppoſant Zoroaſtre ſortant de l'Aderbedjan, qu'il eſt obligé de paſſer cette mer. Voici la route que ſuit ce Légiſlateur.

Parti des frontières ſud-oueſt de l'Aderbedjan, Zoroaſtre arrive ſur les bords de l'Araxe, & traverſe ce fleuve; il ſe trouve alors dans l'*Iran*, & s'y arrête quelque temps. Le peuple aſſemblé celebroit les derniers jours de l'année, nommés *farvardians*, c'eſt-à-dire (la fête) des *Ferouers* ou ames de la loi. Un mois & demi après il ſort de l'Iran, entre dans l'Albanie, dont Strabon fait une deſcription ſi intéreſſante, paſſe la mer Caſpienne au-deſſous du *Derbend*, s'arrête pluſieurs années dans les montagnes de Balkhan, où il compoſe une partie de ſes ouvrages, & ſe rend de-là à Balkh *(29)*.

Geogr. l. XI, p. 501, 502.

Le ſecond moyen que j'emploie pour montrer que Zoroaſtre eſt ſorti de l'Aderbedjan, eſt le nom même de la ville qui lui a donné naiſſance. Cette dernière preuve lèvera, je crois, les doutes qui pourroient reſter ſur cette matière. Cette ville s'appelle *Urmia*[a] : *Urmia (k)*, dit le dictionnaire géographique cité par Scultens[b], *eſt une grande & ancienne ville de l'Aderbedjan; il y a entre elle & le lac* (Tela) *trois ou quatre milles de diſtance : on dit que c'eſt la patrie de Zeradaſcht, prophète des Mages.*

Abulféda[c] eſt plus étendu : voici ſes paroles. *Urmia eſt proche du lac Tela, dont il a été fait mention à l'article des lacs : la forterceſſe Tela s'élève ſur une montagne de l'Iſle qui eſt dans ce lac. C'eſt-là que le tartare Hulacou mit ſes tréſors, comptant ſur ſon extrême force. Urmia eſt une ville agréable ; on y trouve tout en abondance. Mehleby dit qu'Urmia eſt une ville brillante, & qu'elle paſſe pour la patrie de Zeradaſcht, prophète des Mages. Le même*

[a] *Hyde, hiſt. R. v. P. p. 315. Beauſobre, hiſt. du Manich. l. I, c. 6, p. 394.* Taver. l'appelle *Reumi, voyage in 4.° t. I, l. I, c. 4.*

[b] *Index Geogr. in vit. Salad.*

[c] *Scult. ubi ſup.*

(k) Golius *(not. in Alfarg. p. 227)* fait naître Zoroaſtre à *Schyz*; les différentes autorités que je cite me déterminent pour *Urmia*; mais en ſuivant même le ſentiment de ce Savant, les conſéquences que je tire conſervent toute leur force, puiſque la ville de *Schyz* eſt dans l'*Aderbedjan*.

Écrivain ajoute que vers les frontières de l'Aderbedjan, du côté de l'ouest, elle est à seize pharsangues (30) (un peu plus de dix-neuf lieues de deux mille cinq cents toises) *de Salmasa, & que vers l'occident Mossul est à la même latitude qu'Urmia, à quarante pharsangues de distance* (quarante-huit lieues).

Urmia, selon le même Abulféda, est à soixante-neuf degrés quarante-cinq minutes de longitude & à trente-six degrés de latitude *(l)*; c'est *Arimat*, ville de l'*Aderbedjan*, dont parle Golius; sa position est au sud du lac de Van; en sortant de l'Assyrie, *Urmia* est une des premières villes de l'*Aderbedjan*. *Lexic. Arab. Lat. p. 79.*

Le témoignage des écrivains Orientaux est respectable, mais il manquoit un point de rapport qui pût l'appuyer: je le trouve dans le *Vendidad*, les chapitres 20, 21 & 22 de cet ouvrage sont terminés par l'éloge d'un lieu nommé *Ariema eschio*, *Ci-d. p. 369.* c'est-à-dire *Ariema qui desire* (la loi). *Ariema* est l'endroit où Zoroastre est envoyé avec l'ange *Neriosengue*; le peuple qui l'habite aspire après la venue du nouveau Prophète, & c'est en conséquence de ces heureuses dispositions qu'ils reçoivent les prémices de sa mission.

Ariema, *Urmia* ou *Urmi*, & *Arimat* ou *Arimah* sont les mêmes noms; il n'y a de différence que dans les voyelles, que les Orientaux changent souvent arbitrairement. Ces Écrivains disent que Zoroastre est né à *Urmi*, qui est la même ville qu'*Arimat*. Le *Vendidad* nous apprend que ce Législateur est envoyé à *Ariema*: cela est naturel; il doit d'abord prêcher sa loi à ses concitoyens; leur docilité répond au zèle du nouveau prophète, *Ariema eschio*; & la langue dans laquelle il leur parle est celle d'*Ariema*, c'est-à-dire celle de l'*Aderbedjan* ou de la Médie.

On voit maintenant pourquoi Zoroastre, né dans l'*Aderbedjan*, parle souvent des fleuves de cette contrée; on le suit dans sa mission d'*Ariema* dans l'*Iran*, de l'Iran par la mer Caspienne, dans la Bactriane, & le lieu de sa naissance explique

(l) A soixante-dix-neuf degrés quarante-cinq minutes de longitude, & à trente-sept degrés de latitude selon *Nassir-eddin* & *Oulough begue*, qui placent le premier méridien aux isles Fortunées.

Clem. Alexan. Strom. lib. 1. Diogen. Laërt. in Prœm. Suid. in voc. Zoroaſt.

les ſurnoms de *Mède*, de *Perſe*, de *Perſo-mède* que différens auteurs lui ont donnés.

Après tout ce que j'ai dit de Zoroaſtre & du lieu de ſa naiſſance, m'eſt-il permis de propoſer une conjecture ſur le *Zathrauſtes* dont parle Diodore de Sicile *(m)*: « On rapporte, » dit cet hiſtorien, que chez les *Areianiens Zathrauſtes*, chez » les Gètes *Zamolxis*, & chez les Juifs *Moſes*, prétendoient » avoir reçu leurs loix, le premier, du *bon génie*, le ſecond, du feu ordinaire, & le troiſième, d'un dieu appelé *Iao.* »

Le mot *Zathrauſtes* a beaucoup de rapport avec *Zerethoſchtre*, d'où s'eſt formé celui de Zoroaſtre; & le bon génie du premier légiſlateur eſt exactement l'Ormuſd du ſecond.

[a] Lib. III, p. 227.
[b] Lib. VII, p. 404.

Mais Hérodote ſemble fixer la queſtion; cet écrivain fait mention de deux peuples nommés *Ariens;* le premier (Ἄρειοι[a], Ἄρειοι[b]) étoit voiſin des Sogdiens. Voici comment il s'explique ſur le ſecond *(n)*: « Autrefois les Mèdes étoient généralement connus ſous le nom d'*Ariens* (Ἄρειοι) ». Hérodote d'un côté nous apprend qu'anciennement les Mèdes étoient appelés *Ariens*, c'eſt-à-dire peuples de l'Iran; de l'autre, Diodore de Sicile rapporte que *Zathrauſtes*, diſciple du bon génie, étoit le légiſlateur des Areianiens; comment ne pas reconnoître à ces traits *Zerethoſchtre* (Zathrauſtes) diſciple d'Ormuſd (le bon génie) & le légiſlateur des Mèdes, peuple de l'Iran (les Areianiens, Ἀρειανοί, Ἄρειοι)?

Si l'on lit, avec Caſaubon, Ἀειμασποὶ au lieu d'Ἀρειανοί, ce que Diodore de Sicile dit de *Zathrauſtes* pourra également s'appliquer à Zoroaſtre. Les premiers écrivains de la Grèce donnoient le nom d'*Arimaſpes* aux Nations qui étoient fixées au nord du Pont-Euxin, en deçà de la mer Caſpienne; & de

(m) Παρὰ μὲν γὰρ τοῖς Ἀρειανοῖς Ζαθραύστην ἱστοροῦσι τὸν ἀγαθὸν δαίμονα προσποιήσασθαι τοὺς νόμους αὐτῷ διδόναι, παρὰ δὲ τοῖς ὀνομαζομένοις Γέταις Ζαμόλξιν ὡσαύτως τὴν κοινὴν Ἑστίαν, παρὰ δὲ τοῖς Ἰουδαίοις Μωσῆν τὸν Ἰαὼ ἐπικαλούμενον θεόν. *Bibl. l. I, p. 84*, édit. 1604. Je ſuis ici la leçon qui porte Ἀρειανοῖς, au lieu de Ἀειμασποῖς.

(n) Ἐκαλέοντο δὲ πάλαι πρὸς πάντων Ἄρειοι. *L. VII, p. 463;* & *Pauſan. in Corinth.* Les *Ariens*, connus dans la ſuite ſous le nom de *Mèdes*, répondent aux habitans de l'*Iran-vedj ;* & ceux qui étoient voiſins de la Sogdiane, ne ſont pas différens des peuples fixés dans les *provinces de l'Iran.*

de l'Iran la religion du légiſlateur des Parſes avoit pu facilement pénétrer dans ces contrées.

Veut-on que les Areianiens de Diodore de Sicile ſoient le peuple d'*Aria* (dans le Khoraſan)? une partie des rapports précédens aura toujours lieu, parce que Zoroaſtre a donné des loix dans les provinces de l'Iran, ainſi que dans l'Iran proprement dit. Ci-deſſ. p. 374.

Les détails dans leſquels je ſuis entré au ſujet de la langue *zende* paroiſſent d'autant plus importans, qu'en déterminant le temps & les lieux où cet idiome étoit en uſage, ils fourniſſent des préſomptions très-fortes en faveur de l'antiquité des livres attribués à Zoroaſtre; je crois donc qu'il eſt à propos de réſumer ici les preuves que j'ai employées, & d'en montrer l'enchaînement.

J'ai eu pour objet d'établir que le *zend* étoit, avant l'ère Chrétienne, la langue de la Géorgie, de l'*Iran* proprement dit, & de l'*Aderbedjan.*

Pour cela j'ai examiné les rapports qu'il peut avoir avec les langues uſitées autrefois dans ces pays; des noms d'hommes, de lieux & de fleuves, & un mot mède rapporté par Hérodote, m'ont donné l'ancienne langue de ces contrées; je l'ai retrouvée dans le *zend;* j'ai conclu de-là que ce dernier idiome y exiſtoit dès-lors, c'eſt-à-dire avant J. C.

Deſcendant enſuite dans un plus grand détail, des terminaiſons grammaticales, particulières au *zend* & au géorgien, m'ont fourni une reſſemblance immédiate.

J'ai trouvé, de plus, qu'en examinant la route que ſuit Zoroaſtre dans le cours de ſa miſſion, & les fleuves qu'il eſt obligé de traverſer, l'*Aderbedjan*, limitrophe de la Géorgie & de l'Iran, devoit être la patrie de ce légiſlateur. Ce point établi, & preſque démontré par le nom de la ville où eſt né Zoroaſtre, nom qui eſt exactement le même dans les livres *zends* & dans ceux de la plupart des Orientaux; ce point, dis-je, a ſervi à déterminer les lieux où on parloit la langue dans laquelle ſont écrits les livres de Zoroaſtre.

Les mêmes raisons ont aussi leur force à l'égard des lettres *zendes*.

J'ai montré, de plus, dans la première partie, par des ressemblances générales entre les alphabets arménien, géorgien & *zend*, que ce dernier s'étendoit au nord & dans les montagnes.

Un rapport plus immédiat avec les lettres géorgiennes & arméniennes, rédigées dans le v.e siècle de l'ère Chrétienne, l'a en même temps fait remonter au-delà de cette époque, & fixé aux environs de la mer Caspienne.

Il me semble qu'après des preuves de cette nature, il peut passer pour constant que la langue & les lettres *zendes* étoient en usage avant l'ère Chrétienne dans les pays situés à l'ouest de la mer Caspienne, c'est-à-dire dans l'Iran, la Géorgie & l'*Aderbedjan*, ou la Médie septentrionale.

NOTES

Sur les Recherches concernant les anciennes langues de la Perse.

Hist. R. v. P. p. 428.

(1) *DANS le Zaboulestan on parloit zaveli.]* Au lieu de *zaveli*, qui est dans le *Pharhang djehanguiri* & dans *Berhan katee*, M. Hyde lit *draveli*, & prétend que c'étoit la langue de *Dravul*, ville, selon lui, peu éloignée de *Hérat*, dans le Khorasan. Je ne connois pas de ville de ce nom; de plus, il est ici question de langues usitées dans une certaine étendue de pays, & jamais capitale, ou contrée considérable de l'Iran, n'a été appelée *Dravul*. La langue de *Dravul*, dans la position que M. Hyde lui donne, ne devoit pas différer de celle de *Hérat*. L'erreur du docteur Anglois venoit de son manuscrit, qu'il annonce lui-même pour très-défectueux.

PREMIER MÉMOIRE.

Amœnit. exot. p. 440.

(2) *Des Arabes.]* A juger de ce que Kempfer dit des anciennes lettres des Perses, par les différens caractères dont il donne des exemples, on seroit tenté de croire qu'il n'en a vu aucun sur les lieux; rien n'est moins exact que les lettres dont cette planche est remplie. Pour la ligne intitulée *scriptura antiqua persica*, il l'a prise de M. Hyde; c'est du persan-moderne écrit en caractères *zendes*, dont

Hist. R. v. P. p. 304.

voici la lecture : *tchoun Guschtaspe schah zourmeand bed,* c'est-à-dire, *soyez fort comme le roi Gustasp.* Kempfer a omis le dernier mot, *bed,* soyez.

(3) Schah-namah.] Le *Schah-namah* est le livre des annales de la Perse : on croit que l'original de cet ouvrage étoit en *pehlvi,* & qu'il n'existe plus, du moins dans le Guzarate ; il fut d'abord traduit en persan, & Dakiki fit usage de cette traduction dans les vies de Lohrasp & de Gustasp, qu'il donna en mille vers. Plusieurs années après (l'an de l'hégire 384, de J. C. 994) le poëte Abulkasem, nommé dans la suite *Ferdousi,* la mit en vers persans par l'ordre de Mahmoud, fils du sultan Saboktegin; ce Prince lui avoit promis un *aschrafi* par *beit* ou distique (l'*aschrafi* vaut quinze ou seize *roupies* d'argent), & lui paya de cette façon soixante mille *beits;* mais, de l'avis de ses Ministres, il ne lui fit donner pour le reste que des *roupies* d'argent (la roupie vaut à peu près quarante-huit sous monnoie de France). Ferdousi de colère jeta au feu dix-sept mille[a] *beits,* qui contenoient l'éloge de Mahmoud, & s'en retourna à Tous, lieu de sa naissance : il avoit employé trente ans à la composition de cet ouvrage.

Bibliot. Orient. p. 347.

[a] *25000 beits,* selon quelques Historiens.

Bibliot. Orient. p. 769.

Le *Schah-namah* est le meilleur poëme que les Persans aient dans leur langue ; la diction en est pure, les mots choisis, & après plus de sept cents ans les bons écrivains prennent encore Ferdousi pour modèle.

(4) Tavarikh schah-namah.] Le *Tavarikh schah-namah* est un abrégé du *Schahnamah* en prose, fort estimé & fort rare ; il a été composé par *Tavakkol,* fils de *Tavakkol haseni,* l'an 1060 de l'hégire, de J. C. 1649.

(5) Le Tebkat-nasseri est un abrégé d'histoire universelle conduit jusqu'au milieu du VII.e siecle de l'ere Mahometane ; il comprend les prophetes des Juifs & des Arabes, les rois d'Arabie, les quatre dynasties des anciens rois de Perse, les Khalifes, les rois Mahometans de l'Inde depuis Mahmoud Gaznin, les Ghaurides, les Khoraffiniens, & les rois de l'Iran jusqu'aux descendans de Genguiskhan. Ce précieux ouvrage est de l'an 655 de l'hégire, de J. C. 1257.

(6) Sur les bords du Gange, à l'est de Dehli.] Dans le XIV.e siecle les Parses de Mirthe, ville située à l'est de Dehli, rendirent inutiles les efforts du mogol Turmetchirinkhan : cinquante ans après, Tamerlan fut obligé de marcher en personne contre

Hist. de Tamerl. trad. du Pers. de Scherefeddin, par M. P. de la Croix, t. III, page 117, 120.

les Parſes du même canton, fortifiés ſur les bords du Gange; ce Prince en fit un carnage affreux, & n'eut jamais à combattre, dans le cours de ſes conquêtes, d'ennemis plus animés & plus furieux.

(7) Et les premiers chapitres du Vendidad.] Lorſque je commençai la traduction du *Vendidad* avec Darab Mobed de Surate, les diſciples qui prenoient ſes leçons, n'avoient encore expliqué en ſeize ans que les ſix premiers chapitres de cet ouvrage; cette lenteur me ſurprit d'abord, j'en trouvai bientôt la cauſe dans la manière dont ces Parſes étudioient; n'écrivant pas en préſence de leurs maîtres, & diſtraits le reſte de la journée par des occupations relatives aux beſoins de la vie, il falloit toujours qu'ils recommençaſſent ſur de nouveaux frais: c'étoit auſſi le profit particulier du maître, qui, comme me le diſoit naïvement Darab, n'eſt reſpecté & entretenu qu'autant qu'on a beſoin de ſes lumières.

(8) Et dans le Barzour-namah.] Le *Barzour-namah* eſt un poëme de plus de ſoixante mille *beits*, compoſé, à ce que l'on croit, par *Ataï*, poëte célèbre moins ancien que Ferdouſi; cet ouvrage contient une partie de la vie du brave *Rouſtoum*, de *Sorab* ſon ſecond fils, & de *Barzour*, fils de *Sorab*. Il préſente encore la vie des Princes qui régnoient en Perſe & dans le *Touran* du temps de ces héros. Le ſtyle du *Barſour-namah* eſt très-pur; mais ce poëme, ainſi que le *Schah-namah*, eſt rempli de fictions outrées, au milieu deſquelles on a bien de la peine à démêler une ſuite de faits vraiſemblables.

Il manque à peu près trois mille *beits* à la fin de la copie que j'ai du *Barzour-namah;* elle a été faite ſur un exemplaire écrit à Iſpahan, & qui appartient à Fareskhan, lieutenant du gouverneur de Surate: c'eſt le ſeul que l'on connoiſſe maintenant dans le Guzarate.

(9) Cela m'engage à le faire connoître.] Voici ce qui a donné naiſſance au *Pharhang djehanguiri;* Schah-Akbar, empereur de l'Indouſtan vers la fin du XVI.ᵉ ſiècle, étoit un Prince curieux, qui aimoit à connoître les différentes religions qui partagent le monde; ne trouvant dans l'Inde aucun Parſe qui ſatisfît à ſes queſtions, ce Monarque écrivit à Schah-Abbas, ſophi de Perſe, & le pria de lui envoyer des Deſtours habiles dans les langues anciennes & dans la loi des Parſes. C'étoit Mehernuſchnam, deſtour de Naucari (ville ſituée à dix coſſes, ou un peu plus de ſix lieues,

fud de Surate), qui lui avoit donné ce conſeil, lorſqu'il étoit dans le Guzarate.

Herbert, voyag. p. 97.

Schah-Abbas manda Ardeſchir du Kerman; ce Deſtour ſe rendit par ſon ordre à la cour du prince Mogol, & commença ſous ſes yeux le dictionnaire qui fut dans la ſuite appelé *Djehanguiri,* parce qu'il fut fini ſous le règne de Djehanguir, fils & ſucceſſeur d'Akbar, au commencement du XVII.[e] ſiècle.

Voy. le Pharkang djehang. au mot Barſom.

Les Parſes rapportent que différens ſavans Mahométans & Indiens travaillèrent au dictionnaire *Djehanguiri* & y mirent la dernière main; en effet, les ouvrages Mahométans ſont ceux qui y ſont cités le plus ſouvent, tels que le *Maſnavi,* les poëmes de *Scheikh Jadi, d'Hakim khakani, &c.* & la loi de Mahomet y eſt toujours rappelée avec éloge.

C'eſt à cela qu'il faut attribuer pluſieurs inexactitudes que l'on trouve dans cet ouvrage, ſur des points de la religion Parſe, que des étrangers pouvoient fort bien ignorer; un Deſtour habile n'auroit jamais dit que l'*Aveſta eſt le commentaire ou l'expoſition du zend,* c'eſt cependant ce qu'on lit à l'article *Abeſta: Abeſta taphſir zend aſt.*

Les Mahométans trouvèrent mauvais qu'Akbar montrât tant de curioſité pour les religions étrangères, & le firent paſſer pour un déiſte; Schah-Abbas lui écrivit même à ce ſujet une lettre aſſez forte; Akbar ſe contenta de lui envoyer deux diſtiques dont voici le ſens: *Les uns diſent que Dieu a un fils, d'autres prétendent que Mahomet eſt un magicien; ſi on attaque Dieu & ſon Prophète, comment m'épargnera-t-on!* Je tiens ces détails de Darab; ce Deſtour compte au nombre de ſes aïeux le deſtour Sapour, qui récita à Akbar des vers à ſa louange, & reçut de lui des terres à Naucari.

(10) Les Savans de l'Europe l'ont copié & le copient.] Avant M. Hyde le docteur Pocock avoit parlé des Mages & de leurs anciens livres, d'après des auteurs arabes, mais ce qu'il en dit eſt ſi ſuccinct que M. Hyde peut toujours être regardé comme le premier qui ait préſenté ſur cette matière quelque choſe d'intéreſſant; c'eſt un mérite qu'on ne peut lui refuſer, mais qui ne doit pas empêcher de relever les fautes qui lui ſont échappées. Il eſt des écrivains qui peuvent ſe tromper à leur aiſe; les erreurs des grands hommes ont des ſuites, & ne peuvent être remarquées trop promptement; c'eſt ſans doute pour cette raiſon que les auteurs de l'Hiſtoire univerſelle n'épargnent pas même leur compatriote: ils prétendent le trouver ſouvent en contradiction avec lui-même, & ils lui reprochent de calomnier méchamment Hérodote *(Herodotus,* dit

Not. ad ſpec. hiſt. Arab. p. 14[illegible].

Add. to the Univerſ. hiſt. [illegible]

Hist. R. v. P. p. 183. le docteur Hyde, *qui nunquam in veritatis scholâ educatus),* tandis que pour refuter un auteur oriental, il adopte immédiatement après ce que l'historien grec avance au sujet de Phraortes.

Voici comment ils s'expriment sur les ouvrages d'un des plus Ubi sup. savans hommes de l'Angleterre : « Le docteur Hyde étoit assurément » un homme d'une profonde érudition, cependant ses ouvrages n'ont » pas la correction qu'on pourroit desirer; plusieurs remarques y » sont souvent réunies sans rapport réel : l'on voit dans la plus grande » partie de ses ouvrages, & en particulier dans celui dont il est » maintenant question, *(l'histoire de la religion des Perses),* quantité » d'inexactitudes, & même des erreurs considérables; plusieurs points » qu'il n'a pas traités avec assez de netteté, demandent des expli- » cations plus précises, & les parties de cet ouvrage ont absolument » besoin d'être mises dans un nouvel ordre. Les amateurs de l'antiquité » verroient donc avec plaisir une nouvelle édition de l'histoire de la » religion des Perses, pourvu qu'on eût soin de la perfectionner » en changeant quelque chose dans le plan de l'ouvrage, en éclair- » cissant ou retranchant toutes les contradictions & les erreurs réelles » ou apparentes, & en ajoutant toutes les choses curieuses relatives » à la religion des anciens Persans, & qui ont été omises dans ce » traité : mais il faut convenir aussi qu'il n'y a qu'une pareille édition » qui puisse être regardée, par des juges compétans, comme un présent digne d'être offert au monde savant. »

(11) Berhan katee.] L'auteur du dictionnaire nommé *Berhan katee* est *Mohammed hosein,* qui fleurissoit sous Schah Djehan, fils de Djehanguir, l'an de l'hégire 1062, de J. C. 1651.

Dans le dictionnaire de Djehanguir il faut chercher les mots par la seconde lettre; ainsi *pehlvi,* qui commence par *p,* troisième lettre de l'alphabet, n'est pas au commencement du dictionnaire, on le trouve à l'*h,* qui est la trente-unième lettre.

Mohammed hosein, en insérant dans son ouvrage le *Pharhang djehanguiri* tout entier, a rétabli l'ordre usité dans ces sortes d'ouvrages, a retranché les citations fréquentes dans le *Djehanguiri,* & a ajouté les huit lettres arabes *th, hh, soad, zoad, toe, zoe, ain* & *kof.* Ce dictionnaire renferme encore tous les mots du *ferouri,* & en général *tous les mots parsis, pehlvis, deris, iounanis,* (grecs) *sourianis, roumis, adoptés par les Persans, & beaucoup d'expressions arabes, zendes & pa-zendes.* Ce sont les termes de l'auteur, dans sa préface.

(12) Tels sont le Pharhang du Masnavi.] L'auteur du *Pharhang-masnavi* est Abdullatif, natif du Guzarate, qui vivoit dans le XVIIe

ſiècle; ce dictionnaire eſt fort eſtimé & aſſez rare; il renferme les mots du poëme connu ſous le nom de *Maſnavi*, ouvrage compoſé, à ce que l'on croit, il y a quatre cents ans par Eſſamuddin, appelé *Moullaroumi*.

(13) Sont différentes l'une de l'autre.] M. d'Herbelot, en parlant de la langue dans laquelle ſont écrits les livres de Zoroaſtre, la diſtingue du *pehlvi*[a]; vraiſemblablement le dictionnaire dont il fait mention au mot *pa-zend*[b] étoit le *Djehanguiri*, & la lecture attentive de cet ouvrage lui aura fourni cette idée. Le ſavant François a fait un pas de plus que l'Anglois, quoique cette matière ne fût pas l'objet direct de ſes recherches.

[a] *Bibliot. Orient. p. 916, au mot* uſt.

[b] *Page 701.*

(14) Alphabet de M. Hyde.

N.°	CARACTERE.	VALEUR.	VRAIE VALEUR.
1	....	â long	an.
11	6, 7	u	ng dur.
....	9	u	d.
21	....	l	*Ce caractère eſt* pehlvi.
23	3, 4	n	aan.
28	2	sh	e.

Au *n.° 18*, M. Hyde ne diſtingue pas les caractères qui marquent l'*e* de ceux qui déſignent l'*i*, parce que dans l'alphabet perſan-moderne qui lui a donné la valeur des lettres *zendes*, l'*e* n'a pas de caractère qui lui ſoit propre; le plus ſouvent il ſe ſupplée ou s'exprime par l'*ye*, ou par l'*alef*.

Les caractères des *n.° 11, 2; 13, 2, 3; 15, 1, 2; 21, 4*, ſont des fautes de copiſtes.

La ſeconde colonne, formée de lettres appelées *pa-zend*, paroît tirée de l'alphabet *pehlvi*, qui eſt au commencement des *neaeſchs zends & pehlvis*; elle en contient auſſi les imperfections. M. Hyde les donne pour des caractères *pa-zends*, parce qu'il voyoit qu'elles reſſembloient aux caractères *zends*; car il n'avoit ſous les yeux aucun livre *pa-zend*: ou bien les lettres *pehlvies* lui avoient peut-être été envoyées de l'Inde ſous le nom de *pa-zend*, comme elles paroiſſent quelquefois dans les *Ravaets*.

Quant à la troiſième colonne, il n'y a de vraie abréviation *zende* que le caractère *hm (n.° 22)* prononcé *mah* par M. Hyde, & de liaiſon *zende* que la figure *ſcht (n.° 28)*. Les lettres qui répondent aux *n.° 4, 9, 19 & 27* ſont ſéparées les unes des

autres. Les caractères qui appartiennent aux *n.° 3* (2.e colonne) & *11* (colonne 3.e) sont des liaisons *pehlvies.* Le dernier doit se prononcer *zt,* & non pas *ut.*

Je ne sai pourquoi M. Hyde rend par *niyaîsch* l'abréviation *vad (n.° 23)*, qui signifie *jusque*, & répond à notre, *&c.* sans doute que la voyant suivie de ce mot écrit en persan, il aura cru qu'elle en étoit la traduction.

(15) Dans le zend & dans le pehlvi.

ZEND.	PEHLVI.	PARSI.	
Athreoue..........	Afforné.........	Katousi.......	*Prêtre, homme dévoué au service de Dieu & à l'etude de sa loi.*
Rtheschtae.......	Arteschtar........	Nessari.......	*Soldat.*
Vastriae..........	Vastriosch........	Nassoudi......	*Laboureur.*
Hoetesch.........	Hatokhschi.......	Ahnokhschi, *ou* Hatokhschi[a].	*Homme d'art & de métier; ouvrier.*

[a] *Ravaet & Afrin kapht amschaspand.*

L'*n* dans *ahnokhschi* me paroît une faute de copiste. Ce mot ne diffère proprement de *hatokhschi*, formé de *hoetesch*, que par le point du *noun.* M. Hyde l'a traduit par *dana*, savant, parce qu'il n'a fait attention qu'à un des sens du mot *harphha*, qui se trouve dans la définition que le Pharhang *djehanguiri* donne du mot *ahnokhschi.* Voici les expressions de ce dictionnaire : « Djemschid » nomma la quatrième classe celle des *Ahnokhschi*, & ordonna qu'ils » s'appliqueroient à perfectionner toutes sortes d'arts & de métiers. *Ba noaeh harphha bepardazand* ».

Ubi sup. p. 437.

Le mot *harphha*, formé de *haraphe*, signifie *lettre & métier: harphat*, qui en vient, est le mot qui désigne les arts & les métiers. Ce dernier sens est le plus naturel dans la division que présente le *djehanguiri*, & répond aux vers du *schah-namah*, que cite ce dictionnaire, peut-être même faut-il lire dans le djehanguiri *harphatha*, au lieu de *harphha.* La différence de ces deux mots consiste en deux points. Voici les vers du *schah-namah :*

Tchaharom ke khanand ahanokhschi
Haman dast varzan ba sarkaschi.
Koudja karschan hamkenan pescheh boud.
Rouan schan hameschah por andischeh boud.

La

La quatrième classe, appelée celle de Ahnokhschi, *est composée de ceux qui savent travailler des mains. Les personnes qui sont de cet état, leur ame est toujours pleine d'inquiétude & de peine.*

(16) Iezdan, ancien mot *parsi*, est un des noms de Dieu. C'est le pluriel d'*ized*, qui ne se dit ordinairement que des Anges. *Ized* vient du *zend iezete*, & désigne *un être* auquel on doit faire *izeschne*, c'est-à-dire *adresser des prières accompagnées d'actions de grâce.* C'est ce qu'exprime le mot *iezae*, dont *iezete* & *izeschne* sont dérivés. Le vrai nom de l'être que les Parses regardent comme le maître de la Nature & le principe de tout bien, est *Ehoro mesdao*, qui signifie *grand Roi (ehoro*, roi, *mesdao*, grand*)*, auquel répond en *pehlvi*, *Anhouma*.

Hormusd & *Hamschaspand* sont des mots *pa-zends*; le premier vient du *zend Ehoro mesdao*; le second de *Emesche sepeante*. Ce dernier mot signifie *qui ne meurt pas* & *excellent*; c'est le nom des sept premières intelligences créées, *Ormusd*, *Bahman*, *Ardibehescht*, *Schahriver*, *Sapandomad*, *Khordad* & *Amerdad*.

Ahriman, nom du mauvais principe, est aussi *pa-zend*: en *zend* cet esprit impur s'appelle *Petiare enghre meniosch*, c'est-à-dire *source de maux, caché dans le crime*. Des deux derniers mots *enghre meniosch*, s'est formé *ahriman*, en adoucissant le *ngh (pl. 2, n.° 1, 31.)* dans *enghre*, *ehr*, & retranchant la finale dans *meniosch*, *man*, ce qui a donné *Ehreman* ou *Ahriman*.

Je n'ai vu nulle part *tuschnamar*, soif, ni *guschnamar*, faim : au reste, ces deux mots ont un rapport sensible avec *teschnegui* & *goreschnegui*, formés du *zend testoesch* & *guerenaosch*; je crois seulement que M. Hyde auroit dû écrire *goreschnamar*, au lieu de *guschnamar*. *Farvard. Iescht, 29.e Card.*

Padiavand, ancien mot *parsi*, vient de *padiav* ou *padiab*, composé de *pade* ou *padesch*, faire, & de *ab*, eau, rendre pur comme l'eau.

Badj ne signifie pas silence en général; c'est le silence que l'on garde dans plusieurs circonstances, par exemple dans les cérémonies religieuses ou dans les fonctions naturelles. Quelques-unes des prières qui précèdent & qui suivent ces actions sont aussi appelées *badj*; il est permis alors de rendre des sons comme font les muets, sans rien articuler; ainsi il n'est pas exact d'opposer à ce mot celui de *khamousch*, silence.

Le fréquent usage que font les Parses de cette manière de s'exprimer, les y rend très-habiles; j'en ai vu plusieurs étant à table parler long-temps de cette façon, sans qu'on perdît rien de ce qu'ils vouloient dire. Chez les Parses la religion a rendu cette

espèce de langage familier à des milliers d'hommes & de femmes; un respect outré pour leurs belles-mères l'a introduit chez les Arméniennes nouvellement mariées : en Turquie, la Nature, aidée du besoin, instruit les muets. Leur sagacité n'a rien d'extraordinaire après les deux exemples que je viens de citer.

Relat. du P. de Chinon, p. 277.

(17) C'est-à-dire pur.] Les mois, chez les Parses, ne donnent que trois cents soixante jours. Pour compléter les trois cents soixante-cinq dont leur année est composée, ils ajoutent cinq jours, qu'ils appellent *gah*, c'est-à-dire *temps;* le premier se nomme en *zend Ehenouete,* le deuxième *Ojchtouete,* le troisième *Sepeanta meniosch,* le quatrième *Vohou kheschethre,* le cinquième *Vehejchtaesteseh.* Cinq esprits célestes président à ces temps & en portent les noms. Leur éloge se trouve dans la deuxième partie de l'*izeschné*, où Zoroastre décrit en peu de mots leurs principales fonctions.

(18) Elle avoit été privée.] Schröder[a] & M. Fourmont[b] attribuent à Miesrob l'invention des caractères qui ont maintenant cours en Arménie; M. Fréret[c] la donne aux Arméniens du V.[e] siècle : ces trois Savans s'en rapportent là-dessus à Moyse de Chorène, mais il suffit de lire l'auteur Arménien pour savoir à quoi s'en tenir.

Miesrob, selon Moyse de Chorène[d], ne trouvant pas de caractères qui pussent rendre exactement les sons arméniens, eut recours à la prière; il vit aussitôt une main qui traçoit des letres sur une pierre : son esprit fut alors rempli de nouvelles lumières, & au sortir de cette espèce de vision, il forma les caractères arméniens.

[a] Thesaur. ling. Armen. Dissertat. p. 34.
[b] Reflex. critiq. t. II, p. 282.
[c] Mem. de Litt. t. XIX, p. 98.
[d] Hist. Armen. p. 298, 299.

Le même Miesrob, ajoute Moyse de Chorène, donna quelque temps après un alphabet aux Ibériens; si ce dernier alphabet est le même que celui dont se servent maintenant les Géorgiens, il faut que Miesrob l'ait aussi vu tracer par cette main miraculeuse, puisque les caractères dont il est formé diffèrent entièrement des letres arméniennes.

Le merveilleux du récit de Moyse de Chorène paroît se réduire à ceci: dans le V.[e] siècle les caractères grecs & les persans avoient cours en Arménie, & peut-être même en Géorgie; ce mélange avoit sans doute altéré la forme des lettres, & occasionné de la confusion; c'est ce qui aura donné lieu à la correction faite par Miesrob : *accuratissimè primus expressit,* dit Galanus. Prétendre qu'il a inventé ces alphabets, c'est ressembler à plusieurs écrivains Orientaux, qui veulent que *Ben mokhlah* ait aussi inventé l'alphabet arabe moderne, quoiqu'il n'ait fait que dégrossir & arrondir les lettres cufiques, qui étoient auparavant en usage.

Mos. Chor. hist. Arm. ap. Schrod. pag. 31, & hist. Arm. p. 297.

Biblioth Orient. p. 590.
Not. ad Specim. hist. Arab. p. 379.

Au reste, si Miesrob a inventé les alphabets arménien & géorgien, il aura vraisemblablement emprunté des langues voisines les caractères

dont il les a formés; les lettres *zendes*, qui ſe retrouvent dans ces deux alphabets, prouvent donc que le *zend* étoit dès-lors très-connu en Armenie & en Georgie.

(19) Zerethoſchtrao.] Le nom de Zoroaſtre en *zend* eſt *Zerethoſchtro*, d'où s'eſt formé *Zeretoſcht* en *pehlvi*, & en *parſi Zerduſt* ou *Zerateſcht*. Les différentes manieres d'écrire le nom *zend*, que préſente M. Hyde, n'en ſont que les cas: de *Zerethoſchtro* les Grecs ont fait Zoroaſtre, en retranchant le *th* du milieu. *Hiſt. R. v. P. p. 313.*

Quant à la ſignification de ce nom, je ne la chercherai pas dans le *parſi*, comme la plupart des Mahométans & des Européens ont fait juſqu'ici; je ſuis encore plus éloigné de croire, avec Bochart, qu'il ſoit composé de *ſchour*, mot hébreu, & d'un mot perſan, *aſter:* je m'arrête au *zend*, & voici la conjecture que je propoſe. *Zerethoſchtro* paroît composé de *zere* & de *thaſchtre*, qui ne diffère que de l'*h* de *Taſchtre*, nom d'un des quatre aſtres auxquels, ſelon le *Boundeheſch*, Ormuzd a confié la garde du ciel: *Taſchtre* eſt encore l'Ange de la pluie, & le vainqueur d'*Apeveſch*, mauvais genie, qui au commencement vouloit, avec *Eſchem*, en priver la Nature. *Zere* ſignifie *d'or, de couleur d'or;* cet adjectif déſigne l'abondance & l'éclat: c'eſt le ſurnom de *Hom* (Cham) qui, ſelon les livres *zends & pehlvis*, préſidoit au commencement, avec *Taſchter*, à la diſtribution des eaux. *Zerethoſchtro*, ſelon cette étymologie, ſignifie donc *Taſchter (aſtre) d'or;* & ſi on le regarde comme un ſurnom donné au légiſlateur des Perſes, rien ne paroît mieux caractériſer celui dont les paroles ont fait, ſelon les Parſes, renaître la Nature deſſéchée, & déſolée par *Ahriman;* mais comme rien ne m'apprend que *Zerethoſchtro* ſoit un ſurnom, je le mets au nombre des noms qui doivent au haſard le rapport qu'ils ont avec la vie des perſonnes qui les portent. *Phaleg. liv. IV, c. 1.* *Ieſcht Taſchter, c. 6.*

(20) Darab le jeune.] Dara, fils de Darab, eſt nommé par les Arabes *Darab al aſſghar*, & par les Perſans *Darab koutchek*, le *petit Darius* ou le *dernier Darius:* les Anciens l'appellent *Darius Codoman*, c'eſt-à-dire *Darius le dernier; codom*, en *parſi*, ſignifie *fin.*

Il eſt vrai que Juſtin veut que ſon premier nom ait été *Codoman*, *L. X, c. 3.* mais il paroît, par Diodore de Sicile, qu'il portoit celui de *Darius* [illegible] *l. XVII, p. 49[illegible].* avant que d'être élevé ſur le trône de Perſe, & ce n'eſt pas le ſeul fait ſur lequel ces deux hiſtoriens ne s'accordent pas.

Diodore rapporte au règne d'Artaxerxès la guerre contre les *Page 291.* Cadufiens, dans laquelle Darius commença à ſe faire connoître des Perſes; & Juſtin place cet évènement ſous celui d'Ochus, *Ut ſuprà.* fils d'Artaxerxès: je ne crains pas de préférer Diodore de Sicile à l'abréviateur de Trogue-Pompée.

Darius étant le dernier roi des Perses de ce nom, aura en conséquence été appelé dans la suite *Codoman;* Diodore de Sicile pouvoit ignorer ce trait, mais il seroit surprenant que cet historien, qui nous fait connoître la famille de Darius, eût, ainsi qu'Arrien & Quinte-Curce, ignoré son premier nom.

Le surnom de *Codoman* distingue Darius des Princes du même nom qui l'avoient précédé, comme *koutchek* caractérise le *petit Darius,* auquel les Orientaux donnent pour père un autre *Darab;* & on ne peut entendre par Darius le mot *dara,* parce que le surnom, dans les écrivains orientaux, n'est pas ajouté à ce nom, mais à celui de *Darab.*

L'explication que j'ai donnée du mot *Darius* ou *Dariavesch,* est prise de l'histoire des Perses telle que les Orientaux la rapportent; un plus grand détail me jetteroit dans des discussions qui ne peuvent maintenant m'occuper.

Cette explication est différente de celle que l'on trouve dans
L. VI, p. 417. Hérodote, mais il est bon de remarquer que les auteurs grecs ne s'accordent pas eux-mêmes sur le sens des noms étrangers; le même nom qu'Hérodote traduit par Ἐρξείης, Hésychius le rend par Φρόνιμος.

J'ajoute encore une réflexion : on pourroit être étonné de voir le nom persan *Darab* avec une terminaison grecque *(Darios)* dans Daniel, qui devoit le tenir immédiatement des Perses, & dont le livre est antérieur aux historiens grecs; cette difficulté n'a plus lieu lorsqu'on lit, avec les Massorèthes, *Dariavesch,* ce qui s'accorde avec le *zend* ou mède *Eanterafesch,* par corruption, *Darafesch,*
Strab. lib. XV, p. 725. dont le mot *Darab* n'est que la traduction en *parsi,* comme *Enderab* l'est d'*Adrapsa,* ville de la Bactriane.

(21) Le Tireh albordj, est l'Albordj inférieur. *Tigre,* prononcé *tihr,* signifie, en *zend, dessous;* en *parsi* c'est *zir.* Peut-être est-ce du mot *tireh* que s'est formé celui de *Taurus : Taurus,* dit Quinte-
Lib. VII, 3. Curce, *secundæ magnitudinis mons committitur Caucaso; a Cappadocia se attollens Ciliciam præterit Armeniæque montibus jungitur.*

(22) Par les mœurs.] Hérodote[a], Diodore de Sicile[b], Denys Periégètes[c] & Ammien Marcellin[d] nous indiquent la cause de cette différence : ces écrivains prétendent que les Colchiens étoient originaires d'Égypte; Hérodote se fonde sur le témoignage des Égyptiens, & sur ce que plusieurs usages, tels que la circoncision, &c. étoient communs aux deux peuples.

[a] *L. II, p. 142.* [b] *L. I, p. 24.* [c] *Vers. 689.* [d] *Lib. XXII.*

Page 3. Lamberti, dans sa *relation de la Colchide,* en ajoute plusieurs autres, & ne peut malgré cela croire, avec Diodore de Sicile, que les Colchiens doivent leur première origine aux Égyptiens que Sésostris laissa près du Palus-Méotide; la raison qu'il en apporte est

démonstrative. Avant l'arrivée de Sésostris la Colchide avoit un roi nommé Salauce, qui triompha même du monarque Égyptien, ce qui prouve que le peuple qui habitoit cette contrée étoit déjà nombreux. La défaite de Sésostris par Salauce doit, sans doute, se placer au commencement de son expédition, car il paroît, par les auteurs que j'ai cités, que le conquérant Égyptien soumit dans la suite jusqu'aux Scythes fixés sur les bords du Tanaïs. L'invasion de Sésostris, & les soldats qu'il laissa dans ce pays, ou qui, fatigués par des marches longues & forcées, restèrent sur les bords du Phase, ont pu, en donnant une nouvelle face à la nation des Colchiens, produire cette différence de mœurs & de langage, qui existe encore entre la Colchide & les autres provinces de la Géorgie.

Plin. hist. lib. XXXIII, c. 3.

Herod. ubi sup.

(23) GÉORGIEN. ZEND.

SINGULIER.

Nominatif.	*Pathoni* / *Pathoni-ma* } *Seigneur*	*Pete, peteesch.*
Génitif.	*Pathoni-sa*	*Pete-tcha.*
Datif.	*Pathon-sa*	*Pete-tcha, petao.*
Accusatif.	*Pathoni*	*Pete, petem.*
Vocatif.	*Pathoni-o*	*Petao, pete.*
Ablatif.	*Pathoni-sa-ghan*	*Petanm.*

PLURIEL.

Nominatif.	*Pathone-bi*	*Pete-bio.*
Génitif.	*Pathone-bi-sa*	*Pete-bi-eschha.*
Datif.	*Pathone-b-sa*	*Pete-bi-eschha.*
Accusatif.	*Pathone-bi*	*Pete-bi-o.*
Vocatif.	*Pathone-bo*	*Pete-bio.*
Ablatif.	*Pathone-bi-sa-ghan*	*Pete-bi-o.*

Voyez sur les déclinaisons des noms Géorgiens, le *Syntagm. ling. Orient. p. 34, 35.*

(24) Il l'appelle l'Iran pur.] Les Arabes écrivent *arran*, mais le *Pharhang Berhan katee* dit qu'on prononce aussi *aran*, sans redoubler l'*r*; il paroît même plus exact de prononcer *iran* ou *eran* *(eriene en zend)*, parce que l'*alif* simple n'a ordinairement que la force de l'*e* ou de l'*i*. *Abulgazi*, dans son histoire des Tartares, prononce *aran*; la note qu'on lit au même endroit fixe exactement la position de cette contrée : « Le pays, dit l'éditeur de la traduction de cette histoire, qui porte à présent le nom de la province d'*Aran*, fait « la plus grande partie de l'ancienne Arménie, & comprend à peu « près tout ce qui est situé entre les rivières de Kour & d'Eras : c'est « une des belles, grandes & riches provinces de la Perse; il est vrai «

Page 307.

» qu'elle est fort montueuse, mais elle ne laisse pas pour cela d'être
» fort fertile en toutes sortes de legumes & de fruits; l'on y fait même
de fort bon vin & en quantité ».

Voici comment *Berhan katee* s'exprime sur l'*Aran* : « *Arran*...
» ou *Aran* est le nom d'une contrée qui fait partie de l'Aderbedjan,
» & de laquelle dépendent Kandjeh & Berdaa; on dit qu'elle est riche
en mines d'or & d'argent. » *Arran... nam velaeti ast az aderbedjan ke Kandjeh o Berdaa az eemal an ast gouiand maden tela o nokerch dar andja hast o by tajchdid ham gophteh and.* L'*Aran* dont il est ici question paroît être l'*Iranie* que Moyse de Chorène, dans sa Géographie, met au nombre des provinces dépendantes de l'Albanie. *Page 357.*

(25) Dans un pays délicieux.] Du rapport des noms dans l'*Hedenesch* du *Boundehesch*, & l'*Eden* de la Genèse, ne pourroit-on pas conclure celui des lieux! je me borne maintenant au premier rapport: *eden* signifie en hébreu *délice, plaisir; heden*, en arabe & en pehlvi *quievit*, a le même sens: de-là s'est formé *hedenesch, lieu de repos*. Si l'on examine avec attention la position de l'Aderbedjan, on sera surpris d'y reconnoître une partie des caractères de l'*Eden* de la Genèse. *Chap. 2.*

(26) D'autres de l'Aderbedjan.] E regione Aderbayagjân fuit pater ejus, & ex urbe Rey orta est mater, cujus nomen fuit Dôgdu. Rey passe assez généralement pour la ville qui a donné naissance à Dogdo, mère de Zoroastre; c'est ce qui a occasionné l'erreur où sont plusieurs Parses de l'Inde, qui croient que Zoroastre est aussi né dans cette ville. *Schahrestani, ap. Hyd. hist. Relig. v. Pers. p. 299.*

(27) De la mer Caspienne.] La cosmogonie pehlvie fait mention, à l'article des montagnes, d'un autre endroit nommé *Tchin*: « Au milieu de *Padeschkarguer*, dit l'auteur de cet ouvrage, est une grande forteresse que l'on appelle la montagne *Tchin.* » Plus bas le même écrivain place *Padeschkarguer* dans le Guilan. La position de *Padeschkarguer* explique naturellement le nom de *Tchin*. Cette ville ou forteresse étoit, ainsi que le *Derbend*, l'entrepôt des richesses du continent divisé par la mer Caspienne.

(28) De cette mer.] Au-dessus des Caspiens, fixés sur le bord oriental de la mer Caspienne, est le *Dehestan*, habité autrefois par les *Dahæ*, peuple soumis par Alexandre; c'étoit peut-être une colonie partie de l'ancien *Daeti*, comme les Caspiens du sud de la mer Caspienne descendoient de ceux qui étoient voisins des Albaniens. Hérodote parle des Δάοι, peuple de Perse livré à la vie pastorale. *Quint. Curt. 8, 1.* *Lib. 1, p. 60.*

(29) Et se rend de là à Balkh.] J'ajoute ici quelques réflexions

qui confirmeront ce que j'ai dit des lieux par lesquels passe Zoroastre.

Ce Législateur va d'abord dans l'Iran, d'où il se rend dans la suite à Balkh ; dans le cours de son voyage il traverse plusieurs fleuves, dont le dernier ressemble à une mer profonde. Les pays que j'ai fait parcourir à Zoroastre, m'ont donné toutes ces circonstances.

Si ce Législateur prend par le sud-est d'*Ourmi*, il faut qu'il traverse le Mazendran, pays coupé & montagneux ; il sera arrêté dans sa route par quantité de rivières, & n'en rencontrera aucune qui réponde au *Tchekaët daëti* ; de plus, il ne passera pas par l'*Iran* avant que d'aller à Balkh.

D'un autre côté, si par l'Iran on entend *Aria (Herat,* dans le Khorasan) ou *Neschapour,* comment concilier la position des lieux avec le récit du *Zerdust-namah!* Zoroastre sortant de *Neschapour* passe les rivières de *Heri* & de *Marou,* qui ne retracent en rien ni le *Daëti,* ni le pont *Tchinevad;* s'il part de *Herat* il peut aller droit à Balk sans traverser aucune rivière, & la route qu'il suit n'offre point de montagnes élevées pareilles à celles sur lesquelles il a consulté Ormusd, circonstances opposées à celles que fournissent les autorités que j'ai citées.

(30) A seize pharsangues.] Les écrivains Orientaux varient sur la mesure du pharsangue.

Selon le *Boundehesch*, le pharsangue est la distance d'*où un homme regardant au loin aperçoit un chameau, & peut connoître s'il est noir ou blanc.*

Cette distance doit être moins considérable que celle dont les *Pharhangs djehanguiri* & *Berhan katee* font mention.

Dans ces ouvrages *le pharsangue équivaut à trois milles, le mille à quatre mille gaz, & le gaz à vingt-quatre doigts pris dans leur largeur, qui reviennent à six poignets*[a].

Cette évaluation me paroît la même que celle d'*Ali-kouschdji*[b] ; selon cet Astronome, le *pharsakh* (pharsangue) *est égal à trois milles, le mille à trois mille gaz, le gaz à trente-deux doigts, le doigt à six grains d'orge dans leur largeur, & le grain à six crins pris de la queue d'un cheval.*

La différence est dans le *gaz,* qu'*Ali-kouschdi* fait plus long que le *Djehanguiri* ; & comme l'astronome Persan donne trois mille *gaz* au pharsangue, & le *Djehanguiri* quatre mille, le résultat est le même.

Mais ce qui rend la mesure du pharsangue assez incertaine, c'est la difficulte d'evaluer exactement les doigts, les poignets, le grain d'orge & le crin de cheval.

[a] *Thevenot, voyage au Levant, in-4.° tome II, p. 169.*

[b] *Astron. ex trad. Schickhardi, Londini, 1652, pag. 93 & 9*[illegible]

Si les vingt-quatre doigts & les six poignets sont égaux à vingt-quatre pouces, le pharsangue sera de quatre mille toises : d'un autre côté, en ne donnant qu'une ligne au grain d'orge & aux six crins, le pharsangue ne seroit que de deux mille toises.

Je crois qu'on doit prendre un terme moyen; les doigts de la plupart des Asiatiques sont moins gros que les nôtres, & leur poignet, mesure commune, est de trois pouces.

Thev. ubi sup. Les six poignets ou les vingt-quatre doigts feront donc dix-huit pouces, & les trois milles, à quatre mille *gaz* (de dix-huit pouces) le mille, donneront trois mille toises.

De même, six forts crins pris de la queue d'un cheval, répondent à peu près à une ligne & demie; les trente-deux doigts donneront donc vingt-quatre pouces, & les trois milles, à trois mille *gaz* (de vingt-quatre pouces) le mille, feront aussi trois mille toises. J'ai suivi cette dernière évaluation, qui approche davantage des trente stades qu'Hérodote donne au pharsangue. *L. II, p. 102.*



RECHERCHES

RECHERCHES
SUR
LES ANCIENNES LANGUES DE LA PERSE.

Par M. ANQUETIL.

SECOND MÉMOIRE,
Sur le Pa-zend, *le* Pehlvi, *le* Parſi *&* *le* Deri.

LE *pa-zend*, le *pehlvi*, le *parſi* & le *deri*, ſont les langues dont je vais parler. Je ſuivrai dans ce Mémoire l'ordre que je me ſuis preſcrit dans le premier. Décembre 1763.

J'expoſerai d'abord les alphabets des langues qui en ont de particuliers; je donnerai enſuite une idée générale des langues elles-mêmes, & je fixerai, autant qu'il me ſera poſſible, leur antiquité & les pays où elles étoient en uſage.

Lorſque je veux remonter à l'origine des langues, je vois avec étonnement que les moyens de la découvrir diminuent à proportion de ce qu'elles ſont moins barbares & plus étendues; mais la nature des contrées où ces langues dominent m'explique cette énigme.

Le *zend*, uſité dans des lieux de difficile accès, ſe conſerve long-temps, & laiſſe après lui des traces durables.

Le *ſamſkretam* ſubſiſte encore dans toute ſa pureté au milieu des montagnes qui ſéparent la Perſe de l'Inde: il en eſt des langues à peu près comme des uſages.

Ces contrées, fermées par des bornes que la Nature ſemble avoir poſées, voyent naître pendant pluſieurs ſiècles des générations d'hommes groſſiers, il eſt vrai, mais fidèles obſervateurs des coutumes de leurs premiers pères. Leur ſimplicité nous met pour ainſi dire ſous les yeux les âges les plus éloignés.

Deſcendons dans des pays rians, fertiles & ouverts. La guerre, les ſciences & les religions y laiſſent à peine des traces de ce qu'elles ont ou détruit ou perfectionné. Les mœurs & les

langues s'y altèrent, ſans qu'il reſte quelquefois de veſtiges auxquels on puiſſe les reconnoître.

Voilà pourquoi dans différentes parties de l'Inde, & ſur-tout dans les pays-plats, le ſamskretam corrompu a donné naiſſance à pluſieurs idiomes, qui ſucceſſivement ont été remplacés par d'autres, & ſouvent leur exiſtence ne peut être conſtatée que par les livres qui ſont écrits dans ces langues.

La même choſe peut ſe dire du *pehlvi* uſité dans des contrées mêlées de montagnes & de plaines. Les lieux où dominoit cette ancienne langue n'offrent rien qui la retrace.

Au défaut de monumens clairs & inconteſtables, la critique peut-elle exiger autre choſe que l'expoſition fidelle des traditions reçues, accompagnée de réflexions relatives au temps où elles ont pris naiſſance & aux lieux où elles ont cours? Tel eſt le plan que je ſerai quelquefois obligé de ſuivre dans ce Mémoire. Je le diviſe en deux parties.

La première a pour objet le *pa-zend* & le *pehlvi*.

Dans la ſeconde, je ferai connoître le *parſi* & le *deri*.

PREMIÈRE PARTIE.

Je commence par le *pa-zend*, quoiqu'il ſoit moins ancien que le *pehlvi*, parce qu'il porte davantage l'empreinte du *zend*. Cette langue n'a pas d'alphabet particulier; elle peut s'écrire indifféremment avec les caractères *zends* ou avec les lettres *pehlvies;* & c'eſt pour cela que dans le grand *Ravaet* de la bibliothèque du Roi, ces derniers caractères ſont appelés *pa-zends. Harafe pa-zend iaani pehlvi, lettres pa-zendes*, c'eſt-à-dire *pehlvies*.

Le mot *pa-zend* eſt compoſé de *pa*, qui ſignifie *pied* en perſan, & de *zend*, c'eſt-à-dire *pied du zend*, dérivé du *zend*.

C'eſt un dialecte ou une altération de cette dernière langue, & non pas le commentaire du *zend*, comme le prétend M. Hyde, d'après le dictionnaire *Djehanguiri*, ni une portion du *Zendaveſta*. Les autres écrivains arabes & perſans qui répètent la même erreur, ne peuvent être allégués.

Hiſt. R. v. P. p. 342.

J'ai fait voir dans mon premier Mémoire l'inſuffiſance de leur témoignage; ils ne connoiſſoient pas mieux le *pa-zend* que

Ci-d. p. 345, 349, 350.

le *zend*, & d'ailleurs il s'en faut bien qu'ils ſoient d'accord ſur cette matière. Les uns font du *pa-zend* un des livres d'Ibrahim Zerduſt; d'autres veulent que ce ſoit le nom de celui qui les a commentés.

D'Herb. bibl. Orient. p. 701.

Si le *pa-zend* étoit, ſelon les Parſes, le nom d'un des livres de Zoroaſtre, la liſte des ouvrages qu'ils attribuent à leur Légiſlateur en feroit ſans doute mention. Voyons quels ſont ces ouvrages.

Le grand [a] & le vieux *Ravaet* [b] de la bibliothèque du Roi nous en donnent les noms. Le premier eſt le *Setoud-ïeſcht*, le deuxième le *Setoud-guer*, le troiſième le *Veheſcht-manſſré*, le quatrième le *Bagh*, le cinquième le *Douaſdah-homaſt*, le ſixième le *Nader*, le ſeptième le *Padjem (a)*, le huitième le *Reteſchtae*, le neuvième le *Bereſch*, le dixième le *Keſrob*, le onzième le *Veſchtaſp*, le douzième le *Kheſcht*, le treizième le *Sephand*, le quatorzième le *Djereſt*, le quinzième le *Baghantaſt*, le ſeizième le *Niarem*, le dix-ſeptième l'*Aſparom*, le dix-huitième le *Davaſeroudjed*, le dix-neuvième l'*Aſkarem*, le vingtième le *Vendidad*, le vingt-unième l'*Hadokht*.

[a] *Journ. des Sav. Juillet 1762. Liſte des ouvrag. attrib. à Zoroaſt. n.° 12.*
[b] *Ibid. n.° 15.*

La liſte que donne M. Hyde [c] eſt fort différente de celle-ci; mais il ſuffit de jeter les yeux deſſus, pour voir qu'elle eſt formée de pièces rapportées, qu'elle répète pluſieurs fois le même livre, ſous différens noms corrompus [d], & préſente comme anciens des ouvrages modernes [e]. M. Hyde auroit dû marque rexactement les livres, & les endroits de ces livres, d'où il avoit tiré les noms qu'il rapporte, & ne pas dire en général [f]: *Libri* zend *aliquot partium nomina partim in dicto libro* (pharhangue Djehanguiri) *& partim alibi invenimus.* Un objet de cette importance intéreſſoit aſſez les Savans pour qu'ils deſiraſſent de connoître toutes les ſources où M. Hyde avoit puiſé.

[c] *Ubi ſuprà, p. 343.*
[d] *Page 344. n.os 7, 8, 9.*
[e] *Ibid. n.° 16.*
[f] *Page 345.*

La liſte où ſe trouvent les vingt-un noms que l'on vient de lire, porte tous les dehors d'une autorité reſpectable; elle eſt priſe de deux manuſcrits perſans: le premier eſt connu dans

(a) Peut-être les Mahométans auront-ils confondu le *pa-zend* avec le *padjem*.

l'Inde pour un des plus anciens *Ravaets;* il renferme des lettres écrites il y a deux cents quarante-ſept ans: le ſecond offre le témoignage réuni de la Perſe & de l'Inde. C'eſt une lettre écrite vers le milieu du ſiècle dernier au nom des Deſtours du Kirman, d'Iezd & d'Iſpahan aux Deſtours & aux Parſes de l'Indouſtan.

Cette liſte, comme on vient de le voir, ne fait mention d'aucun livre appelé *pa-zend;* de plus les livres *pehlvis* & *parſis* citent pluſieurs *noskſ* ou parties de l'Aveſta, & ne parlent d'aucun ouvrage nommé *pa-zend.*

Je ſens que cette preuve négative ne ſatisfera pas tous les eſprits; on voudroit voir les Parſes aſſurer en corps que le *pa-zend* n'eſt pas un livre, mais une langue. Les Mahométans, que l'on mépriſe lorſqu'ils parlent de l'hiſtoire des Parſes, paroiſſent reſpectables quand ils les contrediſent ſur les livres de leur propre loi; enfin on eſt étonné du ſilence que les Parſes gardent ſur le *pa-zend.*

Je réponds, 1.° que cette queſtion n'ayant jamais été agitée chez les Parſes, n'a pu produire des témoignages tels qu'on les deſireroit: étoit-il naturel qu'ils diſſent ſans ſujet, *le pa-zend n'eſt pas un livre, c'eſt une langue*, lorſque l'idée du contraire ne leur venoit pas même dans l'eſprit? Devoient-ils s'amuſer à réfuter une phraſe perdue dans un *in-folio* arabe ou perſan, composé par quelque Mahométan, tandis que de mille Parſes à peine y en avoit-il deux qui en euſſent connoiſſance, & que d'ailleurs l'erreur des Mahométans à ce ſujet leur étoit parfaitement indifférente?

2.° Le ſilence des Parſes ſur le *pa-zend* paroîtra moins ſurprenant, lorſqu'on ſaura qu'ils ne connoiſſent maintenant aucun livre en cette langue, & qu'ils n'ont pas même d'idée qu'il en ait jamais exiſté. C'eſt ce que m'ont dit les Deſtours du Guzarate: je me ſuis aſſuré de la fidélité de leur témoignage dans le voyage que j'ai fait de Surate à Odouari *(b)*.

Relat. abr. &c. Journal des Sav. Juin 1762.

(b) Odouari eſt un gros village ſitué à trois coſſes (à peu près deux lieues) nord de Daman, & qui eſt devenu célèbre chez les Parſes depuis que le feu ſacré y a été tranſporté.

On voit, de même, les Deſtours du Kirman, dans leur réponſe à Kaouſ & à Darab, Deſtours de Surate, au ſujet du *No-rous* & de l'intercalation, ne citer que les livres *zends* & les *pehlvis (c) : Si vous avez vu,* leur diſent-ils, *l'intercalation établie dans l'aveſta* (c'eſt-à-dire) *la parole, en zend & en pehlvi* (langue), *qui eſt auſſi appelée* azvareſch, *ou dans les déciſions & les livres des Deſtours, des Mobeds, des grands qui nous ont précédés.... faites-nous le plaiſir de nous envoyer une copie de ces livres.* Ibid.

Eſt-il étonnant après cela que les ouvrages modernes des Parſes faſſent à peine mention du *pa-zend!* la vraie manière d'éclaircir cette matière eſt d'ouvrir leurs livres ſacrés *(1)*, & de conſulter leurs traditions.

On trouve dans ces livres le texte *zend* & la traduction *pehlvie* accompagnée quelquefois de commentaires *(2)*.

M. Hyde, qui ignoroit également les deux langues, devoit néceſſairement ſe tromper ſur la nature du *pa-zend;* mais les traditions Parſes, s'il les avoit conſultées, pouvoient rectifier ſes idées: elles portent que Zoroaſtre forma le *pa-zend* d'après les conférences qu'il avoit eues avec Ormuſd, & recommanda l'uſage de cette langue à ſes diſciples, pour les diſtinguer des ſimples Parſes, le reſpect qu'on avoit pour l'*Aveſta* empêchant alors d'en employer les mots dans les entretiens familiers. L'auteur du *Tchengregatch-namah* va plus loin; *Ormuſd,* dit-il, *a produit le pa-zend.* Ci-d. p. 353.

Dépouillons ces traditions du merveilleux qui caractériſe la plupart de celles des anciens peuples.

L'*Aveſta,* diſent les Parſes, *eſt écrit dans la langue de Dieu;* c'eſt-à-dire qu'accoutumés à donner à la langue de l'*Aveſta* un caractère divin, les Parſes, par le laps des temps & la perte des monumens hiſtoriques, en ſont venus au point d'ignorer abſolument en quel pays on la parloit.

(c) Dar in bab (kabiſſeh) *az kalam aveſta o zend o pehlvi ke azvareſch gouïand ia kalami o daſkatti az Deſtouran o Mobedan o bezorgan peſchin bemotalee eſchan raſideh noſkheh dar daſt eſchan boudeh.... nakel an-ra ravaneh velaet nomaïand.*

Le pa-zend doit son origine à Zoroastre, instruit par Ormusd. Cela signifie que l'étude des livres de ce Législateur rendant la langue de l'*Avesta* plus familière à ses disciples, en a hâté la corruption; de là s'est formé un dialecte que les Prêtres se sont approprié, & dont ils ont emprunté des mots pour exprimer dans leurs ouvrages ce que la langue vulgaire n'auroit rendu qu'imparfaitement : voilà le sens de la définition que Ci-d. p. 354. l'*Eulma-eslam* donne du *pa-zend; le pa-zend (d) est ce par quoi chacun sait ce qu'il dit:* & c'est pour cette raison qu'on trouve beaucoup de mots *pa-zends* dans les traductions *pehlvies;* la note *(3)* en présente quelques-uns.

A l'imitation de leurs ancêtres, les Parses des environs de la mer Caspienne, du Kerman, & en particulier ceux qui habitent la ville d'Iezd, se sont formé un langage inconnu aux autres Persans; c'est un jargon composé de *zend,* de *pehlvi,* de *persan* & de mots étrangers: on l'appelle le *guebri (e).*

Le *pa-zend,* je crois devoir le répéter, n'est qu'une corruption du *zend,* & les traductions *pehlvies* sont les principaux ouvrages qui nous en aient conservé quelques expressions; ainsi, sans entrer dans un plus grand détail sur un idiome qui, à parler exactement, n'existe plus, je passe au *pehlvi,* que les Parses regardent comme la troisième langue qui paroisse dans leurs livres sacrés.

Nous devons la langue *zende* au respect religieux que les disciples de Zoroastre ont toujours eu pour les livres qu'ils attribuent à leur maître; le même principe nous a conservé le *pehlvi.*

Les ouvrages les plus considérables que les Parses possèdent maintenant en cette langue, sont les traductions Ci-après note 1.er de plusieurs livres *zends*, comme le *Vendidad,* les *Neaeschs*, les *Afergans*, l'*Iescht d'Ormusd* & quelques chapitres de l'*Izeschné*, plusieurs morceaux d'histoire, & une cosmogonie

(d) Pa-zend an ke har kasi bedanand tcheh migouïad.

(e) C'est sans doute de ce jargon que le P. Ange de S.t Joseph veut parler, lorsqu'il dit *(Gazoph. Persic. p. 199.)* « que la langue des héros ou anciens rois des Perses est « encore en usage parmi certain « peuple, qui habite sous les tentes « en la province de Schirwan. »

nommée *Boundehesch*, dont ils rapportent l'original à leur Législateur.

Les annales de la Perse, traduites en persan sous le nom de *Schah-namah*, étoient originairement en *pehlvi*, ainsi que la plupart des livres que les Parses ont maintenant en persan. *Ci-devant note 3 sur le 1.er Mém.*

Malgré ce nombre d'ouvrages propres à perpétuer cette langue, & la nécessité dont elle est pour l'intelligence du *zend*, l'usage s'en perd insensiblement, & il est rare de rencontrer des prêtres Parses qui la sachent, même médiocrement.

Le *pehlvi*, comme je le prouverai plus bas, tire son nom du mot *pehlou*, qui signifie *côté*, *force*.

Cette langue a un alphabet particulier; celui du grand *ravaet*[a] de la bibliothèque du Roi n'est pas exact: les copistes, qui sont encore plus ignorans dans le *pehlvi* que dans le *zend*, y ont altéré plusieurs caractères de cet alphabet, & en ont repété d'autres inutilement. [a] *Pl. 1, n.° 5.*

L'alphabet *pehlvi*, qui est parallèle au *zend* [b], est fait d'après les livres *pehlvis*; j'en ai vérifié les caractères sur plusieurs manuscrits; j'y suis l'ordre des lettres *zendes*, pour que la ressemblance des caractères frappe davantage *(4)*. [b] *Pl. 2, n.° 1.*

L'alphabet *pehlvi* procède, comme le *zend*, de droite à gauche; il est composé de dix-neuf caractères qui donnent vingt-six valeurs, vingt-une consonnes & cinq voyelles.

Le sens détermine la différence de l'*a* à l'*h*, de l'*n* au *v*, du *v* à l'*o* & à l'*ou*, de l'*l* à l'*r*, du *p* aux *ph*, *z*, *j*, du *d* au *t*, de l'*h* à l'*s*, au *sch* & au *k* *(f)*.

Les points distinguent l'*a* bref du *kh*, le *b* du *d*, le *d* & le *dj* du *g* dur & de l'*y*; or comme il est assez ordinaire de ne les pas marquer, & que les voyelles brèves, excepté l'*a*, ne s'écrivent pas, la lecture du *pehlvi* devient par-là *Pl. 1, n.° 6.*

(f) J'ai marqué d'une étoile les caractères qui, avec la même forme, reçoivent dans la prononciation des valeurs différentes de celle qu'ils ont originairement: je crois devoir répéter que mon objet n'est pas d'entrer dans les détails qui appartiennent à la grammaire; je me contente de montrer ici la marche de l'alphabet *pehlvi*, & d'ajouter quelques réflexions sur les lettres dont il est composé, comme j'ai fait à l'egard de l'alphabet *zend*.

extrêmement difficile, d'autant que beaucoup de lettres, en ſe liant, ſe raccourciſſent & s'altèrent.

Cet alphabet ne ſuffit même pas pour lire exactement le *pehlvi*, parce qu'il y a des conſonnes qui changent de valeur étant unies à d'autres, par exemple de *tapht*, il a couru, ſe forme *tazed*, il court, où le *p* ſe prononce *z*; dans *az*, de, de la part de, *avaz*, la voix & *avaj*, de nouveau, le caractère marqué *1* a trois ſons, ſelon le ſens *(5)*.

Pl. 1, n.° 7.

Ibid.

Il en eſt de même des voyelles écrites; elles n'ont pas toutes une valeur fixe, l'*a* & l'*i* ſe prononcent quelquefois *e*, l'*ā* a la force de l'*i* dans le mot *hamā* repété deux fois, *hami hami robeſchne*, aller toujours, toujours, éternellement.

Pl. 2, n.° 1, col. pehl. valeur 25.

Les caractères *pehlvis* ont un rapport ſenſible avec ceux du *zend;* il ſuffit, pour s'en convaincre, de les comparer enſemble; mais dans le *pehlvi* la plupart des lettres ſe joignent les unes aux autres. Les caractères *zends* ne ſe lient pas; de-là viennent en partie les différences qu'offrent les deux alphabets.

Dans le *zend*, les lettres ſéparées ont prêté à la liberté des copiſtes, qui, les diminuant, les alongeant ou les terminant arbitrairement, paroiſſent avoir fait pluſieurs lettres de la même; c'eſt vraiſemblablement ce qui a produit cette variété de *b*, de *kh*, de *d*, de *ſch* & de *v (g)*.

Pl. 2, n.° 1, col. zende, val. 5, 6, 10, 18, ibid. n.° 3.

Pour lier plus aiſément les caractères, il a été comme néceſſaire dans le *pehlvi* de retrancher ceux du *zend*, dont la forme plus marquée auroit embarraſſé. Le *v*, les *i*, les *o*, le *th* & quelques autres lettres *zendes* conſervées par les alphabets géorgien & arménien, diſparoiſſent en conſéquence de celui du *pehlvi*, qui forme peut-être l'*o*, l'*ou* & le *v* de la deuxième figure du *b*, qui, dans un exemplaire du *Viſpered*, eſt auſſi la deuxième forme du *b zend*.

Ibid. val. 18, 20, 26, 27, 34, &c.

Ci-d. p. 361.

Pl. 1, n.° 5; pl. 2, n.° 3.

Ce génie ſingulier devoit produire de la confuſion. Les

(g) Le *tch pehlvi* ne ſe lie pas dans l'écriture, c'eſt ce qui a produit la ſeconde figure, qui eſt entre deux crochets, *pl. 2, n.° 1, col. pehlvie, val. 21;* je ne l'ai pas comptée dans le nombre des lettres *pehlvies*, parce qu'elle paroît rarement dans les manuſcrits, & que c'eſt plutôt une liberté de copiſte qu'un caractère particulier.

points

points diacritiques ſont venus au ſecours comme dans l'alphabet arabe, mais ce n'a été que long-temps après l'altération des lettres *zendes*, & même à préſent le ſens ſeul, comme je l'ai déjà dit, peut diſtinguer dans les manuſcrits l'*h pehlvie*, abréviation de l'*h zende*, de l'*a* bref, & cette dernière lettre du *kh pehlvi*, abréviation du *kh zend (6)*. Ci-d. p. 399.

La valeur *h* que l'alphabet *pehlvi* donne aux caractères qui en *zend* expriment *ſch* & *k*, vient de la prononciation; il eſt ordinaire de ſupprimer, en parlant, pluſieurs lettres qui s'écrivent. Le *ſch* & le *kh* ſont de ce nombre dans le *pehlvi*, à la fin des mots on ne leur donne guère d'autre force que celle d'une *h*; c'eſt pour cette raiſon que dans l'alphabet ils répondent à cette lettre, à peu près comme ſi dans l'alphabet françois *ao* étoit mis au nombre des *a*, parce que *paon* ſe prononce *pan*; mais en donnant aux lettres la valeur qu'elles ſemblent exprimer, on diroit par exemple *aveſtag*, comme le prononçoit Bar-bahlûl, qui écrit en ſyriaque *abeſtogo*, parce que le mot que l'on prononce maintenant *aveſtah* ou ſimplement *aveſta*, eſt terminé par un *k* dans les livres *pehlvis*. Pl. I, n.° 8. Apud Hyd. p. 337.

Dans l'alphabet *pehlvi* l'*l* eſt diſtinguée de l'*r* par un trait ajouté à cette dernière lettre; deux *r* liées par une ligne déſignent encore l'*l*; mais dans les livres, cette lettre n'a ordinairement d'autre forme que celle de l'*r*, & c'eſt avec aſſez de raiſon que le même caractère rend les deux lettres, puiſque la prononciation de l'*l*, ſur-tout en Orient, n'eſt qu'un affoibliſſement ou un défaut de développement de celle de l'*r (h)*.

Les Indiens en effet mêlent toujours quelque choſe de l'*l* dans la prononciation de l'*r*: de-là vient que les Européens frappés du ſon de l'*l*, ont nommé Ceylan l'iſle que les Arabes & les Perſans appellent *Seran*, parce qu'ils n'ont ſaiſi que le ſon de l'*r*.

Les Chinois rendent toujours par *l* l'*r* des noms étrangers

(*h*) Chez les Latins l'*l* prit auſſi la place de l'*r*, par un adouciſſement de prononciation; ainſi dans *lemuria*, formé de *remuria*, *Aſpera mutata eſt in lenem tempore longo Littera*, dit Ovide, *Faſt. V.*

qu'ils reçoivent dans leur langue, comme on peut le voir par les mois perſans que le P. Gaubil cite d'après les Chinois, dans ſon hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe.

Obſervat. math. aſtron. tom. II, p. 133.

L'*n* n'eſt auſſi quelquefois qu'une expreſſion imparfaite de l'*r*: en *pehlvi kand*, il a fait, répond à *kard*, formé du *zend kerete*, qui ſignifie la même choſe. *Amerdad, Khordad, Meher* & *Ader*, noms d'anges dérivés du *zend Emeretato, Heorouetato, Methre* & *Athro*, ſont déſignés en *pehlvi* par les mots *Amandad, Khondad, Matoun* & *Atoun*; mais la prononciation de l'*l* pour l'*r* eſt encore plus commune & plus analogue aux organes délicats de pluſieurs peuples de l'Aſie.

Je n'inſiſte pas davantage ſur ces diſcuſſions; je remarque ſeulement l'altération régulière & par degrés de l'alphabet *zend*.

D'abord il garde toutes les voyelles; c'eſt le *zend* des livres attribués à Zoroaſtre, dont une partie eſt conſervée dans les alphabets géorgien & arménien: adopté par les peuples du bas des montagnes, la plupart des voyelles brèves & les lettres bien marquées de l'alphabet *zend* diſparoiſſent; des caractères eſſentiels, mais durs, perdent, dans la bouche de ces nations plus vives & plus polies, leur valeur naturelle; les lettres ſe joignent; voilà le *pehlvi*: & dès que l'alphabet arabe ſe répand, les Perſans accoutumés depuis pluſieurs ſiècles à l'élégance du *parſi*, l'adoptent; ils ſe plaiſent même à enchérir ſur les ſept ſortes d'écritures des Arabes, & tracent des figures où il faut preſque deviner les caractères qu'elles renferment.

Après avoir expliqué l'alphabet *pehlvi*, il eſt naturel de parler des chiffres de cette langue; on ſait que dans la plupart des idiomes de l'Orient les lettres ſervent à marquer les nombres.

Pl. 2, n.° 4.

Liſte des ouvr. attrib. à Zoroaſt. n.° 4.

Les chiffres *pehlvis* que je donne ici ſont extraits de pluſieurs ouvrages écrits en cette langue; on les trouve particulièrement dans le manuſcrit des *Neaeſchs zends* & *pehlvis*. J'ajoute quelques réflexions, ou plutôt j'expoſe de quelle manière je conçois la combinaiſon de ces nombres.

Le premier caractère eſt l'élément des unités: on voit dans la planche comment elles procèdent juſqu'à dix.

Ce dernier nombre eſt exprimé par *d*, première lettre du mot *deh*, qui ſignifie dix en *pehlvi* & en *perſan*.

Le chiffre *d* eſt égal à *dix*, lorſqu'il eſt ſeul ou mis après un autre chiffre : placé devant, il vaut *vingt*, comme le *k* des Grecs. Dans un manuſcrit *zend* j'ai trouvé *dix* exprimé par cinq unités liées enſemble, & ſuivies de cinq autres unités auſſi liées.

De *dix* à *vingt* la marche eſt la même; on écrit d'abord *dix* ſeul, & allant de droite à gauche, *un*, *deux*, *trois*, *&c.* comme ci-devant.

La lettre *r* qui dans l'alphabet ſuit le *d*, marque *vingt*.

La même *r* liée au *d*, qui la ſuit, c'eſt-à-dire *vingt* + *dix* = *30*.

D mis devant l'*r* (= *vingt*) qui eſt raccourcie & liée avec ce chiffre, c'eſt-à-dire *deux vingts* = *40*.

Le chiffre *quarante* terminé par *d*, c'eſt-à-dire *deux vingts* + *dix* = *50*.

Le même chiffre *quarante* précédé du chiffre *d* (= *vingt*), c'eſt-à-dire *trois vingts* = *60*.

Le chiffre *cinquante* précédé du chiffre *d* (= *vingt*), c'eſt-à-dire *trois vingts* + *dix* = *70*.

Le chiffre *quarante* précédé de deux *d* (= *quarante*) = *80*.

Le chiffre *cinquante* précédé du chiffre *quarante* = *90*.

Cent eſt déſigné par l'*r* unie au *z* qui la ſuit dans le même alphabet, ce qui forme le mot *raz*.

L'*r* jointe au *ghain* ſe prononce *ragh*, & marque *mille*.

Dans le mot *raz* le *z* multipliant l'*r* (= *vingt*) cinq fois a donné *cent*; la lettre qui ſuit le *z* dans l'alphabet, multipliant ce produit dix fois, donneroit *mille*; mais ni le *ſin* ni le *ſchin* ne pouvoient, ſans confuſion, ſe joindre à l'*r*, les premiers caractères reſſemblant à *quarante*, & le ſecond différant peu de *cinquante*; il falloit donc, pour faire *mille*, joindre à l'*r* la lettre *ghain*[a], qui ſuit immédiatement le *ſchin*.

[a] Ghain marque 1000 chez les Arabes.

On déſigne 200, 2000, 10000, 100000 en mettant devant les mots *raz* & *ragh* les unités, les dixaines, &c. comme elles viennent d'être expliquées (7).

Jetons maintenant les yeux ſur la plupart des langues de l'Orient; nous n'en trouverons qu'une ſeule où la combinaiſon des nombres reſſemble en quelque choſe à celle des chiffres *pehlvis:* c'eſt le géorgien.

Erpen. gramm. Arab. l. I, pag. 12.

On ſait que les Hébreux, les Syriens & les Arabes dans l'*abdjed* expriment les unités par les neuf premières lettres de l'alphabet, les dixaines par les neuf autres, & les centaines par les dernières, &c.

Georg. Othonis Synop. inſtitut. Æthiop. p. 59.

Ludolſi. hiſt. Æthiop. l. IV, c. I.

Les Éthiopiens emploient pour leurs nombres des caractères qui paroiſſent formés des lettres grecques; chaque unité, ainſi que dans les langues précédentes, a une forme particulière & indépendante de celle des autres, de même que les dixaines & la première centaine.

Les chiffres du nord de l'Inde, du Canara, & ceux que les Arabes & les Perſans emploient outre les lettres de l'alphabet, procèdent exactement comme les nôtres; les dixaines ſont formées par un zéro ou par un point ajouté à l'unité, les centaines par deux zéros, &c.

Dans le tamoul de la côte Malabare, celui de la côte de Coromandel & le ſamskretam de la côte Malabare, les nombres ſuivent une même combinaiſon, avec cette différence pourtant que dans le tamoul de la côte Malabare, dont les chiffres diffèrent un peu des lettres de l'alphabet, & dans celui de la côte de Coromandel, qui les emploie, mais non dans l'ordre où elles ſont dans l'alphabet, pour faire vingt, trente, trois cents, on écrit *deux dix, trois dix, trois cents,* & ainſi de ſuite; au lieu que le ſamskretam, qui emploie les vingt-huit premières lettres de l'alphabet, a des caractères pour les dixaines, centaines juſqu'à mille; ainſi, en ſamskretam, vingt-un mille deux cents, par exemple, s'exprime de cette façon, on écrit les caractères *vingt, un, mille* & *deux cents;* dans le tamoul des deux côtes il faudroit mettre *deux, dix, un, mille, deux* & *cent.*

Gramm. Arm. aut. Fr. Rivola, p. 40.

Schrod. theſ. ling. Arm. p. 1, 2, &c.

L'alphabet arménien eſt composé de trente-huit lettres, dont trente-ſept * ſervent à former les nombres; les dixaines,

* La trente-ſeptième n'entre pas dans les nombres.

centaines, mille jusqu'à dix mille, sont marqués chacun par un caractère particulier.

Il suffit maintenant de comparer les chiffres pehlvis avec ceux dont je viens de parler, pour voir qu'ils suivent un ordre absolument différent.

1.° Les langues précédentes ont toutes des caractères particuliers pour les unités, & le *pehlvi* forme les siennes d'une espèce de ligne perpendiculaire répétée jusqu'à neuf inclusivement.

2.° Les chiffres dont j'ai fait mention, procèdent par dixaines, & les *pehlvis* par vingtaines jusqu'à cent; ils s'arrêtent ensuite à mille, & reprennent de mille à cent mille par vingtaines.

Cette combinaison rapproche le *pehlvi* du géorgien; il est vrai que dans cette dernière langue les trente-sept lettres de l'alphabet fournissent à chaque unité, dixaine, &c. jusqu'à dix mille un caractère particulier; mais la manière d'énoncer ces nombres répond exactement à la combinaison des chiffres *pehlvis*.

Chez les Géorgiens

Syntagm. ling. Orient. p. 16.

Athi est	10.
Ozzi	20.
Ozz daathi, c'est-à-dire vingt plus dix, égale	30.
Ormozzi, c'est-à-dire deux vingts, égale	40.
Ormozz daathi, c'est-à-dire deux vingts plus dix, égale	50.
Samozzi, c'est-à-dire trois vingts, égale	60.
Samozz daathi, c'est-à-dire trois vingts plus dix, égale	70.
Othchhmozzi, c'est-à-dire quatre vingts, égale	80.
Othchhmozz daathi, c'est-à-dire quatre vingts plus dix, égale	90.
Azi	100.
Athi azi, c'est-à-dire dix cents, égale	1000.

Ensuite recommencent, comme dans le *pehlvi*, les vingtaines, centaines, jusqu'à cent mille.

Le rapport du *pehlvi* avec le géorgien, dans la manière de compter, confirme ce que j'ai dit ci-devant de la ressemblance de cette dernière langue avec le *zend*, étant naturel de croire

Page 351.

que la combinaison des chiffres *pehlvis* a la même origine que les lettres mêmes de cette langue.

2.° Si le *pehlvi* a reçu du *zend* l'ordre des lettres de son alphabet, les quatre lettres employées dans les chiffres *pehlvis* déposent en faveur du choix que j'ai fait du *n.° 3 de la pl. 1.ere* pour le *n.° 1 de la pl. 2.e*

Les caractères & les chiffres *pehlvis* me conduisent à la langue elle-même. Le génie du *pehlvi* ne diffère pas, pour le fond, de celui du *zend;* cette langue renferme encore quantité de mots *zends* qui décèlent son origine: je me contente d'en rapporter plusieurs dans la note *(8)*.

Voici quelques différences qui distinguent ces deux langues, & rapprochent le *pehlvi* du *parsi.* 1.° Les pronoms *pehlvis* sont absolument différens de ceux du *zend.* 2.° Dans les mots que le *pehlvi* a reçus de cette dernière langue, l'*r* se change quelquefois en *l,* & le *t* ordinairement en *d.* 3.° La plupart des voyelles *zendes* disparoissent dans l'écriture *pehlvie,* & sur-tout à la fin des mots. 4.° Cette langue n'admet dans les noms que les terminaisons générales du singulier & du pluriel, & quelquefois la syllabe *ra,* qui, ajoutée au mot, marque le datif & l'accusatif comme dans le *parsi.* 5.° La plupart des noms *pehlvis* sont terminés par des consonnes, & plusieurs par la lettre *k,* qui a la force d'une légère aspiration; par *sch* & par *n.* 6.° Les verbes *pehlvis*, soumis à des inflexions à peu près semblables à celles des verbes *zends* & *parsis*, ont cela de particulier, que l'infinitif, outre la forme *tan*, est encore terminé en *eschné, vaschtemounatan, vaschtemouneschné,* manger; *alalounatan*, *alalouneschné*, laver.

Ces observations suffisent pour donner une idée générale du *pehlvi.*

Quant à l'antiquité de cette langue, comme je ne trouve chez les Nations voisines de la Perse aucun point de rapport qui puisse en fixer l'époque, je suis obligé de me borner aux écrivains Parses, qui la font remonter au-delà de Zoroastre. Le témoignage constant d'un peuple entier, qui d'ailleurs n'est pas contredit, doit toujours paroître respectable.

Peut-être les médailles des rois Parthes jetteront-elles un jour quelque lumière ſur cet objet.

On verra plus bas pourquoi les Grecs & les Latins n'ont pas connu le *pehlvi;* & le temps où cette langue a ceſſé d'être en uſage en Perſe, ſera déterminé par celui auquel le *parſi* eſt devenu l'idiome dominant de cet Empire.

J'ajoute que dans le troiſième ſiècle, ſous Ardeſchir-babekan, chef de la dynaſtie des Saſanides, l'hiſtoire de Viraf a été compoſée en *pehlvi;* & quelques années après, Sapor étant ſur le trône de Perſe, Aderbad, ſelon quelques Deſtours, écrivoit ſes *patêts* ou *confeſſions* en *parſi* mêlé de *pehlvi:* il paroît donc que dans le troiſième ſiècle le *pehlvi* n'étoit plus d'un uſage général, & que le *parſi* s'introduiſoit déjà dans les ouvrages de religion. Une langue qui ceſſe d'être dominante dans le troiſième ſiècle, devoit exiſter long-temps avant l'ère Chrétienne.

J'examine maintenant en quelles contrées le *pehlvi* avoit cours; ce point diſcuté donnera en même temps le vrai ſens du nom de cette langue.

Pour cela je ſuppoſe la Perſe diviſée en trois parties; la première, berceau du *zend* & du genre humain, comprendra la Géorgie, l'Iran & l'Aderbedjan ou la haute Médie. *Ci-devant p. 364, &c.*

La ſeconde, allant vers le ſud, ſera compoſée du Pharſiſtan & de quelques pays ſitués entre cette province & l'Aderbedjan; c'eſt-là que le *parſi* avoit particulièrement cours.

La troiſième renfermera la Médie inférieure, le Dilem, le Guilan, le Koheſtan & l'Irak adjemi; le *pehlvi* étoit la langue de ces pays mêlés de montagnes & de plaines. *Tavern. voyag. t. I, l. IV.*

Voyons comment s'expriment à ce ſujet les auteurs Perſans.

Le (mot) *(i)* pehlvi *vient de pehlou, père de Pareſ &,*

(i) Pehlvi manſſoub aſt be pehlou ke peder Pareſ, ou *Peſer ſam ben Nouh baſchad . . . . . o bazi gouyand ke manſoub aſt be pehlou ke an velaet Rey ve Eſphahan o Dinour baſchad iaani zaban mardom an velaet aſt o djemaa beranand ke pehlvi zaban cheher iſt tcheh pehlou bemaani ſchcher nizamad aſt.*

M. Hyde ſe trompe lorſqu'il dit que le mot *pehlah* déſigne les villes de *Rey*, d'*Iſpahan* & de *Dinour*

fils de Sam (Sem), *qui étoit fils de Nuh* (Noé) .... *plusieurs disent qu'il dérive de Pehlou, pays où sont situées les villes de Rey, d'Ispahan & de Dinour, c'est-à-dire que c'étoit la langue des hommes de cette contrée: beaucoup de personnes prétendent que* pehlvi *signifie langue de ville, parce que* pehlou *désigne aussi une ville.* Plusieurs auteurs Orientaux placent donc le *pehlvi* dans la Médie inférieure; d'Herbelot s'accorde avec eux, lorsqu'il l'appelle la langue du Dilem.

Bibliot. Orient. p. 234.

Mais le *pehlvi* porte encore un autre nom; il est appelé *azvaresch* dans la réponse des Destours du Kirman à Kaouss & à Darab, Destours de Surate, & plus exactement *houzvaresch* dans les manuscrits *pehlvis;* ce dernier nom est *pehlvi*, & a le même sens que celui de *pehlvi*, qui est *parsi.* Indépendamment des contrées dont j'ai parlé, le mot *pehlou*, origine de celui de *pehlvi*, signifie encore *côté, force;* de-là vient le nom de *pahalevan*, héros, géant, & le pays de *Pehlou* fut vraisemblablement nommé ainsi à cause des Guerriers fameux auxquels il avoit donné naissance: car il paroît par l'ancienne histoire orientale que les premiers pahlevans étoient originaires du Kohestan & des pays voisins; ce fut pour récompenser leurs services que les rois de l'Iran leur donnèrent les principautés du Sistan & du Zaboulestan: or le mot *houzvaresch*, composé de *hou*, bon, & de *zvaresch* ou *zavar*, force, signifie *bonne* (c'est-à-dire *grande*) *force.* Les deux noms *pehlvi* & *houzvaresch* désignent donc le pays où cette langue étoit usitée; ce sont les contrées comprises entre le Dilem, le Mazendran & le Pharsistan: lorsque le *pehlvi* fut devenu la langue dominante de la Perse, il s'étendit vers l'Irak arabique, & ce voisinage y introduisit quantité de mots arabes; il paroît qu'on le parloit aussi dans le Kurdistan près de Diarbekir. Le pharhang *Djehanguiri* & *Berhan katee* font mention d'un dialecte du *pehlvi*, appelé *ouraman*, du nom d'un village du Koschkan *(9)*.

Ci-d. p. 397.

Tavern. voyag. tome I, p. 247.

Lorsque l'empire Perse eut envahi les pays de l'est, comme

(Hist. R. v. P. p. 429.) selon le *Djehanguiri* & *Berhan katee*, c'est le nom du pays où ces villes sont situées.

comme le Siſtan, le Khoraſan, le Zabouleſtan; le *pehlvi*, qui étoit alors la langue la plus étendue, ſuivit dans ces contrées les armes du vainqueur, & y devint langue vulgaire. Nous voyons en effet que les ouvrages de Zoroaſtre préſentés à Guſtaſp lorſqu'il étoit à Balkh, ſont bientôt après traduits en *pehlvi*, ſans doute parce que c'étoit la langue dominante *(k)*.

Je remarque à ce ſujet comme deux états dans le *pehlvi*, l'un général & l'autre particulier.

Le premier comprend toute la durée de cette langue. Sorti originairement du *zend*, le *pehlvi* s'eſt altéré par degrés, & a adopté dans différens temps quantité de mots ſyriaques & arabes; ſouvent ceux qu'il tient du *zend* ont preſque perdu leur caractère diſtinctif; mais la forme des verbes, quoique défigurée, eſt reſtée foncièrement la même.

L'état particulier que je conſidère dans le *pehlvi*, a rapport au temps de Zoroaſtre; à l'occaſion des ouvrages *zends* apportés par ce Légiſlateur, & devenus depuis la loi de la Perſe, pluſieurs expreſſions *zendes* ont paſſé dans le *pehlvi*, & donné naiſſance au dialecte que les Parſes ont depuis appelé *pa-zend*. Ces nouvelles acquiſitions ne ſont pas difficiles à reconnoître, parce que moins anciennes de pluſieurs ſiècles, & éloignées de l'uſage familier, elles ont conſervé l'empreinte de leur origine.

Il réſulte, je crois, de ce que j'ai dit ſur le *pehlvi*, que cette langue née du *zend*, ainſi que ſon alphabet, préſente des traits particuliers qui ſemblent voiler ſon origine; cependant pour peu qu'on l'examine avec attention, le rapport des deux idiomes n'eſt pas difficile à ſaiſir.

Pluſieurs ſiècles, joints à quelques centaines de lieues, occaſionnent, dans des langues ſorties l'une de l'autre, des changemens qui en cachent ordinairement la ſource.

Les moyens de la découvrir, cette ſource, ſont des obſervations

(k) Bazi gophteh and ke loghet pehlvi zaban par takht Keian boud aſt; c'eſt-à-dire, *pluſieurs diſent que le* pehlvi *étoit la langue de la Cour ſous les rois Kéanides.* Berhan-katee, au mot *Pehlev*.

ſur les peuples & ſur les pays par leſquels ces langues ont paſſé, les uſages anciens comparés avec les modernes, l'appréciation exacte de l'influence que les religions conquérantes ont eue ſur ces uſages, la vue réfléchie de ces mêmes peuples en liaiſon avec leurs voiſins, & le ſpectacle du commerce réciproque qui s'eſt fait dans ces vaſtes contrées à des diſtances conſidérables : tel eſt le fil qui doit nous conduire dans ce labyrinthe. Cet objet eſt trop étendu pour un ſimple Mémoire; auſſi ne fais-je maintenant que l'indiquer.

Les uſages des Perſes altérés depuis par le chriſtianiſme & le mahométiſme, dépendoient en partie de l'ancien ſyſtème théologique de cette portion de l'Aſie, qui de l'Euphrate s'étend juſqu'à l'Inde. Les ouvrages attribués à Zoroaſtre nous préſentent ce ſyſtème, & le *zend*, origine des langues qui paſſent pour les plus anciennes & les plus étendues de la Perſe, le *pehlvi* & le *parſi ;* le *zend*, dis-je, exiſte dans ces livres : voilà les ſources où je puiſerai les vues qui m'aideront à fixer plus en détail les rapports & les différences de ces langues, lorſque je les aurai réduites à l'analyſe grammaticale.

Seconde Partie.

Le *deri* & le *parſi* ne ſont, à parler exactement, qu'une même langue, qui portant ordinairement le nom de *parſi*, a reçu dans une époque particulière celui de *deri*, parce qu'elle étoit alors la langue de la Cour.

Ainſi, quoique les écrivains Orientaux faſſent du *deri* une langue particulière, j'ai cru devoir lui rendre la place qui lui appartient naturellement dans l'article du *parſi*, ce qui répandra un nouveau jour ſur l'hiſtoire de ce dernier idiome.

Le *parſi* ſubſiſte encore, & peut être regardé comme une des plus anciennes langues du monde; on convient qu'il tire ſon nom de celui de *parſ* (le *Parſiſtan* ou *Pharſiſtan)*, pays où il a été d'abord en uſage; mais l'origine du mot *parſ* eſt très-incertaine.

Hiſt. R. v. P. p. 425, 426 & 427. On peut voir dans M. Hyde ce que les auteurs Grecs, Latins & Orientaux ont écrit à ce ſujet. Le ſentiment particulier

de ce Docteur est que le mot *parf* n'est pas différent de *parf*, nom d'un animal qui tient du chien & du loup, & qui est très-commun en Perse *(l)*. *Hyde, ubi sup. p. 428.*

Jusqu'ici je n'ai rien trouvé de positif dans les livres des Parses qui puisse éclaircir cette question; le mot *parsi* ne paroît pas dans les ouvrages *zends* comme nom de lieu *(10)*. La Cosmogonie *pehlvie* fait bien mention de *pares* & d'une montagne du même nom appelée anciennement *aprasin (m)*; mais elle ne donne pas l'origine de ces deux mots. Les écrivains Orientaux entendent quelquefois par *parf* l'Iran entier; & c'est de-là qu'ils appellent *parsi* les différentes langues qui y étoient autrefois usitées; mais il est ici question du *parf* proprement dit, province particulière de l'*Iran*: voici comment *Berhan katee* s'exprime à ce sujet *(n)*: Parf.... *désigne la même chose que* pharf, *qui renferme Schiraz & ses dépendances;* ailleurs le parsi *est la langue que l'on parle dans le pays de Parf, où est le royaume d'Estakhar (o)*.

Aprasin est une chaîne de montagnes dont la Cosmogonie *pehlvie* place *la racine* dans le *Sistan*, & le sommet dans l'*Odjestan*, qui répond au *Kohestan*.

Vraisemblablement ces montagnes s'appeloient *parf* ou *aprasin*, parce qu'elles bornoient au nord-est les contrées connues par les Persans sous le nom de *parf*, à peu près comme la Médie inférieure est appelée les *montagnes d'Ahvaz*, *djebal el Ahvaz*, parce qu'elle est considérée comme le prolongement de la partie montagneuse de la province d'*Ahvaz*. *Hyde, ubi sup. p. 424.*

Mais quelle que soit l'origine du mot *parf (p)*, on ne doit

(l) Le mot *parf* désigne proprement le léopard, animal que les Persans & les Indiens apprivoisent, & dont ils se servent pour faire la chasse aux gazelles. *Voy. d'Herbel. Biblioth. Orient. p. 700; Thevenot, voyage du Levant, t. II, p. 199; & Berhan katee, au mot* Parf.

(m) L'Afrin des sept *Amschaspands* la nomme *paresin*.

(n) Parf... bar vazan o maani pharf ast ke schiraz o tavabeh an baschad. Berh. kat. au mot *Parf*.

(o) Parsi zabani-ra gouiand ke dar velaet pares ke dar eulmoulk Estakhar ast mardoman bedan sokhan konand. Id. Præf.

(p) Le vocabulaire pehlvi-persan, de la Bibliothèque du Roi *(Liste des ouv. attrib. à Zoroastre, n.° 17.)* rend *Pareschia* par *Savar*, Cavalier; *Pharis*, en arabe, a le même sens. Je ne chercherai pas dans ce mot l'origine du nom des Perses; au

pas être surpris de voir les Orientaux la faire remonter à l'arrière-petit-fils de Noé. On ne peut douter que le peuple connu sous le nom de *Perses* ne soit très-ancien, & même antérieur à la guerre de Troye, si l'on s'en rapporte à Diodore de Sicile[a] & à Salluste[b].

[a] *Bibliot. l. II, p. 109.*
[b] *De Bello Jugur. Voyez les autres Auteurs cités par M. [illegible], dans sa 5.e Lett. crit. à M. Prideaux.*

Les anciens caractères du *parsi* ne me sont pas plus connus que l'origine du mot *pars (11)*.

Quant aux caractères du persan-moderne, on sait que ce sont ceux des Arabes, auxquels les Persans ont ajouté quatre lettres qui étoient sans doute dans l'alphabet dont ils se servoient auparavant, le *p*, le *tch*, le *j* & le *gaf*.

Ces quatre lettres sont aussi dans les alphabets *zend* & *pehlvi*[c]; & si ce rapport ne prouve pas absolument que les lettres *zendes* aient été les anciens caractères du *parsi*, du moins peut-on en conclure que ces deux langues devoient avoir un fond de ressemblance, sur-tout dans la prononciation.

[c] *Pl. 2.e n.o 1, col. du zend, val. 14, 22, 23, 24, col. pehlvi, val. 14, 21, 22, 23.*

Examinons maintenant l'origine & l'antiquité du *parsi*; cette langue, ainsi que l'arabe, existe depuis plus de deux mille ans, malgré les révolutions arrivées dans les endroits où elle est en usage. Pendant ce nombre de siècles elle doit avoir été sujette à différentes altérations; & pour les rendre plus vraisemblables, je vais tracer en deux mots le portrait des Persans, & mettre sous les yeux l'état actuel de leur langue.

Le Persan, affable & naturellement brave, est de tous les Asiatiques celui dont les mœurs retracent davantage celles des nations policées de l'Europe. Autrefois, sous le nom de Perse, il donnoit des loix depuis la Méditerranée jusqu'au fleuve *Indus*. Dans le septième siècle les Arabes détruisirent cet Empire, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Mais bientôt les Persans, peu faits au joug, se séparèrent de leurs vainqueurs par un schisme de religion qui dure encore. Dans la suite le nord de la Perse donna successivement naissance à des conquérans qui triomphèrent du Turc

contraire, comme ils manioient très-bien les chevaux, il se peut faire que l'arabe & le *pehlvi* aient adopté leur nom pour désigner un Cavalier.

& du Mogol; maintenant ce beau pays ſemble n'être qu'un vaſte champ de bataille que pluſieurs armées ſe diſputent.

Mais tandis que le cœur de la Perſe eſt en proie à la fureur des concurrens qui veulent s'en emparer, Kandahar ſur la frontière nourrit une Nation fière d'avoir pu renverſer le trône des Sophis. Peu nombreuſe dans ſon origine, les eſſains qui s'en détachent croiſſent en s'éloignant des lieux qui les ont vu naître; déjà ils ont ſoumis Dehly, capitale du Mogol, triomphé des Marates, & l'Inde voit en tremblant les fers que lui prépare ce peuple conquérant deſcendu des fameux Pahlvans, qui, commandés par Rouſtoum, décidoient il y a plus de deux mille ans du ſort de l'Iran & du Touran.

La langue perſane, qui tient par ſa douceur & ſon élégance des peuples qui la parlent, s'eſt auſſi formé une eſpèce d'empire que le temps n'a fait qu'agrandir; vulgaire depuis l'Euphrate juſqu'à l'Inde, elle a cours en Turquie, en Arabie, en Tartarie, dans l'Inde: de-là, qu'eſt-il arrivé? quantité de mots perſans ſe ſont introduits dans les langues des pays qui l'ont reçue, & la pureté du perſan a beaucoup ſouffert du mélange de ces idiomes & de ces prononciations étrangères; d'un autre côté il s'eſt enrichi, mais plus de dépouilles que de ſon propre fonds.

Telle eſt la langue que les Orientaux nomment communément *parſi*, & dont je vais développer l'origine.

Je la ſuppoſe d'abord pure & ſans mélange d'arabe, dépouillée par conſéquent de tous les mots où ſe trouvent les lettres *th*, *hh*, *ſoad*, *zoad*, *toe*, *zoe*, *ain* & *kof* *(q)*, & je dis que le *parſi*, pris dans ce ſens, vient du *zend* & non du *pehlvi;* il eſt vrai qu'il a adopté beaucoup de mots de ce dernier idiome, ou plutôt on rencontre dans ces deux langues bien des expreſſions ſemblables; la conſtruction y eſt auſſi la même. La forme des noms & des verbes déſigne une ſource commune, mais ne prouve pas que l'une vienne de l'autre.

Sorties toutes deux d'une même mère, le *zend*, il eſt

(q) De ces huit lettres le *zend* n'admet que le *ghain* & le *th*, & le *pehlvi* que le *ghain*.

naturel qu'elles aient des traits de famille, & quelque choſe malgré cela qui les différencie. Ce ſont deux ſœurs; l'une, élevée ſous un ciel plus rude, & dans des contrées coupées de montagnes & de plaines, n'a perdu qu'avec le temps la groſſièreté de ſon origine, tel eſt le *pehlvi ;* l'autre, cédant aux douces influences d'un pays plat & tempéré, s'eſt façonnée preſque en naiſſant: voilà le *parſi.*

Deux raiſons m'engagent à croire que le *parſi* dérive immédiatement du *zend.*

1.° Sans compter beaucoup d'autres expreſſions communes aux deux langues, & entièrement différentes du *pehlvi*, les pronoms *parſis* paroiſſent formés du *zend*, & n'ont nul rapport avec ceux du *pehlvi.*

2.° L'antiquité connue du *parſi* le fait remonter, comme je vais le prouver, auſſi loin que le *pehlvi.*

Les mots cités dans la note *(12)* ſuffiſent pour montrer une différence réelle entre le *pehlvi* & le *parſi*, & le rapport immédiat de cette dernière langue au *zend;* les adverbes, par exemple, les relatifs & les pronoms *parſis* paroîtroient quelquefois dans le *pehlvi* s'ils en venoient originairement, cependant on ne les voit dans aucun livre *pehlvi*, quoique ces ouvrages ſoient aſſez conſidérables: il faut donc que ces mots, qui reſſemblent viſiblement aux expreſſions *zendes* correſpondantes, aient paſſé immédiatement de cette dernière langue dans le *parſi.*

L'antiquité du *parſi* ajoute une nouvelle force à ce que je viens de dire de ſon origine; en effet, à juger de cette langue par ce que les Anciens nous ont conſervé de perſan proprement dit, c'eſt-à-dire, diſtingué du mède, elle paroît dans les temps les plus éloignés.

On trouve dans Hérodote, Ctéſias, Strabon, Arrien, Quinte-Curce, Ammien-Marcellin, Procope, &c. pluſieurs mots perſans, dont quelques-uns ont été cités par Briſſon[a], d'autres par Reland, dans ſes diſſertations, & par Burton[b].

Je ne diſcuterai pas ici les différens ſens que leur donnent ces Savans; ce détail m'éloigneroit de mon ſujet.

[a] *De regn. Perſ. l. II, p. 61, & ſuiv. ed. 1710.*

[b] *Leipſana, V. L. Perſ. Lubecæ, 1720.*

Briſſon ſe contente de rapporter ſimplement les textes des auteurs Grecs & Latins. Reland paroît chercher dans les dictionnaires perſans des étymologies quelquefois haſardées. Je trouve Burton très-ſuperficiel; pour ſon éditeur, Vonſeelen, il s'arrête ordinairement lorſqu'il n'a plus Reland pour guide, ou bien il entaſſe, ſans critique, des citations grecques & latines qui ne fixent rien.

Mon deſſein n'eſt pas non plus d'expliquer toutes les expreſſions que les Anciens citent comme des mots perſes; il ſuffit que le perſan-moderne me donne, dans différens âges, le ſens du plus grand nombre, & ſur-tout celui de quelques phraſes (ce qui détermine proprement le caractère d'une langue), pour avoir droit d'en conclure que le *parſi* du temps d'Hérodote, de Strabon & de Procope étoit au fond la même langue que le perſan-moderne.

Du reſte il ſe peut faire que pluſieurs expreſſions uſitées dans ces temps éloignés ſe ſoient depuis abolies, ou qu'étrangères à la langue du *Pharſiſtan*, elles aient été données pour perſes, comme je le montrerai plus bas, parce qu'elles étoient propres à quelques-uns des peuples connus alors ſous le nom de *Perſes*.

Je diviſe la durée du *parſi* en deux périodes; la première commence à Zoroaſtre, & finit au temps où cette langue étoit dominante dans toute la Perſe. La ſeconde prend le *parſi* à la deſtruction de l'empire des Perſes, & le conduit, ſous le nom de *perſan*, juſqu'au ſiècle où nous vivons.

L'uſage actuel & les livres perſans écrits dans le ſecond âge du *parſi* ſuffiſent pour en conſtater l'exiſtence, ainſi je ne m'arrête qu'au premier, dans lequel je diſtingue trois époques, que je vais établir, en citant chaque auteur ſelon le temps reſpectif auquel il vivoit.

La première époque du premier âge du *parſi* eſt ſous la ſeconde dynaſtie des rois Perſes, celle des *Keanides*. Du temps de Zoroaſtre cette langue s'étoit déjà répandue du *Pharſiſtan* dans les autres provinces de l'*Iran*.

La ſeconde époque répond à la troiſième dynaſtie, celle des *Aſchkanides*. L'uſage du *parſi* étoit alors preſque général.

Je place la troisième sous les Princes de la quatrième dynastie, celle des *Sasanides*. Le *parsi*, devenu la langue de la Cour, bannit entièrement le *pehlvi* de l'usage familier.

I.ère ÉPOQUE *du premier âge du* Parsi.

Depuis le milieu du 6.e siècle av. J. C. jusque vers la fin du 4.e

La plupart des mots persans rapportés par les auteurs qui ont vécu dans les VI.e V.e & IV.e siècles avant l'ère Chrétienne, sont *parsis:* en voici plusieurs.

Daniel, I, 3.

Parthemim, les premiers, les Princes; en *parsi*, *Pardomim*.

Esth. I, 3.
Daniel, III, 21.

Sarbali, calçons (braccæ), en *parsi*, *schalvar;* dans le X.e siècle, du temps de Suidas, on prononçoit *sarabara*.

Herodot. l. II, p. 102.

Parasanga, mesure de trente stades; en *parsi*, *parsangue* ou *pharsangue*.

Idem, lib. I, p. 88.

Satrapa, nom du Gouverneur de la province de Babylone, répond à *Satter-pae;* c'est ainsi que les Parses appellent le ciel des étoiles fixes, qu'ils croient inférieur aux cieux des planètes: en Orient les Vice-rois prennent quelquefois ce surnom, & réservent au Prince le titre de *Khorschid-pae*, c'est-à-dire *ciel du soleil (r)*.

A la suite d'Hérod. p. 672.

Le nom de *Cyrus*, selon Ctésias, venoit de celui du Soleil; & cet astre, en *patsi*, est désigné par le mot *khor*.

Xenoph. Cyrop. l. VIII, à la fin.

Sagaris, arme avec laquelle les Perses commençoient le combat, semble être le *tchakar*, pièce de bois hérissée de clous, que les assiégés lancent du haut des murs sur les ennemis. Le *sagaris* étoit aussi, selon Hérodote, une arme des Maffagètes. *L. I, 99.*

Mais une phrase entière, en présentant la construction du *parsi*, prouvera plus clairement son existence; je la trouve dans Aristophane: ce Poëte introduit sur la scène le perse Artaban; la langue qu'il lui fait parler devoit être celle qui passoit alors en Grèce pour le perse vulgaire. Voici les paroles de l'acteur Perse: *In Acharn. act. I, scen. 3.*

Ἰαρταμὰν ἐξαρξὰν ἀπισονασαίτρα.

Aristophane les rend par celles-ci :

Πέμψειν βασιλέα φήσιν ἡμῖν χρυσίον.

(r) Le m t *satter-pae* peut encore signifier *sous l'étoile*, c'est-à-dire *inférieur au Roi*.

Je

Je ne répéterai pas l'explication que j'ai donnée de ce passage, à la fin de la notice des ouvrages attribués à Zoroastre; je m'arrête aux deux mots qui marquent le génie de la langue, parce qu'ils sont en régime, *iarta* & *apissonasatra*. Ces expressions sont *parsies; iarta* ou *ïarat* répond à *ïarad, afferent;* & *apissonasatra* à *afzounatra, opes:* la phrase entière signifie, *on nous apportera de l'argent de la part du Roi (13).* En *pehlvi* ce seroit *djaetogoned* ou *djandjrouned men khoda apom vakschina.* Journ. des Sav. Juill. 1762.

La langue que les Grecs attribuoient aux Perses du temps d'Aristophane, étoit donc le *parsi*, & par conséquent il y avoit déjà long-temps que cet idiome avoit cours en Perse; mais il n'avoit pas encore cette douceur qui le distingue de toutes les langues de l'orient. Le *t*, dans *iarta*, les deux *s*, dans *apissonasatra*, sont des vestiges de sa dureté primitive; à moins qu'on ne dise qu'Aristophane, fait aux delicatesses de l'atticisme, a un peu forcé la prononciation, comme cela est ordinaire à ceux qui parlent une langue étrangère.

En effet, le Grec, accoutumé à traiter de barbares les Nations qui n'étoient pas comprises dans son petit cercle, avoit peine à sentir la finesse d'un langage différent du sien. Aussi la langue Perse passoit-elle chez ce peuple pour fort difficile; & l'on regardoit, dans Thémistocle, comme un effort de mémoire d'avoir pu en un an, apprendre à la bien parler. Themist. orat. 2. Quintil. instit. l. 11, c. 2.

Le mélange des peuples qui parloient alors persan, pouvoit confirmer l'idée que les Grecs s'étoient formée de cette langue; l'expédition de Xerxès avoit répandu en Grèce beaucoup de personnes qui portoient le nom de Perses, sans être du *Pharsistan;* on peut voir, dans Hérodote, les différens peuples qui composoient l'armée de ce Monarque; les plus nombreux, après les Perses, étoient des environs de la mer Caspienne. Diodor. Sicl. l. XI, p. 44. Herod. lib. I, p. 60. Idem, l. VII, p. 462, &c.

Depuis que les rois de Perse avoient quitté Balkh & les contrées de l'est, la langue du *Pharsistan* commençoit à devenir dominante. Ces Nations, dont les unes parloient *zend,* d'autres *pehlvi,* celles-ci des idiomes ou des dialectes particuliers, donnoient au *parsi* toute la dureté de leur langue maternelle. Le *th* se rencontre souvent dans le *zend,* & les lettres *tch* & *sch*

dans les mots *zends* & dans les *pehlvis:* le *parsi* prononcé par les peuples à qui ces langues étoient naturelles, recevoit dans leur bouche les mêmes inflexions, ce qui fait peut-être dire à Hérodote que tous les noms des Perses sont terminés par *s*.

Lib. I, p. 65.

On peut ajouter que les Grecs confondoient sous le nom de *langue perse* tous les idiomes de la Perse, & la caractérisoient par les sons qui les blessoient davantage, tels que ceux du *zend*.

Ce que j'ai dit de l'armée de Xercès se voit tous les jours dans celles des Monarques de l'Orient. L'armée de Thamas Koulikhan étoit composée de plusieurs peuples, qui, outre leur propre langue, parloient encore celle du pays, le persan. Un voyageur instruit auroit reconnu le Turc, l'Arabe, l'Arménien aux sons durs & tirés du gosier par lesquels ils rendoient le persan; celui qui passe rapidement ou qui ne parle que par interprète, auroit donné à la langue persane les inflexions propres à l'idiome du soldat qui la prononçoit.

II.[e] *ÉPOQUE du premier âge du* Parsi.

Depuis 45 ans à peu près av. J.C. jusq. commencement du 3.[e] siècle de l'ère Chrétienne.

Vers le milieu de la troisième dynastie des rois de Perse, le *parsi* s'employoit dans les noms de lieux, de charges & dans les titres honorifiques.

Bibliot. l. XVII, p. 576.
Rel. diss. de v. l. Pers. p. 144.

Dans Diodore de Sicile, *bagistame*, nom d'un endroit délicieux de la Médie, à sept journées d'Ekbatane, présente exactement le même sens que *baghestan*, *lieu rempli de jardins*, jardin continuel; c'étoit encore le nom d'une montagne de la Médie, auprès de laquelle, au rapport de Ctésias, cité par Diodore de Sicile, Sémiramis fit planter un jardin qui avoit douze stades de circuit.

Ibid. lib. II, p. 71.

Strab. Geogr. l. XV, p. 734.

Carda chez les Perses désignoit une action de force & de courage; ce mot signifie *qui est fait*, & vient de *kardan*, faire. Selon Théophylacte Simocatta, au commencement du septième siècle de l'ère Chrétienne, *cardarigan*, formé de *kerdar*, qui est dérivé de *kardan*, étoit un nom de dignité.

Ubi sup. l. XI, pag. 531, & Plin. l. 6, c. 16.

Strabon fait mention d'un peuple voisin de la Médie, appelé *Sara para*, c'est-à-dire, comme l'explique ce Géographe, *coupeur de tête;* rien n'est plus *parsi* que ce nom:

ſar ſignifie tête, & *para*, portion, diviſion, *pareh pareh kardan*, couper en morceaux *(ſ)*.

Darius eſt nommé, dans Plutarque, *Aſtandeſ* d'Ochus; c'eſt-à-dire *page* ou *huiſſier de la chambre*. Ce mot répond à *aſtand*, *celui* ou *ceux qui ſont préſens*.

L. I, de Fort. Alexand.

Rel. ubi ſup. p. 141.

Dans le même auteur, *gangamela* eſt rendu par *cameli domus;* c'eſt un mot *parſi* composé, comme le remarque Reland, de *khaneh*, maiſon, & de *gamel*, mot arabe adopté par les Perſans, qui ſignifie *chameau*.

In vit. Alexand. & Pline, l. 6, c. 26.

Diſſ. de Vet. ling. perſ. pag. 181.

Sans entrer dans un plus grand détail, je m'arrête à une inſcription qui a juſqu'ici exercé les Savans; on la voit ſur un bas-relief dont Gruter [a], Smetius [b], Montfaucon [c], Philippe de la Torré [d] & le Marquis Maffei [e] ont donné la deſcription.

Quoique le culte de Mithra ait été apporté en Italie avant l'ère Chrétienne, je me contente de placer l'époque de ce monument dans le ſecond ſiècle; c'eſt alors que paroiſſent les premières inſcriptions qui faſſent mention de Mithra [f].

[a] *Inſcript. p. 34, n.° 6.*

[b] *P. 21, n.° 15.*

[c] *Antiq. t. II, part. 2, p. 379. pl. 217, fig. 1.*

[d] *Monum. vet. Antii, 2.e part. c. 1, &c.*

[e] *Saggi, di diſſ. Academ. t. III, p. 14, diſſert. 5.*

[f] *Mém. de Litt. t. XVI, p. 272.*

Le bas-relief dont il eſt queſtion, étoit autrefois au Capitole dans un temple ſoûterrain; on le voit maintenant à la vigne Borghèſe: le fond préſente une antre ou un rocher creuſé, dans lequel paroît un homme porté par un taureau. Cet homme regarde de côté, & eſt coiffé d'une tiare perſienne recourbée en devant; il porte un manteau qui flotte ſur ſes épaules: de la main gauche il paroît tenir le taureau, & de la droite il lui frappe l'épaule avec un poignard, dont le manche eſt terminé en tête de coq. Au bas du taureau eſt une couleuvre étendue, & une eſpèce de chien qui ſemble ſe jeter ſur la plaie de cet animal, dont la queue finit en épis; devant & derrière ce groupe ſont deux hommes debout, tenant chacun une torche élevée, le viſage tourné du côté du héros porté par le taureau. On voit au-deſſus de l'antre le Soleil ſous la

Ibid. t. XII; hiſt. pag. 231; & Monum. vet. Ant. p. 159.

(ſ) Moyſe de Chorène *(hiſt. Armen. l. II, c. 84, p. 218)* rapporte que le fils de Perozamat, Général des Troupes d'Ardeſchir, dans le troiſième ſiècle, fut appelé *Kamſar*, parce qu'il avoit perdu une partie du crâne, en combattant vaillamment auprès de ſon père. M.rs Whiſtons remarquent fort bien que ce nom eſt composé de deux mots perſans, *kam*, moins, diminué, & *ſar*, tête.

forme d'un jeune homme qui conduit un char attelé de quatre chevaux ; il eſt précédé d'un homme qui porte une torche élevée. La Lune, repréſentée par une femme, eſt ſur un char traîné par deux chevaux, devant leſquels marche un homme qui baiſſe ſa torche. Au ſommet de l'antre paroît un corbeau perché aſſez près de trois arbres verds.

Sur le ventre du taureau eſt cette Inſcription :

DEO SOLI INVICTO MITHRÆ ;

Et ſur le cou, on lit cette autre :

NAMA SEBESIO.

Le bas-relief eſt aſſez bien conſervé, à la tête près, qui paroît avoir été nouvellement raccommodée ſur le modèle des autres monumens de Mithra.

Je ne m'arrêterai pas ici à rapporter les différentes explications qu'on a données de ce bas-relief. Philippe de la Torré, après avoir raſſemblé tout ce qui avoit été dit avant *C. 3, p. 180.* lui à ce ſujet, conclud très-bien que les ſymboles de Mithra expriment la génération de la Nature procurée par l'action du Soleil ; mais il eſt obligé, pour trouver cet aſtre dans *Ibid. p. 194.* l'inſcription *nama ſebeſio,* de changer *nama* en *hamma* (ſol), & *ſebeſio* en *ſemeſ.*

Hiſt. Deor. ſyntag. 8, édit. 1580, p. 266. Gregorio Giraldi a recherché avec ſoin, dans ſa mythologie ancienne, l'origine & le ſens du mot *ſabazius.*

Je remarquerai ſeulement que les auteurs cités par Philippe de la Torré ſe copient ou ſe combattent ſelon le ſyſtème arbitraire qu'ils ſe ſont formé ; & que la plus grande partie de ceux qui ont écrit ſur cette matière, partant de ce principe indiqué par les anciens, Mithra eſt le Soleil, & le taureau la Terre ou la Nature, ont donné des explications analogues au ſujet, autant qu'elles pouvoient l'être *(t),* mais

(t) J'excepte du nombre de ces écrivains M. Fréret, qui a expliqué *(Mém. de Littér. t. XVI, p. 280)* aſſez heureuſement, par le perſan-moderne, l'inſcription *nama ſebeſio ;* il ſoupçonne que *nama* vient de *nam ros, benedictio,* & *ſebeſio* de *ſepaſ, gratiarum actio.*

toujours vagues & incertaines, parce qu'ils ne les ont puisées ni dans la théologie persane ni dans la connoissance du persan, quoique la dernière inscription soit en cette langue. *Grut. ubi sup.*

La première inscription fait voir que le monument est consacré à Mithra.

DEO SOLI INVICTO MITHRÆ.

A Mithra, Dieu, Soleil (14), invincible.

Les anciens ont cru que Mithra chez les Persans étoit le Soleil. Ce mot en *zend*, *Methre*, est le nom de l'ange qui accompagne le Soleil dans sa course : en *pehlvi* il s'appelle *Matoun*, & *Meher* en *parsi* (15). *Vendid. Farg. 19.*

Mithra préside encore avec l'ange *Havan* à la première partie du jour, nommée *Gah Havan.*

Cet Ange donne son nom au seizième jour du mois & au septième mois de l'année ; & le jour Mithra du mois Mithra se célèbre par des banquets nommés *djaschné* (u), qui durent jusqu'au vingt-deux ; le seize est le *meher gah* ordinaire : le grand *meher gah* répond au vingt-un (x). *Berhan katee, & Hyde, R. v. Pers. p. 244.*

Je vais expliquer le bas-relief dont il est question par les attributs donnés à l'ange *Mithra* dans l'*Iescht*, qui porte son nom ; cela me conduira à la seconde inscription, *nama sebesio.* *Liste des ouvr. envoy. à Zoroast. n.° 3.*

La fonction propre de *Mithra* est de donner l'abondance & la fertilité, sur-tout aux terres incultes, *Metrehé veoroguecoicoe toesch*, en *parsi*, *Meher ferrakh konendeh daschtan*, c'est-à-dire *Mithra qui fertilise les déserts :* voilà le nom que lui donnent les livres *zends ;* il est secondé par l'ange *Rameno khasthrehe* (en *parsi Rameschné kharom*) auteur, comme l'exprime son nom, du plaisir & du bien être. *Iescht Mithra, c. 1, &c.*

Mithra remplit sa charge :

1.° En protégeant le juste & diminuant le mal moral, qui augmente le pouvoir d'Ahriman sur la terre.

(u) Selon Ctésias, dit Athénée (lib. X, edit. 1597, p. 434), le jour que les rois de Perse sacrifioient à Mithra, il leur étoit permis de boire jusqu'à s'enivrer.

(x) Ces jours sont nommés, en *zend*, *Methre gatheiao, les temps, les jours de Mithra ;* d'où s'est formé *Meher gahan* en *parsi*, & par corruption *Meherdjan.*

2.° En combattant cet esprit impur qui cherche à désoler le monde & à rendre les hommes malheureux ; je m'arrête à ce second caractère, qui a un rapport plus immédiat au bas-relief.

J'examine d'abord ce que l'antre peut signifier. Eubulus, ancien auteur cité par Porphyre, me servira de guide dans cette recherche; au rapport de cet Écrivain, Zoroastre est le premier qui ait consacré dans les montagnes voisines de la Perse une caverne à *Mithra*, le créateur & le père de tout ce qui existe. « L'objet de Zoroastre, ajoute Eubulus, étoit » que cet antre lui représentât la figure du monde créé par » *Mithra;* & que les choses qu'il contenoit, mises à des dis- » tances fixes les unes des autres, offrissent les symboles ou les figures des élémens & des climats ».

De Nimph. antr. édit. Cantab. p. 253.

La scène des évènemens exprimés par le reste du bas-relief, est donc dans le monde, au milieu des élémens & des climats : suivons l'analogie.

Comme l'année ecclésiastique des Parses ne reçoit pas d'intercalation, les mois en rétrogradant parcourent successivement toutes les saisons. Je crois que les différens bas-reliefs de *Mithra* sont relatifs aux apparitions de cet Ange dans les quatre parties de l'année; mais ils ont particulièrement rapport aux équinoxes de printemps & d'automne, temps auxquels la renaissance de la Nature & sa fécondité annoncent le triomphe de *Mithra.*

Ci-d. p. 397.

Par exemple, le bas-relief de la galerie Justinienne me paroît représenter *Mithra* en automne, & c'est peut-être pour cette raison que chez les Thraces, Bacchus est appelé *sebasius* ou *sebadius*, aussi-bien que le Soleil.

Montfauc. Ant. t. II, part. 2.e p. 384, planche 218, fig. 1.

Macrob. lib. 1, Saturn. c. 18.

Le bas-relief dont il est ici question a rapport au printemps. Le mois *Mithra* se trouvoit dans cette saison *(y)* au

(y) Je suppose que du temps de Zoroastre le commencement de l'année répondoit à l'équinoxe du printemps, ou du moins qu'il ne le précédoit pas de plus d'un mois; parce que, selon les Parses, l'intercalation d'un mois tous les cent vingt ans a duré jusqu'à ce Législateur, & que Djemschid, qui l'avoit établie, avoit aussi fixé le commencement de l'année à l'équinoxe du printemps.

commencement du ſecond ſiècle de l'ère Chrétienne, près de ſept cents ans après Zoroaſtre, comme je le ferai voir, lorſque j'expoſerai l'ancienne année des Parſes & ſes différentes époques, & c'étoit à peu près le temps de l'établiſſement du culte de *Mithra* chez les Romains.

Le Soleil commence alors ſa carrière; auſſi eſt-il repréſenté dans le bas-relief avec un viſage jeune, & la torche qui le précède eſt élevée.

Les livres *zends* lui donnent quatre chevaux, comme ce monument.

J'invoque, dit Zoroaſtre *(z), (le ferouer) du Soleil . . . qui a quatre chevaux.*

Mithra eſt auſſi accompagné de la Lune *(a)*. *Mithra*, dit ailleurs ce Légiſlateur, *qui rend les déſerts fertiles, je l'invoque, lui qui ſubſiſte toujours, qui eſt toujours au Ciel entre la Lune & le Soleil.*

La Lune étoit vraiſemblablement ſur ſon déclin lors de la conſécration de ce monument; c'eſt pour cela qu'on porte devant elle une torche baiſſée, & les deux chevaux qui traînent ſon char ſe précipitent dans leur courſe: d'autres monumens de *Mithra* lui donnent les cornes du croiſſant, ce qui peut encore déſigner le dépôt qui a été confié à cet aſtre. Après la mort du premier taureau, la Lune fut chargée de conſerver ſa ſemence, d'où devoient ſortir tous les animaux; c'eſt pour cela qu'elle eſt appelée *Maonghe gaotchethre*, c'eſt-à-dire *la Lune* (qui garde) *le germe du taureau.* *Neaeſch mah.*

Les trois arbres qui ſont au haut de l'antre annoncent le renouvellement de la Nature.

La couleuvre, qui a produit l'hiver, terraſſée par *Mithra*, eſt ſans forces; c'eſt d'elle qu'il eſt dit *(b)*: *Lorſque la couleuvre,*

(z) Ieſcht farvard. c. 27. *Houeretche . . . tchethvereſſepehe iezmede.*

(a) *Methro io vorogueoivetoeſch iezae hekhedremtche ied aſte hekhedrenanm veheſchtem eantere Maonghemtche Houeretche.* Neaeſch du Soleil.

(b) *Iethemanmtched ïem Ehoremmezdaum merentete viſpenaum dengheom merio Methro drokhſche ſapeteme iethe ſetchem kеiedenanm coued eſcheoue djedjed Methrem madjeniao ſapeteme.* Ieſcht Mithra, c. 1.

ennemie de Mithra, *désole les provinces qui m'appartiennent,*
Vendid. farg. 1. *à moi qui suis Ormusd, o Sapetman (Zoroastre), lorsqu'elle y produit la disette, aussitôt le pur* Mithra *la frappe, ainsi que les Dews du Mazendran.*

Iescht Mith. c. 9 & 31. Les armes de *Mithra* sont particulièrement l'arc, la flèche, la lance, le poignard & la massue.

Parmi les animaux célestes qui accompagnent cet Ange, C. 17, 24 & 31. paroissent quatre oiseaux, au nombre desquels sont le coq & le corbeau.

L'animal qui dans le bas-relief semble sauter sur la plaie du taureau, est le chien *soura;* voici comment s'exprime à son sujet la Cosmogonie *pehlvie. (c).*

Il est dit qu'un chien a été mis au setor pah (le ciel des étoiles) ...... *pour veiller sur les hommes; il a encore été donné pour protéger les animaux: lorsque les animaux & les hommes s'unissent, le chien Soura se trouve dans le monde, c'est lui qui d'un seul homme en a fait venir un si grand nombre.*

Une des fonctions du chien *soura* est donc de présider Monum. vet. Ant. c. 4. à la population, & dans le bas-relief il semble assister à l'enfantement de la Nature & hâter cet évènement.

L'action de cet animal qui s'élance sur le taureau, marque l'impatience avec laquelle il attend le changement que *Mithra* va produire, changement qui paroît sortir de la plaie du taureau, parce qu'il en est la suite, & qui est désigné par la queue de cet animal terminée en épis.

La Cosmogonie *pehlvie* nous explique ce dernier emblème; voici ses paroles *(d): Le premier taureau étant mort, il sortit de sa queue cinquante-cinq espèces d'arbres portant grains, & douze espèces d'arbres utiles & bons pour la santé* (qui crûrent) *sur la terre.*

(c) Kalba djamnouned agh men Setorpah .... osch men mardoman pavan io tjest penaj dad penah gouspandan-ra tchaguin gomezeic men gouspandan mardoman sourâ sag khane houmenad memanesch a advak men mardom vesch dad.

(d) Touna advak dad kand tchaguin penadj vedard herouer tchereh ra men ham andame touna pandjah o pandj sardeh djordah dehdou sardeh beschaz men damik penadj vakhschid.

Pour

Pour opérer le même évènement, *Mithra*, compagnon du Soleil, qui au mois *Mithra* entroit dans le ſigne du Taureau *(e)* lors de la conſécration de ce monument, dompte cet animal *(16)*, le frappe, & de ſa queue croiſſent des épis, qui annoncent la fécondité.

Mithra, dit l'ieſcht de cet Ange *(f)*, *procure la tranquillité aux nombreuſes ames de l'Iran; il multiplie les troupeaux, qui trouvent aiſément ſur les montagnes élevées des pâturages rians & abondans. Dans les bouches des vallées couvertes d'arbres, l'eau ne peut ſe paſſer qu'en bateau; il donne avec profuſion la ſemence qui vient du Ciel.*

Le manche du poignard que *Mithra* tient en main eſt terminé en tête de coq. Cet oiſeau, après *Seroſch*, eſt le gardien du monde.

Tout renaît en même temps dans la Nature, les arbres, les animaux *(g)*, & l'égalité des jours eſt déſignée par les deux torches élevées devant & derrière *Mithra*.

Le tableau que je viens de préſenter, eſt énoncé par les deux inſcriptions du bas-relief; dans la première *Mithra* eſt appelé *Dieu* & *invincible*, parce que rien ne paroît lui réſiſter; il combat lui-même pour la Nature, triomphe des efforts de ſon ennemi, & lui rend, par le miracle le plus ſenſible, ſes forces & ſa fécondité épuiſées pendant l'hiver.

La deuxième inſcription, *Nama ſebeſio* eſt en *parſi*; en voici le ſens: *Louange à la verdure. Nama* ou *namas* ſignifie louange, prière, & monument de prières. *Sebeſio* ou *ſabſio* déſigne

(e) Quocirca Mithræ peculiarem ſedem juxta æquinoctia attribuerunt. Ideo arietis, martii ſigni, gladium geſtat, vehiturque Tauro ſigno veneris. Nam Mithra æquè ut Taurus auctor, productorque rerum eſt & generationis dominus. Porphyr. de Nymph. antr. L. Holſten. interpr. & Monum. vet. Ant. pag. 183.

(f) Ehmie ſaſtaro eoreue peoreue peeereſch Irao razeiente iehmie guereio berezeanto peoro vaſtraongho aſento khathro gueoue fradeiene ied djefre verio oroua paengho heſchtente iehmie apo naeziao perethveſch kheſcheodenghao thvekhſchente aeſchketem tperetemtche. 4.e Cardé.

(g) Les mariages ſe faiſoient, chez les Parſes, au commencement de l'équinoxe du printemps. *Strab. l. XV, p. 733.*

la verdure; ce mot vient de *sabz*, verd, d'où se forme le substantif *sabsi*, verdure, c'est-à-dire que ce monument est consacré à la renaissance de la Nature, dont le symbole est la verdure; *o* est la terminaison latine que les Romains ont ajoutée, lorsqu'ils ont adopté le culte de *Mithra (17)*.

Marm. vet. Ant. ubi suprà. Mém. de Litt. t. XVI, p. 271.

Selon Plutarque[a], ce furent les Pirates défaits par Pompée qui l'introduisirent en Italie; de-là viennent peut-être les titres fastueux de *Dieu* & de *Tout-puissant*[b] donnés à *Mithra* dans différentes inscriptions, & que les vrais disciples de Zoroastre n'auroient pas avoués.

[a] *Vit. Pomp. p. 632, edit. 1624.*

[b] *Grut. p. 33, 10, & 34, 1. Capaccius. hist. Neapol. lib. 1, c. 14, p. 196. Mém. de Litt. t. XVI, p. 272.*

J'ajoute que l'*iescht* de *Mithra* pourroit n'expliquer qu'imparfaitement tous les attributs donnés à cet Ange dans le bas-relief, sans qu'on eût raison d'en être surpris; ces symboles ont dû naturellement s'altérer en passant des mains des Perses dans celles des Pirates, & de-là chez les Romains, peuple livré à l'idolâtrie la plus grossière.

Il paroît, par cette inscription, que le *parsi* vers la fin de la troisième dynastie étoit déjà employé dans les monumens de religion, & que par conséquent il commençoit à être d'un usage assez général.

IIIe ÉPOQUE *du premier âge du* Parsi.

Depuis la fin du IVe siècle jusqu'au commencement du VIIe

Le *parsi*, sous les premiers Princes de la quatrième dynastie, paroît dans les ouvrages liturgiques, s'il est vrai que Sapor étant sur le trône de Perse, *Aderbad mahrespand* ait écrit ses confessions en cette langue: les trois siècles suivans nous le montrent dans la plupart des noms propres & de dignités cités par les auteurs Grecs, & vers la fin du sixième siècle il dominoit dans toute la Perse.

Pyroses[c], vainqueur, n'est pas différent de *fyrous*, ni *saan saan* de *schahan-schah*, c'est-à-dire roi des rois.

Surenas[d], seconde place après les Rois chez les Perses, vient de *sar*, tête, chef, au pluriel *saran*.

Bahmanzadego[e] signifie fils de *Bahman*; c'est *Bahman zadeh*.

[c] *Amm. Marcell. l. XIX, p. 210, edit. Vales. Rel. diss. dev. l. pers. pag. 221.*

[d] *Zosim. hist. lib. III, 15. Amm. Marcell. l. XXX.*

[e] *Lex. Chr. ed Oxford, in ... 1 sch.*

Pherokhanes, dignité chez les Perses, est le pluriel de *pherokh*, noble, grand.

Theophylact. Simoc. lib. IV, c. 2.

Aspebede (h), nom du Commandant de la Cavalerie: ce mot est composé de *asp*, cheval, & de *pad*, chef (18).

Reland. dissert. l. perf. pag. 219.

Darigmedum, *Curopalate* ou Grand-maître du palais; ce nom est composé de deux mots, *darig* ou *dergah*, porte, cour, & *amad*, il vient, il entre, c'est-à-dire celui qui a les entrées du palais.

Proc. l. III, c. 18.

Le mot *khenarragan* désigne le Commandant de la cavalerie, qui étoit aussi appelé *le Chef, le Commandant des limites*, parce que la cavalerie étoit sur les ailes; c'est le mot *kenarkhan*, formé de *kenar*, côté, limite, & de *khan*, Seigneur, Chef.

Id. l. I, c. 5.

Adrastadaran salanes est le nom du Commandant général des troupes, & signifie littéralement *celui qui conserve les années*; c'est une phrase où les règles de la construction sont observées avec la dernière exactitude: *a* ou *an*, celui qui, *drasta (dourousst) daran, conserve en bon état, salan*, les années; jamais titre n'a mieux convenu au Général qui est chargé de défendre l'État, & par conséquent la vie des particuliers qui le composent.

Id. l. I, c. 6. Vulcanius lit Andrastada; ransalanes.

Le milieu de la troisième époque du *parsi* répond au temps où il a pris la place du *pehlvi*, si on suit les auteurs qui placent cet évènement sous *Behramgour*, fils d'*Iesdedjerd*, & selon le *Schah-namah*, quatorzième prince de la dynastie des Sasanides.

Ce sentiment n'empêche pas plusieurs Écrivains de faire remonter le *parsi*, sous le nom de *deri*, à la première antiquité; quelques-uns, dit le *pharhang Djehanguiri*, & après lui *Berhan katee*, assurent que le *deri* étoit la langue de Djemschid (*i*), d'autres veulent qu'il ait été en usage sous

(h) ***Procop. de bello Persic.*** ***l.*** **1,** ***c.*** **5.** Je finis par cet historien, quoiqu'il soit antérieur à l'auteur de la chronique d'Alexandrie, & à Théophylacte Simocatta, parce qu'il me fournit des exemples plus frappans.

(i) *Guerohe migouiand ke dar zaman Bahman Esfendiar (ba deri motakallem sched) . . . . . djamaaete beranand ke vazee in zaban dar zaman Djemschid sched ve baazi diguer gouiand dar zamane Behram.* Pharh. Berh. katee, au mot *Deri*.

les Kéanides *(k)*: ces deux opinions ſont faciles à accorder.

Djemſchid, conquérant du ſud, peut être un des pères du *parſi*; cet idiome ſera devenu plus commun ſous les Kéanides, & en particulier du temps de *Bahman Eſpendiar deraz daſt* (Artaxerxès longuemain) *(19)*.

Ce Prince, dit l'auteur du *pharhang Berhan katee*, voyant une foule de Nations différentes remplir ſes États, & parler chacune des langues que les autres n'entendoient pas, ordonna aux perſonnes qui l'approchoient de s'exprimer en *parſi*, ſans doute parce que cette langue étoit déjà fort répandue; il fit publier le même ordre dans tous ſes États: de-là le *parſi* d'alors fut nommé *deri*, c'eſt-à-dire langue de la porte, de la cour, du mot *dar*, qui ſignifie porte *(l)*.

C'eſt auſſi pour cette raiſon que la plupart des mots perſans cités par les auteurs Grecs qui vivoient ſous Xerxès, Artaxerxès, & depuis ces Princes, ſe retrouvent dans le perſan moderne, mais avec quelque légère corruption. Le *deri* étoit plus pur; les temps & les racines y étoient mieux marquées; ainſi *aſchkem* ſignifioit ventre, *bego*, parle, *bero*, va; depuis, en abrégeant, on a dit *ſchekem*, *go*, *ro*: voilà en général la différence du *deri* ou ancien *parſi* au perſan moderne.

Les ordres de Bahman mal exécutés, les conquêtes d'Alexandre & l'intruſion des rois Parthes auront apparemment retardé le progrès du *parſi*; enfin *Behramgour* monte ſur le trône, & ſous ſon règne cette langue triomphe du *pehlvi*.

Ce Prince vivoit du temps de Théodoſe le jeune, dans le cinquième ſiècle; il avoit été élevé à *Hira*, ville de l'Irak arabique (la Chaldée), étoit ſavant, magnifique, & s'exprimoit fort bien en quatre langues: il parloit *parſi* à ſa Ci-d. p. 379. cour, dit l'auteur du *Tebkat naſſeri*, arabe lorſqu'il étoit en colère, turc à ſes ſoldats *(20)*, & la langue de Herat

(k) Ve pharhah averdeh and ke zabaun-ra mardeman dar gah Keian k'an motakallem mi ſchodeh and deri namand. Pharhang djehanguiri, & Berh. katee, au mot *Deri*.

(l) Ce trait d'hiſtoire explique ce que *Berhan katee* dit du *pehlvi* (*ci-d. p. 409*); cette dernière langue aura été en uſage à la cour des Keanides, juſqu'au règne de *Bahman Eſpendiar*.

(eſpèce de *parſi* altéré par le mélange du *pehlvi*) aux femmes de ſon ſérail.

C'eſt donc depuis ce Prince que le *parſi* eſt devenu la langue générale de la Perſe; pluſieurs évènemens avoient préparé cette eſpèce de révolution. Guſtaſp, après avoir défait Ardjaſp, roi du Touran, qui l'avoit reſſerré à Komeſch, ſe retira à Iſtakhar; ſes ſucceſſeurs abandonnèrent les provinces de l'eſt. Les rois de Perſe, dit Athénée, paſſoient l'été à Ekbatane, & l'hiver à Suſe, capitale de la Suſiane, province limitrophe du Pharſiſtan.

Comment. ms. d'Herbelot, p. 272.

Dipnoſoph. lib. XII, p. 513.

Après la mort d'Alexandre, Iſtakhar devint, ſelon Khondemir [a], le ſiège d'un royaume conſidérable. Les rois Parthes, au rapport de Strabon [b], tenoient, ainſi que les Perſes, leur cour l'été à Ekbatane, & l'hiver à Séleucie ſur le Tigre, près de Babylone *(21)*: enfin les Princes de la quatrième dynaſtie s'éloignèrent des lieux où on parloit *pehlvi*, & ſe rapprochèrent de ceux où le *parſi* étoit uſité. La capitale de la Perſe ſous leur empire étoit *Madayn*, ville ſituée ſur le Tigre, au-deſſous de Bagdad, dans l'Irak babylonienne; alors l'élégance & la douceur du *parſi*, ſoutenues de l'uſage de la cour, donnèrent à cette langue l'empire de la Perſe, & le *pehlvi* fut relegué dans les livres.

[a] Bibl. Orient. p. 135.

[b] L. XI, p. 522, 524.

Bibl. Orient. p. 525.

Le *parſi* n'eut pas de peine à reprendre dans les provinces de l'eſt, où il avoit pénétré long-temps auparavant; il y avoit jeté des racines trop profondes. Le rapport que l'on trouve entre cette langue, le turc & quelques idiomes du nord de l'Europe en eſt la preuve; auſſi dès qu'il eut entièrement triomphé du *pehlvi*, les peuples qui l'avoient reçu, lorſqu'il ſortoit preſque du berceau, lui rendirent-ils toute ſa pureté. Selon le *pharhang Djehanguiri*, le *deri* ou le pur *parſi* étoit la langue de *Balkh*, de *Badakſchan*, de *Bokhara*; & l'on vit *Touſ* & le *Kaſchmire* donner naiſſance, auſſi-bien que *Schiraz*, aux meilleurs Écrivains de la Perſe *(m)*.

Cedr. p. 537.

(m) Ferdouſi, auteur du *Schahnamah*, dans le X.e ſiecle, étoit de *Tous*; *Schaikh Sadi*, dans le XIII.e ſiecle, connu par le *Goulestan* & par pluſieurs autres poëmes, étoit de *Schiraz*.

Je finis ce Mémoire par une eſpèce de tableau généalogique des langues de la Perſe; il en ſera comme le précis.

Sous les premiers Monarques de cet empire, eſt le règne de la langue *zende*, qui ſe conſerve d'abord pure dans la Géorgie, l'Iran proprement dit & l'*Aderbedjan ;* ce point a été prouvé dans le premier Mémoire.

Bientôt, comme un arbre touffu, le *zend* répand des branches de tous côtés; les plus conſidérables ſont le *pehlvi* & le *parſi (n)*.

Le *zend*, analogue par ſes caractères au pays d'où il ſort, reçoit différentes inflexions, ſelon les lieux par leſquels il paſſe : de l'Aderbedjan il tourne au ſud - eſt, s'étend du *Guilan* au *Dilem*, à l'*Irak adjemi*, & porte le nom de *houzvareſch* (c'eſt-à-dire langue des forts, des héros), traduit dans la ſuite en *parſi* par *pehlvi*.

Les conquêtes faites du côté de l'eſt par les rois Perſes, répandent la langue *pehlvie* dans les contrées qui étoient déjà en poſſeſſion du *parſi :* à Balkh elle eſt vulgaire ſous *Lohraſp ;* à l'oueſt elle eſt corrompue par le voiſinage de l'arabe; ſon règne dure juſqu'au temps de *Bahman Eſpendiar* (Artaxerxès Longuemain) qui la bannit de ſa cour plus de quatre cents ans avant J. C. & elle ceſſe ſous *Behramgour*, dans le v[e] ſiècle de l'ère Chrétienne, d'être la langue dominante de la Perſe.

Alors le *pehlvi*, qui avoit emprunté des langues limitrophes, & prêté à celles qu'il avoit comme envahies, fut concentré dans les livres. Ignoré des étrangers & même des Mahométans, deſtructeurs de l'empire des Perſes, les ſeuls Parſes, reſte des diſciples de Zoroaſtre, le cultivèrent; & du mélange de cette langue avec le *parſi*, le tartare, le *zend*, &c. s'eſt formé le *guebri*, eſpèce de jargon particulier aux Parſes du Kirman & des environs de la mer Caſpienne.

(n) Je ne parle pas du *pa-zend*, c'eſt moins une langue proprement dite, qu'une eſpèce de dialecte du *zend*, qui étoit autrefois particulier aux théologiens Parſes.

Le *pehlvi*, moins dur que le *zend*, retient cependant quelque chose de son origine ; ce caractère indécis répond aux pays où il régnoit, mêlés de montagnes & de plaines.

Tandis que le *zend* se corrompt lentement dans les lieux où il porte le nom de *pehlvi*, pénétrant en même temps vers le sud, il éprouve des changemens plus considérables, se fixe dans le pays nommé *Pharsistan*, & est appelé *parsi*; là, par les influences d'un ciel pur, il se dépouille de sa grossièreté, devient dans ce beau climat une langue douce & vive, caractère des peuples qui l'habitent, & qui descendoient, selon quelques auteurs, d'une colonie amenée par *Djemschid*.

Les rapports sensibles du *parsi* au *zend*, & son antiquité prouvée par les mots perses conservés dans les anciens auteurs, démontrent assez clairement qu'il dérive immédiatement du *zend*.

Dès les temps les plus reculés, s'étendant à l'orient, & remontant du Sistan dans le Khorasan & au-delà de l'Oxus, le *parsi* donna naissance aux idiomes *hervi*, *sagzi*, *zavuli*, *sogdi*, & jeta les fondemens de l'empire dont il jouit. Ci d. p. 340.

Les langues du nord y puisèrent plusieurs de leurs richesses; mais les guerres continuelles des Touranians avec les Iranians, qui parloient *pehlvi* vers le milieu de la deuxième dynastie, interrompirent pour quelque temps l'usage du *parsi* dans ces contrées.

Dans la suite, *Bahman Esfendiar* étant sur le trône, le *parsi* devint la langue de la cour, & de-là fut nommé *deri*; plusieurs évènemens arrêtèrent encore ses progrès.

Enfin sous le règne de *Behramgour*, dans le v.e siècle de l'ère Chrétienne, il prit à la cour la place du *pehlvi*, dont il avoit reçu beaucoup de mots, devint la langue favorite des principales villes du Khorasan, & domina dans tous les pays occupés auparavant par le *pehlvi*. Du Tigre à l'Indus, de la mer Caspienne au golfe Persique, tels étoient ses limites, qui depuis ont passé l'Inde, & réunissent presque Constantinople à Pékin.

Mais aussi il faut convenir que ce n'est plus cette ancienne langue Perse pure & homogène. Depuis l'invasion des Arabes, les irruptions des Turcs & les conquêtes des Mogols, elle est mêlée de mots turcs, arabes, tartares & indiens; elle a su, il est vrai, leur communiquer une partie de sa douceur; une prononciation aisée, des terminaisons harmonieuses, des élémens très-simples, tout invite d'abord à l'apprendre, à la parler. Les épines naissent bientôt de ce qui sembloit en faire le charme; trop de liberté la rend souvent obscure, & son extrême étendue feroit dire maintenant, avec plus de vérité que du temps de Themistius (dans le quatrième siècle), que c'est une des Langues les plus difficiles de l'Asie.

Orat. 2.

NOTES

Sur les Recherches concernant les anciennes langues de la Perse.

SECOND MÉMOIRE.

(1) *LEURS livres sacrés.*] Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans aucun détail sur ces livres; cette matière est traitée fort au long dans le premier volume d'un ouvrage que j'ai achevé, & que je compte donner au Public; il est divisé en deux volumes *in-4.°* L'authenticité des livres que les Parses attribuent à Zoroastre, l'époque de ce Législateur, sa vie, ses idées théologiques, physiques & morales, tirées des livres *zends*, & les usages civils & religieux des Parses; tels sont les objets qui font la matière du premier volume, qui est terminé par deux vocabulaires, l'un zend-pehlvi-françois, l'autre pehlvi-persan-françois, qui peuvent donner une idée des langues dans lesquelles les livres sacrés des Parses sont écrits. Le plan de ce premier volume est de rapprocher toujours les Grecs & les Latins des livres *zends* ou *pehlvis;* de manière que de l'assemblage de ces différentes parties, il résulte un tout, qui prouve également, & que le système des livres *zends* est celui de Zoroastre, & que, si la distribution actuelle des livres qui offrent ce système ne vient pas de ce Législateur, les morceaux dont ils sont composés doivent au moins lui être attribués.

Le deuxième volume présente la traduction des ouvrages *zends* que possèdent les Parses; ce sont leurs livres liturgiques, dont voici les noms: le *Vendidad*, l'*Izeschné*, le *Visspered*, les *Ieschts*, les

les *Néaefchs*, les *Afergans* & le *Si-rouzé*. Les Parfes croient que le *Vendidad* eft un *nosk* entier (le vingtième); cet ouvrage offre le fond de la loi, en préfentant le combat continuel d'Ahriman contre Ormuzd & fes créatures, les moyens de réfifter à fes attaques, & la deftruction future de fon empire, fruits de la miffion de Zoroaftre.

Les autres morceaux *zends*, que les Parfes regardent comme de fimples portions de *noskf*, entrent naturellement dans un corps de liturgie; ces ouvrages renferment des prières adreffées à l'Etre fuprême, à fes anges, aux ames des faints, l'éloge des Chefs du monde, de la Nature entière, des préceptes de morale, l'expofition de plufieurs cérémonies, & quelques faits relatifs à la création de l'Univers & à l'hiftoire des anciens rois de Perfe.

Voilà les livres que j'ai apportés des Indes; ils font exactement les mêmes que les manufcrits *zends* qui font actuellement à Oxford; mais pour que le nom de Zoroaftre n'en impofe pas fur la nature de ces ouvrages, je crois devoir avertir qu'ils font auffi ennuyeux que le *Sad-der*, & que les vérités qu'ils renferment, femblent, au premier coup d'œil, jetées au hafard dans un amas de pratiques bizarres, auxquelles il eft difficile de reconnoître le premier Sage de la Perfe : cependant une lecture attentive & réfléchie fera aifément connoître aux perfonnes inftruites & défintéreffées que ces livres font auffi anciens que Zoroaftre; qu'ils préfentent le vrai fyftème des Mages & le développement de celui des Chaldéens; que les Gnoftiques & les premiers Sectaires, tels que Valentin, Bafilide & Manès, y ont puifé le fond de leurs dogmes, & que Mahomet lui-même paroît avoir eu connoiffance de ce qu'ils renferment *.

(2) De Commentaires.] Le grand *Ravaet*, comme on l'a vu ci-devant, donne le nom de *pa-zend* aux caractères *pehlvis*; *Page 394.* de-là on pourroit conclure que le *pa-zend* n'eft autre chofe que la traduction *pehlvie* des livres *zends*, qui eft quelquefois accompagnée de commentaires, & alors on auroit raifon de l'appeler *le foutien du zend*: ce feroit le nom d'un ouvrage écrit il eft vrai *Ibid. ubi sup. p. 3[illegible]* en *pehlvi*, mais qui aideroit à entendre le *zend*.

Quoique cette explication lève bien des difficultés, plufieurs raifons m'empêchent de l'adopter.

1.° Je ne l'ai trouvée dans aucun livre des Parfes, & jamais ils n'ont appelé *pa-zends* les commentaires *pehlvis*; ils nomment ces

* Cette note a été ajoutée depuis la lecture de ce Mémoire.

derniers ouvrages les livres *pehlvis*, & les distinguent des traités faits par leurs Docteurs[a]. 2.° On a vu ci-devant[b] les Parses donner un caractère divin au *zend* & au *pa-zend*; du moins ils croient que ces langues viennent l'une & l'autre de Zoroastre instruit par Ormusd; mais ils n'osent assurer la même chose des commentaires *pehlvis*. 3.° Lorsque le dictionnaire *Djehanguiri* explique des mots *pa-zends*, il les nomme *pa-zends*, & les distingue des expressions *pehlvies*; distinction qui devient inutile, si le *pa-zend* est un livre écrit en *pehlvi*.

[a] Ci-d. p. 397.
[b] Ibid.

(3) *Vadjest*, parole, s'est formé du zend *vetcheste*; *zend*, vivant, de *azieanté*; *marg*, mort, de *meherko*; *asroune*, prêtre, de *etherone*; *arteschtar*, soldat, de *retheschtae*; *vastriosch*, laboureur, de *vastriae*.

Ci-d. p. 355.

(4) *Frappe davantage.]* Ne pouvant sans confusion, & sans augmenter les répétitions, charger la seconde planche, de l'alphabet *pehlvi*, qui est au commencement du vocabulaire *pehlvi-persan*, j'ai cru qu'il suffisoit de présenter ici la valeur & l'ordre des lettres dont il est composé; les voici : *a*, *b*, *t*, *dj*, *tch*, *h*, *kh*, *kh*, *d*, *d*, *r*, *z*, *s*, *s*, *sch*, *p*, *ph* ou *f*, *ghain*, *k*, *gaf*, *l*, *m*, *n*, *o* (ou) *v*, *h*, *y*.

Liste des ouv. &c. n. 111, 7.

(5) *Selon le sens.]* Dans les *Nerengs*, ou prières *parsies* écrites en caractères *zends*, *az*, *de*, *de la part*, est exprimé par *ej*, composé de l'*e* & de l'*j zend*; mais l'étymologie à laquelle je crois qu'on doit avoir égard dans *tazed*, formé de *taphtan*, m'empêche de faire venir de cet *j* le caractère *1*. Il me semble, de plus, que les caractères *j* & *v zends* sont formés du *p*. Au reste, ces changemens de lettres & de prononciation ne surprendront pas ceux qui sont au fait des langues orientales; on connoît assez Gustasp, prince de la dynastie des Kéanides : dans les livres *zends*, il est toujours appelé *Veschtasp*. Les langues de l'Europe pourroient aussi fournir des exemples de ces altérations, & dans la forme & dans le son des lettres.

Pl. 2.e n.o 1, col. zende, n.os 28 & 24.
Pl. 1. n.o 7.
Pl. 2. n. 1, col. zende, n.os 24, 18, 23.

(6) *Abréviation du kh zend.]* Comme dans l'arabe & dans d'autres langues de l'Orient, l'*alif* n'est quelquefois qu'une simple aspiration, on pourroit croire que l'*h pehlvie*, qui a la même forme que l'*a*, ne doit pas être distinguée de cette lettre; mais en suivant la comparaison, on verra que ces deux caractères, dans le *pehlvi*, sont absolument différens; l'*h pehlvie*, marquée d'un point, donne un *kh* comme dans l'arabe, ce qui n'a jamais eu lieu à l'égard de l'*alif*.

(7) *D'être expliquées.]* Les élémens qui composent les chiffres

pehlvis sont donc, pour les unités, la ligne perpendiculaire; pour les dixaines, le *d;* pour les vingtaines, le même *d,* mis devant une autre lettre, & l'*r;* pour les centaines, l'*r* liée avec la lettre *z*, qui la suit dans l'alphabet; pour les mille, la même *r* liée à la lettre *ghain,* qui est censée suivre *z*.

Plusieurs Destours de l'Inde prononcent *rag* les caractères qui expriment *trente,* comme si la lettre qui est unie à l'*r* étoit un *gaf;* mais la combinaison des chiffres m'engage à croire qu'il faut lire *rad* au lieu de *rag.* La différence du *gaf* au *d* est dans les points, & en *pehlvi* ils s'écrivent rarement. De plus, il est certain que le *d* vaut dix, & que le chiffre cinquante, composé de quarante & de dix, comme celui de trente l'est de vingt & de dix, est terminé par *d.*

Une autre manière de combiner les chiffres, & qui rentreroit en partie dans la précédente, seroit de faire quarante de *sin,* & cinquante de *sin* plus *d.* Je ne puis détailler ici les raisons qui m'empêchent d'admettre cette combinaison, moins régulière que la première; mais quand on la préféreroit à celle que je présente, il en résulteroit toujours que de cinquante à cent les nombres procèdent par vingtaines: & si les deux *sin* & le *schin* forment des chiffres, la preuve de l'ordre des lettres, tirée de celui des chiffres, sera plus forte, étant confirmée par sept lettres de suite.

(8) ZEND. PEHLVI.

Ozoued..........	il est grand.........	*ozfed.*
Verefian..........	ils font.............	*varzand.*
Bereschte..........	dessus..............	*balest.*
Lantere..........	dedans.............	*andere.*
Hentchaste........	arriver.............	*hamdjaschne.*
Nemanehe.........	lieu...............	*man.*

(9) *Du Kostkan]* On lit dans Hyde, que le *pharhang Djehanguiri* parle de deux autres dialectes du *pehlvi*, le *Bahari* & le *Ramandi ;* voici les paroles de ce dictionnaire: *Bahar dou maani darad awel zarph o avand-ra namand doïoum roschne gouiendegui baschad ke an-ra* pehlvi *o* ramandii *niz khanand,* c'est-à-dire *le mot Bahar a deux sens ; il désigne d'abord un vase ; 2.° c'est une espèce de langage qu'on appelle encore* pehlvi *&* ramandi; ainsi les trois mots *bahar, pehlvi & ramandi,* sont trois noms de la même langue, & non pas trois dialectes. Hist. R. v. P. p. 430.

(10) *Comme nom de lieu.]* A la fin du premier Fargard du

Vendidad, Ormusd ajoute, au sujet des seize villes qu'il a créées, *heante eniaosche esaosche schouethraosche sriaosche guofraosche berekhdaosche freschaosche bamiaosche,* ce qui est rendu en *pehlvi* par *houmenad zak djinak roustahan nadvakeh zophran bahar bamih tchaguin pares avijeh damik,* c'est-à-dire *ces lieux & ces villes étoient purs,* (coupées) *par des vallées très-fertiles; ces terres étoient* (pour ainsi dire) *transparentes.*

Les expressions *pehlvies* qui répondent au *zend freschaosche* sont *tchaguin pares avijeh,* c'est-à-dire *pur & transparent (comme le verre):* maintenant *parsa,* dévot, pur, saint, a le même sens si c'est du *zend freschaosche* que vient le mot *pares,* vraisemblablement ce nom aura été donné au *Pharsistan* à cause de la pureté de son air, opposée aux brouillards des montagnes de la Médie.

(11) Du mot pars. *]* Les auteurs Anglois de l'histoire universelle prétendent que sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, & même auparavant, les caractères des Perses étoient ceux des Assyriens; ils s'appuient du témoignage d'Hérodote, & vraisemblablement ils ont en vue l'endroit où cet Historien rapporte que Darius ayant fait élever sur le Bosphore deux massifs de pierre blanche, ordonna qu'on écrivit sur l'un en lettres grecques, & sur l'autre en lettres assyriennes, quelles étoient les Nations qui l'avoient accompagné dans son expédition.

Addit. to the univ. hist. p. 197, 198.

L. IV, p. 287.

Mais d'abord il faudroit montrer quelles étoient les anciennes lettres des Assyriens, & ne pas avancer, sans le prouver, que c'étoient les caractères *mendæens:* de plus, ce que dit Hérodote ne peut s'appliquer à l'ancien *parsi;* ici cette langue est considérée comme originairement propre au Pharsistan, & l'empire Perse comprenant alors bien des peuples différens, quelques-unes de ces Nations, & sur-tout celles qui étoient voisines de l'Assyrie pouvoient employer les caractères assyriens, sans qu'on ait droit d'en conclure qu'ils fussent alors les lettres propres des Perses.

Id. l. IV, p. 268.

Consultons les seuls monumens connus de cette partie de l'Asie, les dariques & les inscriptions de Persépolis.

Les premières ne présentent pas de lettres, & il faut dire que les secondes ne sont pas en persan, ou convenir que les Perses avoient des lettres différentes de celles des Assyriens; car les caractères des inscriptions de Persépolis ressemblent encore moins que ceux du *zend* aux lettres syriaques ou mendæennes.

Mais S.t Épiphane lève les doutes qui pourroient rester sur

cette matière, en disant que les Perses se servoient des caractères syriaques, quoiqu'ils eussent les leurs propres *. Ils n'employoient vraisemblablement les premiers que dans certaines circonstances, & je conjecture ce qui aura engagé Darius à s'en servir.

Ce Prince vouloit transmettre à la postérité la mémoire & le faste de son expédition, & sur-tout frapper les peuples du Bosphore & les Scythes, voisins de ces contrées, par le nombre prodigieux de ses troupes, & des peuples auxquels il commandoit; il choisit pour cela les lettres les plus répandues, & principalement celles qui avoient cours dans le pays, les grecques & les assyriennes: les grecques, qui étoient usitées dans la Grèce & l'Asie mineure, les assyriennes qui de la Colchide dominoient jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate.

(12) Khorad, il mange, vient du *zend kherete;* en *pehlvi* c'est *vaschtemounad; borad,* il porte, vient du *zend berene* (en *pehlvi dadrounad); pass,* après, de *pestchete* (en *pehlvi hao); ab,* eau, de *apo* (en *pehlvi mia); na,* non, de *noued* (en *pehlvi la); khod,* son, sa, de *kha* (en *pehlvi napaschman); man,* moi, de *me* (en *pehlvi re); tou,* toi, de *toùm* (en *pehlvi rag); osch,* lui, de *eoscho* (en *pehlvi no.)*

(13) Du Roi.] A la fin de la notice des ouvrages attribués à Zoroastre, j'ai rendu *iartaman* par *afferent a, exerxan* par *rege nobis;* en traduisant de cette manière, *iartaman* & *exerxan* renferment deux mots *pehlvis, man, a,* & *an, nobis:* depuis, quelques réflexions m'ont déterminé pour la traduction suivante, qui présente le même sens. *Journ. des Sçav. Juill. 1762.*

Iarta man	*exerxan*	*apissonasatra.*
Iarad man	*az kheschethran*	*afzounat-ra.*
Afferent nobis	*a rege*	*opes.*

Excepté *kheschethran,* nom de dignité, tout est *parsi,* ce qui est plus naturel que de mêler dans une seule phrase trois langues différentes; de plus les mots *iarta* & *man, afferent nobis, e* & *xerxan, a rege,* sont plus propres à réunir dans la prononciation que *afferent* & *a, rege* & *nobis.*

(14) Soleil.] J'ai cru devoir traduire *soli, soleil,* & non

* Χρῶνται γὰρ οἱ πλεῖστοι τῶν Περσῶν μετὰ Περσικὰ στοιχεῖα, καὶ τῷ Σύρῳ γράμματι. Epiph. Hæres. 76, p. 629.

pas *seul*, fondé sur une inscription du IVe siècle, rapportée par Capaccius, dans laquelle le même mot est au génitif.

Hist. Neapolit. l. I, c. 4, p. 196.

...DEI SOLIS INVICTI
MITHRÆ HIEROPHANTA...

(15) Meher en parsi.] M. Hyde, faute d'avoir su l'ancien persan, prétend que *Mithra* est une mauvaise prononciation de *meher*, & confond ce dernier ange avec le Soleil : quant à *Meherdate*, fils de *Phraorte*, dont parle le docteur Anglois d'après Tacite, son nom sert à prouver que vers le milieu de la dynastie des Aschkanides le *parsi* s'employoit déjà dans les noms propres. *Meherdate* est la traduction *parsie* du *zend Mithridate*, & signifie *donné de Mithra*.

Hist. R. v. P. p. 105.
Annal. l. XII.
Ci-d. p. 365.

(16) Dompte cet animal.] Les dogmes de Zoroastre s'étant promptement répandus en Arménie, celui de l'origine du genre humain & du reste de la Nature sortie du premier taureau, aura vraisemblablement inspiré aux peuples de cette contrée un respect particulier pour cet animal; c'est peut-être pour cela que l'on voit chez les anciens l'Arménie figurée par le bœuf.

Oisel. Tab. 19, n.° 2.

Il paroît, par les livres des Parses, que le culte du bœuf, chez les Indiens, remonte au-delà de Zoroastre; il pouvoit être une suite de la même tradition conservée en Perse & dans l'Inde.

Bulinger. lib. de Mag. c. 4.

(17) De Mithra.] Le recueil des *Opuscoli scientifici*, & celui de M. Muratori, font mention d'une inscription trouvée auprès de Tivoli, dans laquelle paroît le mot *nama*; la voici:

Vol. XIX, p. 39.
Thesaur. inscript. vol. I, p. 138.

SOLI. INVICTO. MITHRÆ
SICUT. IPSE. SE. INVISU
JUSSIT REFICI
VICTORINUS. CÆS. N
VERNA. DISPENSATOR
NUMINI. PRÆSENTI. SUIS. IN
PENDIS. REFICIENDUM
CURAVIT. DEDICAVITQUE
NAMA CUNCTIS.

Ici le mot *nama* ne peut signifier, comme le remarque M.

Fréret, ni le *fluentum* de Reinesius *(lib. III, var. lect. p. 603)* & de M. Maffey, ni le *fidelis* de M. Fourmont, & s'accorde fort bien avec l'explication que j'ai donnée de *nama sebesio;* c'est un monument de prières & de louanges dédié à *Mithra.*

Mém. de Littér. t. XVI, p. 260.

On pourroit encore prendre *nama* (venant de *nam*, nom) dans le sens de livre ou monument explicatoire, comme il est employé par les Persans; *Schah-namah*, c'est-à-dire livre contenant l'histoire, l'éloge des Rois: alors *nama sebesio* signifiera *monument* ou *inscription qui annonce & désigne la verdure*, ou *monument consacré à la verdure.* Le sens au fond est le même; mais la construction me détermine pour l'explication que j'ai donnée: de plus *namah* est terminé par une *h*, & j'ai déjà observé que les étrangers rendoient cette lettre par le *g* ou le *kh*, *avesta abestogo, mehr, mexer*, l'inscription écrite en lettres romaines devroit donc alors porter *namag sebesio*, au lieu de *nama sebesio.*

Ci-d. p. 365.

(18) Chef.] Le mot *aspebedes*, qui signifie commandant de la cavalerie, est rendu dans Théophanes par *aspetius*, qui conserve le mot *asp*, cheval, & présente par conséquent le même sens: mais ces deux mots sont-ils des noms propres ou des noms de charge? Josué Stylite décide la question: parlant de la même personne que Procope & Theophanes, il appelle *Bave astabide* des Perses, c'est-à-dire *commandant des troupes;* il est visible que les copistes ont substitué *astabide* à *aspebede.* Or *astabide* est un nom de charge; il faut donc en dire autant d'*aspebede* & d'*aspetius.*

Assem. Biblioт. Oriental. tom. I, p. 277.

(19) Longuemain.] Malgré les fables que l'on reproche avec assez de raison à Ctésias (& ce reproche, comme le remarque fort bien Henri Étienne, regarde particulièrement son histoire des Indes); il faut convenir que, s'il n'a pas lû les archives des Perses, du moins de tous les anciens historiens c'est celui qui a le mieux conservé aux noms parses la forme qui leur est propre.

In disquisitione de Ctesia.

Roxan, *Sphendadates*, *Rodogune* & *Damaspia* sont tout-à-fait dans l'analogie de la langue.

Sphendadates est un vrai nom de Mage: il signifie *donné excellent* ou *donné par l'excellent.* Au nombre des ancêtres de Zoroastre, on trouve un *Espenteman*, dont le nom présente le même sens; & dans les livres *zends* ce Législateur est toujours appelé *Sapetme Zerethoschtre.*

Roxan ne diffère pas de *roschan*, lumière, ni *Rodogune* de

roud gounch, c'est-à-dire semblable à un fleuve (qui roule ses eaux avec majesté); ces deux noms sont connus, & conviennent bien à des Princesses.

Damaspia, femme d'Artaxerxès Longuemain, étoit sans doute, comme son nom le désigne, fille ou petite-fille de *Djamasp*, premier Ministre du roi Gustasp, aïeul d'Ardeschir: ce rapport, joint à plusieurs raisons que je développerai lorsque j'examinerai l'histoire des Perses écrite par les Orientaux, m'engage à adopter l'opinion commune, qui fait un même Prince d'Artaxerxès Longuemain & d'*Ardeschir deraz-dast.*

(20) A ses soldats.] On ne doit pas être surpris de voir un Prince persan parler turc dans le Ve siècle; ce peuple devoit alors être connu en perse. « Le nom de *Turcs*, dit M. Fréret, » se trouve dans la géographie Arménienne de Moyse de Chorène, » composée dans le VIe siècle *, & les écrivains Grecs de ce temps » commencent à l'employer lorsqu'ils parlent de la Perse. Les histoires » chinoises font aussi mention de ces Turcs, qu'ils appellent *Toukue*, & ils commencent d'en parler vers l'an 545. »

Mém. de Litt. t. XVI, p. 248. Geogr. p. 365.

(21) Près de Babylone.] Je crois pouvoir appuyer du témoignage de Strabon ce que je dis de la saison que les rois de Perse passoient à Séleucie, parce que ce géographe est formel à ce sujet dans deux endroits; voici le premier.

Géogr. lib. XI, p. 522.

La Médie est divisée en deux parties; l'une s'appelle la grande Médie, dont la capitale est Ekbatane..... Les Parthes y ont établi le siége de leur empire, & leurs Rois y passent l'été; car la Médie est froide: leur séjour pendant l'hiver est Séleucie, qui est située sur le Tigre, près de Babylone. La deuxième partie de la Médie est l'Atropatie.

Ibid. p. 524.

Dans le second passage, Strabon nous apprend que les rois de Perse, *après avoir passé l'été à Ekbatane, descendoient dans la Babylonie.*

Mais comment concilier cet auteur avec lui-même! un peu plus haut il dit que les rois Perses, les rois Macedoniens, qui avoient détruit l'empire des premiers, & s'étoient emparé de la Syrie, & même que de son temps les rois Parthes passoient l'hiver à Ekbatane. La contradiction est manifeste, comme l'a très-bien observé M. de Tourreil, qui rejette l'altération sur les copistes.

Note sur le [illegible] de Dem[illegible].

* Je crois que c'est une faute d'impression; plus bas *(p. 625.)* M. Freret rapporte au Ve siècle l'*histoire Armenienne* de Moyse de Chorène. *Voyez la préface de la traduction de cet Historien, p. 20, 21.*

Comptant

Comptant que les manuſcrits offriroient des variantes qui pourroient éclaircir le texte de Strabon, j'ai propoſé mes doutes à M. de Brequigny, dont les travaux ſur ce Géographe, ſont auſſi connus que la manière obligeante avec laquelle il fait part de ſes lumières. Je penſe qu'on verra avec plaiſir la réponſe qu'il m'a faite.

« J'ai remarqué comme vous, Monſieur, dans mes notes ſur Strabon, la contradiction que l'on trouve dans ce qu'il dit de la ſaiſon que les rois de Perſe paſſoient à Ekbatane.

J'ai averti en même temps que ni les manuſcrits que je connois ne fourniſſent de variantes ſur cet endroit, ni les Traducteurs ou les Commentateurs ne paroiſſent avoir été arrêtés par la contradiction manifeſte qui s'y rencontre.

En effet, non-ſeulement l'ancienne verſion, même après la révision d'Hippérus; mais celle de Xylander, & la verſion italienne de Buonaccioli (qui eſt fort eſtimée, quoiqu'à dire vrai je n'en faſſe pas grand cas), traduiſent toutes conformément au texte: *Que les Rois de Perſe, &c. paſſoient l'hiver à Ekbatane;* puis quelques lignes plus bas, *que ces Princes, après avoir paſſé l'été à Ekbatane, deſcendoient dans la Babylonie.*

Il eſt aſſurément bien ſingulier que perſonne juſqu'ici n'ait propoſé de moyens pour concilier ces paſſages: pour moi je ſuis perſuadé qu'il y a faute dans le texte; mais je n'ai aucune autorité qui m'indique la vraie leçon: cependant en recourant aux conjectures, puiſque l'on s'y trouve réduit, pour décider ſi c'étoit la ſaiſon de l'hiver ou celle de l'été que les rois de Perſe paſſoient à Ekbatane, je penſe que c'étoit l'été.

1.° Parce qu'il n'y a pas d'apparence que ces Princes quittaſſent Ekbatane pour venir paſſer le temps des chaleurs dans un pays plus méridional, tel qu'étoit la Babylonie.

2.° Parce que l'épitome de Strabon confirme le paſſage où ce Géographe dit que les rois de Perſe, après avoir paſſé l'été à Ekbatane, deſcendoient dans la Babylonie, au lieu que l'épitome ne fait pas mention de l'autre paſſage, où le texte de Strabon dit que ces Princes paſſoient l'hiver à Ekbatane; ainſi dans la néceſſité de ſuppoſer qu'il y a faute dans l'un de ces deux paſſages, il eſt plus naturel de croire que ce n'eſt pas dans le premier, qui ſe trouve confirmé par l'abréviateur de Strabon, & que c'eſt au contraire dans le ſecond, puiſque la poſition même des lieux ſemble ſuffire pour y reconnoître cette faute.

Je ſuis donc fort porté à croire que la correction indiſpenſable pour corriger les paſſages, doit tomber ſur le mot χειμάδιον,

» *(hybernaculum, hybernum domicilium)*, & qu'il faut entendre au » contraire *æſtivum domicilium*, ſoit qu'on liſe ſeulement θέρεον ou » θέρετρον, ou quelqu'autre mot ſemblable, au lieu de χειμάδιον, » ſoit qu'on ſuppoſe quelqu'autre changement plus conſidérable; » car je n'oſe prononcer là-deſſus, & je me réduis à dire :

» Que je crois certain que le texte eſt altéré dans l'un des » deux paſſages dont il s'agit; que je crois très-probable que » c'eſt le premier de ces paſſages qu'il faut corriger, en le rendant » conforme au ſecond, quant au ſens : qu'enfin, quant à la reſti- » tution des termes mêmes de ce paſſage, j'avoue que je n'ai juſqu'ici rien imaginé qui m'ait pleinement ſatisfait. »

FAUTES À CORRIGER

Dans les deux Mémoires précédens.

PAGE *349, ligne 29, Keaniens; liſez*, Kéanides.

Ibid. lig. 30, Berhan-kateh; liſez, *Berhan katee,* & de même *pages 350 & 382.*

Page 352, ligne 33, dans aucun autre ouvrage excepté; *liſez,* que dans cet ouvrage &.

Page 367, ligne 9, que la province où cette branche de l'Araxe prend ſa ſource eſt appelée *Phaſiane; liſez,* que les mêmes hiſtoriens nomment *Phaſiane* la province où cette branche de l'Araxe prend ſa ſource.

Page 390, note (27), dans le Guilan; *liſez,* dans le Tafreſtan, du côté du Guilan.



SUITE DU
TRAITÉ HISTORIQUE
DE
LA RELIGION DES PERSES,

Par M. l'Abbé FOUCHER.

SECONDE ÉPOQUE.

HUITIÈME MÉMOIRE,

Système de Manès.

LES anciens Gnostiques n'ayant qu'un rapport indirect avec la Perse, je me suis contenté, dans le dernier Mémoire, d'analyser leurs idées, & de montrer que leurs opinions n'étoient qu'un platonisme christianisé, comme le platonisme n'étoit lui-même que le magisme adouci.

Quoique Manès soit plus célèbre que tous ceux qui l'ont précédé dans la même carrière, je le laisserois confondu dans la foule des autres Gnostiques, s'il n'eut été qu'un hérésiarque: comme tel, il appartient à l'histoire de l'Église; mais il étoit Perse & Mage d'origine: c'est dans la Perse qu'il a vécu, qu'il a formé son système, qu'il l'a débité. Il fit plus; il entreprit de réformer le Magisme aussi-bien que le Christianisme, & c'est à ce titre qu'il doit tenir une place distinguée dans l'histoire religieuse de son pays.

Il est incontestable que Manès puisa chez ses compatriotes le dogme impie du double principe. Les anciens & les modernes, les écrivains ecclésiastiques & les auteurs prophanes l'assurent également: pourquoi donc fut-il anathématisé, persécuté par les Mages? c'est qu'il voulut être leur maître, & non leur disciple; c'est qu'en adoptant le fond de leurs dogmes, il y fit des changemens, soit en bien, soit en mal, sur des points très-importans. Tâchons de développer les idées de ce

novateur. On ne l'a guère considéré jusqu'à présent que comme le plus détestable de tous les hérétiques; c'est comme réformateur de la religion des Perses que je vais l'envisager aujourd'hui.

En présentant Manès sous ce point de vue, je ne serai point obligé d'entrer dans l'examen critique de toutes ses opinions; je ne veux que tracer un tableau historique de ses pensées, pénétrer dans ses vues & le suivre dans ses projets.

Pour exécuter mon plan, je ne puis me dispenser de toucher quelque chose de sa vie, & ce seroit encore un objet d'une ample & vaste recherche, si je voulois m'y livrer. Le narré des écrivains, soit Arabes, soit Persans, ne s'accorde pas toujours avec les traditions que nos auteurs ecclésiastiques ont recueillies: à qui faut-il donner la préférence? Je ne prétends pas décider la question; mais, puisqu'il faut opter, on ne trouvera pas mauvais que je me conforme au récit des Orientaux, plus à portée que les autres historiens de savoir exactement les aventures d'un homme fameux dans leur pays, & dont l'époque ne se perd pas dans l'obscurité des temps: j'ai remarqué déjà que, fort ignorans dans les antiquités, ils sont d'ordinaire mieux instruits que les Grecs sur la dynastie des rois Sassanides, au commencement de laquelle Manès parut dans le monde; d'ailleurs l'histoire qu'ils nous en ont laissée paroît plus simple, plus liée, moins pleine de merveilleux, & par conséquent plus vraisemblable. Plusieurs de ces écrivains sont Mahométans, il est vrai; mais les Mahométans ne sont pas suspects de favoriser les Manichéens; ils ne les placent qu'immédiatement au-dessus des idolâtres, & les excluent également de la tolérance accordée par leur loi aux Juifs & aux Chrétiens. Ces raisons, quoique générales, suffisent pour justifier mon choix; c'est d'un réformateur Perse que je vais parler, & j'en dois croire les Persans, lorsque je n'ai point de raisons de suspecter leur témoignage.

Manès, plus connu des Latins sous le nom de *Manichée*, & des Orientaux sous celui de *Mani*, naquit en Chaldée, ou plutôt dans la Babylonie, l'an 551 de l'ère des Grecs, lequel,

Ephrem. Hymn. XIV.

ſelon M. Aſſemani, répond à l'an 239 ou 240 de l'ère Chrétienne. Ardshir-babecan ou Artaxare, premier roi de la dynaſtie des Saſſanides, étoit encore ſur le trône.

Chron. d'Édeſſ. dans la Biblioth. orientale de M. Aſſeman, t. I, p. 393.

Son nom, ſur lequel les anciens & les modernes ont haſardé des étymologies aſſez froides, eſt un nom oriental, dans lequel il ne faut point chercher de myſtère. Les Orientaux prononçoient *Manem* ou *Manahem*, & les Grecs, ſelon le génie de leur langue, mettoient un *s* au lieu de l'*m* final. Des Princes & des perſonnes de diſtinction ont porté le nom de Manès; mais il étoit ſi commun dans l'Orient, que les Grecs le donnoient ſouvent à leurs eſclaves perſes. Zénon, malade, diſoit à ſon Médecin, qui lui conſeilloit de manger un pigeon, *traitez-moi comme vous traiteriez Manès,* c'eſt-à-dire comme vous traiteriez mon eſclave.

Pluſieurs de nos auteurs eccléſiaſtiques prétendent que Manès paſſa dans la ſervitude les premières années de ſa vie. L'uſage dont je viens de parler eſt ſans doute le fondement de cette fable. Les Orientaux n'en font aucune mention. Shariſtani aſſure au contraire que l'héréſiarque étoit Mage d'origine: *Origine Magum fuiſſe perhibet*, dit Pocock: fut-il Mage lui-même, ou bien avoit-il pour parens des Mages convertis à la foi? c'eſt ce que l'on ne dit point; mais il eſt certain qu'il fut inſtruit dans toutes les ſciences que les Mages cultivoient avec ſoin, & qu'il y fit de grands progrès. L'auteur des actes d'Archelaüs, qui d'ailleurs ne le traite pas bien, reconnoît qu'il étoit le premier homme de ſon temps dans les ſciences des Perſes & des Chaldéens *(a)*, & Shariſtani, quoique Mahométan, lui donne, auſſi-bien qu'à Zoroaſtre, le titre de *Hakim*, c'eſt-à-dire de Sage & de Philoſophe.

Specim. hiſt. Arab. p. 149.

Apud Hyd. p. 280.

Manès poſſédoit parfaitement la muſique, & fut, dit-on, l'inventeur de l'inſtrument nommé *chœlis;* il étudia la médecine, ſcience très-eſtimée des Perſes, & dans la ſuite il l'exerça. Habile dans les mathématiques & dans l'aſtronomie, *il avoit la main ſi juſte*, dit M. d'Herbelot, *qu'il tiroit des*

Ben-ſounah, apud Hyd. pag. 283.

Bibl. Orient. au mot Mani.

(a) *Eruditus ſecundum omnem doctrinam quæ in illis locis eſt, ac penè dixerim, ſuper omnem hominem.*

lignes & décrivoit des cercles ſans règle & ſans compas ; il pouvoit même, diſent les Orientaux, avec leur exagération ordinaire, tirer une ligne de vingt aunes de long, ſans le ſecours d'aucune règle, mais ſi droite & ſi juſte, qu'il étoit impoſſible d'y remarquer la moindre inflexion. M. d'Herbelot ajoute qu'*il fit un globe avec ſes cercles & ſes diviſions*, & que les Perſans avoient conſervé une mappemonde de ſa façon, nommée *ſourat-robou-meskoun*, c'eſt-à-dire *diſpoſition des quatre quartiers de la terre habitable.* L'auteur du *leb-tarick* dit même qu'*il tailla ſur une haute montagne un globe terreſtre, où l'on reconnoiſſoit la ſituation de toutes les provinces, des mers, des fleuves, des montagnes & des villes.*

Apud Hyd. p. 282.

Au mot Giagrafiah, *p. 391.*

Ap. Renaudot, Hist. Patriarch. Alex. p. 43.

Selon le témoignage de Coſmas, ſurnommé *indicopleuſtes,* les Manichéens croyoient que le Ciel étoit ſphérique, & par conſéquent que la Terre en étoit environnée de toutes parts; Μανιχαῖοι παραπλήσιον τοῖς Ἕλλησι φρονοῦντες, τόν τε οὐρανὸν σφαιροειδῆ νομίζοντες : auſſi admettoient-ils les antipodes, contre l'opinion qui régnoit alors, & c'eſt un reproche que Tyrbon fait à Manès dans les actes d'Archelaüs, en rendant compte des erreurs de ſon maître *(b);* mais cela même

Topogr. Christ. l. VI, p. 271.

(b) Et omnes homines qui ſunt deorſum, radices habent ſurſum colligatas, dit Tyrbon *(in Act. Archel. p. 14).* Le ſentiment que S.[t] Épiphane attribue a Manès revient au même : Καὶ οἱ ἄνθρωποι πάντες ῥίζας ἔχουσι κάτω, συνδεθείσας τῆς ἄνω *(Hæreſ. LXVI).* Si Manès faiſoit tant que de croire les Antipodes, il n'avoit garde de ſuppoſer que les hommes d'en-bas tinſſent à la terre par des racines; ceux qui le font parler ainſi, lui prêtent leurs préventions; ils ne pouvoient ſe figurer que des hommes puſſent marcher librement ſur la terre à l'oppoſite de nos pieds, & par conſéquent s'imaginoient que, pour ne pas tomber dans l'air, ces hommes devoient être retenus par des racines ou par des crochets.

Au reſte, la réalité des Antipodes eſt une ſuite naturelle de la rondeur du Ciel; car ſi le Ciel environne la Terre de toutes parts, la Terre eſt ronde; il n'y a plus ni haut ni bas dans l'Univers, & les hommes peuvent ſe tenir également ſur tous les points de la ſurface de notre globe. C'eſt ce que Lactance a très-bien aperçu; il ne rejette la rondeur du Ciel que parce qu'elle conduit néceſſairement à reconnoître des Antipodes : *Hanc igitur,* dit-il *(Inſtit. l. III, c. 24). Cœli rotunditatem illud ſequebatur, ut Terra in medio ſinu ejus eſſet concluſa. Quod ſi ita eſſet, etiam ipſam Terram globo ſimilem. Neque enim fieri poſſet, ut non eſſet rotundum, quod rotundo concluſum teneretur. Si autem rotunda etiam Terra eſſet, neceſſe eſſet*

prouveroit que ſa réputation, en fait d'Aſtronomie & de Géographie, étoit bien méritée: il n'eſt pas douteux qu'il n'y joignît les vaines ſpéculations de l'Aſtrologie judiciaire, ſi renommée parmi les Chaldéens.

Manès excelloit encore dans la Peinture. Son habileté en ce genre étoit tellement reconnue, que les Perſans, pour le diſtinguer des autres *Mani*, l'appellent toujours *Mani le peintre*.

Voyez Hyde, page 281; & d'Herbelot, au mot Mani.

Une telle éducation prouve, ce me ſemble, que Manès étoit né dans la religion des Mages, & qu'il n'embraſſa le Chriſtianiſme que dans un âge mûr; car ce n'étoit que dans les écoles des Mages & dans les livres de Zoroaſtre que les Perſes étudioient toutes ces ſciences: or, eſt-il naturel que des parens chrétiens euſſent confié un enfant d'une ſi grande eſpérance à des maîtres qui ne pouvoient manquer de le pervertir? Quoi qu'il en ſoit, il étudia dans la ſuite les ſaintes écritures, & donna tant de marques de piété, qu'il fut élevé au ſacerdoce dans Ehvaz ou Ahvaz, capitale de la Huzitide. Son zèle alors ne put ſe contenir dans les bornes de ſon miniſtère; il ſe crut chargé de la converſion des infidèles, & diſputoit tous les jours avec les Mages & les Juifs. *Sacerdos factus eſt ehvazi*, dit Abulpharage, *& interpretatus eſt libros* (ſacros ſcilicet) *& cum Judæis, Magis & Ethnicis diſputavit: deinde à fide deſciſcens ſe ipſum meſſiam nominavit.*

Abulph. dans la verſion de Pocock. Dynaſt. p. 82.

On applaudiſſoit d'abord à ces travaux apoſtoliques en apparence; mais on s'aperçut inſenſiblement que Manès donnoit dans l'excès en conférant avec les Juifs, & dans le relâchement avec les Mages. Il fut convaincu d'enſeigner une doctrine perverſe; & n'ayant voulu ni ſe reconnoître, ni ſe rétracter, il fut dépoſé & chaſſé de l'Égliſe.

Arrêtons-nous ici pour examiner quelle fut la ſource de la ſéduction de Manès. Il eſt clair qu'en embraſſant le Chriſtianiſme, il conſerva le fond de la doctrine des Mages, & qu'il

ut in omnes mundi partes eamdem faciem gerat, id eſt, ut montes erigat, campos tendat, maria conſternat. Quod ſi eſſet, ſequebatur etiam illud extremum, ut nulla ſit pars Terræ quæ non ab hominibus cæteriſque animalibus incolatur. Sic pendulos iſtos Antipodas Cœli rotunditas adinvenit.

prétendoit l'accorder avec la profession des vérités chrétiennes; mais il seroit difficile qu'il eût entrepris d'exécuter un tel projet, si d'autres ne lui eussent déjà frayé le chemin : il est plus naturel de penser que dès le commencement de sa conversion il eut des conférences avec des Gnostiques dont la philosophie étoit très-conforme aux principes religieux reçus dans la Perse. Ces prétendus conciliateurs rendoient le Christianisme plus accessible aux Mages; & Manès, pour amener à la foi ses anciens confrères, crut devoir suivre cette méthode. Avec un peu d'attention, on voit sans peine que le manichéisme n'est qu'un gnosticisme plus étendu & plus développé.

Or Manès, sans même sortir de sa patrie, pouvoit avoir un commerce très-intime avec les Gnostiques. Si les Églises d'Occident étoient infectées de leurs erreurs, à plus forte raison celles de la haute Asie, de la Mésopotamie & de la Perse. La philosophie de Zoroastre, portée dans la Grèce, donna naissance à ces hérésies: les sectaires ne l'ignoroient pas, & même s'en faisoient honneur. *Cessez*, disoit Basilide, *de vous amuser à la vaine & curieuse recherche des diverses opinions des hommes sur la cause & l'origine du bien & du mal; examinons plutôt ce que les Barbares en ont pensé. Leurs Philosophes ont admis deux principes, d'où procèdent les biens & les maux, savoir la lumière & les ténèbres: principes éternels qui subsistent par eux-mêmes. Mais chacun d'eux existoit à part, menant la vie qui lui convenoit; l'un & l'autre étoient contens de leur partage, parce qu'on aime naturellement ce qu'on possède en propre, & que le mal même ne peut se persuader qu'il soit mal. Ces deux principes étant enfin parvenus à se connoître, les ténèbres sentirent l'excellence de la lumière, l'aimèrent avec ardeur, & firent des efforts incroyables pour se mêler avec elle.* Ne diroit-on pas que ces paroles sont extraites d'un livre de Manès, plutôt que de l'écrit d'un de ses précurseurs. Basilide étoit d'Alexandrie, mais il avoit voyagé dans la Perse.

Dans les act. d'Archélaüs, p. 101.

Voy. les actes d'Archélaüs.

Si des étrangers prenoient un tel goût au système des Mages, quel progrès ne dut-il pas faire parmi les Chrétiens qui se trouvoient à portée de converser avec eux: malheur à ceux

qui

qui ſortant de la ſimplicité de la foi, vouloient philoſopher ſur des matières ſi ſublimes. Ne connoiſſant point d'autre philoſophie, pouvoient-ils ne pas s'égarer ? Peu de génies ſont capables de ſe frayer des routes nouvelles pour arriver au vrai.

Laiſſons les conjectures; nous n'en avons pas beſoin pour découvrir le Gnoſticiſme dans le voiſinage de la Perſe. On ſait que dans le ſecond ſiècle de l'ère Chrétienne le célèbre Bardéſanes d'Édeſſe fit une profeſſion ouverte de cette héréſie; il l'avoit puiſée dans les écrits de Valentin, & plus encore dans ſes voyages de Perſe & des Indes. Il compoſa des écrits pour la ſoutenir; & pour l'inſinuer plus efficacement dans l'eſprit des ſimples, il la répandit dans les cent cinquante pſeaumes qu'il fit à l'imitation de David, & qui, ſelon S.t Éphrem, étoient d'une grande beauté. Son fils Harmonius ſuivit ſes traces; il écrivit en vers & en proſe pour établir les erreurs de ſon père. Combien de pareils hommes ne devoient-ils pas faire de proſélites dans les égliſes d'Orient ? Bardeſanes, plein d'eſprit & de ſavoir, étoit d'ailleurs recommandable par ſon livre contre le deſtin, & par d'autres ouvrages précieux à la religion; ſes erreurs n'empêchèrent point les Pères de l'Égliſe de faire ſon éloge, & S.t Jérôme témoigne que ce grand génie étoit admiré par les Philoſophes payens : *Talis Bardeſanes, cujus etiam Philoſophi admirantur ingenium.* N'en doutons point, Manès fut converti, ou, s'il étoit déjà Chrétien, fut perverti par quelque Bardéſaniſte, &, ſelon les apparences, fit ſes délices des écrits de nos deux ſavans Méſopotamiens *(c)*. *Hieronym. in Oſeam. X. t. V.*

(c) Les Écrivains eccléſiaſtiques font Manes diſciple d'un nommé Scythien, & pretendent que le premier ne fit que s'approprier les ouvrages de ſon maître; il y a du vrai dans ce trait d'hiſtoire, mais nos auteurs le brouillent étrangement, en faiſant remonter Scythien juſqu'au temps des Apôtres, & lui donnant pour ſucceſſeur un nommé *Thérébinte* ou *Baddas*, qui fut au contraire un des principaux diſciples de Manès. M. de Beauſobre prouve aſſez bien, ce me ſemble, dans ſon hiſtoire du Manichéiſme *(tome I, livre 1)* que Scythien, Chrétien gnoſtique né dans la Saracène, étoit contemporain de Manès, mais plus âgé que lui, & qu'ils avoient entre eux une intime liaiſon. On trouve en effet, parmi les extraits des lettres de Manès, que Fabricius a recueillis dans ſa Bibliothèque grecque *(tome V, p. 284)* un fragment d'une de ſes lettres à Scythien. On peut donc ſuppoſer, avec aſſez de

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui que des gens d'esprit aient entrepris sérieusement de concilier le Christianisme avec des opinions absurdes, qui sapent également la saine raison & la doctrine de nos livres saints; c'est que nous sommes élevés dans des maximes que le bon sens devroit dicter à tous les hommes, & que nous suçons, pour ainsi dire, avec le lait. Mais transportons-nous dans les siècles où l'on ne connoissoit d'autre philosophie que celle de Zoroastre ou de Platon; revêtons-nous des préjugés qu'on avoit alors, & nous sentirons combien il étoit difficile aux Philosophes d'échapper à la séduction.

Manès, conformément à la doctrine qu'il avoit apprise dans son enfance, & dans laquelle ses convertisseurs l'avoient confirmé, ne croyoit pas que la création proprement dite fût possible; par conséquent il regardoit toutes les substances dont l'Univers est composé comme des êtres éternels. « Or ces » substances, disoit-il, ne peuvent avoir la même origine; si » toutes étoient sorties de Dieu, il n'y auroit dans le monde » aucun désordre, aucun mal, aucun péché; car tout ce qui est » divin est excellent & ne peut produire que du bien.

» Cependant il est manifeste que s'il y a beaucoup de bien » dans l'Univers, il y a beaucoup de mal; il est indubitable, en » particulier, que la nature de l'homme est corrompue & pleine » de contrariétés. Il existe donc dans le monde un Principe de » mal, qui s'étant mêlé d'une façon quelconque au Principe du bien, y cause tout le ravage que nous y voyons. » Ainsi raisonnoient tous les Dualistes.

Mais quel est ce principe du mal? est-ce la matière même dont nos corps sont formés? est-ce quelque chose d'étranger à la matière? voilà sur quoi les Dualistes n'étoient pas d'accord: résumons en peu de mots leurs divers systèmes.

Système de Zoroastre.

J'ai prouvé, dans les Mémoires précédens, que Zoroastre & ses fidèles disciples ne croyoient pas la matière essentiellement mauvaise, & qu'ils plaçoient le principe du mal dans une

vraisemblance, que Manès fut instruit par Scythien, & que celui-ci étoit disciple de Bardésanes, ou plutôt d'Harmonius.

ſubſtance ſpirituelle, douée d'une force active, mais uniquement propre, par ſa nature, à produire le déſordre; & cette ſubſtance, qu'ils ſe figuroient ſous l'image des ténèbres, étoit un compoſé d'Eſprits dont Arimane étoit le chef, comme Oromaze des Eſprits de lumière.

Dans ce ſyſtème, où l'on admettoit réellement trois ſortes de ſubſtances éternelles, il n'étoit pas indigne de Dieu d'opérer immédiatement ſur la matière, qui purement paſſive, indifférente au bien & au mal, ſe prêtoit ſans réſiſtance au premier agent qui pouvoit s'en ſaiſir.

Zoroaſtre, en conſéquence, attribuoit au Dieu ſouverain la formation de l'Univers corporel, & ſpécialement celle de l'homme, qui ſortant des mains de ſon auteur, étoit compoſé d'un corps ſemblable au nôtre, & d'une ame émanée de la ſubſtance divine.

Il n'exiſtoit donc alors, ni dans l'Univers ni dans l'homme, aucun principe de corruption; ce principe ne parut que lorſqu'Arimane, voulant de nouveau s'arroger l'empire de la matière, entra dans ce bas-monde, & s'inſinua dans les corps pour en chaſſer les eſprits de lumière. De-là le mélange de la lumière & des ténèbres; mélange qui ſubſiſtera dans l'Univers juſqu'à ce qu'Arimane en ſoit totalement expulſé. Mais il ſera forcé d'y laiſſer la matière, & les hommes reſſuſciteront avec des corps purs, tels qu'ils en avoient dans le temps de leur première formation.

Syſtème de Pythagore & de Platon.

Pythagore & Platon prirent un autre biais; & ne pouvant ſe familiariſer avec l'idée monſtrueuſe d'une ſubſtance réelle deſtituée de toute bonté quelconque, au lieu de trois principes n'en reconnurent que deux, la ſubſtance divine d'un côté, & la matière de l'autre.

Cependant quoique la matière fût pour eux le principe de tout mal, ils ne la croyoient pas eſſentiellement mauvaiſe: l'ame qu'ils lui attribuoient étoit à la vérité très-imparfaite, agitée par mille paſſions turbulentes, & n'ayant d'elle-même qu'un mouvement ſpontané & des inſtincts que la raiſon n'éclairoit jamais; mais ce reſſort entre les mains de Dieu, &

dirigé vers le bien par un esprit intelligent, pouvoit produire des effets merveilleux.

Le souverain Etre employa donc la matière dans la construction du monde, & mêla l'ame de cette substance avec l'ame céleste, pour vivifier cette grande machine; ainsi ce qui devoit dans la suite produire le mal, entroit néanmoins comme un principe constitutif dans la composition de l'Univers.

Nous avons vu dans le Mémoire précédent, comment Platon prétendoit expliquer l'introduction du mal, à la décharge de la sainteté de Dieu, par la négligence des esprits subalternes, qui n'eurent pas le soin de tenir assez en bride les saillies de l'ame matérielle.

Systême des Gnostiques.

Les Gnostiques adoptèrent le systême de Platon, &, comme lui, ne reconnurent que deux principes de toutes choses, Dieu & la matière; cependant, pour se rapprocher des Mages, ils se formèrent de l'ame matérielle des idées sinistres, qui l'avoisinoient davantage de l'Arimane des Perses.

En conséquence ils croyoient la formation de l'Univers tout-à-fait indigne de la pureté & de la majesté divine, & n'en attribuoient le projet & l'exécution qu'à l'un des principaux Éons, qui, zélé pour la gloire de son maître, crut y contribuer efficacement par l'ouvrage qu'il imagina: inférieur à Dieu en pouvoir & en intelligence, il ne put empêcher la naissance du désordre, & fit de grandes fautes en voulant y remédier. Le Verbe enfin vint sur la terre revêtu d'une apparence humaine, pour délivrer les ames de leurs souillures & de leur prison. Je dis d'*une apparence*; car dans la pensée des Gnostiques le Verbe ne pouvoit s'unir avec une nature aussi mauvaise que la matière.

On voit bien que ces hérétiques vouloient corriger Platon par Zoroastre; mais en allant consulter ceux qu'ils appeloient les barbares, ils tombèrent en de mauvaises mains, & s'adressèrent aux Dualistes rigides, qui, confondant Arimane & la matière, ne reconnoissoient point le doigt de Dieu dans la formation du monde, & nioient la résurrection des morts.

Systême des Maguséens.

Cette secte, dont j'ai déja parlé, étoit ancienne dans la Perse, & les Orientaux en désignent les partisans sous le nom de

Maguſéens (d). Leurs opinions, plus à la portée des eſprits médiocres que les ſubtilités de Zoroaſtre, avoient pris le deſſus parmi le peuple; mais les Mages, plus inſtruits, les regardoient comme des hérétiques.

Depuis long-temps les Mages oiſifs s'occupoient à diſputer entr'eux ſur deux grandes queſtions; ſavoir, ſur la cauſe du mélange de la lumière & des ténèbres, & ſur la manière dont la lumière ſeroit un jour délivrée & ſéparée de la ſubſtance ténébreuſe *(e)*; & comme ils n'avoient point de règle fixe qui pût les aſſujettir, ces diſputes avoient formé pluſieurs ſectes différentes, que M. Hyde fait monter juſqu'à ſoixante-dix ou environ. Selon toutes les apparences ces ſectes diviſées uniquement ſur des mots ou ſur des explications arbitraires, ne rompoient pas les liens de l'unité: les Maguſéens au contraire attaquoient ouvertement la doctrine de Zoroaſtre, & faiſoient en quelque manière corps à part.

Lorſqu'Artaxare monta ſur le trône, il trouva parmi les Mages de vives conteſtations: pluſieurs d'entr'eux, & ſur-tout ceux qui étoient attachés à la Cour, abandonnant la doctrine de Zoroaſtre, ſe moquoient de ce qu'il diſoit dans ſes livres ſur la réſurrection, le paradis & l'enfer. Le ſcandale fut ſi grand, qu'Artaxare étant lui-même ébranlé, convoqua tous les Mages de ſon royaume. Erdaviraph, l'un d'entr'eux, eut le ſecret de ſe procurer un ſommeil de ſix jours entiers: dans ſon extaſe il vit des choſes admirables, propres à confirmer la doctrine de Zoroaſtre, & le rapport qu'il en fit, ramena le Roi & pluſieurs de ceux qui s'étoient laiſſé ſéduire.

La diſſention continua cependant, & devint ſi violente ſous Sapor I.er fils d'Artaxare, que ce Prince aſſembla les Mages pour la ſeconde fois. Maraſphand, leur chef, ſubit l'épreuve de

(d) *Maguſéen* ne ſignifie quelquefois, dans les auteurs Orientaux, qu'un Mage en général; mais lorſqu'ils veulent parler plus exactement, *Maguſéen* eſt le nom d'une ſecte hérétique parmi les Mages.

(e) *Omnes Magorum quæſtiones vertuntur ſuper duobus cardinibus, quorum unus eſt explicatio cauſæ mixtionis lucis & tenebrarum; & alter eſt, explicatio liberationis lucis a tenebris.* Shariſtani, apud Hyd. p. 295.

l'airain bouillant, & s'en tira d'une manière qui parut miraculeuse.

Voy. le second Mém. sur la 2.e époque de la Religion des Perʃ. t. XXVII.

J'ai rapporté ces évènemens dans un de mes précédens Mémoires, où j'ai peint ces Mages dyscoles comme des gens voluptueux, qui secouant le joug d'une religion génante, vouloient renfermer la durée de notre être dans les bornes étroites de la vie mortelle; mais je me suis trompé: il n'y a nulle apparence que la philosophie épicurienne, si commune parmi les beaux esprits de la Grèce & de Rome, ait jamais pénétré dans l'Orient. Ce n'est pas contre des réfractaires de cette espèce que l'on appelle les Ministres de la religion. De pareilles assemblées ne sont propres qu'à décider entre gens, qui faisant profession du même culte, ne s'accordent pas sur tous les articles de la croyance: or tels étoient les Maguséens, dont les opinions tiennent plutôt de la superstition que de l'incrédulité. Sharistani les dépeint en deux mots, en disant qu'ils étoient Dualistes rigides, n'admettant que deux principes ou deux souverains gouverneurs de toutes choses, savoir la vertu & le vice, le bien & le mal, la lumière & les ténèbres, Dieu & le diable; c'est ainsi que je rends la version latine de M. Hyde, que voici: *Magusæis peculiaris est Dualitas, adeò ut statuant ductores duos æternos, qui dividuntur in bonum & malum, probitatem & improbitatem, emolumentum ac nocumentum. Horum unus nominatur lux, & alter tenebræ, scilicet, Yezdan seu Deus, & Ahreman seu diabolus.*

Hyd. p. 295.

Ce système contredisoit ouvertement celui de Zoroastre; car s'il n'y a point de substance mitoyenne entre celle de Dieu & celle du démon, la matière n'étant certainement pas divine, ne peut appartenir qu'au démon, & n'a par conséquent aucun degré de bonté.

Système de Manès.

Apud Hyd. p. 282.

Ce fut à ce système que Manès donna la préférence. Il fut d'abord Maguséen, dit Sharistani, & partisan des dogmes populaires: *Originitus fuit magusæus, agnoscens sectas populares;* & quand Sharistani ne le diroit pas, les sentimens connus de Manès le disent assez. Son livre des mystères débutoit par les paroles suivantes: *De toute éternité existent deux*

êtres ſouverainement oppoſés, ſavoir Dieu & la matière, la lumière & les ténèbres, le bien & le mal: Ἦν Θεὸς καὶ ὕλη, φῶς καὶ σκότος, ἀγαθὸν καὶ κακὸν ἄκρως ἐναντία. C'eſt ainſi que S.t Épiphane a rendu le texte de Manès, & Tite de Boſtres a conſervé le même paſſage dans ſon livre contre les Manichéens *(f)*. *Epiph. Hæreſ. LXVI.*

On voit par cette maxime, principe fondamental du ſyſtème de Manès, que cet héréſiarque faiſoit profeſſion du dualiſme le plus rigide; & que dans ſa penſée, Dieu & la matière étoient deux principes parallèles, collatéraux, indépendans, & dont l'un ne cède à l'autre qu'après avoir diſputé long-temps la victoire.

Manès trouvoit ſans doute que les Gnoſtiques mêmes penſoient trop mollement ſur la perverſité de la matière. L'autorité de Platon retenoit ceux-ci; mais notre héréſiarque, qui ne connoiſſoit guère le philoſophe Grec, n'étoit point arrêté par des ménagemens de politique ou de goût: il confondit donc la matière & ſatan, ou s'il les diſtingua, ce fut en faiſant de ſatan l'ame inſéparable ou la production eſſentielle de la matière.

Les Maguſéens apercevoient une partie des conſéquences qui réſultoient d'un tel principe; mais je ne ſais s'ils auroient oſé les ſuivre en détail, & les ſoutenir avec la même effronterie que Manès. Nous allons voir qu'il n'étoit pas homme à s'effrayer.

Il prétendoit que Dieu n'avoit aucune part à la conſtruction du monde corporel; que jamais il n'y a penſé, ne l'a voulu, ne l'a permis. Manès n'avoit pas même la complaiſance d'attribuer cet ouvrage à l'un des Éons: ſatan ſeul en étoit donc l'auteur?

La conſéquence, quoique révoltante, étoit juſte; car ſi la matière eſt le mal par eſſence, il eſt impoſſible que Dieu puiſſe ſe réſoudre à mêler ſa ſubſtance avec celle de ſatan, & qu'il livre à l'eſprit impur une partie de ſon être. Par la même raiſon un Eon, pénétré des rayons de lumière, ne pouvoit concevoir

(f) Hiérax, célèbre Manichéen d'Égypte, ne penſoit pas ſur ce point comme ſon maître: *Il y a*, diſoit-il, *trois Principes de toutes choſes, Dieu, la matière & la méchanceté* ou *le méchant:* Τρεῖς εἰσιν Ἀρχαί· Θεὸς καὶ Ὕλη, καὶ Κακία. Hiérax, Manichéen mitigé, préféroit la doctrine de Zoroaſtre à celle des Maguſéens.

un dessein si pernicieux, & s'il l'eût conçu, Dieu n'en auroit jamais permis l'exécution.

Ce trait seul suffit pour caractériser le génie de Manès. Il falloit avoir un front d'airain pour s'élever ainsi contre ce que les Philosophes & tous les peuples de la terre avoient pensé jusqu'alors; tous s'accordoient à reconnoître le sceau d'une intelligence, d'une sagesse, d'une bonté, d'une puissance infinie dans la production de la nature corporelle, & sur tout dans le tissu & dans le jeu des corps organisés. Point du tout, disoit Manès, le corps des hommes & des animaux est précisément ce qu'il y a de plus impur dans la substance des ténèbres; par conséquent satan seul pouvoit inventer des machines si détestables, parce que lui seul pouvoit y trouver son avantage.

Mais enfin, disoit-on, la matière est dans le monde: comment satan a-t-il pu l'y faire entrer contre la volonté de Dieu? Il étoit naturel de proposer cette question à Manès, & voici comme il prétendoit la résoudre.

« De toute éternité, disoit-il, la substance de Dieu & celle » de la matière subsistoient à part, & si loin l'une de l'autre, que » jamais elles ne se seroient connues, si Dieu n'avoit jugé à propos » de former l'Univers; il le produisit en se répandant, pour » ainsi dire hors de lui-même, & faisant sortir de sa substance » une multitude prodigieuse d'émanations, qu'il façonna de toutes les manières imaginables. » Zoroastre, Platon & les autres Philosophes avoient pensé que la substance corporelle devoit entrer dans cet ouvrage au moins comme une charpente nécessaire; il étoit réservé à Manès d'imaginer un monde, un soleil, des étoiles, des planètes, une terre qui n'eussent rien de matériel.

Quoi qu'il en soit, cet Univers tout spirituel, mais très-réellement étendu, fut placé dans l'espace intermédiaire qui séparoit la divinité de la région des ténèbres; celles-ci, à la faveur du voisinage, aperçurent la lumière pour la première fois, & furent transportées d'une passion si violente pour l'excellence & la beauté de ce nouvel objet, que s'élançant avec fureur hors de leurs limites, elles entrèrent dans le monde

monde pour s'en saisir. Manès, à la manière des Perses, représentoit l'Amour & les transports des Esprits de ténèbres sous des images obscènes, que la pudeur ne me permet pas de retracer.

« Dieu, ajoutoit-il, voyant le danger que couroit son ouvrage, envoya l'homme céleste, un de ses principaux Éons, « pour combattre l'ennemi; mais cet Éon, quoiqu'environné « des cinq élémens du ciel, eut la mal-adresse de se laisser « enlever une partie de son armure, & cette portion étoit l'ame « humaine, qui fut dévorée par le Prince des ténèbres. «

Celui-ci, pour s'en assurer la possession, l'enferma dans « un corps matériel, qu'il construisit à l'image de l'homme « céleste; & ce corps, composé des parties impures de la matière, « étoit comme l'élixir des passions les plus inflammables. L'ame, « séduite par le plaisir des sens, eut le malheur de se plaire dans « sa prison, & de resserrer ses liens en s'attachant aux biens de « la terre; & comme elle est ordinairement plus souillée lorsque « la mort la sépare du corps, que lorsqu'elle y est entrée, Satan « la fait passer successivement dans de nouveaux corps, soit « d'hommes, soit d'animaux, soit de plantes, & cette transmi- « gration des ames durera jusqu'à leur parfaite purification. »

S.[t] Éphrem appelle ce dogme de Manès l'*erreur Indienne (g)*. Elle étoit, en effet, contraire à la doctrine de Zoroastre & de ses disciples, comme je l'ai déjà remarqué; mais elle s'étoit répandue dans la Perse par le commerce avec les Indes, & les Maguséens l'avoient adoptée.

Quant aux ames qui avoient le bonheur d'achever plus tôt leur purification, elles étoient réunies à l'homme céleste, mais par degrés; elles passoient d'abord dans la Lune, qui croissoit en lumière à mesure qu'elle en recevoit, & décroissoit lorsqu'elle les faisoit passer dans le Soleil (car c'est ainsi que Manès expliquoit les différentes phases de la Lune); & ces deux astres, semblables à deux grands vaisseaux, servoient à transporter les ames dans les régions du ciel.

(g) *Error Indicus Manetem tenuit.* S. Ephr. apud Assem. Bibliot. Orient. t. 1, p. 112.

Le Verbe, qui, ſelon Manès, réſidoit dans le Soleil & dans la Lune, eut enfin pitié des ames, qui s'oublioient elles-mêmes dans leurs priſons; il deſcendit ſur la terre, ſe revêtit de la ſimple apparence du corps humain, parut ſouffrir la mort & reſſuſciter, & apprit aux hommes le ſecret de ſe purifier promptement, par la pratique de la parfaite continence, & par le détachement de tout objet matériel.

Il y avoit, ce ſemble, un ſecret encore plus efficace, c'étoit de ſe donner la mort: quel moyen plus ſûr de délivrer une pauvre ame des liens qui la retiennent? & comment Dieu trouveroit-il à redire à cet héroïſme? dans le ſyſtème Manichéen on n'eût point attenté ſur ſoi-même, on auroit, au contraire, anéanti ſon ennemi & l'ennemi de Dieu: mais apparemment que Manès trouva cette morale un peu trop dure; il aimoit encore ſa priſon, quoi qu'il en pût dire, & choiſit des moyens plus doux pour ſe procurer la liberté: il ſe contenta de s'interdire, à lui & à ſes diſciples, l'uſage du vin & des viandes, comme étant du domaine ſpécial de Satan & l'aliment naturel de la concupiſcence, & ſe réduiſit à des nourritures plus ſimples, dans le choix deſquelles il mêloit encore des obſervations ſuperſtitieuſes. A l'égard du mariage, il ne pouvoit qu'en avoir horreur; car, dans ſes idées, c'eſt principalement par la génération que Satan perpétue ſon empire, puiſqu'elle n'aboutit qu'à former des priſons pour enchaîner dans la ſubſtance de Satan une portion de l'eſſence divine.

Il eſt vrai que Manès permettoit, ou plutôt toléroit, dans le ſecond ordre de ſes diſciples qu'on appeloit les *Auditeurs*, ce qu'il interdiſoit ſévèrement à ceux qu'il appeloit ſes *Elus*; c'eſt qu'il ſentoit que ſa doctrine auroit trop peu de proſélytes, s'il les aſſujettiſſoit tous indiſtinctement à la même continence. Mais il avertiſſoit les premiers que, par cette attache ſenſuelle, ils ſe préparoient de grandes misères, qu'ils paſſeroient après la mort dans d'autres corps, & qu'ils n'arriveroient que fort tard à leur entière delivrance.

C'eſt en vain que M. de Beauſobre, apologiſte plutôt qu'hiſtorien de Manès, voudroit l'excuſer par l'exemple des

Moines & du Clergé, auxquels la même abſtinence étoit preſcrite, quoique les laïques n'y fuſſent pas aſſujettis. Cet auteur, pour confirmer ſon parallèle injurieux, voudroit faire croire que, dans la ſecte Manichéenne, l'ordre des Élus répondoit au clergé des Catholiques, & l'ordre des Auditeurs aux Laïques; mais il ſe trompe aſſurément, les Auditeurs n'étoient que Cathécumènes, puiſqu'ils n'entroient jamais dans les aſſemblées ſecrètes, qu'ils ne participoient point aux myſtères, & que leurs ames étoient aſſujetties à la métempſycoſe; par conſéquent leurs Élus répondoient à ceux qu'on appeloit dans l'Égliſe les *Fidèles* ou les *Initiés*, ce qui comprenoit l'ordre des Laïques comme celui du Clergé: or, de l'aveu de M. de Beauſobre, le mariage a toujours été, dans l'Égliſe, conſtamment permis aux Laïques, & n'a jamais été regardé comme un obſtacle à l'entrée du Ciel. Donc, ſi Manès l'interdiſoit ſévèrement à ſes élus, auſſi-bien que l'uſage de la viande & du vin, c'eſt qu'il croyoit que le mariage, la chair & le vin avoient quelque choſe d'intrinſéquement vicieux, & de mauvais par eſſence. Il eſt tout-à-fait ridicule de ſe laiſſer prendre à des apparences de conformité qui ſe diſſipent dès qu'on les examine de près. Les pratiques des Manichéens élus pouvoient être ſemblables à celles des Moines & du Clergé dans l'égliſe Catholique, ſans que les motifs en fuſſent les mêmes: on peut renoncer volontairement à ce que la loi de Dieu permet, ſans blâmer ni condamner ceux qui n'ont pas reçu le même don; mais déteſter les viandes & le vin comme des ſubſtances mauvaiſes & diaboliques, c'eſt blaſphèmer contre le Créateur; regarder le mariage comme une invention de Satan, c'eſt outrager Dieu même, qui l'a inſtitué pour la propagation du genre humain.

Il reſteroit à ſavoir ſi ces gens, qui faiſoient parade de cette exceſſive ſévérité, ne ſe dédommageoient pas en ſecret; les Pères & les Auteurs eccléſiaſtiques nous ont conſervé de terribles hiſtoires de ce qui ſe paſſoit dans leurs aſſemblées religieuſes. Cependant il plaît à M. de Beauſobre de traiter de calomnies atroces ces accuſations, avancées dans tous les temps & dans tous les pays, parce qu'il s'eſt mis dans l'eſprit

que les Manichéens étoient de bons Chrétiens, qui ne péchoient que par un excès de dévotion. Je ne prétends pas assurément garantir la vérité de toutes & de chacune de ces accusations; je veux croire même qu'on aura mis quelquefois sur le compte de Manès & de toute la secte, des infamies dont quelques assemblées particulières étoient seules coupables; mais c'est une témérité inouie, de rejeter sans preuves & sur des peut-être des dépositions si graves, si multipliées, & qui d'ailleurs portoient avec elles tous les caractères de la vraisemblance. « A la honte de l'humanité, dit quelque part M. Baile, quiconque veut outrer dans l'esprit, outre ordinairement dans » la chair, & les vices les plus honteux ont toujours été la pierre de touche de la fausse spiritualité. » C'est l'expérience de tous les siècles; & par quel privilége les Manichéens, qui l'emportoient sur tous les autres illuminés, se seroient-ils préservés du naufrage? Toutes ces sectes ont pour maxime de regarder le corps, avec l'attirail des passions, comme nous étant étranger, & de placer le *moi* dans une partie supérieure & purement intelligente: or pendant que ce *moi* prétendu est absorbé dans la plus sublime contemplation, & détaché, pour ainsi dire, des liens matériels, sera-t-il coupable si le corps, auquel il ne pense plus, se laisse aller machinalement aux penchans de la Nature? C'étoit encore trop peu pour un Manichéen de penser que le corps est pour nous un être étranger, c'est la substance même de Satan, & notre ame est substance divine: par quelle raison celle-ci seroit-elle comptable de ce que Satan peut opérer dans ses propres membres? En un mot, la génération seule étoit odieuse aux Manichéens, parce qu'elle formoit des prisons aux ames émanées de Dieu; le reste devoit leur paroître indifférent; & si quelques-uns d'entre eux n'admettoient pas la conséquence, c'est qu'ils ne raisonnoient pas conséquemment.

J'insiste sur ce point, parce qu'il est essentiel de bien concevoir comment on a prétendu, dans chaque système, expliquer le phénomène des contrariétés dans l'homme. J'ai déjà montré que l'hypothèse d'un double *moi*, dans chaque individu, est la plus mauvaise & même la plus mal-à-droite de toutes les

ſolutions; Zoroaſtre admettoit deux eſprits dans chaque corps humain, Manès ne faiſoit qu'un ſeul être du corps & de la mauvaiſe ame; des deux côtés on admettoit deux *moi* de nature toute différente, l'un ſans liberté pour le mal, & l'autre ſans liberté pour le bien; & dès-lors il n'y avoit plus ni morale, ni vice, ni vertu.

Cependant Manès croyoit ſon ſyſtème autoriſé dans les livres du Nouveau Teſtament, & ſpécialement dans S.t Paul; il faiſoit ſonner bien haut ces paroles, *la chair convoite contre l'eſprit & l'eſprit contre la chair; qui me délivrera de ce corps de mort!* & beaucoup d'autres ſemblables. Il citoit avec complaiſance tous les paſſages où la corruption de la nature humaine eſt clairement enſeignée; mais par cette corruption de la nature il entendoit l'union de l'ame & du corps, explication auſſi contraire à la bonne philoſophie qu'à la religion même.

On voit que Manès abuſoit de la croyance du péché originel, reconnue par tous les Chrétiens de ſon temps. Obſervons, en paſſant, que la haine pour le Manichéiſme précipita beaucoup de gens dans un excès contraire; ils ne conſidérèrent pas que toute erreur tient à quelque vérité dont on abuſe, & que ſi le péché originel n'eût pas été un dogme conſtant, jamais il n'y auroit eu d'héréſie Manichéenne.

De cette fauſſe idée de corruption naiſſoit une fauſſe idée de purification; les Catholiques & les Manichéens convenoient que l'homme devoit travailler ſans ceſſe à purifier ſon ame; on convenoit encore que les auſtérités, les jeunes & l'abſtinence des plaiſirs, même permis, y contribuoient efficacement: mais aux yeux des Manichéens la purification étoit phyſique, & morale aux yeux des Catholiques. L'ame étoit, pour les premiers, un diamant d'une admirable beauté, mais couvert d'ordures, & d'une glu ſi dure & ſi tenace que pour l'enlever il falloit employer la lime & le ciſeau: au lieu que dans la vérité, & conformément aux notions de la religion & de la philoſophie, l'ame eſt corrompue, non dans ſa ſubſtance, mais dans ſes modifications libres; pour la purifier, il faut qu'elle acquierre les lumières qui lui manquent dans l'eſprit, &

qu'elle change les affections déréglées de sa volonté en d'autres affections conformes à la loi de Dieu.

La différence de ces deux hypothèses est énorme; néanmoins pour la saisir il faut de la justesse d'esprit, & ce n'est pas une qualité si commune. Dans un temps où l'on ne connoissoit guère qu'une fausse métaphysique, il étoit aisé de confondre des idées assez semblables en apparence, & fort opposées en effet; de-là le progrès du Gnosticisme, du Manichéisme & de la fausse spiritualité.

Cet état de purification doit durer, selon Manès, jusqu'à la consommation des siècles; alors, disoit-il, le Verbe reparoîtra de nouveau sur la terre; un feu vengeur consumera tout ce qu'il y a de corporel & d'impur dans ce bas-monde; la matière réduite en cendre sera releguée dans l'ancien séjour des ténèbres. Satan & ses suppôts seront chassés pour toujours de l'Univers, & les ames délivrées de leurs corps, ne seront plus que de purs esprits.

Le renouvellement futur de l'Univers par la victoire de Dieu sur le démon, est fondé sur la tradition du genre humain, reconnu pour un dogme par tous les peuples de l'Orient, & consacré par la révélation chrétienne; ainsi Manès ne pouvoit en douter: cependant on ne voit pas quelle cause il pouvoit assigner dans son système à ce dénouement heureux. Satan s'est maintenu dans l'Univers pendant plusieurs milliers d'années, sans céder un pouce de terrain, & s'y maintiendra encore pendant un temps dont nous ne savons pas les bornes: perdra-t-il donc à point nommé ses anciennes forces, ou bien Dieu en acquérera-t-il tout-à-coup de nouvelles? Si Dieu avoit auparavant assez de force pour triompher de son ennemi, pourquoi s'en avise-t-il si tard? est-ce défaut d'attention ou de bonne volonté? Je ne vois pas que Manès ni les Mages aient essayé de répondre à ces questions assommantes.

Tel étoit en gros le système de notre hérésiarque. Je fais grâce de ses explications, qui ne présentent qu'un tissu d'extravagances si bizarres, qu'il est inconcevable qu'elles aient pu venir

dans la tête d'un homme qui certainement ne manquoit pas d'esprit. Si ces explications de détail ne sont que des paraboles & des allégories, comme M. de Beausobre le prétend, il faut avouer que ces allégories sont dures, & que Manès abusoit étrangement de l'obscurité du style Oriental. Je n'ai rien à dire au reste contre les interprétations du docte Historien du manichéisme; on y trouve beaucoup de sagacité, une grande connoissance de la philosophie des Anciens, & je dois reconnoître ici que son travail m'a souvent été fort utile; mais je ne lui pardonne pas de prendre occasion de ses découvertes pour invectiver avec amertume contre les Pères de l'Église, & pour les accuser d'ignorance & de mauvaise foi. Si jamais il a été pardonnable de se méprendre quelquefois dans les imputations, c'étoit assurément à l'égard des Manichéens & des Gnostiques: les Pères étoient-ils obligés de suer sang & eau pour trouver un système philosophique dans des allégories forcées? C'est à ceux qui veulent enseigner à s'exprimer d'une manière intelligible; s'ils affectent l'obscurité, ils n'ont point à se plaindre lorsqu'on ne les entend pas.

D'ailleurs les Manichéens répandus dans l'Asie, dans l'Afrique & dans l'Europe, n'étoient pas plus au fait du style Oriental que les Pères de l'Église; ils prenoient à la lettre & transformoient en dogmes les absurdités contenues dans les livres de leurs maîtres: or les Pères avoient à combattre, non contre Manès, qui n'étoit plus, mais contre cette foule de disciples insensés; ils étoient donc fondés à leur reprocher ces dogmes absurdes & contradictoires, & à faire retomber sur la secte entière l'opprobre & le ridicule dont ses partisans se couvroient.

Que n'aurois-je point à dire si je voulois relever tout ce qui se trouve de répréhensible dans le gros ouvrage de M. de Beausobre? Ce n'est pas tant l'histoire que l'apologie de Manès contre les Pères de l'Église. L'auteur exténue autant qu'il le peut les erreurs de l'hérésiarque; & lorsqu'il ne peut disconvenir de celles qui caractérisent essentiellement son système, il les transforme en erreurs innocentes qui n'attaquent point les dogmes fondamentaux du Christianisme. Il croit en trouver des semences

dans la plupart des auteurs eccléſiaſtiques; d'où il conclut que ces écrivains n'ayant jamais été mis au rang des hérétiques, Manès, qui n'a fait que réunir leurs erreurs en corps de ſyſtème, ne le mérite pas plus qu'eux, miſérable raiſonnement, même en ſuppoſant le fait avancé. Sans doute qu'on n'eſt point hérétique pour ſe préoccuper d'une idée louche qu'on ne développe pas aſſez, & dont on ne ſent pas les conſéquences; mais tel Père qui ſur ce point auroit beſoin d'excuſe, Arnobe & Lactance, par exemple, auroit eu certainement horreur du ſyſtème manichéen, s'il l'avoit enviſagé dans toute ſon étendue. Au reſte, je le dis avec peine, ce n'eſt que par complaiſance ou par politique que M. de Beauſobre conſent à taxer d'erreur les dogmes de Manès; car enfin on ne décide point qu'une doctrine eſt erronée, ſans dire les raiſons ſur leſquelles on ſe fonde. Je cherche ces raiſons dans ſon livre, & je n'en trouve aucune; ce n'eſt pas qu'il ne rapporte exactement toutes celles que les Pères & S.t Auguſtin entr'autres ont employées avec tant de ſuccès: mais au lieu de les préſenter comme déciſives, il prend à tâche de les affoiblir, & le plus ſouvent de les combattre. La plupart ne ſont à ſes yeux que des paralogiſmes, & les autres de ſimples probabilités. Je ne pouſſerai pas plus loin cette critique, qui tiendroit trop de la controverſe, & je reviens à Manès.

Chaſſé de l'Égliſe pour ſes blaſphèmes, il réſolut, en ſe faiſant chef de ſecte, de ſe rendre redoutable à ceux qu'il appeloit ſes perſécuteurs; & dans cette vue il prétendit avoir reçu, dans une extaſe, une miſſion extraordinaire qui le conſtituoit Apôtre de Jéſus-Chriſt par excellence, pour réformer l'Égliſe & pour élever les Chrétiens à un degré de perfection, inconnu même aux premiers Diſciples du Sauveur *(h)*.

Il

(h) Il eſt dit, dans un manuſcrit arabe cité par Hottinger *(Hiſt. Eccleſ. t. I, p. 147,)* que ce fut pendant le ſommeil, *per quietem;* mais il y a grande apparence que Manès ſe procura ce ſommeil ou cet extaſe au moyen de quelque boiſſon ou drogue ſoporative, dont le mage Erdaviraph avoit déjà fait uſage. On connoît encore de pareilles drogues en Perſe, comme l'atteſte Chardin dans ſes voyages *(Tome IV, p. 204)* ſur le rapport d'un Carme miſſionnaire nommé le P. Ange de S.t

Il exprimoit avec une telle emphase le pouvoir dont il se disoit revêtu, qu'on l'accusa de se donner pour le Christ ou pour le Paraclet; mais ceux qui lui imputent ce blasphème ne paroissent pas avoir bien compris ses principes. Manès avoit en horreur le dogme de l'Incarnation; il ne pouvoit donc se dire ni le Verbe ni le Messie, puisqu'il ne s'est jamais cru un homme fantastique. Une contradiction si manifeste est absolument contre toute vraisemblance; aussi ne s'est-il jamais dit qu'Apôtre de Jésus-Christ. C'est le titre qu'il prenoit à la tête de toutes ses lettres, au rapport des Anciens; & la seule qui nous reste en entier dans les Actes d'Archélaüs, n'en porte point d'autre.

Par la même raison, Manès ne pouvoit se croire le Paraclet, mais il prétendoit avoir reçu les dons de l'Esprit-saint dans une plénitude infiniment supérieure à celle des premiers Chrétiens; c'étoit à lui principalement que le Sauveur adressoit la parole, lorsqu'il disoit à ses Apôtres, *je vous enverrai l'Esprit consolateur;* c'étoit encore lui que S.[t] Paul désignoit par ces paroles: *Nous ne connoissons qu'imparfaitement, nous ne prophétisons qu'imparfaitement; mais lorsque la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli,* c'est-à-dire que Manès prétendoit avoir apporté sur la terre la gnose parfaite, que S.[t] Paul n'avoit qu'entrevue.

1. Cor. IX; 10.

Plein de ces idées fastueuses, il se fit un plan de religion tout neuf, & rejeta toute autorité capable de le gêner. Les Gnostiques conservoient encore quelque respect pour les livres de l'ancien Testament, parce qu'ils en regardoient les écrivains comme interprètes de l'Éon créateur, qui quoique fort au-dessous du Dieu souverain, méritoit néanmoins de

S.[t] Joseph; ce Religieux racontoit qu'*ayant pris une pillule d'*opium *fort usitée en Perse, il fut forcé de rire, & de dire malgré lui force sottises; qu'il voyoit des fantômes & mille chimères lui passer devant les yeux, qui lui paroissoient grotesques & le divertissoient merveilleusement, de quoi il ne sentit point de mal ensuite.* Ces drogues opèrent apparemment selon que l'imagination du patient est montée. Manès étoit le singe de S.[t] Paul, pour lequel il affectoit une vénération singulière; il voulut faire croire qu'il avoit été, comme lui, enlevé dans le Ciel, & qu'il avoit reçu son apostolat, non des hommes, mais de J. C. même.

grands égards. Manès, au contraire, attribuant au mauvais principe la fabrication du monde corporel, ne pouvoit respecter un livre qui porte tout entier sur ce dogme fondamental, que Dieu a créé le ciel & la terre; tout lui déplaisoit dans ce livre, la permission de manger la chair des animaux, la vie, les actions & les mariages des Patriarches, la loi de Moyse, les sacrifices sanglans. Les livres sacrés des Hébreux, disoit-il, ne sont bons tout au plus que pour les Juifs, parce qu'ils n'ont été composés que pour eux; mais les Gentils ont eu leurs Prophètes & leurs Docteurs, tels que Seth, Énoch, Hystaspe, Zoroastre, qu'ils doivent écouter préférablement à des étrangers.

A l'égard des livres du nouveau Testament, Manès les recevoit du moins en partie, & les regardoit comme divins; mais il prétendoit que ces livres, & sur-tout les Évangiles avoient été altérés par ceux qu'il appelloit Galiléens, & que l'Église catholique ne les avoit plus dans leur pureté primitive; aussi leur préféroit-il les faux évangiles fabriqués par les Gnostiques. Cette méthode étoit pour lui d'une très-grande commodité: lui objectoit-on des textes formels où ses folles opinions étoient clairement condamnées, il répondoit que ces textes étoient faux & fourrés dans les Écritures par les Galiléens; mais il y conservoit avec soin tous ceux qui paroissoient favorables à ses idées, principalement les endroits où S.t Paul insiste si fortement sur la corruption de la Nature, & sur l'inutilité de la loi pour conduire à la parfaite justice. Avec quel transport ne lisoit-il pas ce que les Apôtres disent des démons répandus dans l'air & sur la terre, dont ils se sont rendus les maîtres, *de ces princes des ténèbres, du dieu de ce monde*, occupé sans cesse à détruire le royaume de la *lumière*. Dans ce portrait, Manès ne voyoit que l'Arimane des Perses, & n'y reconnoissoit point des Anges, créatures du Dieu souverain, bons dans leur origine, & devenus mauvais par leur propre malice; il trouvoit ses deux principes co-éternels dans l'opposition perpétuelle que les livres saints font de la *lumière* & des *ténèbres*. Les enfans de Dieu sont les *enfans de la lumière*, & les *enfans des ténèbres* sont enfans

du démon; auſſi *Dieu eſt lumière, & il n'y a point de ténèbres en lui. Le Verbe eſt la lumière qui eſt venue dans ce monde pour éclairer les hommes; la lumière luit dans les ténèbres, & les ténèbres ne l'ont pas compriſe.*

Nous liſons tous les jours ces textes & mille autres ſemblables, ſans penſer à leur donner une pareille interprétation. Le bon ſens nous dicte ſi clairement que ces expreſſions ne ſont que des métaphores, qu'on n'eſt pas tenté de les prendre à la lettre; mais des eſprits fortement préoccupés d'un ſyſtème, ſaiſiſſent avec avidité tout ce qui paroît l'inſinuer.

Je ne doute point que Manès ne fût un impoſteur: mille traits décèlent ſon hypocriſie; mais il étoit encore plus enthouſiaſte, & l'enthouſiaſme ſuppoſe une eſpèce de perſuaſion. Les caractères qui paroiſſent inalliables, ne s'allient que trop ſouvent dans le cœur humain, & ce fut par la réunion de ces diſpoſitions contradictoires que Manès ſe fit un grand parti parmi les Chrétiens de Perſe; il avoit d'ailleurs toutes les qualités néceſſaires pour entraîner les ſimples & les ignorans: une éloquence vive, propre à remuer l'imagination de ſes auditeurs; un viſage pâle, triſte, auſtère. Sa pauvreté, ſon détachement des biens périſſables & de tout ce qui peut flatter les ſens; ſon abſtinence, ſes jeûnes rigoureux & prolongés annonçoient un parfait modèle de la vie aſcétique. Abſorbé dans la méditation, il paroiſſoit être déjà citoyen du Ciel. S.t Éphrem réunit tous ces traits en deux mots: *Pallore*, dit-il, *Manetem diabolus tinxit, ut incautos falleret.*

Apud Aſſeman. Biblioth. Orient. t. I, p. 119.

Manès ayant donc formé ſa petite égliſe, établit des loix pour la régir; il régla l'ordre & le temps des aſſemblées, les lectures & les inſtructions que l'on y devoit faire, la forme & les cérémonies du culte; le choix des prêtres, des diacres ou miniſtres, & des évêques ou préſidens. Je n'entrerai point dans ce détail, qui regarde plus particulièrement l'hiſtoire des héréſies. J'ai déjà dit qu'il avoit partagé ſes diſciples en deux ordres; celui des élus ou fidèles, & celui des auditeurs ou cathécumènes.

Non content du troupeau qu'il avoit raſſemblé, il envoya

ſes principaux diſciples pour étendre la ſecte dans les pays les plus éloignés de la Perſe. Le ſuccès ſurpaſſa l'eſpérance du maître; & dans la vérité l'on a peine à comprendre comment une doctrine, qui ne méritoit que l'indignation & le mépris, put faire de ſi rapides progrès: qu'eſt-ce que cette mauvaiſe philoſophie avoit donc de ſéduiſant dans la bouche de prédicateurs barbares, qui n'avoient point le don des miracles, & qui même n'y prétendoient pas? Il y a plus: dans les lieux où paſsèrent ces nouveaux venus, perſonne ne s'aperçut des effets de leur miſſion, qui naturellement devoit émouvoir, & ceux qu'ils perſuadèrent, & ceux qu'ils ne perſuadèrent pas; mais une réflexion bien ſimple va faire évanouir tout le merveilleux de cet évènement. Il y avoit des Gnoſtiques dans tous les lieux où le Chriſtianiſme étoit établi, & ce fut ſans doute à eux que les députés s'adreſsèrent; ils en furent reçus à bras ouverts. Toutes ces ſectes diviſées entr'elles ſur des points aſſez peu importans, furent charmées de voir leurs rêveries canoniſées par un nouvel Apôtre que Dieu, diſoient-ils, avoit ſuſcité dans ſon Égliſe. Les Gnoſtiques ſe réunirent donc à Manès, & regardèrent ſes livres comme inſpirés. Depuis ce temps on ne parla preſque plus des diſciples de Baſilide, de Menandre, de Marcion, de Valentin: tous devinrent Manichéens, & s'animant d'un nouveau zèle, ils gagnèrent des gens ſimples & des eſprits mal faits, & groſſirent le nombre de leurs proſélytes. C'eſt ainſi qu'en peu d'années le manichéiſme ſe répandit comme de lui-même dans l'Aſie, l'Afrique & l'Europe, juſqu'à donner de l'inquiétude à Dioclétien & aux Empereurs qui lui ſuccédèrent.

Cependant Manès ne ſe fia pas tellement à la grâce de ſon Apoſtolat prétendu, qu'il ne briguât la protection des Grands de la terre. Ses talens dans les ſciences utiles & dans les arts agréables lui procurèrent une entrée à la cour & les bonnes grâces du roi Sapor; il gagna la confiance de ce Prince, & lui perſuada ſa doctrine, diſent les Orientaux, mais non pas au point d'en faire un chrétien à ſa façon: on va voir que Sapor en étoit bien éloigné. L'impoſteur ne lui montra ſans doute que la partie

philoſophique de ſon ſyſtème; il ſe donna pour un Mage d'une ſpiritualité rafinée, & le Prince n'en fut pas effrayé. Les Mages aſſemblés deux fois pour terminer les diſputes, eurent à combattre les préjugés des deux Rois qui les conſultèrent, & Sapor n'avoit peut-être pas été ſi bien converti par le preſtige de Maraſphand, qu'il n'eût encore une pente ſecrète au maguſéiſme.

La faveur de Manès ne fut pourtant pas de longue durée: on varie ſur la cauſe de ſa diſgrace. Selon les Écrivains eccléſiaſtiques, Sapor le croyant habile Médecin, & de plus un très-ſaint homme, lui confia le ſoin de ſon fils, attaqué d'une maladie dangereuſe. Manès promit de le guérir, plus encore par ſes prières que par la vertu de ſes remèdes; mais le jeune Prince étant mort entre ſes mains, le Roi, dans ſa colère, réſolut de faire périr l'ignorant empyrique. Il eſt ſingulier que les Orientaux, ſi curieux d'ailleurs de tout ce qui concerne notre héréſiarque, ne diſent pas un mot d'un fait ſi digne d'attention: ne ſeroit-ce pas une raiſon de le révoquer en doute? Le ſeul Abulpharage en parle comme d'un bruit incertain, *fertur*, & peut-être ne l'avoit-il lû que dans nos Auteurs eccléſiaſtiques. *Dynaſt. p. 82.*

Quoi qu'il en ſoit, ſi la mort du jeune Prince fut la cauſe de la diſgrace de Manès, ce ne fut pas la ſeule. L'héréſiarque, dit M. d'Herbelot, *après s'être fait admirer quelque temps, commença d'aſſembler des gens ſous le nom de diſciples, qui s'oppoſoient au culte & aux cérémonies zoroaſtriennes que les Perſans profeſſoient pour lors; cette nouveauté ayant excité des troubles, Sapor voulut le faire mourir.* *Biblioт. Orient. au mot* Mani.

L'Auteur des Actes d'Archélaüs, après avoir attribué la colère de Sapor au chagrin qu'il eut de la mort de ſon fils, convient auſſi du ſecond motif que je viens de toucher. *Miſit*, dit-il en parlant de Manès, *diſcipulos ſuos prædicaturos intrepidè fictos ſimulatoſque errores . . . . . . quod cum rex Perſarum cognoviſſet, dignis eum ſuppliciis ſubdere parat.*

Les Maguſéens ne s'oppoſoient point au culte & aux cérémonies de la religion de Zoroaſtre; ce ne fut donc pas comme maguſéen que les Mages déférèrent Manès au tribunal du Roi; mais comme un faux mage, ennemi du culte national,

il l'étoit en effet ſur deux points très-importans, & le maſque du maguſéiſme dont il ſe paroit à la cour ne put le ſouſtraire à cette accuſation.

1.° En qualité de chrétien, il ne pouvoit reconnoître les dieux inférieurs, dont le culte étoit la baſe de la religion du peuple; il n'auroit pu, ſans abjurer groſſièrement le Chriſtianiſme, adorer Oromaſe & Mithra, & mettre au nombre des dieux le Ciel, les Planètes & les Élémens; il faiſoit même profeſſion de reconnoître un Dieu en trois perſonnes, le Père, le Fils & le Saint-Eſprit; & ceux d'entre les Anciens qui le ménagent le moins, rendent témoignage à ſon orthodoxie ſur l'article de la Trinité: cependant en y regardant de près, on auroit peut-être vu que cette orthodoxie étoit plus apparente que réelle; car la Divinité n'étant, ſelon Manès, qu'une lumière étendue & circonſcrite, le Fils & le Saint-Eſprit ne pouvoient être que de grandes portions de cette lumiere conſubſtantielles au Père, ſi l'on veut, mais ſubſiſtant à part: auſſi Manès plaçoit-il le Père dans le ciel le plus élevé, le Verbe dans le ſoleil & dans la lune, & le Saint-Eſprit dans l'air.

Outre ces deux principales émanations, l'héréſiarque en admettoit une infinité d'autres, ſavoir les Éons des Gnoſtiques, les anges, les étoiles fixes, le ſoleil & les autres planètes; car dans ſon ſyſtème la matière n'occupoit que les régions ſublunaires, & par conſéquent les êtres lumineux plus élevés étoient conſubſtantiels à Dieu; il ſe contentoit néanmoins de leur porter un grand reſpect, & n'attribuoit la divinité proprement dite qu'aux deux grandes proboles, le Verbe & le Saint-Eſprit. C'étoit une inconſéquence ſur laquelle il étoit facile aux Mages de le pouſſer vivement.

Le ſecond point ſur lequel il ne pouvoit s'accorder avec eux, concernoit les ſacrifices ſanglans. Les Perſes en offroient à leurs Dieux, & les Maguſéens ſe conformoient ſans doute au culte reçu; mais un Chrétien ne pouvoit en offrir ſans ſacrilége, même au vrai Dieu, parce que le grand ſacrifice avoit aboli les victimes figuratives, qui n'étoient agréables à Dieu qu'en tant qu'elles annonçoient & repréſentoient la ſeule victime qui

fût capable de l'appaiser. Ce n'étoit pas néanmoins sur ce fondement solide que s'appuyoit Manès pour proscrire les sacrifices; dans son système le Verbe n'avoit pris qu'un corps phantastique, & n'étoit mort qu'en apparence; ses principes d'ailleurs le portoient à condamner les sacrifices sanglans, en quelque temps qu'on les ait offerts; car si la chair est essentiellement impure & le siége de toutes les passions vicieuses, l'offrande qu'on en feroit à Dieu ne pourroit que lui déplaire infiniment; par conséquent Dieu n'avoit jamais demandé de pareilles victimes, & Moyse, en les prescrivant, avoit travesti le vrai Dieu en un Dieu cruel, insatiable de chair & de sang: *devoratorem carnis & sanguinis*, disoit Fauste le Manichéen.

Apud Aug. cont. Faust. l. 18, c. 1. Porph. de Abstin. l. II, §. 34, 37, &c.

Sans aller jusqu'à cet excès, Porphyre & d'autres Philosophes réprouvoient les sacrifices sanglans, comme indignes du Dieu souverain, & même des Dieux immatériels, à qui le culte de l'esprit & du cœur a seul le droit de plaire. Les Philosophes plus anciens vouloient des offrandes extérieures; mais ils auroient préféré celles des fruits de la terre. Il est, en effet, inconcevable que l'effusion du sang des animaux soit par elle-même agréable à Dieu, & les Prophètes avoient souvent tonné contre cette opinion absurde, dont les Hébreux mêmes étoient imbus; cependant tous les peuples & tous les siècles se sont réunis dans la persuasion intime que de tous les sacrifices, l'immolation des victimes est le plus excellent, & le plus capable d'appaiser la divinité & de purifier les hommes. Sous ce point de vue général, nulle distinction entre le peuple Juif & les adorateurs des idoles; les quatre parties du monde, sans se donner le mot, sans se communiquer, sans se connoître, conspirent également dans un culte si bizarre en apparence; & ce n'est que depuis qu'il est réellement sans force & sans vertu, que l'on s'avise sérieusement de l'envisager d'un œil philosophe. Cependant il ne falloit qu'ouvrir les yeux; étoit-il bien conforme aux sentimens de la Nature de se plonger dans le sang d'un animal innocent? quoi de plus dégoûtant que de manier des entrailles fumantes? comment se persuader qu'une odeur infecte soit un parfum délicieux pour la divinité?

comment des temples, transformés en boucheries, pouvoient-ils paroître augustes & vénérables? Que cette manière d'honorer Dieu eût été imaginée dans quelque coin de la terre, je n'en serois pas surpris; mais elle est trop contraire aux sentimens de la Nature, pour être venue en même temps dans l'esprit de tous les hommes, & pour avoir été adoptée généralement & sans contradiction: jamais on ne résoudra ce problême, si l'on ne remonte jusqu'à l'origine commune de toutes les Nations, & si l'on ne suppose un ordre de Dieu si formel & si précis, que l'impression ait pu s'en conserver dans l'esprit de tous les peuples, sans qu'ils sussent eux-mêmes par quel canal ils l'avoient reçue *(i)*.

Les Mages avoient donc avec Manès de vives altercations sur ces deux points importans; ils savoient à la vérité que les Chrétiens rejetoient les Dieux de la Perse, & n'offroient point de sacrifices sanglans, mais ils en étoient moins choqués, parce

(i) Cependant, si l'on en croit Pausanias *(lib. VIII, cap. 2.)* Cécrops, qui régla le culte divin dans Athènes, défendit qu'on sacrifiât aux Dieux rien qui fût animé; & Porphyre *(de Abstin. l. IV.)* pour appuyer son opinion, allègue deux loix de Triptolème, dont l'une défend d'offrir autre chose aux Dieux que les fruits de la terre, & l'autre de faire aucun mal aux animaux servant au labourage. Je ne sais trop si l'on doit faire beaucoup de fond sur l'existence de ces prétendues loix de Cécrops & de Triptolème. Les Auteurs qui les rapportent sont bien modernes, & justement suspects de les avoir ajustées à leur façon de penser; car il s'ensuivroit que ces loix défendoient également aux Grecs de se nourrir de la chair des animaux; défense tout-à-fait incroyable. Je ne doute point que ces premiers Législateurs ayant à civiliser des peuples barbares & sanguinaires, & voulant leur inspirer le goût de l'agriculture, n'aient exalté le mérite des offrandes faites aux Dieux avec les seuls fruits de la terre; peut-être même auront-ils mis sous la sauve-garde des loix les animaux servant au labourage: mais il est contre toute vraisemblance qu'ils aient proscrit tout sacrifice sanglant. On sait qu'ils apportèrent dans la Grèce la religion & le culte de l'Égypte & de la Phénicie, où cette sorte de sacrifice étoit en honneur, & rien ne nous conduit à croire qu'ils se soient fait des principes plus spiritualisés que ceux qu'ils avoient reçus dans leur pays natal: au reste, quoi qu'il en soit de ces loix prétendues, elles furent sans exécution. Les Grecs entraînés par l'impulsion générale qui persuadoit tous les peuples, continuèrent d'honorer les Dieux par l'immolation des victimes, & crurent que cette espèce de sacrifice étoit la plus expiatoire & la plus agréable à la Divinité.

qu'ils regardoient le Chriſtianiſme comme une religion étrangère, qui n'entreprenoit pas de réformer la leur, au lieu que Manès ſe donnant pour un Mage réformateur, étoit un ennemi domeſtique mille fois plus dangereux qu'un ennemi déclaré: ils ſaiſirent ce prétexte, & repréſentèrent au Roi que cet homme n'étoit pas un ſimple maguſéen, comme il le penſoit, mais un chrétien brouillon, qui, s'étant fait chaſſer de ſon égliſe, vouloit changer le magiſme même, & décrier le culte national. Sapor zelé pour ſa religion voulut prévenir, par le ſupplice de l'intriguant, les troubles dont ſon empire étoit menacé. Manès averti dans un ſonge, à ce qu'il diſoit, des mauvais deſſeins qu'on avoit contre lui, ſe ſauva dans la contrée de la Scythie, appelée depuis le Turkeſtan.

Voy. les actes d'Archélaüs.
D'Herbelot, au mot Mani.
V. Chondemir, apud Hyd. page 282.

Ce fut dans cette retraite qu'il s'occupa à la compoſition ou à la réviſion de la plupart de ſes ouvrages. Les Anciens en connoiſſoient un aſſez grand nombre, dont il ne nous reſte que des titres ou des fragmens. Les plus célèbres étoient le livre des *Myſtères*, le *tréſor de la vie* & l'*épitre du fondement*, ainſi nommée parce qu'elle contenoit tous les principes du ſyſtème. Ses diſciples avoient raſſemblé en un volume toutes les lettres qu'il avoit écrites à diverſes perſonnes; il ne nous reſte en entier que ſa lettre à Marcel dans les actes d'Archélaüs, & dans l'ouvrage imparfait de S.t Auguſtin, un fragment conſidérable d'une autre adreſſée à Menoch, ſa fille ſpirituelle. M. de Tillemont, parlant de l'épitre à Marcel, dit qu'*il n'y a rien de ſi doux & de ſi attrayant; qu'elle eſt toute compoſée d'un ſtyle apoſtolique, & pleine des expreſſions de S.t Paul.* Manès en effet avoit pris cet Apôtre pour ſon modèle, & ſans doute affectoit par-tout le même ſtyle. On le voit dans la lettre à Menoch, dont je viens de parler, & dans la ſalutation de l'épitre du fondement, que S.t Auguſtin nous a conſervée: *Que la paix de Dieu inviſible & la connoiſſance de la vérité ſoient données à tous nos ſaints & très-chers frères qui croient les commandemens céleſtes, & qui les obſervent; que la droite de Dieu les protège & les délivre de tous les aſſauts du démon & des pièges du monde.*

L. III, c. 172 & ſuiv.

Hiſt. Eccleſ. t. IV, p. 390.

Ap. Aug. cont. Epiſt. fundam.

Mais le livre auquel il donna ſa principale application fut

celui qu'il intitula l'*évangile de vie* ou l'*évangile vivant;* ce n'étoit point une vie de J. C. ainsi que le titre pourroit le faire penser, mais une espèce d'apocalypse ou un recueil des révélations que l'hérésiarque prétendoit lui avoir été faites par J. C. Pour se donner l'air d'homme inspiré, il dit à ses disciples qu'il alloit être enlevé dans le Ciel, & qu'ils ne le reverroient qu'au bout d'un an; il avoit découvert, dit-on, dans un lieu solitaire, une caverne où couloit un ruisseau d'une eau pure; il y cacha des provisions, & s'y tint renfermé sans aucun commerce avec les hommes. Il y composa cet évangile, & l'orna de peintures exquises. *Ce livre*, dit M. d'Herbelot, *étoit rempli de figures magiques, astrologiques & prophétiques, que cet imposteur disoit représenter toutes les merveilles que Dieu lui avoit fait voir...... Ce livre que l'on disoit*, ajoute-t-il, *avoir été peint à la Chine ou par des Chinois (k), étoit si célèbre dans toute la Perse, que Kemal-essahani, poëte Persien, pour louer l'habileté d'un Peintre, dit que ses ouvrages faisoient plier le livre d'Er-tenk & mépriser toutes ses figures*. Les Persans donnent en effet au livre de Manès le nom d'*Er-tenk,* c'est-à-dire les *figures* ou les *peintures;* & lorsqu'ils lui donnent le nom d'*évangile*, ils ajoutent *de peintures, de roses, de tulipes, de variété, de couleurs*, pour le distinguer de l'Évangile de Jésus-Christ.

Bibl. Orient. au mot Er-tenk.

Hyd. p. 282.

On reconnoît ici dans Manès une affectation puérile de copier l'ancien Zoroastre, qui s'étoit de même enfermé dans une antre pour y recevoir du Ciel le *zend,* orné de peintures symboliques, & les titres de leurs ouvrages étoient encore à peu près les mêmes; car *zend* signifie *vie* ou *vivant.* Notre hérésiarque, qui se disoit réformateur du magisme, ne vouloit paroître en rien inférieur à celui que l'on en croyoit le fondateur.

Cependant Sapor I.er mourut en 271 ou 272, & son fils Hormisdas monta sur le trône. Dès que Manès en fut informé, il revint en Perse; & le nouveau Roi, auquel il présenta son évangile, l'accueillit très-favorablement. Ce Prince,

(k) Les Arabes donnent quelquefois le nom de Chine au Turkestan.

dit M. d'Herbelot, *s'adonna à l'étude; mais sa science lui nuisit, car elle le fit tomber dans les erreurs de Manès, qui prétendoit avoir rafiné sur la doctrine de Zoroastre, en la mêlant avec celle des Chrétiens.* *Bibl. Orient. au mot* Hermouz.

La protection du Roi ne suffisoit pas néanmoins pour mettre l'hérésiarque en sûreté. Hormisdas, pour le dérober à la violence ou aux embûches des Mages, lui fit bâtir une forteresse, qu'on appela *Daskarah;* il y demeura plusieurs années, & ce fut apparemment de-là qu'il écrivit à Marcel, & qu'il se rendit chez ce Romain, où il eut une conférence avec Archélaüs, évêque de Cascar. Nous avons, dans une version latine, les actes de cette conférence, qu'un Grec nommé Hégémonius a rassemblés ou redigés. M. de Beausobre prétend que ce n'est qu'un roman assez mal tissu. On peut voir ses raisons dans les deux premiers livres de son histoire du Manichéisme. Je ne crois pas devoir entrer dans une discussion qui me paroît être plus du ressort de l'histoire ecclésiastique que de l'histoire religieuse de la Perse.

Quoi qu'il en soit de cette conférence, il s'en tint une autre en Perse, qui fut plus funeste à Manès que celle de Cascar; il perdit en moins de deux ans Hormisdas son protecteur, & ne trouva pas le même appui dans Vararanes I.er qui lui succéda. Ce n'est pas que Vararanes, à l'exemple de son père, n'eût embrassé la doctrine du Novateur; mais ne pouvant résister aux clameurs des Mages, & peut-être étant ébranlé lui-même, il ordonna qu'ils auroient une dispute publique avec Manès, afin que l'on connût de quel côté étoit la vérité. On ignore ce qui se passa dans cette conférence *(l)*. Les Orientaux disent seulement que Manès y fut convaincu d'erreurs grossières, & condamné comme impie; ils employoient pour caractériser *Chondemir, ap. Hyd. p. 283.*

(l) M. de Beausobre prétend que cette conférence a donné lieu à ce qu'il appelle le roman de la conférence de Cascar, & qu'Hégémonius n'a fait que changer le lieu de la scène & le nom des acteurs, en substituant aux Mages un Évêque catholique, un Magistrat romain & des Philosophes payens au roi de Perse & aux Grands de sa Cour. *Voyez ce parallèle dans l'histoire du Manichéisme, tome 1, pag. 202, 203.*

Hyd. p. 281 & 282.
D'Herbel. au mot Zendik.

ſon impiété le terme *zendik*, qui, ſelon M. Hyde & autres Savans, ſignifie un *Sadducéen*, & ſelon M. d'Herbelot, un *impie*, un *homme ſans religion.*

Quoi qu'il en ſoit, Manès devoit être regardé comme impie par les ſectateurs de Zoroaſtre. Non-ſeulement il mépriſoit les Dieux particuliers de la Perſe, non-ſeulement il déclamoit contre les ſacrifices ſanglans, mais de plus il ôtoit à Dieu la formation de l'Univers corporel; il vouloit abolir le mariage, comme ſi c'eût été une invention de ſatan, & s'élevoit contre le dogme de la réſurrection des corps. Sur ces trois derniers articles Manès étoit un impie aux yeux des Mages comme aux yeux des Catholiques, & ſur celui de la réſurrection des corps il étoit ſadducéen.

La condamnation de Manès paroît à M. Hyde une preuve convaincante de l'orthodoxie des Mages. Le dualiſme, dit-il, fut ſolennellement proſcrit dans cette occaſion. M. Hyde a raiſon en un ſens; car les vrais diſciples de Zoroaſtre admettoient trois ſubſtances co-éternelles, & ne confondoient point la matière avec Arimane; ils ſoutenoient encore que la matière & même les deux principes immédiats du bien & du mal ſont ſubordonnés à la puiſſance du Dieu ſuprême; en conſéquence, ils condamnoient les Maguſéens dualiſtes rigides, & Manès leur zélé ſectateur: mais ils ne croyoient point du tout que la matière, & moins encore qu'Arimane ou la ſubſtance des ténèbres fuſſent une production de la vertu créatrice du Très-haut. Sur ce point les Mages, les Maguſéens & Manès étoient abſolument d'accord, & je me flatte d'avoir diſſipé tous les doutes que M. Hyde a pu répandre ſur ce ſujet.

Manès ayant été convaincu & condamné, Vararanes ordonna qu'on le fit mourir. Les Orientaux ne conviennent pas entr'eux du genre de ſon ſupplice; les uns diſent qu'il fut crucifié à la porte de la ville royale, d'autres qu'il fut écorché vif, d'autres enfin qu'il mourut en priſon. Tous s'accordent à dire qu'après ſa mort on remplit ſa peau ou d'air ou de ſoin, & qu'on pendit ce ſimulacre à un gibet; quelques-uns même

renvoient cet évènement au règne de Vararanes II, fils & ſucceſſeur de Vararanes Ier; mais quand même on reculeroit la mort de Manès de quelques années, il faudroit toujours convenir qu'il vécut tout au plus quarante ans, étant né l'an 239 ou 240 de l'ère Chrétienne, & Vararanes II étant monté ſur le trône vers l'an 276.

Telle fut la fin du plus fameux des héréſiarques. Imitateur des deux Zoroaſtres, auxquels il n'étoit peut-être pas inférieur du côté de l'enthouſiaſme, de la ſcience & des talens, il joua, comme eux, un grand rôle à la cour & dans le royaume: déſerteur de la foi chrétienne, comme le ſecond Zoroaſtre l'avoit été du judaïſme, il voulut, à ſon exemple, réformer la religion des Mages, en l'accommodant avec la véritable religion; mais les circonſtances n'étoient plus les mêmes; le magiſme avoit acquis une conſiſtance qu'il n'avoit pas du temps de Darius, fils d'Hyſtaſpe, & les Mages plus habiles ou plus rafinés dans les intrigues & dans les diſputes, n'étoient pas d'humeur à ſubir la loi d'un nouveau venu.

La ſecte fut pourſuivie vivement après la mort de ſon chef. Les rois de Perſe publièrent contre elle les édits les plus ſévères. On vouloit avec raiſon étouffer dans ſa naiſſance une doctrine qui, proſcrivant le mariage, tendoit à dépeupler l'État; peu s'en fallut même que ſous prétexte de la continence des Évêques & d'une partie du Clergé, on n'enveloppât l'Égliſe catholique dans cette perſécution; mais les Évêques ſupplièrent le Roi de ne pas confondre des chrétiens innocens avec des hérétiques déteſtables; ils lui repréſentèrent que les catholiques approuvoient le mariage, comme étant d'une inſtitution ſainte & divine, & que ſi quelques-uns d'entr'eux s'en abſtenoient, c'étoit uniquement pour vaquer ſans diſtraction à la prière & aux fonctions de leurs charges.

Aſſem. Bibl. Orient. t. III, part. I, p. 220. Renaud. hiſt. Patriarch. Alex. p. 47.

Je ne puis me diſpenſer, en finiſſant ce Mémoire, de dire un mot de Maſdek, autre prétendu réformateur du magiſme, qui parut dans la Perſe vers le milieu du VI.e ſiècle, du temps de l'empereur Juſtin Ier; il étoit Maguſéen, c'eſt-à-dire d'une ſecte féconde en fanatiques, & par conſéquent

dualiste pur comme Manès; mais avec cette différence qu'il ôtoit toute intelligence à la substance des ténèbres, & ne lui laissoit qu'un mouvement fortuit & machinal. C'est ce que Sharistani nous apprend par ces paroles de la version de M. Hyde: *Mazdekæos esse maxima ex parte in Manaritæ seu Manichæi, in originibus duabus & duobus principiis; nisi quòd Mazdek assereret lucem agere secundum intentionem & delectum, tenebras verò fortuitò & per accidens; & quòd lux scienter & sensibiliter ageret, tenebræ verò ignoranter & cæcè;* aussi fut-il détesté par les Mages, & surnommé *zendik*, c'est-à-dire l'*impie* ou le *sadducéen*.

Hyd. p. 289.

Ce n'est pas par ses dogmes spéculatifs, mais par sa morale pratique, que cet imposteur se fit un nom; il s'érigea en prophète, & sous prétexte de prêcher aux hommes une charité parfaite & un détachement général de toutes les choses de la terre; il vouloit que les richesses & les femmes fussent communes entre les citoyens comme l'air & l'eau. *Mazdek*, dit encore Sharistani, *dehortatus est homines à dissensione & odiis & cædibus, cùmque pleraque horum contingerent propter mulieres & opes, ille ideo mulieres & opes communes esse voluit, & omnes de iis participare debere, sicut participant de aqua & igne.*

Hyd. ibid.

Des maximes si conformes au goût des libertins & de la populace, lui attirèrent un grand nombre de partisans; & ce qu'il y eut de singulier, c'est que le roi de Perse Cavadès ou Cobad embrassant ouvertement le mazdékéisme, ordonna par un édit que tous ses sujets suivissent cette religion, & qu'on fit une nouvelle distribution de biens entre les citoyens du royaume. Alors les gens riches & ceux qui avoient de belles femmes devinrent la proie de ces brigands animés par la protection du Prince & par l'assurance de l'impunité. Le faux prophète ne s'oublia pas lui-même. La Reine étoit une princesse d'une beauté singulière; il osa la demander au Roi. On ne dit point si ce Prince poussa la dévotion jusqu'à la lui sacrifier: quoi qu'il en soit, les Grands du royaume s'étant ligués, déposèrent Cobad, le mirent en prison, & firent monter sur le trône son fils Giamasp. Mazdek se sauva par la fuite.

Hyd. ibid. D'Herbelot, Bibl. Orient. aux mots Mazdek & Noushirvan.

Cependant Cobad, par le ſecours de ſa femme, qui le revêtit de ſes habits, ſortit de la priſon, & ſe réfugia auprès d'un roi des Huns, qui lui donna des troupes, avec leſquelles il ſoumit ſes ſujets révoltés, & remonta ſur le trône; mais inſtruit par ſes malheurs, il abandonna la religion de Mazdek.

Cet impoſteur revint dans la Perſe ſous le règne du célèbre Noushirvan, fils & ſucceſſeur de Cobad. Ce Prince, connu ſous le nom de Coſroës I.er fit arrêter l'impoſteur, & le fit périr dans les ſupplices; il rétablit le bon ordre dans ſes États, publia des édits ſévères contre les ſectateurs de Manès & de Mazdek, & fit refleurir le magiſme, dont il étoit zélé partiſan.



TROISIÈME ÉPOQUE
DE
LA RELIGION DES PERSES,
Depuis la conquête de la Perſe par les Sarazins juſqu'à nos jours.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

Lu le 13 Janv. 1761.

LE Magiſme, après avoir régné tant de ſiècles dans la Perſe, ſuccomba ſous les coups d'une nouvelle religion, qui dédaignant de perſuader, prétend ſubjuguer les eſprits par la violence.

Les Arabes, ſouvent alliés, quelquefois ennemis des Perſes, ne maintenoient qu'avec peine leur liberté contre la puiſſance du plus grand roi de l'Aſie; s'ils oſoient l'attaquer, ce n'étoit que par des incurſions légères, dont un prompt repentir leur obtenoit le pardon. Mais les Arabes, enivrés du fanatiſme de Mahomet, devinrent d'autres hommes, & n'aſpirèrent à rien moins qu'à la conquête du monde entier; celle de la Perſe fut preſque auſſitôt achevée qu'entrepriſe. Yezdegerd IIIe du nom, vaincu pluſieurs fois, ſe réfugia dans les provinces orientales de ſes États: après ſa mort, c'eſt-à-dire vers le milieu du VIIe ſiècle, toute la Perſe paſſa ſous la domination des Sarazins. Ce malheureux royaume fut, dans la ſuite, la proie des Huns & des Turcs; & tous ces tyrans, acharnés les uns contre les autres, ne s'accordoient que dans un zèle égal pour le Mahométiſme. Les Perſans, ſoumis à l'eſclavage le plus dur, ne tenoient plus rien de leurs ancêtres; au milieu de tant de révolutions, aucun d'eux ne ſe rappela l'ancienne gloire de la Nation, aucun d'eux, nouvel Artaxare, ne tenta de ſouſtraire ſes compatriotes au joug des étrangers; & ce peuple ne ſe diſtingua plus que par la patience ſtupide avec laquelle il porta ſes fers.

Les

Les Musulmans, par principe, tolèrent toutes les religions qui reconnoissent l'unité de Dieu; ils ne sévissent que contre l'idolâtrie: il est vrai qu'en entrant dans la Perse, ils ne trouvèrent point de temples érigés aux idoles; ils n'en virent point les habitans prosternés devant des figures monstrueuses, telles que les pagodes des Indes; mais les Persans adorant le Soleil & le feu, substituoient la créature au Créateur. A cette vûe le zèle des Musulmans s'enflamma; ils abattirent des Pyrées, insultèrent les Mages & le culte public, & punirent ceux qui montroient un trop vif attachement à l'ancienne religion.

Quoi qu'en dise M. Hyde, la persécution fut renfermée dans ces bornes; l'ancien culte ne fut jamais interdit; jamais Persan ne fut traduit devant les tribunaux, ni mis à mort pour cause de sa croyance; jamais les Princes ne publièrent d'édit pour ordonner la démolition des temples: les Zoroastriens en conservèrent, & même des plus magnifiques, en payant une redevance aux Émirs: les pyrées ont subsisté long-temps dans les montagnes de Médie & de Bactriane, & n'ont été détruits que peu à peu, soit par voie de fait, soit par les mains des naturels du pays, à mesure qu'ils embrassoient la religion dominante. Aujourd'hui même encore, la religion du feu jouit de ses anciens priviléges dans la province de Kerman; à Kerman même est l'église patriarchale de la secte, où réside l'Archimage avec l'élite de ses Prêtres. Le plus considérable des fauxbourgs d'Ispahan a été, pendant plusieurs siècles, abandonné aux partisans de l'ancien culte, méprisés à la vérité, assujettis aux travaux les plus vils; mais enfin ils y vivoient en paix, & le fauxbourg s'appeloit *Ghebr-abad*, c'est-à-dire *habitation des Ghèbres*. Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que *Hosein-shah*, excité par les clameurs des Imans, contraignit ce peuple à se faire Musulman, & bâtit un palais dans ce même fauxbourg, auquel il donna son nom. En 1696 ou 1697.

Cependant la persécution, sans être sanglante, ne pouvoit manquer à la longue de changer le gros de la Nation, & sur-tout ceux que la noblesse & les richesses distinguoient du simple peuple. En adoptant la religion des vainqueurs, ils se

mettoient à couvert; en ſe confondant avec eux, ils partageoient leurs avantages, & ſe frayoient le chemin aux honneurs & aux poſtes importans de l'État. Dans le fond, ce changement ne devoit pas être pour eux un grand ſacrifice; l'unité de Dieu, bien reconnue par les Muſulmans, eſt une vérité lumineuſe, qui n'a beſoin que d'être aperçue pour captiver les eſprits; dès qu'on connoît le vrai Dieu, les êtres les plus brillans, le Soleil même, ne paroiſſent plus qu'une matière vile, une pouſſière agitée: d'ailleurs Mahomet, dont on vantoit les merveilles récentes, ne valoit-il pas bien le vieux *Zerdusht*, l'Alcoran le *Zendaveſta*, & les ſermons des Imans la façon dont les prêtres célébroient leur liturgie? Ayant un bandeau ſur la bouche, ils n'étoient entendus de perſonne, & ne s'entendoient guère eux-mêmes.

Je conviens que ces motifs n'étoient que ſubſidiaires pour les premiers transfuges du Magiſme; des gens qui depuis ſi long-temps réſiſtoient à la lumière éclatante de l'Évangile, n'auroient pas cédé ſi promptement à la lueur obſcure de l'Alcoran, ſi des motifs plus déterminans ne les euſſent entraînés. Mais, quoi qu'il en ſoit de la ſincérité de leur changement, M. Hyde a toujours mauvaiſe grâce de le traiter d'apoſtaſie *(a)*, & de transformer ceux qui réſiſtèrent, en martyrs dignes de notre admiration & de notre reſpect; il faut pouſſer la partialité juſqu'à l'excès, pour ne pas reconnoître qu'un Perſan qui ſe fait Muſulman de bonne foi, fait un pas vers la vérité.

Il n'y eut donc guère que la populace qui reſta fidèle à la religion de Zerdusht; mais cette populace eſt encore aſſez conſidérable: on la voit dans les villes & dans les bourgs de la Perſe; elle eſt plus nombreuſe dans les lieux écartés & dans les pays de montagnes; elle abonde dans le Kerman, &

(a) Et nuper (quod dolens refero) iſti veterem ſuam religionem deſerere, & Iſlamiſmum amplecti fuerunt coacti à novo Perſarum rege Hoſein, qui vetus iſtorum ſuburbium Ghavr-abad, de ſe nominari juſſit, Hoſein-abad. Cap. I, p. 24; & cap. XXIX, p. 358. *Sed proh dolor! per litteras Junii 1697 narratur quòd ibi novus Perſarum rex Hoſein iſtum populum ſuam veterem religionem deſerere, & Iſlamiſmum amplecti coegit*, & alibi paſſim.

l'on en trouve une colonie à Surate, à Bombai & dans les environs : ce ſont les deſcendans d'anciens Zoroaſtriens zélés, qui ſe réfugièrent dans cette contrée des Indes ; on les y connoît ſous le nom de *Farſis* ou *Parſis*, qui déſigne clairement leur origine.

Mais ſi les partiſans du Magiſme jouiſſent en Perſe de quelque tolérance, ils n'en ſont pas moins, pour les autres Perſans, un objet de mépris & d'horreur *(b)*: on en peut juger par les noms qu'on leur donne ; M. Hyde en rapporte quatre, qui ſont autant de dénominations injurieuſes : *Nogusha*, idolâtre ou Sabaïte ; *Atesh-percſt*, adorateur du feu ; *Phikir* ou *Kafir*, ſtupide, inſenſé ; enfin *Ghebr*, c'eſt-à-dire *infidèle*. Ce dernier nom leur eſt ſpécialement affecté ; c'eſt ſous ce nom qu'ils ſont connus dans les Nations étrangères, qui le prennent pour un nom national ; dans la bouche d'un Muſulman, c'eſt une épithète d'exécration : les Turcs l'ont adoptée pour déſigner quiconque n'eſt pas de leur croyance ; ils prononcent *Ghiaour* ou *Giaour*. En Orient, c'eſt le nom propre des ignicoles, que les Muſulmans regardent comme *infidèles* par excellence : les Rabbins même le donnent aux anciens Perſes ; *Chaverim venerunt in Babyloniam*, dit le Rabbi Jochanam, dans ſon commentaire ſur le Talmud. *Apud Hyd. p. 360.*

Mais pourquoi *ghebr* ſignifie-t-il un infidèle ? ce ne peut être aſſurément que par métaphore, un mot ſi ſimple n'ayant jamais pu, dans ſon origine, exprimer littéralement l'idée complexe d'*infidélité* : quelle en étoit donc la ſignification littérale dans l'ancienne langue perſe ? Je dis dans l'ancienne langue perſe, car on convient que ce terme n'eſt ni perſan, ni arabe, ni turc ; c'eſt un problème qui ne paroît pas facile à réſoudre. Je vais propoſer mes conjectures : l'Académie en jugera.

Ruſtem-al-maulavi, auteur d'un dictionnaire perſan, s'explique ainſi, ſelon la verſion de M. Hyde : *Ghebr, eſt ignicola infidelis,* *Apud Hyd. p. 359.*

(b) Un auteur Perſan cité par M. Hyde, page 24, exalte ainſi la bonté & la miſéricorde de Dieu envers ceux qui en ſont les plus indignes : *O quàm liberalis es, qui ex theſauro abſcondito, ignicolis & Chriſtianis quotidiani alimenti demenſum præſtas.*

vel abſolutè infidelis quivis; item eſt lorica quam die belli induunt homines. Ghebr ſignifieroit-il littéralement une cuiraſſe? mais comment d'une cuiraſſe tirer l'idée métaphorique d'un adorateur du feu?

On ne peut voir, ſans quelque ſurpriſe, qu'Origène, dans ſon ouvrage contre Celſe, donne aux Perſes le nom de *Cabires*, Περσων ἢ Καβείρων. *Ghebr* & *Cabir* ont trop d'analogie pour que ce ne ſoit pas le même mot; la différence des voyelles n'y fait rien. Κάβειρος n'eſt point un mot grec, mais un mot phénicien grécifé. On ſait que les conſonnes ſont les élémens eſſentiels des mots orientaux, & qu'un même mot eſt ſuſceptible de différentes prononciations, ſelon les voyelles que l'on ſupplée: or ici les conſonnes ſont les mêmes, à l'exception du gimel changé en κ dans κάβειρος; ces deux lettres ſe ſubſtituent l'une à l'autre: mais pourquoi dès le temps d'Origène les Perſes étoient-ils appelés *Ghèbres* ou *Cabires!* ſeroit-ce à cauſe de l'armure qu'ils portoient dans les combats? Cette interprétation pourroit être confirmée par un paſſage de Nicéphore Brienne, qui fait mention des Cabires comme d'un
Hyd. c. XXIX. corps de troupes dans une armée; c'eſt à M. Hyde que je dois toute cette érudition.

Elle ne nous éclaire pas encore beaucoup; néanmoins l'identité des deux mots *ghebr* & *cabir* eſt une ouverture qu'il faut ſuivre, & qui peut nous conduire plus loin. Héſychius, dans ſon dictionnaire, nous apprend que les écreviſſes étoient
Ibid. nommées *cabires*, & qu'on les honoroit dans l'iſle de Lemnos comme des divinités & des enfans de Vulcain. Κάβειροι, Καρκίνοι· πάνυ δὲ τιμῶνται οὗτοι ἐν Λήμνῳ ὡς Θεοὶ· λέγονται δὲ Ἡφαίστου παῖδες. La couleur naturelle des écreviſſes eſt un noir de fumée: cuites, elles ſont d'un rouge foncé; c'eſt ce qui les faiſoit croire de nature ignée, & par conſéquent de l'apanage de Vulcain: d'ailleurs l'écaille dure qui les couvre repréſente bien une armure complète, dont l'invention étoit attribuée au Dieu du feu.

Les Dieux *cabires* ſont célèbres dans la Mythologie grecque, & l'on démêle aiſément, parmi les fables dont leur hiſtoire

eſt enveloppée, qu'on honoroit ſous ce nom les inventeurs des arts, que l'on croyoit au-deſſus de l'humanité par la force de leur eſprit & de leur corps. En ſuivant cette notion, il eſt fort naturel de dériver *cabire* du mot hébreu ou phénicien *gabar, invaluit, robuſtus fuit,* d'où l'on fait *gabir,* au pluriel *gabirim, viri potentes, viri robuſti;* voilà certainement les *Cabires.* *Diction. de Buxtorf.*

Or la métallurgie eſt peut-être celui de tous les arts qui exigeoit le plus d'intelligence & de force de corps; auſſi Vulcain étoit-il un des principaux *cabires.* Ses compagnons & ſes élèves, occupés avec lui à forger des armes dans les cavernes de Lemnos, furent décorés du même nom; on alla même juſqu'à le prodiguer aux écreviſſes, comme les paroles d'Héſychius en font foi.

Dans le recueil des médailles de M. Seguin *(page 14)* on voit une monnoie de Theſſalonique, ſur laquelle eſt repréſenté un homme debout, tenant une clef de la main gauche, & de la droite un marteau, avec cette inſcription: ΚΑΒΕΙΡΟϹ. L'homme debout eſt ſûrement un forgeron portant les attributs de ſon art. On a beaucoup de ſemblables médailles; ainſi *cabire* chez les Grecs étoit un Dieu forgeron.

Ghebr avoit ſans doute la même ſignification dans la langue perſe, puiſque ce mot déſigne encore aujourd'hui une cuiraſſe, armure fabriquée au feu par l'art des forgerons; d'ailleurs *ghebr* & *gabir* ſont préciſément le même mot, compoſés des mêmes élémens, ſans même que le *gimel* ſoit altéré dans le mot perſe. *Ghebr* ainſi que *gabir* ſignifient donc originairement un homme robuſte, & par conſéquent un forgeron; non pas un Dieu, mais un ouvrier ordinaire, parce que les Perſes ne diviniſoient pas les hommes. Peut-être même qu'en Orient l'on donnoit ce nom à tous ceux qui travailloient au feu. Le fameux *Geber,* alchymiſte Arabe, n'étoit peut-être ainſi nommé qu'en vertu de l'art qu'il exerçoit.

La métallurgie, ſi eſtimée dans toutes les Nations du monde, étoit chez les Perſes une profeſſion infâme. Ils traitoient les forgerons de profanateurs d'un élément divin; ils pouſſoient

même la superstition jusqu'à ne pas attiser le feu avec des instrumens de fer; de-là le précepte de Pythagore: *ne fouillez point le feu avec une épée*, πῦρ μαχαίρῃ μὴ σκάλευε. Mais si les forgerons étoient des infidèles & des impies, il est naturel que leur nom ait été dans la Perse une injure atroce, qu'on l'ait employé comme l'expression la plus énergique pour caractériser l'impiété & les impies qui, sans être forgerons, se moquoient de la religion de Zerdusht.

Iambl. de vit. Pytag. c. XXXII.

La Nation devenue musulmane saisit cette signification accessoire pour avilir par un terme méprisant ceux qui persévérèrent dans le culte du feu. On les appela *Ghèbres*, c'est-à-dire hommes infidèles relativement au feu; c'est ainsi qu'en passant de métaphores en métaphores, le mot *ghebr*, qui dans son origine désignoit un forgeron, désigne aujourd'hui ceux qui détestent les forgerons.

Examinons à présent, je ne dis pas quelle est la philosophie des Ghèbres, car ils ne s'en piquent pas, mais quelle est leur croyance religieuse.

A s'en rapporter au tableau que M. Prideaux en trace, d'après M. Hyde, on ne peut s'en former qu'une idée très-avantageuse. « Les Gaures (ou Ghèbres), dit-il, sont pauvres, » d'une grande simplicité, d'une morale rigide, d'un procédé » franc & sincère; ils font profession de n'adorer que Dieu; » ils croient la résurrection & le jugement dernier; ils ont » une horreur extrême pour l'idolâtrie, quoique chez les Ma- » hométans ils passent pour les plus grands idolâtres du monde: » car s'ils pratiquent leur culte en présence du feu & en se » tournant vers le soleil levant, ils déclarent hautement qu'ils » n'adorent ni l'un ni l'autre; ils croient seulement que Dieu » est plus dans ces créatures que dans aucune autre, & qu'elles sont les symboles les plus expressifs de sa présence. »

Hist. des Juifs, 1.ere partie, liv. IV.

Mais si les Mahométans regardent les Ghèbres comme les plus grands idolâtres du monde, n'est-ce pas une preuve que le portrait que M. Prideaux nous en présente ne leur ressemble point? L'idolâtrie des Ghèbres est un point de fait, dont les oreilles & les yeux sont les juges naturels. Ces

Mahométans ne ſont point des étrangers qui ne connoîtroient les Ghèbres que de nom. Ce ſont les Perſans eux-mêmes qui, depuis dix ſiècles entiers, ſont mêlés avec les Ghèbres, forment avec eux la même nation, obéiſſent aux mêmes loix, aux mêmes Princes, & parlent la même langue : ſi l'on n'écoute pas de pareils témoins, à qui déſormais pourra-t-on s'en rapporter ?

Cependant M. Hyde les récuſe, & leur oppoſe des témoins dont l'autorité ne paroît pas mépriſable. Il eſt juſte de l'entendre. Les Muſulmans de Perſe, dit-il, ne jugent ſi mal de leurs compatriotes, que parce qu'ils s'arrêtent à la ſuperficie d'un culte qui préſente quelque choſe de rebutant ; ils ignorent que les hommes penſent quelquefois mieux qu'ils n'agiſſent. Pleins de mépris pour une vile populace, ils ne daignent pas examiner ſes véritables ſentimens, & trouvent plus commode de la condamner que de rien approfondir.

Les Muſulmans, continue M. Hyde, ſont trop envenimés contre les Ghèbres pour qu'on les en croie ſur leur parole. Il nous faut des juges impartiaux, c'eſt-à-dire des Chrétiens qui n'ayant point de raiſon de favoriſer ni les Ghèbres ni les ſectateurs de Mahomet, décident équitablement entre les accuſateurs & les accuſés : c'eſt donc au jugement des voyageurs chrétiens qu'il faut s'en rapporter en dernière analyſe ; or tous les voyageurs prennent parti pour les Ghèbres, contre les Perſans, & rendent aux premiers les témoignages les plus authentiques.

Sans accumuler ici les paſſages de ces écrivains, citons celui qui parle d'une manière plus déciſive. C'eſt un Miſſionnaire nommé *Samſon*, qui dans ſon livre intitulé *état préſent de la Perſe*, dit qu'ayant interrogé les Prêtres des Ghèbres à Apud Hyde,
Iſpahan, touchant le culte qu'ils rendent au ſoleil, ils l'aſſu- p. 108.
rèrent qu'*ils n'adorent point cet aſtre, mais un ſeul Dieu ;* il ajoute que leur ayant encore demandé *pourquoi donc ils ſe proſternoient devant le ſoleil levant*, ils répondirent qu'*ils rendoient hommage à cette créature, parce qu'après l'homme elle eſt la plus parfaite de celles que Dieu a tirées du néant ; ils*

disoient aussi que Dieu a placé son trône dans cet astre, qui par cette raison mérite les plus grands honneurs, puisque la majesté de Dieu y réside.

La plupart des autres voyageurs parlent aussi très-avantageusement de la religion de ce peuple; on cite en particulier Pietro della Vallé, Owington, Ogilvy, Tavernier, qui a conversé avec les Mages dans le Kerman, & Henry Lord, qui les a fréquentés dans les Indes.

Appuyé sur ces témoignages, M. Hyde ne craint point de donner l'orthodoxie des Ghèbres comme un fait avéré; &, ce qui mérite attention, c'est que ce fait est l'unique fondement de son système général sur la religion des Perses. « Les » Ghèbres, dit-il, n'ont pas changé de croyance depuis l'inva- » sion des Sarazins : une constance de dix siècles le prouve suffisamment; » mais s'ils n'ont pas changé de croyance, ils pensent aujourd'hui ce que pensoient les anciens Perses, & ceux-ci sont justifiés par leurs successeurs de l'accusation d'idolâtrie qu'on a si long-temps formée contre eux. Tels sont les raisonnemens du savant Anglois, tel est le résultat de son gros ouvrage.

Mais ne pourrois-je pas opposer à M. Hyde un raisonnement tout contraire? Les anciens Perses, lui dirois-je, ont été sabaïtes & dualistes jusqu'à la conquête des Sarazins; c'est un fait que j'ai démontré par des preuves sans nombre dans les Mémoires précédens: or depuis cette époque les partisans de Zoroastre n'ont pas changé de croyance; donc les Ghèbres sont encore aujourd'hui sabaïtes & dualistes. Cet argument est assurément aussi plausible que celui de M. Hyde; mais dans la vérité ils ne valent rien l'un & l'autre, parce qu'ils roulent également sur une supposition qui n'est point démontrée, c'est-à-dire sur l'identité de croyance dans les sectateurs de Zoroastre, depuis ce chef du magisme jusqu'à nos jours.

Il se peut donc faire que les anciens Perses aient été sabaïtes & dualistes; c'est un fait que je suis en droit de regarder comme incontestable: il se peut faire aussi que les Ghèbres

ne

ne ſoient aujourd'hui ni dualiſtes ni ſabaïtes; c'eſt un autre fait que M. Hyde regarde comme avéré, & que je veux bien ſuppoſer pour un moment. Que conclure de ces deux faits? c'eſt que les ſectateurs du magiſme ont changé d'opinion depuis la conquête des Sarazins.

Or ce changement dans les ſectes imbues de dogmes abſurdes n'a rien que de fort naturel. A la fin la lumière perce; on a honte des écarts de ſes pères; on adopte des idées plus ſaines, & ſans changer de parti, ſans même quelquefois croire changer de penſée, on ramène à des ſens tolérables les expreſſions & les pratiques conſacrées dans la ſecte.

Voilà ce qui devoit naturellement arriver aux ſectateurs du magiſme. Les Muſulmans zélés pour l'unité de Dieu, ne ceſſent de leur reprocher leurs cultes idolâtres: quelles railleries ce malheureux peuple n'a-t-il point à eſſuyer ſur la divinité d'un feu qui brûle ſes adorateurs comme ſes profanateurs, lorſqu'ils s'en approchent de trop près? Les vérités qui portent l'évidence avec elles font à la longue impreſſion ſur les eſprits les plus opiniâtres; à plus forte raiſon lorſque des maîtres impérieux les propoſent avec autorité, ſi l'on ne ſe rend pas tout-à-fait, au moins on eſquive; on ſe cache ſous des explications myſtérieuſes; on transforme en ſymboles ſacrés des êtres que l'on avoit adorés comme des dieux, & l'on préſente comme relatif un culte qui n'étoit auparavant que trop abſolu. Les Philoſophes eurent autrefois recours à ce ſubterfuge pour dérober le paganiſme aux traits des Chrétiens perſécutés. Si les Ghèbres, dans leur humiliation, ne ſe ſont pas aviſés de quelques ſubtilités de ce genre pour couvrir le ridicule de leur ſecte, je les tiens pour les plus mal-habiles de tous les hommes.

Ils le ſont en effet. Plongés dans une profonde ignorance, ils ne ſont point en état pour la plupart ni de lire ni d'entendre ce qu'ils ont conſervé des écrits de leur Zerdusht. Ayant donc perdu de vue les principes philoſophiques de leur maître, ils n'ont retenu que des pratiques ſuperſtitieuſes, qui ne ſont point abſolument incompatibles avec la croyance de

certaines vérités ſpéculatives ; par conſéquent leur orthodoxie actuelle ne prouveroit point celle des anciens Perſes, & le ſyſtème de M. Hyde croule par les fondemens.

Que ſeroit-ce donc ſi cette orthodoxie des Ghèbres ſi vantée par M. Hyde n'avoit aucune réalité ? Je vais prouver qu'elle eſt au moins fort douteuſe. On ne l'appuie que ſur le témoignage de nos voyageurs ; mais ſont-ils tous d'accord ? ſi quelque témoin digne de foi atteſtoit le contraire, la queſtion reſteroit indéciſe juſqu'à plus ample information. Or je trouve ce témoin digne de foi dans le Chevalier Chardin, l'un des plus intelligens & des plus attentifs de nos voyageurs modernes ; il traite avec aſſez d'étendue de la religion des Ghèbres, & ſa relation ne s'accorde point du tout avec celle de la plupart de ſes confrères.

Voyage de Chard. t. IX, p. 139 & ſ.

« Pour dire maintenant (c'eſt Chardin qui parle) quelle » eſt leur créance (des Ghèbres) autant que je l'ai pu recon- » noître, ils tiennent ou font ſemblant de tenir qu'il y a un » Etre ſuprême qui eſt au-deſſus des *Principes ;* ils l'appellent » *Iezd,* mot qu'ils interprètent par celui de *Dieu*, ou d'*ame* » *éternelle.* Cependant ils attribuent tant de pouvoir aux *Prin-* » *cipes*, qu'ils ſemblent ne laiſſer rien à faire à ce ſouverain ; ce » qui me fait penſer qu'ils n'en confeſſent un que par bien- » ſéance, & pour ne pas ſe faire abhorrer des Mahométans, » grands Déiſtes, auprès deſquels cette impiété acheveroit de » les détruire.

» Ils tiennent que les corps céleſtes ſont des êtres animés » par des Intelligences, qui ſe mêlent de la conduite des hommes ; » le Soleil eſt, ſelon eux, la grande & la première Intelligence ; » la Lune eſt la ſeconde, & puis les autres Planètes. . . . Ils » tiennent qu'outre ces Intelligences il y a des Anges, qu'ils » appellent des Dieux ſubalternes, commis à la garde des créa- » tures inanimées, chacun ſelon ſon département. Et enfin ils » veulent qu'il y ait deux principes des choſes, comme n'étant pas » poſſible qu'il n'y en ait qu'un, à cauſe que toutes les choſes » ſont de deux ſortes ou de deux natures, c'eſt-à-dire bonnes ou » mauvaiſes. Ces deux principes ſont la *lumière*, qu'ils appellent

Ormouz, mot de leur langue ancienne, qu'ils interprètent par « celui de *Kaddin*, terme arabe qui revient au mot des Hébreux « que nous interprétons *ancien des jours;* & les *ténèbres*, qu'ils « appellent *Ariman*, Dieu créé..... «

Tout le monde généralement, dit encore Chardin, croit « qu'ils adorent le feu; cependant il eſt fort difficile de faire « qu'ils s'expliquent bien là-deſſus, & de ſavoir ſi le culte qu'ils « lui rendent eſt relatif ou direct; s'ils tiennent le feu pour Dieu, « ou ſeulement pour l'image de Dieu. Je crois que c'eſt moins « pour en faire un myſtère que par ignorance, & pour n'entendre « pas ce qu'on leur demande: *le feu*, diſent-ils, *eſt la lumière;* « *la lumière c'eſt Dieu.* Voilà ce qu'ils diſent nettement; mais « ils ſe jettent enſuite ſur les louanges du feu, de la lumière & « de Dieu, & font là-deſſus un diſcours confus, où l'on n'entend « rien, & où ils ſe perdent eux-mêmes. »

Chardin pouſſe un peu loin la circonſpection; car ſi *le feu eſt la lumière,* & que *la lumière ſoit Dieu*, le culte qu'on rend au feu eſt en même temps direct & relatif; direct, en tant que le feu ſeroit d'une nature divine & portion de la divinité; relatif, en ce que l'honneur qu'on rend au feu ne s'y arrête pas, & remonte à la divinité toute entière, qui daigne ſe rendre viſible aux yeux des mortels par ce léger extrait de ſa ſubſtance.

Au reſte, les paroles que je viens de copier, & toute la ſuite, qu'il ſeroit trop long de tranſcrire, montrent que Chardin n'étoit pas un homme léger, qui parlât au haſard; on voit qu'il avoit tâché de pénétrer dans l'eſprit des prêtres Ghèbres, & qu'il les avoit interrogés avec ſoin; ſon héſitation même ſur des points aſſez clairs, prouve ſon impartialité. Par conſéquent ſon témoignage contre-balance celui des autres voyageurs: par conſéquent l'orthodoxie des Ghèbres n'eſt point un fait auſſi conſtant qu'on nous le débite, & ſur l'autorité de Chardin on peut raiſonnablement en douter.

Mais voyons ſi dans ce conflit d'opinions on ne découvriroit pas quelque point fixe, ſur lequel on pût appuyer un raiſonnement certain.

Les Ghèbres accordent au Soleil & au feu la même adoration extérieure que nous rendons à Dieu, & que les payens rendoient à leurs fausses divinités; c'est un fait avoué.

Pour juger si cette adoration est idolâtrique, il faudroit savoir ce que les Ghèbres pensent sur la nature du Soleil & du feu: les croyoient-ils de simples créatures, tirées du néant par la volonté libre du Créateur, comme le missionnaire Samson le prétend? en ce cas ils peuvent être superstitieux, mais ils ne sont pas idolâtres.

Au contraire si, comme Chardin nous l'assure, ils regardent le Soleil & le feu comme des êtres increéés & divins, & comme des portions substantielles de la divinité, ils sont indubitablement idolâtres, ou plutôt Sabaïtes.

Pour déterminer ce point décisif, laissons à l'écart, & Chardin & le missionnaire Samson, & consultons les autres voyageurs; leur témoignage ne sera pas suspect, puisque se déclarant les apologistes de la religion des Ghèbres, il n'y a que la bonne foi & la notoriété des faits qui puissent leur avoir arraché des aveux défavorables.

M. Hyde cite avec complaisance ce qu'un ami, qu'il ne nomme point, lui marquoit sur la religion des Ghèbres; cet ami étoit aux Indes, & M. Hyde l'avoit chargé de lui envoyer des informations exactes sur cet objet. Le correspondant entra parfaitement dans les vûes du savant Anglois, & proposa aux

Apud Hyd. c. I, p. 11 & 12. prêtres des Ghèbres la question suivante; *an in cultu suo aliquas preces funderent directè ad ignem!* à quoi ces Prêtres repondirent, *quòd nullas preces fundebant directè ad ignem, sed omnes preces suas dirigebant immediatè ad Deum omnipotentem.* La réponse paroît précise; mais dans la suite de la relation le correspondant laisse échapper un mot essentiel, que M. Hyde, qui n'en sentoit peut-être pas l'énergie, a la bonne foi de ne pas

Ibid. c. VIII, p. 160. supprimer: *Ideo*, dit le voyageur, *primo ingressu in Pyræum, dum omnes ad decem pedum distantiam circumstant ignem, sacerdos præfatur, quòd quia ignis sacer a Zoroastre acceptus fuit a Deo, tanquam virtus & excellentia ejus, & quia miraculis confirmata lege cautum est ut iste ignis honoretur, ideo debent eumdem tanquam

Divinitatis particulam venerari; & ſic Solem & Lunam & omnes res ignem referentes; veniam etiam precantes, ſi fortè talem ignem inopinatò inquinaverint.

Cet aveu eſt un arrêt de condamnation contre les Ghèbres; car ſi le feu eſt pour eux une *particule de la Divinité,* qu'importe qu'ils lui adreſſent directement des prières, ou qu'ils s'élèvent juſqu'à Dieu, ſource primitive du feu? l'honneur qu'ils rendent à cet élément n'en eſt pas moins direct & moins idolâtrique, puiſqu'ils croient le lui devoir à cauſe de l'excellence de ſa nature, *tanquam Divinitatis particulam venerari.*

On ne peut pas dire que ce trait ſoit une mépriſe de l'ami de M. Hyde; il eſt confirmé de la manière la plus expreſſe par Henri Lord, Paſteur de la compagnie Angloiſe de Surate, qui pendant le ſéjour qu'il fit dans ce canton des Indes, eut la curioſité de s'inſtruire des différentes religions qu'on y profeſſe. On a de lui une relation de la religion des Banians, & une de la religion des Perſans, connus dans le pays ſous le nom de *Parſis,* comme en Perſe ſous le nom de *Ghèbres:* ces deux relations ont été traduites en françois vers la fin du ſiècle dernier, & ne forment qu'un très-petit volume.

Henri Lord penſoit favorablement de la religion des Parſis, & fait tous ſes efforts pour la ramener, par de bénignes interprétations, aux principes les plus épurés de la religion naturelle; auſſi M. Hyde le cite-t-il comme un écrivain de grand poids: voici néanmoins ce qu'il rapporte des cérémonies uſitées dans l'adoration du feu ſacré. Après en avoir décrit la préparation: « Toutes les fois, dit-il, que les Perſans » s'aſſemblent pour cette adoration, le Diſtoore ou le Herbood » leur dit que le feu ayant été donné de Dieu à Zertooſt » (ou Zerdusht) leur Légiſlateur, auquel il avoit dit que c'étoit » *une portion de ſa vertu & de ſon excellence;* & qu'y ayant eu une » loi qui ordonnoit de l'adorer, confirmée par pluſieurs mi- » racles, ils devoient croire qu'il étoit *ſaint & divin,* & *l'honorer & adorer comme une partie de Dieu même,* puiſqu'il eſt » de la *même ſubſtance;* qu'ils doivent aimer toutes les choſes »

Relation de la relig. des anciens Perſans, p. 172.

» qui lui ressemblent, comme le Soleil & la Lune, *qui en ont*
» *été faits*, & qui sont les deux témoins de Dieu, qui rendront
» témoignage contre eux s'ils méprisent la religion, & s'ils né-
» gligent ce culte qui leur a été si expressément prescrit: ensuite
» il les exhorte à prier Dieu qu'il leur pardonne, si dans l'usage
» ordinaire de cet élément si commode & si utile aux hommes,
» il leur arrive quelquefois de laisser tomber de l'eau par hasard
» qui le puisse en quelque façon éteindre, ou s'ils crachent
» quelquefois dedans sans y penser, ou s'ils y jettent, pour le
» faire brûler, quelque matière impure & indigne de sa sainteté,
» ou bien s'ils en abusent dans leur usage ordinaire & pour les
nécessités de la vie. »

Henri Lord, comme l'on voit, s'accorde parfaitement avec l'ami de M. Hyde, pour nous transmettre ce trait important du rituel des Mages. Ce ne sont point ici des idées particulières de quelques Ghèbres, des discours où quelque Mage, par crainte ou par complaisance, déguiseroit ses propres sentimens, & se serviroit d'expressions conformes au goût de ceux qui l'interrogent; c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, la foi même de l'église Ghèbre consacrée par l'enseignement commun, consignée dans la liturgie & dans les formules, dont il n'est pas permis aux Prêtres de s'écarter.

Après cela, qui n'admirera l'ineptie de ces Voyageurs qu'on nous donne pour des oracles! Ces Messieurs ne sont pas assurément difficiles en orthodoxie, s'ils ont cru qu'il est licite d'adorer le feu comme portion de la substance divine: qu'auroient-ils pu trouver à redire dans l'idolâtrie la plus formelle, puisque jamais les Payens n'ont prétendu renfermer dans une statue la Divinité toute entière? Il faut que le Missionnaire Samson n'ait point eu connoissance de cet article de la liturgie des Ghèbres; malgré ses préventions, il n'auroit jamais avancé que le Soleil & le feu ne sont pour eux que des créatures tirées du néant.

Il n'est pas aussi facile que l'on pense, à des étrangers, de s'instruire à fond de la religion de ce peuple. Lorsque le Magisme étoit sur le trône, ce ne pouvoit être un mystère;

les Mages n'avoient alors aucun intérêt de ſe déguiſer : mais aujourd'hui que cette religion eſt haïe, mépriſée, perſécutée, les Ghebres ſont d'une circonſpection ſingulière, dans la crainte d'irriter les Mahométans, qui ne ſont que trop portés à les croire idolâtres & manichéens; *ils ſont ſi reſerves à parler de leur religion*, dit un voyageur nommé Daulier, *qu'on a de la peine d'en ſavoir rien d'aſſuré.* Le Chevalier Chardin nous a déjà dit la même choſe ; Tavernier & les autres voyageurs en conviennent, ainſi c'eſt un fait conſtant; par conſéquent, lorſqu'à force d'importunités ou de careſſes on parvient à les faire expliquer ſur les dogmes critiques de leur croyance, on doit compter qu'ils chercheront à faire illuſion, qu'ils s'envelopperont dans un langage myſtique, qu'ils uſeront même d'équivoques & de reſtrictions mentales. Je ne ſerois donc point ſurpris qu'ils euſſent dit quelquefois à nos voyageurs qu'*ils n'adorent point le Soleil ni le feu, mais Dieu ſeul, créateur du ciel & de la terre;* car il eſt certain qu'ils prétendent adorer le Dieu ſuprême dans le Soleil & dans le feu, & que par conſéquent leur culte ne ſe borne pas à ces deux objets: mais que penſent-ils de la nature de ce ſoleil & de ce feu ? ſont-ce des êtres matériels, ou bien des êtres divins ? Voilà ſur quoi ils craignent de s'expliquer trop clairement, & ſur quoi par conſéquent il faudroit les preſſer. Mais des marchands occupés de leur trafic, ou des curieux qui n'ont à peine que le loiſir de jeter un coup d'œil rapide ſur la multitude d'objets que leur offre un climat étranger, n'ont communément pas aſſez d'inſtruction & n'y prennent pas aſſez d'intérêt pour redoubler des queſtions importunes, & tirer un ſecret qu'on veut leur cacher; ils ſe contentent d'une profeſſion vague qui les ſatisfait, & décident que les Ghèbres ſont orthodoxes, parce qu'ils deſireroient qu'ils le fuſſent.

Les beautés de la Perſe, p. 51.

Voyez Tavernier.

Un Européen n'eſt point auſſi impartial ſur cet article qu'on pourroit le croire. Les Mahométans nous ſont odieux; on connoît leur deſpotiſme & le deſir qu'ils ont de tout envahir. Les Perſans en particulier ſont inſolens, fourbes, avides, voluptueux. Nos voyageurs trouvent dans la Perſe un peuple

pauvre, adonné à l'agriculture, de mœurs ſimples & réglées, franc dans le commerce, affable aux étrangers (car l'oppreſſion inſpira toujours ces vertus), n'eſt-il pas naturel de concevoir de l'affection pour ces honnêtes gens, & de l'indignation contre leurs perſécuteurs, & de ſaiſir avec avidité tout ce qui ſemble prouver l'innocence des uns & l'injuſtice des autres? Mais la facilité de nos voyageurs eſt néanmoins impardonnable, puiſqu'ils ſe ſont très-bien aperçus que les Ghèbres déguiſent leurs ſentimens, & ne s'expliquent qu'à demi. Ce défaut de ſincérité devoit donner des ſoupçons, & faire conclure que la profeſſion de foi qu'on préſentoit n'avoit qu'une apparence d'orthodoxie; car ſi les Ghèbres penſent ſur l'unité & la ſpiritualité de Dieu, ſur la création, ſur l'origine & la nature du diable comme les Chrétiens & les Mahométans, il ſeroit de leur intérêt de manifeſter le ſecret de leur religion: ſi donc ils ſe cachent avec tant de ſoin, c'eſt qu'il leur importe beaucoup de ne pas produire au grand jour des opinions dont on ſeroit juſtement choqué.

A préſent que le myſtère eſt découvert, par ceux mêmes qui n'avoient pas intention de nous rendre ce ſervice, tâchons de réduire à quelque choſe de précis la croyance actuelle des Ghèbres, combinée avec leur politique.

1.° Il paroît que les Ghèbres n'ont aucune idée de la création proprement dite; ils diront tant que l'on voudra que le Dieu ſouverain eſt l'auteur de l'Univers, en ce ſens qu'il l'a fabriqué en débrouillant le chaos. Le Miſſionnaire Samſon ſéduit par ce langage, leur fait dire que le ſoleil & le feu ſont des créatures tirées du néant; mais il leur prêtoit charitablement ſes propres idées, parce qu'il ignoroit apparemment la doctrine de l'ancienne philoſophie ſur l'éternité de la matière, ſur les proboles & les émanations.

2.° Les Ghèbres croient encore aujourd'hui que l'Univers eſt compoſé d'une matière inſenſible, & de deux principes actifs qui lui donnent le mouvement & la vie. De ces deux principes, l'un eſt eſſentiellement bon; c'eſt la lumière ou le feu, c'eſt *Ormouz* ou *Oromaze*; c'eſt l'ame primitive du monde,

monde, dont le Soleil, la Lune, les Aſtres & le feu terreſtre ſont des détachemens. L'autre principe qui s'eſt inſinué dans l'Univers, eſt eſſentiellement mauvais; c'eſt la mauvaiſe ame, ſource de tous les mauvais eſprits, c'eſt *Ahriman*, *ſatan*, le diable.

3.° Les anciens Perſes, avant le ſecond Zerdusht, regardoient les deux Principes comme deux êtres indépendans & ſouverains chacun dans ſa ſphère. Zerdusht réforma ce dogme abſurde de leur théologie; il leur apprit que le Dieu ſuprême n'eſt pas circonſcrit dans les bornes de l'Univers; qu'il a formé le monde par ſon intelligence; qu'il conſerve toujours un domaine abſolu ſur tous les êtres; qu'il commande en maître au ciel, aux étoiles & à la lumière, émanations de ſa ſubſtance; & que ſa Providence s'étend même ſur les maux dont ce bas-monde eſt défiguré. Mais après la mort du réformateur, pluſieurs Mages revinrent à l'ancien ſyſtème, & formèrent la ſecte très-nombreuſe des Maguſéens, à laquelle Manès donna un nouvel éclat.

Il paroît que les Ghèbres, ceux au moins qui ſont mêlés avec les Mahométans dans les villes & dans les bourgs, ont abſolument abjuré le maguſéiſme, & ſont partiſans zélés de la réforme du ſecond Zerdusht; on peut même dire qu'ils pouſſent la réforme encore plus loin, puiſqu'ils ne donnent aujourd'hui le nom de Dieu qu'au Dieu ſouverain, & qu'ils ſe contentent d'honorer le Soleil, les aſtres & le feu, comme des êtres divins & des particules de la divinité. Cette différence, qui ne ſemble tomber que ſur le langage, peut néanmoins, à la longue, influer ſur les idées religieuſes. Les anciens Perſes penſoient beaucoup aux Dieux ſubalternes, ſans exclure le Dieu ſouverain; & les Ghebres penſent beaucoup au Dieu ſouverain, ſans exclure la divinité des portions de ſa ſubſtance: en s'occupant extrêmement d'Oromaze, de Mithra, du feu, les anciens Perſes bornoient ſouvent leur culte à ces Dieux inférieurs, perdoient de vûe le Dieu ſuprème, ou ne ſe le rappeloient, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, que par la pointe de l'eſprit, & comme un être avec lequel les foibles mortels ne peuvent avoir de

commerce immédiat. Les Ghèbres, au contraire, s'occupant beaucoup du Dieu souverain, font toujours remonter jusqu'à lui le culte qu'ils rendent aux êtres divins subalternes, & refusant à ceux-ci le nom de Dieux, s'accoutument à mettre une distance infinie entre eux & le premier Etre.

Je crois bien que cet adoucissement est, dans son origine, l'effet de la crainte & de l'artifice; les Ghèbres, sans réformer leurs dogmes essentiels, ont voulu se conformer, le plus qu'il leur étoit possible, au langage des Mahométans; & c'est par ce moyen qu'ils ont fait illusion à nos voyageurs : mais n'importe, cette mitigation les rapproche toujours un peu de la vérité, & si jamais la porte s'ouvroit en Perse à la prédication de l'Évangile, on pourroit en tirer un grand avantage pour achever de détromper les Ghèbres de leurs anciennes erreurs.

4.° Pour décider si les Ghèbres sont encore dualistes, il faut savoir si dans leur croyance, *Ahreman* ou l'esprit ténébreux, source de tous les maux, étoit originairement un ange de lumière, créé bon, & devenu mauvais par l'abus de sa liberté. Mais si les Ghèbres avoient des idées si raisonnables, ils reconnoîtroient que le démon n'est pas totalement dépourvu de bonté physique, & par conséquent n'auroient pas pour cet esprit impur l'horreur excessive qui fit toujours le caractère de leur secte.

D'ailleurs, regardant la lumière comme une portion de la divinité, Arimane auroit eu la même prérogative, si dans son origine il eût été, comme Oromaze, un Ange de lumière; mais comment une portion de la divinité, qui de sa nature est inaltérable, auroit-elle pu changer au point de devenir ténèbres? Il ne faut pas s'imaginer que, chez les Perses, *Ténèbres* & *Lumière* soient des expressions métaphoriques; selon leur façon de penser, ce sont des substances & des réalités immuables: par conséquent si la lumière est l'être même de Dieu, les ténèbres sont l'être même d'Arimane; or un pareil être ne peut sortir de l'être de la lumière; donc Arimane a toujours été & est essentiellement Arimane.

Ici M. Hyde ne peut s'aider du témoignage des voyageurs; ces écrivains ſuperficiels, contens d'excuſer les Ghèbres ſur l'adoration du Soleil & du feu, n'ont pas cru qu'il fût beſoin de les examiner ſur l'article du dualiſme; nouvelle preuve d'ignorance & d'inattention. Chardin ſeul s'en eſt donné la peine; auſſi nous aſſure-t-il, comme nous l'avons vu ci-deſſus, que les Ghèbres admettent les deux Principes, l'un bon & l'autre mauvais par nature: je citerai encore les paroles ſuivantes de ce voyageur.

« Les Ghèbres, dit Chardin, ont une opinion fort contraire à celle des autres Gentils, car ils croient que non-ſeulement « il eſt permis de tuer les inſectes, & tous les autres animaux « inutiles & mal-faiſans, mais que c'eſt même une action agréable « à Dieu & une œuvre méritoire; parce que ces méchantes « créatures ne pouvant avoir été produites que par un mauvais « Principe & un méchant auteur, c'eſt témoigner de la complai- « ſance pour lui que de ſouffrir ſes productions; de ſorte qu'il « faut les étouffer & les détruire, pour mieux témoigner l'averſion « qu'on lui porte. » *T. IX, p. 147.*

Les autres Voyageurs, & ſpécialement Tavernier, ſont d'accord avec Chardin ſur cette particularité; & de-là réſulte un raiſonnement fort ſimple: ſi les Ghèbres, contre l'opinion & la pratique de tous les peuples du monde, pouſſent leur averſion religieuſe, contre les bêtes inutiles & nuiſibles, juſqu'à croire qu'Arimane ſeul en peut être l'auteur, comment ſe perſuaderoient-ils que Dieu ſoit l'auteur d'Arimane même, ſource de tous les maux? Voilà donc le dualiſme des Ghèbres conſtaté par le témoignage de tous les voyageurs.

Mais ce dualiſme, il en faut convenir, n'eſt pas tout-à-fait celui des Maguſéens; c'eſt le dualiſme mitigé du ſecond Zerdusht, qui ſuppoſoit un Dieu ſouverain ſupérieur aux deux Principes. Ce ſyſtème, où l'on ſauve en quelque ſorte la Providence, eſt moins révoltant que celui de Manès; c'eſt néanmoins un véritable dualiſme, puiſqu'on y reconnoît une nature eſſentiellement mauvaiſe, que Dieu peut ſeulement réprimer, & non pas anéantir.

Malgré cet adouciſſement, c'eſt principalement ſur ce point que les Ghèbres ont beſoin d'uſer d'une grande circonſpection; car les Muſulmans déteſtent ſingulièrement les Manichéens, & les croient indignes de toute eſpèce de tolérance: mais il n'eſt pas difficile aux Ghèbres d'en impoſer; car les Chrétiens & les Muſulmans convenant avec eux que Satan eſt cauſe de tous les maux, & qu'il eſt digne de haine & d'horreur, il faut y regarder de près, pour diſcerner les principes différens ſur leſquels les uns & les autres fondent cette croyance commune.

Auſſi les Ghèbres qui n'ont pas été d'humeur à ſe prêter à la condeſcendance, ſe ſont retirés dans les pays de montagnes, pour ſe mettre en quelque ſorte hors de toute communication avec les Mahométans. Ces Ghèbres montagnards ne me ſont connus que par une lettre du docte Moshemius à M. Brucker, que celui-ci a cru devoir inſérer dans ſon hiſtoire de la Philoſophie: je la tranſcris, parce qu'elle me fournira de nouvelles réflexions.

T. I, l. II, c. 3, de Philoſ. Perſ. p. 151.

Scio nunc, dit M. Mosheim à ſon ami, *certiſque orientalium teſtimoniis docere poſſum, inter ignicolas ſeu Ghebros & veros Zoroaſtris diſcipulos, multum intereſſe. Diſcipuli germani Zoroaſtris* Jazidiani *appellantur, a voce Jazed perſicâ quæ Deum ſignificat. Habitant illi qui ſummo Muhammedanis odio ſunt, in remotiſſimis rupibus & montibus, & duo illa numina Zoroaſtris adhuc colunt. Verùm Principium bonum, non, quod veteres ſolebant, Oromaden hodie vocant, ſed* Jezdan, *id eſt abſolutè Deum: malum verò, Ahrimen in hunc uſque diem nominant. Nihil horum inter Ghebros reperitur, qui a Muhammedanis tolerantur. Lucem mihi prætulit hiſtoria Tamerlanis infenſiſſimi tam ignicolarum quàm Zoroaſtrianorum hoſtis.*

M. Mosheim étoit aſſurément mal inſtruit, & ſa lettre eſt remplie d'inexactitudes.

1.° Il diſtingue les Ignicoles ou Ghèbres des véritables diſciples de Zoroaſtre; prétend-il donc que ces derniers ne ſont point Ignicoles? en ce cas ce ne ſeroient pas des Zoroaſtriens; car l'adoration du feu a toujours fait le caractère d'un diſciple de Zoroaſtre.

2.° M. Mosheim désigne ses montagnards par le titre de *véritables disciples de Zoroastre;* prétendroit-il que les Ghèbres des villes ne s'en disent pas aussi les disciples? Pour juger qui des deux partis mérite ce titre, il faut spécifier les opinions qui les divisent, & l'on trouveroit vraisemblablement que les Ghèbres mitigés ont mieux saisi que les autres l'esprit du second Zoroastre.

3.° Les Ghèbres, habitans des villes, donnent à Dieu le nom d'*Yezdan,* & au mauvais Principe celui d'*Ahriman;* les relations de tous les voyageurs en font foi: ce n'est donc pas un usage qui soit particulier aux habitans des montagnes.

4.° (C'est ici que M. Mosheim se trompe plus lourdement) il est faux que Zoroastre & les sectateurs du Magisme, tant anciens que modernes, aient jamais reconnu le mauvais Principe pour une divinité; encore plus faux qu'ils lui aient jamais rendu aucun culte. Si Plutarque accuse les anciens Perses de cette impiété, c'est qu'il les confondoit mal-à-propos avec d'autres peuples de l'Orient, qui adoroient le Diable connu pour tel. J'ai prouvé si clairement, dans mes Mémoires, que cette imputation étoit une calomnie, qu'il est inutile d'y revenir. Il est vrai qu'un Principe actif, qui subsisteroit par lui-même de toute éternité, mériteroit bien le nom de Dieu: mais si la conséquence est certaine, il est également certain que les Perses, loin de l'admettre, l'ont toujours eu singulièrement en horreur.

Néanmoins, au travers de ces méprises de M. Mosheim, il est aisé de voir que ces Zoroastriens zélés, dont il parle, sont les restes de la secte maguséenne, c'est-à-dire de ces anciens dualistes rigides, qui ne reconnoissoient point de Dieu supérieur aux deux Principes, & qui regardoient Ahriman non comme un Dieu, mais comme un être souverain. Ces dualistes se voyant, plus spécialement que les autres Zoroastriens, en butte à la haine des Mahométans, se seront cantonnés dans les montagnes; au lieu que les Ghèbres des villes, au moyen de leur doctrine mitigée, ont obtenu du gouvernement une espèce de tolérance: c'est ce qui prouve que la politique

a beaucoup de part à ces discours spécieux dont nos voyageurs ont été la dupe. Plusieurs de ces Ghèbres sont peut-être encore Maguséens dans l'ame; mais on peut croire au moins, sans témérité, qu'ils reviendroient franchement au culte de leurs Dieux subalternes, s'ils avoient la liberté de suivre leur inclination.

Il seroit à souhaiter qu'au lieu de consulter des étrangers, souvent mal instruits, nous pussions apprendre des Ghèbres mêmes, c'est-à-dire de leurs écrits, quelle est leur véritable manière de penser. Le seul que nous connoissions, par la traduction que M. Hyde en a publiée, est intitulé *Sad-der,* c'est-à-dire *les cent portes pour entrer dans le Ciel:* il fut composé, comme je l'ai dit ailleurs, par un Mage des plus accrédités, pour l'instruction des laïques de la secte. Qui ne croiroit, à ce titre, qu'il suffiroit d'ouvrir cet ouvrage pour connoître à fond la doctrine de nos Ignicoles? mais on va voir que pour en tirer quelque chose de précis, il faut l'examiner avec beaucoup d'attention. M. Hyde l'allègue en preuve de l'orthodoxie des Ghèbres; je le crois au contraire tout-à-fait propre à justifier ce que j'ai dit de leurs sentimens, & de l'art avec lequel ils savent les déguiser: un extrait fidèle, mais abrégé, fera sentir qui de nous deux a tort ou raison.

Voy. le second Mémoire sur la 2.e époque de la Relig. des Pers. §. XXVII.

Il est important d'observer que le *Sad-der* étant écrit en persan vulgaire, ne pouvoit manquer d'être lû par les Mahométans, & que l'auteur par conséquent avoit besoin d'user d'une grande circonspection, pour ne pas irriter les partisans de la religion dominante. Les Ghèbres, beaucoup plus nombreux alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, attiroient davantage l'attention du Gouvernement; une étincelle étoit capable d'allumer de nouveau le feu de la persécution.

Le prêtre Ghèbre entra parfaitement dans ces vûes, & pour tempérer son zèle par la politique, il prit les précautions suivantes.

1.° Il bannit de son ouvrage tout ce qui pouvoit découvrir aux étrangers le secret de la religion des Mages. On n'y trouve rien sur les loix & la police de l'ordre sacerdotal; rien sur

la liturgie, ſur l'adoration du feu ſacré, ſur les cérémonies du culte: en vain y chercheroit-on les principes de Zoroaſtre ſur la compoſition & la conſtruction de l'Univers, ſur le renverſement de l'ordre primitif par l'irruption d'Arimane, ſur les combats de celui-ci contre Oromaze. Le nom de ce Dieu ſi fameux chez les anciens Perſes ne ſe lit point dans le *Sad-der;* & ſi celui de Mithra n'étoit pas échappé une ſeule fois à l'auteur, on auroit pu croire qu'il avoit oublié les noms conſacrés à la Divinité dans les écrits de Zerdusht: mais cet auteur étoit dans l'opinion qu'il ne faut pas dévoiler au ſimple peuple les myſtères ſacrés, & qu'il leur ſuffit d'avoir une obéiſſance aveugle pour leurs Deſtours. *Le Prêtre*, dit-il à la fin de ſon livre, *ne doit expliquer à perſonne le ſens de* Port. c. *la langue pehlavi* (c'eſt-à-dire la Théologie conſignée dans les ouvrages de Zerdusht écrits en cette langue); *cette ſcience ne convient qu'aux Prêtres, & ne doit être tranſmiſe qu'à l'ordre ſacerdotal (c).*

Auſſi le *Sad-der* n'eſt-il qu'un recueil de maximes de morale & des menues pratiques dont les Ghèbres ſont ſurchargés. La morale eſt aſſez pure, & même, ſur pluſieurs articles, plus conforme aux principes de la religion naturelle que celle des Muſulmans; mais les pratiques ſont d'une ſuperſtition puérile. Manquer à mettre une ceinture ornée d'un certain nombre de nœuds; omettre la récitation de certaines formules; laiſſer tomber dans le feu quelques gouttes d'eau ou quelque choſe de mal-propre, ſont des crimes capitaux qui ne peuvent être expiés que par une ſérieuſe pénitence. Les Mahométans, qui ne ſont pas exempts de ſuperſtition, ne pouvoient ſe formaliſer à l'excès de celles qu'ils trouvoient dans le *Sad-der (d).*

(c) Non debet Sacerdos τῶ pehlavi cuilibet explicare quoad ſenſum ejus; nam Zeratushit à Deo quæſivit, docendo aliquem τῶ pehlavi, quomodo erit, & cuinam laxabo habenas? reſponſum accepit, quemlibet de ſobole tuâ doceas, at ſi ſapiens aliquis docuerit alium, ei peccatum imputabitur maximum.

(d) Je ne copie point cet amas de ſuperſtitions. On les trouvera dans le livre indiqué & dans nos Voyageurs. Je me contente d'en citer un exemple ſingulier. L'éternuement

2.° L'auteur de ce livre parle de Dieu d'une manière très-convenable. *Scias primùm*, dit-il, *Dominum tuum esse unum, sanctum, cui non est compar: est etiam Dominus potentiæ & gloriæ.* Il ne donne le nom de Dieu qu'au seul Dieu souverain, & ne le prodigue jamais au Soleil & au feu, quelque vénération qu'il ait pour ces objets de son culte; il n'est pas moins circonspect sur l'article du démon. Port. X.

3.° Il règne dans le *Sad-der* une affectation singulière de se rapprocher du langage des Mahométans. Ce qu'on y lit sur le jugement dernier; sur le passage des ames par le pont *Tchinavar*; sur les diverses épreuves qu'elles subissent avant que leur sort soit décidé; sur les fonctions des Anges employés comme ministres du Dieu souverain; sur les circonstances de la résurrection des corps & sur les peintures du Paradis & de l'enfer, prouve clairement que l'auteur avoit bien profité de l'Alcoran: il va même jusqu'à placer de belles vierges dans le Paradis, pour contribuer au bonheur des saints. Port. V. *Cum aliquis justè præstiterit eleemosynas, Angeli animam ejus ter ferent ad Paradisum, quem ut locum ejus tradent, eique virgines Paradiseas largientur.* Je veux croire que ces vierges ne sont que des vertus divines allégorisées; car je ne vois rien dans le reste du livre qui dénote que l'auteur admette des voluptés charnelles dans le séjour des bienheureux. Mais cette allégorie copiée sur le paradis de Mahomet est une innovation scandaleuse dans le Magisme, puisque les anciens Perses détestoient dans les autres Nations l'usage de donner des sexes à la Divinité, & d'adorer des dieux mâles ou femelles. Ce mélange de Mahométisme dans le *Sad-der*

étoit un augure équivoque chez les Romains; de-là vient l'usage de faire des vœux pour ceux qui éternuent: mais chez les Ghebres c'est bien autre chose. La convulsion qui précède est un combat de l'esprit igné contre le démon, & la sternutation chasse ce dernier du corps de l'homme. *Quando ipse ignis ex mandato Dei alteris bellum gerit cum diabolo, eum bellando è corpore expellit, & hac ratione fugato diabolo, ex sternutatione corpus sanum evadit* (Port. VII). Quel malheur quand la convulsion n'est pas suivie d'un heureux succès! sans doute qu'alors on se farcit le nez de poudres sternutatoires pour réveiller l'ardeur de l'esprit igné qui s'est laissé lier par son ennemi.

avoit

avoit frappé l'Abbé Renaudot, & lui faisoit dire, sans y faire assez d'attention, que l'auteur étoit Mahométan. *Putidissimus autor libri* Sad-der, *quem Mahummedanum fuisse constat.*

Mais si l'auteur n'est pas Mahométan, sa timide circonspection en seroit toujours un garant fort suspect de l'orthodoxie des Ghèbres: c'est un coupable qui se déguise, qui veut pallier son crime; néanmoins en le pressant de questions, il ne sera pas difficile de lui arracher son secret. Les vrais sentimens du prêtre Ghèbre percent malgré lui au travers du masque dont il se couvre.

Pour réduire la question à son point critique, il faut voir ce que l'auteur du *Sad-der* pensoit sur la nature du Soleil & du feu, & à quel titre il leur décerne l'adoration: les regardoit-il comme des êtres matériels, insensibles, des créatures tirées du néant, ou bien comme des êtres intelligens, des êtres divins, des portions de la Divinité? Or cette dernière opinion est manifestement enseignée dans le *Sad-der.*

On y lit que, lorsque les hommes commettent un certain crime, *Dieu, les Anges, l'eau & le feu en conçoivent une douleur profonde (e).* *Port. IX.*

Ayez grand soin du feu, est-il dit ailleurs; *prenez bien garde qu'il ne meure; car il est pour vous comme votre ame: purgez-le de toutes souillures & de toute immondice, par ce moyen vous aurez l'amitié du feu, de toutes les zones de la terre, & il sera content de vous. Si vous desirez ou si vous demandez quelque chose, ne craignez point qu'elle vous soit refusée....... Un feu qu'on laisse mourir, & à qui l'on ne rend ni culte ni respects, est comme un Roi qu'on néglige d'honorer, & dont on méprise les ordres (f).* *Port. XI.*

(e) *Quando ex corruptelâ ejusmodi opus faciunt* (il s'agit d'un crime infame) *nec Deus, nec Angeli, nec aqua, nec ignis inde hilares sunt, sed à tam malo facinore prorsus dolent.*

(f) *Oportet bene curare ignem propter justitiam Amicitiæ ut ignis non moriatur, quia is tibi est quasi anima. Pollutum & spurcum in eo non comburas.... in domo ignem fideliter curando, ne relinquas in eo spinas & quisquilias, & tunc septem climatum terræ ignis erit amicabilis & certissimè contentus; & quando habes petendam aliquam petitionem aut desiderium, tunc necessitas tua censebitur licita atque*

Il faut garder soigneusement le feu de Mars (c'est à-dire le
Port. XLIII. feu sacré) est - il dit encore, *& même toût autre feu qui se trouve dans la ville; car lorsque le feu de votre maison vous sera favorable, Mars vous le sera aussi, & quand vous serez agréable à Mars, vous le serez aussi à Dieu (g).*

Il n'est pas besoin d'accumuler d'autres passages; ceux-ci prouvent suffisamment, 1.° que dans l'idée du prêtre Ghèbre le feu est un être intelligent, susceptible de tous les mouvemens spirituels, capable d'entendre nos prières, de les exaucer, de nous protéger contre nos ennemis, & de se venger de notre négligence & de nos mépris: 2.° que c'est un être divin, un extrait de la substance de Dieu même, & auquel il ne manque, pour être Dieu, que d'être l'océan immense du feu, de qui tous les feux particuliers sont dérivés; mais ce Dieu souverain ne néglige pas les portions séparées de lui, & la totalité du feu s'intéresse au traitement que les feux particuliers éprouvent de la part des hommes. Il est donc clair, par le *Sad-der* même, que les Ghèbres adorent le feu à cause de l'excellence de sa nature divine, & que par conséquent leur culte est idolâtrique. Quoique le dualisme soit plus caché dans le *Sad-der*, on l'y découvre néanmoins avec un peu d'attention. Par-tout on y voit le démon opposé à la lumière & au feu, pris non dans un sens métaphorique, mais dans le sens le plus physique. Ce feu qui nous éclaire & qui nous échauffe combat contre Satan; c'est lui qui nous protège contre ses attaques; c'est notre sauve-garde contre ses ruses: de-là le conseil si souvent répété d'avoir toujours du feu dans sa maison, & sur-tout pendant la nuit, parce que c'est le temps où le démon peut exercer plus librement sa

ullâ negatione. Quando autem ignem in sacro foco non bene servas, nec ab igne anhelitum prohibitum avertis, tunc ignis septem climatum terræ non erit tibi amicabilis... Nam sanè ignis qui moritur, veneratione non adhibitâ, sed eum honorare negligitur, est sicut Rex cui non exhibetur honos, nec verbis ejus reverentia.

(g) Bene custodiendus est ignis Martis, ut & quivis alius ignis qui in urbe est . . . . nam quando in domo tuâ iste ignis placatus est, Mars quoque complacens & placatus erit; quando inquam placatus est ignis Martis, Deus etiam de te placatus erit.

puiſſance. *Si une femme eſt en couche*, eſt il dit dans ce livre, *que le feu brule perpétuellement dans ſa maiſon; car c'eſt de lui qu'elle recevra le courage & la vie. Lorſque l'enfant ſera né, que la lumière ne s'éteigne point dans la chambre pendant trois jours & trois nuits; car ſi quelque portion de feu brûle dans cette maiſon, il n'y arrivera aucun accident; les démons & les eſprits malins qui viennent aſſaillir l'enfant, ne pourront en approcher qu'à la diſtance de quinze coudées, & ne pourront nuire ni à l'enfant ni à la mère (h).* Part. XVI.

Il réſulte de cet endroit & d'autres que je pourrois copier, que dans le *Sad-der* les démons ne ſont autre choſe que les ténèbres mêmes, non des ténèbres métaphoriques dans le ſens que l'on appelle le démon prince des ténèbres; mais les ténèbres réaliſées, perſonnifiées, douées d'une intelligence ſombre & noire, vivantes d'une vie pire que la mort, & n'ayant d'ardeur, de puiſſance & d'activité que pour le mal & le déſordre. Or ſi les ténèbres ſont telles que je viens de les décrire, il eſt évident qu'elles n'ont jamais été lumière, & par conſéquent n'ont jamais été l'ouvrage du Dieu ſouverain, lumière & feu par eſſence: donc les ténèbres, principe actif du mal, ſont une ſubſtance éternelle que Dieu peut réprimer, chaſſer de l'Univers, mais qu'il ne peut jamais anéantir. On peut pallier, adoucir cette doctrine; mais quiconque l'adoptera, ſera toujours un dualiſte décidé.

On trouve encore dans le *Sad-der* l'indice le plus ſûr du Manichéiſme, ou pour mieux dire du Dualiſme, lorſqu'on y lit que le diable eſt le ſeul auteur des bêtes ténébreuſes, inutiles & nuiſibles, telles que les ſangſues, les grenouilles, les ſerpens, les mouches, les fourmis, les rats, &c. qu'il anime cette infinité d'animaux, qu'il y habite, & qu'ils ſont

(h) *Ubicumque fuerit mulier prægnans, illa conetur ut ignem perpetuo alat: inde enim cor & anima ejus conſiſtet. Et quando filius natus fuerit, tribus nychtemeris ne extinguatur candela. Nam ſi aliquid ignis in illâ domo arſerit, nullum ibi damnum eveniet. Diaboli enim & ſpiritus puerum impetentes non poterunt ei damnum inferre, nec intra quindecim cubites venire, ut hunc fæminæ noceant.*

ses membres: en conséquence l'auteur prescrit, comme une action de piété très-méritoite, d'en massacrer le plus qu'il est
Port. XLVII. possible. *Plus vous en tuerez*, dit-il, *& plus vous ferez souffrir les démons, qui, dans l'excès de leur douleur, pleureront & jetteront des cris lamentables: faire périr ces insectes, c'est la même chose que si vous massacriez autant de démons (i).* Je le répète encore : des gens qui, malgré l'admirable organisation de tant d'espèces d'animaux, ne veulent pas y reconnoître les traces de la sagesse de Dieu, & les regardent comme l'ouvrage de satan, sont bien éloignés de croire que le Dieu souverain, dont il ne peut sortir rien que de bon, soit l'auteur des ténèbres & du principe de tout mal.

Le *Sad-der* & les voyageurs invoqués par M. Hyde en témoignage de l'orthodoxie des Ghèbres, nous fournissent donc, contre leur intention, les preuves les plus décisives de l'attachement opiniâtre des Ignicoles modernes aux deux erreurs capitales dont j'ai convaincu les anciens Perses; ainsi, Sabaïtes & Dualistes comme leurs ancêtres, les Ghèbres n'ont d'autre mérite qu'une modération de langage causée par la crainte & déshonorée peut-être par la dissimulation.

Après avoir terminé ce Mémoire, il m'est tombé entre les mains un nouveau *voyage aux Indes Orientales, par Jean-Henri Grose.* Je crois devoir en dire un mot. On y trouve un chapitre entier sur la religion des *Parsis*, qui sont les Ghèbres de l'Inde, & ce chapitre est vanté par le traducteur François comme un chef-d'œuvre qui doit fixer nos idées sur le systême de Zoroastre & des Mages. On va voir s'il mérite cet éloge.

M. Grose partit d'Angleterre en 1750, & plein des idées de M. Hyde, dont il avoit lû l'ouvrage, il y porta les préjugés de son maître, & ne chercha qu'à s'y confirmer. S'il s'en écarte quelquefois, il a la modestie de vouloir qu'on

(i) *Hinc Diaboli damnum percipientes maximum, flebunt & ploratum edent copiosissimum.... Nam res perinde se habet, ac si tot Dæmonas interfeceris.*

lui préfère ce ſavant homme. « Si quelquefois, dit-il, je me trouve différer d'avec lui ſur quelques points, ſon autorité doit l'emporter, étant certain qu'il a étudié davantage cette matière, & que j'aurois pu de mon côté, ou me tromper à l'Anglois corrompu que parlent ces Indiens, ou n'avoir pas pris des inſtructions aſſez préciſes : » c'eſt avouer aſſez clairement que ſes recherches ont été fort légères. *P. 305*

Je puis me tromper; mais je ſuis perſuadé que M. Groſe, à l'exemple de quelques-uns de nos voyageurs, n'a remis que des relations informes entre les mains de quelque homme de Lettres, qui ſans ſortir de ſon cabinet, & le livre de M. Hyde devant les yeux, aura bâti un ſyſtème d'imagination. En effet, le prétendu M. Groſe ne rend aucun compte de ſes converſations avec les *Parſis*, de ſes queſtions & de leurs réponſes; il ne nous offre qu'un réſultat de leurs idées, & ce réſultat eſt un ſyſtème complet exprimé ſur le ton de notre philoſophie moderne.

« L'opinion, dit-il, à laquelle les *Parſis* ſont le plus attachés, eſt la néceſſité d'un être exiſtant par lui-même de toute éternité, & auteur de tout bien; ils ne déteſtent rien tant que l'opinion des Perſans ſchiſmatiques qui ont embraſſé, avec les Manichéens, le ſyſtème des deux principes du bien & du mal. » *P. 308.*

Il y a quelque choſe de vrai dans cette aſſertion; car il eſt certain que les Parſis, non plus que les Ghèbres habitans des villes en Perſe, ne ſont pas Maguſéens: mais d'un autre côté que dirons-nous d'*Ahriman*, que les Parſis & les Ghèbres ſont principe de tout mal? M. Hyde veut que ce ſoit un Ange créé bon, & devenu mauvais, & c'eſt ici que le diſciple commence à s'écarter des idées de ſon maître. M. Groſe ne croit pas qu'il ſoit du bon air de croire l'exiſtence des démons. *Ahriman*, dit-il, *n'eſt que l'ombre ou le phantôme du mal; ce n'eſt autre choſe que la ſimple coagulation des parties de la matière qui réſiſtant à l'action du feu élémentaire, ſont privées de lumière & de chaleur.* On a pu ſe convaincre,

par la lecture de ce Mémoire & des précédens, que dans l'esprit des Mages tant anciens que modernes, *Ahriman* n'est rien-moins qu'un être négatif.

P. 308. Les Parsis prétendent, ajoute M. Grose, que « Dieu, » auteur de tout être, a créé la matière première ou le fluide, » dans lequel sont essentiellement compris les principes cons- » tituans de toutes les formes, sous lesquelles ont été créés le » globe, les hommes, les animaux, les végétaux, les miné- » raux, &c. dont ils disent que l'essence est au centre du feu, » que toute chose y est engendrée & peut s'y résoudre, ces particules étant le *minimum* de toute existence. »

De pareilles subtilités ne présentent pas des idées fort nettes; au moins je doute que les Parsis y reconnoissent les leurs.

Je demanderois volontiers à M. Grose, si le feu élémentaire fait partie de ce fluide matériel? si l'esprit, principe d'activité dans la Nature, n'est qu'une matière subtilisée? Voilà ce que l'auteur n'explique point, & ce qui néanmoins méritoit le plus d'être débrouillé.

P. 312. « A l'égard du feu, dit il encore, les Parsis le placent dans » le globe du Soleil, qu'ils appellent *Mithra* ou *Mihir;* ils lui » rendent hommage en conséquence de tous les biens qu'il nous procure. » Il dit ailleurs que les Parsis regardent le Soleil comme *le premier ministre de Dieu.*

P. 315. « Le feu, ajoute-t-il, est un élément trop noble & trop » pur (selon les Parsis) pour faire les fonctions d'exécuteur » (de la justice divine contre les crimes); ils prétendent même » qu'une des fonctions de *Mihir*, c'est-à-dire du feu ou de » l'amour divin, ce qui chez eux est synonyme, est de modérer » les châtimens infligés par la justice sur les ames.

» Telle est, conclut-il, la sublime notion que Zoroastre » nous a donnée du feu, d'où l'on seroit tenté de croire que » cet habile Philosophe connoissoit déjà l'electricité, qui est chez nous une découverte si moderne. »

Le croira qui voudra sur la parole de M. Grose; mais il

réſulte de ces prétendues *notions ſublimes*, que les Parſis regardent le feu élémentaire, non comme une ſimple matière ſubtiliſée, mais comme un être divin, une portion de la ſubſtance divine, qui mérite à ce titre notre reconnoiſſance & nos hommages: ainſi M. Groſe ſera, malgré lui, un des témoins qui conſtatent l'idolâtrie des Ghèbres.

Il dit en vain, dans un autre endroit, que « les Parſis ſont P. 312.
ſi éloignés de confondre la ſubordination du miniſtre avec «
la majeſté du Créateur & du Maître, qu'ils ne regardent le «
Soleil que comme un inſtrument aveugle, dirigé & gouverné «
par les impreſſions immédiates de Dieu; qu'ils ne donnent «
même à ce glorieux luminaire que le ſecond rang dans les «
ouvrages de Dieu, réſervant le premier à l'eſprit humain, «
qu'ils regardent comme une merveilleuſe production de la «
puiſſance divine. »

Mais ſi le Soleil n'eſt qu'un inſtrument aveugle & ſans intelligence, comment eſt-il *le premier miniſtre de Dieu!* comment peut-il être appelé *Mihir* ou l'*amour divin!* comment mérite-t-il les hommages des hommes, s'ils lui ſont ſupérieurs en nobleſſe & en dignité?

Autre contradiction encore plus groſſière: M. Groſe reconnoît que, ſelon les Parſis, « l'ame eſt engendrée dans le feu P. 314.
élémentaire ſuivant l'organiſation particulière de ſon corps.... «
Boërhave, dans ſon *Traité du feu*, ſemble favoriſer cette «
opinion; *animam ex igne conſtare.* S'il avoit, ajoute-t-il, connu «
la doctrine de l'électricité, il ſe ſeroit plus attaché à diſcuter «
ce ſyſtème. »

Il eſt étrange qu'on oſe applaudir à de pareilles opinions ſur l'origine de l'ame; mais n'importe: l'ame humaine, extrait du feu élémentaire, eſt ſenſible, intelligente & libre: donc on ne peut refuſer ces qualités à la totalité de la ſubſtance ignée. Si l'ame n'eſt qu'une parcelle de feu, à quel titre ſera-t-elle ſupérieure au feu répandu dans tout l'Univers, au Soleil même, océan de lumière & de feu?

Il n'en faut pas davantage pour enlever tout crédit à la

relation de M. Grose; il nous donne ses propres idées, & non celles des Parsis, & ses idées sont décousues & contradictoires. On ne nous instruira jamais de la croyance des peuples étrangers par des conjectures & des systèmes d'imagination; mais par des faits constans, par des textes, ou par des conversations rendues avec discernement & fidelité.

Fin du Tome trente-unième.




a39003 009721050b
AS
162
.P3A531
1768
Acad.des insc
et belles
lettres,Pa-
ris.
Histoire avec
mémoires de litt
31

